3 1761 11972033 2


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119720332

Government
Publications

Government
Publications

CANADA. PARLIAMENT

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 21

Thursday, December 3, 1981

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 21

Le jeudi 3 décembre 1981

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Supplementary Estimates (C) 1981-82: Votes under CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS

CONCERNANT:

Budget supplémentaire (C) 1981-1982: crédits sous la rubrique CONSOMMATION ET CORPORATIONS

APPEARING:

The Honourable André Ouellet, Minister of Consumer and Corporate Affairs

COMPARAÎT:

L'honorable André Ouellet, Ministre de la Consommation et des Corporations

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 3 - 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981

28465—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Blaikie
Blenkarn
Burghardt
Campbell (*LaSalle*)
de Corneille
Dinsdale
Greenaway
Halliday
Hawkes
Hudecki
Marceau
McCauley
McGrath
Savard
Schroder
Scott (*Hamilton—Wentworth*)
Skelly
Tousignant—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Thursday, September 10, 1981:
Mr. Hawkes replaced Mr. Elzinga.

On Thursday, October 22, 1981:
Mr. Blaikie replaced Mr. Manly.

On Thursday, November 16, 1981:
Mr. King replaced Mr. Lewis.

On Tuesday, December 2, 1981:
Mr. McCauley replaced Mr. Frith.

On Wednesday, December 3, 1981:
Mr. Skelly replaced Mrs. Mitchell;
Mr. Blenkarn replaced Mr. Gurbin;
Mr. Scott (*Hamilton—Wentworth*) replaced Mr. King;
Mr. Burghardt replaced Mr. Gauthier;
Mr. Campbell (*LaSalle*) replaced Mr. Malépart;
Mr. Tousignant replaced Mrs. Killens.

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 10 septembre 1981:
M. Hawkes remplace M. Elzinga.

Le jeudi 22 octobre 1981:
M. Blaikie remplace M. Manly.

Le jeudi 16 novembre 1981:
M. King remplace M. Lewis.

Le mardi 2 décembre 1981:
M. McCauley remplace M. Frith.

Le mercredi 3 décembre 1981:
M. Skelly remplace M^me^ Mitchell;
M. Blenkarn remplace M. Gurbin;
M. Scott (*Hamilton—Wentworth*) remplace M. King;
M. Burghardt remplace M. Gauthier;
M. Campbell (*LaSalle*) remplace M. Malépart;
M. Tousignant remplace M^me^ Killens.



Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Monday, November 16, 1981

ORDERED,—That Consumer and Corporate Affairs Votes 1c and 5c; and that National Health and Welfare Votes 1c, 10c, 15c and 40c for the fiscal year ending March 31, 1982, be referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Le lundi 16 novembre 1981

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1c et 5c, Consommation et Corporations et les crédits 1c, 10c, 15c et 40c, Santé nationale et Bien-être social, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, soient déférés au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 3, 1981
(23)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 8:13 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blenkarn, Burghardt, de Corneille, Hawkes, Hudecki, Lang, Marceau, McCauley, McGrath, Roy, Schroder, Scott (*Hamilton—Wentworth*) and Skelly.

Appearing: The Honourable André Ouellet, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Witness: *From the Department of Consumer and Corporate Affairs*: Mr. R. Viau, Chief, Flammability Hazards Division, Product Safety.

The Order of Reference dated Monday, November 16, 1981 relating to the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 1982 being read as follows:

Ordered,—That Consumer and Corporate Affairs Votes 1c and 5c; and that National Health and Welfare Votes 1c, 10c, 15c, and 40c for the fiscal year ending March 31, 1982, be referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1c and 5c under Consumer and Corporate Affairs.

The Minister, with the witness answered questions.

At 10:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 1981
(23)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 20h 13 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Blenkarn, Burghardt, de Corneille, Hawkes, Hudecki, Lang, Marceau, McCauley, McGrath, Roy, Schroder, Scott (*Hamilton-Wentworth*) et Skelly.

Comparaît: L'honorable André Ouellet, ministre de la Consommation et des Corporations.

Témoin: *Du ministère de la Consommation et des corporations*: M. R. Viau, chef, Division de l'inflammabilité, Sécurité des produits.

Lecture est faite de l'Ordre de renvoi suivant du lundi 16 novembre 1981 portant sur le Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982.

Il est ordonné,—Que les crédits 1c et 5c, Consommation et Corporations et les crédits 1c, 10c, 15c et 40c, Santé nationale et Bien-être social, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, soient déférés au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Du consentement unanime, le président met en délibération les crédits 1c, 5c sous la rubrique Consommation et Corporations.

Le ministre et le témoin répondent aux questions.

A 22h 25, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Thursday, December 3, 1981

• 2016

The Chairman: Order please. I see a quorum. I wish to welcome you all to this first meeting after the summer recess.

The order of reference is that Consumer and Corporate Affairs Votes 1c and 5c for the fiscal year ending March 31, 1982, be referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

I do not know if I should give you the report dealing with the steering committee meeting that we had last week. It is a written report; maybe we can give it to you now and save time to have the full time to direct questions, acccording to the order of reference that I just mentioned, to the minister. If he wants to get some extra questions after, we will, if it takes five minutes after the meeting, give more explanation dealing with the . . . .

Mr. Hawkes: May I ask one question, Mr. Chairman? Does the report indicate that we asked for more time from the Minister of Health and Welfare than we were able to fit into her schedule?

The Chairman: According to the steering committee, we are going to have one meeting tonight and it has been asked that the Minister of Health and Welfare be at the meeting tomorrow morning at 9.30. We will have to refer the estimates to the House for December 7.

Mr. Hawkes: Okay, but the report does indicate that we, as a steering committee, wanted more time and that there was only the one session which . . . .

The Chairman: No, the report does not mention that.

Mr. Hawkes: Okay, at the end of the meeting perhaps we could . . . .

The Chairman: It may be discussed at this time, but the report does not mention that. The report mentions what the program is going to be from now until the end of December.

Mr. Hawkes: When we come to it at the end of our meeting, perhaps I could move an amendment to include that fact in the report itself.

The Chairman: If you want to move an amendment that is up to you.

Mr. Hawkes: Okay.

Mr. Skelly: Mr. Chairman, the report from the steering committee indicates that we will have one shot at the minister on the urea formaldehyde and the particular estimates under Consumer and Corporate Affairs—one time?

The Chairman: Yes.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le jeudi 3 décembre 1981

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois que nous avons le quorum. Je voudrais vous souhaiter, à tous, la bienvenue en cette première réunion après le congé d'été.

D'après l'ordre de renvoi, les crédits 1c et 5c du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982 sont renvoyés au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social.

Je ne sais pas si je devrais vous lire le rapport concernant la réunion du comité directeur, la semaine dernière. Il s'agit d'un rapport écrit; nous pourrions peut-être vous le distribuer maintenant, pour gagner du temps, et ainsi, consacrer toute la période à poser des questions au ministre concernant l'ordre de renvoi que je viens de vous lire. Si on lui posait des questions additionnelles, nous pourrions, après la réunion, prendre cinq minutes, et vous donner plus d'explications concernant . . .

M. Hawkes: Puis-je poser une question, monsieur le président? Le rapport mentionne-t-il que nous avons demandé davantage de temps au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que nous n'en avons obtenu à cause de son horaire?

Le président: Selon le comité directeur, nous aurons cette réunion ici, ce soir, et on a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'être présente à la réunion de 9h30, demain matin. Nous devons renvoyer le budget à la Chambre avant le 7 décembre.

M. Hawkes: Très bien, mais le rapport souligne-t-il que nous avions demandé au comité directeur davantage de temps, qu'il n'y avait qu'une réunion . . .

Le président: Non, le rapport n'en fait pas état.

M. Hawkes: Très bien, nous pourrions, à la fin de cette réunion, peut-être . . .

Le président: On pourra en discuter à ce moment-là, mais le rapport ne le mentionne pas. Il ne fait que donner le programme de cette date, à la fin de décembre.

M. Hawkes: Lorsque nous en serons à la fin de cette réunion-ci, je pourrais peut-être proposer un amendement pour que ce fait fasse partie du rapport même.

Le président: Si vous voulez proposer un amendement, libre à vous.

M. Hawkes: Très bien.

M. Skelly: Monsieur le président, le rapport du comité directeur indique bien que nous n'aurons qu'une occasion d'interroger le ministre au sujet de l'urée formaldéhyde et du budget, sous la rubrique Consommation et Corporations . . . une seule fois?

Le président: Oui.

[*Text*]

The report mentions the programs for the order of reference we received from the House dealing with the study on intra-family violence, and we have received the list of the witnesses and we will be starting on this issue after Christmas.

Mr. Skelly: Are you prepared to accept an amendment to that report that would direct, if it was successful, the committee to hold further examination of this particular topic? Is that the essence of what . . . ?

The Chairman: This particular vote?

Mr. Skelly: As I understand it, we are going to have an amendment, or it would be legitimate to put an amendment forward, after the minister testifies or speaks here, to consider possibly amending that report to have future meetings dealing with this particular topic. Is that correct?

The Chairman: According to the block system we are going to have a meeting tomorrow morning with the Minister of Health and Welfare. We could have two other meetings on December 15 and 17 next week.

Mr. Skelly: So it would be a fair amendment for this committee to recommend that the steering committee hold further meetings regarding this urea formaldehyde question?

The Chairman: We will wait and see what the motion will . . . .

Mr. Skelly: You are prepared to accept that kind of an amendment though, are you?

The Chairman: We are now dealing with the whole specific vote and it is up to the members of the committee if you prefer to spend the time to put the motion and discuss the motion or to direct your questions rather to the minister or the witnesses.

Mr. Hawkes: I think we are just adverting, Mr. Chairman, to the fact that at the end of the meeting, when we are done with the witness, when we move to the steering committee report there may be an amendment or two to that report. If we could go to the minister now and do that later that would be my preference and I would assume other people's preference as well.

• 2020

Mr. Blenkarn: Mr. Chairman, I suggest that we proceed. In my view, urea-formaldehyde is a very major problem. The minister, or this committee, might consider a subcommittee to deal with nothing but the urea-formaldehyde problem that is facing the country. There are a number of other concerns in these estimates, but I think we have to get something going on the urea-formaldehyde problem.

The Chairman: Are there any other comments? No comments? Should we go now to the minister?

Mr. Blenkarn: Let us proceed with the minister right away. Perhaps the minister would give us a statement.

[*Translation*]

Le rapport mentionne le programme concernant l'ordre de renvoi que nous a transmis la Chambre, qui traite de l'étude sur la violence dans les familles, nous avons également reçu la liste des témoins, et nous devrions aborder la question après Noël.

M. Skelly: Êtes-vous disposé à accepter un amendement à ce rapport, qui demanderait au Comité, si cela réussit, de tenir d'autres réunions sur le sujet? Est-ce que c'est bien la teneur de . . . ?

Le président: De ce vote?

M. Skelly: Si j'ai bien compris, un amendement nous sera présenté; ou est-ce que ce serait bien légitime de présenter un amendement, après que le ministre aura pris la parole ce soir, afin d'étudier la possibilité de modifier le rapport, pour que nous puissions tenir d'autres réunions sur ce sujet. C'est bien cela?

Le président: Selon les créneaux, nous aurons une réunion demain matin avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous pourrions également avoir deux autres réunions, les 15 et 17 décembre, de la semaine prochaine.

M. Skelly: Le Comité pourrait donc recommander au comité directeur que d'autres réunions soient tenues concernant la question de l'urée formaldéhyde?

Le président: Nous verrons ce que sera la motion . . .

M. Skelly: Vous êtes disposé à accepter un tel amendement, n'est-ce pas?

Le président: Nous devons traiter maintenant de crédits particuliers. Il appartient aux membres du Comité de décider s'ils désirent présenter la motion et en discuter, ou poser des questions au ministre ou aux témoins.

M. Hawkes: Nous ne faisons que mentionner, monsieur le président, qu'à la fin de la réunion, lorsque nous aurons fini d'interroger les témoins, nous pourrions aborder le rapport du comité directeur et proposer un amendement ou deux à ce rapport. Nous pouvons maintenant interroger le ministre, et aborder plus tard l'autre question; voilà ce que je préfère et ce que d'autres préfèrent également, je crois.

M. Blenkarn: Monsieur le président, je propose que nous commencions. A mon avis, l'urée formaldéhyde constitue un problème très important. Le ministre, ou notre Comité, pourrait peut-être songer à mettre sur pied un sous-comité qui ne traiterait que des problèmes de l'urée formaldéhyde auxquels fait face le pays. Il y a dans le budget un certain nombre d'autres questions, mais il faut vraiment faire quelque chose au sujet de l'urée formaldéhyde.

Le président: Quelqu'un a-t-il d'autres remarques à faire? Vous n'en avez pas? Pouvons-nous maintenant donner la parole au ministre?

M. Blenkarn: Nous pouvons commencer immédiatement; le ministre a peut-être une déclaration à nous faire.

[*Texte*]

The Chairman: Okay. Does the minister have any opening remarks? And would he introduce his staff?

L'honorable André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Merci, monsieur le président. Il me fait plaisir de présenter les fonctionnaires de mon ministère qui sont avec moi ce soir. Je vais commencer par, à ma droite immédiate, le sous-ministre, M. George Post; M. Ross Murray, directeur général des finances et administration, et une brochette impressionnante de fonctionnaires de mon ministère à commencer par M^me^ Katleen Francoeur Hendriks, M. Richard Viau, M. Roger Gagnon, M. Jacques Brazeau, M. Fred Sparling, M. Russell Robinson, M. Luc Couture, M. Gérard Payette et M. Lawson Hunter.

Je pense que les membres du Comité ont des questions à poser et par courtoisie pour eux et pour leur permettre d'avoir plus de temps à disposer, je ne ferai pas de déclaration formelle qui pourrait prendre 10 ou 15 minutes du temps de ce Comité. Je vais immédiatement céder la parole aux membres du Comité qui veulent poser des questions.

Le président: Or, comme d'habitude et selon les règlements du Comité, nous allouons dix minutes aux représentants de chacun des partis au premier tour et cinq minutes pour les tours suivants.

I have been told that the official spokesman for the Official Opposition will be Mr. Scott. Mr. Scott.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman. We, in the Official Opposition, are delighted to have the opportunity to question the Minister of Consumer and Corporate Affairs on the issue on which I have been pursuing him these many months, namely the urea-formaldehyde foam insulation crisis. And make no mistake, it is a crisis to many thousands of home owners who have UFFI installed in their homes and now, we learn, in their apartment buildings.

My colleagues and I have questions to ask you and your officials, Mr. Minister. It is a very important matter and events are proving now that it may be one of the most colossal blunders that any government has ever made.

At the end of my opening round of questioning, Mr. Chairman, I intend to introduce a motion for the committee's consideration. In the meantime, I will direct any and all questions on UFFI to you, Mr. Minister, or to your officials, since Mr. Ouellet, as minister responsible for co-ordinating everything, must speak for National Health and Welfare, the Canada Mortgage and Housing Corporation, Energy,Mines and Resources for the CHIP program, Science and Technology with the National Research Council, Supply and Services for the Canadian General Standards Board, as well as Consumer Affairs, under which UFFI has been designated a hazardous product.

[*Traduction*]

Le président: Très bien. Le ministre a-t-il une déclaration d'ouverture? Désire-t-il nous présenter les personnes qui l'accompagnent?

The honourable André Ouellet (Minister of Consumer and Corporate Affairs): Thank you, Mr. Chairman. I am pleased to introduce the officials of my department who are with me tonight. To start with, on my immediate right, the Assistant Minister, Mr. George Post; Mr. Ross Murray, Director General, Finance and Administration, and an impressive array of officials from my department starting with Mrs Katleen Francoeur Hendriks, Mr.Richard Viau, Mr. Roger Gagnon, Mr. Jacques Brazeau, M. Fred Sparling, Mr. Russell Robinson, Mr. Luc Couture, Mr. Gérard Payette and Mr. Lawson Hunter.

I believe the members of the Committee would like to ask me questions and, as a sign of courtesy so that they have more time to direct questions, I will not make a formal statement which could take ten or fifteen minutes of their time. I will immediately give the floor to the members of the Committee who would like to ask questions.

The Chairman: According to the rules and as it is the custom in this Committee, we will allow ten minutes to the spokesmen of each party on the first round and five minutes on the subsequent rounds.

On me dit que le porte-parole de l'opposition officielle sera M. Scott. Monsieur Scott, vous avez la parole.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. Nous, de l'opposition officielle, sommes ravis d'avoir l'occasion d'interroger le ministre de la Consommation et des Corporations sur une question que je lui ai posée ces derniers mois, c'est-à-dire la crise de la mousse isolante d'urée formaldéhyde. Ne vous trompez pas, il s'agit bien d'une crise pour des milliers de propriétaires qui ont fait installer la mousse d'urée formaldéhyde, la MIUF, dans leurs maisons, et également, nous l'apprenons maintenant, dans leurs immeubles.

Mes collègues et moi-même allons vous poser des questions, monsieur le ministre, ainsi qu'à vos hauts fonctionnaires. La question est très importante et les événements prouvent maintenant qu'il s'agit peut-être là d'une des erreurs les plus colossales qu'un gouvernement ait jamais commises.

A la fin de mon premier tour, monsieur le président, j'ai l'intention de présenter une motion pour que le Comité l'étudie. Dans l'intervalle, je vais poser toutes mes questions au sujet de la MIUF, au ministre ou aux hauts fonctionnaires, puisque M. Ouellet, en tant que ministre responsable de la coordination, parle au nom de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour ce qui est du Programme d'isolation thermique pour les résidences au Canada, du ministère des Sciences et de la technologie, pour ce qui est du Conseil national de recherches, du ministère des Approvisionnements et Services, pour ce qui est de l'Office des normes générales du Canada, de même qu'au nom du ministère de la Consommation et des Corporations, où la

[*Text*]

Perhaps I could address my first question, Mr. Chairman, since it is somewhat technical in nature, to the appropriate official, who may be able to answer a fairly key question. It is this: Do the emissions of formaldehyde gas vary over time, depending on humidity and temperature and other such variables?

M. Ouellet: Monsieur le président, la réponse à cette question, est: c'est possible.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): It is possible. Do you have any technical expertise here that can back that up, Mr. Minister?

M. Ouellet: Je pense que le député aurait probablement des réponses plus précises s'il pouvait poser des questions à un fonctionnaire du Conseil national de recherches qui a fait des études sur ce produit et qui serait certainement mieux autorisé que moi pour donner une réponse scientifique.

• 2025

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): You are saying, then, that it is possible that there can be variables. In other words, is it possible that tests that indicate low emissions today could very well be higher next week or next month? I ask this question because you have been placing great emphasis, in your answers to me in the House of Commons, on the 2,400 homes across the country on which the national testing program is being done—which program, I presume, has been concluded. I presume you have the results of that testing. Is it your feeling that a one-shot test is good enough in any one of those homes, in any one of those places you have tested?

M. Ouellet: Monsieur le président, en réponse à la question du député, je dois lui rappeler qu'une large partie de ces questions pourrait recevoir une réponse lors des témoignages qui ont été enregistrés devant la Commission de révision. Comme le député le sait, cette commission a entendu des témoignages des fonctionnaires de plusieurs ministères, en particulier celui du Conseil national de recherches, qui s'est penché sur les aspects techniques des émanations de gaz venant de ce produit et sur la variabilité possible de la teneur en gaz. Il trouverait, lisant les procès-verbaux de ces auditions publiques, plusieurs réponses à ses questions. Quoi qu'il en soit, la Commission de révision devra faire rapport et je suis convaincu que cet aspect de la question sera traité.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): We have a bit of a problem here, Mr. Minister, in that you are the only minister who is co-ordinating this whole issue on behalf of the government; you are the only minister whom we are allowed to ask questions of in the House of Commons on this issue. I presume, if these studies have been done, you have had a chance to assess a lot of the information and have come to some conclusions.

I asked that one question because of this document from the board of National Health and Welfare, the final report of the

[*Translation*]

mousse isolante d'urée formaldéhyde a été déclarée produit dangereux.

Mais puisque ma première question est de nature technique, je pourrais peut-être la poser aux hauts fonctionnaires responsables, qui pourraient y répondre, puisqu'il s'agit d'une question clé. La voici: est-ce que les émanations de gaz de formaldéhyde varient dans le temps selon le degré d'humidité, la température et autres variables semblables?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, the answer to this question is yes, it is possible.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): C'est possible. Est-ce que vous avez ici des experts techniques qui pourraient appuyer cette affirmation, monsieur le ministre?

Mr. Ouellet: I believe the member would have more precise answers if he could address his question to an official of the National Research Council who has made studies on this product and who could, better than I, give a scientific answer.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Vous voulez dire que les taux peuvent varier. En d'autres termes, il est possible que les essais qui montrent de faibles émanations aujourd'hui en montrent de plus fortes la semaine prochaine, ou le mois prochain. Je vous pose la question, parce que vous avez beaucoup insisté, en réponse à mes questions à la Chambre, sur le fait que le programme national d'essai a porté sur 2,400 maisons réparties un peu partout au pays. Je suppose que ce programme est maintenant terminé. Je suppose également que les résultats de ces essais sont connus. Est-ce que vous croyez qu'un seul est suffisant pour chaque maison que vous avez visitée?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, in answer to the member's question, I would remind him that the majority of his queries were answered in testimony before the Review Board. As the member is aware, the board heard officials from a number of agencies, among them the National Research Council, who studied from a technical point of view the gas emissions from that product and the possible changes in the gas content. He will find in the minutes of these public meetings most answers to his questions. At any rate, the Review Board will report, and I am convinced it will deal with the question.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Notre problème, d'une certaine façon, monsieur le ministre, tient au fait que vous êtes le seul à vous occuper de toute cette question au nom du gouvernement. Vous êtes le seul ministre auquel nous pouvons poser des questions à la Chambre des communes sur ce sujet. Si ces études ont été faites, vous avez dû avoir accès à beaucoup de renseignements, et vous avez dû en venir à certaines conclusions.

Je pose la question à cause de ce document émanant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; il s'agit

[*Texte*]

Department of National Health and Welfare Expert Advisory Committee on urea-formaldehyde foam insulation, which says that the significance of a single reading can be misleading.

You mentioned the board of review, as you have on a number of occasions. I gather that they are trying to define the permissible level of exposure to formaldehyde gas in the home environment for the young people and for the old people and for those with respiratory difficulties. But the board of review—is it not true, Mr. Minister?—is not empowered to assess the health factor, the health effects on people. I thought the main mandate of this board of review was to decide whether to keep urea-formaldehyde as a hazardous product or to lift the ban.

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I will take the word-for-word quote of the honourable member; he quotes a report prepared for the Department of National Health and Welfare, which says that a single test can be misleading. I think that has to be taken in its proper context: it does not say that a test is misleading, it says that it "can be" misleading.

The evidence gathered so far indicates that, particularly under the supervision of the co-ordination centres, a series of tests has been carried out throughout Canada. I have every reason to believe these tests are reliable. It is true there is a possibility of fluctuations in the degree and level of formaldehyde, depending on whether there is humidity on one day, depending on the weather, depending on the conditions of winds, and so on. This is why we are indeed indicating to the public that a test, while it is a good indication, is an indicator. To what degree are there fluctuations? I think it is a matter for experts to discuss. But I do not think the difference is of such magnitude that it could make a tremendous difference in the environment of a home.

• 2030

That is my answer to the first aspect of your question. About the second aspect of your question, your assumptions about the board of review are correct.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): May I come down to the more political side of this, which you can speak to, because you and your colleague already have made some reference to whether we have fluctuations in urea formaldehyde readings or not. Whether one reading is done or several readings are done, people out there are worried if they have the stuff in their home. You were quoted as saying in Quebec, I think on October 2, something to the effect of, if you think you have a problem, do not wait for the government to make a decision; do not wait for us to decide; take it out yourself. And last night in Scarborough, your colleague, the minister for housing, said, in effect—and I am paraphrasing him—rip the foam out yourselves; take it out, if you have a problem. He said virtually the same thing. He said you might wait a couple of weeks to see what the testing results are for the 2,400 homes. But the question is, was he telling the people who have had the testing

[*Traduction*]

du dernier rapport du Comité consultatif d'experts sur la mousse d'urée formaldéhyde du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce rapport indique qu'un seul prélèvement peut ne pas être concluant.

Vous faites allusion, encore une fois, à la Commission de révision. Je crois savoir que cet organisme essaie de définir le taux permissible d'exposition au gaz de formaldéhyde, dans les maisons, pour les jeunes, les personnes âgées, les personnes qui ont des troubles respiratoires. La Commission de révision, cependant, vous en convenez sans doute avec moi, monsieur le ministre, n'est pas habilitée à évaluer le risque que comporte ce gaz sur la santé des gens. Sauf erreur, le mandat de la commission consiste à décider si la mousse d'urée formaldéhyde doit continuer d'être considérée comme un produit dangereux ou non.

M. Ouellet: Monsieur le président, je vais reprendre mot à mot la citation à laquelle vient de faire allusion l'honorable député. Il a cité un rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui dit qu'un seul prélèvement peut ne pas être concluant. Le rapport ne dit pas qu'un seul prélèvement n'est pas concluant; il se borne à dire qu'il peut ne pas être concluant.

Les renseignements recueillis jusqu'ici indiquent qu'une série d'essais ont été menés un peu partout au pays sous la surveillance des centres de coordination. J'ai toutes les raisons de croire que ces essais sont fiables. Il est vrai que le niveau de formaldéhyde peut varier, selon le taux d'humidité un jour donné, selon le temps qu'il fait, selon le vent, etc. C'est la raison pour laquelle nous disons au public qu'un essai, même s'il peut donner une bonne idée de la situation, n'est qu'un moyen. A quel point le taux varie-t-il? Je pense qu'il appartient aux experts de le déterminer. Je ne pense pas cependant qu'il puisse y avoir une très grande différence dans une maison donnée.

C'est ma réponse à la première partie de votre question. Au sujet de la deuxième partie, la Commission de révision, ce que vous dites est juste.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'en reviens à l'aspect politique de la question. Vous pouvez en parler, puisque vous et votre collègue avez abordé les questions relatives à la variation des taux de formaldéhyde dans les prélèvements. Qu'il y ait eu un prélèvement ou plusieurs, les gens n'en demeurent pas moins inquiets s'ils ont cet isolant dans leurs maisons. Il semblerait que vous auriez dit, le 2 octobre, à Québec, que si les gens avaient un problème, ils n'avaient pas à attendre la décision du gouvernement; ils pouvaient agir d'eux-mêmes tout de suite. Hier soir, à Scarborough, votre collègue, le ministre responsable du logement, a incité les gens, je paraphrase ce qu'il a dit, à arracher l'isolant eux-mêmes s'ils éprouvaient des problèmes. Somme toute, il a dit à peu près la même chose que vous. Il a souligné qu'il faudrait à peu près deux semaines pour voir le résultat des essais qui ont été effectués sur les 2,400 maisons. Il reste à savoir s'il s'adressait,

[*Text*]

done, and did you mean that for those people who have had testing done, if you have discovered a problem, take it out yourself; pay for it yourself; remove it; rip the walls down; whatever you have to do, but get rid of it? Or are you saying that we are all going to have to wait for the results of that testing program?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I would not want to speak on behalf of my colleague, Mr. Cosgrove.

An hon. Member: He is in enough trouble.

Mr. Ouellet: I do not know if the hon. member is paraphrasing him correctly.

As for paraphrasing me, I think I have to say that he is not correct. I never venture to say to anybody to take one course of action or another. I think what I have said all along is that there is a centre for information and advice, and anybody who has UFFI should call our centre. I have never given any advice on the foam personally to anybody.

There are obviously people who have been gathering this information, and co-ordination centres who are there to give information and in fact to take the names of these homeowners. In many cases we have sent them publications published by the National Research Council. We have done tests for many homeowners, and indeed there is a flow of information that comes out of this centre of co-ordination and information.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): So you are not making any recommendation, then, to any homeowners who have that stuff in there, other than to get in touch with a UFFI centre, until such time as the government makes a decision on how to help them take that stuff out if they have a problem.

Mr. Ouellet: We have produced three bulletins: one bulletin that is addressed to homeowners, one that is addressed to doctors, and one that is addressed to entrepreneurs. They are public information; they are distributed free by our centre. A lot of our members of Parliament have asked for these documents. They have been distributed to many, many homeowners. They are technical advice. I think it is more prudent to rely on these documents prepared by the National Research Council.

• 2035

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): My colleagues will be pursuing this point afterwards.

Mr. Chairman, it is my feeling—when it comes to a matter of this importance, of this concern, of this magnitude—there has never been a bottom line where the health of this nation is concerned. This is a very real and immediate problem which the government is going to have to face to help people get out of the mess into which you have got them.

Mr. Chairman, I said that I would like to move—

[*Translation*]

si vous-même, vous vous adressiez, aux gens qui ont fait faire des essais dans leurs maisons. S'ils ont des problèmes, ils n'ont qu'à se débrouiller eux-mêmes; ils n'ont qu'à arracher les murs et tout ce qu'il y a dedans. Tout est à leurs frais. Ou bien leur dites-vous qu'ils doivent attendre le résultat des essais?

M. Ouellet: Monsieur le président, je ne voudrais pas parler au nom de mon collègue, M. Cosgrove.

Une voix: Il a suffisamment de problèmes.

M. Ouellet: J'ignore si l'honorable député le cite correctement.

En ce qui me concerne, il a mal compris ce que j'ai dit. Je ne suis jamais allé jusqu'à dire aux gens ce qu'ils doivent faire. J'ai tout simplement dit qu'il y avait des centres d'information et d'aide, et que tous ceux qui avaient dans leurs maisons de la mousse d'urée formaldéhyde pouvaient s'y adresser. Je n'ai jamais dit aux gens ce qu'ils devaient faire de la mousse elle-même.

Il y a des gens qui ont recueilli de l'information à ce sujet; il y a des centres de coordination qui sont prêts à donner de l'information et à prendre le nom des propriétaires des maisons touchées. Dans bien des cas, nous leur avons envoyé des publications du Conseil national de recherches. Nous avons procédé à des essais dans bien des endroits; il y a beaucoup de renseignements qui peuvent être donnés au centre de coordination et d'information.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Vous ne faites pas d'autres recommandations aux propriétaires de maison. Ils ont seulement à communiquer avec le centre d'information sur la mousse d'urée formaldéhyde d'ici à ce que le gouvernement prenne une décision pour les aider à se débarrasser de cet isolant, s'ils ont un problème.

M. Ouellet: Nous avons envoyé trois bulletins; un était adressé aux propriétaires de maison, un autre aux médecins, un autre aux entrepreneurs. Tout le monde a accès à ces bulletins; ils sont distribués gratuitement par notre centre. Beaucoup de députés ont déjà demandé à les recevoir. Ils ont été envoyés à un grand nombre de propriétaires de maison. Ils contiennent des conseils d'ordre technique. Je pense qu'il est préférable, pour l'instant, de se fier à ces renseignements émanant du Conseil national de recherches.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Mes collègues y reviendront.

Monsieur le président, il me semble que dans ce genre de situation grave, la première préoccupation doit être la santé des citoyens. Le gouvernement fait face à un problème très grave dans l'immédiat. Il doit aider les gens à se sortir de la situation fâcheuse où il les a attirés.

J'ai déjà dit que j'avais l'intention de proposer . . .

[*Texte*]

The Chairman: I think your time has expired. Five minutes more, Mr. Scott, then I transfer to Mr. Skelly.

Mr. Skelly: Thank you, Mr. Chairman.

It seems to me the first time I ran across this was in relation to an appeal to one of these committees from the Minister of Consumer Affairs in Saskatchewan. While I was in Regina, he asked me if it would be possible to get the federal government to do something on this problem. This was a year and a half ago when they were moving people out of the homes.

One of the really serious implications is the slowness with which this government has come to recognize a very serious problem. It strikes me we are dealing with, as has been stated, a serious health problem. I do not think people really fully understand the implications of the destruction of probably the single most important investment in the lives of thousands of Canadians.

I just wonder if the minister would comment on the fact that basically we are looking right now today at maybe 125,000 residences and maybe 500,000 Canadians who are affected by this material.

As I go back to the riding, every time I go home to my own constituency, I find more people who have become aware they have it in their home. Yet they were never aware, up to this point. Every time I go back, I find numerous people who are suffering health implications from it. They have suddenly begun to look at the health implications and are going back to their doctors and asking if this could be caused by urea-formaldehyde foam. I talked to physicians who are reluctant to make a diagnosis on the basis of the symptoms their patients have because they have inadequate information.

Almost a year ago, we asked if the government—the minister included, or the Minister of Health and Welfare, whoever— would take responsibility for notifying physicians about the symptoms in this thing. We asked them if they would notify homeowners.

It is not hard to put together a list. In the riding I represent, we contacted contractors who willingly gave us names and addresses. Then we formed groups who began to telephone and inform people—a very simple procedure.

We asked about notifying physicians, notifying homeowners, providing testing for all homes—not just 2,400 homes across the country, but the homes of all people having serious health reactions. We phoned all the numbers the government provided; we got told nothing.

The last thing we asked about was compensation. It strikes me we are dealing with 125,000 homes, at the present time, and possibly a lot more as people become more aware. We are dealing with 500,000 Canadians with their health exposed to

[*Traduction*]

Le président: Je pense que vous avez dépassé votre temps de cinq minutes, monsieur Scott. Je dois passer à M. Skelly.

M. Skelly: Merci, monsieur le président.

C'est à la suite d'une demande du ministre de la Consommation de la Saskatchewan que j'ai pris connaissance, pour la première fois, de cette situation. C'était à Regina. Je me demandais s'il était possible de faire intervenir le gouvernement fédéral. C'était il y a environ un an et demi, alors que les gens se voyaient conseiller de sortir de leurs maisons.

Un des plus grands problèmes qui ont été mis en lumière par cette affaire a été la lenteur du gouvernement à s'apercevoir de la gravité de la situation. Il me semble qu'il s'agit ici d'un problème de santé très sérieux. D'autre part, il est difficile de s'imaginer ce que peut signifier la destruction de l'investissement le plus important qu'ont pu faire des milliers de Canadiens.

Je me demande ce que le ministre pense du fait que, de façon générale, il s'agit, dans la situation qui nous occupe, de 125,000 maisons et de 500,000 Canadiens.

Chaque fois que je retourne chez moi, dans ma circonscription, je m'aperçois qu'il y a de plus en plus de gens qui se rendent compte qu'ils ont cet isolant dans leur maison. La chose ne les avait jamais frappés jusqu'à présent. A chaque occasion, je constate qu'il y a de plus en plus de gens qui ont des troubles de santé à cause de cet isolant. Ils en ont été rendus plus conscients tout à coup et ils sont allés voir leurs médecins pour leur demander si la mousse d'urée formaldéhyde ne pourrait pas en être la cause. Par ailleurs, j'ai parlé à des médecins qui hésitaient à faire un diagnostic à partir des symptômes que leur signalaient leurs patients, à cause d'un manque d'information adéquate.

Il y a près d'un an, nous avons demandé si le gouvernement, dont le ministre ici présent, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou un autre ministre, était prêt à aviser les médecins des symptômes auxquels pouvait donner lieu cet isolant. Nous lui avons demandé d'aviser les propriétaires de maison touchés également.

Il n'est pas difficile d'obtenir la liste. Dans ma circonscription, les entrepreneurs n'ont pas hésité à nous donner les noms et les adresses des personnes touchées. Nous avons alors formé des groupes qui ont commencé à appeler ou à alerter les personnes touchées. Il n'y avait rien de plus simple à faire.

Nous avons donc demandé au gouvernement d'aviser les médecins, les propriétaires de maison touchés; nous lui avons demandé de procéder à des essais dans toutes les maisons touchées, non pas seulement dans 2,400. Nous voulions que ce soit toutes les maisons où les gens avaient des problèmes de santé. Nous avons appelé à tous les numéros que le gouvernement nous avait fournis; nous n'avons absolument rien appris.

Nous n'avons pas encore parlé de dédommagement. Nous avons actuellement 125,000 maisons touchées, peut-être davantage au fur et à mesure que les gens s'aperçoivent de ce qui se passe. Nous avons 500,000 Canadiens dont la santé est

[*Text*]

jeopardy and the most significant investment in their lives destroyed. What are we getting about compensation? They need some assistance.

I notice the minister has outlined a stage two program forthcoming, in which the government has a moral, if not a legal obligation to aid these people. Would the minister be prepared to comment on the need to get physicians more information so they can make more effective diagnoses on the symptoms their patients are exhibiting? There is a need to pick up the ball now, not wait until homeowners find out they have this problem. There is a need to go after the contractors, to go after your own CHIP records and other sources. There is a need to go out and notify, to take positive action to notify homeowners this material has been inserted in their homes. There is a need to ask if they have experienced any problems, and to give them some information on it.

• 2040

How about testing? In your stage two, what are you proposing about going into homes where people know it is there, where they are experiencing problems and where they would like it tested for their own information? If you feel there is a moral and legal obligation to aid, what kind of things are you looking at for compensation, because the bottom line looks to be, maybe, as much as $3 billion now, and rising every time I go back to the riding?

Could you pick up those four things, the physicians notifying home owners, providing testing for individual homes, and what your thoughts are on compensation?

M. Ouellet: Monsieur le président, oui, je vais répondre à ces quatre points. Je pense que le premier point, soit celui du nombre de familles canadiennes où ce produit a été utilisé est dans des proportions beaucoup moins considérables que l'honorable député semble le croire. Il parle de 125,000 familles; j'aimerais qu'il me dise sur quoi il se base pour en arriver à ce chiffre. Je serais très heureux de le savoir parce qu'il a peut-être des renseignements que je n'ai pas. Nous croyons qu'il s'agit d'un produit qui a été utilisé dans environ 80,000 maisons au Canada. Alors, il y a là une différence de quelque 55,000 maisons, d'après les dires de l'honorable député; c'est assez important comme différence et j'aimerais qu'il puisse me donner des renseignements que je n'ai pas.

Quant à renseigner les gens sur le produit et de les avertir qu'ils ont ce produit dans leurs maisons, je lui répondrai que la semaine dernière le Centre d'information et de coordination avait reçu, de sa province, 1,062 appels pour des renseignements et qu'il y avait en fait 816 propriétaires de sa province qui étaient enregistrés à notre Centre d'information. Il y a peut-être plus de propriétaires que cela en Colombie-Britannique et nous avons tenté de rejoindre le maximum de propriétaires impliqués avec ce produit. S'il a des renseignements et peut nous les fournir, il est évident que nous serions heureux de les avoir pour que ces familles qui ne seraient pas encore

[*Translation*]

menacée et qui risquent de perdre l'investissement le plus important de leur vie. Qu'y a-t-il de prévu sous forme de dédommagement? Ils ont besoin d'aide.

J'ai remarqué que le ministre avait parlé d'un deuxième volet dans lequel le gouvernement reconnaissait avoir l'obligation morale, sinon juridique, d'aider les gens touchés. Pour l'instant, le ministre a-t-il quelque chose à dire au sujet de la nécessité d'informer les médecins, de façon à ce qu'ils puissent procéder à des diagnostics plus justes à partir des symptômes de leurs patients? Il faut agir maintenant, et non pas attendre que les propriétaires s'aperçoivent qu'ils ont un problème. Il faut faire appel aux entrepreneurs, aux dossiers du PCIM et à d'autres sources. Il faut aviser les propriétaires de maison qu'ils ont cet isolant chez eux. Il faut leur demander s'ils ont des problèmes. Il faut leur donner tous les renseignements dont ils ont besoin.

Qu'avez-vous l'intention de faire au sujet des essais? Dans votre deuxième volet, avez-vous l'intention de vous rendre dans les maisons des gens qui disent éprouver des difficultés et souhaiter un essai pour leur propre information? Si vous estimez que vous avez une obligation morale et juridique, quelles sont les formes de dédommagement que vous envisagez? Il me semble que le montant total pourrait atteindre 3 milliards de dollars maintenant. C'est l'impression que j'ai chaque fois que je vais dans ma circonscription.

Pourriez-vous répondre à ces quatre questions relatives à la nécessité d'aviser les médecins, les propriétaires de maison, de procéder à des essais dans les maisons et de dédommager les propriétaires touchés?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I can, of course, deal with those four points. As to the first point, the number of Canadian families in whose homes the product has been used, it is much less than what the honourable member seems to think. He talks about 125,000 families; I would like to know where he got his figures. Maybe he has some information that I do not have. We think that the product has been used in roughly 80,000 homes in Canada. That is 55,000 homes less than what the honourable member had in mind. It is odd and that is why I would like to have his information.

As far as notifying people that they have this product in their homes, I would like to advise the honourable member that as of last week the Information and Co-ordination Centre had received from his province 1,062 requests for information and had, in fact, 816 home owners registered with it from his province. Maybe there are more in British Columbia. At any rate, we have attempted to reach the maximum number of homeowners affected by the product. If the honourable member has further information that he wishes to pass on, we will be more than happy to have it, in order that all families affected be registered with our Information and Co-ordination Centre.

[*Texte*]

enregistrées à notre Centre d'information et de coordination le soient.

Quant à l'aspect médical, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons publié un volume qui s'adresse plus particulièrement aux médecins et qui donne des suggestions, des avis aux médecins. Ce document est disponible; il a été diffusé un peu partout et si des médecins de sa province ne l'ont pas reçu nous nous ferons un plaisir de leur procurer ce document.

Finalement, quant aux tests, je pense que le gouvernement, ayant fait d'abord un échantillonnage avec ses 2,400 tests, a maintenant un assez bon échantillonnage de la situation à travers le pays. Dans une deuxième étape, il est certain que nous aurons à considérer la possibilité d'offrir ou de faciliter l'accès à des tests pour tous les propriétaires de maisons où il y a ce produit, parce qu'il est indéniable que ceux et celles qui ont des doutes, qui s'inquiètent devraient bénéficier de tests afin de baser un jugement et une évaluation solides sur la gravité ou la non-gravité de ce produit dans leur maison.

• 2045

Je souscris aux propos du député, à savoir que nous devrions encourager tous les propriétaires canadiens qui ont ce produit dans leur maison à faire tester leur maison afin de connaître le niveau d'urée formaldéhyde qu'il y a chez eux.

The Chairman: Mr. Skelly.

Mr. Skelly: Yes. Obviously there were four points. The difference on the figures would be interesting in terms of residents versus home owners, and as each day goes by . . . .If you have 1,062 registered people from British Columbia, I think you are probably looking at a very understated situation. I would suggest that next week in Question Period there are probably going to be questions put in the House which will indicate a very large number of residents added to this, but the figure—you know, being hung for a sheep as a lamb—is neither here nor there. We are talking about a very serious situation.

You have mentioned a one-shot go at physicians, and I am here to tell you, having talked to physicians and to patients who are frustrated because the physicians do not have adequate information on it . . . . I can think of two cases where neither the physician nor the patient was aware of urea formaldehyde in the home. I can give you several examples where that has happened. I would implore you to make a continuing source of information . . . .Some physicians have not seen the material. Some physicians are very reluctant to make a diagnosis based on the information they do have. There is a need for more information.

Notifying home owners . . . You would be glad to have them contact you, but I tell you seriously, every time I go back to my constituency more people come forward. They have read the paper. They have just found out. We found a new contractor in one area who had done several hundred homes. Now, these people are starting to come in very concerned. There are many people out there in this country, and I think the govern-

[*Traduction*]

Regarding the medical aspect, as I said earlier, we have published a bulletin specifically for physicians to advise them in the matter. It is available everywhere. If the physicians of the honourable member's province have not received it, we will be happy to send them a copy.

Finally, regarding the test, the government, having proceeded to 2,400 tests, now has a good sampling to evaluate the situation across the country. In the second stage, we will, of course, consider the possibility to extend the testing procedure to all home owners who have this product. Without a doubt, those who are not certain, who worry about the situation should be able to have their house tested to see to what extent they have a problem.

I quite agree with what the MP has said, that is that we should encourage all the Canadian homeowners who have this product in their homes to have their house tested in order to know the level of formaldehyde they have.

Le président: Monsieur Skelly.

M. Skelly: Oui. Évidemment, il y avait quatre points. La différence entre les chiffres s'avère intéressante en termes de locataires comparés aux propriétaires, et avec chaque jour qui passe . . . Si vous avez 1,062 personnes enregistrées en Colombie-Britannique, je crois que l'évaluation est probablement trop basse. Je dirais que la semaine prochaine, au cours de la période des questions, il y aura probablement des questions qui prouveront qu'un très grand nombre de locataires s'ajoutent à ce chiffre, mais ce chiffre . . . vous savez, qu'on vous prenne pour un mouton, alors que vous n'êtes qu'un agneau, cela n'a rien à voir. Il s'agit d'une situation très grave.

Vous avez parlé d'une séance d'information à l'intention des médecins; or, j'aimerais vous dire, après avoir parlé à des médecins et à des patients qui sont frustrés parce que leurs médecins n'ont pas de renseignements adéquats à ce sujet . . . Je pense à deux cas où ni le médecin ni le patient ne savaient que la maison était isolée avec de la mousse d'urée formaldéhyde. Je peux vous citer plusieurs exemples du même genre. Je vous supplie donc d'offrir d'une façon continuelle les renseignements . . . Certains médecins n'ont pas vu la documentation. Certains médecins hésitent énormément à fonder un diagnostic sur l'information qu'ils ont. Il faudrait plus de renseignements.

Prévenez les propriétaires . . . Vous seriez heureux qu'ils communiquent avec vous, mais je peux vous dire très franchement que chaque fois que je retourne dans ma circonscription, d'autres gens encore se font connaître. Ils ont lu le journal. Ils viennent tout juste de le découvrir. Nous avons trouvé un nouvel entrepreneur, dans une région, qui avait construit plusieurs centaines de maisons. Maintenant, les habitants de ces

[*Text*]

ment has an obligation . . . .They promoted this product, and these people had contractors use it.

I think you have an obligation to take positive action to notify them, not to worry about whether or not they suddenly discover their allergic symptoms are from formaldehyde, but to get on the case and notify Canadians that they may be seriously exposed to this. It is still a little bit vague on the testing equipment.

The Chairman: This is your last question, Mr. Skelly.

Mr. Skelly: Maybe you could just answer the compensation question for me. That is the fourth, important point here. Would you, if possible, give me more detail on where these people can turn to get that testing done on their individual homes? That is a positive move. The second thing is: What about compensation? You have an obligation to notify homeowners, an obligation to notify physicians and keep the information going, but tell me about where my constituents can go to get tested in their home, and where they are going to get compensation to rip this material out of their homes.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Ouellet: Monsieur le président, je voudrais rappeler, sans malice, je le fais tout simplement, à l'honorable député, que notre centre d'information et de coordination existe depuis juin dernier. J'ai écrit au député. Je lui ai envoyé de la documentation, je lui ai envoyé en fait les bulletins que nous avions. Je pense que tout bon député qui est consciencieux et qui fait son travail dans sa circonscription aurait pu et aurait dû avertir les propriétaires et les médecins de sa circonscription. J'ai un groupe considérable de collègues députés du gouvernement qui m'ont réécrit, qui m'ont demandé des renseignements et des documents pour les distribuer à leurs électeurs et à leurs propriétaires qui étaient pris avec ce problème. Ils sont allés à des réunions publiques. Ils ont encouragé les propriétaires à communiquer avec notre Centre d'information et de coordination. Le député me dit ce soir qu'il y a des propriétaires de sa circonscription et de sa province qui ne sont pas enregistrés. Je veux bien. J'espère qu'il va collaborer avec nous et qu'il va faire son travail qu'il aurait peut-être dû faire il y a quelques semaines ou quelques mois, qu'il va le faire maintenant.

• 2050

Par ailleurs, au sujet . . .

Mr. Skelly: On a point of privilege, I suspect that the minister is making those comments on the basis that he misunderstood what I said. I am saying there are people in that riding who still do not know that they have the substance in the home. I work long hours on that subject, and I would appreciate it if you would withdraw those remarks, and if you

[*Translation*]

maisons commencent à venir me voir, car ils sont très préoccupés. Il y a de nombreuses personnes dans ce pays, et j'estime que le gouvernement a une obligation . . . C'est lui qui a encouragé l'utilisation de ce produit, et ces propriétaires ont demandé aux entrepreneurs de s'en servir.

Je crois que vous avez l'obligation de prendre des mesures positives pour les prévenir, non pas de vous inquiéter de savoir s'ils constateront ou non soudainement que leurs symptômes d'allergie proviennent de la mousse d'urée formaldéhyde, mais l'obligation de vous y mettre et de prévenir les Canadiens qui sont peut-être gravement menacés. A la suite des tests, c'est encore un peu vague.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Skelly.

M. Skelly: Peut-être pourriez-vous tout simplement répondre à la question concernant l'indemnisation. C'est là le quatrième point important. Pouvez-vous, si possible, me donner plus de détails et me dire à qui ces gens peuvent s'adresser pour faire faire une analyse de leur maison? C'est là une mesure positive. Deuxièmement: qu'en est-il de l'indemnisation? Vous avez l'obligation de prévenir les propriétaires, l'obligation de prévenir les médecins et de continuer à distribuer de l'information, mais dites-moi où mes commettants peuvent aller pour faire examiner leur maison et où ils peuvent aller pour obtenir une indemnité qui leur permettra de retirer cette matière de leur maison.

The Chairman: Mr. Minister.

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I would like to remind the hon. MP, without malice, very simply, that our information and co-ordination centre exists since last June. I wrote the MP. I sent him the information, I sent him the bulletins which we had. I think any good MP who is conscientious and who does his work in his riding could have and should have notified the homeowners and the doctors in his riding. A considerable group of government MPs wrote back to me and asked me for more information and documentation to give out to the electors and the homeowners who have this problem. They went to public meetings. They encouraged homeowners to get in touch with our information and co-ordination centre. The MP tells me this evening that there are homeowners in his riding and in his province who have not registered. Fine. I hope he will co-operate with us and do the work that he perhaps should have done a few weeks or a few months ago, do it now.

In addition, with respect to . . .

M. Skelly: Je soulève la question de privilège. Je soupçonne que le ministre fait ces commentaires parce qu'il a mal compris ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y a beaucoup de gens dans ma circonscription qui ne savent toujours pas qu'ils ont ce produit dans leur maison. Je consacre beaucoup d'heures de travail à ce dossier, et je voudrais que vous retiriez ces commentaires, et

[*Texte*]

would understand that you have the information about people who have it in their home, and if you wrote to them then they could become aware that it is in their home, and then I could do my job. But it is imperative that you do your job properly first before I can do mine.

M. Ouellet: Eh bien, je pense que nous faisons notre travail. Nous avons mis sur pied ce centre d'information et de coordination. Le député me dit qu'il y aurait des propriétaires qui auraient ce produit dans leurs maisons et qu'ils ne le sauraient pas. Et du même souffle, il me dit que nous avons fait la promotion de ce produit. Nous n'avons pas fait la promotion de ce produit. Nous avons fait la promotion d'un programme d'isolation des maisons.

Mr. Skelly: Again, in all respect, Mr. Chairman, on a point of privilege, the CHIP program did promote it, the federal government . . . .

The Chairman: I am sorry, Mr. Skelly, your time has already been expired for . . . .

Mr. Skelly: I wish he would be more conscious about the remarks he is making.

The Chairman: We respect the rule that we established at the beginning. Now I will move on to Mr. Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je pense que tout le monde est d'accord sur l'importance qu'il y a d'acccorder une attention à ce problème. On semble vouloir dire, à certains moments, que le gouvernement ne réalise pas cette importance. Ce qu'il faudrait savoir et ce qui m'intéresse c'est plus l'élément responsabilité que l'élément importance. Je trouve que l'on insiste beaucoup trop sur l'importance du problème avec laquelle tout le monde est d'accord. Mais, il faudrait insister davantage sur les responsabilités qui doivent être partagées entre tous ceux qui sont impliqués dans ce problème-là. Je sais que vous avez déjà fait des déclarations à ce sujet. Est-ce que vous pourriez me résumer, précisément, comment vous envisagez la responsabilité des divers intervenants au sujet de ce problème sérieux?

Le président: Monsieur le ministre.

M. Ouellet: Eh bien, je pense qu'il est important de replacer ce problème dans son contexte. J'ai ici une brochure qui s'appelle «Emprisonnons la chaleur». «Comment refaire l'isolation thermique de votre maison pour économiser énergie et argent». C'est un document qui a été publié par le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources du Canada à l'été 1976. Et, il est évident que le gouvernement canadien, de concert avec les gouvernements provinciaux, avait décidé de faire la promotion de l'isolation des maisons afin de sauver de l'énergie, de conserver notre énergie. Et, quand on regarde la liste des produits dont on parle dans ce document, liste que l'on retrouve à la page 42, et qui est fort longue, qui parle des isolants en vrac et qui en nomme une demi-douzaine, qui parle des matelas isolants, qui parle des panneaux isolants et qui en

[*Traduction*]

que vous compreniez que c'est vous qui disposez des renseignements concernant les propriétaires qui ont ce produit dans leur maison. Si vous leur écriviez pour les informer de ce fait, je pourrais ensuite faire mon travail. Mais il faut que vous fassiez votre travail correctement avant que je ne puisse faire le mien.

Mr. Ouellet: Well, I think we are doing our job. We set up this information and co-ordination centre. The member tells me that there are some homeowners who have this product in their homes and who do not know it. In the same breath, he tells me that we promoted this product. We did not promote urea-formaldehyde foam. We promoted a home insulation program.

M. Skelly: Sauf votre respect, monsieur le président, je soulève de nouveau la question de privilège. Le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a bel et bien fait la promotion de ce produit, et le gouvernement fédéral . . .

Le président: Je regrette, monsieur Skelly, mais votre temps s'est déjà écoulé . . .

M. Skelly: Je voudrais qu'il soit plus conscient des commentaires qu'il fait.

Le président: Nous allons respecter la règle que nous avons établie au début. Je vais maintenant donner la parole à M. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

I think everyone agrees how important it is to examine this problem, Mr. Ouellet. There seems to be some suggestion that the government is not aware how important this is. The important thing to determine and the aspect that interests me the most is the question of responsibility rather than the question of importance. I think that too much emphasis is being placed on the importance of the problem—everyone agrees on this. More emphasis must be placed on the responsibility that must be shared by all those involved in this problem. I know that you have already made some statements in this regard. Could you summarize for me your opinion as to the responsibility of the various parties in this serious matter?

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: I think it is important to put the problem in its proper context. I have here a brochure entitled *Let's keep the heat in*, "How to re-insulate your home to save energy and money". This is a document published by the Department of Energy, Mines and Resources in the summer of 1976. It is clear that the Canadian government, in co-operation with the provincial governments, decided to promote home insulation in order to save energy. When we look at the list of products referred to in this document, which appears on page 42 of the French version, and which is quite long, we find a list of some six bulk insulating materials, including bats, panels, several others, and finally foam.

[*Text*]

nomme encore une demi-douzaine et qui parle finalement des isolants en mousse . . .

A côté de chacun de ces produits, on donne des descriptions quant à l'épaisseur, quant à la qualité du produit, quant à sa valeur de résistance au point de vue chaleur, quant à l'épaisseur et à l'épandage ou à l'injection de ce produit. Et il est évident, à partir de la lecture de ce document, qu'il y a même des réserves au sujet de la mousse d'urée formaldéhyde. Ce document dit que le produit peut être utilisé, mais qu'il n'a pas la même valeur au point de vue résistance à la chaleur que plusieurs des autres produits.

• 2055

Et, il est clairement établi dans ce document que la façon dont on le pose s'avère un élément important pour déterminer son efficacité. Donc, tout propriétaire de maison qui a reçu cette publicité, cette information du gouvernement, et qui a voulu isoler sa maison, et qui s'est donné la peine de lire ce document, pouvait de lui-même constater qu'il y avait différents produits avec lesquels il pouvait isoler sa maison. Il y en avait certains qui étaient meilleurs que d'autres. Et de plus, ce document lui indiquait qu'il fallait suivre une certaine directive quant à la pose de ce produit.

Il y a un autre document qui est une espèce de petit condensé, et dont le titre est «Cent façons d'économiser chez soi, énergie et dollars». Il a été publié à des milliers d'exemplaires et a eu, en fait, plusieurs publications. Celle que j'ai en main est la cinquième édition de janvier 1978, ce qui veut dire que c'était déjà la cinquième édition de ce fascicule. Lorsqu'on y fait l'énumération des produits, il est clairement mentionné à la page 52 de ce document que l'urée formaldehyde doit être installée seulement par un entrepreneur professionnel qui possède l'équipement approprié et une expérience considérable. Et on dit dans ce document que des problèmes ont surgi car certains entrepreneurs n'appliquaient pas le produit convenablement. Ce petit livre disait, à l'intention des propriétaires qui voulaient isoler leurs maisons:

> Veuillez en conséquence choisir judicieusement une compagnie bien établie et vous assurer qu'elle fournit une garantie valable. Veuillez également vous assurer que tous les produits qui sont utilisés satisfont aux normes de qualité.

Il est évident qu'à ce moment-là, en 1976 et en 1978, on avait certaines réserves quant à la qualité et la valeur de ce produit. Mais personne, à ce moment-là, n'avait à l'esprit que c'était un produit dangereux pour la santé. Nous avons été le gouvernement pendant ces années, jusqu'à ce que le parti conservateur le soit en 1979, et eux non plus n'ont pas réagi à ce produit. Ils avaient les mêmes informations que nous et ils s'en remettaient à la publicité qui était distribuée à ce moment-là, qui disait: Isolez votre maison. Choisissez le produit que vous voulez, il y en a qui sont meilleurs que d'autres. Par conséquent, prétendre aujourd'hui que le gouvernement a encouragé les gens à prendre ce produit-là plutôt qu'un autre, c'est vraiment exagéré. Il est évident que nous avons fait la promotion du programme d'isolation des maisons, mais nous n'avons jamais privilégié un produit plutôt qu'un autre. Alors

[*Translation*]

Beside each product, there is a description of the thickness and quality of the product, its R-value and the spreading or injection of the product. In reading this document, it is clear that there were some reservations expressed about urea-formaldehyde foam. The publication states that the product could be used, but that it did not have the same R-value as a number of other products.

In addition, it is clearly established in this publication that the way in which the foam is put in is an important factor in determining its efficiency. Therefore, any home owner who received this information from the government, and who wanted to insulate his home, and who took the trouble to read this brochure, could see for himself that there were various insulating products available, and that some were better than others. Moreover, the document stated that certain procedures had to be followed in installing the product.

There is another document entitled "A hundred ways to save energy and money in the home". It has been reprinted several times, and thousands of copies have been distributed. The one I have here is the fifth edition, dated January 1978, which means this was the fifth edition of the booklet. It lists the various products, and states clearly on page 52 of the French version that urea formaldehyde must be installed only by professional contractors with the proper equipment and considerable experience. The booklet also states that there have been problems because some contractors were not installing the product properly. The booklet gives the following advice to home owners wishing to insulate their homes:

> You should therefore be careful to choose a well-established company, and ensure that it provides a valid guarantee. You should also make sure that all the products used meet quality standards.

It is clear from this that in 1976 and in 1978, there were some reservations about the quality and value of this product. But no one, at that time, thought that it was dangerous to health. Our party was in power during these years, until the Conservative party took over in 1979, and they also did not take any action against this product. They had the same information as us, and they relied on the advertising material which had been distributed at that time, which told people to insulate their homes using whatever product they chose but pointed out that some were better than others. Consequently, to claim today that the government encouraged people to use this product rather than another one, is really an exaggeration. It is clear that we promoted the home insulation program, but we never gave preference to one product over another. You have raised the question of responsibility, and I think that as in

[*Texte*]

quand vous me parlez de responsabilité, comme dans n'importe quel autre domaine, la décision, judicieuse ou non, est celle du consommateur. Afin de faire un bon achat, le consommateur doit vérifier la qualité du produit avant de l'acheter.

M. Marceau: Mais, monsieur le ministre, lorsque le produit a été approuvé, n'y avait-il pas des normes qui ont été établies non seulement sur la personne, mais sur le genre de maison? Il y a des gens qui nous ont dit que tous genres de maisons étaient autorisés. Mais il me semble qu'il y avait des limites quant au genre de maisons et quant au genre d'endroits dans les maisons où ce produit devait être placé.

M. Ouellet: Effectivement, parce qu'on a soulevé en certains milieux dans les années 76, 77, 78 certaines réserves sur la qualité du produit, et en particulier sur la pose de ce produit; l'Office des normes générales du Canada a décidé d'émettre des normes spécifiques au sujet de ce produit. Et en fait, il y a eu deux normes: la norme 51-GP-24MP pour la mousse d'urée formol, le produit lui-même, et une deuxième norme, la norme 51-GP-22MP pour sa pose. C'est donc dire que l'Office des normes du gouvernement du Canada avait à ce moment-là dit: Pour que ce produit soit utilisé et qu'il soit accepté dans le programme d'isolation thermique des maisons, il faut qu'il soit sujet à une norme, et à un test de qualité, en fait. Cela constitue, à mon avis, une preuve de cette responsabilité d'améliorer la qualité du produit afin que le consommateur puisse avoir un produit acceptable.

• 2100

Evidemment, cette fiche documentaire a été émise par le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources du Canada dès mai 1978, et elle devait être suivie par les manufacturiers, ceux qui faisaient le produit, et aussi par les entrepreneurs, ceux qui le posaient. Certaines conditions étaient imposées aux entrepreneurs: ils devaient informer les propriétaires de la façon de poser ce produit. Il y avait donc là toute la documentation voulue pour ceux et celles qui voulaient bien la suivre. J'admets cependant qu'il y a eu des gens qui, de bonne foi, ont acheté ce produit et qui ont été trompés, n'ayant pas eu l'occasion de lire ces documents, ou ne s'étant pas donné la peine de les lire. C'est ce qui fait que nous sommes très symphatiques à ceux qui sont aux prises avec ce problème aujourd'hui, et c'est pourquoi le gouvernement, en juin dernier, a mis sur pied ce centre d'information et de coordination pour amener un premier train de mesures afin d'aider les gens qui ont été victimes de ce produit.

Le président: Votre dernière question, monsieur Marceau.

M.Marceau: Oui, ma dernière question. Monsieur le ministre, on a maintenant un aperçu et les faits commencent à être de mieux en mieux connus. Les gens, à bon droit, je pense, se demandent quelle est la prochaine étape que le gouvernement va franchir en vue d'apporter une solution appropriée aux circonstances. Cela ne veut pas dire un engagement total, car cela comporte des milliards de dollars, mais je pense qu'il va falloir quand même prendre une part de responsabilité ou du moins démontrer un intérêt, ce qui nous permettra d'aider les gens qui sont lésés. Alors, quelle est la prochaine étape que

[*Traduction*]

any other field, the decision, whether it is wise or not, rests with the consumer. If the consumer is to make a wise purchase, he must check on the quality of the product before purchasing it.

Mr. Marceau: But when the product was approved, were there not standards not only on installers but also on the type of house? Some people had told us that this product could be used in all types of houses. However, it seems to me that there were some restrictions as to the type of house and the type of location within the house in which the product was supposed to be installed.

Mr. Ouellet: Indeed, because reservations were expressed in certain quarters in 1976, 1977 and 1978 about the quality of the product, and particularly about its installation, the Canadian General Standards Board decided to issue specific standards on this product. There are in fact two standards: standard 51-GP-24MP for urea formaldehyde foam, the product itself, and the second standard, Standard 51-GP-22MP on its installation. In other words, the Canadian General Standards Board said at that time that in order for this product to be used and accepted in the home insulation program, it had to comply with a standard or a test of quality. This is proof that there exists the responsibility to improve the product so that the consumer may buy an acceptable one.

Obviously, this information sheet was issued by Energy, Mines and Resources as early as May 1978, and was to be followed by manufacturers, those making the product, and also contractors, those installing it. Contractors had to meet some conditions: they had to explain to the owners the way the product was installed. So, all necessary information existed for those who wanted it. However, I recognize that some people bought this product in good faith and were misled, either because they did not have an opportunity to read those papers or because they did not bother with it. That is why we have great sympathy toward those facing this problem now, and that is why the government, in June, created this information and coordination centre to take action in order to help the victims of this product.

The Chairman: Your last question, Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Yes, my last question. Mr. Minister, we now have a general idea of this problem and the facts are increasingly known. People, and rightly so I think, wonder what next step will bring the government in order to find a proper solution to these circumstances. It does not mean getting involved for the whole amount, it represents billions of dollars, but I think it will still have to assume responsibility or at least show an interest, in order to help victimized people. So, what action do you consider taking in the while in order to solve this problem facing many people?

[*Text*]

vous envisagez à brève échéance dans la solution de ce problème avec lequel plusieurs personnes sont aux prises?

M. Ouellet: Ma réponse sera très brève. J'aimerais bien pouvoir dire ce soir aux membres de ce Comité quels seront les éléments de la deuxième étape, mais pas plus que je n'ai pu le dire tout à l'heure aux représentants des partis de l'opposition, je ne puis vous dire ce qui sera décidé dans les prochains jours. Mais je peux vous assurer que le gouvernement, à votre demande d'ailleurs et à la demande de plusieurs de vos collègues, étudie certaines hypothèses d'aide aux victimes de la mousse.

M. Marceau: Merci, monsieur le ministre.

Le président: Ceci complète le premier tour de table de 10 minutes pour chacun. Maintenant, nous commençons le deuxième tour avec cinq minutes pour chacun.

Je donne la parole à M. Hawkes.

Mr. Hawkes: Could the minister just indicate what percentage of the 2,400 homes have a level of concentration that is 0.1 ppm or higher?

Mr. Ouellet: I do not have the total result in my possession. I understand that this is being compiled and that the director of the centre, Colonel Lowry, will be called as a witness before the board of review where he will submit the full results, and that will be made public at that time.

Mr. Hawkes: If you do not have the fine print on that, can you give us some indication of whether it is roughly the same kind of finding that the Ontario government had early on in the testing, 20 per cent, or do you think you are finding something higher or something lower?

Mr. Ouellet: I received some preliminary results, but they were partial results not total results, for the Province of Quebec, and the partial results I got were around 13 per cent.

Mr. Hawkes: Okay. You promised to release the results at some point, as I understand it. Will you give us your guarantee that when those results are released there will be no averaging concept involved, but instead we will have a frequency count of the highest recorded level in each home?

• 2105

Mr. Ouellet: When Colonel Lowry appears before the committee, he will indeed give a full report of all the tests.

Mr. Hawkes: Can we be assured it will not be the average reading in a home, but the highest-point reading for each home, and it will be in the form of a frequency count rather than some kind of an averaging procedure?

Mr. Ouellet: I cannot tell you how it will be presented, but I could assure you that the results would be made of so many homes tested, and the result per home, per province, and so on. You will have very good readings.

One of the officials is just telling me that the Ontario results, which have been submitted to us, are also around 13 per cent, and not 20 per cent. As far as the test results of the

[*Translation*]

Mr. Ouellet: My answer will be brief. I would really like to be able to tell members of this committee what will be the next step, but I cannot tell you more than about what will be decided then I could tell the position members earlier. However, I can assure you that the government, at your request by the way and at the request of many of your colleagues, is considering some alternatives in order to help the victims.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Minister.

The Chairman: This completes the first round of 10 minutes each. We now begin the second round with five minutes each.

I recognize now Mr. Hawkes.

M. Hawkes: Le ministre pourrait-il simplement nous dire quel pourcentage des 2,400 maisons ont un niveau de concentration de 0.1 ppm ou plus?

M. Ouellet: Je n'ai pas encore la réponse définitive. Je crois qu'on est en train de compiler les chiffres et que le directeur du Centre, le colonel Lowry, sera invité à comparaître devant la Commission d'examen pour présenter les résultats qui seront alors rendus publics.

M. Hawkes: Si vous n'avez pas trouvé tous les détails, pouvez-vous nous dire s'il s'agit plus ou moins des mêmes conclusions que celles des tests du gouvernement de l'Ontario, à savoir 20 p. 100, ou pensez-vous que vos chiffres seront supérieurs?

M. Ouellet: J'ai reçu des résultats préliminaires, mais ils n'étaient que partiels pour la province de Québec et donnaient un chiffre d'environ 13 p. 100.

M. Hawkes: Très bien. Si j'ai bien compris, vous avez promis de publier les résultats à un moment donné. Pouvez-vous nous garantir que lorsque ces résultats seront publiés, on ne verra pas des moyennes, mais bien le compte du niveau le plus élevé enregistré dans chaque maison?

M. Ouellet: Lorsque le colonel Lowry comparaîtra devant le Comité, il donnera en effet un compte rendu détaillé de tous les tests.

M. Hawkes: Pouvez-vous nous assurer qu'on ne nous présentera pas la moyenne des relevés dans une maison donnée, mais bien le relevé le plus élevé pour chacune?

M. Ouellet: Je ne puis vous dire comment ils seront présentés, mais je puis vous assurer que l'on divulguera les résultats pour toutes les maisons examinées, par maison, par province, etc. Vous aurez des résultats très précis.

L'un de mes collaborateurs vient de me dire que les résultats de l'Ontario, qui nous ont été présentés, ont aussi un pourcentage de 13 p. 100, et non de 20 p. 100. Pour ce qui est des

[*Texte*]

2,400 homes, I want to say that each homeowner will get his own results.

Mr. Hawkes: Mr. Minister, from a perspective of health protection—you are just doing a very brief testing period in each of these homes—it is important for you to use your authority to make sure the people of Canada get that highest reading, rather than some kind of averaging concept, because it is human health which is involved. It is awfully easy to present a different picture of the reality of the health hazard through some kind of averaging procedure.

Mr. Ouellet: I have to assure you that the tests which have been carried out in homes, and there have been three different tests in these homes....The homeowners will receive the results of the test. They get the results of the test, and if there have been three tests in their home, then they will get the results of the three tests.

I do not know why you are talking about averaging. I think, if a test has been carried out in a home, the homeowner will get his result.

Mr. Hawkes: Perhaps you can read the record afterwards, and with a little more contemplation— or with your officials' contemplation—it will become clear what I am pleading for.

If there are 10 tests conducted over a 20 minute period, there is a tendency to report the average of those tests. That is what statisticians do. But from a health hazard perspective we need to know, and those homeowners need to know, the highest reading which is obtained, because it is an unstable thing we are dealing with here. When you average it, you are going to put in the lows with the highs. The highs represent the health hazard which is of concern to this party and, I would hope, to all members of the Parliament of Canada.

Can I take you on a different tack, so I do not use all of my time? You indicated you read some documents in 1976. There was a warning in those documents, and I think you eloquently portrayed that warning. I will take you to 1974, when you indicated your earlier use of those documents. There were no indications of health hazards at that time, and yet we still had a warning. My mind says there is some kind of contradiction there. I would like to know if you or the Government of Canada conditioned any studies on the toxicity of this form of insulation in 1974? If there were studies, what department of government was responsible for them? What was the disposition of those studies? What were the results, and who was made aware of them? If those studies exist, will you give us your assurance here this evening that you will give us those studies to append to the record of this committee meeting?

• 2110

M. Ouellet: Monsieur le président, je m'engage à transmettre à notre Centre d'information et de coordination les premières remarques du député afin que ces suggestions soient prises en considération lorsque l'on remettra aux propriétaires les résultats des tests. Quant à sa question au sujet de la possibilité de la connaissance dès 1974 du danger de ce produit pour

[*Traduction*]

résultats des tests effectués dans ces 2,400 maisons, je tiens à signaler que chaque propriétaire recevra les résultats pour sa maison.

M. Hawkes: Monsieur le ministre, vu qu'il s'agit de la protection de la santé de la population—la période des tests dans chaque maison est très courte—il importe que vous veillez à ce que la population du Canada connaisse le relevé le plus élevé, et non une moyenne. Il est très facile de donner un aperçu différent des risques pour la santé en se servant de moyennes.

M. Ouellet: Je puis vous assurer que les tests effectués dans les maisons... il y en a trois différents pour chaque maison... Les propriétaires recevront les résultats de ces tests. S'il y en a eu trois dans leur maison, ils recevront trois séries de résultats.

Je ne vois pas pourquoi vous parlez de l'établissement de moyennes. Si un test a été effectué dans telle maison, le propriétaire en recevra les résultats.

M. Hawkes: En relisant le compte rendu, et en y réfléchissant bien—ou peut-être vos collaborateurs—vous comprendrez mieux où je veux en venir.

Si l'on effectue 10 tests en 20 minutes, on a tendance à indiquer la moyenne des résultats. C'est ce que font les statisticiens. Mais vu qu'il s'agit de risques pour la santé, nous devons connaître, comme les propriétaires, le relevé le plus élevé, car il s'agit d'une chose bien instable. En établissant une moyenne, on perd de vue les sommets et les creux. Ces sommets représentent justement les risques qui préoccupent notre parti et, je l'espère, tous les députés du Parlement.

Permettez-moi d'aborder un autre sujet, car le temps presse. Vous avez dit que vous avez lu certains documents en 1976. Ils contenaient un avertissement, et je crois que vous l'avez dépeint avec éloquence. Je vous ramène à 1974, année où vous vous êtes servi auparavant de ces documents. On ne parlait pas alors de risques pour la santé, mais il y avait quand même un avertissement. Il me semble que c'est contradictoire. Je voudrais savoir si le gouvernement du Canada n'a pas fait effectuer d'études sur la toxicité de ce genre d'isolant en 1974? Dans l'affirmative, quel ministère en était responsable? Comment a-t-on disposé de ces études? Quels en étaient les résultats et qui en a été informé? Si ces études ont été faites, pouvez-vous nous assurer ici ce soir que vous nous les remettrez pour que nous puissions les annexer au compte rendu de la séance?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I will transmit to our information and co-ordination centre the first remarks of the member in order that the suggestion be taken into consideration when homeowners are given the results of the tests. As to his question dealing with the fact that maybe the government was aware of the health hazards of that product as early as 1974, I

[*Text*]

la santé, je dois lui dire que dans toute la documentation que j'ai personnellement lue au sujet de ce produit et dans toute la recherche qui a été faite par les fonctionnaires de mon Ministère qui sont assignés à ce Centre de coordination et d'information, nous n'avons trouvé aucun document qui parle de ce produit comme pouvant être dangereux pour la santé. Les seules réserves qui ont été faites, vers le milieu des années 70, avaient trait à la qualité de ce produit, et ce n'est que plus tard que l'élément santé est apparu. Je dois dire que c'est aux États-Unis qu'il a d'abord été question que ce produit soit dangereux pour la santé. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, prenant connaissance de ces discussions, de ces informations, a commandé une étude qui a abouti à la proposition de bannir partiellement le produit et finalement de le bannir complètement. Mais je dois vous dire qu'à ma connaissance, il n'existait pas en 1974 de recherche ou de déclarations indiquant que ce produit pouvait déjà être considéré comme dangereux pour la santé. Si le député a des documents de ce genre, il serait intéressant d'en prendre connaissance, mais nous, nous n'en avons pas.

Je me rappelle avoir parlé de ce produit, dans cette même salle, avec d'autres députés, au ministre de l'époque, M. Elmer MacKay, qui était responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et avoir discuté à ce moment-là du danger que pouvait présenter l'urée formaldéhyde. Le ministre de l'époque, M. Elmer MacKay, ne semblait avoir, lui non plus, à ce moment-là aucune information sur le danger que pouvait présenter ce produit pour la santé des gens.

Mr. Hawkes: Mr. Minister, you know of no studies commissioned in 1974.

M. Ouellet: Personnellement, non.

The Chairman: Mr. Burghardt.

Mr. Burghardt: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I want to say, first of all, that the problem of urea formaldehyde and the effects on Canadian homeowners—citizens—is one that is of great concern to the government side. I would like the record to show that there is probably as much, if not more, concern expressed on this side of the House as there is in the opposition regarding a solution to this problem. As you know, this is something that I have been concerned about ever since being elected in a by-election last spring. I have corresponded with you regarding this and we have been in touch regarding this subject, back and forth, on numerous occassions.

The thing that concerns me, though, and I am sure it concerns all of us, Mr. Minister, is this fear of the unknown. Many people today are experiencing health problems; there is no doubt about that. Whether they have evidence from their doctors or not, they do know that something is wrong, obviously because of some conditions in the atmosphere of their home. Other people are concerned about the value or the devaluation of their homes because of this—again, fear of the unknown.

[*Translation*]

must say that in all the literature that I have personally read about this product and in all the research that has been carried out by my officials working for the centre, we have not found any document that mentioned that this particular product can be a health hazard. The only reservation that was made in the middle of the nineteen-seventies was to the effect of the quality of that product, and it was only later on that the health hazard aspect became apparent. I must recognize that it is in the United States that it has been first discovered that this product could be a health hazard. The Department of National Health and Welfare upon hearing these discussions has ordered a study which proposed a partial ban on the product and finally a complete ban. But I must say that, to the best of my knowledge, in 1974 no research had been done and no one had indicated that this product could be considered a health hazard. If the member has informations of that kind, it would be interesting to hear what they say, but as far as we are concerned, we do not have any such documents.

I remember talking about this product in this very same route with other members to the then minister, Mr. Elmer MacKay, who was responsible for CMHC, and at the same time we discussed about the danger of using ureaformaldehyde. The then minister, Mr. Elmer MacKay, at this time had no information as to the danger that that particular foam could be to the health of the people.

M. Hawkes: Monsieur le ministre, vous n'êtes pas au courant d'études que le gouvernement aurait demandées en 1974?

Mr. Ouellet: Personally, no.

Le président: Monsieur Burghardt.

M. Burghardt: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, en premier lieu, je voudrais dire que les problèmes causés par l'urée-formaldéhyde ainsi que ses conséquences pour les propriétaires au Canada suscitent les plus vives inquiétudes du gouvernement. Je voudrais qu'il soit bien clair que ce côté-ci de la Chambre s'inquiète tout autant, sinon plus, que l'Opposition des solutions que l'on pourra apporter à ce problème. Comme vous le savez, cette question me préoccupe depuis que j'ai été élu lors de l'élection partielle du printemps dernier. Je me suis mis en rapport avec vous à ce sujet et nous nous sommes rencontrés à de nombreuses reprises pour en discuter.

La question qui me préoccupe, monsieur le ministre, et qui nous préoccupe tous a trait à la peur de l'inconnu. Nombreux sont ceux qui, à l'heure actuelle, ont des problèmes de santé, et cela ne fait aucun doute. Que leur médecin leur ait dit ou non, ils savent qu'ils ne sont pas bien portants à cause de l'air qu'ils respirent chez eux. D'autres s'inquiètent de la dépréciation de leur logement à cause, une fois de plus, de la peur de l'inconnu. J'aimerais inciter vos fonctionnaires à essayer de trouver une réponse le plus rapidement possible. Nous savons que, selon le Conseil national de recherches, les gens ne devraient peut-être pas enlever cette mousse. Or, tout au moins en ce qui concerne

[*Texte*]

I would urge you to urge your officials to try if at all possible to arrive at an answer as quickly as possible. We know the National Research Council has said that perhaps people should not remove the foam. I know, certainly in my own area of London, Ontario, many people have done so already at their own expense. They are wondering whether, in fact, they should have done it when they hear the National Research Council issue a suggestion that perhaps the foam should not be removed. So let me ask you this question: What is the National Research Council doing in the way of looking at this problem of removal of the foam? Can we get any concrete answer, any definite answer, here? Should the foam be removed or should it not? What sort of research are they doing right at the moment in this area?

• 2115

Le président: Monsieur le ministre.

Mr. Ouellet: In answering the question of the hon. member, I want to say that he is correct in assuming that the National Research Council has come out with guidelines advising most homeowners not to remove the foam. I have in front of me a clipping of an article from *The Citizen* of Ottawa, dated 28 October last, wherein Mr. Cliff Shirtliffe from the National Research Council is quoted as saying that to remove the foam can make it worse. This was said at the time the National Research Council released a booklet of information addressed to homeowners and contractors about a series of remedial measures that could be considered before contemplating this ultimate measure of removing the foam.

This advice was given some time ago on the understanding that research was going on within NRC and with NRC's money, to have private contractors find some way of neutralizing the product. I regret very much, because I would love to be in a position to report to the members of this committee that we have found a miracle solution but, unfortunately, I must say that the National Research Council has not yet come up with an appropriate solution. They are still seeking one; they are working at it. The Canadian government, in fact, has put at the disposal of the National Research Council, $2 million for research purposes, hoping they will find something to help the victims of UFFI.

Mr. Burghardt: Mr. Minister, in your mind is financial compensation the only answer? I think this is what I am getting at. You say the National Research Council are working on a possible solution. Is there no indication at all as to when they might arrive at some solution that would encase the gas and, yet, perhaps prevent the removal of the foam, so that, from an energy standpoint, from an insulation standpoint, the foam would still be doing what it was originally intended to do?

[*Traduction*]

ma région de London, en Ontario, je sais que beaucoup l'ont déjà fait à leurs propres frais. Maintenant, ils se posent sérieusement des questions étant donné que le Conseil national de recherches a déclaré que cette mousse ne devrait peut-être pas être enlevée.

Permettez-moi de vous demander ce que fait précisément le Conseil national de recherches au sujet du problème que pose cette mousse? Pourrions-nous avoir une réponse précise? Cette mousse devrait-elle être enlevée, oui ou non? Le Conseil national de recherches a-t-il entrepris des études précises dans ce domaine?

The Chairman: Mr. minister.

M. Ouellet: Le député a tout à fait raison de dire que le Conseil national de recherches a publié des directives conseillant à la plupart des propriétaires de ne pas enlever la mousse. J'ai devant moi une coupure d'un article du journal «The Citizen» d'Ottawa du 28 octobre dernier, où l'on rapporte la déclaration de M. Cliff Shirtliffe, du Conseil national de recherches, selon laquelle il risque d'être encore plus dangereux d'enlever cette mousse que de la garder. Cette déclaration a été faite alors que le Conseil national de recherches venait de publier une brochure à l'intention des propriétaires et des constructeurs de maisons, leur indiquant toute une série de mesures pouvant être envisagées avant d'adopter la solution extrême, à savoir enlever la mousse.

A l'époque où ces conseils ont été donnés, il était bien entendu que le CNR poursuivait des recherches à même son propre budget afin d'encourager les entrepreneurs privés à trouver un moyen de neutraliser le produit. J'aimerais beaucoup pouvoir annoncer aux membres du comité que nous avons trouvé une solution miracle mais, malheureusement, je dois vous avouer que le Conseil national de recherches n'a pas encore trouvé de remède efficace. Toutefois, il y travaille toujours. Le gouvernement canadien a mis à la disposition du Conseil une somme de 2 millions de dollars pour lui permettre de faire des recherches qui, nous l'espérons, pourront soulager les victimes de l'aldéhyde formique d'urée.

M. Burghardt: Monsieur le ministre, pensez-vous qu'une indemnisation serait la seule solution? Voilà ce que je veux savoir. Vous dites que le Conseil étudie actuellement le problème mais pouvez-vous me dire quand il va trouver le moyen d'enfermer en quelque sorte ce gaz afin d'éviter éventuellement de devoir enlever la mousse? De plus, sur le plan de l'isolation et de la conservation de l'énergie, cette mousse aurait l'efficacité qu'elle est censée avoir.

[*Text*]

Mr. Ouellet: I would not want to speak on behalf of researchers. I know they are working very actively at finding, hopefully, solutions but, while I am talking to you tonight, I do not have information which I could make public that would give any indication of a definite solution. Therefore, the government is looking at a variety of alternatives in order to help homeowners who have this product, and I particularly appreciate your concern for those who are in doubt. I know that your have expressed to me, on a number of occasions, the necessity for the government to come forward with some re-assuring measures in order to put the homeowners, at least, in possession of enough technical information to make a sound decision on what to do with their home, and indeed to do away with the fear that is in the minds of many.

• 2120

The Chairman: Last question Mr. Burghardt.

Mr. Burghardt: I believe you earlier referred to further testing down the road. I think one of the problems that has been encountered this past summer and fall with the testing, was that it seemed that there were not enough laboratories available to do the testing. I wonder if you have given any consideration—if, in fact, you are going to be doing more testing, down the road of, other homes— to whether, in fact, more laboratories could be made available. I know in London, for example, the University of Western Ontario has an excellent lab, and they have on their own and at homeowners' own expense, gone out and tested homes. But just in a piece of correspondence to me the other day, they said that they would need more facilities and more manpower if, in fact, they were going to be involved in this in a large-scale effort.

Mr. Ouellet: This is an option that we are looking at. Indeed, we would have to enhance our capacity to cope with more tests, and that is an option that we are pursuing because we strongly believe as a government that we have to encourage every homeowner to have tests taken in their home. I have to report that the National Research Council is working on some techniques to have inexpensive tests, and this product is far advanced in terms of techniques and refining. I am confident that in the very near future, the National Research Council will come out with advice to homeowners who want to have tests carried on in their own homes of a possible new product that will be very inexpensive and that could be probably handled by homeowners themselves. Therefore, we are hoping that this will be a breakthrough in the area of tests, at least.

The Chairman: Thank you Mr. Burghardt. Mr. Blenkarn.

Mr. Blenkarn: Mr. Minister, one of the concerns, or the suggestion was I think earlier, that perhaps this was a political matter, and I would like to dispel that from your mind. While it is true the Liberal government, over the period from 1974, has been in office nearly ten times as long as the Conservative government, I do not want to say that it is a political matter. The fact that you have been there longer, and responsible longer does not mean that ministers or politicians elected by

[*Translation*]

M. Ouellet: Je ne suis pas le porte-parole des chercheurs scientifiques. Je sais qu'ils étudient très sérieusement cette question en espérant pouvoir trouver des solutions le plus rapidement possible, mais au moment où je vous parle, je n'ai pas d'informations que je suis en mesure de rendre publiques au sujet de toute solution définitive qu'ils auraient trouvée. En conséquence, le gouvernement envisage plusieurs options dans le but d'aider les propriétaires qui ont isolé leur maison avec ce produit. Je sais qu'à plusieurs reprises, vous avez insisté pour que le gouvernement prenne des mesures rassurantes, en quelque sorte, afin de donner au moins aux propriétaires suffisamment de données techniques pour leur permettre de prendre une décision sensée au sujet de leur maison et de les soulager des inquiétudes que beaucoup d'entre eux éprouvent.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur Burghardt.

M. Burghardt: Vous avez parlé tout à l'heure d'autres tests qui seraient faits. Or, l'été et l'automne derniers, on s'est rendu compte qu'il n'y avait apparemment pas assez de laboratoires pour faire ces tests. Avez-vous trouvé une solution à ce problème étant donné que vous avez l'intention de faire faire d'autres tests? Avez-vous trouvé d'autres laboratoires? Je sais qu'à London, par exemple, l'Université Western Ontario dispose d'un laboratoire très perfectionné et elle a pris l'initiative de tester certaines maisons, aux frais des propriétaires. Dans une lettre que j'ai reçue l'autre jour, cette université me dit qu'elle aurait besoin d'autres équipements et d'autres employés si elle devait participer à un effort d'une plus grande envergure.

M. Ouellet: C'est une option que nous envisageons. Il est bien évident que nous devrons augmenter notre capacité si nous voulons faire davantage de tests, et c'est une option que nous envisageons car notre gouvernement est convaincu que nous devons encourager tous les propriétaires à faire tester leur maison. Permettez-moi de vous signaler que le Conseil national de recherches essaie actuellement de mettre au point des tests fort peu coûteux, et ses recherches sont très avancées sur le plan technique. Je suis donc convaincu que, dans un avenir rapproché, le Conseil national de recherches pourra conseiller aux propriétaires qui désirent faire tester leur maison un nouveau produit peu coûteux que ces propriétaires pourront peut-être utiliser eux-mêmes. En conséquence, nous espérons avoir des résultats très prochainement.

Le président: Merci, monsieur Burghardt. Monsieur Blenkarn.

M. Blenkarn: Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure que certains cherchaient à politiser le problème, mais moi je vais vous prouver le contraire. Certes, le gouvernement libéral, depuis 1974, a exercé le pouvoir dix fois plus longtemps, ou presque, que le gouvernement conservateur, mais je n'en affirmerais pas pour autant qu'il s'agit d'une question politique. Ce n'est pas parce que vous avez été au pouvoir plus longtemps et, donc, que vous avez été responsables pendant

[*Texte*]

the public are necessarily experts, or necessarily can do anything other than the experts who advise them.

I think it has got to be made clear to you that a great number of people have almost their entire life savings tied up in their home and they have seen their life savings totally wiped out on the real estate market. A lot of those people have no health problems at all. I have had people come to me and say the stuff works beautifully. A chap by the name of Bob Stewart, with a century-old home on Clarkson Road in Mississauga that is a show-piece property, says that to take the urea-formaldehyde out of that home would require a bulldozer. There is no other way. The formaldehyde has worked to the point where his heating bills, even in today's dollars, are less than they were in 1976 when he put it in, and he heats with oil.

• 2125

The fact is that his house and every other homeowner's home is totally unsaleable. Their whole investment, their savings are wiped out because the Government of Canada has banned urea-formaldehyde and declared it carcinogenic, a massive health hazard. Mr. Stewart does not have any problems and his grandchildren do not have any problems, but it is a massive health hazard and it is carcinogenic and people are going to die. And Mr. Shirtcliffe of the National Research Council says that it will eat the bricks and tear out the wiring and the whole house is going to fall down; nobody will buy it and no real estate agent will sell it.

Now, we have a massive problem here, and I say to you that it is not necessarily a political problem; it is a massive people problem. I am going to make a motion that this party would like to move, and I suggest to you that it may not be in order, but it may require you to get a house order to establish a committee. In any event, I move that the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs seek a reference from the House of Commons to establish a subcommittee to examine the effects of urea-formaldehyde foam insulation and that this subcommittee be empowered to travel in Canada and call for persons and papers and report back and make recommendations to the committee.

Now I make that motion on this basis, that we have a problem here that is far more serious than a minor allergic problem. Maybe that is all it is. I do not know. All I can say to you is that as a result of the government's action .... Mr. Skelly said 125,000 people. Maybe you are right. Maybe it is only 80,000 homes, but you know, damn it, 80,000 or 125,000 homes, that is a hell of a lot of people in this country who have a really serious problem. Many of them are retired. Many of them have their homes paid off.

[*Traduction*]

plus longtemps, que les ministres ou hommes politiques élus par le public sont nécessairement des experts ou qu'ils vont pouvoir faire autre chose que ce que les experts leur conseillent de faire.

Toutefois, il faut que vous compreniez bien qu'un grand nombre de Canadiens ont investi presque toutes leurs économies dans leur maison et que, avec ce problème, tout part en fumée étant donné que leur maison n'a plus de valeur sur le marché immobilier. Bon nombre de ces gens-là n'ont aucun problème de santé. Certains sont même venus me dire que ce produit était très efficace. Un certain Bob Stewart, qui a une maison centenaire sur la rue Clarkson à Mississauga, m'a dit que, pour enlever l'urée-formaldéhyde de sa maison, cela exigerait un bulldozer. Il n'y a pas d'autre solution. La mousse d'urée formaldéhyde s'est avérée à tel point efficace que ses factures de chauffage sont moins élevées en dollars d'aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1976 avant qu'il ne fasse isoler sa maison et pourtant, il se chauffe à l'huile.

Il n'en reste pas moins que sa maison, comme celles de tous les autres, est parfaitement invendable. C'est un investissement, des économies qui ont été englouties entièrement parce que le gouvernement du Canada a interdit l'utilisation d'urée formaldéhyde et déclaré cette substance cancérigène, un danger grave pour la santé. Or, M. Stewart n'a aucun problème, pas plus que ses petits-enfants, mais on nous dit que c'est un danger grave pour la santé, que c'est cancérigène et qu'il y a des gens qui vont en mourir. Et de son coté, M. Shirtcliffe du Conseil national de recherches prétend que cette mousse va détruire la brique et grignoter les fils électriques et que toute la maison va s'effondrer. En attendant, personne ne veut l'acheter et il n'y a pas un seul agent d'immeuble qui acceptera d'essayer de la vendre.

Nous nous heurtons donc à un problème considérable qui n'est pas forcément de nature politique, mais qui n'en est pas moins considérable du point de vue humain. Je vais proposer une résolution au nom de mon parti, ce n'est peut-être pas la bonne procédure et vous devrez peut-être obtenir de la Chambre l'autorisation de créer un comité. Quoi qu'il en soit, je propose que le comité permanent de la Santé nationale et des Affaires sociales demande à la Chambre un mandat portant création d'un sous-comité pour étudier les effets de la mousse d'urée formaldéhyde et que ce comité soit autorisé à se déplacer au Canada, à convoquer des témoins et à rassembler des documents dans le but de préparer des recommandations à l'intention du comité.

Si je fais cette proposition, c'est que ce problème n'est pas une allergie mineure, c'est beaucoup plus grave. Peut-être, après tout, ne s'agit-il que d'une allergie mineure, mais pour l'instant, nous n'en savons rien. Tout ce que nous savons, c'est que le gouvernement a pris des mesures qui ... M. Skelly a parlé de 125,000 personnes. Il a peut-être raison. Il ne s'agit peut-être que de 80,000 maisons, mais vous savez, que diable, qu'il s'agisse de 80,000 ou de 125,000 maisons, cela fait tout de même beaucoup de gens qui se heurtent à un problème

[*Text*]

The constituent Stewart I am talking about has his home paid off. He did not take a grant. He is so proud that he would not take a grant from the Government of Canada. What he did was go to Canada Mortgage and Housing Corporation and get the list of contractors. He had contractor approval and had the stuff put into his home by an approved contractor and checked the numbers. And the approval was done by the government. You said that maybe we had a moral obligation. Mr. Minister, I suggest to you, as Minister of Corporate Affairs, that if a corporate auditor audits a corporation's return and someone relies on that audited return to lend money to the company or to invest in the company, the auditor or accountants can be sued for damages.

You have already pointed out tonight that government publications list urea-formaldehyde as a proper insulation. You may say that there were some problems with the R-value if it was not installed right, but in most cases it was installed right. In most cases, in fact, there is excellent insulation. The fact is these people relied on advice from the Government of Canada that this was an approved method of insulating properties. Now, if that does not make a legal obligation, I do not know what it does. I would like your response.

M. Ouellet: Je suis convaincu que l'honorable député fait sa présentation avec beaucoup de sincérité et de conviction. Mais il a, comme beaucoup d'autres malheureusement, pris connaissance d'informations erronées.

• 2130

Je rappelle seulement ce qu'il vient de dire, à savoir que le gouvernement avait déclaré ce produit cancérigène. Ce n'est pas le cas. C'est une question absolument importante, parce que si les propriétaires se pensent en danger d'être atteints de cancer à cause de ce produit et pensent que le gouvernement a déclaré ce produit cancérigène, il est normal qu'il y ait cet esprit de panique ou de crainte qui existe.

Nous avons banni le produit parce que des rapports du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous disaient que ce produit pouvait avoir des effets sur la santé des gens, en particulier des effets au point de vue saignements de nez, picotements et rougeurs dans les yeux, maux de tête ou allergies de la peau. Mais en réalité, la norme qui a été établie comme étant acceptable dans une résidence, dans une maison, est de 0.1 de particule par million, alors que la norme dans le milieu de travail est de 2.0 particules par million. C'est connu. Cela veut dire que dans le milieu de travail, la norme est de 20 fois supérieure. Nous avons banni le produit parce que nous ne voulions prendre aucune chance.

Le gouvernement, à la suite de la publication de ce rapport, a décidé de ne prendre aucune chance et a banni le produit, ce

[*Translation*]

insoluble. Beaucoup parmi eux sont à la retraite. Beaucoup ont fini de payer leur maison.

M. Stewart, de ma circonscription, dont je vous ai parlé, a fini de payer sa maison. Il n'a pas accepté de subvention. Il est si fier qu'il n'accepterait jamais une subvention du gouvernement du Canada. Par contre, il est allé chercher une liste d'entrepreneurs à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il a choisi un entrepreneur approuvé par le gouvernement pour effectuer les travaux dans sa maison. Vous dites que nous avons peut-être une responsabilité morale. Monsieur le ministre, vos fonctions vous rendent responsable des sociétés et à ce titre vous devez savoir que si le vérificateur d'une société approuve le bilan de celle-ci et si quelqu'un d'autre se fie à ce bilan pour prêter de l'argent à la compagnie, ou pour investir, le vérificateur ou les comptables peuvent faire l'objet de poursuites.

Vous nous avez déjà dit ce soir que la mousse d'urée formaldéhyde figurait dans la liste des matériaux d'isolation approuvés par le gouvernement. Vous nous avez dit que le facteur R pouvait poser certains problèmes si l'installation n'était pas bien faite, mais que dans la plupart des cas l'installation était satisfaisante. En réalité, la plupart du temps c'est un excellent matériau d'isolation. Il n'en demeure pas moins que tous ces gens-là se sont fiés aux conseils du gouvernement du Canada qui avait approuvé ce type d'isolation. Si cela ne constitue pas une obligation juridique, je ne sais pas ce qu'il vous faut. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mr. Ouellet: I am quite convinced that the honourable member has made a most sincere presentation. I can only deplore the fact that, as many have done, he is basing it upon false information.

I would like to point out what he just said, namely that the government declared that this product was carcinogenic. That is not true. This is a fundamental question, because if homeowners think that they are in danger of contracting cancer because of this product and think that the government declared it carcinogenic, it is only to be expected that this feeling of panic or fear would exist.

We banned the product because the reports of the Department of National Health and Welfare told us that it could affect peoples health, particularly in the form of nose bleeds, red irritated eyes, headaches or skin allergies. However, the fact is that the standard established as acceptable for a home is 0.1 parts per million, whereas the standard in occupational settings is 2.0 parts per million. That is a known fact. This means that the standard in the workplace is twenty times that in the home. We banned the product because we did not want to take any chances.

After publishing this report, the government decided to take no chances and banned the product, which means that since

[*Texte*]

qui fait que depuis décembre dernier, c'est-à-dire depuis un an, ce produit n'est plus vendu.

Il s'est écrit et il s'est dit beaucoup de choses à ce sujet, et je suis certain que le député qui vient de parler ne veut pas délibéremment apeurer les gens; c'est sûr que ce n'est pas son idée. Je suis certain qu'il ne veut faire peur à personne, mais il est sûr qu'en parlant et en disant que ce produit peut être déclaré cancérigène ou a été déclaré cancérigène, on ajoute à la confusion, à l'incertitude et à la crainte chez les gens. Le député nous fait état du cas d'un citoyen qui a fait poser ce produit chez lui, qui dit que le produit a été bien posé, que sa famille ne souffre pas de ses effets, et qu'il est pleinement satisfait puisque le produit répond à ses aspirations; cela a bien isolé sa maison et le coût du chauffage a diminué.

Je comprends que le milieu des affaires immobilières ait réagi et qu'il y ait présentement une réduction de la valeur des propriétés. Je me rappelle, il y a quelques années, à l'occasion d'une explosion au gaz à Ville-de-Lasalle, dans la banlieue de Montréal, des centaines de propriétaires de maisons chauffées au gaz ont été pris de panique et ont voulu vendre leur propriété. Certains l'ont vendue à moitié prix parce qu'il s'était créé une espèce de psychose, de peur, à cause de cette explosion. Les gens se sont dit: on peut sauter. Et pourtant, le marché a réagi, les maisons ont repris de la valeur. Aujourd'hui, on parle du chauffage au gaz comme étant l'un des moyens de chauffage les plus sécuritaires, les plus propres, les plus avantageux. Et avec les progrès de la technique, je pense, le Conseil national de recherches va nous trouver une solution, un produit qui pourra neutraliser ce produit et qui empêchera les propriétaires de maisons isolées à la mousse de voir diminuer la valeur de leur propriété, de perdre leur investissement.

• 2135

Nous traversons une période difficile pour les propriétaires, mais je pense qu'aussitôt que nous aurons plus de renseignements sur le produit, sur la façon d'enrayer ses dangers, nous pourrons rétablir les choses et redonner une assurance aux propriétaires de ces maisons et que, par le fait même, les propriétés reprendront leur valeur marchande.

The Chairman: Do you wish me to entertain your motion, Mr. Blenkarn?

Mr. Blenkarn: I would like to speak to that.

I understand there is not a quorum here, Mr. Chairman, and consequently it will not be possible to put the motion. I was wondering—

The Chairman: Do you withdraw the motion?

Mr. Blenkarn: —if I could ask one very minor question of the minister.

Mr. Hawkes: Could I get in on a point of order?

Mr. Blenkarn: He made a very interesting statement. I suggested that there were a number of people who believed that the product was carcinogenic or cancer causing. Will the

[*Traduction*]

last December, a year ago, this product is no longer on the market.

A great deal has been written and said on this matter, and I am sure that the member who just spoke does not want to frighten people deliberately. That is clearly not his intention. I am sure that he does not want to frighten anyone, but there is no doubt that by saying that this product may be declared carcinogenic or has been declared carcinogenic, we are adding to the confusion, the uncertainty and the fear that people have. The member reported on the case of a citizen who had this product installed in his home, who said that the product was properly installed, that his family does not suffer from its affects, and that he is completely satisfied because the product lived up to his expectations—it did a good job of insulating his home and his heating costs had dropped.

I understand why the real estate community has reacted and I appreciate that there is a drop in value of these properties at the present time. I remember a case where there was a gas explosion in Ville La Salle, a Montreal suburb, a few years ago. Hundreds of home owners who heated with gas panicked and wanted to sell. Some sold their homes at half their value, because the explosion had created a sort of fear psychosis. People got the idea that their homes could blow up. And yet the market reacted and the homes regained their value. Today, gas is seen as one of the safest, cleanest and cheapest forms of heat. Thanks to the progress of technology, I think that the National Research Council will find us a solution, will find us a product that would neutralize this product and that could stop homeowners of homes insulated with formaldehyde foam from seeing the value of their property diminish, and losing their investment.

Times are hard for home owners, but I think that as soon as we have more information on the product, on the way to neutralize it, on its dangers, we will be able to set things straight and reassure the owners of these homes and thereby these properties will regain their sale value.

Le président: Voulez-vous que je reçoive votre motion, monsieur Blenkarn?

M. Blenkarn: J'aimerais en discuter.

Je sais qu'il n'y a pas quorum, monsieur le président, et que par conséquent il ne sera pas possible de présenter ma motion. Je me demandais . . .

Le président: Retirez-vous votre motion?

M. Blenkarn: . . . si je pourrais poser une toute petite question au ministre.

M. Hawkes: Puis-je invoquer le Règlement?

M. Blenkarn: Le ministre a fait une affirmation très intéressante. Je dirais qu'il y a un grand nombre de personnes qui croient que ce produit est cancérigène ou peut provoquer le

[*Text*]

minister state tonight that there is absolutely no evidence that this substance will cause cancer?

M. Ouellet: Je ne suis pas médecin. J'ai lu le rapport publié par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et je ne prends que ce qui est dans ce rapport.

The Chairman: Thank you.

I do not think we can entertain this type of question any longer, Mr. Blenkarn.

Are you on a question of privilege, Mr. Hawkes?

Mr. Hawkes: Yes, please.

Just on a point of order, the minister quoted some figures on the tolerable limits under 'Occupational Health' and he quoted the National Health and Welfare document. I have it in front of me and the 1977 study from the U.S. Department of Health, Education,and Welfare, for instance, indicates the correct number would be 1.0 and the tolerance limit is 30 minutes in the occupational setting.

I realize you did not have the report in front of you, but you said 2.0 and 20 times, and I think you might wish to correct yourself. I have the report right here and that is what the Health, Education, and Welfare study indicates. In West Germany the limit—again with longer tolerance—is 1.0 and not 2.0.

So maybe your memory failed you, Mr. Minister, and you might like to correct that part of the record just so that it sits accurately.

M. Ouellet: Je pourrais peut-être inviter M. Viau à donner une explication à ce sujet. Selon les renseignements qu'on m'a fait parvenir, c'est 2.0, mais peut-être que M. Viau pourrait être invité à s'approcher du micro et à donner une explication.

Le président: Monsieur Viau.

Mr. Richard Viau (Chief, Flammability Hazards Division, Product Safety, Department of Consumer and Corporate Affairs): The levels that you are referring to and the levels that the minister was referring to are from two different organizations. The ones that are followed in the United States are those proposed by the National Institute of Hygienists. They have proposed 2 parts per million, and that is the level that is normally used by departments of labour for setting levels in the occupational setting.

What you are referring to is perhaps a proposed level, but I am not aware that it has been adopted.

Mr. Hawkes: What comes out of it . . . .

The Chairman: Order, please. Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, I want to ask about the situation internationally in terms of the use of this product in other countries. I would be interested to know if the minister

[*Translation*]

cancer. Le ministre est-il disposé à affirmer ici ce soir qu'il n'existe absolument aucune preuve voulant que cette substance soit cancérigène?

Mr. Ouellet: I am no physician. I read the report published by the Department of Health and Welfare and I am only giving you what is in this report.

Le président: Merci.

Je ne crois pas que nous puissions entendre plus longtemps ce genre de question, monsieur Blenkarn.

Vous vouliez soulever une question de privilège, monsieur Hawkes?

M. Hawkes: Oui, s'il vous plaît.

En fait j'invoque le Règlement, car le ministre a cité des chiffres sur les limites de tolérance autorisées pour la santé au travail et il a cité un document du Département de la Santé nationale et du Bien-être social. Je l'ai ici devant moi ainsi qu'une étude du Département américain de la Santé, de l'Education et du Bien-être de 1977 où il est dit par exemple que le chiffre juste est de 1.0 et la limite de tolérence de 30 minutes dans un milieu de travail.

Je me rends compte que vous n'avez pas le rapport devant vous, mais vous avez dit 2.0 et 20 fois et j'ai pensé que vous voudriez peut-être vous corriger. J'ai le rapport ici et c'est également ce que révèle l'étude du Département de la Santé, de l'Education et du Bien-être. En Allemagne de l'ouest, la limite, encore une fois avec une tolérence plus prolongée, est de 1.0 et non de 2.0.

Votre mémoire vous a peut-être fait défaut, monsieur le ministre, et vous aimeriez peut-être apporter une correction au procès-verbal de façon à ce que tout soit précis.

Mr. Ouellet: Perhaps I could ask Mr. Viau to explain. According to the information I was given, but perhaps we could invite Mr. Viau to come to the mike and to explain.

The Chairman: Mr. Viau.

M. Roland Viau (chef, Produits inflammables, Sécurité des produits, ministère de la Consommation et des Corporations): Les niveaux dont vous parlez et ceux dont a parlé le ministre proviennent de deux organismes différents. Les niveaux respectés aux États-Unis sont ceux proposés par l'Institut national des hygiénistes. Et ces derniers ont proposé deux parties par million et c'est ce niveau dont se servent normalement les ministères du travail pour fixer les niveaux en milieu de travail.

Vous parlez du niveau proposé, mais que je sache, celui-ci n'a pas été adopté.

M. Hawkes: Ce qu'il en ressort . . .

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. M. de Corneille.

M. de Corneille: Monsieur le président, j'aimerais savoir quelle utilisation on fait dans d'autres pays de ce produit, quelle est la situation internationale. J'aimerais savoir ce quoi

[*Texte*]

would comment on that. I have heard various things about that and I am not sure that any of them have been accurate. One reads in the newspaper many things and I wonder if you could kindly give us information as to what other countries were doing about this, when they became aware of it and where Canada stands in relation to that situation.

• 2140

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I think it is interesting to know that, according to our information, Canada was the very first nation to ban the product. Mr. Shirtliffe from the National Research Council has indicated in his testimony before the board of review some knowledge about the use or the availability of the product in other countries. It is general information that the product is available in Germany, in the U.K., in Sweden, in Finland. Despite the fact that some people believe it has been banned in Denmark, the product is available there. I understand the product is not used or recommended for their version of the Canadian CHIP program. They have a similar program.

Now, as far as the United States of America is concerned, there has been a lot of information and great emphasis on the fact that the product was banned in the State of Massachusetts, which is correct, but according to our information the product is available in the United States. The product has not yet been banned in the United States. The State of Connecticut has banned the product, like the State of Massachusetts. I understand some regions in Colorado have recommended a ban of the product in some parts of the state. But to our knowledge the product is available in other states in the United States of America.

Until people start to become aware of a relationship between the product and health consequences in human beings . . . The product has been generally available throughout the world for, apparently, the last 15 years, and has been used in various degrees and for various reasons in many countries. Therefore, the way this product has been installed seems to be very important. To me, this seems to be the key factor in determining whether or not the product is safe. This is why so much attention was taken in the publicity in 1976, 1977 and 1978 about hiring reliable entrepreneurs before having this product installed in residential units.

Mr. de Corneille: Allow me to paraphrase what I understand. In summary, I understand you to say, Mr. Minister, that the product is still being sold in almost every other country. There is no other country which banned it before Canada did, but Canada was the first country to ban it. It is still being widely used in many countries including the United States, with the exception of several states: Massachusetts, Connecticut, some regions in Colorado and perhaps some other places as well.

[*Traduction*]

en pense le ministre. J'ai entendu dire diverses choses, mais je ne suis pas convaincu qu'elles aient été précises. On lit bien des choses dans les journaux et je me demande si vous seriez assez aimable pour nous donner des renseignements sur ce que d'autres pays ont fait lorsqu'ils se sont rendu compte qu'une telle situation existait et où le Canada se situe par rapport aux autres dans ce cas.

M. Ouellet: Monsieur le président, je crois qu'il est intéressant de noter que selon nos renseignements, le Canada a été le premier pays à interdire ce produit. M. Shirtliffe du Conseil national de recherches a laissé entendre dans son témoignage devant la commission d'enquête qu'il avait certaines connaissances sur l'utilisation ou la disponibilité du produit dans d'autres pays. Il est bien connu que le produit est disponible en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suède et en Finlande. Bien que certains croient que le produit ait été interdit au Danemark, il est disponible. J'ai cru comprendre néanmoins que ce dernier pays ne recommandait pas l'utilisation de ce produit dans sa version du programme canadien PITRC. Ils ont un programme semblable.

Quant aux États-Unis d'Amérique, on a beaucoup dit et beaucoup souligné le fait que le produit avait été interdit dans l'État du Massachusetts, ce qui est juste, mais selon nos renseignements, le produit est toujours disponible aux États-Unis. Le produit n'a toujours pas été interdit aux États-Unis. L'État du Connecticut l'a interdit tout comme le Massachusetts. J'ai cru comprendre également que certaines régions du Colorado avaient recommandé l'interdiction du produit dans certaines régions de l'État. Toutefois, à notre connaissance, ce produit est toujours disponible dans les autres États des États-Unis d'Amérique.

Jusqu'à ce que les gens commencent à se rendre compte du lien entre le produit et les conséquences sur le plan médical pour les humains . . . d'une façon générale, ce produit a été disponible à travers le monde pendant apparemment les 15 dernières années, et a été utilisé à divers degrés et pour diverses raisons, dans de nombreux pays. Par conséquent, le mode d'installation du produit semble très important. À mon avis, cela semble être le facteur clef, lorsqu'il s'agit de déterminer si le produit est ou non sûr. C'est pourquoi on avait accordé dans la publicité des années 1976, 1977 et 1978 une si grande importance à l'embauche d'un entrepreneur fiable avant l'installation du produit dans des unités résidentielles.

M. de Corneille: Permettez-moi de reprendre vos propos selon ce que je comprends. En bref, si je comprends bien, vous dites, monsieur le ministre, que le produit se vend dans presque tous les autres pays. Aucun autre pays ne l'a interdit avant que ne l'ait fait le Canada, et le Canada a été le premier pays à l'interdire. Le produit est toujours utilisé sur une grande échelle dans de nombreux pays, y compris les États-Unis, à l'exception de quelques États: le Massachusetts, le Connecticut, et certaines régions du Colorado et peut-être quelques autres endroits aussi.

[*Text*]

• 2145

The second aspect of it is—and I am not here concerned about trying to establish that we have no responsibility or that we do not care, on the contrary—but what I am really trying to establish is the fact that Canada does care and that our effort at protecting the consumer has been one of moving, perhaps, to protect him more quickly than might be done elsewhere. That, in turn, brings with it, naturally, worry because, when you come to the protection of anyone about any product, it immediately creates in the person some worry about what effect it has. So the more effective you are, the more you can be accused of creating worry.

For example, what happens when one finds a diet sweetener, as we saw, that people used for a period of time and then they discover or learn after further research and so on—it has been used in all countries in the world—that it is not a safe product or that there could be something wrong; and, out of the fact that there could be something wrong with it, one withdraws it? Does this not then create a dilemma for the government in terms of trying to do it as quickly as possible, deciding when it becomes serious and then doing it and then creating worry? Of course, then comes: Well, I have taken this product or used it; who is responsible and what do I do about it and how do I establish whether it really had any connection with whatever ails me? It may not be anything or it may be something.

I am wondering simply about the fundamental policy of how the Department of Consumer Affairs tries to deal with these two inevitable conflicts, this paradox of problems that, when you want to protect somebody, you do it, and then you hurt him because you are protecting him.

Mr. Ouellet: It is a very interesting line that the honourable member is pursuing and I have to admit with him that it does represent, to a certain degree, a dilemma. There is no doubt that our government has acted, as he just said, very quickly in taking no chance. As soon as we were in possession of enough information to believe the health of people could be in danger, we immediately banned the product.

Now, the mechanism to do so is obviously through the use of legislation, which is the Hazardous Products Act. Because of this arbitrary decision of the government, the legislation, the Hazardous Products Act, clearly spells out that there is a sort of appeal process available to anybody who feels the ban should not have taken place. This is why, upon appeal by a person affected by the ban, the minister responsible has to appoint a board of review to allow parties to be heard, to allow the public to assess the situation—in fact, to have a public inquiry.

One honourable member of this committee was suggesting that we should have public hearings of the parliamentary

[*Translation*]

Le deuxième aspect de la question—et je ne tente pas ici de démontrer que nous n'avons aucune responsabilité ou que nous ne sommes pas préoccupés, au contraire—mais je tente en réalité de démontrer le fait que le Canada est préoccupé et que dans nos efforts pour protéger le consommateur, nous avons agi pour le protéger peut-être plus rapidement que cela ne se fait ailleurs. Évidemment, cela entraîne tout naturellement de l'inquiétude, puisque lorsque vous tentez de protéger quiconque contre un produit, cela engendre immédiatement chez cette personne une inquiétude sur les effets de ce produit. Ainsi, plus vous êtes efficace, plus on peut vous accuser de créer des inquiétudes.

Par exemple, qu'arrive-t-il lorsqu'on constate qu'un édulcorant de régime, comme cela s'est produit, que les gens utilisaient depuis longtemps lorsque l'on a découvert ou que l'on a constaté après des recherches plus poussées, etc.—on s'en servait dans tous les pays du monde—que ce produit n'était pas sûr ou qu'il pourrait y avoir quelque chose qui n'allait pas; parce que ce produit pouvait être nocif, on le retire? N' y a-t-il pas ainsi dilemme pour le gouvernement lorsqu'il doit décider s'il doit tenter d'agir le plus rapidement possible, décider lorsque le problème devient grave, agir et ainsi créer de l'inquiétude? Évidemment, alors on entend: eh bien, j'ai consommé ce produit ou je l'ai utilisé; qui est responsable et qu'est-ce que je peux faire et comment puis-je démontrer qu'il y ait vraiment un lien entre le produit et mes maux? Il n'y a peut-être rien, mais il y a peut-être quelque chose.

Je me pose simplement des questions sur la politique fondamentale du ministère de la Consommation et des Corporations sur la façon de résoudre ces deux conflits inévitables, ce paradoxe qui veut que lorsque vous désirez protéger quelqu'un, vous le faites, et ensuite vous lui faites du tort parce que vous tentez de le protéger.

M. Ouellet: L'honorable député poursuit là une veine des plus intéressantes et je dois lui avouer que jusqu'à un certain point, il s'agit d'un dilemme. Il ne fait aucun doute que notre gouvernement a agi, comme il l'a dit, très rapidement, ne prenant aucune chance. Aussitôt que nous avons eu en mains suffisamment de renseignements pour nous faire croire que la santé des gens pouvait être menacée, nous avons immédiatement interdit le produit.

Or, le mécanisme pour ce faire est évidemment d'avoir recours à la loi, à la Loi sur les produits dangereux. Parce qu'il s'agit d'une décision arbitraire du gouvernement, la loi, la Loi sur les produits dangereux, stipule clairement qu'il existe un mécanisme d'appel dont peut se prévaloir quiconque estime qu'il n'aurait pas dû y avoir d'interdiction. C'est pourquoi, à la suite d'un appel présenté par une personne touchée par l'interdiction, le ministre responsable doit nommer une commission d'enquête pour permettre à toutes les parties d'être entendues, pour permettre au public d'évaluer la situation—en fait, tenir une enquête publique.

Un des honorables membres du présent comité a proposé que nous tenions des séances publiques par l'entremise des

[*Texte*]

committees and so on. The reality is that there is a public inquiry on that very subject that has been going on for a number of weeks. Public meetings have taken place across Canada in half a dozen cities. Experts, officials of the municipal, the provincial and the federal levels have been called as witnesses. Homeowners, victims of the product, manufacturers, entrepreneurs—everybody has had a chance to testify and present his point of view.

My answer to you is that, indeed, the fact that there is this board of review that has a chance to balance the arguments, pro and con, is there is an escape valve to allow the process to be analyzed, to be weighed, and in fact has allowed the parties to make their points of view known before a final decision is reached. Therefore I think it is important to know that before we ban a product, knowing that there could be an appeal and that there could be a board of review, officials of my department, and others who have to make that decision, are very careful not to abuse this privilege. In fact we do it only in cases where we believe we have a legitimate reason to do it in the common interest—the public interest.

• 2150

Mr. de Corneille: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

I still have three names on my list for the third round: Mr. McGrath, Dr. Hudecki, and Mr. Scott.

Mr. Lang: On a point of order, Mr. Chairman, is it possible for someone who has not spoken to get in before someone speaks on the second round?

The Chairman: Sure.

Mr. McGrath.

Mr. McGrath: Mr. Chairman, as I understand it, the board of review that has been established under the Hazardous Products Act will deal simply with that: whether or not this is a hazardous product; whether or not it poses a threat to the health of the people or a danger to them in any way. It will not, of course, cover the chronology of events leading up to the fact that this product received the standard of approval of CMHC for use under the CHIP program. It will not, for example, cover the fact that on March 18, 1977, Dr. Ian Efford, Director of Energy Conservation of Energy, Mines and Resources, wrote to Allan Bowles, Secretary of the CGSB, outlining the position that UFFI should not be standardized and should not receive government approval, because of the possibility of structural damage from foam.

That is another aspect of it—structural damage. That speaks to the whole economic problem. So far we have focussed our attention, and rightly so, on the health problem, but there is a much larger problem, which Mr. de Corneille alluded to. In dealing with the health problem, you are ipso

[*Traduction*]

comités parlementaires, etc. En réalité, il y a justement une enquête publique sur ce même sujet, depuis plusieurs semaines. Des réunions publiques ont eu lieu dans une demi-douzaine de villes partout au Canada. On a convoqué comme témoins des experts, des fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux. Les propriétaires, les victimes des produits, les fabricants, les entrepreneurs—chacun a eu la chance de témoigner et de présenter son point de vue.

Je vous répondrai donc que le fait qu'il existe ce mécanisme d'une commission d'enquête ayant la possibilité d'évaluer les arguments, le pour et le contre, le fait qu'il existe cette soupape de sécurité qui permet l'analyse et l'examen du processus, voilà qui a permis aux parties de faire connaître leurs points de vue avant qu'on en arrive à une décision finale. C'est pourquoi je pense qu'il est important de savoir cela avant que nous n'interdisions un produit, étant donné qu'il y a toujours possibilité d'appel et possibilité de convocation d'une commission d'enquête. Il est essentiel que les hauts fonctionnaires de mon ministère, et toutes les autres personnes qui participent à la prise de décision, fassent bien attention de ne pas abuser de ce privilège. En fait, nous ne faisons cela que dans les cas où nous sommes convaincus de la légitimité du motif, par exemple, protéger l'intérêt public.

M. de Corneille: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Figurent encore sur ma liste les noms de trois personnes qui aimeraient poser des questions au troisième tour. Il s'agit de MM. McGrath, Hudecki et Scott.

M. Lang: J'invoque le Règlement. Quelqu'un qui n'a pas encore pris la parole pourrait-il poser des questions avant qu'on ne commence le deuxième tour?

Le président: Bien sûr.

Monsieur McGrath.

M. McGrath: Monsieur le président, d'après ce que j'ai compris, la commission d'enquête ou plutôt comité d'examen, créé en vertu de la Loi sur les produits dangereux, sera justement chargé de répondre à ce genre de questions. Il devra décider si tel produit est dangereux ou non et s'il pose des risques à la santé des gens. Mais il n'aura bien sûr pas à revenir sur les événements qui ont précédé l'homologation de ce produit par la SCHL en vue d'être utilisé dans le programme PITRC. Ce comité n'aura pas, par exemple, à se prononcer sur le fait que le 18 mars 1977, le Dr Ian Efford, directeur du Service de conservation de l'énergie au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, écrivait à Allan Bowles, secrétaire du CNGC, lui expliquant que la mousse isolante d'urée formaldéhyde ne devrait pas être approuvée car elle posait des risques de dommage structurel.

Ces dommages structurels constituent encore une autre aspect du problème. Et cela se rapporte à toute la question économique. Jusqu'à présent, nous ne nous sommes intéressés qu'aux problèmes des risques pour la santé, et ce à juste titre, mais il existe un problème encore plus vaste, qu'a soulevé M.

[*Text*]

facto creating a very serious economic problem. The economic problem affects 80,000, 100,000, 120,000 homes. I have a number of letters here from people who have had this stuff in their homes. For example, here is a letter to a homeowner in North York, Ontario from a real estate agent—Harvey Kalles Real Estate Limited—and I will just quote from it briefly.

> You have a lovely home with nicely proportioned rooms and it is in excellent condition. While it would, under ordinary circumstances, be an extremely desirable property, and hence very saleable, it is with regret that I must inform you that because of the urea-formaldehyde insulation you had installed, it would be futile for me to take the listing, as there would be little hope of selling it even at a price far below market value.

Now, sir, I ask you, as the Minister of Consumer Affairs, responsible by statute for protecting the consumer interest—the action of the government has put the consumer interest into serious jeopardy. You referred a moment ago to the fact that the National Research Council had advised that people should not remove the foam. To remove it could make matters worse. To remove it could make matters worse: and that is a correct representation of what NRC has in fact said. Yesterday in the *Toronto Star*, a paper which is not known to misquote government ministers, the minister of housing said, and I quote:

> Urea-formaldehyde insulation should be ripped out of homes, federal housing minister Paul Cosgrove told York-Scarborough constituents.

Now, I ask you, Mr. Minister, what advice do you have for people who have seen their lifelong savings, as represented in their investment in their homes, depreciate to the point where they can no longer sell their homes? That represents a serious problem, affecting perhaps half a million people. When we hear from the board of review, that will merely deal with whether or not this is a hazardous product; and according to the evidence, there will be in the report, if they do their job correctly, suggestions that this does pose a health hazard. But all of this publicity has had the effect of seriously depreciating the homes and the life savings and investments of 100,000 average Canadians. I ask you, sir—you said a few days ago that you felt the government had a moral obligation—what advice do you have for Canadians today who cannot sell their homes? Should they accept the advice of the NRC not to take it out, or should they accept the advice of the Minister of Housing to take it out? If they do take it out, the hazard could still be there; they could have a fire hazard by virtue of the corrosive aspects of it. In any event, it poses a serious problem for them.

[*Translation*]

de Corneille. En réagissant vis-à-vis du problème de santé, vous créez par ce fait même un très grave problème économique. Ce problème économique concerne quelque quatre-vingts, cent ou cent vingt mille maisons. J'ai ici tout un tas de lettres écrites par des gens qui ont utilisé cette mousse isolante dans leurs maisons. J'ai par exemple une lettre qu'a reçue un propriétaire de maison à North York, en Ontario, de son agent immobilier, qui travaille pour la société *Harvey Kalles Real Estate Limited*. Je vais vous en lire un petit passage.

> Vous avez une très belle maison, les dimensions des pièces sont très intéressantes, et le tout est en très bon état. Même si, dans des circonstances normales, cette propriété nous intéresserait beaucoup et serait facile à vendre, j'ai le regret de vous informer qu'étant donné la mousse isolante d'urée formaldéhyde que vous y avez installée, il serait futile pour moi d'essayer de vendre votre maison, étant donné que nous n'aurions que très peu d'espoir de la vendre, même à une valeur bien inférieure à sa valeur réelle sur le marché.

J'aimerais vous dire, à vous qui êtes ministre de la Consommation et, partant, responsable de la protection des intérêts des consommateurs, que les mesures prises par le gouvernement ont beaucoup nui aux intérêts des consommateurs. Vous avez dit il y a quelques instants que le Conseil national des recherches avait conseillé aux gens de ne pas enlever la mousse. Celui-ci leur aurait dit que le fait de l'enlever n'aurait fait qu'aggraver la situation. Je pense que cela résume bien ce qu'ont dit les représentants du CNR. Hier, dans le *Toronto Star*, qui est un journal qui n'a pas l'habitude de rapporter incorrectement ce que disent les ministres, j'ai lu la déclaration suivante faite par le ministre responsable du logement, et je cite:

> Le ministre fédéral du logement, Paul Cosgrove, a dit à ses mandants de York-Scarborough que la mousse isolante d'urée formaldéhyde devrait être enlevée des maisons.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, quel conseil vous donneriez aux gens qui ont englouti toutes leurs économies dans l'achat d'une maison et qui voient celle-ci se déprécier à un point tel qu'ils ne peuvent pas espérer la vendre? Cela représente un problème très grave, qui touche peut-être un demi-million de personnes. Le comité d'examen, lorsqu'il nous donnera de ses nouvelles, ne nous dira que si ce produit est dangereux ou non. D'ailleurs, si l'on s'en tient aux renseignements dont on dispose déjà, si les membres de ce comité font le travail correctement, ils nous diront que ce produit est dangereux. Mais toute cette publicité a déjà fait déprécier la valeur de ces maisons et a donc annulé les bénéfices que 100,000 citoyens canadiens auraient pu retirer de leur investissement. Il y a quelques jours vous avez dit que vous pensiez que le gouvernement avait une certaine obligation morale. J'aimerais donc savoir quel conseil vous pourriez donner aujourd'hui aux Canadiens qui se trouvent ainsi dans l'impossibilité de vendre leurs maisons. Quel conseil devraient-ils suivre: ceux du CNR, qui leur dit de ne pas l'enlever, ou ceux du ministre du logement, qui leur dit le contraire? S'ils l'enlèvent, il se peut que cela ne supprime pas les risques pour leur santé; les aspects corrosifs de cette matière pourraient créer un risque

[*Texte*]

• 2155

I ask you seriously, without any ulterior motive: As the minister responsible for protecting the consumer interest, what advice do you have for homeowners?

M. Ouellet: Monsieur le président, je regarde l'horloge car je ne voudrais pas être répétitif. J'ai pris un bon trois minutes tout à l'heure pour répondre à M. Blenkarn qui m'a posé exactement la même question, à savoir, l'avis que je donne aux gens. Et je crois que j'ai largement répondu à cette question qui était identique. Je ne voudrais donc pas répéter tous les avis que je veux donner qui sont importants. Ils sont inscrits au procès-verbal de cette réunion, et je sais qu'en raison des journalistes ici présents, ils seront sûrement rapportés.

Mais, je voudrais faire d'autres précisions à l'intention de l'honorable député. Il disait que la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait approuvé ce produit. Il y a une distinction fondamentale; nous n'avons pas approuvé le produit, nous l'avons accepté. C'est une nuance qui est fort importante.

Par ailleurs, je dois dire que le comité de révision a assigné comme témoins des fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de l'Office des normes du Canada, et du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources. Tous ces fonctionnaires ont été appelés pour témoigner devant la commission de révision afin d'expliquer toutes les étapes qui ont amené la mise en place de ce programme de conservation de l'énergie. Et je pense que cette commission publique d'enquête a fourni toute la preuve et toute l'information voulue pour établir non seulement le degré de danger ou de non-danger du produit, mais aussi pour établir les activités et gestes des fonctionnaires du gouvernement tout au long de ce programme d'isolation de maisons.

Mr. McGrath: The fastest gavel on Parliament Hill.

The Chairman: I will now call Dr. Hudecki, Dr. Lang, and Mr. Scott.

Mr. Hudecki: I will be very brief. I would, first of all, like to say this is a very serious problem. I do not think there is a very easy, or will be a very easy answer to it. There are just too many variables. I think, in the first place, it is very difficult even to get a reading to do a good assessment in any home because it will depend on the moisture of the air, on the ventilation, on the temperature, on the porosity of the walls, and on so. From day to day, time to time, it will be very difficult to make a whole and complete assessment. Secondly, human beings are not really under controlled conditions. Regardless of what symptoms they have, it is very difficult to say if it is related to a particular item.

[*Traduction*]

d'incendie. Quoi qu'il en soit, le problème qui se pose pour eux est grave.

La question que je vous pose est donc très sérieuse, et j'aimerais que vous y répondiez sans arrière-pensée: en tant que ministre responsable de protéger les intérêts des consommateurs, quels conseils auriez-vous à donner aux propriétaires de maisons?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I am glancing at the clock because I do not wish to repeat myself. A little while ago, I used up at least three minutes to answer one of Mr. Blenkarn's questions, which was exactly the same as this one, i.e., what advice can I give these people. It seems to me I answered that question earlier. I therefore do not want to go through all that once again. You will find the answer to your question in the minutes of the meeting and I am sure that this information will also appear in newspapers since there are reporters here.

I would however like to give a bit of additional information to the member. He said that the Canada Mortgage and Housing Corporation had approved this product. That is not quite true: we accepted it, but we did not approve it. That nuance is quite important.

I would also like to say that the review board had chosen as some of the witnesses representatives of the Canada Mortgage and Housing Corporation, the Canadian General Standards Board and the Department of Energy, Mines and Resources. All these people were called upon to appear in front of the review board in order to explain the various steps which led to the establishment of this energy conservation program. I believe that this public inquiry commission supplied all the necessary proof and information in order to establish not only the degree to which this product was hazardous or not, but also in order that might be defined the activities of the government representatives who had something to do with the home insulation program.

M. McGrath: Le marteau le plus rapide sur la colline parlementaire.

Le président: La parole est maintenant à M. Hudecki, suivi de M. Lang et de M. Scott.

M. Hudecki: Je serai très bref. J'aimerais dire tout d'abord que je pense que ce problème est extrêmement grave. Il me semble d'autre part qu'il ne sera pas très facile de le résoudre, car il y a un nombre beaucoup trop important de variables. Premièrement, il me semble qu'il sera même difficile d'établir un relevé en vue de faire une bonne évaluation d'un logement, car cela dépendra du taux d'humidité, de la ventilation, de la température, de la porosité des murs, etc. La situation changeant d'un jour à l'autre et d'une période de l'année à une autre, il sera très difficile de faire une évaluation concluante. Deuxièmement, les habitants de ces logements ne vivent pas dans des conditions contrôlables. Quels que soient les symptômes qu'ils présentent, il sera très difficile de déterminer si ceux-ci sont imputables à une chose en particulier.

[*Text*]

The experimental work available at the present time is mostly on animals. It is done in a very high concentration of formaldehyde. Even then, the findings are from over a short period of time, not over a long period of time. It is not always possible to say that what happens in animals is going to happen in human beings. This is another factor to be considered.

I feel really we are setting up a state of anxiety, you know, without really good evidence. The Canadian public is wise and sophisticated enough so that if you gave them the facts and gave them their proper interpretation, there should not be that sort of generalized state of anxiety, particularly because so many of the symptoms in human beings can easily be accounted for—not easily, but can be accounted for— by allergic reactions. Secondly, there is also the possibility, because these homes are insulated, that there are many other gases and many other pollutants in the air that could produce the same aspect. I would think an ongoing report of what the medical state of knowledge is now, using your family physician along with that, would really allay a great many of the fears that are present as a result of this. I think we are building this up, and perhaps rightly so, but we really do not have enough scientific evidence to frighten the Canadian public as we have.

• 2200

Just to finish this off with a little statement, I personally have been concerned, having worked in the pathology lab in a medical laboratory for about five years. I might tell you that there you are working constantly with formaldehyde, from morning to night, and it is not very well controlled, there are fumes going up all the time. It is used in preparing tissues for study. There is a summary here of a report in a British medical journal, which states that an epidemiological study comparing the general public with lab technicians and pathologists concluded that pathologists had a longer life expectancy, a lower mortality rate, a lower incidence of neoplasia and respiratory diseases. You would have go back to the original report and study it, but that kind of information is much more reassuring to me than trying to transpose or translate results from animal studies to human beings.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Hudecki. Does the minister want to make a comment?

M. Ouellet: Je pense que les propos du docteur sont très sages et j'apprécie beaucoup sa contribution. Il n'y a aucun doute qu'on a tellement dit de choses au sujet de ce produit, qu'il s'est créé dans l'opinion publique, une psychose qui amène malheureusement des craintes. Et, dans la mesure où nous pouvons nous fier à certaines informations, ces craintes ne sont absolument pas fondées.

Donc, je crois que les propos du docteur sont très importants dans ce contexte. Je retiens sa suggestion qui me paraît fort importante, à savoir, que tous les faits, les statistiques, les résultats des tests, les rapports du Conseil national de recher-

[*Translation*]

Le gros des expériences menées à ce jour ont été faites avec des animaux. Et l'on a utilisé des concentrations très élevées de formaldehyde. Mais même là, les conclusions n'ont été tirées qu'après une très brève période de temps. D'autre part, il n'est pas toujours possible de dire que ce qui se passe chez les animaux se passera également chez les êtres humains. Il y a un autre facteur qui entre en ligne de compte.

Je pense que nous sommes en train de semer la panique, et ce sans vraiment disposer de bonnes preuves. Le public canadien est suffisamment intelligent et sophistiqué pour que l'on puisse éviter de provoquer ce genre de panique en leur donnant les faits et en interprétant ces derniers de façon logique, car bon nombre de symptômes présentés chez l'être humain sont explicables, même si cela n'est pas toujours facile, et peuvent souvent être imputés à des réactions allergiques. Deuxièmement, ces maisons étant isolées, il se peut que d'autres gaz et d'autres polluants se présentent dans l'air qu'elle renferment. Il me semble qu'une étude plus personnelle de la situation, en faisant appel à son médecin de famille, dissiperait bon nombre de craintes qui résultent de toute la publicité qu'on a faite au sujet de cette histoire. Je pense qu'on a grossi l'affaire, et peut-être à raison, mais nous n'avons pas présenté suffisamment de preuves scientifiques pour faire une telle peur au public canadien.

J'aimerais conclure en faisant un petite déclaration, car je me suis moi-même intéressé au problème pendant les cinq ans au cours desquelles j'ai travaillé dans un laboratoire pathologique d'un laboratoire médical. Dans un endroit comme celui-là on travaille du matin jusqu'au soir avec le formaldéhyde, et où les gaz ne sont pas très bien contrôlés, ce n'est pas toujours très agréable. Le formaldéhyde est utilisé pour préparer les tissus que nous étudions. J'ai ici le résumé d'un rapport paru dans le *British medical journal* qui explique qu'une étude épidémiologique comparant le grand public aux techniciens de laboratoires et aux pathologistes a révélé que les pathologistes ont une espérance de vie plus longue, un taux de mortalité plus bas, et une incidence plus faible de néoplasie et de maladies respiratoires. Il faudrait bien sûr obtenir ce rapport et l'étudier, mais ce genre de renseignements me rassurent beaucoup plus que les transpositions de résultats d'expériences menées avec des animaux aux êtres humains.

Le président: Merci beaucoup, docteur Hudecki. Le ministre a-t-il des commentaires à faire?

Mr. Ouellet: I find it, the doctor's comments, very instructive and I am grateful for his contribution to our discussion. It is evident that so many things have been said about this product, that that has brought about a type of psychosis, which has resulted in fears. Given certain pieces of information that we can trust, these fears are totally unfounded.

In this context, the doctor's remarks are very interesting. I have taken note of his suggestion, which seems to me to be quite important, that all the facts, statistics, test results, NRC reports, and proof presented to the review board, be made

[*Texte*]

ches, la preuve qui sera présentée au bureau de révision, soient rendus publics et disséminés à la population afin qu'elle puisse passer un jugement objectif, calme et sage sur l'état de cette question.

Mr. McGrath: Mr. Chairman, before you bang the gavel, there is one member who has not been heard. I hope you are going to hear him.

The Chairman: Yes, I am just about to recognize Dr. Peter Lang.

Mr. McGrath: That is the gentleman I am talking about—I thought you were going to get us out of here.

The Chairman: Thank you very much. Yes, it is 10 o'clock. I now recognize Mr. Peter Lang, and then Mr. Scott.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I just have two quick questions.

The Chairman: Okay. Dr. Lang.

Mr. Lang: Thank you, Mr. Chairman. I will make my points quickly. I agree with Dr. Hudecki that anxiety and fear are real problems with this urea-formaldehyde. I cannot see that from the evidence it is completely unfounded, but I am wondering if we can take an approach such as to reduce the anxiety and fear with as much knowledge as possible.

In this regard, I think there are two areas. One is the fear of cancer. I wonder if any research is being done to indicate the relative risk of urea-formaldehyde compared with other so-called carcinogenic agents. For example, we know that the sunlight in certain exposures is carcinogenic; we know that cigarette smoking is carcinogenic; we know that saccharine has some sort of carcinogenic effect. Are we doing some sort of research to try to quantitate this and place it in some perspective with other things that the general public knows about?

• 2205

There is another kind of research that I want to know if we are doing, and that is a sort of monitoring device that a person could purchase and which could be produced in a mass distribution. There certainly would be a demand for the product with the number of homes that are involved. This would be a monitoring device that could be used to monitor at all times the urea-formaldehyde level in the home, so persons would know what their level is. This kind of information I think would be useful for an individual who is involved in the problem in determining how much action he needs to take or does not need to take, and how reassured he can be or how worried he should be.

In the second area there are other health problems that are not carcinogenic and there are different risks here as well. An individual who has a background of asthma and is living with urea-formaldehyde is, obviously, going to be more susceptible to health problems than someone who does not have asthma. I wonder if the research that is being done in this area as well could be geared to giving relative risks for these health prob-

[*Traduction*]

public and disseminated everywhere throughout the country so that Canadians can reach an objective, calm and intelligent decision on this matter.

M. McGrath: Avant que vous ne repreniez votre marteau, il y a un député qui n'a pas encore eu la parole. J'espère que vous lui donnerez le temps d'intervenir.

Le président: Oui, j'allais justement donner la parole à M. Peter Lang.

M. McGrath: C'est justement à lui que je pensais. J'avais l'impression que vous alliez clore la discussion.

Le président: Merci beaucoup. Il est 22h00. Mais je donne la parole à M. Peter Lang, qui sera suivi de M. Scott.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'aimerais poser deux toutes petites questions.

Le président: Très bien. Monsieur Lang.

M. Lang: Merci, monsieur le président. Je serai bref. Je partage l'avis du Dr. Hudecki, selon lequel l'anxiété et la peur sont des problèmes très réels que pose cette question d'urée formaldéhyde. Étant donné les preuves fournies, je ne pense pas que cette crainte soit tout à fait injustifiée, mais je me demande si pour réduire cette dernière la solution ne serait pas d'offrir aux gens tous les renseignements dont nous disposons.

Il me semble qu'il y a en fait deux questions. La première, c'est la crainte du cancer. J'aimerais savoir si des recherches ont été entreprises en vue de comparer les risques posés par l'urée formaldéhyde par rapport à ceux d'autres agents dits cancérigènes. Nous savons par exemple que le soleil, à partir d'une certaine durée d'exposition, est cancérigène; la même remarque s'applique aux cigarettes et è la saccharine. A-t-on entrepris des recherches visant à quantifier ces risques et à les comparer à ceux que posent d'autres produits ou matières que le public en général connaît bien?

J'aimerais également savoir si l'on fait un autre genre de recherche sur une sorte de système de contrôle qui serait produit en masse. Étant donné le nombre de maisons concernées, la demande serait certainement importante. Ce serait un appareil de contrôle qui servirait à vérifier à tout moment le niveau d'urée formaldéhyde. Ce genre de renseignement serait à mon avis utile pour ceux qui essaient de déterminer ce qu'il faut faire et ce qui n'est pas nécessaire de faire et de savoir s'il faut ou non s'inquiéter.

Il y a d'autres problèmes de santé que les risques cancérigènes. Ceux qui font de l'asthme vont certainement être plus susceptibles à l'urée formaldéhyde que ceux qui n'en font pas. La recherche effectuée dans ce secteur pourrait-elle évaluer les risques relatifs et les expliquer de façon compréhensible pour la population ou du moins pour les médecins de famille? Il y a

[*Text*]

lems, and explained in a way that people can easily understand, or in a way that their family doctor could relate the information to them. So, there are three areas of research: relative risk in carcinogenic area, non-carcinogenic area and constant monitoring.

Mr. Ouellet: Yes, I will answer the three questions briefly. I believe the Department of National Health and Welfare is indeed pursuing some analysis in order to be able to come forward with appropriate advice in relation to your first and third questions. I think whatever we do, we will have to inform the public more extensively in order that they will be able to judge for themselves the situation and be in a better position to evaluate their own reactions to the product, if they do live in a home where there is UFFI.

In relation to the research, about being able to test more or less on demand the level of formaldehyde in a home, I mentioned earlier, in response to another question, that the National Research Council is working on a test that could be a very inexpensive device, and this could be used by the owner himself. This inexpensive device could hopefully be on the market in the near future; and it could be a product that could be purchased at a very low price by home owners who would want to test the level of formaldehyde in their home periodically. I think it would be useful and, hopefully, NRC research will be conclusive in this regard. I know that they are working very actively to produce such an inexpensive device.

The Chairman: Thank you.

Mr. Scott.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman. I have two very quick questions. The first question is following up on the point that my colleague, Mr. McGrath, raised and which is an example of the kind of confusion, fear, concern and worry that develop around this UFFI thing. Whose advice do we take, Mr. Minister? Do we take the minister of housing's advice, who says, rip the foam out, or do we take the National Research Council's advice which says, leave the foam in?

Mr. McGrath: What is your advice?

Mr. Ouellet: I do not think we should speculate on what the minister said in Toronto. I was not there, I do not know what he said; ask him what he said.

• 2210

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): My second question, Mr. Chairman: We have been talking about testing in the 2,400 homes; in other words single unit dwellings, but nobody has ever mentioned apartments. Does the government plan to do any testing? Would you respond to any requests for testing in apartment buildings, because Mr. Ray Arsenault, a spokesman for the UFFI command central here, says that it is quite likely that the material has been put in apartment buildings. One of the problems is that tenants are not being told by the property owners, by apartment owners, that the stuff is in their

[*Translation*]

donc trois domaines de recherche: le risque relatif cancérigène, le non cancérigène et le contrôle constant.

M. Ouellet: Oui, j'essaierai de répondre brièvement à ces trois questions. Je crois que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue en effet certaines analyses pour offrir des conseils appropriés touchant vos première et troisième questions. Quoi que nous fassions, il me semble qu'il nous faudra informer davantage le grand public qui sera ainsi mieux à même de juger de la situation et d'évaluer ses propres réactions au produit s'ils vit dans des maisons isolées à la mousse d'urée formaldéhyde.

Pour la recherche sur la possibilité d'évaluer plus ou moins constamment le degré d'urée folmaldéhyde dans une maison, je répondais tout à l'heure en réponse à une autre question que le Conseil national de recherches est en train de tester un système qui serait très bon marché et que pourrait utiliser le propriétaire lui-même. On espère qu'il pourra être sur le marché dans un avenir rapproché; ce serait un produit qui serait très peu coûteux et que pourraient ainsi se procurer les gens qui veulent mesurer le niveau de formaldéhyde chez eux. Je crois que ce serait utile et j'espère que la recherche effectuée par le Conseil national de recherches va le permettre. Je sais qu'ils travaillent très activement à la production d'un appareil bon marché.

Le président: Merci.

Monsieur Scott.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. J'ai deux questions très rapides. La première suit ce que disait mon collègue, M. McGrath, qui montrait le genre de confusion, de crainte et d'inquiétude que provoque cette question de l'urée formaldéhyde. Quels conseils prendre, monsieur le ministre? Celui du ministre responsable du logement qui déclare qu'il faut arracher la mousse ou celui du Conseil national de recherches qui nous dit de la laisser?

M. McGrath: Que nous conseillez-vous?

M. Ouellet: Je ne pense pas qu'il nous faille revenir sur ce qu'a dit ou non le ministre à Toronto. Je n'étais pas là et je ne sais pas ce qu'il a déclaré; demandez-le lui.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Ma deuxième question, monsieur le président: on a parlé d'effectuer des tests dans les 2,400 maisons; autrement dit, les maisons individuelles mais jamais personne n'a parlé des immeubles d'appartements. Le gouvernement envisage-t-il quoi que ce soit? Répondriez-vous à une demande de tests dans un immeuble résidentiel car M. Ray Arsenault, porte-parole de la centrale de commande de la mousse d'urée formaldéhyde dit qu'il est tout à fait probable que ce matériau ait été utilisé également dans les immeubles d'appartements. Un des problèmes est que les propriétaires

[*Texte*]

buildings. Do you have any advice for them, or, indeed, any plans to test in apartment buildings as well?

Mr. Ouellet: I suspect that owners of large apartment buildings have resources to do tests. Indeed, I think they should do tests. I think it would be a responsibility on their part to do tests to find out the level of formaldehyde in their apartment buildings, if there are apartment buildings insulated with this product.

As to the results of these tests and remedial measures that should be taken if the level is considered to be above the level generally accepted as being the level of 0.1 per million parts, I think it is up to the owners of these apartment buildings to consult architects and engineers and take the appropriate measures to correct the situation.

As for information to the tenants, I suspect that the home owners will indeed convey the appropriate information to their tenants.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): They have a moral obligation to do that at least, to inform their tenants.

Mr. Ouellet: I have no knowledge of places where such a thing exists, but maybe you do.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I do.

The Chairman: Thank you, Mr. Scott. This completes the list of the names I have. I wish to thank the minister and members of his staff.

I will just mention one thing. At the beginning of the meeting I said that I would give you the subcommittee report. If it is possible, I will give the full report tomorrow morning at the 9.30 meeting and we will discuss this subcommittee report tomorrow morning.

Mr. Hawkes: Mr. Chairman, we only have the Minister of Health and Welfare before us for an hour and a half tomorrow morning.

The Chairman: For tomorrow morning, yes.

Mr. Hawkes: I would prefer that we finish the subcommittee report this evening so that we have the full hour and a half with the witness tomorrow.

The Chairman: Pardon?

Mr. Hawkes: I would prefer that we finish dealing with the subcommittee report this evening on today's transcript so that we have the full hour and a half tomorrow morning with the minister.

The Chairman: Sure. Is it agreed?

Mr. Skelly: Mr. Chairman, I would concur with that.

Mr. Hawkes: Mr. Chairman, I am new to this committee, but on other steering committees that I have served on, and public accounts is the classic example, a steering committee would report, would represent, a more complete picture of what was discussed at the steering committee. The fact, in this particular instance, that I think it should be on the record is

[*Traduction*]

n'en avertissent pas les locataires. Que peut-on leur conseiller et envisage-t-on d'effectuer des test également dans les immeubles d'appartements?

M. Ouellet: Je suppose que les propriétaires de grands immeubles d'appartements ont les ressources voulues pour effectuer ces tests. Je crois d'ailleurs qu'ils devraient le faire. C'est à mon avis à eux de le faire et de déterminer le niveau de formaldéhyde dans leur immeuble s'ils sont ainsi isolés.

Quant aux résultats de ces tests et aux mesures qu'il faudrait prendre si le niveau dépassait le niveau généralement accepté de 0.1 partie par million, je crois qu'il appartient aux propriétaires de ces immeubles de consulter les architectes et les ingénieurs pour faire le nécessaire.

Pour l'information des locataires, je suppose que les propriétaires transmettront les renseignements appropriés à leurs locataires.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Ils ont au moins une obligation morale de le faire.

M. Ouellet: Je ne sais pas si cela existe quelque part mais peut-être êtes-vous plus au courant que moi.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): En effet.

Le président: Merci, monsieur Scott. Je n'ai pas d'autres noms sur ma liste. Je voudrais maintenant remercier le ministre et les membres de son personnel.

J'aurais une dernière chose à signaler. Au début de la séance, j'ai dit que je vous présenterais le rapport du sous-comité. Si c'est possible, je donnerai le rapport complet demain matin à la séance de 9h 30 pour que nous puissions alors en discuter.

M. Hawkes: Monsieur le président, nous n'avons le ministre de la Santé Nationale et du Bien-Être que pour une heure et demie demain matin.

Le président: Demain matin, c'est vrai.

M. Hawkes: Je préférerais que nous terminions ce soir le rapport du sous-comité pour que nous ayons une heure et demie complète avec notre témoin de demain.

Le président: Excusez-moi?

M. Hawkes: Je préférerais que nous terminions de discuter du rapport du sous-comité ce soir, à la séance de ce soir, de sorte que nous ayons demain matin une heure et demie avec le ministre.

Le président: D'accord. Cela vous va?

M. Skelly: Monsieur le président, je suis d'accord.

M. Hawkes: Monsieur le président, je suis nouveau à ce comité mais à d'autres comités directeurs, et celui des Comptes publics est l'exemple classique, j'ai remarqué que le comité directeur faisait rapport, présentait une image plus complète de ce dont on avait discuté en comité directeur. Je crois qu'il faudrait donc que dans ce cas particulier on dise bien que le

[*Text*]

that the steering committee indicated with a great deal of clarity that we wanted to have the Minister of Consumer and Corporate Affairs before us for more than one session, that we preferred the Minister of Health and Welfare before us for more than one session, and the minutes should show that those ministers responded in a fashion which indicated that they could not adjust their timetables to allow us that opportunity. Therefore, on Monday, December 7, the estimates are going to be deemed to have been passed and the committee will not have had what I consider to be an adequate opportunity to examine those witnesses.

We do not have a quorum and so we cannot amend the report or anything at this particular point. It is on the public record as I speak it, but I would like to see that steering committee reports in the future carry a more complete picture of what in fact the steering committee decided and asked for.

• 2215

If I could go one step further, on this particular report we indicated clearly, and I think the report you brought in shows that it was the will of the steering committee that we begin examination of the study on interfamily violence in December. What it does not show is that the committee was concerned that if we did not get at the issue until the end of January that there might in fact be a throne speech and the committee would lose its reference.

In the report it says that for the most part witnesses are unavailable. I would like some greater clarification on that. Does that mean that no witnesses will appear before us in December, that we could not get a single witness to come?

Le président: Monsieur Hawkes, puisque vous avez mentionné que vous ne participiez au Comité que depuis peu de temps, il me fait plaisir de vous donner toutes les informations que vous demandez. Je peux même vous faire part de toute la correspondance qu'on a échangée avec les membres. C'est une formule régulière. J'envoie ordinairement par l'intermédiaire du greffier, la correspondance échangée entre le président et les témoins qui désirent comparaître devant le Comité.

Vous désirez savoir s'il y aura d'autres réunions. Eh bien, tel que prévu par les règlements de la Chambre, il nous faut rapporter toutes les études sur les prévisions budgétaires le 7 décembre. Il s'agit du règlement 58.(15), selon lequel les crédits sont rapportés à la Chambre le 7 décembre. Alors, il est évident qu'on ne peut pas siéger après cette date sur la question des crédits supplémentaires (C).

En ce qui concerne la correspondance et le rapport sur l'étude sur la violence dans les familles, le Comité a reçu un ordre de la Chambre d'étudier, tel que vous l'avez mentionné, cette situation. J'ai rencontré le député qui avait soulevé cette question cet après-midi, et nous avons discuté d'une liste possible de témoins. Je voudrais justement rendre cette liste publique demain, et indiquer de quelle façon nous procéderons pour entendre ces témoins.

[*Translation*]

comité directeur a déclaré très clairement que nous voulions que le ministre de la Consommation et des Corporations comparaisse plus d'une fois, que nous préférerions que le ministre de la Santé et du Bien-Etre vienne également pour plus d'une séance et il faudrait que le procès-verbal indique que les réponses des ministres nous ont portés à conclure que leur calendrier ne leur permettrait pas de nous accorder davantage de temps. Aussi le lundi 7 décembre, le budget sera considéré comme adopté et le comité n'aura pas eu ce que je considère être la possibilité d'examiner correctement le budget de ces témoins.

Nous n'avons pas de quorum si bien que nous ne pouvons modifier le rapport ni rien faire à ce sujet. C'est public parce que j'ai pris la parole mais j'aimerais qu'à l'avenir les rapports du comité directeur présentent un compte rendu plus complet de ce qu'il décide et demande.

J'irais même plus loin, au sujet de ce rapport nous avions manifesté clairement... D'ailleurs, d'après le rapport que vous avez produit, le Comité directeur souhaitait commencer l'étude de la violence dans les familles au mois de décembre. Ce qu'il ne dit pas, c'est que le Comité craignait, dans le cas où le sujet ne serait pas abordé avant la fin de janvier, d'être interrompu par un discours du trône qui annulerait son mandat.

Le rapport précise que la majeure partie des témoins ne sont pas disponibles. J'aimerais bien qu'on m'explique cela plus clairement. Est-ce que cela signifie que nous ne verrons aucun témoin en décembre, que nous n'avons pas réussi à en convoquer un seul?

The Chairman: Mr. Hawkes, you have already mentioned that you are a newcomer to the committee and I shall be very happy to give you all the information you are requesting. I can even show you all the correspondence with the members. This is the normal procedure. Usually I ask the Clerk to refer to you all the correspondence between the Chairman and the witnesses who wish to appear before the committee.

You wish to know whether there will be other meetings. Well, according to the rules of procedure of the House, all the estimates must be referred back on December 7. This is rule 58.(15) according to which the votes are to be reported back to the House on December 7. Therefore, you will see that we cannot sit on the votes, on the supplementary estimates (C) after that date.

Concerning the correspondence and the report on interfamily violence, as you have said yourself, the House has ordered the committee to study this situation. This afternoon I met with the member responsible for raising this question and we discussed a possible list of witnesses. I intended to make this list public tomorrow as well as a schedule of appearances.

[*Texte*]

Il a été suggéré par le député lui-même de communiquer avec tous les témoins, mais il est actuellement quasi impossible de les obtenir avant la période des Fêtes. Le député a suggéré qu'ils soient invités, qu'on les informe que le Comité les recevra et que les mémoires soient envoyés le plus tôt possible aux membres du Comité. Ceci nous permettrait de commencer les auditions au retour des Fêtes, ce qui veut dire probablement à la mi-janvier ou la troisième semaine de janvier.

Alors, ce que je n'ai pas ce soir, c'est la liste des témoins que je vous donnerai demain. Et nous pourrons alors discuter de la classification par catégorie de témoins. Tout ceci se conforme à ce que le proposeur de la motion m'a lui-même suggéré cet après-midi.

Mr. Hawkes: Was that in another steering committee meeting held yesterday?

The Chairman: No, I just had a meeting with the mover of the motion, Mr. Howie, because in the standing committee we mentioned that I would check with the member himself regarding the list of witnesses who want to appear before this committee and what will be the most appropriate schedule to deal with them. That is why, according to the block system, we have only two meetings: December 15 and December 17.

The clerk checked with the witnesses who prefer to appear after Christmas. However, they will send their briefs as soon as possible and at that time we will distribute the briefs, and we will deal with the witnesses after the recess.

Mr. Skelly: Mr. Chairman, I would just like to add to this particular thing. Am I correct in assuming that the steering committee report is a recommendation to the committee that would have to be adopted by the committee, and that if we were to be seriously concerned about procedural matters, since we were unable to deal with them tonight, that they in fact could be raised at a meeting tomorrow when we could deal with the fact that we are unable to have more than one meeting on this matter of the urea-formaldehyde. Because even though Mr. Hawkes is new to the committee, this particular procedure with Consumer and Corporate Affairs which is absolutely hopeless—you know, we sit here tonight and go through several million dollars in expenditures without any approval from this committee whatsoever. I suspect we would split down the middle on it.

• 2220

But what I am asking you is—since the minister appeared tonight and there is a real desperate need for more examination of this program—is it possible to put a procedural motion through this committee first thing tomorrow and deal with this question of the recommendation of the steering committee? Are we dealing with a recommendation that would have to, at some point, be approved by the committee or is this a fait accompli? Can we, in fact, appeal tomorrow on a procedural motion to obtain more meetings concerning this subject?

[*Traduction*]

The member himself suggested that we contact all the witnesses but it is now virtually impossible to get them before the holidays. The member suggested that we invite them, that we tell them that the committee will be hearing them and to invite them to send their briefs as soon as possible to the members of the committee. This would allow us to start our hearings as soon as possible after the holidays, probably around mid-January or the third week in January.

This list of witnesses I do not have with me tonight, but you will have it tomorrow. We can then discuss the order of appearances by classes of witnesses. All this is quite in agreement with what the mover of the motion told me this afternoon.

M. Hawkes: Est-ce qu'il y a eu une autre réunion du comité directeur hier?

Le président: Non, mais j'ai rencontré l'auteur de la motion, M. Howie, parce que pendant la séance du Comité permanent nous avions décidé de le consulter au sujet de la liste des témoins qui souhaitent comparaître devant ce Comité et au sujet d'un calendrier approprié pour leur comparution. C'est la raison pour laquelle, compte tenu du système des blocs, nous n'avons que deux séances: le 15 décembre et le 17 décembre.

Notre greffier a pris contact avec les témoins qui préfèrent comparaître après Noël. De leur côté, ils se sont engagés à envoyer leur mémoire le plus tôt possible; nous les distribuerons aussitôt et nous pourrons discuter avec leurs auteurs après les vacances.

M. Skelly: Monsieur le président, une simple observation à ce sujet. Est-ce que le rapport du Comité directeur est bien une recommandation à l'intention du Comité qui doit ensuite l'adopter? Autrement dit, s'il y a des problèmes de procédure qui nous inquiètent sérieusement, puisque nous n'avons pas pu les régler ce soir, nous pourrions le faire demain et également remettre en cause cette unique séance que nous avons consacrée au problème de l'urée formaldéhyde? En effet, bien que M. Hawkes soit nouveau-venu au comité, cette procédure que nous employons à l'égard d'une affaire d'un si grand intérêt pour les consommateurs et pour les sociétés est absolument déplorable parce que comme vous le savez, après avoir discuté de cette question ce soir seulement, plusieurs millions de dollars de dépenses se trouveront autorisés automatiquement sans que ce comité les ait jamais approuvés. Je soupçonne que nous sommes loin d'être tous d'accord.

Mais cela étant dit, puisque le ministre a comparu ce soir, et puisqu'il importe terriblement d'étudier ce programme de façon plus approfondie, ne serait-il pas possible de faire une motion dès le début de la séance de demain, ce qui nous permettrait de revenir sur cette recommandation du comité directeur? ESt-ce qu'à un moment donné le comité sera appelé à approuver cette résolution, ou s'agit-il d'un fait accompli? Sera-t-il encore temps demain matin de déposer une motion pour obtenir que d'autres séances soient consacrées à l'étude de cette question?

[*Text*]

Because this is a continuing stunt, you know, this hopelessly inadequate consideration of this Consumer and Corporate Affairs budget. I do not think anything exemplifies it more than the farce that really unfolds on this urea-formaldehyde program.

The Chairman: Yes, it is exactly clear that we cannot have another meeting with the minister according to the rules, because all the supplementary estimates will be referred to the House on December 7.

Mr. Skelly: I accept that proposition, but there is not much point in the estimates being referred to the House on December 7, without having had a reasonable opportunity to deal with them.

The Chairman: If you do wish to put the motion tomorrow let us deal with the motion tomorrow. I do not know why we stay tonight.

Mr. Skelly: Are you suggesting that you would entertain a motion right off the bat?

The Chairman: I do not mention that, but if you want to put a motion we will deal at that time. I could not entertain a motion tonight.

Mr. Skelly: No, but tomorrow morning you could, with a quorum present.

The Chairman: If you wish to stay it is up to you to decide it, but we will entertain a motion tomorrow if you want to table it.

May I call this meeting adjourned until tomorrow at 9.30 a.m., December 4, with the Minister of National Health and Welfare, and social affairs, in room 269.

[*Translation*]

Vous savez, ce n'est pas la première fois qu'on nous fait le coup, que le budget de la Consommation et des Corporations nous passe sous le nez. Le trait le plus exemplaire de cette farce est probablement cette affaire de l'urée formaldéhyde.

Le président: Effectivement, il est tout à fait évident que le règlement ne nous autorise pas à convoquer le ministre pour une nouvelle séance puisque tous les budgets supplémentaires doivent être renvoyés à la Chambre le 7 décembre.

M. Skelly: Cela me semble très bien, mais je ne vois pas à quoi il servirait de renvoyer les prévisions à la Chambre le 7 décembre si nous n'avons pas eu le temps de les étudier.

Le président: Si vous avez une motion à proposer demain, nous nous en occuperons demain. Pour l'instant, je ne sais pas ce que nous faisons là.

M. Skelly: Vous voulez dire que vous accepteriez une motion sans en discuter?

Le président: Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais si vous voulez déposer une motion, il sera toujours temps de nous en occuper. Ce qui est certain, c'est que je n'accepterai pas de motion ce soir.

M. Skelly: Non, mais demain matin, vous le pourriez, à condition que nous ayons le quorum.

Le président: Si vous voulez rester, c'est à vous de décider, mais si vous avez une motion à déposer, nous nous en occuperons demain.

Maintenant, la séance est levée jusqu'à demain matin 4 décembre à 9h 30; nous aurons alors comme témoin le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la séance aura lieu dans la pièce 269.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

From the Department of Consumer and Corporate Affairs:

Mr. R. Viau, Chief, Flammability Hazards Division, Product Safety.

Du ministère de la Consommation et des Corporations:

M. R. Viau, chef, Division de l'inflammabilité, Sécurité des produits.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 22

Friday, December 4, 1981

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 22

Le vendredi 4 décembre 1981

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Supplementary Estimates (C) 1981-82: Votes under NATIONAL HEALTH AND WELFARE

CONCERNANT:

Budget supplémentaire (C) 1981-1982: crédits sous la rubrique SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

APPEARING:

The Honourable Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare

COMPARAÎT:

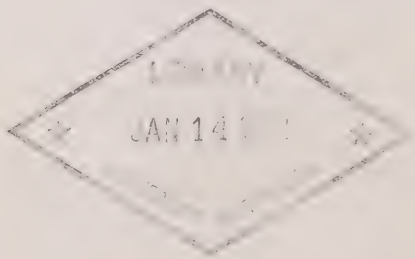
L'honorable Monique Bégin, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981

28467—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

Blaikie
Burghardt
Campbell (*LaSalle*)
de Corneille
Dinsdale
Frith
Greenaway
Hawkes
Hudecki
MacDonald (Miss)
Marceau
Savard
Schroder
Schellenberger
Scott (*Hamilton—Wentworth*)
Skelly
Thacker
Tousignant—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Friday, December 4, 1981:
Mr. Frith replaced Mr. McCauley;
Mr. Schellenberger replaced Mr. Blenkarn;
Mr. Thacker replaced Mr. McGrath;
Miss MacDonald replaced Mr. Halliday.

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 4 décembre 1981:
M. Frith remplace M. McCauley;
M. Schellenberger remplace M. Blenkarn;
M. Thacker remplace M. McGrath;
M^lle^ MacDonald remplace M. Halliday.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, DECEMBER 4, 1981
(24)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 9:28 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blaikie, de Corneille, Frith, Greenaway, Hawkes, Hudecki, Miss MacDonald, Messrs. Marceau, Roy, Schellenberger and Skelly.

Appearing: The Honourable Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare.

Witnesses: *From the Department of National Health and Welfare*: Mr. J. Kent, Director General, Policy Planning and Information and Miss M.M. Law, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Monday, November 16, 1981 relating to the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 1982. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, December 3, 1981, Issue No. 21*).

The Chairman presented the report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure which is as follows:

"The Sub-Committee on Agenda and Procedure met on Thursday, November 25, 1981, to consider a schedule of future meetings and has agreed to recommend:

1. That, subject to the availability of witnesses, the schedule of meetings for the study of the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 1982, be as follows:

TUESDAY, December 1, 1981—8:00 p.m.

THURSDAY, December 3, 1981—11:00 a.m.

APPEARING: The Hon. André Ouellet, Minister of Consumer and Corporate Affairs

FRIDAY, December 4, 1981—9:30 a.m.

MONDAY, December 7, 1981—9:30 a.m.

APPEARING: The Hon. Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare

2. That, with regard to the Committee's study of intra-family violence, the Chairman review the list of potential witnesses with a view to scheduling as many meetings on the topic as possible, after the study of the Supplementary Estimates has been completed."

With regard to item no. 2, the Chairman reported that, given the short time remaining before the December recess and the fact that witnesses are, for the most part, unavailable, invitations will be sent out to interested groups and individuals soliciting their testimony before the hearings at the end of January.

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1c, 10c, 15c and 40c under National Health and Welfare.

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1981
(24)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 9h 28 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Blaikie, de Corneille, Frith, Greenaway, Hawkes, Hudecki, M^lle^ MacDonald, MM. Marceau, Roy, Schellenberger et Skelly.

Comparaît: L'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Témoins: *Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*: M. J. Kent, directeur général, Planification des politiques et de l'information et M^lle^ M.M. Law, sous-ministre adjoint, Services et promotion de la santé.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du lundi 16 novembre 1981 portant sur le Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982. (*Voir procès-verbal du jeudi, 3 décembre 1981, fascicule no 21*).

Le président présente le rapport du Sous-comité du programme et de la procédure suivant:

«Le Sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le jeudi 25 novembre 1981 pour étudier le calendrier des prochaines séances et a convenu de faire les recommandations suivantes:

1. Que, sous réserve de la disponibilité des témoins, le calendrier des séances pour fins d'étude du Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982 soit comme il suit:

Le MARDI 1^er^ décembre 1981—20 heures

Le JEUDI 3 décembre 1981—11 heures

COMPARAÎT: L'honorable André Ouellet, ministre de la Consommation et des Corporations.

Le VENDREDI 4 décembre 1981—9h 30

Le LUNDI 7 décembre 1981—9h 30

COMPARAÎT: L'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

2. Que, en ce qui concerne l'étude du Comité sur la violence dans la famille, le président examine la liste des témoins éventuels dans le but de prévoir le plus de séances possibles sur le sujet après que l'étude du Budget supplémentaire aura été complétée."

En ce qui concerne l'article no 2, le président fait rapport que, étant donné le peu de temps qui reste avant le congé de décembre, et le fait que les témoins pour la plupart ne sont pas disponibles, les invitations seront envoyées à des groupes intéressés et à des particuliers en les sollicitant de présenter leurs témoignages devant les audiences à la fin de janvier.

Du consentement unanime, le président met en délibération les crédits 1c, 10c, 15c et 40c sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social.

The Minister made a statement and answered questions.

It was agreed,—That the breakdown by province and territory of the health contributions under Established Programs Financing, 1981-82 to 1982-83, (excluding Revenue Guarantee) be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix SNTE-4*),

Questioning of the Minister and the witnesses resumed.

It was agreed,—That information about persons in poverty by province in 1979, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and and Evidence. (*See Appendix SNTE-5*).

Questioning resumed.

At 11:03 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu,—Que l'éventail des contributions pour la santé par province et territoire en vertu du financement et des programmes établis, 1981-1982 à 1982-1983, (excluant le revenu garanti) soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice SNTE-4*).

L'interrogation du ministre et des témoins se poursuit.

Il est convenu,—Que les renseignements concernant les personnes dans la misère par province en 1979, soient joints aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice SNTE-5*).

L'interrogation se poursuit.

A 11h 03, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Friday, December 4, 1981

• 0941

The Chairman: Order, please. According to our rules, I think we now can open this meeting. First on the program, I think, is the report of the subcommittee.

Your subcommittee on Agenda and Procedure met on Thursday, November 25, 1981 to consider a schedule of future meetings and has agreed to recommend:

1. That, subject to the availability of the witnesses, the schedule of meetings for the study of the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 1982 be as follows: Tuesday, December 1, 8.00 p.m.; and Thursday, December 3, 1981, 11.00 a.m., the Honourable André Ouellet, Minister of Consumer and Corporate Affairs; . . .

The Chairman: That we did last night. This morning . . .

. . . Friday, December 4, at 9.30 a.m. and Monday, December 7, at 9.30 a.m.; appearing, the Hon. Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare.

2. That, with regard to the Committee's study of intra-family violence, the Chairman review the list of potential witnesses with a view to scheduling as many meetings . . .

the Supplementary Estimates has been completed.

The Chairman: As I mentioned, last night we did have the meeting with the minister, André Ouellet, and today it is the Minister of National Health and Welfare.

Dealing now with the study on intra-family violence, . . .

At a meeting of the subcommittee on Agenda and Procedure on November 25, it was agreed that, subject to the availability of witnesses, hearings on this subject will begin as soon as the committee has completed its study of the supplementary estimates.

However, given the short time before the Christmas recess and the fact that witnesses are for the most part, unavailable, invitations will be sent out to interested groups and individuals soliciting their testimony before hearings at the end of January, after the House resumes its work.

The Chairman: I have met the proposer of the motion that we receive this term of reference in this committee, Mr. Howie. We have selected the group and we decided upon the possibility of having them here before Christmas, but it seems it will be impossible. The Clerk contacted those groups. We have asked them to send us their briefs, as soon as possible. We will proceed with this item referred from the House to this committee, probably in the third week of January.

That completes the subcommittee report on agenda and procedure. Do you have any questions on that report?

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le vendredi 4 décembre 1981

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous pouvons maintenant commencer la réunion. Nous passons tout d'abord au rapport du sous-comité.

Le sous-comité du Programme et de la Procédure s'est réuni le jeudi 25 novembre 1981 pour se pencher sur l'organisation future des réunions et a convenu de recommander:

1. Que, selon la disponibilité des témoins, on organise de façon suivante les réunions consacrées à l'étude du budget supplémentaire (*c*) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981: mardi, 1 décembre, à 20 h. et jeudi, 3 décembre, à 11h00, l'honorable André Ouellet, ministre de la Consommation et des Corporations; . . .

Le président: C'est ce que nous avons fait hier soir. Ce matin . . . .

. . . vendredi, 4 décembre, à 9h30 et lundi, 7 décembre, à 9h30, comparaît l'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du bien-être social.

2. Que, en ce qui a trait à l'étude de la violence au sein de la famille, le président se penche sur la liste de témoins éventuels en vue d'organiser autant de réunions que possible . . .

Le budget supplémentaire est terminé.

Le président: Comme je viens de le dire, hier soir, nous avons en effet reçu le ministre André Ouellet et aujourd'hui nous accueillons le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pour ce qui est maintenant de l'étude de la violence au sein de la famille,

À une réunion du sous-comité du Programme et de la Procédure le 25 novembre, il a été convenu que, selon la disponibilité des témoins, les audiences sur le sujet commencent dès que le Comité aura terminé son étude du budget supplémentaire.

Toutefois, étant donné le peu de temps qui nous reste avant le congé de Noël et le fait que la plupart des témoins ne sont pas libres, les groupes et particuliers intéressés seront invités à comparaître à la fin de janvier, après la reprise de la session.

Le président: J'ai rencontré l'auteur de la motion voulant que nous obtenions cet ordre de renvoi, M. Howie. Nous avons choisi les groupes et avons envisagé la possibilité de les accueillir avant Noel, mais cela semble impossible. Le greffier a communiqué avec eux. Nous leur avons demandé de nous envoyer leur mémoire dès que possible. Nous commencerons probablement l'étude de cet ordre de renvoi de la Chambre la troisième semaine de janvier.

Ceci termine le rapport du sous-comité du Programme et de la Procédure. Avez-vous des questions?

[*Text*]

Mr. Hawkes: Yes, Mr. Chairman. Thank you for the complete report. Do I understand from it that—in terms of the Minister of Consumer and Corporate Affairs and the Minister of National Health and Welfare—they could only find one time slot for us to question them regarding these supplementary estimates? Was that the word you got from both of those ministers?

The Chairman: You are quite correct; it is according to the block system and the responsibility of the room. The subcommittee wants to have two meetings, both on the consumer and health and welfare, but it was impossible to schedule this meeting tomorrow with the Minister of National Health and Welfare. It was an impossibility. The ministers are unavailable at that time. That is the reason why.

Mr. Hawkes: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Skelly: Mr. Chairman, do I understand you correctly? Is the reason we cannot give a little more consideration—other than one hasty opportunity last night and a couple of short questions—say, to the Minister of Consumer and Corporate Affairs, to spending $5 million is because there is no room available? Is that the reason?

The Chairman: No, I think maybe the way you proceed to study the estimates, it is the same problem in the other committees. I mentioned, in the other committees, it is a very short time to discuss a budget, in some other committee. It is not only for the block system.

The block system could be one reason for it. At this time, there are a lot of—maybe not this morning but, this week—meetings scheduled for the estimates. All estimates have to be referred to the House on December 7.

• 0945

Mr. Skelly: I just have no sympathy for the situation at all. As an elected representative, I assume one of our functions is to scrutinize government spending. This organization is so tight to get into, it is like trying to deal with the Mafia. But to come and say to me and to other members of this committee, as elected representatives who are responsible for scrutinizing this spending, that, first, the minister will not come—that is great; that is a great answer. Last night it took Mr. Ouellet two hours to answer probably the most serious health problem and financial problem that most Canadians are facing in this country today—to get him for two hours— and virtual immunity because of the structure of the committee—and then to come this morning and say that we cannot scrutinize these estimates properly because, first, the ministers will not come more than one time, and the second thing is there is not room available—it is really ridiculous.

The Chairman: If you want to get my own opinion on this matter, I hope after the Christmas recess we will revise all the procedures, not only in the committees but in the House, to get ourselves more opportunities to screen all the budget. I fully agree with you that we should revise procedures in the House and the committees.

Mr. Skelly: As long as the record displays that the procedure is a farce.

The Chairman: That is my own feeling.

[*Translation*]

M. Hawkes: Oui, monsieur le président. Je vous remercie de ce rapport détaillé. Est-ce que cela signifie que le ministre de la Consommation et des Corporations et celui de la Santé nationale et du bien-être social ne sont libres que pour une réunion au sujet de ce budget supplémentaire? Est-ce cela qu'ils vous ont dit?

Le président: Vous avez tout à fait raison. Cela dépend du système de répartition du temps et de la disponibilité des salles. Le sous-comité voulait tenir deux réunions au sujet de la consommation et de la santé nationale, mais il a été impossible d'organiser une réunion demain avec le ministre de la Santé nationale. Les ministres n'étaient pas libres à ce moment. C'est la raison.

M. Hawkes: Merci, monsieur le président.

M.Skelly: Monsieur le président, vous ai-je bien compris? Est-ce parce qu'il n'y a pas de salle disponible que nous ne pouvons étudier plus amplement ces dépenses de $5 millions que demande le ministre de la Consommation et des Corporations? Est-ce bien la raison?

Le président: Non, cela dépend aussi de la façon dont on étudie le budget, le même problème se pose pour d'autres comités. J'ai aussi signalé dans les autres comités que nous avions très peu de temps à consacrer a l'étude du budget. Cela ne dépend pas seulement du système de répartition.

Ce pourrait être une raison toutefois. Jusqu'à maintenant, on a prévu beaucoup de réunions sur le budget supplémentaire. Le budget doit être renvoyé à la Chambre le 7 décembre.

M. Skelly: Je ne trouve pas que ce soit une excuse. En tant que représentant élu, une de nos fonctions est d'examiner les dépenses du gouvernement. Cette organisation est si bien fermée, on dirait qu'on traite avec la mafia. Mais venir dire aux membres du comité des représentants élus qui sont chargés de contrôler ces dépenses, que le ministre ne pourra pas venir, c'est fameux. Hier au soir, il a fallu deux heures à M. Ouellet pour répondre à des questions sur les problèmes les plus graves auxquels font face la plupart des Canadiens—il est assuré de l'immunité à cause de l'organisation du Comité—et venir nous dire ce matin qu'on ne peut étudier le budget de façon appropriée, parce que, tout d'abord, les ministres ne viendront pas plus d'une fois, et, deuxièmement, qu'il n'y a pas de salle disponible, c'est vraiment ridicule.

Le président: Si vous voulez mon avis là-dessus, j'espère qu'après le congé de Noel, on reverra toutes les méthodes, non seulement celles des comités, mais aussi celles de la Chambre, afin d'avoir vraiment l'occasion d'étudier le budget. Je suis entièrement d'accord avec vous, il faudrait revoir les méthodes de la Chambre et des comités.

M. Skelly: Pour autant qu'on puisse en juger par les comptes rendus, cette procédure n'est qu'une fumisterie.

Le président: C'est mon opinion.

[*Texte*]

Mr. Frith: On a point of order, Mr. Chairman, and for the record, it is not a case of the ministers not being available; it is the procedure itself. We were informed in our department, and I believe in the Department of Consumer and Corporate Affairs, only one week before. I would say this, from our side, that I agree it is a farce and I think the procedure should be changed so we have more advance warning. It is certainly not a case of the ministers not wanting to be here.

Mr. Skelly: Mr. Chairman, if it is a farce, there are certainly things we must be able to do in the committee to make it more realistic. Otherwise the entire exercise is just futile.

The Chairman: Mr. Skelly, I fully agree with what you mention, because I made the same remarks about the other committees yesterday. It is impossible to scrutinize all the estimates when we have only 15 or 30 minutes or 2 hours, shared among all parties.

Is the report agreed to?

Mr. Skelly: No

The Chairman: The written report will be distributed, if you want a copy of that report.

Now we will proceed to the order of reference dealing with the Department of National Health and Welfare, Votes 1c, 10c, 15c, and 40c for the fiscal year ending March 31, 1982, referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

NATIONAL HEALTH AND WELFARE

A—Department—Departmental Administration Program

Vote 1c—Departmental Administration—Program expenditures $415,000

A—Department—Health and Social Services Program

Vote 10c—Health and Social Services—The grants listed in the Estimates $1,000,000

A—Department—Medical Services Program

Vote 15c—Medical Services—Operating expenditures $1,389,000

B—Medical Research Council

Vote 40c—Medical Research Council—The grants listed in the Estimates $11,577,000

The Chairman: We now have this morning the Minister, Madame Monique Bégin, and her staff to answer all questions dealing specifically with that vote. I will now ask the minister if she wants to introduce her staff and if she wants to make some opening remarks. We will proceed in the usual way of allowing 10 minutes for each spokesman for the first round and 5 minutes for the second round.

Madame le ministre.

[*Traduction*]

M. Frith: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Pour le compte rendu, ce n'est pas que les ministres ne peuvent venir, mais c'est la méthode elle-même. Notre ministère, et je crois aussi le ministère de la Consommation et des Corporations, n'a été informé qu'une semaine à l'avance. Pour notre part, je dirai que nous partageons votre opinion et que la procédure devrait être modifiée pour que nous soyons avertis à l'avance. Il ne s'agit certainement pas de mauvaise volonté de la part des ministres.

M. Skelly: Monsieur le président, si tel est le cas, le Comité peut certainement faire quelque chose pour rendre la procédure plus réaliste. Autrement tout ceci ne sert à rien.

Le président: Monsieur Skelly, je suis entièrement d'accord, car j'ai fait les mêmes observations dans d'autres comités hier. Il est impossible d'étudier à fond tous les budgets lorsqu'on accorde 15, 30 minutes ou deux heures à partager entre tous les partis.

Le rapport est-il adopté?

M. Skelly: Non.

Le président: Une copie du rapport sera distribuée, si vous le voulez.

Nous procéderons maintenant à l'ordre de renvoi ayant trait au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, crédit 1c, 10c, 15c et 40c, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, et renvoyé au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social et des affaires sociales.

SANTE NATIONALE ET BIEN-ETRE SOCIAL

A—Ministère—Programme de l'administration du ministère

Crédit 1c—Administration du ministère—Dépenses du programme 415,000

A—Ministère—Programme des services sanitaires et sociaux

Crédit 10c—Services sanitaires et sociaux—Subventions citées dans le budget $1,000,000

A—Ministère—Programme des services médicaux

Crédit 15c—Services médicaux—Dépenses de fonctionnement $1,389,000

B—Conseil de recherche médicale

Crédit 40c—Conseil de recherche médicale—subventions citées dans le budget $11,577,000

Le président: Nous accueillons ce matin le ministre, M^me^ Monique Bégin, et ses collaborateurs qui répondront à toutes les questions portant sur ces crédits. Je demanderai maintenant au ministre si elle souhaite présenter ses collaborateurs et faire quelques observations préliminaires. Nous procéderons de la façon habituelle, soit 10 minutes pour chacun au premier tour, et cinq minutes au deuxième tour.

Madam Minister.

[*Text*]

L'honorable Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci, monsieur le président.

J'ai aujourd'hui avec moi M. Larry Fry, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et M. Léo Gagnon, notre directeur général associé à l'Administration financière. Plusieurs sous-ministres adjoints m'accompagnent également. Je peux peut-être en déposer la liste. Vous les connaissez, ce sont des visages familiers, puisque vous les avez souvent vus. Enfin, il y a des hauts fonctionnaires.

The Chairman: If you wish to direct the questions from the members to those people, we will ask them to identify themselves at the table at that time.

Mme Bégin: S'il vous plaît, et me permettriez-vous de faire une courte présentation orale?

Le président: Sûrement.

Madame Bégin: I am pleased, Mr. Chairman, to appear before you today. I too resent, in a way, spending billions, really, without having anything else but one week of notice to appear in front of the committee. I will do my best to explain the supplementary estimates of the Department of National Health and Welfare this morning.

These supplementary estimates reflect a net increase of $175.4 million over our main estimates in the forecast for statutory payments, which as you know represent almost 97 per cent of my departmental expenditures under our health and social services and income security programs.

• 0950

Specifically, these forecasts indicate the following increases. First, an increase of $190.1 million in the Canada Assistance Plan, which payments are made up of $122.8 million under the general assistance category, due to rate and case load increases mainly in Quebec and also, to a lesser degree, Ontario and New Brunswick; $14.6 million for CAP health care—in other words, not medicare but the Canada Assistance Plan health care for people in need—and $13.7 million for general welfare services and others.

Secondly, an increase of $8 million in family allowance payments because of higher indexation, $15 million, partially offset by a lower number of eligible children, $7 million. Thirdly, an increase of $157 million in old age security payments due to the usual upward revision in the average rate, resulting from higher indexation, $128 million, and the projected number of pensioners, $29 million more. Fourthly, an increase of $130 million in the guaranteed income supplement due to a higher than estimated number of pensioners, $73 million, and higher indexation factors, $30 million. Lastly, an increase of $12 million in spouse allowance payments due to a higher than estimated number of pensioners and larger average payments resulting from indexation.

[*Translation*]

Honourable Monique Bégin (Minister of Health and Welfare): Thank you, Mr. Chairman.

I have with me today Mr. Larry Fry, Deputy Minister of National Health and Welfare, and Mr. Leo Gagnon, Associate General Director of Financial Administration. Several assistant deputy ministers are also with me. Maybe I can table the list. You know them already since you saw them quite often. Finally, there are senior civil servants.

Le président: Si vous voulez adresser les questions des députés à l'un d'entre eux, nous leur demanderons, alors de se nommer.

Mme Bégin: May I make a brief presentation?

The Chairman: Certainly.

Mme Bégin: Je suis heureuse de comparaître aujourd'hui devant vous. Il me déplaît aussi d'avoir à dépenser des milliards de dollars sans que l'on puisse m'avertir plus d'une semaine à l'avance que je comparaîtrai devant le comité. Je tenterai ce matin d'expliquer de mon mieux le budget supplémentaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ce budget représente une augmentation nette de 175,4 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses, pour ce qui est des prévisions des versements prévus par la loi, qui, comme vous le savez, représentent environ 97 p. 100 des dépenses de mon ministère au titre des programmes de services sanitaires et sociaux et de sécurité du revenu.

Il s'agit plus précisément des augmentations suivantes: Tout d'abord, une hausse de 190,1 millions de dollars pour les paiements du Régime d'assistance publique du Canada, qui se répartit comme suit: 122,8 millions de dollars au chapitre de l'assistance générale, en raison des augmentations des taux et du nombre des cas, surtout au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick; 14,6 millions de dollars pour les soins de santé RAPC—autrement dit, non pas l'assurance-maladie, mais les soins de santé aux personnes nécessiteuses dans le cadre du RAPC—et 13,7 millions de dollars pour les services généraux de bien-être social et autres services.

Deuxièmement, une augmentation de 10 millions de dollars des allocations familiales, en raison d'une hausse du taux d'indexation (15 millions de dollars) compensée en partie par la réduction du nombre d'enfants admissibles (7 millions de dollars). Troisièmement, une augmentation de 157 millions de dollars pour les paiements de la sécurité de la vieillesse, en raison du relèvement des taux moyens par suite de la hausse du taux d'indexation (128 millions de dollars) et du nombre prévu de retraités (29 millions de dollars de plus). Quatrièmement, une augmentation de 103 millions de dollars pour les paiements de supplément de revenu garanti, en raison du nombre plus élevé que prévu de pensionnés (73 millions de dollars), et de plus hauts facteurs d'indexation (30 millions de dollars). Finalement, une augmentation de 12 millions de dollars pour

[*Texte*]

So these forecast increases, totalling $470.1 million, are offset by a reduction of $294.7 million for hospital insurance, medical care and extended health care services and, I insist, are not due to any cuts but simply due to changes in the forecast basic cash contributions to the provinces, which are always made ahead of time simply on projections from the Department of Finance, then re-adjusted at the end of the year. So these changes cover revision of the population per province, the values of gross national expenditures and the expected yield in income tax collection by each of the provinces.

Maintenant, en plus de réviser les prévisions concernant les versements prévus par la Loi, nous demandons aussi l'autorisation d'inscrire au budget supplémentaire les postes suivants:

—$165,000 dollars à l'Université du Manitoba à titre de deuxième versement d'une subvention permanente de cinq ans destinée à aider à établir un institut de recherche économique et sociale. L'institut entreprend divers projets intéressant le gouvernement du Canada, y compris l'exploitation du matériel de recherche qui comporte le fichier central de l'expérience du Manitoba sur le revenu annuel garanti, projet pilote mieux connu sous le nom de MINCOME;

—une somme de $250,000 au fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues;

—Une somme de $25,000 au Congrès mondial sur les maladies pulmonaires. Cette subvention spéciale vise à financer ce Congrès internationalement reconnu, lequel aura lieu à Toronto chez nous au Canada en 1982. Ce sera la première fois que le Congrès se tiendra au Canada.

Maintenant, les responsables du Programme de services sanitaires et sociaux demandent de leur côté l'autorisation d'augmenter leurs dépenses de 1 million de dollars au titre de mon Programme national de recherche et de développement en matière de santé, mieux connu sous les initiales anglaises *NHRDP, which cover really applied health research.* Cette augmentation reflète l'engagement sérieux du gouvernement fédéral vis-à-vis de la recherche dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, les responsables du Programme des services médicaux demandent $1,389,000 de plus pour assumer les dépenses de fonctionnement relatives aux services de santé dispensés au Canada aux réfugiés parrainés par le gouvernement fédéral.

• 0955

Enfin, nous avons à corriger une erreur d'impression dans le manuscrit du Livre bleu de 1981-1982; c'est pourquoi nous demandons l'autorisation d'inscrire un poste de $1. Cependant, cette correction ne change pas le niveau de financement prévu pour les organismes de bien-être social touchés.

[*Traduction*]

les allocations au conjoint, en raison du nombre plus élevé que prévu de pensionnés et de la hausse des paiements moyens découlant de l'indexation.

Ces augmentations prévues qui totalisent 470,1 millions de dollars sont compensées par une réduction de 294,7 millions de dollars au chapitre de l'assurance-hospitalisation, des soins médicaux et des services complémentaires de santé, qui ne découlent pas de réductions, mais simplement des changements apportés aux contributions aux provinces, qui sont toujours fixées à l'avance en fonction des prévisions du ministère des Finances, et rajustées à la fin de l'année. Ces changements donc tiennent compte de la révision démographique par province, des valeurs des dépenses nationales brutes et du rendement prévu des recouvrements d'impôt sur le revenu pour chaque province.

Now, in addition to the revision in our forecast for statutory payments, authority is being sought in these supplementary estimates for the following items:

—$165,000 to the University of Manitoba to provide the second instalment of a five-year sustaining grant to help set up a research institute for social and economic research. The institute conducts various projects of interest to the government of Canada, including exploitation of the research potential available in the data base of the MINCOME Manitoba guaranteed annual income experiment;

—$250,000 to the United Nations Fund for drug abuse control;

—$25,000 to the World Congress on Chest Diseases. The grant is to provide support to this internationally recognized congress to be held in Toronto in 1982. This will be the first time that the congress will be held in Canada.

The Health and Social Services Program is requesting authority to increase spending by $1 million for the National Health Research and Development Program, that is NHRDP. This increase in funding emphasizes the federal government's strong commitment to research in the health area.

The medical services program is also requesting $1,389,000 to provide for operating expenditures with respect to the in-Canada health care services for federally sponsored refugees.

Now we have to correct some print mistakes in the manuscript of the blue book, 1981-1982; that is why we ask for the permission to put in a $1.00 vote. Though, this correction does not change the level of financing of the different welfare organizations concerned.

[*Text*]

So this, Mr. Chairman, completes my overview of the National Health and Welfare supplementary estimates.

I am pleased also to speak to the committee today in defence of the supplementary estimates of the Medical Research Council. As you know the main estimates provided for the MRC a sum close to $87 million. This represented an increase over the previous year of only 7.9 per cent. We are now requesting a supplementary estimate of $11,577,000 to cover more accurately the special inflation of medical research and to provide for an increase in real terms.

I am now ready to answer questions from the members of the committee.

The Chairman: Thank you very much, *madame le ministre,* for those opening remarks. Now I am ready to receive the names to lead off questioning with the first two for 10 minutes. Mr. Hawkes.

Mr. Hawkes: Thank you, Mr. Chairman. *Bienvenue, madame le ministre.* I have raised the issue in the House of Commons that the indirect taxes, or the hidden taxes, have doubled since that point in time that the House of Commons unanimously voted for a $35 per month increase to those pensioners who receive the guaranteed income supplement. That doubling in monthly terms represents an amount in excess of $100 a month increase in indirect taxes since we voted those pensioners that $35 a month.

I would like to ask the minister if she has the kind of data base on the spending habits of the recipients of guaranteed income supplement, which would indicate to us whether or not the Minister of Finance has taken away from those people, through indirect taxes alone, more than the House of Commons voted to give those people?

Madam Bégin: I have here with me the special index for seniors. I receive everything in English but today for once it is in French, so I do not remember the initials in English now. But referring to the complete special consumer price index for seniors, which exists separately from the one for the general population, it shows over the last seven years that the annual difference between the two indexes would be 0.1 per cent. So we decided that that was not worth changing the indicator for that we use for indexing our old age pension and supplement.

Now your question is not accurate enough. If you speak of the cost of living per Canadian, I would confirm that seniors have been protected in the best possible way because of what I have just said about the consumer price index. It is the only program in Canada indexed every three months and that is equivalent to a compounded indexation. Every three months, the pension in the supplements is indexed.

• 1000

As to indirect taxes, I do not know what you mean, and I would appreciate receiving clarification.

[*Translation*]

Voilà monsieur le président, qui termine ce que j'avais à dire sur le budget supplémentaire de santé et de bien-être social.

J'ai le plaisir de défendre également devant le Comité le budget supplémentaire du Conseil de la recherche médicale. Comme vous le savez le budget principal prévoyait un budget de près de 87 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation par rapport à l'année passée de 7,9 p. 100 seulement. Nous demandons maintenant un budget supplémentaire de 11,577 millions de dollars, pour faire face aux effets de l'inflation plus particuliers au domaine de la recherche médicale et pour accroître ses moyens en termes réels.

Je suis donc prêt à répondre aux questions des membres du Comité.

Le président: Merci beaucoup, Madam Minister, pour ces remarques d'introduction. Je vais donc pouvoir prendre note des noms pour le début de la période de questions, avec dix minutes pour les deux premiers. Monsieur Hawkes.

M. Hawkes: Merci, monsieur le président. *I will like to welcome Madam the Minister.* J'ai déjà soulevé devant la Chambre des communes la question des impôts indirects, ou des impôts cachés, qui ont doublé depuis l'époque où la Chambre des communes avait voté à l'unanimité une augmentation de $35 par mois pour les retraités qui touchaient le supplément de revenu garanti. Cela représente une augmentation de plus de $100 d'impôts indirects mensuels pour ces retraités.

J'aimerais donc demander au ministre si elle a des chiffres sur les habitudes de dépense des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, nous permettant d'établir si oui ou non le ministre des Finances a retiré à ces retraités, par des impôts indirects, plus que la Chambre des communes ne leur avait alloué?

Mme Bégin: J'ai aujourd'hui les indices concernant les retraités et les personnes âgées. J'ai d'habitude la version anglaise, mais aujourd'hui j'ai le texte français, et je ne me souviens pas exactement des intitulés anglais. Cet indice spécial des prix à la consommation concernant les personnes âgées, qui est établi de façon séparée, indique pour les sept dernières années une différence annuelle entre les deux indices de 0,1 p. 100. Nous avons donc décidé qu'il n'était pas nécessaire de changer l'indicateur que nous utilisons pour l'indexation des pensions du vieillesse et pour le supplément.

Mais votre question n'est pas suffisamment précise. Si vous parlez du coût de la vie par habitant, je vous concéderai que les personnes âgées ont reçu la meilleure des protections possibles, je viens de l'expliquer en parlant de l'indice des prix à la consommation. C'est le seul programme au Canada qui soit indexé tous les trois mois, ce qui revient à une indexation composite. Tous les trois mois, la retraite du budget supplémentaire est indexée.

Pour ce qui est des impôts indirects, je ne vois pas ce que vous voulez dire, et j'aimerais quelques éclaircissements.

[*Texte*]

Mr. Hawkes: It is on page 73 of the budget document, the supplementary information budget document. It is a category under the national accounts, and it is labelled "Indirect Taxes". It includes things like the sales tax which is on clothing and shoes and children's toys and household utensils. It includes a large portion of the energy taxes which have been put on Canadian consumers. It includes excise taxes and things of that kind. It now represents 80 per cent of the income which the federal government gets from personal income tax. Its historical relationship in this country, indirect to direct taxes, has been in the order to 50 per cent.

I maintain that I have never seen, and I did my best to check historically, but I have never seen a budgetary document which is so regressive in its impact; which has the potential to hurt those below the poverty line in a way quite unparalleled in Canadian history, and it is through the mechanism of indirect taxes. That has increased from $10 billion to over $20 billion in the two budgets in the time since we voted that $35 to senior citizens. And it does not matter whether your income is $100,000 or $5,000 a year, if you are paying 75 cents in taxes on a gallon of gasoline, or 80 cents in taxes, you pay the same whether you are rich or poor.

I sit here today with a great deal of concern that the Finance minister has taken away more from those guaranteed income supplement recipients than the House of Commons unanimously voted to give them. And I guess what I am hearing is that you do not really have the figures which would refute it. If we go and we say that the consumer price index is the same then I think, Madam Minister, we would have to conclude that in fact the Finance minister is taking away the average amount, which is an increase in direct taxes of $100 a month. That means we are taking away $65 more than we gave them if we track that back.

I will move on to my next question. There was a thrust in this budget to close so-called loopholes. A great many senior citizens live in low-rental accommodation. Is there hidden in that budget anywhere any indication that the difference between what they would be paying on the normal market and what they are paying in their subsidized housing will be viewed as "deemed income" and therefore be taxable? Is there any indication in that budget that the transportation bus passes, for instance, which are given to senior citizens, or the reduced rates for transportation in our cities, will be a so-called loophole which has been closed, and therefore, will be viewed as deemed income for these senior citizens? Are senior citizens protected or are they subjected to the increase in personal income tax which flows to people through the concept of being considered deemed income?

The Chairman: I have some reservations about receiving the two aspects of the question, because it seems to deal directly with the finance aspect on the situation. That is first and, second, it deals with the Central Mortgage budget. We know that in every riding we have some housing for senior citizens, and the supplemental costs are being paid by the federal

[*Traduction*]

M. Hawkes: Cela se trouve à la page 73 du document budgétaire, je parle du document d'information supplémentaire sur le budget. Il s'agit des comptes nationaux, sous la rubrique «impôts indirects». Cela comprend, par exemple, une taxe de vente sur les vêtements et les chaussures, sur les jouets d'enfants, ou sur les appareils ménagers. Cela comprend également une partie importante des taxes sur l'énergie, qui ont été imposées aux consommateurs canadiens. Cela inclut aussi des taxes d'accise etc. En tout, cela représente 80 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral tirées du revenu des particuliers. Or, le rapport traditionnel dans ce pays entre les impôts directs et indirects est de l'ordre de 50 p. cent.

J'ai fait quelques recherches, mais je ne crois pas avoir jamais vu un budget qui soit aussi réactionnaire dans ces effets, qui frappe autant les personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et cela en raison des impôts indirects. On n'en trouverait pas d'autre exemple dans l'histoire du Canada. Ces recettes fiscales indirectes sont passées de 10 à 20 milliards de dollars d'un budget à l'autre, c'est-à-dire depuis que nous avons voté ces $35 au bénéfice des personnes âgées. Que vous ayez un revenu annuel de $100,000 ou de $5,000, que vous soyez riche ou pauvre, vous payez le même impôt indirect de 75c. ou de 80c. par gallon d'essence.

Je crains donc aujourd'hui que le ministre des Finances n'ait retiré aux personnes qui touchent le supplément de revenu garanti, plus que la Chambre des communes ne leur avait accordé. Et si je comprends bien, vous n'avez aucun chiffre permettant de me contredire. Si l'indice des prix à la consommation reste le même, madame le ministre, je pense qu'il faudra alors conclure que le ministre des Finances impose chacun d'une somme supplémentaire de $100 par mois en impôts indirects. Cela fait donc $65 de moins, au total.

Je passe à ma deuxième question. On a beaucoup parlé à propos de ce budget, de boucher les trous. De nombreuses personnes âgées vivent dans des habitations à loyer modéré. Le budget prévoit-il quelque part que cette différence entre le loyer normal et le loyer modéré puisse être imputée comme revenu, et donc imposable? Le budget prévoit-il par exemple que les laissez-passer de transport par autobus, que l'on donne aux personnes âgées, ou les tarifs réduits, puissent être considérés comme un de ces trous qui doivent être bouchés, en les inscrivant comme revenu? Les personnes âgées sont-elles ici protégées, ou sont-elles soumises à cette augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers, par le biais de ce concept de revenu supposé?

Le président: J'ai quelques réserves au sujet des deux aspects de cette question. Tout d'abord, parce qu'il est question d'un aspect financier, ensuite parce qu'elle met en cause le budget de la Société centrale des hypothèques. Nous savons que dans chaque comté il y a des logements pour personnes âgées, dont le coût supplémentaire est pris en charge par le

[*Text*]

government, and the other costs are being shared with provincial and municipal governments.

So I do not think that in dealing with this vote here, it is quite in the rules that you ask the minister such a statement to answer for the Minister of Finance on that aspect of the other question.

• 1005

Mr. Hawkes: On page 124 of Supplementary Estimates (C) is a line-item which deals with the old age security payments, with the guaranteed income supplement payments. I think it is a legitimate concern of this committee that we look at these supplementary estimates and be able to conclude whether the amount of money being voted for those senior citizens is adequate. The minister has a large bureaucracy, which we, as an opposition, do not have. I cannot conclude whether or not the amount of money which we are being asked to vote for senior citizens is adequate—to ensure that they can buy the food they need to avoid nutritional health problems, that they can get the shelter they need to live with some kind of dignity— unless I have some indication whether, through this budget, we have moved these people more deeply into poverty than they were prior to November 12. I just cannot believe you would rule that this is not a legitimate area of inquiry when, in fact, we are dealing with the money to be voted for the senior citizens of this country.

The Chairman: In this aspect, we will receive this question. If the minister wants to make a comment . . . ?

Miss Bégin: Mr. Chairman, I would like to answer the three points which were raised. I wish I had taken with me the last letter I read, at midnight, in my reading book from my department, and which used the technique of the member for Kingston and the Islands.

That letter was from a woman of 80 in Alberta. That person—and I do not say it to minimize the worries I have for people who are single and on the pension supplement—was saying how she had a tough life in her active years, and had never had it so good in her old age. I am very aware, despite the sum of money still needed for the single pensioners on the GIS, that in Canada there is a policy towards seniors of which we should be proud, not the other way around.

The member is, I think, a social worker by training. If he practised his profession, he knows that. He knows very well, and should not scare people today through his questioning, which I can affirm this morning . . . .The budget will not touch in any way, shape or form the bus tickets of seniors and other—how do you call that in English?—reductions on transportation means which they have obtained and fought for over the years.

As to the third question, which is a sort of general philosophy about the budget and seniors, I would like to remind him that the only component of the budget on which I agree every Canadian is hit is the higher cost of energy, which has nothing

[*Translation*]

gouvernement fédéral, le reste étant partagé entre le gouvernement provincial et l'administration municipale.

Je ne pense pas que vous puissiez, à propos de ce crédit poser cette question au ministre, et lui demander de répondre pour le ministre des Finances.

M. Hawkes: A la page 124 du budget supplémentaire (C) on a une rubrique où il est question des versements au titre de la sécurité de la vieillesse, et du supplément de revenu garanti. Je pense qu'il est tout à fait justifié que le Comité se penche sur ce budget supplémentaire, pour conclure si oui ou non les crédits votés pour les personnes âgées sont suffisants. Le ministre, et c'est là toute la différence, a à sa disposition des services qui doivent lui permettre d'établir si oui ou non les sommes consacrées aux personnes âgées sont suffisantes . . . pour leur permettre par exemple de se nourrir correctement, de se loger, et à moins de renseignements contraires, je serais tenté de penser que ce budget aggrave la situation de tous ceux qui vivent déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Je ne pense pas que vous puissiez repousser cette question, au moment où nous nous occupons précisément des sommes qui sont allouées aux personnes âqées de ce pays.

Le président: Nous allons donc accepter la question. Le ministère veut-il répondre?

Mme Bégin: Monsieur le président, je vais répondre aux trois points soulevés. J'aimerais avoir avec moi cette lettre que je lisais à minuit hier soir, au ministère, pour vous la lire suivant la technique du député de Kingston et les Iles.

Il s'agit d'une lettre d'une femme de 80 ans de l'Alberta. Je ne veux pas ici minimiser les soucis des personnes âgées qui vivent seules, toutefois cette dame disait qu'elle avait eu une vie extrêmement dure, mais que depuis qu'elle était âgée les choses étaient beaucoup plus faciles. En dépit des efforts supplémentaires qui pourraient être faits en faveur des retraités seuls dépendant du supplément de revenu garanti, je sais que nous avons tout lieu d'être fiers de la politique canadienne vis-à-vis des personnes âgées, et non l'inverse.

Le député qui pose la question a une formation de travailleur social, si je ne me trompe. S'il a pratiqué quelque peu son métier, il est très au courant, je pense qu'il sait très bien ce qu'il en est; je pense qu'il ne devrait pas effrayer inutilement les Canadiens avec ce genre de questions . . . Le budget n'a pas l'intention de revenir sur les réductions, les tarifs de transport pour personnes âgées—comment les appelez-vous en anglais—pour lesquels elles se sont battues pendant des années.

Le troisième point de la question remet en cause l'aspect général du budget en ce qui concerne, entre autres, les personnes âgées; je conviens que le coût de l'énergie est effectivement la seule mesure budgétaire qui frappe uniformément tous les

[*Texte*]

to do specifically with this budget, because that hits everybody. That hits people less with our policies than with the ones of the previous government.

There is also the personal income tax. The basic exemption for all is fully indexed to the cost of living, and the seniors' special exemption on age, which he forgot to mention and which does exist in our system, has been kept and is also indexed to the cost of living. This is a special exemption for seniors, meant to help them in a particular fashion, recognizing the fact that they may be hit this year by energy more than in previous years.

As to the general economic problem of high interest rates, he knows that this does not hit the seniors in any particular fashion. We have explored it in my department, and the majority of seniors have paid their houses—the vast majority—and they are not a group of Canadians hit... I am pleased this group of Canadians is not hurt as badly by that component of today's world economy.

• 1010

The Chairman: That is the end.

Mr. Hawkes: Could I have one minute for one last question?

Again, staying with indirect taxes and the fact that energy is a large component of that, and tying it to your statement, you indicate in the general assistance category that you need $122.8 million and the increases are mainly in Quebec, Ontario and New Brunswick. That is an interesting fact to put together with the inequity in indirect taxes and in particular in energy because, as you move into the Atlantic region of Canada, those people in the poorer parts of this country, Quebec east, pay a disproportionate amount per capita of those indirect taxes because they are hooked on oil. A rich province like Alberta has access to natural gas and they pay less in taxes; and it looks to me, on that basis as well, that the disposable income available to those people in the poorest parts of this country has been attacked by this budget in a very severe way.

We can go one step further and look at the fiscal transfers and realize that the Atlantic provinces today pay the highest proportion of their gross domestic product for health care and that their citizens receive less in the way of services, and then we look at the plan which the Minister of Finance laid out for all of us, and they are going to suffer the big dollar cutback per capita.

I would like to know and have some assurance from the Minister of National Health and Welfare that she is aware of those facts, that she is aware of the fact that this is a regressive budget which attacks the poor people of this country, whether they are senior citizens or whether they live in the poor

[*Traduction*]

Canadiens. Toutefois, j'aimerais lui rappeler que notre politique est en ce domaine moins brutale que celle du gouvernement précédent.

Parlons maintenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'exemption de base pour tous est indexée sur le coût de la vie et l'exemption spéciale de personne âgée, qu'il a oublié de mentionner et qui existe bel et bien, a été maintenue et est également indexée au coût de la vie. C'est une exemption tout à fait spéciale dont bénéficient les personnes âgées, conçue tout spécialement en considération du fait qu'elles ont pu être plus particulièrement frappées cette année par les augmentations du coût de l'énergie.

En ce qui concerne de façon plus générale le problème des taux d'intérêt très élevés, le député sait que les personnes âgées ne sont pas plus particulièrement touchées que d'autres. Nous nous sommes penchés sur cette question au ministère, pour conclure que la plupart de ces personnes âgées ont payé leur maison entièrement—la plupart en tout cas—et ne font pas partie des Canadiens qui souffrent particulièrement de l'état actuel de l'économie mondiale; je dois dire que je m'en réjouis pour eux.

Le président: C'est terminé.

M. Hawkes: Puis-je avoir encore une minute pour poser une dernière question?

Au sujet de nouveau des taxes indirectes et du fait que l'énergie en est une partie importante, si je relie cela à votre déclaration, vous dites avoir besoin de 122.8 millions de dollars aux titres de l'assistance en général, ces augmentations étant attribuées surtout au Québec, à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Il est intéressant de relier ceci à l'injustice des taxes indirectes et, en particulier, en énergie, car les gens de la région atlantique et de l'est du Québec, régions les plus pauvres du pays, versent par personne un montant disproportionné en taxes indirectes à cause de leur dépendance envers le pétrole. Une province riche comme l'Alberta a accès au gaz naturel et paye moins de taxes, il me semble donc que, de ce point de vue également, le revenu disponible dont disposent les habitants des régions les plus pauvres du pays est sérieusement diminué par ce budget.

On pourrait même aller plus loin et étudier les transferts fiscaux pour se rendre compte que les provinces de l'Atlantique aujourd'hui paient la portion la plus élevée de leur produit domestique brut, pour les services de santé et que ces citoyens recoivent moins de services. Si l'on examine ensuite le projet que nous propose le ministre des Finances, cette population devra faire face à une autre diminution importante par personne.

J'aimerais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social puisse nous garantir qu'elle est au courant de ces faits, qu'elle sait que ce budget est un budget régressif qui pénalise les pauvres du pays, que ce soit les gens âgés ou les habitants des régions pauvres. J'aimerais qu'elle nous dise

[*Text*]

regions, and that she is fighting inside Cabinet for these people whom she is supposed to represent?

The Chairman: You seem to have a good background in finance, but the equalization payments are to take care of those provinces. In Quebec and the Maritimes equalization payments cover the point that you have just made, but I will ask the minister to comment, and I will give the floor to Mr. Skelly afterwards.

Mme Bégin: First, as the minister of social policy in Canada, the Minister of National Health and Welfare, I want to say that this budget is not regressive, but progressive. I am very pleased to see tax loopholes closed. I did not come into politics to defend the higher income groups of society. I am here to cover the well-being of the vast majority of middle-class Canadians and, of course, in particular to fight poverty amongst the lower income Canadians. It is the first time that a budget addresses what for me have been tax inequities for years, so I am quite pleased that we are at long last in what I call the right direction. I just hope that we will turn more tax exemptions into tax credits, but that is for future battles.

As for the thesis—because this is a pure theoretical thesis—that the member just put forward about the increases of funds I need under CAP, I want to tell him that, although the $122.8 million additional money I need reflects to a relatively small degree the general economic deterioration of the country, a big chunk of it has to do with . . . .

He does not even listen to me, Mr. Chairman. It is a bit uncomfortable.

The majority of the increases is due to rate increases because, amongst other things, Ontario went through an election, woke up and increased the welfare payments to its people—and I think it is about time this happened. I want to explain to the member, who does not seem to know how it works, that every province must take the initiative to raise their welfare payments to inflation, less or above inflation, and I reimburse automatically 50 cents on the dollar. Unfortunately, all provinces have welfare payments below the most conservative poverty line, and at times we adjust them—rarely, to the cost of living. This year Ontario did for $32.9 million, for example, raise their rates to make them a little more realistic. That is what that amount of money reflects.

• 1015

Mr. Hawkes: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: No, Mr. Skelly is next. Mr. Hawkes, I received 20 minutes from you. I know you are a new member of this committee, but we will respect the rules. The rules have been agreed to and are supported by all the members of this committee. You are allowed 20 minutes. That is the last time. In the future, we will allow 10 minutes.

[*Translation*]

qu'elle lutte au Cabinet pour ces personnes qu'elle est censée représenter.

Le président: Vous semblez être ferré en finances, mais le paiement de péréquation doit justement venir au secours de ces provinces. Au Québec et dans les provinces maritimes, les paiements de péréquation sont justement prévus pour les problèmes que vous avez soulevés, mais je vais demander au ministre de vous répondre et je donnerai ensuite la parole à M. Skelly.

Mme Bégin: Premièrement, en ma qualité de ministre de la politique sociale au Canada, de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je dois vous dire que ce budget n'est pas régressif, mais progressif. Je suis contente de voir qu'il n'y a plus d'échappatoires fiscales. Je ne suis pas venue à la politique pour défendre les groupes à revenus élevés dans la société. Je suis ici pour m'occuper du bien-être de la grande majorité des Canadiens de classe moyenne et, évidemment, pour combattre évidemment la pauvreté chez les Canadiens à faible revenu. C'est la première fois depuis des années qu'un budget s'attaque aux inégalités fiscales, et je suis heureuse que finalement nous nous engagions dans la bonne voie. J'espère seulement que nous pourrons changer les exemptions fiscales en crédits fiscaux, mais c'est une lutte pour l'avenir.

Quant à la thèse—car il s'agit purement et simplement d'une théorie—avancée par le député au sujet des augmentations nécessaires du régime d'assistance publique du Canada, je lui répondrai que même si les 122.8 millions de plus dont j'ai besoin traduisent un peu la détérioration économique générale du pays, une grosse partie de cette somme s'inscrit . . .

Il ne m'écoute même pas, monsieur le président. Ce n'est pas très agréable pour moi.

En grande partie, les augmentations sont dues à des augmentations de taux, car, entre autres choses, l'Ontario a eu une élection, s'est réveillée et a augmenté les prestations de bien-être pour ces gens, et il était temps qu'elle le fasse. Je voudrais expliquer au député, qui ne semble pas savoir comment cela fonctionne, que chaque province doit prendre l'initiative d'augmenter les prestations de bien-être en fonction de l'inflation, à un taux supérieur ou inférieur à celle-ci, et qu'automatiquement je rembourse 50c. du dollar accordé. Malheureusement, toutes les provinces versent des prestations de bien-être social inférieures au seuil de pauvreté le plus modéré; à certains moments nous rajustons ces prestations, mais rarement au coût de la vie. L'Ontario a cette année dépensé 32.9 millions de dollars pour augmenter les taux afin qu'ils soient un peu plus réalistes. Voilà à quoi sert cette somme d'argent.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Non. Monsieur Skelly, veuillez prendre la parole. Monsieur Hawkes, vous avez eu 20 minutes. Je sais que vous êtes nouveau au Comité, mais nous devons respecter le Règlement. Celui-ci a été accepté par tous les membres du Comité. Vous avez eu 20 minutes et c'est la dernière fois. A l'avenir, nous permettrons 10 minutes.

[*Texte*]

Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, I would like to begin by resisting the temptation to debate the budget with the minister, and secondly by saying to my Progressive Conservative colleague that the $35 we voted unanimously back in 1980 was gone long before November 12 for pensioners. I just wish that out of respect for the intelligence of members of Parliament, the minister and other members of the government, particularly the Finance Minister, would stop referring to this pathetic fiction about pensioners being fully protected because there is indexing to the cost of living. You have to ask the question, what is being indexed? What is the base that is being indexed to begin with? The minister herself has acknowledged, particularly for single women, there are very serious problems. So why would she keep saying that pensioners in this country are fully protected; it is indexed to the cost of living? This is just the kind of fiction that we have had to put up with ever since the GIS people got the $35 back in 1980. I think it is about time we stopped hearing about it from the government.

About the transportation needs of pensioners, perhaps the minister should talk to Mr. Pepin about the effect his actions have had on the transportation capacities of many pensioners who happen to be CN pass-holders.

But I wanted to go back, Mr. Chairman, to a question I raised in July, 1980, for starters, at which time I was questioning about the question of food additives. At that time I asked the department whether or not some explanation could be made available—this was on July 15, 1980; I waited until now, being a model of patience— an explanation of the conceptual framework within which the Health Protection Branch works, pursuant to the burden of proof, on these kinds of difficult questions; i.e., the question of pesticides, of food additives, and various other things. And I was assured at that time by a Miss McDougall that this would be a useful exercise for officials: to think about how we approach the question of burden of proof and we will try to have some sort of response the next time we come to this committee.

I just want to say for the record now that I thought at that time I might hear from the department, perhaps with a position paper or some kind of explanation of the conceptual framework within which the department works. That was about 18 months ago, and I have not heard anything yet. So I thought I would bring it up again and hope I do not have to wait that long.

The Chairman: Mr. Blaikie, I have some reservations about interrupting you, but according to the rules the committee is bound by, it is not permitted to depart from the order of reference. I did mention at the beginning that the order of reference was for Votes 1c, 10c, 15c, and 40c, and I cannot see anything other than what deals with that order of reference. I am just mentioning to you that you can use your time; it is up to you; but we must deal strictly with this vote, as I mentioned, according to the rules.

[*Traduction*]

Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord résister à la tentation de discuter du budget avec le Ministre et, deuxièmement, dire à mon collègue du parti conservateur que les $35 votés à l'unanimité en 1980 n'existaient plus bien avant le 12 novembre pour les retraités. Par égard pour l'intelligence des députés du Parlement, du Ministre et des autres députés du gouvernement, surtout du ministre des Finances, je voudrais ne plus mentionner l'illusion pathétique que les retraités sont bien protégés parce qu'ils reçoivent l'indexation au coût de la vie. Il faut se poser la question, qu'est-ce qui est indexé? Quelle est la somme qui sert de base à l'indexation? Le Ministre a elle-même reconnu que pour les femmes seules surtout, de sérieux problèmes se posent. Pourquoi alors persiste-t-elle à dire que les retraités au pays sont tout à fait protégés, que leur retraite est indexée au coût de la vie? C'est ce qu'il nous a fallu entendre depuis que les bénéficiaires du revenu garanti ont obtenu les $35 en 1980. Il est vraiment temps que le gouvernement cesse de nous en parler.

Pour ce qui est des besoins des retraités en matière de transport, le Ministre pourrait peut-être parler à M. Pepin des effets que ses décisions concernant le service des tranports ont eus sur les retraités qui ont des laissez-passer du CN.

Je voulais revenir, monsieur le président, à la question que j'ai soulevée en juillet 1980, pour commencer, lorsque j'ai mentionné les additifs alimentaires. J'avais à cette époque demandé au Ministère s'il existait une explication ou non— c'était le 15 juillet 1980. J'attends toujours, je suis un modèle de patience—une explication des principes de fonctionnement de la Direction de la protection de la santé, au sujet du fardeau de la preuve et de questions très complexes, comme les pesticides, les additifs alimentaires et autres produits. Une certaine M^lle^ McDougall m'avait assuré à l'époque qu'il serait utile pour les hauts fonctionnaires de savoir comment envisager le fardeau de la preuve et de trouver une réponse pour la prochaine visite au Comité.

Je voudrais dire pour le compte rendu que je croyais à l'époque recevoir une réponse du Ministère, peut-être sous forme de document de travail ou d'une explication des principes de fonctionnement du ministère. C'était il y a environ 10 mois, je n'ai rien vu depuis. J'ai pensé soulever de nouveau la question aujourd'hui et j'espère ne pas avoir à attendre trop longtemps.

Le président: Monsieur Blaikie, je suis ennuyé de devoir vous interrompre, mais selon le règlement le Comité est lié à l'ordre de renvoi et ne doit pas s'en écarter. J'ai mentionné au tout début que l'ordre de renvoi avait trait aux crédits 1c, 10c, 15c et 40c. Nous devons donc nous en tenir à cet ordre de renvoi. Je vous souligne que vous pouvez utiliser votre temps comme bon vous semble, vous êtes libre de le faire, mais vous devez traiter strictement des crédits, que j'ai mentionnés, c'est le Règlement.

[*Text*]

Mr. Blaikie: I think the votes have to do with medical research, with the Health Protection Branch—the Medical Research Council, anyway—

Madame Bégin: No, it has nothing to do with it.

Mr. Blaikie: I recall the list of votes, and it had some votes in there for the MRC.

Madame Bégin: May I undertake to look into that, because as Mr. Blaikie said, that was 18 months ago, and he did not bring it up at the meetings afterward, so I guess it got lost. I will look into it. I will undertake to do that.

Mr. Blaikie: Okay. I have another question, Mr. Chairman. I hope you will not rule this question out of order, because it has to do with a very important matter that happened just this week, having to do with medicare. I went to the Minister of Finance about it in the House yesterday, and he referred me to the Minister of Health and Welfare. I was wondering if the minister could tell us just what she considers to be a user fee, and whether or not she regards what has happened in Ontario with regard to hospital policy, as the encouragement of user fees? Just how does she regard that particular situation?

• 1020

Miss Bégin: Mr. Timbrell, the provincial Minister of Health of Ontario, announced I think it was two days ago now, new rules of the game in health regarding hospital. He did not consult me nor did he send me a copy. I have not yet received the statement myself, although I have requested it from Queen's Park.

What we read in the press, which is what I have to go by, is a change in the rules of the game seeming to privatize, if I may use that jargon, hospitals in Ontario, by among other things, letting hospital administrators decide on the price of semi-private and private beds. I know none of the specifics. That is all that I know. I also know that commercial concessions—I do not know if it means a supermarket, or what—could be entertained on hospital grounds.

What concerns me is—maybe the general philosophy, but that is an old difference of viewpoints between players—but also the accessibility criterion of medicare. Under the actual legislation, half the beds in any given hospital must be public beds, must remain absolutely public, not only for those Canadian customers without money who cannot pay, but for those who do not want to pay because they have already paid, through their taxes, their access to medicare. If the minister of Ontario wanted to change that, he would have to obtain my permission, which I would not give because it is a breach of accessibility and it would have to mean, I think, an amendment to the law as well. That is not possible, and I do not see the need for it at this time. Am I answering the question?

Mr. Blaikie: So you are saying that there is a limit to the amount of private and semi-private beds which the Ontario

[*Translation*]

M. Blaikie: Les crédits ont trait à la recherche médicale, à la Direction de la protection de la santé—le Conseil de recherches médicales, de toute façon . . .

Mme Bégin: Non, cela n'a rien à voir avec cela.

M. Blaikie: Je me souviens de la liste des crédits, certains avaient trait au Conseil de recherches médicales du Canada.

Mme Bégin: Laissez-moi m'informer; comme l'a souligné M. Blaikie, la question remonte à 18 mois, il ne l'a pas mentionnée après aux réunions, par conséquent elle a dû se perdre. Je vais m'en occuper.

M. Blaikie: Très bien. Je voudrais poser une autre question, monsieur le président. J'espère que vous n'allez pas la déclarer irrecevable, car elle a trait à une situation très importante qui s'est produite cette semaine et qui concerne des services de santé. J'ai posé la question au ministre des Finances l'autre jour à la Chambre, elle m'a renvoyé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me demande si elle peut nous dire exactement ce qu'elle considère comme des frais à l'utilisateur, et si elle croit que ce qui s'est produit récemment en Ontario concernant la politique hospitalière comme un encouragement pour ses frais à l'utilisateur? Comme voit-elle la situation?

Mme Bégin: Monsieur Timbrell, le ministre de la Santé de l'Ontario a annoncé, il y a deux jours, je crois, le nouveau règlement en matière de santé pour les hôpitaux. Il ne m'a pas consulté, il ne m'a pas non plus envoyé copie du règlement. Je n'ai pas encore reçu de déclaration personnellement, même si je l'ai demandé à Queen's Park.

D'après ce que nous avons lu dans les journaux, et c'est tout ce que j'ai pour le moment, les règles du jeu sont changées et semblent privatiser, si je peux m'exprimer ainsi, les hôpitaux de l'Ontario en laissant, entre autres, les administrateurs des hôpitaux le soin de décider du prix des chambres semi-privées et privées. Je ne connais pas les détails. C'est tout ce que je sais. Je sais également que des concessions commerciales—je ne sais pas s'il s'agit de super-marché ou d'autre chose—pourraient être accordées sur les terrains des hôpitaux.

Ce qui m'inquiète—c'est peut-être les principes, mais c'est une vieille divergence de vues entre les joueurs—mais c'est également le critère d'accessibilité au service de santé. En vertu de la Loi actuelle, la moitié des lits d'un hôpital sont des lits publics et doivent le demeurer absolument, non seulement pour les clients canadiens qui n'ont pas d'argent et qui ne peuvent se payer les services de santé, mais pour ceux qui ne veulent pas payer parce qu'ils l'ont déjà fait par le biais de taxes. Si le ministre de l'Ontario veut changer cela, il lui faudra obtenir ma permission, et je ne l'accorderai pas puisqu'il s'agit d'une violation de l'accessibilité et qu'il faudrait, je crois, modifier la loi également. Ce n'est pas possible, et je n'en vois pas la nécessité en ce moment. Est-ce que j'ai répondu à votre question?

M. Blaikie: Vous dites donc qu'il y a une limite au nombre de lits privés et semi-privés que les hôpitaux peuvent, avec la

[*Texte*]

government can allow hospitals to go up to, and that limit is in the Hospital Insurance and Diagnostic Services Act? Can I have some assurance then, that your department will be monitoring whether or not the latest action by the Ontario government will indeed stay within these limits?

Miss Bégin: Yes, Mr. Chairman, although in the past five years we have incurred difficulty in getting factual information, from every one of the provinces, but we are trying our best to build up a base of information, in order to monitor properly the situation.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, this is again with respect to medicare, and with respect to the stated intention of the government to clarify and enforce national standards for health care. It seems to me that what we see in Ontario yesterday, the government of Ontario seeking ways in which to infuse more private money into the health care system—now in Ontario they do this partly for ideological reasons because the Ontario government still resents the fact that medicare was imposed on the province anyway. But what I am worried about is that given the cutbacks in federal transfer payments to the provinces, which is being contemplated in the budget through the removal or the proposed removal of the money attributable to the revenue guarantee, that what we see in Ontario, will only be the tip of the iceberg. We will see provinces moving in other ways to seek more private funding of health care, and I wanted to ask the minister what her view was.

She spoke to me in the House last week and quoted what the provincial premiers said about the revenue guarantee back in August, I believe. But what is her view of the money attributable to the revenue guarantee, given that the minister, along with many other federal politicians, in two successive federal elections went about the country citing federal expenditures in these areas, health care and post-secondary education, which had in them the money attributable to the revenue guarantee. Now we find the federal government really adopting the line of the provinces and saying, this money was not attributable to health care and post-secondary education after all and, therefore, we can withdraw it without it being said of us that we are cutting money for health care and post-secondary education. And, of course, I expect that soon the provinces will adopt the federal government's position, and say that money was for health care and post-secondary education after all.

• 1025

But the fact of the matter is that there is going to be a very significant cut in funding to the provinces, which only the most naive could expect will not be passed on into those two areas. I want to get the minister's position on that.

The Chairman: Madam Minister.

Miss Bégin: Two points: The first refers to medicare and my position regarding the move by Ontario announced two days

[*Traduction*]

permission du gouvernement de l'Ontario, créer. Cette limite est prévue dans la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, n'est-ce pas? Pouvez-vous m'assurer que votre ministère surveillera de près la situation pour déterminer si oui ou non cette dernière mesure adoptée par le gouvernement de l'Ontario respecte cette limite?

Mme Bégin: Oui, monsieur le président, même si au cours des cinq dernières années, nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir des renseignements précis des provinces, nous nous efforçons de rassembler des renseignements pour ensuite contrôler convenablement la situation.

M. Blaikie: Monsieur le président, cette question a trait de nouveau aux services de santé et à l'intention qu'a affirmée le gouvernement d'apporter des précisions et d'appliquer les normes nationales aux services de santé. J'ai l'impression que ce que nous avons vu en Ontario hier . . . le gouvernement qui cherche des moyens d'investir davantage d'argent privé dans les services de santé—on le fait maintenant en Ontario, en partie pour des raisons idéologiques, parce que le gouvernement de l'Ontario est toujours contrarié qu'on lui ait imposé les services de santé. Toutefois, je m'inquiète, car avec les diminutions des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces, prévues dans le budget par le retrait ou le projet de retrait des sommes attribuées au revenu garanti, je crains que ce que nous voyons en Ontario aujourd'hui ne soit que la pointe de l'iceberg. Les provinces se trouveront d'autres moyens pour obtenir du financement privé pour les services de santé, et je voulais demander au ministre ce qu'elle en pense.

Elle m'a parlé à la Chambre la semaine dernière et elle m'a cité ce que les premiers ministres des provinces avaient déclaré au sujet du revenu garanti en août, je crois. Mais que pense-t-elle des fonds attribuables au revenu garanti? Le ministre et beaucoup d'autres politiciens du gouvernement fédéral, au cours des deux élections fédérales successives, ont parcouru le pays en soulignant ce que le gouvernement fédéral dépensait en soins de santé, d'éducation post-secondaire, sommes qui comprenaient les fonds consacrés au revenu garanti. Or, maintenant, le gouvernement fédéral adopte en fait le point de vue des gouvernements provinciaux et dit que cet argent, après tout, n'était pas destiné aux soins médicaux et à l'éducation post-secondaire et que par conséquent, on peut le retirer sans être accusé de réduire les fonds dans ces domaines. Naturellement, je suppose que bientôt les provinces vont adopter la position du gouvernement fédéral et prétendre que cet argent en fin de compte était destiné aux soins de santé et d'éducation post-secondaire.

Mais, en fait, il s'ensuivra une grosse réduction des fonds fournis au gouvernement provinciaux et il faudrait être bien naïf pour croire qu'il n'y aura pas de réduction dans ces deux secteurs. J'aimerais savoir quelle est la position du ministre dans ce cas?

Le président: Madame le ministre.

Mme Bégin: Je dirai deux choses: la première touche l'assurance-maladie et la position que j'ai adoptée envers les mesures

[*Text*]

ago regarding hospitals. What worries me there is that although each province over the last five years has slowly increased its total health expenditures, clearly in the same five years most provinces—and I can single out Ontario—have decreased their contributions under hospital insurance. The hospitals component of the health system in Canada has seen its share decrease systematically by provincial governments. That is very worrying.

As to the revenue guarantee, I am satisfied that the cancellation of future revenue guarantees, which has nothing to do with these estimates, but are for the coming five years under the new agreement which I hope to reach with the provinces for medicare, will not touch the health services and the quality of health care in Canada. That is because it is almost completely offset by accrued revenue to provinces through our tax increases in closing the loophole, and because the revenue guarantee has never been earmarked for health.

It is not me who has decided that or said it. Of course, it is the provincial premiers but, also, it is Mr. Justice Hall in his report. He was asked to do an inquiry into the health system of Canada, and he clearly separates the revenue guarantee from the health payments. And if one takes the health payments forecast for the coming five years, they will all rise on an annual national average of 13.4 per cent. In Ontario, for example, why would services be cut to people or beds closed when, this year, they have received and will continue to receive $2.679 billion and, next year as of April 1, they will get $3 billion for medicare from the federal government? This, by the way, is an increase of 12.5 per cent. In the other four years it is bigger than that, giving an average of 13.4 per cent. So, I do not accept the provincial thesis by which services and beds should be cut or closed because of federal cuts. There are no federal cuts in health.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, one last question. The fact of the matter is and I am not here as a defender of the provinces, particularly the Province of Ontario but, as I said to you once in the House, Madam Minister, we deal with the provinces in another forum. Our job here is to see just what the federal government might not be doing properly.

Madam Bégin: Yes.

Mr. Blaikie: I think it is quite inaccurate to say that the revenue guarantee was never earmarked. You see, there is no revenue guarantee, it is just money that was thrown into the established programs financing in 1977. Established programs;

[*Translation*]

que l'Ontario a annoncées il y a deux jours au sujet des hôpitaux. Ce qui m'inquiète, c'est que même si chaque province au cours des cinq dernières années a lentement augmenté ses dépenses totales dans le domaine de la santé, il n'y a pas de doute qu'au cours de ces mêmes cinq années, la plupart des provinces—et en particulier l'Ontario—ont diminué leurs contributions à l'assurance-hospitalisation. Par conséquent, dans le domaine des hôpitaux, la part fournie par les gouvernements provinciaux a diminué de façon systématique et c'est ce qui est inquiétant.

Quant au revenu garanti, je suis convaincu que la suppression à l'avenir—et ceci n'a rien à voir avec ce budget, mais viendra dans les cinq années sur lesquelles portera le nouvel accord que j'espère passer avec les provinces au sujet de l'assurance-maladie—sa suppression, dis-je, ne nuira en rien aux services de santé du Canada et à leur qualité. En effet la réduction dans ce domaine est presque complètement compensée par les revenus supplémentaires qu'obtiennent les provinces grâce à nos augmentations d'impôts résultant de la suppression des échappatoires existantes, et de plus le revenu garanti n'a jamais été indiqué dans les soins de santé.

Ce n'est pas moi qui ai décidé ou indiqué ceci. Naturellement, ce sont les premiers ministres des gouvernements provinciaux et aussi le juge Hall dans son rapport. On lui a demandé de faire enquête sur le système de santé au Canada et il a établi une distinction bien claire entre le revenu garanti et les paiements de santé. Si on examine les prévisions des paiements à faire dans le secteur de la santé, dans les cinq prochaines années, on s'apercevra qu'ils augmenteront en moyenne par an au Canada de 13.4 p. 100. En Ontario, par exemple, pourquoi réduirait-on les services offerts ou le nombre de lits alors que, cette année, elle a reçu et continuera à recevoir quelque 2.679 milliards de dollars et que l'an prochain, au 1er avril, elle recevra du gouvernement fédéral 3 milliards de dollars aux fins de l'assurance-maladie. Ceci, je le dirai en passant, représente une augmentation de 12.5 p. 100. Pour les quatre autres années, l'augmentation est encore plus importante et nous conduit à une moyenne de 13.4 p. 100. Par conséquent, je n'accepte pas que les gouvernements provinciaux prétendent qu'il faudra réduire les services ou le nombre de lits à cause des réductions du gouvernement fédéral réduit ses fonds. Le gouvernement fédéral n'a pas diminué les fonds dans le domaine de la santé.

M. Blaikie: Monsieur le président, je poserai une dernière question. Il n'en reste pas moins, et je ne suis pas ici pour défendre les provinces, particulièrement la province de l'Ontario, mais il n'en reste pas moins, comme je vous l'ai dit à un moment donné à la Chambre, que nous traitons avec les provinces dans une autre arène. Notre travail ici est simplement d'examiner ce que le gouvernement fédéral pourrait ne pas faire convenablement.

Mme Bégin: Oui.

M. Blaikie: Je crois qu'il n'est pas exact de prétendre que le revenu garanti n'a jamais été indiqué dans les soins de santé. Pour tout dire, il n'existe pas de revenu garanti, c'est simplement de l'argent qui en 1977 a été ajouté au financement des

[*Texte*]

the word "program", to me, suggests earmarking, that it is not just unearmarked or unconditionl money, in fact it was thrown in— and this the Finance minister himself has said—on condition that the provinces agreed to integrate their hospital agreement into the whole package in 1977.

• 1030

I have just one other question with regard to what you have said about the budget tax changes and how that compensates. The fact of the matter is that if the revenue guarantee is removed, or the money attributable to the revenue guarantee, that is a guaranteed loss for the provinces of some $5.9 billion. The budget tax changes, as I understand them, are forecasts of what will accrue to the provinces if the government's economic forecasts are correct, and they have not proved to be correct very often. Even if they were correct, there would still be $2 billion outstanding. A province like Manitoba, for instance, would still be $75 million short, according to your own figures, over the next five years, and that is a heck of a lot of money in a province like Manitoba. So I do not think you can play down the significance of what is going on here with regard to the capacity of provinces to provide services, especially when we do not know what the effects of the new equalization plan will be.

Mme Bégin: I know that the figures just used by the member are not accurate. There is no loss of $2 billion in five years to Manitoba. That is just not true.

Mr. Blaikie: No, no, to all the provinces, I said all the provinces, and $75 million to Manitoba.

Mme Bégin: I think questions—

Mr. Blaikie: That is your own figure.

Mme Bégin: —basically on the budget should be, in all fairness, addressed to the Minister of Finance, if you do not mind. But I want to repeat to the member—

Mr. Blaikie: You brought them up.

Mme Bégin: —that I wish the revenue guarantee were part of health, but it has never been part of health. Mr. Justice Hall's last report, a year ago, which is the Bible to which everybody refers for the future of medicare, does not—

Mr. Blaikie: I wish you would refer to it more often.

Mme Bégin: —include the revenue guarantee—and the member knows that—in the table—

Mr. Blaikie: You always used it.

Mme Bégin: —of the health payments.

Mr. Blaikie: You always used it yourself.

Mme Bégin: I am sorry, we cannot start fighting with figures. If I used the blue book of estimates, yes, I used the revenue guarantee, because for matters of administrative con-

[*Traduction*]

programmes établis. Le nom même de programmes établis indique que les fonds sont destinés à quelque chose. Ce n'est pas de l'argent fourni de façon inconditionnelle. En fait le ministre des Finance l'a avoué lui-même, ces fonds étaient fournis à condition que les provinces acceptent d'intégrer leur accord sur les hôpitaux à tout l'ensemble établi en 1977.

Il me reste une autre question que je voudrais poser au sujet des modifications de taxes dans le budget et de la compensation qui s'établit dans ce cas. En fait, si l'on retire le revenu garanti, ou l'argent consacré au revenu garanti, la perte pour les provinces sera de quelque 5.9 milliards de dollars. Les modifications de taxes et du budget, si je comprends bien, permettent de prévoir ce que les provinces obtiendront à condition que les prévisions économiques du gouvernement soient exactes, ce qui ne s'est pas souvent produit. Mais même si elles sont exactes, ce sera toujours deux milliards de dollars de moins . . . une province comme le Manitoba, par exemple, se trouvera à recevoir 75 millions de dollars de moins d'après vos propres chiffres pour les cinq années à venir, et c'est beaucoup d'argent. Donc je ne crois pas que vous puissiez sous-estimer la diminution de la capacité des provinces de fournir ces services, particulièrement à un moment où nous ne connaissons pas les répercussions du nouveau régime de péréquation . . .

Mme Bégin: Je sais que les chiffres indiqués par le député ne sont pas exacts. Le Manitoba ne perdra pas deux milliards de dollars dans les cinq ans.

M. Blaikie: Non, ce chiffre était celui de toutes les provinces, et il n'y avait que 75 millions de dollars pour le Manitoba.

Mme Bégin: Je crois que les questions . . .

M. Blaikie: C'est votre chiffre . . .

Mme Bégin: . . . qui se rapportent fondamentalement au budget devraient en toute justice être posées au ministre des Finances, si vous le permettez. Mais je voudrais dire de nouveau au député . . .

M. Blaikie: Vous les avez soulevées . . .

Mme Bégin: . . . que j'aurais souhaité que le revenu garanti fasse partie du domaine de la santé et que ceci n'a jamais été le cas. Dans son dernier rapport, il y a un an, et qui est pour tous la bible en ce qui a trait à l'avenir de l'assurance-maladie, le juge Hall . . .

M. Blaikie: Je souhaiterais que vous vous y référiez souvent.

Mme Bégin: . . . n'inclut pas le revenu garanti—et le député sait d'ailleurs—dans le tableau . . .

M. Blaikie: Vous l'avez toujours utilisé.

Mme Bégin: . . . des paiements de santé.

M. Blaikie: Vous l'avez toujours utilisé.

Mme Bégin: Je m'excuse, nous ne pouvons pas commencer à discuter de chiffres. Oui, lorsque je me base sur le Livre bleu du budget, je me sers du revenu garanti pour des raisons

[*Text*]

venience the revenue guarantee—and go back to the deal of five years ago, go back to the press communiqués and—

Mr. Blaikie: I have.

Mme Bégin: —proceedings and all that and it is crystal clear that the revenue guarantee is a goodie—that is not good English—is additional icing on the cake, I suppose, to have provinces adopt the block funding. I do not want to be cynical but that is the way it appears.

Mr. Blaikie: Exactly, and it went into EPF.

Mme Bégin: It was attributed, for administrative purposes, one-third to universities two-thirds to health. That is why it appears, under the blue book of estimates, as part of health.

I wish Mr. Justice Hall, who is the top authority in the country, had made it part of health, but he has not. Look at his tables. I cannot say more to establish the composition of the EPF agreement.

Mr. Blaikie: So you have changed your position as a result of Dr. Hall's report, then—

Mme Bégin: No, my position has always been to save the health money and I have saved the health money, and there is an increase every year in the coming five years for every province.

Mr. Blaikie: I do not think so.

The Chairman: Madame Bégin, do you have the EPF figures, contributions, by province?

Mme Bégin: Yes, I have that right here.

The Chairman: Maybe we can attach, as an appendix, the contributions by province.

Mme Bégin: I have it per province in 1981-82 and 1982-83. Those for 1982-83 are estimates; we pay provinces monthly on that basis and there is a readjustment at the time of the supps—that is why I am here today.

The Chairman: Is it agreed that we attach these to the appendix?

Mr. Blaikie: Attach what? I do not understand what it is you are attaching.

The Chairman: The EPF contributions per province.

Mr. Blaikie: What for?

The Chairman: The minister referred only—

Mme Bégin: Because the next year is in it.

[*Translation*]

administratives, et pour en revenir à cet accord d'il y a cinq ans et au communiqué de presse . . .

M. Blaikie: Oui.

Mme Bégin: . . . aux procédures qui ont eu lieu et à tout cela, il est très clair que le revenu garanti représente quelque chose de supplémentaire, comme la garniture du gâteau, je suppose, que l'on a fourni pour que les provinces adoptent le financement par tranche. Je ne veux pas me montrer cynique, mais c'est ainsi que la chose m'apparaît.

M. Blaikie: Très exactement, et on l'a intégré au financement des programmes établis.

Mme Bégin: On l'a attribué, pour des fins administratives, pour un tiers aux universités, pour deux tiers à la santé. C'est pourquoi je le trouve dans le Livre bleu du budget au secteur de la santé.

J'aurais souhaité que le juge Hall, qui est l'autorité suprême au Canada dans ce domaine, l'intègre au domaine de la santé, mais il ne l'a pas fait. Vous n'avez qu'à examiner les tableaux qu'il donne. Je ne puis pas en dire plus pour indiquer les détails de l'accord sur le financement des programmes établis.

M. Blaikie: Donc à la suite du rapport Hall, vous avez changé votre position et . . .

Mme Bégin: Non, j'ai toujours eu pour politique d'économiser les fonds du secteur santé et il y a dans ce domaine accroissement chaque année pour les cinq années à venir et pour chaque province.

M. Blaikie: Je ne le pense pas.

Le président: Madame Bégin, avez-vous les chiffres se rapportant au financement des programmes établis, les contributions, et ceci pour chaque province?

Mme Bégin: Oui, je les ai ici.

Le président: Nous pourrions peut-être annexer ces contributions province par province.

Mme Bégin: Oui je les ai pour les provinces pour les années 1981-1982 et 1982-1983. Dans le cas de 1982-1983, il s'agit de prévisions budgétaires, nous faisons ces versements mensuellement aux provinces sur cette base et il y a un rajustement au moment du budget supplémentaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui.

Le président: Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous annexions ceci au procès-verbal?

M. Blaikie: Annexer quoi? Je ne comprends pas ce que vous voulez attacher.

Le président: Les contributions versées par les provinces dans le cadre du financement des programmes établis.

M. Blaikie: Pourquoi?

Le président: Le ministre ne parlait que . . .

Mme Bégin: Parce que l'année prochaine se trouve indiquée ici.

[*Texte*]

The Chairman: Yes, the minister referred only to two provinces and we have a full chart—

Mme Bégin: If the members do not want the information, I will take it back.

An hon. Member: No, no, we want that.

Miss MacDonald: Could I just ask if that includes the revenue guarantee?

Mme Bégin: No, it does not.

The Chairman: Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Le président: Monsieur Marceau.

• 1035

M. Marceau: Monsieur le président, madame le ministre, évidemment, vous administrez le tiers du budget canadien; c'est donc un ministère extrêmement important et difficile à administrer. Je pense que vous vous acquittez très bien de vos responsabilités et que l'on devrait au moins vous donner ce crédit. Même si nous, les membres du Parlement, ne sommes pas toujours d'accord avec certaines de vos attitudes, on adopte votre politique générale.

Madame le ministre, j'aimerais savoir si mon jugement est exact lorsque je dis que l'attitude du gouvernement fédéral en matière de politiques sociales est d'assurer, à la base, à tous les canadiens, un minimum tout en laissant, d'autre part, aux provinces une certaine latitude? Autrement dit, cela m'apparaît être une politique qui tient compte du système fédéral dans lequel nous vivons, un système à responsabilités partagées. Et, est-ce que je détermine bien vos orientations générales en précisant que, justement, vous avez la responsabilité de garantir un minimum à tous les citoyens, mais que d'autre part, vous laissez une certaine latitude aux provinces?

Mme Bégin: Comme gouvernement, nous avons adopté l'objectif suivant concernant la sécurité du revenu des personnes âgées, à savoir que tout Canadien de 65 ans et plus, tout résidant du Canada même, ce qui est encore plus large comme définition, doit se voir assurer par son gouvernement fédéral, son gouvernement central, un revenu qui le place au-dessus du seuil de la pauvreté quel qu'il soit, c'est-à-dire un revenu pleinement indexé à la réalité économique. Alors, nous avons réussi pour les couples âgés de 65 ans et plus, et tout à l'heure un député a laissé entendre qu'il s'agissait de $35 par année, mais il s'agit de $420 la première année et c'est maintenant rendu à au-delà de $475 de plus; et une augmentation est prévue à tous les trois mois.

Alors, nous avons réussi pour les couples. Il nous reste à trouver, pour les personnes seules, $75 à $80 par mois pour les amener une fois pour toutes au-dessus du seuil de la pauvreté. Nous disons donc: tout Canadien est absolument sûr de cela pour ses vieux jours et, bien sûr, chaque province est libre d'ajouter ce qu'on appelle en anglais un petit *top up*, un petit supplément. Il y a des provinces qui le font. Mais, nous sommes avec la Suède les seuls pays du monde industrialisé

[*Traduction*]

Le président: Oui, madame le ministre n'a mentionné que deux provinces et nous avons tout le tableau . . .

Mme Bégin: Si les députés ne veulent pas ces renseignements, je les remporterai.

Une voix: Non, nous les voulons.

Mlle MacDonald: Est-ce que je pourrais demander si le revenu garanti est inclus?

Mme Bégin: Non.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

The Chairman: Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Mr. Chairman, Madam, of course you administer one-third of the Canadian budget so that your department is an extremely important and difficult one. I think you are doing a very good job and that you deserve quite a lot of credit. Even if we, the members of Parliament, do not always agree with some of your decisions, we appreciate your general policy.

Madam, I would like to know if I am right when I say that the federal government's policy on social issues is to ensure a minimum of resources to all Canadians while leaving, on the other hand, some discretion to provinces. In other words, there seems to me to be a policy which takes into account the federal system in which we live, a system of shared responsibilities. And do I assess correctly your general orientations when I state that, precisely, you are responsible to ensure a minimum to all citizens and that, on the other hand, you leave a certain amount of discretion to the provinces?

Mrs. Bégin: As a government, we have adopted the following objective concerning the income security of senior citizens which is that any Canadian of age 65 years and over, every resident in Canada which is an even wider definition, is provided by his federal government, his central government, an income which puts him above the poverty line, whatever that line is, that is an income fully indexed to the economic realities. We have thus achieved to provide for a senior couple aged 65 and over an income of $420 in the first year—and not $35 a year as a member suggested earlier—and this amount has now been increased to $475. Furthermore, an increase will take place every three months.

Now, we have succeeded in doing this for couples. We now have to find for people living alone $75 to $80 a month more in order to bring them once and for all above the poverty line. So we say that every Canadian is totally assured of that amount for his old age, and, of course each province is free to add to that a small supplement. Some provinces do it. But we are, along with Sweden, the only industrialized country in the world who have adopted such a government objective. We are

[*Text*]

qui avons décidé d'un tel objectif gouvernemental. Puis, nous n'en sommes pas loin du tout, il ne nous reste qu'une minorité de personnes âgées que je ne minimise pas et pour laquelle je souhaite avoir cet argent le plus vite possible.

M. Marceau: Et évidemment, c'est à cause de nos politiques nationales que nous pouvons donner à tous les Canadiens des programmes égaux. Mais, ma question concerne le rôle des provinces par l'intermédiaire des programmes de transfert. Cela représente une partie importante du budget de votre ministère. Je pense, que l'on n'exerce pas le même contrôle sur cela et que l'on tient compte aussi des désirs des provinces tout en sauvegardant des minimums fondamentaux?

Mme Bégin: Je trouve deux dimensions à votre question: une est sur la redistribution à l'intérieur de programmes nationaux. Alors, oui, pour les pensions de vieillesse et le supplément et les allocations aux conjoints, une province comme la nôtre à vous et moi, c'est-à-dire le Québec, où il y a au moins 63 p. 100 de toutes les personnes âgées qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté et que nous amenons presque toutes au-dessus du seuil de la pauvreté. Les personnes âgées du Québec reçoivent plus en pension que les Québécois ne paient de taxes au fédéral parce qu'il y a redistribution entre les provinces les plus riches. Je n'ai pas les chiffres avec moi . . . Des centaines de millions de dollars de pension qui sont distribués à des Québécois et des Québécoises retraités viennent d'ailleurs, parce que pour la pension de vieillesse, il y a une redistribution des provinces les plus riches aux provinces les moins riches. Et cela bouge tout le temps, c'est dans la formule mathématique.

Nos autres programmes sont des paiements de transfert direct. C'est l'Assurance-santé, c'est le Bien-être social, entre autres, qui sont les gros paiements de mon ministère, et je viens justement chercher plus d'argent aujourd'hui pour les services sociaux au Québec. Par exemple, on paie 50¢ du dollar pour tous les C.L.S.C. du Québec. On paie un peu moins de la moitié de chaque visite chez le médecin au Québec, de chaque visite à l'hôpital, acte chirurgical, ambulance, service dentaire pour les enfants et de l' assurance-médicaments pour les personnes âgées.

• 1040

Alors, pour l'Assurance-santé, ce n'est pas 50¢ du dollar qu'on rembourse, c'est un paiement total qu'on fait chaque mois à M. Parizeau et qui équivaut à un petit peu moins de 50 p. 100 des dépenses en santé du Québec. Par exemple, cette année au Québec, j'ai payé 1.969 milliard de dollars; l'an prochain, c'est-à-dire à partir du 1er avril, je paie à M. Parizeau, chaque mois, un total pour l'année de 2.210 milliards de dollars pour la santé seulement. Cela lui fait une augmentation de 12.2 p. 100. Alors, quand on change les règles de la santé au Québec comme on veut le faire en ce moment ou qu'on coupe des lits, ou qu'on veut fermer peut-être des établissements, ou qu'on ne trouve pas l'argent pour inciter les médecins à aller à Rouyn-Noranda, en Abitibi, ou dans les autres régions isolées, on ne peut pas dire que c'est parce qu'on n'a pas reçu l'argent du fédéral pour le faire, car notre argent est payé.

[*Translation*]

not far from reaching it, there is only a minority of senior citizens left out and I hope to be able to find the required funds very soon.

Mr. Marceau: And obviously it is because of our national policies that we are able to provide equal benefits to all Canadians. But I would like to ask a question about the role of provinces through the equalization programs which form an important part of your department's budget. I believe we do not exercise the same degree of control over these and that we also take into account the wishes of the provinces, while safeguarding a basic minimum.

Mrs. Bégin: There are two aspects in your question. One deals with redistribution within national programs. As far as old age pensions and the income supplement and spouse allowances are concerned, a province like yours and mine, that is Quebec, where at least 63 per cent of all senior citizens live below the poverty level and which we bring almost all above that level—the senior citizens of Quebec get more through pensions than Quebecers pay in federal taxes because there is a redistribution between richer provinces. I do not have the figures with me. Hundreds of millions of dollars of pensions which are distributed to senior citizens of Quebec—both men and women—come from elsewhere because there is a redistribution from the richer provinces to the poorer ones. This changes all the time, it is done according to a mathematical formula.

Our other programs are direct transfer payments. The biggest payments of my department are for health insurance and social welfare among others and I am precisely trying to get more funds for social services in Quebec. For example, we provide 50 cents to the dollar for all CLSC in Quebec. We pay a little less than one-half of every visit to a doctor in Quebec, every visit to the hospital, every surgical procedure, every ambulance, every dental service to children and every drug insurance for senior citizens in the province of Quebec.

As far as health insurance is concerned, we not only pay 50 cents to the dollar, we provide a total payment every month to Mr. Parizeau which is slightly under 50 per cent of health expenditures in Quebec. For example, this year, I paid $1.969 billion. Next year, that is starting on April 1, I will pay Mr. Parizeau every month a yearly total of $2.210 billion for health only, an increase of 12.2 per cent. So, when health insurance rules are being changed in Quebec like they are being done now or when the number of beds is reduced or when hospitals are closed down or when there is no money to stimulate doctors to go to Rouyn-Noranda or to other isolated areas, one cannot say that this is because the federal money has not been receiVed because we paid our due.

[*Texte*]

M. Marceau: Dans votre déclaration, madame Bégin, vous faites allusion à la subvention que vous donnez à l'Université du Manitoba, et vous parlez de l'expérience du Manitoba dans le domaine du revenu annuel garanti. Où en est cette expérience du revenu annuel garanti au Manitoba? Est-ce qu'elle s'avère positive à ce stade-ci? Est-ce qu'elle va servir de point de départ à une généralisation ou si, compte tenu des finances publiques et des besoins que cela exigera, ce n'est qu'un projet à plus longue échéance?

Mme Bégin: A ma propre déception, j'ai constaté que le projet d'un revenu annuel garanti pour les Canadiens dans le besoin, est un projet à plus longue échéance que je ne l'avais prévu, et j'aimerais inviter M. Jim Kent à donner les détails sur ce que fait l'institut, ce qu'on a appris à ce jour et ce qu'on peut continuer d'apprendre.

Mais je vais dire rapidement, parce que c'est fondamental, pourquoi on ne peut pas faire le revenu annuel garanti aujourd'hui. Le revenu annuel garanti est censé remplacé le casse-tête ou la courtepointe des programmes d'aide, quelle que soit la cause de la pauvreté. On oublie la cause. La cause actuelle, c'est le congé de maternité, parce que la personne attend un bébé, ou c'est l'assurance-chômage parce que la personne est en chômage, ou c'est le bien-être parce que la personne est en pauvreté chronique ou est handicapée, etc. Si on abolit tous nos programmes actuels, fédéraux et provinciaux, qu'on met l'argent dans une banque centrale administrée par le Revenu national, par exemple, et qu'on envoie des chèques mensuels, on n'a pas assez d'argent: il manque quelques milliards de dollars, me dit-on, parce qu'on ramasse automatiquement quelques personnes pauvres qui tombent actuellement entre deux chaises et des centaines de milliers de ce qu'on appelle les *working poor*, les gagne-petit, qui ne vivent pas de prestations du Bien-être, mais qui sont en dessous du seuil de la pauvreté.

Est-ce qu'on peut demander à M. Jim Kent de dire ce que fait l'institut, s'il vous plaît?

The Chairman: Would Mr. Kent come to the table and make a very short statement because the time has already expired?

Mr. J. Kent (Director General, Policy Planning and Information, Department of National Health and Welfare): Very quickly, the institute is a subject which you see in the supplementary estimates for the value of $165,000 as a grant. We had a problem in terms of deciding how best to place the information gathered as a result of the survey, of the experiment. After some studies and consultation with the university, with the Province of Manitoba, we came to an agreement that it would be most appropriate if we established a research institution attached to the university which would provide a base for the study of some income data plus other types of research which would be of use to governments. But particularly we were interested in having the data base located in its home, which was Manitoba. So there is a certain symbolism to that.

[*Traduction*]

Mr. Marceau: In your statement, Mrs. Bégin, you mention the subsidies you provide to the University of Manitoba and also the experience of that province concerning an annual guaranteed income. How far has that experience gone? Does it seem to be positive. Could it be a starting point for a generalization of the scheme or, taking into account the amounts required, can this only be a longer term project?

Mrs. Bégin: To my own disappointment, I have concluded that an annual guaranteed income project for all Canadians in need is in a longer term range than I had anticipated and I would like to ask Mr. Jim Kent to comment more fully on what the Institute does, on what it learned up to now, and what we can continue to learn.

But I wanted to state rapidly, because it is fundamental, why we cannot provide an annual guaranteed income today. Such a scheme would replace the patchwork of present aid programs, whatever the cause of poverty. We would forget about the cause. The present causes are maternity leave, when the woman is expecting a baby, or unemployment insurance when people lose their jobs or welfare when the person is chronically poor or handicapped et cetera. If we abolish all our present programs, federal and provincial, and put that money into a central bank administered by National Revenue, for example, and send out monthly cheques, there would not be enough funds. I am told we would be lacking a few billion dollars because we would include automatically some poor people who presently do not fit into any program and hundreds of thousands of what are called working poor, people who are not on welfare but who are under the poverty level.

Could I now ask Mr. Jim Kent to state what his Institute is doing?

Le président: M. Kent voudrait-il s'approcher de la table et nous faire un exposé très bref, car le temps de parole est déjà écoulé?

M. J. Kent (directeur général, Planification de la politique et Information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social): Très rapidement, l'Institut figure dans le Budget supplémentaire pour une valeur de $165,000, sous forme de subventions. Nous avons eu du mal à décider où il était préférable de rassembler les informations recueillies par suite du sondage. Après diverses études et consultations avec l'université, avec la province du Manitoba, nous avons conclu que le mieux serait de créer un institut de recherche rattaché à l'université, qui formerait le point de départ pour l'étude de certaines données sur les revenus, ainsi que pour d'autres types de recherche dont les gouvernements auraient l'utilité. Nous voulions, en particulier, que la Banque de données soit située dans la province d'origine, c'est-à-dire le Manitoba. Il y a donc là un certain symbolisme.

[*Text*]

• 1045

The institute is now well established. The minister participated in its opening a month or so ago. Staff has been hired and they are now developing a research plan. We are looking into certain types of areas such as how we would look at the impact of guaranteed annual income on such things as work incentive, what the social costs are and so on. But these types of studies will take some time to produce because it is just the first time that we are in fact looking at the manipulation of a very very large data base, a very complex data base. But we feel we now have a mechanism in which the government or other interested people can address this particular rich data file for research in addressing such questions as the income guarantee questions.

Le président: Je donne la parole à M^lle^ MacDonald . . .

M. Marceau: J'aurais une courte question, monsieur le président.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Marceau.

Mr. Skelly: On a point of order, Mr. Chairman. Would it be possible to obtain your speakers' list at the present time? Could I find out who is on your speakers' list for the second round?

The Chairman: Yes, Miss MacDonald, Dr. Hudecki and yourself.

Mr. Skelly: Can you tell me how you put that list together, just for my edification.

The Chairman: We started with a lead-off with the Official Opposition, your party and the Liberal Party,and it is in 10-minute rounds; and after that it is 5, 5, 5. But I do it with respect to the number of seats in the House, the opposition, the Liberals and yourself.

Mr. Skelly: Okay, that is fine. I just wondered what the procedure was.

The Chairman: Okay. Miss MacDonald.

Miss MacDonald: Thank you, Mr. Chairman. I will be very brief because I know that one of my colleagues would like to ask the minister about the lack of funding for native health care.

I want to go back to the revenue guarantee because the minister said that there would be taxation revenues accruing to the provinces that would offset the cutbacks that are going to be made by the federal government. I would point out that even the Minister of Finance has not made that claim. He found that after he corrected his mistake of the some $662 million he had shortchanged the provinces, in Halifax he mentioned—

Mrs. Bégin: I did not say that would offset, but would offset—

Miss MacDonald: You used the word offset.

[*Translation*]

L'institut est maintenant bien implanté, le ministre l'a inauguré il y a un mois environ. Du personnel a été embauché et est en train de mettre au point un plan de recherche. Nous nous intéressons à certains secteurs, par exemple, comment pourrions-nous définir l'impact du revenu annuel garanti sur certains éléments tels que la stimulation sur le lieu de travail, les coûts sociaux et ainsi de suite. Mais ces études seront longues, car c'est la première fois en fait que nous nous penchons sur tout un ensemble de données, un ensemble de données très complexes. Mais nous estimons que nous avons maintenant mis en place un mécanisme permettant au gouvernement et aux autres intéressés de se servir des données particulièrement abondantes pour la recherche lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes tels que les questions de revenu garanti.

The Chairman: I will now recognize Miss MacDonald . . . .

Mr. Marceau: I have a very short question to ask, Mr. Chairman.

The Chairman: You do not have any more time left, Mr. Marceau.

M. Skelly: Un rappel au Règlement, monsieur le président. Pourrait-on obtenir la liste de ceux qui vont intervenir? Pourrais-je savoir qui va parler lors du deuxième tour?

Le président: Oui, mademoiselle MacDonald, M. Hudecki et vous-même.

M. Skelly: Pouvez-vous me dire comment cette liste a établie, pour mon information.

Le président: Nous avons commencé avec le représentant de l'Opposition officielle, votre parti, et le parti libéral qui ont droit chacun à 10 minutes; après chacun a droit à cinq minutes. Mais j'établis cette liste en fonction du nombre de sièges à la Chambre, l'Opposition, les Libéraux et vous-même.

M. Skelly: Très bien. Je me demandais simplement comment vous procédiez.

Le président: Bien. Mademoiselle MacDonald.

Mlle MacDonald: Merci, monsieur le président. Je serai très brève, car je sais que l'un de mes collègues aimerait poser au ministre des questions sur l'absence de financement des soins de santé dispensés aux autochtones.

Je voudrais revenir à la question du revenu garanti, car le ministre a dit que les provinces recevraient certaines recettes fiscales qui leur permettraient de compenser les réductions de crédit que le gouvernement fédéral a l'intention de faire. Je voudrais préciser que même le ministre des Finances n'en a pas parlé. Après avoir corrigé son erreur portant sur environ 662 millions de dollars, il a constaté qu'il avait diminué l'apport des provinces et, à Halifax, il a dit . . .

Mme Bégin: Je n'ai pas dit que cela compenserait, mais . . .

Mlle MacDonald: Vous avez utilisé le terme compenser.

[*Texte*]

Mrs. Bégin: I qualified it.

Miss MacDonald: Yes. Well the figures as given by the Minister of Finance in Halifax were that the cutbacks would amount to $5.7 billion over the next five years and the revenues that would accrue to the provincial governments would be $3.8 billion. That is not anywhere near offsetting what it will cost the provincial government.

But I would like to ask the minister this question about the revenue guarantee and its inclusion as part of the established programs financing, which it was considered to be at the time the established programs financing came into effect. It was changed. It was addressed in that way as being different from the way it was set up in 1972 and it was continued in 1977 in a different manner as part of the programs. Now the minister does not seem to agree with this, but I would like to ask her if she does not consider the revenue guarantee to be part of the established programs financing, that is, post-secondary education and hospital care and medicare, then why does she sign the cheques for it? Why is it not the Minister of Finance? Why is it signed by the Minister of the Department of Health and Welfare?

Mrs. Bégin: First, if I refer to—which are not questions that should be asked of me, by the way—the budget provision of more money accruing to the provinces through our increased taxes and mention that it offsets to a great extent the cancellation of the revenue guarantee. I am saying that provinces should not use the fact that there is not a complete offset to pretend there are cuts in health, there are no cuts in health. That is the point, I think, on which we should insist.

• 1050

As to the revenue guarantee, and without entering into financial details which should be asked for from the Minister of Finance himself, there were, to complicate matters, two revenue guarantees in past negotiations. One of them came to a natural death in whatever year. Another revenue guarantee was offered to the provinces at the time of the block funding negotiations as part of the deal. I said earlier: if I buy it. I called it the icing on the cake to make them agree to block funding, which was judged best for many different good reasons but which was not easily sold to some provincial ministers, and, for administrative convenience, the revenue guarantee was included although it was a strict question of money.

I cannot do anything but repeat what I have read in the proceedings of the time and in the press communiques, and, of course, officials of Finance who were present at the negotiations—I was not a minister at the time— for administrative convenience, since the substance of the EPF deal was a health deal and a universities money deal, attributed in the blue book of estimates one third to universities for administrative purposes, and two thirds to health.

[*Traduction*]

Mme Bégin: Je l'ai qualifié.

Mlle MacDonald: Oui. Mais, selon les chiffres donnés par le ministre des Finances à Halifax, les réductions représenteraient 5,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et les recettes revenant aux gouvernements provinciaux seraient de l'ordre de 3,8 milliards de dollars. Cela ne compense absolument pas les frais des gouvernements provinciaux.

Mais j'aimerais poser au ministre une question à propos du revenu garanti et de son inclusion au financement des programmes établis, au moment ou le financement des programmes établis est entré en vigueur. Cela a été modifié. Il a donc été mis en place d'une façon différente celle dont il l'avait été en 1972, et ce phénomène s'est poursuivi en 1977 de manière différente dans le cadre des programmes. Maintenant le ministre ne semble pas être d'accord, mais si, à son sens, le revenu garanti ne fait pas partie du financement des programmes établis, c'est-à-dire de l'éducation post-secondaire, des soins hospitaliers et des soins médicaux, pourquoi alors en signe-t-elle les chèques? Pourquoi n'est-ce pas le ministre des Finances? Pourquoi ces chèques sont-ils signés par le ministre de la Santé et du Bien-être?

Mme Bégin: Premièrement, si je me reporte—d'ailleurs ce ne sont pas des questions qui devraient m'être posées—aux dispositions budgétaires selon lesquelles les provinces percevraient des recettes supplémentaires, grâce à l'augmentation des impôts, je maintiens que cela compense dans une grande mesure la suppression du revenu garanti. Je dis que les provinces ne devraient pas arguer du fait que la compensation n'est pas intégrale pour prétendre qu'il y a eu des réductions dans le budget de la santé, car il n'y en a pas eu. C'est le point sur lequel, je crois, nous devrions insister.

En ce qui concerne la garantie de revenu et sans entrer dans des détails d'ordre financier qu'il faudrait demander au ministre des Finances lui-même, il y a eu, pour compliquer la question, deux garanties de revenu lors de négociations antérieures. L'une est morte de sa belle mort. L'autre a été offerte aux provinces lors des négociations sur le financement global. Et je l'ai dit plus tôt: si je suis d'accord. J'ai dit qu'il s'agissait d'une carotte pour les pousser à accepter le financement global qui était le meilleur moyen de procéder pour de nombreuses bonnes raisons, mais qui n'a pas reçu facilement l'aval de certains ministres provinciaux; par commodité administrative, le revenu garanti a été inclus dans l'ensemble, bien qu'il s'agissait d'une simple question d'argent.

Je ne peux que répéter ce que j'ai lu dans les délibérations de l'époque et dans les communiqués de presse, et évidemment ce qu'ont dit les fonctionnaires du ministère des Finances qui étaient présents aux négociations—je n'étais pas ministre à l'époque—c'est-à-dire, que par commodité administrative, étant donné que le fond du financement des programmes établis portait sur la santé et sur les universités, le budget principal en a attribué un tiers aux universités pour des raisons administratives et deux tiers à la santé.

[*Text*]

Now, Mr. Justice Hall, when he made his inquiry in the first half of 1980, concluded that the revenue guarantee was separate from health. When he asked all the provinces to provide him with the figures of their health spending, they did not include the revenue guarantee in health and he, in his tables, separates the two.

I cannot myself pass a judgment other than those of the specialists, and I think it is unfair that, today, provinces who have not included the revenue guarantee in health would suddenly pretend it was a health component because the revenue guarantee disappears. That was not the case. It is not calculated in the tables used officially since the Hall report, and in the Hall report, and that is what should be made clear. The provinces' share of health must increase year after year just like our share increases.

The Chairman: Your last question, Miss MacDonald.

Miss MacDonald: The minister has used most of my five minutes, I am sorry, so I just want to point out that the revenue guarantee being assessed the way it is was not drawn up by Mr. Justice Hall, it was drawn up by the Honourable Donald Macdonald, the Minister of Finance at that time, and, at that time, the revenue guarantee was assigned to the Minister of National Health and Welfare and to the Secretary of State as part of their transfers to the provinces. It is wrong to say that the cost, which is now being shifted to the provinces, of some $1.9 billion does not include the revenue guarantee. This will impact severely on the health care costs and medicare costs in the provinces.

But, Mr. Chairman, what I want to ask the minister about is if she could give me the figures for how many people there are today over 65 living in poverty, how many men are included, how many women, how much it would take to bring them up to the poverty line and what the schedule is to do so, and when the green paper on pensions will be coming out?

The Chairman: I do not know if the minister has those figures.

Mme Bégin: What is the last question?

Miss MacDonald: When will the green paper be published? I just would like those figures—

Mme Bégin: Maybe we should table the figures. Would you agree that we do it that way?

Miss MacDonald: I would be very pleased.

• 1055

Miss Bégin: I do not have the exact breakdown with me right now.

Miss MacDonald: I will just go over them again. How many—?

[*Translation*]

Mais le juge Hall, lorsqu'il a effectué son enquête au permier semestre de 1980, a conclu que le revenu garanti ne faisait pas partie du porte-feuille de la santé. Lorsqu'il a demandé à toutes les provinces de lui donner les statistiques sur les dépenses qu'elles effectuent en matière de santé, ces statistiques ne comprenaient pas le revenu garanti et lui-même dans ce tableau, a séparé les deux.

Je ne peux qu'être d'accord avec ce qu'ont dit les spécialistes; je pense qu'il est injuste de penser que les provinces qui n'ont pas inclus le revenu garanti dans leur porte-feuille de la santé peuvent prétendre aujourd'hui qu'il en faisait partie au moment où le revenu garanti est supprimé. Ce n'était pas le cas. Cette garantie n'est pas calculée dans les tableaux utilisés officiellement depuis le rapport Hall et dans ce rapport même, et cela devrait être précisé. Le porte-feuille de la santé des provinces doit augmenter année après année, tout comme nos parts à nous.

Le président: Votre dernière question, mademoiselle MacDonald.

Mlle MacDonald: C'est le ministre qui a utilisé la plus grande partie de mes cinq minutes, je voudrais simplement préciser que le revenu garanti sous sa forme actuelle n'a pas été établi par le juge Hall, mais par l'honorable Donald Macdonald, ministre des Finances de l'époque; et le revenu garanti dépendait alors du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et du Secrétariat d'État dans le cadre des transferts aux provinces. Il est faux de dire que le coût, qui est maintenant transmis aux provinces, de quelque 1.9 milliard de dollars ne comprend pas le revenu garanti. Cette mesure aura de graves répercussions sur les frais médicaux dans les provinces.

Mais, monsieur le président, je voudrais demander au ministre si elle pourrait nous dire combien de gens qui ont plus de 65 ans vivent aujourd'hui dans la pauvreté, quel est le nombre d'hommes et de femmes, combien faudrait-il dépenser pour les amener au-dessus du seuil de pauvreté, quand le gouvernement compte-t-il le faire et à quelle époque le Livre vert sur les pensions sera-t-il publié?

Le président: Je ne sais pas si le ministre a ces chiffres.

Mme Bégin: Quelle était la dernière question?

Mlle MacDonald: Quand le Livre vert sera-t-il publié? Je voudrais que ces chiffres . . .

Mme Bégin: Nous devrions peut-être déposer ces chiffres. Acceptez-vous que nous procédions ainsi?

Mlle MacDonald: Tout à fait.

Mme Bégin: Je ne sais pas quelle est la ventilation exacte.

Mlle MacDonald: Je voudrais les repasser en revue. Combien . . .

[*Texte*]

Miss Bégin: I have the breakdown, but not with the age. I have singles, but not with the exact age. Why do I not refine these, and have them tabled this afternoon or something like that, because we have them.

Miss MacDonald: Have you the detail I want?

Miss Bégin: Yes. That is what you will need, the poverty figure detail. I will give them . . . .

The green paper on the pension reform was the last question. I hope to see it released at the end of January. I really hope to see it released at that moment. When the member says it is wrong to say the revenue guarantee is not part of EPF, that is her opinion. But Mr. Justice Hall was not appointed by me, he was appointed by a Conservative government of which you were a member.

Miss MacDonald: Yes, it was Donald Macdonald's opinion . . . .

Miss Bégin: And he is the one . . . He has never been a member of the Liberal Association to my knowledge. And he is the one who established that these two payments are separate.

Miss MacDonald: It was Donald Macdonald, as the Liberal Minister of Finance, who said . . .

The Chairman: If you agree, all the information which has been added by the Honourable Flora MacDonald will be attached as an appendix. Agreed?

Agreed.

Miss Bégin: I have it by province. Shall I table it right away? It is the property picture of Canada for the last statistical year we have, which is 1979. It is far more complete, that one you asked for, but I think it is valid because it is a tool of work.

It gives for each province, by age group, by family type—like single, et cetera—and for Canada . . . .

Miss MacDonald: It should also show how much it would take to bring those people up to the poverty line.

Miss Bégin: No. We are talking of single seniors. I can give the amount right away. It is $730 million per year, if it were this year. Of course it is indexed.

The Chairman: Thank you. Mr. Hudecki.

Mr. Hudecki: Mr. Chairman, Madam Minister, those of us who have medical schools in our ridings are faced, and I am sure you have been faced, with this problem of helping and aiding various meetings, particularly meetings of medical personnel on a national basis. This is a meeting, whether it be of nurses or various technicians—They are national organizations. It is a mechanism of unity, and it helps to exchange views.

[*Traduction*]

Mme Bégin: J'ai la ventilation, mais pas en fonction de l'âge. Je les ai séparés, mais pas avec l'âge exact. Mais pourquoi est-ce que je ne pourrais pas les revoir et les déposer cet après-midi, car nous avons ces chiffres.

Mlle MacDonald: Avez-vous tous les détails que je désire?

Mme Bégin: Oui. C'est ce dont vous aurez besoin, les détails portant sur les pauvres. Je les donnerai . . .

Le Livre vert sur la réforme des pensions était votre dernière question. J'espère qu'il sera publié à la fin du mois de janvier. J'espère réellement qu'il le sera à ce moment-là. Lorsque le député dit qu'il est faux de dire que le revenu garanti ne fait pas partie du financement des programmes établis, c'est son opinion à elle. Mais le juge Hall n'a pas été nommé par moi, il a été nommé par un gouvernement conservateur dont vous étiez membre.

Mlle MacDonald: Oui, c'est l'opinion de Donald Macdonald . . .

Mme Bégin: Et c'est lui . . . Il n'a jamais été membre de l'Association libérale, que je sache. Et c'est lui qui a décrété que ces deux versements étaient deux choses distinctes.

Mlle MacDonald: C'est Donald Macdonald, en tant que ministre libéral des Finances, qui a dit . . .

Le président: Si vous êtes d'accord, tous les renseignements qui ont été apportés par l'honorable Flora MacDonald seront annexés. D'accord?

D'accord.

Mme Bégin: J'ai ces chiffres par province. Dois-je les déposer tout de suite? Je les ai pour la dernière année au cours de laquelle nous avons des statistiques, c'est-à-dire, l'année 1979. Ces chiffres sont beaucoup plus complets que ceux que vous avez demandés, mais je crois qu'ils seront utiles, car il s'agit d'un instrument de travail.

J'ai ces chiffres par province, par groupe d'âge, par situation familiale, célibataire, etc., et pour le Canada . . .

Mlle MacDonald: Ces chiffres devraient également montrer les sommes qui seraient nécessaires pour amener ces gens au-dessus du seuil de pauvreté.

Mme Bégin: Non. Nous parlons de personnes âgées célibataires. Je puis vous donner ce chiffre tout de suite. Il s'agit de 730 millions de dollars par an, s'il s'agissait de cette année. Évidemment, ces chiffres sont indexés.

Le président: Merci. Monsieur Hudecki.

M. Hudecki: Monsieur le président, madame le ministre, ceux d'entre nous qui ont des écoles de médecine dans nos circonscriptions doivent faire face, et je suis sûr que vous l'avez été vous-même, au problème qui consiste à aider les diverses organisations de personnel médical à l'échelle nationale. Qu'il s'agisse d'infirmières ou de techniciens, ce sont des organisations nationales. Cela renforce l'unité et permet d'échanger des points de vue.

[*Text*]

I wonder if there is a policy in the government as to whether or not they are being given assistance? Those of us who are in the riding are quite constantly faced with this problem. We send them on to you in order to have some direction in the future. Do we work on a sort of individual basis, or is there a general policy of financial support to these types of national meetings?

Miss Bégin: Can I invite Dr. Maureen Law, the Assistant Deputy Minister of Health, to answer the question?

Dr. M.M. Law (Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion, Department of National Health and Welfare): We do not have funds available to routinely assist all types of national meetings. On the other hand, we are able, through the National Health Research and Development Program, to assist meetings which are specifically research- oriented. From time to time, we have assisted national meetings in special circumstances, but we do not routinely provide funds for them.

Mr. Hudecki: So there is no general policy, but it is on individual merits.

Dr. Law: Right.

Mr. Hudecki: I would certainly encourage supporting many of those meetings. I think they do a great deal in exchanging knowledge, and are very supportive in maintaining better understanding between the universities, the different provinces and the different institutes. Thank you very much.

The other question is this. I am delighted you have been able to support the Medical Research Fund. I wonder if you could tell us if the medical research group has obtained the funds they requested? What has guided you in supporting them?

• 1100

Madame Bégin: The answer, Dr. Hudecki, is yes. The Medical Research Council did obtain the money they wanted for the first year of the five-year plan. They also wanted a five-year plan with money locked into a plan. That was not obtained because the plan was not judged appropriate, I will say. The new Chairman of the MRC, Dr. Pierre Bois, is working on a new five-year plan from a different angle, but the moneys of the first year of the five-year plan are secured and that is why I am here today with supplementary estimates.

The Chairman: This siren is not for a fire. We are now called to another place.

Mr. Greenaway: On a point of order, Mr. Chairman. I think the questioning started at 9.50. Is that right?

Madame Bégin: No, 9.45.

Mr. Greenaway: That is 75 minutes, is it not, no matter how you cut the cloth.

[*Translation*]

Je me demande si le gouvernement a pour politique de leur offrir son aide? Ceux d'entre nous qui sont dans la circonscription doivent continuellement faire face à ce problème. Nous vous les envoyons pour qu'ils sachent où aller à l'avenir. Travaillons-nous à titre individuel ou existe-t-il une politique globale d'aide financière apportée à ce genre d'assemblée nationale?

Mme Bégin: Puis-je demander à M^me^ Maureen Law, sous-ministre adjoint de la Santé, de répondre à cette question?

Mme M.M. Law (sous-ministre adjoint, direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous n'avons pas à notre disposition de crédits permettant d'accorder une aide financière à tous les types d'assemblées nationales. Par contre, nous pouvons, par l'intermédiaire du programme sur la recherche et la promotion de la santé nationale, apporter une aide financière aux assemblées qui s'intéressent avant tout à la recherche. De temps à autre, nous avons aidé des assemblées nationales dans des circonstances spéciales, mais nous ne leur fournissons pas de crédits régulièrement.

M. Hudecki: Il n'existe donc pas de politique générale, c'est plutôt cas par cas.

M. Law: Vous avez raison.

M. Hudecki: J'aimerais que ces assemblées soient aidées. Je crois qu'on y échange un grand nombre de connaissances, elles permettent d'améliorer les relations entre les universités, les provinces et les instituts. Je vous remercie.

Mon autre question est la suivante. C'est avec plaisir que j'ai appris que vous avez pu aider financièrement le fonds de recherche médicale. Pourriez-vous nous dire si le Conseil des recherches médicales a obtenu les crédits qu'il avait demandés? Qui vous a aidé à l'aider?

Mme Bégin: La réponse, monsieur Hudecki, est: oui. Le Conseil des recherches médicales a obtenu les fonds qu'il voulait pour la première année d'un plan quinquennal. Il voulait également un plan quinquennal à subventionnement fixe. Mais cela, il ne l'a pas obtenu, car on n'a pas jugé le programme satisfaisant. Le nouveau président du Conseil des recherches médicales, le D^r^ Pierre Bois, travaille maintenant à l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal selon une orientation différente. Mais les subventions de la première année du premier plan quinquennal sont assurées, et c'est pourquoi je suis venue parler aujourd'hui du budget supplémentaire.

Le président: Ce n'est pas l'alerte au feu que vous entendez. On nous appelle maintenant à un autre endroit.

M. Greenaway: Un rappel au règlement, monsieur le président. Je pense que les questions ont commencé à 9h50. Ai-je raison?

Mme Bégin: Non, à 9h45.

M. Greenaway: Donc, cela fait 75 minutes, quelle que soit la façon dont vous regardez l'affaire.

[*Texte*]

Madame Bégin: It is because you were not there.

Mr. Greenaway: That is all right. There are three 10-minute rounds. That is 30 minutes. We have only had two 5-minute rounds. We have had five questioners.

The Chairman: Your spokesman had over 20 minutes. When you led off with your party, I allowed 22 minutes.

Madame Bégin: I can leave the officials here.

The Chairman: I have all the times here.

Mr. Greenaway: No, I do not disagree with how you keep time. It is the method you keep it that bothers me. We are either on 10-minute rounds and 5-minute rounds or else we might as well not bother to come.

The Chairman: We have been very liberal with starting times this morning. For your party we have 22 minutes—we have 30 minutes only for your party this morning.

Mr. Skelly: Point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Skelly.

Mr. Skelly: I wonder if the chairman would give me permission to attach a set of four questions concerning a group of nuclear defence veterans who I feel really need the attention of the minister. They are four specific written questions that I would have asked in my five-minute period. Could they be attached to the minutes?

The Chairman: Is it according to the rule? What vote are you dealing with in these questions?

Mr. Skelly: If you look at it, funding is made available for grants for groups in research, and this would apply in that particular area. Basically they are the four questions I would have asked had I had the opportunity—they happen to be in writing. They are extremely important, and they provide to the grants given out by the department—and I would urge the Chair just to attach the questions and possibly the minister could answer this. More than 200 people are vitally concerned with obtaining some co-operation from the minister in this area.

Madame Bégin: Mr. Chairman, the answer is yes. I do not know if questions can be entertained that way, but they would relate to one of the votes through my additional funding for NHRDP, among other things, which is applied research.

It would be epidemiological research, eventually, that you are talking of, and we could provide you with an answer.

Mr. Skelly: Okay. Is it possible to attach the questions—

The Chairman: Would you put your questions, and maybe at our next meeting—or we will —will you read the question? We want to know exactly what the content of the question is before agreeing.

[*Traduction*]

Mme Bégin: C'est parce que vous n'étiez pas ici.

M. Greenaway: C'est exact. Il y a trois tours de dix minutes. Cela fait trente minutes. Nous n'avons eu que deux tours de 5 minutes. Seulement cinq intervenants.

Le président: Votre représentant a pris plus de 20 minutes. Nous avons commencé avec votre parti et j'ai accordé 22 minutes à votre représentant.

Mme Bégin: Je peux laisser mes collaborateurs ici.

Le président: J'ai le décompte ici.

M. Greenaway: Je ne remets pas en question votre façon de compter le temps. C'est votre façon de procéder qui me dérange. Nous avons des tours de 10 minutes et de 5 minutes, ou bien cela ne vaut même pas la peine de venir.

Le président: Nous avons été très libéraux pour ce qui est des limites de temps ce matin. Nous avons accordé 22 minutes—ou plutôt 30 minutes seulement à votre parti ce matin.

M. Skelly: Un rappel au règlement, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Skelly.

M. Skelly: Je me demande si le président m'autoriserait à annexer une série de quatre questions concernant le groupe d'anciens de la défense nucléaire qui, d'après moi, mérite vraiment l'attention du ministre. Ces quatre questions sont très précises et j'aurais eu le temps de les poser si j'avais eu mon tour de cinq minutes. Pourraient-elles être annexées au procès-verbal?

Le président: Cela serait-il conforme à la procédure? De quel crédit parlez-vous dans ces questions?

M. Skelly: Eh bien, si vous regardez l'affaire dans son ensemble, des fonds sont disponibles pour des subventions à des groupes de recherche et cela s'applique à ce domaine particulier. Ce sont essentiellement les quatre questions que j'aurais posées si j'en avais eu le temps. Je les ai déjà écrites. Elles sont des plus importantes et ont trait aux subventions accordées par le ministère. Je demande donc au président de faire annexer ces questions au procès-verbal d'aujourd'hui et peut-être que le ministre pourrait y répondre. Plus de 200 personnes s'intéressent au plus haut point à la possibilité d'obtenir de l'aide du ministre dans ce domaine.

Mme Bégin: Monsieur le président, ma réponse est affirmative. Je ne sais pas si ces questions peuvent être soulevées de cette façon, mais elles ont trait à l'un des crédit par le truchement des fonds supplémentaires mis à ma disposition pour, entre autres choses, la recherche appliquée.

Vous parlez peut-être de recherche épidémiologique, par exemple, et nous pourrions vous donner une réponse à cet égard.

M. Skelly: D'accord. Donc, est-il possible d'annexer ces questions . . .

Le président: Pourriez-vous lire ces questions, et peut-être à notre prochaine réunion—ou bien nous . . . —voulez-vous les lire? Nous aimerions connaître exactement leur teneur avant de donner notre accord.

[*Text*]

Mr. Skelly:

The veterans of the former Nuclear Defence Group and other veterans exposed to radiation basically have serious concerns:

1. Would your department accept an application for financial assistance from the nuclear veterans organization to help them organize and establish a communication system?

2. Would your department be prepared to consult with the Department of National Defence and the Department of Veterans Affairs in setting up a study to examine the present condition of health and financial circumstances and needs of the former members of the Nuclear Defence Group?

3. Would you as minister be prepared to meet with members of the Royal Canadian Legion and representatives of the Nuclear Veterans Group, to discuss problems experienced by this group and possible methods of assisting them?

4. Would you be prepared to request that your department undertake a comprehensive medical study of this group?

The Chairman: The question will be in the minutes of the proceedings, and if the minister wants to give us all the replies, we will send them to you. But if you want those replies to be in the next meeting, just make a motion and we will put—

Madame Bégin: In a nutshell, the answer is yes, we will help, provided it is of quality. We will need a real research project. But that could easily be discussed with the officials.

• 1105

Mr. Skelly: Would you also be prepared to meet with representatives of the headquarters of the Canadian Legion?

Mme Bégin: After the usual other procedures have been followed, if there is any reason for it; but I do not interfere with the granting of moneys and I want them to use the usual channels.

Mr. Skelly: No. This is a general discussion of the problems in some of the . . . .

Mme Bégin: After the usual channels have been respected.

Mr. Skelly: Mr. Chairman, the other thing, of course, is that I just wanted to offer thanks to the minister for attending points in my riding, Alert Bay and Bella Bella. I understand she has been there and I just wanted to add that as part of the record, too.

The Chairman: I wish to thank the minister and the deputy minister and all the members of the staff for appearing here today. Thank you for your observations and information.

The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Translation*]

M. Skelly:

Les anciens du groupe de la défense nucléaire et autres anciens combattants exposés à la radiation ont des préoccupations sérieuses:

1. Votre ministère accepterait-il une demande d'aide financière de l'Organisation des anciens combattants du groupe nucléaire pour les aider à s'organiser et à établir un système de communications?

2. Votre ministère est-il disposé à consulter le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires des anciens combattants en vue d'amorcer une étude sur la santé actuelle, la situation financière et les besoins des anciens membres du groupe de la défense nucléaire?

3. Seriez-vous disposée, en votre qualité de ministre, à rencontrer des membres de la Légion royale canadienne et des représentants des anciens combattants du groupe de la défense nucléaire pour discuter de leurs problèmes et des moyens éventuels de leur venir en aide?

4. Seriez-vous disposée à exiger de votre ministère qu'il effectue une étude médicale exhaustive de ce groupe?

Le président: Les questions figureront au procès-verbal et si le ministre veut nous envoyer toutes les réponses, nous vous les transmettrons. Mais si vous voulez la réponse à ces questions dès la prochaine réunion, vous n'avez qu'à présenter une motion que nous soumettrons . . .

Mme Bégin: En résumé, la réponse est oui. Nous vous aiderons à condition qu'il s'agisse d'un projet de qualité. Il nous faudra un vrai projet de recherche. Mais l'on pourrait facilement en discuter avec les hauts fonctionnaires.

M. Skelly: Seriez-vous disposée à rencontrer les représentants du bureau central de la Légion canadienne?

Mme Bégin: Après que l'on aura suivi les procédures habituelles et s'il y a nécessité, mais je ne veux pas m'immiscer dans le processus d'octroi des fonds et je voudrais que cette demande suive la filière habituelle.

M. Skelly: Non, c'est une discussion générale des problèmes de certains . . .

Mme Bégin: Après que l'on aura suivi les procédures habituelles.

M. Skelly: Monsieur le président, je voulais également remercier le ministre d'être allé visiter certaines localités de ma circonscription, je crois qu'il s'agissait d'Alert Bay et de Bella Bella. Je voulais également consigner ceci au procès-verbal.

Le président: Je tiens à remercier le ministre et le sous-ministre, ainsi que tous les membres de leur personnel d'être venus comparaître ici aujourd'hui. Merci de vos commentaires et de vos renseignements.

La séance est levée.

APPENDIX "SNTE-4"

APPENDICE «SNTE-4»

APPENDIX

HEALTH CONTRIBUTIONS UNDER ESTABLISHED PROGRAMS FINANCING 1981-82 TO 1982-83 (EXCLUDING REVENUE GUARANTEE)

($ millions)

YEAR	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Total
1981-82	182	39	266	221	1,969	2,679	320	304	689	849	13	7	7,531
1982-83	204	43	300	248	2,210	3,014	358	343	772	959	15	8	8,474
% Increase	12.3	12.1	12.6	12.2	12.2	12.5	11.7	12.8	12.0	13.9	15.1	4.2	12.5

APPENDICE

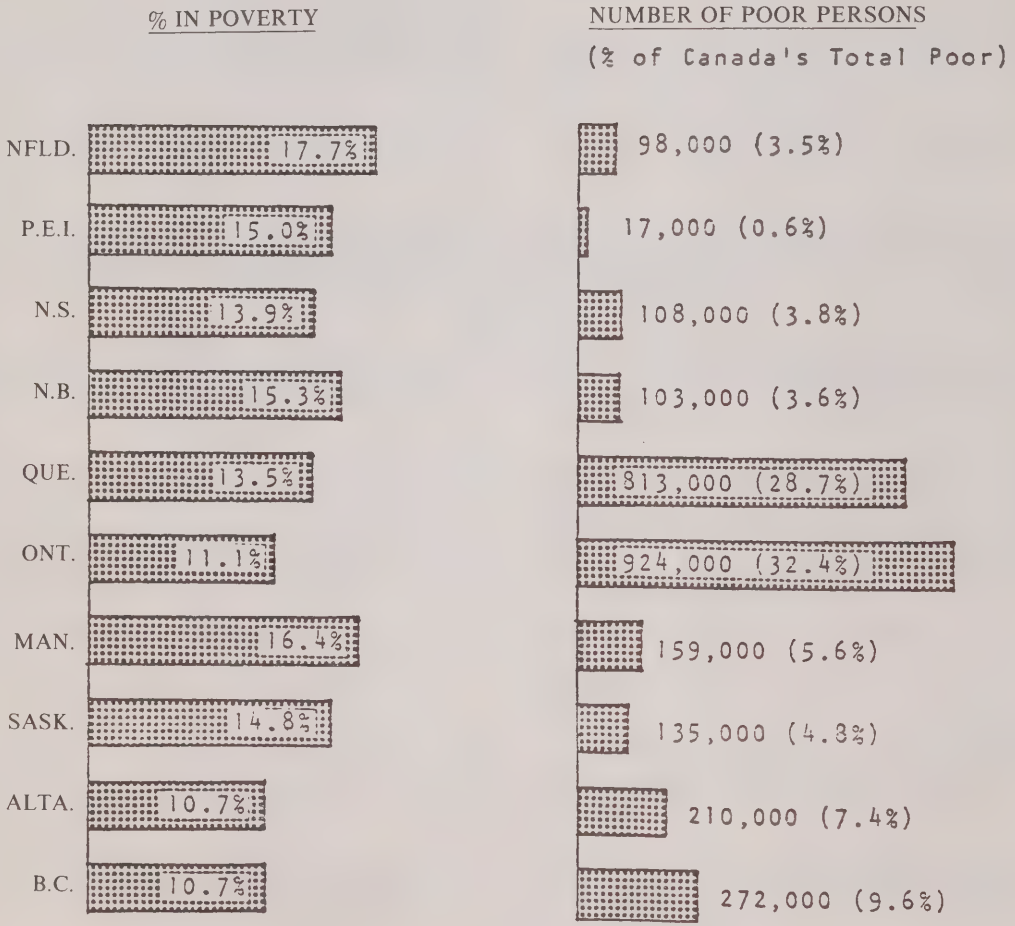
CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA SANTÉ AUX TERMES DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS 1981-1982 À 1982-1983 (EXCLUANT LE REVENU GARANTI)

($ millions)

ANNÉE	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Total
1981-1982	182	39	266	221	1 969	2 679	320	304	689	849	13	7	7 531
1982-1983	204	43	300	248	2 210	3 014	358	343	772	959	15	8	8 474
% Hausse	12.3	12.1	12.6	12.2	12.2	12.5	11.7	12.8	12.0	13.9	15.1	4.2	12.5

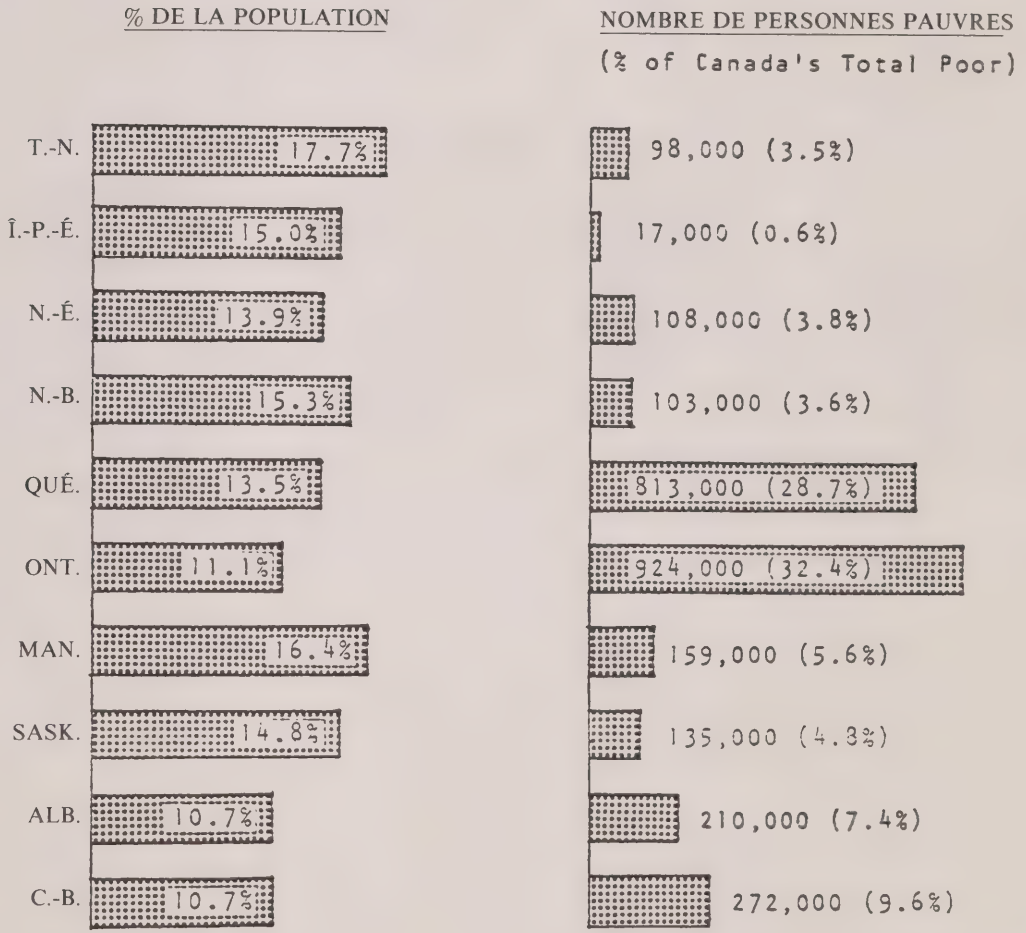
APPENDIX "SNTE-5"

PERSONS IN POVERTY BY PROVINCE, 1979



APPENDICE «SNTE-5»

PERSONNES PAUVRES PAR PROVINCE, 1979



POVERTY IN NEWFOUNDLAND, 1979

- 98,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 17.7% of Newfoundland's total populatio
- 3.5% of total poor in Canada.
- 57% of poor adults in Newfoundland are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	44,000	45	20.6
18-64	39,000	40	14.3
65+	15,000	15	22.9
		100	

- Poor children are largest group.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	13,000	13	46.5
Two-parent families*	57,000	58	14.6
One-parent families*	18,000	19	50.0
Couples/adult families	10,000	10	10.0
		100	

(*With children under 18)

- 77% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ À TERRE-NEUVE, 1979

- 98 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 17,7% de la population totale de Terre-Neuve.
- 3,5% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 57% des adultes pauvres de Terre-Neuve sont des femmes.
- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	44 000	45	20,6
18-64	39 000	40	14,3
65+	15 000	15	22,9
		100	

- Les enfants pauvres forment le groupe le plus important.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	13 000	13	46,5
Familles biparentales*	57 000	58	14,6
Familles monoparentales*	18 000	19	50,0
Couples/familles d'adultes	10 000	10	10,0
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 77% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN PRINCE EDWARD ISLAND, 1979

- 17,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 15.0% of Prince Edward Island's total population.
- 0.6% of total poor in Canada.
- 55% of poor adults in Prince Edward Island are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	6,000	35	16.2
18-64	8,000	47	12.4
65+	3,000	18	22.7
		100	

- Over one-third of the poor are children.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	4,000	24	39.1
Two-parent families*	7,000	40	10.6
One-parent families*	4,000	24	39.7
Couples/adult families	2,000	12	8.6
		100	

(*With children under 18)

- 66% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, 1979

- 17 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 15% de la population totale de l'Île-du-Prince-Édouard.
- 0,6% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 55% des adultes pauvres de l'Île-du-Prince-Édouard sont des femmes.

- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	6 000	35	16,2
18-64	8 000	47	12,4
65+	3 000	18	22,7
		100	

- Plus d'un tiers des pauvres sont des enfants.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	4 000	24	39,1
Familles biparentales*	7 000	40	10,6
Familles monoparentales*	4 000	24	39,7
Couples/familles d'adultes	2 000	12	8,6
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 66% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN NOVA SCOTIA, 1979

- 108,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 13.9% of Nova Scotia's total population.
- 3.8% of total poor in Canada.
- 64% of poor adults in Nova Scotia are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	35,000	32	14.2
18-64	49,000	46	11.6
65+	24,000	22	22.4
		100	

- One-third of poor are children.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	32,000	30	38.8
Two-parent families*	41,000	38	9.0
One-parent families*	20,000	18	37.2
Couples/adult families	15,000	14	8.0
		100	

(*With children under 18)

- 56% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ EN NOUVELLE-ÉCOSSE, 1979

- 108 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 13,9% de la population totale de Nouvelle-Écosse.
- 3,8% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 64% des adultes pauvres de Nouvelle-Écosse sont des femmes.
- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	35 000	32	14,2
18-64	49 000	46	11,6
65+	24 000	22	22,4
		100	

- Le tiers des pauvres sont des enfants.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	32 000	30	38,8
Familles biparentales*	41 000	38	9,0
Familles monoparentales*	20 000	18	37,2
Couples/familles d'adultes	15 000	14	8,0
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 56% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN NEW BRUNSWICK, 1979

- 103,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 15.3% of New Brunswick's total populatio
- 3.6% of total poor in Canada.
- 62% of poor adults in Nova Scotia are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	42,000	41	18.8
18-64	45,000	44	12.1
65+	16,000	15	20.7
		100	

- Over 40% of poor are children.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	19,000	18	32.2
Two-parent families*	47,000	46	11.3
One-parent families*	25,000	24	53.6
Couples/adult families	12,000	12	7.7
		100	

(*With children under 18)

- 70% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1979

- 103 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 15,3% de la population totale du Nouveau-Brunswick.
- 3,6% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 62% des adultes pauvres du Nouveau-Brunswick sont des femmes.
- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	42 000	41	18,8
18-64	45 000	44	12,1
65+	16 000	15	20,7
		100	

- Plus de 40% des pauvres sont des enfants.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	19 000	18	32,2
Familles biparentales*	47 000	46	11,3
Familles monoparentales*	25 000	24	53,6
Couples/familles d'adultes	12 000	12	7,7
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 70% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN QUEBEC, 1979

- 813,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 13.5% of Quebec's total population.
- 28.7% of total poor in Canada.
- 62% of poor adults in Nova Scotia are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	229,000	28	13.4
18-64	421,000	52	11.4
65+	163,000	20	26.5
		100	

- Over half the poor are adults under age 65.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	231,000	29	39.3
Two-parent families*	294,000	36	8.5
One-parent families*	140,000	17	45.4
Couples/adult families	148,000	18	8.8
		100	

(*With children under 18)

- 53% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ AU QUÉBEC, 1979

- 813 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 13,5% de la population totale du Québec.
- 28,7% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 62% des adultes pauvres du Québec sont des femmes.

- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	229 000	28	13,4
18-64	421 000	52	11,4
65+	163 000	20	26,5
		100	

- Plus de la moitié des pauvres sont des adultes de moins de 65 ans.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	231 000	29	39,3
Familles biparentales*	294 000	36	8,5
Familles monoparentales*	140 000	17	45,4
Couples/familles d'adultes	148 000	18	8,8
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 53% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN ONTARIO, 1979

- 924,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 11.1% of Ontario's total population.
- 32.4% of total poor in Canada.
- 62% of poor adults in Ontario are women.
- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	271,000	29	11.3
18-64	445,000	48	8.8
65+	208,000	23	23.4
		100	

- Over half the poor are adults under age 65.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	274,000	30	30.3
Two-parent families*	300,000	32	6.3
One-parent families*	204,000	22	41.7
Couples/adult families	146,000	16	6.7
		100	

(*With children under 18)

- 54% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ EN ONTARIO, 1979

- 924 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 11,1% de la population totale de l'Ontario.
- 32,4% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 62% des adultes pauvres de l'Ontario sont des femmes.

- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	271 000	29	11,3
18-64	445 000	48	8,8
65+	208 000	23	23,4
		100	

- Près de la moitié des pauvres sont des adultes de moins de 65 ans.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	274 000	30	30,3
Familles biparentales*	300 000	32	6,3
Familles monoparentales*	204 000	22	41,7
Couples/familles d'adultes	146 000	16	6,7
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 54% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN MANITOBA, 1979

- 159,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 16.4% of Manitoba's total population.
- 5.6% of total poor in Canada.
- 63% of poor adults in Manitoba are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	49,000	31	16.5
18-64	69,000	43	12.7
65+	41,000	26	32.1
		100	

- Nearly one-third of poor are children.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	47,000	30	38.9
Two-parent families*	53,000	33	9.8
One-parent families*	32,000	20	53.7
Couples/adult families	27,000	17	10.9
		100	

(*With children under 18)

- 53% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ AU MANITOBA, 1979

- 159 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 16,4% de la population totale du Manitoba.
- 5,6% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 63% des adultes pauvres du Manitoba sont des femmes.
- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	49 000	31	16,5
18-64	69 000	43	12,7
65+	41 000	26	32,1
		100	

- Près d'un tiers des pauvres sont des enfants.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	47 000	30	38,9
Familles biparentales*	53 000	33	9,8
Familles monoparentales*	32 000	20	53,7
Couples/familles d'adultes	27 000	17	10,9
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 53% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN SASKATCHEWAN, 1979

- 135,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 14.8% of Saskatchewan's total populat
- 4.8% of total poor in Canada.
- 61% of poor adults in Saskatchewan are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	45,000	33	15.7
18-64	58,000	43	11.7
65+	32,000	24	24.4
		100	

- One-third of poor are children.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	40,000	30	34.0
Two-parent families*	54,000	40	10.3
One-parent families*	23,000	17	44.0
Couples/adult families	18,000	13	8.2
		100	

(*With children under 18)

- 57% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ EN SASKATCHEWAN, 1979

- 135 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 14,8% de la population totale de la Saskatchewan.
- 4,8% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 61% des adultes pauvres de la Saskatchewan sont des femmes.
- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	45 000	33	15,7
18-64	58 000	43	11,7
65+	32 000	24	24,4
		100	

- Le tiers des pauvres sont des enfants.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	40 000	30	34,0
Familles biparentales*	54 000	40	10,3
Familles monoparentales*	23 000	17	44,0
Couples/familles d'adultes	18 000	13	8,2
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 57% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN ALBERTA, 1979

- 210,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 10.7% of Alberta's total population.
- 7.4% of total poor in Canada.
- 62% of poor adults in Alberta are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	77,000	37	12.5
18-64	100,000	47	8.5
65+	33,000	24	19.9
		100	

- One-third of poor are children.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	48,000	23	20.4
Two-parent families*	76,000	36	6.8
One-parent families*	55,000	26	39.7
Couples/adult families	31,000	15	6.6
		100	

(*With children under 18)

- 62% of poor are in families with children.

PAUVRETÉ EN ALBERTA, 1979

- 210 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 10,7% de la population totale de l'Alberta.
- 7,4% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 62% des adultes pauvres de l'Alberta sont des femmes.
- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	77 000	37	12,5
18-64	100 000	47	8,5
65+	33 000	16	19,9
		100	

- Plus d'un tiers des pauvres sont des enfants.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	48 000	23	20,4
Familles biparentales*	76 000	36	6,8
Familles monoparentales*	55 000	26	39,7
Couples/familles d'adultes	31 000	15	6,6
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 62% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

POVERTY IN BRITISH COLUMBIA, 1979

- 272,000 persons in families with incomes below Statistics Canada low income cut-offs; 10.7% of British Columbia's total population.
- 9.6% of total poor in Canada.
- 63% of poor adults in British Columbia are women.

- *Poverty by age*

AGE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN AGE GROUP
0-17	68,000	25	9.4
18-64	133,000	49	8.6
65+	71,000	26	26.3
		100	

- Half the poor are adults under age 65.

- *Poverty by family type*

FAMILY TYPE	NUMBER OF POOR	% OF TOTAL POOR	POOR AS A % OF TOTAL IN FAMILY TYPE
Unattached individuals	101,000	37	28.1
Two-parent families*	68,000	25	5.0
One-parent families*	55,000	20	34.1
Couples/adult families	48,000	18	7.5
		100	

(*With children under 18)

- 45% of the poor are in families with children.

KH/PRD/PP1
Nov. 17, 1981

PAUVRETÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1979

- 272 000 personnes dans des familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada; 10,7% de la population totale de la Colombie-Britannique.
- 9,6% des personnes pauvres de tout le Canada.
- 63% des adultes pauvres de la Colombie-Britannique sont des femmes.
- *Pauvreté par groupe d'âge*

ÂGE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DU MÊME GROUPE D'ÂGE
0-17	68 000	25	9,4
18-64	133 000	49	8,6
65+	71 000	26	26,3
		100	

- La moitié des pauvres sont des adultes de moins de 65 ans.

- *Pauvreté par type de famille*

TYPE DE FAMILLE	NOMBRE DE PAUVRES	% DES PAUVRES DE LA PROVINCE	% DE LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES DU MÊME TYPE
Personnes seules	101 000	37	28,1
Familles biparentales*	68 000	25	5,0
Familles monoparentales*	55 000	20	34,1
Couples/familles d'adultes	48 000	18	7,5
		100	

(*Avec enfants de moins de 18 ans)

- 45% des pauvres se trouvent dans des familles avec enfants.

KH/PRD/PPI
Le 17 novembre 1981

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of National Health and Welfare:

Mr. J. Kent, Director General, Policy Planning and Information;

Miss M.M. Law, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion.

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. J. Kent, directeur général, Planification des politiques et de l'information;

Madame M.M. Law, sous-ministre adjoint, Services et promotion de la santé.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 23

Monday, January 25, 1982
Tuesday, January 26, 1982

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 23

Le lundi 25 janvier 1982
Le mardi 26 janvier 1982

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

APPEARING:

The Honourable Judy Erola,
Minister responsible for the
Status of Women

COMPARAÎT:

L'honorable Judy Erola,
Ministre responsable de la
Condition féminine

LIBRARY
MAR 1 8

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28486

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Blaikie	Greenaway	Jarvis	Savard
Burghardt	Halliday	Killens (Mrs.)	Schellenberger
Campbell (*LaSalle*)	Hawkes	Marceau	Schroder
de Corneille	Howie	Mitchell (Mrs.)	Thacker—(20)
Frith	Hudecki		

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Monday, December 7, 1981:
Mr. Young replaced Mr. Skelly.

On Monday, January 25, 1982:
Mr. Halliday replaced Miss MacDonald (*Kingston and the Islands*);
Mrs. Mitchell replaced Mr. Young;
Mr. Howie replaced Mr. Scott (*Hamilton-Wentworth*);
Mrs. Killens replaced Mr. Tousignant.

On Tuesday, January 26, 1982:
Mr. Jarvis replaced Mr. Dinsdale.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le lundi 7 décembre 1981:
M. Young remplace M. Skelly.

Le lundi 25 janvier 1982:
M. Halliday remplace M^lle^ MacDonald (*Kingston et les Îles*);
M^me^ Mitchell remplace M. Young;
M. Howie remplace M. Scott (*Hamilton-Wentworth*);
M^me^ Killens remplace M. Tousignant.

Le mardi 26 janvier 1982:
M. Jarvis remplace M. Dinsdale.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Friday, February 13, 1981

ORDERED,—That the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs be empowered to examine, inquire into and report from time to time appropriate measures for the prevention, identification and treatment of abused persons involved in interfamily violence and in particular, without limiting the generality of the foregoing, to address the issue of battered wives and dependents and for such other measures in the same matter as the Committee may consider desirable.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le vendredi 13 février 1981

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit chargé d'examiner périodiquement les mesures prises pour empêcher la violence dans les familles et découvrir et traiter les personnes victimes de telle violence et, sans limiter la portée générale de ce qui précède, de se pencher tout particulièrement sur la question des femmes et des enfants battus et de proposer toute autre mesure, dans le même domaine, que le Comité peut juger utile.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JANUARY 25, 1982
(25)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met *in camera* at 3:45 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Frith, Hawkes, Howie, Mrs. Killens, Messrs. Lang and Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament.

Witnesses: *From the Status of Women*: Ms. Maureen O'Neil, Coordinator. *From the Department of National Health and Welfare*: Dr. Susan L. Painter, Head, National Clearinghouse on Family Violence. *From the Department of Justice*: Ms. Faye Campbell, Counsel, Policy Planning.

The Committee began consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, which is as follows:

ORDERED,—That the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs be empowered to examine, inquire into and report from time to time appropriate measures for the prevention, identification and treatment of abused persons involved in intra-family violence and, in particular, without limiting the generality of the foregoing, to address the issue of battered wives and dependents and for such other measures in the same matter as the Committee may consider desirable.

The witnesses made statements.

At 4:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(26)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met *in camera* at 7:15 o'clock p.m., the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Frith, Hawkes, Howie, Mrs. Killens, Mr. Lang, Mrs. Mitchell, and Mr. Roy.

Other Member present: Mr. Halliday.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament.

Witnesses: *From the Status of Women*: Ms. Maureen O'Neil, Coordinator. *From the Department of National Health and Welfare*: Dr. Susan L. Painter, Head, National Clearinghouse on Family Violence. *From the Department of Justice*: Ms. Faye Campbell, Counsel, Policy Planning. *From the Department of the Solicitor-General*: Ms. Linda MacLeod, Policy Analyst. *From the R.C.M.P.*: Staff Sargeant Robert Holmes, Crime Prevention Centre.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981 relating to the study

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 25 JANVIER 1982
(25)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à *huis clos* à 15h 45 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Frith, Hawkes, Howie, M^me^ Killens, MM. Lang et Roy.

Aussi présent: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: *De la Condition féminine*: M^me^ Maureen O'Neil, coordonnatrice. *Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*: D^r^ Susan L. Painter, chef, Chambre de transition nationale sur la violence dans les familles. *Du ministère de la Justice*: M^me^ Faye Campbell, avocat-conseil, Planification des politiques.

Le Comité entreprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 qui se lit comme suit:

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit chargé d'examiner périodiquement les mesures prises pour empêcher la violence dans les familles et découvrir et traiter les personnes victimes de telle violence et, sans limiter la portée générale de ce qui précède, de se pencher tout particulièrement sur la question des femmes et des enfants battus et de proposer toute autre mesure, dans le même domaine, que le Comité peut juger utile.

Les témoins font des déclarations.

A 16h 45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR
(26)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à *huis clos* à 19h 15 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Frith, Hawkes, Howie, M^me^ Killens, M. Lang, M^me^ Mitchell, et M. Roy.

Autre député présent: M. Halliday.

Aussi présent: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: *De la Condition féminine*: M^me^ Maureen O'Neil, coordonnatrice. *Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*: D^r^ Susan L. Painter, chef, Chambre nationale de transition sur la violence dans les familles. *Du ministère de la Justice*: M^me^ Faye Campbell, avocat-conseil, Planification des politiques. *Du ministère du Solliciteur général*: M^me^ Linda MacLeod, Analyste des politiques. *De la G.R.C.*: Sergent Robert Holmes, Personnel, Centre de prévention des crimes.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans

of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

Ms. Campbell completed her statement.

Ms. MacLeod and Sargeant Holmes made statements.

The witnesses answered questions.

It was agreed,—That, subject to the availability of the Minister responsible for the Status of Women, the meeting scheduled for Tuesday, January 26, 1982, at 8:00 p.m. be re-scheduled to 7:00 p.m.

At 9:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JANUARY 26, 1982
(27)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 7:10 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Blaikie, de Corneille, Halliday, Howie, Jarvis, Mrs. Killens, Mrs. Mitchell, Messrs. Roy, Schellenberger and Thacker.

Other Members present: Mrs. Beauchamp-Niquet, Messrs. Gass, Gustafson, Mrs. Hervieux-Payette, Mr. Hnatyshyn, Miss Jewett, Messrs. Manly, Masters, Neil, Robinson (*Burnaby*) and Rossi.

Appearing: The Honourable Judy Erola, Minister responsible for the Status of Women.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981 relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

The Minister made a statement.

The Committee viewed the films *Loved, Honoured and Bruised* (NFB, 1980) and *Not a Love Story* (NFB, 1981).

At 9:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

M^me^ Campbell termine sa déclaration.

M^me^ MacLeod et le sergent Holmes font des déclarations.

Les témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que, sous réserve de la disponibilité du ministre responsable de la Condition féminine, la séance prévue pour le mardi 26 janvier 1982, à 20h 00, soit tenue à 19h 00.

A 21h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 26 JANVIER 1982
(27)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 19h 10 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Blaikie, de Corneille, Halliday, Howie, Jarvis, M^me^ Killens, M^me^ Mitchell, MM. Roy, Schellenberger et Thacker.

Autres députés présents: M^me^ Beauchamp-Niquet, MM. Gass, Gustafson, M^me^ Hervieux-Payette, M. Hnatyshyn, M^lle^ Jewett, MM. Manly, Masters, Neil, Robinson (*Burnaby*) et Rossi.

Comparaît: L'honorable Judy Erola, ministre responsable de la Condition féminine.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Le ministre fait une déclaration.

Le Comité visionne les films *Loved, Honoured and Bruised* (ONF, 1980) et *Not a Love Story* (ONF, 1981).

A 21h 55, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, January 26, 1982

• 1914

The Chairman: I now declare this meeting open.

Nous commençons ce soir, au Comité permanent de la Santé, Bien-être social et Affaires sociales, une étude importante sur la situation de la violence dans les familles. Je voudrais, à titre de président de ce Comité, rendre hommage au député qui a présenté une motion à la Chambre des communes, motion qui a franchi toutes les étapes, à savoir le député de York—Sunbury, l'honorable J. Robert Howie. Et à l'unanimité, tous les partis ont accepté la motion qui a été déposée à la Chambre et dont le libellé est le suivant:

> The order of reference of this standing committee is as follows: That the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs be empowered to examine, inquire into and report from time to time appropriate measures for the prevention, identification and treatment of abused persons involved in intra-family violence and, in particular, without limiting the generality of the foregoing, to address the issue of battered wives and dependants and for such other measures in the same matter as the committee may consider desirable.

This motion received the unanimous consent of all parties in the House of Commons.

• 1915

Yesterday we had a special briefing meeting with the members of this committee and invited the following departments to attend: the Status of Women, the Solicitor General, the Justice department, the RCMP and Health and Welfare.

Tonight we have the honour to receive as witness the minister responsible for the Status of Women, the Honourable Judy Erola. From the beginning, the time when we received the motion, the department and Mrs. Erola, in accordance with her responsibilities as minister, have given us wonderful collaboration. I would like to thank her very much for this collaboration. I also want to mention that we have reserved the services, from the Library of Parliament, of Mrs. Mildred Morton to work with this committee.

I would like to let you know about the witnesses scheduled for the meetings. We sent a letter to many groups across the country and, according to the standing committee, we had some meetings to have the final list of witnesses who wish to appear in this committee. Tonight it is the minister, Judy Erola, minister responsible for the Status of Women. On January 28 at 11 o'clock, it is going to be Mrs. Lucie Pépin who is President, Canadian Advisory Council on the Status of Women. On Thursday, February 4, at 3.30 p.m., it will be Dr. Donald Dutton of the Department of Psychology, University of British Columbia. On Tuesday, February 9, at 8 o'clock, Mrs. Trudy Don, the Ontario Association of Interval and Transition Houses, Toronto;

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 26 janvier 1982

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Tonight, the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs is initiating an important inquiry into violence in the family. As chairman of this committee, I would like to pay tribute to the member from York-Sunbury, the honourable J. Robert Howie, who has tabled a motion in the House of Commons, a motion which has gone through all the stages. All parties have unanimously approved this motion as follows:

> Il est ordonné que le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit chargé d'examiner périodiquement les mesures prises pour empêcher la violence dans les familles et découvrir et traiter les personnes victimes de telle violence et, sans limiter la portée générale de ce qui précède, de se pencher tout particulièrement sur la questions des femmes et des enfants battus et de proposer toute autre mesure, dans le même domaine, que le Comité peut juger utile.

La motion a été approuvée à l'unanimité par tous les partis de la Chambre des communes.

Hier, les membres du Comité ont assisté à une séance d'information spéciale à laquelle les ministères et organismes suivants avaient été invités à comparaître: Condition féminine, Solliciteur général, Justice, GRC et Santé et Bien-être social.

Ce soir, nous accueillons le ministre chargé de la Condition féminine, l'honorable Judy Erola. Dès le moment où cette motion a été reçue, le ministère et M^me^ Erola, en sa qualité de ministre, nous ont apporté une merveilleuse collaboration. Je tiens à l'en remercier. Je signale également que nous avons retenu les services de M^me^ Mildred Morton, de la Bibliothèque du Parlement, pour aider le Comité dans ses travaux.

J'aimerais vous parler des témoins qui comparaîtront. Nous avons adressé une lettre à de nombreux groupes et le Comité s'est réuni pour décider de la liste finale des témoins qui veulent se faire entendre. Cette séance est consacrée à M^me^ Judy Erola, ministre chargé de la Condition féminine. Le 28 janvier à 11 heures, nous accueillerons M^me^ Lucie Pépin, présidente, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Le jeudi 4 février, à 15h 30, le témoin sera M. Donald Dutton, du département de psychologie de l'Université de la Colombie-Britannique. Le mardi 9 février, à 20 heures, nous entendrons M^me^ Trudy Don, de l'*Ontario Association of Interval and Transition Houses*, de Toronto;

[*Texte*]

M^me^ Nicole Kirouac, présidente, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficulté du Québec, Montréal;

Mrs. Deanna Elias-Henry, Director, Regina Transition Women's Society, Regina. On Thursday, February 11, at 11 o'clock, Dr. Peter Jaffe, London Family Court Clinic, and also Walter Johnson, Chief of Police of London.

Je voudrais souligner la raison pour laquelle certains membres du Comité permanent ne sont pas encore arrivés; c'est qu'ils ont assisté aux funérailles de notre collègue de la Chambre des communes cet après-midi. Alors, je voudrais excuser ces députés pour leur retard. Ils sont actuellement en route et pourront peut-être participer à la deuxième partie de la présente réunion.

I wish to thank all the people here in this room. I think the coverage of this committee will be quite well done and, as chairman of this committee and in accordance with all the members, we consider this situation to be a very serious one. As you can see, we have scheduled some witnesses, and after having read all the briefs which have already been submitted, we will make a report as soon as possible.

Now, I yield the floor to the minister, the Honourable Judy Erola.

Honourable Judy Erola (Minister Responsible for the Status of Women): Thank you. Mr. Chairman and members of the committee, I would like to thank you for this opportunity to appear before you to launch your study into the issue of family violence and, specifically, wife-battering. Before I go into it, I would like to very much acknowledge the work of the many, many women's organizations in the country, the staff and the volunteers of the transition houses and the women victims of battering. By bringing this matter so forcefully to our attention over the years, they certainly deserve a very special tribute.

As time is limited, Mr. Chairman, we will be showing two films—one of approximately 20 minutes duration and the other about 70 minutes. There may be a very short period of time for questioning. I would suggest to you that we will be happy to have written questions from the committee if we run out of time later on in the evening.

• 1920

In my opinion, this serious problem that we are discussing this evening is one that many of us are most reluctant to face. Let us be absolutely clear what we are talking about. I quote from a film by Transition House Films:

> We are not talking about a slap on the wrist, we're not talking about a little shove—we're talking about a fist to the face—we're talking about torture, about agony that a lot of people don't comprehend. This is not a simple matter, this is battering, this is beating, this is *hurt*.

[*Traduction*]

and Mrs. Nicole Kirouac, president, *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficulté du Québec, Montréal*;

M^me^ Deanna Elias-Henry, directrice, *Regina Transition Women's Society*, de Regina. Le jeudi 11 février à 11 heures, M. Peter Jaffe, *London Family Court Clinic*, ainsi que Walter Johnson, chef de police de London.

I would like to say that some members of the Standing Committee have not yet arrived because they attended the funeral of our colleague from the House this afternoon. I would like to excuse them. They are on their way and maybe they will arrive in time for the second part of this meeting.

Je remercie tous les gens qui se trouvent dans la salle de leur participation. A mon avis, les questions qui préoccupent ce comité seront très bien débattues, et je vous assure qu'à l'instar des autres membres du Comité, je trouve qu'il s'agit là d'un problème très grave. Comme vous avez pu le constater, nous avons l'intention d'entendre certains témoins et, après avoir lu tous les mémoires qui nous ont été soumis, nous remettrons notre rapport dans les plus brefs délais.

Je cède maintenant la parole au ministre, l'honorable Judy Erola.

L'honorable Judy Erola (ministre chargé de la Condition féminine): Merci. Monsieur le président, messieurs et mesdames du Comité; j'aimerais d'abord vous remercier de m'avoir invitée à venir prendre la parole à l'occasion du lancement de votre étude sur la violence dans les familles, et plus précisément, sur le problème des femmes maltraitées. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais signaler la contribution d'un très grand nombre de groupes féminins d'un bout à l'autre du pays, du personnel et des gens qui font du bénévolat dans les maisons de transition et des femmes maltraitées. Parce qu'ils ont su faire porter notre attention sur cette question au cours des années, ils méritent certainement un hommage spécial.

Faute de temps, monsieur le président, nous projetterons deux films, un d'environ 20 minutes et l'autre d'environ 70 minutes. La projection sera suivie d'une période de questions très brève. Si le temps ne nous permet pas de répondre à toutes les questions du Comité, nous nous ferons un plaisir de répondre par écrit.

Il s'agit là à mon avis d'un problème très grave, d'un problème que beaucoup refusent de voir en face. Il faut d'abord préciser ce dont nous parlons. Pour cela je vous mentionnerai un extrait d'un film produit par la *Transition House Films*:

> Il ne s'agit pas d'une légère tape sur le poignet ou d'une petite poussée, non! Nous parlons d'un coup de poing dans la figure, nous parlons de torture, d'agonie et nombreux sont ceux qui ne comprennent pas. Comment penser qu'il s'agit d'un problème simple à résoudre, quand nous parlons de personnes qui battent, qui sont battues et qui souffrent.

[*Text*]

It is clear that investigating wife battering is to witness the violation of some of our most fundamental principles of social justice. Like rape, it is the only crime where the victim is routinely blamed for the violence done to her. To understand why women are beaten, we must understand just what sort of economic relationships and power relations exist between women and men, and how our history, our religions, our culture, have viewed women's place. To quote Gene Errington:

> Men beat their wives because they are permitted to do so and nobody stops them, and women are beaten because they are trained and forced and maintained into dependence and nobody helps them.

Naturellement, c'est une question où les émotions tiennent une très large place. Si nous voulons savoir comment mettre un terme à la violence dans la famille, nous devons examiner le droit criminel, les services sociaux et les valeurs culturelles. Nous devons admettre aussi que la pornographie encourage la brutalité en véhiculant la violence contre les femmes. Nous devons être conscients que chaque jour, des femmes vivent dans la crainte et la terreur d'être brutalisées ou tuées, sans savoir où chercher du secours.

We have, as a government, begun to take some steps within the admittedly narrow limits of federal jurisdiction. For example, for the last two years there has been an Interdepartmental Committee on Family Violence, as recommended in the National Plan of Action on the Status of Women. Numerous conferences on family violence have been sponsored. The Department of Justice has funded a number of conferences, research projects, and demonstration projects aimed at providing assistance for victims. Health and Welfare, through the Canada Assistance Plan, shares the cost of transition homes on a 50:50 basis with the provinces. Through its National Welfare Grants and National Health Research and Development Program, it has funded over 40 research and development programs on family violence and sexual assault. Health and Welfare has put into operation the National Clearinghouse on Family Violence. The Solicitor General, through the RCMP, are running an excellent crisis intervention training program for their police officers. Furthermore, their recent initiative in the area of Victims Justice could have a strong impact on the issue of battered women.

Dans les semaines qui viennent, beaucoup de spécialistes viendront témoigner ici. Je n'essaierai pas de résumer leurs excellents travaux de recherche. Au contraire, j'aimerais vous entretenir de façon générale de certains thèmes qui, je l'espère, vous guideront dans vos délibérations et vous donneront peut-être un aperçu des raisons pour lesquelles la violence n'a pas de cesse.

[*Translation*]

Se pencher sur la question des femmes battues c'est assister manifestement à la violation de certains de nos principes les plus fondamentaux de justice sociale. Tout comme le viol, c'est le seul crime où la victime est généralement accusée d'avoir cherché à être violentée. Pour comprendre pourquoi les femmes sont battues, nous devons connaître le type de relations économiques et de rapports de force qu'il existe entre les femmes et les hommes et savoir quel est le statut que l'histoire, la religion et la culture ont accordé aux femmes. Comme le disait Gene Errington:

> Les hommes battent leurs femmes parce qu'on leur permet de le faire et que personne ne les en empêche et les femmes sont battues parce qu'on les place et maintient de force dans une situation de dépendance d'où personne ne les aide à sortir.

Of course, it is an emotional issue. To understand how to end the perversive mess of family violence, we must look at the criminal justice system, social services and cultural values. We must recognize, too, that violence against women in pornography is yet another link in this brutal chain. We must be conscious that there are women who live every day in fear and terror of their health and their lives with little recourse or support.

Le gouvernement a pris certaines mesures, mais dans ce domaine ses compétences sont très limitées. Ainsi, depuis deux ans, il existe un comité interministériel sur la violence familiale, conformément aux recommandations du Plan national d'action sur la situation de la femme. De nombreuses conférences sur la violence familiale ont été organisées. Le ministère de la Justice en a financé certaines, de même que des projets de recherche et des expériences témoins visant à aider les victimes de la violence. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada, partage à parts égales avec les provinces, le coût des maisons de transition. Dans le cadre du programme de subventions nationales au bien-être social et du programme de recherche et de développement sur la santé nationale, le ministère a financé plus de 40 travaux de recherche et expériences témoins sur la violence familiale et les aggressions sexuelles. C'est également le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui a mis sur pied le centre national d'information sur la violence dans la famille. Le Solliciteur général, par l'entremise de la Gendarmerie royale du Canada, dispense aux agents de police une excellente formation, leur enseignant comment intervenir en cas de crise. Par ailleurs, l'initiative récente dans le domaine de la justice pourrait avoir d'importantes répercussions sur la situation des femmes battues sur le plan juridique.

There will be many expert witnesses appearing here in the next weeks. I will not attempt to summarize all the excellent research they have done. Instead I would like to address, in a general way, some of the themes which I hope will guide your deliberations and perhaps offer a glimpse into some of the reasons that allow violence to continue.

[*Texte*]

Comme députés, nous sommes tous solennellement responsables dans la recherche de politiques pour aider les victimes de la violence et pour créer un climat dans lequel pareils actes soient impensables voire, en fait, inadmissibles sur le plan juridique.

Why have we, as policy-makers and as Canadian men and women, been so unwilling to recognize the situation and thus make real changes to stop violence against women? Every day, in every community, in every part of this country, in urban areas and rural areas, on farms, in suburban homes, in mid-town apartments, among families of every economic group, every occupation, every ethnic group, every age group, women are being beaten by their husbands and partners. Sometimes savagely, often repeatedly, sometimes fatally, women are subjected to violence by the very people to whom they are tied emotionally and often economically. These are women who are beaten not by strangers on a dark street, but by the people with whom they share a relationship supported by the community standard, sanctioned by religious institutions, and bound by law. These are not isolated occurrences. They take place, and by very conservative estimates, to one in ten women. Only a small percentage are ever reported. If the statistics were as high for any other crime, punitive and preventive measures would have been taken long ago.

• 1925

It is obvious that we do not see this as a legitimate problem. For many of us, a certain amount of violence may, indeed, have become a way of life. We make no outcry against the violence seen every day on television shows and in movies and magazines and books.

The real-life violence of the daily news no longer appalls us. We are increasingly indifferent to views of violence in advertisements, on record album covers, billboards, store window displays, yes, and fashion layouts too. Just think of the words of some of the popular songs: "I know he loves me 'cause he hits me", and even bumper stickers, "stop rape . . . relax".

In almost all these cases, women are the victims. I suppose most of us know of the infamous case in New York when Kitty Genovese cried for help during her fatal attack on the street. In a survey of the over 40 people who heard her pleas, the majority said they did not interfere because they thought she was having an argument with her husband.

Not only do we disregard violence against women, but we condone it and give it our tacit approval through lack of action. Bill C-53 on sexual assault has still not passed through Parliament. Social and financial assistance to victims is meagre. Transition homes for victims of family violence are few in number and inadequately funded. This is a problem we should address through the ongoing discussions on federal-provincial fiscal arrangements. Police do not arrest the majority of men who beat their partners, nor are even the majority of

[*Traduction*]

As members of Parliament, we have a solemn responsibility to act as leaders in seeking policies to offer support for the victims of violence, and to create an environment where such acts are as unthinkable in fact, as they are unsupportable in law.

Pourquoi nous, décisionnaires, Canadiens et Canadiennes, avons-nous tant tardé à reconnaître la situation et à réagir énergiquement pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Chaque jour, dans tous les milieux et tous les coins du pays, dans les villes, dans les fermes, dans les banlieues comme dans les centre-villes, dans les familles de toutes les classes économiques, de toutes les catégories d'emplois, de tous les groupes ethniques et de tous les groupes d'âges, des femmes sont battues par leur mari et leur partenaire. Parfois sauvagement, et souvent de façon répétée, parfois fatalement, des femmes sont brutalisées par les personnes mêmes auxquelles elles sont attachées sur le plan émotif et auxquelles, souvent, elles sont liées sur le plan de la subsistance. Ces femmes sont battues, non par des étrangers dans une rue sombre, mais par des personnes avec lesquelles elles ont une relation approuvée par la communauté, sanctionnée par les institutions religieuses et autorisée par la loi. Et les cas ne sont pas isolés. Selon des estimations prudentes, une femme sur dix serait victime de violence. Très peu de ces crimes sont signalés. Si les statistiques à leur sujet étaient aussi élevées que pour les autres crimes, il y a longtemps qu'on aurait pris des mesures pour les prévenir et les punir.

Pour beaucoup d'entre nous, la violence est devenue chose normale. Nous la voyons tous les jours à la télévision, au cinéma, dans les revues et dans les livres mais personne ne semble s'en indigner outre mesure.

Les actes de violence que relatent les quotidiens ne nous consternent plus. Les scènes de brutalité dans les annonces, sur les pochettes de disques et les panneaux d'affichage, dans les vitrines de magasins, les présentations de mode, les chansons populaires et même sur les papillons adhésifs collés aux parecnocs des voitures nous laissent de plus en plus indifférents.

Dans presque tous les cas, les victimes dont des femmes. Nous connaissons tous, naturellement, l'affreuse histoire de Kitty Genovese, battue à mort dans une rue de New York sous les yeux de plus de 40 personnes qui sont restées sourdes à ses appels à l'aide. Interrogés, la majorité des témoins ont déclaré ne pas être intervenus parce qu'ils croyaient qu'elle se disputait avec son mari.

Non seulement ne faisons-nous aucun cas de la violence contre les femmes, mais encore nous l'excusons, et nous l'approuvons tacitement en ne faisant rien pour l'arrêter. Le Bill C-53 sur les agressions sexuelles n'a toujours pas été voté par le Parlement. Les victimes de la violence ne reçoivent qu'une aide sociale financière limitée. Les maisons de transition qui accueillent les victimes de la violence familiale sont très peu nombreuses et mal financées. C'est là un problème qui devrait faire l'objet des discussions sur les accord fiscaux entre le

[*Text*]

those arrests followed into court. Most counsellors tell women it is their lot in life. Many families turn a blind eye. Not all lawyers support the victim with good advice. There are medical practitioners who do not ask the necessary, pointed questions about bruises, broken limbs, burns and cuts. There is still spousal immunity in cases of a husband sexually assaulting his wife.

The historical roots of this acceptance, and the roots of wife-battering itself, go far back to a time when a woman's legal identity was merged with her husband's at marriage and she became, in effect, his property—and I think you will see some of this in the film. As late as 1840, a husband could beat his wife or even have her imprisoned where she refused to cohabit with him. In 1891, both of these rights were abolished. However, we still have not put into place the adequate structures and legal remedies to prohibit and alleviate the battering or to offer help to the victims. The vestiges of these outdated laws remain in our attitudes. In fact, we indirectly legitimize spousal violence through our unwillingness to address the issue.

All the literature on the subject points out that people from every segment of society are among the batterers and the victims. Low-income families are no more prone to family violence than middle- or upper-income families. Where some data may show more domestic violence among low-income families, this is seen as a problem of reporting, rather than one of incidence. Police are called in more often because low-income women have fewer means of escape. More middle-income women seek medical or psychiatric help rather than call in the police, and as well they may have the financial resources to leave home. One study, curiously, shows that there is a higher risk of abuse among the wives of a certain group of policemen, doctors, and truck drivers.

One rural woman described her farmer husband as a hard worker but a hard drinker when he drank, who beat her in alcoholic rages for over 30 years. Another described her doctor husband as a refined, cultured man who abused her in possessive, explosive anger. Another husband, a quiet, dependable man who worked for the railroad for over 20 years, beat his wife in periodic episodes for that entire period. And yet another was a very soft-spoken man, a delicate 30-year old genius with an IQ of 200, who beat his wife in cool, non-emotional episodes for what he believed were good reasons; his wife had said something stupid, or did not take his suggestion seriously.

Many of the first beatings occur when a woman has her first pregnancy. One psychologist explains this as a struggle with the batterer between his own dependency feelings and his need

[*Translation*]

gouvernement fédéral et les provinces. Les policiers n'arrêtent généralement pas les hommes qui se sont livrés à des voies de fait contre leur femme et s'il arrive qu'il y ait arrestation, elle est rarement suivie d'un procès. La plupart des conseillers matrimoniaux recommandent aux femmes d'accepter leur sort. Bien des familles ferment les yeux sur ces cas d'abus. Les avocats eux-mêmes ne donnent pas toujours de bons conseils aux victimes. Certains médecins ne posent même pas les questions réglementaires au sujet des contusions, des fractures, des brûlures et des lacérations. Le mari qui viole sa femme bénéficie encore de l'impunité.

Les raisons qui nous poussent à accepter cette violence et en fait, les raisons mêmes de la violence contre les femmes, remontent à une époque lointaine où les femmes perdaient leur personnalité juridique en contractant mariage et en devenant dès lors propriété du mari. Vous constaterez cela dans le film. En 1840, un mari avait encore le droit de battre sa femme ou de la faire emprisonner si elle refusait de cohabiter avec lui. En 1891, ces deux droits furent abolis. Cependant, nous n'avons toujours pas mis en place les structures adéquates et les moyens juridiques pour interdire et contrecarrer la violence contre les femmes et secourir les victimes. Les vestiges de ces lois surannées transparaissent encore dans nos attitudes. En fait, nous légitimons indirectement la violence contre les femmes en refusant de nous y opposer.

Une constante ressort de toute la documentation sur le sujet: les victimes et leurs assaillants appartiennent à toutes les couches de la société. Il n'y a pas plus de violence dans les familles à faible revenu que dans celles à revenu moyen ou élevé. S'il arrive que des statistiques fassent état d'une recrudescence de violence chez les familles à faible revenu, on considère que le problème vaut la peine d'être signalé. Les policiers sont appelés plus souvent, parce que les femmes à faible revenu ont peu de moyens de s'échapper. Quant aux femmes à revenu moyen, pour la plupart elles voient un médecin ou un psychiatre plutôt que d'appeler la police. En outre, elles ont souvent assez d'argent pour quitter la maison. Une étude montre même que ce sont les femmes des policiers, des médecins et des camionneurs qui risquent le plus d'être maltraitées.

La femme d'un cultivateur décrit son conjoint comme un bon travailleur, mais aussi comme un buveur invétéré qui, depuis plus de 30 ans, la bat lorsqu'il est sous l'effet de l'acool. Une autre a épousé un médecin raffiné et cultivé, mais qui pourtant la maltraite dans des déchaînements de colère et de jalousie. Une troisième femme subit depuis des années les assauts périodiques de son mari, un homme tranquille et fiable à l'emploi d'une compagnie ferroviaire depuis plus de 20 ans. Enfin, une quatrième est mariée à un homme de 30 ans, au tempérément délicat et d'une intelligence exceptionnelle, et qui la bat froidement pour des raisons qu'il juge bonnes: elle a dit quelque chose de stupide ou elle ne l'a pas pris au sérieux.

Souvent, c'est au moment de la première grossesse que le mari commence à battre sa femme. D'après un psychologue, il s'agirait là de la manifestation d'une lutte entre les sentiments

[*Texte*]

to control his wife when he feels he is no longer the focal point of her interest.

• 1930

Women have reported being beaten when they were asleep; because their husbands lost their driver's licences; for breaking an egg yolk when preparing breakfast; for giving a guest the first piece of cake instead of the husband; for talking too much; for talking too little; for talking to the wrong people. The reasons are as many as the men who brutalize their wives.

The CBC film, *A Far Cry From Home*, amply indicates that such beatings are totally out of proportion to the action which is said to have triggered them. Joan and Larry Constantine, in their article *Jealousy—the Marriage Killer*, comment that sexual frictions are almost never the real cause, but like alcohol, give the husband a personal rationale for his violent behaviour. In fact, of course, there is no good reason, there is no excuse, there can be no acceptance of such behaviour.

In any event, we can be certain we are not talking about a small number of aberrant incidents. Several reports indicate that one is more likely to be murdered by a spouse than by a stranger. Here are a few more statistics which show us the pervasiveness of violence against women.

One: in 1975, in Canada, of 107 murders in immediate families, in 49—45.7 per cent—women were killed by their husbands.

Two: estimates are that 1 in 10 women are abused by their husbands.

Three: in Charlottetown, Prince Edward Island, 50 per cent of all police calls are classed as domestic disputes.

Four: in Vancouver, during an 18-month period, 1,361 women sought help as victims of wife-battering.

Five: in Regina, 60 per cent of women entering transition homes had been beaten.

Six: in Hamilton, Ontario, there are 1,200 police calls a year on domestic violence.

Seven: in Quebec, 30 per cent of all divorce applications cite physical cruelty as the reason. In British Columbia, this figure is 23.3 per cent.

Eight: every 29 minutes a women is raped.

Nine: half of all wife-battering takes place on weekends; 61 per cent in the evenings.

Ten: in Edmonton, the Family Court Conciliation Service counsellor stated that physical abuse had occurred in 33 per cent of the couples he worked with.

[*Traduction*]

de dépendance du mari et son besoin de contrôler sa femme au moment où il sent qu'il cesse d'être le centre de ses intérêts.

Des femmes ont signalé avoir été battues dans leur sommeil, parce que leur mari avait perdu son permis de conduire, parce qu'elles avaient crevé un jaune d'oeuf en préparant le petit déjeuner, parce qu'elles avaient donné le premier morceau de gâteau à un invité plutôt qu'à leur mari, parce qu'elles parlaient trop, ou pas assez, ou encore aux personnes à qui elles ne devaient pas parler. Les raisons sont aussi nombreuses que les hommes qui brutalisent leurs femmes.

Le film «*A Far Cry From Home*, produit par Radio-Canada, montre avec force preuves à l'appui qu'il n'y a aucune commune mesure entre les coups infligés et l'action qui est censée les avoir déclenchés. Dans leur article intitulé «Jealousy-the Marriage Killer», Joan et Larry Constantine rapportent que la mésentente sexuelle est rarement la véritable cause de la violence, mais qu'à l'instar de l'alcool, elle permet au mari de justifier sa violence. En fait, il ne saurait y avoir de bonne raison, ni d'excuse, ni de motif qui fasse accepter pareil comportement.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, ces incidents anormaux ne se produisent pas que rarement. Plusieurs rapports le montrent: on risque plus d'être tué par son conjoint que par un étranger. Voici d'autres statistiques qui prouvent l'étendue de la violence contre les femmes.

1. En 1975, au Canada, sur 107 personnes tuées par des membres de leur proche famille, 49 (soit 45.7 p. 100) étaient des femmes assassinées par leur mari.

2. On estime qu'une femme sur dix subit des sévices de la part de son mari.

3. A Charlottetown, dans l'Ile-du-Prince-Édouard, 50 p. 100 de tous les appels reçus par la police ont trait à des querelles de ménage.

4. A Vancouver, sur une période de dix-huit mois, 1,361 femmes battues ont cherché de l'aide.

5. A Régina, 60 p. 100 des femmes qui cherchent refuge dans une maison d'accueil ont été battues.

6. A Hamilton, en Ontario, la police reçoit chaque année 1,200 appels relatifs à des cas de violence à la maison.

7. Au Québec, 30 p. 100 des causes de divorce sont imputables à la cruauté physique. En Colombie-Britannique, ce pourcentage est de 23.3.

8. Une femme est violée toutes les 29 minutes.

9. Les actes de violence contre les femmes sont commis la moitié du temps pendant le week-end, et dans 61 p. 100 des cas, le soir.

10. A Edmonton, le conseiller du Service de conciliation du tribunal de la famille a déclaré qu'il y avait eu violence physique chez 33 p. 100 des couples qu'il a entendus.

[*Text*]

Eleven: in Canada in 1978, one third of men on probation for assaulting their wives violated the terms of their probation.

Let us look at the elements of cause. I should begin by stating very clearly that the theories of why women are battered are many. Why women allow themselves to be battered; why they stay in a situation of violence; why men abuse their wives; why there is so little legal or social support for the victim; such questions are complex. I am certain you will hear some excellent presentations on these aspects of the problem during the hearings. While I am not convinced we can totally understand the complexities of wife abuse, I am positive that means are within our grasp to do something about it. I am going to quickly run through some of the work that has been done, and then I want to get into some of the possible remedies which I hope you will consider.

I referred at the beginning to the historical legitimacy of wife abuse, and then to that aspect of the acculturation process which allows us to continue to view women as second-class citizens, as less than fully respected members of the community.

It makes little sense that the victim of abuse should be forced to leave her own home to find relief; that we hear too often she brought it on herself; that she asked for it. Why does the victim of abuse have to explain herself? Why does the burden of fault lie with her? Research studies indicate that there is little in the way of support mechanisms in her world. Even her family are, in the most part, unwilling to assist. They offer all the palliatives, such as: You have a nice home; what more do you want? He gives you everything you need; can you not be satisfied? Why do you not do something to make yourself a little more attractive? Why do you have to argue with him all the time? Can you not keep the kids out of the way when you see that he is looking that way?

Her priest or minister may remind her of her matrimonial duties, her responsibilities as a wife and mother, and the sanctity of marriage.

The wife is blamed if the marriage fails, if her husband must resort to violence to maintain order. Nothing is done to protect her, to convince her and her assailant that violence is not an acceptable approach.

Certain theorists see marriage as a power structure which of itself needs that threat of dominance of one member over the other to survive. The husband is head of the family and the wife is legitimately under her husband's power. His violence is learned and approved and he is taught that it is an acceptable way to maintain and control power.

• 1935

Why do so many men use violence within the marriage situation? Pearl Goldman in her paper, *Violence Against Women in the Family*, simply outlines the myths in this way:

[*Translation*]

11. Au Canada, en 1978, le tiers des hommes mis en liberté conditionnelle après avoir été accusés de voies de fait contre leur femme ont violé les conditions de leur libération.

Examinons les diverses causes de cette violence. D'abord, je tiens à préciser que les théories sur le phénomène des femmes battues sont nombreuses. Pourquoi les femmes se laissent-elles battre? Pourquoi ne cherchent-elles pas à échapper à la violence? Pourquoi les hommes maltraitent-ils leurs femmes? Pourquoi les victimes bénéficient-elles de si peu de recours sociaux ou juridiques? Autant de questions devant lesquelles nous demeurons perplexes et qui feront sûrement l.objet d'excellents exposés au cours des audiences. Je ne suis pas convaincue que nous puissions saisir dans toute sa complexité le problème des femmes maltraitées, mais les moyens pour le résoudre sont à notre portée, cela j'en suis sûre. Je vous exposerai tout à l'heure quelques solutions possibles que vous voudrez bien, je l'espère, considérer. Mais d'abord, jetons un rapide coup d'oeil sur ce qui a déjà été fait.

Je vous ai parlé au début de la légitimité historique de la violence contre les femmes et de cet aspect du processus d'acculturation qui fait que nous continuons à considérer les femmes comme des citoyennes de second ordre, comme des membres peu respectés de la collectivité.

La victime est obligée de quitter son propre foyer pour trouver secours. Cela n'a guère de sens. Nous entendons trop souvent dire que ce qui lui arrive est de sa faute, qu'elle l'a cherché. Pourquoi la femme maltraitée devrait-elle être obligée de se justifier? Pourquoi tout le poids de la faute retombe-t-il sur elle? Des recherches ont montré que la femme battue dispose de peu de recours partout où elle se tourne. Même sa famille refuse très souvent de l'aider. Au contraire, elle lui offre des palliatifs: tu as une jolie maison, que te faut-il de plus? Il te donne tout ce dont tu as besoin, de quoi te plains-tu? Tu devrais soigner un peu plus ta mise. Ne te dispute donc pas toujours avec lui. Essaie d'éloigner les enfants quand il est fatigué.

Si elle se confie à un prêtre, ou à un ministre du culte, il lui rappellera sans doute ses devoirs conjugaux, ses responsabilités de femme et de mère et le caractère sacré du mariage.

Si son mariage est un échec et que son mari a recours à la violence pour maintenir l'ordre, c'est la femme qui est blâmée. On ne fait rien pour la protéger, ni pour les convaincre, elle et son assaillant, que la violence ne règle rien.

Certains théoriciens voient dans le mariage une structure hiérarchique qui a besoin, pour survivre, de la menace que le conjoint dominant fait peser sur son partenaire. Le mari étant le chef de famille, sa femme se trouve donc placée, en toute légitimité, sous son autorité. On lui a d'ailleurs appris à considérer la violence comme un moyen acceptable de conserver sa domination.

Pourquoi tant d'hommes mariés usent-ils de violence envers leur femme? Dans son exposé intitulé *violence against Women*

[*Texte*]

Myth number one, the wife beater has a serious mental disorder. Not true. Research indicates there is no higher percentage of mental illness among batterers than among the general population.

Myth two, the batterer is an alcoholic not responsible for his actions while drunk. It seems more reasonable that alcohol is blamed only in order to absolve the batterer from guilt. In fact, he may drink in order to beat his wife rather than the other way around.

Myth three, the batterer was a victim of abuse as a child. Studies indicate that not all batterers were witnesses to or victims of violence in childhood, nor have all those who were victims of childhood abuse become batterers.

Myth four, violence is a normal response to certain situations. This is learned through social conditioning, it is not an innate characteristic. Not all men are batterers.

Myth five, he is a blue-collar worker and uneducated in more sophisticated ways of expressing himself. It is very clear that battering takes place in all groups of society.

Do such theories excuse the use of life-threatening violence? While any one of these can be true in some cases, there are just as many, if not more, instances where men who fit any of those categories do not beat their wives. He may come from any economic, social or ethnic background, or educational level.

It is nevertheless shown that, given certain childhood experiences, some people are more inclined to be involved in a violent situation. For example, one study indicated that 60 per cent of women who saw physical abuse between their parents became battered wifes themselves. They grew up to see violence as normal behaviour and did not protest. But the same is not so clear of men.

Putting aside for a moment our grasp on why these situations exist, we would more profitably spend our time examining why women tolerate the intolerable, and what measures we can undertake to change things and to help them change themselves.

The reasons why women tolerate abuse can be broadly classified within two main themes: social-cultural environment, and economic reality. The second is clearest and simplest; most of these women have no control over the money in the family, either in poor families or in richer ones. They cannot afford to leave home, and leaving home is the only recourse.

[*Traduction*]

in the Family, Pearl Goldman décrit ainsi les croyances populaires:

Premièrement, on prétend que l'homme qui bat sa femme souffre de graves troubles mentaux. Faux. D'après les recherches, le pourcentage de malades mentaux n'est pas plus élevé parmi ceux qui maltraitent leur femme que parmi la population en général.

Deuxièmement, l'homme qui bat sa femme serait un alcoolique et ne serait pas responsable des actes qu'il commet sous l'emprise de l'alcool. Il serait plus raisonnable de dire que ce sont les hommes qui trouvent dans l'alcool une excuse à leur comportement. En fait, il se peut qu'un homme boive seulement pour se justifier de battre sa femme, et non l'inverse.

Troisièmement, l'homme qui bat sa femme aurait été maltraité lorsqu'il était enfant. Selon les études effectuées, tous les hommes qui battent leur femme n'ont pas été témoins ou victimes de violence dans leur enfance. De plus, parmi ceux qui l'ont été, tous n'impliquent pas de sévices à leur femme.

Quatrièmement, la violence serait une réaction normale dans certaines situations. La violence est un comportement acquis et non inné. Les hommes ne battent pas tous leur femme.

Cinquièmement, la violence serait le fait des travailleurs manuels qui ne connaîtraient pas de moyen plus «raffiné» de s'exprimer. La violence contre les femmes ne se limite pas à un seul groupe social. Le fait a été prouvé.

Pareilles théories excusent-elles un homme de menacer la vie de sa femme? Bien sûr, toutes sont sans doute vraies dans certains cas, pourtant on peut trouver tout autant, sinon plus de cas, où des hommes correspondant à l'un ou l'autre de ces modèles ne battent pas leur femme. Le milieu économique ou social, l'origine ethnique et le niveau d'instruction n'ont aucune importance.

Il est néanmoins reconnu que les enfants ayant été exposés à la violence risquent plus que les autres de vivre plus tard des expériences similaires. Ainsi, les résultats d'une étude montrent que 60 p. 100 des fillettes ayant vu leurs parents se battre sont elles-mêmes devenues des femmes battues. Ayant été amenées à considérer la violence comme un comportement normal, il ne leur est pas venu à l'idée de protester. Dans le cas des hommes, la relation de cause à effet n'est pas aussi claire.

Cessons pour un instant de nous demander pourquoi cette situation existe, et examinons plutôt les raisons pour lesquelles les femmes tolèrent l'intolérable et ce que nous pourrions faire pour changer les choses et aider les femmes à changer.

Les raisons pour lesquelles les femmes tolèrent les mauvais traitement sont grosso modo de deux ordres: socio-culturelles et économiques. La seconde est la plus évidente. La plupart des femmes battues, que les familles soient riches ou pauvres, n'ont aucun contrôle sur l'argent qui entre au foyer. Elles se voient donc privées de leur seul recours: quitter la maison.

[*Text*]

The social-cultural conditions are twofold: how a woman is taught to see herself in the course of growing up and what happens to her when she is battered; what obstacles are put in her way to prevent her from taking control of her life situation—for example, how society defines women's roles: to be submissive, not to fight back, to be accepting, not to be assertive or to take control.

Early in life, many of these women learned that male aggression was acceptable, indeed inevitable. In many ways society supports this. If they saw their mothers being abused, they were further taught what to expect. Many believe that marriage is expected of them and they bear the burden for the success or failure of that marriage, that it is within their power to stop the abuse. Add to all of this, paralysed by fear, when finally women seek a way out, all doors are closed to her.

If she can overcome her sense of fear and shame and finally call the police, they are more likely to try to conciliate than to arrest. This is not to lay blame on the police because they need strong social-community-political direction to act otherwise.

If the battered wife can overcome her fear of reprisals and fear at trying to cope alone with her children, and if she is a rural woman and decides to pack up her things and take her children away, she may be miles and miles from a neighbour, and even more miles from a transition home, and very far from other family members.

• 1940

The situation is even worse for an immigrant woman. She must live with the fear that her husband will withdraw his sponsorship and she will be deported. I have received two such cases in the last month.

If she lives in the city and there is no transition home, no family, she may escape from her home in the middle of the night and run from door to door in her night clothes hoping a neighbour will let her in. One such woman slept in a bus station all night because she had nowhere else to go. Another woman went back home after a beating because she was more afraid of waiting night after night in a strange place not knowing when her husband was coming to find her than she was of being at home where she could watch and at least have some warning of the next attack.

Now, if she is a native woman, not only is her access to services more difficult but she has a 33.1 per cent chance of dying in a violent situation as compared to a 6.9 per cent chance in the general population.

Many women, beaten in body and beaten in spirit, convinced of their blame and shamed into inaction by their condition, attempt suicide to get relief from their living hell. Some few, in utter desperation, resort to the murder of their abusers. Of the 107 family-related murders in Canada in 1975, eight were committed by women who killed their husbands.

[*Translation*]

Les conditions socio-culturelles sont doubles. Elles se rattachent à l'éducation de la femme, à l'image qu'on lui apprend à avoir d'elle-même pendant son enfance et lorsqu'elle est battue, aux obstacles qu'on dresse devant elle pour l'empêcher de prendre sa vie en main, au rôle que lui impose la société: être soumise, ne pas répliquer, se montrer conciliante, ne pas chercher à s'affirmer ou à prendre le contrôle.

Beaucoup de ces femmes ont appris très tôt dans la vie à considérer la violence masculine comme acceptable et inévitable. De bien des façons, la société ne fait que les confirmer dans leur opinion. Elles savent d'autant plus à quoi s'attendre si elles ont vu leur mère se faire battre. Beaucoup croient que le succès ou l'échec de leur mariage ne dépend que d'elles, c'est-à-dire qu'il leur appartient d'empêcher la violence. Ajoutez à tout cela que, paralysées par la peur, elles trouvent toutes les portes fermées lorsque, enfin, elles cherchent à s'en sortir.

Si la femme battue réussit à surmonter sa crainte et sa honte et qu'elle appelle la police, il est fort probable qu'on lui dira de se réconcilier avec son mari au lieu d'arrêter ce dernier. Sans vouloir blâmer les policiers, disons qu'il leur faudrait un fort encouragement social, communautaire et politique pour agir autrement.

Si la femme battue arrive à surmonter sa crainte des représailles et sa peur de se retrouver seule pour prendre soin de ses enfants et si par surcroît, elle habite à la campagne et décide de ramasser ses effets et de partir avec ses enfants, il se peut qu'elle doive aller très loin avant de trouver un voisin, une maison d'accueil ou un membre de sa famille.

La situation est pire encore pour une immigrante. La femme immigrante vit pour sa part dans la crainte de voir son mari lui retirer son parrainage et d'être déportée. Deux cas de ce genre m'ont été soumis le mois dernier.

S'il n'y a pas de maison d'accueil dans la ville où elle habite ou si elle n'y a aucune famille, elle pourrait s'enfuir en pleine nuit et courir, de porte en porte, en chemise de nuit, en espérant qu'un bon Samaritain l'accueille. Une femme a ainsi passé la nuit dans une station d'autobus parce qu'elle ne pouvait aller nulle part ailleurs. Une autre est rentrée chez elle après y avoir été battue parce qu'elle avait encore plus peur d'attendre, nuit après nuit, dans un endroit qu'elle ne connaissait pas, sans jamais savoir quand son mari viendrait la chercher, que d'être à la maison où elle pouvait le surveiller et prévoir la prochaine attaque.

S'il s'agit d'une autochtone, non seulement a-t-elle moins facilement accès aux services, mais elle court aussi 33,1% de risques de perdre la vie dans une situation violente, comparativement à 6,9% pour l'ensemble de la population.

Beaucoup de femmes, battues physiquement, abattues moralement, convaincues de leur culpabilité et si honteuses de leur condition qu'elles n'osent pas réagir, tentent de se suicider pour sortir de leur enfer. Quelques-unes, désespérées, assassinent leur bourreau. En fait, sur les 107 meurtres «familiaux»

[*Texte*]

What of the children of these battered women, children disoriented, running from their homes in the middle of the night to overcrowded transition homes if they can find one, to embarrassed neighbours or to less-than-sympathetic relatives? Some reports indicate that children who witness this abuse lose respect for their mothers who do not fight back. Female children tend to become abused wives, as I mentioned a moment ago. Male children who witness their fathers go unpunished believe that it is acceptable behaviour. But, whatever the result, it is certain that they are scarred forever.

The long-term solutions? Well, the obvious long-term goal of any program or policy relating to wife-battering is to create a social, legal and cultural climate where such abuse is not tolerated and becomes unthinkable. Such a change comes about through a variety of subtle means and in conjunction with certain aggressive measures as well. And we must agree that the seriousness and pervasiveness of wife abuse calls for immediate action.

We can address how the criminal justice system can meet the needs of battered women. One aspect of legal intervention is that by making clear to the public that such acts are criminal, they are not appropriate behaviour, there is some change created in community standards. Neighbours are more likely to intervene and victims feel that they have a chance for help and the batterers know they will not be able to get away with it any more.

This could be accomplished in a variety of ways—for example, by different methods of operation at the various stages of police and legal intervention in wife-battering, along with strong community education campaigns. The police could respond to all calls on domestic disputes, not just those they feel are the most serious. Arrest could be considered in all cases, rather than a conciliatory approach. Crisis intervention units could be used in conjunction with police intervention. Police could provide information on social services and on legal services and transition houses to the victim instead of arresting the batterer or in addition to the arrest. The victim could—I would strengthen that to say should—be escorted to the transition home or other shelter if she chooses to leave her home.

In some jurisdictions the batterer is given a first occurrence warning of the criminal nature of his activities and is charged on a second occurrence. Careful police inventories are kept.

The trial process itself requires some looking into. Police could lay all charges themselves, thus taking it out of the woman's hands; the battered wife of course could still lay charges if the police chose not to do so. The battered wife could be made a competent and compellable witness. This

[*Traduction*]

qui se sont produits au Canada en 1975, huit ont été commis par des femmes pour se débarasser de leur mari.

Et que dire des enfants de ces femmes battues, de petits êtres désorientés, qui fuient leur maison au beau milieu de la nuit pour être accueillis par des maisons d'accueil surpeuplées, s'ils peuvent en trouver une, par des voisins qui ne savent trop quoi dire, ou par des parents pas très compréhensifs? Selon certains rapports, les enfants qui sont témoins de violence dans leur famille, perdent tout respect pour leur mère parce qu'elle ne se défend pas. Plus tard dans la vie, les petites filles ont tendance à devenir elles-mêmes des femmes battues, tandis que leurs frères, voyant leur père s'en sortir impunément, trouvent que c'est un comportement acceptable. D'une manière ou d'une autre, ces enfants en sont marqués à vie.

Quelles sont les solutions à long terme? Il va sans dire que l'objectif à long terme de tout programme ou politique pour les femmes battues est de créer un milieu social, juridique et culturel où ce genre de violence ne serait pas toléré et deviendrait, par le fait même, impensable. Ce changement se produira par une combinaison de moyens subtils et de certaines mesures énergiques. Nous devons tous accepter le fait que la gravité et l'omniprésence du problème des femmes battues exigent des mesures immédiates.

Nous pourrions examiner comment le système judiciaire peut répondre aux besoins des femmes battues. Lorsque le public aura bien compris qu'il s'agit d'un acte criminel, d'un comportement anormal, à ce moment-là, les normes de la collectivité changeront. Les voisins n'hésiteront pas à intervenir, les victimes ne se sentiront pas aussi isolées et ceux qui battent leurs femmes verront bien qu'ils ne peuvent plus s'en tirer à bon compte.

Cela pourrait se faire de diverses façons, par exemple, par de nouvelles façons de procéder au cours des différentes étapes de l'intervention policière et judiciaire et par d'importantes campagnes d'information publiques. La police pourrait répondre à tous les appels concernant les querelles familiales, pas seulement ceux qu'elle pense être les plus graves. Elle pourrait effectuer des arrestations chaque fois, plutôt que de tenter une conciliation. On pourrait faire appel à des services d'intervention d'urgence de concert avec l'intervention de la police. Plutôt que d'arrêter l'agresseur, ou encore, en plus de son arrestation, la police pourrait mettre à la disposition de la victime de l'information, des services sociaux et juridiques ainsi que des maisons d'accueil. Les policiers pourraient et même devraient escorter la victime à la maison d'accueil ou ailleurs, si elle décide de quitter son foyer.

A certains endroits, celui qui bat sa femme est averti, la première fois, de la nature criminelle de son acte et la seconde fois, une accusation est portée contre lui. La police tient d'ailleurs des dossiers détaillés et complets.

Examinons ce qui pourrait se passer lors du procès. La police pourrait s'occuper elle-même de porter toutes les accusations, enlevant ainsi le fardeau à la victime. Celle-ci pourrait quand même porter des accusations si la police décidait de ne pas le faire. La femme battue pourrait devenir un témoin

[*Text*]

would relieve her fear of reprisals from her husband, as the court would require her to testify.

The trial could take place in criminal court rather than family court, thus making clear that this is a serious offence against society and not just another internal family matter.

Sentencing could range from absolute and conditional discharge to probation with restraining orders, fines, community work orders or imprisonment. It is something along the lines of the Ontario Temporary Absence Program. Medical and/or psychiatric counselling could be a requirement of probation.

• 1945

There are civil remedies. Lawyers and judges could no longer be required to encourage reconciliation when divorce is sought on grounds of physical cruelty. Studies show that violence is seldom a one-time occurrence and tends to worsen with time, becoming more severe and more frequent.

And then there are some other alternatives. We can create a positive reporting climate through some of the above measures that I just suggested; through public education programs on police procedures; through active police co-operation with transition homes; through improved police and social services co-operation; through increased data collection activities to discover the real situation. We could ask medical practitioners to report suspected cases of wife-battering, as is the case for child abuse; and there should be funding for information programs for immigrant women on their rights.

There are immediate requirements. No matter what approach is seen as the most effective in alleviating the problem of wife-battering, there are certain steps we can take immediately to help these women. Recommendations I receive daily from women's groups, from research organizations, transition homes and interested individuals all point to the need for increased funding for shelters for battered women so that they can improve the services they offer and so that more shelters can be opened immediately. This is especially pertinent to rural communities where such help is not available. Their services must be expanded to include legal, medical, social services and psychiatric help for themselves and for their children as well. Furthermore, unless they can offer 24-hour-a-day service, battered women will not be adequately treated. It is nonsense to suggest a nine-to-five situation.

In addition, discussion with police representatives shows their need for support and for training. The police officers are often the first contact a battered woman makes. Police officers need crisis-intervention training at all levels, and it is happening. At this time the RCMP have a two-week course for

[*Translation*]

compétent et assignable. Ainsi, comme elle serait obligée de témoigner en cour, elle n'aurait plus à craindre de représailles de son mari.

Le procès pourrait avoir lieu en cour criminelle plutôt qu'en cour familiale, ce qui indiquerait clairement qu'il s'agit d'un crime sérieux contre la société et non d'une simple question de famille.

La condamnation pourrait varier considérablement: élargissement définitif ou conditionnel; libération conditionnelle assortie de restrictions; amendes; ordonnance de services communautaires ou emprisonnement. C'est un peu comme le programme d'absence temporaire en Ontario. On pourrait exiger un traitement médical ou psychiatrique du criminel avec sa libération conditionnelle.

Il y a des solutions au niveau judiciaire. Les avocats et les juges ne seraient plus tenus d'encourager la réconciliation dans les cas de demandes de divorce pour des motifs de cruauté physique. En effet, des études ont démontré que les actes de violence ne sont pratiquement jamais des incidents isolés, qu'ils ont plutôt tendance à empirer avec le temps, et deviennent plus graves et plus fréquents.

Il y a d'autres possibilités. On pourrait encourager les victimes à porter plainte: en utilisant certaines des mesures décrites plus haut; en établissant des programmes d'information du public sur les façons de procéder de la police; en encourageant une coopération active entre la police et les maisons de transition; en favorisant une meilleure collaboration entre la police et les services sociaux; en rassemblant plus de données pour mieux comprendre le problème; en obligeant les médecins à dénoncer les cas vraisemblables de femmes battues; en finançant des programmes d'information sur les droits des immigrantes.

Il existe des besoins immédiats. Peu importe la méthode qui semble être la plus efficace pour régler le problème des femmes battues, nous pouvons prendre, dès maintenant, certaines mesures. Les recommandations que je reçois chaque jour d'organismes féminins ou de recherche, de maisons de transition, et de personnes intéressées soulignent toutes la nécessité d'augmenter les crédits pour les foyers d'accueil pour femmes battues, à la fois pour améliorer les services existants et fonder de nouveaux foyers immédiatement. Ceci est particulièrement important pour les localités rurales où ces services n'existent pas. Les foyers d'accueil doivent être en mesure de fournir des services juridiques, médicaux et sociaux, ainsi que des traitements psychiatriques pour les femmes et leurs enfants. De plus, à moins qu'ils ne soient ouverts vingt-quatre heures par jour, il ne sera pas possible d'offrir aux femmes battues toute l'aide dont elles ont besoin. Il est impensable qu'ils soient ouverts seulement de neuf à cinq.

Par ailleurs, des discussions avec des représentants de la police ont révélé un besoin d'appui et de formation. Le policier est souvent la première personne à qui la femme battue s'adresse. Il a donc besoin d'un cours de formation à tous les niveaux en matière d'intervention immédiate. En ce moment,

[*Texte*]

officers in domestic intervention. These officers will in turn go back to their communities to train other officers. They need more training and more materials. This training needs to expand beyond the RCMP and to the two provincial police forces and also to municipal forces. The training they receive must coincide with the cohesive approach within the criminal justice system as a whole. In a more general way, any measures which seek to relieve women's economically dependent status can be seen as measures which offer her a reasonable option for herself and her children when she finds herself in a violent situation.

Not to leave without a further word about the batterer, initiatives which address his problem through different counselling approaches will be of some assistance in returning him as a functioning non-violent member to his family. However, in attempting to deter others from beating their wives and in trying to teach children that such actions are intolerable and punishable, we must most certainly ensure that wife-battering is treated as the criminal behaviour that it is and not just as a private family matter.

Let me clearly state that many of the issues I have raised come under the provincial governments' areas of responsibility. Of course, we could not begin to take serious steps without their participation and co-operation. But we can certainly begin discussions at the ministerial level with the relevant provincial ministers, and it is certainly a first step. I do know that we can count on their willingness to redress the situation of battered women and I certainly will undertake, as my personal responsibility, urging my cabinet colleagues to put the issue of wife-battering on the agendas of all future relevant federal/provincial ministerial meetings.

I look forward to seeing the results of the committee's work and the recommendations that you will be making.

We are now going to move down the hall, Mr. Chairman, to see two films on violence against women. The first one, *Loved, Honoured and Bruised*, gives a very good idea of what happens to men and women in a situation of family violence. The second film, one which I am sure you have heard a great deal about, is not traditionally thought of as relating to violence against women. *Not a Love Story* is a National Film Board film which shows us the effect pornography has on our views about women.

• 1950

We have with us tonight Bonnie Klein—could they stand up, please—Dorothy Hénaut, producer, and Kathleen Shannon, executive director. All of them will be available for questioning later on this evening. I will ask you to reserve any comments you may have about the first film until after we have seen them both and then we will return to the committee room to continue our discussion. By the way, I want you to know that there is a very special group of women within the

[*Traduction*]

la GRC offre à ses agents un cours de deux semaines sur les interventions dans les querelles familiales. Après avoir suivi le cours, l'officier retourne chez lui pour former, à son tour, d'autres agents. Il existe un besoin de formation accrue et d'outils adéquats. Cette formation doit déborder le cadre de la GRC, pour s'étendre aux deux forces de police provinciales, elle doit se rattacher à une méthode cohérente utilisée dans l'ensemble du système judiciaire. Sur un plan plus général, toute mesure destinée à tirer la femme de sa situation de dépendance économique est un moyen de lui ouvrir des portes de sortie raisonnables, pour elle et pour ses enfants, lorsqu'elle est victime d'une situation de violence.

Je ne veux pas vous quitter sans dire encore deux mots sur le batteur de femmes. Les différentes méthodes de conseil utilisées pourront l'aider à réintégrer sa famille comme membre non violent, capable de fonctionner normalement. Toutefois, dans notre effort de dissuader les batteurs éventuels et de faire comprendre aux enfants que ces actes sont intolérables et répréhensibles, il faut absolument s'assurer que les actes de violence contre la femme sont traités comme des crimes, car c'est ce qu'ils sont, et non pas comme de simples problèmes de famille.

Je n'ignore pas que bon nombre des questions que j'ai soulevées relèvent de la compétence des provinces. Il est évident qu'il n'est pas question de se lancer dans des actions importantes sans leur participation et leur coopération. Mais rien ne nous empêche de commencer en tenant des discussions avec les ministres provinciaux responsables. Je suis certaine de pouvoir compter sur leur bonne volonté à cet égard. Pour ma part, je me charge de collaborer avec mes collègues afin que ces problèmes auxquels nous devons trouver des solutions soient inclus dans toutes les discussions fédérales-provinciales pertinentes.

Je suis impatiente de voir les résultats du travail du Comité, ainsi que ses recommandations.

Nous allons maintenant passer dans l'autre salle, afin de voir deux films traitant de la violence contre les femmes. Le premier, *Loved, Honoured and Bruised*, montre bien les effets de la violence familiale sur les hommes et les femmes. Le deuxième film—je suis sûre que vous en avez beaucoup entendu parler—ne dépeint pas ce qui a traditionnellement été considéré comme de la violence contre les femmes. *Not a Love Story* (C'est surtout pas de l'amour) est un film de l'Office national du film montrant comment la pornographie influence notre opinion des femmes.

Nous avons parmi nous ce soir—je leur demanderais de bien vouloir se lever—Bonnie Klein, Dorothy Hénaut, productrice, et Kathleen Shannon, directrice générale. Elles répondront volontiers aux questions un peu plus tard dans la soirée. Je vous demanderais de bien vouloir attendre la fin de la projection des deux films avant de faire des observations ou de poser des questions; nous reviendrons alors dans cette salle, pour continuer la discussion. Je vous signale en passant qu'il y a un

[*Text*]

National Film Board that is known as "Studio D" and they are responsible for these films.

We will go to the next room.

The Chairman: Thank you, Madam Minister. The committee will now adjourn to Room 308 for the presentation of the NFB films *Loved, Honoured and Bruised* and *Not a Love Story*.

[*Translation*]

groupe spécial de femmes, au sein de l'Office national du film, connu sous le nom de «Studio D»; c'est à lui qu'on doit ces films.

Nous allons maintenant passer dans l'autre pièce.

Le président: Merci, madame le ministre. Le Comité se rend maintenant à la salle 308 pour la projection des films de l'Office national du film: *Loved, Honoured and Bruised* et *Not a Love Story*.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 24

Thursday, January 28, 1982

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 24

Le jeudi 28 janvier 1982

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

JAN 29 1982

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28489—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

Burghardt
Campbell (*LaSalle*)
de Corneille
Frith
Gustafson
Halliday
Hawkes
Howie
Hudecki

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Wednesday, January 27, 1982:
Mr. Gustafson replaced Mr. Jarvis;
Mr. Kilgour replaced Mr. Greenaway.

On Thursday, January 28, 1982:
Mr. Rose replaced Mr. Blaikie.

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Kilgour
Killens (Mrs.)
Marceau
Mitchell (Mrs.)
Rose
Savard
Schellenberger
Schroder
Thacker—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Hugh R. Stewart

Clerk of the Committee

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mercredi 27 janvier 1982:
M. Gustafson remplace M. Jarvis;
M. Kilgour remplace M. Greenaway.

Le jeudi 28 janvier 1982:
M. Rose remplace M. Blaikie.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JANUARY 28, 1982
(28)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 11:12 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Gustafson, Halliday, Hawkes, Howie, Kilgour, Mrs. Killens, Mr. Lang, Mrs. Mitchell, Messrs. Rose, Roy and Savard.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament.

Witnesses: *From the Canadian Advisory Council on the Status of Women*: Mrs. Lucie Pépin, President; Miss Debra Lewis.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981 relating to the study of violence in the family (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23.*)

Mrs. Pépin made a statement. The witnesses answered questions.

On motion of Mr. Howie, it was agreed,—That reasonable travelling and living expenses be paid to witnesses who are invited to appear before the Committee on the subject of violence in the family.

On motion of Mr. Howie, it was agreed,—That the Clerk be authorized to purchase for the Committee publications on the subject of violence in the family.

At 12:52 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 28 JANVIER 1982
(28)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 11h12, sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Gustafson, Halliday, Hawkes, Howie, Kilgour, Mme Killens, M. Lang, Mme Mitchell, MM. Rose, Roy et Savard.

Aussi présent: Mme Mildred J. Morton, attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: *Du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme*: Mme Lucie Pépin, présidente; Mlle Debra Lewis.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir Procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Mme Pépin fait une déclaration. Les témoins répondent aux questions.

Sur motion de M. Howie, il est convenu,—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient accordés aux témoins qui sont invités à comparaître devant le Comité sur le sujet de la violence dans les familles.

Sur motion de M. Howie, il est convenu,—Que le greffier soit autorisé à acheter, pour le compte du Comité, des publications portant sur la violence dans les familles.

A 12h 52, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Hugh R. Stewart

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Thursday, January 28, 1982

• 1110

Le président: Je remarque que nous avons le quorum.

• 1115

Selon son ordre de renvoi, le Comité permanent de la Santé, du Bien-être et des Affaires sociales reprend son étude sur la violence dans les familles.

Avec votre permission, je vous rappellerai notre ordre de renvoi afin d'éviter que nous soyons parfois . . .

> Il est ordonné:—Que le Comité permanent de la Santé, du Bien-être et des Affaires sociales soit chargé d'examiner périodiquement les mesures prises pour empêcher la violence dans les familles et découvrir et traiter les personnes victimes de telle violence et, sans limiter la portée générale de ce qui précède, de se pencher tout particulièrement sur la question des femmes et des enfants battus et de proposer toute autre mesure, dans le même domaine, que le Comité peut juger utile.

Alors, nous avons invité les membres du Comité permanent de la Justice et des Questions juridiques à venir assister à la réunion d'information que nous avons eue avec quatre ministères. Egalement, nous les invitons à venir siéger avec le Comité de la Santé, du Bien-être et des Affaires sociales parce qu'ils auront également un projet de loi concernant l'agression sexuelle, le bill C-53.

Ceci étant dit, nous avons ce matin comme témoin M^me^ Lucie Pépin, la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. M^me^ Pépin . . .

Mrs. Mitchell: Mr. Chairman, a point of order, please.

Le président: Un rappel au Règlement, oui.

Mrs. Mitchell: Yes, Mr. Chairman. Before we get into the day's business, I would like to raise a point of order concerning members' privilege, in this case my privileges on Monday evening, January 25. I have consulted with Madam Speaker in this regard and she advised that I raise this with the committee.

On that evening, as you know, I was denied my right to question witnesses, and the chairman at that time refused to allow my question to witnesses concerning the important causes of wife-battering on the grounds that my use of the term "economic stress" was political. I have checked the record very carefully, Mr. Chairman, and note that the chairman refused to listen to my explanation several times and five times refused to allow my question. I would like to point out that this is not the first time this has happened and that is why I am raising this as a very serious question of privilege.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le jeudi 28 janvier 1982

The Chairman: I see that we have a quorum.

According to its order of reference, the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs is resuming its study on intra-family violence.

With your permission, I will remind you of our order of reference so that we can avoid sometimes . . .

> Ordered:—That the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs be empowered to examine, inquire into and report from time to time appropriate measures for the prevention, identification and treatment of abused persons involved in intra-family violence and in particular, without limiting the generallity of the foregoing, to address the issue of battered wives and dependants and for such other measures in the same matter as the committee may consider desirable.

We have been invited the members of the standing committee on Justice and Legal Affairs to attend the briefing meeting that we have held for departments. We have also invited them to sit at the meeting of the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs as they will also have to study Bill C-53 dealing with sexual assault.

We are welcoming this morning as witness Mrs. Lucie Pépin, the President of the Canadian Advisory Council on the Status of Women. Mrs. Pépin . . .

Mme Mitchell: Monsieur le président, j'invoque le règlement.

The Chairman: On a point of order has been raise.

Mme Mitchell: Oui monsieur le président. Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais invoquer le règlement concernant les privilèges des députés et tout particulièrement au sujet de la réunion de lundi le 25 janvier. J'ai consulté M^me^ le président à ce sujet et elle m'a conseillé de soulever la question ici au comité.

Comme vous le savez, on m'a nié ce soir-là le droit de poser des questions aux témoins. Le président ne m'a pas autorisé à poser mes questions aux témoins au sujet des raisons importantes pour lesquelles les femmes sont battues en protestant que l'expression «stress économique» que j'employais était politique. J'ai vérifié avec soin le compte rendu, monsieur le président, et je remarque que le président a refusé à plusieurs reprises d'entendre mes explications et m'a empêché cinq fois de poser ma question. Ce n'est pas la première fois qu'une chose pareille arrive et c'est la raison pour laquelle je soulève cette question de privilège très sérieuse.

[*Texte*]

I appreciated that members of both parties, on both sides of the table, intervened to disregard the chairman's ruling on that evening and that the witnesses who were present willingly responded to my factual question and did not consider it a partisan question. The chairman subsequently ignored the fact that my allotted time had not been used and did not allow me a further question. I checked the record again; all other members had several questions and in fact were invited to put forward additional questions.

Therefore, Mr. Chairman, I consider my privileges as a member were abused by the chairman's undemocratic and incompetent actions. Since I was also the only representative from my party present, I further maintain that as a party we were deprived of our right to information on this very important question of battered wives.

I therefore wish to officially record this complaint which I will be forwarding to the House Leader and to the Minister of National Health and Welfare, as advised by the Speaker, and I also ask that this committee give assurances that in future all members of the committee will be treated equally and be allowed their full privileges to speak and question witnesses.

Le président: J'aimerais entendre d'autres commentaires.

Do any other members want to comment on that question?

Mr. Rose: Mr. Chairman, without unduly holding up the witness, I would like to say a few words on the general subject. While I was not present the other evening, I have had an opportunity to go over the transcript and can support what my colleague has said.

I would like to say to you, first of all, Mr. Chairman, that since we entered this chamber together in 1968, such a charge as we have before us today certainly is not in keeping with your reputation as being fair-minded, friendly, outgoing. So I am disappointed to have to participate in this kind of argument.

• 1120

The term "economic stress" I think is without any kind of partisan political significance. I am certain that economic stress is probably found in all cultures, in all societies, and with all political colourations. Therefore it was certainly not directed particularly against any government system or in any partisan political sense, in any way.

The question I think we need to deal with is does economic stress or poverty lead to violence in the family? It seems to me that is four-square with the terms of reference of our committee, which you have just read; and I take them as being something like this: measures taken to identify factors causing violence in the family, or wife-battering, and what suggestions might arise from the committee to deal with this very serious problem. Therefore I feel it was unfair to rule the witness out of order, to deny her a second question or time, because I think it might have been, if I may be so bold, a translation difficulty

[*Traduction*]

Je sais que les membres des deux partis, des deux côtés de la table, sont intervenus pour passer outre à la décision du président ce soir-là et que les témoins présents ont répondu volontairement à ma question de fait sans la traiter comme une question politique. Le président a part après ignoré le fait que le temps qui m'était alloué n'avait pas été utilisé et il ne m'a pas permis de poser d'autres questions. J'ai vérifié de nouveau le compte rendu, tous les autres membres ont posé plusieurs questions et ont même été invités à poser des questions supplémentaires.

Par conséquent, monsieur le président, je suis d'avis que par ces façons non démocratiques et incompétentes le président a bafoué mes privilèges en tant que député. Étant donné que j'étais le seul représentant de mon parti présent, je prétends également que nous avons été privé en tant que parti de notre droit à l'information au sujet de ces très importantes questions concernant les femmes battues.

Je voudrais donc officiellement consigner au compte rendu cette plainte que je déposerai auprès du leader de la Chambre et le ministre sur la Santé nationale et du Bien-être social, comme me l'a conseillé le président de la Chambre. Je demande également que le comité garantisse qu'à l'avenir tous les membres du comité soient traités de façon équitable pour qu'ils puissent exercer tous leurs privilèges en interrogeant les témoins.

The Chairman: I would like to hear others comments.

Est-ce que d'autres membres du comité ont quelque chose à dire à ce sujet?

M. Rose: Monsieur le président, sans vouloir indûment retarder les témoins, permettez-moi d'ajouter quelques mots à ce sujet. Je n'étais pas présent l'autre soir, mais j'ai lu la transcription et j'appuis l'intervention de ma collègue.

J'ajouterai également, monsieur le président, que depuis que nous sommes entrés ensembles au Parlement en 1968, une telle accusation n'est certainement conforme à votre réputation de député impartial, amical et très ouvert. Je suis donc déçu de prendre part à cet argument.

L'expression «pression économique» ne me semble pas avoir de signification politique partisane. Je suis sûr que les pressions économiques se retrouvent dans toutes les cultures, dans toutes les sociétés et dans toute affiliation politique. Par conséquent, l'expression ne visait aucun système politique en particulier et n'a aucune signification politique partisane.

Nous devons nous poser la question à savoir si les pressions économiques ou la pauvreté favorisent la violence dans les familles? J'ai bien l'impression que cela s'inscrit très bien dans l'Ordre de renvoi transmis au Comité, que vous venez de lire, par exemple les mesures qu'il faut prendre pour identifier les facteurs à l'origine de la violence dans les familles, du problème des femmes battues, les suggestions qui seront soulevées au Comité pour résoudre ce problème très sérieux. Il est donc, à mon avis, injuste d'avoir déclaré la question irrecevable, d'avoir empêché le député de poser une seconde question ou de

[*Text*]

that perhaps the chairman faced. I would like to suggest that it was in no way suggested that it was a particular political colouration of the chairman or his party which led to that particular use of those terms. If the chairman feels he would like to accept that poverty is due to his government, well, that is his problem, certainly not the problem of this committee or its members.

I feel what needs to be done here is for the steering committee to meet and decide what is the proper and fair share of the various members' time devoted to this committee, and if a member chooses to make a speech for those 20 minutes or 10 minutes or whatever it is, rather than to ask questions, that is the committee member's own business. That is the way it operates in all other committees, and that is the way I think it should operate in this one. So I would suggest that the steering committee think about this very seriously and we see that situations, misunderstandings, unfairness, or however it is described, not recur.

Thank you.

The Chairman: Mr. Hawkes.

Mr. Hawkes: I was present at the committee meeting in question, and I would like to put on the record my sense of recall as being in accord with that of Mrs. Mitchell; and perhaps I would go one step further and draw the chairman's attention to the difficult job which was handled very ably in the Constitution Committee by the joint chairmen of that committee under very difficult circumstances. It seemed to me that a spirit in which members of committees were encouraged to inquire—the prevalence of that spirit enabled that committee to function as effectively and as well as it did.

I would like to see a similar spirit come into this committee. Rather than the chairman using the role in an attempt to steal that spirit of inquiry, I think we should, from the Chair, have a spirit which encourages each and every member of the committee to inquire into all of the topics that come to our attention, but certainly this topic, which is obviously a serious one and one that members will, I think, continuously struggle to understand and comprehend. But if we can have some assurance from the chair that those inquiries will be facilitated rather than blocked, then I think perhaps we can proceed in the spirit which will be necessary to produce good advice to the Parliament of Canada about what to do about the reference which is before us.

The Chairman: Do any other members want to make comments on that?

Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Just a very brief comment. I too was at the meeting, and I guess it is fair to say I was a little surprised at your reaction, but I took it that you were probably listening to the comments made by Mrs. Mitchell in English. I give you a lot of credit for trying to give us all a fair chance, and use the English language when a lot of us are here. I can appreciate the difficulties if I were trying to do that in French.

[*Translation*]

lui accorder du temps, car c'est peut-être, si vous me permettez d'être franc, une difficulté sur le plan traduction qu'a éprouvé le président. Je prétends que cette expression ne visait en aucune façon le président ou le parti dont il est membre. Si le président croit devoir accepter que la pauvreté est le résultat de son gouvernement, libre à lui, ce n'est certainement pas le problème qui se pose au Comité ou à ses membres.

Il faudrait à mon avis que le Comité directeur se réunisse pour décider du temps juste et adéquat imparti à chaque membre du comité et si ce dernier choisit de faire un discours de 20 minutes ou de 10 minutes plutôt que de poser des questions, c'est son affaire. C'est ce qui se fait dans tous les autres comités, et c'est comme cela à mon avis qu'il faudrait procéder ici. Je propose donc que le Comité directeur examine sérieusement cette question pour éviter tout malentendu. Toute injustices ou toute autre chose de ce genre à l'avenir.

Merci.

Le président: Monsieur Hawkes.

M. Hawkes: J'étais présent à la réunion du comité en question. Je voudrais consigner au compte rendu que d'après mes souvenirs je suis tout à fait d'accord avec M^me^ Mitchell. J'irais même un peu plus loin et j'attirerais l'attention du président sur le travail difficile dont se sont acquittés avec beaucoup de compétence les coprésidents du Comité de la Constitution, dans des circonstances très difficiles. On a encouragé un certain esprit à ce Comité pour que les membres puissent poser des questions—et cet esprit qui régnait a permis à ce comité de fonctionner de la façon efficace que nous savons.

J'aimerais qu'un esprit semblable reigne ici. Le président, plutôt que de se servir de son rôle pour empêcher que reigne cet esprit, ce sentiment de curiosité, devra au contraire l'encourager chez chacun pour que les membres posent des questions sur tous les sujets portés à notre attention, mais certainement sur celui-ci, qui est très sérieux et que nous allons certainement nous efforcer de mieux comprendre. Si le président peut nous assurer que ces interrogations seront facilitées plutôt que gênées, nous pourrons probablement procéder dans cet esprit qui est nécessaire pour présenter au Parlement du Canada des conseils appropriés concernant l'Ordre de renvoi à l'étude.

Le président: D'autres ont-ils des commentaires à faire?

Dr. Halliday.

M. Halliday: Une courte remarque. J'étais également présent à la réunion, et il est juste de dire, je crois, que je suis un peu surpris de votre réaction, mais j'imagine que vous écoutiez probablement les remarques que faisait M^me^ Mitchell en anglais. Je reconnais, et c'est tout en votre honneur, que vous essayez d'être juste envers nous tous et que vous parlez anglais

[*Texte*]

• 1125

I suspect you caught the word "economic", in view of the debates going on in the chamber now, and felt it was an allusion to some political partisanship. I did not take it that way myself. I am sure Mrs. Mitchell did not mean it that way. I take it that you probably misinterpreted her reference to economics as being some political partisanship, which I think it was not. I would hope you could see the wisdom in allowing us to discuss economics, because it does have some bearing on this whole subject, I think.

Thank you.

The Chairman: Does any other member wish to comment?

Eh bien, avec votre permission, je vais situer exactement l'incident tel qu'il s'est produit lors de la réunion de mardi dernier. Il s'agissait d'une réunion d'information à laquelle participaient, à la demande du président du comité directeur, le représentant du Solliciteur général, le représentant du ministère de la Justice, ceux de la Gendarmerie royale et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, comme coordinatrice, la responsable de la condition féminine, M^me^ Maureen O'Neil. Il avait été entendu, lorsqu'on avait convoqué ces témoins ici devant le Comité, qu'il s'agirait d'une réunion d'information, et on nous a demandé que le personnel qui y assisterait ne puisse émettre absolument aucune opinion politique à l'intention des membres. Le Comité siégeait à huis clos et, à cette occasion, on ne suivait pas nécessairement les règlements habituels, à savoir dix minutes par député, par parti au premier tour, comme le veut la procédure qui a été établie par le comité directeur et approuvée par tous les membres de ce Comité lors des premières réunions de la première session.

Alors, premièrement, il s'agissait non pas de témoins politiques, mais de fonctionnaires qui n'avaient absolument aucune autorisation d'émettre une opinion politique. Lorsque M^me^ Mitchell a demandé à un témoin s'il y avait une espèce de relation entre la violence dans les foyers et la situation économique, j'ai supposé que c'était une question politique et je lui ai suggéré de retenir cette question-là et de la poser lorsque le ministre comparaîtrait devant le Comité. Et lorsque le ministre a comparu devant le Comité mardi, elle a dit, dans son témoignage, que les raisons pour lesquelles les femmes tolèrent les mauvais traitements sont principalement d'ordre socio-culturel et économique. Il s'agissait d'une déclaration politique, à l'intention du ministre.

Alors, je pense que cela confirme que l'attitude que j'ai prise . . . Peut-être qu'à ce moment-là j'aurais pu procéder d'une autre façon, mais je maintiens l'attitude que j'ai prise et je pense qu'il s'agissait d'une réunion d'information et que les fonctionnaires qui étaient à la table des témoins n'avaient aucune autorisation, tel que convenu par les membres du Comité qui ont convoqué ces témoins-là, de donner une

[*Traduction*]

lorsque nous sommes nombreux. Je sais bien quelles difficultés j'aurais si je devais faire la même chose en français.

Je soupçonne que vous avez entendu le terme «économique» et qu'à cause des débats qui ont lieu en Chambre présentement vous avez cru qu'il s'agissait là d'une allusion à mon esprit politique partisan. Ce n'est pas comme ça que je l'ai compris. Je suis certain que M^me^ Mitchell ne lui accordait pas non plus cette signification. Vous avez probablement cru qu'elle faisait référence à l'économie comme étant le résultat d'un esprit politique partisan, ce qui n'était pas le cas je crois. J'espère que vous comprendrez l'utilité de discuter des questions économiques, car elles ont, je crois, une certaine importance dans la question à l'étude.

Merci.

Le président: Quelqu'un a-t-il d'autres remarques à faire?

With your permission, I would like to place exactly the incident which occurred at last Tuesday's meeting. It was a briefing meeting attended, at the request of the chairman of the steering committee, by the representatives of the Solicitor-General and of the Department of Justice, the RCMP and the Department of National Health and Welfare. The co-ordinator was the person in charge of the Status of Women, Miss Maureen O'Neil. It was understood, when these witnesses were invited, that it was supposed to be for a briefing meeting, and we were asked that the staff attending should not express any political opinion to the members. This committee was meeting in camera and on this occasion did not follow necessarily the ordinary ruling, namely 10 minutes by member, for each party at the first round, which is the procedure established by the steering committee and approved by all members of this committee at the first meetings of the first session.

First of all, the witnesses were not political ones but public servants. They certainly were not authorized to give political opinions. When Mrs. Mitchell asked a witness if there was some kind of relationship between violence in the homes and the economic situation, I supposed that this was a political question and I suggested to her to hold back this question and to ask it when the minister would appear before the committee. When the minister appeared Tuesday, she said in her testimony that the reasons for which women tolerate bad treatment are principally socioeconomic ones. This was a political statement addressed to the minister.

I believe this will explain my approach . . . Maybe I should have acted in a different way, but I maintained this approach, I believe it was a briefing meeting and that the public servants around the table were witnesses who were not authorized, as already accepted by the members of the committee who had invited them, to give political answers. I thought it was a political question and, for my part, I maintain my decision.

[*Text*]

réponse politique. J'ai pensé qu'il s'agissait là d'une question politique et, pour ma part, je maintiens ma décision.

J'assure à tous les membres que je pense que depuis deux ans que je préside le Comité, j'ai toujours tenté d'être aussi objectif qu'il est humainement possible de l'être.

• 1130

Je pense que j'ai toujours calculé le temps alloué à tous les députés et je m'en suis tenu assez sévèrement à cette discipline. Et je pense que M^me^ Mitchell, lors de la dernière réunion—je n'ai pas le temps, ordinairement j'indique le temps—vous avez eu suffisamment de temps pour donner vos explications. Je vous suggère, madame Mitchell, lorsque le ministre sera témoin ici au Comité, de poser alors votre question, mais je pense qu'elle a déjà été traîtée dans l'énoncé du ministre lorsqu'elle a comparu devant le Comité.

Je suggère que l'incident soit clos et que l'on entende immédiatement—il est déjà 11h30—notre témoin de ce matin, la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

M^me^ Lucie Pépin, depuis sa nomination à ce poste, a fait un travail remarquable dans ce domaine et c'est la raison pour laquelle nous lui avons demandé si elle pouvait comparaître devant ce Comité pour nous faire profiter de sa vaste expérience et surtout, de l'influence du milieu en ce qui concerne le sujet.

Madame Pépin.

Mme Lucie Pépin (présidente, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme): Monsieur le président, membres du Comité, au nom des membres du Conseil consultatif de la situation de la femme, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de vous présenter un mémoire sur un problème social des plus graves et des plus négligés, notamment la violence dans la famille, que nous considérons sous un de ses aspects les plus odieux, le phénomène des femmes battues.

I would like to first introduce Debra Lewis, who has prepared the brief which the council is presenting today. Mrs. Lewis has long experience in work on violence against women, and at the present time works at Battered Women's Support Services in Vancouver. She is a former researcher at the Centre for Criminology at the University of Toronto and has co-authored a book on rape in Canada. Her research and her practical experience in the field of family violence has made her one of the most knowledgeable people on the subject in Canada.

Inutile de vous dire que le Conseil est très heureux que votre Comité ait entrepris cette enquête sur la violence dans la famille. Comme vous le savez, l'un des obstacles les plus difficiles à surmonter à l'égard de la violence dans la famille est l'«invisibilité» même du problème. Les victimes de ce genre de violence subissent des agressions brutales en silence, convaincues que leur souffrance est unique et que c'est un problème qu'il faut garder pour soi, un secret à ne dévoiler à personne, même à ses amis intimes et encore moins à ses

[*Translation*]

I would like to assure all members of the committee that in the two years I have presided this committe, I have always tried to be as unbiased as it is humanly possible.

I believe that I have always fairly calculated the time allocated to each member and I have adhered strictly to the discipline, I believe, Mrs. Mitchell, that at the last meeting—I do not have the time here, usually I put it down—you have had enough time to give your explanations. I suggest, Mrs. Mitchell, that you ask the question when the Minister is here as a witness, though I believe it has already been dealt with in the minister's paper when she appeared before the committee.

I suggest that this incident be closed and that we hear immediately—it is already 11:30—our witness this morning, the President of the Canadian Advisory Council on the Status of Women.

Mrs. Lucie Pépin has done remarkable work in this field since she was appointed and it is for this reason that we asked her to appear before this committee so that we may benefit from her vast experience and particularly that we may know the influence of the milieu in this field we are studying.

Mrs. Pépin.

Mrs. Lucie Pépin (President, Canadian Advisory Council on the Status of Women): Mr. Chairman, members of the committee, on behalf of the Canadian Advisory Council on the Status of Women, I would like to express appreciation for the opportunity to meet with you and to present a brief on one of the most serious—and most neglected—social problems in our country—family violence.

Je voudrais tout d'abord vous présenter Debra Lewis, auteur du mémoire que nous vous soumettons aujourd'hui. M^me^ Lewis étudie, depuis plusieurs années, la violence faite aux femmes et travaille à *Battered Women's Support Services* à Vancouver. Elle était auparavant recherchiste au Centre de criminologie de l'Université de Toronto et est co-auteur d'un livre sur le viol au Canada. Elle possède non seulement les connaissances théoriques mais aussi l'expérience pratique du phénomène de la violence dans les familles; elle est reconnue comme l'une des personnes les plus versées sur le sujet au Canada.

Needless to say, the council is very pleased that this committee has begun an investigation into family violence. As you know, one of the most difficult obstacles in dealing with family violence is the "invisibility" of the problem. Many victims of family violence suffer brutal assault in silence, believing that their suffering is unique and that it is a problem that is best kept secret from even close friends and neighbours. That is a problem that belongs in the confines of the family.

[*Texte*]

voisins. C'est un problème qui reste caché derrière la façade de l'unité familiale.

Le public canadien ne fait que commencer, grâce en grande partie aux groupements et aux organismes féminins à prendre connaissance de l'étendue du problème. Les délibérations de votre Comité aideront à exposer ce problème au grand jour et, le cas échéant, obligeront le grand public, les gouvernements et autres organismes à y faire face et à se mettre à la recherche de solutions pour venir en aide aux victimes de ce mal cruel et destructif. La violence dans les familles n'est pas chose belle à voir, mais pouvons-nous nous permettre de l'ignorer encore plus longtemps? Surtout si l'on considère que 20 p. 100 des homicides commis au Canada sont le fait d'époux qui s'en prennent à leur conjoint. Dans presque tous les cas, il s'agit des maris qui tuent leur femme. De plus, on estime que dans 72 p. 100 des cas de «violence familiale» ce sont les épouses qui sont les victimes.

The work of the advisory council, which was established in 1973, is to advise the federal government on the legislation to ensure an equal society, a society in which the rights of women are as well respected and as well protected as those of men.

The 30 members of the council, who represent all regions across Canada, work very hard along with other women's groups and organizations to bring about changes in areas of importance to women. We can point with pride to some considerable success. We have seen changes in the Canada Pension Plan, in the Income Tax Act, in human rights legislation and in constitutional reform. We will very soon see important amendments to the Criminal Code; a better deal for women at work; and we have created interest in other issues which affect the day-by-day lives of women. We are, as I have said, proud of these improvements, but we realize at the same time that they are but a short distance in the long road yet to be travelled.

• 1135

Il est également important de se rendre compte qu'en travaillant à apporter des changements, d'ordre législatif ou autres, en faveur des femmes, le Conseil ainsi que les groupements féminins amélioreront non seulement le sort des femmes au Canada, mais aussi la qualité de vie de l'ensemble de la société. Les préoccupations des femmes, cela regarde tous les Canadiens. Les grandes questions telles que le bien-être de la famille, les soins à la santé, l'éducation et la sécurité économique sont de même importance pour tout le monde. Lorsques les femmes sont maltraitées, c'est la société toute entière qui en souffre. La violence dans la famille, les femmes battues en particulier, en sont une illustration patente.

The council first began its work on family violence in 1979, and I have brought along copies of the report which resulted for your information. This report, which was prepared after a consultation with women involved in women's shelters, was the first comprehensive national report on wife-battering in

[*Traduction*]

The Canadian public largely through women's organizations has only recently become aware of the magnitude of the problem. The discussions of this committee will help bring the issue out in the open—will help force the public, governments and other organizations to confront the problem and to begin to seriously seek solutions to and help the victims of this cruel and totally destructive abuse. It has been estimated that 72 per cent of so-called "family violence" cases are instances of wife battering and we know, for example, that 20 per cent of Canadian homicides are the result of one spouse killing the other. Almost all of these are wives murdered by their husbands. It is not a pretty picture, but it is one that we can no longer afford to ignore.

Le mandat de notre Conseil, créé en 1973, est de proposer au gouvernement des lois qui garantissent une société égalitaire, c'est-à-dire une société où les droits seraient reconnus aux femmes, aux mêmes titres qu'elles le sont aux hommes.

Les 30 membres du Conseil, représentant toutes les régions du pays, luttent avec ardeur, de concert avec d'autres organismes et groupements féminins, pour que s'opèrent des changements dans les sphères qui intéressent profondément les femmes. C'est avec fierté que nous signalons certaines de nos victoires remarquables. Nous avons déjà été témoins de modifications au Régime de pensions du Canada, à la Loi sur l'impôt sur le revenu, aux lois visant les droits de la personne et au projet de réforme constitutionnelle; nous attendons sous peu d'importants changements au Code criminel, l'amélioration de la situation des femmes au travail. Nous avons soulevé d'autres questions qui suscitent beaucoup d'intérêt concernant la vie quotidienne des femmes. Nous sommes fières, en effet, de ces réalisations; toutefois, nous sommes conscientes qu'elles ne représentent qu'une très courte distance sur le long chemin à parcourir.

It is important to realize too, that in helping to bring about legislative and other changes of benefit to women, the Council and other women's organizations are not only improving the status of women, but the quality of our society as a whole. Women's concerns are the concerns of all Canadians. Issues like family and child welfare, health care, education and economic security are of equally grave importance to everyone. When a woman does not receive just treatment, it is not simply and only her who is affected. We all suffer. Family violence—wife beating—is, of course, a case in point.

Le Conseil entama ses recherches sur la violence dans les familles en 1979 et j'ai apporté des exemplaires du rapport qui en résulta. Ce premier rapport national a traité de façon globale du phénomène des femmes battues au Canada a été conçu à partir de consultations avec bon nombre de femmes

[*Text*]

Canada. It had an enormous distribution and established once and for all that the incidence of wife-battering was such that it was a national problem—a serious national, social, problem—and that the scant attention paid to it by governments and institutions made a mockery of our principles of justice.

We accept that every citizen has the right to protection from physical and mental abuse, from assault. Yet, we know that a woman beaten or abused in her own home is denied this fundamental right. And, as I said, the situation not only endangers women; it greatly endangers the family itself. A family wracked by violence and children who see their mothers beaten—these are not the ingredients of a healthy and productive society.

Il existe à l'heure actuelle une somme assez imposante de documentation à ce sujet. Des solutions au problème ont déjà été avancées et soumises au gouvernement fédéral et vous recevrez au cours de vos audiences des mémoires d'autres groupements féminins. Vous serez alors en mesure de constater l'ampleur du problème. Nous vous encourageons fortement à pousser votre réflexion en fonction des solutions qui s'imposent.

The federal government has jurisdiction in many areas which could have a positive impact on this serious national problem. We think the federal government has every right to look at the founding of women's shelters, for example, and to question in cost-sharing with the provinces the desperate need for more; that wife-battering, in particular, should be on the agenda of an early federal-provincial conference. We ask this committee to press for immediate action on family violence. Both Mrs. Lewis and I will be pleased to reply to your questions. Thank you.

Merci.

The Chairman: *Merci beaucoup, madame Pépin.* I now recognize the sponsor of the motion, the Honourable Robert Howie, for the first round.

Mr. Howie: Thank you very much, Mr. Chairperson; *merci beaucoup, madame Pépin.*

M^me^ Pépin, you have indicated that the attention paid to what you have described and what I believe is a serious national problem by government and institutions makes a mockery of the dedication to it. Do you feel there is a role to be played in disseminating factual information about this serious problem by the news media, and do you feel that at present they are fulfiling that function?

• 1140

Mrs. Pépin: I think the media has a big role to play regarding information at the national level, but I would like the federal government to take an initiative in this, too, when

[*Translation*]

oeuvrant dans les centres d'hébergement pour femmes battues. Largement diffusé, il établit une fois pour toutes que l'incidence des femmes battues est un problème national, plus exactement un grave problème social à l'échelle nationale, et que le peu d'attention qu'y portent les gouvernements et les institutions couvre de ridicule nos principes de justice.

Nous admettons que tout citoyen a droit à une protection contre les mauvais traitements, tant physiques que mentaux; pourtant, nous savons qu'une femme battue ou maltraitée dans son propre foyer est privée de ce droit fondamental. Je répète que cette situation non seulement met en danger la femme, mais également la famille même. Des familles où règne la violence, où les enfants voient de leurs propres yeux leur mère qui se fait battre, ne sont pas les éléments d'une société saine et productive.

There is now a great deal of documented information on this subject. There are suggested solutions to the problem which have already been presented to the federal government and you will receive, as other women's groups present their briefs, much more information. We urge you to think of the situation in terms of action.

De nombreux secteurs relevant directement du gouvernement fédéral pourraient influer favorablement sur ce problème national. Nous croyons que le gouvernement fédéral serait tout à fait justifié d'examiner le financement des centres d'hébergement, par exemple, et de contester, en vertu des accords sur le partage des frais, la pénurie lamentable de ce genre d'établissements. Nous croyons également que toute la question des femmes battues devrait figurer à l'ordre du jour d'une prochaine conférence fédérale-provinciale. Nous demandons à ce comité d'exercer des pressions pour que des gestes concrets soient immédiatement posés pour combattre la violence en milieu familial. M^me^ Lewis et moi serons heureuses de répondre à vos questions. Merci.

Thank you.

Le président: *Thank you very much, Mrs. Pépin.* Je cède maintenant la parole à l'auteur de la motion, l'honorable Robert Howie, premier tour.

M. Howie: Merci beaucoup, monsieur le président; *thank you very much, Mrs. Pépin.*

Madame Pépin, vous avez déclaré que le peu d'attention que portent les gouvernements et les institutions à ce que vous appelez et à ce que je crois être un grave problème national couvre de ridicule nos principes de justice. Croyez-vous que les média d'information ont un rôle à jouer à l'égard de la dissémination de renseignements au sujet de ce grave problème et croyez-vous qu'à l'heure actuelle la presse remplitce rôle?

Mme Pépin: Je crois que les média ont un grand rôle à jouer en ce qui concerne l'information au niveau national, mais j'aimerais également que le gouvernement fédéral prenne l'ini-

[*Texte*]

you realize—and it was published earlier this week—that women are poor and do not have easy access to the courts. The media has a big role, but I would like the government to initiate that role.

Maybe, Debra, you have something to say?

Mrs. Debra Lewis (Canadian Advisory Council on the Status of Women): Thank you. I will just add to that. I think that getting information on the problem out to as many people as possible is very important. A considerable part of my work is involved in trying to do that. But one of the problems with looking only at information dissemination is that we can have all the information we want, but if there are not clear alternatives for women who are in that situation, the information does very little good. So in addition to providing people with information, we also have to provide options for women who find themselves in that situation, otherwise we once again are simply giving verbal acknowledgement of the problem without coming up with any solution.

Mr. Howie: M^me^ Pépin has before her a book written by Linda MacLeod that sets out a really tragic story in regard to the broad continuum between deprivation and the battering of women. Except for reading odd references to it in the women's section of some of our newspapers, and occasional references on the radio and in the television media, I think it is hardly mentioned. In that book it sets out that this is a very common occurrence, in fact frequent and almost systematic in the times it occurs. I notice that this is hardly mentioned in the media.

Earlier this week, at our last meeting, the Honourable Judy Erola declared war on this business. She made some startling statements and some outstanding remarks in terms of policy. The media covered the movie she showed, and it did not repeat her remarks at all. This story is featured in the women's section of a newspaper, which to me indicates something about status, too. I am surprised you people are not screaming that they are male chauvinist something-or-others.

I wonder if part of the fault is not ours. Is there a role we should play to get the information to the media so they can use it? I want to say that there is one exception in today's Ottawa *Citizen*. We have what I think is one of the most enlightened, sympathetic and intelligent statements by any newsperson on this subject. I would commend a reading of it to all of you. It shows that at least one person in the media has seen it as it is, and reported it as it is. While the concentration again is with the movie, I think it is a good step forward and an encouraging thing.

I wonder if you can give us some guidance. Incidentally, I think your presentation here today is a big help. I wonder if you can give us some additional guidance on how we can shed a little light into these dark corners. You have Linda MacLeod

[*Traduction*]

tiative en la matière surtout lorsque l'on songe—et le fait était publié plus tôt cette semaine—que les femmes sont pauvres et qu'elles n'ont pas facilement accès aux tribunaux. Les média ont un grand rôle à jouer, mais j'aimerais voir le gouvernement les pousser à assumer ce rôle.

Debra, vous avez peut-être quelque chose à ajouter?

Mme Debra Lewis (Conseil consultatif canadien de la situation de la femme): Merci. J'aimerais ajouter quelque chose. Je crois qu'il est très important de faire parvenir des renseignements sur ce problème au plus grand nombre de personnes possible. Je travaille en grande partie dans ce but. Néanmoins, si l'on se limite à la seule diffusion de l'information, bien que nous puissions avoir tous les renseignements que nous voulons, s'il n'existe aucune option claire pour les femmes qui sont dans cette situation, les renseignements ne servirons pas à grand chose. Ainsi, en plus de fournir l'information, il nous faut également offrir aux femmes qui se trouvent dans cette situation des options, sinon nous ne ferons encore une fois que reconnaître par de belles paroles que le problème existe sans offrir de solution.

M. Howie: Madame Pépin a sous les yeux un livre écrit par Linda MacLeod dans lequel l'auteur présente l'histoire vraiment tragique de la relation continuelle entre la privation et les mauvais traitements infligés aux femmes. Sauf quelques rares mentions dans les pages féminines de certains de nos journaux, et quelques mentions à la radio et à la télévision, je crois qu'on en parle presque jamais. Dans ce livre, on fait remarquer qu'il s'agit d'un phénomène assez commun, en fait fréquent et presque systématique. Or je remarque qu'il n'en est presque pas question dans les média d'informations.

Plus tôt cette semaine, lors de notre dernière réunion, l'honorable Judy Erola a déclaré la guerre à cette situation. Elle a fait quelques déclarations révélatrices et tenu certains propos remarquables touchant la politique. Les média sont venus voir le film qu'elle a montré mais n'ont pas répété du tout ses remarques. L'histoire apparaît dans la section féminine d'un journal, ce qui révèle, à mon avis, quelque chose au sujet de l'importance de la question. Je suis étonné que vous ne criez pas au chauvinisme masculin.

Je me demande si en partie la faute n'est pas la nôtre. Y a-t-il un rôle que nous puissions jouer afin de transmettre les renseignements aux média de sorte qu'ils puissent s'en servir? Je dois reconnaître qu'il y a une exception dans le «Citizen» d'Ottawa d'aujourd'hui. On y trouve en effet ce que j'appellerais une des déclarations les plus éclairées, les plus sympathiques et les plus intelligentes sur la question par un journaliste. J'en recommande la lecture à vous tous. On y constate en effet qu'au moins une personne des média a vu la situation telle qu'elle est et en a présenté un rapport exact. Bien que l'article se concentre sur le film, je crois que c'est un pas en avant, un pas encourageant.

Pourriez-vous nous donner quelques conseils. Entre parenthèses, je crois que votre présentation ici aujourd'hui nous sera d'un grand apport. Pourriez-vous nous donner quelques conseils sur la façon dont nous pouvons éclaircir un peu ces coins

[*Text*]

going to transition houses and interviewing people. She has repeated some of her information in her book. It is startling, and it is real.

We do not seem to have the in-depth reporting. We do not have cub reporters who go out and dig. Maybe it is because the national capital news is too prevalent, and it is too easy. Maybe we lack the initiative. Or maybe much of the fault lies with us because we are not doing our job well enough. So I want you to be honest with us and give it to us good, all of us.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pepin: Je peux répondre en français.

Je dois avouer que lorsque le document de M^me^ McLeod a été publié il y a deux ans, il s'est produit beaucoup de publicité à ce moment-là, pendant une période de deux ou trois mois, et par la suite, évidemment, c'est entré dans l'oubli. Remarquez que lorsque nous publions des documents de la sorte, nous essayons d'atteindre le plus possible les media. Nous leur faisons parvenir des copies de documents et souvent la réponse est *you can bring the horse to the fountain, but you cannot make him drink*, on peut amener le cheval à la fontaine, mais on peut difficilement le faire boire.

• 1145

Lorsqu'on leur demande, à ce moment-là: «On vous a envoyé des copies de documents, votre journal ou votre poste de radio ne vous a fait aucun reportage à ce sujet?» On nous dit qu'on le distribue, après cela on ne peut rien faire d'autre. Evidemment je pense que les media ont un impact, c'est très important et surtout lorsqu'il s'agit de la violence, plus on va en parler, plus on va en découvrir. Et justement, ce document-là mentionnait qu'une femme sur dix, au Canada, était battue. Les statistiques montrent qu'il s'agit de plus d'une femme sur dix. Je trouve que les media ont un rôle très important, mais je suis d'accord avec M^me^ Lewis qu'il faudrait évidemment avoir des solutions à apporter aussi à l'information. Doit donc travailler sur trois fronts très précis: les media, le gouvernement et les solutions, parce qu'à ce moment-là si l'on dénonce un problème, il faut également apporter des solutions.

Mr. Howie: Do you feel that the Canadian Broadcasting Corporation, which is our national news media, in terms of television and radio have dealt adequately with the subject? And do they shovel women's problems off to a special section, or do they treat you as equal people in Canada's society and give you equal coverage?

Before you answer, I should say that my impression—and, believe me, I am not in this as deeply as you are, that is why I want your answers—is that in terms of radio they make a gallant effort and in terms of television, despite the additional time they have, it is zilch. What is your impression?

Mme Pépin: Je dois avouer que depuis un an, le Conseil n'a pas à se plaindre des media. Cependant on fait de la publicité

[*Translation*]

noirs. On a Linda MacLeod qui se rend dans les foyers d'hébergement et qui interview les gens. Elle répète certains des renseignements glanés dans son livre. Et c'est révélateur, c'est très réel.

Nous ne semblons pas avoir de reportage approfondi. Nous n'avons pas de jeunes journalistes qui vont et qui fouillent. Peut-être est-ce parce que l'actualité dans la Capitale nationale est trop présente, c'est trop facile. Peut-être manquons-nous d'initiative. Ou peut-être est-ce notre faute parce que nous ne faisons pas suffisamment bien notre travail. J'aimerais donc que vous soyez honnête avec nous et que vous nous mettiez à nous tous, les points sur les i.

The Chairman: Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: I will answer in French.

I must admit that when Mrs. MacLeod's book was published two years ago, there was at the time much publicity, during two or three months, and obviously, later on everything was forgotten. It is to be noted that when we publish such documents, we do try to get to the media as much as possible We send them copies of the documents and often we are told *on peut amener le cheval a la fontaine, mais on ne peut pas le forcer à boire*. That is, you can bring a horse to water, but you cannot make it drink.

When we ask people from the media; (We sent you copies of the documents, but your paper or your radio station did not prepare anything on it?), we are told, we circulated it that is all we can do. Obviously, the media has an impact, this is very important especially in the case of violence, since the more we speak of it, the more we are likely to discover it. As a matter of fact, in that document it was mentioned that one women out of every 10 in Canada, was battered. These statistics reveal that it is actually more than one woman out of every ten. I find that the media has a very important role, but I agree with Mrs. Lewis that we must obviously have a solution that we can give with the information. We must, therefore, work on three very precise fronts; the media, the government and the solutions, since if we decry a problem, we must also be able to give solutions.

M. Howie: Croyez-vous que la Société Radio-Canada, notre agence nationale de presse pour la télévision et la radio, s'occupe d'une façon adéquate de cette question? Est-ce que Radio-Canada relègue les problèmes des femmes à une section spéciale ou vous traite-t-elle comme membre égal de la société canadienne et vous offre-t-elle un temps d'antenne égal?

Avant que vous ne répondiez, je dois avouer que j'ai l'impression . . . et croyez-moi, je ne suis pas aussi bien renseigné que vous, c'est pourquoi d'ailleurs je tiens à savoir ce que vous en pensez . . . qu'à la radio on fait un effort galant mais qu'à la télévision, malgré le temps supplémentaire, on ne fait rien. Quelle est votre impression?

Mrs. Pépin: I must admit that during the last year, the council has no complaints with the media. Nevertheless, we get

[*Texte*]

sur le moment et il n'y a pas de *follow-up*. Je pense que de notre part, également, il y a peut-être quelque chose à faire. Mais nécessairement, de la façon dont les postes de radio ou la télévision.., ou avec les gens qui sont responsables de ces programmes-là il devrait peut-être y avoir quelqu'un pour nous aider à faire les *follow-up* et nous faire la relance à ce moment-là. Je pense qu'au moment où, comme aujourd'hui, on présente un document, tous les media d'information, radio, télévision et journaux vont nous donner une excellente couverture. Mais peut-être que dans quinze jours on en reparlera plus. Et je pense que la difficulté provient du niveau du *follow-up*.

Mr. Howie: What type of follow-up do you want them to do? What do you think they should do?

Mme Pépin: Je pense qu'aujourd'hui, lorsqu'on mentionne le problème des femmes battues, on va en parler pendant quinze jours, trois semaines, j'aimerais bien à ce moment-là que dans un mois ou deux on vienne nous relancer et nous demander où nous en sommes rendues. À ce moment-là, cela nous oblige de suivre la situation de beaucoup plus près, pour savoir comment les solutions formulées face aux problèmes ont été appliquées. Je pense que cela devrait créer, générer à ce moment-là un . . . pas de la pression, mais cela nous aide certainement à suivre nos dossiers et pousse tout le monde à se rappeler qu'un problème a été soulevé et qu'il faut y trouver des solutions.

Mr. Howie: Thank you.

In your report here I see some interesting things at pages 90 and 91 that one of my colleagues is going to ask you about in a moment, but you have indicated some substantive things that you want us to deal with. We are going to give this consideration and we are going to talk to a lot of other people and ask them to help us too. However, we can pass all the laws in the world, but unless we have an informed public that responds to us, and we respond to them, we are not going to get very far.

One of the things we are dealing with is attitudes, and that is the reason why I have asked you these questions about communication. I want to know whether you feel that the response you get in the news media in general is such that it would let Canadians know what the problem is and that we are very anxious to work with them in resolving these problems.

I just want to find out from you also whether you feel that we are doing an adequate role, and what we should do to improve our performance. Until our committee sat, I do not think we had been doing an adequate role. That is why we are all here today, it is to try to improve our performance and to communicate with our colleagues in Parliament so that they can improve theirs too. I wonder if there are any particular things that you can tell us this morning that would help all of us really to understand this horrendous problem and move in the direction of its solution.

[*Traduction*]

publicity at the time and there is no follow up. There might also be something that we could do. But it is obvious that there must be someone at the radio station or at the TV station or working with those responsible for these programs to help us with the follow up in order to find out what is going on later on. I think that as is the case today, at the time we are publishing a document all the information media, radio, TV, and press, will give us an excellent coverage. But it may be that two weeks from now we will not hear anything more about it. The problem, I think, is at the follow-up level.

M. Howie: Quel genre de relance souhaitez-vous voir? Que devraient faire les média?

Mrs. Pépin: Today we are speaking of the problem of battered wives and we will hear about it for two or three weeks; in a month or two I would like to see a follow up; I would like the media to ask us where we are at. That would force us to follow the situation much more closely, so that we might know how the proposed solution has been applied. I think this should create, generate—not pressure, but it would certainly help us to keep up on our files and would push everyone to remember that the problem has been brought up and that we must find solutions.

M. Howie: Merci.

Je constate qu'il y a ici dans votre rapport certaines révélations importantes aux pages 90 et 91 au sujet desquelles d'ailleurs l'un de mes collègues va vous poser des questions dans un instant, et vous parlez notamment d'aspects assez importants dont vous voulez que nous nous occupions. Nous allons y réfléchir et nous allons discuter avec un grand nombre d'autres personnes et rechercher leur aide également. Toutefois, nous pouvons adopter toutes les lois au monde, si nous n'avons pas un public informé qui réagisse et si nous ne réagissons pas aux demandes du public, nous n'irons pas très loin.

L'un des aspects de la question, ce sont les inquiétudes et c'est pourquoi je vous posais ces questions au sujet de la communication. J'aimerais savoir si vous estimez que la collaboration que vous obtenez des média d'information en général est telle qu'elle permette de faire connaître le problème aux Canadiens et de leur dire que nous tenons à travailler avec eux afin de le résoudre.

J'aimerais également que vous me disiez si vous estimez que nous remplissons bien notre tâche et ce que nous pourrions faire pour faire plus. Jusqu'aux séances de notre comité, je ne crois pas que nous ayons joué un rôle adéquat. C'est pourquoi nous sommes tous ici aujourd'hui, afin de tenter de faire plus et afin de faire part à nos collègues parlementaires de ce qui se passe de façon à ce qu'ils améliorent également leurs réalisations à cet égard. Y aurait-il quelque chose que vous pourriez nous proposer ce matin qui nous aiderait tous à vraiment comprendre ce problème énorme et à nous orienter vers une solution.

[*Text*]

• 1150

Mme Pépin: Remarquez qu'un des problèmes importants est qu'on va sensibiliser la population en disant qu'il y a des femmes battues au Canada. Un des *follow-ups* qui pourrait être facilement fait c'est qu'il y ait des annonces à la télévision, à la radio, dans les journaux, et dire aux femmes, à ce moment-là, dans les différentes régions, qu'elles ne sont pas seules. Parce qu'un des problèmes les plus aigus pour les femmes battues est qu'elles se sentent isolées, premièrement, et, deuxièmement, elles pensent qu'elles sont seules dans cette situation-là. S'il y avait simplement une annonce disant qu'elles peuvent appeler tel numéro du Y.M.C.A., dans telle ville, à ce moment-là si vous êtes battues, vous communiquez à tel endroit. Cela serait un *follow-up* important. Et je pense qu'on va nous dire, à ce moment-là qu'il n'y a pas d'argent, mais je pense que s'il y avait collaboration au niveau des agences gouvernementales et des media d'information, cela serait un *follow-up* intelligent. Mais si l'on se réfère au problème précis des femmes battues, on a dit qu'il y avait 45 p. 100 de la population canadienne où il n'y a aucun refuge pour les femmes. Alors, nécessairement, elles sont isolées.

Les femmes des réseaux urbains sont touchées également. Elles ne savent pas où aller. Alors, un des *follow-up* intelligent serait, justement, pour les media d'information, de placer, à ce moment-là des annonces comme quoi à tel endroit, et à tel numéro de téléphone, il y a tel organisme qui s'occupe de vous. Parce que les femmes n'en parlent pas et, à ce moment-là, cela pourrait être utilisé de cette façon-là. On touche un problème et cela pourrait s'appliquer facilement à ce problème-là. Et on pourrait avoir des solutions adéquates pour chaque problème.

Mr. Howie: I am not trying to scapegoat any element in our society like the media, but you have indicated that a very high percentage of Canadian women are victims of very violent battering and I am wondering why we do not know more about it. I am trying to identify whether .... I know there are some reasons why the women do not come forward that perhaps you will tell us about. There are reasons why it is not reported as extensively as I would think an incident of that magnitude would be. And there are reasons why members of Parliament have not become more interested in the subject. I guess I am just looking at the causative factors.

Mme Pépin: Remarquez qu'une des causes les plus importantes, c'est que les femmes ne le mentionnent pas, au départ. Je pense qu'il y a des changements très importants à faire au niveau judiciaire, au niveau de la police et au niveau médical. Parce lorsqu'une femme appelle la police et réclame sa protection, on s'imagine que c'est un problème privé et les policiers n'interviennent pas, ne complètent pas de dossier, et si jamais la femme quitte le domicile pour poursuivre en justice, elle n'a absolument aucune preuve.

Lorsqu'on l'amène à l'urgence d'un hôpital, le médecin ne lui demande pas en quel honneur elle est couverte de contusions.., qu'elle a une fracture au bras ... Il la soigne tout simplement et la retourne chez-elle au lieu, à ce moment-là, de s'informer de ce qui lui est arrivé et de le déclarer immédiate-

[*Translation*]

Mrs. Pépin: It is to be noted that we will sensitize the population to an important problem, the fact that there are battered women in Canada. One follow-up that would be easy to do would be to put ads on television, on radio and in the press to tell women, in the different areas, that they are not alone. One of the most acute problems of battered women is that they feel isolated first of all, and secondly that they are isolated, because they imagine that they are the only ones in such a situation. If there was only an ad giving them the YMCA's phone number in such and such a city, and telling them, if you are mistreated, get in touch with this number. That would be an important follow-up. You might answer that there is no money, but I think that if there were cooperation between government agencies and the media, we could get an intelligent follow-up. If we look at the precise problem of battered women, it has been said that for 45 per cent of the Canadian population, there are no drop-in centres for these women. Therefore they are obviously isolated.

Women in cities are also affected. They do not know where to go. An intelligent follow-up would be for the media to advertize that at such an address, at such a phone number, there is an agency to look after you. Since women do not speak of the problem, it might be a solution. It would be one way to tackle the problem. But we must have adequate solutions for each problem.

M. Howie: Je n'essaie pas de transformer le moindre élément de notre société comme les média en bouc émissaire, mais vous avez déclaré qu'un pourcentage très élevé de femmes canadiennes sont victimes de traitements très violents et je me demande pourquoi on n'en entend pas plus parler. J'essaie de voir si—je sais qu'il y a des raisons qui expliquent pourquoi les femmes ne publient pas le fait dont vous allez peut-être nous parler. Il y a des raisons qui expliquent pourquoi on n'en fait pas état d'une façon aussi exhaustive qu'on pourrait le croire vu l'enverguŗe du problème. Et des raisons expliquent pourquoi les députés ne se sont pas intéressés davantage à la question. Je suppose que j'essaie de trouver les causes.

Mrs. Pépin: One of the main factors, is that women do not mention it. I think very important changes must be made within the court system, and at the police and medical level. When a woman calls the police to ask for protection, it is felt that this is a private problem and the police does not intervene, does not complete a file, and if ever the woman leaves her home to seek redress before the courts, she has absolutely no proof.

When a woman is brought to the hospital emergency, the doctor does not ask her how it is that she is covered with concussions—that she has a broken arm—he simply looks after her, and then sends her home instead of asking what has happened to her and informing the police immediately. When

[*Texte*]

ment à la police. Et après cela, lorsqu'on arrive au système judiciaire, étant donné que ces femmes-là n'ont pas d'argent, elles n'ont pas de services adéquats et bien souvent les avocats ne les prennent même pas au sérieux. Alors, comme elles n'ont pas d'argent, leur cas est reporté de semaine en semaine; elles sont obligées de quitter le domicile conjugal avec leurs enfants, elles n'ont pas d'argent, elles ont même de la difficulté à avoir de l'aide du Bien-être social.

Alors, je pense que si l'on dit que c'est un problème dont tout le monde devrait être au courant, la femme battue n'en parle pas parce que l'attitude du public est que si elle est battue, bien souvent c'est qu'elle est passive. Et une femme battue n'est pas passive. C'est qu'elle se sent responsable de sa famille et, à ce moment-là, elle sait pertinemment que si elle quitte le milieu conjugal, elle portera la responsabilité d'avoir brisé la famille surtout qu'elle est sans argent.

Alors, je pense que les attitudes doivent définitivement changer et les media ont un rôle important à jouer.

Mr. Howie: Thank you very much, madame.

Mrs. Lewis: May I add something to that?

The Chairman: Yes, Mrs. Lewis.

Mrs. Lewis: I would just like to add one point, which is that I think it is a very big mistake to look only at the area of attitude change because we could certainly get all of the information out that we wanted and get it very widely discussed, but when the structures that a battered woman actually has to deal with still reinforce the idea that it is really not wrong, we are not going to really change how the problem is viewed. And until we change the way that all of the systems approach that woman and approach the batterer as well, change those systems and say that this is a crime which is going on, I do not think we are going to get long-term change simply by talking about the issue.

Le président: Avant de passer la parole au prochain député, j'aimerais obtenir l'approbation de deux motions concernant les dépenses de nos témoins et également l'achat de certaines publications si le Comité le juge utile.

• 1155

Je propose:

Que des frais de déplacement et de subsistance raisonnables soient remboursés aux témoins qui sont invités à comparaître devant le Comité pendant son étude sur la violence dans les familles.

Motion agreed to.

The Chairman: The second motion, moved by Mr. Howie, is that the clerk be authorized to purchase for the committee publications on the subject of violence in the family.

Motion agreed to.

Le président: Madame Killens.

[*Traduction*]

we get to the court system, because these women have no money, they do not receive adequate services, and quite often they are not taken seriously by lawyers. And since they have no money, their case is put back from week to week; they must leave the family home with their children, they have no money, they even have trouble getting help from social services.

Therefore, I feel that if we say that it is a problem that everyone should know about, that a battered wife does not speak of it since the public's attitude is that if she is battered, quite often it is because she is passive, but a battered woman is not passive. She feels responsibility for her family, and she knows perfectly well that if she leaves the family home, she will be responsible for her having broken up the family especially if she has no money.

I therefore feel that attitudes must definitely be changed and the media have an important role to play.

M. Howie: Merci beaucoup, madame.

Mme Lewis: Puis-je ajouter quelque chose?

Le président: Oui, madame Lewis.

Mme Lewis: J'aimerais simplement ajouter une chose, à savoir que je crois que c'est une grave erreur que de se limiter à la seule question d'un changement d'attitude puisque bien que nous puissions diffuser tous les renseignements que nous voulons et tenir un débat très exhaustif, lorsque l'on songe que toutes les structures qui entourent la femme battue ne font que renforcer l'idée que ce n'est vraiment pas mal, nous ne réussirons pas vraiment à modifier la perception que l'on a du problème. Tant que nous n'aurons pas changé la façon dont tous les systèmes approchent cette femme et approchent toutes les victimes de mauvais traitements, il faudrait en effet modifier tous ces systèmes et faire comprendre que c'est un crime, car nous n'obtiendrons aucun changement à long terme en se limitant simplement à parler de la question.

The Chairman: Before going on to the next Member of Parliament, I would like to get your approval on two motions, one concerning our witnesses' expenses and the other the purchase of certain publications if the committee thinks it would be useful.

It is proposed:

That travel expenses and resonable expenditures be reimbursed to witnesses invited to appear before the committee during its study of vilence in the family.

La motion est adoptée.

Le président: La deuxième motion, proposée par M. Howie vise à autoriser le greffier à acheter à l'intention du comité les publications qui portent sur la violence dans les familles.

La motion est adoptée.

The Chairman: Mrs. Killens.

[*Text*]

Mme Killens: Merci, monsieur le président.

Nous allons investir beaucoup de temps, monsieur le président, dans l'étude de ce dossier. Ce qui m'inquiète c'est que souvent, à la suite d'une étude comme la nôtre, une fois que le rapport est écrit il est mis sur une tablette ici m ême à la Chambre des communes et ramasse la poussière.

A ma connaissance, il y a un rapport auquel on a donné suite, c'est le rapport sur les handicapés. Celui de l'enfant attend encore. Nous l'avons terminé en juillet. Nous y avons investi beaucoup de temps et les membres sont encore ici aujourd'hui et ça n'a pas bougé. Je ne sais pas, monsieur le président, ce qui va arriver à ce rapport-ci et je me demande si je parle pour rien ce matin.

Le président: Madame Killens, si vous permettez, si vous avez des observations à faire . . . Le Sous-comité du programme et de la procédure a élaboré l'horaire des réunions et vous devriez peut-être vous en tenir . . .

Mme Killens: Monsieur le président, mes remarques sont assez importantes pour qu'elles soient dites en public.

Le président: Allez-y.

Mme Killens: Alors, le problème comme l'a dit la présidente, M^me^ Pépin, c'est qu'il est invisible. Et même moi, une femme, j'ai été sensibilisée à des problèmes qui m'étaient inconnus jusqu'à lundi passé quand nous avons eu la session d'information et que nous avons visionné des films. Je mise beaucoup sur le travail de ce Comité parce que le problème de la femme battue a été trop longtemps ignoré. La société a péché par omission. La première réaction qu'est la mienne, c'est de sauvegarder l'image de la famille. Cela a toujours été, puis cela ne nous donne rien de faire l'autruche parce que la réalité est autre que de sauvegarder cette image.

M. Howie nous a dit qu'il fallait sensibiliser la population et il en a parlé assez longtemps, je n'en parlerai pas dans l'espérance de changer des attitudes. Mais, j'espère qu'aujourd'hui et le reste du temps que nous siégerons ensemble nous réussirons à toucher des cordes sensibles.

Maintenant, le plan d'action aurait certainement deux phases, à mon avis. Puisqu'on dit que la loi est rarement appliquée, il s'agirait de travailler avec les lois qui existent déjà et qui ne sont pas appliquées dans le moment. Il y a certainement quelque chose à faire aux niveaux provincial, municipal et fédéral avec les lois actuelles.

La deuxième phase va certainement apporter des changements nécessaires et nous les trouvons à la page 25 du mémoire dans les recommandations et c'est très clair. Comme le problème a divers aspects, évidemment les solutions devront être variées. La première chose, à mon avis, c'est que la femme devrait pouvoir faire un choix, mais on n'a pas encore donné à la femme les outils nécessaires pour qu'elle puisse faire ce choix. Elle ne devrait pas être obligée de retourner au domicile et dans le moment elle y retourne. Au sujet de cette question de domicile, il faut absolument changer les lois à tous les niveaux de gouvernement, parce que si la personne perd ses privilèges quand elle quitte le domicile comment voulez-vous

[*Translation*]

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman.

We will be investing much time, Mr. Chairman, to study this matter. I am worried that quite often, following a study such as ours, once the report is written, it is filed away at the House of Commons only to gather dust.

To my knowledge, only one report was followed up, the report on the handicapped. The one on children is still waiting. We finished it in July. We invest much time and members are still here today and yet nothing has happened. I do not know, Mr. Chairman, what will happen with this report and I wonder if I am speaking here this morning for nothing.

The Chairman: Mrs. Killens, with your permission, if you have remarks to make—the agenda and procedure subcommittee prepared the agenda of meetings and you perhaps should keep to—

Mrs. Killens: Mr. Chairman, my remarks are important enough to be made in public.

The Chairman: Go ahead.

Mrs. Killens: The problem, as said Mrs. Pépin is that it is invisible. Myself, a woman, I was sensitized to problems I knew nothing about last Monday when we had an information session and we saw these films. I am banking high stakes on the work of this committee because the problem of the battered woman has been ignored too long. Society has sinned by omission. My first reaction is to safeguard the image of the family. That has always been, but it is no use playing the ostrich, since reality is quite different than trying to safeguard this image.

Mr. Howie told us that we must sensitize the population and he dwealt on it long enough, I will not, in the hope of changing attitudes. I do hope that today and for the duration of our meetings together, we will succeed in going to the heart.

Now the action plan would, to my mind, be twofold. Since it is said that the law is rarely applied, we must work with the existing laws that are not applied at the moment. There must be something that can be done at the provincial, municipal and federal levels with present laws.

The second phase would certainly bring about the necessary changes and we find this at page 25 of the brief, in the recommendation, it is very clear. Since the problem has different aspects, it is obvious that solutions must vary. I think the first thing is to offer women the possibility of making a choice, but women have not yet been given the necessary tools to make a choice. I woman should not have to go back to the family home and yet at this time, she goes back. On this question of the family home, it is imperative to change tha laws at every level, since if a person loses all privilege when she leaves home, how can you expect her to leave. She therefore stays because

[*Texte*]

qu'elle le quitte. Elle reste là parce qu'elle perd des privilèges, il faut absolument changer cela. C'est une des premières choses qu'il faut changer.

• 1200

On sait que la situation de la femme seule, au pays, la met dans une situation où elle doit vivre au-dessous du seuil de la pauvreté. C'est pitoyable! Elle le sait avant de quitter. Alors cela s'ajoute à son problème, à sa reflexion avant de partir! Elle sait avant de partir qu'elle va être au-dessous du seuil de la pauvreté.

Il n'y a seulement que 30 p. 100 des hommes qui payent la pension alimentaire. Aux États-Unis il y a eu une loi en 1973-1974; nous avons fait référence à cette loi dans notre document pour.., l'enfant en péril. Aux États-Unis il y a une loi de passée entre les États et le gouvernement fédéral, qui permet d'aller chercher l'argent du conjoint, argent que ce dernier doit au gouvernement. Il faudrait regarder de ce côté-là ce que le gouvernement fédéral . . . C'est nous, cela. C'est la seule que j'ai vue qui était fédérale; les autres, je les ai identifiées provinciales et ça m'inquiète.

Le médecin, à l'hôpital, devrait déclarer la condition de la femme. C'est certainement d'ordre provincial. L'information de la police, c'est provincial; le financement des centres d'hébergement, c'est provincial . . .

Le président: Je m'excuse. A titre de président, si j'interviens c'est que le but de la rencontre de ce matin, et on n'a seulement qu'environ une heure avec la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, c'est de poser des questions aux témoins. Là je vois que vous faites un exposé vous-même; si vous voulez être témoin on vous convoquera comme témoin, mais là c'est plutôt une période de questions à nos témoins, à la lumière du mémoire qui a été soumis.

Mme Killens: Vous avez raison monsieur le président.

Le président: C'est seulement un rappel à l'ordre, fait bien poliment . . . Si vous avez des questions, si vous voulez être témoin, à ce moment-là on fera une séance spéciale.

Mme Killens: Vous avez raison monsieur le président.

Ce qui m'inquiète madame, je pose la question à M^me^ Pépin, c'est que puisque le gouvernement fédéral peut faire très peu, qu'est-ce que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme pourrait faire au niveau provincial, pour justement s'occuper des trois points, que j'allais donner et qui relèvent, d'après moi, du niveau provincial?

Mme Pépin: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites que le gouvernement fédéral peut faire très peu. Je pense que le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative de faire quelque chose. Et une des premières choses qu'il doit faire c'est justement de subventionner ces centres de refuges pour femmes et d'en créer plus, parce qu'actuellement il y a un problème monétaire important. Les subventions varient d'une maison à une autre, suivant les provinces ou les régions où elles se trouvent. Alors je pense que ça devrait être un programme d'un minimum d'au moins trois ans ; le gouver-

[*Traduction*]

otherwise she would lose her privileges, and this must clearly be changed, that is one of the first things to change.

We know the plight of a woman living alone in this country: she must live below the poverty level. The situation is pitiful. She knows this before leaving. This fact compounds her problem and she must think about this before leaving. She knows before setting off on her own that she will be living below the poverty level.

A mere 30 per cent of men pay alimony. A law was enacted in the US in 1973-1974; we referred to this legislation in our brief on child abuse. In the US, there is a law binding the states and the federal administration whereby the government can seize amounts of money that the spouse owes the government. We should look into the matter to see what the federal government . . . this is our only federal legislation. All other legislation I have mentioned is provincial, a fact which worries me.

The doctor at the hospital should expose the condition of battered women. This is certainly a matter of provincial jurisdiction. Information given to police is of provincial concern; financing of shelters is of provincial concern . . .

The Chairman: I am sorry. As chairman I must interrupt because we have approximately only one hour in which to hear the chairman of the Canadian Advisory Council on the Status of Women, and the purpose of this meeting is to question the witnesses, but as I see it, you are giving a talk on this matter. If you wish to appear as a witness, we will ask you to do so, but this meeting should provide an opportunity to question the witnesses in the light of the brief which has been submitted.

Mrs. Killens: You are right, Mr. Chairman.

The Chairman: I am just calling you to order, albeit politely . . . if you have questions to ask or if you wish to appear as a witness, we will hold a special meeting.

Mrs. Killens: You are right, Mr. Chairman.

I am directing this question to Mrs. Pépin; the thing that worries me is that if the federal government can do very little in this respect, what can the Canadian Advisory Council on the Status of Women do at the provincial level with respect to these three points I was about to mention, and which, in my opinion, are of provincial jurisdiction?

Mrs. Pépin: I do not quite agree with your statement that the federal government can do very little. I think the federal government must take the initiative to do something. One of the first things it must do is precisely to subsidize these shelters for women and to increase their numbers because we are now experiencing major financial problems. The grants differ from one shelter to another, from one province or region to another. I think that this program should be set up over a minimum of three years: the federal government should take the initiative because this problem, as has been stated, involves

[*Text*]

nement fédéral devrait prendre l'initiative à ce moment-là, parce qu'on a dit que c'était un problème qui est national; ce n'est pas un problème qui est régional. Il devrait également subventionner des services de soutien; il devrait subventionner également des services, à ce moment-là, à la G.R.C., parce qu'on a dit que les policiers ne font absolument pas leur travail. C'est un des problèmes pour lequel on n'entend pas parler des femmes battues; les policiers ne font pas leur travail, et ne savent pas comment réagir avec des femmes battues.

Alors, au plan de la G.R.C. il devrait y avoir des programmes pour sensibiliser ces policiers-là et leur dire: écoutez, il y a telle difficulté, il y a tel problème, vous agissez et vous appliquez la loi. Et au niveau judiciaire, c'est la même chose. Alors, je pense que le gouvernement a un rôle très important à jouer et lorsqu'on parle évidemment des arrangements fiscaux qui existent entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux, là encore on dit: s'il vous plaît, attention, parce qu'il doit y avoir.., ça touche les arrangements fiscaux. Je pense qu'on a dit qu'on voulait couper de beaucoup dans les programmes sociaux... Quatre-vingt dix pour cent des gens qui utilisent ces différents programmes-là sont des femmes. Actuellement on nous touche en premier; alors nous disons que le Conseil a un rôle important à jouer, mais je pense que le gouvernement a encore un rôle plus important à jouer. Et notre rôle c'est justement d'alerter le gouvernement et de lui dire: 1, je pense que vous devez vous en occuper, c'est un problème à l'échelle nationale, et 2, vous devez subventionner, vous devez faciliter... Et à ce moment-là les provinces et les municipalités pourront prendre la relève. Mais je pense que c'est au gouvernement fédéral de prendre l'initiative.

Do you have anything to add to this?

Mrs. Lewis: I think that is basically the case. One of the things we tried to do in the brief was to make the recommendations specific enough that they would be areas in which the federal government could take some action. In this particular area, as well as a number of others, one of the problems has been that pinning down exactly who is going to deal with the problem has been almost impossible. So I think it is very important to recognize, as M^me^ Pépin just said, that there are very specific things the federal government can do that would make a significant difference. They would not totally solve the problem, but they would have a great impact on women who find themselves in that situation.

• 1205

Le président: C'est complet?

Mme Killens: Oui, monsieur.

Le président: Merci, madame Killens. Madame Mitchell.

Mrs. Mitchell: Thank you, Mr. Chairman. I am very pleased to have our guests here today. I also would like to say how very very helpful I think the showing of the films were the other evening. I just hope that that can be repeated with much larger audiences because it really gets to an emotional level.

[*Translation*]

the whole country, not only one region. The government should also subsidize support services; it should also subsidize services within the RCMP because we have heard that the police are not doing their work at all. This is one of the reasons for which we do not hear about battered women; the police are not doing their work, and they do not know how to react vis-à-vis battered women.

So for the RCMP special programs should be set up to sensitize policemen, make them aware of the problem, have them take action and enforce the law. The same holds true for judicial matters. Therefore, I think that the government has a very important role to play in this respect; and whenever problems touch upon the fiscal arrangements between the federal and provincial governments, people are very wary. I seem to recall hearing that there were to be major cutbacks in social programs... 90 per cent of all people using these various programs are women. We are now the first to bear the brunt of these measures: well, we say that the Advisory Council has an important role to play, but I think that the government's role is even more important. Our role is precisely to alert the government by saying: one, I think that you should concern yourself with this because this is a nation-wide problem; two, you should give subsidies, and make it easier... this having been done, the provinces and the municipalities could take over. But in my view, the federal government should take the initiative.

Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Lewis: Je crois que la situation est bien illustrée. Dans le mémoire, nous avons tenté de faire des recommandations suffisamment précises pour qu'elles permettent au gouvernement fédéral de prendre des mesures. Pour ce qui est de cette question qui nous préoccupe plus particulièrement, comme pour tant d'autres, il a été pratiquement impossible de préciser qui serait chargé de trouver une solution au problème. Il faut donc reconnaître, comme M^me^ Pépin l'a dit, que le gouvernement fédéral peut prendre certaines mesures qui feront toute la différence. Le problème ne sera pas tout à fait résolu, mais les mesures prises éventuellement par le gouvernement pourraient être de grand secours aux femmes qui se trouvent dans cette situation.

The Chairman: Is that all?

Mrs. Killens: Yes, sir.

The Chairman: Thank you, Mrs. Killens. Mrs. Mitchell.

Mme Mitchell: Merci, monsieur le président. Il me fait un très grand plaisir d'accueillir nos témoins. Je tiens à signaler qu'à mon avis, la projection des films l'autre soir a été très utile. J'espère que les films mériteront des auditoires plus vastes car ils font appel aux émotions dans une grande mesure.

[*Texte*]

My question really is related to the one that was just asked and I was very interested in the answers. I wonder if you would comment a little bit on the police force itself. I cannot help but think, when you say there needs to be more sensitization, that probably we also need to have more women police officers who, in turn, would educate from within and sensitize from within. That was one question.

I am very glad to hear you say that the federal government should take leadership because I was about to say that it was more of a provincial responsibility, as well. Also, I wonder if you would comment on the different roles of the provincial family court and the federal justice system and the problems, and what you are recommending in that area.

The Chairman: Mrs. Lewis.

Mrs. Lewis: On the first question of dealing with the police and the role of the police, I certainly agree that it would be helpful to have more women in positions of being police officers. I think as well though that there are going to have to be real policy changes in the area of policing. For example, I think it is appalling that many locations, I would think across the country, have implicit or explicit policy that screen out domestic calls or what are called domestic calls. And what that is saying is that a certain category of people is less deserving of the protection of the police than others. So it is also a question of making policy statements within the whole area of policing which will change the way that domestic violence calls are handled.

In the area of the courts there are enormous problems when you are dealing with the area of family court. One of the problems I think is based on the fact that the kind of guiding spirit in family court is quite often directed towards reconciliation and discussing the problem between the parties involved. Now in some cases that may be something that is positive but, in battering situations it can cause enormous problems, because the woman to begin with is afraid for, if not her life, at least her health. And to expect her to go into family court and negotiate with the person who has been brutally assaulting her for, sometimes, many years is a really unrealistic expectation to put on her.

One of the things that we have been looking at for a long time is the idea that assaults against women in the home should be treated as criminal matters and that they should be separated out of the process of family court; to make that statement very clearly and that this is a crime and this is not something that is going to be tolerated. In the way that the family court system is set up now, the whole issue is tolerated, at least implicitly if not overtly.

Mrs. Mitchell: Thank you.

I think this should be to M^me^ Pépin. On the question of transition houses and funding of shelters I understand that, now, that comes under the Canada Assistance Plan. Probably it would be shared funding. I am wondering what response there might be, or if there are any comments from the

[*Traduction*]

Ma question porte sur une question qui vient d'être posée et dont les réponses m'intéressent particulièrement. J'aimerais entendre d'autres commentaires sur la force policière proprement dite. Vous avez dit qu'il serait bon de procéder à une plus grande sensibilisation; je me demande s'il n'y aurait pas lieu également de faire appel à un plus grand nombre de femmes dans la force policière qui, à leur tour, pourraient mettre les gens au fait et sensibiliser leurs collègues. Je tenais à le signaler.

Il m'a fait plaisir de vous entendre dire que le gouvernement fédéral devrait prendre une initiative car, selon moi, il s'agit également d'une responsabilité provinciale. Pourriez-vous nous entretenir sur les divers rôles de la cour familiale provinciale et le système judiciaire fédéral, leurs problèmes et les recommandations que vous faites à ce sujet?

Le président: Madame Lewis.

Mme Lewis: Pour ce qui est de la police et de son rôle, je suis d'accord qu'une présence accrue de femmes dans la police serait très utile. Par contre, il faudra sensiblement modifier la politique en ce qui a trait au rôle de la police. Par exemple, il est ahurissant de contaster que dans plusieurs régions et peut-être même dans tout le pays, on applique une politique selon laquelle on fait une distinction entre les appels où il est question de querelles familiales et les autres appels. Cela équivaut à dire qu'une certaine partie de la population ne mérite pas la même protection de la police qu'une autre. Il s'agit donc d'énoncer une politique qui vaudra pour tous les services policiers et qui changera la façon dont on répond aux appels où il est question de violence dans la famille.

Dans le domaine de la Cour familiale, d'énormes problèmes se posent. Un des problèmes survient du fait que la Cour familiale cherche souvent à réconcilier les parties et à discuter avec elles des problèmes. Or, dans certains cas, ce principe peut se montrer efficace mais dans d'autres, il peut soulever d'énormes problèmes car, au départ, l'épouse peut croire que sa vie ou sa santé, tout au moins, est menacée. C'est manquer de réalisme que de s'attendre qu'elle comparaisse à la Cour familiale pour discuter avec la personne qui la violente de façon brutale, et depuis plusieurs années, dans certains cas.

On étudie depuis longtemps l'idée que la violence à l'endroit des femmes dans le foyer devrait relever de la cour criminelle au lieu de la Cour familiale; c'est reconnaître qu'il s'agit de crime et non pas d'une situation qui sera tolérée. L'organisation actuelle de la Cour familiale est telle que la situation est tolérée, sinon ouvertement, du moins, implicitement.

Mme Mitchell: Merci.

Je crois que cette question devrait être adressée à M^me^ Pépin. La question des maisons de transition et du financement des centres d'hébergement relève, si je comprends bien, du régime d'assistance publique du Canada. Il s'agit probablement d'un programme à frais partagés. Je me demande quelle

[*Text*]

provincial point of view. I know that in remote areas it is terrible; there just is no protection for women and no alternate accommodation. But are there things that we could be doing to put on more public pressure within provinces? What is the general state from a shelter point of view for women? Just quickly.

The Chairman: Mrs. Lewis.

Mrs. Lewis: It is certainly true that there is an enormous variation in accessibility to shelters and transition houses, and it is certainly true that women who work in regions and provinces are working to put pressure on to get more money. One of the big problems in that whole area is the lack of uniformity in funding at all, or in the level of funding that is given. It is quoted in the brief that the amount of per diem expenses given to shelters range from under $4 to over $25, depending on what shelter you are looking at. So one really important change that would have to be made in that area, whoever is doing the funding, is to fund shelters on a block basis. That is, they would be given funds adequate to meet the expenses of actually running the shelter and not be dependent on really sporadic per diem allowances.

• 1210

A second area that I think is very important to consider when looking at the funding of shelters is that in the vast majority of cases right now shelters are funded as though they were a welfare service, so they are given a per diem amount based only on the shelter and food, essentially, for the woman. What that means is that any other kind of ancillary services that should be provided—be they advocacy services, education services, or whatever—are simply not covered. Women working in shelters do try to do that work, but what you end up with is a very small group of workers trying to meet women's immediate needs in the crisis situation, also trying to do advocacy work, also trying to do public education work. Simply, the amount of work there is overwhelming. So we have to look at increased and uniform funding for shelters and also funding for the kinds of ancillary programs that the women need.

Mrs. Mitchell: A final question, Mr. Chairman.

You have mentioned, and we would certainly agree, that the public's responsibility is the one we really have to focus on, public awareness and legislative change. This, of course, involves protection, justice system things, alternative accommodation, and concern about the total family—children included.

I would like just to ask about this, and perhaps it is something that is going to be coming out of research: I would imagine that there is probably a fair degree of recidivism where women have no other choices, no other financial support, and perhaps a very low sense of self-worth, as we know. They probably have spent most of their life in the home, rather

[*Translation*]

est la réaction ou le point de vue des provinces à ce sujet. Je sais que dans les endroits isolés, la situation est lamentable; les femmes ne sont tout simplement pas protégées et ne peuvent pas se trouver d'autres endroits où s'héberger. Mais, ne pourrions-nous pas faire en sorte qu'une plus grande pression publique s'exercerait dans les provinces? De façon générale, qu'en est-il de la situation de l'hébergement pour les femmes? Très brièvement.

Le président: Madame Lewis.

Mme Lewis: Certes, il est vrai qu'il existe de très grandes différences dans l'accès aux maisons de transition ou aux centres d'hébergement; il est également vrai que les femmes travaillant dans les régions ou les provinces tentent d'exercer des pressions pour obtenir une aide financière supplémentaire. Un des grands problèmes survient du fait qu'il n'y a pas d'uniformité dans le financement ni dans les sommes qui sont affectées. Selon le mémoire, dans les centres d'hébergement, les dépenses quotidiennes peuvent varier de moins de 4 dollars à plus de 25 dollars, selon le cas. Pour changer cette situation, il faudrait donc que les sommes, de quelque provenance qu'elles soient, soient versées en bloc. C'est-à-dire que les centres d'hébergement recevraient des sommes qui leur permettraient de défrayer les frais d'exploitation de façon à ne plus dépendre des allocations isolées.

Un autre aspect très important de la question du financement des centres d'hébergement est que la majorité de ces derniers sont financés comme s'il s'agissant d'un service du bien-être social; par conséquent, on leur verse une indemnité quotidienne couvrant le logement et la nourriture de la femme, essentiellement. Autrement dit, on ne tient pas du tout compte des autres services secondaires qui devraient être assurés, que ce soit des conseils, une éducation ou autres. Les femmes travaillant dans les centres d'hébergement tentent d'assurer ces services, mais, on se trouve en présence d'un tout petit groupe de travailleurs qui tentent de répondre aux besoins immédiats de la femme, de lui donner des conseils, d'éduquer le public. Bref, il s'agit d'un travail accablant. Il faut donc porter notre attention sur le subventionnement accru et uniforme des centres d'hébergement et le financement du genre de programmes secondaires dont ont besoin les femmes.

Mme Mitchell: Une dernière question, monsieur le président.

Comme vous l'avez dit, nous devons concentrer nos efforts sur la responsabilité du public, la sensibilisation du public et la modification des lois. Ce programme vise donc la protection, le système judiciaire, l'hébergement et une attention particulière à l'ensemble de la famille, y compris les enfants.

J'aimerais soulever une question qui se dégagera probablement des études que l'on a entreprises: je suppose que le taux de récidivisme est assez élevé dans les cas où les femmes n'ont pas d'autres choix, pas d'autres sources de revenu ou, peut-être, une opinion très peu flatteuse d'elles-mêmes. Elles ont probablement passé le plus clair de leur temps à la maison,

[*Texte*]

than having a chance to work, because of families, and so on, and as we have learned from the films, there is a pattern of background in their own family history that sometimes leads to becoming a victim. So I am really concerned as a woman—and I know the women's movement and various women's organizations would be very concerned about this too— about what we can do to try to help women get out of that cycle of being the victim.

One of the things that has occurred to me is that we really have to work for ways in which money can come directly to the woman herself—the child tax credit, hopefully expanded kinds of allowances for women—so that they have something in their own names and have some feeling of rights and also some choices. That is only one thing that I am thinking about, but I am wondering if you have any comments on how women themselves can somehow can gain the internal strength to refuse to be victims. I might comment, Mr. Chairman, that that is what I was doing today, because women, in the long run, have to stick up for their own rights.

The Chairman: Mrs. Lewis.

Mrs. Lewis: I think it is certainly true that the kinds of resources and options available for women are really an important area to look at. I think also we have to recognize—and this is something that we point out in the brief—that women who are in situations of being battered are not passive victims to begin with. In general they are, in fact, really actively looking for ways to solve the situation, if not to get out of the home then to protect their children, to stop the violence. They try many different things before getting to the point of actually leaving. When the situation gets to the point where they realize that the beatings are not going to stop, or quite often when it gets to the point of affecting their children, the women will generally try to make some effort to leave.

The barriers that are put up against her when she reaches that decision are immense. So her staying in the situation is more a function of those barriers than of any idea of her being passive and accepting the situation. Certainly the kinds of financial resources that are available to her are very important. That is not only true for women who are not working outside the home, but also for women who may have worked outside the home during the course of their marriage.

One of the things that has been found in a number of studies is that a really important factor in battering situations is the fact that the woman has absolutely no control over the family's financial resources, whether or not she works outside the home: She may not have two nickels to rub together at the point where she makes the decision to leave, so quite often that becomes the first and very, very large barrier that has to be overcome.

I think there are two things we have to look at in deciding how that particular barrier can be dealt with. One is the level of support that is available to her both in terms of provincial welfare and also in terms of her looking at her own future—what kinds of training programs are available, whatever.

[*Traduction*]

sans avoir eu l'occasion de travailler, parce qu'elles élevaient une famille; comme les films nous l'ont démontré, on constate souvent des antécédents qui font en sorte que la femme devient victime. Le mouvement féministe et divers groupes féminins s'intéressent probablement beaucoup à cette question: j'aimerais savoir, en tant que femme, ce que nous pouvons faire pour aider les femmes à s'extirper de cette situation où elles se trouvent toujours la victime.

J'ai pensé que nous devons chercher des moyens pour faire en sorte que l'argent soit donné directement à la femme pour qu'elle bénéficie directement des programmes et qu'elle en retire le sentiment d'avoir des droits et des choix; le dégrèvement fiscal accordé pour les enfants a élargi le genre d'allocations accordées aux femmes. ce serait un moyen, à mon avis, mais je me demande si vous avez des idées sur la façon dont les femmes elles-mêmes peuvent trouver dans leur for intérieur, une force qui les inciterait à refuser d'être victimes. Monsieur le président, j'ai tenté de le faire aujourd'hui car, au bout du compte, les femmes doivent défendre leurs propres droits.

Le président: Madame Lewis.

Mme Lewis: A mon avis, il serait bon de se pencher sur les ressources et les choix offerts aux femmes. Comme nous l'avons démontré dans le mémoire, il faut reconnaître que les femmes battues ne sont pas des victimes passives au départ. De façon générale, il s'agit vraiment de femmes qui tentent de trouver des solutions à la situation, de protéger leurs enfants, de mettre fin à la violence, lorsqu'il n'est pas question de quitter le foyer. Elles tentent plusieurs solutions avant d'accepter de quitter le foyer. Lorsqu'il devient évident que la violence ne cessera pas, ou lorsqu'elle risque de se reporter sur leurs enfants, les femmes tentent généralement de quitter.

Les obstacles à sa prise de décision sont immenses. Son acceptation de la situation dépend davantage de ces obstacles que de sa passivité. Bien entendu, les ressources financières dont elles disposent sont une considération très importante, non seulement pour les femmes qui n'ont pas de travail à l'extérieur, mais également pour celles qui ont travaillé à l'extérieur au cours de leur mariage.

Bon nombre d'études ont relevé un aspect très important des situations violentes: le fait que la femme n'a aucun contrôle des ressources financières de la famille, qu'elle travaille à l'extérieur ou non. Elle peut-être sans le sou lorsqu'elle décide de quitter le foyer; il s'agit souvent du premier obstacle très important auquel elle doit faire face.

En cherchant à franchir cet obstacle, nous devons tenir compte de deux choses. O'abord, l'aide qui lui sera donnée par le Bien-être provincial et le genre de programme de formation, le cas échéant, dont elle pourrait bénéficier pour s'assurer un avenir.

[*Text*]

I think the second area we have to look at really seriously is the enforcement of support and maintenance payments, because that is a whole area that is simply appalling, not only in battering situations, but certainly perhaps even more so in those cases. One of the problems with the system of support and maintenance which we have now is that it is basically up to the individual woman to police the payment of maintenance, and to go back to court if the maintenance is not being paid. Now that is a problem for women in general, but it is a particular problem for a woman who has been battered, who may have a very real fear that, if she pursues her husband's payment of maintenance, he may, in fact, come back and assault her again. So we have to find a mechanism which basically takes that responsibility out of the woman's hands and says, on the part of society, that men have a responsibility to pay those payments, and we have to find a way to ensure that that happens.

[*Translation*]

En outre, il faut prêter une attention particulière à la façon dont l'aide financière est donnée, car le système laisse beaucoup à désirer, dans presque tous les cas, mais particulièrement lorsque la femme est battue. Un des principaux problèmes dans ce système est que la femme doit elle-même s'assurer que la pension est versée et faire appel à la cour dans le cas contraire. Cette situation est difficile pour toutes les femmes, mais pour une femme qui a été battue, le problème est multiplié, car si elle intente des poursuites contre son mari qui n'a pas versé la pension, elle peut craindre qu'il ne revienne la violenter encore une fois. Il faut donc trouver un système qui enlève cette responsabilité à la femme et la donne à l'homme au nom de la société, et assurer le respect de ces dispositions.

• 1215

The Chairman: Thank you. Dr. Halliday, on a five-minute round.

Le président: Merci. Monsieur Halliday, vous avez cinq minutes.

Mr. Halliday: Thank you very much, Mr. Chairman.

M. Halliday: Merci beaucoup, monsieur le président.

First of all, I want to take this opportunity, the first I have had, to congratulate Mr. Howie on successfully bringing this whole issue before our standing committee of the House of Commons. That is not easy to do and, of course, you have done it with the co-operation of the government, and I think all are to be congratulated.

J'aimerais d'abord féliciter M. Howie d'avoir réussi à saisir le comité permanent de la Chambre des communes de cette question. La tâche n'est pas facile et, bien entendu, vous avez eu le concours du gouvernement, je crois qu'il y a lieu de vous féliciter.

I also want just to comment on your intervention with Mrs. Killens a few minutes ago. I agree with you, Mr. Chairman, that we do want to hear as much as we can from the witnesses but, having worked with Mrs. Killens for the last two years, I think her speeches are always worth listening to.

J'aimerais faire des observations sur ce dont vous discutiez avec M^me^ Killens il y a quelques minutes. Monsieur le président, je suis d'accord avec vous, il faut entendre tout ce que les témoins ont à dire et, puisque j'ai travaillé avec M^me^ Killens pendant les deux dernières années, je peux vous assurer que ses discours sont toujours intéressants.

An hon. Member: Hear, hear!

Une voix: Bravo.

Mr. Halliday: And it is up to her, I guess, to decide how she wants to spend her time.

M. Halliday: C'est à elle de décider comment elle veut employer son temps.

The Chairman: For how long have you been an elected member of Parliament?

Le président: Depuis combien de temps êtes-vous député?

Mr. Halliday: Not quite as long as you, but longer than Mrs. Killens.

M. Halliday: Pas aussi longtemps que vous, mais plus longtemps que M^me^ Killens.

Next, Mr. Chairman, I want to congratulate the witnesses here today from the Status of Women. Obviously, they have done a lot of work on this, and I do not want to spend my time only in congratulating them, but I want to challenge them in a few areas where I think maybe we are entitled to challenge them and to draw more information from them. I was impressed by their brief but I must admit that I read it quickly, so I may have missed something. Overall, I thought it dealt with attempts to obtain more services for this very serious problem that Canadians are not aware of, and I think you have served that purpose of highlighting its seriousness.

En outre, monsieur le président, j'aimerais féliciter les témoins qui représentent la condition féminine au Canada. Ils ont déployé beaucoup d'efforts, je ne veux pas seulement les féliciter, je désire aussi leur poser des questions sur quelques domaines où il y a lieu de le faire et leur demander de plus amples renseignements. Leur mémoire m'a fait bonne impression, bien que je l'aie lu rapidement; j'en ai peut-être manqué des passages. En gros, il tentait surtout d'obtenir un plus grand nombre de services pour ce domaine très important que les Canadiens ne connaissent pas, et il a réussi à exposer la gravité du problème.

But I have just one little odd question to ask first. You will find on page 2 in the second paragraph into your brief, in

Ma première question peut vous sembler curieuse. A la page 2, au deuxième paragraphe de votre mémoire, vous parlez de la

[*Texte*]

referring to family violence, you say you prefer to "call it what it is" and call it "wife-battering". I understand that. But this sort of flies in the face of the arguments we are getting now, possibly from your group as well—I think we are, as a matter of fact—that we must change the word "rape" and call that "sexual assault". I think we should call it what it is: "rape". There is a discrepancy there, I think, that women are giving us. We are getting two different stories here. In one case they want to call it what it is and, in the other case, they do not want to call it what it is. That is one question. I do not want to waste a lot of time on that but it is just a discrepancy, I think, which I want to point out.

Now, let me go on to what I think is a more substantive sort of issue. I am a physician who has practised family medicine, as has Dr. Lang, who left just a moment ago, for a number of years, and I am surprised by your statistics of 1:10. Now that may be the case and I cannot refute it, and I may be one of these many, many men who does not see, and is not aware of, what is happening in society. But I am surprised. I practise in a group of six, and I know a lot of families because of that, and I just am not aware of that large a statistic.

My question is that I think the area you have missed in your brief is this whole area of research. You have asked the government to supply you with a more extensive social program, and I know that no matter who the protagonist is, for any social program they want more money today. They are all good programs and they all deserve more money, but the money is not there. So I appreciate the fact that you want more money, but I think you have failed to touch on what I think is the very crucial issue, which is that we need more research in this whole area. I do not think you have even mentioned it, except on page 5 to condemn the physicians and the medical model for paying no attention to the cause.

That is precisely what I want to deal with now, Mr. Chairman: the cause. The first question is statistics. I wonder, and Mrs. Killens will be interested in this reaction I have had, but we spent a lot of time in our special committee on the handicapped and the disabled, and you are talking about a handicapped and a disabled person when you talk about a battered wife, in a sense. We spent a lot of time talking with the census people as to whether or not we could get some questions in the census that would give us some real statistics in this area and that would be accurate and true. You tell us you cannot get those statistics. Would you be sympathetic, and would you think women would react positively, to a question on the census that would elucidate whether or not they are indeed suffering from wife-battering?

• 1220

The Chairman: Mrs. Lewis.

Mrs. Lewis: I have no objection to gathering as much information as possible, but I think it is an incorrect perception to state that research has not been done in this area. There have been a number of very excellent Canadian studies,

[*Traduction*]

violence dans la famille et vous dites, pour appeler les choses par leur nom, qu'il s'agit des femmes battues. Très bien. Mais ce genre de distinction va à l'encontre des arguments qui nous sont présentés par des groupes, et le vôtre aussi, peut-être, selon lesquels il ne faudrait plus parler de «viols» mais plutôt «d'agressions sexuelles». A mon avis, il vaudrait mieux parler de «viols». J'y vois là un manque de cohérence chez les femmes. Nous sommes en présence de deux écoles. L'une veut appeler les choses par leur nom et l'autre ne le veut pas. Voilà une de mes questions. Je ne veux pas perdre beaucoup de temps là-dessus, mais il s'agit d'une distinction que je voulais faire.

Permettez-moi de passer à une question plus importante. Je suis médecin, j'ai été omnipraticien, comme M. Lang qui est parti il y a un instant, pendant quelques années et je suis étonné de votre statistique de 1 femme sur 10. C'est peut-être exact, je ne peux le réfuter; je suis peut-être un de ces nombreux hommes qui ne sont pas conscients de la situation ou qui ne voient pas ce qui se passent autour d'eux. Mais je suis étonné. Je pratique la médecine parmi un groupe de six médecins; je connais donc un bon nombre de familles et je ne connais pas ce chiffre de 1 sur 10.

A mon avis, la faiblesse de votre mémoire est la recherche. Vous avez demandé au gouvernement de vous donner un programme social plus élargi; quelque soit la personne en cause, elle veut toujours de plus grandes sommes dans le cadre d'un programme social. Il s'agit toujours de bons programmes et de personnes qui méritent de plus grandes sommes, mais il n'y a pas d'argent. Je comprends très bien que vous vouliez plus d'argent, mais il me semble que vous n'avez pas parlé de la question très importante, du fait que nous devons entreprendre un plus grand nombre d'études dans ce domaine. Je crois que vous n'en avez même pas parlé, sauf à la page 5 où vous reprochez aux médecins et au système médical de ne pas s'intérer à la cause.

Voilà exactement ce dont je veux parler, monsieur le président. La cause. Prenons d'abord les statistiques. Je me demande si M^me^ Killens trouvera ma réaction intéressante, mais, lorsque vous parlez de femmes battues, vous parlez, en un sens, de personnes handicapées ou invalides. J'ai siégé au comité spécial concernant les handicapés et les invalides et j'ai discuté longuement avec les recenseurs de la possibilité d'inclure dans le recensement des questions qui nous donneraient des chiffres précis, exacts et réels. Vous nous dites que vous ne pouvez pas obtenir ces chiffres. Seriez-vous favorable—ou pensez-vous que les femmes réagiraient positivement—à un recensement qui permettrait de voir si oui ou non elles subissent de fait des sévices corporels?

Le président: M^me^ Lewis.

Mme Lewis: Je ne m'oppose pas à ce que l'on essaie d'obtenir le plus de renseignements possibles, mais on ne peut prétendre qu'aucune recherche n'a été faite dans ce domaine. En fait il existe un bon nombre d'études au Canada sur ce

[*Text*]

as well as some that have been done in the United States. I could refer you specifically to the work of the Women's Research Centre in Vancouver, who are in the process of completing their third report on this area, specifically looking at protection for battered women in the various aspects: legal, medical, et cetera. So I think there is research around, both estimative research and actual descriptive research.

I think putting a question on the census form as a way of documenting is not likely, again, to reach the entire extent of the problem, mainly because in many, many cases the person who fills out the census form is the male of the household.

I think it is highly unlikely that a woman is going to answer truthfully a question concerning wife assault when the chances are very, very high that her husband is likely to see her answer to that question. So I am not sure that that particular methodology would be useful in getting a gauge of the extent of the problem.

I think we can quibble on how extensive the problem is, whether it is 1 in 10, 1 in 15, 1 in 5. My own perception, after having dealt in this field for a long time, is that the 1 in 10 figure, if anything, is low, when you are looking at the extent of violence in the family. I do not think it is at all an exaggeration.

As far as looking at someone in the medical field is concerned, you might be interested in the work in the area of Evan Stark and Anne Flitcraft, who looked at how women entering both emergency and other services were dealt with by various parts of medical professions, and how the actual root cause of the problem is hidden. In fact the number of women who do go to various medical services without ever stating that they have been battered is of very very high proportions.

So we do have research that indicates that the problem is extremely extensive, and I think now the next step is actually to start instituting programs that are going to solve the problem. I think that has to be a priority.

The Chairman: Last question.

Mr. Halliday: I think this is equally important, if not more important, really, because it is even more fundamental than just gathering statistics. I am concerned about your comments on further study—on page 1, your fourth line, where you say:

> It knows no geographical, economic, or cultural boundaries . . . .

It is the word "cultural" that fascinates me, because I have an impression—and I say it is an impression—that there are cultural differences. I have an impression, for instance, that this does not occur as often in the Jewish community. I was told the other night when I asked this question before other witnesses, by somebody who is an expert, that they understood that the Polynesian societies do not have a problem. I did not know that. So I am surprised at this blatant statement here that it knows no cultural boundaries. What research has been done in this area? Am I right that there is a difference

[*Translation*]

sujet et également aussi aux États-Unis. Je pourrais vous citer notamment les travaux du *Women's Research Centre* de Vancouver qui est sur le point de finir son troisième rapport sur ce sujet, lequel porte précisément sur la protection à accorder aux femmes battues du point de vue juridique, médical etc. En conséquence, je crois que l'on étudie cette question tant du point de vue théorique que pratique.

Il est peu probable que l'on pose des questions sur le formulaire de recensement pour évaluer le problème dans son intégralité, étant donné que dans la plupart des cas c'est en général l'homme qui remplit le formulaire.

Il est peu probable que les femmes disent la vérité au sujet de sévices corporels qu'elles auraient subis si elles savent que leur mari aura de fortes chances de prendre connaissance de leur réponse à la question. Je ne suis donc pas certain que cette façon de procéder soit très utile pour évaluer l'étendue du problème.

On peut discuter de l'importance du problème: est-ce le cas d'une femme sur 10, d'une femme sur 15, d'une femme sur 5, etc? Pour ma part, ayant étudié cette question depuis longtemps je crois que la proportion de une sur 10, est en dessous de la vérité, compte tenu de la violence qui existe dans les familles. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une exagération.

En ce qui concerne l'aspect médical vous serez peut-être intéressé par les travaux de Evan Stark et de Anne Flitcraft qui ont étudié le cas des femmes admises dans les services d'urgence, ainsi que dans les autres services hospitaliers, traitées par les médecins, vous pourrez constater que les véritables causes de ce problème sont cachées. En fait les femmes qui recourent aux différents services médicaux sans jamais avouer qu'elles ont subit des sévices corporels sont extrêmement nombreuses.

Donc en fait nous pouvons dire que d'après les recherches il s'agit d'un problème très répandu et ce qu'il faut faire maintenant, c'est mettre sur pied des programmes qui le résoudront. À mon avis ce doit être une de nos priorités.

Le président: Dernière question.

M. Halliday: Je crois que c'est aussi important, sinon plus, que de rassembler des statistiques sur cette question. Ce que vous dites à propos des études qu'il faut faire—page 1, à la quatrième ligne, m'inquiète un peu:

> Le problème n'est pas limité géographiquement, économiquement ou culturellement . . .

Le terme «culturel» m'intrigue beaucoup parce que j'ai l'impression—et je souligne qu'il ne s'agit que d'une impression—qu'il y a des différences culturelles. J'ai l'impression, par exemple, que le problème ne se pose pas souvent au sein de la communauté juive. Il n'y a pas longtemps, alors que je posais la question à d'autres témoins, un expert m'a répondu que ce problème était inexistant dans les sociétés polynésiennes. Je ne le savais pas. Je suis donc surpris de vous entendre prétendre que le problème ne connaît aucune limite culturelle. A-t-on fait des recherches dans ce domaine? Ai-je raison de croire

[*Texte*]

between the Jewish community and the general population in Canada?

Secondly, I am wondering what studies have been done on personality traits in people.

I have a feeling, for instance, that if you would look at the men, there is an inadequate personality in the person who is committing this kind of crime—so-called "crime", because I am wondering whether he is not a sick person; if not sick physically and neurochemically, at least sick mentally, one or the other, and whether we would not be on the wrong track, as we were years ago with psychiatric ones, to look upon these people as being criminals. I am wondering if they do not have either a neurochemical problem or a mental aberration that we do not understand yet.

My question again is what research has been done in that area; because that is far more fundamental than just providing more and more money to look after a problem that we have not adequately investigated and do not know the root causes of yet.

The Chairman: Mrs. Lewis, and *Mme Pépin voudrait ajouter un commentaire.*

Mrs. Lewis: On the first point, on the question of cultural differences, my reference to "cultural" in the brief was dealing with the problem in the Canadian context. It was not looking at other societies. But within the Canadian context there appears to be no place where the violence stops. I have never seen any information to indicate that it is not a problem in the Jewish community, for example.

Mr. Halliday: Has it been studied, Mr. Chairman? That is my point. Has it been studied; and if not, why should it not be?

Mrs. Lewis: Statistics are not available, but certainly women I know who work in transition houses report that they see women from all backgrounds.

I am not saying that documenting that would not be a step that should be taken. My fear, however, is that whenever we move into putting studies as the priority, what happens is that the other kinds of things that are necessary simply do not happen. And this problem is a really urgent one; it is a life-threatening one for the women involved. So while I am not opposed to having further research done and further documentation done, we can only do that documentation if the services are in place that allow those women to become visible. Otherwise, we are just not going to be able to find out what their experience is, and we are not going to be able to find out what the experience of batterers are either.

• 1225

On your second question, dealing specifically with the batterers, there have been some studies which have looked at the batterer and what is happening in his situation. I have not seen any indication that any kind of neuro-physiological problem is

[*Traduction*]

qu'il y ait une différence entre la communauté juive et la population générale du Canada?

Deuxièmement, je me demande quelles études ont été faites sur les traits de personnalité des gens.

Je crois, par exemple, pour parler des hommes, que ceux qui se rendent coupables de ce type de délit, appellé «crime», manquent de personnalité, je me demande s'il s'agit de personnes malades, sinon physiquement ou neurochimiquement, du moins mentalement, ou peut-être les deux et si nous ne faisons pas fausse route, comme nous l'avons fait avant avec les malades mentaux, en les considérant comme des criminels. Je me demande si ces personnes ne souffrent pas d'une déficience neurochimique ou d'un égarement, que nous ne comprenons pas jusqu'à maintenant.

Je repose donc la question de savoir si les recherches ont été faites dans ce domaine parce que c'est encore plus fondamental que d'accorder des fonds pour étudier un problème que nous n'avons pas étudié comme il l'aurait fallu et dont nous méconnaissons les causes véritables.

Le président: Mme Lewis et Mme Pépin *would like to add something.*

Mme Lewis: En ce qui concerne la première question que vous avez posée à savoir les différences culturelles, lorsque j'ai parlé de culturelles «dans le mémoire», c'est dans le contexte canadien que j'ai utilisé l'expression. Je n'ai pas pris en compte la situation dans d'autres sociétés. Mais dans le contexte canadien il semblerait que la violence soit présente partout. Rien jusqu'à présent ne me permet de dire que la violence n'est pas un problème au sein de la communauté juive, par exemple.

M. Halliday: Madame le président, a-t-on étudié cette question? C'est ce que je voudrais savoir. L'a-t-on étudiée et sinon pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

Mme Lewis: Il n'y a pas de statistiques à ce sujet, mais des femmes que je connais et qui travaillent dans des maisons d'accueil disent que les femmes battues proviennent de tous les milieux.

Je ne veux pas dire que faire de la recherche à ce sujet serait inutile. Toutefois, je crais que si l'on considère ces études comme prioritaires, d'autres recherches ou études nécessaires ne puissent être faites. Cette question est très urgente, car l'intégrité physique des femmes est en cause. Je me suis donc pas opposé à ce que l'on fasse davantage de recherches, mais ces recherches ne pourront être faites que s'il existe des services permttant aux femmes de faire part de leur expérience. C'est seulement de cette façon que nous parviendrons à savoir ce qui se passe et également de découvrir ce qui porte les hommes coupables de ce délit à agir de la sorte.

Au sujet de votre deuxième question, qui porte précisément sur les hommes qui se livrent à des sévices corporels, j'ai pris connaissance de plusieurs études à ce sujet. Rien n'indique que ces personnes souffrent de problèmes neuro-physiologiques

[*Text*]

at the root of the majority of battering cases. That is not to say it is not there in some of them. One of the biggest problems, when you are looking at battering, is that men seem to batter because the culture says it is okay, that it is an acceptable way to deal with their problems; and if you want to label that problem as being a mental illness, we are looking at a situation where probably at least 10 per cent of the men in this culture are mentally ill. I think the problem is too prevalent to simply be explained away on that basis.

There is some work that is being done on programs for men and the results of those programs are being documented. To date, however, there seems to be real problems with any kind of treatment program for men because in the vast majority of cases the men do not recognize that they have done anything wrong; that for those men who are prepared to say, I beat my wife, I know it is wrong and I want to do something about it, then there seems to be some chance of getting them to change their behaviour. But in the vast majority of cases, the men simply lie about what has been going on in their homes. They are not prepared to admit the extent of the damage that has been done, and they are not prepared to see themselves as really being in the wrong. So until all the institutions that both the women and the men have to deal with are prepared to say, that behaviour is wrong and it is not going to be tolerated, I do not think there is much chance for making any real long-term changes.

Le président: Madame Pépin.

Mme Pépin: J'aimerais simplement ajouter un commentaire à ce que vous avez dit au sujet des médecins qui voient des femmes. Vous semblez dire: «Moi, je n'ai pas vu tellement de femmes.» Au niveau du problème médical, je pense que les femmes, lorsqu'elles se présentent à l'urgence ou vont voir leur médecin, n'avouent pas tout de suite qu'elles sont battues. Elles disent qu'elles sont déprimées et souvent les médecins, soit parce qu'ils sont pressés par le nombre de patientes qui les attendent ou pour autre chose, ne veulent pas du tout chercher la cause de leur visite. On leur donne des pilules et on les renvoie à la maison, sans savoir la cause. Par la suite, souvent, lorsqu'on se rend compte qu'une femme est déprimée parce qu'elle est battue et qu'elle a des difficultés dans sa famille, on l'envoie voir un psychiatre ou un psychologue et, là encore, l'attitude est tout à fait différente. On essaie de la remener définitivement au *pattern* traditionnel de la famille. Et à ce moment-là, parce qu'elle veut s'en sortir, parce qu'elle a des difficultés et parce qu'elle est battue, on lui dit que c'est elle qui est malade au lieu de voir à traiter la personne qui la bat.

Je pense que l'attitude des médecins, du monde médical vis-à-vis des femmes battues est très négative. Si vous regardez justement les dossiers qui se font dans les urgences, ils sont très rares ceux dans lesquels on a inscrit que la femme était battue. La majorité des gens, la majorité des médecins n'en parlent même pas. Même si on soupçonne qu'elle a été battue, on ne le mentionne pas.

[*Translation*]

provoquant pour la plupart ce type de comportement. C'est peut-être le cas pour certains d'entre eux. L'une des questions les plus importantes, lorsqu'on étudie cette question, c'est que la société ne réprouve pas les hommes qui battent les femmes, c'est-à-dire que c'est un comportement qui est acceptable pour faire face à leurs problèmes et si l'on veut considérer qu'il s'agit de maladie mentale il y a approximativement 10 p. 100 des hommes qui souffrent de maladie mentale dans notre culture. Je crois que le problème est trop étendu pour lui donner une explication aussi simple.

Certaines recherches sont faites sur les programmes qui s'adressent aux hommes et les résultats qu'ils donnent sont étudiés. Jusqu'à présent toutefois il semble difficile d'entreprendre un traitement pour les hommes parce que dans la grande majorité des cas, ils ne veulent pas reconnaître qu'ils ont mal agi; pour ceux qui acceptent de reconnaître qu'ils ont mal agi en battant leur femme et sont disposés à faire quelque chose, on peut espérer changer leur comportement. Mais dans la grande majorité des cas les hommes qui se rendent coupables de sévices corporels mentent sur leur situation maritale. Ils ne sont en effet pas disposés à admettre les dommages qu'ils ont causés par leur attitude et ne sont pas prêts à reconnaître qu'ils ont mal agi. Donc tant que les institutions ne décideront pas que ce comportement ne doit pas être toléré, je ne vois pas comment on pourra parvenir à mettre en oeuvre de véritables changements à long terme.

The Chairman: Mrs. Pépin.

Mrs. Pépin: I would like to say a few words to what you have said about doctors who examine women. You seem to say: "As far as I am concerned I have not examined that many women". As far as the medical aspect is concerned I think that women when they come to the Emergency or when they go to see their doctor do not want to admit that they have been beaten. They say that they are depressed and often doctors either because they are in a hurry owing to the amount of patients waiting or for any other reason do not want really to look for the root cause of their visit. They are given pills and sent home without further explanation. Later on very often when it is realized that a woman is depressed because she is beaten and she experiences difficulty in her family life, she is advised to see a psychiatrist or a psychologist and there again the attitude is completely different. There again people try to fit her back into the traditional pattern of the family. At that particular time because she wants to get out of it, because she experiences difficulties and because she is beaten, she is being told that she is actually the one who is sick and no attempt is made to treat the person who beats her.

I think the attitudes of doctors or medical people towards battered women is extremely negative. If you look through the file in the emergency services of the hospital very rarely will you see that a woman has been reported as a beaten woman. The majority of doctors do not even talk about it. Even though they have reason to believe that a woman has been beaten it is never mentioned.

[*Texte*]

The Chairman: Now we will go on to another physician. Dr. Peter Lang.

Mr. Lang: Thank you, Mr. Chairman. One of the concerns I have with the recommendations in your brief, and in particular in the booklet, *Wife Battering in Canada*, is that I do not see a distinction between the various kinds of wife-battering or the various degrees of wife-battering. There is a difference between assault and assault with bodily harm and assault with serious bodily harm. My concern arises in your recommendations—maybe you can fill me in and I will be more informed on it. You say that you would like to see these cases of an assault treated as an ordinary assault rather than something that is treated in a special way, or such that it does not go to family court; it goes to the regular criminal court, or county court, or wherever it is being heard, and yet at the same time, you make recommendations that no jail term be imposed. Now, this concerns me, particularly where there is serious bodily harm. I think that would be reinforcing the problem of wife-battering if jail terms are not imposed.

• 1230

Mrs. Lewis: I am not aware of that particular recommendation. It is not contained in the brief that I prepared for the council. I certainly think—

Mr. Lang: Okay, what are your views?

Mrs. Lewis: —that there are cases where jail terms should be imposed, and I think we have to start looking at that as one of the options in those situations.

Mr. Lang: Do you feel that jail terms should be imposed in the same way that a jail term would be imposed if a stranger committed the assault?

Mrs. Lewis: I think it should be looked at in basically the same way, that we should not be not taking the problem seriously and not considering that option simply because the woman happens to be the man's wife. It seems to me that the whole area of everything from arrest on up to conviction and sentencing has to reflect the basic principle that wife-battering is a crime.

Mr. Lang: Okay. What are some of the major obstacles that you see with regard to .... First of all, before I get to that, what specifically do you see that we need to change in our legislation to facilitate a better judicial handling of the situation?

Mrs. Lewis: I think the changes that are necessary are less in legislation than they are in actual policy. I mean, we do have laws in the Criminal Code dealing with various levels of assault. None of those laws say: except if it is your wife. Those laws do apply. The problem is that those laws are not used in situations of wife-battering.

What we have to do is change the policies of the police and the kinds of abilities the police have to intervene, and also to change the attitudes of the court in actually imposing sanc-

[*Traduction*]

Le président: Nous allons maintenant donner la parole à un autre médecin, M. Peter Lang.

M. Lang: Merci, monsieur le président. J'éprouve également certaines inquiétudes au sujet de quelques recommandations de votre mémoire, notamment dans la brochure «Les femmes battues au Canada», en ce sens qu'on n'établit aucune distinction entre les différents types et gravités de sévices. Il existe en effet une différence entre une attaque, une attaque avec sévices corporels et une attaque avec sévices corporels graves. Ces recommandations me préoccupent—et peut-être pourriez-vous me donner des explications à ce sujet. Vous dites que vous souhaiteriez que ces attaques soient considérées comme des sévices ordinaires plutôt que d'être considérées à part, de sorte que ces cas ne seraient pas tranchés par les tribunaux de familles, mais plutôt par des tribunaux normaux, des tribunaux de comté ou toute autre instance qui peut en être saisie, et parallèlement vous recommandez que l'on ne mette pas les responsables en prison. Cela m'inquiète, notamment lorsqu'il y a sévices corporels graves. Je crois que l'on ne fait qu'aggraver le problème si on n'impose aucune peine d'emprisonnement.

Mme Lewis: Je ne suis pas au courant de cette recommandation. Elle ne figure pas dans le mémoire que j'ai préparé pour le conseil. Je pense . . .

M. Lang: Très bien, quelle est votre opinion?

Mme Lewis: Je pense qu'il y a des cas où il faudrait imposer une peine d'emprisonnement et il faut que l'emprisonnement reste possible.

M. Lang: A votre avis, devrait-on imposer une peine d'emprisonnement comme si c'était un étranger qui se serait rendu coupable de voies de fait?

Mme Lewis: Il ne faut faire aucune différence, il ne faut établir aucune distinction sous prétexte que l'homme qui s'est rendu coupable de voies de fait est le mari de la personne battue. Il me semble que de l'arrestation à l'établissement de la culpabilité et du verdict, il faut que les sévices corporels soient considérés comme un crime.

M. Lang: Très bien. Pour vous, quels sont les principaux obstacles en ce qui concerne . . . Premièrement, avant de passer à cela précisément quelles sont à votre avis les modifications à apporter à la loi et qui permettraient de rendre plus facile l'imposition d'une sanction judiciaire?

Mme Lewis: Je crois que les changements nécessaires sont moins à apporter à la loi qu'aux pratiques actuelles. Par cela je veux dire qu'il y a dans le Code criminel des dispositions qui sanctionnent les différents degrés de voies de fait. Aucune de ces dispositions ne prévoit une exception dans le cas du conjoint. Ces dispositions s'appliquent sans restriction. Mais le fait est que ces dispositions ne s'appliquent généralement pas pour voies de fait sur le conjoint.

Il faut que nous changions les procédures à suivre par la police, ainsi que les cas où elle peut intervenir et également l'attitude du tribunal qui devrait imposer des sanctions lors-

[*Text*]

tions in areas where they have the authority to do so. So, I would say, for that particular part of the problem, that it is not a question of changing the laws that are available, it is changing the way those laws should be applied.

Mr. Lang: That is a problem then, because I guess administration of the law is at the provincial level. Is there anything you feel that we, as a federal government, can do to facilitate implementation of provincial . . . or the provincial governments' responsibility to implement the law?

Mrs. Lewis: Certainly, one area that comes up is the whole question of the training of the RCMP and how that happens and what kinds of points are made within that training. That is obviously an area that is specifically under federal jurisdiction and is really important, particularly in those provinces that do not have provincial forces and who rely on the RCMP for provincial policing as well as a lot of town and city policing as well. That is one very obvious area where some changes could be made.

Some of the other legal areas are obviously areas that have to be dealt with provincially, but certainly the area of enforcement is really important.

Mr. Lang: Are there problems with attitudes within the judicial system and with Crown attorneys in terms of going for proper sentencing, particularly with serious bodily harm cases, with the judges giving proper sentences?

Mrs. Lewis: Oh, I think there are enormous problems all along the system in that respect. The fact of the matter is that, with very, very few exceptions, within the criminal justice system, wife-battering is not considered to be as serious a problem as other kinds of offences; it is simply not. Consequently, you start right at the level of initial police intervention and work on up through the point where the few cases that do get to court are heard by a judge. Even then the chances of conviction are not great, and the chances of sentencing that at all reflect the seriousness of the offence is very—

Mr. Lang: Does this hold true with serious bodily harm? By that I mean something where somebody is left with a permanent, physical impairment. Does this hold true in those cases as well?

Mrs. Lewis: Well, there is the example that I quoted in the brief, where a woman in a town in British Columbia was rendered a quadraplegic as a result of continued, severe batterings. For months, she tried to have a charge laid in that case, and it was only when both individual women and women's groups started creating a row that a charge was laid. That charge went through court. The sentence was a year and a half, of which far less was served, and the woman is now confined to a wheelchair for the rest of her life, and that is not an unusual case to indicate how wife-battering cases are dealt with.

• 1235

Mr. Lang: Was there any compensation in that case?

[*Translation*]

qu'il y est habilité. Donc, je dirai qu'en ce qui concerne cette partie du problème la question n'est pas de changer les lois qui existent mais de changer la façon dont elles sont appliquées.

M. Lang: C'est donc un problème parce que l'administration de la loi ressortit aux provinces. Y a-t-il quelque chose à votre avis que le gouvernement fédéral pourrait faire pour faciliter la mise en oeuvre par les provinces . . . ou qui pourrait aider les provinces à s'acquitter de leurs responsabilités pour mettre en oeuvre la loi?

Mme Lewis: Certainement, il y a par exemple toute la question de l'encadrement de la Gendarmerie royale, ainsi que les différentes modalités de formation. C'est évidemment un domaine de juridiction fédérale très important particulièrement dans les provinces qui n'ont aucune force de police provinciale et qui comptent sur la Gendarmerie royale pour faire régner l'ordre dans la province ainsi que dans les villes. Il est donc évident que l'on pourrait apporter certains changements à ce niveau.

Il y a bien entendu beaucoup d'autres choses que les provinces pourraient faire, mais certainement l'application de la loi est importante.

M. Lang: L'attitude adoptée par le système judiciaire ou les avocats de la Couronne fait-elle problème, ainsi hésiteraient-ils en cas de sévices corporels graves à exiger l'imposition de la peine qui s'impose, de leur côté les magistrats hésiteraient-ils également?

Mme Lewis: Il existe à mon avis des problèmes énormes dans tout le système à ce sujet. Le fait est que, sauf dans de très rares cas, les sévices corporels sur la femme ne sont pas considérés comme un problème grave, aussi grave que d'autres types de délits. En conséquence, il faut commencer au bas de l'échelle au niveau de la police pour ensuite remonter aux quelques rares cas qui sont entendus au tribunal. Même dans ce cas il y a peu de chance que l'on reconnaisse la culpabilité et que les peines imposées reflètent la gravité du délit perpétré . . .

M. Lang: Est-ce également le cas pour les sévices corporels graves? Par cela je veux dire des sévices qui ont occasionné un handicap physique permanent à la personne qui les a subis. La situation est-elle différente dans ces cas?

Mme Lewis: J'ai donné dans le mémoire l'exemple d'une femme de Colombie-Britannique qui, à la suite de sévices corporels répétés, est devenue paraplégique. Pendant des mois elle a essayé de se faire entendre et c'est seulement lorsque plusieurs femmes et des groupes de femmes ont élevé la voix que le responsable à été inculpé. Le cas a été entendu par le tribunal. L'inculpé a été condamné à un an et demi et libéré avant terme, mais cette femme est clouée dans un fauteuil roulant pour le reste de sa vie, et cet exemple, qui montre comment l'on considère le cas des sévices corporels sur les femmes, n'est pas rare.

M. Lang: La victime reçoit-elle certains dédommagements?

[*Texte*]

Mrs. Lewis: No.

Mr. Lang: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Dr. Lang.

Time has already expired, but I will recognize one other member of the official opposition, Mr. Hawkes.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce que les témoins peuvent attendre encore dix minutes? Je pense que nous sommes deux à vouloir poser des questions.

The Chairman: Are you agreed? Agreed.

Mr. Kilgour: *Merci.*

The Chairman: Mr. Hawkes.

Mr. Hawkes: Thank you, Mr. Chairman.

I will try to give you a series of questions briefly and see the response. At page 21 of your brief you raise the issue of constitutions, the constitution of Canada, and the residency requirements. I was bothered by Clause 6.(3)(*b*) of the new constitution, which is still there, which affirms the right of government to establish residency requirements, and a citizen can actually sue to require government to do that. I do not remember your dealing with that issue in your brief to the constitution committee as advisory council. Is this a change in council policy, this concern, or is it an add-on that has just come later, or is my recall faulty?

Mme Pépin: Nous n'avons pas discuté de cela lorsque nous avons travaillé au plan de la Constitution. C'est une proposition que nous amenons au moment de présenter le mémoire, alors cela a été ajouté à ce que nous avons déjà demandé. Vous avez raison, on n'a pas discuté de cela auparavant mais là, c'est une proposition qu'on amène lorsqu'on présente le problème des femmes battues.

Mr. Hawkes: Thank you. I will join you with whatever efforts necessary to get rid of that clause. I find it abhorrent.

You mention on page 17 of your brief that in 1980 you asked Health and Welfare to conduct a study related to the use of CAP in providing appropriate social programs for battered women. You indicate that they do not have that study. Is it started, or has that request been rejected, or is it just sitting there for two years in limbo?

Mrs. Lewis: I think, as far as we know, we have been given no information that it has gone forward.

Mr. Hawkes: As far as you know it is just in limbo. It has not been refused but it is just in limbo.

Mrs. Pépin: Nothing has been done.

Mr. Hawkes: Okay. On the issue of law enforcement, The National Council of Women of Canada has recommended that

[*Traduction*]

Mme Lewis: Non.

M. Lang: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, docteur Lang.

Il ne nous reste plus de temps, néanmoins je donnerai la parole à un autre membre de l'opposition officielle, M. Hawkes.

Mr. Kilgour: On a point of order, Mr. Chairman. Is it possible for the witnesses to wait another 10 minutes? I think there are still two of us who would like to ask some questions.

Le président: Sommes-nous d'accord? D'accord.

M. Kilgour: *Thank you.*

Le président: Monsieur Hawkes.

M. Hawkes: Merci, monsieur le président.

Je vais essayer de vous poser rapidement plusieurs questions et de voir ce que vous avez à répondre. À la page 21 de votre mémoire vous soulevez la question des constitutions, de la Constitution du Canada et des exigences en matière de résidence. L'alinéa 6(3)(*b*) de la nouvelle constitution, qui existe donc toujours, établit le droit du gouvernement à fixer les exigences en matière de résidence; en conséquence tout citoyen peut intenter une action en justice pour obliger le gouvernement à le faire. En tant que conseil consultatif je ne pense pas que vous ayez touché cette question dans votre mémoire à l'intention du Comité sur la constitution. S'agirait-il d'un changement de politique du conseil, est-ce quelque chose qui est venu s'ajouter plus tard ou ma mémoire me fait-elle défaut?

Mrs. Pepin: We have not discussed that in our work for the constitution. It is a proposition that we have brought forward when we tabled the brief. It was then added to what we had already asked. You are right, we have not discussed that particular question before, but it is a proposition that we had when we discussed the case of beaten women.

M. Hawkes: Merci. Je m'efforcerai de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour éliminer cette disposition. Je la trouve inacceptable.

Vous dites à la page 17 de votre mémoire qu'en 1980 vous avez demandé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de faire une étude sur le recours au PAC pour mettre à la disposition des femmes battues des programmes sociaux appropriés. Vous dites qu'elles ne disposent pas de cette étude. A-t-elle commencé, la demande a-t-elle été rejetée ou traîne-elle quelque part depuis deux ans?

Mme Lewis: Tout ce que nous savons, c'est qu'on ne nous a pas dit que les choses étaient allées de l'avant.

M. Hawkes: Pour autant que vous sachiez, on a oublié cette question. On n'a rien refusé mais on a tout simplement oublié.

Mme Pépin: Rien n'a été fait.

M. Hawkes: Très bien. En ce qui concerne l'application de la loi, le Conseil national des femmes du Canada a recom-

[*Text*]

in assault cases of this kind spouses be compellable witnesses and that the law be changed to effect that. You have not dealt with that in your brief. Have you discussed it or not discussed it? Do you have a recommendation for us?

Mrs. Lewis: It is not something that we dealt with in the brief and to my knowledge it is not an issue that has been dealt with directly. I would be somewhat hesitant to push too hard on that matter simply because it takes that much more control away from individual women who have to cope with their situations. It may, for example, simply terrify a woman to be forced to testify against her spouse in a situation where she knows that he is not likely to get any sentence at all, much less one that is going to give her any safety. So I think simply to put that forward in isolation is potentially a very dangerous thing to do. Now it might be something that could be considered when the other parts of the system are in place to in fact afford the woman real protection. But certainly my top priority is to give her as safe a place as possible after the whole period has been gone through in the court system.

Mr. Hawkes: Okay. One last question. There is a tendency in Canada to think of different jurisdictions, different ways of handling problems province to province, as a hurdle, as an obstacle. I try, whenever I can, to think of it as an opportunity system and an opportunity system in the following way. If we have different systems in different provinces, then we have an opportunity to research those different systems and to perhaps become wiser about what works best and what does not work.

In that context you intrigue me in your brief by mentioning the difference between French civil law and common law, but you do not give me any details. I am wondering if maybe you could provide us with details at some later date, or give us just a brief summary, and give us some indication of what works well out of the civil law tradition that should maybe be brought the other way or the converse.

• 1240

Mme Pépin: Je vais faire une déclaration pour que ce soit très clair: nous n'avons pas voulu à ce moment-là mentionner une province plutôt qu'une autre, mais au Québec, il y a une loi, depuis janvier 1981, qui permet aux femmes qui ne reçoivent pas de pension alimentaire de leur mari de la faire récupérer par le gouvernement. Je pense que dans le mémoire, nous disions que nous aimerions qu'un système semblable soit créé au niveau fédéral. On excluait la province de Québec parce qu'actuellement, le système est établi.

Cela a été simplement donné comme exemple. Remarquez que le fait d'étudier des lois d'une province à une autre, c'est très bien, mais je pense que si nous avions une uniformité dans tout le Canada, ce serait beaucoup plus facile.

Alors, nous avons simplement dit que nous excluons le Québec parce qu'actuellement, ils ont un programme d'assistance aux femmes divorcées et battues qui n'existe pas dans les autres provinces. *Would you like to add something?*

Le président: Monsieur Kilgour.

[*Translation*]

mandé que pour les voies de fait les conjoints puissent être des témoins à charge et que la loi soit changée à cet effet. Vous n'en avez pas parlé dans votre mémoire. En avez-vous discuté ou non? Pouvez-vous nous faire quelques recommandations à ce sujet?

Mme Lewis: Nous n'en avons pas parlé dans le mémoire et, à ma connaissance, on n'en a pas parlé directement. J'aurais quelques hésitations à trop insister là-dessus simplement parce que cela dépossède trop les femmes qui doivent faire face à de telles situations. Par exemple, une femme pourra être terrifiée d'avoir à témoigner contre son conjoint si elle est convaincue que ce dernier ne sera pas inculpé et, encore plus, qu'elle risque des représailles. Ainsi, le fait de considérer cette question séparément pourrait être très dangereux. C'est par contre quelque chose que l'on pourra prendre en considération lorsque les autres parties du système visant à assurer une protection réelle aux femmes seront mises en place. Mais sans conteste, la priorité absolue, c'est de protéger le plus possible les femmes après le verdict du tribunal.

M. Hawkes: Très bien. Une dernière question. On aurait au Canada tendance à croire que l'existence de différentes juridictions, de différentes façons de traiter les problèmes d'une province à l'autre, est un obstacle. J'essaie plutôt, dans la mesure du possible, d'y voir une source de possibilités. S'il y a des systèmes différents, il est possible de les étudier et peut-être de voir quel est le meilleur et quels sont ceux qui ne donnent pas de bons résultats.

Dans cet ordre d'idées, le fait que vous fassiez état des différences entre le Droit civil français et le *Common law* britanique sans donner de détails, me surprend un peu. Peut-être pourriez-vous nous donner des précisions plus tard ou nous faire un rapide résumé et nous montrer ce qui fonctionne bien dans le Droit civil, ce qu'il faudrait changer, ou vice versa.

Mrs. Pépin: I would like to stress that in this case we did not want to mention any particular province, but the fact is that since January, 1981, there has been legislation in Quebec allowing a woman who is not receiving her alimony to obtain payment through the government. I think that in the brief we indicated our desire to see such a system established at the federal level. Quebec would be excluded since the mechanism already exists.

This was simply given as an example. I realize that a comparison of different provincial legislation can be useful, but I think that uniformity throughout Canada would greatly facilitate things.

We simply mentioned that Quebec would be excluded since it now offers such an assistance program to divorced and battered women, unlike the other provinces. Would you like to add something?

The Chairman: Mr. Kilgour.

[*Texte*]

M. Kilgour: D'abord, monsieur le président, je veux vous féliciter pour votre diplomatie. On me dit que dans le rapport de Linda MacLeod, à la page 15, il est indiqué que les trois pires catégories professionnelles, c'est-à-dire les pires comme groupes, sont les camionneurs, les policiers et les médecins.

Mme Pépin: Ici, on n'a pas parlé de la violence verbale non plus. Il y a une étude pilote qui a été faite parce qu'on croit que la violence pour les femmes se fait plutôt dans les milieux de classe moyenne, enfin de classe privilégiée. On s'est aperçu que les femmes dont les maris ont des revenus très importants constituent actuellement la classe la plus touchée. Les femmes qui vivent dans un milieu à l'aise ne veulent surtout pas le mentionner parce qu'elles ont un mari professionnel. Elles veulent évidemment protéger la réputation de leur mari et elles veulent également, je les comprends, protéger leur propre situation: elles ont une maison, des enfants qui vont dans des écoles privées, elles ont certains avantages. Alors, en plus de ne pas vouloir briser la famille, elles veulent également protéger la réputation de leur mari. On a découvert que chez les professionnels, les médecins, entre autres, et les avocats, il y avait un grand nombre de femmes qui étaient battues.

En fait, la violence verbale, on n'en parle même pas à ce moment-là.

M. Kilgour: C'est bien intéressant.

Mrs. Lewis, I have been one of those Crown attorneys that my colleague over there was talking about, for 10 years, dealing on a weekly or almost a daily basis with battered wives. You talk in your recommendations about carrying through with the arrest and sentencing when a woman does not press charges. The problem one meets, literally every week, is, what happens when the woman comes in, lays the charge, and then comes to court and says she does not want to go ahead with the trial?

In fact, Crown attorneys can tell her to take the stand, but it makes you feel terrible because you know she does not want to do it. Nine times out of ten she is not going to tell what happened anyway. A lot of charges get withdrawn very reluctantly by the police and Crown attorneys for that reason. Would you like to comment on that?

Mrs. Lewis: It is certainly true that this problem does arise. We have to understand the reasons why women behave in that way. It is not simply irrational. It is not a lightly taken reconsideration.

The reason this happens is that there are so many pressures on her to do so. She may be afraid—with good reason—that she may lose a source of livelihood for herself and her children. Or he may have threatened her again. There are many, many reasons why women do that.

I think the approach has to be, rather than getting frustrated with those women and cutting off those avenues, to simply accept it as a problem in an area that has not been dealt with properly for such a long time. We have to continue to allow that avenue to be open, encourage women and give women the

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: First of all, Mr. Chairman, let me thank you for your diplomacy. I have been told that in Linda MacLeod's report, on page 15, the three professional categories indicated as the worst offenders are truckdrivers, policemen, and physicians.

Mrs. Pépin: We did not deal with the subject of verbal violence here. A pilot project was undertaken since it is often assumed that violence more often occurs against women in middle-class families rather than well-off ones. We discovered that women, with husbands earning high incomes, now constitute the group most affected by this phenomenon. Upper middle-class women are anxious not to talk about it since they may have a husband who is a professional and they want to protect his reputation, and, quite understandably, their own material situation: they have a house, children who go to private schools, and certain advantages. Not only do they want to avoid breaking up the family, but they also want to protect their husband's reputation. We discovered that among professionals such as doctors, for example, and lawyers, there were a great many battered wives.

Verbal violence we have not even taken into account here.

Mr. Kilgour: It is very interesting.

Madame Lewis, j'ai été pendant 10 ans procureur de la Couronne et chaque semaine, presque tous les jours, je m'occupais des cas de femmes battues. Dans vos recommandations, vous préconisez l'arrestation et l'établissement d'une peine quand la femme ne porte pas d'accusation. Mais que doit-on faire, quand, comme cela se passe presque toutes les semaines, une femme décide de porter une accusation, mais change d'avis au moment du procès?

En fait, le procureur de la Couronne peut l'obliger à témoigner, mais cette démarche peut lui répugner puisqu'elle est contre la volonté de la femme. Neuf fois sur 10 on sait qu'elle ne va pas raconter ce qui s'est vraiment passé. Souvent la police et les procureurs décident, à contrecoeur, d'abandonner la poursuite pour cette raison. Qu'avez-vous à dire là-dessus?

Mme Lewis: Certes le problème se pose. Nous devons comprendre pourquoi les femmes se comportent ainsi. Ce n'est pas une décision déraisonnable ni prise à la légère.

La femme est motivée par toutes sortes de pressions. Elle craint peut-être, et à juste titre, de se trouver sans moyens d'existence pour elle-même et ses enfants. Ou son mari lui a peut-être fait encore des menaces. Il existe beaucoup de raisons pour un tel comportement.

Plutôt que de réagir avec frustration devant ces femmes et leur enlever la possibilité d'un tel recours, il serait préférable de traiter ce phénomène comme un problème qu'on n'a pas su s'y prendre jusqu'ici. Il faut encourager les femmes à se prévaloir de ce droit et leur offrir l'appui nécessaire pour

[*Text*]

support systems to allow them to continue to press charges and register convictions.

Mr. Kilgour: Thank you. One of your points is about accepting evidence of past assault as permissible evidence in an assault case between husband and wife. I think you realize that this goes beyond the existing law. How would you change the code there?

Mrs. Lewis: Which page is that on?

Mr. Kilgour: Page 5. How would you change the Criminal Code there? The fourth one from the bottom.

Mrs. Lewis: Is it in the . . .

Mr. Kilgour: In your statement.

• 1245

The chairman is going to rule me out of time. The idea is: How would you change the code specifically in that regard?

Mrs. Pépin: I am sorry, I think the recommendation that you have now does not relate to the brief at all.

Mr. Kilgour: No, this is your summary. On page 5 you talk about accepting evidence of past assault as permissible evidence in an assault case between husband and wife. I take it that is one of your recommendations.

Mrs. Lewis: That recommendation does not come out of the present brief, no.

Mr. Kilgour: Oh, then you have withdrawn this, or do you still stand by this?

Mrs. Pépin: I want to clarify one thing: the document that you are looking at does not relate to the brief that we are presenting this morning.

Mr. Kilgour: It has your stamp on it. It is called *Summary of Wife Battering in Canada: The Vicious Circle.*. It is something your council . . . .

Mrs. Pépin: Would you rephrase the sentence, please.

Mr. Kilgour: One of your recommendations is that we accept evidence of past assault as permissible evidence in an assault case between husband and wife. If you have not perhaps thought about this for today, I am not trying to put you on the spot; but I would like to know sincerely what specifically you would like us to do with the Criminal Code to allow for that.

Mme Pépin: Je crois que les femmes devraient, si j'ai bien compris votre question, avoir le privilège de témoigner contre leur mari, à ce moment-là . . . Est-ce bien cela que vous demandez?

M. Kilgour: Non, pas tout à fait. S'il s'agit d'une question d'incidents passés, lorsque quelque chose a été fait à une femme, je veux tout simplement savoir de quoi, spécifiquement, vous voulez parler?

[*Translation*]

qu'elles maintiennent leur accusation et obtiennent une condamnation.

M. Kilgour: Je vous remercie. Vous préconisez que des preuves d'une agression passée soient admissibles dans un procès. Vous savez sans doute que cela dépasse la portée de la législation actuelle. Quelles modifications voulez-vous apporter au code?

Mme Lewis: De quelle page parlez-vous?

M. Kilgour: La page 5. Quelles modifications voulez-vous faire au code criminel? Il s'agit de la quatrième ligne en bas de la page.

Mme Lewis: Dans . . .

M. Kilgour: Dans votre exposé.

Le président va me couper la parole. Je vous demande quelles modifications précises vous proposez au code à ce sujet?

Mme Pépin: Je m'excuse, mais je crois que la recommandation dont vous parlez ne se rapporte pas du tout à notre exposé.

M. Kilgour: Il s'agit de votre résumé. A la page 5 vous parlez de l'admissibilité de preuves concernant une agression passée dans un procès où une femme accuse son mari. Il ne s'agit donc pas d'une de vos recommandations.

Mme Lewis: La recommandation n'est pas faite dans notre soumission actuelle.

M. Kilgour: L'avez-vous retirée ou êtes-vous toujours de cet avis?

Mme Pépin: Je tiens simplement à préciser que le document que vous citez ne se rapporte pas au mémoire que nous avons présenté ce matin.

M. Kilgour: C'est un document publié par votre conseil intitulé *Résumé de la femme battue au Canada: un cercle vicieux*.

Mme Pépin: Voulez-vous reformuler la question, s'il-vous-plaît?

M. Kilgour: Vous recommandez que des preuves concernant une agression passée devienne admissible quand une femme accuse son mari de voies de fait. Vous n'avez peut-être pas réfléchi à cette question en vous préparant à notre réunion, je n'essaie pas de vous mettre sur la sellette, mais j'aimerais savoir quelles sont les modifications précises que vous proposez au code criminel à ce sujet.

Mrs. Pepin: If I have understood your question correctly, I think that women should be entitled to give evidence against their husband in such cases; is this what you are asking me?

Mr. Kilgour: No. I want to know what exactly you propose relating to the admissibility of evidence of past assault.

[*Texte*]

Mrs. Pépin: I would really like to see the documentation because I do not have the document today. I do not think I want to change any recommendations the council has made, but I want to read this one.

Mr. Kilgour: If you prefer to think about it, perhaps you could write us through the clerk.

Mrs. Pépin: I will do it for sure, and I am sorry that I am not able to reply.

Mr. Kilgour: One final question then. In the United States they have a survey method for victims of crimes: they do not rely on people reporting crimes; they phone one person in 10,000 and ask them. Would you be in favour of that kind of a system that might include a question about wife-battering that the spouse presumably would not hear?

Mrs. Lewis: I certainly think that is one possible way of getting some additional information and I am not opposed to that method. I think there still are problems in underreporting in some of those surveys, but it does give a way of getting at least a ballpark handle on both the question of wife-battering and a whole range of other underreported crimes.

Mr. Kilgour: As a totally irrelevant supplementary, Mr. Chairman, do you feel that violence on television is a contributing factor to this, or would you be prepared to comment on that?

Mrs. Lewis: I certainly think images of violence all around us, not only on television, do contribute to the problem. Particularly when you see the way women are portrayed in many of those images—I think many of you saw the film on pornography the other night—I think it would be really naive to assume that those kinds of images do not have a real impact. There is some research that is beginning to be done that does show that images of violence against women in particular and violence in general do in fact contribute to the incidence of violence against women.

Mr. Kilgour: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Will you permit me to allow a question from the library research staff. Agreed? Go ahead, Mrs. Morton.

Mrs. Mildred J. Morton (Researcher, Library of Parliament): I am not only a researcher, I am also a lawyer, and I just wanted to speak briefly to help the committee with respect to two issues, one on the issue of compellability and one on this issue of past statements.

On the issue of compellability, if a wife is made compellable against her husband, it is not the case then that this mandates that a wife in all cases will be called against her husband; it gives the prosecution the opportunity to call the wife if she volunteers or not. In certain cases the prosecution would have discretion to choose not to call the wife if for any reason he or she felt that it would not be valuable to call the wife.

[*Traduction*]

Mme Pépin: Il faudrait que j'examine le document, car je ne l'ai pas sous les yeux. Je ne veux pas changer des recommandations faites par le conseil, mais il faudrait que je relise celle-ci.

M. Kilgour: Si vous préférez y réfléchir, vous pourriez peut-être nous envoyer votre réponse par l'entremise du greffier.

Mme Pépin: Certainement. Je regrette ne pas pouvoir vous répondre tout de suite.

M. Kilgour: Une dernière question. Il existe aux États-Unis des sondages pour obtenir des renseignements sur les victimes de crimes: on ne se contente pas des rapports des victimes, mais on téléphone à une personne sur 10,000. Seriez-vous favorable à ce genre de mesure qui pourrait comprendre une question sur les femmes battues que n'entendrait pas le mari.

Mme Lewis: C'est une façon d'obtenir des renseignements supplémentaires et je ne suis pas opposée à cette méthode. Je crois que le nombre de cas signalés par ce genre de sondage reste parfois inférieur au nombre réel, mais ça nous donne une idée approximative de la fréquence des cas d'agression et toutes sortes d'autres crimes insuffisamment documentés.

M. Kilgour: Une question supplémentaire qui n'a pas de rapport avec ce qui précède, monsieur le président. Pensez-vous que la violence à la télévision soit un facteur dont il faille tenir compte. Seriez-vous prête à faire des observations là-dessus?

Mme Lewis: Je crois que les images de violence qui nous entourent, pas seulement à la télévision, contribuent à ce problème, notamment la façon dont les femmes sont représentées dans beaucoup de ces images. Beaucoup d'entre vous ont vu le film sur la pornographie l'autre soir. Une telle représentation ne peut manquer d'avoir une incidence réelle. On commence à faire des recherches qui démontrent que la représentation de la violence à l'encontre de la femme, et de la violence en général, a une influence sur la fréquence des agressions contre la femme.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

Le président: Permettez-vous une question d'un de nos recherchistes parlementaire? D'accord. Je vous donne la parole, madame Morton.

Mme Mildred J. Morton (recherchiste, bibliothèque du Parlement): Je suis avocate, en plus d'être recherchiste, et j'avais quelques observations à faire au Comité concernant l'obligation de témoigner et les preuves d'agressions passées.

Quand à l'obligation pour une femme de témoigner contre son mari, la procédure ne sera pas fixée pour tous les cas, mais cela donne au procureur la possibilité de faire témoigner la femme, qu'elle soit d'accord ou non. Dans certains cas il aurait la possibilité de ne pas faire témoigner la femme s'il pensait que ce témoignage ne servirait à rien.

[*Text*]

With regard to the business of past statements, of course I obviously cannot speak for the advisory council on this issue, but I have read Linda MacLeod's book. I have read the legal study by Miss Goldman from which she takes her information and conclusions and I think I can explain what the problem is. It is set out in a background paper, which the committee has, with respect to the legal aspects of wife-battering. In these cases the problem is simply securing enough evidence for a conviction.

• 1250

Very often there are no witnesses whatsoever with respect to the battering except the wife herself. The law obviously treats each isolated case of wife-battering as a crime, and what you have to prove is the battering in one particular case. Now if there is only the word of the wife against the husband, for example, no bruises as evidence, it very well might be that a judge will conclude on the basis of this evidence that there is not proof beyond a reasonable doubt that there is wife-battering. However, in battering cases very often, as witnesses have come out with, there is a whole history of battering to which there might be witnesses or might not be witnesses, whatever. If this could be introduced in evidence . . . .

Mr. Kilgour: You mean as similar-fact evidence, is that what you are speaking about?

Mrs. Morton: The suggestion seems to be a kind of similar-fact evidence, that it should be brought in to prove conviction, not to prove what similar-fact evidence as has heretofore gone to prove, that is, the identity of the criminal or something like that.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, one point if I may. Does the council take the view that under Section 245 wives are not compellable witnesses? Is that what the lady is telling us?

Mrs. Morton: Again, I do not know what the council has to say. Right now I know that the law in Canada is not now clear, is not consistent on the issue.

The Chairman: This concludes this morning's session. We will reschedule another meeting with the minister as soon as she is available. It might be next week, as soon as possible, and we will ask the film producers to the same meeting, if you want to direct a question to them or even to the minister about the film producers.

The next meeting will be on Thursday, February 4 at 3.30 with Dr. Donald Dutton of the University of British Columbia and the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women.

Mr. Hawkes: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, Mr. Hawkes.

Mr. Hawkes: Given the testimony today on the failure of Health and Welfare to deal with the recommendation of the council, I wonder if we could either have the Minister of National Health and Welfare as a witness or get some written response from the minister related to . . . .

[*Translation*]

Pour ce qui est de la question des preuves, je ne peux pas parler au nom du conseil à ce sujet, mais j'ai lu le volume de Linda MacLeod. J'ai lu l'étude juridique de mademoiselle Goldman, où elle expose les faits et les conclusions, et je crois pouvoir vous expliquer le problème. Vous en trouverez une description dans le document de travail fait pour le Comité concernant les aspects juridiques du problème de la femme battue. Il est très difficile d'obtenir suffisamment de preuves pour une condamnation.

Très souvent la femme elle-même est le seul témoin de l'agression. Du point de vue juridique, c'est chaque cas isolé d'agression qui constitue le crime et il faut prouver que cette agression a eu lieu. Si c'est simplement l'affirmation de la femme contre celle du mari, par exemple, sans constation de contusions comme preuves, le juge peut fort bien conclure qu'on n'a pas démontré au-delà de tout doute raisonnable que l'agression s'est produite. Mais dans des cas semblables, il y a souvent eu d'autres incidents d'agression et parfois des témoins. Si cela était admissible comme preuve . . . .

M. Kilgour: Vous parlez de preuves d'un fait analogue, n'est-ce-pas?

Mme Morton: On semble préconiser que des preuves concernant un fait analogue puissent servir pour justifier une condamnation et non pas servir, comme cela était le cas jusqu'ici, à prouver l'identité du criminel ou quelque chose du genre.

M. Kilgour: Monsieur le président, une question si vous le permettez. Le Conseil estime-t-il que la femme n'est pas un témoin contraignable dans les cas qui relèvent de l'article 245? Est-ce cela que vous nous dites?

Mme Morton: Je ne connais pas la position du Conseil. Mais je sais que la Loi canadienne n'est pas claire à ce sujet, qu'elle manque de cohérence là-dessus.

Le président: Cela met fin à notre séance de ce matin. Nous allons prévoir d'autres réunions avec le ministre aussitôt qu'elle sera disponible, peut-être la semaine prochaine. Nous allons demander aussi aux réalisateurs du film d'assister à la même réunion, si vous avez des questions à leur poser.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 4 février avec M. Donald Dutton de l'université de la Colombie-Britannique et les représentants du Conseil consultatif sur le Statut de la femme au Nouveau-Brunswick.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Hawkes: Puisque le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas donné suite à la recommandation du Conseil, comme nous l'avons appris aujourd'hui, pourrions-nous avoir comme témoin le ministre de la Santé ou bien obtenir des réponses écrites . . . .

[*Texte*]

The Chairman: Maybe we can have a steering committee to discuss if the other witnesses could appear at the meeting. I will call a steering committee next week to discuss this.

Je désire remercier Mme Lucie Pépin du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, ainsi que Mme Lewis qui a aussi répondu aux questions des membres du Comité.

Je déclare cette réunion ajournée jusqu'à la prochaine convocation du président.

Merci.

[*Traduction*]

Le président: Nous pourrions peut-être discuter de la possibilité de convoquer d'autres témoins dans une réunion du comité directeur la semaine prochaine.

I would like to thank Mrs. Lucie Pépin from the Canadian Advisory Council on the Status of Women and Mrs. Lewis for answering our questions.

I declare the meeting adjourned to the call of the Chair.

Thank you.

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé

Third class
Troisième classe

K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Advisory Council on the Status of Women:

Mrs Lucie Pépin, President;

Miss Debra Lewis.

Du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme:

Mme Lucie Pépin, présidente;

Mlle Debra Lewis.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 25

Thursday, February 4, 1982

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 25

Le jeudi 4 février 1982

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

CANADA

First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28505—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

Burghardt
Campbell (*LaSalle*)
de Corneille
Elzinga
Frith
Gustafson
Halliday
Hawkes
Howie
Hudecki

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Killens
MacDonald (Miss)
Marceau
Mitchell (Mrs.)
Savard
Schellenberger
Schroder
Young—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Hugh R. Stewart

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Thursday, February 4, 1982:
Mr. Elzinga replaced Mr. Thacker.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 4 février 1982:
M. Elzinga remplace M. Thacker.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 4, 1982
(29)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 3:40 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneile, Elzinga, Frith, Halliday, Howie, Hudecki, Mrs. Killens, Messrs. Lang, Marceau, Mrs. Mitchell, Messrs. Roy, and Savard.

Witness: Dr. D.G. Dutton, Department of Psychology, University of British Columbia.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981 relating to the study of violence in the family (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23.*)

On motion of Mr. Lang, it was agreed,—That a document entitled "No Turning Back: A Future for Battered Women", submitted by the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix SNTE-6*).

Dr. Dutton made a statement and answered questions.

The Vice-Chairman, Mr. Lang assumed the Chair.

Questioning of the witness resumed.

At 5:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 4 FÉVRIER 1982
(29)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 15h 40 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Elzinga, Frith, Halliday, Howie, Hudecki, M^me^ Killens, MM. Lang, Marceau, M^me^ Mitchell, MM. Roy et Savard.

Témoin: M. D.G. Dutton, Ph. D. département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Sur motion de M. Lang, il est convenu,—Qu'un document intitulé, «Pas question de revenir en arrière: Un avenir pour les femmes maltraitées», soumis par le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme, soit joint au procès-verbal et témoignages de ce jour (*Voir appendice SNTE-6*).

M. Dutton fait une déclaration et répond aux questions.

Le vice-président, M. Lang, assume la présidence.

L'interrogation du témoin se poursuit.

A 17h 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Thursday, February 4, 1982

• 1540

The Chairman: Ladies and gentlemen, I see a quorum. Now the committee resumes its consideration and its study of violence in the family.

The first witness is from the Department of Psychology at the University of British Columbia, Dr. Donald Dutton. He is on my right. We will open this session with this first brief. I think that we have already distributed the brief.

According to the program, we were supposed to receive another brief from the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women, from Margaret Larlee, the Vice-Chairman, and Susan Shalala, Researcher. Unfortunately, they are still in the snow storm in New Brunswick, and we have received a call that they cannot be here today. However, we have received their brief, and if we have a motion, we may attach the brief as an appendix to the minutes of the meeting today. Is that agreed? That the brief will be attached to the report today?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Agreed. Now I will yield the floor to Dr. Donald Dutton who will make a statement. He will take any questions from the members after his statement.

Dr. Dutton.

Mr. Donald Dutton (Department of Psychology, University of British Columbia): Thank you. Since we have a bit more time, due to the unfortunate inability of the people from Moncton to arrive, I thought I would spend the first few minutes telling you about my experience working in the area of family violence and the things that I have done that are specific to wife assault, so you will know what areas I feel confident to answer questions about.

I will then spend some time talking about what I see as the causes of wife assault in males, and some time talking about the criminal justice system's response to wife assault, as it currently stands, with some suggestions for change, as I see it.

My involvement in this area began in 1974. At that time, I was developing a training system for police officers in the Province of British Columbia—for all the police forces, with the exception of the RCMP. The main area in which police felt they needed a psychologist to help them with what they were doing was in what they call family disturbance calls. Now "family disturbance calls" is a general area that includes wife assault calls. I became interested at that time in the problem of wife assault: why there was so much violence generated in intimate relationships.

I also got to look at wife assault calls firsthand because I spent two summers going out on patrol with the Vancouver

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le jeudi 4 février 1982

Le président: Mesdames et messieurs, nous avons maintenant le quorum. Le Cmité reprend alors son enquête sur la violence dans les familles.

Notre premier témoin nous vient du Département de psychologie de l'Université de la Colombie-Britannique. Il s'agit de M. Donald Dutton, à ma droite immédiate. Nous allons entendre ce premier mémoire. Je pense que vous en avez déjà tous un exemplaire.

Nous devions entendre un autre mémoire du Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme. Nous devions accueillir Margaret Larlee, vice-présidente du Conseil, et Susan Shalala, recherchiste. Malheureusement, nous venons d'apprendre qu'elles ne pourront pas comparaître aujourd'hui étant donné la tempête de neige qui sévit toujours au Nouveau-Brunswick. Comme elles nous ont toutefois fait parvenir leur mémoire, j'aimerais que quelqu'un propose que nous l'annexions au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. Convenons-nous d'annexer ce rapport?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Je donne maintenant la parole à M. Donald Dutton qui fera une déclaration préliminaire. Il répondra ensuite aux questions.

Monsieur Dutton.

M. Donald Dutton (département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique): Merci. Comme nous avons un peu plus de temps, dû, malheureusement, à l'impossibilité des gens de Moncton d'arriver à Ottawa, j'ai pensé que je pourrais commencer par vous parler de mon expérience du domaine de la violence dans la famille et de mes activités directement liées à l'agression contre la femme. Vous pourrez ainsi me poser des questions plus pertinentes à mon domaine de compétence.

Je vous parlerai ensuite des facteurs qui, selon moi, poussent les hommes à agresser les femmes et de la réaction de la justice à ce problème; je vous dirai ensuite de quelle façon il faudrait à mon avis changer le système.

J'ai commencé à m'intéresser à ce domaine en 1974. Je travaillais alors à la mise sur pied d'un programme de formation des agents de police de la Colombie-Britannique. Ce programme s'adressait à tous les corps de police, à l'exception de la GRC. La police estimait en effet avoir besoin de l'aide d'un psychologue pour les aider à répondre aux appels concernant les cas de violence familiale. Il s'agit d'un domaine assez général qui comprend l'agression des femmes. C'est à ce moment que j'ai commencé à m'intéresser aux femmes maltraitées et à me demander comment des relations intimes pouvaient mener à autant de violence.

J'ai aussi eu des contacts directs avec les femmes battues, ayant passé deux étés à travailler avec la police de Vancouver

[*Texte*]

Police in answering what they call domestic crisis calls. I did that for three years.

After that time, I began to act as a therapist, doing treatment groups for assaultive men, men who, at that time, had voluntarily come into a treatment program because of specific problems they were having in being violent with the women they lived with. That was the beginning of an experimental project that I will tell you a bit about, which we have only just begun right now in Vancouver, jointly funded by the federal Solicitor General's department and the Attorney General of British Columbia. It is a court-directed treatment program for assaultive males, and I will come back and tell you some things about that program.

At the same time, I got involved in a research project with Dr. Susan Painter, who is here in Ottawa now with Health and Welfare, setting up a national clearing house dealing with problems of the sort we are talking about right now, that is, with issues for the battered woman. She is trying to answer questions such as why a woman would not leave a relationship that was intermittently abusive.

I also wrote a policy paper for the Solicitor General on criminal justice system policy having to do with wife assault. This is just in the process of being translated and should be published within the next few months.

So, as a result of these experiences, I have looked at the problem of wife assault from the point of view of the police; from the point of view of the man who is assaultive; through the experience I have had in the groups; through the interviews we have done with assaulted women, with battered women; and from the point of view of criminal justice system policy and how the criminal justice system works. So I have had an objective experience, in the European sense, from a number of perspectives, with wife assault.

• 1545

In the 1970s, there were two schools of thought about the causes of wife assault. One school of thought believed that wife assault occurred because of a sexist society, because there were norms in North American society which made a marriage licence a hitting licence. Another school of thought, which was one that psychiatrists subscribe to somewhat more, held that wife assault was aberrant; that men who assaulted their wives were mentally ill. I do not agree with either of those positions. I think they are both wrong.

I have no doubt that society is sexist but I do not think that that, in and of itself, accounts for or causes wife assault. If it did, then all men would assault their wives. The majority of men do not assault their wives. A sizeable minority of men assault their wives. Therefore, there must be something else beside the norms of society which contribute to wife assault.

I think the psychiatric position is wrong because in most of the studies which have been done on men who assault their wives, it was found that they simply do not have any diagnos-

[*Traduction*]

pour répondre aux appels relatifs à des scènes de ménage. J'ai fait cela pendant trois ans.

J'ai ensuite commencé à travailler comme thérapeute, à soigner des groupes d'hommes agressifs. Il s'agissait d'hommes qui suivaient volontairement un programme de traitement pour essayer de régler leur problème qui était la violence envers la femme avec laquelle ils habitaient. C'était le début d'un projet dont je vous reparlerai un peu plus longuement, projet que nous venons de mettre sur pied à Vancouver et que financent conjointement le Solliciteur général fédéral et le procureur général de la Colombie-Britannique. Les tribunaux envoient les hommes qui en ont besoin suivre ce traitement. Je vous en donnerai de plus amples détails tout à l'heure.

Au même moment, j'ai entrepris un projet de recherches avec M^me^ Susan Painter, qui travaille maintenant au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à Ottawa. Elle s'occupe de mettre sur pied un bureau central pour s'occuper des problèmes dont nous parlons, c'est-à-dire des problèmes liés aux femmes maltraitées. Elle essaie de comprendre, entre autres, pourquoi une femme battue régulièrement par son mari reste quand même avec lui.

J'ai également rédigé un document de politique pour le solliciteur général sur le système pénal en ce qui a trait aux femmes battues. On travaille maintenant à la traduction de ce document qui devrait être publié d'ici quelques mois.

Donc, en fonction de mes expériences, j'ai considéré le problème de la femme battue du point de vue de la police, du point de vue de l'agresseur, en thérapie de groupe, du point de vue des femmes battues, lors d'entrevues avec les intéressées et du point de vue de la justice pénale et de son fonctionnement. Je crois donc pouvoir dire que j'ai une expérience objective, dans le sens européen du terme, du problème de la femme battue, pour aborder le problème de divers points de vue.

Il y avait, au cours des années 70, deux écoles de pensée. L'une attribuait le problème des femmes battues au sexisme de la société, les normes nord-américaines étant telles que le contrat de mariage rendait acceptable l'agression envers les femmes. L'autre, plus acceptée chez les psychiatres, considérait l'agression envers les femmes comme une aberration, c'est-à-dire que les hommes qui battaient leur femme souffraient d'une maladie mentale. Je ne suis d'accord avec aucune de ces deux théories. Je pense qu'elles sont toutes les deux fausses.

Il ne fait aucun doute à mon esprit que notre société est sexiste, mais je ne pense pas que cela soit, en soi, à la base de l'agression envers les femmes. En effet, si c'était le cas, tous les hommes battraient leur femme. Mais la majorité des hommes ne battent pas leur femme. Il s'agit d'une minorité, même si elle est importante. C'est pourquoi je pense qu'il doit y avoir d'autres facteurs, mises à part les normes de la société, à la base de ce problème.

Je pense que la théorie des psychiatres est également fausse, car la majorité des études effectuées sur les hommes qui battent leur femme révèlent qu'ils ne souffrent d'aucun trouble

[*Text*]

ible mental disorder. If you look at what psychiatrists call the DSM-3, which is their classification of mental disorders, these men are not mentally deranged. They are in every respect normal apart from the fact that they assault their wives. So if you spent time with a group of them, you would find that they do not look or act abnormally; they do not come out that way on psychological tests.

So I think if we are trying to understand why it is that men assault their wives, we have to give up simplistic notions that there is one cause which will explain the whole thing. It is a combination of things—some of which operate at a societal level and some of which operate at the individual level. One of the first notions, I suppose, that we have to entertain is the well-established notion in psychology that, by and large, men are generally more aggressive than women. They come out that way. On most behavioural tests it shows up at an early age. It is there.

The sociobiologists seem to think that it is stamped into us through 300,000 years of evolution. That may be true, but I think if one believes that, one is hard-pressed to explain why men would assault and, in some instances, kill their wives, because evolutionary theories suggest that you do those things which are going to maximize your contribution to the gene pool, which are evolutionarily sound. But it is not evolutionarily sound to kill your wife. In fact, 40 per cent of wife assaults begin during the time of a woman's first pregnancy. So, if we took a sociobiological position on that, we would be hard-pressed to explain both of those facts.

I think the origins of aggression are learned in the family of origin. Studies suggest that 40 per cent to 60 per cent of men who assault their wives witnessed assault occurring in their family of origin. They either saw their father assault their mother, or they themselves were physically beaten by one of their parents. So, early on, they had role models that one way to deal with anger, one way to deal with stress, was to do so aggressively and to generate that aggression towards someone in the family.

What that probably does, current indications would suggest, is to create a person who has a predisposition to be assaultive when under stress. So when they become an adult and there is something stressful going on in their contemporary existence, their main way of dealing with that stress is to become aggressive, assaultive, towards someone. We will go on to examine who that someone is and why that someone often turns out to be the person they are intimately connected with.

We are probably all aware that there is a variety of sources of stress in one's contemporary milieu. Some of them come from outside the family. They can come from job situations. Our current economic recession would indicate that instances of family violence, to the extent that they are stress-precipitated, will not decrease over the coming few years but, if anything, will increase; that while we are feeling an economic recession, and while people are unemployed and while men feel they are not living up to their role as providers, there are many

[*Translation*]

mental diagnostiqué. Si l'on se fonde sur ce que les psychiatres appellent le DSM-3, qui est leur classification des troubles mentaux, ces hommes sont mentalement sains. Il s'agit d'hommes normaux à tous les égards, mais qui cependant battent leur femme. On constate, au contact d'un groupe de ces hommes, qu'ils n'ont pas l'air anormal et qu'ils ne se comportent pas de façon anormale. Les tests psychologiques ne révèlent aucune anomalie.

Donc, je pense que pour comprendre pourquoi ces hommes battent leur femme, nous devons mettre de côté toute notion simpliste selon laquelle l'on pourrait attribuer ce problème à une seule raison. Il s'agit d'une combinaison de facteurs dont certains sont de nature sociologique et d'autres individuels. Je pense qu'il faut commencer par reconnaître ce principe bien accepté en psychologie, à savoir que les hommes sont généralement beaucoup plus agressifs que les femmes. Tous les tests de comportement le montrent, et dès le plus jeune âge. C'est un fait.

Les sociobiologistes semblent croire que c'est le produit de 300,000 années d'évolution. C'est peut-être le cas, mais alors comment expliquer que certains hommes battent et vont même jusqu'à tuer leur femme, car, en effet, toutes les théories de l'évolution prétendent qu'on se limite à des actions susceptibles de maximiser notre apport génétique, donc des actions positives sur le plan de l'évolution. Mais je doute que l'on puisse dire que le meurtre de sa femme est positif sur le plan de l'évolution. En fait, 40 p. 100 des cas de femmes battues se produisent au moment de la première grossesse. Ces deux faits sont donc très difficiles à expliquer par une théorie sociobiologique.

Je pense qu'au départ, l'agressivité est apprise dans la famille d'origine. Les études effectuées montrent en effet que 40 à 60 p. 100 des hommes qui battent leur femme ont été témoins de ce genre d'agression dans leur famille d'origine. Ils ont soit vu leur père battre leur mère, soit été eux-mêmes battus par l'un de leurs parents. Ils ont donc appris, dès la plus tendre enfance, que l'agressivité était une façon de calmer sa colère et de se libérer du stress et ils ont appris à diriger cette agressivité vers un membre de leur famille.

Il semble donc, selon les données actuelles, que cela mène à une personnalité prédisposée à l'agressivité en période de stress. Une fois à l'âge adulte, dès que ces personnes subissent le stress, elles s'en libèrent par l'agressivité envers quelqu'un. Nous verrons plus loin qui est la victime et pourquoi la victime est souvent quelqu'un de proche.

Nous savons tous qu'il existe beaucoup de sources de stress dans notre milieu. Certains de ces stress ont une origine extra-familiale. Je pense, entre autres, au travail. On peut dire sans se tromper que les cas de violence dans la famille, dans la mesure où ils sont attribuables au stress, ne diminueront pas au cours des quelques prochaines années mais qu'ils augmenteront plutôt, vue la crise économique actuelle. Tant que la récession durera et qu'il y aura des chômeurs, des hommes qui n'ont pas l'impression de bien jouer leur rôle, soit subvenir aux

[*Texte*]

cases where they are likely to deal with that stress by becoming aggressive and assaultive.

• 1550

In some families the stress comes from within the family, it comes from a power struggle that is going on between the man and the woman. This has to do in part with the expectations that that man might have about who should be running the family, whether he should be the head of the family or whether the family is run on a more egalitarian basis. To the extent that his expectations and what is going on in the family do not match, that is going to be a source of stress for him. Of course, as a therapist, one has to address the question of whether to change what is going on in the family or change the expectations. So, if we have those sources of stress occurring . . . .

Another thing that contributes to wife assault is the relative isolation. Most men who become assaultive with their wives are relatively socially isolated, that is, they simply do not have a number of close friends with whom they can share their problems or to whom they can talk about the stress that is going on in their life.

We have a person who is predisposed to react to stress with violence; we have a number of contemporary sources of stress in his milieu. The next question would be: Why would this person direct that stress-precipitated violence towards his wife? The answers to that are many and varied. On the one hand, the woman is, in some cases, in part the source of stress for the man. If she is not living up to his expectations of how the family should be running, then she is seen as being the source of stress.

In other cases it is simply because wife assault is something that is done in private, it is done behind closed doors, it is because the woman is relatively powerless to retaliate, physically powerless to retaliate, and because he can get away with it. When I say he can get away with it, I mean that, in general, the way our society conveys a message to people that they are doing something that is wrong, which we call *mala in se*, is to use the criminal justice system to get the message across to that person that his behaviour is unacceptable. But when we look at the criminal justice system response to wife assault, we find that the criminal justice system does not tend to tell men who have been assaultive to their wives that what they are doing is wrong.

Starting with the police response to wife assault, we would find that if a woman called the police reporting that the man she was living with was threatening her, or assaulting her, based on the best evidence we have, her chances of getting a police car and getting police support, police help, would be less than half, about 0.47, which means that fewer than half of reported wife assault calls get a police response in the first place. Even if the police do attend the call, they are not likely to help that woman garner evidence that could help her in court if she decided to press assault charges. They are likely to try simply to quiet things down for the evening and to leave with a warning to both parties that if things flare up again they will come back.

[*Traduction*]

besoins de leur famille, il y aura des gens chez qui ce stress se traduira par l'agressivité.

Dans certains cas, le stress trouve son origine dans la famille même. Il est le résultat direct de la lutte pour le pouvoir qui oppose l'homme et la femme. Ce problème est en partie attribuable aux attentes de l'homme quant à l'identité du chef de famille, si l'homme doit être considéré comme le chef ou si les pouvoirs doivent être répartis plus équitablement. Lorsque ces attentes et la réalité diffèrent, cela crée un stress chez l'homme. Bien entendu, le rôle du thérapeute est de déterminer s'il convient de changer la situation dans la famille ou de travailler à changer les attentes. Il y a donc toutes ces sources de stress . . .

Un autre facteur contribue à l'agression envers les femmes; l'isolement relatif. La plupart des hommes qui battent leur femme sont relativement isolés sur le plan social, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'amis intimes avec lesquels ils peuvent discuter de leurs problèmes ou du stress qu'ils subissent.

Nous avons donc ici une personne prédisposée à réagir avec violence au stress, et ce stress a diverses origine dans son milieu. Même, la question que nous nous posons alors est celle-ci: pourquoi cette personne dirige-t-elle cette violence due au stress contre sa femme? Il y a de nombreuses réponses fort variées à cette question. Dans certains cas, la femme est une source de stress pour l'homme. Si elle ne répond pas à ses attentes de vie familiale, elle devient une source de stress.

Dans d'autres cas, c'est simplement parce que l'agression de la femme est quelque chose qui se passe dans l'intimité, parce que la femme est en général incapable de se défendre physiquement et parce que l'homme va s'en tirer. Quand je dis qu'il va s'en tirer, je veux dire qu'en général pour faire comprendre à quelqu'un qu'il a fait quelque chose de mal la société a recours au système pénal. Mais si l'on examine la façon dont le système aborde le problème de la femme battue, on constate que la justice ne fait pas comprendre aux hommes qui maltraitent leur conjointe que leurs actes sont répréhensibles.

En commençant par la réaction de la police, nous constatons que lorsqu'une femme appelle la police pour dire que l'homme avec lequel elle vit la menace ou la bat, ses chances d'obtenir de l'aide sont inférieures à une sur deux, à savoir 0.47. Cela veut dire que moins de la moitié des femmes qui appellent la police parce que leur mari les bat sont secourues. Et même si la police répond à ce genre d'appel, elle n'est pas susceptible d'aider une femme battue à recueillir les preuves nécessaires pour intenter une action en justice si elle décide de le faire. Dans la plupart des cas, la police préfère essayer de calmer les conjoints pour la soirée et de les avertir qu'elle reviendra en cas de récidive.

[*Text*]

They are likely, in many cases, to give a woman bad legal advice—by which I mean she is often advised that the assault is not a matter for the police, that it is a civil matter. That is bad legal advice, because in many Canadian provinces a husband has tortial immunity vis-à-vis his wife and she cannot pursue the case as a civil matter. In those provinces where a husband does not have tortial immunity, the chances of a woman's getting redress in civil court are exceedingly slim, as has been demonstrated in a study done at the Osgoode Hall Law School. So the civil route is not one that is very promising in terms of providing protection for a woman.

Police are loathe, in other words, to get involved in wife assault calls. They are not trained properly for it, although that is beginning to change. They do not feel comfortable dealing with something that goes on inside someone's house, when most of their training has been based on taking an authority position. There is 12 years of research that shows that taking an authority position in a volatile family assault call can often backfire, can lead to something that researchers call iatrogenic violence—it is violence that is created by the agent who intervenes in the assault call. In other words, they make things worse than they may have been.

• 1555

There is no promotion within a police department for handling family-crisis calls properly. The officers may feel uncomfortable because there is something about the family situation in which they are intervening that reminds them of problems they have within their own family. There is a variety of reasons. If they do proceed and make an arrest, it is extremely unlikely that the criminal justice system will pick up and do anything with that case.

First of all, a justice of the peace is unlikely . . . if a woman does approach and lay an information with a justice of the peace, most justices of the peace will require a police report before they will proceed. Now this, unfortunately, puts many women in a kind of double-bind situation, since police only make reports on wife assault calls in 17 per cent of the calls that they do attend; and since they attend less than half the calls, you can see that a woman's chances of getting a police report are fewer than 8 in 100, given that she has phoned the police requesting assistance. Now if her chances of getting a police report are fewer than 8 in 100, that means her chances of laying an information with a justice of the peace are extremely slim.

Even if she does get a justice of the peace to lay an information in this case, there is still the issue of whether or not the Crown prosecutors will proceed with the case, will give it some energy, will spend a lot of time talking to the woman to find out what the issues are; and there is still the issue of whether or not a judge will decide to convict, given that the evidence suggests a conviction. Judges by and large, with some exceptions, want to keep the family together. They do not want to take a wage-earner away from the family. And they, quite frankly, until recently have not had a good alternative to

[*Translation*]

Dans bien des cas, la police donne aux femmes battues de mauvais conseils juridiques. Je m'explique: on dit souvent à ces femmes que l'agression ne relève pas de la police, mais du droit civil. C'est un mauvais conseil parce que dans bien des provinces canadiennes, le mari jouit de l'immunité au civil face à sa femme. Cela veut donc dire que la femme ne peut intenter de poursuites au civil contre son mari. Dans les provinces où le mari ne jouit pas de cette immunité, la femme a très peu de chances d'obtenir réparation au civil; c'est ce qui est ressorti d'une étude effectuée à la faculté de droit *Osgoode Hall*. Donc, le droit civil n'offre pas beaucoup de protection à la femme.

En d'autres termes, la police montre beaucoup de réticence dans les cas de femmes battues. Les policiers n'ont pas la formation nécessaire pour s'occuper de ce genre de problèmes. Mais cela tend à changer. Il se sentent mal à l'aise lorsqu'il s'agit de s'occuper d'un problème d'ordre familial, la grande part de leur formation étant concentrée sur l'autorité. Douze ans de recherches ont révélé qu'une attitude autoritaire dans une situation aussi explosive qu'un cas de violence familiale peut entraîner ce que les spécialistes appellent la violence iatrogénique, c'est-à-dire la violence qui découle de l'intervention d'un agent de police dans ce genre de dispute. En d'autres termes, il contribue à aggraver la situation.

Les policiers ne sont pas encouragés à traiter les cas de violence dans la famille de manière appropriée. Dans certains cas, ils se sentent mal à l'aise parce que le conflit dans lequel ils sont appelés à intervenir leur rappelle des problèmes qu'ils ont dans leur propre famille. Il y a une variété de raisons. S'il décident de procéder à une arrestation, il y a très peu de chances que le système pénal s'occupe du cas.

Premièrement, un juge de paix est fort peu susceptible . . . En fait, si une femme dépose une plainte auprès d'un juge de paix, la plupart du temps on exige un rapport de police avant d'aller plus loin. Cela met la femme, malheureusement, dans une situation ambiguë, car la police n'établit de rapport sur les cas de femmes battues que dans 17 p. 100 des appels auxquels elle répond; et comme la police ne répond qu'à moins de la moitié des appels, cela veut dire qu'une femme qui a sollicité l'aide de la police a moins de huit chances sur 100 d'avoir un rapport. Donc, cela veut dire qu'elle a très peu de chances de réussir à porter plainte auprès d'un juge.

Et même si elle obtient du juge de paix qu'il accepte sa cause, il reste encore à déterminer si le procureur de la Couronne ne rejettera pas le cas, s'il s'en occupera activement, s'il passera beaucoup de temps à parler avec la femme pour bien comprendre la situation. Il reste encore à déterminer si le juge décidera de rendre un verdict de culpabilité, si tous les témoignages prouvent la culpabilité. En général, à quelques exceptions près, les juges veulent garder la famille unie. Ils se refusent à éloigner un gagne-pain de la famille. Et, bien sincèrement, jusqu'à tout dernièrement, il n'existait pas de

[*Texte*]

incarceration, given that they do make a conviction. They really do not want to put a wife assaulter in jail because the prisons are overcrowded. They do not feel that they are protecting the public sometimes by putting a man in jail, although they might be protecting the wife. On the other hand, they do not exactly just want to let the guy go either.

So what seems to be recommended, by what is currently going on, would be some kind of solution that would fall in between doing nothing and incarceration. And I am going to talk about that particular solution.

From my experience within the criminal justice system, the tacit message that is being conveyed is one of approval or condoning of wife assault. If you begin with the total number of women who are assaulted as established through victim surveys, and you look at the number of convictions which occur in court, as a fraction of that total number of women who have been assaulted, the statistics are quite staggering: of 100,000 assaulted women, there are two convictions in court—actually there is 1.8. Now, out of that 100,000, of course, over 90,000 do not even get reported, partially because the woman feels ashamed; partially because, having been beaten, she is in some kind of post-traumatic state of stress; partially because there is an expectation created that the criminal justice system will not do anything anyway. But even of the ones who do report to the police—so we are still talking about, say, 8,000 of the 100,000—there are so many other cut-off points in terms of a non-response from the police, a lack of response from the justice of peace or from the Crown prosecutor or from the judge, that we wind up getting down to two convictions.

Now what that means essentially is that there is a large population of women who, if they remain with their husbands, are at risk. And the reason they are at risk is because there is pretty good evidence to show that when wife assault has occurred once in a given family, it is not likely to stop, disappear or go away. It is likely to re-occur.

• 1600

In fact, when it does re-occur it is likely to be even more violent and more serious the next time. The reasons for that are that in the first place, when the man is being assaultive and gets away with it and gets no repercussions from the criminal justice system, at the time he is being aggressive he feels extremely forceful, he feels like he is being a man, he is regaining control of what was going on in the family situation that was leading to his being assaultive in the first place. So he is getting, in other words, what psychologists call "reinforcement" for being violent, and he is also not being punished by the criminal justice system. Given that all those things happen, then it is not hard to understand why the likelihood of recurrence, or what they call the "recidivism rate", is extremely high.

In a study that was done in Kansas City, Kansas, they found that by the time wife assault finally got serious enough that it had become an indictable offence and the police did act, they were dealing with families where the police had previously

[*Traduction*]

bonnes solutions de rechange à l'incarcération si le juge rendait un verdict de culpabilité. Les juges n'ont pas vraiment envie d'enfermer les hommes qui battent leur femme parce que les prisons sont surpeuplées. Ils ne pensent pas protéger le public en mettant ces hommes derrière les barreaux même si cela protègerait la femme. Mais ils ne veulent tout de même pas laisser l'homme s'en tirer indemne.

Donc, il conviendrait de trouver une solution, un juste milieu entre la passivité et l'incarcération. Je vais donc vous parler d'une solution.

D'après mon expérience du système pénal, on semble approuver, ou du moins accepter implicitement, l'aggression envers les femmes. Si l'on compare le nombre de femmes battues, en se fondant sur des données provenant d'enquêtes auprès des victimes, au nombre de condamnations par les tribunaux, les résultats sont effarants: pour 100,000 femmes battues, il y a moins de deux condamnations—1,8. Bien entendu, plus de 90,000 cas sur 100,000 ne sont pas signalés, en partie parce que la femme a honte et en partie parce que, ayant été battue, elle subit un stress post-traumatique mais aussi, parce que le système pénal étant ce qu'il est, les femmes ont l'impression que cela ne donne rien. Mais il y a encore d'autres problèmes pour celles qui signalent ce genre de cas à la police. Nous parlons d'environ 8,000 femmes sur 100,000. Ces problèmes vont de l'inertie de la police à la passivité du juge de paix ou du procureur de la Couronne, ou encore du juge. C'est ainsi que l'on en arrive à moins de deux condamnations.

Donc, il y a un très grand pourcentage de femmes qui,si elles demeurent avec leur mari, le font à leurs propres risques. Et il y a un danger, car tout porte à croire qu'une fois que ce genre de violence s'est manifesté dans une famille, il ne disparaîtra pas. Au contraire.

En fait, les scènes subséquentes de violence sont susceptibles d'être encore plus violentes et plus graves. Ceci est attribuable au fait que lorsqu'un hommes bat sa femme et que la justice pénale ne le punit pas, il ressent, au moment d'un nouvel accès d'agressivité, une sensation d'extrême puissance. Il a l'impression d'être l'homme, de reprendre le contrôle de la situation familiale qui a donné lieu à son agressivité à l'origine. Les psychologues appellent cela une affirmation de la personnalité par la violence qui, en outre, n'est pas punie par le système. Il n'est alors pas trop difficile de comprendre pourquoi le taux de récidive est tellement élevé.

Une étude faite à Kansas City (Kansas) révèle que lorsque l'agression de la femme devient tellement grave qu'elle est considérée comme un délit condamnable et où la police intervient, il s'agissait de familles, dans 90 p. 100 des cas, où la

[*Text*]
attended assault calls at that household 90 per cent of the time and had attended assault calls at that household four or more times on half of the occasions. That means the criminal justice system is coming into contact, on a variety of occasions, with what ultimately becomes a serious and violent crime.

My own opinion is that violent crime should be a top priority for police departments. I cannot think of other crimes that are of a higher priority than violent crime. I think the myth that violence that occurs within the family is somehow less serious has to be dispelled once and for all. It is every bit as serious as violence that occurs between strangers.

One of the other differences is that violence that occurs in a family setting is more likely to be repeated. It is predictable to a certain extent, whereas violence between strangers often has a random, chaotic element about it. That is both a good thing and a bad thing. It is a bad thing for the victim. It is a good thing from the point of view of doing therapy with the person who is committing the violence, because to the extent that it is predictable one can analyse the antecedent events which trigger it and the prognosis for working with battering men is fairly good. There is a history of research that has been done on what is called "anger management therapy" which seems to indicate that men can learn to stop being violent when they feel aroused or anxious or angry; they can learn other ways of dealing with those emotions. In other words, it is possible to do some re-education with battering males.

What we are currently doing in Vancouver, as I mentioned, is we are doing a therapeutic program which is essentially the first of its kind in Canada. It is court directed. We are taking men who have come through the court system. Chief Judge Douglas Campbell in Vancouver has been very sympathetic towards establishing this kind of arrangement.

These men are undergoing six months of treatment as a condition of probation for a first-time wife assault. We are going to do three groups. The first one is beginning this week. We are going to do it for the following year, and attempt to evaluate the outcome. The Solicitor General has put some money forward for outcome evaluation.

My belief is that we need to evaluate the outcome of these cases properly, but I think if we can show that it is therapeutically possible to diminish violence in intimate relationships, what that would do would be to provide a sentencing option for judges that they do not currently have; an option that falls between incarceration and doing nothing. And if that sentencing option exists, judges may be more likely to convict. If judges are more likely to convict, Crown prosecutors would be more likely to put energy and effort into securing a prosecution. If Crown prosecutors do that, the repercussions would be felt back throughout the criminal justice system to the point where police may even begin to increase their arrest rate.

Police arrest rates on family crisis calls, on wife assault calls, fall between 5 and 10 per cent, despite the fact that studies show that assaults occur, on a minimum, 33 per cent of

[*Translation*]
police avait déjà eu à intervenir au moins une fois et, dans la moitié des cas, quatre fois ou plus. Le système avait donc déjà eu à intervenir à maintes reprises dans une situation qui a entraîné un délit grave de violence.

A mon avis, la police devrait accorder la plus grande priorité au délit de violence. Je ne vois pas quel autre crime devrait recevoir la plus grande priorité. Je pense qu'il faut se débarrasser une fois pour toutes du mythe selon lequel la violence dans la famille est moins grave. En effet, elle est tout aussi grave que la violence entre étrangers.

En outre, la violence dans la famille est beaucoup plus susceptible de se reproduire. Elle est prévisible dans une certaine mesure, par opposition à la violence entre étrangers qui revêt un caractère beaucoup plus irrégulier. C'est à la fois bon et mauvais. C'est mauvais pour les victimes. C'est bon du point de vue de la thérapie qu'entreprend la personne violente parce que, dans la mesure où il s'agit d'un phénomène prévisible, on peut analyser les événements qui entraînent ce comportement et le pronostic pour ces hommes est assez bon. Des travaux de recherche ont été effectués sur ce que l'on appelle «la thérapie de contrôle de la colère« qui portent à croire que les hommes peuvent apprendre à contrôler leur violence lorsqu'ils sont angoissés ou en colère. Ils peuvent apprendre à faire face à ces émotions d'autres façons. En d'autres termes, il est possible de rééduquer ces hommes.

Nous avons à Vancouver un programme de thérapie, que j'ai mentionné plus tôt, qui est le premier du genre au Canada. Les patients sont envoyés par les tribunaux. Le juge en chef Douglas Campbell, de Vancouver, s'est montré très en faveur de ce genre d'initiative.

Les patients doivent suivre un traitement pendant six mois afin de bénéficier d'une remise de peine pour un premier délit d'agression contre leur femme. Il y aura trois groupes. Le premier commence cette semaine. Nous continuerons l'année prochaine et nous essaierons d'évaluer les résultats. Le solliciteur général a apporté sa contribution financière pour cette évaluation.

Je pense qu'il convient d'évaluer les résultats, mais si nous pouvons prouver qu'il est possible, au moyen d'une thérapie, de diminuer la violence dans les relations intimes, cela fournira une solution de rechange à l'incarcération dont ne disposent pas actuellement les juges. Il s'agit d'une solution entre la passivité totale et l'action. Et si cette solution existe, je pense que les juges seront beaucoup plus susceptibles de condamner les coupables. Et si les juges sont plus susceptibles de condamner, les procureurs seront plus susceptibles de travailler activement à l'élaboration d'un dossier, et ainsi de suite. Et l'incidence devrait se faire sentir dans tout le système pénal, ce qui devrait même entraîner une augmentation du nombre d'arrestations par la police.

Le nombre des arrestations consécutives aux appels liés à des disputes de famille, dans les cas de femmes battues, est de 5 à 10 p. 100, mais des études montrent qu'il y a agression

[*Texte*]

the time that police attend family crisis calls. In fact, there is fairly good evidence to indicate that police actually witness the assault two and a half times more frequently than they make an arrest. So I think there is a case to be made that police are under-using arrest on wife assault calls, and I think the reasons for that are the ones that I have outlined: they are not making an arrest because nothing happens when they do. If somebody works on an assembly line and someone farther down the line is knocking off the assembly line what he has just built, he becomes demoralized, he stops doing that. The police are just like anybody else in that respect.

• 1605

I think as a matter of policy the state needs to take earlier responsibility in wife assault calls for a variety of reasons. First of all, I think wife assault is a crime against the state. I think it is too much to expect a battered woman who is in post-traumatic shock to have enough wherewithal and clarity of mind to overcome some of the legal hurdles that are put in front of her. Maybe all she wants to do at that point is seek some kind of shelter. Maybe she does not want to talk about it. If she does not talk about it then she has already weakened her case, because in terms of the *res gestae* and the laws of admissibility of evidence in court, she has not disclosed to the first third party what has gone on.

There are legal issues that I will not go into—because I am not a lawyer—surrounding issues of wife assault, but my feeling is that if the state does take an earlier role in things, the outcomes could be much better. There are some programs which are operating in the United States in Santa Barbara and Los Angeles, California, Westchester County, New York, and Philadelphia, Pennsylvania, where the state has taken an earlier role. One of the things we have said in Canada is, well, we do not want to get involved, because she will just drop the charges anyway. Police officers say that all the time. In Santa Barbara, where they have taken a more understanding point of view from the perspective of the battered woman, where they have been more sympathetic to her and explained what kinds of things she will have to go through in terms of the criminal justice system, they have had a 90-per-cent rate of women who have proceeded with charges without the DA's—the District Attorney's—insisting that they proceed with charges, but simply recommending that they proceed with charges, pointing out to them that if they do nothing the problem is not going to go away but is likely to recur, given that they remain in a relationship.

It seems surprising to a lot of people that people in battering relationships do remain in the relationship. There are a set of rather complicated economic and psychological reasons why that occurs. Battered women who leave a relationship are like someone who is walking away with an elastic band around her: the further away they get, the greater the tension. Women at that point need a lot of counselling. That is why transition houses are very necessary and very understaffed. They simply do not have enough resources right now. But if we had enough

[*Traduction*]

dans un minimum de 33 p. 100 des cas où la police est appelée à intervenir dans une situation de violence familiale. En réalité, il semble assez évident que les policiers sont témoins d'une agression deux fois et demie plus souvent qu'ils ne font d'arrestations. On pourrait donc prétendre que les policiers ne font pas assez d'arrestations lorsqu'ils sont appelés dans des cas d'agression sur la personne de l'épouse, pour les raisons que j'ai mentionnées plus tôt: ils ne procèdent pas à l'arrestation parce que cela ne mène nulle part. Si quelqu'un travaille sur une chaîne de montage et qu'un tiers plus loin détruit ce qui vient d'être construit, cela le démoralise et il arrête de produire. Les policiers sont comme tout le monde à cet égard.

L'État devrait avoir comme politique d'intervenir dès le début dans les cas des appels concernant les épouses maltraitées, cela pour diverses raisons. Premièrement, ces agressions contre les femmes sont à mon avis un crime contre l'État. C'est trop d'attendre d'une femme battue, qui est en état de choc après avoir subi un traumatisme, d'avoir la présence d'esprit nécessaire pour vaincre les obstacles juridiques qui se présentent à elle. Tout ce qu'elle peut vouloir à ce moment c'est trouver un refuge quelconque. Elle ne veut peut-être pas même en parler. Si elle n'en parle pas, sa cause s'en trouve affaiblie, car sur le plan des faits et circonstances et des lois de l'admissibilité de la preuve devant les tribunaux, elle n'a pas divulgué les faits à la tierce partie.

Il y a d'autres questions juridiques que je ne vais pas aborder . . . .je ne suis pas juriste . . . dans ces causes d'agression sur la personne de son épouse, mais j'ai l'impression que si l'État joue un rôle au tout début, les résultats seraient bien meilleurs. L'État intervient par certains programmes aux États-Unis, à Santa Barbara et à Los Angeles, en Californie, dans le comté de Westchester, dans l'État de New York, et à Philadelphie, en Pennsylvanie. Au Canada, nous prétendons ne pas vouloir intervenir, parce que l'épouse va abandonner les poursuites de toute façon. C'est ce que prétendent tout le temps les policiers. A Santa Barbara, on est plus compréhensif pour la femme battue, on est plus sympathique à sa cause, on lui explique toutes les situations qu'elle rencontrera en droit pénal; c'est la raison pour laquelle 90 p. 100 des femmes ont maintenu leur plainte sans que le magistrat fédéral insiste pour qu'elles le fassent. Ce dernier ne fait que recommander qu'elles maintiennent leur accusation, en soulignant que si elles ne le faisaient pas le problème n'allait pas disparaître, mais réapparaîtrait tant que les époux demeureraient ensemble.

Cela peut surprendre beaucoup de gens que des épouses battues demeurent avec leur conjoint. Il y a toutes sortes de raisons complexes, économiques et psychologiques, qui l'expliquent. Les femmes battues qui quittent leur conjoint tirent en quelque sorte sur un élastique: plus elles s'éloignent, c'est-à-dire plus elles tirent, plus grande est la tension. A ce point, les femmes ont besoin d'être bien conseillées. C'est pourquoi les foyers de transition sont une nécessité et ils n'ont pas suffisamment de personnel. Ces centres n'ont pas suffisamment de

[*Text*]

resources to set up 100 transition houses in every city in Canada, we would not be solving the problem of wife assault, we would only be helping the victims. We have to start doing something with the men who are the parties who are causing the assault. If we do not do something with them, we will just be filling more and more transition houses.

I have heard it said that the criminal justice system cannot eliminate social problems, and wife assault is a social problem. That is certainly true. But that does not imply that the criminal justice system should not attempt to be as efficient and effective as it can be in diminishing social problems. My personal sense is that if we want to deal with the problem of wife assault, there has to be a consistent and combined message, both from the criminal justice system and from therapists, that wife assault is wrong, that it will not be tolerated. Where the therapeutic function can serve is by teaching a man who has that specific problem how to change his behaviour. If he takes responsibility for the behaviour, then he can be helped to change the behaviour, and the therapeutic situation can be aided by the criminal justice system.

The Chairman: Today I have to thank Dr. Dutton for his opening remarks. He is ready now to take any questions from the members.

• 1610

First, however, I would like to thank the clerk of the committee, who helped prepare all the press clippings, and we have already distributed the press clippings from the beginning of the activities of this committee. I wish to thank and congratulate the press. If radio, TV, and all the papers, national and local, gave some publicity to the activities of this meeting I think that would help all the members to try to reach this goal and sensitize the population to this important situation. I hope this first step in this direction by the press will continue during the next meeting.

Now I yield the floor to the sponsor of the motion, Mr. Howie.

Mr. Howie: Thank you very much, Mr. Chairman. Dr. Dutton, you have indicated in your report and in your verbal statement that an assaultive male has a learned, predictable pattern of violence that can be analysed and relearned, and you alluded to the first experimental court-directd treatment program currently under way in Vancouver. How do you re-teach so that an assaultive male can relearn this pattern? How extensive is the therapy required and what is your success rate?

Mr. Dutton: Wwithout getting into a prolonged therapeutic monologue, I will tell you what the goals of the therapy are, and in approximately this order.

The first one might sound trite, but the first thing is to get the man to take responsibility for what he is doing, because when men come into therapy they blame their violence on everything but themselves. You know, it is her fault; she made me do it; I got drunk; I am that way when I am drunk—which I do not accept, by the way, because some men drink in order

[*Translation*]

ressources. Si nous pouvions établir 100 foyers dans chaque ville du Canada, nous ne résoudrions pas le problème de la femme battue, on ne ferait qu'aider les victimes. Nous devons commencer par nous occuper des hommes qui sont les respcnsables de ces agressions. Sinon, nous ne ferons que remplir les foyers de transition.

J'ai entendu dire que le système pénal ne peut faire disparaître les problèmes sociaux, et la femme battue est un problème social. C'est vrai. Cela ne signifie pas, toutefois, que l'appareil pénal ne devrait pas s'efforcer d'être efficace et dynamique pour diminuer les problèmes sociaux. Je crois personnellement que si nous voulons traiter le problème des femmes battues, il faut que le système pénal et les thérapeutes conviennent ensemble que maltraiter son épouse est un acte répréhensible qui ne peut être toléré. Sur le plan thérapeutique, on peut enseigner à l'homme la façon de changer son comportement. S'il endosse la responsabilité de son comportement, on peut l'aider à changer et le système pénal peut aider les thérapeutes.

Le président: Je désire remercier M. Dutton pour sa déclaration d'ouverture. Il est maintenant disposé à répondre à vos questions.

Je voudrais pour commencer remercier le greffier du Comité qui a préparé toutes les coupures de journaux; nous les avons distribuées au début de la séance. Je désire également remercier la presse. Si la radio, la télévision et tous les journaux, nationaux et locaux, font de la publicité pour cette réunion, cela aidera certainement le Comité à atteindre son objectif et à sensibiliser le public à ce problème. J'espère que la presse continuera dans cette voie après ce premier pas.

Je donne maintenant la parole au parrain de la motion, M. Howie.

M. Howie: Merci beaucoup, monsieur le président. Monsieur Dutton, vous avez mentionné dans votre rapport et dans votre déclaration que l'agresseur a une forme de violence apprise, prévisible, qu'on peut analyser et réapprendre, et vous avez également mentionné le premier programme expérimental de traitement, mis sur pied sur l'avis des tribunaux, à Vancouver. Comment peut-on enseigner à l'agresseur à réapprendre une forme, un mode de comportement? Combien de temps dure la thérapie et quel est votre pourcentage de succès?

M. Dutton: Sans vouloir faire un monologue prolongé sur cette thérapie, je vous dirai simplement quels sont les objectifs, à peu près dans cet ordre.

Le premier peut sembler banal, mais il faut d'abord que l'homme assume la responsabilité de ses actes, car lorsque des hommes viennent en thérapie, ils imputent leur violence à tout sauf à eux. Ils disent que c'est la faute de leur femme, qu'elle les a provoqués, qu'ils étaient pris de boisson, qu'ils se comportent de cette façon lorsqu'ils ont bu; c'est une excuse que je

[*Texte*]

to be violent. Secondly, it is to get him to analyse what particular events occurred, or occur consistently, prior to his being violent, to see how he interprets those events, and that involves taking something called an internal dialogue which simply means that he writes down all his thoughts: here is what happened; here is how I saw it. Then by going from A to B you can see how sometimes the man may incredibly distort what is going on. I will give you a very brief example.

I was home having dinner one night and I got a phone call from a man who was in one of the groups I was doing. We have a kind of safety valve: if all else fails, phone somebody if you feel you cannot handle the situation. He phoned me at home, said he felt extremely violent; he thought maybe he was going to kill his wife. I said to come on over and we would talk about it. He came over to my house and I asked him what the problem was. He said he was a diver, he just got back from California, was going through the mail and he found a key with a man's name on it, and he inferred that his wife was having an affair. I said that was kind of strange; most of us do not have a name put on our keys. So I asked him to show me the key; he showed me the key. The name on the key was the name of the largest key manufacturer in Vancouver. I told him this; he did not believe me. I went through the yellow pages; I showed him. That is an example of the kind of distortions which sometimes happen, especially around jealousy and sexual issues. So we deal with those as well.

We try to improve the ability of the men in therapy to detect what it is they are feeling. I mentioned in the brief that I have had men in the group talking about the events leading up to a beating, sitting there so tense, just pounding their fists into their hands. I would ask how they felt when this happened? Nothing. What do you feel now? Nothing. Then I would ask the other men in the group what they thought he feels. They said that they thought he looked angry. Everybody knew, except this person. So one of the things you have to work on is building a distant-early-warning system for this man's own emotions. By virtue of the male sex role, or whatever, he has learned to block those things out.

Then you also have to teach him how to express these feelings to his wife. If he is feeling anxious, he has to learn how to say that, that it does not make him less of a man to say that.

Therapy involves all of these things, and more. It involves alternative ways of dealing with stress. It involves an entire examination of his perceptions of what should be going on between a man and a woman, what his expectations are. If he feels that he should be the boss, and that is not what his wife thinks, then that is something we have to deal with.

• 1615

Therapeutically, we deal with them both as individuals over a certain period of time. If they want to remain as a couple, then we bring them back and do communications therapy and

[*Traduction*]

n'accepte pas, en passant, car certains boivent pour être violents. Deuxièmement, il s'agit de leur faire analyser les événements qui se sont produits, ou qui se produisent de façon constante, avant qu'ils deviennent violents, afin qu'ils puissent les interpréter. Il s'agit donc de faire ce qu'on appelle un dialogue interne, c'est-à-dire qu'ils écrivent toutes ses pensées: voici ce qui s'est produit; voici comment j'ai vu la situation. Ainsi, on voit parfois comment un homme peut déformer les faits. Je vais vous donner un court exemple.

Je dinais l'autre soir lorsque j'ai reçu un appel téléphonique d'un homme qui fait partie d'un des groupes dont je m'occupe. Nous avons une sorte de soupape de sécurité. Si tout le reste faillit, il faut téléphoner à quelqu'un si on croit ne pas pouvoir s'en sortir. Il m'a donc téléphoné à la maison, il m'a dit qu'il se sentait extrêmement violent, et il croyait même qu'il allait tuer sa femme. Je lui ai dit de venir et que nous allions en discuter. Il est venu chez moi, je lui ai demandé quel était le problème. Il m'a dit qu'il était plongeur et qu'il revenait de Californie; en ouvrant le courrier, il a trouvé une clé portant le nom d'un homme et il a donc pensé que sa femme avait une liaison. Je lui ai répondu que c'était assez étrange, la plupart d'entre nous n'avons pas de nom sur nos clés. Je lui ai donc demandé de me montrer cette clé; il s'est exécuté. Le nom était celui d'un gros fabricant de clés de Vancouver. Je le lui ai dit, il ne m'a pas cru. Je lui ai montré les pages jaunes pour lui prouver. Voilà donc un exemple de la déformation des faits qui se produit parfois, surtout dans les cas de jalousie et de questions sexuelles. Nous nous occupons également de ce genre de choses.

Nous essayons d'améliorer l'aptitude des hommes, en thérapie, à se rendre compte de ce qu'ils ressentent. J'ai mentionné dans le mémoire que des hommes de mon groupe, en parlant des événements qui les avaient portés à battre leur femme, étaient tellement tendus qu'ils se donnaient des coups de poing dans les mains. Je leur ai demandé comment ils se sentaient lorsque cela s'est produit. Rien. Que ressentez-vous maintenant? Rien. J'ai ensuite demandé aux autres hommes du groupe ce qu'ils pensaient des émotions de cet homme. Ils m'ont répondu qu'il avait l'air en colère. Tout le monde le savait, sauf l'intéressé. Il faut donc travailler à l'élaboration d'un système de télédétection en ce qui concerne les émotions de cet homme. A cause du rôle qu'on attribue habituellement à l'homme, il a appris à bloquer ses émotions.

Il faut également apprendre à l'homme à exprimer ses sentiments à sa femme. S'il se sent anxieux, il doit apprendre à le dire; ça ne le rend pas moins homme pour autant.

La thérapie comporte toutes ces choses et davantage. Elle comprend également des solutions pour faire face au stress. Il y a aussi l'étude approfondie de ses perceptions, des relations entre un homme et une femme, et de ses attentes. S'il a l'impression qu'il doit être le maître, et si ce n'est pas ce que sa femme pense, il nous faut donc aborder le sujet.

Sur le plan de la thérapie, nous nous occupons des deux en tant qu'individus pendant un certain temps. S'ils veulent demeurer en couple, nous les rappelons et ils suivent une

[*Text*]

have couples counselling with them. The minimum amount of time I would think would be six months. Ideally, to do everything properly should probably take a year. It is done in a group situation, however, and there are advantages to doing it that way, not the least of which is it saves money.

Mr. Howie: And he can continue in his employment while this is going on?

Mr. Dutton: Yes. In fact, what I talked to Judge Campbell about doing was because I spent one summer sitting in the Yale Street family court in Vancouver, and I noticed that Judge Campbell occasionally would sentence men, depending on the circumstances, to spend weekends in jail. If he did that and if they were still living together, he was getting them away from their wives at the time when violence was most likely, which was on a Friday or Saturday night. But instead of just having them sit there twiddling their thumbs, we talked about the possibility of using that time to do some therapy. And it is a possibility. We have not got there yet, but that might happen.

Mr. Howie: What changes could be made in the traditional education system which might be helpful in regard to the male contribution to battery and violence?

Mr. Dutton: That is a dicey one because there are so many interest groups which have their own feelings about what ought to be taught in school. I personally think that we should have in schools something that deals a bit more with the personal side of life. Maybe a little bit of time could be taken away from Roman history and have a bit more time spent on what happens in a family setting; an exploration perhaps of what it means to little boys to be a man; what they think about that. Have some examination of sex roles at an education level; what people call primary intervention. I think we have to have that. I mean we can have a person with a PhD, who has spent two minutes examining what they are about as a human being! And I think in some ways that is an indictment of our education system. There should be more balance.

Mr. Howie: Another report that we were going to see earlier, and which the chairman mentioned will be attached to our minutes, indicates a Swedish experiment or policy in this regard that is sort of interesting. It recommends more research in four areas. I would like briefly to mention them to you and, then, I think the chairperson probably will shoot me and my time will be up. I wonder if you could indicate other areas to us, after I read you these four, that you would supplement the list with.

Mr. Dutton: Yes.

Mr. Howie: If you disagree with any of these, tell us, too. We are just trying to get your help in this regard.

Mr. Dutton: Yes.

Mr. Howie: The first is the incidence and problems of family violence—specifically wife abuse—in Canada as possi-

[*Translation*]

thérapie de communication avec d'autres couples qui les conseillent. La période minimale serait de six mois. L'idéal, évidemment, ce serait un an. Il s'agit d'une thérapie de groupe, toutefois, et il y a des avantages à procéder de cette façon notamment, et non le moindre, nous économisons de l'argent.

M. Howie: L'homme peut continuer à travailler tout en suivant cette thérapie, n'est-ce pas?

M. Dutton: Oui. Lorsque j'ai exposé au juge Campbell ce que je voulais faire, j'avais déjà passé un été à assister aux délibérations d'un tribunal de famille de la rue Yale, à Vancouver, et j'ai remarqué que le juge Campbell, à l'occasion, condamnait les hommes, selon les circonstances, à passer les fins de semaine en prison. S'il en décidait ainsi, et si le couple vivait toujours ensemble, il voulait donc séparer l'homme de la femme à ce moment-là, alors que la violence était prévisible, le vendredi ou le samedi soir. Au lieu que ces hommes se tournent simplement les pouces pendant la fin de semaine, j'ai pensé à me servir de ce temps pour faire de la thérapie. C'est une possibilité. Nous n'en sommes pas encore là, mais ça pourrait bien arriver.

M. Howie: Quels changements pourrait-on apporter au système d'enseignement traditionnel qui pourrait aider les hommes en proie à la violence et qui battent leur femme?

M. Dutton: C'est une question difficile, car il y a de nombreux groupes d'intérêt qui ont leurs propres opinions sur ce qu'on devrait enseigner à l'école. Je crois personnellement qu'on devrait traiter davantage de l'aspect personnel de la vie. On pourrait peut-être passer un peu moins de temps à enseigner l'histoire de Rome et davantage le sujet de la situation familiale; on pourrait également explorer ce que signifie être un homme pour les jeunes garçons, savoir ce qu'ils en pensent. On pourrait également examiner à l'école la question des rôles des sexes, ce que les gens appelle l'intervention primaire. A mon avis, nous devons le faire. On pourrait demander au titulaire d'un doctorat de passer quelques minutes à étudier ce que les gens sont en tant que personnes humaines! C'est en quelque sorte une mise en accusation de notre système d'enseignement. Il faudrait qu'il y ait un meilleur équilibre.

M. Howie: Nous devions lire un autre rapport; le président a mentionné qu'il sera annexé au compte rendu du jour. On y mentionne une expérience suédoise ou une politique dans ce sens qui semble intéressante. Elle recommande qu'on fasse plus de recherches dans quatre domaines. Je pourrais brièvement vous les mentionner, mais le président va probablement me rappeler à l'ordre et mon temps sera écoulé. Je me demande si vous ne pourriez pas nous mentionner d'autres domaines, après que j'aurai mentionné ces quatre, ceux que vous aimeriez ajouter à la liste.

M. Dutton: Oui.

M. Howie: Si vous n'êtes pas d'accord, dites-le également. Nous essayons simplement d'obtenir votre aide.

M. Dutton: Oui.

M. Howie: Le premier a trait à l'incidence et aux problèmes concernant la violence dans la famille ... surtout l'agression

[*Texte*]

ble subjects for research. The next one is early identification of battered persons. The third is crisis intervention models for urban and rural centres. And the final one is guidelines for hospitals, schools and the clergy.

Mr. Dutton: On crisis intervention models, I do not think we need any more research. I think we have enough research on them and we have various models which work really well. And as far as police crisis intervention is concerned, there is an excellent model in London, Ontario, which is being run there by Peter Jaffe.

Mr. Howie: Yes. He is going to appear before us.

Mr. Dutton: It is called a generalist-specialist model. There is a generalist model for police intervention that we developed in Vancouver in 1974, which is now used, by and large, across Canada.

I think the models are there. I think more work needs to be put into the attitudes of professionals in the criminal justice system, and I think more work needs to be put into explicit policy, especially of police departments. I mean, how do police departments treat family crisis intervention? That is the closest they get to dealing with wife assault. Some police departments pay lip service to it, but really do not do very much when push comes to shove in terms of making it a priority item.

I think evidence for that comes from the fact that the best advice I would give a woman who is being assaulted by her husband would be that if she wanted to get a police car there, to phone and say that her house is being broken into and entered by a stranger. She has a better chance of getting police there than if she says she is being assaulted by her husband.

Mr. Howie: Thank you, Dr. Dutton.

The Vice-Chairman: Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: Yes. First of all, I would like to express our gratitude to Mr. Dutton for his very rational and helpful presentation on this subject and for sharing with us his observations about this area. Therefore, I have no intention to cross-question him on the specific matters which he gave.

• 1620

However, I do want to raise some questions about the fact that he has pointed largely, in his references, to the rather more extreme cases where people have been, let us say, "killed by death", and statistics along those lines. He has referred to cases which might be described as rather abnormal psychology, and where a patient has been paranoid to such an extreme that he suspected that the name on a key was somebody whom he should be jealous of. These are, of course, cases of people who are in rather extreme mental states. But I imagine that much of the wife-beating does not fall into quite that category,

[*Traduction*]

dont les femmes sont victimes ... au Canada, comme étant des sujets de recherche possibles. Le deuxième se rapporte à une identification des personnes battues dès le début. Le troisième a trait à des modèles d'intervention en cas de crise pour les centres urbains et ruraux. Le dernier rappelle les principes directeurs concernant les hôpitaux, les écoles et le clergé.

M. Dutton: Pour ce qui est des modèles d'intervention en cas de crise, je ne crois pas qu'il faille faire davantage de recherches. Nous en avons fait suffisamment et nous disposons de divers modèles qui fonctionnent très bien. Pour ce qui est de l'intervention des policiers en cas de crise, nous avons à London, en Ontario, un excellent modèle qui est dirigé par Peter Jaffe.

M. Howie: Oui. Il doit comparaître devant nous.

M. Dutton: Il s'agit du modèle de type généraliste-spécialiste. Il y a un modèle généraliste pour l'intervention des policiers, qui a été mis au point à Vancouver en 1974 et qui est maintenant utilisé un peu partout au Canada.

Les modèles existent. Il faudrait faire davantage de travail sur les attitudes des professionnels le système pénal et également pour qu'on puisse obtenir une politique bien définie, surtout pour les policiers. Comment les postes de police traitent-ils l'intervention dans une famille où il y a crise? Dans ce genre d'événement, ils touchent au plus près à la question de la femme battue. Certains postes de police ne répondent que pour la forme, mais ils ne se forcent pas lorsqu'il s'agit d'en faire une priorité.

On en a la preuve lorsque le meilleur conseil que je pourrais donner à une femme qui a été agressée par son mari serait que pour qu'une voiture de la police vienne, qu'elle appelle et dise que quelqu'un s'est introduit dans sa maison. Il est plus probable que les policiers se dérangent que si elle disait simplement qu'elle a été battue par son mari.

M. Howie: Merci, monsieur Dutton.

Le vice-président: Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Bien. Premièrement, je voudrais exprimer à M. Dutton toute ma reconnaissance pour son exposé très rationnel et très utile sur ce sujet et pour avoir partagé avec nous ses observations. Par conséquent, je n'ai pas l'intention de l'interroger davantage sur le sujet précis qu'il a soulevé.

Cependant, je voudrais poser quelques questions au sujet de ce qu'on nous a dit dans les cas les plus extrêmes où des personnes ont été, disons, «tuées par mort» et sur les statistiques s'y rapportant. Il nous a parlé de cas qu'on pourrait décrire comme étant des cas de psychologie anormale, un patient parano ¨ liaque au point de soupçonner qu'un nom sur une clef concerne une personne dont il devrait être jaloux. Il y a évidemment des personnes où l'état mental s'est très détérioré. J'imagine toutefois que la majorité des cas de femmes battues ne tombent pas dans cette catégorie, même si certains

[*Text*]

although some of these abnormal cases may throw some light on the situation.

First of all, there are really two things that I would like to get at. One is, are we not dealing with two kinds of situations? On the one hand there is the normal kind of wife-beating and battering, if you can call it normal—the average kind, I should say—and then there is the other which is the more extreme kind and which comes from real mental illness; in other words, someone mentally ill. Some come out of a social setting and might be called a cultural situation; others may be called a psychological situation. There is the cultural situation which affects, on the one hand, a person's view of what his role is as a male and what the role of a female is, a woman, on the one hand; then, on the other hand, there is the case where you must deal with a psychological aberration. Now, since you are a psychologist, you may be fascinated, perhaps, more with the psychological aberration, although you may also be interested in social psychology and—

Mr. Dutton: I am a social psychologist.

Mr. de Corneille: —in sociology.

Therefore, there are two different areas perhaps to look at and to discuss: One, which is terribly aberrant because of mental illness or extremism or a paranoiac kind of attitude; and the other which unfortunately is what is going on with a large number of people who perhaps do not quite qualify as being as extreme as the person you described.

Maybe I should let you answer that, because I have a second question to ask.

Mr. Dutton: Okay. Rather than to treat them as a dichotomy, I would like to treat them more as a continuum. I agree with you and, in fact, said in my opening remarks that the majority of wife assaulters, when tested by using standard psychiatric tests, do not demonstrate any kind of psychiatric disorder. I then cited a case in reference to this gentleman's question of a man who certainly was distorting reality in the judgment of outside observers and who, as a matter of fact, would suffer from a brand new category which psychiatrists have created called "conjugal paranoia". Psychiatrists have got marvellous labels for everything, but what that means essentially is that this man is not paranoid except with regard to his wife, and he has particular distortions around issues of sexual jealousy.

Well, you can label that and call it mental illness, or you can try to find out where it came from. My approach as a psychologist is to try and find out where it comes from, in terms of his family of origin, the kind of values that the culture has provided him with. To me, it is not really all that important whether there is an extreme distortion or a lesser one; whether it is what you are calling a "typical" case of wife assault, or one that appears more bizarre. A lot of them develop and originate from the same set of circumstances. It just might be that the kind of perceptual distortions going on in one case are more extreme.

[*Translation*]

cas de personnes anormales peuvent un peu expliquer ce problème.

Je voudrais d'abord aborder deux questions. D'une part, ne s'agit-il pas là de deux situations différentes? D'une part, la situation normale de femmes battues et aggressées, si l'on peut appeler cela normal;—je devrais plutôt dire la situation moyenne—et l'autre situation, plus extrême, conséquence d'une maladie mentale. Certains cas se produisent dans un contexte social donné, qu'on pourrait appeler situation culturelle: d'autres peuvent être dits phychologiques. La situation culturelle affecte par exemple les perceptions d'une personne sur son rôle en tant qu'homme ou en tant que femme; par ailleurs, il y a aussi les cas d'aberration psychologique. Étant donné que vous êtes psychologue, vous êtes peut-être davantage fasciné par l'aberration psychologique, même si vous êtes peut-être également intéressé par la phychologie sociale et . . .

M. Dutton: Je suis psychologue social.

M. de Corneille: . . . et en sociologie.

Par conséquent, il faudrait peut-être discuter de deux aspects différents: l'un qui est terriblement aberrant a cause de la maladie mentale ou de l'extrémisme ou de l'attitude paranoïaque; et l'autre, qui malheureusement a trait à un grand nombre de personnes qu'on ne peut qualifier d'extrémistes comme la personne que vous avez décrite.

Je vous laisse répondre, car j'ai aussi une deuxième question à poser.

M. Dutton: Bien. Plutôt que de traiter ces questions en dichotomie, je voudrais le faire de façon continue. Je suis d'accord avec vous, et je l'ai même dit dans mes remarques initiales, la majorité de ceux qui agressent leur femme, qui ont été soumis à des tests psychiatriques classiques, ne démontrent aucun désordre psychiatrique. J'ai également mentionné le cas de cet homme qui avait certainement déformé la réalité de l'avis d'un observateur extérieur, et qui, en fait, souffrait d'un nouveau problème que les psychiatres appellent «paranoïa conjugale». Les psychiatres ont de merveilleuses étiquettes pour tout, mais ça signifie essentiellement que cet homme n'était pas paranoïaque sauf en regard de son épouse, et il déformait surtout les faits à cause de sa jalousie sur le plan sexuel.

On peut étiqueter la chose et l'appeler maladie mentale, ou on peut en trouver la source. En tant que psychologue, j'ai essayé de savoir quelle en était l'origine, de savoir de quelle famille il venait, le genre de valeurs que sa culture lui avait données. Ce n'était pas vraiment important pour moi de savoir qu'il y avait une déformation extrême ou moindre de la situation, que ce soit ce qu'on appelle un cas «typique» d'agression sur sa femme ou d'un cas qui semble plutôt bizarre. Une grande partie de ces situations résultent d'un même concours de circonstances. Il se peut très bien que ce genre de déformation de la perception dans une situation soit plus extrême.

[*Texte*]

I do not think, myself, that it is therapeutically relevant or therapeutically beneficial to dichotomize wife-assaulters into mentally ill and non-mentally ill, and I think that is a mistake which psychiatrists and some clinical psychologists have made in the past. I also think that most therapists to whom I have talked and who work with wife-assaulters would tend to agree with that statement. I think there would be some consensus on it.

Mr. de Corneille: I would like to express my reservations about your observation then, because I do think there is a distinction between those who are mentally ill and who have to be treated for their mental illness; they may have to even be hospitalized for quite some time. They express their paranoia, perhaps of their wives, by beating their wives, but they may have a problem with paranoia in general as well. Therefore, there are those who in fact are mentally ill, and who are violent when they are mentally ill. I think we have to, if you will, distinguish this group from this other rather larger group that we are talking about as well. I do not mean that they do not end up beating their wives, both do, but I do think there is a real difference in those two cases.

• 1625

The second point I wanted to raise has to do with the problem of trying to be realistic about the problems facing the wife in the typical family situation where a husband, let us say, is involved not only in wife beating but also, let us say, is addicted to alcohol. It is very frequently the case that the etiology of this is very difficult to find. It is a very complex thing. Clinical teams dealing with alcoholics find it very difficult to find the source or the origin, or even ways to be sure of whether they can deal adequately with the addict.

However, where you have a normal situation, where a wife has a home, children and a husband, and the husband is, let us say, an important part of the economic support system for the family, and there are all the other problems that have to do with trying to maintain the children happily in school and their relations with their friends, the wife is the one who tries to keep the whole picture together. She is trying to prevent embarrassment, she is trying to prevent the husband from losing his job. And to call in the police and to lay charges under the present situation, as you have pointed out, may in fact bring threats of revenge, the danger of loss of economic support, the destruction of the whole system around her. In other words, it is a very dangerous thing.

So, when you cite statistics about the fact that only a small number were reported, one is going to be realistic, and the linking of alcoholism and wife beating at the time of the beating of the wife, of course, adds to the picture, such that you could say that, in addition to the extreme case, maybe the person was psychotic is one group; and there is another group that are alcoholics, and perhaps a third group that have other ways of expressing their wife beating, for other reasons, perhaps, or in other situations.

[*Traduction*]

Je ne crois pas personnellement qu'il soit pertinent ou profitable sur le plan thérapeutique de faire une distinction entre les hommes qui agressent leur femme et qui sont malades mentalement et ceux qui ne le sont pas. C'est une erreur que des psychiatres et des psychologues cliniciens ont faite par le passé. La plupart des thérapeutes a qui j'ai parlé et qui travaillent avec des hommes qui ont agressé leur femme acceptent en général ce fait. Il semble y avoir consensus.

M. de Corneille: Je voudrais exprimer certaines réserves au sujet de votre observation. Je crois personnellement qu'il y a une distinction à faire entre les personnes qui sont malades mentalement et qui doivent être traitées; il se peut même qu'il faille les hospitaliser pendant longtemps. Ils expriment leur paranoïa, à l'égard peut-être de leur femme, en les battant, mais ils ont peut-être également un problème de paranoïa en général également. Par conséquent, il y a ceux qui sont malades mentalement vraiment et ceux qui sont violents lorsqu'ils sont malades mentalement. Il faut à mon avis établir une distinction entre ce groupe et l'autre groupe assez important dont nous discutons. Je ne prétends pas qu'ils ne vont pas finir par battre leur femme également, les deux le font, mais il y a selon moi une différence réelle entre ces deux cas.

La deuxième question que je voulais soulever, c'est qu'il faut essayer d'être réaliste devant les difficultés qu'éprouve une femme dans une famille typique, lorsque le mari non seulement la bat mais est également alcoolique. Bien souvent l'étiologie dans ce cas est difficile à établir. La situation est très complexe. Les cliniciens qui travaillent avec les alcooliques éprouvent de la difficulté à en trouver la source ou l'origine, ou même les moyens de s'assurer qu'ils s'occupent convenablement de l'intoxiqué.

Cependant, dans une situation normale, l'épouse a sa maison, ses enfants et son mari, celui-ci jouant un rôle important pour subvenir aux besoins économiques de sa famille; mais il y a tous les autres problèmes qui surviennent, veiller à ce que les enfants soient heureux à l'école, dans leurs rapports avec leurs amis, et c'est à la femme qu'il incombe de voir à ce que tout fonctionne bien. Elle essaie de prévenir les embarras, d'empêcher que son mari perde son travail. Si elle appelle les policiers pour porter des accusations dans cette situation, comme vous l'avez souligné, le mari peut menacer de se venger; il y a danger qu'elle perde le soutien économique, que tout s'effondre autour d'elle. Autrement dit, c'est une situation très dangereuse.

Lorsque vous citez des statistiques et que vous nous dites qu'un très petit nombre d'agressions sont déclarées, il faut être réaliste, et les liens entre l'alcoolisme et la femme battue complètent le tableau au point qu'on puisse dire qu'en plus d'être un extrémiste l'agresseur est psychotique, ce qui le place dans un groupe; s'il est alcoolique, cela le place dans un autre groupe et ceux qui battent leur femme pour d'autres raisons ou peut-être dans d'autres situations peuvent constituer une troisième catégorie.

[*Text*]

To be realistic, then, I wonder whether you, looking at ways to bring about therapy, would agree that one of the urgent things that is needed is some kind of a resource system provided by the community that is fairly encompassing and that would provide at once, if you will, support for a wife, so that when she comes to the authorities she can get at one and the same time, and perhaps in one stop, if you will, co-ordinated help: first of all, economic help, a halfway house, a place to escape to; the possibility of getting a daycare centre so that she can go out and work; the assurance of certain types of police protection when she does go out and for her children if they are left alone; and so on. In other words, a total package, because it seems to me that right now, in all too many cases, the wife is left with so many uncertainties that she is terrified to set out if she does not know where to begin and the package is not put together for her by the community so that she can find a way to escape successfully; she may have to go back to her home again and face, then, the threat of revenge.

I would like to suggest that one of the greatest problems with this whole thing is the fact that underneath it all there is the danger of revenge.

Mr. Dutton: Yes, there is a danger of revenge if you do nothing, of course. The way things are now, if you leave the woman in that situation, there is the danger of repeated violence. I have heard this argument made before that when the police are called in the man might become more angry and more violent. I do not know what the alternative is. I mean, what do you do, let him beat her?

Mr. de Corneille: When you think of it, it is important just because of the danger of revenge that you provide that sort of a support system—

Mr. Dutton: Absolutely.

Mr. de Corneille: —that she would be able to turn to and know that she will not have to worry about revenge because she can go to this one place and find, in other words, a compendium of answers supplied by social workers, by legal aid, by a halfway house, by daycare, et cetera. Also job solutions and so on. This is what is needed to help her to find a way to protect herself against the danger of revenge.

• 1630

Mr. Dutton: I am definitely in favour of social and legal support services for women. I think that if revenge is a major consideration, one of the things we should do in the legal system is to provide 24-hour, ex parte, interim protection orders for women, which we do not have, and enforce them, which we do not do.

I agree with everything you are saying. The one thing to keep in mind is that, with that particular model, the victim is the one who is being evicted from the house. She has to go to a transfer house. She has to get help elsewhere. Meanwhile, the man gets to stay at home, and he is the one who is doing the beating. Why should he not be thrown out of the house and protection provided for the woman? I certainly agree that

[*Translation*]

De façon réaliste, lorsque vous songez à la thérapie, n'êtes-vous pas d'accord pour dire qu'il est urgent autant que nécessaire d'avoir un système de ressources dans la collectivité qui soit assez vaste et qui puisse en même temps venir en aide aux épouses maltraitées. Il faudrait, lorsqu'elles s'adressent aux autorités, qu'elles puissent obtenir à la fois une aide coordonnée: premièrement, une aide financière, un centre d'hébergement, un endroit où s'échapper; la possibilité d'avoir accès à une garderie afin de pouvoir aller travailler; la garantie d'une protection policière quelconque lorsqu'elle sort et pour ses enfants lorsqu'elle les laisse seuls, etc. Autrement dit, il faudrait un ensemble de solutions, car il me semble trop souvent que la femme fait face à trop d'incertitudes. Elle est terrifiée à l'idée de demander quelque chose; si elle ne sait pas où commencer, si les solutions offertes par la collectivité ne lui permettent pas de s'évader avec succès, elle a peur d'avoir à revenir en arrière et de faire face à cette menace de vengeance.

J'aimerais dire qu'une des graves difficultés de cette situation c'est qu'il y a toujours ce danger de vengeance.

M. Dutton: Oui, ce danger est réel si on ne fait rien, évidemment. Les choses sont telles, présentement, que si la femme est laissée dans cette situation, le danger que la violence se renouvelle existe. J'ai déjà entendu cet argument: si les policiers sont appelés, l'homme devient plus coléreux et plus violent. Je ne sais pas quelle est la solution. Que peut-on faire, le laisser battre sa femme?

M. de Corneille: En y songeant, il est important, à cause de ce danger de vengeance, d'offrir un certain appui . . .

M. Dutton: Absolument.

M. de Corneille: . . . un système sur lequel elle pourra compter en sachant qu'elle n'aura pas à s'inquiéter d'une éventuelle vengeance, car elle pourra y trouver toutes sortes de réponses de la part des travailleurs sociaux, de l'aide juridique, au sujet des centres d'hébergement, des garderies, etc. Également des solutions d'emploi, etc. C'est ce qu'il faut pour l'aider à trouver un moyen de se protéger contre les dangers de vengeance.

M. Dutton: Je suis tout à fait favorable à ce que l'on offre des services sociaux et juridiques aux femmes. Si la vengeance est importante, il nous faudrait donner des ordres de protection intérimaire permanente pour les femmes ou les faire appliquer. Or, il n'en n'est rien.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il ne faut pas oublier que c'est la victime qui est évincée. Elle doit aller dans une maison de transition, se faire aider ailleurs. Pendant ce temps, l'homme reste à la maison alors que c'est lui qui battait sa femme. Pourquoi ne le met-on pas dehors et ne protège-t-on pas la femme? Je suis bien d'accord qu'il faut prévoir un ensemble de services sociaux et juridiques pour la femme.

[*Texte*]

there should be a compendium of social and legal services for the woman, yes.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. de Corneille. Mrs. Mitchell.

Mrs. Mitchell: Yes, thank you. I would also like to commend Dr. Dutton. I know also that the United Way in Vancouver and the Women's Research Centre have really done some outstanding work in this field, and over a fair length of time, which experience is extremely useful.

I wanted to question a little bit the statement that you made that the sexist society does not cause wife assault. I think we would all agree that certainly it is not the only cause and that there are many causes. On the other hand, I wonder if there is not a danger of downplaying that too much as well. Certainly we can assume that individual treatment for both the man and the woman is basic in the treatment. In answer to your point about why it is that all husbands are not battering men, I would say, why is it that the victims are predominantly women, both wives and daughters? So I do not think we can remove the sexist aspect of society. It is important to look at it from a societal point of view as well.

I would like to ask you, following up on that—and I really am most impressed with the individual therapy for these things that you are talking about—if you would have any comments on the fact.... If there were greater equality between men and women and if there was less victimization, if women cast themselves, as a result of society's attitude, less in the role of victim, and if there were more emphasis on women's rights so that the woman herself was more prepared to refuse to be a victim, are these not also very important aspects of it? I would think things such as women's organizations and society, generally: Working for a stronger protection of women's rights and for insisting that she must have recourse to both protection from the police and also from the courts, so that women themselves can gain more self-confidence, more feeling of self worth, and thus refuse to be victimized.

I wonder if you would just comment on that aspect of it because I would not want us to downplay the societal side of it, from the point of view of women's role in society.

Mr. Dutton: Okay. I do not want to say that sexual politics do not play a role in wife assault. They certainly do because they shape what we call the male sex role and the expectations around how a family should be. That, in turn, partially determines who the victim of violence will be when a man is feeling stressed out and feeling aggressive. That is why it would be directed towards a woman. All I am saying is that I do not feel that this in and of itself is a sufficient explanation. I do not believe the sociologists who say that wife assault is normative. The reason I do not believe that is that men who assault their wives and, the more extreme the assault is, generally, when it is over, feel guilty about it, and when somebody feels guilty it is because they have broken a societal norm.

I agree that sexual politics partially shape who the victim of the violence will be, partially shape the man's inability to

[*Traduction*]

Le vice-président: Merci, monsieur de Corneille. Madame Mitchell.

Mme Mitchell: Merci. J'aimerais également féliciter M. Dutton. Je sais d'autre part que la Fédération des oeuvres à Vancouver et le *Women's Research Centre* ont accompli des choses extraordinaires dans ce domaine depuis déjà un certain temps et ont donc acquis une expérience très utile.

Vous avez dit que la société sexiste n'est pas à l'origine du maltraitement des femmes. Nous conviendrons certainement tous que ce n'est pas la seule cause, mais ne risque-t-on pas d'en faire trop peu de cas. On peut bien sûr supposer que le traitement individuel de l'homme et de la femme est fondamental. Quand vous demandez pourquoi tous les hommes ne battent pas leur femme, je demande, moi, pourquoi les victimes sont-elles presque toujours les femmes ou les filles? Je ne pense donc pas que l'on puisse entièrement négliger l'aspect sexiste de la société. Il est important de l'envisager justement du point de vue de la société.

J'ai été très impressionnée par la thérapie individuelle dont vous parlez et je me demande si on parvenait à réaliser une plus grande égalité entre les hommes et les femmes et à moins considérer les femmes comme des victimes tout en insistant sur leurs droits pour qu'elles se sentent en mesure de refuser le rôle de victimes, on ne parviendrait pas à quelques résultats? J'ai l'impression que les organismes féminins et la société en général, qui cherchent à mieux protéger les droits des femmes et à leur donner accès à la protection de la police ainsi qu'aux tribunaux, de sorte qu'elles regagnent confiance en elles, qu'elles se sentent importantes et refusent le rôle de victimes, peuvent être très utiles.

Pourriez-vous me donner votre avis, car je ne voudrais pas que l'on néglige le point de vue des femmes dans la société.

M. Dutton: Bien. Je ne dirais pas que la politique sexuelle ne joue pas un rôle, car c'est bien évident puisqu'elle modèle le rôle de l'homme et les caractéristiques de la famille. Cela détermine en partie qui sera la victime de la violence lorsqu'un homme se sent épuisé et agressif. C'est pourquoi ces manifestations se tournent vers les femmes. Je ne crois tout simplement pas que cela soit une explication suffisante. Je ne crois pas les sociologues qui disent que la violence contre la femme est normative. Si je n'y crois pas, c'est que les hommes qui sont violents avec leur femme et, plus la violence est extrême, plus c'est vrai, se sentent coupables après coup. Or, lorsque quelqu'un se sent coupable, c'est parce qu'il sait qu'il a enfreint une norme de la société.

Je conviens que les attitudes sexistes déterminent partiellement qui sera victime de la violence, le fait que l'homme est

[*Text*]

express other feelings, which he may mislabel as anger and therefore contributes to violence in that respect as well.

In terms of your question about what would happen if we moved towards an egalitarian society with respect to sexual politics, I think when that end product was reached, if society were more egalitarian vis-à-vis male-female relationships, my guess is that that would be a society in which there was less violence directed by men towards women. All the research I know seems to indicate that social pathology increases with imbalances of power, and if we diminish imbalances of power, that social pathology should decrease.

• 1635

I think, however, one of the things we saw happening in the 1970s, which many feminist writers have pointed out, was that in the process of those sexual political relationships' equalizing, violence towards women increases; that it is a particular form of male backlash to attempt to regain control and to regain the power position which is felt to be relinquished or usurped. Some sociological writers and specifically some feminist writers have alluded to that. I would say that, yes, if we arrive at an end state that was more egalitarian, that would be an end state where there was less violence towards intimates in intimate relationships. Some of it comes about because we fuse love and sexuality and power; all three of those things are fused together when we are very young as we grow up in a society where that is the way it is. If we remove that power differential from that equation, there would be less violence, I would think. So, I would agree with your assertion.

Mrs. Mitchell: Yes. I would disagree with the use of the term "sexual politics". I think that again makes it a little superficial. It is really basic sexual roles and sexual relationships from childhood on that—

Mr. Dutton: That is what I meant by politics.

Mrs. Mitchell: Maybe it is semantics then.

The other thing, just quickly: Labelling, I agree with you, is not important. On the other hand, I gathered from what you were saying that, although mental illness is not a factor, it is probably safe to say that most men have some form of character disorder, do they?

Mr. Dutton: Most men?

Mrs. Mitchell: Those that become involved. I will not say it is normal like wife-battering is normal. Most men that you are seeing as patients who are assaulting husbands would probably have a character disorder type of personality. That is not true either?

Mr. Dutton: No, there is one thing about them that is aberrant: they beat their wives. Apart from that, if you give them a battery of psychiatric tests, they do not appear abnormal. Some men show up somewhat high on one scale, the

[*Translation*]

incapable d'exprimer d'autres sentiments, qu'il appellerait peut-être colère et qu'ainsi ces attitudes peuvent contribuer à la violence.

Quand vous demandez ce qu'il arriverait si nous nous orientions vers une société égalitaire, je crois que si un jour les relations entre les hommes et les femmes devenaient plus des relations d'égal à égal, les hommes seraient moins coupables de violence vis-à-vis des femmes. Tout semble prouver que la pathologie sociale augmente avec les inégalités de pouvoir et que si celles-ci diminuaient, celle-là diminuerait également.

Je crois toutefois qu'une des choses auxquelles nous avons assisté dans les années 70 et qu'ont signalées de nombreux écrivains féministes, c'est que dans le processus d'égalisation des sexes la violence dirigée sur les femmes augmente; c'est une forme particulière de réaction masculine que d'essayer de regagner le contrôle des évènements et la position de puissance que l'homme voit lui échapper. Certains écrivains sociologues et surtout des féministes y ont fait allusion. Je dirai donc que si l'on arrivait en effet à considérer les sexes de façon plus égale, il y aurait moins de violence dans les relations intimes. C'est un peu parce que nous confondons amour, sexualité et puissance; ces trois éléments se confondent lorsque nous sommes très jeunes et sont une réalité de la société. Si nous retirons à l'équation cette différence de puissance, il y aura moins de violence à mon avis. Bref, je suis d'accord avec vous.

Mme Mitchell: En effet. Je ne suis toutefois pas d'accord sur l'utilisation du terme «politique sexuelle». Je crois que cela rend la chose un peu superficielle. Il s'agit en fait des rôles sexuels fondamentaux et des relations sexuelles de l'enfance à . . .

M. Dutton: C'est ce que je voulais justement dire par politique.

Mme Mitchell: C'est peut-être alors une question de sémantique.

Je conviens avec vous que l'étiquetage n'est peut-être pas tellement important. Par contre, j'ai conclu que vous disiez que bien que la maladie mentale ne soit pas un facteur, on peut probablement dire que la plupart des hommes souffrent de quelque forme de déséquilibre, n'est-ce pas?

M. Dutton: La plupart des hommes?

Mme -Mitchell: Ceux qui se livrent à de tels actes. Je ne dirai pas que c'est aussi normal que battre sa femme, mais la plupart de vos patients qui sont coupables de violence vis-à-vis de leur femme ont probablement un déséquilibre caractériel. Non?

M. Dutton: Non, il y a une chose chez eux qui est aberrante: ils battent leur femme. A part cela, si vous leur faites passer tout un éventail de tests psychiatriques, ils ne semblent pas anormaux. Certains révèlent peut-être un degré assez élevé

[*Texte*]

MMPI, which is called the psychopathy scale; that means yes, to a certain extent, they do not have the same development of conscience that most "normal" men would have.

One group of men does tend to manifest a certain amount of paranoia in the specific context of what their wife is doing. They feel really threatened by any loss of control around their wife's behaviour, specifically having to do with their attachment to their wife. So they phone her every hour to see what she is doing; they will keep her under surveillance; they are always thinking that she is going to have an affair with somebody—a woman who has never had an affair in her life or has never given any indication of doing that.

There is that kind of anxiety around that, but all I am saying is that usually you can trace that anxiety back to something that happened in the family of origin and has been transferred over into the present romantic relationship. That is why calling it "general paranoia" is wrong in my view and calling it "conjugal paranoia" does not tell you what to do with it. You still have to find out where it comes from and help the guy to extinguish this anxiety and get on with it.

Mrs. Mitchell: The point that I raised at the last session we had, I will raise with you again. Would you feel that one of the things we should be doing, which might help as far as the police attitude and the police enforcement is concerned, is that we should really be insisting that there should be more female police officers and particularly male-female teams that would be involved in domestic situations?

Mr. Dutton: Yes, I would. I think in general I would say that the police should not emphasize so much the recruitment of young males to the police force; they are inadvertently recruiting men who are at the peak of their macho career and that has some unfortunate repercussions when it comes to dealing with a myriad of social problems that police are called upon to deal with.

Mrs. Mitchell: Finally, Mr. Chairman, the therapeutic program that you are demonstrating sounds like an excellent one, as does the idea of weekend treatment sessions. What is the attitude of the justice system towards this and what can be done? Is there the problem of educating judges as well as educating the police in this regard, not to mention the rest of society?

Mr. Dutton: That is a good point. There is a serious problem in educating judges. With some fortunate exceptions, judges are not particularly knowledgeable about the dynamics of family violence. Some of the fortunate exceptions are Judge Thompson in Kingston, Ontario and Judge Campbell in Vancouver, who was instrumental in helping us set up this program; but by and large, there is something about the criminal justice system that tends to keep judges isolated from the world. For that reason, the judges by nature, the way the system works, have to concentrate on legal issues, many of which originated before 1891, and I picked that year 1891 because that is the year that wife assault became illegal under British common law.

[*Traduction*]

dans une des mesures, le MMPI, l'échelle psychopathique, ce qui veut dire que dans un sens ils n'ont pas le même développement de conscience que la plupart des hommes «normaux».

Un groupe d'hommes tendent à manifester certains sentiments paranoïaques vis-à-vis de ce que font leur femme. Ils se sentent réellement menacés par toute perte de contrôle sur le comportement de leur femme, surtout dans les relations affectives. Ils téléphonent alors toutes les heures pour voir ce qu'elles font; ils les surveillent; ils croient toujours qu'elles vont les tromper, alors qu'elles ne l'ont jamais fait et n'ont jamais laissé supposer qu'elles le feraient.

Il y a ce genre d'anxiété, mais habituellement ont peu rapprocher ce sentiment de quelque chose qui s'est produit dans la famille d'origine et qui s'est transféré dans la relation romantique présente. C'est pourquoi il ne faut pas parler de «paranoïa» générale, alors que «paranoïa conjugale» ne vous dit pas ce qu'on peut faire. Il faut encore savoir d'où cela vient et guider l'individu pour faire disparaître cette anxiété.

Mme Mitchell: Je vous reposerai une question que j'ai déjà posée à la dernière séance. Insinuez-vous que nous pourrions, à propos de l'attitude de la police, insister pour qu'il y ait davantage de femmes policiers, en particulier d'équipes mixtes pour aborder les situations familiales?

M. Dutton: Oui, certainement. Je crois qu'en général la police ne devrait pas tellement insister pour recruter des jeunes hommes, car sans s'en apercevoir elle recrute des hommes qui sont très jaloux de leur virilité, ce qui peut avoir des répercussions malheureuses lorsqu'ils leur faut traiter de toutes sortes de problèmes sociaux dans l'exercise de leurs fonctions.

Mme Mitchell: Pour finir, monsieur le président, le programme thérapeutique que vous exposez semble excellent, comme l'idée de fins de semaine de traitement. Qu'en pense la profession juridique et que peut-on faire? Faut-il à cet égard éduquer les juges tout autant que la police sans parler du reste de la société?

M. Dutton: Vous avez raison, il y a certainement un problème d'éducation des juges. À quelques exceptions près, les juges ne sont pas particulièrement au courant de la dynamique de la violence familiale. Certaines des exceptions sont les juges Thompson à Kingston (Ontario) et le juge Campbell à Vancouver, qui nous a énormément aidés à mettre ce programme sur pied; mais, de façon générale, il y a quelque chose dans le système pénal qui tend à isoler les juges du monde. Ainsi, les juges doivent-ils se concentrer sur les questions juridiques dont beaucoup remontent avant 1891, et si je prends 1891 c'est parce que c'est l'année où la violence perpétrée par un individu contre sa femme est devenue illégale dans le droit commun britannique.

[*Text*]

• 1640

Unfortunately, some of the rules of evidence that judges concentrate on were written during, and have not changed since, the years between 1891 and 1982. For example, take the case of a woman who has been battered intermittently for 15 years and fights back and defends herself, and assaults her husband or kills her husband. The jury has to decide whether she was feeling unduly anxious in defending herself. Well, how do they decide that? They compare her with a nineteenth century reasonable English man. That is the basis for comparison. They do not compare her with the twentieth century intermittently battered woman, nor can an expert witness be called to supply that information to a jury.

So those kinds of evidentiary issues definitely operate against battered women, and I definitely feel that judges need to be educated with a view towards what is going on in the issue of family violence absolutely.

Mrs. Mitchell: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: Thank you, Mrs. Mitchell. Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

I think Dr. Dutton needs to be commended on two grounds. First, it is very seldom that we have a witness before us who is as well versed with the subject and able to put it across, as you have today, without reading to us your brief. I noted that you were able to follow along here without, I think, even looking at it. So you obviously know your subject material extremely well and present it in a very concise and clear manner.

The second thing I think you should be congratulated for is this: Of the witnesses I have heard so far, and I may have missed a couple, I think you are the first one that has really addressed what I think is the basic problem; that is, how are we going to deal with the male who is creating this problem. You have really looked at that problem and tried to get behind the root causes of this whole issue we are talking about. And you are to be commended there because I think, as you yourself said, if we just provide millions of dollars more to provide better emergency centres for women and all that type of thing, that is not going to resolve the problem. I think we have been slow as a committee to realize that, that is my feeling, and a lot of people who have been before us just have not sensed that either.

Now, having said that, I want to just explore with you a couple of avenues that you led us into, the one being . . . This has bothered me a lot over the years as a family physician because I, more than many people, have had an opportunity to become familiar with this aspect—the aspect of sexual maladjustment and sexual deprivation as being one of the problems that lies behind this kind of action on the part of the male. Now, you did say, and I think I quoted you right here, that 40 per cent of these begin during the first pregnancy. That itself tells you something. But even given the fact that there may have been a pregnancy involved in the other 60 per cent of the cases, how many of them have a sexual maladjustment prob-

[*Translation*]

Malheureusement, certaines des règles sur lesquelles se concentrent les juges ont été rédigées entre 1891 et 1982 sans jamais être changées. Par exemple, prenez le cas d'une femme que son mari bat depuis 15 ans et qui, pour se défendre, se rend coupable de violence contre lui ou le tue. Le jury doit alors décider si elle avait lieu de se sentir terrorisée pour se défendre ainsi. Comment décider de cela? On la compare à un Anglais raisonnable du dix-neuvième siècle. On ne la compare pas avec une femme du 20e siècle battue de temps à autre par son mari et l'on ne peut pas penser non plus qu'un témoin puisse venir fournir ce renseignement à un jury.

Ce genre de problème de preuve joue donc certainement contre les femmes victimes de violence, et j'estime que les juges devraient en être instruits et être mis au courant de la violence familiale.

Mme Mitchell: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, madame Mitchell. Dr Halliday.

M. Halliday: Merci, monsieur le président.

Je crois qu'il faut féliciter le M. Dutton à deux égards. Tout d'abord, il est très rare que nous recevions un témoin aussi compétent dans la matière qui nous intéresse et qui sache en plus nous communiquer son message sans lire son mémoire. J'ai remarqué que vous n'y avez même pas jeté un coup d'oeil. Vous connaissez donc de toute évidence votre sujet et vous nous l'avez présenté de façon très claire et concise.

Il faut également vous féliciter parce que sur tous les témoins que j'ai entendus jusqu'ici, et j'en ai peut-être manqué un ou deux, je crois que vous êtes le premier à avoir véritablement touché au problème fondamental; c'est-à-dire, qu'allons-nous faire de l'homme responsable de ce problème. Vous avez vraiment examiné la question et essayé d'en éplucher les causes. Je vous en félicite car, comme vous l'avez dit, si l'on se contente de consacrer des millions de dollars de plus à la construction de meilleurs centres de secours d'urgence pour les femmes et à ce genre de chose, cela ne va pas résoudre le problème. Je trouve que notre comité a été bien lent à comprendre cela et beaucoup des témoins qui ont comparu n'ont pas semblé non plus le comprendre.

Cela dit, j'aimerais revenir sur un ou deux points que vous avez abordés. C'est quelque chose qui m'inquiète depuis longtemps à titre de médecin de famille car, plus que beaucoup d'autres, j'ai eu l'occasion de me familiariser avec cet aspect du désiquilibre et de la privation sexuelle qui peuvent être un des problèmes qui explique ce genre ce réaction de l'homme. Vous avez dit que 40 p. 100 de ces cas commencent pendant la première grossesse. C'est déjà significatif. Mais même s'il y a peut-être eu une grossesse dans les 60 autres p. 100, combien connaissent un problème de désiquilibre sexuel ou de privation sexuelle?

[*Texte*]

lem or a sexual deprivation problem as a part of the background at least?

Mr. Dutton: I would not assume, although it may be a contributing factor, that the cases that happen during first pregnancy are necessarily crimes of sexual deprivation; that could be, but there are other things going on as well.

First of all, the time of first pregnancy symbolizes to the man that (*a*) he is not going to be getting nearly as much attention as he was used to getting. He does not have a playmate any more; he has a wife and he has all the responsibility that comes along with that. It also symbolizes to him that her attention is going to be diverted a little bit from him to the child. There are problems that go on around that. If he feels anxious about that and does not express that anxiety that could also contribute to the stress.

The other issue around first pregnancy—I am just trying to think of some of the other issues that have been used to describe that—is that some men may interpret that as a sudden increase in their own responsibility in the relationship. Now, if they were feeling any anxiety at all about getting married in the first place, and the commitments that were being made and the responsibility around that, suddenly there is visual, tangible evidence that those commitments are increased even more. So what I am saying is that there are a number of vehicles or mechanisms that might be behind that increase in stress-precipitated violence during first pregnancy.

• 1645

The one thing I will say, though, that I think is consistent with your point, is that some men report feeling sexually aroused after violence, and the basis for that might be that they have a temporary feeling of omnipotence, of power, that has come from the violence they have just acted out. Or it could be that they have simply just done something physical that was so cathartic that it triggered some kind of sexual feelings. Whether or not these men were feeling sexually deprived prior to this happening I really do not know. It is an interesting hypothesis and one that has not been properly researched.

Mr. Halliday: The corollary of this aspect of the discussion is that you did also say that women are powerless to retaliate. This was your comment regarding how they react to violence from the spouse. In my experience, that is not true, because they do retaliate, but not violently; they retaliate by depriving the husband of the sexual activity he wants, and this is not uncommon in my experience as a physician. You get that story from a lot of men if they are willing to be frank with you, and the women will acknowledge it themselves, too.

Mr. Dutton: It is a question of whether the woman is retaliating or whether she is simply so freaked out by the guy that she does not want to go near him.

Mr. Halliday: Yes, but this may carry on for some while after the incident that we are talking about.

Mr. Dutton: Yes.

[*Traduction*]

M. Dutton: C'est peut-être en effet un facteur, mais je ne crois pas que les cas survenant durant la première grossesse soient nécessairement des crimes dus à une privation sexuelle; c'est possible, mais il y a d'autres éléments.

Tout d'abord, l'homme réalise au moment de la première grossesse que *a*) sa femme serait moins attentive à ses besoins. Il n'aura plus de partenaire; il aura une femme et toutes les responsabilités que cela implique. Il réalise d'autre part que l'attention de sa femme se tournera un peu vers l'enfant. Cela suscite certains problèmes. S'il s'en inquiète et s'il n'exprime pas cette inquiétude, la tension risque d'augmenter.

L'autre problème entourant la première grossesse, et j'essaie simplement de me rappeler certaines des questions soulevées dans la description de ce phénomène, est que certains hommes peuvent interpréter cela comme une recrudescence soudaine de leur propre responsabilité dans la relation. D'autre part, s'ils étaient déjà un peu inquiets de se marier, pensant aux engagements qu'ils prenaient et à la responsabilité que cela représentait, ils ont tout d'un coup une preuve visible et tangible de l'importance accrue de ces engagements. Il y a donc un certain nombre de véhicules ou de mécanismes qui peuvent expliquer l'augmentation de la violence précipitée par la tension au cours de la première grossesse.

Je suis toutefois certain que certains hommes ressentent une stimulation sexuelle après ces actes de violence, et peut-être qu'ils ont un sentiment temporaire de toute-puissance. C'est peut-être également qu'ils ont simplement eu un mouvement physique tellement violent que cela a déclenché ce phénomène. Je ne sais vraiment pas si ces hommes se sentaient auparavant privés de sexualité. C'est une hypothèse intéressante, sur laquelle on n'a pas fait suffisamment de recherches.

M. Halliday: Le corollaire est que vous avez également dit que les femmes n'ont aucun pouvoir de représailles. C'est ce que vous avez précisé de leurs réactions aux actes de violence de leur époux. J'ai personnellement appris que ce n'est pas vrai, car elles se vengent, mais pas violemment; elles se vengent en privant leur mari de l'activité sexuelle qu'ils désirent, et je puis vous dire que mon expérience de médecin me l'a fait constater à plusieurs reprises. Beaucoup d'hommes vous racontent les choses ainsi, et les femmes le reconnaissent également.

M. Dutton: Il faut savoir si la femme se venge vraiment ou si elle a tellement peur du bonhomme qu'elle ne veut plus s'en approcher.

M. Halliday: Oui, mais cela peut durer un certain temps après l'incident dont on parle.

M. Dutton: Oui.

[*Text*]

Mr. Halliday: Well, now, another step further here. I am interested in your discussion regarding the type of group therapy you get involved in, and this is interesting. Do you get involved at all in a family therapy situation where both the husband and wife are there together, because it seems to me you are dealing with a situation where there are difficulties on both sides, not just on the side of the male, because he is reacting to some problem that in one way or another is present in the wife, as well as some weakness in himself? I do not understand why you would not be very anxious to involve her in this as well so that the two of them could come to some common understanding of where their difficulties lie. You do not achieve this in group therapy with males only.

Mr. Dutton: First of all, sometimes the causes for the violence originate within the family and it is something that at some point should be treated in a family therapy session or a couples' counselling session. Sometimes the man feels frustrated with his job, comes home and wakes his wife up in the middle of the night and starts to beat her. She can hardly, in that case, be blamed for the violence that is going on.

The general therapeutic indication is that the very first thing that has to happen is that the man has to learn to stop being violent. Once he learns that and learns how to control whatever impulses he is feeling, to label them better, to express them better, at that point, couples' counselling begins, which is generally viewed as an important follow-up, given that a couple wants to remain together, and given that the man has been on his own for a certain period of time and has gone through individual therapy in a group setting with a number of other men where he has learned to control the violence.

One of the problems that comes up with couples where the man is battering is that they are characterized by something called symbiotic dependency. There is an incredible, incredible number of needs and expectations that this couple holds for each other, and they may be very isolated outside the particular family setting. The man, in fact, might feel that he just is incapable of living his life without this woman and he puts so much pressure on her that the least little thing that goes wrong he becomes threatened, he becomes anxious and he reacts to the threat with violence. So, one of the things you want to do first is to kind of build up his inner resources.

But that having been done, and some kind of anger-management treatment having been done, then I think you do, if they want to remain a couple, go on and deal with communication issues that are arising within that couple.

The Vice-Chairman: One last question.

Mr. Halliday: One last question, thank you.

To go to an earlier subject you were on originally, and that is the matter of stress, I am not as friendly with Hans Selye's work as possibly you are. Does he deal with this at all as being one of the reactions to stress, in either the male or the female, or both? If so, what is his—?

[*Translation*]

M. Halliday: J'aimerais maintenant passer à un autre point. Vous avez parlé de thérapie de groupe, et cela me semble intéressant. Ne faites-vous jamais de la thérapie familiale avec, à la fois, le mari et la femme, car il me semble qu'il s'agit d'une situation où il y a des difficultés des deux côtés, pas seulement du côté de l'homme, car il réagit à certains problèmes qui, d'une façon ou d'une autre, relèvent de sa femme tout autant que d'une certaine faiblesse chez lui? Je ne vois pas pourquoi vous n'avez pas tellement l'air de vouloir la faire intervenir pour qu'ensemble, ils parviennent à s'entendre sur l'objet de leurs difficultés. On ne peut y parvenir par la thérapie de groupe à laquelle ne participent que les hommes.

M. Dutton: Tout d'abord, quelquefois, les causes de la violence se trouvent dans la famille et c'est quelque chose qu'il faut alors traiter en séance de thérapie familiale ou d'orientation des couples. Quelquefois, l'homme éprouve des difficultés dans son travail, entre chez lui pour réveiller sa femme au milieu de la nuit et la battre. On peut difficilement, dans un tel cas, faire retomber le blâme sur elle.

L'indication thérapeutique générale est qu'il faut tout d'abord que l'homme cesse d'être violent. Lorsqu'il réussit à apprendre à contrôler ses impulsions, à leur donner un nom, à mieux les exprimer, c'est alors que l'on peut envisager l'orientation du couple, que l'on considère en général comme un élément important du traitement, à condition que le couple manifeste le désir de rester uni et que l'homme réussisse à se contrôler depuis un certain temps et à participer à une thérapie individuelle avec un certain nombre d'autres hommes, pour apprendre à contrôler cette violence.

Un des problèmes que l'on rencontre chez les couples semblables, c'est qu'ils se caractérisent par une dépendance symbiotique. Ils éprouvent mutuellement un nombre incroyable de besoins et d'attentes et peuvent se retrouver très isolés hors du cadre familial en question. L'homme peut en fait se trouver absolument incapable de vivre sans cette femme et lui impose de telles tensions que dès qu'il arrive un tout petit incident, il se sent menacé, inquiet et réagit à la menace par la violence. Ce que l'on veut donc faire tout d'abord, c'est augmenter ses ressources intérieures.

Cela fait, et après une sorte de traitement par la gestion de la colère, si le couple veut demeurer uni, il faut passer aux problèmes de communication dont ils souffrent.

Le vice-président: Une dernière question.

M. Halliday: D'accord, merci.

Passons donc à un autre sujet, à cette question de la tension, car je ne connais peut-être pas aussi bien que vous l'oeuvre de Hans Selye. Considère-t-il cela comme une des réactions à la tension nerveuse, chez l'homme ou la femme, ou encore chez l'un et l'autre? Quel est son . . . ?

[*Texte*]

• 1650

Mr. Dutton: The work of Selye's that I have read has primarily focused on psychophysiological reactions to stress, and cognitive coping mechanisms for stress. But I have not read—and that does not mean it is not there—work that Selye has done that concentrates on aggressive behavioural consequences of stress.

Mr. Halliday: One supplementary on this stress question. You say stress situations are going to increase; and I am afraid you are right. Are we aggravating that, as a society and as legislators, when we tend to remove many, many situations that require responsibility on the part of the individual? Parents I think today, for instance, in the home situation, tend to give in to children more, I have the impression, than they did 25 or 30 years ago.

I get the impression that we are trying to remove stress from people in the public domain. We do not allow kids to walk across streets by themselves any more; they have to have a school bus stop with red lights flashing so they can be protected. We have to have these cross-signs on the streets even to protect adults. We want to remove all the stress from them. We are doing it in many other areas too, in our legislation.

Do you think that type of thing is going to be the reason, or one of the reasons, why we are going to see more stress situations develop: people do not learn from early childhood on how to cope with adversity and how to cope with stressful situations, therefore they react inappropriately to stress increasingly from then on?

Mr. Dutton: I think it is important that people learn how to cope with adversity. The literature suggests that having some kind of training on being effective in the world and being competent in the world is helpful. I think that is probably especially important for women, who in the past sometimes did not get that kind of training and have had to go through job shifts now where they are trying to deal with jobs and did not have that kind of early training. It was always provided for males, but it was not provided for females to the same extent.

But as legislators the most important thing I suppose one can do is not so much to teach people how to deal with adversity as to remove the circumstances that create adversity.

Mr. Halliday: Thank you.

The Vice-Chairman: Mr. Hudecki.

Mr. Hudecki: Thank you very much.

On that subject, only in reverse, you mentioned that punishment and watching beatings has been a factor—you know, the present controversy about strapping in school and corporal punishment and so on. Can you tie the two up together in any way, from your experience?

[*Traduction*]

M. Dutton: L'ouvrage de Selye que j'ai lu insiste principalement sur les réactions psychophysiologiques aux tensions, et sur les mécanismes de défense en connaissance de cause. Mais je n'ai pas lu, et cela ne veut pas dire que cela n'existe pas, d'ouvrage de Selye qui touche au comportement agressif qui pourrait être la conséquence des tensions.

M. Halliday: Je vous demanderais un complément d'information. Vous dites que ces situations de tension vont continuer à se développer; et je crains que vous n'ayez raison. Aggravons-nous ce phénomène, en tant que société et en tant que législateurs, en nous efforçant de supprimer de très nombreuses situations de responsabilité individuelle? Je crois par exemple qu'aujourd'hui, les parents tendent à céder de plus en plus à leurs enfants, du moins beaucoup plus qu'ils ne le faisaient il y a 25 ou 30 ans.

J'ai l'impression que nous essayons, dans le domaine public, de supprimer les tensions que pouvait ressentir la population. Nous n'autorisons plus les enfants à traverser seuls les rues; les autobus scolaires font clignoter leurs feux rouges pour les protéger. On a même des passages pour piétons pour protéger les adultes qui traversent les rues. On veut alors éviter toute tension. On le fait également dans des tas d'autres domaines, par la législation.

Pensez-vous que ce genre de chose est la raison ou une des raisons qui multiplient les situations où les gens se sentent envahis par la tension? Parce que les gens n'apprennent plus depuis l'enfance à faire face à l'adversité et à répondre à des situations exigeantes, si bien qu'ils ne réagissent plus convenablement aux diverses situations difficiles qui se présentent à eux?

M. Dutton: Il est en effet important que les gens apprennent à faire face à l'adversité. Tous les ouvrages s'entendent pour dire que d'apprendre à réagir aux situations de la vie est très utile. C'est, à mon avis, probablement surtout important pour les femmes qui, parfois, dans le passé, ne recevaient pas ce genre de formation et qui, avec l'évolution actuelle, essaient de réagir à des situations pour lesquelles elles n'ont pas les bases voulues. On apprenait toujours ces bases aux garçons, mais pas autant aux filles.

A titre de législateurs, je crois que ce que l'on peut faire de plus important n'est pas tellement d'enseigner aux gens à faire face à l'adversité, mais de supprimer les circonstances qui créent l'adversité.

M. Halliday: Merci.

Le vice-président: Monsieur Hudecki.

M. Hudecki: Merci beaucoup.

Je voudrais maintenant prendre la question à l'envers, car vous avez dit que les punitions et le fait de regarder des gens se faire battre sont un facteur. Il y a la controverse actuelle sur les peines corporelles et l'opportunité de frapper ou non les enfants à l'école. Peut-on lier les deux choses, à votre avis?

[*Text*]

Mr. Dutton: I know it is a controversial issue. I would say, by and large, that I am not in favour of corporal punishment. I think there is a contradiction in trying to teach people to be nonviolent through being violent, and I think most of the evidence indicates that the more violence a child experiences personally, the more likely he is to be violent at a later age, when he reaches adulthood.

Mr. Hudecki: From another point of view, many of us in our ridings have these transition houses. It is difficult to raise funds for them. They are not really publicized as widely as they could be. You are in a way a bit critical of them insofar as they seem to segregate the victim rather than the person who did the beating. Could you give us advice on what you feel the role of a transition house is? Should it be further promoted? How should it be used? How long should they be in it—although I know there are individual variations.

Mr. Dutton: I am glad you raise that question. It gives me an opportunity to clarify my remarks on transition houses.

I am not being critical of transition houses. I think they are important and they deserve more funding. It is obvious that most transition houses cannot handle the number of women who are seeking shelter right now. They are under-funded. What I meant to point out was that even if we had more transition houses, we still need at some point to deal with the causes of violence that have put women in the transition house in the first place.

The other point I made that was pertinent to transition houses was, again, I feel they are necessary, but I feel in some ways it is somewhat unfair to a woman who is being beaten that she is the one who has to leave the family house when the man who is victimizing her, who is beating her, gets to stay behind. But I am certainly not critical of transition houses, no.

• 1655

Mr. Hudecki: No. With due respect to our family practitioner, do you feel family practitioners are helpful in managing these cases, including doctors working in the emergency room?

Mrs. Mitchell: We have three of them here.

Mr. Hudecki: I know once you get them beaten up and they have broken bones and that, by the time they are healed usually the husband is very remorseful and they are on good terms and they go out of the hospital feeling fairly happy.

Mr. Dutton: I am glad you asked that question too, because I spent some time a year ago with a member of our medical faculty at UBC who was preparing a paper he was going to present at a medical convention. Through doing that, I got some sort of insight into some of the problems confronting GPs, who are often the point of first contact for a battered woman.

[*Translation*]

M. Dutton: Je sais que c'est une question controversable. Je dirais qu'en général, je ne suis pas favorable aux peines corporelles. J'estime qu'il y a une contradiction à essayer d'enseigner la non-violence par la violence, et je crois que plus un enfant fait personnellement l'expérience de la violence, plus il est susceptible d'être plus tard lui-même violent.

M. Hudecki: Beaucoup d'entre nous ont dans leur circonscription ces maisons de transition. Il est difficile de trouver des fonds pour les entretenir. On ne fait pas autant de publicité qu'on le pourrait. Vous semblez les critiquer un peu, en ce sens qu'elles isolent la victime plutôt que la personne coupable de violence. Pourriez-vous nous dire quel rôle devrait, à votre avis, jouer une maison de transition? Devrait-on encourager ce système? Comment peut-on l'utiliser? Combien de temps faudrait-il les y laisser, même si je sais qu'aucun cas n'est semblable.

M. Dutton: Je suis content que vous souleviez la question. Cela me permettra de préciser ce que j'ai dit tout à l'heure.

Ce n'est pas que je critique les maisons de transition. Je crois qu'elles sont en effet importantes et qu'elles devraient être mieux financées. Il est évident que la plupart ne peuvent recevoir le nombre de femmes qui cherchent à s'abriter aujourd'hui. Ce que je voulais dire, c'est que même si nous avions davantage de maisons de transition, il faudrait tout de même, à un moment donné, s'occuper des causes de la violence qui font que ces femmes viennent dans ces maisons de transition.

Ce que j'ai dit d'autre part de ces maisons, c'est que, et je répète qu'elles sont nécessaires, sous certains aspects, il est quelque peu injuste qu'une femme qui se fait battre soit celle qui soit obligée de quitter la maison familiale, alors que l'homme qui la bat, dont elle est la victime, reste chez lui. Mais je n'ai certainement aucune objection contre ces foyers de transition.

M. Hudecki: Non. Avec tout le respect que nous devons aux médecins, avez-vous l'impression que les médecins de famille sont d'un recours utile dans ces cas, et notamment les médecins de service aux urgences, dans les hôpitaux?

Mme Mitchell: Il y en a trois parmi nous ce matin.

M. Hudecki: Je sais qu'elles se font battre et qu'elles arrivent avec des fractures et des contusions, et une fois qu'elles sont rétablies, le mari a eu tellement de remords qu'ils sont à nouveau en bons termes et quittent l'hôpital bras dessus, bras dessous.

M. Dutton: Je suis content que vous ayez posé cette question, ayant moi-même eu des contacts, il y a un an, avec un membre de notre corps enseignant de la faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique qui préparait précisément un exposé sur la question pour un congrès de médecins. A travers ces conversations, j'ai pu précisément obtenir certains renseignements supplémentaires sur les questions qui se posent aux médecins de médecine générale, lesquels sont sou-

[*Texte*]

I think one of the problems is that many GPs simply do not ask enough questions about how women sustain their injuries. It is as though they did not want to know; maybe because if they knew, it might be hard for them to decide where to go with it from there. But the problem for some doctors, I am afraid, is that they see a woman come in bruised and somewhat hysterical. They see that happen two or three times, and they begin to think, well, maybe she is getting beaten up, but gee, she is so hysterical, maybe she deserves it. They are, in other words, confusing cause and effect. They are seeing a woman in an acute atypical psychological state as a result of the beating and sometimes can draw some incorrect inferences.

I think education for doctors around the dynamics of wife assault and what kind of things to look for and what kind of questions to ask would be extremely useful. At some point there was some talk in Vancouver of establishing an interagency team where information was pooled that would help identify and set up cases of early detection of wife assault. There is an issue of civil liberties on the one hand; there is an issue of protection of women on the other hand. The two somehow have to be adjusted and played off against each other.

Mr. Hudecki: One other question. You said you found that reports indicate no real psychiatric conditions have been diagnosed. On the other hand, from a psychological point of view, have you found any pattern such as immaturity of personality or addiction to some form of drugs or to alcoholism that would prevail in this situation?

Mr. Dutton: I would not say there are no—all I am saying is this: Most men who assault their wives do not have a diagnosible psychiatric disorder. Some do, but not really a higher percentage than you would find in a, quote, normal population. In my experience with men who are assaultive, the overwhelming impression I have had has been how very normal they are in every other respect; how mundane wife assault is.

Mr. Hudecki: Two last questions. One is whether or not you have had an opportunity to speak to police chiefs across the country.

And the very last question is that there must be a power aspect to it, because there are such things as husband beaters as well. I have had about two men who were beaten up by their wives, but they were much bigger and more powerful. So do you see that as a factor? And I do not think you related back to drugs and alcoholism.

Mr. Dutton: I have not talked to police chiefs all across Canada. I know and have talked to the Vancouver police chief.

Mr. Hudecki: At conventions, I meant.

Mr. Dutton: No, what I have done is I developed the police family crisis intervention training package that is used at the Justice Institute of B.C., and also in 1977 we brought it here to Ottawa and trained police trainers at the Canadian Police

[*Traduction*]

vent les premières personnes auxquelles s'adressent les femmes battues.

Je crois qu'un des problèmes vient du fait que la plupart d'entre eux n'osent pas poser de questions aux femmes qui ont été blessées. Comme s'ils ne voulaient pas savoir la vérité, qui pourrait leur poser ensuite des problèmes quant aux instances auxquelles s'adresser ensuite. Il y a sans doute certains médecins, je le crains, qui voient des femmes arriver contusionnées, et dans un état quelque peu hystérique. Cela se reproduit deux ou trois fois, et le médecin finit par se dire que cette femme qui est battue, finalement et après tout, est si hystérique que peut-être elle le cherche. En quelque sorte, ils confondent cause et effet. En présence d'une femme qui se trouve dans un état de confusion mentale extrême, ils ont peut-être parfois tendance à tirer des conclusions erronées.

Je pense qu'il serait très utile d'aborder la question de l'éducation des médecins sur le problème de la violence dont les femmes sont victimes. Il fut à un moment question, à Vancouver, de constituer une équipe interdisciplinaire, où l'information serait centralisée, pour pouvoir repérer les cas et détecter suffisamment tôt les violences possibles. D'un côté, il faut respecter la liberté des personnes, et de l'autre, il faut songer à protéger ces femmes. Il y a donc deux domaines ici qu'il faut ajuster, de façon adéquate.

M. Hudecki: Une autre question. Vous avez indiqué que les rapports ne révèlent aucune prédisposition psychique particulière; d'un autre côté, et toujours d'un point de vue psychologique, avez-vous remarqué certains éléments récurrents, tels que le manque de maturité ou une dépendance par rapport à certaines drogues, ou même l'alcoolisme?

M. Dutton: Je n'irai pas aussi loin que de dire qu'il n'y a aucune . . . Je dirais ceci: le diagnostic ne révèle chez les maris fautifs aucun désordre psychique particulier. A part quelques exceptions, la plupart d'entre eux sont ce que vous appelleriez «des Canadiens moyens». Mon expérience en la matière m'a donné l'impression générale que ces hommes sont par ailleurs très normaux, et que ce genre de chose est assez courante.

M. Hudecki: Deux dernières questions. J'aimerais d'abord savoir si vous avez pu interroger des responsables de la police canadienne.

Et la toute dernière question concerne la supériorité physique, puisque nous avons quelques cas de maris battus, et en l'occurrence, il s'agit de femmes qui sont beaucoup plus fortes que leur époux. Est-ce que c'est un élément décisif? Tout à fait en dehors des questions d'alcoolisme et de drogue.

M. Dutton: Sans avoir pu interroger des responsables de la police dans tout le Canada, j'ai eu des conversations avec ceux de la région de Vancouver.

M. Hudecki: Lors de congrès?

M. Dutton: Non; j'ai participé à l'élaboration d'un programme de formation des policiers pour leurs interventions en milieu familial, programme utilisé à l'Institut de la justice de la Colombie-Britannique, et en 1977, nous l'avons introduit à

[*Text*]

College; so it is in fairly wide use across Canada now. That and also a three-year research project which I did with Bruce Levens of the United Way for the Solicitor General of Canada and which examined police policy and practice in handling family crisis calls have been the extent of my contact with the police on this issue.

The point about husband beaters: I suppose the reason I have not mentioned that is—well, two things. One is that in terms of serious violence, the cases of men beating women so far outnumber the cases of women beating men, for obvious reasons, like physical differences, although there are, as you say, some men who are large and capable of defending themselves but who are very inhibited and will not fight back. That does happen from time to time. But the incidence is so low compared to the widespread incidence of wife assault, that I do not think it constitutes a social problem of nearly the same magnitude .

• 1700

As far as drugs and alcohol are concerned, alcohol is reported as being involved in wife assault cases anywhere from 33 per cent to 60 per cent time depending on who is doing the reporting. I think the major issue around alcohol use is that we tend to view alcohol as an escape clause from responsibility. It is a super-ego solvent. The criminal justice system, in fact, reinforces this notion. They often say, well, was the man drunk? And, if he was drunk, the matter is treated differently.

Now, there are a couple of things which I think are pertinent here. One is that there is research which indicates that, if people think they are drinking alcohol but actually drink a placebo which has no alcohol in it, they behave exactly the same way as people who drink alcohol. They are more aggressive. And that indicates that it is the belief about what the effects of alcohol will be that have such a strong impact on behaviour in terms of increasing aggression. There is also some evidence to suggest that, if somebody believes that alcohol will make them aggressive, they will therefore drink in order to become aggressive. It is like how in the old days we could say, The devil made me do it. Now we can say, Demon rum made me do it.

In the final analysis, it is still the person who is choosing to drink who is doing the beating.

The Vice-Chairman: Thank you. Dr. Hudecki.

Mr. Hudecki: Drugs was the only other point.

The Vice-Chairman: We will put you on the next round.

M^me^ Killens.

Mme Killens: Merci, monsieur le président.

[*Translation*]

Ottawa, où nous l'avons présenté au personnel de formation de la police, au Collège de la police canadienne; voilà donc un programme qui est largement utilisé dans tout le Canada maintenant. J'ai aussi participé à un projet de recherche de trois ans, avec Bruce Levens, de Centraide, pour le solliciteur général du Canada, concernant les programmes de la police et les techniques à développer en cas d'intervention en milieu familial; voilà qui donne une idée des contacts que j'ai pu avoir avec la police sur cette question.

En ce qui concerne les maris battus, la raison pour laquelle je n'y ai pas fait allusion . . . En fait, il faut distinguer deux choses. En ce qui concerne tout d'abord la violence la plus extrême, le cas des femmes battues est beaucoup plus répandu que le cas inverse, pour des raisons évidentes, tenant, comme vous l'avez fait remarquer, à la supériorité physique, et comme vous le disiez, la plupart des hommes sont certainement capables de se défendre s'ils sont attaqués, mais certains ont peur et ne se défendent pas. Cela arrive de temps en temps. Mais ce sont des exceptions par rapport au nombre de femmes battues, et les maris battus ne constituent certainement pas un problème social de la même importance.

Pour revenir maintenant à la question de l'alcool et des drogues, l'alcool, selon les rapports, serait responsable de 33 à 60 p. 100 des actes de violence contre les femmes. Les chiffres varient d'un rapport à l'autre. Le problème essentiel, dans ce cas, c'est que nous avons tendance à voir l'alcool comme une circonstance atténuante. L'alcool affaiblit le sur-moi. Et notre justice semble accréditer cette notion. On pose souvent la question de savoir si le mari était ivre, et dans ce cas, l'affaire est traitée différemment.

Il y a ici un certain nombre de remarques à faire. Tout d'abord, la recherche semble indiquer que l'effet placebo est opérant, et qu'une personne qui croit avoir bu de l'alcool se conduit comme une personne qui en a absorbé. On constate un regain d'agressivité. Il y a donc ici un élément de croyance, concernant les effets potentiels de l'alcool, et modifiant le comportement dans le sens d'une agressivité accrue. Il semble par ailleurs prouvé que le sujet qui a tendance à croire que l'alcool le rend agressif va boire pour précisément être agressif. Cela rappelle un peu l'ancien temps où l'on disait: c'est le diable qui m'a poussé. Aujourd'hui, on fera référence au démon de l'alcool.

En dernière analyse, c'est bien la même personne qui choisit de boire et qui est ensuite violente.

Le vice-président: Merci. Monsieur Hudecki.

M. Hudecki: L'autre point concernait les drogues.

Le vice-président: Nous vous inscrirons pour le prochain tour.

Mrs. Killens.

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman.

[*Texte*]

Dr. Dutton, I also want to express my thanks for your being here and I want to assure you that it is time well spent to come and inform this committee. You have touched on a very new idea for me, when you told us there was an alternative to jail, or to doing nothing, and your project is something that would fall into that group. I am very interested, but I am a little bit worried. When you said that you are going to re-educate the men through that program, I was wondering if it was full immersion, and where was the wife.

My next question is: If, after you work on your group therapy with your men, you think you want to work on the couple therapy or family therapy, is there in your program room for working on the woman alone? You see, it could be that she needs to re-educate herself and to recycle herself to enter this market, because she may not choose ever to go back. So where is she in the meantime?

Mr. Dutton: Good questions. In response to your first question, I could talk about the ideal program, and I could talk about the program that we are running right now. The ideal program I think would have this couple move apart for a certain period of time, and I think there would be a period of time where there would be full immersion for the man. He would spend a period of time when he actually was removed from his everyday milieu. He might come out of that at some later date and maintain some weekly contact and then, eventually, even wind up living again with his wife. That would take more time and cost more money than what we are currently doing.

Our current program is a compromise between the ideal and doing nothing. It is a compromise based on the amount of funds which we could obtain from the Solicitor General and from the Attorney General in British Columbia. It is less than what we would like to have but we feel we have to do something. And in our program we do not have full immersion for men. They come into a group therapy session weekly for three months. They have two full immersions over two weekends. At the end of that three-month period they still have follow-up times which they spend with the therapist. They may or may not be living with their wives during this time. We have no control over that.

We have no provisions in our program for the woman but there are a number of support groups in our particular area, and we attempt to ensure that women at least know about these programs and these support groups which are available for them and, if they choose to do so, that they participate in them. However, there are other areas in Canada that do not have the same resources as we have, and I have some concerns about what might go on in those areas where the resources are not so great.

[*Traduction*]

Docteur Dutton, je tiens à vous remercier tout particulièrement d'être venu témoigner ici, cela n'est pas du temps perdu et le Comité a grand besoin de ce type d'information. Vous avez abordé un chapitre nouveau pour moi, en nous faisant remarquer qu'il y avait une troisième solution entre la prison et l'absence totale d'intervention; c'est là que se situe votre projet. Cela m'intéresse beaucoup, bien que j'aie quelques appréhensions. Lorsque vous parlez de rééduquer les maris, je me suis demandé s'il y avait immersion totale, et notamment où se trouvent alors les femmes.

Ma deuxième question est celle-ci: lorsque, après avoir appliqué une thérapie de groupe aux maris, vous décidez de passer à la thérapie de couple, ou familiale, envisagez-vous dans votre programme la possibilité de travailler avec la femme seule? Il se pourrait en effet qu'elle ait besoin de rééducation, d'un recyclage lui permettant de retourner sur le marché du travail, sinon il se pourrait fort bien qu'elle décide de ne jamais revenir. Où se trouve-t-elle pendant tout ce temps?

M. Dutton: Voilà de bonnes questions. En ce qui concerne la première, je pourrais vous parler du programme idéal, et je peux aussi vous parler du programme tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle. La solution idéale serait que les époux se séparent pour un certain temps, et il y aurait une période d'immersion totale pour le mari. Cela, pendant qu'il est éloigné de son foyer. Cela peut ensuite évoluer, le mari aura des contacts hebdomadaires avec sa femme, et ils pourront éventuellement reprendre la vie commune. Cela exigerait plus de temps et des moyens financiers supérieurs à ceux dont nous disposons à l'heure actuelle.

Notre programme est pour le moment un compromis entre cette position idéale et l'absence totale de programme, et ce, en fonction des moyens de financement que nous avons pu obtenir du solliciteur général et du procureur général de la Colombie-Britannique. Ces moyens ne sont pas aussi importants que ce que nous espérions, mais ils nous permettent tout de même de faire quelque chose. Nous ne sommes pas en mesure de pratiquer l'immersion totale pour les maris. Ils participent à une thérapie de groupe hebdomadaire pendant trois mois, avec deux immersions totales pendant deux week-ends. Après cette période de trois mois, ils continuent à avoir des contacts avec le thérapeute. Pendant toute cette période, ils vivent, ou ne vivent pas, avec leurs femmes; nous n'avons aucun moyen de contrôle là-dessus.

Notre programme ne prévoit rien pour la femme, mais un certain nombre de groupes de soutien existent dans notre région, et nous veillons à ce que les femmes en soient au moins informées, pour pouvoir avoir recours à ces programmes qui existent pour elles. Notons toutefois qu'il y a au Canada des régions ne disposant pas des ressources que nous avons, et je me demande ce qui se passe dans ces régions.

[*Text*]

• 1705

In setting up any kind of program to deal with this problem, one always has to keep in mind that you cannot just develop a program for a relatively resource-rich area of Canada such as Vancouver or Toronto—for the large urban areas. One also has to think about what is going to be done in rural areas where the resources are not so great. So you can have ideal programs and have all kinds of things going on, but you also have to think about what might constitute a bare-bones program which would be feasible in a rural area where resources were less.

Mrs. Killens: Thank you. You have clearly said that you agree that the man should be barred from entering that home, and the wife and children, if any, should be enjoying the benefits of that home if he is the one that is doing the beating. How? Do you have any mechanism how we can assure this? I strongly feel, why should the wife and children, when they go to school and they are in a neighbourhood, be removed from there and put into a shelter when *monsieur* enjoys everything else?

Mr. Dutton: If it is a serious assault, if it is assault causing bodily harm, then what I would recommend to the standing committee is that they examine the following piece of legislation, which is called the Protection from Abuse Act. It exists in the state of Pennsylvania. It was drafted two years ago and it lays out a number of legal provisions, most, if not all, of which would be feasible in Canada, whereby the man, even if he is the legal owner of the house, if he is the one who committed the assault he is the one who has to leave the house, and the woman is issued with a protection order that bars him from communication with her. If he violates that protection order the police can make a warrantless arrest. They do not have to go and get a warrant to arrest him. If they have to do that, it is too cumbersome and it is not going to protect her.

The law clearly states that if you have a protection order of that sort, both parties have to be called forward at some point; I think for the protection of everyone's rights that is important. But I also believe that we should have ex parte interim protection orders in emergency situations when a woman feels threatened, which should be issued until a more permanent protection order can be issued and enforced after the man has been given a certain period of time to come forward. Historically, we have no enforced protection orders in Canada. If a man violates a protection order, he is simply given a warning not to do it again, but that is the kind of response that makes some men feel that the criminal justice system will not prosecute wife assault and that they can get away with it. That, I think has to change.

Mrs. Killens: Could I have one last question?

Somewhere in your presentation you said that the crimes should be against the state. I do not understand what you mean; I would like you to elaborate because if it means that it

[*Translation*]

En ce qui concerne ce type de programme, il n'est pas possible de développer un seul type de programme adapté à une région relativement riche, comme Vancouver ou Toronto—c'est-à-dire adapté aux zones urbaines. Il faut également penser à la campagne, où l'on ne dispose pas des mêmes ressources. On peut disposer de programmes idéaux, et entreprendre des tas de choses, mais il faut également penser à un programme minimum qui serait applicable aux zones rurales, où les ressources sont moins riches.

Mme Killens: Merci. Vous avez dit très clairement que le domicile conjugal devrait être interdit au mari, et que la femme et les enfants, s'il y en a, doivent pouvoir y vivre. Comment cela est-il possible? Avez-vous pensé à des aménagements permettant d'imposer ce type de règlement? Je ne pense pas non plus que la femme et les enfants, qui vont peut-être à l'école dans le voisinage, devraient être obligés de déménager et d'être hébergés dans un centre, pendant que le mari continuerait d'avoir la jouissance des lieux.

M. Dutton: S'il s'agit de violence grave, avec blessures, je recommanderais au Comité permanent de se reporter à la loi de l'État de Pennsylvanie, la *Protection from Abuse Act* («Protection contre les abus et la violence»). Cette loi a été conçue il y a deux ans, et prévoit un certain nombre de dispositions dont la plupart seraient applicables au Canada, et en vertu desquelles le mari, même s'il est propriétaire d'un logement, doit quitter les lieux, tandis que la femme bénéficie d'une ordonnance de protection interdisant au mari de communiquer avec elle. Si ce dernier ne se conforme pas à cette décision du juge, la police peut à tout moment l'arrêter, sans autre forme de procès. C'est-à-dire que la police n'a pas besoin d'une ordonnance du tribunal pour procéder à cette arrestation. En effet, s'il leur fallait une ordonnance du tribunal, la procédure risquerait d'être un peu longue et la protection ne serait plus efficace.

S'il y a eu ordonnance de protection, la loi dispose très clairement que les deux parties doivent ensuite comparaître; je crois que ce point est important, dans une optique de protection des droits de chacun. Mais je pense également que l'on devrait pouvoir appliquer des ordonnances de protection provisoires, dans des situations d'urgence, lorsque la femme se sent menacée, et ce, jusqu'à ce qu'une ordonnance de protection de durée plus longue soit appliquée, après que l'homme a disposé d'un certain délai pour comparaître. Traditionnellement, ce genre de disposition n'existe pas au Canada. Si un mari ne respecte pas l'ordonnance de protection, il recevra simplement un avertissement, ce qui donne souvent au mari le sentiment que la justice ne va pas véritablement poursuivre l'affaire, et qu'il va pouvoir s'en tirer à bon compte. Voilà qui devrait changer.

Mme Killens: Puis-je poser une dernière question?

Dans votre exposé, vous dites que ces crimes devraient être déclarés crimes contre l'État. Je ne suis pas sûre de comprendre ce que vous voulez dire; j'aimerais que vous développiez un

[*Texte*]

is provincial law or federal law—what can we as the federal government do when you say that it should be against the state?

Mr. Dutton: I mean simply that I do not feel that it falls under civil law. I do not feel that a woman should have to privately sue; that it is a tort between private individuals. I feel the state has a vested interest in protecting its population from assault, and for that reason wife assault should be treated the way assault between strangers would be treated; that one citizen is being protected from another citizen. The earlier the state intervenes, the less likelihood of future more serious violence and the better the prognosis for creating some kind of change in the person committing the assault. We are dealing with a special case here where there is a relationship between the person committing the assault and the victim; that means that the assault is more likely to be repeated. I think it is in the state's best interest to keep that from happening, apart from the humanitarian basis that civilized countries ought to protect women. If that argument did not go, and if you needed to make an argument on an economic basis, you could simply say that it costs the state a lot of money to keep sending police cars back to the same address time after time after time. If you want to talk to a police administrator who only understands dollars and cents, tell him it will save him money to do something effective the first time and not maintain an extremely high recidivism rate, which is highly likely if the police do not do something the first time there, if they do not take a more active interest in the assault that has occurred.

• 1710

Mrs. Killens: Could you tell me if that would mean changes in both the provincial and federal laws?

Mr. Dutton: No, I could not tell you that. I would think that it would simply be federal, that it would come under the Criminal Code of Canada.

Mrs. Killens: Thank you very much.

The Vice-Chairman: Thank you, M^me^ Killens. Mrs. Mitchell.

Mrs. Mitchell: I just had three rather quick questions. Following up M^me^ Killens' comment about family counselling, have you had any comments, particularly on how children might be helped, because we have been told that there is a likelihood that children from battered families will in turn repeat this pattern? I wonder also, on your point about there needing to be services that are universal, really, in most communities, whether the logical place to do that—and perhaps National Health and Welfare could help encourage this—would be through some of the social services that reach out into all communities; the public health and welfare service, or particularly public health maybe, which often is reaching out from schools to families. Would you comment on those two things, please.

[*Traduction*]

peu, étant donné que, selon qu'il s'agit d'une loi provinciale ou fédérale . . . Que peut le gouvernement fédéral, si la loi déclare qu'il y a crime contre l'État?

M. Dutton: Je veux dire par là que cela n'entre pas, à mon avis, dans le cadre du droit civil. Je ne pense pas que la femme doive ici engager des poursuites au civil; je ne pense pas que cela concerne simplement des parties privées. Je pense au contraire que l'État a intérêt à protéger la population contre toute violence, et je pense que le cas des femmes battues entre ici dans la catégorie générale des personnes victimes de violence. Il s'agit tout simplement de la protection générale à laquelle tout citoyen a droit. Plus l'État intervient vite, moins ce genre de violence risque de se reproduire, et plus on laisse de chances au mari de s'amender. Il s'agit ici d'un cas un peu particulier, puisqu'il y a une relation préexistante entre l'homme et sa victime; ce qui rend les chances de récidive plus grandes. Je crois qu'il y va de l'intérêt de l'État de prévenir, sans parler de l'aspect humanitaire de la question, c'est-à-dire du devoir des pays civilisés de protéger les femmes. Au cas où cet argument ne suffirait pas, et si vous voulez des références économiques, vous pourriez simplement montrer que cela coûte beaucoup plus cher à l'État de dépêcher des corps de police à la même adresse un nombre incalculable de fois. A un administrateur de la police qui a un peu conscience des questions comptables, vous pouvez expliquer qu'il y gagnera à pouvoir agir de façon efficace dès la première fois, en diminuant le risque de récidive, risque très élevé si la police n'est pas en mesure d'intervenir dès la première violence.

Mme Killens: Pouvez-vous me dire si cela implique des modifications de la loi à la fois au niveau provincial et fédéral?

M. Dutton: Je ne puis vous répondre. Je pense que l'on pourrait se limiter au niveau fédéral, dans le cadre du Code criminel du Canada.

Mme Killens: Merci beaucoup.

Le vice-président: Merci beaucoup, madame Killens. Madame Mitchell.

Mme Mitchell: J'avais trois questions assez brèves à poser. Dans la ligne des questions de M^me^ Killens sur l'orientation familiale, avez-vous eu des commentaires, sur la façon notamment dont les enfants peuvent être élevés, étant donné qu'il y a de grands risques que des enfants qui ont vu leur père battre leur mère se comportent plus tard de la sorte? A ce propos, et pour revenir à ce que vous disiez sur la nécessité de disposer de services sociaux universels, dans la plupart des collectivités, je me demande si la solution tout indiquée ne serait pas—et peut-être que le ministère de la Santé et du Bien-être pourrait ici promouvoir ce genre de solution—d'utiliser le cadre des services sociaux existants déjà dans toutes les communautés; les services de santé publique et de bien-être, et notamment les services de santé, qui très souvent couvrent à la fois les écoles et les familles. Pourriez-vous y répondre?

[*Text*]

Mr. Dutton: Yes. Well, I agree with the second point, that that would be a logical place; that makes sense to me.

As far as what to do with the children, I cannot say anything specific to that. It seems to me that there should be some kind of counselling, and I would imagine, perhaps some kind of liaison between the teachers and a counselling system, whereas the boys, in particular, might be watched a little bit more closely to see if they are beginning to show exaggerated signs of aggression at an early age. We do not know enough about this at this point.

One thing that happens that is quite peculiar, is that some children who grow up in households where there has been assault are not aggressive at all. In fact, they go almost the opposite way. And right now there is a woman at Simon Fraser University doing her doctoral dissertation trying to find out why it is that some kids pick up the pattern and repeat it and others do not. I think when we know that we will have a better idea about where to go with the therapy.

Mrs. Mitchell: I would think family therapy that included the children, especially if the couples are reuniting, even if it is superficial, but it is that understanding that father must not beat mother, would be pretty important.

The discussion always seems to talk about husbands and wives in terms of legal marriages and fairly traditional kinds of families that would have children, almost as if there is the expectation built into this that the wife is the property of the husband in the traditional sense. There is a trend away from legal marriages and to partners perhaps not having children for a longer period—postponing this anyway. To what degree is abuse present in partners who are not legally married and are there any differences here?

Mr. Dutton: No, not really. I am using the term wife basically to mean all women who are in some kind of living-together arrangement with a man—

Mrs. Mitchell: Yes.

Mr. Dutton: —not whether they are legally married or not.

Mrs. Mitchell: Finally, since our chairman has changed, I will ask .... There is a very political question coming up. Do you think that stress which involves unemployment and financial worries and worries about jobs or money might be relevant at any point?

Mr. Dutton: Yes.

Mrs. Mitchell: Speaking non-politically.

Mr. Dutton: Yes, I think certainly it is involved. First of all, there are the financial problems, which are stressful in and of themselves; and second, to the extent that the man has been raised to feel that he is fulfiling his role as a man by being the provider for the household, if he is unemployed he feels that he

[*Translation*]

M. Dutton: Avec plaisir. Tout d'abord, je suis d'accord sur le deuxième point de votre proposition; effectivement, c'est une solution indiquée; cela tombe sous le sens.

En ce qui concerne maintenant les enfants, je ne peux vous faire de réponse très détaillée. Il devrait effectivement y avoir des services de conseil, et peut-être des contacts entre le personnel enseignant et les orienteurs, ceci permettant de détecter très tôt chez les garçons certains signes évidents d'agressivité exceptionnelle. Nous en savons encore trop peu à ce sujet.

Mais il arrive également très souvent, et c'est remarquable, que certains enfants qui grandissent dans de tels foyers ne soient pas plus particulièrement agressifs. De fait, ils semblent au contraire développer la tendance opposée. Il y a d'ailleurs en ce moment, à l'université Simon Fraser, une dame qui écrit une thèse de doctorat pour comprendre comment certains enfants répètent ce qu'ils voient faire, alors que d'autres, non. Les résultats de sa recherche nous permettront sans doute de mieux orienter nos thérapies.

Mme Mitchell: Je pense que lorsque la famille est traitée, cela devrait, même de façon superficielle, inclure les enfants, et tout spécialement si le couple est à nouveau réuni; et particulièrement pour bien faire comprendre que le père n'a pas à battre la mère.

On retrouve toujours, dans les discussions, un point de vue très traditionnaliste en matière de mariage, le mari, la femme et les enfants, comme si, automatiquement, la femme était propriété du mari. Or, de plus en plus, on s'éloigne de ce schéma légal traditionnel, avec des partenaires qui vivent ensemble très longtemps sans enfant—en remettant la naissance d'un enfant à plus tard en tout cas. Ce genre de violence est-il répandue entre partenaires qui ne sont pas mariés légalement; y a-t-il des différences?

M. Dutton: Pas véritablement. Lorsque je parle de la femme, je parle de toute femme qui vit avec un homme ...

Mme Mitchell: Je comprends.

M. Dutton: ... sans qu'il y ait nécessairement de mariage légal.

Mme Mitchell: Enfin, et puisque notre président a changé, je demanderai ... J'ai ici une question très politique à poser. Pensez-vous que l'on puisse ici poser la question du chômage, des soucis financiers et de la recherche d'un emploi, comme ayant une pertinence quelconque pour ce qui nous intéresse?

M. Dutton: Oui.

Mme Mitchell: Sans vouloir être partisan.

M. Dutton: Oui, je pense qu'effectivement, il y a un rapport. Tout d'abord, il y a les problèmes financiers, qui sont extrêmement difficiles à supporter en eux-mêmes; et deuxièmement, dans la mesure où l'homme a été élevé pour assumer ensuite un rôle de soutien de famille, le chômage lui donne le senti-

[*Texte*]

is falling down and not fulfiling that role. So it is a kind of double-barrelled source of stress.

Mrs. Mitchell: Thank you.

The Vice-Chairman: I think I had Dr. Hudecki on first.

Mr. Hudecki: Are there any studies on the relationship between drug addiction and wife beating?

Mr. Dutton: No, not really. Depending on what kind of drug addiction. If you are talking about heroin addiction, for example, hard drugs, most of the men involved in that kind of addiction are kind of passive personality types and that would almost be contrary indicative. I am not sure though. I have not seen any published studies that would relate any drug, apart from alcohol, to incidents of wife assault.

Mr. Hudecki: Thank you.

• 1715

The Vice-Chairman: Thank you. Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Mrs. Mitchell has raised the question of marriage relationships. Can Dr. Dutton tell us the incidence of so-called wife beating in families where there are children and where there are no children. In those two different situations, what is the incidence percentage?

Mr. Dutton: Yes, but I am not aware of differences.

Mr. Halliday: Has it even been studied?

Mr. Dutton: The only demographic variables I know of which seem to relate to wife beating is that it is slightly higher as we go down the socio-economic ladder. Slightly higher: It is not a working class phenomenon. It cuts across socio-economic barriers. And it is higher amongst younger couples, because males between the ages of 18 and 34 are maximally at risk for crimes of aggression in general, and that includes wife assault.

About the number of kids in the family, I do not know of any data on that.

Mr. Halliday: Well, that would be all available in your statistics, obviously, because you must know, in each case you have a record of, whether or not there are children in the family.

Mr. Dutton: Yes, but you see, the sample that we took for Health and Welfare was not large enough really to draw conclusions with any kind of statistical validity. We are still collecting data of that sort and so, eventually, we might know something like that. It is also possible that that data does exist and I simply do not know about it.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: I am in the committee's hands. Are there any other questions?

Mr. Halliday: Good chairman!

[*Traduction*]

ment qu'il démérite et qu'il ne satisfait pas aux exigences de son rôle. Il y a donc là une double source de tension.

Mme Mitchell: Merci.

Le vice-président: Je crois que le M. Hudecki est le premier sur ma liste.

M. Hudecki: Y a-t-il des études établissant une corrélation entre la violence faite aux femmes et les drogues?

M. Dutton: Pas vraiment. Il faut également faire une différence entre les diverses drogues. S'il est question de drogues dures, d'héroïne, la plupart des consommateurs de ce type de drogues ont un profil de personnalité passive; ce serait donc plutôt le contraire. Mais je n'ai aucune indication certaine. Je ne connais aucune étude sur ce sujet, mis à part l'alcoolisme.

M. Hudecki: Merci.

Le vice-président: Merci. Monsieur Halliday.

M. Halliday: M^me^ Mitchell a soulevé la question des relations dans le mariage. Est-ce que le D^r^ Dutton pourrait nous parler de l'incidence de la violence dans les foyers où il y a des enfants et dans ceux où il n'y en a pas? A-t-il des pourcentages?

M. Dutton: Oui, mais je ne connais pas de différences

M. Halliday: Y a-t-il eu des études de faites?

M. Dutton: Les seules données démographiques que je connaisse démontrent une légère augmentation du phénomène au fur et à mesure qu'on descend dans l'échelle socio-économique. Le phénomène est un peu plus répandu. Cela n'est toutefois pas un phénomène typique de la population ouvrière. Je crois qu'il se retrouve dans toutes les couches de la société. Il se retrouve davantage chez les jeunes couples, étant donné que les hommes présentent un maximum de risques de criminalité entre 18 et 34 ans, et cela inclut le fait de battre sa femme.

Je ne connais aucun chiffre faisant état du nombre d'enfants dans la famille.

M. Halliday: Cela devrait pouvoir se retrouver dans vos statistiques, puisque, de toute évidence, chaque fois qu'un cas est enregistré, on note s'il y a des enfants dans la famille.

M. Dutton: Oui, mais l'échantillon qui a servi à la Santé et au Bien-être n'était pas suffisamment représentatif pour permettre des conclusions statistiques valides. Nous en sommes encore à recueillir les renseignements et chiffres, et peut-être que nous finirons par le savoir. Il se pourrait évidemment que ce type de corrélation ait déjà été établie, mais je n'en ai pas eu connaissance.

M. Halliday: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Je suis à la disposition du Comité. Y a-t-il d'autres questions?

M. Halliday: Le bon président!

[*Text*]

The Vice-Chairman: I think the committee has done a good job of questioning. Let me thank you, Dr. Dutton, for your excellent presentation and the time you have taken to answer our questions. It has been a long session.

Mr. Dutton: Thank you very much..

The Vice-Chairman: This meeting stands adjourned.

[*Translation*]

Le vice-président: Je crois que le Comité a fait du bon travail. Je vous remercie, docteur Dutton, pour votre excellent exposé et pour le temps que vous nous avez consacré. La séance a été longue.

M. Dutton: Merci beaucoup.

Le vice-président: La séance est levée.

Conseil consultatif sur la condition de la femme
Advisory Council on the Status of Women

APPENDIX "SNTE-6"

NO TURNING BACK: A FUTURE FOR BATTERED WOMEN

A submission to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs

by

N.B. ADVISORY COUNCIL ON THE STATUS OF WOMEN

February 4, 1982

Prepared by:
Susan Shalala
Researcher

The Advisory Council on the Status of Women in New Brunswick is a body for consultation and study which was created to advise the New Brunswick Government on matters relating to the status of women.

In carrying out its functions, the Advisory Council may also bring before the public matters of interest and concern to women.

The Advisory Council welcomes the opportunity to bring its findings on the subject of violence in the family before the Standing Committee on Health, Welfare, and Social Affairs.

1. DEFINITIONS

Violence among members of a family has come to be called several different terms or concepts:

wife abuse
domestic dispute
family violence
conjugal crime
granny-bashing
child abuse
spouse assault, and so on.

There is a tendency to discuss family violence in an abstract way. Very often the discussion is couched in sociological terms which mask the reality.

The truth is that this type of assault is by and large violence against women. The prevailing problem of violence within a family is wife-beating. Women make up the vast majority of battered spouses.

Obviously the problem of woman-battering is not only confined to marriage. We recognize that a woman's legal rights may differ depending on whether or not she is legally married to the man in question. However, most of the same psychological, economic, political and social dynamics are at work regardless of whether the couple and their children are legally joined.

Battering has been called a "family matter", implying that this is a private dilemma. It is our contention that no act which can leave a woman permanently injured physically or mentally or result in her death is a "family matter", immune to outside intervention.

With these definitions in perspective then, we respectfully address the members of the Standing Committee.

II THE FOCUS

In determining the focus of our submission, it occurred to us that much of the material you will read on the subject of family violence will be the excellent research of professionals in the field - sociologists, psychologists, lawyers and social workers. One visualizes this group "looking in" at the family and concluding various ideas.

Our focus, on the other hand, is from the inside out. What do battered women need, as they express it? What have they identified as the weaknesses of our laws, our courts, the police? What kind of help do these women say they need to re-establish an orderly, safe life for themselves and their family?

These are the people with whom we are most familiar. These are the concerns that demand immediate action.

In our submission, we will also examine gaps in the delivery of services to battered women as identified by workers in transition houses and social service agencies in our province. We will discuss the attempts made by the police to deal with marital violence, and we will suggest alternatives to traditional methods in practice.

Finally, we will propose some solutions. At the very least, these will be food for thought. It is our wish that they will contribute to a collective strategy for change.

III AN OVERVIEW OF THE PROBLEM IN NEW BRUNSWICK

The best indicators of the prevalence of the problem of wife-battering in New Brunswick are the occupancy rates of the transition houses, or emergency women's shelters in the province.

Hestia House in Saint John, N. B. was filled to capacity within a week when it opened in May, 1981.

In Moncton, Crossroads for Women/Carrefour pour femmes has sheltered one hundred seven women and children in its first five months of operation.

Transition House in Fredericton has maintained an occupancy rate averaging70% in its two years of existence.

Yet in all three centers, the staff people judge they are only reaching the tip of the iceberg.

The majority of women residents in all three transition houses sought refuge because of physical and emotional abuse from violent mates.

The New Brunswick Advisory Council on the Status of Women estimates that there are at least 15,000 battered women in the province who are outside the reach of transition houses, the police, or social agencies. These are the women for whom reporting the abuse is unthinkable or impossible. Fear, isolation (both physical and psychological), economic dependence, and social stigma have replaced confidence and self-concern as their rules to live by.

Some of these women eventually show up in the homicide statistics. Battering is seldom a one-time occurrence and is often punctuated by greater and greater severity as the attacks continue.

In the province of New Brunswick in 1978, 13 out of the 22, or 59% of the homicides were categorized as domestic murders. The figure dropped in 1979, to 36% or 4 out of the 11 homicides classified as domestic. (Statistics Canada).

In response, women's groups in New Brunswick organized transition houses to provide protection and support to abused women and their children.

It took a great deal of convincing for some politicians and some of the public to acknowledge the need for such a shelter. After much organizing, the first transition house opened in Fredericton in 1979, followed by houses in Saint John and Moncton in 1981. Several other hostels in the province, some operated by community groups, and some by religious organizations also take in battered women for shorter periods of time.

These transition houses are financed through a combination of federal government grants, provincial government per diem subsidies, and community donations of money and materials. They are far from secure in their financial footing, according to members of their boards of directors.

A concentrated effort to raise public awareness of the problem of wife-battering seems to have been very successful. The Advisory Council on the Status of Women distributed 20,000 copies of their booklet Battered/Battue.

Public education programs of the transition houses and other women's groups resulted in in-service training sessions with social service agencies, hospitals, and the police Requests for information on violence against women are made regularly to the Advisory Council and to the transition houses from university students. The media consistently features interviews and up-dates on the issue of wife-battering.

Another initiative in New Brunswick is the Restigouche Family Crisis Intervention Project, serving families and the police in northern New Brunswick. It is successful in demonstrating a high degree of community involvement.

The proclamation of the Child and Family Services and Family Relations Act, and the Marital Property Act are forward steps taken in the last year by the Province of New Brunswick to balance inequities in families.

It is safe to say, then, that the people of New Brunswick are prepared to support, in fact eager to endorse measures that would alleviate the tremendous conflict within families in our province.

The outpouring of support for steps already taken to aid battered women is evidence of this public concern.

III RECOMMENDATIONS

Wife-beating is a complex problem that involves much more than the act itself or the personal interaction between a husband and his wife. It has its roots in historical attitudes towards women, the institution of marriage, the economy, the intricacies of criminal and civil law, and the delivery system of social service agencies. Blame is not easily fixed, nor are the causes of marital violence readily identified. (Martin)

Recommendations on how to tackle the problem will by necessity, therefore, be a potpourri of short and long-term solutions. Any action will require a multidimensional approach if it is to be truly effective.

Let us begin by listening to what women who have been battered say are their most pressing needs:

Protection from abuse

"No one wanted to get involved", said one woman interviewed. "I know the neighbours heard me screaming, but I guess they figured it wasn't any of their business."

This is a commonly-expressed statement from victims of beatings. Just as child abuse once was, wife abuse still is very much a woman's "private dilemma". People who have heard sounds of violence in next-door apartments or see signs of abuse on their friends have expressed their feelings of helplessness to us, saying, "I don't know what I should do!"

Clearly, a statement must be made to the public that wife-battering will no longer be viewed as a personal problem, but is a grave social problem of concern to all.

In 1979, the Advisory Council on the Status of Women recommended to the New Brunswick provincial government the following additions to the Child and Family Services and Family Relations Act:

We strongly recommend that the provisions for the mandatory reporting of child abuse and neglect be extented to require the reporting of all forms of intra-family violence.

Until full implementation of such legislation is possible, the Advisory Council on the Status of Women recommends the following interim measure:

In the meantime, legislation should permit "third party" reports of intra-family violence to the Department of Social Services to be dealt with on a discretionary basis. This means that upon reception of such reports, the Department would be allowed to approach the victim and offer emergency services, counselling, and support. The protection offered third parties in these instances should be that presently provided in cases of reports of child abuse.

We believe this to be a sound proposal. One, that this Committee might encourage all provinces to examine.

Protection from abuse, even after the woman has left home

One woman describes how the violence followed her in her efforts to escape:

"After he fell asleep, I called the police. When they saw the blood, they arranged for me and the kids to stay in (a local hotel). I took the car.

When my husband sobered up, he came looking for us. He drove all around town, spotted the car, and the desk clerk told him what room we were in. He dragged me out of that room by the hair."

In areas of New Brunswick where no transition houses or other hostels exist, battered women are still sheltered in hotel rooms for a few days until they either go back home or find other accomodations.

Conditions are far from adequate, as the following comments indicate:

"I had to step over the winos to get to my room."

"I was scared...the kids were scared...there was nobody there to help us."

"I just said to hell with it. This is worse than home".

Some women who do seek shelter in a transition house are not immune from further harassment either.

Staff people at these houses report harassing telephone calls and unwanted visitors by some spouses. When firearms have been involved in the domestic disturbances, the situation at the transition house becomes particularly stressful if the spouse locates the victim.

Peace Bonds

A woman who fears that her mate may hurt her or her children, or may damage her property, can seek legal protection through a peace bond. This usually stipulates that the offender, if he admits to the allegations, must be of good behavior and keep the peace for a period of up to one year. If he breaks the peace bond, he may be fined up to $500. and/or jailed up to six months.

What do those women who have sought peace bonds say about their effectiveness?

"At first my husband was scared of it because he'd been in trouble before, but then someone told him that it wasn't worth the paper it was written on and he started coming around again."

Another comment frequently made is:

"He didn't care about the peace bond. He broke into my apartment and started to threaten me so I called the cops. When he went to court the judge gave him a $50 fine. He told me afterwards in the corridor it was worth 50 bucks to see me scared."

Many complaints are made about the peace bond, specifically about enforcement. Yet, this is one of the few legal resources at hand for battered women.

Assault Charges

A wife who is battered is a victim of a criminal offence. Yet, police are generally reluctant to make arrests either because they feel the woman will not follow through on the charges or because they do not feel they have sufficient evidence to prove the charge.

One police officer told us, " As I was taking her husband out the door, she was saying, " Please don't hurt him." I just don't understand it."

What this police officer did not understand is that in all likelihood this violent man would have been kept at the police station for a few hours until he " cooled off" and then sent back home. The wife knew that if not immediately, then surely during the next episode of violence she would be made to pay for having called in the police.

Reports from battered women indicate that they do not feel as though the justice system offers them any protection or support for pressing charges.

As one woman put it:

" Abuse is punishable. On paper."

The challenge has been laid on our doorstep to erase the difference between domestic violence and other violent acts. In our view, battering is a crime and as such, should be dealt with in no way different from or lesser than other crimes.

To have any practical effect, there must be legislative

changes that would:

1) support the principle that wife-assault is a very serious crime of violence; and

2) give this clear direction to those who administer and those who interpret our laws.

Members of Parliament and of the Government have an opportunity to do something now with the passage of Bill C-53. This remedial legislation was tabled in the House of Commons in January, 1981 and moves this month to the federal justice and legal affairs committee for debate.

The N.B. ACSW recommends that Bill C-53 be given swift passage through the justice and legal affairs committee and be returned to Parliament for final approval.

With passage of these changes of the Criminal Code, there would be an opportunity in this country to erase the mistakes of the past. Upon the arrest of a wife-batterer the Crown would be able to proceed either by way of a summary conviction or by an indictment indicating a more serious charge.

The N.B. ACSW recommends that in all cases of wife-abuse the offence should be considered an indictable offence.

This should serve notice to all involved that the courts intend to have some leverage over batterers.

Once criminal action is the focus, this will give the police more confidence in dealing with family violence. The police will no longer have to justify not making an arrest by saying, as one officer said to us,

" If I didn't actually see him do it, I can't arrest him."

The police will still have to exercise reasonable and probable cause to arrest, but they will be operating from the perspective that it is in the best interest of the public and the victim to take the offender into custody.

The police officer's judgement becomes all-important in this case and for this reason, the ACSW makes the following recommendations:

That police authorities enforce a policy of arresting spouses who commit assault against their partners, as they would in cases in which the parties were not married to each other ;

That training in crisis intervention techniques, specifically dealing with the issue of wife assault, become an integral part of all police training ;

That police be instructed to provide information on services available to battered women to victims in need of such services as a normal course of event in any domestic violence situation.

Transition Houses

Battered women have told us that they would not be alive today if they had not had the help of a transition house. Here are only a few of the comments from women in New Brunswick who have been aided:

" This house gave me back my self-respect. I feel like a human being again. "

" It's been hard-having to make decisions again. But they helped me here. Never once told me what I should or shouldn't do. Just stuck by me when I blew it and helped me dust myself off again. "

" I didn't leave my husband. But the women in this house let me come here and talk to them. I learned more here than in 4 years of university. "

The service that these houses provide to battered women, their families, and to the community at large is extremely valuable. What makes it even more remarkable, is that the conditions under which these houses operate are challenging, at best.

The houses are on shaky, financial ground; they have taken years to organize; they are run by small staffs of five to seven people; the workers are usually low-paid with few if any employee benefits; the occupancy rates, as indicated earlier, are sky-high; the job is stressful, sometimes to the extreme; and the hazards are often great.

Transition House workers and members of their boards of directors have told us that the majority of their time and energy is spent in raising funds. Workers have said :

" We could take the stress and working conditions if we didn't have to worry about money on top of it all. We never know if we'll be here in 3 months."

Funding mechanisms are fragmented. Federal and provincial governments co-operate on financing transition houses through the Canada Assistance Plan. Expenses for women who are eligible for welfare or likely to become in need are cost-shared, usually on a 50/50 basis.

As we stated to the Breau Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements, C.A.P. funds are limited. Provinces must be able to put up that 50¢ dollar and a province such as New Brunswick can only extend itself so far.

C.A.P. restrictions on clientele - tying them to welfare services -coupled with the province's definition of who is or is not eligible, place severe limitations on women whose family income might be high but who have no access to the family money whatsoever.

The N.B. ACSW continues to support the principle of cost-sharing social programs. We recommend, though, an expansion of the framework and guidelines of the Canada Assistance Plan to provide for maximum flexibility in the funding of services to battered women.

The ACSW contends that the federal government also has a clear responsibility to assume a more direct role in the provision of services to battered women and their children, through direct funding to transition houses.

This may take the form of a stable, continuous funding pool from which a transition house may receive operating money to help finance such parts of their operation as staff training, public education, and transportation. These "extra" parts of a transition house operation are essential to the service. Yet there are practically no sources of financial assistance for such items.

There is considerable precedent for federal assistance in the fields of health, education and welfare. Grants have been extended for capital as well as operating costs, for example, in the building of high schools and hospitals. Given the magnitude of the problem of wife abuse, it is only logical to expect direct federal participation, as well as co-operation with provincial initiatives.

Financial assistance to victims

After protection and shelter, the largest worry that victims of battering expressed to us in the course of our research, was their financial situation.

As one woman said:

" It took me five years to leave because I had no money and nowhere to go. Now that the transition house is here, there's somewhere to go, but I still have no money. We'll go on welfare, but that's no way to live. I will get a total of $ 482. a month with my family allowance and welfare. Could you live with your two kids on that ?".

The financial situation of battered women who have left their spouses and are trying to re-establish themselves is often desperate.

Most rely on social assistance in the beginning, unless they are already working. Those who already have jobs find that living on one income instead of two is next to impossible. Most of their costs are the same, but they have half the income. Those who seek employment to escape the cycle of poverty that welfare brings, are often hampered by unemployment or lack of marketable skills. Women who rely on child support payments to ease their financial straits find that the courts are unable to extract payments from unwilling spouses.

We have several recommendations to make in this regard:

1) The Advisory Council on the Status of Women challenges the current practice of removing the victim, not the batterer, from the family home. Surely the violent spouse who has deserted his obligations as a responsible family member should be temporarily barred from enjoying the comforts of this home, not the wife and children forced to flee to a crowded hostel or dingy hotel room.

We ask the Standing Committee to propose changes in the law that would allow the battered wife and her children to remain in the matrimonial home until a disposition of the assets or settlement of the issue is decided in court. One way of doing this is the issuance of a Protective Intervention Order, which would permit the Court to impose conditions of behaviour on the violent member of the family, removing that person from the home altogether if necessary. This would in no way alter the violent person's other obligations to his/her dependents.

2) Amendments to the Central Mortgage and Housing Act are needed to priorize victims of family violence as candidates for low-rental housing.

Women have been told by housing officers that in order just to make an application for a housing unit, their present accomodations must first be inspected. This means either inspecting the transition house or hostel where they are temporarily staying, or inspecting the family home they fled from. Most women who wish low-rental housing are forced to find an apartment of some kind first, have that inspected, and only then do they get on the list! Obviously this is ludicrous!

3) The Advisory Council on the Status of Women recommends the establishment of a centralized system of registration and enforcement of all Maintenance and Custody Orders in Canada. All defaulting spouses and abducted children could be traced automatically. The Advisory Council further recommends a provision for the seizure or garnishment of salaries for the enforcement of Maintenance Orders. This could be done either through an amendment to the Divorce Act or to the Income Tax Act.

4) Legislative changes are required to allow a woman to sue her husband for damages caused by an assault committed during marriage. As it now stands, she cannot do this, although she may use physical cruelty as grounds for a divorce.

It is ironical that not only can a woman who may have become permanently disabled through abuse not sue, but neither can she buy disability insurance at any time during her marriage if she were a full-time housewife. Why? The life insurance industry claims that because a housewife earns no income, she would have no incentive to stop claiming benefits.

5) Federal participation in organizing and funding a system of quality day care services in Canada is absolutely essential if women are to become self-sufficient. Day care has been cited over and over again as the number one barrier to employment for women with children in their care.

Such federal assistance can come through an expansion of the Canada Assistance Plan and through direct grants to non-commercial day care centers.

Long Term Prevention

Recommendations that address the issue of wife-battering in the short-term are only part of a necessary co-ordinated response.

Long-term solutions aimed at the roots of the problems are also needed.

It is our view that the abuse of women is, in part, rooted in the sexist nature of society. That is, the roles that men and women occupy in society and in marriage, and the inequality between them has more to do with wife-battering than any other factor.

Our recommendations in this regard emphasize economic independence for all women, public education, and on-going investigation into the issue:

1) The federal government must act on fulfilling its obligations to the United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women. Special emphasis is needed on the issues of equal pay for work of equal value and equal employment opportunities.

2) Once wife-battering is seen as a social problem, public pressure will demand changes.

Therefore, the ACSW recommends the establishment of a national clearing house or consultation center to provide information and services to those working in the field of family violence research and programs.

We strongly urge that any such center be equipped with a consultant, field staff and a large enough budget to do extensive public relations. All too often, such a center is under-utilized because no one knows it exists !

3) On-going research is needed to compile a thorough Canadian overview of the problem. Some possible subjects for research include:

- the incidence and prevalence of family violence, specifically wife abuse, in Canada;
- early identification of battered persons;
- crisis intervention models for urban and rural centers;
- guidelines for hospitals, schools, and the clergy.

Conclusion

There is a whole other side to the problem of wife abuse that we have not investigated in this brief, one that warrants serious study.

What do we do with the violent men?

Perhaps a clue to the solution can be found in the Swedish experience. Wife abuse seems to be on the rise in that country, even though it is a country noted for its progessiveness. Swedish women explain it this way:

Girls in Sweden are educated to be self-supporting and independent. Boys continue to be educated in traditional ways. This creates friction when they marry. Young men expect their wives to serve them in traditional ways in addition to working. Men try to assert their authority - by beating their wives to establish power.

Now changes in the education of boys are being discussed. However this has hit resistance. The decision makers are afraid that by teaching non-violence to boys, traditional jobs such as the army or the police will find no takers. (Dagens Nhyter,1981)

Clearly, changing the future for battered women and girls will mean men and boys will need help in shaping a complementary future. We offer this challenge to men who are as concerned as we are about our collective growth. We are asking you to spread the work around.

In conclusion, let us turn once again to the words of a woman who has herself been battered. If we listen carefully we will learn what needs to be done:

" I know that I have to get out. But when you have nowhere to go, you know that you must go on your own and expect no support. I have to be ready for that. I have to be ready to support myself and the children completely, and still provide a decent environment for them. I pray that I can do that before I am murdered in my own home.

"I have learned that no one believes me and that I cannot depend upon any outside help. All I have left is the hope that I can get away before it is too late.

"I don't know. I only know that it has happened and that each night I dread the final blow that will kill me and leave my children motherless. I hope I can hang on until I complete my education, get a good job, and become self-sufficient enough to care for my children on my own. "

BIBLIOGRAPHY

MacLeod, Linda and Andrée Cadieux. Wife Battering in Canada: The Vicious Circle. The Canadian Advisory Council on the Status of Women, Ottawa, Canada.

Martin, Del. Battered Wives. Pocket Books, New York, 1977.

Endicott Small, Shirley. "Wife Assault, an overview of the problem in Canada". Available from Support Services for Assaulted Women, Toronto, September, 1980.

Strauss, Murray, Richard J. Gelles, and Suzanne Steinmetz. Behind Closed Doors. Anchor Press/Doubleday, New York, 1980.

_____. "Battered/Battue". The N.B. Advisory Council on the Status of Women, Moncton, New Brunswick, March, 1979.

Gropper, Arlene and Joyce Marvin. "Violence Begins at Home". Reprinted for the Symposium on Family Violence, Vancouver, B.C., March 9-11, 1977.

Parnas, Raymond I. "The Relevance of Criminal Law to Inter-Spousal Violence". Printed in Family Violence: an international and inter-disciplinary study by John M. Eekelaar & Sanford N. Katz, Butterworths, Toronto, 1978.

Statistics Canada, User Advisory Services, Halifax, N.S., 1982.

Conseil consultatif sur la condition de la femme

Advisory Council on the Status of Women

APPENDICE "SNTE-6"

PAS QUESTION DE REVENIR EN ARRIÈRE: UN AVENIR POUR LES FEMMES MALTRAITÉES

Mémoire présenté au Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales

par

LE CONSEIL CONSULTATIF DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LA CONDITION DE LA FEMME

Le 4 février 1982

Préparé par:

Susan Shalala,
Recherchiste

Le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme est un organisme de consultation et d'étude qui a été créé dans le but d'informer le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur des questions se rapportant à la condition féminine.

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil consultatif peut également renseigner le public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes.

Le Conseil consultatif est heureux de l'occasion qui lui est offerte de faire part au Comité permanent de la santé, du bien-être et des questions sociales de ses conclusions sur la violence dans les familles.

1. DÉFINITIONS

On emploie maintenant un grand nombre de termes pour décrire la violence domestique:

violence contre les femmes
querelle domestique
violence dans les familles
meurtre d'un des conjoints
grands-mères bafouées
mauvais traitements infligés aux enfants
agression contre le conjoint et ainsi de suite.

On a tendance à discuter en termes abstraits de la violence domestique. Il arrive très souvent qu'une analyse sociologique masque la réalité.

La vérité c'est que ce type d'agression se révèle dans l'ensemble comme étant de la violence contre les femmes. La principale manifestation de violence au sein d'une famille, ce sont les mauvais traitements infligés aux femmes chez les conjoints, ce sont les femmes qui sont la plupart du temps les victimes.

De toute évidence le problème des femmes maltraitées ne se limite pas aux couples mariés. Nous reconnaissons que les droits juridiques d'une femme peuvent changer selon qu'elle est mariée légalement ou non à l'homme en question. Toutefois, c'est presque toute la même dynamique psychologique, économique, politique et sociale qui entre en jeu, que le couple et les enfants constituent ou non une famille en vertu de la loi.

La question des mauvais traitements a été appelée une "question de famille", ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un problème personnel. Nous sommes d'avis qu'aucun acte qui peut infliger à une femme des blessures permanentes, qu'elles soient physiques ou mentales, ou entraîner la mort est une "question de famille", à l'abri de toute intervention extérieure. Ces définitions valant donc pour tout le texte, nous nous adressons respectueusement aux membres du Comité permanent.

II LE CENTRE D'INTÉRÊT

Lorsqu'est venu le moment de déterminer le centre d'intérêt de notre mémoire, il nous est apparu que presque tout le matériel que vous lirez sur le sujet de la violence dans la famille sera le fruit de l'excellente recherche de professionnels du domaine - sociologues, psychologues, avocats et travailleurs sociaux. On s'imagine ces derniers comme des observateurs de la cellule familiale qui tirent diverses conclusions.

Notre centre d'intérêt, d'autre part, c'est la situation vécue. De quoi les femmes maltraitées ont-elles besoin selon elles? Quelles sont d'après elles les faiblesses de nos lois, de nos tribunaux, de la police? De quel genre d'aide ces femmes disent-elles avoir besoin pour se rebâtir ainsi qu'à leur famille une vie sans danger?

Il s'agit des personnes que nous connaissons le plus. Il s'agit de problèmes qui exigent que des mesures soient prises immédiatement. Dans notre mémoire, nous étudierons aussi les écarts qui existent entres les divers services offerts aux femmes maltraitées comme les ont repérés le personnel des foyers de transition ainsi que des services sociaux de notre province. Nous discuterons des efforts déployés, par la police pour contrer la violence entre les époux et nous proposerons des solutions aux méthodes traditionnelles utilisées à l'heure actuelle.

Enfin, nous proposerons quelques solutions sur lesquelles à tout le moins il sera possible de se pencher. Nous espérons qu'elles contribueront à une stratégie collective de changement.

III UN APERÇU DU PROBLÈME AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Ce sont les taux d'occupation des foyers de transition ou des refuges dans la province, qui corroborent le mieux l'existence du problème des femmes battues au Nouveau-Brunswick.

À peine une semaine après son ouverture en mai 1981, la Hestia House à Saint-John (N.-B.) était remplie à pleine capacité.

À Moncton, Crossroads for Women/Carrefour pour femmes a hébergé 107 femmes en enfants au cours des cinq premiers mois de ses activités.

Au cours de ses deux années d'existence, le taux d'occupation s'est maintenu à 70% à la Transition House à Frédéricton.

Pourtant dans les trois centres, le personnel est d'avis qu'ils ne rejoignent qu'une infime partie de la clientèle.

La plupart des femmes qui résident dans ces trois foyers de transition y ont cherché refuge parce que leur conjoint les maltraitait physiquement et moralement.

Le Comité consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick estime qu'il y a au moins 15 000 femmes battues dans la province et qui n'ont pas accès à des foyers de transition, aux forces de l'ordre ou à des organismes sociaux.

Il s'agit de femmes pour qui il est impensable voire impossible de signaler la violence dont elles sont victimes. La peur, l'isolement (tant physique que psychologique), la dépendance économique et l'approche social ont remplacé dans leur vie la confiance et l'estime d'elles-même. Ce sont éventuellement certaines de ces femmes qui sont les victimes des homocides. Il arrive rarement que les mauvais traitements ne se produisent qu'une seule fois; par contre, il arrive souvent qu'ils s'aggravent au fur et à mesure que les attaques se poursuivent.

Dans la province du Nouveau-Brunswick en 1978, sur 22 homocides, 13 ou 59% ont été classés comme des meurtres domestiques. En 1979 ce chiffre est passé à 36% ou 4 homocides sur 11. (Statistique Canada).

Des groupes de femmes du Nouveau-Brunswick ont réagi en ouvrant des foyers de transition afin d'assurer une certaine protection et un appui aux femmes maltraitées et à leurs enfants.

Certains hommes politiques et certains membres du public ont mis beaucoup de temps à admettre que la mise sur pied de ces refuges s'imposait. Après de nombreux efforts, le premier foyer de transition a été ouvert à Frédéricton en 1979; d'autres foyers devaient être inaugurés par la suite en 1981 à Saint-Jean (N.-B.) et à Moncton. Plusieurs autres refuges de la province, exploités tantôt par des groupes communautaires tantôt par des organisations religieuses, s'occupent également d'héberger les femmes maltraitées pour des périodes de temps plus courtes.

Ces foyers de transition obtiennent des subventions du gouvernement fédéral, des allocations journalières du gouvernement provincial; elles obtiennent également des dons du public, qu'il s'agisse d'argent ou de fournitures. Leur situation financière est loin d'être solide aux dires des membres de leurs conseils d'administration. Les efforts du Comité consultatif sur la condition de la femme visant à sensibiliser le public au problème de la femme maltraitée ont été récompensés. Ce Conseil a fait distribuer 20 000 exemplaires de sa publication "Battered/Battue. Les programmes visant à renseigner le public offerts par les foyers de transition et d'autres groupes de femmes ont entraîné la mise sur pied de cours de formation afin de sensibiliser le personnel des services sociaux, des hôpitaux et de la police. Des universitaires adressent constamment au Conseil consultatif et aux maisons de transition des demandes de renseignements sur la violence faite aux femmes. Les média présentent régulièrement des entrevues et tiennent le public au courant de la question des mauvais traitements infligés aux femmes.

Il faut également parler au Nouveau-Brunswick du Restigouche Family Crisis Intervention Project qui s'adresse aux familles et aux forces policières du nord du Nouveau-Brunswick. La grande participation de la collectivité est la preuve de la réussite de ce projet.

La proclamation de deux textes de loi, la Child and Family Services and Family Relations Act ainsi que la Marital Property Act sont d'autres mesures prises l'année dernière par la province du Nouveau-Brunswick afin de compenser les injustices dans les familles.

On peut donc dire en toute sécurité que la population du Nouveau-Brunswick est disposée à appuyer et de fait impatiente de prendre des mesures qui atténueraient le terrible conflit que vivent certaines familles de notre province.

L'appui manifesté à l'égard des mesures déjà prises en vue d'aider les femmes maltraitées est la preuve même que le public s'intéresse à cette question.

III RECOMMENDATIONS

La violence faite aux femmes est un problème complexe qui implique beaucoup plus que l'acte même ou l'interaction personnelle entre les conjoints. Il prend racine dans les attitudes historiques envers les femmes, l'institution du mariage, l'économie, les complexités du droit pénal et du droit civil, et le système de fonctionnement des organismes sociaux. Il est difficile de savoir qui blâmer et d'identifier les causes de la violence entre les conjoints. (Martin)

Les recommendations présentées sur la façon d'aborder le problème comprendront évidemment toute une série de solutions à court et long terme. Toute mesure doit être multi-dimensionnelle si on veut qu'elle soit vraiment efficace.

Écoutons tout d'abord ce que les femmes maltraitées disent de leurs besoins les plus pressants.

La protection contre les mauvais traitements

"Personne ne veut être impliqué" déclare une des femmes interrogées. "Je sais que mes voisins m'ont entendu crier, mais ils ont probablement décidé que cela ne les regardait pas."

C'est une remarque que font souvent des personnes maltraitées. Tout comme cela a déjà été le cas pour les enfants maltraités, les mauvais traitements infligés aux épouses demeurent encore le "problème personnel" des femmes. Ceux qui entendent des bruits de querelle dans l'appartement voisin, ou qui voient des signes de mauvais traitement chez leurs amis disent qu'ils se sentent impuissants, s'exclamant "Je ne sais pas quoi faire!"

Evidemment, il faut clairement dire au public que, dorénavant, les mauvait traitements infligés aux épouses ne seront plus un problème personnel, mais un grave problème social qui nous concerne tous.

En 1979, le Conseil consultatif sur la condition de la femme a recommandé au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'apporter les modifications suivantes au Child and Family Services and Family Relations Act:

Nous recommandons fortement que les dispositions ayant trait à la présentation de plaintes obligatoires dans les cas de mauvais traitements et de négligence des enfants soient maintenant appliquées à toutes les formes de violence domestique.

En attendant la pleine mise en oeuvre d'une telle disposition, le Conseil consultatif sur la condition de la femme a recommandé la mesure provisoire suivante:

Entre-temps, la loi devrait permettre aux "tiers" de présenter une plainte sur la violence domestique au Ministère des services sociaux qui prendra les mesures qu'il juge appropriées. Ainsi, à la réception d'une telle plainte le service pourra communiquer avec la victime et offrir des services de secours, de consultation et son aide. La protection offerte aux tiers dans ces cas devrait être la même que celle qui est offerte actuellement dans les cas d'enfants maltraités.

Nous croyons que cette proposition est logique. Le Comité encourage toutes les provinces à songer sérieusement à appliquer de telles mesures. La protection contre les mauvais traitements, même après que la femmes ait quitté la maison. Voici la description de la façon dont une femme maltraitée a été poursuivie par cette violence qu'elle cherchait à éviter:

"Après qu'il se soit endormi, j'ai appelé les policiers. Lorsqu'ils ont vu le sang, ils ont pris des dispositions pour que mes enfants et moi allions vivre dans un hôtel en ville. J'ai pris la voiture. Une fois sobre, mon mari s'est mis à notre recherche. Il s'est promené dans la ville en voiture et a vu notre automobile; à la réception de l'hôtel, on lui a donné le numéro de notre chambre. Il m'a fait sortir de la chambre en me tirant par les cheveux".

Dans les régions du Nouveau-Brusnwick où il n'y a pas de foyer d'accueil ou de foyer de transition, les femmes maltraitées doivent encore se réfugier à l'hôtel pour quelques jours, jusqu'à ce qu'elles puissent retourner à la maison ou trouver un autre refuge.

Les conditions dans ces endroits ne sont vraiment pas adéquates, comme l'indiquent les remarques suivantes:

"Je devais enjamber les ivrognes pour me rendre à ma chambre."
"J'avais peur ... les enfants avaient peur ... il n'y avait personne pour nous aider."
"J'ai finalement dû abandonner c'était pire qu'à la maison".

Certaines des femmes qui cherchent refuge dans les foyers de transition ne sont toujours pas à l'abri de harcèlement.

Le personnel de ces foyers déclare que certains conjoints harcellent leurs femmes; leur téléphonant ou essayant de leur rendre visite.

Lorsqu'une arme à feu a été brandie au cours d'un conflit domestique, la situation au foyer d'accueil devient particulièrement tendue si le conjoint sait où trouver sa victime.

Ordonnances enjoignant de garder la paix

Une femme qui craint que son compagnon la blesse ou blesse ses enfants, ou endommage ses biens, peut demander la protection de la loi grâce à une ordonnance enjoignant de garder la paix. Ce document stipule habituellement que le contrevenant, s'il reconnaît le bien-fondé des allégations, doit s'engager à respecter la loi pendant une période ne dépassant pas un an. S'il ne respecte pas cet engagement, il est passible d'une amende maximale de 500 $ ou d'une peine d'emprisonnement de six mois ou les deux.
Voici quelques commentaires offerts par des femmes qui avaient demandé un tel engagement de leur mari sur leur efficacité:

"Au tout début, mon mari avait peur parce qu'il avait déjà eu des problèmes avec la loi, mais quand on lui a dit que ce document ne voulait absolument rien dire, il a commencé à revenir me voir."

Voici un autre commentaire qu'on entend souvent:
"Il s'en foutait complètement. Il est rentré dans mon appartement par effraction, a commencé à me menacer et j'ai dû appeler les policiers. Le juge l'a condamné à une amende de 50 $. Plus tard, mon mari m'a dit que cela valait bien 50 $ de m'avoir fait peur."

Nous avons reçu de nombreuses plaintes sur ces ordonnances, plus particulièrement sur leur application. Il s'agit pourtant d'un des rares recours juridiques qui sont offertes aux femmes maltraitées.

Les accusations de voie de fait

Une femme maltraitée est victime d'un acte criminel. Pourtant, les agents de police hésitent habituellement à procéder à des arrestations parce qu'ils croient que la victime ne poursuivra pas l'affaire jusqu'à sa conclusion ou qu'ils ne pensent pas avoir suffisamment de preuves.

Un agent de police nous a dit, "Comme je sortais de l'appartement avec son mari, elle m'a dit "S'il vous plaît, ne lui faites pas mal". Je ne comprends vraiment pas".

Cet agent de police ne comprenait pas que, fort probablement, cet homme violent ne passerait que quelques heures au poste de police pour se calmer et puis il serait renvoyé à la maison. Sa femme savait que lors de la prochaine querelle de ménage, ou dès son retour, il la punirait parce qu'elle avait appelé la police.

Des rapports provenant de femmes maltraitées indiquent qu'elles ne croient pas que le système juridique leur offre une protection ou un appui suffisants pour les encourager à engager des poursuites.

Comme une d'entre elles le dit:

"Les mauvais traitements sont punissables, en théorie!"

Il nous incombe de faire disparaître la différence qui existe entre la violence domestique et les autres types d'actes violents. Selon nous, les mauvais traitements sont un acte criminel et, en tant que tel, devraient recevoir le même traitement que les autres actes du genre.

Pour avoir un effet pratique, des modifications législatives doivent assurer:

1) que les mauvais traitements infligés à l'épouse soient considérés comme un crime de violence grave; et

2) que ceux qui sont chargés d'appliquer et d'interpréter nos lois en soient avisés clairement.

Les députés et les membres du gouvernement ont maintenant l'occasion d'agir grâce à l'adoption du projet de loi C-53. Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes en janvier 1981 et sera étudié ce mois-ci par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme recommande que le projet de loi C-53 soit adopté rapidement par le Comité de la justice et des questions juridiques et soit renvoyé au Parlement pour y être sanctionné.

L'adoption de ces modifications au Code criminel devrait permettre de faire disparaître les erreurs antérieures. Dès l'arrestation du mari agresseur, la Couronne pouvait présenter une déclaration sommaire de culpabilité ou une accusation plus sérieuse.

Le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme recommande que dans tous les cas de mauvais traitements infligés à la femme, le délit soit punissable.

Cela devrait signifier à tous les intéressés que les tribunaux ont l'intention d'exercer des moyens de pression sur les conjoints brutaux.

Dès qu'il sera possible d'intenter une action au criminel, cela donnera à la police plus de confiance pour s'occuper de la violence dans les familles. La police n'aura plus à justifier l'absence d'arrestation en déclarant, comme nous l'a dit un agent de police, "Si je n'ai pas vu exercer les sévices, je ne peux pas procéder à l'arrestation de l'auteur".

La police devra toujours avoir de bonnes raisons de soupçonner la personne concernée afin de pouvoir procéder à son arrestation mais elle agira selon le principe qu'il est dans l'intérêt du public et de la victime que le délinquant soit emprisonné.

Dans ce cas, le jugement de l'agent de police est de toute première importance et c'est pour cette raison que le Conseil consultatif sur la condition de la femme recommande:

Que la police ait pour principe d'arrêter les époux qui agressent leurs conjoints, comme cela serait le cas pour des personnes non mariées;

Que les techniques d'intervention d'urgence, en particulier en ce qui concerne les voies de fait contre les épouses, deviennent partie intégrante de la formation de la police;

Que la police reçoive des instructions en vue de fournir des renseignements sur les services accessibles aux femmes brutalisées lorsque ces dernières ont besoin d'avoir recours à de tels services.

Foyers de transition

Des femmes brutalisées nous ont dit qu'elles ne seraient pas en vie aujourd'hui si elles n'avaient pas reçu l'aide de foyers de transition. Voici quelques commentaires de femmes du Nouveau-Brunswick qui ont reçu de l'aide:

"Ce foyer m'a rendu le respect de moi-même. Je me sens de nouveau comme un être humain".

"Il a été difficile de prendre à nouveau des décisions. Toutefois, j'ai reçu de l'aide. On ne m'a jamais dicté ma conduite. On m'a épaulé dans l'erreur et on m'a aidé à me remettre sur pied".

"Je n'ai pas quitté mon mari mais les femmes de ce foyer m'ont permis de venir et de leur parler. J'ai appris davantage ici qu'en quatre ans d'université".

Les services fournis par ces foyers aux femmes brutalisées, à leurs familles et à la collectivité en général sont extrêmement précieux. Ce qui les rends encore plus remarquables, c'est que les conditions dans lesquelles fonctionnent ces foyers sont pour le moins difficiles.

Les foyers ne disposent que de faibles ressources financières et il a fallu des années pour les organiser. Ils sont dirigés par un faible personnel de cinq à sept personnes. D'ordinaire, les travailleurs ne reçoivent qu'un faible salaire avec peu ou pas d'avantages sociaux ou autres. Comme il a été déja dit, les taux d'occupation sont très élevés. Le travail est parfois extrêmement stressant et les risques souvent élevés.

Les employés et les membres des conseils d'administration des foyers de transition nous ont déclaré qu'ils consacraient la plus grande partie de leur temps et de leur énergie à obtenir des fonds. Des travailleurs ont déclaré:

> "Nous accepterions les contraintes et les conditions de travail si nous n'avions pas à nous préoccuper au premier chef des questions d'argent. Nous ne savons jamais si nous serons ici dans trois mois."

Les mécanismes de financement sont fragmentés. Les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent au financement des foyers de transition grâce au régime d'assistance publique du Canada. Les frais pour les femmes admissibles à l'aide sociale ou susceptibles d'en avoir besoin, sont d'ordinaire partagés moitié-moitié.

Comme nous l'avons indiqué au groupe de travail Breau des arrangements fiscaux fédéral-provinciaux, les finances du RAPC sont limitées. Les provinces doivent être en mesure d'assumer 50% de ces débours et une province telle que le Nouveau-Brunswick ne dispose pas de moyens considérables.

Les restrictions imposées par le RAPC à la clientèle - en l'enchaînement aux services d'aide sociale - associées à la définition provinciale en matière d'admissibilité, imposent des limites sérieuses aux femmes dont le revenu familial est élevé mais qui n'y ont pas accès.

Le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme continue à appuyer le principe de partage de coûts

des programmes sociaux. Nous recommandons cependant un élargissement du cadre et des directives du RAPC afin d'assurer une souplesse maximale dans le financement des services offerts aux femmes maltraitées.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme affirme également qu'il incombe au gouvernement fédéral d'assumer un rôle plus direct dans la fourniture des services offerts aux femmes maltraitées et à leurs enfants en finançant directement les foyers de transition.

Ce financement pourrait prendre la forme d'un organisme stable et permanent de financement d'où les foyers de transition pourraient recevoir les fonds d'exploitation destinés à aider à financer certaines de leurs activités comme la formation du personnel, l'information du public et les transports. Ces activités "supplémentaires" d'un foyer de transition sont indispensables au service. Pratiquement, il n'y a cependant pas d'aide financière pour ces activités.

Il y a des précédents importants en matière d'aide fédérale dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale. Des subventions ont été accordées en ce qui concerne le capital et les frais d'exploitation par exemple, lors de la construction d'écoles secondaires et d'hôpitaux. Etant donné l'ampleur du problème des femmes maltraitées, il est logique d'attendre une participation directe du fédéral, ainsi qu'une collaboration avec les initiatives provinciales.

Aide financière aux victimes

Au cours de nos recherches, il ressort que c'est la situation financière qui préoccupe le plus les victimes de sévices après qu'elles aient reçu protection et abri.

Comme l'a déclaré une femme:

"Il m'a fallu cinq ans avant de partir parce que je n'avais pas d'argent et aucun endroit où aller. Il est maintenant possible de se rendre au foyer de transition mais je n'ai toujours pas d'argent. Nous nous adresserons à l'aide sociale mais ce n'est pas une façon de vivre. Avec mes allocations familiales et l'aide du Bien-être social, je recevrai un total de 482$ par mois. Pouvez-vous vivre avec une pareille somme en ayant deux enfants?"

La situation financière des femmes maltraitées qui ont quitté leur conjoint et qui essaient de subvenir à leurs besoins est souvent désespérée.

A moins qu'elles ne travaillent déjà, la plupart comptent au début sur l'aide sociale. Celles qui possèdent déjà des emplois s'aperçoivent qu'il est pratiquement impossible de vivre avec un revenu au lieu de deux. La plupart des frais sont les mêmes mais le revenu est diminué de moitié. Celles qui recherchent un emploi pour échapper au cycle de la pauvreté engendré par l'aide sociale, sont souvent gênées par le chômage ou l'absence de compétences qui répondent aux besoins du marché. Les femmes qui comptent sur le versement de sommes destinées à les aider à élever leurs enfants pour alléger leurs difficultés financières, s'aperçoivent que les tribunaux ne sont pas en mesure d'en obtenir le paiement de la part des conjoints réticents.

Nous avons plusieurs recommandations à formuler à cet égard:

1) Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conteste la pratique actuelle consistant à éloigner la victime et non l'auteur des brutalités du domicile familial. Il est manifeste que le conjoint violent qui a négligé ses obligations de membre de la famille responsable doit être provisoirement privé de la jouissance du confort de ce domicile et que ce n'est pas la femme et les enfants qui doivent être forcés de se réfugier dans un hôtel blondé ou dans une chambre d'hôtel minable.

Nous demandons au Comité permanent de proposer des modifications à la loi en vue de permettre à la femme maltraitée et à ses enfants, de demeurer au domicile conjugal jusqu'à liquidation de l'actif ou règlement de la question par le tribunal. Une des façons de procéder serait la délivrance d'une ordonnance de protection qui permettrait au tribunal d'imposer un code de conduite au conjoint brutal en l'éloignant du domicile si nécessaire. Cela ne modifierait par ailleurs en aucune façon les autres obligations du conjoint brutal à l'égard de ses dépendants.

2) Des modifications à la Loi sur la Société centrale d'hypothèque et de logement sont nécessaires en vue d'accorder la priorité aux victimes de violence dans les familles comme candidats aux logements à prix modiques.

Des femmes se font dire par des agents préposés au logement que pour remplir une demande de logement, il fallait qu'il y ait d'abord inspection de leur logement actuel. Cela signifie l'inspection du foyer de transition où elles habitent temporairement ou de la maison familiale qu'elles ont quittée. La plupart des femmes qui désirent obtenir un logement à loyer modique, sont obligées de trouver d'abord un appartement, quel qu'il soit, le faire inspecter, et c'est seulement à ce moment-là que leur nom est inscrit sur la liste! Ceci est évidemment ridicule!

3) Le Conseil consultatif sur la condition de la femme recommande l'établissement d'un système central d'enregistrement et de mise en application de toutes les ordonnances relatives à l'obligation alimentaire et à la garde d'un enfant au Canada. Il serait ainsi possible de retracer automatiquement tous les époux en défaut et les enfants enlevés. Le Conseil consultatif recommande en outre l'adoption de dispositions prévoyant la saisie ou la saisie-arrêt du salaire pour la mise en vigueur de l'ordonnance relative à l'obligation alimentaire. Ceci pourrait être fait par une modification à la Loi sur le divorce ou à la Loi de l'impôt sur le revenu.

4) Des modifications législatives sont nécessaires pour permettre à une femme de poursuivre en justice son mari pour des dommages résultant d'une agression commise durant le mariage. Actuellement, la femme ne peut le faire, même si elle peut invoquer la cruauté physique comme motif de divorce.

Il est ironique de noter que non seulement une femme devenue invalide de façon permanente à la suite d'une agression, ne puisse poursuivre son mari en justice, mais elle ne peut non plus obtenir une assurance d'invalidité en aucun temps durant son mariage si elle est maîtresse de maison à plein temps. Pourquoi? Les sociétés d'assurance-vie prétendent qu'étant donné qu'une maîtresse de maison n'a aucun revenu, elle n'aurait aucune raison de cesser de réclamer des prestations.

5) La participation du gouvernement fédéral dans l'organisation et le financement d'un bon service de garderie au Canada est absolument nécessaire à l'autonomie des femmes. On a répété maintes et maintes fois que l'absence de garderies représentait le principal obstacle au travail des femmes qui ont la charge de jeunes enfants.

Une telle aide fédérale pourrait se faire dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada ou par des subventions directes à des garderies à but non lucratif.

Protection à long terme

Des recommandations visant des mesures à court terme concernant le problème des femmes battues, ne constituent qu'une partie d'une solution coordonnée qui s'impose.

Des solutions à long terme s'attaquent au coeur du problème sont aussi nécessaires.

Nous sommes d'avis que les mauvais traitements infligés aux femmes sont, en partie, enracinés dans la nature sexiste de la société, c'est-à-dire que les rôles que jouent les hommes et les

femmes dans la société et dans le mariage, et les inégalités entre eux, sont plus responsables du problème des femmes maltraitées que tout autre facteur.

Nos recommandations à cet égard insistent sur l'indépendance de toutes les femmes sur le plan économique, l'information du public et la poursuite des enquêtes concernant ce problème:

1) Le gouvernement fédéral doit agir afin de remplir ses obligations envers la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. Il doit porter une attention particulière aux questions relatives à l'égalité de la rémunération pour un travail de valeur égale et à l'égalité d'accès à l'emploi.

2) Dès que le problème des femmes maltraitées sera considéré comme un problème social, les pressions du public exigeront des changements.

Par conséquent, le Conseil consultatif sur la condition de la femme recommande l'établissement d'un centre d'information ou de consultations offrant des renseignements et des services à ceux qui travaillent dans le secteur de la recherche et des programmes relatifs à la violence dans les familles.

Nous demandons instamment que tout centre de ce genre soit doté d'un conseiller, d'un personnel itinérant et ait à sa disposition un budget suffisamment important pour accomplir un travail considérable de relations publiques. Il arrive trop souvent que ces centres ne sont pas suffisamment utilisés parce que personne ne connaît leur existence!

3) Il est nécessaire de procéder à des recherches permanentes pour obtenir une véritable vue d'ensemble du problème au Canada. Certains sujets de recherche pourraient inclure:

- l'incidence et la fréquence de la violence dans les familles, particulièrement les mauvais traitements

infligés aux épouses, au Canada;

- le dépistage rapide des personnes maltraitées;

- des modèles d'intervention pour les centres d'accueil urbains et ruraux;

-des directives pour les hôpitaux, les écoles et le clergé.

Conclusion:

Il y a tout un autre aspect du problème des femmes maltraitées que nous n'avons pas examiné dans ce mémoire, aspect qui mérite une étude attentive.

Que faire d'un homme violent?

Un indice pour trouver la solution pourrait peut-être se trouver dans l'expérience suédoise. Les mauvais traitements infligés aux épouses semblent augmenter dans ce pays, malgré sa réputation de pays progressif. Les femmes suédoises expliquent ainsi ce problème: L'éducation des filles en Suède est orientée de façon à les rendre indépendantes et à leur permettre de suffire à leurs besoins. Cependant, l'éducation des garçons continue à se faire de la façon traditionnelle. Cela crée un conflit lorsqu'ils se marient. Les jeunes hommes s'attendent à ce que leur femme les servent de la façon traditionnelle, en plus de travailler. Les hommes essaient de faire respecter leur autorité en battant leur femme pour affirmer leur pouvoir.

Mais on commence maintenant à discuter des changements dans l'éducation des garçons. Cependant, il y a une certaine résistance. Les personnes responsables des décisions craignent qu'en enseignant la non-violence aux garçons, les emplois traditionnels comme ceux de l'armée et de la police ne trouveront pas de candidats. (Dagens Nhyter, 1981).

Il est clair que pour changer l'avenir des femmes et des filles maltraitées, les hommes et les garçons auront aussi besoin d'aide pour orienter leur avenir. Nous lançons ce défi aux hommes qui s'intéressent autant que nous à notre croissance collective. Nous vous demandons de répandre cette notion.

En conclusion, revenons de nouveaux aux déclarations d'une femme qui a elle-même été maltraitée. Si nous lisons attentivement, nous comprendrons ce qu'il faut faire:

> "Je sais que je dois partir, mais quand on n'a aucun autre endroit où se réfugier, on se rend compte qu'il faut prendre cette décision soi-même et ne s'attendre à aucun appui. Je dois être prête à envisager cette situation. Je dois être prête à subvenir à mes propres besoins et à ceux de mes enfants, tout en leur offrant un milieu convenable. Je prie pour avoir la force de le faire avant d'être trouvée assassinée dans ma propre maison."
>
> "Je sais que personne ne me croit et que je ne peux attendre aucune aide de l'extérieur. Tout ce qui me reste, c'est l'espoir de pouvoir partir avant qu'il ne soit trop tard."
>
> "Je ne sais pas. Je sais seulement que cela est arrivé et chaque nuit, je redoute le coup fatal qui me tuera et laissera mes enfants orphelins. J'espère pouvoir tenir le coup jusqu'à ce que j'aie terminé mes études, que j'aie obtenu un bon emploi et que je puisse me suffire à moi-même et prendre soin de mes enfants."

BIBLIOGRAPHIE

MACLEOD, CADIEUX, Linda et Andrée. La femme battue au Canada: un cercle vicieux. Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Ottawa, Canada.

MARTIN, Del. Battered Wives, Pocket book, New York, 1977.

ENDICOTT SMALL, Shirley,"Wife Assault an Overview of the Problem in Canada". Disponible chez Support Services for Assaulted Women, Toronto, eptembre 1980.

STRAUSS, Murray, Richard J. Gelles, et Suzanne Steinmetz. Behind Closed Doors. Anchor Press/Doubleday, New York, 1980.

_____"Battered/Battue". Le Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition de la femme, Moncton, Nouveau-Brunswick, mars 1979.

GROPPER, Arlene et Joyce Marvin. "Violence Begins at Home", Réimprimé pour le colloque sur la violence dans les familles, Vancouver, C.-B., 9-11 mars 1977.

PARNAS, Raymond I. "The Relevance of Criminal Law to Inter Spousal Violence" Paru dans Family Violence: an international and inter-disciplinary study de John Eekelaar et Sanford N. Katz, Butterworths, Toronto, 1978. Statistiques Canada, Division de l'Assistance-utilisateurs, Halifax, N.-E. 1982.

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé

Third class
Troisième classe

K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

Dr. D.G. Dutton, Department of Psychology, University of British Columbia.

Dr. D.G. Dutton, Ph.D., département de psychologie, Université de la Colombie-Britannique.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA PARLIAMENT
1 2
Publications

HOUSE OF COMMONS
3
Issue No. 26
Tuesday, February 9, 1982
Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 26
Le mardi 9 février 1982
Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 15 19
UNIVERSITY OF TO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28514—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

Berger	Halliday
Fretz	Hawkes
Frith	Howie
Gauthier	Hudecki
Gustafson	Killens (Mrs.)

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

MacDonald (M[lle])	Savard
Malépart	Schellenberger
Marceau	Schroder
Mitchell (M[me])	Young—(20)

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Monday, February 8, 1982:
Mr. Berger replaced Mr. Burghardt;
Mr. Gauthier replaced Mr. Campbell (*LaSalle*);
Mr. Malépart replaced Mr. de Corneille.

On Tuesday, February 9, 1982:
Mr. Fretz replaced Mr. Elzinga.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le lundi 8 février 1982:
M. Berger remplace M. Burghardt;
M. Gauthier remplace M. Campbell (*LaSalle*);
M. Malépart remplace M. de Corneille.

Le mardi 9 février 1982:
M. Fretz remplace M. Elzinga.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 9, 1982
(30)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 8:10 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Fretz, Frith, Halliday, Hawkes, Howie, Hudecki, Mrs. Killens, Mr. Lang, Miss MacDonald, Mr. Marceau, Mrs. Mitchell and Mr. Roy.

Other Members present: Messrs. de Corneille and Rossi.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament.

Witnesses: *From the Regina Transition Women's Society*: Ms. Deanna Elias-Henry. *From Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec*: Ms. Lorraine Chabot and Ms. Pauline Grand'bois. *From the Ontario Association of Interval and Transition Houses*: Ms. Trudy Don.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981 relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

Ms. Elias-Henry, Ms. Chabot and Ms. Don made statements.

The witnesses answered questions.

It was agreed,—That the following documents be printed as appendices to this day's Minutes of Proceedings and Evidence: the recommendations submitted by *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec* (*See Appendix "SNTE-7"*); the brief entitled, "Battered Women's Emergency Hostels in Ontario", submitted by the Ontario Association of Interval and Transition Houses (*See Appendix "SNTE-8"*); and the brief submitted by the Regina Transition Women's Society (*See Appendix "SNTE-9"*).

Questioning of the witnesses continued.

At 10:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 9 FÉVRIER 1982
(30)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales s'est réuni aujourd'hui à 22h 10 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présent: MM. Fretz, Frith, Halliday, Hawkes, Howie, Hudecki, M^me^ Killens, M. Lang, M^lle^ MacDonald, M. Marceau, M^me^ Mitchell et M. Roy.

Autres députés présents: MM. de Corneille et Rossi.

Aussi présents: M^me^ Mildred J. Morton, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: *Du «Regina Transition Women's Society»*: M^me^ Deanna Elias-Henry. *Du regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec*: M^me^ Lorraine Chabot et M^me^ Pauline Grand'bois. *De l'«Ontario Association of Interval and Transition Houses»*: M^me^ Trudy Don.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

M^me^ Elias-Henry, M^me^ Chabot et M^me^ Don font des déclarations.

Les témoins répondent aux questions.

Il est convenu,—Que les documents suivants soient joints au procès-verbal et témoignage de ce jour: les recommandations soumises par le regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec (*Voir appendice «SNTE-7»*); le mémoire intitulé «Battered Women's Emergency Hostels in Ontario», soumis par l'«Ontario Association of Interval and Transition Houses» (*Voir appendice «SNTE-8»*); et le mémoire soumis par la «Regina Transition Women's Society» (*Voir appendice «SNTE-9»*).

L'interrogation des témoins se poursuit.

A 22h 33, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, February 9, 1982

• 2010

The Chairman: Ladies and gentlemen, I see a quorum.

The committee resumes consideration of its study of violence in the family.

It is ordered that the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs be empowered to examine, inquire into and report from time to time appropriate measures for the prevention, identification and treatment of abused persons involved in intrafamily violence and in particular, without limiting the generality of the foregoing, to address the issue of battered wives and dependants and for such other measures in the same matter as the committee may consider desirable.

Tonight we will receive three witnesses. We will hear all the briefs and we will proceed with the question period after the three witnesses have submitted their briefs.

We will start with the Director of the Regina Transition Women's Society, Ms Deanna Elias-Henry. She will introduce the first brief. She will be followed by the second witness.

Le mémoire du Regroupement provincial de maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficultés du Québec sera présenté par M^me^ Pauline Grand'bois.

The third witness is from the Ontario Association of Interval and Transition Houses, from Toronto, Ms Trudy Don.

Are you in agreement with this procedure?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Yes?

Mlle Lorraine Chabot (Regroupement provincial de maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficultés du Québec): Le mémoire est présenté par Lorraine Chabot.

The Chairman: We will make the correction when we start the taping of the .... I will now yield the floor to the first witness, Ms Deanna Elias-Henry, Director of the Regina Transition Women's Society. You now have the floor to make your presentation.

Ms Deanna Elias-Henry (Director, Regina Transition Women's Society): Thank you very much. I had a brief that was submitted to the committee over two weeks ago. Unfortunately, I discovered yesterday that it had not been received yet, so my thanks to Canada Post.

The Chairman: We will take note and we will inform the new manager of the post.

Ms Elias-Henry: Unfortunately, it has changed somewhat the direction of what I wanted to talk about. I did bring a copy

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 9 février 1982

Le président: Mesdames et messieurs, le quorum est atteint.

Le Comité reprend son étude de la violence dans la famille.

Il est ordonné que le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit chargé d'examiner périodiquement les mesures prises pour empêcher la violence dans les familles et découvrir et traiter les personnes victimes de telle violence et, sans limiter la portée générale de ce qui précède, de se pencher tout particulièrement sur la question des femmes et des enfants battus et de proposer toute autre mesure, dans le même domaine, que le Comité peut juger utile.

Ce soir, nous accueillons trois témoins. Nous écouterons la présentation de leurs mémoires, après quoi nous passerons à la période des questions.

Nous allons commencer avec le directeur de la Regina Transition Women's Society, M^me^ Deanna Elias-Henry. Elle présentera le premier mémoire. Elle sera suivie du deuxième témoin.

Mrs. Pauline Grand'bois will be presenting the brief submitted by the Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficulté du Québec.

Le troisième témoin est M^me^ Trudy Don, de Toronto, qui représente l'Ontario Association of Interval and Transition Houses.

Êtes-vous d'accord avec cette procédure?

Des voix: D'accord.

Le président: Oui?

Miss Lorraine Chabot (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficulté du Québec): The brief will be presented by Lorraine Chabot.

Le président: Nous allons apporter la correction voulue quand nous commencerons l'enregistrement ... Je vais maintenant céder la parole à notre premier témoin, M^me^ Deanna Elias-Henry, directeur de la Regina Transition Women's Society. Vous avez maintenant la parole.

Mme Deanna Elias-Henry (directeur, Regina Transition Women's Society): Merci beaucoup. J'avais envoyé un mémoire au Comité il y a plus de deux semaines. Malheureusement, j'ai appris hier qu'on ne l'avait pas encore reçu; je tiens à en remercier la Société des Postes du Canada.

Le président: Nous allons en prendre note et en informer le nouveau directeur des Postes.

Mme Elias-Henry: Malheureusement, cela a changé quelque peu la teneur des propos que je voulais aborder aujour-

[*Texte*]

and I hope it will be circulated for people to review. Unfortunately, there will be no opportunity for you to question me on it.

I also feel that it is unfortunate that, so much time and energy having been spent on taking a look at battered women, tonight we have a very limited amount of time, given that we have three representatives from three different areas of the country representing the grass-roots or people who are working in the practical application of dealing with the problem.

When we were looking at some of the information that you had received, we found that you had in fact become very knowledgeable on many of the problems and the concerns around battered women. So we are hoping that tonight we will be able to add onto and supplement your knowledge.

One of the questions that is often asked is taking a look at who this actual woman is who is subject to a lot of violent abuse. Does it come from her family; does she tend to lean towards people who are abusive to her; or what is it? I think it is really important for people to remember that women who are subjected to violence are women like you and me—except for the men, of course—and that they come from varied backgrounds and that they do not have any kind of distortion that creates them separate or different from women in the community. They have been living, often, with a number of years of very much emotional abuse that occurs prior to the physical action of violence. They have been constantly told that they have no self-worth, that they are of no quality, that they cannot do anything constructive. After that point in time, any given person does tend to believe it. It then becomes a whole different dimension from that of former years.

• 2015

I would like to talk a bit about what happens to women and the choices women have once they reach the point of coming into a transition house.

At this point in time it becomes very frustrating for the women, and for the staff who are providing alternatives to women, when they have basically two choices: either they can return to their husbands and be subjected to more abuse, or they go out on their own, which in some situations may not be a satisfactory alternative to them either. They may feel very handicapped, because now that they are single parents they are handicapped economically and socially, they are not in a position of competing with their children's friends who have a stable home life environment. They basically have many strikes against them.

We find that often, out of frustration, out of loneliness, out of guilt, women return home to an equally destructive environment.

Therefore, I present the problem: there are no in-betweens. At this point we have experienced no way that is globally acceptable either for couples who want to continue a relationship to be able to deal with the violence and eliminate the violence so that they can get on with their relationship, or for

[*Traduction*]

d'hui. J'ai toutefois un exemplaire de mon mémoire, et j'espère qu'on le fera circuler, pour qu'on puisse l'étudier. Malheureusement, vous n'aurez pas l'occasion de me poser des questions sur son contenu.

Je pense aussi qu'il est malheureux qu'on consacre tant de temps et d'efforts à l'étude du problème des femmes battues et que ce soir, nous soyons très pressés par le temps, étant donné que nous avons trois témoins de trois régions différentes du pays, qui représentent la base, ou les personnes qui s'intéressent directement à la solution du problème.

Quand nous avons pris connaissance de l'information que vous avez reçue, nous avons constaté que vous aviez effectivement acquis énormément de connaissances sur les problèmes et les préoccupations des femmes battues. Nous espérons donc ce soir être à même de vous permettre d'approfondir vos connaissances.

L'une des questions qu'on pose souvent est: qui est-elle, cette femme victime de beaucoup de violence? Est-ce que le problème vient de sa famille; a-t-elle tendance à côtoyer des personnes qui la rudoient; ou qu'en est-il au juste? Je pense qu'il est très important de se souvenir que les femmes qui sont victimes de violence sont des femmes comme vous et moi—sauf pour les hommes, évidemment—qu'elles viennent de milieux divers et qu'elles n'ont rien qui les différencies, sur le plan physique, par rapport aux autres femmes de la société. Elles sont souvent victimes, depuis un certain nombre d'années, d'énormément d'abus émotionnels qui précèdent les actes de violence physique. Elles se font dire constamment qu'elles n'ont aucune dignité, qu'elles n'ont aucune valeur et qu'elles ne peuvent rien faire de constructif. Après un certain temps, on commence à y croire. Et c'est à ce moment-là qu'une nouvelle dimension s'ajoute par rapport aux années précédentes.

J'aimerais parler un peu de ce qui arrive aux femmes qui viennent dans une maison de transition et des choix qui leur sont offerts.

En ce moment, c'est très frustrant pour les femmes et pour le personnel qui est là pour les aider, parce qu'il n'y a essentiellement que deux choix: soit que les femmes retournent à leur mari et sont encore violentées, ou elles peuvent partir de leur côté, ce qui, dans certains cas, n'est pas un choix très satisfaisant. Elles peuvent se sentir très handicapées parce qu'elles se retrouvent maintenant comme parent seul et qu'elles éprouvent des difficultés économiques et sociales; elles ne sont pas en mesure d'offrir à leurs enfants ce que les autres parents peuvent offrir aux leurs dans un milieu familial stable. Elles sont donc essentiellement handicapées sous bien des rapports.

Nous constatons que, souvent, par sentiment de frustration, de solitude, ou de culpabilité, les femmes reviennent à la maison dans un milieu tout aussi destructif.

Alors, je vous présente le problème tel qu'il est: il n'y a pas de juste milieu. A l'heure actuelle, nous n'avons trouvé aucun moyen qui soit globablement acceptable, soit pour les couples qui veulent continuer à vivre une relation et à aborder le problème de la violence et à l'éliminer de manière à pouvoir

[*Text*]

adequate support to be given to a woman so that she can successfully re-integrate into the community as an independent person.

The problems we see in Saskatchewan have a lot to do with the rural women. Transition houses cannot exist all over the province because of the population—it is too expensive, too difficult to have transition houses in small localities. However, it becomes a problem for women who find that they have to leave their farms to relocate, either in the city or in another rural area with which they are not familiar. They are uprooted emotionally, socially and economically. There are serious problems when a couple have a fair amount of capital invested in land. She does not necessarily want to see the farm go; however, she does not like the alternative of being put on welfare for the duration of the time.

The children have a very difficult time adjusting to the city. It is not where they want to be, they get picked on, they put a lot of pressure on mom to go back home. They have a very difficult time.

As I indicated in my brief, the resources in the rural areas are very limited and often a woman will have to resort to spending the night in the jail, simply because that is the only place in town where she is safe.

Transition houses, I think, are only a part of the solution, and they are only one stage of the problem. I think they meet the bandaid and aspirin immediacy of the problem, but they are by no means the complete answer.

In parts of Canada people have been attempting to take a look at second-stage housing. Women have a very difficult time and feel that they are under a lot of pressure to change their whole lifestyle, change their direction, their attitudes, in a six-week period—and that is it, forever. Often people need time. They need time to work things out and the complications that they may create. Second-stage housing offers support, it offers direction, it offers very practical solutions to the problem of being a single parent.

• 2020

In some other areas people have been looking at foster families. Many houses have to turn away families. In Saskatchewan, where we have a very low population, we still on an average turn away two and a half families a week. There is not enough population to warrant another transition house. However, it is definitely still a crisis for a woman who has to spend 11 days in a hotel with three children under the age of six before they can get any support from being in a transition house.

Foster families, then, perhaps could take a look at dealing with the immediate crisis, being a support for a woman and possibly for women who feel uncomfortable being in a transi-

[*Translation*]

continuer à vivre ensemble, ni aucun moyen pour donner l'aide voulue aux femmes, de sorte qu'elles puissent réintégrer avec succès la collectivité en tant que personnes indépendantes.

Les problèmes que nous avons en Saskatchewan concernent beaucoup les femmes de milieux ruraux. Les maisons de transition ne peuvent être établies partout dans la province parce que la population ... c'est trop cher, trop difficile de tenir des maisons de transition dans de petites collectivités. Cependant, cela devient un problème pour les femmes qui s'aperçoivent qu'elles doivent quitter leur maison de ferme pour se réinstaller soit à la ville, soit dans un autre secteur rural qu'elles ne connaissent pas. Elles se trouvent perturbées sur le plan émotionnel, social et économique. Il y a de graves problèmes quand un couple a investi une somme assez considérable d'argent dans une propriété foncière. La femme ne tient pas nécessairement à céder la ferme; cependant, elle n'aime pas non plus l'idée de se retrouver prestataire d'un programme de bien-être social.

Les enfants ont énormément de difficultés à s'adapter à la ville. Ce n'est pas le milieu qu'ils aiment, ils se font taquiner, et ils exercent beaucoup de pression sur leur mère pour retourner à la maison. Ils éprouvent énormément de difficultés.

Comme je l'ai mentionné dans mon mémoire, les ressources, dans les régions rurales, sont très limitées, et souvent, une femme devra passer la nuit en prison simplement parce que c'est le seul endroit où elle peut se trouver en sécurité.

Les maisons de transition, je pense, ne sont qu'une partie de la solution et ne résolvent qu'une étape du problème. Je pense qu'elles constituent les premiers soins qu'on doit porter en cas d'urgence, mais elles ne sont aucunement une solution complète.

Dans certaines régions du pays, on s'est penché sur la possibilité d'hébergement des femmes une fois que leur séjour dans une maison de transition est terminé. Les femmes ont beaucoup de difficultés et elles sentent qu'elles sont obligées, en six semaines, de changer toute leur vie, de changer leur orientation, leurs attitudes, et ce, pour de bon. Souvent, on a besoin de temps. On a besoin de temps pour régler ces affaires. Les maisons d'hébergement de deuxième instance offrent de l'aide, de l'orientation et aussi des solutions très pratiques au problème que constitue le fait d'être parent seul.

Dans d'autres régions, on a étudié la possibilité des familles adoptives. Bien des maisons sont obligées de refuser des familles. En Saskatchewan, où la population est très faible, nous refusons en moyenne deux familles et demie par semaine. Il n'y a pas suffisamment de population pour justifier l'établissement d'une maison de transition. Cependant, c'est vraiment un grave problème pour la femme qui doit passer onze jours à l'hôtel avec trois enfants de moins de six ans avant de pouvoir obtenir de l'aide d'une maison de transition.

Les familles adoptives, donc, pourraient peut-être songer à une intervention immédiate, et assurer de l'aide à une femme, et peut-être à des femmes qui se sentent mal à l'aise dans une

[*Texte*]

tion house because they have a difficult time in dealing with communal setting.

There are serious gaps in the services the transition houses are allowed to offer. Funding restricts the amount of services they can give in the areas of child care, of follow-up. In the area of children, children are also going through a very difficult time. They are dealing with their own guilt of what they have done to this relationship to make their mother and father go apart. They are very angry with both parents for allowing this to happen, and there is a lot of frustration for not being able to do anything to change it. Skilled people need to work with these children to give them some sort of a feeling of constructive change happening out of this destructive process that they are seeing.

In the area of follow-up, often there is nothing for the woman once she leaves transition house. There is no one to take her through the legal process; there is no one to help her find babysitters in the area or get her children to the doctor. It is very frustrating trying to go shopping on a bus with three children under the age of six. Very practical things need to happen in support.

Education and prevention only occur in the houses as a frill, as something that they can and attempt to do when they have some sort of stable funding temporarily. It is very haphazard; it is very inconsistent and often it does not even touch the demands and the needs for that area.

In closing I would like to say that any direction and programming that comes from the government, either in this committee or other segments of the government, occur in consultation with the houses in Canada. They have had the experience of working with the practical, and that, I think, in conjunction with the theorists, with the funders and with the people who are working on a day-to-day basis, it is only then that we are going to do some constructive changing.

Thank you.

Le président: Madame Elias-Henry, je désire vous remercier pour cet exposé. Je pense que vous nous avez convaincus que vous connaissez bien les problèmes des femmes dans les centres d'accueil. Je mets maintenant en doute ce pourquoi je blâmerais le service de la poste, parce que vous nous avez livré votre message d'une façon bien claire et bien précise.

Alors, je vous remercie et nous procéderons à la période des questions lorsque nous entendrons le troisième témoin.

Le deuxième témoin: le Regroupement provincial de maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficultés du Québec. Je corrigerai les noms que j'ai mentionnés au début de la réunion. Alors, il s'agit de M^me^ Pauline Grand'bois. Vous êtes, madame Grand'bois?

Mme Grand'bois (Regroupement provincial de maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficultés, du Québec): Oui.

[*Traduction*]

maison de transition parce qu'elles ont des difficultés à s'adapter au milieu communautaire.

Il y a d'énormes lacunes dans le service que les maisons de transition sont autorisées à dispenser. Le financement limite l'ampleur des services qu'elles peuvent prodiguer dans les domaines de la garde des enfants et du suivi des cas. Pour ce qui est des enfants, eux aussi éprouvent d'énormes difficultés. Ils se culpabilisent, et se demandent ce qu'ils ont bien pu faire pour que leurs parents se séparent. Ils sont très fâchés contre leurs parents qui ont permis à cette situation de se produire, et ils éprouvent énormément de frustration du fait qu'ils sont incapables de faire quoi que ce soit pour changer les choses. Il faut des personnes compétentes pour travailler avec ces enfants et pour leur donner le sentiment qu'il y a quelque chose de constructif dans toute cette expérience destructive qu'ils sont en train de vivre.

Dans le domaine du suivi des cas, souvent, il n'y a plus rien pour la femme, une fois qu'elle quitte la maison de transition. Il n'y a personne pour l'aider sur le plan juridique; il n'y a personne pour l'aider à trouver des gardiennes dans la région, ou personne pour conduire les enfants chez le médecin. Il est très frustrant d'essayer de faire ses emplettes en autobus avec trois enfants de moins de six ans. Ce sont des choses très pratiques qui posent des problèmes.

L'éducation et la prévention sont des programmes qui ont lieu dans les maisons de transition seulement lorsque celles-ci bénéficient temporairement d'un financement stable. C'est très aléatoire; c'est très sporadique, et souvent, cela ne répond même pas aux besoins de la région.

Pour terminer, j'aimerais dire que toute politique et tout programme venant du gouvernement, soit de ce Comité ou d'autres secteurs du gouvernement, sont établis en consultation avec les maisons au Canada. Celles-ci ont une expérience pratique et ce n'est qu'en concertation avec les théoriciens, ceux qui assurent le financement, et avec les personnes qui travaillent quotidiennement dans le milieu qu'on pourra apporter des changements constructifs.

Merci.

The Chairman: Mrs. Elias-Henry, I wish to thank you for your presentation. I think you have managed to convince us that you know very well the problems of women in transition houses. I am wondering now if I should blame the postal service, because you have delivered your message in a very clear and precise manner.

So, I thank you and we will go on to the question period once we will have heard the third witness.

The second witness: le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants en difficulté du Québec. I will correct the names that I mentioned at the beginning of the session. So this is Mrs. Pauline Grand'bois. You are Mrs. Grand'bois?

Mrs. Grand'bois (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes et enfants du Québec): Yes.

[*Text*]

Le président: Et, de M^me^ Lorraine Chabot.

Alors, je ne sais si vous allez diviser le temps en deux . . . M^me^ Chabot va faire l'exposé..?

Mme Grand'bois: Puis je vais répondre aux questions.

Le président: Et vous répondrez aux questions.

Alors, vous avez la parole, madame Chabot, pour la présentation de votre mémoire, qui est en train d'être distribué.

Mme Chabot: Maintenant, combien de temps, à peu près, nous accordez-vous?

Le président: Eh bien, la durée ordinaire d'une réunion c'est de 20h00 à 22h00.

Mme Chabot: Ah!.., bon.

Le président: Mais, étant donné que nous avons présentement trois témoins, tout dépend des membres du Comité.

Mme Chabot: D'accord.

Le président: Nous essaierons de diviser le temps, et peut-être de prolonger un peu après 22h00.

• 2025

Mme Chabot: Très bien.

Le président: Vous avez le temps voulu.

Mme Chabot: Le Regroupement provincial existe depuis peu au Québec. L'Association comme telle remonte à 1979. J'aimerais vous donner un bref aperçu historique de ces maisons d'accueil au Québec.

Cette tribune politique s'avère une occasion importante pour nous de réitérer nos demandes et faire valoir nos besoins comme Regroupement provincial qui poursuit, dans le temps, son objectif de venir en aide aux femmes et enfants en difficulté.

Ce sont des femmes convaincues de l'action qu'elles menaient, qui sont à l'origine d'une telle ressource et c'est grâce à elles si aujourd'hui d'autres peuvent en profiter.

L'année internationale de la femme a vu naître de nombreux groupements féminins favorisant l'échange. Pourquoi forme-t-on de tels groupes? C'est qu'elles veulent sortir de leur isolement, créer des liens de solidarité à l'intérieur de leurs conditions et entourer de chaleur et de crédibilité celles qui sont en difficulté. C'est à ce moment que l'on voit surgir ici et là au Québec des maisons de femmes pour qui la problématique de la femme battue devient une préoccupation, et l'on explore ensemble la possibilité de maisons d'accueil pour ces femmes victimes de violences.

D'autres paragraphes vous énumèrent une dizaine de maisons qui ont été parmi les premières, des groupes de femmes qui se sont réunies ensemble sous l'égide du Conseil du statut de la femme qui les a regroupées et leur a aidées à s'organiser.

Ce sont ces maisons que vous voyez: la résidence de l'Avenue «A» de Trois-Rivières, l'Association des familles monoparentales du Québec, l'A.F.E.A.S. d'Amos, l'Escale et l'Asso-

[*Translation*]

The Chairman: And, this is Mrs. Lorraine Chabot.

So, then, I do not know if you are going to say something. Mrs. Chabot is going to read the statement . . .

Mrs. Grand'bois: Then I will answer the questions.

The Chairman: And you are going to answer the questions.

So, you have the floor, Mrs. Chabot, you may read your statement, which is being circulated.

Mrs. Chabot: How much time do I have approximately?

The Chairman: Well, a normal meeting runs from 8 o'clock to 10 o'clock.

Mrs. Chabot: Okay, then.

The Chairman: But since we have three witnesses, it all depends on the Committee members.

Mrs. Chabot: Okay.

The Chairman: We will try to give equal time to everyone, we will perhaps run a bit later than 10 o'clock.

Miss Chabot: Very well.

The Chairman: You have the necessary time.

Miss Chabot: The Regroupement provincial was only established recently in Quebec. The association per se dates from 1979. I would like to give you a short history of these emergency hostels in Quebec.

This political forum is a great opportunity for us to repeat our request and to outline our needs for organizations such as Regroupement provincial whose objective is to assist women and children in difficulty.

It is women of conviction who have set up this resource and it is through their efforts that others can benefit today.

The International Women's Year encouraged the foundation of several women's groups. Why do we form such groups? It is because they wish to come out of their isolation, to create common bonds with others in their situation, and to greet those in difficulty with warmth and understanding. It was also at this time that in various places throughout Quebec the problem of battered women became a concern and the opportunity for establishing battered women's hostels was explored.

Various paragraphs in the text enumerate the hostels which were first formed, women's groups which met together under the auspices of the Status of Women who brought them together and helped them to organize.

These are the hostels you can see on the list: the Residence de l'Avenue "A" in Trois-Rivières, the Association des familles monoparentales du Québec (The Quebec Single Par-

[*Texte*]

ciation des familles monoparentales de Sherbrooke, Maison Kinsmen et Info-Femmes de Grandby, Carrefour pour Elle, de Longueuil, Mères chefs de famille . . . Ces groupes de femmes ont demandé au Conseil du statut de la femme de bien vouloir organiser une rencontre où l'on discuterait de la problématique et chercherait ensemble des solutions aux problèmes de financement, d'installations et de fonctionnement d'une maison d'accueil. Elles ont commencé à s'intéresser aux des femmes dans le besoin, aux prises avec de grandes difficultés. Cette première rencontre a lieu à Montréal le 8 novembre 1976. Chacune retourne donc dans son milieu avec tout au moins la ferme intention de poursuivre sa réflexion et de concrétiser son action si possible.

En 1977, on se retrouve encore ensemble dans le cadre d'un colloque ayant pour thème «Les femmes en difficulté», encore organisé par le Conseil du statut de la femme. A ce moment-là, on approfondit le débat amorcé l'année précédente en s'interrogeant sur la raison d'être des «maisons d'accueil», sur leur mode de financement et de fonctionnement, de même que sur le rôle que doivent exercer les ressources existantes. Ces questions préoccupaient grandement les participantes puisque, durant l'année écoulée, plusieurs maisons avaient déjà ouvert leur porte tandis que d'autres s'apprêtaient à le faire. C'est alors que l'on forme un comité de travail ayant comme mandat d'explorer la possibilité de fonder un Regroupement provincial des «maisons d'accueil» et d'organiser des rencontres à cet effet.

L'année suivante, en mai 1978, une troisième rencontre a lieu à Montréal. Le but de celle-ci est de scruter et de cerner encore de plus près le problème de la femme en difficulté, d'évaluer ses besoins et d'étudier le bien-fondé d'une maison d'accueil et d'hébergement comme solution à ce problème. Il existe un problème commun à toutes ces maisons qui débutent. Le peu de ressources financières que possèdent les maisons offrant déjà le service, et la difficulté de négocier seules avec le ministère des Affaires Sociales, sont l'objet de chaudes discussions. Toutefois, un consensus se dégage et l'on s'entend sur les points suivants: l'on s'entend sur le bien-fondé du Regroupement provincial des maisons d'accueil et d'hébergement, c'est-à-dire qu'on reconnaît qu'il faille fonder un Regroupement provincial et notre autre objectif est de se faire reconnaître par le ministère des Affaires sociales.., le respect de l'autonomie et de la spécificité des maisons. On accordait beaucoup d'importance à l'autonomie et à la façon dont chacune des maisons commençait et débutait. L'élaboration d'une politique de financement et la non-intégration des maisons au réseau des Affaires sociales. On tient beaucoup à garder notre indépendance.

• 2030

A ce moment-là, un comité provisoire composé de trois représentants du Conseil du statut de la femme et de trois représentants des maisons est mandaté pour préparer une ébauche des statuts et règlements d'une future corporation des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficultés.

[*Traduction*]

ents Association), the A.F.E.A.S. of Amos, the Association des familles monoparentales de Sherbrooke, (Sherbrooke Single Parents Association) and its branch, the Maison Kinsmen and Info-Femmes in Grandby, Carrefour pour Elle in Longueuil, and Mères chefs de famille. These womens' groups asked the Status of Women to organize a meeting to discuss the problem and to seek solutions to the problem of financing, establishing and operating an emergency hostel. They became interested in women in need who are encountering grave difficulties. This first meeting took place in Montreal on November 8, 1976. Every representative goes back to her home with, at the very least, the firm intention of reflecting on the problem and doing something about it if possible.

In 1977 there was again a seminar with the same "women in difficulty", once again organized by the Status of Women. At that time discussions which had been started the previous year were looked at in more depth and questions were asked about the purpose of emergency hostels, on ways of financing and operating them, as well as the role to be played by existing resources. These questions were of great concern to the participants since several hostels had been opened during the previous year and others were getting ready to do so. So a work group was set up with the mandate of exploring the possibility of establishing a Regroupement provincial for emergency hostels and for organizing meetings in this respect.

The following year, in May, 1978, a third meeting took place in Montreal. The purpose of this meeting was to examine even more closely the problems of women in difficulty, assessing her needs and studying the rationale of an emergency hostel as a solution to these problems. All of these new-born hostels shared a common problem, namely, the lack of financial resources for hostels already providing services, and the difficulty in negotiating by themselves with the Department of Social Affairs and they were the subject of heated discussion. Nevertheless, a consensus was reached and we agreed on the following point: that the Regroupement provincial des maisons d'accueil et d'hébergement was required, that is, it was recognized that a Regroupement provincial should be established; and that respect for the autonomy and uniqueness of each hostel should be recognized by the Department of Social Affairs. A great deal of importance was attached to autonomy and the origin and initial operation of these hostels, as well as the development of a finance policy and non integration with the Social Affairs network. We very much want to keep our independence.

At that point a temporary committee was formed by three representatives from the Status of Women and three representatives from the hostels. Their mandate was to prepare draft statutes and regulations for a future body of emergency and transition hostels for women in difficulty.

[*Text*]

Nous arrivons maintenant à l'incorporation. Le regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficultés, comme corporation, est instauré de façon officielle lors de l'adoption de ces statuts et règlements à sa première assemblée générale en février 1967. A titre de corporation sans but lucratif, ce groupe est administré par le comité exécutif composé de 10 membres élus qui représentent les sept régions administratives au Québec. Les rencontres regroupent toutes les maisons. Le comité de gestion du regroupement provincial c'est le comité exécutif composé de 10 membres représentant chaque région du Québec.

Le regroupement provincial se veut d'abord comme un groupe de pression d'échanges et de services. Maintenant, par le mot service nous entendons hébergement. On ne voudrait peut-être pas s'en servir comme le fait le ministère des Affaires sociales, c'est plutôt de l'hébergement, de l'information, de la présentation, le suivi des femmes, la formation, la sensibilisation, l'éducation du milieu.

Alors, comme regroupement on vise plus spécifiquement une prise de conscience collective de la problématique des femmes et des enfants en difficultés. On veut, également, travailler au développement d'un réseau de maisons d'accueil et d'hébergement dans les différentes régions du Québec. Actuellement, comme vous le verrez un peu plus tard, nous comptons 19 centres d'hébergement. D'autres sont intéressés à nous joindre. Alors, on voudrait arriver à mettre sur pied un réseau accessible à toutes les femmes.

Les moyens choisis pour y arriver sont les suivants: créer des liens entre les différentes maisons déjà existantes ainsi que des projets. On attache beaucoup d'importance à sensibiliser la population et les organismes publics aux problèmes des femmes en difficultés par des colloques, des tables de concertation, des journées d'études, des conférences. On veut, également, permettre chez les personnes impliquées dans les maisons d'accueil une réflexion et une formation continues sur la problématique, négocier une véritable politique provinciale de financement qui assure un développement adéquat et viable des maisons d'accueil et d'hébergement.

A ce moment-là, le réseau des maisons d'accueil et d'hébergement se développe grâce à l'initiative et à la ténacité des femmes convaincues de l'urgence et de la nécessité de suivre son implantation. Rares sont les maisons qui ont vu le jour sans l'inquiétude du lendemain. Je pense que nous le vivons encore aujourd'hui. Dans cette croissance du réseau, les maisons ne sont pas également réparties sur le territoire. Certaines régions davantage favorisées par l'information, par la situation économique du milieu, par un vaste bassin de population et parfois par la proximité du pouvoir, voient surgir des projets viables. Le Regroupement provincial, par l'entremise de son exécutif, discute, étudie et cherche un mode de financement efficace pour les maisons. Les subventions sont octroyées de façon arbitraire et les sommes d'argent reçues du gouvernement sont trop souvent inéquitables. C'est-à-dire que les maisons, au début, et c'était vrai jusqu'en novembre, ne recevaient pas toutes le même montant du gouvernement provincial.

[*Translation*]

We now come to its incorporation. The *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté*, as a corporation, was officially established by the passing of its statutes and regulations during its first general assembly in February 1967. As a nonprofit organization, this group is administered by an executive committee consisting of 10 elected members representing the 7 administrative regions of Quebec. These meetings include all hostels. The *Regroupement provincial* management committee is the executive committee formed of the 10 members from each region in Quebec.

The *Regroupement provincial* is first and foremost a pressure group for exchanges and services. What we mean by service is shelter. We probably do not wish to use it in the same way as the Department of Social Affairs, it is more shelter, information, and introduction, follow-up, and training for women, as well as raising and educating a public's consciousness.

So, as a group, we are more concerned with collective awareness of the problem of battered women and children. We would also like to work on the development of a network of emergency hostels in the various regions in Quebec. At the present time, as you will see a little later, we have 19 hostels. Others are interested in joining us. So we would like to set up a network which would be accessible by all women.

We have chosen the following means for reaching our goals: to create links between the various existing and planned hostels. Much importance is attached to making the public and public agencies aware of the problems of battered women through seminars, discussion groups, study days and conferences. We would also like to provide those people involved in hospitals with an opportunity to reflect on the problem and to receive ongoing training, to draw up a real provincial finance policy which will ensure adequate and viable development of these emergency hostels.

At this time the network of emergency hostels is developing through the initiative and tenacity of women who are convinced of the urgency and necessity for its establishment. There are very few hostels which began without concerns for their future. I think this is still the case today. While the network has grown, the hostels are not evenly spread across the territory. Some regions are in a more favourable position in terms of information, their economic situation, the size of their population and occasionally by their proximity to power, and they have been able to set up viable projects. Through its executive, the *Regroupement provincial* discusses, studies and seeks means for effectively financing its hostels. Grants are distributed in an arbitrary way and money received from the government is often inequitably distributed. This means that hostels, at the beginning, and this was true up until November, did not all receive the same amount from the provincial government. This created inequalities and some hostels found themselves better supported than others.

[*Texte*]

Alors, cela causait des inéquités et certaines maisons se retrouvent mieux nanties que d'autres.

Le ministère des Affaires sociales publie alors son premier document traitant de l'opportunité d'une telle ressource. Il s'intitule *Les centres de dépannage et de transition pour les personnes en difficultés*. Nul besoin d'élaborer sur le fait que chacune des maisons, puis tout le Regroupement, se penchent sérieusement sur le document en question et envoient le résultat au ministère.

• 2035

Il faut prendre notre place tout en gardant notre autonomie. L'on multiplie les contacts et les échanges avec les représentants de différents ministères dans le but de se faire connaître et de solutionner éventuellement notre problème majeur qui est celui du financement et de la viabilité des maisons.

Aucune politique ou entente n'est établie à cet effet et l'on a tenu en mai 1981 une assemblée générale où le Regroupement provincial se définit non seulement comme un réseau d'action et de services mais reconnaît aussi la nécessité d'exercer une pression politique auprès des dirigeants en place. Il y est proposé que l'on négocie avec le ministère des Affaires sociales une politique de financement équitable pour toutes les parties impliquées dans le dossier, notamment les femmes hébergées, les travailleuses et les maisons d'hébergement. Une recherche sur les coûts d'opération des maisons d'hébergement et de transition effectuée par un économiste est présenté comme document de base pour amorcer les discussions autour de cette importante question.

L'état actuel du réseau et son financement. On vous donne ici un peu la problématique que nous avons vécue, surtout cet automne, lorsqu'on a pris la décision de se regrouper et d'aller chercher un financement convenable pour les maisons. C'est au mois de juillet que le ministère des Affaires sociales du Québec nous avisait qu'il verserait nos subventions, pour l'année financière 1981-1982, par tranches. En juillet, on a reçu une lettre nous informant qu'il nous donnait seulement la moitié de la subvention et que, pour le reste, il étudiait le dossier. Ce geste inquièta beaucoup les membres du Regroupement, la situation de notre réseau étant déjà assez précaire et plusieurs maisons se retrouvant en difficultés financières. Certaines d'entre elles ont dû effectivement fermer leurs portes, faute de fonds suffisants pour maintenir le service.

Le 19 septembre, on se rencontre à Hull pour la tenue d'une assemblée générale spéciale sur la question du financement de nos maisons. A ce moment-là, on a adopté à l'unanimité le plan d'action suivant: aucune demande individuelle de subventions pour 1982-1983 n'est déposée au bureau du ministère des Affaires sociales et le comité exécutif demande une rencontre avec le ministre des Affaires sociales pour l'informer que nous voulons une politique de financement uniforme pour les maisons.

Le processus de pourparlers s'engage, puis on rencontre enfin l'attaché politique.., trois membres de l'exécutif le rencontrent le 8 octobre et, après lui avoir expliqué un peu la

[*Traduction*]

The Department of Social Affairs published its first document with respect to the availability of this resource. It was called *Les centres de dépannage et de transition pour les personnes en difficulté*. Needless to say each of the hostels and the *Regroupement* are seriously studying this document and will send their results to the department.

We must take our place and yet keep our autonomy. We are increasing our contacts and exchanges with representatives of various departments with a view to making ourselves known and to finding possible solutions for our major problem which is the financing and feasibility of our hostels.

No policy or agreement has been established in this respect. In May 1981 there was a general assembly during which the *Regroupement provincial* defined itself not only as a network of activity and services but also a political pressure group to exert pressure on authorities. It has been proposed that we negotiate a fair finance policy with the Department of Social Affairs for all those involved in our work, in particular sheltered women, workers and emergency hostels. An economist's research report on the operating costs of these hostels is used as the base document for these discussions on this important issue.

With respect to the present status of the network and its financing, we briefly outline the problem we have experienced, especially this autumn, when we made the decision to join together and to seek adequate financing for these hostels. It was during the month of July that the Quebec Department of Social Affairs informed us that it would pay grants for the fiscal year 1981-82 in segments. In July, we received a letter informing us that we would only receive one half of the grant and they would take the remainder under advisement. This action is of great concern to members of the *Regroupement* since our position is already quite precarious and several hostels are in financial difficulty. Some of them have had to close their doors through lack of sufficient funding to maintain their service.

On September 19, we met in Hull for a special general assembly on the question of financing our hostels. At that time, the following plan of action was unanimously passed: no individual request for grants for 1982-83 would be submitted to the Department of Social Affairs and the executive committee asked for a meeting with the Minister of Social Affairs so that we could inform him that we want a finance policy for all hostels.

Discussions continued, then we finally met the person in charge of policy. Three members of the executive met him on October 8 and, after having explained the situation, we made

[*Text*]

situation.., ce qu'on obtient.., on formule les trois demandes suivantes: on veut la levée du moratoire; on demande 70,000 dollars pour chacune des maisons du Regroupement provincial pour l'année financière 1981-1982, comme un dépannage d'urgence. Ce qu'on veut établir, c'est que toutes les maisons soient sur un même pied d'égalité.

Formation ou plutôt remise sur pied du comité conjoint, parce qu'il y avait déjà eu l'année précédente un comité conjoint. Ce comité se pencherait sur une politique de financement équitable pour les maisons. Les normes de développement du réseau, les structures de collaboration et, enfin, le contrôle du MAS.

Toutefois nous précisons qu'avant d'aller nous asseoir à une table de négociations et d'amorcer les travaux du comité conjoint, nous demandons que chacune des maisons du Regroupement ait le minimum vital de 70,000 dollars de subventions pour l'année financière 1981-1982. C'est-à-dire, avant d'aller négocier pour l'année financière 1982-1983, on a exigé à l'automne qu'on donne d'abord le minimum vital de 70,000 dollars à toutes les maisons. Si vous vous rappelez, il ne nous avait pas donné entièrement notre première subvention pour l'année financière 1981-1982; le moratoire a donc été levé. Certaines maisons reçoivent encore de l'argent dans le moment; en tout cas, cela a été accordé.

Maintenant, un rendez-vous est fixé pour voir comment on pourrait obtenir nos deux autres requêtes, tout simplement le minimum vital. Alors la réponse se fait attendre et l'exécutif convoque le 13 novembre 1981 une assemblée générale spéciale tel qu'il a été convenu en septembre, à Hull.

• 2040

Si on ne recevait pas une réponse assez rapidement, on se réunirait à nouveau. Alors, le 13 novembre, on s'est rencontré à Montréal et, juste un peu avant notre réunion, le gouvernement nous a donné une réponse et on a reçu un télégramme nous disant qu'il nous donnait $150,000 à répartir entre dix maisons qui étaient vraiment dans un état critique. Certaines d'entre elles avaient déjà fermé leurs portes. On n'a pas obtenu notre demande initiale de $70,000, on a obtenu le montant global de $150,000, qui est en deçà d'à peu près $66,000 de notre demande initiale. Quant à nous, cette demande demeure plus que raisonnable car, même si l'on peut toujours se rabattre sur une situation économique critique, nous ne faisons nullement partie des biens nantis de la province et le gras à couper ne se trouve pas chez nous.

Il est temps d'exiger un mode de financement acceptable, d'assurer la qualité de nos services, de maintenir leur gratuité, de viser leur accessibilité par le développement d'autres ressources, de procurer des conditions de travail adéquates aux travailleuses, de maintenir l'autonomie et le contrôle des maisons par le milieu. Nous voulons une politique de financement à l'échelle provinciale.

Les femmes et les enfants en difficultés ne doivent plus être laissés pour compte. À cet effet, nous avons fait quelques

[*Translation*]

the following three requests. We want the moratorium lifted, we want $70,000 for each hostel in the *Regroupement provincial* for the fiscal year 1981-82 as an emergency measure. We want to establish that all hostels should be on an equal footing.

A joint committee was formed, or rather re-established, since there had already been a joint committee the previous year. This committee was to study a fair financing policy for all the hostels, the networks' standards of development, co-operative structures, and, finally, the amount of DSA control.

However, before sitting at a negotiating table and beginning work with a joint committee, we are requesting that each of the hostels in the *Regroupement* have the vital minimum of $70,000 in grants for the fiscal year 1981-82. This means that, before negotiating for the fiscal year 1982-83, we demanded last fall that we first be given the bare minimum of $70,000 for all our hostels. If you recall, we had not been given the whole amount of our first grant for the fiscal year 1981-82 and they lifted the moratorium. In any case, some hostels are still receiving money at this time. It was granted.

A meeting has now been set to see how we can obtain our two other demands, very simply the bare minimum. We waited for the reply and the executive called a special general assembly on November 13, 1981, similar to the one in September in Hull.

If we were not to receive an early answer, we would meet again. We therefore met in Montreal on November 13 and just prior to our meeting the government gave us an answer and we received a telegram stating that they would give us $150,000 to be divided between 10 houses that were really in a critical state. Some had already closed their doors. We did not get our initial request for $70,000 but a lump sum of $150,000 which is roughly $66,000 lower than our initial request. We believe that the request was more than reasonable because, even if one can always argue that the economic situation is critical, we are certainly not among the wealthy people in the province and we are not the ones who have anything to spare.

It is time to demand a proper financing mechanism, to ensure a high quality of our services, that they are free and accessible through the development of other sources, that the working conditions of our workers are adequate and that these houses are autonomous and controlled by the environment. We want a provincial financing policy.

Women and children who are experiencing difficulties should not be left alone any more. We therefore have made

[*Texte*]

recommandations à la fin de notre document. Voulez-vous que j'en fasse lecture ou préférez-vous les lire?

Le président: Si vous le désirez, nous pourrions traiter du point C, État de la législation et de l'appareil judiciaire.

Mme Chabot: Oui.

Le président: La problématique . . . Vous pourriez commenter ces points-là. En ce qui concerne la partie des recommandations et l'état de la législation et de l'appareil judiciaire, elle pourra être attachée en annexe au document, tel que vous l'avez présenté. Étant donné que nous avons déjà le mémoire, les députés pourront vous questionner à l'aide du mémoire.

Est-ce que vous acceptez que l'on attache les recommandations des points mentionnés en annexe au mémoire et de laisser terminer brièvement M^me^ Chabot?..

Adopté

Le président: Ensuite, nous poursuivrons avec le troisième témoin.

Alors, vous pouvez terminer et les autres parties de votre témoignage seront ajoutées en annexe.

Mme Chabot: Ce qu'on aimerait vous lire, ce sont les «Attendu que» parce que c'est peut-être là qu'on a mis . . .

Le président: On va l'ajouter . . .

Mme Chabot: Vous allez l'ajouter?

Le président: . . . au mémoire.

Mme Chabot: Alors, vous préférez qu'on vous parle de la problématique?

Le président: Comme vous voulez, parce que le contenu va être ajouté au mémoire.

Mme Chabot: La problématique. Les médecins, les policiers, les travailleurs sociaux, les avocats sont trop souvent peu sensibilisés au phénomène de la femme violentée et n'ont pas reçu la formation nécessaire et, très souvent, ils vont camoufler ou escamoter le problème en disant ce n'est pas possible ou bien ce n'est pas si pire que cela, vous allez voir ça va aller mieux, en ne prenant pas au sérieux les récriminations de la femme. En outre, il faudrait simplifier la marche à suivre pour recevoir l'aide sociale. La femme doit aussi connaître ses droits et les défendre. Très souvent, la femme ne fait pas respecter tous ses droits parce qu'elle est mal informée.

Même si la femme peut accuser son mari de voies de fait par l'intermédiaire de la police, celle-ci est souvent une entrave, car elle hésite sous toutes sortes de prétextes à arrêter son mari. La femme violentée peut également porter une accusation à titre privé et défendre sa propre cause au tribunal mais peu de femmes connaissent ce droit. Il y a également toute la problématique de la preuve: quand cesse-t-elle d'être une preuve? Comme la plupart des cas se produisent sans témoin, dans l'intimité du foyer, ce critère est presque impossible à satisfaire.

[*Traduction*]

some recommendations at the end of our paper. Would you like me to read them or would you rather read them yourselves?

The Chairman: If you do not mind, we could deal with item C, the legislation and the judicial system.

Miss Chabot: Yes.

The Chairman: The problem as stated. You could comment on the points. As far as the recommendations and the state of the legislation and judicial system are concerned, we might append your comments to the brief as you have read it, because we already have this brief, the members will be able to refer to it in their questioning.

Would you agree that we append the recommendations to the brief so that Miss Chabot could conclude shortly?

Agreed.

The Chairman: We would then proceed with our third witness.

So you could conclude and the other parts of your testimony will be appended.

Miss Chabot: I would really like to read the section starting with "whereas" because it is probably what we have . . .

The Chairman: It will be appended . . .

Miss Chabot: Will you?

The Chairman: . . . to the brief.

Miss Chabot: So you would rather have us talk about the way we see the problem?

The Chairman: As you wish, because the content is going to be added to the brief.

Miss Chabot: The problem as stated. The doctors, the police officers, the social workers, the lawyers are too often not aware of the problem of battered women and have not had the necessary training so that they will skip or bury the problem stating that it is not possible or that it is not so bad, that it will improve, that they cannot take the woman's complaints seriously. Furthermore, the procedure regarding social aid should be simplified. Women should also know their rights and fight for them. Very often they do not insist on their rights, because they are ill-informed.

Even if the woman can accuse her husband of violence through the police, the latter is often a hindrance, because they always find good reasons not to arrest the husband. The battered woman can also make a private accusation and defend her case in court, but few know that they have this right. There is also the whole problem of evidence; where does the evidence stop. Since in most cases, there are no witnesses, in the intimacy of the home, this criteria is almost impossible to meet.

[*Text*]

Ce sont d'abord les femmes qui sont pénalisées si la cellule familiale se dissout. Ce sont elles qui devront partir, abandonnant les biens «prêtés» par le mari et la maison qu'elles ont elles-mêmes aménagée, lorsque leur existence physique est menacée par le mari. Ce sont elles qui recommenceront à neuf, la plupart du temps sans un sou et sans assurance d'avoir vraiment la paix si le mari violent continue de les harceler et de faire des pressions sur les enfants.

• 2045

Celles qui, malgré tout, trouvent la force de partir doivent de plus faire face à des pressions sociales auxquelles, bien souvent, elles ne sont pas du tout préparées: difficultés multiples avec les organismes sociaux en principe chargés de leur faciliter la tâche, problèmes juridiques concernant les enfants, problème du nouvel entourage hostile à une femme sans homme et problème du mari qui fait du chantage affectif.

Combien de femmes décidées à fuir une situation infernale, voulant quitter un homme qui les traitait en esclaves, ont été culpabilisées par des fonctionnaires peu conscients de la densité réelle du problème et qui, victimes eux-mêmes de préjugés sociaux, les rendaient responsables de l'échec du ménage, tentaient de les utiliser comme thérapeutes de leur mari ou les convainquaient de revenir pour le bien-être de leurs enfants?

Le rôle préventif: le gouvernement fédéral, à titre de législateur, doit être un agent de changement important. Il a une responsabilité sociale, morale et politique d'éducation et de sensibilisation. Selon nous, il faut à tout prix arriver à prévenir au lieu de guérir.

Pour atteindre ses buts politiques, le gouvernement fédéral a toujours trouvé les moyens, les ressources et les sommes d'argent nécessaires. Le cercle infernal de la violence faite aux femmes doit se rompre. Les changements institutionnels doivent s'accompagner de changements d'attitude et de mentalité. Une remise en question de la cellule familiale, des rôles et stéréotypes sociaux qui perpétuent des relations de pouvoir entre conjoints et cautionnent la violence exercée sur les femmes permettra le changement de mentalité.

Nous croyons qu'il est nécessaire de se pencher sérieusement sur les multiples violences que subissent les femmes, mais nous croyons également qu'une société comme la nôtre, parce qu'elle ne reconnaît de valeur à ses membres que dans la mesure où ils peuvent répondre à certains critères privilégiés, parce qu'elle n'attache d'importance qu'à une minime fraction des activités humaines et semble ignorer les autres, parce qu'elle n'arrive pas à accorder les mêmes droits et un statut égalitaire à chacune des personnes qui la compose, qu'elles soient malades ou bien portantes, jeunes ou vieilles, travailleuses ou chômeuses, mal éduquées ou instruites, qu'elles soient mariées ou célibataires, hommes, femmes ou enfants, nous croyons qu'une telle société est profondément violente et génératrice de frustrations. Nous croyons que des femmes servent de bouc émissaire pour libérer certaines tensions qui, si on ne

[*Translation*]

If the family nucleus dissolves, women are the first ones to be penalized. They are the ones who will have to leave, abandoning what they have "borrowed" from their husband and the house that they have organized themselves, because their physical existence is threatened by their husbands. They are the ones who have to start from scratch, most of the time without a penny and without any guarantee to have truly found peace if the violent husband continues to harrass them and exert pressures on the children.

Those women who, despite everything, find enough inner strength to leave must face social pressures which they are often not ready for: for example, problems with social organizations which by definition, should ease their burden, legal problems concerning their children, acceptability problems in new entourage which might be hostile towards a woman without a man, and lastly, problems created by the husband who is blackmailing her emotionally.

How many women wanting to flee an unbearable situation, to leave a man who treated them like slaves, have been made to feel guilty by civil servants unaware of the true depth of the problem and who, themselves victims of social prejudices, make these women feel that they are responsible for the failure of their marriage, try to use them as therapists for their husbands or convince them to return to their husbands for the good of their children?

A preventive role: the federal government must, as legislators, act as an agent for social change. The government has a social, moral and political responsibility towards education and sensitization. According to us, it is imperative that we prevent rather than cure.

The federal government has always been able to find the necessary means and resources to reach its political objectives. The viscious circle of violence towards women must be broken. Institutional changes must be accompanied by changes in attitudes and in mentalities. To change peoples' mentality, we must question the family cell, the social roles and stereotypes which perpetuate power relationships between mates and support violence towards women.

We believe that it is necessary to seriously think about the multiple violent attitudes which women bear the brunt of, but we also believe that a society such as ours, which does not recognize the value of its members other than according to the way these members meet certain privileged criteria, because it only attaches importance to a minimal fraction of a human being's activities seems to ignore the others, because it does not give the same rights and the same status to all those which compose it, be they sick or healthy, young or old, working or unemployed, well educated or ignorant, married or single, male or female, is a deeply violent society which generates frustrations. We believe that women are being used as scapegoats to liberate certain tensions which, if they are not corrected at the source, will express themselves elsewhere more violently still.

[*Texte*]

corrige pas le mal à sa source, s'exprimeront ailleurs encore plus violemment.

Le président: Je remercie M^me^ Chabot de son exposé.

I want to check with the press. Did they get the French text? I want to be sure that everybody has the full text. The recommendations will be added as an appendix.

On va s'assurer que la presse puisse avoir toutes vos recommandations, c'est-à-dire le document au complet. D'accord?

Mme Chabot: Très bien.

The Chairman: Now we will proceed with the witness from the Ontario Association of Interval and Transition Houses, Ms Trudy Don.

Ms Trudy Don (Ontario Association of Interval and Transition Houses): Thank you. Ladies and gentlemen, I trust you have had time to look at my brief which I sent a few weeks ago. If you have not, I hope you find time in the future.

I am here as a witness on behalf of battered women in Canada and their children and the dedicated and overworked and underpaid women who work in the hostels and other support services.

I have worked at Interval House in Toronto for eight and a half years and I have met literally thousands of women who had to flee their marital home in the night because their lives were in danger. I saw their children, wide-eyed and bewildered, torn in their loyalty between the fathers and mothers. I have seen their husbands, some repentant, some revengeful, but very few aware of the actual crime they had committed. On many a night-shift I have been woken up by the phone and have had to tell some woman at the other end that no, there was not a square inch left in the house, and I have tried to refer her to other places; and I have been wondering, and I have been left wondering, what happened to that woman in distress.

• 2050

I have seen women return to their husbands after the promises of seeking counselling. They come back to Interval House a few weeks later because the promises of counselling were forgotten or else the man had gone out to look for that counselling and it was not available. I have seen those women once again bruised, and the little bit of self-confidence gained during the stay at the house lost. They are left wondering what is left for them in the future.

We have been to court with these women, and we have been kept waiting in the waiting room with the husband of this woman pacing up and down. He is angry; he is resentful. He also tries to sweet-talk her into returning to him. And we have gone into court and had the case adjourned for another two months because the husband turned up without a lawyer. Of course the woman has no right to a lawyer. She is represented

[*Traduction*]

The Chairman: I wish to thank Mrs. Chabot for her presentation.

J'aimerais vérifier quelque chose avec les membres de la presse qui sont dans la salle. Ont-ils tous reçu le texte français? Je voudrais être certain que tout le monde a le texte en entier. Les recommandations seront ajoutées à titre d'annexe.

We want to be sure that the press has the text of your brief in its entirety, including your recommendations.

Mrs. Chabot: Very well.

Le président: Je vais maintenant céder la parole à M^me^ Trudy Don, qui vient témoigner devant nous au nom de l'*Ontario Association of Interval and Transition Houses*.

Mme Trudy Don (Ontario Association of Interval and Transition Houses): Merci. Mesdames et messieurs, j'imagine que vous avez eu suffisamment de temps pour jeter un coup d'oeil sur mon mémoire, que je vous ai envoyé il y a quelques semaines. Sinon, j'espère que vous pourrez le lire bientôt.

Je viens témoigner devant vous aujourd'hui au nom des femmes battues au Canada et de leurs enfants et des femmes dévouées, surmenées et sous-payées qui travaillent dans les maisons d'accueil et pour d'autres services d'aide.

Je travaille à *Interval House*, à Toronto, depuis huit ans et demi et j'y ai rencontré des milliers de femmes qui ont dû fuir leur maison en pleine nuit parce que leur vie était en danger. J'ai vu leurs enfants, bouleversés et effrayés, déchirés entre leur mère et leur père. J'ai vu leur mari, certains d'entre eux repentants, d'autres avides de vengeance, mais très peu d'entre eux vraiment conscients du crime qu'ils avaient commis. Très souvent, lorsque je travaille le quart de nuit, je suis réveillée par un coup de téléphone, et je dois dire à la femme qui parle à l'autre bout du fil qu'il ne reste pas un centimètre carré de libre dans la maison. Je dois dire à ces femmes d'aller voir ailleurs et je me demande souvent, après, ce qu'elles sont devenues.

J'ai vu des femmes retourner avec leur mari lorsque ce dernier a promis de se faire soigner; elles reviennent à *Interval House* quelques semaines plus tard parce que le mari n'a pas gardé sa promesse, ou alors, il a cherché à consulter quelqu'un, mais n'a trouvé personne. Ces femmes nous reviennent de nouveau couvertes de bleus et ont perdu le peu de confiance en elles qu'elles avaient retrouvée pendant leur bref séjour chez nous. Elles se demandent ce que peut bien leur réserver l'avenir.

On a déjà été en cour avec ces femmes, et on a souvent dû attendre dans la même salle que le mari, qui parcourt la pièce de long en large, furieux et rancunier. Il la flatte avec des compliments et des mots doux pour essayer de la convaincre de retourner chez lui. Et on a déjà été en cour pour voir la séance aussitôt remise à deux mois plus tard parce que le mari s'y est rendu sans avocat. La femme, quant à elle, n'a bien sûr pas le

[*Text*]

by Crown counsel, who met her five minutes before she came into court.

I have gone with these women to their homes so we could pick up some of their clothing and the clothing of their children, and that is when you see the reality of where these women come from—women just like me and any other woman in Canada. You see the plants on the window sills are dried out because nobody has been there to water them—and the cat. You see the neighbours, who look at her with those certain kinds of looks—you know, you have to be some hell of a woman to be leaving your husband—never paying any attention to what has happened to her.

We have gone to the welfare—social services, as they call it now—and we have seen her being given that little bit of money with which she has to go and find a house: the first month's rent only; not enough for the first month's rent, mind you, and certainly not the last month's rent. Then you go to the landlord, who does not want to rent to a woman on welfare with children in the first place, let alone a woman who does not have enough money.

In the last three months I have been working for the Ontario association. I have gone around the province looking at—33 hostels are operating in Ontario. I have seen, I think, 21 of them, and I have met these women who work there—all of them overworked and underpaid. I have listened to the various ways they try to raise the money, some very successfully, some not very successfully, and every one of them wondering whether or not they are going to meet next year's budget.

We spoke of the funding sources. The first question asked was what are the qualifications these workers have? Then when they come across with any money, it is the minimum salary, your average minimum; and then they expect you to hire an M.S.W. for that.

I have been to the hostels that have a per diem varying from $10 a day to, at the best, $17 a day. Some of them go in for six weeks; some of them being told after two weeks, this woman does not need to stay here more than two weeks. In two weeks you can turn your life around, you can get yourself organized. If this woman has a job, earning a minimum salary, the house does not collect anything for this woman, because she can stand on her own two feet; and nobody thinks about the fact that she cannot support herself and her children for that minimum salary, let alone afford to stay at a house.

I am asking that when you are looking at the real answers to domestic violence, you listen to these women. Go and listen to the women who have been battered, listen to their stories, and listen to the people who work with these people, these women and these children, on a daily basis; recognize the ongoing

[*Translation*]

droit d'avoir un avocat. Elle est représentée par un conseiller de la Couronne qui l'a rencontrée cinq minutes avant qu'elle ne pénètre dans la salle d'audience.

J'ai raccompagné des femmes chez elles pour qu'elles puissent prendre des vêtements pour elles et pour leurs enfants, et c'est là que je me suis rendu compte d'où venaient ces femmes: ce sont des femmes comme vous et moi, comme il y en a d'un bout à l'autre du Canada. Il y a des plantes sur le bord de leurs fenêtres qui sont en train de se dessécher parce que personne ne les a arrosées, il y a le chat. Il y a les voisins qui la regardent de travers, qui trouvent étrange qu'elle quitte son mari, et qui ne tiennent pas compte de ce qui a pu lui arriver.

On s'est rendu avec des femmes aux services de bien-être, aux services sociaux, comme on les appelle maintenant, où on lui remet un tout petit peu d'argent avec lequel elle doit se débrouiller pour trouver une maison. Mais elle n'en a même pas assez pour payer le premier versement mensuel, sans parler de la caution pour le dernier mois. Et il y a les propriétaires qui refusent de louer des logements aux femmes qui dépendent du bien-être social et qui ont des enfants, et qui refusent d'autant plus vite lorsque ces femmes n'ont pas suffisamment d'argent pour payer le loyer.

Je travaille pour l'association de l'Ontario depuis trois mois. J'ai parcouru toute la province pour visiter les maisons d'accueil. Il y en a 33 en tout, en Ontario, et j'ai pu en voir 21, je pense. J'y ai rencontré les femmes qui y travaillent: elles sont toutes surmenées et sous-payées. Elles m'ont expliqué comment elles font pour essayer de trouver l'argent dont elles ont besoin. Certains de leurs systèmes fonctionnent très bien, d'autres beaucoup moins. Le même problème se pose dans chacune de ces maisons d'accueil: leurs directrices se demandent si elles pourront respecter leur budget.

On a discuté avec elles de leurs sources de financement. On leur a tout d'abord demandé quelles qualifications détenaient les personnes qui travaillent. Lorsqu'un salaire peut être versé aux travailleurs, c'est le salaire minimum. Comment peut-on s'attendre à ce que ces centres puissent embaucher des personnes qui ont des maîtrises en travail social?

L'allocation journalière des maisons d'accueil varie entre $10 et $17 par jour. Un certain nombre de femmes arrivent dans ces maisons en espérant y rester six semaines. Souvent, on leur dit, après deux semaines, qu'elles ne peuvent plus y rester. On leur dit qu'en deux semaines, elles peuvent se retourner et se réorganiser. Si une femme a un emploi et touche le salaire minimum, la maison d'accueil ne touche rien pour elle, car elle est censée pouvoir se débrouiller toute seule. Mais personne ne semble tenir compte du fait qu'elle ne peut pas, avec le salaire qu'elle touche, subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses enfants et rester dans une maison.

Si vous voulez comprendre la violence dans les ménages, vous n'avez qu'à écouter ces femmes. Allez rencontrer des femmes qui ont été battues par leur mari, écoutez leur histoire et écoutez ce qu'ont à dire les gens qui travaillent avec elles, qui les voient, elles et leurs enfants, tous les jours. Il faut tout

[*Texte*]

cycle of violence. We cannot take one form of domestic violence in isolation. We cannot look at violent children, granny-bashing, et cetera. We have to look at the whole circle of it. We have to look at the children who come out of violent homes; who have been given dual standards; who have been shown, when the police come to the house where their mother has been kicked, bruised, spat on, stabbed, anything you like, that she is told by the police to go and complain to the Justice of the Peace tomorrow, that they cannot do anything because they were not there when it happened.

• 2055

These children are getting a message that it is an okay thing to do if they get away with it. We have seen these kids in the hostels; we have heard the complaints from the school teachers. These are kids with problems. They are aggressive. You know, like little Johnny who is such an aggressive kid he kicks all the other kids, and little Mary who withdraws; she does not join. We know them, do we not?

We know we only provide bandaid service at the hostels. We know it. We would like to reach out beyond the walls of the hostels, but we are not getting the recognition or the funding to do it. We want to provide these services for the children. We really are very concerned that if we do not cut that cycle, nobody will. We are the first ones to recognize. We are not getting any recognition for this. We want to go out and talk to the public. We do it in our spare time.

We want to be available for that woman after she leaves the hostel. We want to be there when she is feeling very low and doubting whether she can make it. If you are on your own with small kids, or big kids, for that matter .... I know what it is like to be on your own with big kids. It is a very scary feeling to be on your own and wondering whether or not you are going to make it to the end of the month.

It is no fault of that woman, remember that. There is nothing she has done to bring it on herself.

We want to be with her, we want to be able to keep in touch with her. We want to be able to put her in touch with other women. I think that is where the strength is. If we want to break that cycle we have got to be able to put this woman in touch with what is available in the community. I do not mean necessarily social workers, family services or counselling. I mean to put her in touch with other people who know what she is going through, because that is where her real strength is. We cannot do it. We are not recognized for that.

We want to be there when she needs more protection. We have had women .... I think everyone who ever worked in the hostel knows the woman who leaves the hostel, who has

[*Traduction*]

d'abord reconnaître le cercle vicieux de la violence. On ne peut étudier une forme de violence indépendamment des autres. On ne peut pas examiner à tour de rôle la violence envers les enfants, la violence envers les grands-parents, etc. Il faut regarder le tableau d'ensemble. Il faut regarder les enfants issus de familles violentes, à qui on a inculqué des principes ambigus, qui ont vu leur mère se faire frapper, donner des coups de pied, cracher dessus, poignarder, etc., pour ensuite entendre la police leur dire d'aller se plaindre à un avocat le lendemain, et prétendre qu'elle ne peut rien faire parce qu'elle n'était pas là quand l'incident s'est produit.

Ces enfants ont conclu que c'est un acte tout à fait normal, du moment qu'on ne se fait pas prendre. Nous avons rencontré ce genre d'enfants dans les foyers d'accueil; nous avons écouté les plaintes des enseignants. Ces enfants ont de sérieux problèmes. Ils sont agressifs. Vous avez par exemple ce petit Johnny, qui se bat avec tous les autres enfants, et la petite Mary, qui reste dans son coin, qui ne va pas avec les autres enfants. Nous les connaissons bien.

Nous savons aussi que les services que nous offrons dans les foyers d'accueil ne sont qu'un palliatif. Nous en sommes parfaitement conscients. Nous aimerions bien pouvoir déborder du cadre du foyer d'accueil, mais nos services ne sont pas suffisamment reconnus et nous n'avons, de toute façon, pas les fonds pour le faire. Nous aimerions pourtant aider ces enfants. Nous sommes en effet convaincus que si nous ne brisons pas ce cycle infernal, personne ne le fera. Lorsque ces problèmes se posent, nous sommes les premiers à nous en apercevoir, mais personne ne s'en rend compte. Nous voudrions pouvoir alerter l'opinion publique; nous essayons de le faire à temps perdu.

Nous aimerions pouvoir continuer à aider la femme qui vient de quitter le foyer d'accueil. Nous voudrions pouvoir être là lorsqu'elle se sent déprimée et qu'elle se demande si elle va y arriver. Lorsque vous êtes toute seule avec des enfants en bas âge, ou même avec de grands enfants ... Je sais ce que c'est que d'être seule avec de grands enfants. On est parfois prise de panique lorsqu'on se demande si on va réussir à joindre les deux bouts.

Ce n'est pas de sa faute à elle, n'oubliez pas cela. Elle n'est pas coupable.

Nous aimerions donc pouvoir être à ses côtés, pouvoir rester en contact avec elle et la mettre en contact avec d'autres femmes. C'est cela qui compte. Si nous voulons briser ce cycle infernal, il faut absolument que nous puissions mettre cette femme en contact avec les ressources de la collectivité. Je ne pense pas nécessairement aux travailleurs sociaux, aux services familiaux ou aux services d'orientation. Il importe en effet que cette femme soit en contact avec d'autres personnes qui savent par quoi elle est passée, car c'est cela qui compte. Nous ne pouvons pas le faire, car on ne reconnaît pas notre rôle dans ce domaine.

Nous aimerions pouvoir être là lorsqu'elle a besoin de protection. Nous avons eu des femmes ... Quiconque a déjà travaillé dans un foyer d'accueil connaît bien la situation de la

[*Text*]

restraining orders, ancient custody orders, every kind of protection under the law, and yet she sits at home and wonders what the hell is going to happen. The kids are afraid to leave the house because daddy might be there and he might attack them. Or not necessarily attack them; he might just approach them and once again tear at their loyalty. Right?

We want to be with that woman when she is at home and the telephone rings, or we will not be there when she wants to call us. We cannot do it. We are there 24 hours a day, 7 days a week. But we are there primarily to give a crisis intervention service. We want to have more people available to do that.

We were very encouraged when we found out about this committee. We were very happy to hear about it last February .... We are here today. We hope it does not take another year before some recommendations come from this committee. Some of the women who come to the hostel may be dead by next year; some of the hostels will be closed by next year. We do not have the time.

We are angry with the judges who hand out sentences hardly fitting a minor traffic violation. We are angry with judges who award custody to the father who lives in suburban splendour, who can afford to hire a lawyer, while the mother is declared an unstable mother because she is the one who sought counselling when her marriage was breaking up. We are angry with the policemen who arrive at the scene where there is a drunken husband and a wife who has been assaulted, but will not lay any charges. They say that he will be sober tomorrow and will not be nasty anymore. We are angry for all these and many other reasons.

But the women who work in the hostels have turned this anger into constructive action, and will go on fighting. And I hope you will, too, on our behalf. Thank you.

The Chairman: That was a very interesting presentation. Maybe we could have a motion to attach the complete report to the appendix to the minutes of proceedings, because we have very interesting figures in the report.

• 2100

Mr. de Corneille: I move that the complete report be attached to the appendix to the minutes of the proceedings.

The Chairman: I would like to mention that if you want to get copies of the minutes of the proceedings, give the clerk the names and the clerk will send the report to all the people who want to get the official report of the briefs submitted tonight.

[*Translation*]

femme qui en sort; elle a la garde de ses enfants, elle bénéficie de toutes sortes de protections de la justice, mais malgré cela, une fois rentrée chez elle, elle se demande vraiment ce qui va se passer. Les enfants n'osent pas sortir de la maison, de peur que le père soit là à les attendre pour les attaquer. Sans aller jusqu'à les attaquer, il pourrait tout simplement venir leur parler pour essayer de les amadouer et de les convaincre de partir avec lui.

Nous voulons être près de cette femme lorsqu'elle est chez elle et que le téléphone sonne, ou bien nous ne sommes pas là lorsqu'elle veut justement entrer en contact avec nous. Nous répondons au téléphone 24 heures par jour, sept jours par semaine, mais c'est surtout pour assurer un service d'intervention en cas d'urgence. Nous aimerions être plus nombreux pour pouvoir justement répondre à cette femme lorsqu'elle en a besoin.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris la création de ce Comité. C'était en février dernier ... Aujourd'hui, nous comparaissons devant vous et nous espérons qu'il ne faudra pas attendre encore un an avant que votre Comité ne soumette ses recommandations. En effet, d'ici un an, il se peut que certaines des femmes qui fréquentent les foyers d'accueil soient mortes, ou bien que certains foyers d'accueil soient fermés. Le temps presse.

Nous en voulons beaucoup aux juges qui imposent des sentences qui ne correspondraient même pas à une violation mineure du code de la route. Nous en voulons aux juges qui accordent la garde des enfants au père parce que ce dernier vit dans le luxe, en banlieue, et qu'il peut se payer un avocat, alors que la mère est déclarée instable parce que c'est elle qui s'est adressée à des services de conseil quand son mariage ne marchait plus. Nous en voulons aux policiers qui se rendent sur les lieux pour constater que le mari, complètement saoul, a battu sa femme, mais qui n'inculpent personne. Ils se contentent de dire que le mari aura cuvé son vin d'ici demain et qu'il ne sera plus violent. Tout cela, et j'en passe, nous révolte profondément.

Toutefois, celles qui travaillent dans les foyers d'accueil ont décidé de canaliser cette rage en un comportement constructif, et elles vont continuer de se battre. J'espère que vous en ferez autant, en notre nom. Merci.

Le président: C'était un exposé extrêmement intéressant. Quelqu'un peut-il proposer que le rapport intégral soit annexé au compte rendu d'aujourd'hui, car il contient des chiffres très intéressants?

M. de Corneille: Je propose que le rapport intégral soit annexé au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Le président: Je me permets de vous signaler que, si vous voulez des exemplaires du compte rendu, il vous faut laisser votre nom au greffier, qui vous les enverra.

[*Texte*]

Tous ceux de l'assistance qui désirent obtenir les mémoires qui ont été soumis ce soir ainsi que le compte rendu des questions des députés devront en faire la demande au greffier du Comité. Il nous fera plaisir de vous envoyer une copie du compte rendu officiel de la séance de ce soir.

I now proceed to the question period. If you want to direct a question to one or another of the witnesses you should mention it, because the witnesses want to get the questions.

The first name on my list is Mr. Howie. Mr. Howie is the sponsor of the motion. The motion has been referred to the House. We have pursued all this stuff in the House and now these terms of reference have been approved by all the parties in the House of Commons to deal with this important situation and to deal with the order that I mentioned at the opening of the meeting.

I yield the floor to Mr. Howie.

Mr. Howie: Thank you, Mr. Chairman. I have two brief questions for Trudy Don, then I will yield to Dr. Halliday.

The Chairman: Should we proceed on the same ruling of 10 minutes per party on the first round and 5 minutes on the second round? Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Howie: My first question is to Trudy.

In your recommendations on research on page 20 you mention research into the causes of wife assault, with the goal of providing effective preventive counselling programs for the battering spouse. In this regard Dr. Dutton was speaking to us the other day and indicated that the battering syndrome is a pattern that is learned, and therefore it can be unlearned through therapeutic treatment and psychiatric help. He cited some excellent work that has been done in Vancouver on anger and the containment and eradication of it. How would you feel if as an alternative sentence a judge could impose he had the right to impose mandatory attendance at sessions of psychiatric help rather than medical assistance?

Ms Don: I am somewhat divided on it. I think mandatory sentences of counselling do not necessarily work out. It is like telling an alcoholic you have to go and find counselling. It is not at all that he himself or she herself is convinced that he or she needs counselling; that it is going to be any benefit. I think it could be made available alongside regular sentencing as something that could be available if he wants to seek it. I do not think it really works if it is mandatory.

Mr. Howie: Another feature we found in New Brunswick, and I notice you have alluded to it here in your third recommendation on hospitals, relates to the present per diem funding arrangements. You would like to see a more dependable source of funding established. Under the present per diem system I understand your staff never know whether they are going to

[*Traduction*]

I would like to mention that if you want to get copies of the Minutes of the Proceedings, give the clerk the names and the clerk will send the report to all the people who want to get the official report of the briefs submitted tonight.

Nous allons maintenant passer aux questions. Si vous voulez vous adresser à l'un des témoins en particulier, signalez-le, car ils sont plusieurs.

Le premier nom que j'ai sur ma liste est celui de M. Howie. C'est lui qui a proposé la motion qui a ensuite été transmise à la Chambre, où des discussions se sont poursuivies afin de faire approuver le mandat de ce Comité par tous les partis de la Chambre des communes. Nous sommes donc chargés d'étudier ce problème très important, conformément à l'ordre de renvoi que j'ai lu au début de la séance.

Je donne la parole à M. Howie.

M. Howie: Merci, monsieur le président. Je voudrais poser deux brèves questions à Trudy Don, et je laisserai ensuite la parole à M. Halliday.

Le président: Nous appliquons toujours la règle des 10 minutes à chaque parti pour le premier tour, et 5 minutes au second.

Des voix: D'accord.

M. Howie: Ma première question s'adresse à Trudy.

A la page 20 de votre mémoire, vous recommandez que des études soient faites dans plusieurs domaines, notamment les causes des mauvais traitements infligés aux femmes, dans le but d'organiser des programmes d'orientation préventifs à l'intention des «bourreaux» potentiels. A cet égard, le Dr Dutton nous a déclaré l'autre jour que le fait de battre sa femme était un comportement acquis et que, par conséquent, on pouvait s'en débarrasser grâce à un traitement thérapeutique et à une aide psychiatrique. Il a notamment parlé de ce qui avait été fait à Vancouver dans le domaine de la colère et la façon de la contenir et de la dissiper. Pensez-vous qu'il serait souhaitable qu'un juge ait la possibilité d'imposer, à la place d'une sentence quelconque, le recours obligatoire à une aide psychiatrique plutôt qu'à une aide médicale?

Mme Don: J'ai des sentiments assez partagés là-dessus. A mon avis, obliger un homme à avoir recours à des services d'orientation ne marche pas toujours. C'est comme si vous disiez à un alcoolique de s'adresser à ce genre de services. En effet, la personne en question est loin d'être convaincue qu'elle en a besoin ou que cela va lui servir à quelque chose. Je pense qu'il serait préférable que cela accompagne la sentence normale, mais que cela soit aussi facultatif, afin que la personne se sente libre d'avoir recours à ce genre de service. Si c'est obligatoire, ça ne marche pas vraiment.

M. Howie: Dans votre troisième recommandation sur les hôpitaux, vous parlez d'une chose que nous avions déjà constatée au Nouveau-Brunswick, et cela concerne les arrangements actuels relatifs au financement de l'allocation journalière. Vous aimeriez que soit créée une source de financement beaucoup plus fiable. D'après ce que vous dites, avec le

[*Text*]

have a job tomorrow and it is a very difficult to make the wheels spin. What type of more dependable funding appears to you to be the most reliable or the most attractive?

Ms Don: Of course I can only speak for Ontario at this point.

Mr. Howie: Sure, that is good.

Ms Don: This being a federal committee, it might be a little beside the point.

We looked into that, and we talked and we researched some of this and we discovered that in fact if the Ontario Ministry of Community and Social Services up-fronted with the cost-sharing on a 50:50 federal-provincial and an 80:20 provincial-municipal or -regional basis, the problem is that some of the regional or municipal offices would not have the money available to come up with the maximum that Community and Social Services sets. What we came up with—and we have not discussed this yet with COMSOC, but we will—is that, if they could up-front the 80 per cent of their maximum to the houses and then allow the municipal or the regional offices to come up with the rest where they can afford to, we would be a hell of a lot better off than we are now, because at least we would know that this would be there all the time, instead of having to depend on whether the local office can afford it or not. That is one possible answer.

• 2105

Mr. Howie: Good. My final question, then, is this: Where does the battered spouse go from the transition house?

Ms Don: I work my side of the street. I do not know. I do not feel it is my problem. I think that, if there are enough battered spouses, then they can organize themselves and establish hostels.

Mr. Howie: Thank you. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: You still have five minutes, if you want to split with the others from your party.

Does the Honourable Flora MacDonald want to take the other five minutes?

Miss MacDonald: Thank you very much, Mr. Chairman.

I wonder if I could have a reply from each of the three witnesses on whether or not you have made any contact with groups in other provinces in the hope of establishing some kind of a national network, where you can learn from one another's experience in the provinces, where you can perhaps build up a stronger pressure group for funding both at the provincial and federal levels. What has been done in this area?

Ms Elias-Henry: First of all, I can only speak for a portion of the western provinces. Certainly we have not been in touch with all of the western provinces. In Saskatchewan I think what we are feeling at this point is that we would like to be able to develop our own area, our own concerns, and get our coalition strong and dealing with our own provincial governments, because, in fact, they are the ones who do the direct

[*Translation*]

système actuel, votre personnel ne sait jamais s'il aura encore un emploi demain, ce qui crée pas mal de difficultés. A votre avis, quel système de financement serait le plus sûr ou le plus intéressant?

Mme Don: Je ne peux vous parler que de la situation en Ontario.

M. Howie: Bien sûr.

Mme Don: Étant donné qu'il s'agit d'un comité fédéral, la question n'est peut-être pas tout à fait pertinente.

Quoi qu'il en soit, nous avons examiné le problème et nous avons constaté que, si le ministère ontarien des Services communautaires et sociaux fournissait la première moitié, et le gouvernement fédéral la seconde moitié, les fonds pourraient être partagés entre les municipalités et les régions dans un rapport de 80 à 20; le problème est que certains bureaux régionaux ou municipaux n'auraient pas les fonds suffisants pour assurer le niveau de service prescrit par le ministère des Services communautaires et sociaux. Nous en avons conclu, mais nous n'avons pas eu encore l'occasion d'en discuter avec le ministère ontarien, que si ce ministère pouvait fournir aux foyers 80 p. 100 du maximum et si les bureaux municipaux et régionaux pouvaient fournir le reste, en fonction de leurs moyens, notre situation serait bien meilleure, car nous aurions au moins la garantie d'un certain financement, au lieu de dépendre des ressources financières du bureau local.

M. Howie: Bien. Pour terminer, j'aimerais savoir où va la femme battue lorsqu'elle quitte la maison de transition?

Mme Don: Ce n'est pas mon problème. Moi, je fais mon travail, un point, c'est tout. A mon avis, si elles sont en nombre suffisant, ces femmes battues pourraient fort bien s'organiser entre elles et ouvrir des foyers d'accueil.

M. Howie: Merci. Merci, monsieur le président.

Le président: Il vous reste cinq minutes, que vous pouvez partager avec d'autres membres de votre parti.

Mademoiselle MacDonald, voulez-vous ces cinq minutes?

Mlle MacDonald: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais que chacun des trois témoins me dise si son organisme a établi des contacts avec d'autres groupes dans d'autres provinces, afin d'établir une sorte de réseau national? De plus, il est toujours intéressant de connaître l'expérience des autres et, tous ensemble, vous auriez certainement beaucoup plus de poids pour obtenir du financement aux niveaux provincial et fédéral.

Mme Elias-Henry: Ma réponse ne concerne qu'une partie des provinces de l'Ouest. En effet, nous n'avons pas pu établir des contacts avec toutes les provinces de cette région. En Saskatchewan, nous pensons qu'il vaut mieux concentrer nos efforts dans notre propre région, afin de défendre nos propres problèmes, pour faire un front uni devant le gouvernement provincial qui, en fait, est celui qui nous finance directement.

[*Texte*]

funding. However, in a long-term setting, I think that is definitely something people are interested in taking a look at. But it is almost like you cannot jump to D before you work through A, B, and C. It is definitely a hope, I think, for the majority of the houses to be able to have a network of sharing of information, of learning, of going through their struggle, of going through their successes, and being able to share that. But at this time I personally feel that it is slightly immature.

Miss MacDonald: Would anybody else like to comment on that?

Le président: Madame Grand'bois.

Mme Grand'bois: Je pense que nous, au Québec, nous n'avons pas communiqué avec d'autres provinces. Le réseau des maisons d'accueil est tellement jeune que toute notre énergie nous est nécessaire pour essayer de faire survivre ces maisons-là. Évidemment, comme cela implique beaucoup de bénévolat, on ne peut pas avoir dans les maisons quelqu'un qui pourrait entrer en communication avec les maisons des autres provinces. Mais en écoutant la dame de la Saskatchewan et celle de Toronto, on s'aperçoit que les problèmes qui sont vécus sont les mêmes: les problèmes financiers sont partout les mêmes et la femme violentée l'est partout de la même façon.

Miss MacDonald: Could I ask the witness from Saskatchewan if, in that province, you notice that there is a specific or a more pressing problem with that group of women who are native people? Do you have many native women who come to the Interval Houses?

The Chairman: Ms Elias-Henry.

Ms Elias-Henry: I would like to know whether you are talking in terms of service offered to native women or in terms of women utilizing the service.

Miss MacDonald: Women utilizing the service.

Ms Elias-Henry: Basically, native women have the same problems that any other Canadian woman has in her struggle to deal with violence. Unfortunately, because of the close community and family network that still exists with the native population, especially in the northern regions, it is very difficult to separate, because when you are leaving the husband you are leaving not only his family, but sometimes your family, the reserve, your friends, the community, and you are no longer welcome in your native population. I think then they have a much harder time in making any kind of a decision that is permanent and lasting and which they can live with.

• 2110

The difficulty we are having in Saskatchewan, and I made reference to it in the brief, is the dealings with Indian Affairs and Northern Development. They have a standard policy in Saskatchewan for the resources they are willing to provide native women in relation to the houses that exist. They set down a maximum of a four-day stay, and after that four-day period their case is once again reviewed. So on the fourth day a woman does not know whether she can in fact stay another

[*Traduction*]

Cependant, à plus long terme, il serait certainement intéressant d'établir des contacts avec les autres provinces. En fait, il faut commencer par le commencement, mais il est évident que la majorité des foyers d'accueil espèrent pouvoir un jour établir un réseau national pour échanger des informations, pour tirer une leçon de l'expérience des autres et pour pouvoir mettre des services en commun. Pour l'instant, je pense que c'est encore trop tôt.

Mlle MacDonald: Un autre témoin veut-il répondre à cette question?

The Chairman: Mrs. Grand'bois.

Mrs. Grand'bois: In Quebec, we have not made any contact with other provinces. Our house network is very young and we have focused all our efforts to keep these houses afloat. Obviously, since a lot of those who work in these houses are voluntary people, we cannot have somebody who could establish contacts with houses in other provinces. Yet, listening to the witnesses from Saskatchewan and Toronto, I realize that our problems are the same, namely the financial problems and the circumstances in which a wife is assaulted.

Mlle MacDonald: J'aimerais que le témoin de la Saskatchewan me dise si, dans sa province, elle a constaté que ce problème est plus urgent chez les femmes autochtones? Avez-vous beaucoup de femmes autochtones dans les maisons de transition?

Le président: Madame Elias-Henry.

Mme Elias-Henry: Voulez-vous parler des services offerts aux femmes autochtones ou du degré d'utilisation de ces services par ces femmes?

Mlle MacDonald: Du degré d'utilisation de ces services.

Mme Elias-Henry: En règle générale, les femmes autochtones ont les mêmes problèmes que les autres femmes canadiennes dans leur lutte contre la violence. Malheureusement, en raison des liens étroits de famille et de communauté que maintient la population autochtone, en particulier dans les régions du Nord, il est très difficile de se séparer, car lorsque Vous quittez un mari, vous ne quittez pas seulement sa famille, mais parfois la vôtre, la réserve, vos amis, la communauté, et il n'y a plus de place pour vous dans votre propre peuple. C'est ce qui rend beaucoup plus difficile une décision de ce genre qui soit permanente et dont on puisse s'accommoder.

Nous avons beaucoup de difficulté en Saskatchewan—et j'en ai parlé dans mon mémoire—à traiter avec le ministère des Affaires indiennes, qui a une politique toute tracée pour les ressources qu'il consent à consacrer aux institutions existant pour les femmes autochtones. Le temps de séjour maximum est de quatre jours, après quoi le cas est révisé. Une femme ne sait donc pas, le quatrième jour, si elle sera autorisée à prolonger ce séjour de quatre jours ou s'il lui faudra, à la fin de la journée, trouver un autre logement et mode de subsistance.

[*Text*]

four days or whether by the end of that day she will have to look at alternative accommodation and support.

I think there needs to be strong emphasis on taking a look at the Department of Indian Affairs, to deal with the problem in the way the Department of Social Services deals with it.

Miss MacDonald: That is not the only field where they have shortcomings, I can assure you.

Ms Elias-Henry: Well, I did not want to say that.

Miss MacDonald: One final question, Mr. Chairman, if I may, to the witness from Ontario.

Speaking from my own discussions with women in the Interval House in Kingston, I know it is a matter of just running to keep up with the cases, the workload that is presented, without having to take on anything additional. The number of cases that come to Interval House and the insecurity of funding make the whole operation very dicey. Given that that exists probably throughout the 33 houses in Ontario, do you at any time have an opportunity to assess the numbers who do not come to Interval House? Have you any indication how much more widespread this horrible disease is through the community than that which can actually be tallied because they will come to a transition house?

Ms Don: My answer to that has to be somewhat vague, because it is really hard to assess the people who do not call us. I do know that for every five calls probably only one family gets admitted. That is the average across the province.

There is a study that has just been completed for Ontario, one which was fairly widespread, by Doctor Pat Kincaid, who has much more up-to-date figures on that. She did a survey in *Homemakers* magazine, which is a magazine that is delivered to your doorstep, and had a very high return rate on that. I do not have her figures, as they are only being published right now, but I know they will be available within the next week or two. I could give you the name of it.

It is really hard to assess that, because how do you start figuring out who the people are who do not poll and who do not ask for help? I gather that she got her figures through family courts on the basis of the number of divorces that were applied for on the grounds of cruelty, through family counselling services, through the police records and so on. It is still a guess. We all think the 1 in 10 guess that Linda McLeod made, is very conservative. We think it is much closer to 1 in 6 or 1 in 7.

The Chairman: Are you through?

Miss MacDonald: I did not get the name, Mr. Chairman.

Ms Don: Oh, it is Dr. Pat Kincaid.

Miss MacDonald: Thank you.

[*Translation*]

Je crois qu'une révision des politiques de ce ministère s'impose, afin qu'il puisse faire face à cette situation de la même façon que le ministère des Services sociaux.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas la seule de leurs erreurs qu'il faudrait redresser, je puis vous l'assurer.

Mme Elias-Henry: Non, ce n'est pas ce que je voulais dire.

Mlle MacDonald: Une dernière question, monsieur le président, si vous me le permettez, que j'adresserai au témoin de l'Ontario.

Les conversations avec les femmes de la maison d'accueil de Kingston m'ont appris qu'avec la charge de travail telle qu'elle est, le personnel s'évertue en vain à résoudre les problèmes, et ne peut rien assumer de plus. Le fonctionnement de ces maisons d'accueil est rendu très aléatoire par le nombre de cas qu'il faut traiter et par le fait que le financement n'est jamais assuré. Puisque telle est probablement la situation des 33 maisons d'accueil de l'Ontario, vous est-il possible d'évaluer approximativement le nombre de femmes qui ne s'adressent pas à la maison d'accueil? Avez-vous la moindre notion de l'étendue réelle de ce mal infâme qui se répand dans la communauté et que l'on ne peut cerner, parce qu'un si grand nombre de cas n'est pas porté à notre attention?

Mme Don: Je suis obligée de vous donner une réponse vague, car il est très difficile d'évaluer le nombre de gens qui ne se présentent pas chez nous. Je sais que, sur cinq appels, une seule famille peut être admise, et qu'il s'agit là d'une moyenne pour toute la province.

Il existe une étude récente pour l'Ontario, qui couvrait un assez vaste territoire, dont l'auteur est le Dr Pat Kincaid, qui dispose de chiffres récents sur ce sujet. Elle a fait une enquête dans le magazine *Homemakers*, magazine qui est livré à domicile, et a reçu des réactions nombreuses. Je ne dispose pas de ses chiffres, qui viennent seulement de faire l'objet d'une publication, mais je sais que je les aurai dans une ou deux semaines, et je vous donnerai le titre de cette publication.

Il est difficile de se faire une idée de ce problème, car comment évaluer le nombre de gens qui ne répondent pas à une enquête et qui ne demandent pas de secours? J'imagine que le Dr Kincaid a obtenu ses chiffres dans les tribunaux de la famille, d'après le nombre de demandes de divorces pour cruauté, et par l'intermédiaire de services ou conseillers familiaux, par les archives de la police, etc. Mais tout ceci est encore affaire de conjecture. Nous pensons tous que ce rapport de 1 sur 10, mentionné par Linda McLeod, est encore trop éloigné de la réalité; nous pensons plutôt qu'il s'agit de 1 sur 6, ou de 1 sur 7.

Le président: Avez-vous terminé votre question?

Mlle MacDonald: Je n'ai pas saisi le nom, monsieur le président.

Mme Don: Oh, il s'agit du Dr Pat Kincaid.

Mlle MacDonald: Je vous remercie.

[*Texte*]

The Chairman: Are you through, Miss MacDonald?

Miss MacDonald: Yes, thank you.

The Chairman: Thank you.

Madame Killens.

Mme Killens: Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Mme Pauline Grand'bois. Tout d'abord, je veux vous féliciter, parce que vous faites preuve d'une ténacité extraordinaire au Québec. Vous avez réussi à organiser ces rencontres, ces colloques et à établir un réseau de maisons d'accueil un peu plus avancé, semble-t-il, que ceux de d'autres provinces.

• 2115

Je reviens à ma question. J'ai très rapidement lu vos recommandations tout à l'heure, et j'ai remarqué que vous ne faites, semble-t-il, jamais allusion au fait que le mari reste toujours dans son confort et que c'est la femme qu'on sort du foyer avec ses enfants, qui demeurent peut-être loin de l'école. Je n'ai rien trouvé, peut-être parce que j'ai lu trop rapidement... De plus, savez-vous que quelqu'un paye la note? C'est le contribuable et c'est vous et moi qui travaillons. Le mari fait comme Ponce Pilate. Je me disais qu'on pourrait s'orienter de ce côté-là, mais je n'ai rien trouvé. Est-ce que je me trompe?

Le président: Madame Pauline Grand'bois.

Mme Grand'bois: C'est évident que dans nos recommandations vous n'avez rien trouvé de concret à ce niveau-là. Nous demandons que la loi soit améliorée. Lorsqu'une femme veut poursuivre son mari, tous les milieux lui disent que c'est une affaire de famille. Les policiers ne veulent même pas en tenir compte bien souvent parce qu'ils disent que c'est un conflit familial et par conséquent, la femme est très mal servie dans ces situations-là.

J'ai rencontré, à notre maison, une femme avec six enfants obligée de quitter la maison et le mari demeurer propriétaire de la maison. Même lorsqu'il s'agit de professionnels qui possèdent beaucoup d'argent, si la femme est mariée en séparation de biens, le mari essaie autant qu'il peut de donner le moins possible et la femme se retrouve au Bien-être social. Evidemment, c'est le contribuable qui paye. Cette femme-là n'a pratiquement pas de recours. A l'heure actuelle, la province de Québec possède une loi lui permettant de poursuivre les hommes pour le paiement des pensions alimentaires. Mais les statistiques montrent que peut-être le quart seulement des hommes paient leur pension alimentaire. Même si la femme l'accuse de refus de pourvoir, à ce moment-là le mari ou bien laisse son emploi, ou bien essaie de cacher ce montant à l'impôt, surtout pour les professionnels ou les commerçants pour lesquels il est facile de cacher de l'argent à l'impôt.

C'est pour cela que, très souvent, les femmes retournent à la maison. Elles se demandent pourquoi les enfants seraient obligés de vivre du Bien-être social avec $554 par mois, quel

[*Traduction*]

Le président: Avez-vous terminé vos questions, mademoiselle MacDonald?

Mlle MacDonald: Oui, je vous remercie.

Le président: Je vous remercie.

Madam Killens.

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman.

I would ask the first question to Mrs. Pauline Grand'bois. I would first like to congratulate you, for the fantastic tenaciousness you have shown in Quebec. You have succeeded in organizing those meetings, those seminars and to set up a network of interval houses which seems more developed than those of other provinces.

To come back to my question, I read hurriedly your recommendations and I noted that you never alluded to the fact that the husband always remains comfortably settled in his home, and that it is the wife who has to leave it with her children, who may be staying far from their school. I have not found anything on that matter, possibly because I did not read it thoroughly. I would also like to point out that somebody has to foot the bill; it is the taxpayer, it is you and me, who are working. The husband is like Pontius Pilate, he washes his hands of this. I was thinking that we should be looking for some solution in that direction, but I have not been able to find one. Am I wrong?

The Chairman: Madame Pauline Grand'bois.

Mrs. Grand'bois: Indeed, there is nothing concrete in our recommendations on this matter. We ask for the law to be improved. When a woman wants to sue her husband, everybody tells her that it is a family matter. Even the police do not want to come to her help, because they feel that it is a family quarrel and that consequently, the wife is in a poor position.

In our house, I met a woman with six children; they had to leave the house and the husband remained the owner of the house. But even in the case of professional people who have enough money, if they were married under the division of property, the husband will do his best to give his wife as little as possible, and the wife will be on welfare. It is, indeed, the taxpayer who has to foot the bill. Such a woman has practically no recourse. It is the law now in the Province of Quebec which allows her to sue the husband for payment of alimony, but according to statistics, only one-quarter of the husbands pay such alimoney. Even if the wife sues him for non-payment, the husband may leave his job, or will find a way to evade payment, particularly for professionals or tradesmen who find it easier to conceal their revenues from taxation.

This is why a wife very often tends to return home. Rather than having her children live on an allowance of $554 a month, whatever the number of children, she prefers to stay with her

[*Text*]

que soit le nombre d'enfants, plutôt que de rester avec le mari. Bien souvent, elle est obligée d'endurer une violence, non seulement physique, mais psychologique, importante à cause du manque d'argent. Les lois sont ainsi faites.., la femme n'a pratiquement pas de recours présentement.

The Chairman: May I interrupt you? Ms Deanna Elias-Henry wants to comment on the same question, and you will continue on.

Ms Elias-Henry: I was just going to say that the woman would also like to go back to her own home and raise her children in an environment to which they are accustomed. However, it is not very safe. She is not willing to live in that fear where he could come to the door at any given point in time.

The other problem is that when she seeks counsel for getting some of the property in alimony, the fear that she has—and it is a realistic fear—is that, because he is affluent and is able to get good lawyers, and his anger is also stirred, she will be subjected to an awful lot more harassment, so she simply withdraws.

The Chairman: M^me^ Killens.

Mrs. Killens: My next question, Mr. Chairman, is to Deanna. You gave us two alternatives: return to the husband or go on your own. Then you said that the women will need support. I would like you to elaborate on the concept of foster families; this is the first time I have heard of it.

• 2120

Ms Elias-Henry: When I am talking about foster families, I am talking about the immediate crisis. When you have houses all over the country that can no longer be crisis centres because they are constantly full, you have to develop some alternative.

In the area of Saskatchewan, building more houses is not economically feasible. But if it was possible to develop, in the City of Regina, 40 or 50 families who would be prepared to open up their houses in a crisis situation for 2 and 3 days or a week until there was accessibility into their homes, then the women would be safe. They would be hidden in the community, they would have the support of other people around them and it would be in a home.

Mrs. Killens: Excuse me. Have you experienced it, madam?

Ms Elias-Henry: No, I have not.

Those alternatives I am talking about are certainly not the only ones. I am sure there are many that can be explored and looked at.

Le président: M^me^ Grand'bois.

Mme Grand'bois: Cette expérience pour les femmes violentées qui doivent être hébergées dans un autre foyer, nous l'avons mise en pratique à Valleyfield parce que les loyers sont tellement chers.., que la femme est obligée d'aider. Donc, deux familles occupent le même logement ou des personnes âgées

[*Translation*]

husband. Very often, she is exposed to violence, not only physical violence but psychological, because of lack of money. With the present law, the wife is powerless to all intents and purposes.

Le président: Puis-je vous interrompre? M^me^ Deanna Elias-Henry voudrait faire une observation sur la même question, et vous pourrez ensuite continuer.

Mme Elias-Henry: J'allais dire que la femme préfère aussi rentrer chez-elle, dans son foyer, et élever ses enfants dans le milieu auquel ils sont habitués. Toutefois elle n'y est pas en sécurité; Elle ne peut tolérer de vivre dans la crainte de le voir apparaître à la porte à tout moment.

Elle craint également que si elle s'adresse à un avocat pour obtenir une partie des biens en guise de pension alimentaire, elle craint, à juste titre, que parce qu'il en a les moyens et peut avoir recours à des bons avocats, et parce que sa colère est déchaînée, elle sera en but à ses persécutions, de sorte qu'elle y renonce tout simplement.

Le président: Madame Killens.

Mme Killens: Ma prochaine question, monsieur le président, s'adresse à Deanna. Vous nous mettez devant deux options: revenir auprès du mari, ou refaire notre propre vie. Vous ajoutez ensuite que les femmes auront besoin d'aide. Pourriez-vous nous parler de cette idée de famille adoptive; c'est la première fois que j'en ai entendu mention.

Mme Elias-Henry: Je pensais à la possibilité de familles adoptives pendant la période de grande crise. Parce que vous avez des maisons d'accueil, dans tout le pays, qui ne peuvent plus fonctionner en tant que telles parce qu'elles sont constamment bondées; il faut bien envisager une autre possibilité.

En Saskatchewan, on n'a pas les moyens de construire des maisons, mais s'il était possible, dans une ville comme Regina, d'avoir une quarantaine ou une cinquantaine de familles disposées à ouvrir leur maison, en cas de crise, pendant deux ou trois jours, ou bien une semaine, jusqu'à ce qu'il y ait de la place ailleurs, les femmes seraient en sécurité. Elles seraient absorbées par la communauté, elles auraient l'appui d'autres gens, et elles trouveraient refuge dans un foyer.

Mme Killens: Excusez-moi. Avez-vous fait cette expérience, madame?

Mme Elias-Henry: Non, je ne l'ai pas faite.

Les possibilités que j'envisageais ne sont certainement pas les seules, et je suis sûre que d'autres méritent également considération.

The Chairman: Mrs. Grand'bois.

Miss Grand'bois: This experience with battered women going from one home to another home, we in Valleyfield have already put this into practice because homes are so expensive that the woman has to assist whereas if two families together take a place, or if elderly people are able to take a woman with

[*Texte*]

peuvent prendre une femme qui a quelques enfants de manière à partager les dépenses. Cela se fait. Mais à ce moment-là, les femmes demeurent à la maison de transition un peu plus longtemps, parce qu'elles sont obligées de se remettre de leurs émotions pour ensuite aller vivre avec d'autres et les aider. Pour elles la seule ressource et la seule façon de continuer à vivre, c'est de partager un loyer et d'aider d'autres personnes, et aussi en aidant les personnes âgées ou en gardant des enfants.

Mrs. Killens: Could I have a short question?

The Chairman: Yes.

Mrs. Killens: You are the Ontario—

The Chairman: I think she wants to make a comment on your last answer.

Ms Don: I have not experienced the term. I know safe house, which is the term used in the United States. I think it is somewhat different from what you are describing. The safe houses—I have not been in touch with them, but I have heard about them in the United States—are like extensions of the hostel. Each hostel has a certain number of addresses or phone numbers in their books, so that if the hostel is full the woman who phones can be referred to the number of this other house.

The problem is again that there has to be funding available because the families who would in fact be prepared to accept another family are not necessarily financially able to do that on their own. The kind of proposal we have been thinking about is to have a similar kind of *per diem* funding available for these families who open up their homes.

So the battered woman and her kids would be staying at this one house, but the support services and all the ongoing programs would still come from the hostel.

Mrs. Killens: Do I have time for a short question?

The Chairman: Yes.

Mrs. Killens: It is about the General Welfare Act, on page 2 of your brief. Well, I will be very short. It relates to just what you have said. Mine is in French:

> ... des services ... d'aide juridique, de protection, de soins d'enfants, d'orientation professionnelle ...

You say to us that the General Welfare Act does not have any disposition for financing these additional services. What can we do about that? We are the federal government. You are telling me that we are not doing the right thing.

Ms Don: I know. Well, my understanding is that the Canadian Advisory Council on the Status of Women investigated the Canada Assistance Plan, and on the latter are provisions to make moneys available for added services such as counselling, transportation, et cetera. I am not a legislator,

[*Traduction*]

children then the expenses can be shared. This is being done, but at this time women stay in the shelter a little bit longer because they must be able to pull themselves together emotionally in order to be able to live with another person and help another person. So they stay a little longer in the emergency hostel but it is clear that for the time being it is the only resource, the only way to be able to live, is to share accommodation, and thereby help other people such as elderly people or by looking after other children. In this way the cost of housing and the expenses are shared.

Mme Killens: Puis-je poser une brève question?

Le président: Oui.

Mme Killens: Vous êtes de l'Ontario ...

Le président: Je crois qu'elle veut faire une observation sur votre dernière réponse.

Mme Don: Je ne connais pas ce terme. L'expression utilisée aux États-Unis est «safe house», qui signifie maison abri. Je crois que c'est une notion un peu différente de celle que vous décrivez. Ces «maisons abris»—je ne les connais pas de près, mais j'en ai entendu parler aux États-Unis—sont en quelque sorte le prolongement du foyer d'accueil de transition. Chaque foyer a un certain nombre d'adresses ou de numéros de téléphone, de sorte que, quand le foyer est occupé, il est possible de trouver une autre solution pour héberger les femmes.

Mais on se heurte de nouveau au même problème: on ne dispose pas de ressources, car les familles qui seraient disposées à ouvrir leurs portes n'en ont pas toujours les moyens. Nous avons donc pensé qu'il faudrait prévoir, à l'intention des familles hôtes, une sorte d'allocation journalière.

Ainsi, la femme violentée et ses enfants pourraient être hébergés dans cette maison, tout en relevant des services de soutien et de tous les programmes organisés par la maison d'accueil.

Mme Killens: Est-ce qu'il me reste encore du temps pour une brève question?

Le président: Oui.

Mme Killens: Il s'agit de la loi générale sur le bien-être, à la page 2 de votre mémoire. Je m'efforcerai d'être brève. Ce passage porte sur ce dont vous venez de parler, et il y est dit:

> ... legal help, protection, child care, professional guidance services ...

Vous nous dites que la loi générale sur le bien-être ne prévoit aucune disposition pour le financement de ces services complémentaires. Que pouvons-nous faire à ce sujet? Nous sommes le gouvernement fédéral, et vous me dites que nous n'agissons pas correctement.

Mme Don: Je sais. Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a étudié le Régime d'assistance publique du Canada, qui prévoit dégager des crédits pour des services supplémentaires tels que le counselling, les transports, etcetera. Je ne suis pas législateur, et c'est pourquoi je ne saurais

[*Text*]

therefore it is hard for me to suggest exactly what should be happening, but we suggest that the federal government could look again at the Canada Assistance Plan and see where directives could be given to the provinces to make general welfare assistance wider.

• 2125

Mrs. Killens: Okay, thank you.

The Chairman: May I have the consensus of the members that the researchers from the library make some comments on Mrs. Killens' question?—just a point of clarification.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Ms Mildred Morton, from the Research Branch, Library of Farliament.

Ms Mildred J. Morton (Research Branch, Library of Parliament): General Welfare is really the same as the General Welfare Assistance Act, and it is a provincial act. It is simply the enabling act that enables money to flow to various emergency services. It flows into various municipalities and municipalities fund these. Again, the problem is in the provincial area.

Mrs. Killens: Thank you.

The Chairman: Is that okay?

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: Mr. Chairman, first of all, I want to say that I feel very grateful to those who have been giving their testimony. When one hears their testimony one has a sense that they really know from experience what is happening and understand the real world and the real problems that face battered women, and also have watched with anguish the destruction to the children as well and the tensions that are built up.

A number of items were brought up in the course of your testimony. One of them, which I would like to explore a little because I think it is very important, is the problem of trying to reach at least some rather quick solutions, because of the fact that wives face serious problems—such as whether they have responsibility for the children, whether they have money from their own funds that may have been left behind in the house, whether they have access to their own possessions. So many legal questions emerge in the process that quick justice and quick legal action become imperative. Yet, I believe, there is a shortage of judges, there is a shortage of Crown prosecutors, there is a shortage of court time. I think often the police are aware of these problems and have to try to be humane and human themselves, realizing that when they bring someone in they will face problems at the courts, which are not going to give them the justice that should be given.

I think everyone has to ask this: Do you not feel that there needs to be a great investment in the court system and system

[*Translation*]

préconiser des mesures précises, et je propose que le gouvernement fédéral réétudie ce Régime d'assistance publique, afin de pouvoir faire des recommandations aux provinces visant à élargir cette aide.

Mme Killens: Très bien, merci.

Le président: Est-ce que je peux obtenir l'accord des membres pour que les recherchistes de la bibliothèque fassent quelques remarques concernant la question de M^me^ Killens?—Afin d'apporter un peu de clarté.

Des voix: D'accord.

Le président: M^me^ Mildred Morton, du Service de recherche de la bibliothèque du Parlement, va répondre.

Mme Mildred J. Morton (Service de recherche, bibliothèque du Parlement): L'assistance générale correspond en fait à la loi d'assistance sociale, qui se trouve être une loi provinciale. C'est une loi habilitante qui permet aux fonds d'être versés aux divers services d'urgence. Ces crédits alimentent donc les budgets des diverses municipalités. Je le répète, cela relève de la province.

Mme Killens: Merci.

Le président: Êtes-vous satisfaite?

Mme Killens: Oui, monsieur le président, merci.

Le président: Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier très vivement les témoins pour leurs témoignages. A l'écoute de leur déclaration, on a véritablement l'impression qu'ils parlent d'expérience, qu'ils comprennent les réalités quotidiennes et les problèmes des femmes battues, et qu'ils ont pu assister, avec une certaine angoisse, au processus de détérioration de la situation des enfants et de l'escalade des tensions.

Vous avez abordé un certain nombre de questions, dont l'une que j'aimerais aborder un peu plus en détail, en raison de son importance cruciale. Elle concerne la nécessité de tenter de mettre en place des solutions rapides, étant donné les problèmes graves auxquels sont confrontées les femmes—c'est-à-dire selon qu'elles ont la responsabilité des enfants, qu'elles disposent de ressources personnelles qu'elles auraient laissé éventuellement dans le logement qu'elles ont été obligées de quitter, et qu'elles ont ou non accès à leurs propres biens. Voilà donc toute une série de questions qui se posent et qui demandent très souvent une justice expéditive et des mesures légales rapides. Et, si je ne me trompe, il y a une pénurie de juges, d'avocats, et les tribunaux sont submergés. La police, qui connaît ces problèmes, doit chercher des solutions humaines, en sachant que lorsqu'elle défère quelqu'un devant les tribunaux, la justice qui sera rendue ne sera pas toujours celle qui convient.

Chacun doit se poser cette question: ne devrait-on pas investir dans le système judiciaire, afin d'accélérer les procédu-

[*Texte*]

of justice in order to speed up the process and to help the parents—the mother particularly and the children—to get some quick answers to their problems? Is there not a great problem in this area? I was wondering whether any of you would like to reply to that.

Ms Don: I do not see how we could disagree with you. I totally agree with what you are saying, I am not quite sure of the mechanics of it. I had the pleasure of sitting on the attorney general's liaison committee in Toronto for two years looking exactly into that area of where the Family Court system breaks down. After a year and a half we had not come up with any answers, and by this time we had a new deputy attorney general and the whole thing was forgotten.

Absolutely, there are not enough judges, there are not enough Crown counsels, there are not enough of a lot of things. I agree, we need more of them.

Mr. de Corneille: Is that where the problem is?

Ms Don: It is part of the problem, absolutely, I think you are right. I have to disagree that it is necessarily the policeman who understands all this delay and therefore will not encourage a woman to lay a charge. I somewhat disagree with you there.

Mr. de Corneille: I meant some might feel that way, but I agree with you. What would you recommend? You said that you sat on this committee. What, other than an increasing number of judges, court time, et cetera, would help the situation? I suppose also a revision of the law itself you would recommend, would you not? In other words, one of the tragedies in all this, which exacerbates it, is the fact that mothers, battered wives, cannot get quick justice and action on their situation. Is that correct?

• 2130

Ms Don: Yes.

Ms Elias-Henry: We feel that one of the problems is that women often hesitate to pursue any legal action because of, as I mentioned before, the consequences and retaliation that could come forth out of that. Often what she wants is to be left alone; she does not want any more harassment.

Pursuing custody, separation agreements, possession of the house, assets—all of that eggs some men on to making the situation worse. I think the problem with that is that the legal system does not adequately protect a woman; they do not take seriously the protection of spouses in domestic violence as a serious problem. Restraining orders and peace bonds are ineffective; they do not prevent him from walking in the door at 11.30 at night and beating her up. And I think in order to take even a look at the effectiveness of the process that she has initially at her disposal, you also have to look at the protection you are giving her in doing that.

[*Traduction*]

res et d'aider les parents—notamment la mère des enfants—à trouver une solution rapide à leurs difficultés? N'y a-t-il pas là véritablement un problème? J'aimerais savoir si vous avez une réponse à proposer.

Mlle Don: Je ne vois pas comment nous pourrions être en désaccord avec vous. Tout en vous donnant raison, je ne suis pas certaine des mécanismes qui doivent intervenir. Pendant deux ans, j'ai eu le plaisir de faire partie du comité de liaison du procureur général, à Toronto, pour essayer de mettre en évidence les défaillances du tribunal de la famille. Au bout d'une année et demie, nous n'avions toujours pas de réponse, mais nous avions un nouveau procureur général adjoint, et la chose a été enterrée.

Il est absolument juste de dire qu'il n'y a pas assez de juges, qu'il n'y a pas assez d'avocats de la Couronne, qu'il manque de tout. Là-dessus, je vous donne raison.

M. de Corneille: Est-ce là que réside le problème?

Mlle Don: Cela fait partie de l'ensemble du problème, absolument; je pense que vous avez effectivement raison. Là où mon avis diverge du vôtre, c'est que ce n'est pas nécessairement parce que le policier comprend tout cela qu'il n'encourage pas les femmes à déposer une plainte. Là, je suis en désaccord avec vous.

M. de Corneille: Je voulais dire que certaies en ont conscience, mais je suis d'accord avec vous pour l'essentiel. Que conseillez-vous? Vous nous parlez de ce comité auquel vous avez participé. Quoi d'autre, si ce n'est un accroissement du nombre des juges, de la disponibilité des tribunaux, etc., permettrait de redresser cette situation? Sans doute conseilleriez-vous également une réforme du droit lui-même, non? En d'autres termes, là où le bât blesse le plus, c'est que les mères, les femmes battues, ne peuvent obtenir que la justice intervienne rapidement. Ai-je raison?

Mme Don: Oui.

Mme Elias-Henry: Nous pensons qu'un des problèmes c'est que très souvent les femmes hésitent à se lancer dans des poursuites judiciaires à cause des conséquences que ces poursuites peuvent avoir et des représailles dont elles peuvent faire l'objet. Dans bien des cas, la femme ne demande qu'à être seule, elle ne veut plus être harcelée.

Pour ce qui est de la garde des enfants, des ententes de séparation, de la possession de la maison et des avoirs, souvent certains hommes tendent à aggraver la situation. En fait, je crois que le système judiciaire ne protège pas suffisamment la femme. On ne semble pas prendre au sérieux la question de la protection des femmes dans les cas de violence à la maison. Des mesures telles que les ordonnances d'interdiction ne servent à rien; cela n'empêche pas le mari de venir le soir à 23h30 et de battre sa femme. Je crois donc qu'avant même de regarder l'efficacité des formalités dont elle peut disposer, il faut voir quelle protection on lui offre.

[*Text*]

Mr. de Corneille: In other words, you recommend that the laws be greatly strengthened in order to give power and authority to the wife to lay charges and to see that this is done effectively, and that also the husband would be restrained from coming near the residence or from touching her or entering it without risk of great punishment. This is important.

Ms Elias-Henry: I am not sure that strengthening it is the answer. I think we should be taking a look at alternatives as well as taking a look at it more seriously for the people who are, in fact, acting upon those laws.

Mr. de Corneille: Would anyone else like to comment on that question—the strengthening of laws in order to give the police power, and the woman or the battered wife power to make sure that she is safe or more protected?

The reason I am raising this question is this: We talk about the fact that the taxpayer has to pay, as does the battered wife, for the wrongs of the husband, yet he can continue to live in his home and continue to work. One can understand why that might be, in a sense, necessary if he is a farmer and his farm is where he lives and he has to then work around his farm. At least, even if he were living somewhere else he would then come around to where the wife is living. One can see the problem there. Also in rural areas one can see the problem where, say, his company, his store, is downstairs and he lives upstairs, or something of that nature; he is going to be around.

So, in such instances, the idea of removing the man and leaving the wife in the house may become problematic in some areas. However, if one cannot give the wife protection in her house it necessarily means we are saying that because she is afraid she is going to have to hide; she is the one who has to run.

So I am asking if you would favour, in order to protect her from having to be the one who has to run, in order in fact fundamentally to change this system, that there be some way in which there would be heavy penalties to the husband if he should dare to intrude again or to come near. In other words, police protection is then afforded. I am wondering if any of you wishes to make a comment on that.

Le président: M^me^ Grand'bois désire ajouter un commentaire.

Mme Grand'bois: Dans nos recommandations l'on demande que la femme puisse porter une accusation de voies de fait. Présentement, le Code pénal ne lui permet pas parce que le conjoint a autorité sur sa femme, de sorte que la femme ne peut tout simplement pas porter d'accusation, au criminel, pour voies de fait. La femme violentée qui désire obtenir une séparation devrait pouvoir l'obtenir pour cause de violence physique. Il est très difficile pour elle de procéder ainsi, parce que les avocats ou la cour disent très souvent à la femme: ce sont des chicanes de famille et vous devriez peut-être essayer de vous entendre. Cela est très difficile à prouver parce que

[*Translation*]

M. de Corneille: Autrement dit, vous recommandez que les lois soient rendues beaucoup plus sévères afin de donner à la femme les droits de porter plainte et d'être protégée, vous voulez également que la loi empêche les maris de venir près de la résidence de la femme, les empêche de lui toucher ou même d'entrer dans la résidence s'il ne veut pas être puni. C'est très important.

Mme Elias-Henry: Je ne suis pas convaincue qu'il suffise de renforcer la loi. Je crois que nous devrions regarder s'il n'y a pas d'autres solutions et nous devrions étudier plus sérieusement le cas des gens qui sont chargés de faire respecter ces lois.

M. de Corneille: Un autre témoin aimerait-il intervenir à ce sujet, c'est-à-dire le durcissement des lois afin d'autoriser la force constabulaire et la femme ou l'épouse battue à faire en sorte qu'elle soit en sécurité et qu'elle soit bien protégée?

Voici pourquoi je soulève cette question: c'est le contribuable qui doit payer, comme la femme battue, pour les erreurs du mari qui pourtant continue de vivre dans son foyer et continue de travailler. On peut comprendre pourquoi d'une certaine façon c'est nécessaire s'il est un agriculteur et que son exploitation se trouve à être son lieu de résidence et qu'il doit travailler sur sa ferme. A tout le moins, quand même il vivrait ailleurs, il devrait venir sur sa ferme là où demeure son épouse. On peut voir le problème. Par ailleurs, dans les régions rurales, on peut comprendre que si son entreprise ou son magasin est situé au premier palier de sa maison et qu'il vit au deuxième, il sera près de sa femme.

Donc, dans ces cas, il peut être difficile dans certaines régions d'interdire l'accès de l'homme à la résidence. Cependant, si on ne peut pas protéger la femme dans son foyer, cela revient à dire que comme elle a peur, elle doit se cacher; nous lui disons que c'est elle qui doit s'enfuir.

Donc, en définitive, j'aimerais savoir si pour protéger la femme, pour faire en sorte qu'elle n'ait plus à s'enfuir en fait, pour changer complètement le système, je voudrais savoir donc si vous seriez d'accord pour que des amendes importantes soient imposées à l'époux s'il vient près de la femme ou qu'il pénètre dans son foyer. Autrement dit, favorisez-vous la protection de la police? J'aimerais savoir si un des témoins aurait des observations è faire à ce sujet.

The Chairman: Mrs. Granbois would like to make a comment.

Mrs. Grand'bois: We recommend that the woman can lay assault charges. As of now, the criminal code does not allow that because the spouse has power over his wife, which means that the wife cannot lay charges for criminal assault. Physical violence should be a cause of separation for a battered wife. It is very hard for her to do that because lawyers and the tribunal always say to the woman that these are family problems and that the spouses should try to get along. Physical violence is very hard to prove because as of now, there is no law forcing anybody to report it. Moreover, we know that fear often prevents a woman from complaining.

[*Texte*]

dans le moment il n'y a aucune loi qui oblige quelqu'un à dénoncer la violence physique. On sait également que souvent la peur empêche les femmes de porter plainte.

• 2135

Si une loi ou une recommandation obligeait les gens qui sont témoins de violence familiale à la dénoncer, cela pourrait aider la femme! Et s'il était seulement possible d'abolir l'immunité dont jouit le mari face au viol conjugal! . . . Dans le moment, la femme ne peut jamais dénoncer le fait qu'elle a été violée à la maison. Tout le monde sait que très souvent la femme est obligée d'accepter d'avoir des relations sexuelles même si elle n'est pas consentante et cela, bien souvent, à cause de la brutalité. Et selon la loi, dans le moment, c'est normal.

Je me demande si le gouvernement ne pourrait pas intervenir, soit par des lois ou . . . Je ne sais pas si cela relève de sa juridiction, dans la formation des juges et des des policiers. Il faudrait qu'ils aient d'autres moyens et aussi qu'ils soient beaucoup plus condescendants. Dans le moment, la femme qui va se plaindre de violence tout comme la femme qui a été violée, on l'accuse quasiment! Et le mari est bien traité. Dans la société présentement, la femme va être accusée de ne pas avoir sublimer peut-être cette violence-là; de ne pas avoir su garder son mari, de ne pas avoir su le comprendre. Mais, à un moment donné, il n'y a plus rien a faire. Et toutes les lois ne sont pas faites dans ce sens-là. Présentement, toutes les lois sont conçues en fonction du fait que c'est l'homme qui est le pourvoyeur et que la femme doit rester à la maison. Je pense qu'il serait très important que l'on change un peu cette mentalité-là. Vous savez, comme nous, que ce sont seulement les gouvernements qui ont les moyens financiers pour faire de la publicité. Il est possible de changer toute mentalité en faisant une très grande publicité. Et si on enlevait aux hommes leur esprit de pouvoyeur . . . Dans bien des ménages le mari nourrit la famille, mais est-ce cela faire vivre une famille? Il n'a pas toujours les moyens de l'aider à s'épanouir, de l'aimer; la douceur, cela ne lui vient pas à l'idée. Mais, selon la mentalité et les lois, il est le pourvoyeur.

Le président: Merci.

M^me^ Mitchell.

Mrs. Mitchell: Thank you, Mr. Chairman. I would just like to add my tribute. I think the women of Canada, and the men as well, certainly would agree that the dedicated, overworked, underpaid volunteer women who work in transition houses, like those of you who are here tonight, are probably doing one of the most important and underpaid jobs in the nation. If ever there was a union needed with burned-out pay, I know that is where it is. I keep wishing we could also know who the women are who are visiting, and hear from them. Time, I guess, precludes that but perhaps afterwards.

[*Traduction*]

If there was a law or a recommendation that would compel people who witness violence at home to denounce it, that could help the women. And if one could only abolish the husband's immunity in case of marital rape, that would also help. For the time being it is impossible for women to say that they have been raped at home by their husbands. Everybody knows that very often women are obliged to engage in sexual intercourse against their will very often because of the brutality of their husbands. According to the law in its actual form, the situation is considered normal.

I wonder whether the government could not intervene, either by promulgating laws or . . . I do not know whether that particular aspect falls within its purvue, or in the training of judges and the police. They should have other means and also that they would be more lenient. For the time being, if a woman complains that she was the object of violence, for instance in case of rape, she is for all intents and purposes practically accused and it is the husband that is well treated. In our society it is women that will be accused to have caused that violence, not to have been able to keep their husbands, not to have been able to understand him. But at a given time there is nothing else to do, and all the laws are not thought out in that particular sense. For the time being, all the laws take for granted that it is the husband that takes care of family needs and that women stay at home. I think it would be very important that one would start to change that particular point of view. You well know, as we do, that only well-to-do governments can afford publicity. It is possible to change any mentality if you launch a massive publicity campaign. And if one could make men realize that they are not the only people that earn a living, in point of fact in many households the husband earns the money to buy food, but is it equal to see to all the needs of a family? The husband does not always have the means to help his family to grow, to love it; sometimes gentleness is absent. But according to the prevailing mentality and laws, he is nonetheless recognized as being the only person responsible for the well-being of his family.

The Chairman: Thank you.

M^me^ Mitchell

Mme Mitchell: Merci monsieur le président. Je voudrais ajouter quelques mots. Je crois que les femmes et les hommes au Canada conviendraient certainement que les femmes dédiées surchargée de travail et sous-payées qui font du bénévolat dans les foyers de transition, comme celles qui sont ici présentes ce soir, jouent à n'en pas douter un rôle extrêmement important pour lequel elles sont les moins bien payées au Canada. Si jamais la nécessité d'un syndicat s'est imposée, je sais quels intérêts il devrait défendre. Je souhaite également que nous puissions faire la connaissance de ces femmes et que nous entendions ce qu'elles ont à nous dire. Mais malheureuse-

[*Text*]

I was very interested in some of the organizational points that were raised and some of the innovative things, too, like the idea of foster homes and safe homes and the kind of satellite arrangement that might be developed. But from some of the organizational points of view, the reality of this whole field is that whenever something important starts it is still in kind of a demonstration stage and it is very, very difficult to get funding. If you get it, it is short-term funding, as the Quebec experience certainly demonstrated, and the Canada Assistance Plan, as you know, depends on the provinces and what they do; there is no authority that requires them to do things.

I am just wondering if there is any way there can be more pressure put on some of the existing social service institutions in the welfare network. The bureaucracies, which are very, very expensive, exist, and it would be more relevant if some of those moneys could sometimes go out to community projects such as yours. I do not know if you have any answers. I am thinking of organizations like the welfare departments themselves, for instance, which have very expensive workers with small caseloads quite often; lots of support things that are mostly pushing paper. It would be nice if we could share some of that around.

• 2140

Also, I am wondering about the YWCA. Are they connected? I know that in Vancouver they did some demonstration. Now, I gather from the Quebec experience, as well, that many of the houses would like to be autonomous, and that is important. I am wondering about the United Way also, and if there are any other sources. We should have government funding, no question about it; but the reality is that it is going to take a while to get it.

The Chairman: To whom did you direct the question, Mrs. Mitchell?

Mrs. Mitchell: To all three, because I think they represent quite different regions and different experiences.

Le président: Madame Grand'bois.

Mme Grand'bois: J'aime le fait que vous ayez souligné le bénévolat des femmes qui travaillent dans les maisons. On parle de la violence faite aux femmes et, dans un sens, même dans les maisons pour femmes en difficulté, on exploite les femmes qui y travaillent. Très concrètement, dans la mienne, les femmes gagnent un salaire de $245 par semaine. Ce sont toutes des chefs de famille. Elles travaillent 35 heures au minimum par semaine. Agir autrement, je trouve que c'est les exploiter. Pour les gens qui font partie du réseau des affaires sociales ou pour les fonctionnaires, le salaire minimum au Canada est, je pense, bien au-dessus de $245 par semaine. Mais, ce qui est très important pour les femmes dans les maisons, c'est d'avoir la mentalité de travailler pour les autres

[*Translation*]

ment le temps dont nous disposons nous en empêche, nous pourrons peut-être le faire après.

Certaines questions d'organisation ont retenu mon attention ainsi que certaines nouveautés comme l'idée de créer des foyers d'accueil et des refuges ainsi que d'élaborer des arrangements périphériques. Mais en ce qui concerne les questions d'organisation, dans les faits lorsque l'on met sur pied quelque chose d'important la première étape sert toujours à prouver la viabilité du projet et il est toujours très difficile d'obtenir des subventions. Dans le cas où on parvient à les obtenir il s'agit de subventions à court terme, comme l'expérience du Québec l'a bien montré et comme vous le savez le Régime d'aide du Canada dépend des provinces; et rien ne les oblige à faire quoi que ce soit.

Je me demande si l'on ne pourrait pas d'une façon ou d'une autre exercer plus de pression sur certaines des institutions existantes fournissant des services sociaux. Il existe des bureaucraties qui comme on le sait coûtent très cher et il serait peut-être pertinent si une partie des fonds qui leur sont alloués pouvait être octroyée pour financer des projets communautaires comme le vôtre. Avez-vous pensé à certaines solutions? Je pense à des organisations comme les services de bien-être par exemple dont les employés sont fort bien payés par rapport très souvent à la faible quantité de travail qu'ils ont, la plupart d'entre eux s'occupant surtout d'administration. Si nous pouvions partager, ce serait très bien.

Egalement, je pense au YWCA. Sont-ils dans le coup? Je sais qu'à Vancouver elles ont manifesté. D'après l'expérience de Québec, je sais également que la plupart de ces foyers souhaiteraient être autonomes, et je pense également à Centraide et je me pose la question s'il existe d'autres sources. Nous devrions être subventionnés par le gouvernement cela ne fait aucun doute; mais la réalité c'est qu'il va falloir attendre pour obtenir des subventions.

Le président: A qui posez-vous votre question, madame Mitchell?

Mme Mitchell: Aux trois parce que je crois qu'elles représentent des régions tout à fait différentes et qu'elles témoignent d'expériences différentes.

The Chairman: Mrs. Grand'bois

Mrs. Grand'bois: I am glad that you have emphasized the fact that women who work in these transition houses work on a voluntary basis. We are talking about violence towards women and in a sense even in these transition houses the women experience difficulties, the women who work there are exploited as well. To give an example, in my house, women earn a weekly salary of $245. All of these women have the responsibility of a family. They work at least 35 hours per week. If we act differently, I think that we would exploit them. For people dealing with social services or for public servants, the minimum wage in Canada is, if I am not mistaken, well above $245 per week. But, what is very important for these women is that they acquire the mentality of working for other women hoping that later on things will be better for them.

[*Texte*]

femmes en espérant en arriver à des meilleures conditions un peu plus tard.

Vous parlez du *W.M.C.A.*, vous parlez de tous les organismes qui pourraient peut-être mettre sur pied des projets pilotes . . . Encore une fois, je dis que je suis d'accord avec cela parce que l'on manque de maisons et on doit refuser beaucoup de personnes. Dans une maison où l'on a accepté 312 personnes l'an passé, on en a refusé 188 pour la région de Valleyfield, entre autres.

Ce qui arrive c'est que même si l'on ouvrait d'autres maisons, ce sont des projets à court terme. Encore là, c'est de mettre de l'onguent sur une plaie, mais cela ne guérit pas la plaie profonde. Les maisons qui sont déjà organisées sont à peine capables de survivre. Si l'on en ouvrait d'autres ce seraient des projets à court terme. On donne à la femme une lueur d'espoir et six mois plus tard elle a de la difficulté à faire vivre les gens qui sont dans la maison .., et les femmes sont obligées de travailler bénévolement. Elles sont obligées de toucher des prestations d'assurance-chômage parce que les subventions sont épuisées et elles sont obligées de travailler quarante heures par semaine, parce que l'on a pas d'argent pour les payer.

C'est un non-sens! C'est vrai que les femmes sont victimes de violence et que l'on a besoin des maisons de transition. Mais, c'est vrai aussi que l'on aurait besoin de subventions pour payer ces travailleuses-là. Les maisons sont ouvertes vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine. Puis, une travailleuse doit s'occuper de 15 personnes; tandis que parmi les fonctionnaires des Affaires sociales c'est très rare qu'un individu s'occupent de plus de 15 dossiers ou de 15 personnes.

Le président: Merci, madame Grand'bois.

Est-ce que l'on peut maintenant passer à la Saskatchewan pour écouter M^me^ Deanna Elias-Henry . . .

. . . on the same question?

Ms Elias-Henry: I am not sure where you are getting your information about regional departments of social services being fairly underworked. They are complaining to us—

Mrs. Mitchell: I did not say they were underworked.

Ms Elias-Henry: —that they have to live with 7 per cent increases in their budget just like everybody else. But I think that, in terms of alternative funding, the houses I have had contact with greatly want to be able to keep their autonomy as non-profit organizations. However, the amount of money that they are able to get from their community greatly reflects the state the economy is in at that time; it affects the United Way; it affects the YWCA. It depends on how much people are willing to give. There is a whole other dimension to it, which is all the service groups that are in the various communities. However, in a small location like North Battleford, where you have 20,000 people, there is only so much that you can get out of the community before you exhaust it. So it definitely can be a supplement, but it cannot be the base and core funding.

[*Traduction*]

You were mentioning the W.M.C.A., you mentioned as well all the organizations that could be created, pilot projects, but once again I would like to repeat that I agree because we are short of houses and we must refuse many people. In a house where last year we had accepted 312 women, we had to refuse access for 188 of them in the region of Valleyfield.

What would happen is that even if other houses would be created, all these projects are short term projects. There again these are temporary measures but they do not represent a lasting solution. Houses that already are in operation barely make it. If others would open their doors, there would be short term projects. We give women a faint hope and six months later she experiences difficulty to help those who live with her in the house and they have no other choice but to work on a voluntary basis. They have no other choice but to rely on the money given to them by welfare because subsidies have run out and they are obliged to work 40 hours per week because we have no money to,pay them.

It is true, it does not make any sense. It is true that women are victims of violence and we need transition houses for them. But it is equally true that we would need money from the government to pay these women who work in transition houses, in point of fact these houses are open 24 hours per day, seven days a week. Moreover, a women who works in one of these houses must take care of 15 persons while these public servants dealing in social services very seldom have to take care of more than 15 files or 15 persons.

The Chairman: Thank you, Mrs. Grand'bois.

Shall we now listen to Mrs. Deanna Elias-Henry to see what she has to say . . .

sur la même question?

Mme Elias-Henry: Je ne sais pas d'où vous tenez vos renseignements au sujet des services sociaux régionaux qui manqueraient de travail. Ils se plaignent à nous . . .

Mme Mitchell: Je n'ai pas dit qu'ils manquaient de travail.

Mme Elias-Henry: . . . ils nous disent qu'ils sont obligés d'accepter une augmentation de leur budget de 7 p. 100 comme n'importe qui. Je pense que en ce qui a trait aux autres possibilités d'obtenir des fonds, les foyers de transition avec lesquels je me suis mise en rapport souhaitent ardemment préserver leur autonomie et continuer d'être des organismes à but non lucratif. Toutefois, les fonds qu'elles sont capables de mobiliser au sein de leur communauté reflètent profondément l'état de l'économie; c'est également le cas pour *United Way* et pour le YWCA. Cela dépend de la générosité de tout un chacun. Il y a également une autre dimension à cette question, à saVoir tous les groupes de services qui oeuvrent au sein des différentes communautés. Toutefois, dans une petite agglomération comme North Battleford, de 20,000 âmes, les fonds que l'on peut récolter sont relativement peu importants et vite

[*Text*]

• 2145

The Chairman: Northern Saskatchewan to Ontario.

Ms Trudy Don.

Ms Don: I will be very brief. I think you were suggesting that we might perhaps get money from one office to feed the rest. That is like biting the hand that feeds us at this point. We were told often—this is when I was working in Toronto—that we did not have to provide counselling because social services were providing counselling. All we would do was send the women over to the welfare department to be counselled. That is not the kind of counselling that our women were looking for.

I agree we are unpaid. I agree we are overworked. I agree we have a lot of volunteers and I do not like it. I think it is high time that these women were decently paid. I do not want to be a volunteer any longer. I have been a volunteer for too long in my life. I would like to earn a decent salary and so would most of the women I know who are working in this field. But at the same time they will say, in Toronto the Department of Community and Social Services is trying to protect its own territory and it is not about to let any money go that comes in to help us out.

Interval House started in 1973. We have been around a long time. We have certainly investigated every avenue that was open and I think we have done very well. We have been looking at homes for unwed mothers which I think in today's society are not really necessary any longer, and yet they are still getting per diem arrangements from the social services department. I agree there are certain services that are no longer as necessary. We have been looking at getting money from Children's Aid to supplement our child care programs so that the children do not have to be taken out of a violent home and placed in a foster home. Instead, the foster kids can come with us.

We have looked at the Correctional Service Canada, and Kingston is aware of this, where they are taking in women because the husband has been sent to jail. There is another place in Ontario, in Newmarket, that is very closely connected with the Correctional Service Canada, where they will reunite a woman who is an ex-convict with her child so that they can get to know each other—again within the house. But it does not do anything to the basic .... What we need is that basic money to keep going.

[*Translation*]

dépensés. En conséquence, l'argent du public doit être considéré comme un suplément et ne saurait être la principale source de suvention.

Le président: Nous passons du nord de la Saskatchewan à l'Ontario.

Madame Trudy Don.

Mme Don: Je serai brève. Vous avez dit que nous pourrions peut-être obtenir des fonds d'un bureau que nous répartirions entre les autres. Mais dans l'état actuel des choses cela serait de l'ingratitude. On nous a dit souvent ... lorsque je travaillais à Toronto ... que nous n'étions pas obligées de fournir des serVices d'orientation parce que cette tâche incombait aux services sociaux. La seule chose que nous faisions c'était d'envoyer les femmes au bureau régional. De toute évidence ce n'est pas le type de services auxquels s'attendaient les personnes qui venaient à nous.

J'en conviens. Nous sommes sous-payées. Nous sommes également surchargées de travail. Il est également vrai que nous devons faire appel au bénévolat et je n'aime pas cela. Je crois qu'il est grand temps que l'on paie décemment ces femmes. Je ne veux plus faire appel à des bénévoles. J'ai moi-même été bénévole trop longtemps. Je voudrais gagner un salaire décent et c'est également ce que souhaitent la plupart des femmes que je connais qui travaillent dans ce domaine. Mais il faut dire également, qu'à Toronto le bureau communautaire et les services sociaux essaient de protéger leur territoire et sont peu disposés à nous donner de l'argent pour nous aider.

Interval House a ouvert ses portes en 1973. Nous ne sommes pas là d'hier. Nous avons étudié tout ce qu'il était possible de faire et à mon avis nous avons très bien réussi. Nous avons essayé de trouver des maisons pour les mères célibataires, maisons qui dans la société actuelle ne sont plus à vrai dire nécessaires mais néanmoins ces dernières bénéficient encore de certaines allocations journalières qui leur sont versées par les services sociaux. J'en conviens, il y a certains services qui sont désormais superflus. Nous nous sommes adressé à l'Aide à l'enfance pour obtenir des fonds qui sont venus s'ajouter à ceux dont nous disposions pour financer des programmes d'aide à l'enfance, pour que les enfants ne soient pas coupés de leur milieu familial et placés dans des foyers nourriciers. Au lieu de cela, ces enfants adoptifs viennent chez nous.

Nous avons jeté un coup d'oeil au Service correctionnel au Canada, et Kingston le sait, ils acceptent des femmes dont le mari a été condamné à une peine de prison. Il y a aussi un autre endroit en Ontario, à Newmarket, qui collabore étroitement avec le Service correctionnel du Canada où l'on essaie de réunir les femmes qui ont purgé des peines de prison à leurs enfants pour qu'ils refassent connaissance ... dans le foyer de transition. Mais pour accomplir tout cela il nous faut de l'argent.

[*Texte*]

The Chairman: We are now going from Ontario to Vancouver. Mrs. Mitchell.

Mrs. Mitchell: Thank you.

I wonder if there are some practical ways that we can exploit this committee and this experience to make the most of publicity, if you like, and experiences of the people here while this committee is in action. I think many of us get frustrated when we look at long-range committees—I am thinking of the International Year of the Child, for example—where reports are tabled, we hear witnesses and then nothing happens. I am getting a little cynical. I think the films we had the first night were really terrific because they got people involved. It was a real education for all of us.

Now a couple of things were suggested. I think Trudy Don suggested that this committee should listen to women who are battered and those who work with them. I wonder if maybe you are suggesting field trips. Instead of sitting here we should be out . . . .

Ms Don: Sure. Absolutely.

Mrs. Mitchell: And Flora talked about going to your transition house. Maybe this committee should be planning that, so that every member has to do it as a prerequisite or something.

Another thing I am wondering about is from the housing point of view; whether there could be pressure put on the housing programs, public housing and all kinds of social housing. In any kind of housing that gets federal funding there should be some suites available for crisis and maybe this interim care—aftercare, or whatever you call it.

Ms Elias-Henry: Or better than that, houses that are available which have security systems for women. There also should be an attached support system for women to get to know each other, to be able to support each other and be able to deal with what happens outside; direction and guidance, and help with that kind of thing.

• 2150

Mrs. Mitchell: Are there any other practical things you think we can do as a committee?

Ms Don: I think a very quick practical thing came up some time ago when family allowance cheques were sent out, where you put in these little inserts about whatever, and you put in: Wife assault is a crime. That is a very quick one and it comes across very quickly, possibly with a telephone number where you could phone for more information.

I would like to see more public service programs like that. We see a lot of stuff on TV that really does not interest me. I think a lot of just quick messages like that are far more

[*Traduction*]

Le président: Nous passons maintenant de l'Ontario à Vancouver. Madame Mitchell.

Mme Mitchell: Merci.

Je me demande si nous ne pourrions pas profiter de l'occasion qui nous est donnée de comparaitre devant le comité ainsi d'ailleurs que des travaux du comité pour faire un maximum de publicité, si vous voulez et, ainsi que de parler de l'expérience des gens pendant les travaux du comité. Je crois que la plupart d'entre nous sommes très déçues des résultats qui découlent des travaux de ces comités de longue haleine . . . je pense par exemple à l'Année internationale de l'enfance . . . en effet beaucoup de témoins comparaissent, on dépose des raports et puis rien ne se passe. Je suis peut-être un peu cynique mais je pense que les films qui ont été présentés au cours de la première soirée étaient extraordinaires parce que les gens ont pris partie. Ils ont contribué à nous faire ouvrir les yeux.

On a proposé différentes mesures. Je crois que Trudy Don a proposé que le comité entende ce que les femmes battues et celles qui travaillent avec elles ont à dire. Je me demande si peut-être on ne pourrait pas se déplacer et aller sur le terrain plutôt que d'être ici assis . . .

Mme Don: C'est certain.

Mme Mitchell: Quant à Flora elle a proposé de Visiter votre foyer de transition. Peut-être le comité devrait-il organiser une telle visite essentielle.

Autre question, la question de logement; ne pourrait-on pas exercer certaines pressions sur les programmes de logement, sur les logements publics, sur tous les types de logements sociaux. Ainsi tous les logements qui bénéficient de subVention du gouvernement fédéral devraient comporter des locaux qui pourraient être utilisés en cas d'urgence et peut-être également pour assurer des soins entretemps ou après, peu importe.

Mme Elias-Henry: Mieux que cela, des logements équipés de systèmes de sécurité pour les femmes. Il faudrait également qu'il y ait une structure de soutien pour que les femmes puissent faire connaissance entre elles, pour qu'elles puissent s'aider mutuellement et être en mesure de faire face au monde extérieur; qu'elles puissent obtenir des conseils, en gros de l'aide.

Mme Mitchell: Qu'est-ce que le Comité pourrait faire d'autre d'un point de vue pratique?

Mme Don: Oui, on pourrait par exemple faire quelque chose de très pratique: en envoyant les chèques d'allocations familiales on pourrait mettre un petit encart dans l'enveloppe sur lequel il serait écrit: aggresser sa femme est un délit. Ce serait très vite fait et le message passerait très vite, on pourrait peut-être y ajouter un numéro de téléphone pour plus d'information.

Je voudrais qu'il existe davantage de services publics comme cela. Il y a beaucoup de choses à la télévision qui à vrai dire ne m'intéressent pas. Mais des messages rapides de ce type sont

[*Text*]

effective than long briefs and recommendations. I think the use of the media is really important.

Mrs. Mitchell: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mrs. Mitchell.

Before giving the floor to Dr. Halliday I have a motion from the members to attach, as an appendix to the minutes and proceedings, the brief submitted by Deanna Elias-Henry, Director, Regina Transition Women's Society, Regina, Saskatchewan. It is to be attached as an appendix because she has not read the brief and some recommendations in the brief. Agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

We have had some good testimony from our witnesses, and my questions really have been already touched on by some of my colleagues around the table. I would like to first of all go to Deanna, if I might.

I was interested, the way Miss MacDonald was, in the native people. A few of us around the table had occasion to visit Regina about a year ago and we spent about a day with some native people there. My question relates to your comment regarding the fact that they are a closely knit community vis-à-vis their families. Does that lead to more or less wife beating?

Ms Elias-Henry: I do not know that I can answer that.

Mr. Halliday: My second question concerns the friendship houses. Do they play a role at all in helping the native women who are suffering from family violence?

Ms Elias-Henry: I think they offer a great deal of support for practical things that women can do. However, the actual immediacy and the being there, right there, when she needs it are not available through the friendship centres.

Can I say something off the record?

Mr. Halliday: It is very difficult.

Ms Elias-Henry: No? I think the native communities are trying very hard to be able to work in conjunction with each other. However, they too, like anybody else, have growing struggles and often there are conflicts about who you see in relation to where you live. It may be a completely different territory and different political and lifestyle viewpoints. But I still want to say that I think they are trying and they are working on it.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, one quick question, if I may, to Trudy Don. It might sound like a stupid question but I am curious about the use of the word "transition" in this context. I am familiar with a transition house where you go from being incarcerated out into society, and that makes sense to me, but

[*Translation*]

beaucoup plus efficaces que de longs mémoires ou de grandes recommandations. Je crois qu'utiliser les media est très important.

Mme Mitchell: Merci.

Le président: Merci, madame Mitchell.

Avant de céder la parole à M. Halliday j'ai entre les mains une motion des membres du Comité visant à joindre en annexe des délibérations et du procès verbal le mémoire présenté par Deanna Elias-Henry, directrice, du *Regina Transition Women's Society*, Regina Saskatchewan. Ce mémoire sera mis en annexe parce qu'elle n'en a pas donné lecture et qu'il comporte certaines recommandations. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Halliday.

M. Halliday: Merci, monsieur le président.

Certains des témoins qui ont comparu nous ont dit des choses intéressantes et les questions que j'aurais voulu aborder l'ont déjà été par certains de mes collègues ici présents. Je voudrais en premier lieu m'adresser à Deanna si vous me le permettez.

Comme M^lle^ MacDonald, la question des Autochtones a beaucoup retenu mon attention. Quelques-uns des membres ici présents ont eu l'occasion de se rendre à Regina il y a un an et à cette occasion nous avons passé presque une journée avec des Autochtones. Ma question a donc trait à vos commentaires voulant que les familles d'Autochtones sont étroitement unies au sein de leur communauté. Cela entraîne-t-il plus ou moins de sévices sur les femmes?

Mme Elias-Henry: Je ne sais pas si je peux répondre à cela.

M. Halliday: Ma deuxième question a trait aux maisons de la fraternité. Permettent-elles d'aider les femmes autochtones battues chez-elles?

Mme Elias-Henry: Je crois que ces maisons accordent une aide pratique aux femmes dans le besoin. Toutefois, ces centres de l'amitié ne répondent pas aux besoins immédiats en période de crise.

Pourrais-je dire quelque chose en aparté?

M. Halliday: C'est difficile.

Mme Elias-Henry: Non? À mon avis, les communautés autochtones font tout leur possible pour collaborer entre elles. Toutefois, elles aussi comme n'importe qui d'ailleurs doivent faire face à des tensions de plus en plus fortes et souvent des conflits éclatent à propos de qui il faut voir là où on vit. Peut-être s'agit-il de territoires complètement différents et d'opinions politiques et générales différentes. Mais je voudrais néanmoins dire qu'à mon avis les Autochtones font tout ce qu'ils peuvent.

M. Halliday: Monsieur le président, une rapide question si vous me le permettez à Trudy Don. C'est peut-être une question stupide mais l'utilisation du mot «transition» m'intrigue dans ce contexte. Je sais ce que sont les centres de transition où les prisonniers se rendent après avoir été incarcé-

[*Texte*]

I do not understand the use of the word "transition" in the context that you people use it. Could you explain that to me?

Ms Don: You have it. It is the same thing often.

Mr. Halliday: Pardon me?

Ms Don: It is often the same thing. If a woman has been battered and living in a prison of fear and violence and comes out of the prison . . . .

Mr. Halliday: I see, a sort of philosophical transition.

Ms Don: Yes.

Mr. Halliday: Okay, Mr. Chairman, one other question, which maybe any one of the witnesses might deal with because this is very important. They have all touched on it, related funding. I have been convinced just by listening to the four witnesses tonight that funding is a major problem.

Ms Don: It is.

Ms. Elias-Henry: It is.

Mr. Halliday: Okay, but they are not going to laugh. I am going to challenge them. I am concerned. I am realistic enough to know that you are not going to get any government right now to give you more funding because the money is just not available. I could be an irresponsible member of the opposition and say tonight that the government should provide more funds for this, and I would be irresponsible, I would submit, if I said that. But I also am realistic enough to know that, federally speaking, there are roughly $15 billion being spent by our Department of National Health and Welfare, roughly $15 billion, in that neighbourhood. I would stand corrected; I could be out a billion or so dollars.

• 2155

I am convinced personally that our priorities are a little bit out of kilter. Trudy touched on that too because you made reference to the homes run for unmarried mothers.

Ms Don: Yes.

Mr. Halliday: You intimated that maybe the priority was not there now as it has been in the past. I think you are quite right probably, in that one instance even.

My question to you ladies is this: Have you taken the budget of National Health and Welfare . . . ? The budget is in an envelope. It is pretty easy to transfer moneys within an envelope. It is pretty hard to take money from National Defence and transfer that to your transition houses. There would be a big fight. But it would be very easy for the Minister of National Health and Welfare to reallocate her priorities and give it to you people for your work, which has a very, very high priority, in my view, after what I have heard from you tonight. Have you looked at her budget of roughly $15 billion

[*Traduction*]

rés, ce qui se comprend fort bien mais je ne comprends pas la façon dont on a utilisé le mot «transition» dans le contexte dans lequel vous l'employez. Pouvez-vous me donner des explications?

Mme Don: C'est le même sens.

M. Halliday: Excusez-moi?

Mme Don: C'est souvent la même chose, ainsi si une femme a été battue et qu'elle vit dans une «prison» de peur et de violence, en sortant de «prison» . . .

M. Halliday: Je comprends. Il s'agit d'une sorte de transition philosophique.

Mme Don: Oui.

M. Halliday: Très bien, monsieur le président, une autre question à laquelle pourrait répondre peut-être l'un des témoins car elle est à mon sens importante. Il s'agit de la question des subventions que toutes ont abordée. Je suis convaincu après avoir entendu ce qu'avaient à nous dire les quatre témoins que la question des subventions est la plus importante.

Mme Don: C'est exact.

Mme Elias-Henry: Oui.

M. Halliday: Cela ne vous fera peut-être pas plaisir mais je vais remettre cela en cause. J'éprouve des inquiétudes. Je suis suffisamment réaliste pour savoir que, à l'heure actuelle, les gouvernements ne vont pas vous accorder davantage de subventions tout simplement parce qu'il n'y a pas d'argent. Je pourrais agir de façon irresponsable en ma qualité de député de l'Opposition et vous dire ce soir que le gouvernement devrait vous donner davantage de subventions, ce qui serait une attitude irresponsable si je le faisais. Mais je suis suffisamment réaliste pour savoir que du point de vue du gouvernement fédéral le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dépense environ 15 milliards de dollars par année. Peut-être est-ce que je me trompe à un milliard près.

Personnellement, je suis convaincu que nos priorités n'ont pas été tout à fait bien établies. Trudy en a également parlé étant donné que vous avez fait référence aux maisons d'accueil pour les mères célibataires.

Mme Don: C'est exact.

M. Halliday: Vous avez laissé entendre que ces maisons n'étaient plus aussi prioritaires qu'elles l'étaient. Vous avez probablement tout à fait raison même dans ce cas.

Ma question est donc: avez-vous considéré le budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social . . . ? Le budget c'est une enveloppe. On peut assez facilement transférer des fonds à l'intérieur d'une même enveloppe. Il est par contre très difficile de faire des coupures dans le budget de la Défense nationale et d'octroyer les fonds ainsi mobilisés à vos foyers de transition. Cela serait toute une affaire. Mais il serait passablement facile que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social repense ses priorités et accorde à votre travail une priorité extrêmement élevée, ce qui s'imposerait

[*Text*]

and have you found any areas in there where you would think it could be better spent, more effectively spent, where the need really is, so that you could recommend to us a change in her budgeting that would allow more money to go to you? You know, you would not need very much of the $15 billion to do a lot of what you want to have done.

The Chairman: The question has been put. Who wants to give the answer to it?

Ms Don: I have not got the answer for you on your federal budget. We have looked at the provincial budget in Ontario and probably the comparison holds where we figured out it would cost $3 million to give a basic $18 a day for every bed in Ontario. That is a total budget to give an $18 subsidy per day for every one of your 150 beds in Ontario.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, what I am really asking, though, is what you would like to see given up. You see, I think the priorities of social programs change from time to time. You suggested it and I agree with you. What would you like to see given up at the federal level? We have more control over the federal budget. If you do not have a suggestion, could you take a look at the budget in the next couple of weeks and get back to us before we write our report?

Ms Don: A pleasure.

Mr. Halliday: There must be some place in that $15 billion where we could find a few millions of dollars that would do what you people need, and I think rightly need and deserve, that would be much better spent than it is being spent now.

Le président: Madame Grand'bois.

Mme Grand'bois: C'est évident que le budget de la défense, je ne sais pas où le réaffecter, mais vous vous imaginez bien que quand on vit dans une maison pour femmes battues, on est un peu contre le budget de la défense et la violence sous toutes ses formes. Je me demande si le gouvernement fédéral ne pourrait pas nous donner des subventions pour l'habitation. Il y a des femmes qui sont obligées de partir de la maison et que leur mari laisse pour maintes et maintes raisons; on aimerait pouvoir créer des coopératives et avoir un budget pour ces femmes-là afin que leur loyer soit diminué. Tout le monde sait que, de nos jours, des loyers de $250, $275 et $300, c'est très difficile . . .

Dans le moment, il y a des coopératives d'habitation qui sont subventionnées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je peux en parler très facilement parce que l'Accueil à Valleyfield est subventionné par un projet du gouvernement avec une hypothèque de 2 p. 100 d'intérêt. En passant, je remercie beaucoup le gouvernement fédéral de cela, mais je me demande pourquoi il n'y a pas plus de femmes qui partent

[*Translation*]

après ce que j'ai entendu de vous ce soir. Avez-vous donc étudié le budget de ce ministère qui est approximativement de 15 milliards et avez-vous trouvé certains domaines où il serait possible de dépenser plus judicieusement les fonds, plus efficacement, c'est-à-dire là où le besoin existe, de sorte que vous pourriez nous faire des recommandations sur les changements à apporter au budget de ce ministère qui vous permettrait de recevoir davantage de fonds? Car en fait, vous n'auriez pas besoin d'une grande partie des 15 milliards, tant s'en faut pour faire ce que vous voulez faire.

Le président: Vous avez posé la question, qui veut y répondre?

Mme Don: Je ne peux pas vous répondre au sujet du budget fédéral. Nous avons étudié le budget de l'Ontario et on peut probablement faire la même comparaison. D'après nos calculs, il faudrait 3 millions pour accorder une subvention de base de $18 par jour pour chaque lit en Ontario. Il s'agit du budget total qui permettrait de subventionner à raison de $18 par jour chacun de n^{os} 150 lits en Ontario.

M. Halliday: Monsieur le président, ma question est simple, il s'agit de savoir combien vous souhaiteriez recevoir. A mon sens, les priorités en matière de programmes sociaux changent de temps en temps. Vous l'avez dit vous-même et je suis d'accord avec vous. Quelle aide souhaiteriez-vous recevoir du gouvernement fédéral? Nous exerçons davantage de contrôle maintenant sur le budget fédéral. Si vous n'avez pas de proposition à faire, étudiez le budget dans les semaines qui vont suivre et revenez nous voir avant que nous ne rédigions notre rapport.

Mme Don: Avec plaisir.

M. Halliday: Il doit bien y avoir une possibilité de puiser les fonds dont vous avez besoin dans les 15 milliards de l'enveloppe du ministère de la Santé, argent que vous méritez et qui serait plus judicieusement dépensé qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

The Chairman: Mrs. Grand'bois.

Mrs. Grand'bois: The obvious case would be the budget of National Defence, I do not know where to re-allocate, but as you well imagine when one lives in a house for battered women one cannot be but against the budget of National Defence and against violence of all forms. I wonder whether the federal government could not subsidize housing. There are women who are obliged to leave home, women who are left alone for many, many reasons; we would like to be able to create co-ops and to set up a budget for these women in order to decrease their rent. Everybody knows that nowadays rents of $250, $270 and $300 are very hard to meet.

For the time being there exists housing co-ops that get subsidized by the CMHC. I can talk about them because l'Accueil at Valleyfield gets subsidies under a government project and with a mortgage of 2 per cent. Incidentally, I would like to thank the federal government for it, but I wonder why there are not more women who leave their home who could benefit from that money and from similar conditions

[*Texte*]

de la maison qui peuvent bénéficier de cet argent-là et de cette installation-là pour avoir des logements à prix modique. Pour aller chercher ces subventions-là, il faut avoir, je comprends cela dans un sens, mais j'ai de la difficulté à l'accepter, il faut avoir maintes recommandations et un salaire pour pouvoir payer, alors qu'on sait que ces femmes sont sur le bien-être social et reçoivent des montants minimes, et alors qu'on sait que le chômage présentement existe à une très grande échelle. Il faudrait que ces femmes-là avec leurs enfants puissent faire partie de coopératives d'habitation et qu'on n'exige pas d'elles qu'elles aient un salaire pour être capables de payer leur loyer. Il faudrait que leur revenu du bien-être social puisse leur servir à payer ces loyers-là. Ce serait vraiment beaucoup plus plaisant et je pense que le fédéral pourrait aider directement toutes ces femmes-là. C'est un moyen qui est à votre disposition, je pense, dans le moment.

• 2200

Le président: Est-ce que je pourrais intervenir? C'est que la Loi nationale sur l'habitation couvre justement une capacité de 25 p. 100 d'un revenu; tout ce qui excède 25 p. 100 du revenu est réparti de la façon suivante: 60 p. 100 par le gouvernement fédéral, 40 p. 100 par le gouvernement provincial et 10 p. 100 par l'Office municipal d'habitation.

Mme Grand'bois: Oui.

Le président: Donc, ces dépenses ou ces pertes encourues annuellement peuvent être réparties aux trois niveaux de gouvernement, si la municipalité et le gouvernement provincial acceptent le partage prévu dans la Loi nationale sur l'habitation.

Mme Grand'bois: Oui, mais si tous ces programmes-là étaient mieux expliqués aux femmes . . . Dans nos recommandations, nous vous parlons de l'allocation familiale; nous vous recommandons de vous servir de cela pour expliquer ces programmes-là, pour que les femmes y aient accès beaucoup plus facilement. Il faut les connaître! Je pense que le fédéral peut beaucoup aider au niveau de l'habitation. Que voulez-vous, quand vous avez un toît sur la tête et une maison décente et que vous ne vivez pas dans un taudis, il y a beaucoup de choses qui peuvent être acceptées à ce moment-là. La femme peut avoir peut-être un peu plus d'imagination et vivre un peu plus heureuse. Je pense que cela, c'est un moyen très concret que le fédéral devrait employer beaucoup plus souvent.

Le président: Merci. M. Marceau, M. Hawkes, M. Rossi et le docteur Peter Lang.

Do you agree to go on until 10.15 p.m.?

Mr. Hawkes: Until 10.30 p.m.—okay. We have four more questions.

The Chairman: Yes. Five minutes each.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Même si on peut parler à un certain moment de juridiction, il est certainement fort intéressant d'entendre des exposés aussi convaincants qui nous sensibilisent à ce problème qui est

[*Traduction*]

that is to say low-rent housing. To get that kind of subsidy, and to a certain extent I understand, though it is difficult for me to accept, one must have many recommendations and a salary to be able to pay but we all know that these women are unemployed and on welfare and have limited means, at a time where unemployment is very high. These women with their children should be able to live in a co-op housing and should not be required to earn a salary to be able to pay for their rent. What they get from welfare should be enough to pay their rent. It would be much more pleasant and I think that the federal government could directly help all these women. That means is at your disposal now, I think.

The Chairman: Could I interrupt you? The National Housing Act covers precisely 25 per cent of an income. All that exceeds 25 per cent of the income is broken down as follows: 60 per cent by the federal government; 40 per cent by the provincial government and 10 per cent by the municipal housing board.

Mrs. Grand'bois: Yes.

The Chairman: So these annual expenditures or losses can be shared by the three levels of government if the municipality and the provincial government accept the proposed sharing in the National Housing Act.

Mrs. Grand'bois: Yes, but if all these women could get a better explanation of all these programs. In our recommendations, we referred to the family allowance; we recommend that you use this means to explain those programs so as to give women better access to them. They have to be known! I think that the federal government can be very useful at the housing level. Well, you know, when you have a roof over your head and a decent house and when you do not live in a shack, many things can be accepted. Women can have more imagination and live a happier life. I think that the federal government should use this very concrete means more often.

The Chairman: Thank you. Mr. Marceau, Mr. Hawkes, Mr. Rossi and Dr. Peter Lang.

Êtes-vous d'accord pour continuer jusqu'à 22h15?

M. Hawkes: Jusqu'à 22h30. Très bien. Nous avons encore quatre questions à poser.

Le président: Bien. Cinq minutes chacun.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Even if the question of jurisdiction keeps cropping up, it is most certainly interesting to hear presentations as persuasive as these ones which make us aware of this problem that has

[*Text*]

devenu une absurdité, à cette situation qui devient de plus en plus incontrôlable.

Je regardais votre mémoire. Il y a une chose qui me surprend. Vous dites d'une part que le problème est grave, on est tous d'accord, mais vous dites d'autre part au fédéral: coupez vos subventions. Je vous avoue que je suis un peu surpris. Je vais vous donner un cas concret. J'ai chez moi ce qu'on appelle une maison de quartier, un bureau de quartier qui s'occupe des femmes qui sont battues, qui s'occupe d'autres questions sociales et qui joue un rôle important. Lorsque ces gens-là se sont adressés à moi pour demander une subvention, comme vous le dites dans votre mémoire, je n'ai pas senti que je faisais un geste politique. J'ai senti que je faisais un geste humanitaire envers des gens qui m'ont exprimé des besoins et qui utilisent l'argent qu'on leur verse à des fins qui sont les vôtres. Je vous avoue que je suis un petit peu surpris. Dans vos recommandations, vous dites que le fédéral devrait couper ses subventions parce qu'elles sont données à des fins politiques. Si le problème est assez grand, il faut prendre tous les moyens possibles pour en venir à bout au lieu de limiter . . . Peut-être que je n'ai pas saisi exactement ce que vous vouliez dire. J'aimerais avoir une précision là-dessus.

Le président: Madame Grand'bois.

Mme Grand'bois: Dans la recommendation, on parle des projets à court terme. Que voulez- vous, quand les maisons ont des montants d'argent pour seulement quatre semaines, quatre mois ou six mois, c'est temporaire et on n'arrive à rien. À ce moment-là, les femmes ont un espoir et on doit par la suite se battre et se battre et prendre de l'énergie pour essayer de retrouver de l'argent. C'est cela qu'on appelle une subvention politique. Si au lieu d'avoir une subvention de quatre ou six mois ou même un an . . . Quand après on n'en a plus de «mauzusse» de subvention!

• 2205

M. Marceau: A ce sujet, madame, si je le pouvais, je ferais venir devant vous Soeur Josée Baril qui tient la Maison Cartier à Jonquière. Si elle vous entendais dire que cet argent-là est inutile, je puis vous dire tout de suite qu'elle serait complètement en désaccord, parce qu'elle estime qu'elle joue un rôle temporaire absolument indispensable. Elle voudrait que ce rôle-là se continue car il comporte, selon elle, un avantage: lorsqu'on habitue les gens à se dévouer uniquement avec des subventions, on détruit l'essence d'une société, le bénévolat et les gens n'en viennent qu'à travailler, qu'à se dévouer pour les autres qu'en fonction de l'argent qu'ils retirent. Je crois que c'est un problème grave.

C'est pour cela que lorsque vous dites qu'il ne s'agit que de subventions temporaires, je crois, selon mon expérience, qui n'est sans doute pas égale à la vôtre, que lorsqu'on peut faire démarrer certains projets, les organiser, les faire connaître à la population, les gens viennent, font du bénévolat et rendent votre travail encore plus facile dans le sens qu'ils se complètent. Je reconnais qu'il faut une permanence, mais je ne voudrais pas éliminer ces moyens occasionnels et temporaires et dire qu'en fait on doit les éliminer. On doit peut-être les

[*Translation*]

become absurd, of this situation which becomes more and more incontrollable.

I was looking at your brief. Something surprises me. You say, on the one hand, that the problem is serious and we all agree with you, but on the other hand you say to the federal government: reduce your subsidies. Frankly, I am a bit surprised. I will give you a concrete example. In my constituency there is what is called a transition house which welcomes battered women and which deals with social questions, this being a very important role. When these people came to me and asked for a subsidy, as you said in your brief, I did not feel that this was a political act. I felt that it was a humanitarian act vis-a-vis people who had expressed to me their needs and who use the money that they are given to the same purposes as yours. I must say that I am a bit surprised. In your recommendations, you say that the federal government should reduce its subsidies because there are given on a political basis. If the problem is serious enough, everything must be done to eliminate and not limit . . . Maybe I did not understand exactly what you wanted to say. Could you be more precise?

The Chairman: Mrs. Grand'bois.

Mrs. Grand'bois: The recommendation refers to short term projects. Now, when these houses have money for only four weeks, four months or six months, this is temporary and nothing can be done. At this time, women are hopeful and they must fight and fight and devote their energy to trying to find some money. That is what we call a politicaI subsidy. Instead of having a subsidy which lasts four, six months or even one year . . . After, there is no more bloody subsidy.

Mr. Marceau: On this subject, madam, if I could, I would like to introduce to you Sister Josée Baril who is responsible for the Maison Cartier at Jonquière. If she heard you say that this money was useless, I can tell you now that she would totally disagree because she thinks that she plays a temporary role that is absolutely necessary. She would want this role to continue because it has, according to her, an advantage: when people are used to devoting their time only with subsidies, the essence of society voluntary work is abolished and people only work or devote their time to the others according to the money that they get. I think this is a very serious problem.

So when you say that these are only temporary subsidies I think, according to my experience which is not as deep as yours, that when we can implement certain projects, organize them, publicize them, people come, do voluntary work and make your work easier to the extent that they complement each other. I recognize that a permanency is useful, but I would not like to abolish these occasional and temporary means and say that they should be discarded. Maybe they should be reoriented, or used in a more efficient way. Allow

[*Texte*]

réorienter, les utiliser d'une façon plus efficace. Je me permets, c'est tout simplement un modalité, de vous dire que ce jugement est quelque peu sévère envers les objectifs de ces organismes temporaires, surtout en ce qui concerne le bénévolat qui s'y ajoute. Selon l'expérience de Soeur Baril, on a commencé puis les gens se sont dit à un certain moment que c'était du bénévolat et l'organisme continuait. Ils ont occasionnellement des projets, mais leur but n'est pas d'avoir des projets. C'est de rendre service et d'aller chercher bien des personnes qui sont disposées à le faire à condition que ce soit connu.

Mme Grand'bois: Oui. J'aimerais vous parler quelque peu du bénévolat dans ces conditions. Si vous partez d'une subvention de base, si les gens ont une continuité de base, et que vous rajoutez des projets comme cela, je trouve les projets à court terme extraordinaires après une stabilité. Quand la maison a une stabilité et que vous rajoutez des projets comme cela, c'est une bonne façon de vivre. Mais quand, par exemple, dans la maison, on ne compte que sur du bénévolat pour vivre sept jours par semaine, 24 heures par jour, on ne peut pas fonctionner.

Mais que de petits projets s'ajoutent à quelque chose de stable, à quelque chose qui est une continuité, même minime, je trouve cela extraordinaire. Mais que ce ne soit que ces petits projets, dans les endroits où il y a des communautés religieuses, je vous l'accorde, les religieuses assurent une stabilité de base. Je trouve extraordinaire que les religieuses puissent encore travailler. Mais de nos jours nous avons de moins en moins de communautés religieuses. De plus, on ne peut pas demander à des femmes chefs de famille ou qui travaillent 35 heures semaine, de faire du bénévolat. C'est pour cela que bien qu'on approuve les projets à court terme, ils constituent vraiment une difficulté qu'il ne faut pas négliger.

M. Marceau: Je comprends votre point de vue et je pense qu'on s'est compris . . .

Mme Grand'bois: Je comprends le vôtre aussi.

M. Marceau: . . . grâce aux explications que vous m'avez données.

J'ai une brève question. Vous dites que, selon la loi, la femme n'a pas le droit de poursuivre pour voies de fait. Je crois qu'il existe des recours contre les voies de fait, du moins en principe.

Le président: Vous demandez un avis légal. Je pense que ce n'est pas . . .

M. Marceau: Non, c'est parce que la recommandation est là et je cite:

> Que la violence d'un conjoint sur sa partenaire soit considérée comme une voie de fait, donc une infraction au Code pénal et un acte criminel plutôt qu'une chicane . . .

Alors, avec tout le respect que je vous dois, madame, je ne partage pas cet opinion. A moins que, si vous ayez de la documentation à faire parvenir au Comité, à ce sujet-là, je pense que la loi rend cela plus . . . c'est plus diffice parce que

[*Traduction*]

me to tell you that this statement is a bit harsh vis-a-vis the goals of these temporary organizations, above all as far as the voluntary work is concerned. According to Soeur Baril's experience, the projects were implemented and then the people said to themselves that this was voluntary work and the organization continued. They have occasionally projects but their goal is not to have some. It is to be useful and to go and get people who want to be helpful but this must be known.

Mrs. Grand'bois: Yes. I would like to talk about voluntary work in these conditions. If you start with a basic subsidy, if people know they can continue and then you bring up more projects, I think that these short term projects are extraordinary after some stability. When the house has a stability and when you bring up more projects, this is a good way to live. But when, for example, in the house people rely on voluntary work to live week after week, day after day, it is not possible.

But if small projects are added to something which is already stable, even if minimal, I think this is great. But these are only small projects in the areas where live religious communities, I recognize that the nuns constitute a basic stability. I found it extraordinary that nuns can still work. But nowadays we have less and less religious communities. Moreover, one cannot ask single parent families or women who work 35 hours a week to do voluntary work. Even if these short term projects are accepted, they nevertheless are difficult and this must not be ignored.

Mr. Marceau: I understand your point of view and I think that we have understood each other.

Mrs. Grand'bois: I understand yours too.

Mr. Marceau: . . . thanks to the explanation that you have given me.

I have a brief question. You say that, according to the act, women are not allowed to bring actions for assault. I think that there are some recourse against assault, at least in principle.

The Chairman: You are asking for a legal advice. I do not think that . . .

Mr. Marceau: No, it is because the recommendation that is stated here and I quote:

> That the violence of a spouse on his partner be considered as bodily assault and thus be considered a breach of the Criminal Code and a criminal act rather than a family dispute . . .

So with all the respect I owe you, madam, I do not share this opinion. Unless, if you have documents that you could forward to the committee on this subject, I think that the act is more . . . it is more difficult because it is the wife against the husband. But I think that in principle the law is open.

[*Text*]

c'est la femme contre le mari, mais je pense qu'en principe le droit est ouvert.

Mme Grand'bois: Peut-être, on va revérifier. Mais il me semble qu'on l'avait demandé à un avocat. Mais je vais en reparler et vérifier cela.

Le président: M. Marceau a une formation légale, alors . . .

Merci. Monsieur Hawkes.

• 2210

Mr. Hawkes: Thank you, Mr. Chairman.

I have three questions, and I hope they are short. Out of your experience, do you notice a difference between those women who have a separate source of support, generally a job, and those who have been homemakers without a source of income, without a job? Is there a noticeable difference, not in the frequency, but in the way they recover from it, handle it, or move on it?

Ms Elias-Henry: No.

Mr. Hawkes: You say no, and you, Ms Don, say yes.

Ms Don: I thought originally that you were going to ask whether we saw a difference in the frequency; the answer there would be no.

Yes, I do agree that a woman who has had a job might have a slightly easier time pulling herself together. She is not going to have an easier time pulling herself economically together, because the job she has probably had has been just to augment the family's income rather than to support herself and her children. But I do agree that the woman who at least has worked outside the house at some point has emotionally a slight edge on the woman who has never been outside the house. Yes.

Mr. Hawkes: In designing recommendations, I think we are going to have to deal with the system of justice and the laws, as they relate to this crime. Should we consider a difference in sentencing and approach to those who are first-timers and those who are second-timers, who are repeaters? Is there a fair number of them with whom, once the seriousness of it becomes apparent on the first occasion, it does not happen again, or is it repeated generally in all cases? Not in all cases, but in almost all cases is it an offence that is repeated once that pattern is established?

Ms Don: I think that really it is a matter of degree. Between a husband who virtually murders his wife the first time around and the one who five times has beaten her up but has not exactly half-killed her, where are you going to choose?

At Interval House we had an example of a woman who had been beaten for years and had finally ended up in hospital for open-heart surgery because she had been stabbed. Now, at this point he finally got picked up and was accused of attempted murder. Yes, maybe they should have picked him up on the previous occasions, but it was only the seriousness at that point that made it attempted murder.

[*Translation*]

Mrs. Grand'bois: Maybe we can check again, but I think that we had asked this question to a lawyer, but I will discuss it further and check it.

The Chairman: Mr. Marceau has a legal training, so . . .

Thank you. Mr. Hawkes.

M. Hawkes: Merci, monsieur le président.

J'ai trois questions à poser et j'espère qu'elles seront brèves. Remarquez-vous une différence entre les femmes qui sont financièrement indépendantes, soit en détenant un emploi, et celles qui sont maîtresses de maison sans tirer de revenu, donc sans emploi? Existe-t-il une différence notable, non pas en ce qui concerne la fréquence, mais la façon dont elles s'en remettent ou dont elles abordent le problème?

Mlle Elias-Henry: Non.

M. Hawkes: Vous dites non et vous, mademoiselle Don, vous dites oui.

Mlle Don: Je croyais que vous alliez nous demander si nous avions remarqué une différence en ce qui concerne la fréquence de ces voies de fait; la réponse est non.

Je crois effectivement qu'une femme qui a eu un emploi pourra s'en remettre plus facilement. Elle ne pourra cependant pas le faire sur le plan financier, car l'emploi qu'elle avait servait probablement à compléter le revenu de la famille plutôt qu'à subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses enfants. Mais je suis d'accord pour dire qu'une femme qui a travaillé au moins quelque temps à l'extérieur s'en remettra émotionnellement peut-être plus facilement que la femme qui n'a jamais quitté sa maison. Oui.

M. Hawkes: En formulant nos recommandations, je crois que nous devrons parler du système judiciaire et du droit, de la mesure où ils ont un rapport avec ce crime. Devrait-on condamner et aborder ceux qui battent leur femme pour la première fois de façon différente de ceux qui récidivent? Existe-t-il des hommes qui ne recommencent pas lorsqu'ils se rendent compte de la gravité de ce qu'ils ont fait la première fois ou les hommes en général récidivent-ils? Pas dans tous les cas, mais dans la plupart des cas est-ce une infraction qui se répète dès que l'habitude est prise?

Mlle Don: Je crois qu'en réalité il s'agit d'une question de degré. Entre un mari qui assassine presque sa femme la première fois et celui qui la bat cinq fois mais qui ne l'a pas vraiment tuée, comment choisir?

A *Interval House* nous avons eu l'exemple d'une femme qui avait été battue pendant des années et qui s'est finalement retrouvée à l'hôpital pour subir une opération à coeur ouvert, car elle avait été poignardée. Et ce n'est qu'à ce moment-là qu'il a été incarcéré et accusé de tentative de meurtre. Les policiers auraient peut-être pu l'arrêter avant, mais ils n'ont

[*Texte*]

I do not know where you are going to choose in that. I think certainly one ought to follow up on repeated calls. I think that is another area we did not want to go into, that whole part where the police would keep a record of the number of times they had been called to a specific address and then possibly follow it up with other people trained in that area. There is the London example, and I believe you are hearing someone from London next Tuesday, who will probably be talking on this. That is another area.

Mr. Hawkes: I would just like some reaction to the third principle. There is a thread running through some briefs; it is in parts of the two briefs at least, the one from Quebec and the one from Ontario. That is the principle of taking some of the pressure off the woman by making the state responsible; one way to express that is to say that the state should lay the charge rather than the woman lay the charge.

Another principle in there is that witnesses be compellable—in your brief you say "encouraged"—to testify. We have had other briefs that say "compellable". I would like some sense from you, out of your experience, as to the relative importance of that principle. If I let my mind roam a little bit, the analogy I come up with is that we do have provisions in the law to make children wards of the state for some period of time, because it is for their protection and it is for providing them with food, clothing, shelter and these kinds of things. How far should we maybe go with the principle of at least having available state control and state responsibility to perhaps sue the husband for maintenance, to garnishee wages, and take the situation to court?

I do not know where it would all end. But how helpful would a strong principle of that kind be, which really passes beyond the decision-making for the woman? She makes one decision, but then the state takes over and makes the others; she cannot be held responsible or culpable by the husband in reality, because it is the state moving, society moving, on her behalf.

• 2215

Ms Elias-Henry: I am not sure; I have not worked that one through. The only immediate problem that I see happening is that if the punishment is not constructive for the batterer, then it may in fact create a situation where the victim once again withdraws into her own home and refuses to let anyone see her.

We have been talking about battering and the batterer, and one of the things that has not been mentioned, and should be mentioned, is that this man is not a horrible, awful person. I am not talking about all of them, but there are some men who can still have a good relationship with her on some levels and with the children.

[*Traduction*]

décrété que c'était une tentative de meurtre qu'en raison de sa gravité.

Je ne sais pas comment vous allez établir un choix. Je pense qu'il faudrait suivre ceux qui récidivent. C'est là un autre domaine que nous n'avons pas voulu aborder, toute cette partie qui permet à la police de garder un registre du nombre de fois qu'ils ont été appelés et suivre l'affaire avec ceux qui ont reçu une formation dans ce domaine. On pourrait également citer l'exemple de London mais je crois que vous allez entendre quelqu'un de London, mardi prochain qui en parlera sûrement. C'est un autre sujet.

M. Hawkes: Je voudrais que vous nous disiez ce que vous pensez du troisième principe. Tous ces mémoires ont un dénominateur commun; il figure en partie dans les deux mémoires, celui du Québec et celui de l'Ontario. Je veux parler du principe selon lequel on retirerait certaines des pressions que subissent les femmes en rendant l'État responsable; on pourrait par exemple faire en sorte que ce soit l'État qui porte plainte et non pas la femme.

Il faudrait également obliger—et vous dites dans votre mémoire «encourager»—les témoins à témoigner. Certains mémoires stipulent que ce devrait être obligatoire. D'après votre expérience, je voudrais que vous nous disiez quelle est l'importance relative de ce principe. Si vous me permettez d'extrapoler, je puis faire l'analogie suivante: il existe des dispositions dans la loi rendant certains enfants pupilles de la nation pendant une certaine période et ce pour les protéger et pour leur offrir de la nourriture, des vêtements, un abri et ainsi de suite. Dans quelle mesure l'État ne devrait-il pas contrôler et être responsable d'actions intentées ou être responsable d'actions intentée au mari pour qu'il subvienne aux besoins de sa famille, en retenant son salaire à la source et éventuellement se présenter devant les tribunaux?

Je ne sais pas où cela finirait. Mais dans quelle mesure un principe aussi ferme que celui-ci dans la mesure où il passe outre à toute décision que pourrait prendre la femme? Elle prend une décision mais l'État pourrait alors se substituer à elle et prendre les autres décisions; elle ne peut pas être tenue responsable par le mari en réalité, car c'est l'État qui agit, la société en son nom.

Mlle Elias-Henry: Je ne suis pas certaine; je n'ai pas pensé à cela. Tout ce à quoi je puis penser, c'est que si la punition infligée ne fait pas réfléchir celui qui a battu sa femme, la victime pourrait se retirer dans sa propre maison et refuser de voir quiconque.

Nous avons parlé des femmes battues et de ceux qui les battent, mais ce que nous n'avons pas dit, et que nous devrions dire, c'est que ces hommes ne sont pas horribles. Je ne parle pas de tous, mais il y en a certains qui peuvent encore avoir de bons rapports avec leur femme à certains niveaux et avec les enfants.

[*Text*]

Now, there is a fine line there. She may be still very emotionally attached to this man and she may just not want to see any more damage done except that that violence should stop. She does not want to put him into prison for six years, and many times she does not want him to undergo hardship, but she does want some constructive changes. She wants that violence to stop, either for herself or for him and the kids.

I think, when you talk about penalizing in terms of what the law has done, oftentimes where it breaks down is that it is not appropriate.

Le président: Madame Grand'bois.

Mme Grand'bois: Nous recommandons aussi des peines, des travaux communautaires: que les hommes aient à s'occuper. Ils peuvent être violents envers leur femme, mais ces gars-là pourraient très facilement travailler, parce que je pense qu'ils ne sont pas foncièrement mauvais. Je ne les mettrais pas au niveau des criminels au sens de la Loi. Il y a beaucoup de travaux communautaires qu'ils pourraient faire et ce serait peut-être une réhabilitation pour ces hommes-là que d'aider peut-être de jeunes adolescents.

On recommande aussi des indemnisations aux victimes. Si l'homme était condamné à payer véritablement une amende sous forme de pension, cela pourrait aider fortement et la femme et le gars. Cela pourrait le faire penser. Mais ce sont surtout des travaux communautaires. On pense beaucoup aux travaux communautaires qui pourraient être faits, parce que ces gars-là peuvent être violents envers une femme, envers leur femme, mais peuvent être très bons pour des adolescents ou des jeunes. Bien souvent, on va voir des hommes qui vont battre leur femme, mais qui ne toucheront pas à leur enfant.

Le président: Merci.

Mr. Rossi and then Peter Lang.

M. Rossi: Monsieur le président, très brièvement, je veux d'abord féliciter les personnes qui s'occupent de la violence envers les femmes. Disons que je demeure un peu confus vers la fin, parce qu'au tout début, j'entends dire qu'il n'y a pas moyen de faire quoi que ce soit contre ces messieurs-là: la police ne fait rien, les juges ne font rien, les avocats ne font rien. Par contre, on vient de déclarer que ces femmes-là ne veulent pas voir leurs hommes punis.

Je voudrais demander à quelques-unes de ces personnes-là quel est le pourcentage de femmes qui veulent absolument réintégrer leur domicile après avoir été battues, d'elles-mêmes, sans qu'on le leur conseille? En même temps, je voudrais demander à madame sur quoi on se base pour dire que les juges ne font rien, que les avocats ne font rien dans ce domaine-là ou que la police ne fait rien? Moi, je peux vous dire que quand les policiers sont appelés sur les lieux pour secourir une femme battue par son mari, plus souvent qu'autrement, les policiers sortent de là après avoir maîtrisé l'homme avec des coups de balai sur la tête.

[*Translation*]

Mais il doit faire très attention. Elle peut toujours être émotionnellement très attachée à cet homme et elle ne voudrait pas que quoi que ce soit d'autre arrive; tout ce qu'elle veut c'est que cette violence cesse. Elle ne veut pas le mettre en prison pendant six ans et la plupart du temps elle ne veut pas qu'il souffre, mais elle veut que la situation change de façon constructive. Elle veut que la violence cesse soit pour son propre compte, pour le compte de son mari et de ses enfants.

Je crois que lorsque vous parlez des dispositions de la loi, elle n'est pas adaptée lorsqu'on y songe.

The Chairman: Mrs. Grand'bois.

Mrs. Grand'bois: We also recommend sentences, community work: so that men can have an occupation. They can be violent against their wife, but these men could easily work because I think that they are not basically horrible. I would not put them on the same level as criminals, as stated by the law. They could do some community work. It would be a sort of rehabilitation for these men as they could help maybe young teenagers.

We also recommend the victims be compensated. If the man is sentenced to pay a penalty which would be equivalent to a pension, then that would help the wife and the man. He could think about it. But they can do mostly community work. We think a lot about community work because these men can be violent with a woman, with their wife, but can be very good companions for teenagers or young people. Often we see men who beat their wife but not their children.

The Chairman: Thank you.

M. Rossi suivi de Peter Lang.

Mr. Rossi: Mr. Chairman, very briefly, I want first of all to congratulate the persons who deal with violence committed against women. Let me say that I am a little bit confused because at the beginning I heard that nothing can be done for these men; the police does nothing, the judges do nothing and the lawyers do nothing. On the other hand, I hear that these women do not want to see their husbands punished.

I would like to ask some of these persons what is the percentage of women who want to go back to their homes after having been beaten up by their husbands, having made this decision themselves. At the same time, I would like to ask to the ladies on what basis it can be said that the judges do nothing, that the lawyers do nothing in this area or that the police does nothing. I can tell you that when police are asked to go to a specific address to help a woman who has been beaten up by her husband, the policeman get out of the house after having calmed the man down by hitting him on the head with a broom.

[*Texte*]

• 2220

Voyez de quelle délicatesse font preuve les policiers! Remarquez bien que je ne prends pas la part des hommes, loin de là. Je déteste un homme qui bat une femme; il ne faudrait pas que je l'aie devant moi non plus. Je me demande quelle attitude on doit avoir envers ces hommes-là. Naturellement, tel que l'a mentionné tout à l'heure notre collègue de l'autre côté, le thème principal ce soir est le financement. Mais cela fait des années et des années et des années qu'il y a des comités qui étudient le problème des femmes battues. Moi, je dis qu'on doit réellement prendre le boeuf par les cornes et faire face à la réalité.

On dit ici qu'une femme ne peut pas porter plainte contre son mari. Je vous reprends là-dessus, madame: une femme peut porter plainte contre son mari pour voies de fait. Ce qu'une femme ne peut pas faire, c'est témoigner devant les tribunaux contre son mari si elle a été témoin d'un acte criminel qu'il aurait commis. C'est à ce moment-là qu'elle ne peut pas témoigner. Mais elle peut porter des accusations de voie de fait et un policier, pour porter des accusations de voies de fait, doit être témoin. C'est pour cela que les policiers ne le peuvent pas en général, mais la femme peut le faire, elle.

Mme Grand'bois: Oui mais . . .

M. Rossi: Et vous pouvez avoir recours à l'assistance judiciaire, à des avocats.

Mme Grand'bois: Pensez-vous qu'un mari va battre sa femme devant le policier!

M. Rossi: Mais la femme peut porter plainte pour voies de fait.

M. Grand'bois: Vous me dites qu'elle peut porter des causes de voies de fait, mais seulement si le policier est témoin. Je pense que très souvent . . .

M. Rossi: Non, non, elle-même, sans que le policier soit là.

Mme Grand'bois: Sans que le policier soit là . . .

M. Rossi: Vous avez l'assistance judiciaire à laquelle vous pouvez avoir recours.

Mme Grand'bois: Sans témoin?

M. Rossi: Non, mais je parle des avocats. Vous avez l'assistance judiciaire.

Mme Grand'bois: Oui.

M. Rossi: Alors, vous pouvez porter plainte.

Mme Grand'bois: Oui, mais c'est toujours la preuve.

M. Rossi: C'est cela, la preuve!

Mme Grand'bois: C'est toujours la preuve. La femme, quand elle se fait battre par son mari, que voulez-vous, il n'y en a pas de témoin. Bien souvent, c'est dans la chambre à coucher, quand les enfants dorment. Vous savez, il y a la Loi 24 dans le moment qui dit que quand on est témoin de violence, on doit la dénoncer.

[*Traduction*]

So you see how delicate our policemen are! Notice that I do not excuse the behaviour of these men, not at all. I hate a man who beats a woman; he should not come and see me. I wonder what attitude we must have towards these men. Naturally, as our colleague from the other side said earlier, the principal debate this evening is about financing. But committees have studied the problem of battered wives for years and years and years. I think that we must do something and face reality.

It is said here that a woman cannot lay a charge against her husband. There is a mistake, madam; a woman can lay a charge against her husband for bodily assault. What a woman cannot do is testify before the court against her husband if she had witnessed a criminal act committed by him. This is when she cannot testify. But she can lay a charge for bodily assault and a policeman must have witnessed the scene to lay a charge for bodily assault. This is why policemen cannot do it in general, but the wife can do it.

Mrs. Grand'bois: Yes, but

Mr. Rossi: And you can get judicial help, a lawyer.

Mrs. Grand'bois: Because you think that a husband is going to beat his wife in front of a policeman!

Mr. Rossi: But the woman can lay a charge for bodily assault.

Mrs. Grand'bois: You say to me that she can lay a charge for bodily assault but only if the policeman has witnessed the scene. I think that very often . . .

Mr. Rossi: No, no. She can, even if the policeman is not here.

Mrs. Grand'bois: Even if the policeman is not there.

Mr. Rossi: You can always get judicial help.

Mrs. Grand'bois: Without a witness?

Mr. Rossi: No, but I refer to lawyers. You can have judicial help.

Mrs. Grand'bois: Yes.

Mr. Rossi: So you can lay charges.

Mrs. Grand'bois: Yes, but you have to prove it.

Mr. Rossi: This is the proof!

Mrs. Grand'bois: It is always the proof. When a woman gets beaten by a husband there are no witnesses and you know it. Often, it takes place in the bedroom when the children sleep. You know Bill 24 provides that if someone witnesses violence, he must report it.

[*Text*]

Je vais vous dire une chose: à Valleyfield, en juin, une femme qui était venue à la maison d'accueil était retournée chez elle, et son mari l'avait tirée par les cheveux dans la rue. Pas un voisin n'a appelé un policier, pas un voisin! Il y a une difficulté là. La femme a peur quand elle se fait battre par son mari parce que son mari lui dit: tu vas te faire casser les jambes si tu le dis. Alors, comment voulez-vous que cette femme-là ait le courage de s'en aller! Je sais qu'il y a peut-être des recours, mais c'est toute cette difficulté . . .

M. Rossi: Oui, c'est sûr que la femme est craintive, cela je vous le concède, mais est-ce qu'il arrive dans des cas comme celui-là qu'on ait recours, pour la protection de la femme, à des personnes de l'assistance judiciaire pour la conseiller?

Mme Grand'bois: Oui. Systématiquement, quand elles arrivent dans les maisons au Québec, chez nous en tout cas, on les accompagne à l'assistance judiciaire.

L'an dernier, nous avons reçu dans les 19 maisons de la province 2,359 femmes battues par des maris et 2,156 enfants qui les accompagnaient. Ce n'est pas tout à fait 5,000 personnes que l'on a reçues dans nos maisons avec le peu de moyens que l'on avait.

C'est vrai peut-être, comme vous le dites, que la femme peut porter plainte, tout comme pour le viol. Vous savez très bien qu'on peut porter plainte.

M. Rossi: D'accord, je suis au courant.

Mme Grand'bois: Et cela se retourne contre qui?

Mme Rossi: Mais alors, je pourrais établir . . .

The Chairman: Ms Trudy Don has some comments on the statement made by M^me^ Grand'bois.

Ms Don: In your first question you asked about the number of women who, after battering, will return without receiving counselling. The only figures we have in Ontario are based on the women who come into the house. These are not the women who go and stay with their families or whatever else. Over the last five years that we have kept these figures, approximately 60 per cent of the women who come to these houses will go home. Of the 60 per cent, 80 per cent leave again within six months if there has been no counselling.

• 2225

You asked something about how many years there have been committees studying wife battering. I have been involved in the field since 1973 and I have not known of any federal committee looking into it until this past couple of years.

The third point was legal aid for the person who is laying a charge of bodily harm. There is no legal aid available; they are represented by Crown counsel. It is the offender who is represented by lawyers. You might want to check this out. This is one of the big problems we have all the time.

[*Translation*]

I would like to tell you something; in Valleyfield in June, a woman who had come to the transition house had gone back to her place and her husband had pulled her out into the street by her hair. Nobody ever called a policeman or even a neighbour! So there is a problem. Women are afraid when they are beaten up by their husbands, because their husbands say to them: I am going to break your legs if you say it. So how can this woman have the courage to leave. I know that she can have judicial help, but there are always problems.

Mr. Rossi: Yes, the woman is certainly afraid, I agree with you, but in situations like these, is it possible to ask judicial help to advise her in order to protect her?

Mrs. Grand'bois: Yes. When they come to the transition houses in Quebec, we always accompany them to seek judicial help.

Last year we received 2,359 battered wives in the 19 houses of the province and 2,156 children who were with them, so we received approximately 5,000 persons in our houses and our means were not great.

Maybe it is as you say, that the wife can lay charges as for rape. You know very well that she can lay a charge.

Mr. Rossi: Okay, I know what the situation is.

Mrs. Grand'bois: Then who is the victim in all this?

Mr. Rossi: But in this case I could prove . . .

Le président: M^lle^ Trudy Don a quelques observations à faire sur ce que vient de dire M^me^ Grand'bois.

Mlle Don: C'est à propos de la première question que vous avez posée au sujet du nombre de femmes qui, après avoir été battues, retournent chez elles sans avoir reçu de conseils. Les seuls chiffres dont nous disposons en Ontario proviennent du nombre de femmes qui viennent chez nous. Ce ne sont pas les femmes qui restent avec leur famille chez nous. Pendant les cinq dernières années au cours desquelles nous avons conservé ces chiffres, environ 60 p. 100 des femmes qui viennent chez nous retournent chez elles. Les quatre cinquièmes de ces 60 p. 100 quittent de nouveau le foyer dans les six mois qui suivent s'il n'y a pas eu de counselling.

Vous avez demandé depuis combien d'années des comités se penchaient sur le problème de la violence contre les femmes. Je travaille dans ce domaine depuis 1973 et, à ma connaissance, aucun comité fédéral ne s'est penché sur la question avant ces dernières années.

La troisième question portait sur l'assistance juridique pour la personne qui porte une accusation de voie de fait. Il n'existe pas de service d'aide juridique, les femmes sont représentées par le procureur de la Couronne. C'est l'intimé qui est représenté par un avocat. C'est peut-être quelque chose que vous devriez étudier. C'est l'un des gros problèmes que nous avons en ce moment.

[*Texte*]

Mr. Rossi: I have comments on that.

Ms Don: When the woman lays the charge, lays the information, she is not entitled to legal aid. Five minutes before going into the courtroom she meets the Crown counsel who represents her.

Mr. Rossi: If she takes a warrant against her husband for assault in Quebec, *à Montréal, du moins*, for $5 she can get legal aid.

Ms Don: That may be different in Quebec from Ontario.

M. Rossi: Est-ce que je me trompe en ce qui concerne l'assistance juridique? La femme peut faire émettre un mandat contre son mari pour voies de fait graves . . . Pour $5, elle peut être représentée par l'assistance juridique.

Mme Grand'bois: Je pense que c'est même gratuit.

The Chairman: This is a very highly selected committee. We have some clergymen, some women, lawyers, physicians and some former policemen.

Mr. Marceau: And a bachelor.

The Chairman: And a bachelor. We are very fortunate to have such a selection of members here.

Mr. Fretz: Mr. Chairman, the first question I would like to ask and put to all three witnesses is: in your experience, do you think that the problem of wife battering is increasing, staying the same or getting less?

Ms Don: I do not believe it is increasing; it is that people have become more aware of it and women are prepared to speak up about it. I think the frequency has been the same since the world began.

Mr. Lang: Do you disagree with that?

Ms Elias-Henry: If we are just having personal opinion here, I disagree. I think it is becoming more intense. As our society becomes more stressful and violence in our society is becoming more acceptable, I think that tool to get anger, frustration and energy out is being used more often.

Mr. Lang: The second question I have, Mr. Chairman, is that we have had a number of witnesses recommend that the offence of wife battering be reportable in a mandatory fashion. This was done with child abuse. Doctors were in a position where, if they did not report child abuse, they were breaking the law. I am wondering if this is the kind of suggestion you are making for wife battering. If so, I have a concern and I wonder if you could address this concern. I think there are tremendous obstacles in a woman reporting to any kind of authority figure that there is a problem of physical abuse. I wonder if this would create a further obstacle, or if there are ways of getting around that problem.

Ms Don: May I comment, Mr. Chairman? My opinion in this is that when you make the reporting of wife battering mandatory you are taking away some of the individual rights

[*Traduction*]

M. Rossi: J'ai des commentaires à faire là-dessus.

Mme Don: Quand une femme porte une accusation et qu'elle dénonce un méfait, elle n'a pas droit à l'aide juridique. Cinq minutes avant d'entrer dans la salle d'audiences, elle rencontre le procureur de la Couronne qui va la représenter.

M. Rossi: Si la femme fait émettre un mandat contre son mari pour voie de fait grave au Québec, *in Montreal at least*, elle peut recourir à l'aide juridique pour la somme de $5.

Mme Don: C'est peut-être différent au Québec par rapport à l'Ontario.

Mr. Rossi: Am I right as far as legal aid is concerned? The woman can take out a warrant against her husband for assault. For $5 she can be represented by legal aid.

Miss Grand'bois: It may even be free.

Le président: La composition de ce comité est très intéressante. Nous avons un membre du clergé, des femmes, des avocats, des médecins et même un ancien agent de police.

M. Marceau: Et un célibataire.

Le président: Et un célibataire. Nous sommes très chanceux d'avoir une telle sélection de personnes au sein de notre comité.

M. Fretz: Monsieur le président, la première question que j'aimerais poser s'adresse aux trois témoins. Selon votre expérience, pensez-vous que le problème des femmes battues s'aggrave, demeure au même point ou diminue?

Mme Don: Je ne pense pas qu'il s'aggrave; c'est que les gens en sont plus conscients et les femmes sont plus disposées à en parler. Je pense que la fréquence du problème est la même depuis le début des temps.

M. Lang: Est-ce que vous êtes d'accord avec cela?

Mme Elias-Henry: Si vous me demandez mon opinion personnelle, je ne suis pas d'accord. Je pense que le problème s'intensifie. Comme notre société devient plus stressée et que la violence apparaît plus acceptable, je pense qu'on fait appel de plus en plus à la violence pour faire sortir sa colère, sa frustration et son énergie.

M. Lang: Ma deuxième question, monsieur le président, est que nous avons eu un certain nombre de témoins qui ont recommandé qu'il soit obligatoire de signaler les cas de violence faite aux femmes. C'est ce qu'on a fait pour les enfants maltraités. Les médecins qui ne signalaient pas les cas d'enfants maltraités contrevenaient à la loi. Je me demande si vous feriez cette recommandation pour les femmes battues. Dans l'affirmative, j'ai un problème et je me demande si vous pourriez y apporter une réponse. Je pense qu'il y a de nombreux obstacles qui empêchent une femme de signaler à une autorité quelle qu'elle soit qu'il existe un problème de violence physique. Je me demande si cela ne créerait pas un obstacle de plus, ou s'il n'y a pas de moyen de remédier à ce problème.

Mme Don: Puis-je faire un commentaire, monsieur le président? A mon avis, quand vous obligez les femmes à avertir les autorités quand elles se font battre, vous les privez de certains

[*Text*]

from the woman. She has to have the right to make that decision herself. I would recommend, rather, that if the evidence shows up, if a woman shows up at a doctor's office or if a child shows up in school and there is some evidence that there is violence at home . . . .

For that matter, the question is very seldom asked today. I happened to have a black eye about three months ago. For three weeks I walked around with a black eye but nobody ever asked me if somebody hit me. If they did, it was jokingly. It was taken for granted that I would not want to talk about it. I want battering to become something that women can talk about and no longer have to be ashamed about. Therefore, it should be okay for a doctor to investigate why she has a broken rib. Then he should discuss with her if she would like to talk about it further, would she like the doctor to give evidence on her behalf, would she like the doctor to write a report on it. And the same with teachers, the same with other people who come in contact with her.

• 2230

Mr. Lang: Mr. Chairman, I would be interested in knowing whether the other two witnesses would agree with that, because we have had some different testimony on this in previous hearings.

Le président: Madame Grand'bois.

Mme Grand'bois: Je pense que les femmes ont honte d'être battues et les femmes se sentent coupables d'être battues. La femme, c'est elle qui reçoit les coups, mais avec l'éducation que l'on a eue, avec le contexte social, la femme, bien souvent, est portée à croire qu'elle le méritait, que son mari avait des raisons, qu'elle l'avait peut-être provoqué. On peut trouver un tas de raisons. Et c'est pour cela qu'il faut qu'on en vienne à ce qu'on parle de brutalité et que la femme se défasse de son sentiment de culpabilité, pour qu'elle puisse le dire et pour qu'elle n'ait pas honte. C'est bien malheureux, mais c'est ce qui se produit bien souvent chez les femmes dans le moment.

Mme Chabot: Est-ce que je pourrais faire un commentaire?

Le président: Oui, madame Chabot.

Mme Chabot: Tout dernièrement, une femme me racontait qu'il lui avait été difficile de convaincre son médecin de famille qu'elle avait été effectivement «amochée» par son mari. Il fallait qu'elle en parle et elle en a parlé à son médecin, qui ne l'a pas cru sur parole, même après avoir mené son enquête auprès des enfants. Cela devient difficile pour une femme d'en parler. C'est dans ce sens-là qu'on croit qu'il y a un manque de formation. Je pense qu'on ne croit pas facilement à cela.

Mr. Lang: Thank you.

The Chairman: Thank you, Dr. Lang.

On behalf of the members of this committee, I wish first to congratulate you both for this very outstanding performance, for the brief submitted to the members. We will study it very carefully. I think the attendance of the members at this

[*Translation*]

droits individuels. Elles doivent avoir le droit de prendre cette décision elles-mêmes. Je recommanderais plutôt que, si la preuve se manifeste, si une femme arrive au bureau du médecin ou si un enfant arrive à l'école et qu'il y a des manifestations de violence à la maison . . .

Mais tout compte fait, c'est une question qu'on pose très rarement aujourd'hui. J'ai en un oeil au beurre noir il y a environ trois mois. Pendant trois semaines, je me suis promenée avec mon oeil amoché et personne ne m'a jamais demandé si quelqu'un m'avait frappée. Ou si on l'a fait, c'était en farce. On prenait pour acquis que je ne voudrais pas en parler. Je veux que la violence faite aux femmes soit quelque chose dont les femmes veulent parler et ne plus en avoir honte. Donc, un médecin devrait avoir le droit d'enquêter sur les raisons d'une blessure corporelle subie par une femme. Il devrait ensuite en discuter avec elle pour voir si elle veut en parler davantage, si elle aimerait qu'il témoigne en sa faveur ou qu'il rédige un rapport à cet effet. Et ce devrait être la même chose avec les enseignants, avec les autres personnes qui sont en contact avec elles.

M. Lang: Monsieur le président, j'aimerais savoir si les deux autres témoins sont d'accord, parce que nous avons eu des témoignages discordants lors d'audiences antérieures.

The Chairman: Mrs. Grand'bois.

Mrs. Grand'bois: I think that women are ashamed of being battered and they feel guilty about being beaten. It is the woman that gets hurt, but with the education that we got, with the social contacts, often times the woman is led to believe that she deserved it, that her husband had reasons to beat her, that perhaps she had provoked him. We can find a whole lot of reasons and that is why we must come to the point where we will speak of brutality and where women will no longer feel guilty so that she can say it and not be ashamed about it. It is unfortunate, but often this is what happens to women at the present time.

Miss Chabot: Could I make a comment?

The Chairman: Yes, Mrs. Chabot.

Miss Chabot: Very recently, a woman was telling me that she had had problems convincing her family physician that she had really been beaten by her husband. She had to talk about it and she came to her doctor who did not believe her right away, he only did so after having spoken to the children. It becomes difficult for a woman to speak about it. It is in that perspective that we believe there is a lack of education. I think that we do not easily believe such things.

M. Lang: Merci.

Le président: Merci, monsieur Lang.

Au nom des membres du Comité, je veux d'abord vous féliciter pour votre excellente contribution et pour le mémoire que vous avez présenté. Nous l'étudierons très attentivement. Je pense que la participation des membres de ce comité prouve

[*Texte*]

committee proves that we are concerned with this sexual situation and we really want to improve it, with the collaboration of yourselves; your participation and your collaboration with this committee. We also ask the press and the media to continue to publicize, to sensitize the population to this very important situation. I thank very much the members from the three different associations.

I will recall this meeting for Thursday, February 11, 1982 at 11.00 o'clock, with Dr. Peter Jaffe of the London Family Court Clinic and Superintendent N. Laverne Shipley, Officer Commanding the Uniformed Division, London Police Force. I have been informed by the London Police Force that the chief is sick and he is sending the superintendent to replace him.

I adjourn this meeting for recall on Thursday next at 11.00 a.m. Thank you very much.

[*Traduction*]

que nous nous soucions de cette situation et que nous voulons vraiment y remédier, avec l'aide de personnes comme vous, avec votre participation et votre collaboration aux travaux du comité. Nous demandons également à la presse et aux media de sensibiliser la population à cette situation très importante. Je remercie beaucoup les membres des trois différentes associations.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 février 1982 à 11 heures; nous accueillerons M. Peter Jaffe, du *London Family Court Clinic*, et le surintendant N. Laverne Shipley, de la police de London. On m'a informé que le chef de la police de London est malade, et que c'est le surintendant qui le remplacera.

La séance est levée jusqu'à jeudi prochain à 11 heures. Merci beaucoup.

APPENDIX "SNTE-7"

Excerpt from the brief presented by the

Regroupement provincial des maisons d'hebergement et de transition pour femmes en difficulte du Quebec

(Quebec provincial interval and transition houses for women who are in trouble.)

RECOMMENDATIONS

CURRENT STATE OF THE NETWORK AND ITS FINANCING

WHEREAS the maximum housing capacity of the Provincial houses is equivalent to 12 per cent of the necessary capacity to meet the needs of assaulted women and children in Quebec;

WHEREAS no financing policy, whether provincial or federal, ensures the economic viability of the transition houses network;

WHEREAS the current federal-provincial disagreements regarding cost-sharing directly penalize the very survival of those transition houses;

WHEREAS short term federal projects answer political requirements rather than the real needs of transition houses;

WHEREAS short term federal projects concerning transition houses create false hopes, keep alive illusions and prevent the establishment of a permanent, stable, and viable network offering quality services;

WHEREAS political conflicts, the absence of policies and current policies simply worsen the situation of assaulted women and children;

WHEREAS short term federal projects force the issue of assaulted women and children to shape itself to the requirements of those financing programs when the opposite would be more logical;

WE RECOMMEND

THAT the federal Government eliminate unrealistic short term projects that do not answer the needs of assaulted women and children.

THAT the federal Government, in collaboration with the Quebec Government, release the necessary funds to ensure the development of a quality network that is accessible to all women in all areas of Quebec.

THAT those funds be used as seed and equipment grants;

THE LAW AND THE JUDICIAL SYSTEM

WHEREAS the problem of wife assault is minimized and not fully recognized by its being identified as "family quarrels";

WHEREAS the court discourages and refuses proceedings instituted by a wife against her husband for assault;

WHEREAS the proof currently admissible in court does not take into account the reality of that problem;

WHEREAS a third party is not obliged to report the violence he or she witnesses;

WHEREAS federal, provincial or municipal police intervention will only be efficient if it is backed up by clear and specific legislation pertaining to wife assault in the home;

WHEREAS the judicial system is sadly deficient when faced with a problem which needs swift settlement and emergency measures;

WHEREAS the recognition of family violence is handicapped by the sacred principle of private property, on which our legal system and its various laws are based;

WHEREAS our courts do not recognize marital rape;

WHEREAS divorce legislation forces spouses to bring painful charges against one another which really does not help to maintain the minimal ties that are necessary for the child's well-being;

WHEREAS the current division of responsibility between the provincial and federal governments concerning divorce penalizes assaulted women;

WHEREAS the faculties of Medecine, Law, Social work, Psychology, Sociology, etc., do not offer any training in this field;

WHEREAS those very faculties train our future judges, lawyers, doctors, social workers, psychologists, legislators, etc.;

WHEREAS police training is sadly lacking as regards to the problem of assaulted women;

WE RECOMMEND

THAT the violence done by a man his spouse be considered as an assault and therefore as a Criminal Code offence and a criminal act rather than simply a family quarrel.

THAT court procedings be instituted along those lines at the wish of the assaulted woman.

THAT the judicial system study new avenues in sentencing that would take into account the economic and social reality of the family (e.g. community work, public written confession, compensation for the victims, etc.).

THAT the law require any witness to family violence to report it to the police.

THAT the husband's immunity with respect to conjugal rape be abolished.

THAT divorce on the grounds of physical and mental cruelty be granted by mutual consent.

THAT the Government ensure that all levels of the judicial system (courts, judges, Crown attorneys, lawyers, police forces) work together and adopt effective measures to aid women who are in trouble and to control and prevent family violence.

THAT the Government take special steps, with regard to the police force for which it is responsible, in order to assure that its members receive adequate and uniform training to deal with family violence.

PREVENTIVE ROLE

WHEREAS the law shapes our attitudes and behaviours in society;

WHEREAS the federal Government, as legislator, can bring about important changes;

WHEREAS the federal Government has a social, moral, and political obligation to educate and sensitize;

WHEREAS the federal Government is responsible for the physical and mental well-being of Canadian women;

WHEREAS it is imperative to be able to prevent rather than cure;

WHEREAS in order to attain its political goals, the federal Government has always been able to find the necessary means, resources and funds;

WHEREAS the term "battered women" limits the problem of family violence to physical violence, excluding psychological, moral and economic violence done to women;

WHEREAS the expression "battered women" has a pejorative connotation;

WHEREAS it is imperative to break the infernal circle of violence against women and children;

WHEREAS all institutional changes must, of necessity, be accompanied by changes in attitudes and outlook;

WHEREAS only by re-examining the family unit, its traditions, the roles and social stereotypes that perpetuate and support violence against women, will a change in outlook be possible;

WE RECOMMEND

THAT the federal Government first recognize the existence of the problem of assaulted women and take concrete measures in that area.

THAT the federal Government establish an education and information program for the Canadian public in general.

THAT the federal Government use the means it already has, such as the mailing of family allowance cheques, to apprise women of their right to physical and mental integrity, and inform them about the resources available to them in their area.

THAT the federal Government use the expression "assaulted women" instead of "battered women".

APPENDIX "SNTE-8"

BRIEF TO THE STANDING COMMITTEE OF HEALTH, WELFARE & SOCIAL AFFAIRS

"BATTERED WOMEN'S EMERGENCY HOSTELS IN ONTARIO"

INTRODUCTION

GENERAL INTRODUCTION OF SITUATION AND PROBLEM:

When the first women's emergency hostel opened in Ontario in April, 1973 (Interval House, Toronto), the ugly question of battered wives had barely been discussed in North America. Certainly, "Domestic Violence" had been acknowledged as occurring in many families by social workers, police, the courts, etc. However, it had been regarded to as "inter-relationships gone wrong", or the result of "nagging women", alcoholism, frustrations, crowded housing conditions, large families on welfare, etc. But until that time no real, far-reaching solutions had been examined, and the plight of the battered wife had not been considered, other than the occasional removal of either spouse; in the case of the aggressor to the police station in extreme cases, or in the case of the victim to a family member or a hotel room for the night.

Since the opening of the first hostel in Toronto, shelters for battered wives and their children have mushroomed across Ontario, to the present day when 33 shelters are operating, dealing with thousands of women and children in a year. These shelters are generally operated as non-profit, volunteer agencies. Some are connected to umbrella organizations such as the Y.W.C.A. and are funded through purchase of service agreements with Regional and Municipal Social Services Departments, through Manpower grants, United Way allocations and private fund raising.

The shelters offer a wide range of services, apart from the basic shelter services. These services include counselling, both formal and informal, referral, information, advocacy, protection, childcare, employment counselling, etc. (a full listing is found in Encl. I). However, under the present funding agreement between Regional and Municipal Social Service Departments and the Provincial Ministry of Community and Social Services as set out in the General Welfare Act, no provision is made for the funding of these additional services.

During the spring of 1977 two conferences were held simultaneously in Vancouver and Toronto, both dealing with the central theme of "Violence in the Family". From both these conferences recommendations were passed to encourage the formation of Provincial Associations of existing shelters for battered women and their children with membership open to such groups of people who had begun feasibility studies towards opening a shelter.

The Ontario Association of Interval and Transition Houses was formally established in the spring of 1978 with its principle purpose being to strengthen the relationship between the established and proposed Interval and Transition Houses in Ontario primarily serving battered women and their children. Further stated objectives are:

(a) To initiate dialogue with the Ministry of Community and Social Services regarding effecting changes in the present legislation and for the enactment of new legislation so as to effect the flow of funds from that Ministry to Interval and Transition Houses;

(b) To be responsible for the drafting of proposed legislation and contingent provisions so as to effect the above;

(c) To develop an efficient network of communication amongst the member organizations of the Association;

(d) To initiate dialogue concerning joint research amongst the member organizations;

(e) To initiate a dialogue with the Provincial Attorney General and the Federal Minister of Justice in respect to changes in the criminal code with regard to family violence and violence against women;

(f) To remain responsive to additional concerns from the representatives brought to this association, as they arise.

The above stated objectives of the Association should clarify the interest the Association has in the proceedings and the results of the Parliamentary Standing Committee of Health, Welfare and Social Affairs in regards to family violence and battered wives in particular. We have attempted to bring together some data for you, and are in a constant progress of up-dating our information.

PART I

Profile of the Battered Wife in Ontario

CASE HISTORIES

CASE NO. I

Mary age 42, married at 21, a B.Sc. Math Graduate, marries a History Graduate; he becomes high school teacher; there are three children.

Mary's husband becomes extremely agressive within the first year of marriage. He is irritated when he comes home from a day's teaching and the baby cries--accuses Mary of being an insufficient mother. When Mary replies that in fact she was never trained as a mother but rather as a University Graduate with the future of teaching, he denies her the opportunity to return to teaching and insists that now that there is a child to look after, this is to become her job. He states he will do the bread-earning, all she has to do is look after the house and the children . Mary is now frequently battered and after a particularly violent incident, when the youngest child is 2 years old, she is taken to hospitral and decides to lay an assault charge. A restraining order is issued against the husband. He is sufficiently scared that he might lose his teaching position and he now no longer physically batters her. However, the damage has been done and with continued emotional abuse, Mary has a nervous breakdown. She is in hospital for three months during which period the husband has her declared as an unfit mother. After her dismissal from the hospital, Mary decides that she cannot face life without her children and returns home where she remains for a further ten years.

When her youngest son is 14, she finds out about Interval House and moves in with her two children, the oldest remaining home with father. Mary is almost a vegetable when she arrives at the House; she has been under constant prescriptions by her family doctor for Valium--her dosage at this time is up to 20 mg. three times per day. She is extremely withdrawn and has a difficult time communicating with the other residents and the staff of the House. She is obviously a very intelligent woman, her reading is voracious and when she, after a period of six weeks, begins to come out of her protective shell she displays a very keen mind. However, she is now 42 years old, has never had a paying job, her training to teach Mathematics is out-dated and besides she does not have the confidence to face a classroom. She is obese, lethargic, and extremely critical of herself. Her children are going their own way, fairly supportive of their mother, but at an age where they have to figure out their own future first.

Case No. I (cont'd)

Mary stayed at the House for three months. She now lives on Welfare, still reads a great deal, has attempted several times to enter upgrading courses but does not receive the encouragement and support from those people organizing the courses to persevere. In her own words "I look like a slob, feel like a slob, and I'm received as a slob, and too old a slob at that...".

CASE NO. II

Anna age 35, married at 20, immigrant to Canada; sponsored by husband, now a Canadian citizen; son 14, daughter 10; her husband runs and owns a retail store, drives an expensive car, has expensive tastes in clothes and women.

Anna helped to build up the business by working alongside her husband in the store. She speaks little or no English, although she has been in Canada for many years. Her husband won't allow her to associate with anyone except his family. Anna has no family of her own in Canada. Throughout her married life she has been beaten not only by her husband, but also by his brothers, one of whom is known to have killed his wife in their home country by setting fire to the house she was sleeping in. His entire family threatens that if ever she attempts to leave, they will find her and kill her. Whe she finally does escape and is admitted to Interval House, she lays an assault charge against her husband and a restraining order is issued. She receives interim custody of her children, and after five weeks she moves out into an apartment of her own with her children. She finds work at a sewing factory, and manages to support herself on her income. However, once her husband's family finds out where she lives the harrassment starts all over again. Her husband, at this point, does not appear to be involved. When her son speaks to his father, he tells him how his uncles are harrassing his mother. The father contacts the mother and pleads with her to return home; that he will look after her; that he will never hurt her again; that he is so miserable without her and the children; that he will accompany her for counselling, etc. etc. Anna decides to give the marriage another try. She has been living in a damp basement apartment on $100 per week; whenever the children are ill and she cannot go to work she loses even more pay (the children are too old for day care or babysitters, but too young to be left alone when sick). The entire ethnic community is against her as obviously no decent woman would ever turn against her husband and his family; she gets no support from the rest of the community as racial tensions in Toronto would certainly not allow it. So she returns on Monday.

Case No. II (cont'd)

The following Wednesday she is re-admitted into Interval House, this time with colossal bruises all over her body, severe strangulation marks around her neck, lacerations around her left eye and ear. It appears that the day after she returned home her husband, together with his two brothers, had attacked her, stomped all over her with heavy boots, thrown her from one end of the apartment to the other, and left her for dead when they heard the children returning from school. Her son called the police who brought them to Interval House. The police this time laid a charge of assault causing bodily harm, and a warrant for arrest was issued against the husband and his brothers. When they appeared in court the following week they were released on bail under their own recognisance. Since this time until today, the case is still pending against Anna's husband; one brother was found guilty and fined $250 and placed on 6 months' probation. Anna is living under constant fear in an O.H.C. apartment, receiving anonymous phone calls threatening her life and that of her children.

Contrary to popular belief, the battered wife comes from any and all socio-economic backgrounds. It is clearly shown in the study commissioned by the Canadian Advisory Council on the Status of Women, by Linda MacLeod in "Wife Battering in Canada: The Vicious Circle" that the battered woman is <u>not</u> the commonly accepted welfare recipient, who together with her husband/mate gets drunk every Friday and Saturday night on thier welfare cheque and ends up in a drunken brawl. Rather, it is shown that she may have a solid middle-class background. Sidney Katz (Toronto Star) finds that "police and ocial workers will let you know that some of the most inveterate wife-beaters are lawyers, police and business executives". If we do not find that woman as frequently in a Transition or an Interval House as the woman from a less affluent home, this may be due to the fact that the middle-class woman has more resources available to her, or that she has an even harder time to convince her immediate support system that beatings are taking place...

We find that wife battering often creates a generational cycle, not only directly by teaching children that violence against women is acceptable bahaviour, but also indirectly, through the psychological battering the children frequently receive in a family where the mother is battered.

The battered woman from the rural areas faces yet another set of obstacles: she can find herself trapped in inflexible bureaucratic rules and social attitudes, as well as structures which deny her experiences and trap her in her violent situation.

One woman, who was from a town outside Thunder Bay found that the shelter wouldn't accept her because of her residence, that the Salvation Army would not accept her because she had stayed there once before(!) and that because she was White she couldn't stay at the transition house for native women without the approval of the city officials, who had denied her access to the city house because of residency!! Another woman was stymied when she considered legal action because her husband socialized with all the lawyers in the community and she could not break through that network. Special attention must be given to women from rural areas where access to a shelter or other social service agency is often very difficult.

We have only to look at a recent case in Toronto where a husband battered his wife to death and the sentence he received was two years because the judge felt that because both parties had been known to have a drinking problem, a longer sentence would not help to bring the man's wife back, nor would he be rehabilitated in a federal prison...

The children from the homes where the mother is battered are often overlooked. We feel it is necessary to make a very strong point that the needs of these children cannot be dealt with separately from the needs of their mothers. Too often it is assumed that because most children still miss and need their father, the solution is either for the mother to return to her husband or for the father to get custody. This is far too simplistic. It reinforces the man's violent behaviour and militates against a preventative approach to wife-battering. The hostels in Ontario recognize the very specific needs of the children but are stymied in their attempts to provide effective, specific programs for the care of the children through lack of financial support.

PART II

Profile of the Hostel Situation in Ontario

A TYPICAL DAY AT AN EMERGENCY SHELTER

When a woman and her children arrive at a shelter, either referred by the police, family court, her lawyer or many other agencies, or has heard of the shelter herself, or heard friends speak of it, she will be shown to her room, which she will share with her children, occasionally with another family depending on the situation of the moment.

She will be interviewed, where some basic background information is asked, plus information on her history of violence in her marital home; some shelters have started to do their own research into the connection of violence witnessed or received by the victim as a child, and by her husband/mate, and the present violent marital situation she finds herself in.

In most of the shelters she will be expected to participate in the daily running of the shelter; in the cooking, cleaning and other chores as they occur. This is not done merely for economic reasons. It is found that the women prefer and enjoy the participation in the shelter.

During her stay she will receive informal and formal counselling, legal and medical referrals if and as required, protection from her violent husband/mate, but with an emphasis on what she herself perceives as needing in her particular circumstances. This is often the very first time in her life that she has had the freedom to make her own decision, but always with the knowledge that she has the support of the staff of the shelter in whatever decision she may make. The gradual process of rebuilding a shattered self-confidence has started. She will find the support from other residents in the shelter also of great advantage to her. She has for a long time believed that she was the only one to receive such violent treatment from her husband, has seldom dared to discuss this with her family or friends, and the shared knowledge is of great comfort to her.

Her children will receive some specific care, geared to their particular needs. The children arrive bewildered, divided in their loyalty between their father and mother; they often find the need to act out their frustrations and resentments; the staff of the shelters are well aware of these reactions, and attempt to deal with them in as constructive a way as possible.

School age children will be expected to attend the local school, as it is found that for children of this age a re-establishment of a reasonable normal routine is most beneficial.

During the summer holidays special child programs are organized, with outings to the beach, picnics, places of interest, etc.

Many shelters will provide the opportunity for supervised access by the fathers once an interim custody order has been issued. If the woman wishes to contact her husband she is encouraged to do so; if she wishes to keep her whereabouts secret from her husband she again will be supported in this decision.

Although all shelters offer child care programs, these programs are restricted through lack of funding; and in cases of severe financial problems, these child care programs are often the first to be axed. Follow-up programs are again dependant on the financial picture; all shelters recognize the need for these programs, as the woman, once she leaves the supportive environment, finds herself in a totally isolated circumstance; with little or no support available in the community. She is often shunned by her neighbours, and cannot create any kind of social life for herself.

The need for more bed space is clearly recognized by all the shelters. An average of five families are turned away for each family that can be accommodated; in some urban areas it may be possible to find accommodation in another shelter; however, in the rural areas there may not be another shelter for hundreds of miles. Some smaller communities are operating "Safe Houses" located in individuals' homes, however, there is no funding available at present for this solution.

SURVEY OF SHELTERS

During November and December, 1981, questionnaires were sent to the present 33 operating shelters throughout Ontario and information from these questionnaires is being computed. (Copy of the questionnaire is attached) First indications show that there are at present 417 beds available in Ontario specifically for battered women and their children; a few more beds can be found at other women's hostels, such as Nellie's in Toronto. However, these hostels do not operate on a priority basis for battered women. During the first ten months of 1981, 3,393 women were accommodated, with a total of 5,551 children.

The average length of stay at the shelter is 14-3/4 days, with a variation from a minimum of one day to a maximum of ninety-four days. Nearly all shelter reported that an "official" maximum length of stay was set by their local Social Services Department of 6 weeks, with some reporting that longer lengths will be

approved if need can be shown. However, some hostels will not receive any funding on a per diem arrangement after ten days!

The Per Diem rates vary widely across the province; some as low as $11 per day for an adult, and $5.50 for a child; some at the maximum of $17.75 per day per person. All reported large gaps in their projected budgets for 1982, with a minimum of $103 and a maximum of $55,000. One shelter is temporarily closed through lack of funding. Approximately one third of the shelters are United Way agencies, which certainly helps to fill some of the gap in their funding but which at the same time restricts their private fund raising activities. All shelters report little or no support for capital funding, sadly needed when most shelters operate out of older houses.

First results of Survey of Shelters in Ontario

*1 We prorated the results over 10 months: January 1, 1981 to October 31, 1981. A total of 33 questionnaires were sent out, to each of 33 operating hostels in Ontario; a further 7 groups are at present preparing feasibility studies; of the 33 questionnaires, 24 were completed and returned to us; we have prorated the results where appropriate.

Total number of beds available in Ontario	444
Total number of women on their own accommodated:	836
Total number of women accompanied by children accommodated:	3,586
Total number of children accommodated:	5,910
Total number of women and children accommodated:	10,332
Average length of stay at the hostel:	14-3/4 days
Maximum length of stay as allowed by funding sources:	
19 hostels:	42 days
2 hostels:	21 days
2 hostels:	14 days
1 hostel:	no max.

First results of Survey of Shelters in Ontario (cont'd)

Number of requests for space:

	total for 16 hostels:	9,897
*2	prorated for 33 hostels:	20,412

Reasons for admission:

Physical abuse only:	22%
Emotional abuse only:	32%
Combination physical & emotional	42%
Housing crisis:	4%

---

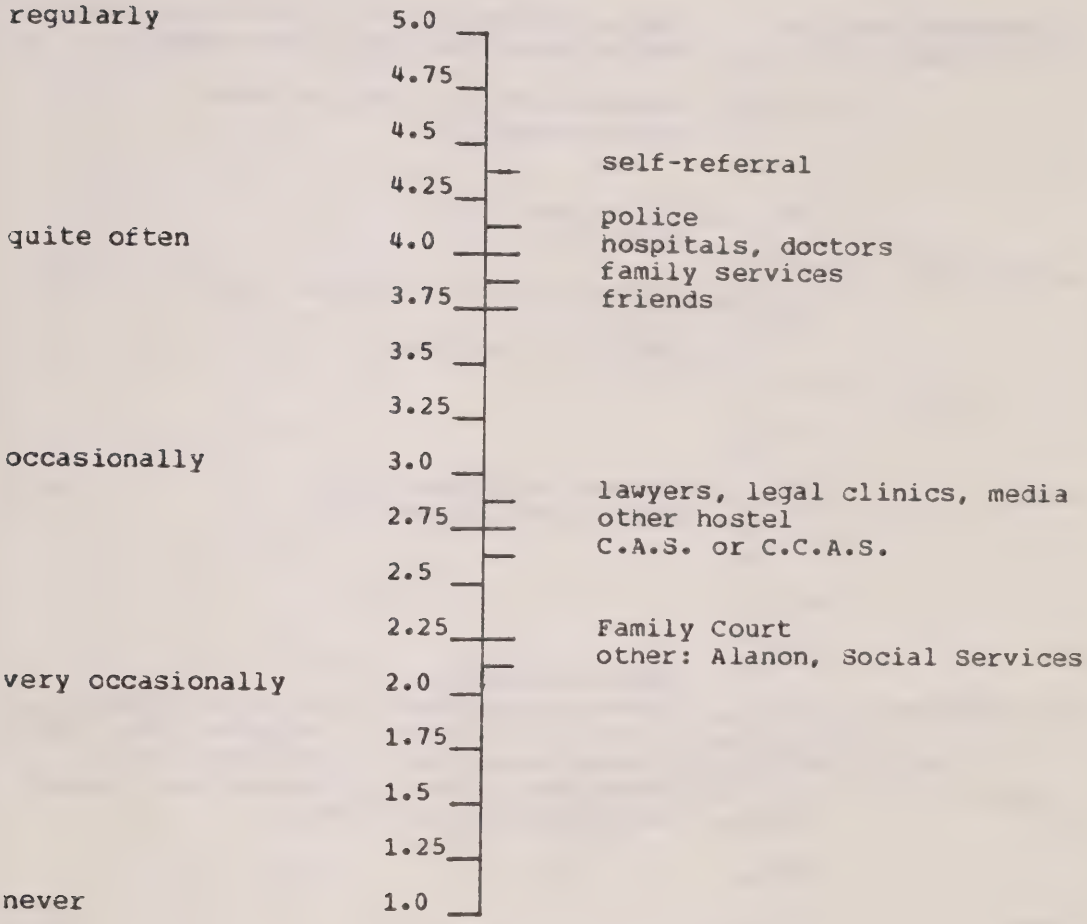
*1: At present one hostel is temporarily closed due to lack of funding.

*2: Not all hostels keep this record.

Sources of Referral:

(Rated 1 to 5)

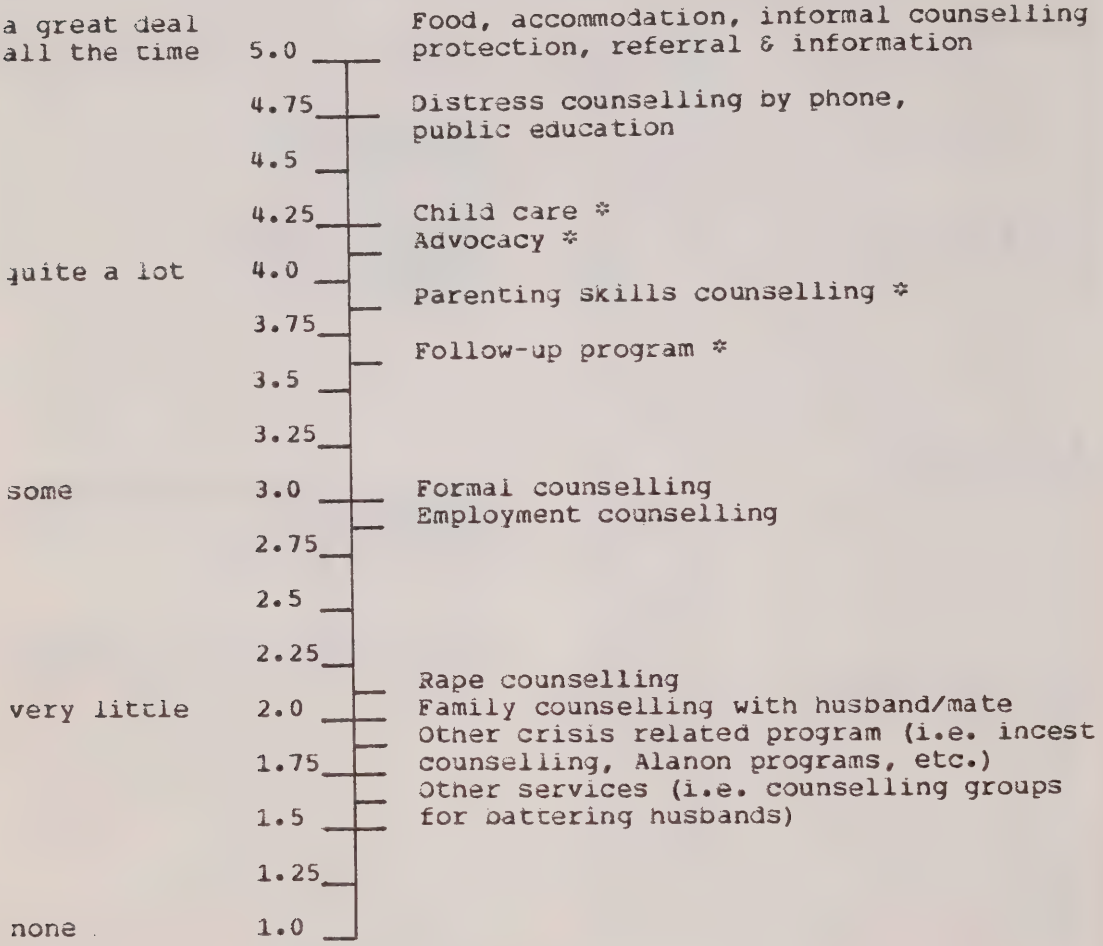
1 = never, 2 = very occasionnally,
3 = occasionally, 4 = quite often, 5 = regularly



Range of Services provided in the Hostels:

(Rated 1 to 5)

1 = none, 2 = very little, 3 = some,
4 = quite a lot, 5 = a great deal or all the time



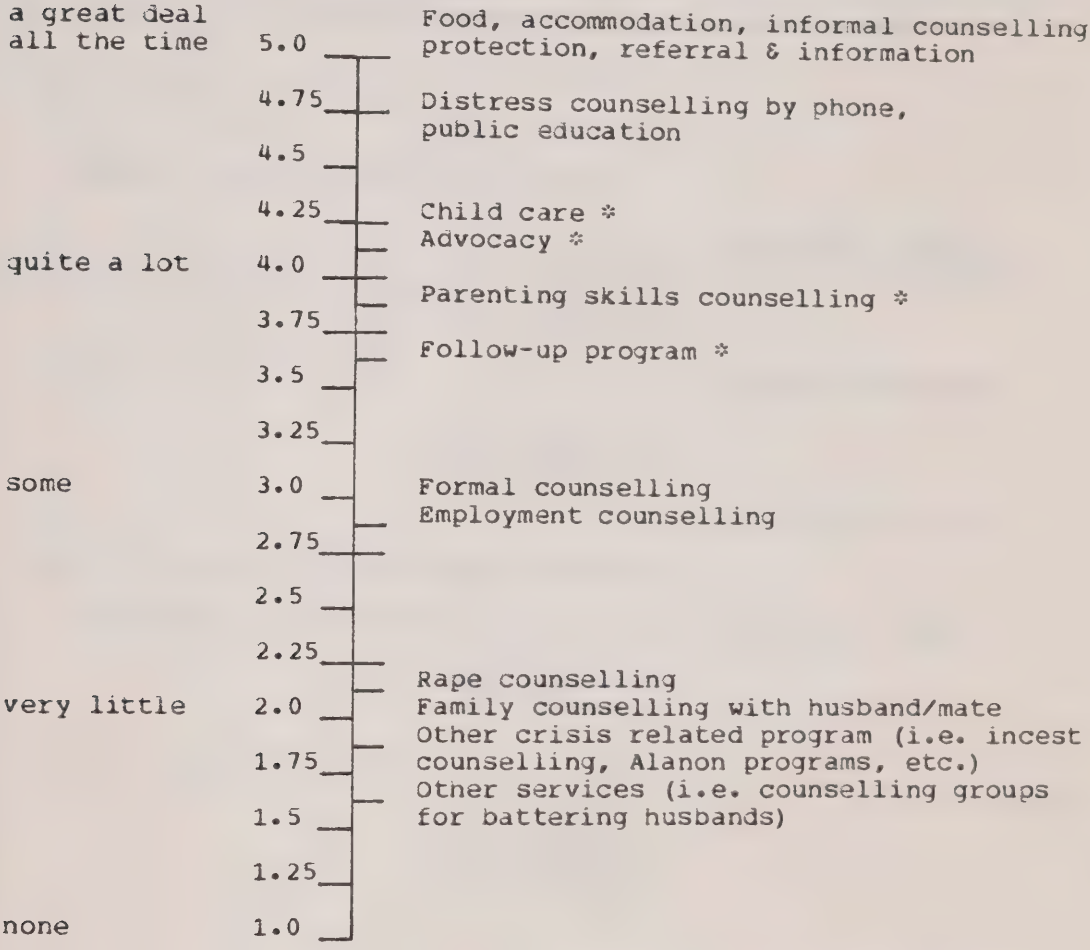
---

* It is important to point out that the programs marked with an * are programs all the houses would like to provide with more frequency, but are restricted due to lack of funding.

Range of Services provided in the Hostels:

(Rated 1 to 5)

1 = none, 2 = very little, 3 = some,
4 = quite a lot, 5 = a great deal or all the time



---

* It is important to point out that the programs marked with an * are programs all the houses would like to provide with more frequency, but are restricted due to lack of funding.

Links with "Umbrella" organizations as related to fund raising:

Out of 24 returns: 2 Houses connected to Y.W.C.A.
1 House connected to Mission Services

Present funding sources:

Per diem arrangement with Social Services:

2 Houses: no

21 Houses: yes

1 House: no contract as yet signed

United Way Agency:

10 Houses: yes
14 Houses: no

Manpower Grants:

16 Houses: yes
8 Houses: no

Private Fund Raising:

24 Houses: yes

Other: (including special grants for specific programs)

16 Houses: yes
8 Houses: no

Amount of per diem paid in 1981:

Average: $15.83
Highest: $17.75
Lowest: $11.00

Expected increase of per diem in 1982:

Approx. 10%

How much money will have to be raised to meet 1982 budget requirements (in private fund raising)

Average: $27,400
Minimum: 103
Maximum: 55,000

(All houses reported problems in raising capital funds for house improvements and/or maintenance)

Number of Full-time staff:

Average: 4.85
Minimum: 1
Maximum: 12

(Number of full-time staff is closely connected to the number of beds and funding situation)

Number of Part-time staff:

Average: 2.22
Minimum: none
Maximum: 8

Number of active in-house volunteers:

Average: 12.25
Minimum: 1
Maximum: 30

Number of active out-of-house volunteers:

Average: 16
Minimum: 3
Maximum: 25

RECOMMENDATIONS

In consultation with our member houses and the Ontario Status of Women Council, we would like to present the following recommendations:

1. HOSTELS

1.1 That Shelters for battered women and their children be recognized as the focal point for all community services for battered women.

1.2 That the services offered by the Shelters are recognized by a firm funding formula, rather than being dependant on the municipal and regional disparity of interpretation of the General Welfare Act.

1.3 That instead of the present per diem funding arrangements a dependable source of funding be established either by means of a different interpretation of the General Welfare Act, or by means of a change in legislation of the General Welfare Act.

1.4 That the Social Services Program Branch of Health and Welfare, Canada, undertake a feasibility study on the potential of the Canada Assistance Plan to adequately fund transition houses for battered women and their children.

1.5 That the family income be eliminated as the basis of needs testing for women who have been battered and who approach transition houses, and that instead the personal income of the women themselves becomes the criterion of eligibility, in order that transition houses receive payment for providing accommodation for more women and children.

1.6 That specific funding be made available through appropriate ministries for child care programs and follow-up programs for the transition houses.

2. POLICE

2.1 That all those providing service and information to victims of wife assault be sensitized to the perspective of the victims.

2.2 That every police officer receives a minimum of 100 hours instruction in crisis intervention.

2.3 That the police be alerted as to the effectiveness of the use of Section 31 of the Criminal Code to incarcerate the abuser overnight.

2.4 That police officers be challenged and encouraged to regard domestic violence as serious an offense as violence between strangers.

3. LEGAL SYSTEM

3.1 That wife-assault be recognized as a criminal offence against society.
3.2 That the reporting of wife-assault be made mandatory by law.
3.3 That the police be instructed to lay charges, rather than the victim, wherever possible, and that Crown Attorneys be instructed to encourage the victim to appear as a witness.
3.4 That sentencing procedures in the case of wife-assault become proportionate to the crime committed.

4. EDUCATION

4.1 That the Ministry of Education, in consultation with front-line workers develop a course for secondary schools, whereby family-violence becomes an integral part of present Family Life courses.
4.2 That special courses become an integral part of the Teachers training curriculum, in order to make the teaching profession aware of the very specific needs of children of violence.

5. RESEARCH

5.1 That the Ministry of Health and Welfare make funding available to research into the causes of wife-assault, with the goal of providing effective preventative counselling programs for battering husbands/mates.
5.2 That research projects into the situation of women in rural areas be recognized by funding from the Ministry of Health and Welfare.

In conclusion we respectfully draw your attention to the recommendations made by the Canadian Advisory Council on the Status of Women, January, 1980, and the recommendations by the Ontario Status of Women Council, May, 1980.

We thank you for the opportunity of presenting this brief to you.

Submitted by: Trudy Don,
Coordinator, Ontario Association of
Interval and Transition Houses
January 15, 1982.

Enclosures:
1. Copy of questionnaires to the members of O.A.I.T.H.
2. Membership life of O.A.I.T.H.

MAILING LIST FOR THE ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL AND TRANSITION HOUSES

NAME	CONTACT	TELEPHONE
Amity House 162 Waller Street Ottawa, K1N 9B9	Rita Lacelle	613-234-7204
Anselma House 127 Duke Street Kitchener N2H 1A6	Kim Decker	519-576-0540 742-5894
Avoca House Box 338 Eganville K0J 1T0	Val Chafe	613-628-2154
Baldwin House 102 Baldwin Street Cornwall K6H 4J2	Pauline Rheaune	603-938-2958
Beendigen House 239 North Syndicate Ave. Thunder Bay P7C 3V9	Dorrie Pelletier	807-622-5101
Bernadette McCann House for Women Box 244 Pembrooke K8H 6X3	Elizabeth Gray	613-732-3131
Chatham Women's Centre Box 641 Chatham N7M 5K8	Joy Pyymaki	519-354-6360
Crossroads Y.W.C.A. 220 Simcoe Street 3rd Floor Peterborough	Ann Jackson	705-743-3526

Mailing List (cont'd)

Halton Women's Place 48 Hugh Street Milton, Ont. L9T 208	Adele Service	416-878-7757 crisis line: 878-8555
Lanark County Interval House Box 107 Carleton Place, Ont. K7C 3P3	Olive Millett	613-257-5960
Hiatus House 694 Victoria Street Windsor, Ont.	Donna Miller	519-253-4458
Hope Haven 984 Montclair Hamilton, Ont. L8M 2E6	Winnie Capriatti	416-547-1815
Inasmuch House 126 Emerald St. P.O. Box 368 Hamilton, Ont. L8N 3C8	Gwen Davidson	416-529-8149
Interim Place P.O. Box 245 Port Credit Mississauga, Ont. L5G 4L8	Kathy Penfold	416-271-1861
Kencra Women's Crisis Centre 136 Matheson St. S. Kencra, Ont. P9N 1T8	Debbie Cole	807-468-7233
Kingston Interval House P.O. Box 224 26 Rideau Kingston, Ont. K7L 4V8	Joanne McAlpine-Sudac	613-546-1777

Mailing List (cont'd)

Niagara Women in Crisis c/o Information Niagara 5017 Victoria Ave. Niagara Falls, Ont. L2E 4C9	Brenda Cronin	416-356-4636
Ottawa Interval House c/o Community Services Centre 43 Eccles Street Ottawa, Ont. K1R 6S3	Bev Armstrong	613-234-5181
Toronto Interval House 596 Huron Street Toronto, Ont. M5R 2R7	Marilyn Wilcoxen	416-924-1491
Women's Community House 267 Piccadilly Street, London, Ont. N6A 1S3	Barb Beach	519-439-4543
Women's Habitat 149 Stanley Ave., Toronto, Ont. M8V 1N8	Kathy Laszlo	416-252-1785
Women in Crisis P.O. Box 1451, Guelph, Ontario.	Debra Paff	519-836-1110
Women in Crisis (Algoma Inc) 173 March Street, Sault Ste. Marie, P6A 2Z6	Susan Conway	807-256-8249 256-7101
Women's Interval Home 230 Cromwell St., Sarnia, Ont. N7T 4S1	Dorie Franz-Bartelen	519-336-5200
Women in Transition 143 Spadina Road, Toronto, Ont. M5R 2T1	Ann Cools	416-967-5227

Mailing List (cont'd)

Women's Place (Crisis Homes Inc.) 316 Bay Street, Thunder Bay, Ont. P7B 1S1	Leni Untinen	807-345-7802
Women's Place c/o All Peoples' Church, 109 Chaffey Street, Welland, Ont. L3B 2Y6	Mae Harry	416-788-0113
Women's Place P.O. Box 1265, St. Catherine's, Ont. L2R 7A7	Gillian Dooley	416-684-8331
Woodstock Women's Emergency Centre 768 Lawrason Street, Woodstock, Ont.	Louise Todd	519-539-1439
Yellow Brick House 487 Eagle Street, Newmarket, Ont. L3Y 1K7	Marie Barton	416-898-3842
Y.W.C.A. 16 Mary Street, St. Thomas, Ont.	Helen Le Frank	519-631-8331 631-9800
Higgins House c/o Y.W.C.A. 199 Centre Street, Oshawa, Ont. L1H 4A8	Mildred Field Barb Copp	416-576-8880
* Emily Stowe Shelter for Women Inc. c/o St. Andrew's School, 60 Brimorton Road, Room 207, Scarborough, Ont.	Val Dawson	416-438-5111

Mailing List (cont'd)

* Women's Emergency Shelter Committee, Etobicoke, c/o Thistletown Regional Centre, 51 Panorama Court, Rexdale, Ont. M9V 4L8	Betty Campbell	416-741-1210 ext. 264
* North York Women's Shelter P.O. Box 2478, Station"C", Downsview, Ont. M3N 2V9	Terri Robb	416-661-7425
Support Services for Assaulted Women 427 Bloor St., W., Toronto, Ont.	Leslie Lawlor	416-968-3422
* P.O. Box 78 Wardsville, Ont. N0L 3N0	Frances Shamley	519-693-4903
* c/o United Native Friendship Centre Scott Street, Fort Frances, Ont.	Theresa Van Druen	807-274-3207
Box 1244 Atikokan, Ont.	Valerie Boileau	
* Box 1072 Ignace, Ont.	Sue Hefferman	807-934-2942
* Box 155 Geraldton, Ont.	Janus Forbes	807-854-0541 854-0831
* Women & Children Crisis Centre 83 Berczy St., Barrie, Ont. L4N 3R1	Sylvia Gray	705-728-6300
* 198 Killdeer St. Oshawa, Ont.	Peggy Robinson	416-576-1513

* denctes groups of people working on opening a shelter for battered women and their children.

INFORMATION NEEDED FOR THE PREPARATION OF BRIEFS AND REPORTS TO GOVERNMENT AND OTHER FUNDING SOURCES FOR MEMBERS OF O.A.I.T.H.

NAME OF ORGANIZATION: _____

MAILING ADDRESS: _____ TEL._____

_____

CONTACT PERSON: _____

Do not fill in

1. Time period: from: _____ to: _____ _____

   (As we would like to complete this for 1981, a 10 month period from January 1 to October 31, 1981 would be ideal; however for those Houses which have been operating for less than 10 months, please give the figures for a period of completed months and we will attempt to prorate the information for a ten month period.)

2. Total number of beds: _____ _____

3. Total number of residents accommodated:

   women on their own: _____ _____
   women accompanied by kids: _____ _____
   children: _____ _____
   total number accommodated: _____ _____

4. Average length of stay:

   in days: _____ _____

5. Official length of stay:

   as defined by funding sources: _____ _____

6. Number of requests for space: _____ _____

7. Reasons for admission:

Physical abuse only:	_____	_____
Emotional abuse only:	_____	_____
Combination of 2 above:	_____	_____
Housing crisis:	_____	_____
Other (Please describe)	_____	_____

8. Sources of referral: Please circle in order of frequency as follows:

1 = never 2 = very occasionally 3 = occasionally
4 = quite often 5 = regularly

_____

Police:	1	2	3	4	5
Family Court:	1	2	3	4	5
Hospital or Doctor:	1	2	3	4	5
Lawyer or legal clinic:	1	2	3	4	5
Family services:	1	2	3	4	5
C.C.A.S. or C.A.S.:	1	2	3	4	5
Other hostel:	1	2	3	4	5
self referral:	1	2	3	4	5
media:	1	2	3	4	5
friends:	1	2	3	4	5
other: (Please describe)	1	2	3	4	5

_____
_____
_____

8. Range of services provided: Please circle in order of frequency, as follows:

1 = none 2 = very little 3 = some
4 = quite a lot 5 = a great deal

Food and accommodation:	1	2	3	4	5
Informal counselling:	1	2	3	4	5
Formal counselling: (in House)	1	2	3	4	5
Child care:	1	2	3	4	5
Advocacy:	1	2	3	4	5
Protection:	1	2	3	4	5
Referral & Information:	1	2	3	4	5
Employment Counselling:	1	2	3	4	5
Family counselling with husband/mate:	1	2	3	4	5
Follow-up program:	1	2	3	4	5
Parenting skills:	1	2	3	4	5
Distress counselling by phone:	1	2	3	4	5
Rape counselling:	1	2	3	4	5
Public education:	1	2	3	4	5
Other crisis related program:	1	2	3	4	5
Other services not listed above: (Please describe)	1	2	3	4	5

_____
_____
_____

9. Links with other "Umbrella organizations", as related to fundraising: e.g. Y.W.C.A., Mission Services, Church groups etc.:

_____
_____
_____

10. Present funding sources:

Per diem arrangement: _____

U.C.F. agency: _____

Manpower grants: _____

Private fundraising: _____

Other: _____

Please describe: _____

11. What is your per diem subsidy from Social services for 1981: $ _____

What do you expect it will increase to in 1982?
$ _____

12. How much money will have to be raised in 1982 meet the budget requirements?: (Aside from per diem subsidy and other expected allocations.)
$ _____

13. Staffing situation:

Number of full-time staff: _____

Number of part-time staff: _____

Number of active volunteers
(in house): _____

Number of active volunteers
(in involved in fundraising
on Board, public speaking etc.)_____

14. Any further relevant information: _____

_____

_____

Please return to:

Trudy Don, Coordinator,
O.A.I.T.H.,
29 Dalton Road,
Toronto, Ont.
M6R 2Y8
Tel. 416-925-1052

APPENDIX "SNTE-9"

To The

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

on the study of

INTRA-FAMILY VIOLENCE

Submitted by

Deanna Elias-Henry
Director
Regina Transition Women's Society
Regina, Saskatchewan

January 14, 1982

1. Before Transition / Interval House Existed

Prior to 1976, there was one Transition House in the Province of Saskatchewan. At that time, when a woman was forced to leave her family home and had no resources available to her, her only alternative was hotel accommodation provided by the Department of Social Services. This did not offer her:

- a place where she could find immediate security or safety from her partner;
- emotional support and advice;
- easy access to medical treatment, be it physical or psychological;
- easy access in dealing with social agencies such as Legal Aid, Social Services, City Police or other sources for help with housing;
- transportation for her children to school, or child care while she attends the necessary appointments.

2. The Present Situation

Today, seven "Transition" houses exist in the Province of Saskatchewan. The recent surge of public interest in the realm of family violence has been a result, in part, of an increase in the reporting of such violence. The research would indicate, however, that family violence, and particularly that involving marital partners, has for centuries remained firmly rooted within the family. Existing social and legal reactions must change in order to demonstrate not only the extent of the problem, but to provide some sense of direction if the increasing challenge is to be met.

The City of Regina, with a population of approximately 160,000, has two "Transition" houses. Regina Transition House has a capacity for six families and continues to turn away 2.5 families per week, due to exceeding its capacity. While this ratio may be lower than some larger, urban centres, it is still a very real problem. When families are turned away from Transition House, there are no alternative support systems in Regina. Once again, they are placed in hotels until Transition House has a vacancy or they can locate alternative housing on their own. This situation presents a two-fold problem: firstly, the service is obviously insufficient to meet the needs of these women; and secondly, there is a real problem with locating alternative housing. At present, there is a very low occupancy rate for

rental units in Saskatchewan, and the future looks bleak. Landlords are stipulating no children and no welfare recipients. Rents are frequently higher than Social Services rates will allow. Women often cannot secure a house because she cannot produce a damage deposit instantly upon viewing the house. These problems appear to be more extreme in smaller urban centers where no Transition Houses exist.

Transition Houses in Regina and in many centers in Canada, therefore, can no longer be considered "emergency shelters" or "crisis homes", in that families may have to wait a couple of weeks to enter them. Unless Transition Houses can meet their first basic goal of providing emergency shelter for families, they cannot begin to deal with the issues of law reform, research and community education.

Further, there are no resources for families in rural Saskatchewan who must leave the family home. In extreme crisis situations, the local police or RCMP may place a family in jail overnight, as the only alternative for their guaranteed safety. The next day, the family must be uprooted from their community and relocated to a larger urban center where Transition House resources may (or may not) be available.

3. Dealing with the Law

The majority of women who come to Transition House are in fear for their physical safety, wherever they may be, and some come in fear for their lives. Restraining orders/peace bonds are the only mechanism for her legal protection. Under the criminal code, a wife may charge her husband with assault or threatened assault, and if she has proof, the judge will order the man to "enter into a bond to keep the peace". This may result from her laying assault or threatened assault charges or simply "laying information". If the bond is breached, he will be fined or jailed.

This mechanism sounds much better and simpler in theory than in practice. Often, the conditions of the bond are not enforced or enforceable. If the husband breaks the bond, the woman has to call the police and it is her word against his. Secondly, the police may prefer to stay out of it altogether calling it a civil violation and not a criminal offense. This process does not prevent the husband from returning to her property or place of residence at any time, so the woman can never experience the feeling of real safety. Finally, many women will not attempt to obtain a peace bond for fear that it will simply aggravate the situation.

The police remain the only agency available to people on a 24-hour basis, and certainly the most appropriate vehicle to respond to crisis calls involving family violence. Research indicates that approximately 80 per cent of police calls involve "family disputes" or calls of a social service nature. The lack of adequate police response in domestic disputes is the result of many factors. Generally, these disputes are seen as distasteful incidents which they would prefer to avoid. Many policemen will maintain that they have no business intervening in domestic situations and are unsure of their legal grounds. Family disputes are highly unpredictable and dangerous, and police are not trained to handle them appropriately nor safely. Police departments rarely recognize exemplary service on dispute calls and they hold little prestige. Finally, police are reluctant to respond because those citizens (women) who strongly request police service while in crisis often reject their suggestions the next day.

Thus, even when a woman is severely beaten, she may be very hesitant to lay charges. Often she fears further reprisals of a more serious nature by her husband. Although the police are aware of this, they do not provide her with any protection in case this eventually should materialize. If a woman does lay charges, the waiting period may be long, placing her in greater danger. She also has to deal with the guilt of having him placed in jail and possible harassment by his friends and family. The alternatives available to the woman are minimal and not very satisfactory, so that she may start the process and later drop the charges. This is usually the case if he threatens or assaults her further, or convinces her to return home to a "new and improved" relationship.

Essentially, the problem boils down to the fact that the police do not consider domestic violence as a crime defined by the Criminal Code. Policemen exercise great discretion in their handling of these cases, often based on little more than their background, personality and experience. The police do have discretionary power in invoking legal sanctions and may, therefore, charge the assailant with "assault causing bodily harm". The police rarely exercise this power. The justification for this failure to arrest is that in the majority of cases, the victim does not press charges and the officers see no reason to burden themselves with unnecessary paperwork for matters that usually do not get to court. In viewing the situation from this perspective, the onus rests with the victim to invoke legal sanctions. Thus, in order for the situation to be remedied, freedom from domestic assault must be viewed as a basic right, and not seen as something earned. Unless the legal response is altered in such a way that protection from assault is guaranteed, the police will do nothing more than maintain the status quo for battered women.

4. Funding for Transition/Interval House

The Government of Saskatchewan has established one of the better systems for funding Transition/Interval Houses in Canada. They have assumed the majority of the funding for the houses even though the houses remain autonomous in operation with their individual Board of Directors. This funding arrangement is based on grant financing rather than per diem, therefore the houses' income is not determined by the number of residents they may have. This is a favaourable arrangement for the houses and especially the new organizations where the occupancy rate for the first year is unpredictable. By committing themselves to a grant on an annual basis for the houses, the Government of Saskatchewan has indicated to the community that violence against women is a serious problem that cannot be ignored.

However, there are still problems with this funding arrangement. Many of the houses, in order to be able to open their doors, originally submit low budgets. That original submission is used as a base line for possible increases the following year. Historically, the Department of Social Services (Department which allocates to Transition House) has had to live within increases lower than the cost of living. It is very difficult then for houses to remain in existence for any length of time without encountering serious funding crisis.

The desperate need for specialized social services for families experiencing violence has been well documented; however, what is now needed is adequate financial resources to support program development, implementation and evaluation. Current government provisions must be improved in order to meet the changing needs of society.

5. Dealing with Indian Affairs and Northern Development

Dealing with the Department of Indian Affairs and Northern Development has been an on-going problem for Transition/Interval Houses in Saskatchewan. Like other social service agencies, their rigid administrative structure does not allow much flexibility or accessibility. If an Indian Affairs client arrives at Transition House on a weekend or after office hours, authorization for her stay cannot be approved until the next working day. (Except in Regina, Saskatoon and Prince Albert where there is a crisis unit which has the authority to issue financial assistance on an emergency basis.) If Indian Affairs does not recommend her relocation to a Transition House, the expenses incurred in the interim are the responsibility of the Transition House.

Determining whether it is appropriate for a particular woman to stay at a Transition House is the decision of the Indian Affairs worker. The decision is discretionary and usually based on the recommendation of the Transition House staff, the Family Service worker, a doctor or other human service professionals. In some cases, the worker will only allow a woman to stay if she has been severely beaten, or in a "serious crisis". Therefore, a destructive, often dangerous marital relationship coupled with her wish to leave does not guarantee her stay will be approved or supported by her Indian Affairs worker.

6. Education and Prevention

At present, there are few sociological systems in existence realizing their role in the prevention of family violence in Canada. It is mainly the responsibility of the Transition/Interval Houses or other interested groups to inform the community of the problem. This is often done inconsistently and no money is available for publicity of all kinds dealing with the functions and whereabouts of sources of help. Thus, the battered woman has difficulty articulating her needs. The public must be aware of the situation and of their own responsibility.

Areas that need to be considered:

(a) Professionally trained counsellors, therapists, social workers. Many counsellors and human service personnel are adequately trained in marriage counselling; however, few are trained to deal with the actual violence that occurs in a relationship. In the healthiest of relationships problems will always occur but it is the violence in relationships that is unacceptable. Therefore, training is necessary in order to increase skills and resources in the management of domestic disputes for most professionals who come into contact with family violence.

(b) Schools.
Even in our modern society, many adolescents have a very romantic notion of marriage and the family. A surprising number of women, when reflecting on their marriage, believed they would live "happily ever after". Our school system has shyed away from teaching students how to constructively deal with problems with people, how to communicate effectively and the reality of taking on the responsibility of spouse and children. People might argue that the school is not the appropriate institution to be responsible for these areas, yet they have taken on the responsibility of educating our children about health, nutrition, consumer marketing, etc.

The need for education in the broadest sense can be emphasized through lobbying for changes in the curriculum structure in the public school system. Specifically, courses are needed to help students become sensitive to the problems of family violence, to become more informed about male/female roles and to provide them with skills that would enable them to deal with violence in the home.

(c) **Media.**

Television presently carries a lot of influence in our society. Viewers include every age and socioeconomic status. If the average Canadian watches over 16 hours of television a week, it obviously plays a large part in molding people's attitudes. Since television takes an active role in demonstrating violence, it should also take an active role in addressing the problems associated with family violence in a constructive manner.

The provincial and federal governments are now committed to advertisements which involve employment, alcoholism, nutrition, health, et cetera. They should also be exercising this commitment in the area of education and prevention of battered women.

Recommendations

1. That alternatives to Transition/Interval Houses be developed. In smaller communities, it is too expensive to have a Transition House where the occupancy may not be fully utilized. There has been some discussion in individual communities around the country exploring the development of foster families in the community. These foster families would be available to take in a family in an emergency. In other areas, second-stage housing has been developed. These and other alternatives should be explored by the governments, both provincial and federal. Planning must be done now in order to adequately meet the problem in the future.

2. Time and money must be expended in the area of research. Even people who work with battered women every day have many unanswered questions about "why the problem exists", "what do we do now", "where do we go from here?", "how do we change the problem?". Many attempts to answer these questions are often only done by trial and error.

3. That more money be made available for Interval/ Transition House with an evaluation process built in so that women are guaranteed a good quality service.

4. That an evaluation about the effectiveness of the present legislation on assault as it is related to domestic violence with recommendations for constructive change.

5. That there be an emphasis on the need for continuous training, upgrading of doctors, police educators, social workers and social service agency professionals in the area of family violence.

6. That the Department of Indian Affairs and Northern Development be more lenient in the resources they are willing to offer their native women. That determining eligibility for stay at Transition/Interval Houses be treated in the same manner as non-native women.

ANNEXE "SNTE-7"

Tiré du mémoire du

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec.

RECOMMANDATIONS

CONCERNANT L'ETAT ACTUEL DU RESEAU ET SON FINANCEMENT

ATTENDU que la capacité maximale d°hébergement des maisons du Regroupement Provincial équivaut à 12% des places nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence au Québec;

ATTENDU qu°aucune politique de financement tant provinciale que fédérale n°assure la viabilité économique du réseau des maisons d°hébergement;

ATTENDU que les actuelles querelles provinciales et fédérales quant au partage des montants d°argent pénalisent directement la survie des maisons d°hébergement;

ATTENDU que les projets fédéraux à court terme répondent davantage à des impératifs politiques qu°aux réels besoins des maisons d°hébergement;

ATTENDU que les projets fédéraux à court terme touchant les maisons d°hébergement suscitent de faux espoirs, entretiennent des illusions et empêchent la mise sur pied d°un réseau permanent, stable, viable et offrant des services de qualité;

ATTENDU que les guerres politiques, l°absence de politique et les politiques actuelles sont une violence de plus faite aux femmes et enfants en difficulté;

ATTENDU que les projets fédéraux à court terme obligent la problématique des femmes et enfants victimes de violence à se mouler aux exigences de ces programmes de financement alors qu°il serait logique de voir l°inverse;

NOUS RECOMMANDONS

QUE le Gouvernement fédéral élimine les projets à court terme qui ne collent ni à la réalité et qui ne répondent ni aux besoins des femmes et enfants en difficulté.

QUE le Gouvernement fédéral en collaboration avec le Gouvernement du Québec débloque des sommes d°argent nécessaires pour assurer le développement d°un réseau de qualité, accessible à toutes les femmes dans toutes les régions du Québec.

QUE ces montants d°argent prévoient des subventions de démarrage et d°équipement.

CONCERNANT L'ETAT DE LA LEGISLATION ET DE L'APPAREIL JUDICIAIRE

ATTENDU que le problème de la violence exercée par un conjoint sur sa partenaire est diminué dans son ampleur et sa reconnaissance par les vocables "chicanes de famille";

ATTENDU que la Cour décourage et refuse les procédures intentées par la femme pour voie de fait contre son mari;

ATTENDU que les preuves actuellement admissibles en Cour ne tiennent pas compte de la réalité de cette problématique;

ATTENDU qu°une tierce personne n°est pas tenue de dénoncer des situations de violence dont elle est témoin;

ATTENDU que l°intervention policière tant fédérale, provinviale que municipale, ne pourra être efficace que si elle est soutenue par une législation claire et précise quant à la violence faite aux femmes en milieu familial;

ATTENDU que la lourdeur de l°appareil judiciaire devant un problème qui nécessite rapidité et mesures d°urgence;

ATTENDU que la reconnaissance de la violence familiale est handicapée par le principe sacré de la propriété privé, fondement de notre système légal et de ses lois;

ATTENDU que nos tribunaux ne reconnaissent pas le viol conjugal;

ATTENDU que la législation concernant le divorce oblige les époux à de pénibles accusations mutuelles qui n°aident en rien les liens minimaux à maintenir pour le bien de l°enfant;

ATTENDU que le partage actuel des compétences sur le divorce entre le provincial et le fédéral pénalise les femmes victimes de violence;

ATTENDU que les facultés de médecine, droit, travail social, psychologie, sociologie, etc. ne dispensent aucune formation sur la problématique;

ATTENDU que ces mêmes facultés forment nos futures juges, avocats, médecins, travailleurs sociaux, psychologues, législateurs, etc.;

ATTENDU que la formation des policiers est inadéquate eu égard à la problématique des femmes victimes de violence;

NOUS RECOMMANDONS

QUE la violence d'un conjoint sur sa partenaire soit considérée comme une voie de fait, donc une infraction au Code pénal et un acte criminel plutôt qu'une chicane de famille.

QUE des procédures judiciaires soient entreprises en ce sens lorsque le désire la femme victime de violence.

QUE l'appareil judiciaire explore des nouvelles avenues quant aux formules de sentences qui tiendraient compte de la réalité sociale et économique de la famille (ex: travail communautaire, confession écrite publique, indemnisation à la victimes, etc.)

QUE la loi prévoit pour tout individu témoin de la violence familiale l'obligation de la dénoncer aux autorités policières.

QU'on abolisse l'immunité dont jouit le mari face au viol conjugal.

QUE le divorce pour cruautés physiques et mentales soit accordé sur consentement mutuel.

QUE le gouvernement s'assure que tous les paliers de l'appareil judiciaire (Cour, juge, procureur de la Couronne, avocat, corps policiers) agissent de concert et adoptent des mesures efficaces pour aider les femmes en difficulté et pour contrôler et prévenir la violence familiale.

QUE le gouvernement face aux corps policiers dont il est responsable, prennent des mesures pour s'assurer que ceux-ci reçoivent une formation uniforme et adéquate pour intervenir dans les cas de violence familiale.

CONCERNANT LE ROLE PREVENTIF

ATTENDU que la loi façonne nos attitudes et nos comportements dans la société;

ATTENDU que le gouvernement fédéral à titre de législateur peut être un agent de changement important;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a une responsabilité sociale, morale et politique d'éducation et de sensibilisation;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'assurer le bien-être moral et physique des canadiennes;

ATTENDU qu'il est impératif d'arriver à prévenir au lieu de guérir;

ATTENDU que pour atteindre ses buts politiques, le gouvernement fédéral a toujours su trouver les moyens, les ressources et les sommes d'argent nécessaires;

ATTENDU que l'expression "femmes battues" restreint la conception de la violence familiale à une violence physique excluant la violence psychologique, morale et économique exercée sur les femmes;

ATTENDU que l'expression "femmes battues" a une connotation péjorative;

ATTENDU qu'il est impératif de briser le cercle infernal de la violence faite aux femmes et aux enfants;

ATTENDU que tous les changements institutionnels doivent nécessairement s'accompagner de changements d'attitude et de mentalité;

ATTENDU que seule la remise en question de la cellule familiale, ses traditions, les rôles et stéréotypes sociaux qui perpétuent et cautionnent la violence exercée sur les femmes, permettra le changement de mentalité;

NOUS RECOMMANDONS

QUE le gouvernement fédéral reconnaisse d'abord l'existence de la problématique des femmes victimes de violence et agisse concrètement en ce sens.

QUE le gouvernement fédéral se donne un programme d'éducation et d'information qui s'adresse à la population canadienne en général.

QUE le gouvernement fédéral utilise les outils qu'il a déjà en main comme l'envoi des chèques d'allocation familiale pour faire connaître aux femmes leur droit à l'intégrité physique et morale et les ressources disponibles dans leur région.

QUE le gouvernement fédéral utilise les termes "les femmes victimes de violence" au lieu de "femmes battues".

ANNEXE "SNTE-8"

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES
29 Dalton Road, Toronto, (Ontario) M5R 2Y8 Tél.: (416) 925-1052

MEMOIRE PRESENTE AU COMITE PERMANENT DE LA SANTE, DU BIEN-ETRE ET DES AFFAIRES SOCIALES

(LES MAISONS D'ACCUEIL POUR FEMMES BATTUES EN ONTARIO)

INTRODUCTION

APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION:

Lorsqu'on a ouvert le premier centre d'hébergement pour les femmes victimes de brutalités en Ontario, au mois d'avril 1973 (maison de transition, Toronto), c'est à peine si on parlait de ce problème répugnant en Amérique du Nord. Certes, les travailleurs sociaux, les corps policiers, les tribunaux etc., connaissaient bon nombre de familles victimes de "violence domestique". Mais on avait toujours considéré que cette violence était l'aboutissement de relations interpersonnelles "qui avaient mal tournées" ou qu'elle était le propre de femmes acariâtres, de l'alcoolisme, des frustrations, des conditions de logements insalubres, des familles trop nombreuses vivant de l'assistance publique, etc. Mais aucune solution globale à ce problème n'avait été étudiée jusque-là et le fléau des femmes battues restait entier, sinon qu'à l'occasion, on séparait les époux: dans les cas extrêmes, l'agresseur était conduit au poste de police et la victime chez un membre de sa famille ou dans une chambre d'hôtel pour y passer la nuit.

Depuis l'ouverture de cette première maison à Toronto, les centres d'hébergement pour femmes battues et leurs enfants ont fait boule de neige partout en Ontario qui compte, à l'heure actuelle, 33 établissements s'occupant activement de milliers de femmes et d'enfants chaque année. Ces établissements sont généralement administrés par des organismes bénévoles, sans but lucratif. Certains sont parrainés par des organismes comme le YMCA et financés dans le cadre d'ententes sur l'achat

de services avec les départements régionaux et municipaux des services sociaux ou au moyen de subventions au titre de la main-d'oeuvre, d'allocations de Centre-Aide et de campagnes de souscriptions.

A part l'hébergement proprement dit, ils offrent une vaste gamme de services notamment des services de consultations officieux et officielles, d'orientation, d'information, d'aide juridique, de protection, de soins d'enfants, d'orientation professionnelle, etc. (la liste complète figure à l'annexe I). Mais l'entente conclue entre les départements régionaux et municipaux des services sociaux et le Ministère des services communautaires et sociaux aux termes de la Loi générale sur le Bien-être, (General Welfare Act), ne comporte aucune disposition sur le financement de ces services additionnels.

Au printemps de 1977, deux conférences ayant pour thème central la "Violence dans la famille" ont eu lieu simultanément à Vancouver et à Toronto. Ces conférences ont donné lieu à toute une série de recommandations visant à encourager les maisons d'accueil pour femmes battues et leurs enfants à se former en associations provinciales et à laisser la porte ouverte aux groupes qui ont entrepris des études de faisabilité sur la création d'autres établissements du genre.

L'Ontario Association of Interval and Transition Houses, officiellement établie au printemps de 1978, a été créée avant tout pour coordonner davantage les rapports entre les centres d'hébergement et de transition déjà établis et d'autres projets analogues qu'on tente de mettre sur pied en Ontario pour protéger les femmes battues et leurs enfants.

Les objectifs suivants font également partie de son mandat:

(a) amorcer le dialogue avec le ministère des Services communautaires et sociaux en vue d'apporter des modifications en profondeur aux lois actuelles et d'adopter de nouvelles lois prévoyant des subventions par ce ministère aux centres d'hébergement et de transition;

(b) rédiger les projets de loi comportant des dispositions qui permettent de réaliser l'objectif susmentionné;

(c) mettre au point un réseau de communications parmi les organismes membres de l'Association;

(d) donner le ton concernant les recherches conjointes, entre organismes membres;

(e) amorcer le dialogue avec le Procureur général de l'Ontario et le ministre fédéral de la Justice afin d'inclure dans le Code criminel des dispositions concernant la violence dans les familles et la violence faite aux femmes;

(f) demeurer à l'écoute des préoccupations au fur et à mesure qu'elles lui sont communiquées par les représentants de ces établissements.

Les objectifs que l'on vient d'exposer devraient démontrer hors de tout doute pour quelles raisons l'Association s'intéresse aux travaux du Comité parlementaire permanent de la Santé, du Bien-Etre et des Affaires sociales et aux conclusions auxquelles aboutiront ses délibérations sur la violence dans les familles et surtout celle faite aux femmes. Nous nous sommes donc efforcés de rassembler quelques données à votre intention, données que nous mettons constamment à jour.

PARTIE 1

Portrait-type de la femme brutalisée en Ontario

DOSSIERS

CAS N° 1

Mary est âgée de 42 ans. Mariée à 21 ans, elle détient un diplôme de premier cycle en mathématique, et a épousé un diplômé en histoire qui enseigne au High School; ils ont trois enfants.

Son mari est devenu extrêmement agressif dès la première année de leur vie commune. Il a horreur d'entendre le bébé pleurer lorsqu'il arrive à la maison. Il accuse Mary d'inaptitude. Elle lui répond qu'elle n'a jamais eu de formation comme mère, mais comme diplômée d'université dans le but d'enseigner un jour. Il l'empêche de reprendre ses activités professionnelles sous prétexte que maintenant qu'ils ont un enfant, c'est dorénavant son emploi. Le gagne-pain, il s'en chargera. Tout ce qu'elle a à faire, c'est s'occuper de la maison et des enfants. Il brutalise Mary très souvent maintenant et après un incident particulièrement violent, lorsque le cadet des enfants avait deux ans, elle est admise à l'hôpital et décide de poursuivre son mari en justice pour voies de fait. Il craint trop de perdre son emploi de professeur pour récidiver et ne lui fait plus subir de sévices physiques. Mais les dégats sont faits, et victime d'une cruauté mentale incessante, Mary fait une dépression nerveuse. Elle est hospitalisée trois mois et pendant son séjour, son mari en profite pour la faire déclarer mère inapte. Après son congé de l'hôpital, ne pouvant concevoir la vie sans ses enfants, Mary retourne chez elle pour un autre dix ans.

Lorsque son plus jeune fils a atteint 14 ans, elle apprend l'existence des maisons de transition et déménage avec deux de ses enfants. Le plus vieux reste à la maison avec son père. Elle en est presque réduite à l'état de légume lorsqu'elle arrive au centre; elle a vécu constamment sous les ordonnances de son médecin de famille qui lui a prescrit des valium; elle en prend jusqu'à 20 mg. trois fois par jour. Très repliée sur elle-même, elle a du mal à s'ouvrir aux autres résidents et au personnel de l'établissement. C'est évidemment une femme très intelligente, qui lit énormément et après une période de six semaines renfermée sur elle-même, elle commence à parler à son entourage et fait montre d'un esprit très pénétrant. Mais maintenant à 42 ans, elle n'a jamais occupé d'emploi rémunéré, et sa formation en mathématiques est aujourd'hui dépassée. Elle n'a pas non plus la confiance qu'il faudrait pour affronter une classe. Elle souffre d'obésité, de léthargie et a une très piètre opinion d'elle-même. Ses enfants vivent leur propre vie, se montrent assez attentifs à son endroit, mais ils sont à un âge où ils doivent penser à leur propre avenir.

Mary a passé trois mois au centre. Elle vit maintenant du bien-être social, lit encore beaucoup et a tenté plusieurs fois de suivre des cours de perfectionnement, mais elle manque de persévérance faute d'encouragement et d'appui de la part des gens qui organisent ces cours. Elle dit elle-même "J'ai l'air mal foutu, je me sens mal foutu, je suis accueillie comme telle et à mon âge, je m'en fous pas mal...".

DOSSIERS

CAS N^{O} II

Anna est âgée de 35 ans, s'est mariée à 20 ans et a immigré au Canada, parrainée par son mari qui a maintenant la citoyenneté canadienne; elle a un fils de 14 ans et une fille de 10 ans. Son mari possède et exploite un commerce de détail, conduit une voiture luxueuse et a des goûts dispendieux en matière d'habillement et de femmes.

Anna a aidé à bâtir l'entreprise en travaillant avec son mari. Elle ne parle pratiquement pas l'anglais, même si elle demeure au Canada depuis bon nombre d'années. Son mari lui interdit tout contact sauf avec les membres de sa famille. Anna n'a pas de parents au Canada. Durant toutes ses années de vie conjugale, elle a été brutalisée non seulement par son mari, mais aussi par ses frères dont l'un aurait tué sa femme dans son pays d'origine en mettant le feu à la maison pendant qu'elle dormait. Tous les membres de la famille menacent de la tuer si jamais elle tente de partir. Lorsqu'elle finit par s'échapper et est admise à la maison de transition, elle porte des accusations de voies de fait et le tribunal émet une ordonnance de ne pas faire contre son mari. Elle reçoit la garde provisoire de ses enfants et cinq semaines plus tard, déménage dans un appartement avec eux. Elle réussit à se faire embaucher dans un atelier de vêtements et à vivre de son salaire. Mais une fois que les membres de la famille de son mari l'ont retrouvée, le harcèlement reprend de plus belle. Son mari ne semble pas être du nombre à ce moment-là. Le fils informe son père du harcèlement que font subir ses oncles à sa mère. Le père prend contact avec Anna et la supplie de rentrer à la maison en lui disant qu'il s'occupera d'elle,

qu'il ne la brutalisera plus, qu'il est tellement malheureux sans elle et les enfants, qu'il ira avec elle voir un conseiller en orientation, etc, etc. Anna décide finalement de faire un nouvel essai. Elle a vécu dans un sous-sol humide à $100 par semaine et quand les enfants sont malades, elle doit s'absenter ce qui aggrave encore ses problèmes d'argent, (les enfants sont trop vieux pour aller à la garderie ou pour se faire garder à la maison, mais trop jeunes pour être laissés seuls lorsqu'ils sont malades). Toute la communauté ethnique prend partie contre elle car aucune femme qui se respecte se tournerait contre son mari et sa famille; elle n'a aucun soutien du reste de la communauté car tout geste en ce sens se heurterait aux tensions raciales qui existent à Toronto. Elle retourne donc chez elle le lundi.

Elle est réadmise de nouveau à la maison de transition, mais cette fois le corps tout couvert de terribles ecchymoses, de profondes marques de strangulation autour du cou, et de lacérations autour de l'oeil gauche et de l'oreille. Le jour de son retour à la maison, son mari, avec ses deux frères, l'auraient attaquée, battue sauvagement à coups de pied, projetée d'un bout à l'autre de l'appartement et laissée pour morte lorsqu'ils ont entendu les enfants qui revenaient de l'école. Son fils a appelé la police qui a emmené Anna à la maison de transition. Cette fois la police a porté des accusations de voies de fait avec blessures et un mandat d'arrêt a été émis contre son mari et ses frères. Lorsqu'ils ont comparu devant le tribunal la semaine suivante, ils ont été libérés sur parole. Depuis ce jour, le mari d'Anna attend toujours son procès, l'un des frères a été trouvé coupable et condamné à $250 d'amende et est en liberté surveillée pour six mois. Anna vit dans une crainte perpétuelle à son appartement, recevant parfois des appels anonymes la menaçant de mort, elle et ses enfants.

Contrairement à la croyance populaire, on trouve des femmes brutalisées dans toutes les couches de la société. Linda MacLeod dans "La femme battue au Canada: un cercle vicieux", une étude commanditée par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, montre bien que le type même de la femme brutalisée, comme on le croit généralement, ne vit pas de l'assistance publique, et ne se saoûle pas systématiquement avec son mari ou son concubin tous les vendredis et samedis soirs dès qu'elle reçoit le chèque de bien-être pour finir par se faire malmener dans une querelle d'ivrogne. Elle serait plutôt de la classe moyenne bien nantie. Selon Sidney Katz (Toronto Star) les agents de police et les travailleurs sociaux disent à qui veulent l'entendre que les "batteurs de femme les plus impénitents se retrouvent parmi des avocats, des agents de police et des chefs d'entreprise". Si on la voit moins souvent dans les maisons de transition, c'est peut-être parce qu'à cause de son statut social, elle a peu de ressources à sa disposition ou qu'elle a encore plus de mal que les autres à convaincre son entourage qu'elle est victime de brutalités...

Nous constatons que les brutalités dont les femmes sont victimes se transmettent d'une génération à l'autre, non seulement directement car on montre aux enfants que la violence faite aux femmes est acceptable, mais indirectement, par la violence psychologique qui sont souvent le lot des enfants qui vivent dans une famille où la mère est battue.

Les femmes brutalisées qui viennent de régions rurales se heurtent à d'autres obstacles: prisonnières de règlements bureaucratiques et d'attitudes et de structures sociales rigides qui l'empêchent de profiter de l'expérience des autres,

elle est prise dans un carcan où la violence est son lot.

Une femme vivant dans un village à l'extérieur de Thunder Bay, s'est vu refuser l'accès à la maison d'hébergement à cause de son lieu de résidence. L'armée du salut lui a fermé ses portes parce qu'elle était déjà restée une fois dans cet établissement(!) et sous prétexte qu'elle était blanche, elle ne pouvait rester dans les maisons de transition destinées aux femmes autochtones sans l'autorisation des fonctionnaires municipaux qui lui ont interdit la maison municipale toujours à cause de son lieu permanent de résidence!! Une autre femme s'est heurtée à un véritable complot lorsqu'elle a songé à intenter des poursuites contre son mari car celui-ci entretenait des rapports sociaux étroits avec tous les avocats de la communauté et elle n'arrivait pas à percer ce réseau. Il faut aussi prêter une attention toute spéciale aux femmes vivant en campagne où il est difficile de trouver des maisons d'hébergement ou d'autres services sociaux.

Que l'on songe au procès qui a eu lieu dernièrement à Toronto alors qu'un homme a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir battu sa femme à mort parce que, aux dires du juge, il était bien connu que les deux s'adonnaient à la boisson, qu'une sentence plus lourde ne ressusciterait pas la femme et que les prisons fédérales avaient peu de chances de réhabiliter son mari...

On oublie souvent les enfants qui vivent dans un foyer où la mère est brutalisée. Nous ne rappellerons jamais assez souvent que leurs besoins ne peuvent être séparés de ceux de leur mère. Parce que la plupart des enfants manquent encore

la présence de leur père ou ont besoin de lui, on imagine que la solution est de renvoyer la mère vivre avec son mari ou de confier la garde des enfants au père. C'est une solution trop simpliste. Elle renforce le comportement violent de l'homme et nuit à toute mesure de prévention propre à empêcher que la femme soit battue. Les maisons de refuge en Ontario reconnaissent les besoins propres aux enfants, mais faute de soutien financier, leurs tentatives pour instaurer des programmes efficaces et bien établis sont voués à l'échec.

PARTIE II

Les maisons d'accueil en Ontario: Profil de la situation

UNE JOURNEE TYPE DANS UNE MAISON D'ACCUEIL

Lorsqu'une femme et ses enfants se présentent à une maison d'accueil, après y avoir été envoyés tantôt par la police, tantôt par le tribunal de la famille, tantôt par son avocat ou tantôt par de nombreux autres organismes, après en avoir elle-même entendu parler ou avoir entendu des amis en parler, on l'escorte à la chambre qu'elle devra partager avec ses enfants et, à l'occasion, avec une autre famille selon les circonstances du moment.

Elle passera ensuite une entrevue au cours de laquelle on lui demandera des renseignements fondamentaux concernant ses antécédents ainsi que des détails sur les actes de violence dont elle a été victime chez elle; certaines maisons ont commencé à faire leur propre recherche afin d'établir un lien entre la violence dont la personne a été témoin ou dont elle a été victime dans son enfance ou pendant sa vie commune avec son mari/conjoint et le climat de violence dans lequel elle vit à l'heure actuelle.

Dans la plupart des refuges, on attend d'elle qu'elle mette tous les jours la main à la pâte; qu'il s'agisse d'aider à la cuisine, au nettoyage ainsi qu'à d'autres tâches qui doivent être accomplies. Cette pratique n'est pas uniquement fondée sur des raisons économiques. On estime que les femmes préfèrent avoir un rôle à jouer au refuge et y trouvent une satisfaction personnelle.

Au cours de son séjour, elle pourra obtenir des conseils personnels et formels, juridiques et médicaux au besoin; elle sera protégée contre son mari/conjoint et on insistera surtout

sur ce qu'elle perçoit comme essentiel dans son cas particulier. Il arrive souvent que c'est la première fois de sa vie qu'elle a le loisir de prendre ses propres décisions, mais toujours en sachant qu'elle a l'appui du personnel du refuge, peu importe la décision qu'elle puisse prendre. Le processus graduel de générescence d'une confiance en soi brisée est commencé. Elle découvrira que l'appui des autres résidents du refuge lui est également d'un grand secours. Elle a cru pendant un long moment qu'elle était la seule à se faire traiter de la sorte par son mari et a rarement osé en discuter avec sa famille et ses amis; le fait de partager son secret la réconforte.

On s'occupera de ses enfants en fonction de leurs besoins particuliers. Ces derniers arrivent désorientés, déchirés entre leur père et leur mère; ils éprouvent souvent le besoin d'exprimer leur frustration et leur ressentiment; Le personnel des refuges connait bien ces réactions et tente d'agir de la façon la plus constructive possible.

On attend des enfants d'âge scolaire qu'ils fréquentent l'école locale car on estime que les enfants de cet âge ont tout à gagner à reprendre une routine normale.

Au cours des vacances d'été, des programmes spéciaux sont mis sur pied et comportent entre autres des sorties à la plage, des pique-niques, des visites de centres d'intérêt et ainsi de suite.

De nombreux refuges permettront aux pères de venir rendre visite à leurs enfants sous surveillance lorsqu'une ordonnance provisoire de garde a été émise. Si la femme manifeste le désir de communiquer avec son mari, on l'encourage

à le faire; si elle souhaite que celui-ci ignore où elle se trouve, une fois de plus, on l'appuie dans sa démarche.

Bien que tous les refuges offrent des programmes d'aide maternelle, ceux-ci sont restreints en raison du manque de fonds. Dans le cas de graves problèmes financiers, ces programmes sont souvent les premiers supprimés. Les programmes de visites à domicile dépendent également des ressources financières; tous les refuges reconnaissent la nécessité de ces programmes, puisque la femme, dès qu'elle quite le refuge, se retrouve tout à fait isolée, avec peu ou pas de soutien de la part de la collectivité. Comme il arrive très souvent que ses voisins fuient sa présence, elle ne peut se créer aucune vie sociale.

Tous les refuges reconnaissent la nécessité d'augmenter le nombre de lits. En règle générale, cinq familles se voient refuser l'accès d'un refuge pour chaque famille qu'on y héberge; dans certaines régions urbaines, on peut réussir à se loger dans un autre refuge; dans les régions rurales toutefois, il se peut qu'il n'y ait aucun autre refuge à cent milles à la ronde. Dans des collectivités de moindre importance, certaines gens accueillent les personnes en détresse (maisons-secours); il est toutefois impossible d'obtenir quelque financement que ce soit à l'heure actuelle pour la mise en oeuvre de ce programme.

ENQUÊTE SUR LES REFUGES

Au cours des mois de novembre et de décembre 1981, des questionnaires ont été envoyés aux 33 refuges présentement en activité en Ontario; on est en train de compiler les renseignements tirés de ces questionnaires. (Vous trouverez ci-joint un exemplaire du questionnaire). Les premières données indiquent qu'il y a à l'heure actuelle 417 lits en Ontario pour les femmes battues et leurs enfants; quelques lits supplémentaires peuvent également être recensés dans d'autres refuges pour femmes comme Nellie's à Toronto. Toutefois, ces refuges n'acceptent pas en priorité les femmes battues. Au cours des dix premiers mois de 1981, 3,393 femmes et 5,551 enfants ont été hébergés dans des refuges.

La durée moyenne de séjour dans un refuge est de 14¾ jours, séjour qui peut varier entre une journée au minimum jusqu'à 94 jours au maximum. Presque tous les refuges ont signalé que les services sociaux de leur localité fixaient une durée maximale de séjour "officiel" de six semaines, certains d'entre eux précisant que si le besoin peut en être démontré, le délais peut être prolongé. Toutefois, certains refuges ne toucheront plus après 10 jours l'allocation journalière prévue.

Les allocations journalières varient beaucoup dans la province; elles se situent entre $11 par jour pour un adulte et $5.50 pour un enfant et certaines atteignent un maximum de $17.75 par jour et par personne. Tous les refuges ont mentionné des déficits importants dans leurs prévisions budgétaires de 1982; ceux-ci varient entre $103 et $55,000. Un refuge est temporairement fermé par manque de fonds. Environ un tiers des refuges dépendent financièrement de Centraide, ce qui les aide il va sans dire à combler certains trous dans leur budget mais ce qui, en même temps, restreint leurs activités lorsqu'il s'agit de recueillir des fonds privés. Tous les refuges font état d'une insuffisance ou d'un manque de financement dont ils auraient bien besoin, la plupart étant situés dans de vieilles maisons.

Premiers résultats de l'enquête sur les maisons d'accueil en Ontario

Nous avons extrapolé les résultats sur une période de 10 mois:
*1 du 1er janvier 1981 au 31 octobre 1981. Au total, 33 questionnaires ont été envoyés à chacun des 33 refuges en activité en Ontario; 7 autres groupes préparent pour l'instant des études de faisabilité; 24 des questionnaires ont été remplis et nous ont été retournés; nous avons extrapolé au besoin les résultats.

Nombre total de lits en Ontario:	444
Nombre total de femmes seules hébergées en foyer d'accueil:	836
Nombre total de femmes hébergées, accompagnées d'enfants:	3 586
Nombre total d'enfants hébergés en foyer d'accueil:	5 910
Nombre total de femmes et d'enfants hébergés en foyer d'accueil:	10 332

Durée moyenne du séjour:	14-¾ jours
Durée maximale du séjour permise compte tenu des sources de financement:	
19 refuges:	42 jours
2 refuges:	21 jours
2 refuges:	14 jours
1 refuge:	aucune limite

Nombre de demandes d'hébergement:

Pour 16 refuges:	9 897
*2 Extrapolation pour 33 refuges:	20 412

Raisons de l'admission:

Violence physique seulement:	22%
Cruauté mentale seulement:	32%
Combinaison des deux:	42%
Impossibilité de se loger ailleurs:	4%

---

*1: A l'heure actuelle, un refuge est temporairement fermé par manque de fonds.

*2: Tous les refuges n'enregistrent pas ces données.

Sources des mises en rapport:

(De 1 à 5)

1: jamais, 2: très rarement, 3: rarement,
4: souvent, 5: régulièrement

régulièrement	5.0	
	4.75	
	4.5	
	4.25	consultation spontanée
assez souvent	4.0	police
	3.75	hôpitaux, médecins
	3.5	services de consultation familiale amis
	3.25	
rarement	3.0	
	2.75	avocats, bureau d'assistance juridique,média
	2.5	autre refuge (C.A.S.) ou Catholic Children Aid Society (C.C.A.S
	2.25	Tribunal de la famille
très rarement	2.0	autre: programme Alanon, services sociaux
	1.75	
	1.5	
	1.25	
jamais	1.0	

Gamme des services offerts dans les refuges:

(De 1 à 5)

1: aucun 2: très peu 3: quelques-uns
4: nombreux 5: très nombreux ou permanents

très nombreux permanents	5.0	Nourriture, logement, consultation personnelle protection, services de renvoi et d'information
	4.75	Service Tél-aide, information du public
	4.5	
nombreux	4.25	Programme d'aide maternelle*
	4.0	Service juridique*
	3.75	Service d'orientation parentale
	3.5	Programme de visites à domicile*
	3.25	
quelques-uns	3.0	Consultation officielle
	2.75	Consultation en matière d'emploi
	2.5	
	2.25	
très peu	2.0	Consultation en cas de viol
	1.75	Consultation familiale (mari/conjoint)
	1.5	Autres programmes connexes (à savoir consultation en cas d'inceste, programmes Alanon, etc.) Autres services (c.-à-d. groupes de consultation pour les maris qui battent leur femme)
	1.25	
aucun	1.0	

* Il est important de signaler que les programmes marqués d'un astérix sont ceux que tous les refuges aimeraient offrir plus fréquemment mais qu'ils doivent restreindre faute de fonds.

Liens avec des organisations-cadres en ce qui concerne le financement:

Sur 24 réponses: 2 refuges sont liés au Y.W.C.A.
1 refuge est lié aux Services de mission

Sources actuelles de financement:

Entente avec les services sociaux en ce qui concerne l'allocation journalière:

2 refuges: non
21 refuges: oui
1 refuge: aucun contrat n'a encore été signé

Centraide:

10 refuges: oui
14 refuges: non

Subventions (main-d'oeuvre):

16 refuges: oui
8 refuges: non

Financement privé:

24 refuges: oui

Autre: (y compris des subventions spéciales à des fins particulières)

16 refuges: oui
8 refuges: non

Montant de l'allocation journalière versé en 1981:

Moyenne:	15,83 $
La plus élevée:	17,75 $
La plus basse:	11,00 $

Hausse prévue de l'allocation journalière en 1982:

Environ:	10%

Combien de fonds devront être recueillis pour boucler le budget de 1982 (fonds privés)

Moyenne:	27 400 $
Minimum:	103
Maximum:	55 000

(Tous les refuges ont signalé qu'ils éprouvaient des difficultés à rassembler des capitaux pour l'amélioration et l'entretien de leurs locaux).

Nombre d'employés à plein temps:

Moyenne:	4,85
Minimum:	1
Maximum:	12

(Le nombre d'employés à plein temps est étroitement lié au nombre de lits et aux fonds disponibles)

Nombre d'employés à temps partiel:

Moyenne:	2,22
Minimum:	aucun
Maximum:	8

Nombre de bénévoles sur place:

Moyenne:	12,25
Minimum:	1
Maximum:	30

Nombre de bénévoles à l'extérieur:

Moyenne:	16
Minimum:	3
Maximum:	25

RECOMMANDATIONS

Après consultation avec nos membres et avec l'Ontario Status of Women Council, nous aimerions présenter les recommandations suivantes:

1. MAISONS D'ACCUEIL

1.1 Que les refuges pour les femmes battues et leurs enfants soient reconnus comme élément principal de tous les services communautaires offerts aux femmes battues.

1.2 Que les services offerts par ces refuges soient reconnus dans le cadre d'une formule de financement fixe afin de ne plus dépendre des différences d'interprétation de la General Welfare Act par les autorités municipales et régionales.

1.3 Qu'une source de financement stable soit établie pour remplacer les ententes actuelles relatives aux allocations journalières, soit par une nouvelle interprétation de la General Welfare Act, soit par des changements législatifs à cette loi.

1.4 Que la Direction générale des programmes des services sociaux, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, entreprenne une étude sur la possibilité d'assurer aux maisons de transition pour les femmes battues et leurs enfants un financement suffisant dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

1.5 Que le revenu familial soit éliminé comme critère d'évaluation des besoins des femmes qui ont été battues et qui s'adressent aux maisons de transition, et que le revenu personnel des femmes elles-mêmes devienne plutôt le critère d'admissibilité afin que les maisons de transition reçoivent les fonds nécessaires pour héberger davantage de femmes et d'enfants.

1.6 Que les ministères compétents accordent aux maisons de transition des fonds destinés spécifiquement aux programmes d'aide maternelle et de visites à domicile.

2. POLICE

2.1 Que toutes les personnes fournissant des services et des renseignements aux femmes battues soient sensibilisées à la situation des victimes.

2.2 Que tous les agents de police suivent au moins cent heures de cours sur les interventions en cas de crise.

2.3 Que la police soit mise au courant de l'efficacité de l'application de l'article 31 du Code criminel, qui prévoit l'incarcération de l'agresseur pour une nuit.

2.4 Que les agents de police soient encouragés à considérer la violence domestique comme une infraction aussi grave que la violence entre étrangers.

3. SYSTÈME JURIDIQUE

3.1 Que l'agression contre l'épouse soit reconnue comme un crime contre la société.

3.2 Que la loi oblige à déclarer toute agression contre une épouse.

3.3 Que la police soit encouragée dans la mesure du possible à porter elle-même des accusations, plutôt que d'en laisser le soin à la victime, et que les avocats de la Couronne soient incités à exhorter les victimes à comparaître comme témoin.

3.4 Que la peine prévue dans les cas d'agression contre une épouse devienne proportionnelle au crime commis.

4. ÉDUCATION

4.1 Que le ministère de l'Éducation, en consultation avec les travailleurs sur le terrain, établisse à l'intention des écoles secondaires un cours dans lequel la violence à la maison serait intégrée à la formation donnée actuellement sur la vie familiale.

4.2 Que des cours spéciaux deviennent partie intégrante du programme de formation des enseignants afin de sensibiliser ces derniers aux besoins très particuliers des enfants qui sont témoins d'actes de violence à la maison.

5. RECHERCHE

5.1 Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde des fonds pour la recherche sur les causes des agressions contre les épouses, dans le but de fournir des programmes de consultation préventive efficace pour les maris ou les conjoints qui battent leur femme.

5.2 Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social finance des projets de recherche sur la situation de la femme en région rurale.

En conclusion, nous soumettons respectueusement à votre attention les recommandations formulées par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme en janvier 1980 et par l'Ontario Status of Women Council en mai 1980.

Merci de nous avoir permis de vous présenter ce mémoire.

Mémoire présenté par: Trudy Don
Coordonnatrice de l'Ontario Association of Interval and Transition Houses
Le 15 janvier 1982

Pièces jointes:

1. Exemplaire des questionnaires envoyés aux membres de l'O.A.I.T.H.

2. Liste des membres de l'O.A.I.T.H.

INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRÉPARATION DE MÉMOIRES ET DE RAPPORTS AU GOUVERNEMENT ET AUX AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES MEMBRES DE L'O.A.I.T.H.

NOM DE L'ORGANISME: _____

ADRESSE POSTALE: _____ TÉLÉPHONE: ____

PERSONNE-RESSOURCE: _____

_____

1. Période: du: _____ au: _____ ne rien écrire dans cette colonne _____

(Comme nous aimerions compléter cette étape avant la fin de 1981, une période de dix mois, du 1er janvier au 31 octobre 1981, serait idéale; cependant, les maisons qui fonctionnent depuis moins de dix mois sont priées d'indiquer les chiffres correspondant aux nombre de mois complets où elles ont été ouvertes, et nous tenteront d'extrapoler ces renseignements pour une période de dix mois).

2. Nombre total de lits: _____ _____

3. Nombre total de personnes hébergées:

femmes seules: _____
femmes accompagnées d'enfants: _____
enfants: _____
nombre total de personnes hébergées: _____

4. Durée moyenne du séjour:

nombre de jours: _____

5. Durée officielle du séjour:

selon la définition des sources de financement: _____

6. Nombre de demandes d'hébergement: _____

7. Raisons de l'admission:

violence physique seulement: _____
cruauté mentale seulement: _____
combinaison des deux: _____
impossibilité de se loger ailleurs: _____
autres raisons (veuillez décrire): _____
_____
_____

8. Sources de mise en rapport: Veuillez indiquer la fréquence des éléments suivants en encerclant le chiffre correspondant:
1: jamais 2: très rarement 3: rarement 4: souvent 5: régulièrement

Police:
Tribunal de la famille:
Hôpital ou médecin:
Avocat ou bureau d'assistance juridique:
Catholic Children's Aid Society (C.C.A.S.) ou Société d'aide à l'enfance (C.A.E.)
Autre refuge:
Consultation spontanée:
Media:
Amis:
Autre:
(Veuillez décrire).
_____
_____

8. Gamme des services offerts: Veuillez indiquer la fréquence des éléments suivants en encerclant le chiffre correspondant:

1: aucun 2: très peu 3: quelques-uns 4: nombreux 5: très nombreux

Chambre et pension:

Consultation personnelle:

Consultation officiel (à la maison d'accueil):

Aide maternelle:

Services juridiques:

Protection:

Services de renvoi et d'information:

Consultation en matière d'emploi:

Consultation familiale (mari/conjoint):

Programme de visites à domicile:

Service d'orientation parentale:

Service tél-aide:

Consultation en cas de viol:

Information du public:

Autres programmes connexes:

Autres services:
Veuillez décrire: _____

_____

_____

9. Liens avec d'autres organisations - cadres, de financement, par exemple Y.W.C.A., services de missions, groupes paroissiaux, etc.:

_____

_____

10. Sources actuelles de financement:

Allocation journalières:
Organisme de Centraide:
Subventions (main-d'oeuvre):
Financement privé:
Autre:
Veuillez décrire: _____

_____

11. Quelle est l'allocation journalière qui vous est consentie par les services sociaux pour 1981: $

Quelle allocation prévoyez-vous pour 1982?

12. Combien d'argent devrez-vous recueillir en 1982 pour répondre à vos besoins (Outre les allocations journalières et les autres subventions prévues.) $

13. Personnel:

Nombre d'employés à plein temps:
Nombre d'employés à temps partiel:
Nombre de bénévoles (sur place):
Nombre de bénévoles (travaillant à la collecte de fonds, au Conseil d'administration, à donner des conférences, etc.):

14. Autres renseignements pertinents: _____

Veuillez retourner ce questionnaire à: Trudy Don, Coordonnatrice,
O.A.I.T.H.

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES
a/s 29, Chemin Dalton, Toronto (Ontario) M5R 2Y8 Téléphone: (416) 925-1052

Le 1er décembre 1981

LISTE DE DIFFUSION DE L'ONTARIO ASSOCIATION
OF INTERVAL AND TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Maison d'amitié 162, rue Waller Ottawa K1N 9B9	Rita Lacelle	613-234-7204
Anselma House 127, rue Duke Kitchener N2H 1A6	Kim Decker	519-576-0540 742-5894
Avoca House C.P. 338 Eganville K0J 1T0	Val Chafe	613-628-2154
Maison Baldwin 102, rue Baldwin Cornwall K6H 4J2	Pauline Rheaune	603-938-2958
Beendigen House 239 nord, Ave.Syndicate Thunder Bay P7C 3V9	Dorrie Pelletier	807-622-5101
Bernadette McCann House for Women C.P.244 Pembroke K8H 6X3	Elizabeth Gray	613-732-3131
Chatham Women's Centre C.P. 641 Chatham N7M 5K8	Joy Pyymaki	519-354-6360

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Crossroads Y.W.C.A. 220, rue Simcoe 3e étage Peterborough	Ann Jackson	705-743-3526
Halton Women's Place 48, rue Hugh Milton L9T 208	Adele Service	416-878-7757 urgence:878-8555
Lanark County Interval House C.P.107 Carleton Place K7C 3P3	Olive Millett	613-257-5960
Hiatus House 694, rue Victoria Windsor	Donna Miller	519-253-4458
Hope Haven 984, Montclair Hamilton L8M 2E6	Winnie Capriatti	416-547-1815
Inasmuch House 126, rue Emerald C.P. 368 Hamilton L8N 3C8	Gwen Davidson	416-529-8149
Interim Place C.P. 245 Port Credit Mississauga L5G 4L8	Kathy Penfold	416-271-1861

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Kenora Women's Crisis Centre 136, sud, rue Matheson Kenora P9N 1T8	Debbie Cole	807-468-7233
Kingston Interval House C.P. 224 26, Rideau Kingston K7L 4V8	Joanne McAlpine-Sudac	613-546-1777
Niagara Women in Crisis a/s Information Niagara 5017, Av. Victoria, Niagara Falls L2E 4C9	Brenda Cronin	416-356-4636
Ottawa Interval House a/s Community Services Centre 43, rue Eccles Ottawa K1R 6S3	Bev Armstrong	613-234-5181
Toronto Interval House 596, rue Huron Toronto M5R 2R7	Marilyn Wilcoxen	416-924-1491
Women's Community House 267, rue Piccadilly London N6A 1S3	Barb Beach	519-439-4543
Women's Habitat 149, Av. Stanley Toronto M8V 1N8	Kathy Laszlo	416-252-1785
Women in Crisis C.P. 1451 Guelph	Debra Paff	519-836-1110

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Women in Crisis (Algoma Inc) 173, rue March Sault Sainte-Marie P6A 2Z6	Susan Conway	807-256-8249 256-7101
Women's Interval Home 230, rue Cromwell Sarnia N7T 4S1	Dorie Franz-Bartelen	519-336-5200
Women in Transition 143, rue Spadina Toronto M5R 2T1	Ann Cools	416-967-5227
Women's Place (Crisis Homes Inc.) 316, rue Bay Thunder Bay P7B 1S1	Leni Untinen	807-345-7802
Women's Place a/s All Peoples'Church 109, rue Chaffey Welland L3B 2Y6	Mae Harry	416-788-0113
Women's Place C.P. 1265 St.Catherine's L2R 7A7	Gillian Dooley	416-684-8331
Woodstock Women's Emergency Centre 768, rue Lawrason Woodstock	Louise Todd	519-539-1439

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

	NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
	Yellow Brick House 487, rue Eagle Newmarket L3Y 1K7	Marie Barton	416-898-3842
	Y.W.C.A. 16, rue Mary St.Thomas	Helen Le Frank	519-631-8331 631-9800
	Higgins House a/s Y.W.C.A. 199, rue Centre Oshawa L1H 4A8	Wildred Field Barb Copp	416-576-8880
*	Emily Stowe Shelter for Women Inc. Women, Inc. a/s École St.Andrew's 60, Chemin Brimorton Pièce 207 Scarborough	Val Dawson	416-438-5111
*	Women's Emergency Shelter Committee, Etobicoke a/s Thistletown Regional Centre 51, Panorama Court Rexdale M9V 4L8	Betty Campbell	416-741-1210 ext.264
*	North York Women's Shelter C.P. 2478 Succursale "C" Downsview M3N 2V9	Terri Robb	416-661-7425
	Support Services for Assaulted Women 427 ouest, rue Bloor Toronto	Leslie Lawlor	416-968-3422

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

	NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
*	C.P. 78 Wardsville NOL 3NO	Frances Shamley	519-693-4903
*	a/s United Native Friendship Centre rue Scott, Fort Frances	Theresa Van Druen	807-274-3207
	C.P. 1244 Atikokan	Valerie Boileau	
*	C.P. 1072 Ignace	Sue Hefferman	807-934-2942
*	C.P. 155 Geraldton	Janus Forbes	807-854-0541 854-0831
*	Women & Children Crisis Centre 83, rue Berczy Barrie L4N 3R1	Sylvia Gray	705-728-6300
*	198 rue Killdeer Oshawa	Peggy Robinson	416-576-1513

*: Groupes tentant de mettre sur pied un refuge pour les femmes battues et leurs enfants.

ANNEXE «SNTE-9»

Mémoire au

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES AFFAIRES SOCIALES

concernant l'enquête sur

LA VIOLENCE DANS LES FAMILLES

Présenté par

Deanna Elias-Henry
Directrice
Regina Transition Women's Society
Regina, Saskatchewan

14 janvier 1982

1. Antérieurement à l'existence des maisons de transition

Avant 1976, il n'y avait qu'une maison de transition en Saskatchewan. À cette époque-là, lorsqu'une femme était obligée de quitter son foyer et qu'elle n'avait aucune autre ressource à sa disposition, elle n'avait d'autre choix que le logement à l'hôtel fourni par le Ministère des services sociaux. Cela ne lui offrait donc pas:

- un endroit où elle pouvait trouver immédiatement sécurité et refuge contre son partenaire;
- un appui moral et des conseils;
- un accès facile aux soins médicaux, physique ou psychologiques;
- un accès facile aux organismes sociaux comme l'aide judiciaire, les services sociaux, la police municipale ou autre source d'aide en matière de logement;
- les services de transport scolaire, ou de garde de ses enfants lui permettant d'aller aux rendez-vous nécessaires.

2. Situation actuelle

Aujourd'hui, il y a sept maisons de transition en Saskatchewan. L'intérêt soudain du public à l'égard de la violence dans les familles a été l'un des résultats, en partie, de l'augmentation du nombre de femmes à s'en plaindre. Les recherches indiquent cependant que la violence familiale, et particulièrement celle qui met en cause les conjoints, est fermement enracinée dans la famille depuis des siècles. Les réactions actuelles sur le plan social et juridique doivent changer afin de montrer non seulement l'étude du problème, mais fournir une certaine orientation si l'on veut relever ce défi croissant.

La ville de Regina, dont la population est d'environ 160 000 habitants, a deux maisons de transition. La Regina Transition House peut abriter six familles, et continue de refuser 2.5 familles par semaine, par manque de place. Même si ce pourcentage est inférieur à celui de certains centres urbains plus importants, il existe un problème très réel. Il n'y a pas d'autre refuge à Regina où peuvent s'adresser les familles qui sont refusées par une maison de transition. Encore une fois, elles doivent être logées dans des hôtels jusqu'à ce qu'il y ait une place libre dans

une Maison de transition ou qu'elles trouvent elles-mêmes un autre logement. Cette situation comporte deux problèmes: d'abord, les services offerts sont évidemment insuffisants pour répondre aux besoins de ces femmes; et deuxièmement, il y a un problème réel en ce qui concerne le logement. Actuellement, le taux d'occupation des logements en Saskatchewan est très bas, et l'avenir est sombre. Les propriétaires n'acceptent ni les enfants et ni les assistés sociaux. Les loyers sont souvent plus élevés que les montants autorisés par les services sociaux. Les femmes sont souvent dans l'impossibilité de trouver une maison parce qu'elles ne peuvent faire un dépôt de garantie immédiatement. Ces problèmes semblent plus aigus dans les petits centres urbains où il n'existe pas de maisons de transition.

Par conséquent, les maisons de transition de Regina et d'un grand nombre d'autres centres au Canada, ne peuvent plus être considérées comme des «refuges» ou «centres d'accueil d'urgence», étant donné que les familles doivent parfois attendre deux semaines avant d'y être admises. Tant que les maisons de transition n'atteindront pas leur but premier qui est d'offrir un refuge aux familles, elles ne pourront traiter des questions de réforme législative, de recherche ni d'éducation du public.

En outre, il n'existe aucune solution pour les familles qui doivent quitter la maison familiale, dans les centres ruraux de la Saskatchewan. Dans des cas de violence extrême, la police locale ou la Gendarmerie Royale héberge la famille en prison pour la nuit, ce qui est le seul moyen de garantir sa sécurité. Le lendemain, la famille doit être arrachée de son milieu et relogée dans un plus grand centre urbain où, éventuellement, des maisons de transition existent.

3. Dispositions de la Loi

La majorité des femmes qui se présentent à une maison de transition craignent pour leur sécurité physique, où qu'elles soient, et certaines d'entre elles craignent même pour leur vie. Des ordonnances enjoignant de garder la paix constituent le seul mécanisme de protection sur le plan légal. En vertu du Code criminel, une femme peut accuser son mari de voies de fait, ou de menace de voies de fait, et si elle a des preuves, le juge ordonnera à l'homme de «garder la paix». Le juge peut le faire après que la femme ait porté plainte pour voies de fait ou de menace de voies de fait ou simplement après avoir exposé les faits. S'il y a violation de son engagement, il sera condamné à une amende ou à la prison.

Ce mécanisme semble beaucoupplus satisfaisant et plus simple en théorie qu'en pratique. Souvent, les conditions de l'ordonnance ne sont pas appliquées ou ne sont pas applicables. Si le mari ne respecte pas l'ordonnance, la femme doit appeler la police et ce sera sa parole contre la sienne. Deuxièmement, la police peut préférer ne pas s'en mêler, invoquant qu'il s'agit d'un délit civil et non d'une infraction criminelle. Cette méthode n'empêche pas le mari de retourner chez elle ou dans sa résidence; la femme ne peut donc jamais éprouver un sentiment réel de sécurité. Enfin, un grand nombre de femmes ne tentent pas d'obtenir une ordonnance enjoignant de garder la paix simplement par crainte d'aggraver la situation.

La police est le seul organisme accessible à la population 24 heures par jour et elle est certes le plus apte à répondre aux appels urgents. Les recherches indiquent qu'environ 80 p. 100 des appels à la police concernent des «querelles familiales», ou des appels pour des services sociaux. Ce manque d'intérêt de la police pour les querelles familiales est dû à de nombreux facteurs. Généralement, ces querelles sont considérées comme des incidents déplaisants qu'elle préfère éviter. Bon nombre d'agents de police disent qu'ils n'ont aucun intérêt à intervenir dans des querelles familiales, et ne sont pas certains d'être en droit de le faire. Les querelles familiales sont très imprévisibles et dangereuses, et la police n'a pas reçu la formation nécessaire pour intervenir efficacement et sans risques. Les départements de police reconnaissent rarement comme service exemplaires les interventions dans les querelles familiales et celles-ci ont très peu de prestige. Enfin, la police hésite à répondre parce que ces citoyens (femmes) qui lui demandent son aide d'urgence nient souvent leurs déclarations le lendemain.

Donc, même si une femme est sévèrement battue, elle hésitera peut-être à porter plainte. Il arrive souvent qu'elle craigne d'autres représailles encore plus graves de la part de son mari. Même si la police est au courant de cette situation, elle ne lui offre aucune protection au cas où cette menace se matérialiserait. Si une femme porte plainte, la période d'attente peut être longue, ce qui la place dans une situation encore plus dangereuse. Elle doit aussi faire face au sentiment de culpabilité d'avoir fait mettre son mari en prison et il est possible aussi qu'elle ait à subir le harcèlement des amis et de la famille de son mari. Les options offertes à la femme sont minimales et peu satisfaisantes, donc il est possible qu'elle amorce le processus et plus tard retire sa plainte. Cela se produit habituellement lorsque son mari la menace ou l'attaque de nouveau, ou réussit à la convaincre de retourner à la maison sous prétexte de relations «nouvelles et améliorées».

En fait, le problème se réduit au fait que la police ne juge pas la violence domestique comme un crime défini dans le code criminel. Les agents de police exercent une grande discrétion dans leur interventions, agissant souvent selon leurs antécédents, leur personnalite et leur expérience. La police a le pouvoir discrétionnaire d'invoquer des sanctions pénales et peut par conséquent accuser l'agresseur de «voies de fait causant des blessures corporelles». Elle exerce rarement ce pouvoir. La raison en est que dans la majorité des cas, la victime ne porte pas plainte et les agents de police ne voient aucune raison d'augmenter leur charge de travail administratif pour des questions qui ne sont pas habituellement portées devant les tribunaux. Si l'on voit la situation dans cette perspective, c'est a la victime qu'il incombe de demander des sanctions penales. Par conséquent, pour remédier à cette situation, l'absence de violence conjugale doit être considérée comme un droit fondamental et non comme une chose d'acquise. À moins que des dispositions ne soient prises de façon à garantir cette protection contre l'agression, la police ne fera rien de plus que maintenir le statu quo pour les femmes maltraitées.

4. Financement des maisons de transition

Le gouvernement de la Saskatchewan a établi un des meilleurs systèmes de financement des maisons de transition au Canada. Il assume la majorité du financement de ces maisons même si elles demeurent autonomes dans leur exploitation avec un conseil d'administration. Le financement se fait par des subventions plutôt que par indemnités journalières; donc leurs revenus ne dependent pas du nombre de leurs residents. C'est un arrangement favorable aux maisons et particulièrement aux nouveaux organismes où le taux d'occupation durant la première année est imprévisible. En s'engageant à verser une subvention annuelle à ces maisons, le gouvernement de la Saskatchewan fait connaître à la population qu'elle considère la violence contre les femmes comme un problème grave qui ne peut pas être ignoré.

Cependant, il existe encore des problèmes de financement. Un grand nombre de maisons, afin d'etre en mesure d'ouvrir leurs portes, soumettent un budget original très bas. Ce budget est utilise comme indice de base pour une augmentation possible l'année suivante. Traditionnellement, le Ministère des services sociaux (ministère qui accorde les subventions aux maisons de transition) a dû accorder des augmentations inférieures au coût de la vie. Il est alors très difficile pour ces maisons de continuer à offrir des services un certain temps sans avoir à faire face à de graves difficultés financières.

Le besoin urgent de services sociaux spécialisés concernant la violence dans les familles a fait l'objet de nombreuses recherches; cependant, ce dont nous avons besoin maintenant ce sont de ressources financières suffisantes pour financer l'élaboration, la mise en application et l'évaluation des programmes. Les dispositions actuelles du gouvernement doivent être améliorées afin de suivre l'évolution des besoins de la société.

5. Affaires indiennes et du Nord

En Saskatchewan, les relations avec le Ministère des Affaires indiennes et du Nord ont toujours posé des problèmes quand il s'agit des maisons de transition. Comme d'autres organismes de services sociaux, la rigidité de sa structure administrative ne permet ni souplesse ni accessibilité. Si une cliente des Affaires indiennes se présente à une maison de transition durant la fin de semaine ou après les heures de bureau, son autorisation d'admission ne peut être approuvée avant le prochain jour ouvrable. (Sauf à Regina, Saskatoon et à Prince Albert où il existe des centres d'accueil qui ont été autorisés à prodiguer une aide financière en cas d'urgence). Si les Affaires indiennes ne recommandent pas son transfert dans un foyer de transition, les frais subis dans l'intervalle incombent au foyer de transition.

Il appartient au responsable des Affaires indiennes de déterminer s'il est opportun pour une femme de demeurer au foyer de transition. La décision est discrétionnaire et d'ordinaire fondée sur la recommandation du personnel de la maison de transition, du service aux familles, d'un médecin ou autre spécialiste. Dans certains cas, le responsable ne permettra à la femme de rester que si elle a été victime de graves sévices ou traverse une «crise sérieuse». En conséquence, des relations conjugales destructives et souvent dangereuses, combinées au désir de la femme de partir, ne lui garantissent pas que son séjour sera approuvé par le responsable des Affaires indiennes.

6. Éducation et prévention

À l'heure actuelle, au Canada peu de systèmes sociologiques se rendent compte de leur rôle dans la prévention de la violence familiale. Il incombe principalement aux maisons d'accueil et de transition, ou autres groupes intéressés, d'informer la collectivité du problème, ce qui est souvent réalisé d'une manière incohérente et en l'absence de fonds pour une publicité qui porterait sur les fonctions et les endroits offrant une aide. La

femme maltraitée éprouve donc des difficultés à formuler ses besoins. Le public doit être conscient de la situation et de ses responsabilités.

Les domaines à étudier sont les suivants:

(a) Les conseillers ayant reçu une formation professionnelle, les thérapeutes, les travailleurs sociaux. Un grand nombre de conseillers et de spécialistes ont reçu une formation adéquate en matière de conseils matrimoniaux. Toutefois, ils sont peu nombreux à avoir reçu une formation leur permettant de s'occuper des cas de violence réelle qui surviennent dans les relations conjugales. Il surgira toujours des problème dans les relations les plus satisfaisantes mais c'est la violence dans ces relations qui est inacceptable. En conséquence, une formation est nécessaire pour augmenter la compétence et les ressources de la plupart des professionnels qui sont en contact avec la violence familiale et amenés à régler les querelles domestiques.

(b) **Ecole.**
Même dans notre société moderne, un grand nombre d'adolescents ont une notion très romantique du mariage et de la famille. Quand elles songent à leur mariage, un nombre etonnant de femme croient qu'elles vivront toujours heureuse par la suite. Notre système scolaire a évité d'enseigner aux étudiants comment traiter de façon constructive les problèmes que pose autrui, communiquer efficacement et parler de la réalité, et de la responsabilité de constituent un conjoint et des enfants. On pourrait faire valoir que l'école n'est pas l'endroit approprié pour se voir confier la responsabilité de ces domaines, bien qu'elle se charge d'éduquer nos enfants en ce qui concerne la sante, la nutrition, les études de marchés, ect.

On peut insister sur le besoin d'éducation, au sens le plus large, en exerçant des pressions visant à faire modifier les programmes d'études des écoles publiques. Plus précisément, des cours sont necessaires pour aider les étudiants à prendre conscience des proclèmes de la violence conjugale, à etre mieux informes du rôle de l'homme et de la femme et leur fournir les connaissances qui leur permettront de faire face à la violence domestique.

(c) **Organes d'information.**

La télévision exerce à l'heure actuelle une grande influence sur notre société. Les télespectateurs sont de tous les âges et de tous les niveaux socio-économiques. Si le Canadien moyen passe plus de seize heures par semaine à regarder la télévision, il est manifeste qu'elle contribue grandement à modeler l'attitude des gens. Étant donné que la télévision joue un rôle actif dans l'étalage de la violence, elle doit également aborder de façon constructive les problèmes associés à la violence familiale.

Les gouvernements provinciaux et fédéral se sont maintenant engagés à faire de la publicité concernant l'emploi, l'alcoolisme, la nutrition, la santé, etc. Ils doivent faire de même dans les domaines de l'éducation et de la prévention en matière de femmes maltraitées.

Recommendations

1. Que l'on mette au point des solutions de rechange aux maisons d'accueil et de transition. Dans les petites collectivités, il est trop onéreux de disposer d'une maison de transition pouvant ne pas être pleinement utilisée. Dans tout le pays, certaines collectivités ont discuté des possibilités de familles d'adoption dans la collectivité. Ces familles d'adoption seraient prêtes à prendre une famille en cas d'urgence. Dans d'autres régions, on a conçu une deuxième étape de logement. Les gouvernements provinciaux et fédéral doivent étudier ces solutions de rechange et toutes autres du genre. On doit procéder immédiatement ment à une planification afin de pouvoir solutionner convenablement les problèmes ultérieurs.

2. On doit consacrer du temps et de l'argent à la recherche. Même ceux qui travaillent quotidiennement avec des femmes maltraitées se posent beaucoup de questions qui demeurent sans réponse, du genre «pourquoi le problème existe», «que faire maintenant?», «quelle orientation prendre», «éviter le problème?». Ce n'est souvent que par tâtonnements que l'on tente de répondre à ces questions.

3. Que des fonds plus importants soient mis à la disposition des maisons d'accueil et de transition, en prévoyant un processus d'évaluation, afin que les femmes soient certaines d'obtenir un service de bonne qualité.

4. Que l'on procède à une évaluation de l'efficacité de la loi actuelle en matière de voies de fait étant donné qu'elle se rattachent à la violence domestique et que l'on fasse des recommandations en vue de changements constructifs.

5. Que l'on insiste sur la nécessité d'une formation continue, sur le perfectionnement des médecins, des éducateurs, de la police, des travailleuirs sociaux et des spécialistes des services sociaux dans le domaine de la violence familiale.

6. Que le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord soit plus généraux en ce qui concerne les ressources qu'il consent à offrir à ses femmes autochtones. Que les conditions d'admissibilité dans les maisons d'accueil et de transition soit les mêmes que pour les femmes non-autochtones.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Regina Transition Women's Society:

Ms. Deanna Elias-Henry, Director.

From "Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec":

Ms. Lorraine Chabot,

Ms. Pauline Grand'bois.

From the Ontario Association of Interval and Transition Houses:

Ms. Trudy Don.

Du «Regina Transition Women's Society»:

Mad. Deanna Elias-Henry, directrice.

Du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec:

Mad. Lorraine Chabot,

Mad. Pauline Grand'bois.

De l'«Ontario Association of Interval and Transition Houses»:

Mad. Trudy Don.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT
1 2
Government Publications

HOUSE OF COMMONS
3
Issue No. 27
Thursday, February 11, 1982
Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 27
Le jeudi 11 février 1982
Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 15 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28522

RECOMMENDATIONS

CURRENT STATE OF THE NETWORK AND ITS FINANCING

WHEREAS the maximum housing capacity of the Provincial houses is equivalent to 12 per cent of the necessary capacity to meet the needs of assaulted women and children in Quebec;

WHEREAS no financing policy, whether provincial or federal, ensures the economic viability of the transition houses network;

WHEREAS the current federal-provincial disagreements regarding cost-sharing directly penalize the very survival of those transition houses;

WHEREAS short term federal projects answer political requirements rather than the real needs of transition houses;

WHEREAS short term federal projects concerning transition houses create false hopes, keep alive illusions and prevent the establishment of a permanent, stable, and viable network offering quality services;

WHEREAS political conflicts, the absence of policies and current policies simply worsen the situation of assaulted women and children;

WHEREAS short term federal projects force the issue of assaulted women and children to shape itself to the requirements of those financing programs when the opposite would be more logical;

WE RECOMMEND

THAT the federal Government eliminate unrealistic short term projects that do not answer the needs of assaulted women and children.

THAT the federal Government, in collaboration with the Quebec Government, release the necessary funds to ensure the development of a quality network that is accessible to all women in all areas of Quebec.

THAT those funds be used as seed and equipment grants;

THE LAW AND THE JUDICIAL SYSTEM

WHEREAS the problem of wife assault is minimized and not fully recognized by its being identified as "family quarrels";

WHEREAS the court discourages and refuses proceedings instituted by a wife against her husband for assault;

WHEREAS the proof currently admissible in court does not take into account the reality of that problem;

WHEREAS a third party is not obliged to report the violence he or she witnesses;

WHEREAS federal, provincial or municipal police intervention will only be efficient if it is backed up by clear and specific legislation pertaining to wife assault in the home;

WHEREAS the judicial system is sadly deficient when faced with a problem which needs swift settlement and emergency measures;

WHEREAS the recognition of family violence is handicapped by the sacred principle of private property, on which our legal system and its various laws are based;

WHEREAS our courts do not recognize marital rape;

WHEREAS divorce legislation forces spouses to bring painful charges against one another which really does not help to maintain the minimal ties that are necessary for the child's well-being;

WHEREAS the current division of responsibility between the provincial and federal governments concerning divorce penalizes assaulted women;

WHEREAS the faculties of Medecine, Law, Social work, Psychology, Sociology, etc., do not offer any training in this field;

WHEREAS those very faculties train our future judges, lawyers, doctors, social workers, psychologists, legislators, etc.;

WHEREAS police training is sadly lacking as regards to the problem of assaulted women;

WE RECOMMEND

THAT the violence done by a man his spouse be considered as an assault and therefore as a Criminal Code offence and a criminal act rather than simply a family quarrel.

THAT court procedings be instituted along those lines at the wish of the assaulted woman.

THAT the judicial system study new avenues in sentencing that would take into account the economic and social reality of the family (e.g. community work, public written confession, compensation for the victims, etc.).

THAT the law require any witness to family violence to report it to the police.

THAT the husband's immunity with respect to conjugal rape be abolished.

THAT divorce on the grounds of physical and mental cruelty be granted by mutual consent.

THAT the Government ensure that all levels of the judicial system (courts, judges, Crown attorneys, lawyers, police forces) work together and adopt effective measures to aid women who are in trouble and to control and prevent family violence.

THAT the Government take special steps, with regard to the police force for which it is responsible, in order to assure that its members receive adequate and uniform training to deal with family violence.

PREVENTIVE ROLE

WHEREAS the law shapes our attitudes and behaviours in society;

WHEREAS the federal Government, as legislator, can bring about important changes;

WHEREAS the federal Government has a social, moral, and political obligation to educate and sensitize;

WHEREAS the federal Government is responsible for the physical and mental well-being of Canadian women;

WHEREAS it is imperative to be able to prevent rather than cure;

WHEREAS in order to attain its political goals, the federal Government has always been able to find the necessary means, resources and funds;

WHEREAS the term "battered women" limits the problem of family violence to physical violence, excluding psychological, moral and economic violence done to women;

WHEREAS the expression "battered women" has a pejorative connotation;

WHEREAS it is imperative to break the infernal circle of violence against women and children;

WHEREAS all institutional changes must, of necessity, be accompanied by changes in attitudes and outlook;

WHEREAS only by re-examining the family unit, its traditions, the roles and social stereotypes that perpetuate and support violence against women, will a change in outlook be possible;

WE RECOMMEND

THAT the federal Government first recognize the existence of the problem of assaulted women and take concrete measures in that area.

THAT the federal Government establish an education and information program for the Canadian public in general.

THAT the federal Government use the means it already has, such as the mailing of family allowance cheques, to apprise women of their right to physical and mental integrity, and inform them about the resources available to them in their area.

THAT the federal Government use the expression "assaulted women" instead of "battered women".

APPENDIX "SNTE-8"

BRIEF TO THE STANDING COMMITTEE

OF HEALTH, WELFARE & SOCIAL AFFAIRS

"BATTERED WOMEN'S EMERGENCY HOSTELS IN ONTARIO"

INTRODUCTION

GENERAL INTRODUCTION OF SITUATION AND PROBLEM:

When the first women's emergency hostel opened in Ontario in April, 1973 (Interval House, Toronto), the ugly question of battered wives had barely been discussed in North America. Certainly, "Domestic Violence" had been acknowledged as occurring in many families by social workers, police, the courts, etc. However, it had been regarded to as "inter-relationships gone wrong", or the result of "nagging women", alcoholism, frustrations, crowded housing conditions, large families on welfare, etc. But until that time no real, far-reaching solutions had been examined, and the plight of the battered wife had not been considered, other than the occasional removal of either spouse; in the case of the aggressor to the police station in extreme cases, or in the case of the victim to a family member or a hotel room for the night.

Since the opening of the first hostel in Toronto, shelters for battered wives and their children have mushroomed across Ontario, to the present day when 33 shelters are operating, dealing with thousands of women and children in a year. These shelters are generally operated as non-profit, volunteer agencies. Some are connected to umbrella organizations such as the Y.W.C.A. and are funded through purchase of service agreements with Regional and Municipal Social Services Departments, through Manpower grants, United Way allocations and private fund raising.

The shelters offer a wide range of services, apart from the basic shelter services. These services include counselling, both formal and informal, referral, information, advocacy, protection, childcare, employment counselling, etc. (a full listing is found in Encl. I). However, under the present funding agreement between Regional and Municipal Social Service Departments and the Provincial Ministry of Community and Social Services as set out in the General Welfare Act, no provision is made for the funding of these additional services.

During the spring of 1977 two conferences were held simultaneously in Vancouver and Toronto, both dealing with the central theme of "Violence in the Family". From both these conferences recommendations were passed to encourage the formation of Provincial Associations of existing shelters for battered women and their children with membership open to such groups of people who had begun feasibility studies towards opening a shelter.

The Ontario Association of Interval and Transition Houses was formally established in the spring of 1978 with its principle purpose being to strengthen the relationship between the established and proposed Interval and Transition Houses in Ontario primarily serving battered women and their children. Further stated objectives are:

(a) To initiate dialogue with the Ministry of Community and Social Services regarding effecting changes in the present legislation and for the enactment of new legislation so as to effect the flow of funds from that Ministry to Interval and Transition Houses;

(b) To be responsible for the drafting of proposed legislation and contingent provisions so as to effect the above;

(c) To develop an efficient network of communication amongst the member organizations of the Association;

(d) To initiate dialogue concerning joint research amongst the member organizations;

(e) To initiate a dialogue with the Provincial Attorney General and the Federal Minister of Justice in respect to changes in the criminal code with regard to family violence and violence against women;

(f) To remain responsive to additional concerns from the representatives brought to this association, as they arise.

The above stated objectives of the Association should clarify the interest the Association has in the proceedings and the results of the Parliamentary Standing Committee of Health, Welfare and Social Affairs in regards to family violence and battered wives in particular. We have attempted to bring together some data for you, and are in a constant progress of up-dating our information.

PART I

Profile of the Battered Wife in Ontario

CASE HISTORIES

CASE NO. I

Mary age 42, married at 21, a B.Sc. Math Graduate, marries a History Graduate; he becomes high school teacher; there are three children.

Mary's husband becomes extremely agressive within the first year of marriage. He is irritated when he comes home from a day's teaching and the baby cries--accuses Mary of being an insufficient mother. When Mary replies that in fact she was never trained as a mother but rather as a University Graduate with the future of teaching, he denies her the opportunity to return to teaching and insists that now that there is a child to look after, this is to become her job. He states he will do the bread-earning, all she has to do is look after the house and the children . Mary is now frequently battered and after a particularly violent incident, when the youngest child is 2 years old, she is taken to hospitral and decides to lay an assault charge. A restraining order is issued against the husband. He is sufficiently scared that he might lose his teaching position and he now no longer physically batters her. However, the damage has been done and with continued emotional abuse, Mary has a nervous breakdown. She is in hospital for three months during which period the husband has her declared as an unfit mother. After her dismissal from the hospital, Mary decides that she cannot face life without her children and returns home where she remains for a further ten years.

When her youngest son is 14, she finds out about Interval House and moves in with her two children, the oldest remaining home with father. Mary is almost a vegetable when she arrives at the House; she has been under constant prescriptions by her family doctor for Valium--her dosage at this time is up to 20 mg. three times per day. She is extremely withdrawn and has a difficult time communicating with the other residents and the staff of the House. She is obviously a very intelligent woman, her reading is voracious and when she, after a period of six weeks, begins to come out of her protective shell she displays a very keen mind. However, she is now 42 years old, has never had a paying job, her training to teach Mathematics is out-dated and besides she does not have the confidence to face a classroom. She is obese, lethargic, and extremely critical of herself. Her children are going their own way, fairly supportive of their mother, but at an age where they have to figure out their own future first.

Case No. I (cont'd)

Mary stayed at the House for three months. She now lives on Welfare, still reads a great deal, has attempted several times to enter upgrading courses but does not receive the encouragement and support from those people organizing the courses to persevere. In her own words "I look like a slob, feel like a slob, and I'm received as a slob, and too old a slob at that...".

CASE NO. II

Anna age 35, married at 20, immigrant to Canada; sponsored by husband, now a Canadian citizen; son 14, daughter 10; her husband runs and owns a retail store, drives an expensive car, has expensive tastes in clothes and women.

Anna helped to build up the business by working alongside her husband in the store. She speaks little or no English, although she has been in Canada for many years. Her husband won't allow her to associate with anyone except his family. Anna has no family of her own in Canada. Throughout her married life she has been beaten not only by her husband, but also by his brothers, one of whom is known to have killed his wife in their home country by setting fire to the house she was sleeping in. His entire family threatens that if ever she attempts to leave, they will find her and kill her. Whe she finally does escape and is admitted to Interval House, she lays an assault charge against her husband and a restraining order is issued. She receives interim custody of her children, and after five weeks she moves out into an apartment of her own with her children. She finds work at a sewing factory, and manages to support herself on her income. However, once her husband's family finds out where she lives the harrassment starts all over again. Her husband, at this point, does not appear to be involved. When her son speaks to his father, he tells him how his uncles are harrassing his mother. The father contacts the mother and pleads with her to return home; that he will look after her; that he will never hurt her again; that he is so miserable without her and the children; that he will accompany her for counselling, etc. etc. Anna decides to give the marriage another try. She has been living in a damp basement apartment on $100 per week; whenever the children are ill and she cannot go to work she loses even more pay (the children are too old for day care or babysitters, but too young to be left alone when sick). The entire ethnic community is against her as obviously no decent woman would ever turn against her husband and his family; she gets no support from the rest of the community as racial tensions in Toronto would certainly not allow it. So she returns on Monday.

Case No. II (cont'd)

The following Wednesday she is re-admitted into Interval House, this time with colossal bruises all over her body, severe strangulation marks around her neck, lacerations around her left eye and ear. It appears that the day after she returned home her husband, together with his two brothers, had attacked her, stomped all over her with heavy boots, thrown her from one end of the apartment to the other, and left her for dead when they heard the children returning from school. Her son called the police who brought them to Interval House. The police this time laid a charge of assault causing bodily harm, and a warrant for arrest was issued against the husband and his brothers. When they appeared in court the following week they were released on bail under their own recognisance. Since this time until today, the case is still pending against Anna's husband; one brother was found guilty and fined $250 and placed on 6 months' probation. Anna is living under constant fear in an O.H.C. apartment, receiving anonymous phone calls threatening her life and that of her children.

Contrary to popular belief, the battered wife comes from any and all socio-economic backgrounds. It is clearly shown in the study commissioned by the Canadian Advisory Council on the Status of Women, by Linda MacLeod in "Wife Battering in Canada: The Vicious Circle" that the battered woman is <u>not</u> the commonly accepted welfare recipient, who together with her husband/mate gets drunk every Friday and Saturday night on thier welfare cheque and ends up in a drunken brawl. Rather, it is shown that she may have a solid middle-class background. Sidney Katz (Toronto Star) finds that "police and ocial workers will let you know that some of the most inveterate wife-beaters are lawyers, police and business executives". If we do not find that woman as frequently in a Transition or an Interval House as the woman from a less affluent home, this may be due to the fact that the middle-class woman has more resources available to her, or that she has an even harder time to convince her immediate support system that beatings are taking place...

We find that wife battering often creates a generational cycle, not only directly by teaching children that violence against women is acceptable bahaviour, but also indirectly, through the psychological battering the children frequently receive in a family where the mother is battered.

The battered woman from the rural areas faces yet another set of obstacles: she can find herself trapped in inflexible bureaucratic rules and social attitudes, as well as structures which deny her experiences and trap her in her violent situation.

One woman, who was from a town outside Thunder Bay found that the shelter wouldn't accept her because of her residence, that the Salvation Army would not accept her because she had stayed there once before(!) and that because she was White she couldn't stay at the transition house for native women without the approval of the city officials, who had denied her access to the city house because of residency!! Another woman was stymied when she considered legal action because her husband socialized with all the lawyers in the community and she could not break through that network. Special attention must be given to women from rural areas where access to a shelter or other social service agency is often very difficult.

We have only to look at a recent case in Toronto where a husband battered his wife to death and the sentence he received was two years because the judge felt that because both parties had been known to have a drinking problem, a longer sentence would not help to bring the man's wife back, nor would he be rehabilitated in a federal prison...

The children from the homes where the mother is battered are often overlooked. We feel it is necessary to make a very strong point that the needs of these children cannot be dealt with separately from the needs of their mothers. Too often it is assumed that because most children still miss and need their father, the solution is either for the mother to return to her husband or for the father to get custody. This is far too simplistic. It reinforces the man's violent behaviour and militates against a preventative approach to wife-battering. The hostels in Ontario recognize the very specific needs of the children but are stymied in their attempts to provide effective, specific programs for the care of the children through lack of financial support.

PART II

Profile of the Hostel Situation in Ontario

A TYPICAL DAY AT AN EMERGENCY SHELTER

When a woman and her children arrive at a shelter, either referred by the police, family court, her lawyer or many other agencies, or has heard of the shelter herself, or heard friends speak of it, she will be shown to her room, which she will share with her children, occasionally with another family depending on the situation of the moment.

She will be interviewed, where some basic background information is asked, plus information on her history of violence in her marital home; some shelters have started to do their own research into the connection of violence witnessed or received by the victim as a child, and by her husband/mate, and the present violent marital situation she finds herself in.

In most of the shelters she will be expected to participate in the daily running of the shelter; in the cooking, cleaning and other chores as they occur. This is not done merely for economic reasons. It is found that the women prefer and enjoy the participation in the shelter.

During her stay she will receive informal and formal counselling, legal and medical referrals if and as required, protection from her violent husband/mate, but with an emphasis on what she herself perceives as needing in her particular circumstances. This is often the very first time in her life that she has had the freedom to make her own decision, but always with the knowledge that she has the support of the staff of the shelter in whatever decision she may make. The gradual process of rebuilding a shattered self-confidence has started. She will find the support from other residents in the shelter also of great advantage to her. She has for a long time believed that she was the only one to receive such violent treatment from her husband, has seldom dared to discuss this with her family or friends, and the shared knowledge is of great comfort to her.

Her children will receive some specific care, geared to their particular needs. The children arrive bewildered, divided in their loyalty between their father and mother; they often find the need to act out their frustrations and resentments; the staff of the shelters are well aware of these reactions, and attempt to deal with them in as constructive a way as possible.

School age children will be expected to attend the local school, as it is found that for children of this age a re-establishment of a reasonable normal routine is most beneficial.

During the summer holidays special child programs are organized, with outings to the beach, picnics, places of interest, etc.

Many shelters will provide the opportunity for supervised access by the fathers once an interim custody order has been issued. If the woman wishes to contact her husband she is encouraged to do so; if she wishes to keep her whereabouts secret from her husband she again will be supported in this decision.

Although all shelters offer child care programs, these programs are restricted through lack of funding; and in cases of severe financial problems, these child care programs are often the first to be axed. Follow-up programs are again dependant on the financial picture; all shelters recognize the need for these programs, as the woman, once she leaves the supportive environment, finds herself in a totally isolated circumstance; with little or no support available in the community. She is often shunned by her neighbours, and cannot create any kind of social life for herself.

The need for more bed space is clearly recognized by all the shelters. An average of five families are turned away for each family that can be accommodated; in some urban areas it may be possible to find accommodation in another shelter; however, in the rural areas there may not be another shelter for hundreds of miles. Some smaller communities are operating "Safe Houses" located in individuals' homes, however, there is no funding available at present for this solution.

SURVEY OF SHELTERS

During November and December, 1981, questionnaires were sent to the present 33 operating shelters throughout Ontario and information from these questionnaires is being computed. (Copy of the questionnaire is attached) First indications show that there are at present 417 beds available in Ontario specifically for battered women and their children; a few more beds can be found at other women's hostels, such as Nellie's in Toronto. However, these hostels do not operate on a priority basis for battered women. During the first ten months of 1981, 3,393 women were accommodated, with a total of 5,551 children.

The average length of stay at the shelter is 14-3/4 days, with a variation from a minimum of one day to a maximum of ninety-four days. Nearly all shelter reported that an "official" maximum length of stay was set by their local Social Services Department of 6 weeks, with some reporting that longer lengths will be

approved if need can be shown. However, some hostels will not receive any funding on a per diem arrangement after ten days!

The Per Diem rates vary widely across the province; some as low as $11 per day for an adult, and $5.50 for a child; some at the maximum of $17.75 per day per person. All reported large gaps in their projected budgets for 1982, with a minimum of $103 and a maximum of $55,000. One shelter is temporarily closed through lack of funding. Approximately one third of the shelters are United Way agencies, which certainly helps to fill some of the gap in their funding but which at the same time restricts their private fund raising activities. All shelters report little or no support for capital funding, sadly needed when most shelters operate out of older houses.

First results of Survey of Shelters in Ontario

*1 We prorated the results over 10 months: January 1, 1981 to October 31, 1981. A total of 33 questionnaires were sent out, to each of 33 operating hostels in Ontario; a further 7 groups are at present preparing feasibility studies; of the 33 questionnaires, 24 were completed and returned to us; we have prorated the results where appropriate.

Total number of beds available in Ontario	444
Total number of women on their own accommodated:	836
Total number of women accompanied by children accommodated:	3,586
Total number of children accommodated:	5,910
Total number of women and children accommodated:	10,332
Average length of stay at the hostel:	14-3/4 days

Maximum length of stay as allowed by funding sources:

19 hostels:	42 days
2 hostels:	21 days
2 hostels:	14 days
1 hostel:	no max.

First results of Survey of Shelters in Ontario (cont'd)

Number of requests for space:

	total for 16 hostels:	9,897
*2	prorated for 33 hostels:	20,412

Reasons for admission:

Physical abuse only:	22%
Emotional abuse only:	32%
Combination physical & emotional	42%
Housing crisis:	4%

---

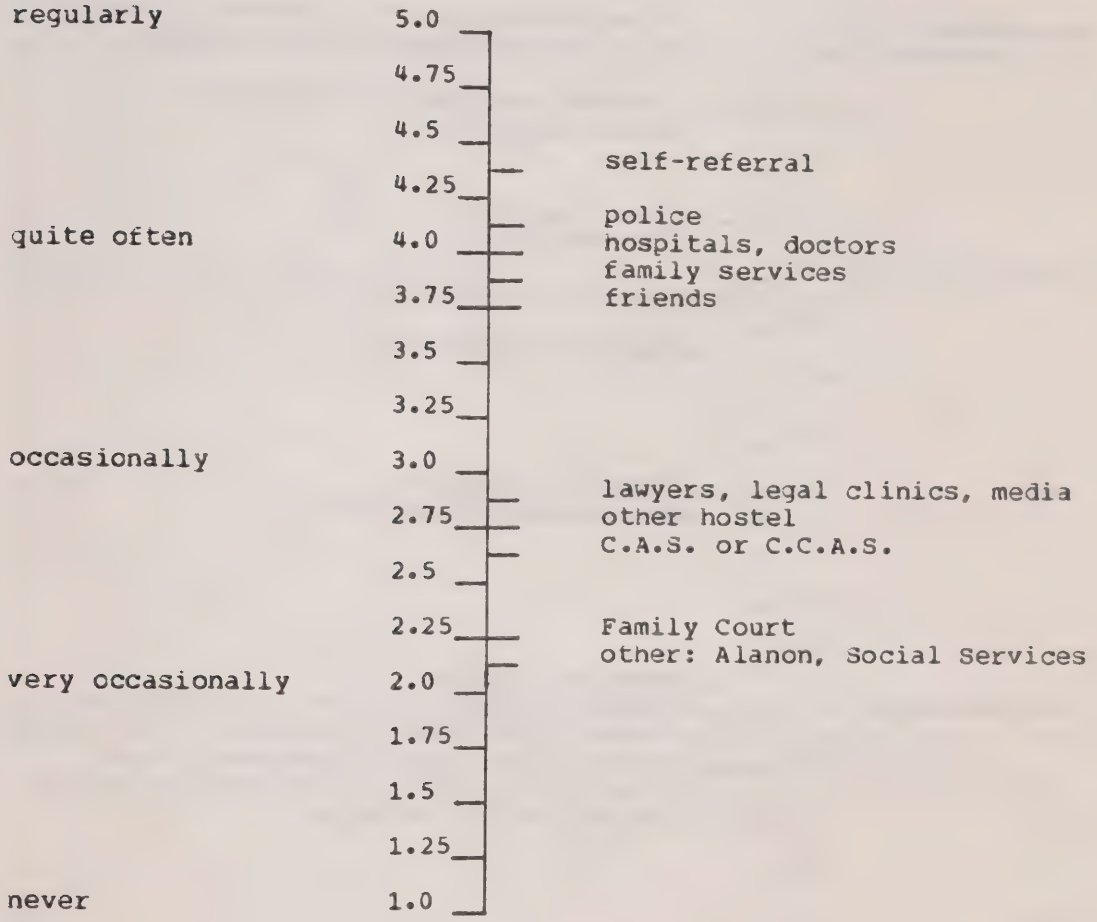
*1: At present one hostel is temporarily closed due to lack of funding.

*2: Not all hostels keep this record.

Sources of Referral:

(Rated 1 to 5)

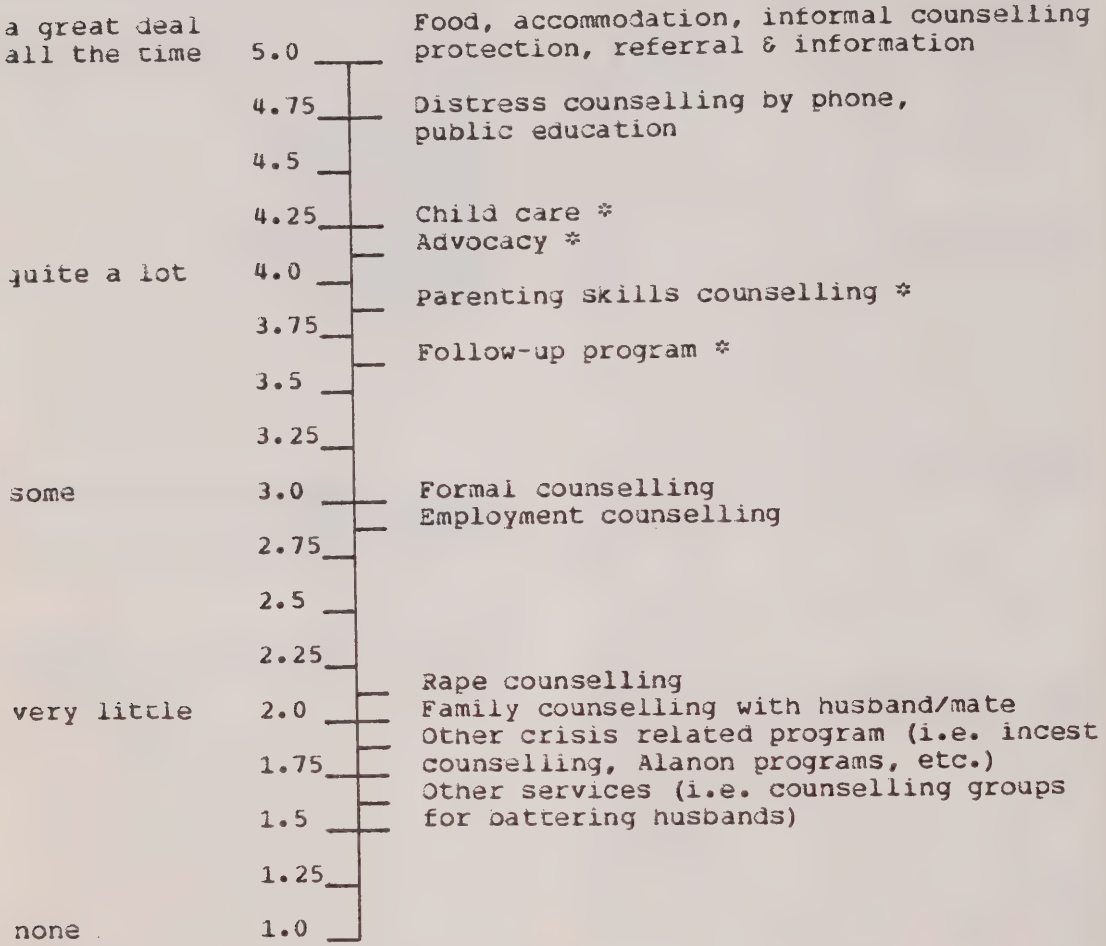
1 = never, 2 = very occasionnally,
3 = occasionally, 4 = quite often, 5 = regularly



Range of Services provided in the Hostels:

(Rated 1 to 5)

1 = none, 2 = very little, 3 = some,
4 = quite a lot, 5 = a great deal or all the time



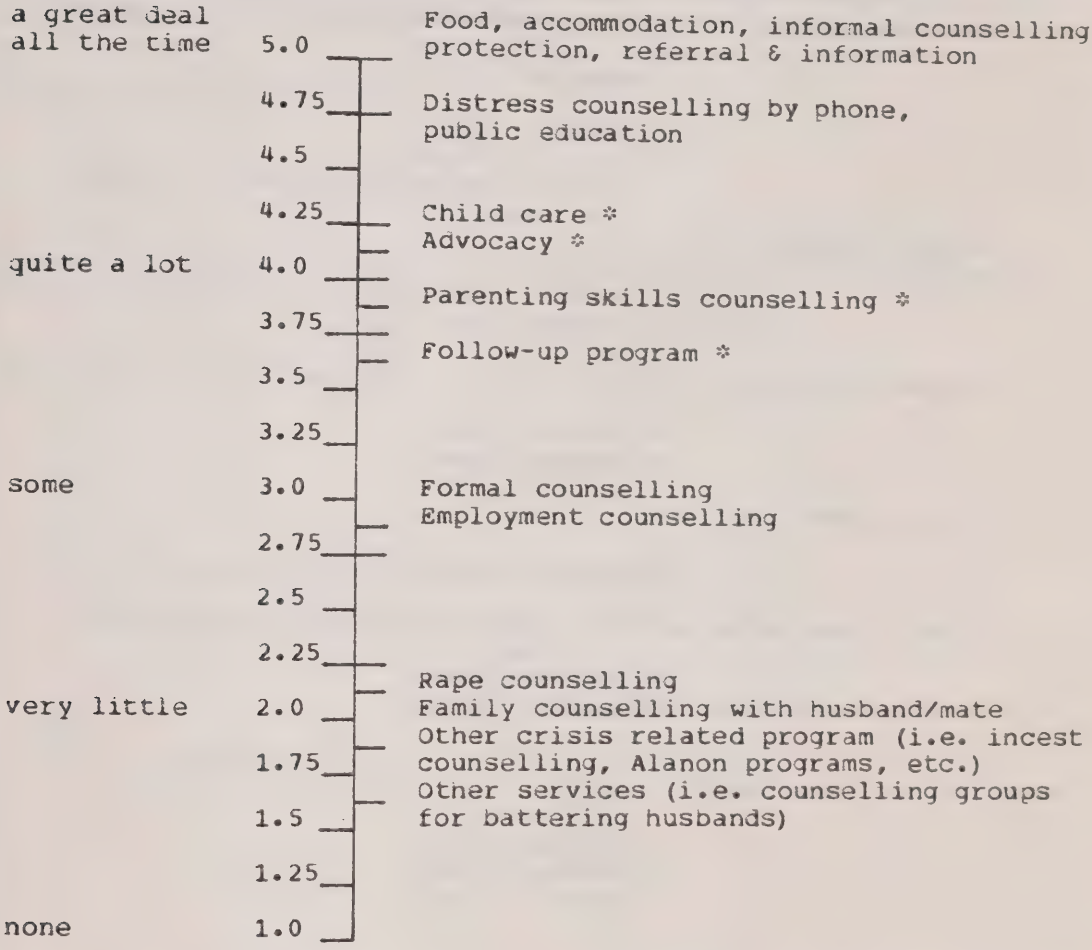
---

* It is important to point out that the programs marked with an * are programs all the houses would like to provide with more frequency, but are restricted due to lack of funding.

Range of Services provided in the Hostels:

(Rated 1 to 5)

1 = none, 2 = very little, 3 = some,
4 = quite a lot, 5 = a great deal or all the time



---

* It is important to point out that the programs marked with an * are programs all the houses would like to provide with more frequency, but are restricted due to lack of funding.

Links with "Umbrella" organizations as related to fund raising:

Out of 24 returns: 2 Houses connected to Y.W.C.A.
1 House connected to Mission Services

Present funding sources:

Per diem arrangement with Social Services:

2 Houses: no

21 Houses: yes

1 House: no contract as yet signed

United Way Agency:

10 Houses: yes
14 Houses: no

Manpower Grants:

16 Houses: yes
8 Houses: no

Private Fund Raising:

24 Houses: yes

Other: (including special grants for specific programs)

16 Houses: yes
8 Houses: no

Amount of per diem paid in 1981:

Average: $15.83
Highest: $17.75
Lowest: $11.00

Expected increase of per diem in 1982:

Approx. 10%

How much money will have to be raised to meet 1982 budget requirements (in private fund raising)

Average: $27,400
Minimum: 103
Maximum: 55,000

(All houses reported problems in raising capital funds for house improvements and/or maintenance)

Number of Full-time staff:

Average: 4.85
Minimum: 1
Maximum: 12

(Number of full-time staff is closely connected to the number of beds and funding situation)

Number of Part-time staff:

Average: 2.22
Minimum: none
Maximum: 8

Number of active in-house volunteers:

Average: 12.25
Minimum: 1
Maximum: 30

Number of active out-of-house volunteers:

Average: 16
Minimum: 3
Maximum: 25

RECOMMENDATIONS

In consultation with our member houses and the Ontario Status of Women Council, we would like to present the following recommendations:

1. HOSTELS

1.1 That Shelters for battered women and their children be recognized as the focal point for all community services for battered women.

1.2 That the services offered by the Shelters are recognized by a firm funding formula, rather than being dependant on the municipal and regional disparity of interpretation of the General Welfare Act.

1.3 That instead of the present per diem funding arrangements a dependable source of funding be established either by means of a different interpretation of the General Welfare Act, or by means of a change in legislation of the General Welfare Act.

1.4 That the Social Services Program Branch of Health and Welfare, Canada, undertake a feasibility study on the potential of the Canada Assistance Plan to adequately fund transition houses for battered women and their children.

1.5 That the family income be eliminated as the basis of needs testing for women who have been battered and who approach transition houses, and that instead the personal income of the women themselves becomes the criterion of eligibility, in order that transition houses receive payment for providing accommodation for more women and children.

1.6 That specific funding be made available through appropriate ministries for child care programs and follow-up programs for the transition houses.

2. POLICE

2.1 That all those providing service and information to victims of wife assault be sensitized to the perspective of the victims.

2.2 That every police officer receives a minimum of 100 hours instruction in crisis intervention.

2.3 That the police be alerted as to the effectiveness of the use of Section 31 of the Criminal Code to incarcerate the abuser overnight.

2.4 That police officers be challenged and encouraged to regard domestic violence as serious an offense as violence between strangers.

3. LEGAL SYSTEM

3.1 That wife-assault be recognized as a criminal offence against society.
3.2 That the reporting of wife-assault be made mandatory by law.
3.3 That the police be instructed to lay charges, rather than the victim, wherever possible, and that Crown Attorneys be instructed to encourage the victim to appear as a witness.
3.4 That sentencing procedures in the case of wife-assault become proportionate to the crime committed.

4. EDUCATION

4.1 That the Ministry of Education, in consultation with front-line workers develop a course for secondary schools, whereby family-violence becomes an integral part of present Family Life courses.
4.2 That special courses become an integral part of the Teachers training curriculum, in order to make the teaching profession aware of the very specific needs of children of violence.

5. RESEARCH

5.1 That the Ministry of Health and Welfare make funding available to research into the causes of wife-assault, with the goal of providing effective preventative counselling programs for battering husbands/mates.
5.2 That research projects into the situation of women in rural areas be recognized by funding from the Ministry of Health and Welfare.

In conclusion we respectfully draw your attention to the recommendations made by the Canadian Advisory Council on the Status of Women, January, 1980, and the recommendations by the Ontario Status of Women Council, May, 1980.

We thank you for the opportunity of presenting this brief to you.

Submitted by: Trudy Don,
Coordinator, Ontario Association of
Interval and Transition Houses
January 15, 1982.

Enclosures:
1. Copy of questionnaires to the members of O.A.I.T.H.
2. Membership life of O.A.I.T.H.

MAILING LIST FOR THE ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL AND TRANSITION HOUSES

NAME	CONTACT	TELEPHONE
Amity House 162 Waller Street Ottawa, K1N 9B9	Rita Lacelle	613-234-7204
Anselma House 127 Duke Street Kitchener N2H 1A6	Kim Decker	519-576-0540 742-5894
Avoca House Box 338 Eganville K0J 1T0	Val Chafe	613-628-2154
Baldwin House 102 Baldwin Street Cornwall K6H 4J2	Pauline Rheaune	603-938-2958
Beendigen House 239 North Syndicate Ave. Thunder Bay P7C 3V9	Dorrie Pelletier	807-622-5101
Bernadette McCann House for Women Box 244 Pembrooke K8H 6X3	Elizabeth Gray	613-732-3131
Chatham Women's Centre Box 641 Chatham N7M 5K8	Joy Pyymaki	519-354-6360
Crossroads Y.W.C.A. 220 Simcoe Street 3rd Floor Peterborough	Ann Jackson	705-743-3526

Mailing List (cont'd)

Halton Women's Place 48 Hugh Street Milton, Ont. L9T 2G8	Adele Service	416-878-7757 crisis line: 878-8555
Lanark County Interval House Box 107 Carleton Place, Ont. K7C 3P3	Olive Millett	613-257-5960
Hiatus House 694 Victoria Street Windsor, Ont.	Donna Miller	519-253-4458
Hope Haven 984 Montclair Hamilton, Ont. L8M 2E6	Winnie Capriatti	416-547-1815
Inasmuch House 126 Emerald St. P.O. Box 368 Hamilton, Ont. L8N 3C8	Gwen Davidson	416-529-8149
Interim Place P.O. Box 245 Port Credit Mississauga, Ont. L5G 4L8	Kathy Penfold	416-271-1861
Kenora Women's Crisis Centre 136 Matheson St. S. Kenora, Ont. P9N 1T8	Debbie Cole	807-468-7233
Kingston Interval House P.O. Box 224 26 Rideau Kingston, Ont. K7L 4V8	Joanne McAlpine-Sudac	613-546-1777

Mailing List (cont'd)

Niagara Women in Crisis c/o Information Niagara 5017 Victoria Ave. Niagara Falls, Ont. L2E 4C9	Brenda Cronin	416-356-4636
Ottawa Interval House c/o Community Services Centre 43 Eccles Street Ottawa, Ont. K1R 6S3	Bev Armstrong	613-234-5181
Toronto Interval House 596 Huron Street Toronto, Ont. M5R 2R7	Marilyn Wilcoxen	416-924-1491
Women's Community House 267 Piccadilly Street, London, Ont. N6A 1S3	Barb Beach	519-439-4543
Women's Habitat 149 Stanley Ave., Toronto, Ont. M8V 1N8	Kathy Laszlo	416-252-1785
Women in Crisis P.O. Box 1451, Guelph, Ontario.	Debra Paff	519-836-1110
Women in Crisis (Algoma Inc) 173 March Street, Sault Ste. Marie, P6A 2Z6	Susan Conway	807-256-8249 256-7101
Women's Interval Home 230 Cromwell St., Sarnia, Ont. N7T 4S1	Dorie Franz-Bartelen	519-336-5200
Women in Transition 143 Spadina Road, Toronto, Ont. M5R 2T1	Ann Cools	416-967-5227

Mailing List (cont'd)

Women's Place (Crisis Homes Inc.) 316 Bay Street, Thunder Bay, Ont. P7B 1S1	Leni Untinen	807-345-7802
Women's Place c/o All Peoples' Church, 109 Chaffey Street, Welland, Ont. L3B 2Y6	Mae Harry	416-788-0113
Women's Place P.O. Box 1265, St. Catherine's, Ont. L2R 7A7	Gillian Dooley	416-684-8331
Woodstock Women's Emergency Centre 768 Lawrason Street, Woodstock, Ont.	Louise Todd	519-539-1439
Yellow Brick House 487 Eagle Street, Newmarket, Ont. L3Y 1K7	Marie Barton	416-898-3842
Y.W.C.A. 16 Mary Street, St. Thomas, Ont.	Helen Le Frank	519-631-8331 631-9800
Higgins House c/o Y.W.C.A. 199 Centre Street, Oshawa, Ont. L1H 4A8	Mildred Field Barb Copp	416-576-8880
* Emily Stowe Shelter for Women Inc. c/o St. Andrew's School, 60 Brimorton Road, Room 207, Scarborough, Ont.	Val Dawson	416-438-5111

Mailing List (cont'd)

* Women's Emergency Shelter Committee, Etobicoke, c/o Thistletown Regional Centre, 51 Panorama Court, Rexdale, Ont. M9V 4L8	Betty Campbell	416-741-1210 ext. 264
* North York Women's Shelter P.O. Box 2478, Station "C", Downsview, Ont. M3N 2V9	Terri Robb	416-661-7425
Support Services for Assaulted Women 427 Bloor St., W., Toronto, Ont.	Leslie Lawlor	416-968-3422
* P.O. Box 78 Wardsville, Ont. N0L 3N0	Frances Shamley	519-693-4903
* c/o United Native Friendship Centre Scott Street, Fort Frances, Ont.	Theresa Van Druen	807-274-3207
Box 1244 Atikokan, Ont.	Valerie Boileau	
* Box 1072 Ignace, Ont.	Sue Hefferman	807-934-2942
* Box 155 Geraldton, Ont.	Janus Forbes	807-854-0541 854-0831
* Women & Children Crisis Centre 83 Berczy St., Barrie, Ont. L4N 3R1	Sylvia Gray	705-728-6300
* 198 Killdeer St. Oshawa, Ont.	Peggy Robinson	416-576-1513

* denctes groups of people working on opening a shelter for battered women and their children.

INFORMATION NEEDED FOR THE PREPARATION OF BRIEFS AND REPORTS TO GOVERNMENT AND OTHER FUNDING SOURCES FOR MEMBERS OF O.A.I.T.H.

NAME OF ORGANIZATION: _____

MAILING ADDRESS: _____ TEL._____

_____

CONTACT PERSON: _____

Do not fill in

1. Time period: from: _____ to: _____ _____

   (As we would like to complete this for 1981, a 10 month period from January 1 to October 31, 1981 would be ideal; however for those Houses which have been operating for less than 10 months, please give the figures for a period of completed months and we will attempt to prorate the information for a ten month period.)

2. Total number of beds: _____ _____

3. Total number of residents accommodated:

   women on their own: _____ _____
   women accompanied by kids: _____ _____
   children: _____ _____
   total number accommodated: _____ _____

4. Average length of stay:

   in days: _____ _____

5. Official length of stay:

   as defined by funding sources: _____ _____

6. Number of requests for space: _____ _____

7. Reasons for admission:

Physical abuse only:	_____	_____
Emotional abuse only:	_____	_____
Combination of 2 above:	_____	_____
Housing crisis:	_____	_____
Other (Please describe)	_____	_____

8. Sources of referral: Please circle in order of frequency as follows:

1 = never 2 = very occasionally 3 = occasionally
4 = quite often 5 = regularly

_____

Police:	1	2	3	4	5
Family Court:	1	2	3	4	5
Hospital or Doctor:	1	2	3	4	5
Lawyer or legal clinic:	1	2	3	4	5
Family services:	1	2	3	4	5
C.C.A.S. or C.A.S.:	1	2	3	4	5
Other hostel:	1	2	3	4	5
self referral:	1	2	3	4	5
media:	1	2	3	4	5
friends:	1	2	3	4	5
other: (Please describe)	1	2	3	4	5

_____
_____
_____

8. Range of services provided: Please circle in order of frequency, as follows:

1 = none 2 = very little 3 = some
4 = quite a lot 5 = a great deal

Food and accommodation:	1	2	3	4	5
Informal counselling:	1	2	3	4	5
Formal counselling: (in House)	1	2	3	4	5
Child care:	1	2	3	4	5
Advocacy:	1	2	3	4	5
Protection:	1	2	3	4	5
Referral & Information:	1	2	3	4	5
Employment Counselling:	1	2	3	4	5
Family counselling with husband/mate:	1	2	3	4	5
Follow-up program:	1	2	3	4	5
Parenting skills:	1	2	3	4	5
Distress counselling by phone:	1	2	3	4	5
Rape counselling:	1	2	3	4	5
Public education:	1	2	3	4	5
Other crisis related program:	1	2	3	4	5
Other services not listed above: (Please describe)	1	2	3	4	5

_____
_____
_____

9. Links with other "Umbrella organizations", as related to fundraising: e.g. Y.W.C.A., Mission Services, Church groups etc.:

_____
_____
_____

10. Present funding sources:

Per diem arrangement: _____

U.C.F. agency: _____

Manpower grants: _____

Private fundraising: _____

Other: _____

Please describe: _____

11. What is your per diem subsidy from Social services for 1981: $ _____

What do you expect it will increase to in 1982?
$ _____

12. How much money will have to be raised in 1982 meet the budget requirements?: (Aside from per diem subsidy and other expected allocations.)
$ _____

13. Staffing situation:

Number of full-time staff: _____

Number of part-time staff: _____

Number of active volunteers
(in house): _____

Number of active volunteers
(in involved in fundraising
on Board, public speaking etc.)_____

14. Any further relevant information: _____

_____

_____

Please return to:

Trudy Don, Coordinator,
O.A.I.T.H.,
29 Dalton Road,
Toronto, Ont.
M6R 2Y8
Tel. 416-925-1052

APPENDIX "SNTE-9"

To The

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

on the study of

INTRA-FAMILY VIOLENCE

Submitted by

Deanna Elias-Henry
Director
Regina Transition Women's Society
Regina, Saskatchewan

January 14, 1982

1. Before Transition / Interval House Existed

Prior to 1976, there was one Transition House in the Province of Saskatchewan. At that time, when a woman was forced to leave her family home and had no resources available to her, her only alternative was hotel accommodation provided by the Department of Social Services. This did not offer her:

- a place where she could find immediate security or safety from her partner;
- emotional support and advice;
- easy access to medical treatment, be it physical or psychological;
- easy access in dealing with social agencies such as Legal Aid, Social Services, City Police or other sources for help with housing;
- transportation for her children to school, or child care while she attends the necessary appointments.

2. The Present Situation

Today, seven "Transition" houses exist in the Province of Saskatchewan. The recent surge of public interest in the realm of family violence has been a result, in part, of an increase in the reporting of such violence. The research would indicate, however, that family violence, and particularly that involving marital partners, has for centuries remained firmly rooted within the family. Existing social and legal reactions must change in order to demonstrate not only the extent of the problem, but to provide some sense of direction if the increasing challenge is to be met.

The City of Regina, with a population of approximately 160,000, has two "Transition" houses. Regina Transition House has a capacity for six families and continues to turn away 2.5 families per week, due to exceeding its capacity. While this ratio may be lower than some larger, urban centres, it is still a very real problem. When families are turned away from Transition House, there are no alternative support systems in Regina. Once again, they are placed in hotels until Transition House has a vacancy or they can locate alternative housing on their own. This situation presents a two-fold problem: firstly, the service is obviously insufficient to meet the needs of these women; and secondly, there is a real problem with locating alternative housing. At present, there is a very low occupancy rate for

rental units in Saskatchewan, and the future looks bleak. Landlords are stipulating no children and no welfare recipients. Rents are frequently higher than Social Services rates will allow. Women often cannot secure a house because she cannot produce a damage deposit instantly upon viewing the house. These problems appear to be more extreme in smaller urban centers where no Transition Houses exist.

Transition Houses in Regina and in many centers in Canada, therefore, can no longer be considered "emergency shelters" or "crisis homes", in that families may have to wait a couple of weeks to enter them. Unless Transition Houses can meet their first basic goal of providing emergency shelter for families, they cannot begin to deal with the issues of law reform, research and community education.

Further, there are no resources for families in rural Saskatchewan who must leave the family home. In extreme crisis situations, the local police or RCMP may place a family in jail overnight, as the only alternative for their guaranteed safety. The next day, the family must be uprooted from their community and relocated to a larger urban center where Transition House resources may (or may not) be available.

3. Dealing with the Law

The majority of women who come to Transition House are in fear for their physical safety, wherever they may be, and some come in fear for their lives. Restraining orders/peace bonds are the only mechanism for her legal protection. Under the criminal code, a wife may charge her husband with assault or threatened assault, and if she has proof, the judge will order the man to "enter into a bond to keep the peace". This may result from her laying assault or threatened assault charges or simply "laying information". If the bond is breached, he will be fined or jailed.

This mechanism sounds much better and simpler in theory than in practice. Often, the conditions of the bond are not enforced or enforceable. If the husband breaks the bond, the woman has to call the police and it is her word against his. Secondly, the police may prefer to stay out of it altogether calling it a civil violation and not a criminal offense. This process does not prevent the husband from returning to her property or place of residence at any time, so the woman can never experience the feeling of real safety. Finally, many women will not attempt to obtain a peace bond for fear that it will simply aggravate the situation.

The police remain the only agency available to people on a 24-hour basis, and certainly the most appropriate vehicle to respond to crisis calls involving family violence. Research indicates that approximately 80 per cent of police calls involve "family disputes" or calls of a social service nature. The lack of adequate police response in domestic disputes is the result of many factors. Generally, these disputes are seen as distasteful incidents which they would prefer to avoid. Many policemen will maintain that they have no business intervening in domestic situations and are unsure of their legal grounds. Family disputes are highly unpredictable and dangerous, and police are not trained to handle them appropriately nor safely. Police departments rarely recognize exemplary service on dispute calls and they hold little prestige. Finally, police are reluctant to respond because those citizens (women) who strongly request police service while in crisis often reject their suggestions the next day.

Thus, even when a woman is severely beaten, she may be very hesitant to lay charges. Often she fears further reprisals of a more serious nature by her husband. Although the police are aware of this, they do not provide her with any protection in case this eventually should materialize. If a woman does lay charges, the waiting period may be long, placing her in greater danger. She also has to deal with the guilt of having him placed in jail and possible harassment by his friends and family. The alternatives available to the woman are minimal and not very satisfactory, so that she may start the process and later drop the charges. This is usually the case if he threatens or assaults her further, or convinces her to return home to a "new and improved" relationship.

Essentially, the problem boils down to the fact that the police do not consider domestic violence as a crime defined by the Criminal Code. Policemen exercise great discretion in their handling of these cases, often based on little more than their background, personality and experience. The police do have discretionary power in invoking legal sanctions and may, therefore, charge the assailant with "assault causing bodily harm". The police rarely exercise this power. The justification for this failure to arrest is that in the majority of cases, the victim does not press charges and the officers see no reason to burden themselves with unnecessary paperwork for matters that usually do not get to court. In viewing the situation from this perspective, the onus rests with the victim to invoke legal sanctions. Thus, in order for the situation to be remedied, freedom from domestic assault must be viewed as a basic right, and not seen as something earned. Unless the legal response is altered in such a way that protection from assault is guaranteed, the police will do nothing more than maintain the status quo for battered women.

4. Funding for Transition/Interval House

The Government of Saskatchewan has established one of the better systems for funding Transition/Interval Houses in Canada. They have assumed the majority of the funding for the houses even though the houses remain autonomous in operation with their individual Board of Directors. This funding arrangement is based on grant financing rather than per diem, therefore the houses' income is not determined by the number of residents they may have. This is a favaourable arrangement for the houses and especially the new organizations where the occupancy rate for the first year is unpredictable. By committing themselves to a grant on an annual basis for the houses, the Government of Saskatchewan has indicated to the community that violence against women is a serious problem that cannot be ignored.

However, there are still problems with this funding arrangement. Many of the houses, in order to be able to open their doors, originally submit low budgets. That original submission is used as a base line for possible increases the following year. Historically, the Department of Social Services (Department which allocates to Transition House) has had to live within increases lower than the cost of living. It is very difficult then for houses to remain in existence for any length of time without encountering serious funding crisis.

The desperate need for specialized social services for families experiencing violence has been well documented; however, what is now needed is adequate financial resources to support program development, implementation and evaluation. Current government provisions must be improved in order to meet the changing needs of society.

5. Dealing with Indian Affairs and Northern Development

Dealing with the Department of Indian Affairs and Northern Development has been an on-going problem for Transition/Interval Houses in Saskatchewan. Like other social service agencies, their rigid administrative structure does not allow much flexibility or accessibility. If an Indian Affairs client arrives at Transition House on a weekend or after office hours, authorization for her stay cannot be approved until the next working day. (Except in Regina, Saskatoon and Prince Albert where there is a crisis unit which has the authority to issue financial assistance on an emergency basis.) If Indian Affairs does not recommend her relocation to a Transition House, the expenses incurred in the interim are the responsibility of the Transition House.

Determining whether it is appropriate for a particular woman to stay at a Transition House is the decision of the Indian Affairs worker. The decision is discretionary and usually based on the recommendation of the Transition House staff, the Family Service worker, a doctor or other human service professionals. In some cases, the worker will only allow a woman to stay if she has been severely beaten, or in a "serious crisis". Therefore, a destructive, often dangerous marital relationship coupled with her wish to leave does not guarantee her stay will be approved or supported by her Indian Affairs worker.

6. Education and Prevention

At present, there are few sociological systems in existence realizing their role in the prevention of family violence in Canada. It is mainly the responsibility of the Transition/Interval Houses or other interested groups to inform the community of the problem. This is often done inconsistently and no money is available for publicity of all kinds dealing with the functions and whereabouts of sources of help. Thus, the battered woman has difficulty articulating her needs. The public must be aware of the situation and of their own responsibility.

Areas that need to be considered:

(a) Professionally trained counsellors, therapists, social workers. Many counsellors and human service personnel are adequately trained in marriage counselling; however, few are trained to deal with the actual violence that occurs in a relationship. In the healthiest of relationships problems will always occur but it is the violence in relationships that is unacceptable. Therefore, training is necessary in order to increase skills and resources in the management of domestic disputes for most professionals who come into contact with family violence.

(b) Schools.
Even in our modern society, many adolescents have a very romantic notion of marriage and the family. A surprising number of women, when reflecting on their marriage, believed they would live "happily ever after". Our school system has shyed away from teaching students how to constructively deal with problems with people, how to communicate effectively and the reality of taking on the responsibility of spouse and children. People might argue that the school is not the appropriate institution to be responsible for these areas, yet they have taken on the responsibility of educating our children about health, nutrition, consumer marketing, etc.

The need for education in the broadest sense can be emphasized through lobbying for changes in the curriculum structure in the public school system. Specifically, courses are needed to help students become sensitive to the problems of family violence, to become more informed about male/female roles and to provide them with skills that would enable them to deal with violence in the home.

(c) **Media.**

Television presently carries a lot of influence in our society. Viewers include every age and socioeconomic status. If the average Canadian watches over 16 hours of television a week, it obviously plays a large part in molding people's attitudes. Since television takes an active role in demonstrating violence, it should also take an active role in addressing the problems associated with family violence in a constructive manner.

The provincial and federal governments are now committed to advertisements which involve employment, alcoholism, nutrition, health, et cetera. They should also be exercising this commitment in the area of education and prevention of battered women.

Recommendations

1. That alternatives to Transition/Interval Houses be developed. In smaller communities, it is too expensive to have a Transition House where the occupancy may not be fully utilized. There has been some discussion in individual communities around the country exploring the development of foster families in the community. These foster families would be available to take in a family in an emergency. In other areas, second-stage housing has been developed. These and other alternatives should be explored by the governments, both provincial and federal. Planning must be done now in order to adequately meet the problem in the future.

2. Time and money must be expended in the area of research. Even people who work with battered women every day have many unanswered questions about "why the problem exists", "what do we do now", "where do we go from here?", "how do we change the problem?". Many attempts to answer these questions are often only done by trial and error.

3. That more money be made available for Interval/ Transition House with an evaluation process built in so that women are guaranteed a good quality service.

4. That an evaluation about the effectiveness of the present legislation on assault as it is related to domestic violence with recommendations for constructive change.

5. That there be an emphasis on the need for continuous training, upgrading of doctors, police educators, social workers and social service agency professionals in the area of family violence.

6. That the Department of Indian Affairs and Northern Development be more lenient in the resources they are willing to offer their native women. That determining eligibility for stay at Transition/Interval Houses be treated in the same manner as non-native women.

ANNEXE "SNTE-7"

Tiré du mémoire du

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec.

RECOMMANDATIONS

CONCERNANT L'ETAT ACTUEL DU RESEAU ET SON FINANCEMENT

ATTENDU que la capacité maximale d°hébergement des maisons du Regroupement Provincial équivaut à 12% des places nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence au Québec;

ATTENDU qu°aucune politique de financement tant provinciale que fédérale n°assure la viabilité économique du réseau des maisons d°hébergement;

ATTENDU que les actuelles querelles provinciales et fédérales quant au partage des montants d°argent pénalisent directement la survie des maisons d°hébergement;

ATTENDU que les projets fédéraux à court terme répondent davantage à des impératifs politiques qu°aux réels besoins des maisons d°hébergement;

ATTENDU que les projets fédéraux à court terme touchant les maisons d°hébergement suscitent de faux espoirs, entretiennent des illusions et empêchent la mise sur pied d°un réseau permanent, stable, viable et offrant des services de qualité;

ATTENDU que les guerres politiques, l°absence de politique et les politiques actuelles sont une violence de plus faite aux femmes et enfants en difficulté;

ATTENDU que les projets fédéraux à court terme obligent la problématique des femmes et enfants victimes de violence à se mouler aux exigences de ces programmes de financement alors qu°il serait logique de voir l°inverse;

NOUS RECOMMANDONS

QUE le Gouvernement fédéral élimine les projets à court terme qui ne collent ni à la réalité et qui ne répondent ni aux besoins des femmes et enfants en difficulté.

QUE le Gouvernement fédéral en collaboration avec le Gouvernement du Québec débloque des sommes d°argent nécessaires pour assurer le développement d°un réseau de qualité, accessible à toutes les femmes dans toutes les régions du Québec.

QUE ces montants d°argent prévoient des subventions de démarrage et d°équipement.

CONCERNANT L'ETAT DE LA LEGISLATION ET DE L'APPAREIL JUDICIAIRE

ATTENDU que le problème de la violence exercée par un conjoint sur sa partenaire est diminué dans son ampleur et sa reconnaissance par les vocables "chicanes de famille";

ATTENDU que la Cour décourage et refuse les procédures intentées par la femme pour voie de fait contre son mari;

ATTENDU que les preuves actuellement admissibles en Cour ne tiennent pas compte de la réalité de cette problématique;

ATTENDU qu°une tierce personne n°est pas tenue de dénoncer des situations de violence dont elle est témoin;

ATTENDU que l°intervention policière tant fédérale, provinviale que municipale, ne pourra être efficace que si elle est soutenue par une législation claire et précise quant à la violence faite aux femmes en milieu familial;

ATTENDU que la lourdeur de l°appareil judiciaire devant un problème qui nécessite rapidité et mesures d°urgence;

ATTENDU que la reconnaissance de la violence familiale est handicapée par le principe sacré de la propriété privé, fondement de notre système légal et de ses lois;

ATTENDU que nos tribunaux ne reconnaissent pas le viol conjugal;

ATTENDU que la législation concernant le divorce oblige les époux à de pénibles accusations mutuelles qui n°aident en rien les liens minimaux à maintenir pour le bien de l°enfant;

ATTENDU que le partage actuel des compétences sur le divorce entre le provincial et le fédéral pénalise les femmes victimes de violence;

ATTENDU que les facultés de médecine, droit, travail social, psychologie, sociologie, etc. ne dispensent aucune formation sur la problématique;

ATTENDU que ces mêmes facultés forment nos futures juges, avocats, médecins, travailleurs sociaux, psychologues, législateurs, etc.;

ATTENDU que la formation des policiers est inadéquate eu égard à la problématique des femmes victimes de violence;

NOUS RECOMMANDONS

QUE la violence d'un conjoint sur sa partenaire soit considérée comme une voie de fait, donc une infraction au Code pénal et un acte criminel plutôt qu'une chicane de famille.

QUE des procédures judiciaires soient entreprises en ce sens lorsque le désire la femme victime de violence.

QUE l'appareil judiciaire explore des nouvelles avenues quant aux formules de sentences qui tiendraient compte de la réalité sociale et économique de la famille (ex: travail communautaire, confession écrite publique, indemnisation à la victimes, etc.)

QUE la loi prévoit pour tout individu témoin de la violence familiale l'obligation de la dénoncer aux autorités policières.

QU'on abolisse l'immunité dont jouit le mari face au viol conjugal.

QUE le divorce pour cruautés physiques et mentales soit accordé sur consentement mutuel.

QUE le gouvernement s'assure que tous les paliers de l'appareil judiciaire (Cour, juge, procureur de la Couronne, avocat, corps policiers) agissent de concert et adoptent des mesures efficaces pour aider les femmes en difficulté et pour contrôler et prévenir la violence familiale.

QUE le gouvernement face aux corps policiers dont il est responsable, prennent des mesures pour s'assurer que ceux-ci reçoivent une formation uniforme et adéquate pour intervenir dans les cas de violence familiale.

CONCERNANT LE ROLE PREVENTIF

ATTENDU que la loi façonne nos attitudes et nos comportements dans la société;

ATTENDU que le gouvernement fédéral à titre de législateur peut être un agent de changement important;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a une responsabilité sociale, morale et politique d'éducation et de sensibilisation;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'assurer le bien-être moral et physique des canadiennes;

ATTENDU qu'il est impératif d'arriver à prévenir au lieu de guérir;

ATTENDU que pour atteindre ses buts politiques, le gouvernement fédéral a toujours su trouver les moyens, les ressources et les sommes d'argent nécessaires;

ATTENDU que l'expression "femmes battues" restreint la conception de la violence familiale à une violence physique excluant la violence psychologique, morale et économique exercée sur les femmes;

ATTENDU que l'expression "femmes battues" a une connotation péjorative;

ATTENDU qu'il est impératif de briser le cercle infernal de la violence faite aux femmes et aux enfants;

ATTENDU que tous les changements institutionnels doivent nécessairement s'accompagner de changements d'attitude et de mentalité;

ATTENDU que seule la remise en question de la cellule familiale, ses traditions, les rôles et stéréotypes sociaux qui perpétuent et cautionnent la violence exercée sur les femmes, permettra le changement de mentalité;

NOUS RECOMMANDONS

QUE le gouvernement fédéral reconnaisse d'abord l'existence de la problématique des femmes victimes de violence et agisse concrètement en ce sens.

QUE le gouvernement fédéral se donne un programme d'éducation et d'information qui s'adresse à la population canadienne en général.

QUE le gouvernement fédéral utilise les outils qu°il a déjà en main comme l°envoi des chèques d°allocation familiale pour faire connaître aux femmes leur droit à l°intégrité physique et morale et les ressources disponibles dans leur région.

QUE le gouvernement fédéral utilise les termes "les femmes victimes de violence" au lieu de "femmes battues".

ANNEXE "SNTE-8"

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES
29 Dalton Road, Toronto, (Ontario) M5R 2Y8 Tél.: (416) 925-1052

MEMOIRE PRESENTE AU COMITE PERMANENT DE LA SANTE, DU BIEN-ETRE ET DES AFFAIRES SOCIALES

(LES MAISONS D'ACCUEIL POUR FEMMES BATTUES EN ONTARIO)

INTRODUCTION

APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION:

Lorsqu'on a ouvert le premier centre d'hébergement pour les femmes victimes de brutalités en Ontario, au mois d'avril 1973 (maison de transition, Toronto), c'est à peine si on parlait de ce problème répugnant en Amérique du Nord. Certes, les travailleurs sociaux, les corps policiers, les tribunaux etc., connaissaient bon nombre de familles victimes de "violence domestique". Mais on avait toujours considéré que cette violence était l'aboutissement de relations interpersonnelles "qui avaient mal tournées" ou qu'elle était le propre de femmes acariâtres, de l'alcoolisme, des frustrations, des conditions de logements insalubres, des familles trop nombreuses vivant de l'assistance publique, etc. Mais aucune solution globale à ce problème n'avait été étudiée jusque-là et le fléau des femmes battues restait entier, sinon qu'à l'occasion, on séparait les époux: dans les cas extrêmes, l'agresseur était conduit au poste de police et la victime chez un membre de sa famille ou dans une chambre d'hôtel pour y passer la nuit.

Depuis l'ouverture de cette première maison à Toronto, les centres d'hébergement pour femmes battues et leurs enfants ont fait boule de neige partout en Ontario qui compte, à l'heure actuelle, 33 établissements s'occupant activement de milliers de femmes et d'enfants chaque année. Ces établissements sont généralement administrés par des organismes bénévoles, sans but lucratif. Certains sont parrainés par des organismes comme le YMCA et financés dans le cadre d'ententes sur l'achat

de services avec les départements régionaux et municipaux des services sociaux ou au moyen de subventions au titre de la main-d'oeuvre, d'allocations de Centre-Aide et de campagnes de souscriptions.

A part l'hébergement proprement dit, ils offrent une vaste gamme de services notamment des services de consultations officieux et officielles, d'orientation, d'information, d'aide juridique, de protection, de soins d'enfants, d'orientation professionnelle, etc. (la liste complète figure à l'annexe I). Mais l'entente conclue entre les départements régionaux et municipaux des services sociaux et le Ministère des services communautaires et sociaux aux termes de la Loi générale sur le Bien-être, (General Welfare Act), ne comporte aucune disposition sur le financement de ces services additionnels.

Au printemps de 1977, deux conférences ayant pour thème central la "Violence dans la famille" ont eu lieu simultanément à Vancouver et à Toronto. Ces conférences ont donné lieu à toute une série de recommandations visant à encourager les maisons d'accueil pour femmes battues et leurs enfants à se former en associations provinciales et à laisser la porte ouverte aux groupes qui ont entrepris des études de faisabilité sur la création d'autres établissements du genre.

L'Ontario Association of Interval and Transition Houses, officiellement établie au printemps de 1978, a été créée avant tout pour coordonner davantage les rapports entre les centres d'hébergement et de transition déjà établis et d'autres projets analogues qu'on tente de mettre sur pied en Ontario pour protéger les femmes battues et leurs enfants.

Les objectifs suivants font également partie de son mandat:

(a) amorcer le dialogue avec le ministère des Services communautaires et sociaux en vue d'apporter des modifications en profondeur aux lois actuelles et d'adopter de nouvelles lois prévoyant des subventions par ce ministère aux centres d'hébergement et de transition;

(b) rédiger les projets de loi comportant des dispositions qui permettent de réaliser l'objectif susmentionné;

(c) mettre au point un réseau de communications parmi les organismes membres de l'Association;

(d) donner le ton concernant les recherches conjointes, entre organismes membres;

(e) amorcer le dialogue avec le Procureur général de l'Ontario et le ministre fédéral de la Justice afin d'inclure dans le Code criminel des dispositions concernant la violence dans les familles et la violence faite aux femmes;

(f) demeurer à l'écoute des préoccupations au fur et à mesure qu'elles lui sont communiquées par les représentants de ces établissements.

Les objectifs que l'on vient d'exposer devraient démontrer hors de tout doute pour quelles raisons l'Association s'intéresse aux travaux du Comité parlementaire permanent de la Santé, du Bien-Etre et des Affaires sociales et aux conclusions auxquelles aboutiront ses délibérations sur la violence dans les familles et surtout celle faite aux femmes. Nous nous sommes donc efforcés de rassembler quelques données à votre intention, données que nous mettons constamment à jour.

PARTIE 1

Portrait-type de la femme brutalisée en Ontario

DOSSIERS

CAS N° 1

Mary est âgée de 42 ans. Mariée à 21 ans, elle détient un diplôme de premier cycle en mathématique, et a épousé un diplômé en histoire qui enseigne au High School; ils ont trois enfants.

Son mari est devenu extrêmement agressif dès la première année de leur vie commune. Il a horreur d'entendre le bébé pleurer lorsqu'il arrive à la maison. Il accuse Mary d'inaptitude. Elle lui répond qu'elle n'a jamais eu de formation comme mère, mais comme diplômée d'université dans le but d'enseigner un jour. Il l'empêche de reprendre ses activités professionnelles sous prétexte que maintenant qu'ils ont un enfant, c'est dorénavant son emploi. Le gagne-pain, il s'en chargera. Tout ce qu'elle a à faire, c'est s'occuper de la maison et des enfants. Il brutalise Mary très souvent maintenant et après un incident particulièrement violent, lorsque le cadet des enfants avait deux ans, elle est admise à l'hôpital et décide de poursuivre son mari en justice pour voies de fait. Il craint trop de perdre son emploi de professeur pour récidiver et ne lui fait plus subir de sévices physiques. Mais les dégats sont faits, et victime d'une cruauté mentale incessante, Mary fait une dépression nerveuse. Elle est hospitalisée trois mois et pendant son séjour, son mari en profite pour la faire déclarer mère inapte. Après son congé de l'hôpital, ne pouvant concevoir la vie sans ses enfants, Mary retourne chez elle pour un autre dix ans.

Lorsque son plus jeune fils a atteint 14 ans, elle apprend l'existence des maisons de transition et déménage avec deux de ses enfants. Le plus vieux reste à la maison avec son père. Elle en est presque réduite à l'état de légume lorsqu'elle arrive au centre; elle a vécu constamment sous les ordonnances de son médecin de famille qui lui a prescrit des valium; elle en prend jusqu'à 20 mg. trois fois par jour. Très repliée sur elle-même, elle a du mal à s'ouvrir aux autres résidents et au personnel de l'établissement. C'est évidemment une femme très intelligente, qui lit énormément et après une période de six semaines renfermée sur elle-même, elle commence à parler à son entourage et fait montre d'un esprit très pénétrant. Mais maintenant à 42 ans, elle n'a jamais occupé d'emploi rémunéré, et sa formation en mathématiques est aujourd'hui dépassée. Elle n'a pas non plus la confiance qu'il faudrait pour affronter une classe. Elle souffre d'obésité, de léthargie et a une très piètre opinion d'elle-même. Ses enfants vivent leur propre vie, se montrent assez attentifs à son endroit, mais ils sont à un âge où ils doivent penser à leur propre avenir.

Mary a passé trois mois au centre. Elle vit maintenant du bien-être social, lit encore beaucoup et a tenté plusieurs fois de suivre des cours de perfectionnement, mais elle manque de persévérance faute d'encouragement et d'appui de la part des gens qui organisent ces cours. Elle dit elle-même "J'ai l'air mal foutu, je me sens mal foutu, je suis accueillie comme telle et à mon âge, je m'en fous pas mal...".

DOSSIERS

CAS N^{O} II

Anna est âgée de 35 ans, s'est mariée à 20 ans et a immigré au Canada, parrainée par son mari qui a maintenant la citoyenneté canadienne; elle a un fils de 14 ans et une fille de 10 ans. Son mari possède et exploite un commerce de détail, conduit une voiture luxueuse et a des goûts dispendieux en matière d'habillement et de femmes.

Anna a aidé à bâtir l'entreprise en travaillant avec son mari. Elle ne parle pratiquement pas l'anglais, même si elle demeure au Canada depuis bon nombre d'années. Son mari lui interdit tout contact sauf avec les membres de sa famille. Anna n'a pas de parents au Canada. Durant toutes ses années de vie conjugale, elle a été brutalisée non seulement par son mari, mais aussi par ses frères dont l'un aurait tué sa femme dans son pays d'origine en mettant le feu à la maison pendant qu'elle dormait. Tous les membres de la famille menacent de la tuer si jamais elle tente de partir. Lorsqu'elle finit par s'échapper et est admise à la maison de transition, elle porte des accusations de voies de fait et le tribunal émet une ordonnance de ne pas faire contre son mari. Elle reçoit la garde provisoire de ses enfants et cinq semaines plus tard, déménage dans un appartement avec eux. Elle réussit à se faire embaucher dans un atelier de vêtements et à vivre de son salaire. Mais une fois que les membres de la famille de son mari l'ont retrouvée, le harcèlement reprend de plus belle. Son mari ne semble pas être du nombre à ce moment-là. Le fils informe son père du harcèlement que font subir ses oncles à sa mère. Le père prend contact avec Anna et la supplie de rentrer à la maison en lui disant qu'il s'occupera d'elle,

qu'il ne la brutalisera plus, qu'il est tellement malheureux sans elle et les enfants, qu'il ira avec elle voir un conseiller en orientation, etc, etc. Anna décide finalement de faire un nouvel essai. Elle a vécu dans un sous-sol humide à $100 par semaine et quand les enfants sont malades, elle doit s'absenter ce qui aggrave encore ses problèmes d'argent, (les enfants sont trop vieux pour aller à la garderie ou pour se faire garder à la maison, mais trop jeunes pour être laissés seuls lorsqu'ils sont malades). Toute la communauté ethnique prend partie contre elle car aucune femme qui se respecte se tournerait contre son mari et sa famille; elle n'a aucun soutien du reste de la communauté car tout geste en ce sens se heurterait aux tensions raciales qui existent à Toronto. Elle retourne donc chez elle le lundi.

Elle est réadmise de nouveau à la maison de transition, mais cette fois le corps tout couvert de terribles ecchymoses, de profondes marques de strangulation autour du cou, et de lacérations autour de l'oeil gauche et de l'oreille. Le jour de son retour à la maison, son mari, avec ses deux frères, l'auraient attaquée, battue sauvagement à coups de pied, projetée d'un bout à l'autre de l'appartement et laissée pour morte lorsqu'ils ont entendu les enfants qui revenaient de l'école. Son fils a appelé la police qui a emmené Anna à la maison de transition. Cette fois la police a porté des accusations de voies de fait avec blessures et un mandat d'arrêt a été émis contre son mari et ses frères. Lorsqu'ils ont comparu devant le tribunal la semaine suivante, ils ont été libérés sur parole. Depuis ce jour, le mari d'Anna attend toujours son procès, l'un des frères a été trouvé coupable et condamné à $250 d'amende et est en liberté surveillée pour six mois. Anna vit dans une crainte perpétuelle à son appartement, recevant parfois des appels anonymes la menaçant de mort, elle et ses enfants.

Contrairement à la croyance populaire, on trouve des femmes brutalisées dans toutes les couches de la société. Linda MacLeod dans "La femme battue au Canada: un cercle vicieux", une étude commanditée par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, montre bien que le type même de la femme brutalisée, comme on le croit généralement, ne vit pas de l'assistance publique, et ne se saoûle pas systématiquement avec son mari ou son concubin tous les vendredis et samedis soirs dès qu'elle reçoit le chèque de bien-être pour finir par se faire malmener dans une querelle d'ivrogne. Elle serait plutôt de la classe moyenne bien nantie. Selon Sidney Katz (Toronto Star) les agents de police et les travailleurs sociaux disent à qui veulent l'entendre que les "batteurs de femme les plus impénitents se retrouvent parmi des avocats, des agents de police et des chefs d'entreprise". Si on la voit moins souvent dans les maisons de transition, c'est peut-être parce qu'à cause de son statut social, elle a peu de ressources à sa disposition ou qu'elle a encore plus de mal que les autres à convaincre son entourage qu'elle est victime de brutalités...

Nous constatons que les brutalités dont les femmes sont victimes se transmettent d'une génération à l'autre, non seulement directement car on montre aux enfants que la violence faite aux femmes est acceptable, mais indirectement, par la violence psychologique qui sont souvent le lot des enfants qui vivent dans une famille où la mère est battue.

Les femmes brutalisées qui viennent de régions rurales se heurtent à d'autres obstacles: prisonnières de règlements bureaucratiques et d'attitudes et de structures sociales rigides qui l'empêchent de profiter de l'expérience des autres,

elle est prise dans un carcan où la violence est son lot.

Une femme vivant dans un village à l'extérieur de Thunder Bay, s'est vu refuser l'accès à la maison d'hébergement à cause de son lieu de résidence. L'armée du salut lui a fermé ses portes parce qu'elle était déjà restée une fois dans cet établissement(!) et sous prétexte qu'elle était blanche, elle ne pouvait rester dans les maisons de transition destinées aux femmes autochtones sans l'autorisation des fonctionnaires municipaux qui lui ont interdit la maison municipale toujours à cause de son lieu permanent de résidence!! Une autre femme s'est heurtée à un véritable complot lorsqu'elle a songé à intenter des poursuites contre son mari car celui-ci entretenait des rapports sociaux étroits avec tous les avocats de la communauté et elle n'arrivait pas à percer ce réseau. Il faut aussi prêter une attention toute spéciale aux femmes vivant en campagne où il est difficile de trouver des maisons d'hébergement ou d'autres services sociaux.

Que l'on songe au procès qui a eu lieu dernièrement à Toronto alors qu'un homme a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir battu sa femme à mort parce que, aux dires du juge, il était bien connu que les deux s'adonnaient à la boisson, qu'une sentence plus lourde ne ressusciterait pas la femme et que les prisons fédérales avaient peu de chances de réhabiliter son mari...

On oublie souvent les enfants qui vivent dans un foyer où la mère est brutalisée. Nous ne rappellerons jamais assez souvent que leurs besoins ne peuvent être séparés de ceux de leur mère. Parce que la plupart des enfants manquent encore

la présence de leur père ou ont besoin de lui, on imagine que la solution est de renvoyer la mère vivre avec son mari ou de confier la garde des enfants au père. C'est une solution trop simpliste. Elle renforce le comportement violent de l'homme et nuit à toute mesure de prévention propre à empêcher que la femme soit battue. Les maisons de refuge en Ontario reconnaissent les besoins propres aux enfants, mais faute de soutien financier, leurs tentatives pour instaurer des programmes efficaces et bien établis sont voués à l'échec.

PARTIE II

Les maisons d'accueil en Ontario: Profil de la situation

UNE JOURNEE TYPE DANS UNE MAISON D'ACCUEIL

Lorsqu'une femme et ses enfants se présentent à une maison d'accueil, après y avoir été envoyés tantôt par la police, tantôt par le tribunal de la famille, tantôt par son avocat ou tantôt par de nombreux autres organismes, après en avoir elle-même entendu parler ou avoir entendu des amis en parler, on l'escorte à la chambre qu'elle devra partager avec ses enfants et, à l'occasion, avec une autre famille selon les circonstances du moment.

Elle passera ensuite une entrevue au cours de laquelle on lui demandera des renseignements fondamentaux concernant ses antécédents ainsi que des détails sur les actes de violence dont elle a été victime chez elle; certaines maisons ont commencé à faire leur propre recherche afin d'établir un lien entre la violence dont la personne a été témoin ou dont elle a été victime dans son enfance ou pendant sa vie commune avec son mari/conjoint et le climat de violence dans lequel elle vit à l'heure actuelle.

Dans la plupart des refuges, on attend d'elle qu'elle mette tous les jours la main à la pâte; qu'il s'agisse d'aider à la cuisine, au nettoyage ainsi qu'à d'autres tâches qui doivent être accomplies. Cette pratique n'est pas uniquement fondée sur des raisons économiques. On estime que les femmes préfèrent avoir un rôle à jouer au refuge et y trouvent une satisfaction personnelle.

Au cours de son séjour, elle pourra obtenir des conseils personnels et formels, juridiques et médicaux au besoin; elle sera protégée contre son mari/conjoint et on insistera surtout

sur ce qu'elle perçoit comme essentiel dans son cas particulier. Il arrive souvent que c'est la première fois de sa vie qu'elle a le loisir de prendre ses propres décisions, mais toujours en sachant qu'elle a l'appui du personnel du refuge, peu importe la décision qu'elle puisse prendre. Le processus graduel de générescence d'une confiance en soi brisée est commencé. Elle découvrira que l'appui des autres résidents du refuge lui est également d'un grand secours. Elle a cru pendant un long moment qu'elle était la seule à se faire traiter de la sorte par son mari et a rarement osé en discuter avec sa famille et ses amis; le fait de partager son secret la réconforte.

On s'occupera de ses enfants en fonction de leurs besoins particuliers. Ces derniers arrivent désorientés, déchirés entre leur père et leur mère; ils éprouvent souvent le besoin d'exprimer leur frustration et leur ressentiment; Le personnel des refuges connait bien ces réactions et tente d'agir de la façon la plus constructive possible.

On attend des enfants d'âge scolaire qu'ils fréquentent l'école locale car on estime que les enfants de cet âge ont tout à gagner à reprendre une routine normale.

Au cours des vacances d'été, des programmes spéciaux sont mis sur pied et comportent entre autres des sorties à la plage, des pique-niques, des visites de centres d'intérêt et ainsi de suite.

De nombreux refuges permettront aux pères de venir rendre visite à leurs enfants sous surveillance lorsqu'une ordonnance provisoire de garde a été émise. Si la femme manifeste le désir de communiquer avec son mari, on l'encourage

à le faire; si elle souhaite que celui-ci ignore où elle se trouve, une fois de plus, on l'appuie dans sa démarche.

Bien que tous les refuges offrent des programmes d'aide maternelle, ceux-ci sont restreints en raison du manque de fonds. Dans le cas de graves problèmes financiers, ces programmes sont souvent les premiers supprimés. Les programmes de visites à domicile dépendent également des ressources financières; tous les refuges reconnaissent la nécessité de ces programmes, puisque la femme, dès qu'elle quite le refuge, se retrouve tout à fait isolée, avec peu ou pas de soutien de la part de la collectivité. Comme il arrive très souvent que ses voisins fuient sa présence, elle ne peut se créer aucune vie sociale.

Tous les refuges reconnaissent la nécessité d'augmenter le nombre de lits. En règle générale, cinq familles se voient refuser l'accès d'un refuge pour chaque famille qu'on y héberge; dans certaines régions urbaines, on peut réussir à se loger dans un autre refuge; dans les régions rurales toutefois, il se peut qu'il n'y ait aucun autre refuge à cent milles à la ronde. Dans des collectivités de moindre importance, certaines gens accueillent les personnes en détresse (maisons-secours); il est toutefois impossible d'obtenir quelque financement que ce soit à l'heure actuelle pour la mise en oeuvre de ce programme.

ENQUÊTE SUR LES REFUGES

Au cours des mois de novembre et de décembre 1981, des questionnaires ont été envoyés aux 33 refuges présentement en activité en Ontario; on est en train de compiler les renseignements tirés de ces questionnaires. (Vous trouverez ci-joint un exemplaire du questionnaire). Les premières données indiquent qu'il y a à l'heure actuelle 417 lits en Ontario pour les femmes battues et leurs enfants; quelques lits supplémentaires peuvent également être recensés dans d'autres refuges pour femmes comme Nellie's à Toronto. Toutefois, ces refuges n'acceptent pas en priorité les femmes battues. Au cours des dix premiers mois de 1981, 3,393 femmes et 5,551 enfants ont été hébergés dans des refuges.

La durée moyenne de séjour dans un refuge est de 14¾ jours, séjour qui peut varier entre une journée au minimum jusqu'à 94 jours au maximum. Presque tous les refuges ont signalé que les services sociaux de leur localité fixaient une durée maximale de séjour "officiel" de six semaines, certains d'entre eux précisant que si le besoin peut en être démontré, le délais peut être prolongé. Toutefois, certains refuges ne toucheront plus après 10 jours l'allocation journalière prévue.

Les allocations journalières varient beaucoup dans la province; elles se situent entre $11 par jour pour un adulte et $5.50 pour un enfant et certaines atteignent un maximum de $17.75 par jour et par personne. Tous les refuges ont mentionné des déficits importants dans leurs prévisions budgétaires de 1982; ceux-ci varient entre $103 et $55,000. Un refuge est temporairement fermé par manque de fonds. Environ un tiers des refuges dépendent financièrement de Centraide, ce qui les aide il va sans dire à combler certains trous dans leur budget mais ce qui, en même temps, restreint leurs activités lorsqu'il s'agit de recueillir des fonds privés. Tous les refuges font état d'une insuffisance ou d'un manque de financement dont ils auraient bien besoin, la plupart étant situés dans de vieilles maisons.

Premiers résultats de l'enquête sur les maisons d'accueil en Ontario

Nous avons extrapolé les résultats sur une période de 10 mois:
*1 du 1er janvier 1981 au 31 octobre 1981. Au total, 33 questionnaires ont été envoyés à chacun des 33 refuges en activité en Ontario; 7 autres groupes préparent pour l'instant des études de faisabilité; 24 des questionnaires ont été remplis et nous ont été retournés; nous avons extrapolé au besoin les résultats.

Nombre total de lits en Ontario:	444
Nombre total de femmes seules hébergées en foyer d'accueil:	836
Nombre total de femmes hébergées, accompagnées d'enfants:	3 586
Nombre total d'enfants hébergés en foyer d'accueil:	5 910
Nombre total de femmes et d'enfants hébergés en foyer d'accueil:	10 332

Durée moyenne du séjour:	14-¾ jours
Durée maximale du séjour permise compte tenu des sources de financement:	
19 refuges:	42 jours
2 refuges:	21 jours
2 refuges:	14 jours
1 refuge:	aucune limite

Nombre de demandes d'hébergement:

Pour 16 refuges:	9 897
*2 Extrapolation pour 33 refuges:	20 412

Raisons de l'admission:

Violence physique seulement:	22%
Cruauté mentale seulement:	32%
Combinaison des deux:	42%
Impossibilité de se loger ailleurs:	4%

---

*1: À l'heure actuelle, un refuge est temporairement fermé par manque de fonds.

*2: Tous les refuges n'enregistrent pas ces données.

Sources des mises en rapport:

(De 1 à 5)

1: jamais, 2: très rarement, 3: rarement,
4: souvent, 5: régulièrement

régulièrement	5.0	
	4.75	
	4.5	
	4.25	consultation spontanée
assez souvent	4.0	police
	3.75	hôpitaux, médecins services de consultation familiale
	3.5	amis
	3.25	
rarement	3.0	
	2.75	avocats, bureau d'assistance juridique,média
	2.5	autre refuge (C.A.S.) ou Catholic Children Aid Society (C.C.A.S
	2.25	Tribunal de la famille
très rarement	2.0	autre: programme Alanon, services sociaux
	1.75	
	1.5	
	1.25	
jamais	1.0	

Gamme des services offerts dans les refuges:

(De 1 à 5)

1: aucun 2: très peu 3: quelques-uns
4: nombreux 5: très nombreux ou permanents

très nombreux permanents	5.0	Nourriture, logement, consultation personnelle
	4.75	protection, services de renvoi et d'information
	4.5	Service Tél-aide, information du public
nombreux	4.25	Programme d'aide maternelle*
	4.0	Service juridique*
	3.75	Service d'orientation parentale
	3.5	Programme de visites à domicile*
	3.25	
quelques-uns	3.0	Consultation officielle
		Consultation en matière d'emploi
	2.75	
	2.5	
	2.25	
très peu	2.0	Consultation en cas de viol
		Consultation familiale (mari/conjoint)
	1.75	Autres programmes connexes (à savoir consul-
	1.5	tation en cas d'inceste, programmes Alanon,
	1.25	etc.) Autres services (c.-à-d. groupes de consultation pour les maris qui battent
aucun	1.0	leur femme)

* Il est important de signaler que les programmes marqués d'un astérix sont ceux que tous les refuges aimeraient offrir plus fréquemment mais qu'ils doivent restreindre faute de fonds.

Liens avec des organisations-cadres en ce qui concerne le financement:

Sur 24 réponses: 2 refuges sont liés au Y.W.C.A.
1 refuge est lié aux Services de mission

Sources actuelles de financement:

Entente avec les services sociaux en ce qui concerne l'allocation journalière:

2 refuges: non
21 refuges: oui
1 refuge: aucun contrat n'a encore été signé

Centraide:

10 refuges: oui
14 refuges: non

Subventions (main-d'oeuvre):

16 refuges: oui
8 refuges: non

Financement privé:

24 refuges: oui

Autre: (y compris des subventions spéciales à des fins particulières)

16 refuges: oui
8 refuges: non

Montant de l'allocation journalière versé en 1981:

Moyenne:	15,83 $
La plus élevée:	17,75 $
La plus basse:	11,00 $

Hausse prévue de l'allocation journalière en 1982:

Environ:	10%

Combien de fonds devront être recueillis pour boucler le budget de 1982 (fonds privés)

Moyenne:	27 400 $
Minimum:	103
Maximum:	55 000

(Tous les refuges ont signalé qu'ils éprouvaient des difficultés à rassembler des capitaux pour l'amélioration et l'entretien de leurs locaux).

Nombre d'employés à plein temps:

Moyenne:	4,85
Minimum:	1
Maximum:	12

(Le nombre d'employés à plein temps est étroitement lié au nombre de lits et aux fonds disponibles)

Nombre d'employés à temps partiel:

Moyenne:	2,22
Minimum:	aucun
Maximum:	8

Nombre de bénévoles sur place:

Moyenne:	12,25
Minimum:	1
Maximum:	30

Nombre de bénévoles à l'extérieur:

Moyenne:	16
Minimum:	3
Maximum:	25

RECOMMANDATIONS

Après consultation avec nos membres et avec l'Ontario Status of Women Council, nous aimerions présenter les recommandations suivantes:

1. MAISONS D'ACCUEIL

1.1 Que les refuges pour les femmes battues et leurs enfants soient reconnus comme élément principal de tous les services communautaires offerts aux femmes battues.

1.2 Que les services offerts par ces refuges soient reconnus dans le cadre d'une formule de financement fixe afin de ne plus dépendre des différences d'interprétation de la General Welfare Act par les autorités municipales et régionales.

1.3 Qu'une source de financement stable soit établie pour remplacer les ententes actuelles relatives aux allocations journalières, soit par une nouvelle interprétation de la General Welfare Act, soit par des changements législatifs à cette loi.

1.4 Que la Direction générale des programmes des services sociaux, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, entreprenne une étude sur la possibilité d'assurer aux maisons de transition pour les femmes battues et leurs enfants un financement suffisant dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

1.5 Que le revenu familial soit éliminé comme critère d'évaluation des besoins des femmes qui ont été battues et qui s'adressent aux maisons de transition, et que le revenu personnel des femmes elles-mêmes devienne plutôt le critère d'admissibilité afin que les maisons de transition reçoivent les fonds nécessaires pour héberger davantage de femmes et d'enfants.

1.6 Que les ministères compétents accordent aux maisons de transition des fonds destinés spécifiquement aux programmes d'aide maternelle et de visites à domicile.

2. POLICE

2.1 Que toutes les personnes fournissant des services et des renseignements aux femmes battues soient sensibilisées à la situation des victimes.

2.2 Que tous les agents de police suivent au moins cent heures de cours sur les interventions en cas de crise.

2.3 Que la police soit mise au courant de l'efficacité de l'application de l'article 31 du Code criminel, qui prévoit l'incarcération de l'agresseur pour une nuit.

2.4 Que les agents de police soient encouragés à considérer la violence domestique comme une infraction aussi grave que la violence entre étrangers.

3. SYSTÈME JURIDIQUE

3.1 Que l'agression contre l'épouse soit reconnue comme un crime contre la société.

3.2 Que la loi oblige à déclarer toute agression contre une épouse.

3.3 Que la police soit encouragée dans la mesure du possible à porter elle-même des accusations, plutôt que d'en laisser le soin à la victime, et que les avocats de la Couronne soient incités à exhorter les victimes à comparaître comme témoin.

3.4 Que la peine prévue dans les cas d'agression contre une épouse devienne proportionnelle au crime commis.

4. ÉDUCATION

4.1 Que le ministère de l'Éducation, en consultation avec les travailleurs sur le terrain, établisse à l'intention des écoles secondaires un cours dans lequel la violence à la maison serait intégrée à la formation donnée actuellement sur la vie familiale.

4.2 Que des cours spéciaux deviennent partie intégrante du programme de formation des enseignants afin de sensibiliser ces derniers aux besoins très particuliers des enfants qui sont témoins d'actes de violence à la maison.

5. RECHERCHE

5.1 Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde des fonds pour la recherche sur les causes des agressions contre les épouses, dans le but de fournir des programmes de consultation préventive efficace pour les maris ou les conjoints qui battent leur femme.

5.2 Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social finance des projets de recherche sur la situation de la femme en région rurale.

En conclusion, nous soumettons respectueusement à votre attention les recommandations formulées par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme en janvier 1980 et par l'Ontario Status of Women Council en mai 1980.

Merci de nous avoir permis de vous présenter ce mémoire.

Mémoire présenté par:

Trudy Don
Coordonnatrice de l'Ontario Association of Interval and Transition Houses
Le 15 janvier 1982

Pièces jointes:

1. Exemplaire des questionnaires envoyés aux membres de l'O.A.I.T.H.

2. Liste des membres de l'O.A.I.T.H.

INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRÉPARATION DE MÉMOIRES ET DE RAPPORTS AU GOUVERNEMENT ET AUX AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES MEMBRES DE L'O.A.I.T.H.

NOM DE L'ORGANISME: _____

ADRESSE POSTALE: _____ TÉLÉPHONE: ____

PERSONNE-RESSOURCE: _____

---

1. Période: du: _____ au: _____ ne rien écrire dans cette colonne _____

(Comme nous aimerions compléter cette étape avant la fin de 1981, une période de dix mois, du 1er janvier au 31 octobre 1981, serait idéale; cependant, les maisons qui fonctionnent depuis moins de dix mois sont priées d'indiquer les chiffres correspondant aux nombre de mois complets où elles ont été ouvertes, et nous tenteront d'extrapoler ces renseignements pour une période de dix mois).

2. Nombre total de lits: _____ _____

3. Nombre total de personnes hébergées:

femmes seules: _____
femmes accompagnées d'enfants: _____
enfants: _____
nombre total de personnes hébergées: _____

4. Durée moyenne du séjour:

nombre de jours: _____

5. Durée officielle du séjour:

selon la définition des sources de financement: _____

6. Nombre de demandes d'hébergement: _____

7. Raisons de l'admission:

violence physique seulement: _____
cruauté mentale seulement: _____
combinaison des deux: _____
impossibilité de se loger ailleurs: _____
autres raisons (veuillez décrire): _____
_____
_____

8. Sources de mise en rapport: Veuillez indiquer la fréquence des éléments suivants en encerclant le chiffre correspondant:
1: jamais 2: très rarement 3: rarement 4: souvent 5: régulièrement

Police:
Tribunal de la famille:
Hôpital ou médecin:
Avocat ou bureau d'assistance juridique:
Catholic Children's Aid Society (C.C.A.S.) ou Société d'aide à l'enfance (C.A.E.)
Autre refuge:
Consultation spontanée:
Media:
Amis:
Autre:
(Veuillez décrire).
_____
_____

8. Gamme des services offerts: Veuillez indiquer la fréquence des éléments suivants en encerclant le chiffre correspondant:

1: aucun 2: très peu 3: quelques-uns 4: nombreux 5: très nombreux

Chambre et pension:

Consultation personnelle:

Consultation officiel (à la maison d'accueil):

Aide maternelle:

Services juridiques:

Protection:

Services de renvoi et d'information:

Consultation en matière d'emploi:

Consultation familiale (mari/conjoint):

Programme de visites à domicile:

Service d'orientation parentale:

Service tél-aide:

Consultation en cas de viol:

Information du public:

Autres programmes connexes:

Autres services:
Veuillez décrire: _____

_____

_____

9. Liens avec d'autres organisations - cadres, de financement, par exemple Y.W.C.A., services de missions, groupes paroissiaux, etc.:

_____

_____

10. Sources actuelles de financement:

Allocation journalières:
Organisme de Centraide:
Subventions (main-d'oeuvre):
Financement privé:
Autre:
Veuillez décrire: _____

_____

11. Quelle est l'allocation journalière qui vous est consentie par les services sociaux pour 1981: $
Quelle allocation prévoyez-vous pour 1982?

12. Combien d'argent devrez-vous recueillir en 1982 pour répondre à vos besoins (Outre les allocations journalières et les autres subventions prévues.) $

13. Personnel:
Nombre d'employés à plein temps:
Nombre d'employés à temps partiel:
Nombre de bénévoles (sur place):
Nombre de bénévoles (travaillant à la collecte de fonds, au Conseil d'administration, à donner des conférences, etc.):

14. Autres renseignements pertinents: _____

Veuillez retourner ce questionnaire à: Trudy Don, Coordonnatrice,
O.A.I.T.H.

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES
a/s 29, Chemin Dalton, Toronto (Ontario) M5R 2Y8 Téléphone: (416) 925-1052

Le 1er décembre 1981

LISTE DE DIFFUSION DE L'ONTARIO ASSOCIATION
OF INTERVAL AND TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Maison d'amitié 162, rue Waller Ottawa K1N 9B9	Rita Lacelle	613-234-7204
Anselma House 127, rue Duke Kitchener N2H 1A6	Kim Decker	519-576-0540 742-5894
Avoca House C.P. 338 Eganville K0J 1T0	Val Chafe	613-628-2154
Maison Baldwin 102, rue Baldwin Cornwall K6H 4J2	Pauline Rheaune	603-938-2958
Beendigen House 239 nord, Ave.Syndicate Thunder Bay P7C 3V9	Dorrie Pelletier	807-622-5101
Bernadette McCann House for Women C.P.244 Pembroke K8H 6X3	Elizabeth Gray	613-732-3131
Chatham Women's Centre C.P. 641 Chatham N7M 5K8	Joy Pyymaki	519-354-6360

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Crossroads Y.W.C.A. 220, rue Simcoe 3e étage Peterborough	Ann Jackson	705-743-3526
Halton Women's Place 48, rue Hugh Milton L9T 208	Adele Service	416-878-7757 urgence:878-8555
Lanark County Interval House C.P.107 Carleton Place K7C 3P3	Olive Millett	613-257-5960
Hiatus House 694, rue Victoria Windsor	Donna Miller	519-253-4458
Hope Haven 984, Montclair Hamilton L8M 2E6	Winnie Capriatti	416-547-1815
Inasmuch House 126, rue Emerald C.P. 368 Hamilton L8N 3C8	Gwen Davidson	416-529-8149
Interim Place C.P. 245 Port Credit Mississauga L5G 4L8	Kathy Penfold	416-271-1861

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Kenora Women's Crisis Centre 136, sud, rue Matheson Kenora P9N 1T8	Debbie Cole	807-468-7233
Kingston Interval House C.P. 224 26, Rideau Kingston K7L 4V8	Joanne McAlpine-Sudac	613-546-1777
Niagara Women in Crisis a/s Information Niagara 5017, Av. Victoria, Niagara Falls L2E 4C9	Brenda Cronin	416-356-4636
Ottawa Interval House a/s Community Services Centre 43, rue Eccles Ottawa K1R 6S3	Bev Armstrong	613-234-5181
Toronto Interval House 596, rue Huron Toronto M5R 2R7	Marilyn Wilcoxen	416-924-1491
Women's Community House 267, rue Piccadilly London N6A 1S3	Barb Beach	519-439-4543
Women's Habitat 149, Av. Stanley Toronto M8V 1N8	Kathy Laszlo	416-252-1785
Women in Crisis C.P. 1451 Guelph	Debra Paff	519-836-1110

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
Women in Crisis (Algoma Inc) 173, rue March Sault Sainte-Marie P6A 2Z6	Susan Conway	807-256-8249 256-7101
Women's Interval Home 230, rue Cromwell Sarnia N7T 4S1	Dorie Franz-Bartelen	519-336-5200
Women in Transition 143, rue Spadina Toronto M5R 2T1	Ann Cools	416-967-5227
Women's Place (Crisis Homes Inc.) 316, rue Bay Thunder Bay P7B 1S1	Leni Untinen	807-345-7802
Women's Place a/s All Peoples'Church 109, rue Chaffey Welland L3B 2Y6	Mae Harry	416-788-0113
Women's Place C.P. 1265 St.Catherine's L2R 7A7	Gillian Dooley	416-684-8331
Woodstock Women's Emergency Centre 768, rue Lawrason Woodstock	Louise Todd	519-539-1439

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

	NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
	Yellow Brick House 487, rue Eagle Newmarket L3Y 1K7	Marie Barton	416-898-3842
	Y.W.C.A. 16, rue Mary St.Thomas	Helen Le Frank	519-631-8331 631-9800
	Higgins House a/s Y.W.C.A. 199, rue Centre Oshawa L1H 4A8	Wildred Field Barb Copp	416-576-8880
*	Emily Stowe Shelter for Women Inc. Women Inc. a/s École St.Andrew's 60, Chemin Brimorton Pièce 207 Scarborough	Val Dawson	416-438-5111
*	Women's Emergency Shelter Committee, Etobicoke a/s Thistletown Regional Centre 51, Panorama Court Rexdale M9V 4L8	Betty Campbell	416-741-1210 ext.264
*	North York Women's Shelter C.P. 2478 Succursale "C" Downsview M3N 2V9	Terri Robb	416-661-7425
	Support Services for Assaulted Women 427 ouest, rue Bloor Toronto	Leslie Lawlor	416-968-3422

ONTARIO ASSOCIATION OF INTERVAL & TRANSITION HOUSES

	NOM:	PERSONNE-RESSOURCE:	TÉLÉPHONE:
*	C.P. 78 Wardsville NOL 3NO	Frances Shamley	519-693-4903
*	a/s United Native Friendship Centre rue Scott, Fort Frances	Theresa Van Druen	807-274-3207
	C.P. 1244 Atikokan	Valerie Boileau	
*	C.P. 1072 Ignace	Sue Hefferman	807-934-2942
*	C.P. 155 Geraldton	Janus Forbes	807-854-0541 854-0831
*	Women & Children Crisis Centre 83, rue Berczy Barrie L4N 3R1	Sylvia Gray	705-728-6300
*	198 rue Killdeer Oshawa	Peggy Robinson	416-576-1513

*: Groupes tentant de mettre sur pied un refuge pour les femmes battues et leurs enfants.

ANNEXE «SNTE-9»

Mémoire au

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES AFFAIRES SOCIALES

concernant l'enquête sur

LA VIOLENCE DANS LES FAMILLES

Présenté par

Deanna Elias-Henry
Directrice
Regina Transition Women's Society
Regina, Saskatchewan

14 janvier 1982

1. Antérieurement à l'existence des maisons de transition

Avant 1976, il n'y avait qu'une maison de transition en Saskatchewan. À cette époque-là, lorsqu'une femme était obligée de quitter son foyer et qu'elle n'avait aucune autre ressource à sa disposition, elle n'avait d'autre choix que le logement à l'hôtel fourni par le Ministère des services sociaux. Cela ne lui offrait donc pas:

- un endroit où elle pouvait trouver immédiatement sécurité et refuge contre son partenaire;
- un appui moral et des conseils;
- un accès facile aux soins médicaux, physique ou psychologiques;
- un accès facile aux organismes sociaux comme l'aide judiciaire, les services sociaux, la police municipale ou autre source d'aide en matière de logement;
- les services de transport scolaire, ou de garde de ses enfants lui permettant d'aller aux rendez-vous nécessaires.

2. Situation actuelle

Aujourd'hui, il y a sept maisons de transition en Saskatchewan. L'intérêt soudain du public à l'égard de la violence dans les familles a été l'un des résultats, en partie, de l'augmentation du nombre de femmes à s'en plaindre. Les recherches indiquent cependant que la violence familiale, et particulièrement celle qui met en cause les conjoints, est fermement enracinée dans la famille depuis des siècles. Les réactions actuelles sur le plan social et juridique doivent changer afin de montrer non seulement l'étude du problème, mais fournir une certaine orientation si l'on veut relever ce défi croissant.

La ville de Regina, dont la population est d'environ 160 000 habitants, a deux maisons de transition. La Regina Transition House peut abriter six familles, et continue de refuser 2.5 familles par semaine, par manque de place. Même si ce pourcentage est inférieur à celui de certains centres urbains plus importants, il existe un problème très réel. Il n'y a pas d'autre refuge à Regina où peuvent s'adresser les familles qui sont refusées par une maison de transition. Encore une fois, elles doivent être logées dans des hôtels jusqu'à ce qu'il y ait une place libre dans

une Maison de transition ou qu'elles trouvent elles-mêmes un autre logement. Cette situation comporte deux problèmes: d'abord, les services offerts sont évidemment insuffisants pour répondre aux besoins de ces femmes; et deuxièmement, il y a un problème réel en ce qui concerne le logement. Actuellement, le taux d'occupation des logements en Saskatchewan est très bas, et l'avenir est sombre. Les propriétaires n'acceptent ni les enfants et ni les assistés sociaux. Les loyers sont souvent plus élevés que les montants autorisés par les services sociaux. Les femmes sont souvent dans l'impossibilité de trouver une maison parce qu'elles ne peuvent faire un dépôt de garantie immédiatement. Ces problèmes semblent plus aigus dans les petits centres urbains où il n'existe pas de maisons de transition.

Par conséquent, les maisons de transition de Regina et d'un grand nombre d'autres centres au Canada, ne peuvent plus être considérées comme des «refuges» ou «centres d'accueil d'urgence», étant donné que les familles doivent parfois attendre deux semaines avant d'y être admises. Tant que les maisons de transition n'atteindront pas leur but premier qui est d'offrir un refuge aux familles, elles ne pourront traiter des questions de réforme législative, de recherche ni d'éducation du public.

En outre, il n'existe <u>aucune</u> solution pour les familles qui doivent quitter la maison familiale, dans les centres ruraux de la Saskatchewan. Dans des cas de violence extrême, la police locale ou la Gendarmerie Royale héberge la famille en prison pour la nuit, ce qui est le seul moyen de garantir sa sécurité. Le lendemain, la famille doit être arrachée de son milieu et relogée dans un plus grand centre urbain où, éventuellement, des maisons de transition existent.

3. <u>Dispositions de la Loi</u>

La majorité des femmes qui se présentent à une maison de transition craignent pour leur sécurité physique, où qu'elles soient, et certaines d'entre elles craignent même pour leur vie. Des ordonnances enjoignant de garder la paix constituent le seul mécanisme de protection sur le plan légal. En vertu du Code criminel, une femme peut accuser son mari de voies de fait, ou de menace de voies de fait, et si elle a des preuves, le juge ordonnera à l'homme de «garder la paix». Le juge peut le faire après que la femme ait porté plainte pour voies de fait ou de menace de voies de fait ou simplement après avoir exposé les faits. S'il y a violation de son engagement, il sera condamné à une amende ou à la prison.

Ce mécanisme semble beaucoup plus satisfaisant et plus simple en théorie qu'en pratique. Souvent, les conditions de l'ordonnance ne sont pas appliquées ou ne sont pas applicables. Si le mari ne respecte pas l'ordonnance, la femme doit appeler la police et ce sera sa parole contre la sienne. Deuxièmement, la police peut préférer ne pas s'en mêler, invoquant qu'il s'agit d'un délit civil et non d'une infraction criminelle. Cette méthode n'empêche pas le mari de retourner chez elle ou dans sa résidence; la femme ne peut donc jamais éprouver un sentiment réel de sécurité. Enfin, un grand nombre de femmes ne tentent pas d'obtenir une ordonnance enjoignant de garder la paix simplement par crainte d'aggraver la situation.

La police est le seul organisme accessible à la population 24 heures par jour et elle est certes le plus apte à répondre aux appels urgents. Les recherches indiquent qu'environ 30 p. 100 des appels à la police concernent des «querelles familiales», ou des appels pour des services sociaux. Ce manque d'intérêt de la police pour les querelles familiales est dû à de nombreux facteurs. Généralement, ces querelles sont considérées comme des incidents déplaisants qu'elle préfère éviter. Bon nombre d'agents de police disent qu'ils n'ont aucun intérêt à intervenir dans des querelles familiales, et ne sont pas certains d'être en droit de le faire. Les querelles familiales sont très imprévisibles et dangereuses, et la police n'a pas reçu la formation nécessaire pour intervenir efficacement et sans risques. Les départements de police reconnaissent rarement comme service exemplaires les interventions dans les querelles familiales et celles-ci ont très peu de prestige. Enfin, la police hésite à répondre parce que ces citoyens (femmes) qui lui demandent son aide d'urgence nient souvent leurs déclarations le lendemain.

Donc, même si une femme est sévèrement battue, elle hésitera peut-être à porter plainte. Il arrive souvent qu'elle craigne d'autres représailles encore plus graves de la part de son mari. Même si la police est au courant de cette situation, elle ne lui offre aucune protection au cas où cette menace se matérialiserait. Si une femme porte plainte, la période d'attente peut être longue, ce qui la place dans une situation encore plus dangereuse. Elle doit aussi faire face au sentiment de culpabilité d'avoir fait mettre son mari en prison et il est possible aussi qu'elle ait à subir le harcèlement des amis et de la famille de son mari. Les options offertes à la femme sont minimales et peu satisfaisantes, donc il est possible qu'elle amorce le processus et plus tard retire sa plainte. Cela se produit habituellement lorsque son mari la menace ou l'attaque de nouveau, ou réussit à la convaincre de retourner à la maison sous prétexte de relations «nouvelles et améliorées».

En fait, le problème se réduit au fait que la police ne juge pas la violence domestique comme un crime défini dans le code criminel. Les agents de police exercent une grande discrétion dans leur interventions, agissant souvent selon leurs antécedents, leur personnalite et leur expérience. La police a le pouvoir discrétionnaire d'invoquer des sanctions pénales et peut par conséquent accuser l'agresseur de «voies de fait causant des blessures corporelles». Elle exerce rarement ce pouvoir. La raison en est que dans la majorité des cas, la victime ne porte pas plainte et les agents de police ne voient aucune raison d'augmenter leur charge de travail administratif pour des questions qui ne sont pas habituellement portées devant les tribunaux. Si l'on voit la situation dans cette perspective, c'est a la victime qu'il incombe de demander des sanctions penales. Par conséquent, pour remédier à cette situation, l'absence de violence conjugale doit être considérée comme un droit fondamental et non comme une chose d'acquise. A moins que des dispositions ne soient prises de façon à garantir cette protection contre l'agression, la police ne fera rien de plus que maintenir le statu quo pour les femmes maltraitées.

4. Financement des maisons de transition

Le gouvernement de la Saskatchewan a établi un des meilleurs systèmes de financement des maisons de transition au Canada. Il assume la majorité du financement de ces maisons même si elles demeurent autonomes dans leur exploitation avec un conseil d'administration. Le financement se fait par des subventions plutôt que par indemnités journalières; donc leurs revenus ne dependent pas du nombre de leurs residents. C'est un arrangement favorable aux maisons et particulièrement aux nouveaux organismes où le taux d'occupation durant la première année est imprévisible. En s'engageant à verser une subvention annuelle à ces maisons, le gouvernement de la Saskatchewan fait connaître à la population qu'elle considère la violence contre les femmes comme un problème grave qui ne peut pas être ignoré.

Cependant, il existe encore des problèmes de financement. Un grand nombre de maisons, afin d'etre en mesure d'ouvrir leurs portes, soumettent un budget original très bas. Ce budget est utilisé comme indice de base pour une augmentation possible l'année suivante. Traditionnellement, le Ministère des services sociaux (ministère qui accorde les subventions aux maisons de transition) a dû accorder des augmentations inférieures au coût de la vie. Il est alors très difficile pour ces maisons de continuer à offrir des services un certain temps sans avoir à faire face à de graves difficultés financières.

Le besoin urgent de services sociaux spécialisés concernant la violence dans les familles a fait l'objet de nombreuses recherches; cependant, ce dont nous avons besoin maintenant ce sont de ressources financières suffisantes pour financer l'élaboration, la mise en application et l'évaluation des programmes. Les dispositions actuelles du gouvernement doivent être améliorées afin de suivre l'évolution des besoins de la société.

5. Affaires indiennes et du Nord

En Saskatchewan, les relations avec le Ministère des Affaires indiennes et du Nord ont toujours posé des problèmes quand il s'agit des maisons de transition. Comme d'autres organismes de services sociaux, la rigidité de sa structure administrative ne permet ni souplesse ni accessibilité. Si une cliente des Affaires indiennes se présente à une maison de transition durant la fin de semaine ou après les heures de bureau, son autorisation d'admission ne peut être approuvée avant le prochain jour ouvrable. (Sauf à Regina, Saskatoon et à Prince Albert où il existe des centres d'accueil qui ont été autorisés à prodiguer une aide financière en cas d'urgence). Si les Affaires indiennes ne recommandent pas son transfert dans un foyer de transition, les frais subis dans l'intervalle incombent au foyer de transition.

Il appartient au responsable des Affaires indiennes de déterminer s'il est opportun pour une femme de demeurer au foyer de transition. La décision est discrétionnaire et d'ordinaire fondée sur la recommandation du personnel de la maison de transition, du service aux familles, d'un médecin ou autre spécialiste. Dans certains cas, le responsable ne permettra à la femme de rester que si elle a été victime de graves sévices ou traverse une «crise sérieuse». En conséquence, des relations conjugales destructives et souvent dangereuses, combinées au désir de la femme de partir, ne lui garantissent pas que son séjour sera approuvé par le responsable des Affaires indiennes.

6. Éducation et prévention

À l'heure actuelle, au Canada peu de systèmes sociologiques se rendent compte de leur rôle dans la prévention de la violence familiale. Il incombe principalement aux maisons d'accueil et de transition, ou autres groupes intéressés, d'informer la collectivité du problème, ce qui est souvent réalisé d'une manière incohérente et en l'absence de fonds pour une publicité qui porterait sur les fonctions et les endroits offrant une aide. La

femme maltraitée éprouve donc des difficultés à formuler ses besoins. Le public doit être conscient de la situation et de ses responsabilités.

Les domaines à étudier sont les suivants:

(a) Les conseillers ayant reçu une formation professionnelle, les thérapeutes, les travailleurs sociaux. Un grand nombre de conseillers et de spécialistes ont reçu une formation adequate en matière de conseils matrimoniaux. Toutefois, ils sont peu nombreux à avoir reçu une formation leur permettant de s'occuper des cas de violence réelle qui surviennent dans les relations conjugales. Il surgira toujours des problème dans les relations les plus satisfaisantes mais c'est la violence dans ces relations qui est inacceptable. En conséquence, une formation est nécessaire pour augmenter la compétence et les ressources de la plupart des professionnels qui sont en contact avec la violence familiale et amenés à régler les querelles domestiques.

(b) **Ecole.**
Même dans notre société moderne, un grand nombre d'adolescents ont une notion très romantique du mariage et de la famille. Quand elles songent à leur mariage, un nombre etonnant de femme croient qu'elles vivront toujours heureuse par la suite. Notre système scolaire a évité d'enseigner aux étudiants comment traiter de façon constructive les problèmes que pose autrui, communiquer efficacement et parler de la réalité, et de la responsabilité de constituent un conjoint et des enfants. On pourrait faire valoir que l'école n'est pas l'endroit approprié pour se voir confier la responsabilité de ces domaines, bien qu'elle se charge d'éduquer nos enfants en ce qui concerne la sante, la nutrition, les études de marchés, ect.

On peut insister sur le besoin d'éducation, au sens le plus large, en exerçant des pressions visant à faire modifier les programmes d'études des écoles publiques. Plus précisément, des cours sont necessaires pour aider les étudiants à prendre conscience des problèmes de la violence conjugale, à etre mieux informes du rôle de l'homme et de la femme et leur fournir les connaissances qui leur permettront de faire face à la violence domestique.

(c) **Organes d'information.**

La télévision exerce à l'heure actuelle une grande influence sur notre société. Les télespectateurs sont de tous les âges et de tous les niveaux socio-économiques. Si le Canadien moyen passe plus de seize heures par semaine à regarder la télévision, il est manifeste qu'elle contribue grandement à modeler l'attitude des gens. Étant donné que la télévision joue un rôle actif dans l'étalage de la violence, elle doit également aborder de façon constructive les problèmes associés à la violence familiale.

Les gouvernements provinciaux et fédéral se sont maintenant engagés à faire de la publicité concernant l'emploi, l'alcoolisme, la nutrition, la santé, etc. Ils doivent faire de même dans les domaines de l'éducation et de la prévention en matière de femmes maltraitées.

Recommendations

1. Que l'on mette au point des solutions de rechange aux maisons d'accueil et de transition. Dans les petites collectivités, il est trop onéreux de disposer d'une maison de transition pouvant ne pas être pleinement utilisée. Dans tout le pays, certaines collectivités ont discuté des possibilités de familles d'adoption dans la collectivité. Ces familles d'adoption seraient prêtes à prendre une famille en cas d'urgence. Dans d'autres régions, on a conçu une deuxième étape de logement. Les gouvernements provinciaux et fédéral doivent étudier ces solutions de rechange et toutes autres du genre. On doit procéder immédiatement ment à une planification afin de pouvoir solutionner convenablement les problèmes ultérieurs.

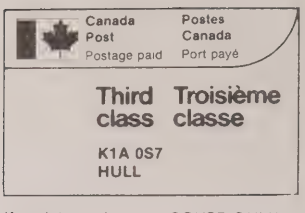
2. On doit consacrer du temps et de l'argent à la recherche. Même ceux qui travaillent quotidiennement avec des femmes maltraitées se posent beaucoup de questions qui demeurent sans reponse, du genre «pourquoi le problème existe», «que faire maintenant?», «quelle orientation prendre», «éviter le problème?». Ce n'est souvent que par tâtonnements que l'on tente de répondre à ces questions.

3. Que des fonds plus importants soient mis à la disposition des maisons d'accueil et de transition, en prévoyant un processus d'évaluation, afin que les femmes soient certaines d'obtenir un service de bonne qualité.

4. Que l'on procède à une évaluation de l'efficacité de la loi actuelle en matière de voies de fait étant donné qu'elle se rattachent à la violence domestique et que l'on fasse des recommandations en vue de changements constructifs.

5. Que l'on insiste sur la nécessité d'une formation continue, sur le perfectionnement des médecins, des éducateurs, de la police, des travailleuirs sociaux et des spécialistes des services sociaux dans le domaine de la violence familiale.

6. Que le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord soit plus généraux en ce qui concerne les ressources qu'il consent à offrir a ses femmes autochtones. Que les conditions d'admissibilité dans les maisons d'accueil et de transition soit les mêmes que pour les femmes non-autochtones.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Regina Transition Women's Society:

Ms. Deanna Elias-Henry, Director.

From "Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec":

Ms. Lorraine Chabot,

Ms. Pauline Grand'bois.

From the Ontario Association of Interval and Transition Houses:

Ms. Trudy Don.

Du «Regina Transition Women's Society»:

Mad. Deanna Elias-Henry, directrice.

Du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec:

Mad. Lorraine Chabot,

Mad. Pauline Grand'bois.

De l'«Ontario Association of Interval and Transition Houses»:

Mad. Trudy Don.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT
Government Publications

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 27
Thursday, February 11, 1982
Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule n° 27
Le jeudi 11 février 1982
Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 15 19

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28522

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Berger	Gustafson	Killens (M^me^)	Mitchell (M^me^)
de Corneille	Halliday	Kilgour	Savard
Elzinga	Hawkes	Malépart	Schroder
Fretz	Howie	Marceau	Young—(20)
Gauthier	Hudecki		

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Thursday, February 11, 1982:
Mr. de Corneille replaced Mr. Frith;
Mr. Elzinga replaced Mr. Schellengerger;
Mr. Kilgour replaced Miss MacDonald.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 11 février 1982:
M. de Corneille remplace M. Frith;
M. Elzinga remplace M. Schellenberger;
M. Kilgour remplace M^lle^ MacDonald.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 11, 1982
(31)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 11:17 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Elzinga, Fretz, Halliday, Hawkes, Mrs. Killens, Messrs. Kilgour, Lang, Marceau and Roy.

Other Member present: Mr. Heap.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament.

Witnesses: *From the London Police Force*: Superintendent N. LaVerne Shipley, Officer Commanding the Uniformed Division. *From the London Family Court Clinic and the University of Western Ontario*: Dr. Peter Jaffe.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981 relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 12:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 11 FÉVRIER 1982
(31)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 11h 17 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Elzinga, Fretz, Halliday, Hawkes, M^me^ Killens, MM. Kilgour, Lang, Marceau et Roy.

Autre député présent: M. Heap.

Aussi présent: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement.

Témoins: *De la Sûreté de la ville de London*: Surintendant N. LaVerne Shipley, «*Officer Commanding the Uniformed Division*». *Du «London Family Court Clinic» et de «University of Western Ontario»*: M. Peter Jaffe, Ph.D.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Les témoins font des déclarations et répondent aux questions.

A 12h 45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Thursday, February 11, 1982

• 1118

The Chairman: I see a quorum. The committee will resume consideration of its study of violence in the family.

This morning we will receive from the London Family Court Clinic, Dr. Peter Jaffe, and we have another witness this morning, Superintendent N. LaVerne Shipley, Officer Commanding the Uniformed Division.

As suggested, we will proceed as we did on Tuesday last; the witnesses will make their statements then we will proceed with the questioning of both witnesses at the same time and you will mention to whom you wish to direct your questions. Is that agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: I will now give the floor to Dr. Peter Jaffe.

Mr. Peter Jaffe (London Family Court Clinic): Mr. Chairman, if I might, we have organized our presentation so that the superintendent would go first.

Superintendent N. LaVerne Shipley (Officer Commanding the Uniformed Division, London Family Court Clinic): Thank you. Ladies and gentlemen, if I may, I would just like to give you a background on how the family consultant program with the London Police Force got started. It will be short; it is just a brief background of what transpired to get it in place.

The major impetus for development began in the late 1960s through our present chief, Walter Johnson, who at that time was deputy chief. He was very concerned about the major role police were playing in the mental health field and family problems. After several presentations on the topic in 1969 and 1970 by the chief to community groups, a committee was struck consisting of senior officers of the force, representatives from the John Howard Society, the Family and Children's Services and other interested groups.

We gathered data, and the focus was on the number of family trouble calls, the times these calls were coming to the police and the extent of overlap with families served by both the police and the community services.

• 1120

One of the critical events in the evolution of family consultants was a presentation by the chief to an interagency group in November, 1970. Armed with this data, Johnson stressed how the police force was constantly engaged in intervening in serious family difficulties. Most of the calls were coming in to the attention of police officers in the evening hours and on weekends. This is the time we are not subject to having the assistance of the social agencies because at 5 o'clock their doors would close and they were not open on weekends.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le jeudi 11 février 1982

Le président: Je vois que nous avons quorum. Le Comité reprend son étude sur la violence dans les familles.

Nous accueillons ce matin M. Peter Jaffe, du *London Family Court Clinic*, et un autre témoin, le surintendant N. LaVerne Shipley, *Officer Commanding the Uniformed Division.*

Ainsi qu'il a été suggéré, nous allons procéder de la même façon que mardi dernier, les témoins feront leurs déclarations et nous pourrons ensuite les interroger tous deux en même temps; vous n'avez qu'à mentionner à qui s'adresse votre question. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je donne donc la parole à M. Peter Jaffe.

M. Peter Jaffe (*London Family Court Clinic*): Monsieur le président, nous avons convenu que le surintendant prendrait la parole le premier.

Le surintendant N. LaVerne Shipley (*Officer Commanding the Uniformed Division, London Family Court Clinic*: Merci. Mesdames et messieurs, si vous me le permettez, je voudrais d'abord vous dire comment le programme de consultation familiale a démarré avec la Sûreté de la ville de London. Je serai bref, je vous donnerai un court aperçu de ce qui a précédé sa mise en place.

L'essor principal a été donné vers la fin des années 60 sous la direction de notre chef actuel, Walter Johnson, qui était à l'époque chef adjoint. Il se préoccupait beaucoup du rôle important que jouaient les policiers dans le domaine de l'hygiène mentale et des problèmes familiaux. Plusieurs exposés avaient été faits sur le sujet en 1969 et en 1970 par le directeur des groupes communautaires, à la suite de quoi un comité fut établi. Il se composait d'officiers chevronnés de la force policière ainsi que de représentants de la *John Howard Society*, des services à la famille et à l'enfance et de groupes intéressés.

Nous avons donc recueilli des renseignements et nous avons mis l'accent sur le nombre d'appels venant de familles en difficulté, le moment où ces appels arrivaient au poste de police et la mesure dans laquelle il y avait chevauchement des services offerts par la collectivité et par la police à ces familles.

Les services de consultation familiale ont atteint un point tournant en novembre 1970, lorsque le chef donna un exposé à un groupe interorganisation. Données en main, M. Johnson souligna dans quelle mesure le corps policier devait toujours intervenir lors de situations familiales graves. La plupart des appels adressés aux agents de police entraient le soir et les fins de semaine, soit les périodes au cours desquelles aucun service n'est offert par les organismes sociaux, puisqu'ils ferment leurs portes à 17 heures tous les jours et les fins de semaine.

[*Texte*]

The data clearly identified the high frequency of domestic calls and the degree to which potentially explosive family situations were left unresolved. In handling these cases, officers felt frustrated as they were repeatedly called back to the same family—and I speak from experience, my own time on the street: every Friday night you were back at the Smith family, so to speak, for the same problem.

Due to the traditional role definition and training of police officers, they felt that they had neither the time, the confidence, nor the mandate to deal effectively with these problems. Dealing with this problem did not seem to fall under any one mandate. Family and Children Services provided a duty worker to be available after hours, but they were focusing generally on emergency for abused children and that type of thing.

The coverage of this from the media was extensive and very supportive. It came to the attention of Dr. Willard Reitz, who was a psychologist and director of the Clinical Psychology Department at the University of Western Ontario. Dr. Reitz and Chief Johnson got together and discussed what could be done about this problem.

At that time there was a research program in the New York police department run by a psychologist, Dr. Morton Bard. They had trained a number of police officers to be specialists in family domestic calls. These officers did nothing but respond to domestic calls. We felt that this would not work in a city of the size of London, which has around 250,000 people. In early discussions, much consideration was given to the New York program and the degree to which it could serve as a model for London. However, it was decided that a specialized civilian branch working with the police force would better suit the needs of the community of London.

The exciting aspect of Reitz' and Johnson's ideas was the potential for a meaningful bridge between police and mental health professionals. The problem was funding: Where would the money come from?

Fortunately, two private donor foundations, The Richard & Jean Ivey Foundation in London and the Donner Foundation in Toronto, responded and funding was provided.

The training program for the police and family crisis intervention began in 1972. Half of the force received training during the first six weeks of 1972; the other half received it during the last six weeks. The purpose of this was to evaluate during the year how well the officers who had received this training were handling family crisis problems.

The training sessions lasted one week and involved classes of 20 to 25 officers of all levels of command within the police service. The program had several components. One aspect was a series of lectures by professionals in the community on critical issues related to family disputes, such as alcoholism,

[*Traduction*]

Les données ont permis d'identifier le taux de fréquence élevé des appels familiaux et la mesure dans laquelle les situations familiales explosives demeuraient non résolues. Les agents qui se penchaient sur ces cas se sentaient frustrés parce qu'ils étaient rappelés sans arrêt à visiter la même famille—et j'en ai eu l'expérience moi-même lorsque je faisais mes rondes: chaque vendredi soir, on revenait chez la famille Smith, pour faire face au même problème.

A cause de la définition de leur rôle traditionnel et de leur formation, les agents de police avaient l'impression qu'ils n'avaient ni le temps, ni la confiance, ni le mandat voulus pour traiter efficacement ces problèmes. Ils n'avaient pas l'impression que ce problème relevait de leur compétence. Une personne était en fonctions au service d'aide à la famille et à l'enfance, après les heures normales de travail, mais on s'occupait habituellement des enfants maltraités, et de ce genre de chose.

Les médias d'information ont beaucoup parlé de ce problème et nous ont accordé leur appui. La chose a été portée à l'intention du Dr Willard Reitz, psychologue et directeur du département de psychologie clinique à l'université Western Ontario. M. Reitz et le chef Johnson se sont rencontrés pour discuter des façons de résoudre le problème.

Au même moment, un programme de recherche démarrait au département de police de New York, et il était dirigé par le psychologue Morton Bard. On s'était occupé de former un certain nombre d'agents de police chargés de répondre aux appels relatifs aux conflits familiaux. Ces policiers ne répondaient qu'à ces appels. Nous avons cru que ce genre de programme ne pouvait pas fonctionner dans une ville de la grandeur de London, qui compte quelque 250,000 habitants. Au cours des premières discussions, on a parlé surtout du programme de New York et de la façon dont London pourrait s'en inspirer. Cependant, on a décidé qu'il serait plus opportun, à London, qu'une section spécialisée de civils travaille avec la force policière.

Ce qui était extrêmement intéressant dans les échanges entre Reitz et Johnson, c'est qu'ils offraient la possibilité de combler le fossé qui existait entre les policiers et les professionnels de la santé mentale. Il n'y avait qu'un problème, le financement. Où trouver l'argent?

Heureusement, deux fondations privées de donateurs, *The Richard & Jean Ivey Foundation* de London et la *Donner Foundation* de Toronto, ont répondu à l'appel et ont financé le projet.

Le programme de formation des policiers a donc débuté en 1972. La moitié du corps policier a été formée pendant les six premières semaines de 1972, l'autre moitié pendant les six dernières semaines. Il s'agissait d'évaluer pendant l'année comment les agents formés traitaient les problèmes découlant de conflits familiaux.

Les séances de formation duraient une semaine et les classes comprenaient de 20 à 25 agents de tous les niveaux de commandement des services policiers. Il y avait plusieurs composantes dans ce programme. Il y avait d'abord une série de conférences données par des professionnels de la commu-

[*Text*]

crisis theory, family law and the role of family court, and the psychology and sociology of family violence and child abuse.

Officials of major agencies discussed the nature of their involvement in family problems. A directory was prepared and handed out to all officers listing social service and mental health agency phone numbers and what type of service they would respond to.

The other component of the training program involved role-playing in which professional actors and actresses staged typical domestic scenes. Every day three officers were brought to the class in uniform; they were sent out of the class while this acting got under way; and, at a point when it reached a real crisis stage, these officers were brought in to intervene and handle it as if they were on the street. It was all videotaped and played back, and the officers received feedback from the other officers who were studying in the class.

At the time the second training sessions took place at the end of the year we had already had three family consultants hired and the program was under way. The concept, as I said, involved having skilled civilians, who would work out of the police station, assist officers around the clock in intervening in family crisis situations. They were seen as individuals who could help reinforce the training program that the officers had received.

• 1125

One of the essential elements in the introduction of the consultants was the policy that they were there to serve the front-line officers and to help them in carrying out the responsibilities more effectively. There were no guidelines set down for when they should call the consultants. The officers knew the consultants had an office in the station; they have an unmarked police vehicle, and they are radio equipped and can respond.

Due to this informal contact between the family consultants and the officers during the training program in the cafeteria and around the station, initial police and social worker stereotypes that may have existed were altered.

The first referral took place in mid-December, 1972. In 1974 the private funds were depleted; we were out of money. Since the family consultant service was proving to be a valuable and reliable part of the police service, it seemed appropriate to approach both provincial and federal departments of the Solicitor General for funding. This was done. The funds totalled $200,000 and were invested by these two levels of government: one-third from the provincial and two-thirds from the federal government. This provided coverage of operational expenses until March of 1976.

[*Translation*]

nauté sur des problèmes graves ayant une incidence sur les conflits familiaux, l'alcoolisme par exemple, sur la théorie des crises familiales, le droit familial et le rôle du tribunal de la famille, de même que sur la psychologie et la sociologie de la violence familiale et les mauvais traitements infligés aux enfants.

Les représentants des principaux organismes discutèrent de la nature de leur participation en ce domaine. On a donc préparé un annuaire qui a été distribué à tous les agents, lequel donnait une liste des numéros de téléphone des services sociaux et des agences de santé mentale et du genre de services qu'ils offraient.

Le programme de formation faisait également intervenir un aspect artistique; des acteurs et des actrices jouaient des scènes illustrant des conflits familiaux typiques. Chaque jour, trois agents attendaient à l'extérieur de la classe pendant qu'on jouait une scène, et lorsqu'il y avait vraiment un état de crise, intervenaient, ainsi qu'ils l'auraient fait si la situation eut été réelle. Tout cela était enregistré sur bande magnétoscopique et projeté ensuite aux autres agents qui suivaient le cours, pour qu'ils présentent leurs commentaires aux policiers qui étaient intervenu.

Au moment de la deuxième séance de formation, à la fin de l'année, nous avions déjà embauché trois consultants familiaux et le programme était en cours. Je le répète, il s'agissait d'impliquer également les civils compétens qui devaient travailler au poste de police, aider les agents 24 heures sur 24 à intervenir en cas de crise familiale. Ces civils étaient considérés comme des personnes pouvant renforcer le programme de formation suivi par les policiers.

La participation des consultants était essentiellement axé sur le principe voulant qu'ils aident les agents à s'acquitter au mieux de leurs responsabilités. Aucune ligne directrice n'avait été établie pour souligner à quel moment les policiers devaient faire appel à leurs services. Ces derniers savaient que les consultants avaient un bureau au poste, ils disposaient de véhicules non identifiés, avec radio, ce qui leur permettait de garder contact avec eux.

A cause de ces rapports informels qu'ont eus les consultants familiaux et les policiers pendant le programme de formation, à la cafétéria et au poste de police, les stéréotypes du travailleur social et du policier qui existaient au départ ont changé.

Le premier envoi a donc eu lieu à la mi-décembre 1972. En 1974, les fonds privés étaient épuisés, nous n'avions plus d'argent. Le service de consultation familiale s'était révélé un élément valable et fiable du service policier, et il nous a donc semblé approprié de communiquer avec les ministères provincial et fédéral du Solliciteur général pour obtenir des crédits. On a ainsi obtenu une somme totale de $200,000 de ces deux paliers de gouvernement, le tiers du gouvernement provincial et les deux tiers du gouvernement fédéral. Cette somme a donc couvert nos dépenses opérationnelles jusqu'en mars 1976.

[*Texte*]

Following extensive evaluation the consultant service was to be presented as a model for police forces across the country.

When this money ran out, more permanent funding was sought from the municipality. A report was prepared documenting the effectiveness of the program to the police, the community agencies and to families and individuals in crisis. Highlights in this report were spontaneous in structured feedback received by the police officers: The consistent service utilization by officers; the decrease in chronic-call families; agency evaluation of service effectiveness; outcome information regarding families receiving service, and the importance of immediacy of response by mental health officials.

A presentation was made to the Board of Police Commissioners. It was accepted, and since April 1976 the program has been funded entirely by municipal funds and the service is an integral part of the London Police Force.

Just a brief note on how it operates. We have five consultants—one male and four female. One of the females is a service co-ordinator whose job is to co-ordinate the program. She reports directly to me. They work out of the police headquarters, very close to my office. They have a car which is radio equipped, and they work from 9.00 a.m. to 4.00 a.m., and on weekends from noon to 4.00 a.m.

Most of the calls that the consultants receive come from the uniformed division of the force, although other calls come from the criminal investigation division and headquarters section. They respond to a wide range of crises, especially family disputes reflecting marital discord or conflicts between parents and children.

The officer involved in a crisis intervention will radio for a consultant. After restoring peace, putting out the brushfire so to speak, and handling any immediate danger to family members, the consultant will immediately attend the call, whether it is in the family home, in a parking lot, or in police headquarters.

As soon as the consultant arrives on the scene he receives a summary of the officer's understanding and perceptions as to what led to the police intervention. The family consultant discusses with the officer the present emotional state and levels of co-operation that can be expected from the individual family during the crisis intervention. The officer usually leaves at this time, unless in his judgment a reccurrence of violence is likely or he or she feels he has something to contribute or learn from the intervention by the consultant.

The consultants resolve crises in a number of ways. The primary mandate is to provide as much counselling or mediation as possible to help settle the most immediate crisis for the individual family. Whenever appropriate, the consultants will attempt to provide some ongoing assistance to the family by facilitating contact with community resources. This may

[*Traduction*]

A la suite d'une évaluation exhaustive, le service de consultants a été présenté comme modèle aux corps policiers du pays.

Une fois l'argent dépensé, on a cherché à obtenir un financement permanent de la municipalité. Nous avons préparé un rapport sur l'efficacité du programme pour le corps policier, les organismes communautaires, les familles et les particuliers éprouvant de graves problèmes familiaux. Les points saillants du rapport découlaient des renseignements spontanés fournis par les agents de police: l'utilisation constante du service par les agents, la diminution des appels chroniques faits par certaines familles, l'évaluation faite par l'organisme de l'efficacité du service, l'information sur les familles ayant bénificié de ce service et l'importance pour les représentants du service de la santé mentale de répondre sans tarder aux besoins définis.

Une demande fut donc présentée au Bureau des commissaires de police, elle fut acceptée et en avril 1976, le programme était financé entièrement par la municipalité. Le service fait maintenant partie intégrante de la Sûreté de la ville de London.

Je vais vous expliquer brièvement comment il fonctionne. Nous avons cinq consultants, un homme et quatre femmes. Une des femmes est coordonnatrice des services, c'est elle qui est chargée de la coordination du programme. Elle me fait rapport directement. Ces consultants travaillent au quartier général de la police, c'est-à-dire très près de mon bureau. Ils ont une voiture avec radio, travaillent de 9 heures à 4 heures du matin et la fin de semaine, de midi à 4 heures du matin.

La plupart des appels que reçoivent les consultants proviennent de la division des agents en uniforme, même si d'autres appels sont faits par la Division des enquêtes criminelles et le quartier général. Ils doivent faire face à une grande diversité de crises, surtout des disputes familiales découlant d'un désaccord entre conjoints ou de conflits entre parents et enfants.

L'agent qui intervient dans une crise appelle par radio un consultant. Une fois que la paix est restaurée, qu'on a éteint le feu de broussailles, si je peux m'exprimer ainsi, qu'on s'est occupé du danger immédiat planant sur les membres de la famille, le consultant s'empresse d'aller offrir ses services, que ce soit au domicile des intéressés, dans un stationnement ou au quartier général de la police.

Dès que le consultant arrive sur la scène du conflit, l'agent lui fait un résumé de la situation telle qu'il la perçoit, et de ce qui a conduit à une intervention policière. Le consultant familial discute avec l'agent de l'état émotionnel des intéressés et du niveau de coopération auquel on peut s'attendre d'eux. Habituellement, l'agent quitte les lieux à ce moment-là, à moins qu'à son avis, il n'y ait danger de nouvelle violence ou qu'il ne croie pouvoir jouer un rôle utile ou apprendre quelque chose à la suite de l'intervention du consultant.

Les consultants peuvent résoudre des crises de diverses façons. Ils ont tout d'abord pour mandat d'agir comme conseillers ou médiateurs pour aider à résoudre la crise immédiate dans la famille. Lorsqu'il le juge approprié, le consultant peut essayer d'aider la famille en favorisant des contacts avec les ressources communautaires. Cela peut signifier un renvoi du

[*Text*]

involve a referral to a social service agency re contact of agency workers; initiation of client contact with a family physician or justice of the peace; or psychiatric assessment in a hospital.

One more important aspect is the feedback to the police officer. As they work in police headquarters, they are continually contacting the officer involved to tell him what is happening to the family down the street; what is happening as far as help for that family to get them functioning in the community again. Again, I speak from my own experience on the street.

• 1130

It was very frustrating to be back at the same home every Saturday night with the same problem. A report would be submitted to Family Services, or Children's Aid as it was known at that time, and the next weekend you did not know whether they had received the report, let alone whether anything had been done. I am sure they were doing things, but I point that out because nothing came back to me as an individual.

They print a newsletter which is distributed to the force telling the force about problem families where there is violence. One officer may respond or call where there is violence. The newsletter will go out so the rest of the officers know, if they respond to that home, to be careful, that there may be guns involved, someone may be hurt. And this goes on individually; they speak to the shifts being paraded to inform them of families who are having problems and difficulties.

It has been a tremendous service to the London police force. We have had a couple of surveys within the force, and the response from the members of the force is up in the 90 per cent area that they just could not do without this service again. They have even asked that it be expanded.

We feel that it was an excellent move. It is an unique service for the province, and in the country, I believe. I do not believe it will work for every force, but it works for us, and various-sized communities may create problems that this particular program would not work in.

I think that is all I can tell you at this point; it is a brief rundown of how the service got started.

The Chairman: Thank you very much, Superintendent Shipley. We will now hear Dr. Peter Jaffe.

Mr. Jaffe: Mr. Chairman, members of the committee, it is really an honour and a privilege to have been called here to testify before such a distinguished committee. I think, in particular, it is an honour for Superintendent Shipley and I to be called to Ottawa because, without the federal government and the support we have had from the Solicitor General over the past eight years, a lot of the program we are talking about, and the research, would not have been possible.

[*Translation*]

cas à un organisme de services sociaux pour que des contacts soient établis avec des travailleurs sociaux, ainsi qu'avec le médecin de famille ou le juge de paix, ou pour que l'intéressé subisse un examen psychiatrique à l'hôpital.

Il y a un autre aspect important dont il faille tenir compte, et c'est l'information qu'on communique à l'agent de police. Étant donné que les consultants travaillent au quartier général de la police, ils sont continuellement en rapport avec l'agent en cause, ils lui disent ce qui se passe au sein de la famille intéressée et quelle sorte d'aide elle peut obtenir pour fonctionner de nouveau dans la communauté. Là encore, je parle par expérience.

Il est très frustrant de toujours devoir se pointer chez la même famille le samedi soir pour faire face aux mêmes problèmes. Il nous fallait présenter un rapport aux services à la famille ou d'aide à l'enfance, comme on l'appelait à ce moment-là, et la semaine suivante, on ne savait même pas si le rapport avait été reçu, et encore moins si des mesures avaient été prises. Je suis certain que ces services donnaient suite aux problèmes, mais ce que je tiens à souligner, c'est que rien ne m'était dit à moi personnellement.

On imprime bien une circulaire qu'on distribue à tous les membres du corps policier pour leur dire dans quelle famille il y a des problèmes de violence. Si un policier se rend chez une famille où il y a violence, la circulaire fera connaître aux autres agents ce qui s'est passé, pour leur dire d'être prudents, qu'on y garde peut-être des armes à feu et que quelqu'un pourrait s'y faire blesser. Tout cela se fait sur le plan individuel, on dit aux équipes de relève dans quelles familles il y a eu des problèmes.

Ce service a beaucoup aidé le corps policier de London. Nous avons fait quelques sondages, et qui ont révélé que dans une proportion de 90 p. 100, les policiers n'estiment plus pouvoir se passer de ce service. Ils ont même demandé de l'élargir.

Nous croyons que c'est une excellente idée. Il s'agit d'un service unique dans la province, et au pays je crois. Je ne pense pas que cela puisse fonctionner partout, mais pour nous, ça marche bien, et des communautés de diverse importance peuvent éprouver des problèmes que ce programme ne permettrait pas de résoudre.

C'est tout ce que je voulais vous dire à ce moment-ci, ça vous donne une idée des débuts du service.

Le président: Merci beaucoup, surintendant Shipley. Nous allons maintenant entendre M. Peter Jaffe.

M. Jaffe: Monsieur le président, mesdames et messieurs du Comité, c'est un honneur d'avoir été convoqué à témoigner devant un comité aussi réputé. C'est un honneur surtout je crois pour le surintendant Shipley et moi-même d'avoir été invités à Ottawa car, sans le gouvernement fédéral et l'appui que nous recevons du Solliciteur général depuis huit ans, une grande partie du programme dont nous avons parlé et de la recherche n'aurait pas été possible.

[*Texte*]

My role with the Family Consultant Service that Superintendent Shipley described has been varied, but one of my roles as psychologist has been to evaluate the program and to look at some of the short-term and long-term benefits of what the superintendent has described.

I will just highlight some areas for your attention and I will look forward to your questions.

As the superintendent indicated, the area of responding to family violence is very frustrating and dangerous, not only to police officers but also to family members. In our research, we have discovered that the police in London are not only willing, but able, to respond to these situations, and do even more so if they have the support and backup from the Family Consultant Service.

We have found that the officers in London, as the superintendent mentioned, almost universally, are supportive of this program. That they have the backup they require makes them feel they are more effective in their job in responding to family violence. To the extent that committee members have heard negative things about police forces in Canada being insensitive to this area, quite often, I think, from our experience, it is simply because they do not have the training or the backup to do everything they want to do in some of these very terrible situations. Our research finding indicates that the police officers in London are sensitive and caring in these situations and respond appropriately and make very good referrals to the Family Consultant Service.

We have done surveys of local mental health and social service agencies who have, almost universally, indicated that the program we started in London with the police force has increased their understanding of family violence and increased their understanding of the police role in these situations.

One very interesting research finding we have is that the clients the police deal with, if they refer them to community agencies and those agencies respond within a 24-hour period, show up for appointments 80 per cent of the time. However, if those agencies wait a week or more to get involved with these families, the response rate is only 20 per cent.

• 1135

Our research really supports the importance of being involved at a time of crisis; offering help to people at a time when they need it most. If you wait for a week, and wait and put people on a waiting list for a mental health or social service agency, people are four times less likely to show up for some sort of assistance. I think there have been some myths in this area in the past; people say, well, these family members do not really want any help; they are going to turn down help; they are not motivated. That is simply not the case. Our research supports that if the police are there at the right time, with the support of a family consultant service and the community something can be done.

[*Traduction*]

Comme l'a décrit le surintendant Shipley, mon rôle au sein du service de consultations familiales est très varié, et en tant que psychologue, je dois évaluer le programme et m'occuper des objectifs à long terme et à court terme des projets mentionnés par le surintendant.

Je vais souligner certains points et répondrai ensuite à vos questions.

Comme l'a dit le surintendant, il est très frustrant et très dangereux de répondre à des cas de violence familiale, non seulement pour les agents de police, mais également pour les membres de la famille en cause. Nous avons découvert, lors de nos recherches, que la police de London est non seulement capable de répondre à ce genre de situation, mais qu'elle le fait plus facilement encore lorsqu'elle a l'appui du service des consultants familiaux.

Nous nous sommes rendus compte que les policiers de London, je répète ce que le surintendant a dit, appuient ce programme presque à l'unanimité. Le fait qu'ils aient l'appui nécessaire les rend beaucoup plus efficaces dans leur travail lorsqu'ils répondent à des cas de violence familiale. Dans la mesure où les membres du Comité ont entendu des choses négatives au sujet des forces policières au Canada qui sont censées être peu sensibles à ce genre de problème, je me rends compte, d'après notre expérience, que c'est très souvent parce que les policiers n'ont pas la formation ou l'appui nécessaire pour faire face à ces situations terribles. Nous avons découvert que les agents de police de London sont sensibles et humains dans ce genre de situation, qu'ils y répondent de façon appropriée et qu'ils ont fait de très bons renvois au service des consultants familiaux.

Nous avons fait enquête auprès des organismes de services sociaux et de la santé mentale, et on nous a dit dans presque tous les cas que le programme lancé à London au sein de la force policière leur fait mieux comprendre la violence familiale et également le rôle que jouent les policiers dans ces situations.

Nous avons également fait une découverte intéressante: si les policiers renvoient les clients à des organismes communautaires et que ceux-ci leur répondent dans un délai de 24 heures, les clients se présentent au rendez-vous dans 80 p. 100 des cas. Cependant, si les organismes attendent une semaine ou davantage pour s'impliquer, le taux de réponse n'est que de 20 p. 100.

Le résultat de notre recherche montre que notre présence est essentielle lorsque la crise éclate, c'est alors que les gens ont le plus besoin de notre aide. Lorsque l'intervention est remise d'une semaine, les chances que cette personne soit présente par la suite pour obtenir de l'aide sont quatre fois moindres. On avait toutes sortes d'idées reçues à ce sujet il y a quelque temps; notamment que ces personnes ne tiennent pas réellement à être aidées et que si l'aide leur est offerte, ils la refusent. Or, ce n'est pas du tout vrai. Au contraire, tout prouve que si la police intervient à temps avec l'aide de spécialistes des services familiaux, il y a moyen de faire quelque chose.

[*Text*]

We have been involved in a long-term research study, looking at the families we deal with over time. How effective is this program in helping families that are seen today? How effective is it for these families tomorrow, or three years from now? In the research we have done, we have uncovered that, to the extent that we have provided this program, there are fewer repeat calls to the police; there is less violence in these families. The astounding data we have is that every time a family calls the police, every time that same family makes a repeat call, there is an increased likelihood of greater violence taking place, which makes it very important to intervene early on and prevent violence. Our research has shown that we can prevent repeat calls and thereby prevent some of the violence.

We have done three-year follow-ups on the families we have worked with, and although there are a number of research problems with this that I do not want to bore you with now, our major finding is that three years after the fact, our families have dramatically improved in how well they resolve conflict situations; we find that the families that were served three years ago deal with problems at a much greater adaptive level. That is, they are less likely to be involved in violence or in serious disputes that will require police intervention.

As well, when we have looked at these families and their children, we have discovered that the children of the families we have worked with have a decrease in the number of behavioural problems that they exhibit. To us that is a very important finding because all the research in this area suggests that violence begets more violence; that children in families where they are exposed to violence between their parents grow up to be violent adults who repeat what they have seen at home. Our research supports that we can decrease some of these problems in the children; hopefully it may have an impact on the next generation we have in London, Ontario.

Some of the material that the committee was given deals with some of our more recent innovations in London, and I will just address those very briefly. Our work with the family consultant service led us to the conclusion that, even though it was a wonderful service and had many benefits that I have outlined, there still was a lack of good co-ordination between the criminal justice system and the mental health system, at least in our community, and I would guess elsewhere.

We have started in London a co-ordinating committee on family violence, of which key members are the senior inspector in the police force in London, as well as a senior member of the family consultant service. As well, we have representatives from criminal and family court, the administrators, the Crown attorney's office, probation, and members of the local bar who are actively involved in family law. This committee has been involved in research on wife battering in particular as one major focus.

We have uncovered some fairly serious problems, such as conflicting policies and conflicting services to battered wives. Our results suggest that in many cases in the past, victims of family violence are quite often treated as if they were perpe-

[*Translation*]

Par ailleurs, nous avons fait une étude sur l'évolution à long terme de ces familles. Dans quelle mesure notre aide est-elle efficace à plus long terme? Il semblerait que notre intervention ait pour effet de réduire la violence au sein de ces familles et dès lors, de nouveaux appels à la police. Il se trouve en effet que lorsqu'une même famille doit faire appel à la police une deuxième fois, il y a toutes les chances que les actes de violence s'aggravent, ce qui prouve qu'il est essentiel d'intervenir très tôt pour empêcher la violence. L'important est donc de supprimer la nécessité pour ces personnes de faire à nouveau appel à la police, ce qui a pour effet d'abaisser le niveau de violence.

Trois ans après notre intervention auprès de ces familles, nous avons à nouveau fait une enquête; il découle qu'elles sont parvenues à résoudre beaucoup mieux qu'auparavant les situations conflictuelles, que leurs capacités d'adaptation se sont sensiblement améliorées. L'incidence de la violence a diminué et, partant, la nécessité de faire appel à la police.

En outre, les enfants des familles auprès desquelles nous sommes intervenus comptent moins de problèmes de comportement, ce qui est très important étant donné que le spectacle de la violence semblerait être contagieux pour les jeunes. Ainsi, les enfants qui ont été témoins de scènes de violence entre leurs parents ont tendance à être violents lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. Notre intervention semblerait réduire ces problèmes et nous devrions avoir un effet positif sur la jeune génération de la ville de London.

Le document que nous vous avons remis fait état entre autres de certaines innovations que nous avons entreprises et je vais maintenant vous en dire quelques mots. Bien que le service de consultation familliale donnait d'excellents résultats, je vous l'ai déjà dit, la coordination entre la justice pénale et le centre d'hygiène mentale désirait, du moins dans notre ville, je présume qu'il en va de même ailleurs.

Nous avons donc créé un comité de coordination chargé de la violence au sein de la famille, comité dont les principaux membres sont l'inspecteur en chef de la police de London ainsi que les responsables du service d'orientation familliale. En font aussi partie les représentants des tribunaux pénaux et des tribunaux de la famille, les administrations du bureau du procureur de la Couronne, de services de libération conditionnelle et des avocats spécialisés dans le droit de la famille. Ce comité s'est penché plus particulièrement sur la situation des femmes brutalisées.

Ainsi, il est apparu qu'il existe une sérieuse contradiction entre les différentes orientations et les divers services mis à la disposition des femmes brutalisées. Il semblerait que par le passé, les femmes brutalisées aient été trop souvent traitées

[*Texte*]

trators of the violence; that is, the victims are sometimes treated even worse than the assailants.

Our research has led to four major conclusions, which I will just outline briefly. One is that our research supports the need for the police force to lay charges against husbands who assault their wives, and the police force has responded quite immediately to some of our preliminary results by changing their policies. I would guess that the London police force is probably one of the few police forces in all of North America to have taken this stand publicly. What their stand is based on is simply that policemen, representing society, have to be the ones not to condone family violence; the onus simply cannot be on the victim to take action, because the victim is then made to feel responsible for the violence.

• 1140

The other thing we have uncovered is that victims need a greater level of service. Victims need advocates on their behalf. A number of battered wives we have interviewed claim they have had very little support and they have been discouraged from getting the kind of help they need. Quite often they feel as though they were trapped and quite helpless in a violent situation.

The other thing we have learned from our victims and also from our studies is that the victims are very concerned about their husbands, and quite often what they want is both protection for themselves and some sort of immediate assistance for their husbands. Quite often what they are after is some sort of treatment. They see their husbands as having serious emotional difficulties, having difficulties dealing with expression of feelings, an inability to deal with stress, employment, financial stress, which often may precipitate the violence.

What we have done in London is initiated treatment groups for batterers. We have advertised this broadly to the judges and to the police officers, and to other people in the community, to make them aware that we are willing to do something to help the batterers as much as we are willing to do to protect the victims.

I think the most important thing we have learned on this committee is that quite often you cannot get both things; you are given a choice, either/or. Either you punish somebody or you help them. But it is hard to get both the criminal justice system and the mental health system to work in a co-ordinated fashion. The frustrating experience for victims of family violence is that they are quite often asked to choose: Either you help your husband or you punish your husband; we cannot do both. Either you go to the criminal justice system and you take your chances, or you go to the mental health system and you get some counselling, but we do not guarantee what is going to happen.

Quite often this problem is attitude, by the attitudes we found in members of the criminal justice system and the mental health system. The mental health system sometimes feels frustrated in the area of family violence, and they say,

[*Traduction*]

comme si c'étaient elles les agresseurs; j'irais même jusqu'à dire que parfois, les agresseurs étaient mieux traités que leurs victimes.

Nos travaux de recherche ont abouti à quatre conclusions essentielles dont je vais vous donner un bref aperçu. Premièrement,il est indispensable que la police porte plainte contre les maris coupables de voies de fait sur la personne de leur femme; la police de notre ville a d'ailleurs immédiatement mis cette recommandation en pratique. Et je pense d'ailleurs que la police de la ville de London est une de celle de toute l'Amérique du Nord à avoir adopté cette position. Or, il est évident que la police qui représente la société ne peut en aucun cas approuver la violence au sein de la famille. Il en découle qu'il ne doit pas appartenir à la victime de porter plainte contre l'agresseur, ce qui revient à la culpabiliser.

Par ailleurs, les victimes ont besoins d'être mieux entourées; elles ont notamment besoin d'un défenseur. Or, plusieurs femmes maltraitées que nous avons interviewées nous ont affirmé qu'on ne leur avait offert aucun soutien et que l'on les avait même découragées d'en chercher. Elles se sentent souvent désarmées, prises au piège de la violence.

Il semblerait en outre que de nombreuses femmes maltraitées s'en font néanmoins pour leur mari et que ce qu'elles souhaitent, c'est d'être protégées elles-mêmes, mais que leurs maris puissent également être aidés. Dans de nombreux cas, elles estiment que leurs maris éprouvent de graves problèmes affectifs et qu'ils devraient suivre des traitements phychologiques lorsque, ceux-ci, notamment, ont du mal à exprimer leurs sentiments, sont incapables de faire face aux difficultés financières ou autres, ce qui souvent précipite les actes de violence.

Nous avons donc mis sur pied un service de traitement phycho-social pour les hommes coupables de voies de fait sur leur femme. La création de ce service a été signalée à l'attention des juges, de la police et d'autres personnes intéressées, de façon que tout le monde sache que nous sommes disposés à aider les agresseurs aussi bien que leurs victimes.

Il semblerait que bien souvent il faut faire un choix, soit punir, soit aider. Or, il est difficile de convaincre la justice pénale de coopérer avec les services d'hygiène mentale. Malheureusement, les femmes sont souvent placées devant un choix: aider leur mari ou lui imposer une sanction. Si on opte pour la sanction, on s'adresse à la justice pénale; si on opte pour l'aide, on s'adresse à un service d'hygiène mentale, mais c'est bien entendu sans garantie.

Il s'agit très souvent d'ailleurs d'une question d'attitude, tant chez le personnel de la justice pénale que des services d'hygiène mentale. Les travailleurs des services d'hygiène mentale confrontés à des problèmes de violence au sein de la

[*Text*]

this really is a criminal justice responsibility; let the police and the courts look after it. The police and courts, in their sensitivity to some of the family matters, say, this is not really a criminal problem, it is a counselling problem for the mental health system. Quite often victims are sent from pillar to post and eventually give up because they feel there really is no help out there.

The last area we have uncovered is a great need for public awareness, in the public at large but also in different professionals who are in contact with battered wives: family doctors, clergymen in the community, different social services. A lot of people simply are not aware of the extent of the problem and what they can do to be part of the solution, rather than to perpetuate the problem.

Perhaps I could leave my comments at that. I sincerely look forward to your questions and look forward to expanding on some of these areas. The superintendent and I were concerned about confusing the committee, because we are talking about an innovative program that has been operating in London for a decade, the Family Consulting Service, with the police force. We were also talking about some very new initiatives in the area of family violence, in which we are trying to learn from our experience and provide as much as we can in this area in the London community.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Dr. Peter Jaffe.

Now we will proceed to the question period. It is possible to adjourn the meeting at 12.30, because some members have other commitments at that time.

I will now recognize Mr. Hawkes and Dr. Peter Lang.

Mr. Hawkes: Thank you, Mr. Chairman. I will try to be as brief as I can so as many members as possible get a chance to ask questions.

My first question is, does this committee have, or can this committee have, all those research results you have generated over this decade? Do we have them already? We do?

The Chairman: Dr. Jaffe.

• 1145

Mr. Jaffe: We have dutifully submitted all our research reports to the Solicitor General of Canada, their research office. Most of the research has been through the Causes and Preventions Branch. I think there is a file probably 10 feet high with our reports and our research data. I am sure it is a file which has no dust on it. We have had active consultation and negotiations and we have been speaking across the country about our findings.

Our more recent study, which I mentioned, on wife abuse is presently under review by the research staff of the Solicitor General of Canada, and it has not received final approval—even though I saw it this morning in *The Globe and Mail*. I do not know how it got there. We have leaks in London. I am not

[*Translation*]

famille abandonnent bien souvent et renvoient l'affaire devant la justice pénale. La police et les tribunaux par contre sensibilisés aux problèmes de la famille estiment qu'il ne s'agit pas d'une affaire pénale mais plutôt d'un problème d'hygiène mentale. Il arrive donc souvent que l'on renvoie les victimes de l'un à l'autre tant et si bien qu'elles finissent par penser qu'elles ne peuvent trouver de l'aide nulle part.

Enfin nous avons constaté que le grand public ainsi que différents spécialistes appelés à aider les femmes brutalisées doivent être sensibilisés à ce problème, notamment les médecins de famille, les ecclésiastiques et les services sociaux. De nombreuses personnes ignorent en effet l'ampleur du problème ainsi que ce qu'elles pourraient faire pour le résoudre.

Ceci conclut mon exposé. Je me ferai maintenant plaisir de répondre à vos questions. L'inspecteur de police et moi-même espérons ne pas vous avoir compliqué la tâche car le service d'orientation pour les familles est relativement récent, ayant été créé à London il y a dix ans seulement. Nous essayons de tirer des leçons de toute une série d'initiatives que nous avons prises dans le domaine de la violence au sein de la famille, de façon à aider au mieux les habitants de notre ville.

Merci.

Le président: Je vous remercie, monsieur Jaffe.

Nous allons maintenant passer aux questions. J'aimerais si possible pouvoir lever la séance à 12h30, car certains membres du Comité ont pris des engagements.

Je donne la parole à M. Hawkes, qui sera suivi par M. Lang.

M. Hawkes: Merci, monsieur le président. J'essaierai d'être bref de façon à ce que tout le monde puisse participer à la discussion.

Pourriez-vous nous communiquer les résultats des recherches que vous menez depuis dix ans? Avons-nous déjà reçu ces documents?

Le président: M. Jaffe.

M. Jaffe: Tous nos rapports de recherche ont été remis au Solliciteur général du Canada et notamment à la direction de la prévention. Ils doivent avoir constitué un dossier haut de dix pieds au moins avec tous les documents que nous leur avons fait parvenir. Je suis sûr également que la poussière ne s'y accumule pas. On nous a souvent consulté à ce sujet et nous avons fait de nombreux exposés à travers tout le pays.

Notre dernière étude sur les femmes brutalisées est actuellement à l'étude au bureau de la recherche du Solliciteur général; ce rapport n'a pas encore été définitivement approuvé, bien que le *Globe and Mail* en ait fait un ce matin. Il faut croire que des fuites ont lieu à London comme ailleurs. Ce rapport devrait être rendu public au printemps.

[*Texte*]

one of them. But it is in the *Globe* and it really should be public by springtime, I imagine.

The Chairman: I always thought you could get this information from the library.

Ms Mildred Morton (Research Branch, Library of Parliament): We have them.

Mr. Hawkes: You have them all? Or pretty well all?

Ms Morton: We have the paper *The Criminal Justice System's Response to Abused Women* and *An Integrated Response to Wife Assault: A Community Model*, and some other material on the psychological treatment of the assailant.

The Chairman: Okay.

Mr. Hawkes: From a committee perspective, we might request from the Solicitor General any other research data they have on this issue to make available to our research staff.

Out of your experience, listening to you this morning and listening to the witnesses who preceded you, one of the questions I asked the other night—and maybe not with the clarity I have since achieved on it—it seems to me there is a proportion of situations in which the threat component, the stress component on the battered wife, is sufficient that you almost have to view her for some period of time, which may be short—a matter of hours, or a matter of days—as being in such a mental state she really should be a ward of the state. Someone needs to intervene on her behalf.

I was pleased to hear that the police are laying charges in London, because that is a theme which has come up several times by way of advice. And some have argued against it. It was at the top of your list of the four things you concluded as major research findings, and I would like you to expand on that. When the state takes over and intervenes and lays the charge, what does that do? Does it simply draw to the attention of the husband that he has done something society does not condone?

Some of the witnesses say the men do not even realize they are doing something wrong. Is the laying of the charge sort of a crisis event which says to them clearly society does not condone such behaviour? Is that the importance of the charge?

Mr. Jaffe: I think from our findings—again this is based on over 200 cases we reviewed on police files, court files, and we have also done follow-up interviews with a number of the victims—there are really two major things. One is that the violence clearly is not condoned. There is a clear message. And when the police lay the charge, the onus rests on the criminal justice system rather than on the victim.

In many cases, when the victim has been separated from the assailant she is less in danger because there is nothing she can do to stop the process from moving on, whereas if she is the one who lays the charge, she is the one who can drop the charge and can continue to be battered, assaulted and threat-

[*Traduction*]

Le président: Je pensais que tous ces renseignements figureraient à la bibliothèque.

Mme Mildred Morton (direction de la recherche, Bibliothèque du Parlement): Nous les avons.

M. Hawkes: Nous avons tous ces documents.

Mme Morton: Nous avons le document intitulé *Position de la justice pénale vis-à-vis des femmes brutalisées* ainsi que le document intitulé *Approche intégrée du problème des femmes brutalisées: modèle communautaire*; nous avons également des documents concernant le traitement psychologique des agresseurs.

Le président: Parfait.

M. Hawkes: Nous pourrions également demander au Solliciteur général de nous faire parvenir toutes les études qui ont été faites à ce sujet.

D'après ce que vous nous avez dit ce matin et ce que nous ont expliqué également nos témoins précédents, il semblerait que de nombreuses femmes brutalisées sont dans un état psychologique tel qu'elles devraient être considérées pendant un certain temps comme des pupilles de l'État, une autre personne pouvant alors agir en leur nom.

J'ai été heureux d'entendre que dans certains cas, la police de London porte plainte contre l'agresseur. Comme d'habitude, certains sont contre, certains sont pour. C'était une des principales conclusions auxquelles vous étiez arrivés; j'aimerais avoir un peu plus de détails à ce sujet. Pourrait-on dire que lorsque l'État intervient par le biais de la police et porte plainte, il devient ainsi évident aux yeux du mari que l'agression dont il s'est rendu coupable ne saurait en aucun cas être approuvée par la société?

D'après certains témoins, les agresseurs ne se rendraient pas compte que leur comportement est répréhensible. Pensez-vous que le seul fait d'avoir fait l'objet de poursuites en justice leur fait enfin comprendre que leur comportement est désapprouvé par la société?

M. Jaffe: Deux éléments se dégagent de notre étude qui a porté sur 200 cas, ainsi que des entrevues que nous avons effectuées par la suite avec un certain nombre de victimes. Le fait de porter plainte prouve à l'évidence que la violence n'est pas approuvée par la société. Lorsque c'est la police qui porte plainte, c'est donc la justice pénale qui prend l'affaire en charge et non pas la victime.

Lorsque la victime est séparée de son agresseur et que c'est la police qui porte plainte, il y a moins de chance que la plainte soit annulée alors que dans le cas contraire, elle risque de retirer sa plainte et d'être à nouveau maltraitée et menacée par son mari. Lorsque c'est la police qui porte plainte, la femme ne

[*Text*]

ened. This is not so likely if the police have laid the charge, because then, if she calls the Crown Attorney's office and says "I would like to withdraw the charge", our Crown Attorney will say, "I cannot do that. We represent society, we are not going to condone this violence, and we are not dropping these charges." So there is a very clear message.

The other thing is in terms of, if you want to change a person's behaviour, the person first has to admit he has a problem. He has to admit the problem before anything else happens.

Our findings with a lot of the men who batter their wives is, as you say, they deny the problem. By laying the charge and having them found guilty in court, irrespective of further consequences, they get a very clear message from the judge about the inappropriateness of such behaviour, and it can be the first step in getting help. A lot of the victims we have interviewed are really relieved when the police have taken the action and taken the initiative, rather than themselves.

• 1150

Mr. Hawkes: We do not have this model, as far as I know, in the criminal justice system. But, if the police lay the charge; if that person appeared in court very quickly, within 48 hours after the assault; but then if there were some extended period of time in between in which treatment could be sought and the charge could be dropped, based on how that proceeds; if treatment were strongly encouraged in that fashion, what do you think the consequences would be in terms of the incidence of this kind of behaviour? Do you think that model would have a place in our recommendations, if we could conceive of a way of recommending it that would fit?

Mr. Jaffe: I could probably only speculate on that. Our data are not fine enough yet to look at different ways of handling the situation.

I think the only difficulty with dropping charges is that it still puts immediate pressure on the husband that may be dropped later on, whereas somehow it makes this family violence different from violence between strangers, because I think the criminal justice system would not hear of violence between strangers where the person who has been the assailant has had a chance to do something in order that the charges might then be dropped. So I think that, even though it may be worth it at some levels, that may be giving the public and the husbands in these cases the wrong kind of message. But I have no hard data at this point to lead the committee one way or the other.

Mr. Hawkes: If you had the responsibility that we have to make recommendations to Canada about changes in the law that might reduce the incidence of this, help people get the treatment they need, and help women get the support they need at that moment in crisis, what laws do you think need to be changed, and in what direction? Can you speculate?

One of the things that has come up a few times is whether or not spouses should be compelled in the law to testify. If the

[*Translation*]

peut pas par la suite demander au procureur de la Couronne de retirer la plainte, le procureur de la Couronne agissant au nom de la société, laquelle réprouve la violence.

D'autre part, pour qu'une personne change de comportement, il faut qu'elle commence par admettre qu'il y a un problème.

Or, nous avons constaté que de nombreux hommes qui brutalisent leur femme nient jusqu'à l'existence d'un problème. Lorsque les poursuites sont entamées et qu'ils sont condamnés par les tribunaux, ils sont obligés d'admettre que le problème existe et que leur comportement est inacceptable, ce qui bien souvent les amène par la suite à se faire soigner. De nombreuses victimes nous ont dit qu'elles avaient été soulagées de ne pas avoir eu à porter plainte elles-mêmes, les poursuites ayant été intentées par la police.

M. Hawkes: Supposons que la police porte plainte et que l'agresseur comparaisse devant les tribunaux dans les 48 heures suivant l'agression. Si par la suite, l'agresseur était encouragé à suivre un traitement psychologique et que les résultats fussent positifs, pensez-vous qu'il serait souhaitable d'abandonner les poursuites et que cela pourrait diminuer l'incidence de la violence; serait-ce à votre avis une recommandation valable pour nous?

M. Jaffe: Je ne puis vous répondre qu'à titre indicatif car nous n'avons pas encore fait d'étude assez détaillée à ce sujet.

La possibilité d'abandonner les poursuites introduirait une différence entre la violence au sein de la famille et la violence entre étrangers. En effet, il n'est pas question en droit pénal d'entamer une action pour agressivité entre étrangers si par la suite, les poursuites peuvent être abandonnées en raison d'une activité quelconque de la part de l'agresseur. Même si cela pouvait être utile dans certains cas, je pense que cela risque d'être mal interprété par le public aussi bien que par les hommes coupables d'agressivité envers leur femme. Je ne voudrais pas vous conseiller dans un sens ni dans l'autre.

M. Hawkes: Si vous deviez comme nous proposer des modifications à la loi de façon à réduire l'incidence de la violence familiale, tout en assurant les traitements psychologiques nécessaires aux agresseurs et le soutien aux femmes brutalisées, que nous conseilleriez-vous?

On s'est posé à plusieurs reprises la question de savoir si les conjoints doivent être obligés de témoigner l'un contre l'autre.

[*Texte*]

police lay the charge, then should the state also compell the spouse to testify? Do you think that would be a good idea or a bad idea?

Supt Shipley: It might be all right in some types of offences, but, as a blanket type of law, I think I would want to oppose that type of law.

What recommendations you could make is beyond me at this time. Certainly the Criminal Code provides redress for people who are assaulted. The main thing is to get these people to the court. I think there might be some data to suggest that, even if a charge is laid and is not proceeded with in the courts, is withdrawn for some reason, as does happen on occasion, this has had an impact on both the wife and the husband, both the victim and the accused person. So I think it is important, as Dr. Jaffe says, that the message gets out that it will not be condoned. The laws in the Criminal Code now sufficiently cover that.

Mr. Jaffe: I think I would support what the superintendent is saying. What our data suggest is that, if the wife is able to make it to court, irrespective of what the judge does she is only half as likely to be assaulted again. The women in our study, if they did not make it to court, had about a 67 per cent chance of being assaulted again within a very short period of time; if they got to court, that probably would be reduced to about 30 per cent, no matter whether the charge was dropped or withdrawn or something happened in court. So even getting into the court process does something by itself; there is a very clear message that goes out. Obviously we would like to drop that 30 per cent to zero, and that is probably what our future research is going to be working on.

One of the really interesting things in this field is that the laws are really there already; they are just not being used. A lot of this work does not really require innovation. If public sentiment does not condone family violence, if the police are working to their ultimate effect, as in the London police force, something can be done about this problem. The tools are there, we are just not using the tools, and quite often the left hand does not know what the right hand is doing.

We have police who encourage women to go to court and then a court administrator tells the woman she has to cool off for a while, to think it over before the case goes to court, that she is making the decision in an emotional way, and she is sent home to live in danger for two more weeks before any court process starts. The left and right hands of our criminal justice system are not co-ordinated, so we need some basic things. Chasing around would be a luxury beyond that.

• 1155

The Chairman: Thank you.

Mr. Hawkes: Thank you. If I could say one last thing: If, upon further reflection on that question, you get an idea, I hope the witnesses would feed it to us through the chairman and through the clerk.

The Chairman: Thank you. Now to Peter Lang.

[*Traduction*]

Si la police porte plainte, l'épouse doit-elle être obligée de témoigner, à votre avis?

Le surintendant Shipley: Ce serait peut-être utile dans certains cas, mais je ne pense pas qu'il faille pour autant généraliser.

Je ne sais vraiment pas quoi vous dire à ce sujet. Le Code pénal prévoit des compensations pour les victimes d'agression. Le plus important, c'est que les tribunaux soient saisi de la question. Il semblerait que même si une plainte est retirée, le seul fait d'avoir porté plainte a des effets tant sur l'agresseur que sur sa victime. Il est donc essentiel, comme M. Jaffe l'a expliqué, qu'il soit bien clair pour tous que la violence est réprouvée par la société. J'estime que sous sa forme actuelle, le Code pénal est satisfaisant à cet égard.

M. Jaffe: Je suis d'accord avec l'inspecteur. D'après nos travaux, l'incidence d'une récidive diminue de moitié du seul fait que la victime comparaît devant le tribunal, indépendamment de la décision du juge. Par contre, 57 p. 100 des femmes qui ne portent pas plainte font très rapidement à nouveau l'objet d'agressions. Cette proportion tombe à 30 p. 100 pour celles qui s'adressent aux tribunaux, indépendamment de la décision du juge ou même du fait d'abandonner la plainte. Il semblerait donc que le seul fait de s'adresser aux tribunaux ait un effet positif. Nous voudrions bien entendu que cette proportion de 30 p. 100 puisse être ramenée à zéro.

Les lois nécessaires existent mais elles ne sont pas utilisées. Il n'est donc pas nécessaire d'innover au plan juridique pour améliorer la situation. Dès lors que la société réprouve la violence au sein de la famille et à condition que la police fasse de son mieux comme c'est le cas notamment de la police de London, la situation peut certainement être améliorée. Les moyens nécessaires existent mais nous ne nous en servons pas.

Il arrive en effet, alors qu'une femme a été encouragée par la police à porter plainte, qu'un employé du tribunal lui conseille d'essayer de se calmer et de réfléchir avant de porter plainte, alléguant que son état mental ne lui permet pas d'être objective, si bien qu'elle est renvoyée chez elle pendant une quinzaine de jours, où elle se trouve à nouveau en danger. Il y a donc manque de coordination entre les diverses instances intéressées, ce qui doit bien entendu être changé. Pour le reste c'est superflu.

Le président: Merci.

M. Hawkes: C'est moi qui vous remercie. Si vous avez d'autres suggestions à faire, j'espère que vous ne manquerez pas de les faire parvenir au greffier du Comité.

Le président: La parole est à M. Peter Lang.

[*Text*]

Mr. Lang: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, it is encouraging to hear there are programs having positive results on this problem.

My first question is to Dr. Jaffe. In terms of setting up further programs, one of the biggest obstacles is going to be money and one of the strongest arguments our committee could have would be if there are any data or a cost-benefit analysis. For example, can you estimate how much the services you provide cost and how much is being saved in terms of family violence and stress on the social welfare system? If you have that kind of information and it could be made available to us—

The Chairman: Dr. Jaffe.

Mr. Jaffe: A ballpark figure for the family consultant services is in the vicinity of $110,000. It is part of the police budget and has been covered at the local level since 1976. In terms of cost-benefit analysis, our research has addressed this question but we ran into a roadblock of confidentiality of information as we tried to follow our families through the various systems: social services, mental health, medical and courts. Some people were unwilling to give us costs of their actual services and some were unwilling to give us information as to how deeply a particular family penetrated into their system. We tried but ran short.

I can only speculate and give you some of the encouraging data. There is a reduction in repeat calls which cost time. There is a saving there to the police force. We also have some preliminary data about some children in our sample who are less likely to end up in expensive, residential treatment centres, but we do not have the total costs for those. I can only speculate that the money spent is very much at the level of prevention. Being in the right place at the right time to help these families does minimize how deeply they penetrate into the criminal justice system or the mental health system. We tried to come up with a dollar figure, but we could not. We have a report on our preliminary attempts which I would certainly share with the committee.

Mr. Lang: Yes, if you could do that, because we would have at least an idea of the different areas in which cost would be saved.

Supt Shipley: If I may add something there, there is a hidden cost to the police force also. Our progressive police force has developed their patrol plan on past experience, taking into account the number of calls and the average time of calls for service. In our program, when the consultant arrives on the scene, in many cases the officer is back on patrol. He is back in service, so to speak, so that time is not accumulating. When we do our budget the following year to make a request for additional officers based on the number of calls we had and the total man-hours devoted to those calls, and as family crisis calls are a lot of our calls, this can develop into a lot of man-hours, which, because they are back in service, are not accumulating in total man-hours and we are not having to hire other police officers to beef that force up.

[*Translation*]

M. Lang: Merci, monsieur le président.

C'est encourageant d'apprendre que certains programmes ont des effets positifs.

Je vais commencer par m'adresser à M. Jaffe. Tout nouveau programme exige de l'argent; or, une analyse du rapport coûts-avantages serait pour le Comité un argument de grand poids. Pourriez-vous nous dire combien vos services coûtent et combien les services d'assistance sociale peuvent économiser grâce à la diminution de la violence au sein de la famille?

Le président: Monsieur Jaffe.

M. Jaffe: Le service d'orientation familiale revient à environ $110,000. Ce budget fait partie du budget de la famille et a été couvert par des recettes locales depuis 1976. Pour ce qui est d'une analyse du rapport coûts-avantages, nous avons eu beaucoup de mal à obtenir des données à cause du caractère confidentiel des renseignements; en effet, les services sociaux, les services d'hygiène mentale, les médecins et les tribunaux nous ont tous opposé le secret professionnel. Certains refusaient de dire à combien reviennent leurs services et d'autres à quel point ils s'étaient occupés de telle ou telle famille.

Tout ce que vous direz donc l'est à titre indicatif seulement. Lorsque la police n'est pas appelée à nouveau par la même famille, en voilà autant d'épargné pour la police. D'après nos études, les enfants de familles où la police n'a pu intervenir à temps risquent moins devoir être placés dans des centres de traitement psychologique coûteux. L'argent dépensé l'est essentiellement à titre de prévention. En secourant ces familles à temps, on diminue d'autant les risques de les voir ensuite déférées devant la justice pénale ou prises en charge par les services d'hygiène mentale. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore de chiffres concrets, mais je me ferai un plaisir de vous communiquer les résultats que nous avons déjà obtenus.

M. Lang: Cela nous donnerait au moins une idée des économies à réaliser.

Insp. Shipley: Ce service permet à la police de réaliser certaines économies du fait notamment que lorsqu'un conseiller familial arrive sur les lieux, cela permet la plupart du temps à l'agent de police de reprendre sa tournée, ce qui nous a donc permis de modifier les horaires des agents en conséquence. Lorsque nous établissons le budget, nous calculons le nombre d'appels et le nombre d'années-hommes qu'il a fallu pour y répondre et nous demandons le personnel supplémentaire dont nous avons besoin. Comme ces années-hommes ne sont pas incluses dans le nombre total d'années-hommes, il n'est pas nécessaire d'augmenter l'effectif.

[*Texte*]

• 1200

Mr. Lang: Thank you, Mr. Chairman. I have a second question concerning cases where there is serious bodily harm, and by that I mean a disability that is permanent. I wonder if you could give me an idea of the percentage of calls that you get that result in a victim's receiving serious bodily harm. As well as the percentage, could you tell me whether, since you have put in your new policy or program, you have an increased conviction rate in these cases, with sentencing?

Supt Shipley: I am not sure whether Dr. Jaffe can help you on the conviction rate. I cannot, at this point. We changed our policy in May of last year, directing officers to be more aggressive in the laying of assault charges. In defence of some police forces, ours included, probably there are many cases where officers have failed to take positive action. It is very easy to tell the victim, "Lay your own charge." This may result from past experience: An officer has laid a charge; he appears in court a week later, the husband and wife are there, and their differences are resolved. She wants to have the charge withdrawn and the Crown has gone along with it and the officer just shakes his head and feels that he has wasted his time. That may have led up to some cases where officers were not being aggressive enough. We have certainly made it very clear to our officers by a directive. We also have a form we give them now that leaves no doubt in the victim's mind as to whether or not we are going to take action or whether or not he should lay the charge— because this has happened in many cases, the victim has said: "I thought the police would look after it."

Mr. Lang: Are you talking specifically about cases with serious bodily harm?

Supt Shipley: Any type of assault I am talking about, at the moment, any type of assault.

Mr. Lang: In my question I wanted to focus in on the cases where there is serious bodily harm, with a permanent disability. I am trying to get a handle on what percentage of the cases, calls, or occurrences you get result in that, what the conviction rate has been, and whether your program has increased the conviction rate on this.

Supt Shipley: I think Dr. Jaffe may have some data on that.

Mr. Jaffe: Some of the data we have are to the effect that in 20 per cent of the incidents reported to the police the wife has required some sort of medical attention. We are not specific enough in our research yet to have followed through and gotten detailed medical reports. Of that 20 per cent, I think roughly a third end up going to the emergency department of the hospital. We have not followed up in terms of some sort of permanent disability, but we know that for at least 20 per cent medical attention was required.

What we also know is that, to the extent there is a charge of causing serious bodily harm, the greater the injuries the more likely it has been, in the past, that the police would have laid the charge and the court would have produced some sort of

[*Traduction*]

M. Lang: Merci, monsieur le président. Ma deuxième question porte sur les lésions corporelles graves qui entraînent une incapacité permanente. Dans quel pourcentage des cas la victime est-elle gravement blessée? Depuis l'adoption de la nouvelle politique, le nombre de condamnations a-t-il augmenté?

Le surintendant Shipley: Je ne le sais pas. Mais M. Jaffe pourrait peut-être vous répondre. On encourage beaucoup plus les agents de police à porter plainte pour voies de fait. Dans bien des cas, et nous ne sommes pas exclus, les agents ne prennent pas les mesures qu'ils devraient prendre. Il peut arriver que l'agent porte plainte, que la femme et le mari se réconcilient et que la femme veuille retirer la plainte. L'agent a l'impression d'avoir perdu son temps. C'est pourquoi, dans certains cas, les agents ne sont pas suffisamment dynamiques. Nous avons donc émis une directive qui dit, très clairement, ce qu'il faut faire. Nous avons également une formule qui précise si c'est la victime ou l'agent qui doit porter plainte. La victime ne peut donc pas prétendre qu'elle croyait que la police s'en occupait.

M. Lang: Vous parlez des cas où il y a des lésions corporelles graves?

Le surintendant Shipley: Je parle des cas de voies de fait.

M. Lang: Ma question portait sur des cas où il y a des lésions corporelles graves qui entraînent une incapacité permanente. Je voudrais savoir dans quel pourcentage des cas cela se produit, quel est le taux de condamnation et si votre programme a changé celui-ci.

Le surintendant Shipley: M. Jaffe aurait peut-être des renseignements là-dessus.

M. Jaffe: Dans 20 p. 100 des cas portés à l'attention de la police, la femme a eu besoin de soins médicaux. Nous n'avons pas encore reçu de rapports médicaux détaillés. De ces 20 p. 100, le tiers des victimes vont à l'urgence. Nous n'avons pas de chiffres sur les incapacités permanentes, nous savons que, dans 20 p. 100 des cas, la victime a eu besoin de soins médicaux.

Nous savons aussi que dans le cas de blessures graves, il est fort probable que la police aurait porté plainte et que le tribunal aurait condamné l'agresseur. Il y a un lien très étroit entre les deux.

[*Text*]

conviction. So there is a very high correlation between those two.

With the current policy, the conviction rate has increased fairly dramatically, but it is too recent really to give a full report on that. We are hoping to do another report for the research office of the Solicitor General for the spring and really to detail that.

One of the interesting things is that we are discovering that there is a lengthy history with many of the husbands we are seeing of other kinds of criminal behaviour and assaultive behaviour, more so than we originally suspected; but we do not have final data on that.

I might add that the media have been quite helpful in the London area, because they have publicized some of the cases where the police have laid the charge and the wife has taken the stand and minimized the assault. We had a case that made very large headlines in London, where a pregnant woman had been assaulted by her husband. On the stand she said that she condoned the violence, that her father had treated her this way and she did not take it very seriously. The Crown attorney made a plea to the judge that he could not condone the kind of behaviour even if this woman was going to say this on the stand under duress. The man was convicted; he was found guilty and received a short term in jail. So even with that kind of testimony it has had an impact, and that kind of publicity has an effect on Crown attorneys and judges in future cases.

• 1205

Mr. Lang: Mr. Chairman, I have a further question with regard to your comments on family doctors, the clergy and other groups being better informed. We have had suggestions from previous witnesses that wife abuse should be treated in a similar manner as child abuse in that the family physician would be legally bound to report it. I am interested in any comments you would have on that. My concern is that it may present an obstacle to a person seeking medical attention.

Mr. Jaffe: One comment is one that might have related to your previous question is that some of the family doctors we have interviewed have said that there are cases where they suspect the wife has been assaulted by the husband but that is not the way she presents it. The injuries are portrayed as falling down the stairs or other kinds of accidents. So in research terms there is a problem detecting the actual extent of family violence, which I am sure our research underestimates.

I think I would have some difficulty putting women in the same category as children in terms of the kind of protective legislation, but I think there should be some filing of report for serious injuries. I think whatever we can do to make, let us say, family physicians aware that some of the injuries they may be treating in women may be the result of family violence . . . that simply should be among the first questions in a doctor's mind when he is interviewing a woman with those injuries. To me, the answer may lie more in public awareness than it would in child-welfare laws for women.

[*Translation*]

Depuis l'adoption de la nouvelle politique, le taux de condamnation a augmenté considérablement, mais nos chiffres sont encore incomplets. Nous espérons pouvoir soumettre, au printemps, un rapport beaucoup plus détaillé au bureau de recherche du Solliciteur général.

Il est intéressant de constater qu'un grand nombre des maris en question ont commis d'autres crimes aux dates de violence. C'est beaucoup plus courant qu'on ne l'aurait pensé, mais, encore une fois, nos données sont incomplètes.

Je voudrais ajouter que dans la région de London, les média nous ont beaucoup aidés. Ils ont parlé des cas où la police a porté plainte et la femme, lorsqu'elle a comparu devant le tribunal, a minimisé la violence de l'attaque. Il y a eu, justement, une affaire qui a fait les manchettes. Il s'agissait d'une femme enceinte qui avait été battue par son mari. La femme a dit devant le tribunal qu'elle pardonnait la violence, que son père l'avait battue et qu'elle ne le prenait pas très au sérieux. Le procureur de la Couronne a prétendu que ce genre de comportement était impardonnable, malgré ce que la femme avait dit. Le mari a été condamné et envoyé en prison pour une courte période. La publicité influe donc sur les procureurs de la Couronne et les juges.

M. Lang: J'ai une deuxième question qui porte sur les médecins de famille, les religieux et les autres groupes qui sont un peu plus au courant. D'autres témoins ont proposé que les femmes maltraitées soient traitées de la même manière que les enfants victimes de sévices et que la loi devrait obliger le médecin de famille à porter ces cas à l'attention des autorités. Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Je crains que cela n'empêche la victime de se faire soigner.

M. Jaffe: D'après certains des médecins que nous avons interviewés, il y a des femmes qui ont l'air d'avoir été battues par leur mari, mais qui prétendent qu'elles sont tombées dans l'escalier ou qu'elles ont été victimes d'un accident. Je suis convaincu que nous sous-estimons le nombre d'incidents de violence à l'intérieur de la famille.

Je ne crois pas qu'il soit souhaitable de mettre les femmes sur un pied d'égalité avec les enfants pour les fins de la loi, mais les cas où il y a des lésions corporelles graves devraient être portés à l'attention des autorités. Quoi qu'on fasse pour sensibiliser le médecin de famille à la violence dans la famille . . . le médecin devrait commencer par demander à la femme si ses blessures sont le résultat d'un acte de violence. À mon avis, un programme de sensibilisation serait encore plus efficace qu'une loi calquée sur la loi visant à protéger les enfants.

[*Texte*]

Mr. Lang: So you would not be in favour of fines or penalties for doctors or clergymen who do not report it.

Mr. Jaffe: I would not want to speak to that. There is something that bothers me about having clergymen being fined. On a serious note, I have not studied that issue enough to really give you an intelligent answer.

Mr. Lang: Okay.

Supt Shipley: Just as a side issue, and I am not supporting what you say . . . .

Mr. Lang: No. I am just asking the question because we have had people presenting this option to us.

Supt Shipley: The present law requires that a service station report a bullet hole in a car, but there is no law that requires a hospital or doctor to report a bullet hole in a person. I am not saying it should be there. This is just a kind of analogy.

Mr. Lang: I take your point.

The Chairman: Are you through?

Mr. Lang: Yes, I am through. Thank you.

The Chairman: Mr. Kilgour then Mrs. Killens.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I have questions on two areas, one on the criminal justice aspect and one on the causes of wife battering and how you think they might be dealt with from a preventive standpoint.

I take it that only since May of 1981 have the police in London been instructed to lay charges if they think there are reasonable and probable grounds. Is that the test they are instructed to apply?

Supt Shipley: That is when we put it out in more positive form. That has always been the policy but from some of the research it was becoming clear to us that too many officers were in fact telling the complainant to lay the charge when in fact the police should have been taking more positive steps.

Mr. Kilgour: What you are saying, I think, is that the police lay the charge if the particular investigating policeman thinks there is reasonable and probable grounds. Is it left to the individual policeman to decide that or is he given some general supervision as to what sort of criteria he should apply, whether there is a bruise, furniture moved about or what?

• 1210

Supt Shipley: It is left to the individual officer. Reasonable and probable grounds are defined in law. Basically, it means the like action and thoughts of a normal individual. So, if the evidence is there to support the fact that the officer believes the woman was assaulted by her husband, then that is reasonable probable grounds and, by the directive, he is required to lay the charge.

[*Traduction*]

M. Lang: Vous seriez donc en faveur d'imposer des pénalités ou des amendes à des médecins ou à des religieux qui ne portent pas de tels incidents à l'attention des autorités?

M. Jaffe: Je préfère ne pas répondre. Je n'aime pas beaucoup l'idée d'imposer une amende à un religieux. D'ailleurs, je n'ai pas suffisamment étudié la question pour pouvoir vous répondre en connaissance de cause.

M. Lang: Très bien.

Le surintendant Shipley: Je voudrais soulever une question connexe. Je ne suis pas d'accord avec vous . . .

M. Lang: Non. Si je pose la question, c'est que des témoins ont évoqué cette possibilité.

Le surintendant Shipley: La loi actuelle exige que le propriétaire d'une station de service fasse rapport à la police s'il trouve un trou de balle dans une voiture, mais il n'existe aucune loi qui oblige un hôpital ou un médecin à faire rapport s'il trouve un trou de balle dans la peau d'une personne. Je ne dis pas qu'il devrait y avoir une telle loi. Je fais une comparaison.

M. Lang: Je comprends.

Le président: Avez-vous terminé?

M. Lang: Oui, merci.

Le président: M. Kilgour suivi de M^me^ Killens.

M. Kilgour: Mes questions portent sur deux aspects du problème: le côté juridique et les raisons pour lesquelles on bat sa femme. Vous semblez favoriser l'adoption de mesure préventives.

Si je comprends bien, ce n'est que depuis mai 1981 qu'un policier doit porter plainte s'il juge qu'il a des raisons valables de le faire. Est-ce bien le critère qu'il doit appliquer?

Le surintendant Shipley: Cette politique a toujours existé, mais elle est devenue officielle en mai 1981. Nous nous sommes rendus compte que, bien souvent, le policier, au lieu de prendre l'initiative, proposait à la plaignante de porter plainte elle-même.

M. Kilgour: Si je comprends bien, le policier porte plainte s'il juge que la plainte est fondée. Quel critère le policier doit-il appliquer pour décider s'il y a lieu de porter plainte? Est-ce qu'il porte plainte si la femme a des contusions ou si les meubles ont été bousculés? Quel critère applique-t-il?

Surint Shipley: C'est laissé à chaque agent. La loi définit les motifs raisonnables et probables. Je suppose que cela concerne essentiellement les actes et les pensées d'une personne normale. Donc, preuve à l'appui et si l'agent estime que la femme a été agressée par son époux, alors il s'agit de motifs raisonnables et probables et la consigne veut que l'agent soit tenu de procéder à la mise en accusation.

[*Text*]

Mr. Kilgour: What about the case of threatening? This, of course, is an assault.

Supt Shipley: For threatening itself, there is no penalty like a fine or a jail term. Threatening is merely being placed on a peace bond. That is all that can happen from an offence of threatening.

Mr. Kilgour: Really?

Supt Shipley: Yes. Assault is defined as a threat accompanied by action. In other words, technically a clenched fist and a threat to punch someone is an assault. If someone says to another that he will shoot him the first chance he gets, and that is all there is to it, then this is a threat and not an assault.

Mr. Kilgour: I guess there is no point in getting into an argument about that; I was Crown attorney for some time. But if it is a threatening you do not ask the officers to lay the charge?

Supt Shipley: No.

Mr. Kilgour: I gather that in London they go to family court, do they, rather than to the criminal courts?

Supt Shipley: Yes, that is the way. They go to both. In our policy, depending on whether it is a family type of assault, generally minor, they go to family court. If it is a serious type of thing, they would go to the criminal division.

Mr. Kilgour: Is that left to the officer to decide, as well, when he is laying the charge?

Supt Shipley: It is generally left to the justice of the peace.

Mr. Kilgour: There is a note here from our research that your sexual offence rate, or charge rate, in recent years is very much above the norm for the rest of Ontario. Do you have any comment on how that might be?

Supt Shipley: I am sorry . . . ?

Mr. Kilgour: Well, sex offences in London and Middlesex county have increased by 50 per cent in the past five years, and 70 per cent from 1980-81. Statistics for the rest of Ontario show an increase of 8 per cent between 1976 and 1980. Does this mean that more people are reporting offences in London because of your family consultant service? Do you have any thought on that? Maybe you do not.

Mr. Jaffe: I could make just a brief comment while the superintendent is reading that over. Again, I do not think the superintendent is here to toot his own horn but maybe I could say something about the London police force.

In London, we probably have one of the most progressive police chiefs in all of North America. His philosophy is that he is an agent of social change and social conscience for the

[*Translation*]

M. Kilgour: Qu'en est-il des menaces? Il s'agit, bien sûr, d'un cas d'agression.

Surint Shipley: Pour ce qui est des menaces, on ne prévoit pas l'imposition d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. L'infraction sous forme de menaces ne peut donner lieu qu'à une injonction enjoignant le mari de laisser son épouse tranquille.

M. Kilgour: Vraiment?

Surint Shipley: Oui, les voies de faits sont définies comme une menace accompagnée d'un acte. En d'autres termes, sur le plan abstrait, les voies de faits peuvent correspondre à un poing brandi et à une menace de coups. Si une personne dit à une autre qu'elle va l'abattre à la première occasion et ne va pas plus loin, alors il s'agit d'une menace et non pas de voies de fait.

M. Kilgour: Je suppose qu'il est inutile de commencer à en discuter. J'ai été procureur de la Couronne pendant un certain temps. Mais s'il s'agit d'une menace, vous ne demandez pas aux agents de procéder à une mise en accusation?

Surint Shipley: Non.

M. Kilgour: J'ai appris qu'à London, on s'adresse à un tribunal de la famille plutôt qu'à une cour criminelle?

Surint Shipley: Oui, c'est bien cela. Ils s'adressent aux deux. Notre politique—selon qu'il s'agisse d'une catégorie de voies de fait, généralement mineure, intervenue dans une famille, on s'adresse à un tribunal de la famille. Si c'est plus grave, on entame alors une procédure criminelle.

M. Kilgour: L'agent doit-il encore en décider, lorsqu'il procède à la mise en accusation?

Surint Shipley: On en laisse généralement le soin au juge de paix.

M. Kilgour: Nos recherchistes nous signalent que le taux d'infractions sexuelles ou d'inculpations enregistré dans votre région, ces dernières années, est beaucoup plus élevé que la moyenne pour le reste de l'Ontario. Avez-vous une explication de ce phénomène?

Surint Shipley: Pardon . . . ?

M. Kilgour: Les infractions à caractère sexuel dans le comté de London et de Middlesex ont augmenté de 50 p. 100 les cinq dernières années et de 70 p. 100 de 1980 à 1981. Or, les statistiques pour le reste de l'Ontario signalent une augmentation de 8 p. 100 de 1976 à 1980. Cela signifie-t-il qu'il y a davantage de gens, à London, qui vous signalent les infractions, à cause de la création de votre service de consultation familiale? Avez-vous une observation là-dessus? Peut-être pas.

M. Jaffe: Je pourrais peut-être faire une observation pendant que le surintendant relit le document. Je ne pense pas que le surintendant soit ici pour faire mousser ses services, mais peut-être puis-je vous parler un peu de la police de London.

La police, dans cette ville, est sans doute dirigée par l'un des chefs les plus progressistes de toute l'Amérique du Nord. Il part du principe qu'il est l'un des moteurs de la réforme et de

[*Texte*]

community. If he becomes aware of a problem in which the police can assist, he will respond to it. He was responding to family violence a lot earlier than the bandwagon started. He was also responding to the sexual offences a lot earlier; there were a number of community services which were pointing out that problem. I would tend to think the police force is fairly sensitive and progressive in London, and that is probably why you are seeing that rate of charges.

Mr. Kilgour: Unless the superintendent has a comment, Dr. Jaffe, are both of you satisfied with this policy which has been in effect since May, 1981, with respect to laying of charges by police and the criteria upon which they do so?

Mr. Jaffe: I am satisfied with it as a very progressive starting point and one that needs to be reviewed on an ongoing basis. I have had a number of victims. I have seen the court area who have expressed feelings of gratefulness that they are not the ones who have the onus on them; they are relieved somebody else is taking this action.

Mr. Kilgour: How about at the other end? Do you find that probation, the maximum feasible time for probation, is a good thing—with strict conditions that the husband does not drink, nor strike his wife? Are things like this working in your area?

Mr. Jaffe: Our data really has not yet looked at that in detail. But one of the things we hope to look at is to what extent those kinds of interventions are more effective or less effective than others for different kinds of cases. I think one of the difficulties we found in our research is that each case is fairly unique and it is hard to find one panacea, like probation. Some things may work in some cases, depending on the situation, the previous history of involvement with the courts and agencies; in other cases, they may be totally ineffective. So we are trying to match the right kind of solution to different kinds of problems.

• 1215

Mr. Kilgour: Time is short, and I think you would agree that we are dealing here with the symptoms of the problem, not with the causes of the problem. Can you give us the benefit of your advice as to what you think we or society should be doing to try to reduce the causes of violence in the family?

Mr. Jaffe: I think one of the issues I addressed earlier was that one of the causes is social learning and socialization; that everything we do to prevent family violence in this generation of parents is going to prevent it in the next; that the women and the husbands we have interviewed have learned violence as a way of life from their parents in many cases, but not in all the cases. So that is one cause we can do something to prevent.

Another cause that a lot of women discussed is their husbands' inability to deal with feelings—feelings of depression,

[*Traduction*]

la conscience sociale de la collectivité. S'il pense que la police peut aider à la résolution d'un problème, il s'en occupera. Il a commencé à s'intéresser à la question de la violence dans les familles bien avant que tout le monde s'y mette. Il s'est aussi occupé beaucoup plus tôt des infractions à caractère sexuel car plusieurs services communautaires nous avaient signalé qu'elles causaient un problème. Je suis enclin à penser que la police de London est très consciente du problème et progressiste, voilà pourquoi vous constatez un nombre aussi élevé de plaintes.

M. Kilgour: A moins que le surintendant n'ait une observation à présenter, monsieur Jaffe, pourriez-vous nous dire si vous êtes satisfait de la politique appliquée depuis mai 1980 concernant les mises en accusation effectuées par la police et les critères sur lesquels elles sont basées?

M. Jaffe: Il me semble que c'est un point de départ très progressiste, j'en suis donc satisfait mais il faut réexaminer constamment la question. Je me suis occupé d'un grand nombre de victimes. Les tribunaux se sont montrés reconnaissants de ne pas avoir à en prendre toute la responsabilité et sont soulagés de nous voir intervenir.

M. Kilgour: Qu'en est-il de l'autre volet de la question? Pensez-vous que la période de probation et la durée maximale imposée soient valables, assorties de conditions strictes comme l'interdiction faite à l'époux de boire ou de frapper sa femme? De telles mesures sont-elles bien appliquées dans votre région?

M. Jaffe: Nous n'avons pas encore examiné de manière approfondie cette question en en tenant compte dans nos chiffres. Nous comptons voir dans quelle mesure ce genre d'intervention est plus ou moins efficace que d'autres pour différents cas. L'un des problèmes que nous avons dégagés au cours de nos recherches est que chaque cas est tout à fait particulier et qu'il est difficile de trouver une solution universelle valable pour tous, comme la mise en probation. Selon les circonstances, s'il y a eu intervention des tribunaux et de certains organismes, certaines mesures peuvent s'appliquer, dans certains cas, et dans d'autres être complètement inutiles. Nous nous efforçons d'appliquer la meilleure solution, en fonction des problèmes rencontrés.

M. Kilgour: Le temps nous est compté et vous conviendrez avec moi que nous traitons ici des symptômes du problème et non pas de ses causes. Pourriez-vous nous dire quelles mesures la société devrait adopter pour réduire les causes de la violence dans les familles?

M. Jaffe: J'ai déjè signalé que la violence s'apprenait souvent dans la société. Toutes les mesures que nous adopterons pour prévenir la violence dans les familles pour cette génération-ci de parents aura pour effet d'empêcher son apparition à la génération suivante. Les hommes et les femmes que nous avons interrogés ont appris la violence de leurs parents, dans de nombreux cas, mais pas toujours. Voilà une des causes que nous pourrions, dans une certaine mesure, éliminer.

Autre cause à laquelle bon nombre de femmes ont fait allusion, c'est l'incapacité de leur conjoint de surmonter leur

[*Text*]

feelings of anger—and their inability to express that in a very appropriate way. It may say something about how we socialize men in our society; it may say something about a number of men, certainly in these situations, needing a lot of assistance.

A lot of the violence we see is related to life's stresses: financial situations, stresses at employment, unemployment—there are a number of stresses that seem to add to those other factors. There is also a situational factor such as alcohol abuse: there is a high correlation we have with family violence and alcohol.

So there is a number of things that seem to . . . .

Mr. Kilgour: Would we be wiser to try to put more stress on perhaps effective parenting courses, perhaps more education about alcohol abuse, perhaps doing something about glamourizing violence on television and in movies and what not? Would you make any comments on some of those things?

Mr. Jaffe: I would certainly support that. I think there are a lot of things we could do at a preventive level—getting involved with boards of education, getting involved with children early on in terms of socializing them in ways that are certainly alternative ways to solve problems that do not involve violence. The majority of our violence in our society is in intimate relationships. People, as you are aware, are more in danger in their own homes than they are on the street. So I think there are some things we can do to socialize children at a fairly early age. There is some major prevention that can go on.

I think one of the difficulties is that we try to do as much as we can for the victims today as well as preventing the victims tomorrow, and it is hard to have enough dollars to both pull them into prevention for future victims and also provide services for victims and offenders who are before us today.

Mr. Kilgour: Should our thrust be on prevention or dealing with people who today have . . . ? Should we be doing something about family life or education in schools? Should we be doing something about television? Where would you use the money if you had the choice?

Mr. Jaffe: Perhaps from where I am sitting in terms of making recommendations I would like to thrust in all directions. I realize there is limited funding at all levels of government, but I think it is unfortunate that sometimes we have to choose dollars either in prevention or in immediate services, and they are not mutually exclusive decisions. We have to put a bit in all directions because the problem is a vast one and a very serious one in Canadian society, and it is one that needs to be addressed at all levels. I would not want to recommend putting a dollar in one place rather than in another.

Mr. Kilgour: One final question. Is it true—and I do not know if it is—that something like three television programs today present the family in a reasonably wholesome manner

[*Translation*]

sentiment de dépression ou de colère et d'y trouver un exutoire approprié. Cela reflète peut-être, dans une certaine mesure, la manière dont les hommes, dans notre société, se comportent ou tend à prouver qu'un certain nombre d'hommes, dans de pareilles circonstances, ont besoin de beaucoup d'aide.

Une grande partie de la violence est liée aux tensions de l'existence, la situation financière, l'emploi, le chômage, toutes les tensions qui viennent s'ajouter aux autres facteurs. Il y a aussi la consommation excessive d'alcool et on a constaté un rapport étroit entre la violence dans les familles et la consommation d'alcool.

Donc, il y a bien des choses qui semblent . . .

M. Kilgour: Serait-il plus sage de mettre davantage l'accent sur des cours d'apprentissage du rôle de parents, d'entreprendre une campagne de sensibilisation à la consommation excessive d'alcool, la violence constatée à la télévision et au cinéma? Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Jaffe: Je serai certainement d'accord. Nous pourrions intervenir fortement au niveau de la prévention, collaborer avec les conseils d'enseignement, apprendre dès leur jeune âge aux enfants à côtoyer les autres sans recourir nécessairement, pour résoudre leurs problèmes, à la violence. La majorité des actes de violence commis dans notre société sont commis au niveau des rapports intimes. Comme vous le savez, c'est chez-soi et non pas à l'extérieur que l'on court les plus grands dangers. Je crois donc que nous pouvons aider les enfants dès leur plus jeune âge, et la prévention pourrait se poursuivre.

L'une de nos difficultés, c'est que nous essayons d'aider en même temps, le plus possible, les victimes d'aujourd'hui tout en empêchant qu'il y en ait demain. Or, on a du mal à recueillir suffisamment de fonds pour assurer la prévention à l'intention des victimes futures et aussi aider les victimes et les responsables d'infractions dont nous avons déjà à nous occuper.

M. Kilgour: Faudrait-il axer les activités sur la prévention ou sur les cas qui nous sont déjà signalés . . . ? Faudrait-il intervenir au niveau de la vie familiale ou de l'éducation dans les établissements scolaires? Ou encore pour les émissions de télévision? Dans quel domaine investiriez-vous, si vous en aviez le choix?

M. Jaffe: Étant donné ma position, si l'on me demandait de présenter des recommandations, j'aimerais que l'on déploie des efforts tous azimuts. Je sais que l'on manque de fonds à tous les niveaux de gouvernement, mais il est dommage que nous ayons quelquefois à choisir entre la prévention et la prestation de services immédiats; or les décisions, dans les deux domaines ne s'excluent pas mutuellement. Il faut investir dans tous les secteurs car le problème est répandu et est très grave dans la société canadienne, et il faut qu'on le règle à tous les niveaux. Je ne voudrais pas avoir à recommander que l'on investisse dans un secteur aux dépens d'un autre.

M. Kilgour: Une dernière question. Est-il vrai . . . je l'ignore, pour ma part . . . qu'actuellement, trois émissions de télévision seulement projettent une idée saine de la famille

[*Texte*]

and that virtually everything else presents it in, let us say, an unwholesome manner? Is not the influence of television perhaps one area in which you could do some research and where we might start to deal with this problem in a more effective way than we are now and perhaps here in Parliament might be doing something or other?

Mr. Jaffe: My wife does not let me watch television.

• 1220

Mrs. Killens: Are you a battered husband?

Mr. Jaffe: There is a lot of research available on the effects of television in perpetuating violence at many levels, so we have some findings that are available to guide us. I think it is an important area, and I think we see a terrific amount of violence, not only on television, but in the motion picture industry as well. We see a terrific amount of violence in family situations, some of which almost seems to be condoned violence against women. I think certainly it is a major thing that could be addressed that may have an impact.

Mr. Kilgour: Thank you. Thank you, Mr. Chairman. ..snte - 14 a - la . . . . . .

The Chairman: M^me^ Killens.

Mrs. Killens: *Merci monsieur le président.* I think I will speak in English; it may be a little faster and time is running out so fast.

First, I want to express my appreciation to the two witnesses for taking the time to come this morning.

My first question is regarding the four-point program that Dr. Jaffe, I think, spoke of—Professor Jaffe, I believe. The last point was program treatment for batterers. In your family consultant service, do you have a program for the woman who is battered?

Mr. Jaffe: I should indicate that the family consultant service is a crisis intervention service; it is one time only and a referral, unless there is a callback or a review to double check on how the family is doing.

In terms of community agencies, the agencies we have tend to be a little more responsive to the victims than to the offenders. Even though overall the level of service is nowhere near what it should be, it is probably easier to refer the victim to some sort of counselling than it is to refer the offender, at the present time. But we would like to have some initiative at both levels. Our feeling is that the victim needs an advocate to assist in dealing with the complexity of the system—the whole bureaucracy of the criminal justice system and the mental health system. But we also need services that help the offender change his pattern of behaviour.

Mrs. Killens: Have you ever given any thought to having the batterer leave the home and letting the woman and her

[*Traduction*]

alors que toutes les autres ont un caractère malsain? Pourriez-vous effectuer certaines recherches sur l'influence de la télévision afin que les parlementaires puissent régler cette question de manière plus efficace qu'on ne nous en a donné le moyen aujourd'hui?

M. Jaffe: Ma femme ne me laisse pas regarder la télévision.

Mme Killens: Êtes-vous un mari battu?

M. Jaffe: Beaucoup de recherches sont disponibles sur les effets de la télévision sur la perpétuation de la violence à divers niveaux; il existe donc certaines données pour nous guider. Je crois qu'il s'agit d'un domaine important; à mon avis, il y a énormément de viols non seulement à la télévision, mais également dans l'industrie cinématographique. Nous voyons énormément de violence dans des situations familiales, dont une partie semble être une violence presque acceptée contre les femmes. Je crois qu'il s'agit d'un aspect important qu'il faut étudier et qui pourrait avoir un certain impact.

M. Kilgour: Merci. Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Killens.

Mme Killens: *Thank you, Mr. Chairman.* Je crois que je devrais parler en anglais; le temps file et ce serait peut-être un peu plus rapide.

Premièrement, je voudrais exprimer mon appréciation envers les deux témoins d'avoir pris le temps de venir ce matin.

Ma première question a trait au programme à quatre volets mentionné par le docteur Jaffe—j'excuse, le professeur Jaffe. Le dernier point avait trait au programme de traitement pour ceux qui battent les femmes. Dans votre service de conseiller familial, avez-vous un programme pour les femmes maltraitées?

M. Jaffe: Je devrais dire que le service de consultation familiale n'est qu'un service d'intervention en cas d'urgence; il s'agit d'une consultation unique, après quoi les personnes sont renvoyées ailleurs, à moins qu'on ne nous rappelle ou qu'on ne doive revoir la situation pour voir comment va la famille.

Pour ce qui est des agences communautaires, nos agences répondent un peu plus aux besoins des victimes que des coupables. Même si, globalement, le niveau de service n'est pas du tout ce qu'il devrait être, il est probablement plus facile à l'heure actuelle de renvoyer la victime à un service de consultation qu'il ne l'est d'y renvoyer le coupable. Mais nous aimerions qu'il y ait des initiatives aux deux niveaux. Nous avons l'impression que la victime a besoin d'un défenseur pour l'aider à faire face aux complexités du système—toute la bureaucratie du système de justice criminelle et du système d'hygiène mentale. Mais nous avons également besoin de services visant à aider les coupables à changer leur comportement habituel.

Mme Killens: Avez-vous pensé à la possibilité d'obliger l'homme qui bat sa femme à quitter le foyer pour y laisser la

[*Text*]

children stay so that the children can continue going to school, and life is less disturbed for that many people?

Mr. Jaffe: The superintendent may want to address this, but if there was a way to do that, I think it should be done. In many cases it is shameful that the victim is treated like the offender, that the victim and the children leave. In our province we have a number of shelters for battered women. There are not enough shelters and they are not funded well enough. Still, it seems ridiculous for the victim to have to leave, but I think there are very few legal provisions to take action with the offender.

Perhaps the superintendent could address that.

Supt Shipley: We can coax them to leave, but we cannot take them out of their homes. There is a house in the city, a community house where women can go if it is really serious; they can leave and stay there.

Mrs. Killens: My next question is to you, Dr. Jaffe again, because I read your article in the *Canadian Lawyer*. I get the impression from reading it that the criminal justice system does not—there are different diversion tactics—support battered women, they do not get support from the system. In your estimation, if the state rather than the individual initiated the criminal charges, would it reduce the number of withdrawals? From what you said before, the women seem to withdraw eventually, and how can we cut the red tape?

Mr. Jaffe: I think ways of cutting the red tape would include: changing policies at all levels of the criminal justice system; having enough Crown attorneys to provide full-time representation in family court, as they do in criminal court; better education for justices of the peace and court administrators to make them aware of their responsibilities and duties and what they can do in any situation; and education for our judges. When our judges come to the bench, as you are aware, they tend to be political appointments, and some of them could use as much training as possible to make them even more sensitive than they already are. There are things on all different levels which we can do to make our system more responsive.

• 1225

I think one of the competing factors in society is that people are aware of the percentage of Canadians who are incarcerated, compared to other modern societies. There is always a tendency to want to divert things from the criminal justice system, to avoid incarceration and to avoid lengthy court processes. The issue of family violence is flying in the face of that trend. At the same time that we are trying to identify a serious problem that should be dealt with—violence between strangers—one that needs some sort of protection for the victim and consequence for the offender, we are fighting a criminal justice system that has financial restraints; that is

[*Translation*]

femme et ses enfants; ainsi, les enfants pourraient continuer de fréquenter l'école, et la vie de toutes ces personnes serait moins perturbée.

M. Jaffe: Le surintendant aura peut-être quelque chose à dire à ce sujet, mais je crois que ceci devrait se faire s'il y a moyen. Il est honteux que dans beaucoup de cas, la victime soit traitée comme le coupable, que la victime et les enfants doivent partir. Dans notre province, nous avons plusieurs maisons de refuge pour les femmes maltraitées. Il n'y en a pas assez, et elles ne sont pas suffisamment bien financées. Néanmoins, il semble ridicule que la victime soit obligée de partir, mais je crois qu'il y a très peu de dispositions juridiques permettant d'agir contre le coupable.

Le surintendant pourra peut-être faire quelques commentaires.

Supt Shipley: Nous pouvons les encourager à partir, mais nous ne pouvons les y forcer. Dans la ville, il existe une maison, une maison communautaire où les femmes peuvent se réfugier dans les cas vraiment sérieux; elles peuvent y rester.

Mme Killens: Ma prochaine question s'adresse encore à vous, monsieur Jaffe, au sujet de votre article dans le *Canadian Lawyer*. En lisant cet article, j'ai eu l'impression que le système de justice criminelle—bien qu'il y ait différentes tactiques de détournement—n'appuie pas les femmes maltraitées; le système ne les appuie pas. A votre avis, si l'État plutôt que le particulier portait plainte, y aurait-il moins de rétractions? Selon ce que vous avez dit auparavant, les femmes semblent portées à se rétracter à un moment donné; comment pouvons-nous trancher ce problème?

M. Jaffe: Je crois qu'on pourrait trancher le problème de plusieurs façons: en changeant les politiques à tous les niveaux du système de justice criminelle; en ayant suffisamment de procureurs de la Couronne pour fournir une représentation à temps plein dans les tribunaux de la famille, comme dans les cours d'accise, en formant mieux les juges de la paix et les administrateurs des tribunaux quant à leurs responsabilités, leurs devoirs et leurs options dans une situation donnée, en sensibilisant nos juges. Comme vous le savez, lorsque nos juges sont appelés à la magistrature, il s'agit en général de nominations politiques; certains d'entre eux profiteraient d'autant de formation que possible afin de se sensibiliser davantage. Nous pouvons faire des choses à tous les niveaux pour que notre système réponde mieux aux besoins.

Je crois que l'un des facteurs problématiques de notre société est le fait que les gens savent quel pourcentage des Canadiens est incarcéré comparé aux autres sociétés modernes. On a toujours tendance à vouloir déjudiciariser, à éviter les incarcérations et les longs procès. La question de la violence familiale va à l'encontre de cette tendance. Nous essayons d'identifier un problème sérieux qu'il faut résoudre . . . la violence entre les inconnus . . . où il faut établir une certaine protection pour les victimes et prévoir des sanctions, pour les coupables; en même temps, nous faisons face à un système de justice criminelle qui est limité par des restrictions financières

[*Texte*]

concerned about too many people going through with long delays and incarceration. Sometimes it feels like we are swimming against the stream.

Mrs. Killens: Can I ask you again: Do you think the state should initiate—

Mr. Jaffe: Yes.

Mrs. Killens: —rather than the woman?

Mr. Jaffe: I think that would be one of our major conclusions: that the state can, and should, intervene on behalf of the victim. If they do not, then the victim is perhaps open to more violence in taking her own responsibility for finding help.

Mrs. Killens: My next question is this: When you spoke of lack of co-ordination between the criminal and the mental health system, there are only two ways that it can go: either criminal charges to put the man in prison or we do nothing; except that in some places— In Vancouver last week we were told that there is another pilot project; there the court could eventually send the man to a kind of rehabilitation centre. It may be different where you are, too. You may have a little bit of that yourself.

I have two questions. First, what would be your advice if there is a lack of coordination? What do you recommend there? And a straightforward question: What do you recommend to us?

Now, the second question: Is there is a difference in the way you treat a married woman or one who lives in common law?

Mr. Jaffe: I can give you the answer to the second question first. So far in our research we have no difference, at least in London, whether the woman is living in a common-law relationship or married. We find there may be some differences in cases in which the couple is separated, or in the process of divorce proceedings. The longer they have been separated, the more likely they are to end up in criminal court, rather than family court, on the assault and the more likely they are to take some action. A woman is safer in a separate home, taking civil and criminal proceedings against the man, than when living in the same home.

As for co-ordination, a lot of the answer lies in the awareness. The criminal justice system has to be aware of the assets and limitations of the mental health system and vice versa. We find in the criminal justice system, a lot of people with a lot of myths and stereotypes about the other system, not really knowing what they do and what they do not do and vice versa. A woman may go and see a counsellor who says: "This is really a criminal matter. Just go there and you will get help," and she gets no help. When she is in the criminal justice system, they say: "Well, this is really a family matter. It is not a criminal matter. Why not just go and get some marriage

[*Traduction*]

et qui se préoccupe de la possibilité que trop de gens subissent de longs retards ou des incarcérations. Parfois, on a l'impression de nager à contre-courant.

Mme Killens: Je voudrais répéter ma question: croyez-vous que l'État devrait porter plainte . . .

M. Jaffe: Oui.

Mme Killens: . . . plutôt que la femme?

M. Jaffe: Je crois que cette conclusion serait parmi nos plus importantes: l'État peut et devrait intervenir au nom de la victime. Si l'État n'intervient pas, la victime s'expose peut-être à plus de violence en acceptant de trouver elle-même du secours.

Mme Killens: Voici ma prochaine question. Lorsque vous avez parlé du manque de coordination entre le système de justice criminelle et le système d'hygiène mentale, il semblait n'y avoir que deux possibilités: ou bien porter des accusations criminelles pour que l'homme en question soit mis en prison ou bien ne rien faire . . . sauf qu'à certains endroits . . . La semaine dernière à Vancouver, on nous a parlé d'un autre projet pilote: à un moment donné, le tribunal aurait la possibilité d'envoyer l'homme à une sorte de centre de réadaptation. Les choses sont peut-être différentes chez vous aussi. Vous avez peut-être quelque chose du genre.

J'ai deux questions. Premièrement, que conseillez-vous s'il y a effectivement un manque de coordination? Que recommandez-vous? Ensuite, une question directe: Que nous recommandez-vous?

Ensuite, la deuxième question. Y a-t-il une différence dans la façon dont vous traitez une femme mariée et celle qui habite avec son conjoint sans être mariée?

M. Jaffe: Je vais répondre d'abord à Votre deuxième question. Jusqu'à présent, nos recherches n'ont pas permis d'établir de différence, du moins à London, entre la femme qui est mariée et celle qui habite avec son conjoint sans être mariée. Nous avons trouvé qu'il y a peut-être certaines différences dans les cas où le couple est séparé ou sur le point de divorcer. Plus les conjoints sont séparés depuis longtemps, plus il est probable que l'accusation de voies de fait aboutira à la cour d'assises plutôt qu'au tribunal de la famille; plus il est probable que la femme agira. Une femme qui vit à une adresse différente de son conjoint et qui veut porter contre lui des plaintes au civil et au criminel est plus en sécurité que celle qui vit à la même adresse que lui.

Pour ce qui est de la coordination, la solution réside en grande partie dans la sensibilisation. Il faut que les membres du système de justice criminelle soient conscients des capacités et des limites du système d'hygiène mentale et vice versa. Nous trouvons que beaucoup de ceux qui font partie du système de justice criminelle croient à toutes sortes de mythes et de stéréotypes reliés à l'autre système, sans réellement savoir ce qui s'est fait et ce qui ne s'y fait pas et vice versa. Une femme pourrait se présenter à un conseiller qui lui dirait: «Cette question est d'ordre criminel. Allez au système de justice criminelle et on vous aidera,« et on ne l'aide pas. Si elle

[*Text*]

counselling." Then she goes for marriage counselling and the husband says: "I have no problem," so she ends up at a deadend. A lot of it is simply a lack of awareness and a lack of enough interaction.

Within our co-ordinating committee on family violence we are finding, for the first time, professionals from all the different systems getting together and saying: "I never realized you were doing that all these years. I have always been telling the women that you do this and vice versa." There is a major insight, just by having people together in the same room.

Mrs. Killens: So you are telling us that what we need is education: through the judges' education, through the lawyers' education; that is the answer?

Mr. Jaffe: That, and support from different levels of government. Somehow, I think, it has an effect when the attorney general of a province or the solicitor general of a country says: "We are not condoning family violence."

Mrs. Killens: Exactly, yes.

Mr. Jaffe: I think the support comes at the grassroots level, but also from different levels of government, who give clear directives; that somebody is not in doubt about what they are supposed to do.

The Chairman: Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Like my colleagues here, Mr. Chairman, I have been hearing great things about these two witnesses and the program they have in London. It is nice to have them before us today. One of the things they referred to in their introductory remarks related to the concept of an advocacy service. This was a somewhat new idea to us and I am wondering if we could have some elaboration of how this would work, or to what extent this is working now in London. Could you expand on that whole idea a little bit?

• 1230

Mr. Jaffe: Very briefly, the advocate service has not started in London. There is a proposal put forward by a professor in our faculty of law at the University of Western Ontario, into the federal government, for funding for a service such as this. So it has not started and it has not been funded. I address it simply in that it is one of the major conclusions from our research, that over and over again the women we interviewed felt that they had no advocate, they had no support to see them through the red tape and the bureaucracy; that they go into the system feeling that perhaps they are to blame for the violence against them, that perhaps they should not take action because they feel sorry for the assailant. They feel ambivalent.

[*Translation*]

s'adresse au système de justice criminelle, on lui dit: «Eh bien, cette question est réellement d'ordre familial. Il ne s'agit pas d'une question d'ordre criminel. Pourquoi n'allez-vous pas tout simplement voir un conseiller matrimonial.» Ensuite, elle consulte un conseiller matrimonial, et son mari dit: «Je n'ai pas de problème.» Donc, elle est dans une impasse. Souvent, il s'agit tout simplement d'un manque de conscience et de direction.

Au sein de notre comité de coordination chargé de la violence familiale, nous voyons pour la première fois des professionnels de tous les systèmes qui se réunissent et disent: «Je ne me suis jamais rendu compte, pendant toutes ces années, que vous faisiez cela. J'ai toujours dit aux femmes que vous faisiez ceci» et vice versa. Une importante prise de conscience résulte du simple fait de réunir les gens dans une même salle.

Mme Killens: Vous nous dites donc que c'est de la formation qu'il nous faut, que la solution se trouve dans la formation des juges et des avocats?

M. Jaffe: Oui, sans oublier l'appui des différents niveaux de gouvernement. Je crois qu'il y a un certain impact lorsque le procureur général d'une province ou le solliciteur général d'un pays dit: «Nous réprouvons la violence familiale.»

Mme Killens: Oui, exactement.

M. Jaffe: Je crois que l'appui vient de la population mais aussi des différents niveaux de gouvernement qui fournissent des directives claires; ainsi, les gens n'ont aucun doute quant à ce qu'ils devraient faire.

Le président: Monsieur Halliday.

M. Halliday: Monsieur le président, comme mes collègues, j'ai entendu des commentaires impressionnants au sujet de ces deux témoins et de leur programme à London. Il est bon de les avoir devant nous aujourd'hui. Dans leurs observations liminaires, ils ont parlé entre autres du concept d'un service de défense. Cette idée nous est plutôt nouvelle; je me demande si on pourrait nous donner des détails sur son fonctionnement éventuel, ou sur la mesure dans laquelle le système fonctionne maintenant à London. Pouvez-vous approfondir un peu cette question?

M. Jaffe: Bref, le service de défense n'est pas encore en place à London. Un professeur de la faculté de droit au *University of Western Ontario* a soumis une proposition au gouvernement fédéral pour financer un service de ce genre. Donc, le service n'a pas encore été institué et n'a pas reçu de financement. Si j'en parle, c'est simplement que les principales conclusions tirées de notre recherche avaient trait au fait que les femmes que nous avons interviewées nous ont répété sans cesse qu'elles se sentaient sans défense. Elles croyaient n'avoir aucun appui pour les aider à résoudre leur problème et faire face à la bureaucratie; elles s'adressent au système en croyant que la violence qu'elles ont subie leur est peut-être imputable, qu'elles ne devraient peut-être pas agir, par pitié pour l'agresseur. Elles ont des émotions ambivalentes.

[*Texte*]

So each step along the way they need some encouragement to look at the alternatives in an intelligent way to see what meaningful things they can do. Part of having an advocate is having both legal advice and emotional support. Lawyers are hard to find within this field because legal aid, for example, will not support a woman just getting advice on what she should do in terms of criminal proceedings. It is very hard for her to get good sound legal advice, and quite often the advice she does get is maybe conflicting, from different branches of the criminal justice system.

So our findings are that the women we interviewed want protection for themselves and advice, to know what their rights are and what they can do that would be helpful.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, in the area of counselling, which you have alluded to also in your presentation, London has been in the forefront, certainly in the medical area, of family therapy and family counselling. One of our previous witnesses—I believe he was a psychologist too—although he acknowledged that this certainly could be done, in his own remarks certainly stressed the counselling for the assailant only. I am wondering what the view is in London about the need for and the value of family counselling. What is your experience in that area as to the involvement that the battered person has in provoking some of the violence that takes place? To what extent does that person, the woman in most cases, need to be included, therefore, in the whole discussions and the counselling that goes on?

Mr. Jaffe: Again, I think there are different solutions to different problems. Family counselling may be an appropriate intervention for some cases. Certainly in other cases that we have reviewed, probably half of them, we find that there is a need for some sort of individual counselling, that the husband needs to get some assistance in terms of the battering and the wife may need to get some assistance in terms of what she has had to live with for many years and feel guilty or responsible for, and perhaps also counselling as a family unit. So I think you need a bit of everything in many situations.

In terms of the women provoking their husbands, one of the main reasons that battered wives do not seek help is because they are made to feel guilty. They are made to feel that they have done something to deserve the violence perpetrated against them, and quite often that is why it goes unreported. So I think our philosophy, certainly in London with the police force and other members, is that we do not hold victims responsible, that certainly if a victim wants to get some counselling and take a look at what she has had to live with over the years and get some support, that would be important. But we try to stay away from the concept of having provoked the violence because nobody deserves violence being perpetrated against them. For us it is important that the victims assert

[*Traduction*]

Donc, à chaque étape, elles ont besoin d'encouragements, pour étudier les options de façon intelligente et déterminer quelles mesures significatives elles peuvent prendre. Entre autres, le rôle du défenseur comprend l'aspect de conseil juridique et d'appui émotif. Il est difficile de trouver des avocats dans ce domaine; par exemple, l'aide juridique n'aidera pas une femme qui cherche uniquement des conseils pour déterminer ce qu'elle devrait faire en ce qui concerne la procédure au criminel. Elle a beaucoup de difficultés à obtenir des conseils juridiques bons et valables. Parfois, elle obtiendra des conseils contradictoires, de différentes parties du système de justice criminelle.

Nous avons donc trouvé que les femmes que nous avons interviewées voulaient obtenir une protection personnelle et des conseils, voulaient connaître leur droit et savoir ce qu'elles pourraient faire de positif.

M. Halliday: Monsieur le président, pour ce qui a trait aux services de consultation auxquels les témoins ont fait allusion dans leur présentation, London a pris les devants dans le domaine de la thérapie familiale et des services de consultation familiale, du moins dans le contexte médical. Un témoin précédent,—je crois qu'il était psychologue également—a reconnu le fait que ceci était possible, mais a certainement mis l'accent sur la prestation de services de consultation uniquement pour l'agresseur. Je me demande ce qu'on pense à London du besoin et de la valeur des services de consultation familiale. Dans ce contexte, quelle est d'après votre expérience la responsabilité de la personne maltraitée, dans quelle mesure a-t-elle suscité la violence dont elle a été victime? Dans quelle mesure faut-il englober la personne, dans la plupart des cas, il s'agit de la femme, dans toutes les discussions et consultations qui ont cours?

M. Jaffe: Je dirais que les solutions varient selon la nature des problèmes. Dans certains cas, les services de consultation familiale représentent peut-être une intervention appropriée. Dans probablement la moitié des autres cas que nous avons étudiés, nous avons trouvé qu'une sorte de consultation individuelle était nécessaire, que le mari avait besoin d'aide, et que la femme avait peut-être aussi besoin d'aide face ce qu'elle a dû à souffrir pendant de longues années, et dont elle se sent coupable ou responsable; il faut peut-être aussi offrir des services de consultation à l'unité familiale. Je crois donc que dans beaucoup de situations, il faut un peu de tout.

Quant à la possibilité que les femmes provoquent leurs maris, l'une des raisons principales pour lesquelles les femmes maltraitées ne cherchent pas d'aide, c'est qu'on leur fait croire qu'elles sont coupables. Très souvent, c'est pour cette raison que les agressions ne sont pas signalées. La police et les autres membres à London partait certainement du principe que la victime n'est pas responsable, que si une victime veut obtenir des services de consultation pour comprendre ce qu'elle a dû supporter au fil des ans, si elle veut obtenir de l'aide, il est important de la lui fournir. Mais nous essayons de rejeter l'idée selon laquelle qu'elles auraient provoqué les actes de violence; personne ne mérite d'être attaqué. Selon nous, il est important que les victimes se défendent, qu'elles fassent quel-

[*Text*]

themselves and take some sort of positive action without feeling guilty because the whole concept of being provoked is a thing that has really prevented them from getting help in the past.

Quite often, you know, we found that the most important counselling women can get is again, to use an expression, not to find other losers, because what happens if the women separate .... We find that it is a pattern, that the women sometimes tend to choose other husbands who are abusive towards them and husbands tend to choose other wives whom they can abuse. We have had a number of fairly serious assaults in that area, even a murder, where it was a second and third marriage, and where we can find a pattern of violence in the previous marriages that has gone unreported. Perhaps it was reported to the police force, but not really beyond that.

• 1235

A lot of the counselling may be in terms of preventing the assailant from keeping up that pattern of behaviour and making sure the wife does not choose men like that. As I mentioned briefly before, a lot of victims have been abused by their fathers, so they have come to expect abuse from men; they do not seek it out, but they end up with it.

Mr. Halliday: Another question. The various police departments usually keep very interesting and quite complete statistics. I am wondering how yours in London now compare, or if there is any way to compare them with other cities your size, vis-à-vis the incidence of first cases. I appreciate the fact that you are probably making some headway in their recidivism problem, and I hope that is the case. Is it possible to see, because of what is going on in London, any influence in your city in the lessening of first cases?

Mr. Jaffe: You have addressed a very important question, and one that we have tried to work on. I think our overall finding is that we have less recidivism, but we also have fewer first-time families. We think we are having an impact with that, but our methodology is not good enough that we can really pin-point it and say it is the result of the program.

What we have tried to do is make comparisons with other police forces in cities of a comparable size that do not have a program such as this. We did a survey a number of years ago of 10 other cities in Canada with populations that were reasonably close, and we found that where our violence was going down, their violence was going up. We had a problem that each police force keeps statistics differently and calls different things by different names, so it limited us in writing up our findings.

Certainly, if there were some uniformity in statistics across the country, it would really assist researchers like myself. We had an awful time trying to interpret what other police forces were doing. Each police force knows what they are keeping track of, but it is hard, it is like comparing apples and oranges when you go to other police forces.

[*Translation*]

que chose de positif, sans se sentir coupables ni croire qu'elles ont provoqué les actes de violence en n'ayant antérieurement sollicité aucune aide.

Très souvent, nous avons trouvé que le meilleur conseil qu'on pouvait donner aux femmes, c'était d'éviter les autres nullités, si vous me permettez l'expression, car lorsque les femmes se séparent ... nous trouvons que le phénomène se reproduit; les femmes ont parfois tendance à choisir d'autres maris brutaux, et les hommes ont tendance à choisir d'autres femmes qu'ils peuvent maltraiter. Il y a eu plusieurs agressions graves dans le quartier, y compris un meurtre; lorsqu'il s'agissait d'un deuxième ou troisième mariage, généralement les cas d'agression au cours du premier mariage, même s'ils avaient été signalés à la police, n'avaient pas donné lieu à des traitements ou à des interventions quelconques.

Le traitement consiste souvent à réduire le comportement agressif du mari d'une part et à faire de sorte que la femme ne porte pas son choix sur des hommes à comportement agressif. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, ces femmes ont souvent été maltraitées par leur père dans leur jeunesse si bien qu'elles s'attendent à être maltraitées par les hommes, même si ce n'est pas ce qu'elles cherchent sciemment.

M. Halliday: Une autre question. J'aimerais savoir s'il y aurait moyen de comparer les statistiques de la police de London à celles d'autres villes de même importance en ce qui concerne l'incidence de premiers cas d'agression. C'est une très bonne chose que vous soyez parvenus à réduire l'incidence de récidive. Mais êtes-vous parvenus à réduire le nombre de premières agressions?

M. Jaffe: J'ai justement essayé d'examiner cet aspect de la question. Il semblerait qu'en plus d'une diminution du nombre de récidives, le nombre d'agressions en général ait diminué. Nous pensons donc avoir eu un effet positif, bien que nos méthodes d'analyse ne soient pas suffisamment fines pour nous permettre de l'affirmer.

Nous avons essayé d'établir des comparaisons avec les résultats obtenus par la police dans des villes ayant une population comparable à la nôtre, mais n'ayant pas un programme comme le nôtre. Il y a quelques années, nous avons fait une enquête sur dix autres villes de même importance au Canada, enquête d'où il découle qu'alors que l'incidence de la violence est en régression chez nous, elle augmente ailleurs. Le problème, c'est que les statistiques ne sont pas tenues de la même façon par les forces de police dans ces villes, si bien qu'il est difficile de généraliser à partir de ces données.

Ma tâche serait bien entendu facilitée si les statistiques pouvaient être normalisées dans l'ensemble du pays. Dans l'état actuel des choses, c'est comme si on voulait comparer des pommes et des oranges.

[*Texte*]

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: Yes. I first of all want to, as others have, add my congratulations to the pioneering efforts that have been made in London by the police force and by those who are working together to achieve this success. I am very pleased with what I hear is being done and with the research, which is so important, that accompanies this. I imagine that one of the difficulties in this research is the fact that it is in the twilight zone, because it is such a personal thing. It is not like an impersonal thing that takes place on the street: a stranger does something violent to one and that is it. There is going to be no effort to try to hide that fact, whereas in the case of what we are talking about, there are so many forces that would lead one to want to hide this for many, many reasons. Therefore, I imagine it is twilight zone, and when it is twilight zone, it would be hard to have in-depth information as to whether, in fact, there is some desire to hide the problem by not calling the police in next time. One knows the consequences that would result in laying a charge, rather than just frightening the husband or whatever it may be the wife wishes to achieve.

I do understand there are real problems in trying to be certain about the trends on a statistical basis. I say this also out of my ministering as a clergyman, and I find that so much of this often has to do with facts that cannot be put down in clear terms—threats and revenge and all other kinds of things which impede.

I would like to ask you a further question. You indicated, and I think it is very true, that alcohol and alcoholism are factors that are sometimes often involved in the violent action. I am wondering if you have any evidence on the subject of drugs. How much of a role do drugs play? We know alcohol does, certainly. How about drugs?

• 1240

Mr. Jaffe: So far from our data, I think we have a very high correlation with alcohol involvement. Drugs are not reported as often, which may not mean that they are not involved; it just may mean that in some cases it may be harder to detect them and they are more likely to go unreported because if they are admitted to or detected it is a subsequent charge. So we lack good data on that. All we can really speak to is the alcohol problem. We do not have a high report on drugs.

Mr. de Corneille: I just wish there were hours to ask questions. There are so many that are related to what you have brought up.

The next thing is, though, that because you were dealing with the legal side of it, and I believe you said that one of the major problems is that there is not enough co-ordination in policies, perhaps we do not need new laws as much as we need to bring about dialogue and discussion amongst professionals and those working in the community services. Yet we have had so many different conflicting reports about this: some who have said the problem is—and frankly, it would be interesting

[*Traduction*]

M. Halliday: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Je tiens tout d'abord à féliciter la police de London ainsi que tous ceux qui collaborent avec elle pour l'esprit novateur dont elle a fait preuve. Les travaux de recherche que vous avez effectués sont également fort importants. Le fait qu'il s'agisse de problèmes tellement personnels doit poser des difficultés pour vous, car il ne s'agit pas bien entendu d'agressions commises dans la rue, à la vue de tous. Lorsqu'une agression est commise entre deux étrangers, on n'essaie pas de cacher quoi que ce soit alors qu'entre époux, toutes sortes de raisons poussent les intéressés à cacher la réalité. Cela doit donc rendre vos travaux d'autant plus difficiles car bien souvent, les intéressés répugnent même à faire appel à la police. Il arrive en effet bien souvent que la femme cherche simplement à faire peur à son mari et ne tienne pas réellement à intenter des poursuites.

L'interprétation des tendances pose d'ailleurs de graves problèmes statistiques. Je sais fort bien en ma qualité d'ecclésiastique qu'il est difficile, voire impossible, de quantifier des menaces de sentiment de revanche, etc.

Vous avez dit que l'alcoolisme et la violence vont souvent de pair. Avez-vous des données sur les narcotiques. Quelle est leur incidence à l'heure actuelle? Nous connaissons celle de l'alcool.

M. Jaffe: D'après les données que nous avons, il y a une très forte corrélation avec l'alcool. Les cas imputables à la consommation de stupéfiants ne sont pas signalés aussi souvent, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient inexistants. Cela peut tout simplement vouloir dire, dans certains cas, qu'ils sont plus difficiles à détecter, en raison des accusations auxquels ils donneront lieu. Donc, nous n'avons pas de données valables là-dessus. Ce dont nous pouvons vraiment parler, c'est du problème de l'alcoolisme.

M. de Corneille: J'aimerais tant que nous puissions poser des questions pendants des heures. Il y en aurait tellement à poser concernant le sujet que vous venez de soulever.

Vous parliez de l'aspect juridique de cette question—et je crois que vous avez dit que l'un des principaux problèmes, c'est qu'il n'y avait pas suffisamment de coordination des politiques. Dans ce cas, nous n'avons peut-être pas besoin de nouvelles lois; peut-être faudrait-il tout simplement susciter le dialogue parmi les professionnels et ceux qui oeuvrent dans les services communautaires. Pourtant, nous avons reçu tellement de rapports contradictoires à ce sujet, et j'aimerais avoir votre avis

[*Text*]

to see your views on this—apparently you are indicating, well, it is not that we need new laws. Yet some are saying there are laws compelling wives to lay charges against, or to testify against, their husbands. There are laws which prevent the policeman from laying a charge unless he sees the event, and so on. So there are various myths, I think, and it is unclear—or it may be that the way in which laws are interpreted differs from place to place, because what I hear are different interpretations, depending on who the witnesses are, on whether or not laws are strong enough or laws are applicable or laws work.

I wonder whether you could make some comment about this problem that faces us as we hear differing kinds of testimony which indicates, on the one hand, we really need to tighten up what we already have, it is fairly good if only it were used; all the way to the other end, no law is there which will allow us to act and allow the police to lay a charge unless the policeman actually sees it, et cetera, et cetera. Or there are no laws that protect the battered person from a recurrence of this and no way to restrain effectively the offender so that the person can feel secure, et cetera. As we said, I feel it is a twilight zone. It is a very personal problem. It is not subject, I am sure, to any easy answer.

But I am wondering what is to be said about this, because some are saying to us they need new laws, others are saying it is not new laws, it is simply that we need to apply the policies that are needed to bring about prevention or reduction of this problem.

Mr. Jaffe: I think you have raised a very difficult question, and it is one the committee is obviously going to be wrestling with. Again, I would not want to give the impression that we are against new laws. I think there could be progressive laws. At the same time, some of the things the superintendent and I have suggested could be done. The two things could blend together. So they are not mutually exclussive decisions the committee is faced with.

In our own experience, laws only go so far. What the system comes down to is people and their attitudes, at all different levels. There is nothing as good as a highly skilled and sensitive police officer and a compassionate Crown attorney and an understanding judge; and services that are responsive to family violence. Nothing, no law, is ever going to replace that. What we have found in London is, to the extent that professionals at all levels are encouraged to get involved in this area and do everything they can, there are things you can do within existing laws. So again, a lot of it really comes down to very progressive and compassionate people at all levels; and I think that goes a long way.

On law, I think if there is any area the committee may want to look at, the things we see are that sometimes the law, whatever it is, moves slowly; that women live in fear and women need some sort of immediate protection, which quite often the police want to give them but cannot without violating the husband's civil rights. So, whatever way the law can be

[*Translation*]

sur la question. Apparemment, vous dites que nous n'avons pas tant besoin de nouvelles lois mais . . . d'autres disent qu'il y a des lois qui obligent les épouses à porter des accusations ou à témoigner contre leur mari. Il y a des lois qui empêchent les policiers de porter des accusations, à moins qu'ils ne soient témoin de l'événement. Il y a donc différents mythes et l'ensemble n'est pas clair. Il se peut aussi que les lois soient interprétées différemment selon les endroits à en juger par les propos tenus par les témoins, en ce qui concerne la force de la loi, de fait qu'elle soit applicable ou non, ou opérante ou non.

Pourriez-vous nous donner vos commentaires sur le problème auquel nous nous trouvons confrontés, étant donné que nous entendons toutes sortes de témoignages comme: «Il faut vraiment reserrer les lois que nous avons déjà, elles seraient assez bonnes si elles étaient utilisées» ou comme «Il n'y a aucune loi pour nous permettre d'agir et permettre aux policiers de porter une accusation, à moins qu'ils ne soient témoins de la scène, etc.» ou encore «Il n'y a aucune loi qui protège une personne battue contre d'autres actes de violence éventuels et il n'y a aucun moyen d'intervenir auprès de l'agresseur de manière à rassurer la victime». Comme nous l'avons dit, c'est une zone floue. C'est un problème très personnel, qui ne se prête pas à une réponse facile.

Je me demande ce qu'il faut répondre, étant donné que certains nous demandent de nouvelles lois, que d'autres disent qu'il ne s'agit pas d'avoir de nouvelles lois, mais tout simplement d'appliquer les politiques nécessaires pour résoudre le problème ou en résorber l'ampleur.

M. Jaffe: Je pense que vous avez soulevé une question épineuse, une question que le Comité aura de la difficulté à résoudre. Et, une fois de plus, je ne voudrais pas donner l'impression que nous sommes contre les nouvelles lois. Il pourrait y avoir des lois progressives, En même temps, on pourrait appliquer certaines des suggestions que le surintendant et moi-même avons faites. On pourrait faire une combinaison des deux. Donc, le Comité n'aura pas à prendre de décisions s'excluant mutuellement.

Toutefois, les lois ont des limites. Cela dépend des gens et de leur attitude, à différents paliers. Rien ne vaut un policier hautement qualifié et sensible et un procureur de la Couronne plein de compassion, un juge compréhensif et, enfin, des services qui permettent de lutter adéquatement contre la violence dans les familles. Aucune loi ne pourra jamais remplacer cela. Ce que nous avons constaté à London, c'est que dans la mesure où les professionnels de tous les paliers sont encouragés à apporter leur contribution dans ce domaine et font ce qu'ils peuvent, il y a moyen de faire quelque chose dans le cadre des lois actuelles. Donc, une fois de plus, il s'agit d'avoir à tous les paliers des personnes compassives et compréhensives, et nous pourrons aller loin.

Quant à l'adoption de lois, s'il est un domaine sur lequel le Comité voudrait se pencher, ce que nous constatons, c'est que parfois le processus législatif est lent et que des femmes sont parfois contraintes de vivre dans la peur alors qu'elles ont besoin d'une protection immédiate, que les agents de police seraient souvent prêts à leur donner, ce qu'ils ne peuvent faire

[*Texte*]

directed to make sure that people who need protection from violence can have it immediately .... Those kinds of laws, I think, are going to be the most helpful, but I am certainly not an expert in law or the drafting of legislation. To me, that is the most troublesome area.

• 1245

The Chairman: Thank you very much. I wish to express thanks from the members of this committee to our witnesses this morning from the London Family Court Clinic, Dr. Peter Jaffe and the Superintendent, Mr. LaVerne Shipley.

I will just mention that if you have some further information you can give us through the clerk, that if you want to get some further information .... We will send you the minutes of these proceedings. And, of course, you will receive the report. We will be starting to draft the report two weeks from now. We still have some other witnesses to appear before this committee.

This meeting is adjourned until Tuesday, February 16, 9.30 a.m., with Professor Bissett-Johnson of Dalhousie University Law School.

[*Traduction*]

sans violer les droits civils du mari. À mon avis, les lois qui font en sorte que les gens qui ont besoin de protection puissent l'avoir tout de suite seront les plus utiles. Mais je ne suis certainement pas expert en droit ni dans la rédaction de lois. A mon avis, c'est là la question la plus épineuse.

Le président: Merci beaucoup. Au nom des membres du Comité, je veux remercier nos témoins de ce matin, M. Peter Jaffe, de la *London Family Court Clinic* et le surintendant, M. Laverne Shipley.

Si vous avez d'autres renseignements à nous communiquer, vous pourrez les transmettre au greffier. Nous allons vous envoyer le compte rendu de ces délibérations et un exemplaire du rapport. Nous allons commencer à rédiger le rapport d'ici deux semaines. Il y a encore d'autres témoins qui doivent comparaître devant le Comité.

La séance est levée jusqu'au mardi 16 février, à 9 h30, quand nous accueillerons M. Bissett-Johnson, professeur de la Faculté de droit de la *Dalhousie University*.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the London Police Force:

Superintendent N. LaVerne Shipley, Officer Commanding the Uniformed Division.

From the London Family Court Clinic and the University of Western Ontario:

Dr. Peter Jaffe.

De la Sûreté de la ville de London:

Surintendant N. LaVerne Shipley, «*Officer Commanding the Uniformed Division*».

Du «London Family Court Clinic» et de «University of Western Ontario»:

M. Peter Jaffe, Ph.D.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Tuesday, February 16, 1982

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 28

Le mardi 16 février 1982

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

MAR 2

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28530—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Berger	Halliday	Killens (Mrs./M^me^)	Mitchell (Mrs./M^me^)
Elzinga	Hawkes	MacDonald (Miss/M^lle^)	Savard
Fretz	Howie	Malépart	Schroder
Frith	Hudecki	Marceau	Young—(20)
Gauthier	Kilgour		

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Friday, February 12, 1982:
Mr. Frith replaced Mr. de Corneille.

On Tuesday, February 16, 1982:
Miss MacDonald replaced Mr. Gustafson.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le vendredi 12 février 1982:
M. Frith remplace M. de Corneille.

Le mardi 16 février 1982:
M^lle^ MacDonald remplace M. Gustafson.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 16, 1982
(32)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 10:10 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Elzinga, Fretz, Halliday, Hawkes, Hudecki, Mrs. Killens, Miss MacDonald, Mrs. Mitchell, and Mr. Roy.

In attendance: Mr. Donald Macdonald, Research Officer, Library of Parliament.

Witness: Professor Alastair Bissett-Johnson, Dalhousie University Law School, Halifax, Nova Scotia.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

The Chairman presented the report of the Sub-committee on Agenda and Procedure which is as follows:

"Your Sub-committee on Agenda and Procedure met on Tuesday, February 9, 1982, to consider a schedule of future meetings and has agreed to recommend:

1. That, subject to the availability of witnesses, the schedule of meetings for the completion of the inquiry into violence in the family be as follows:

Tuesday, February 16, 1982 at 9:30 a.m. Professor Bissett-Johnson, Dalhousie University Law School, Halifax

Thursday, February 18, 1982 at 9:30 a.m. The Women's Research Centre, Vancouver

Thursday, February 19, 1982 at 8:00 p.m.

APPEARING: The Honourable Judy Erola,

Minister responsible for the Status of Women

2. That the Minister of National Health and Welfare, the Honourable Monique Bégin be invited to testify before the Committee at a public meeting at a date to be determined after the usual consultations;

3. That an *in camera* meeting be held on Tuesday, February 23, 1982 at 9:30 a.m. to discuss the drafting of the Committee's report."

With regard to item no. 2, the Chairman reported that this meeting has been scheduled for Tuesday, March 9, 1982 at 11:00 a.m.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 16 FÉVRIER 1982
(32)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 10h 10 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Elzinga, Fretz, Halliday, Hawkes, Hudecki, M^me^ Killens, M^lle^ MacDonald, M^me^ Mitchell et M. Roy.

Aussi présent: M. Donald Macdonald, recherchiste, Bibliothèque du Parlement.

Témoin: Professeur Alastair Bisset-Johnson, Faculté de droit, *Dalhousie University*, Halifax (Nouvelle-Écosse).

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Le président présente le rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, lequel est ainsi libellé:

"Le Sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mardi 9 février 1982 pour étudier le calendrier des prochaines séances et a convenu de faire les recommandations suivantes:

1. Que sous réserve de la disponibilité des témoins, le calendrier des séances prévues pour réaliser l'enquête sur la violence dans les familles soit le suivant:

Le mardi 16 février 1982, à 9h 30, le professeur Bissett-Johnson, Faculté de droit, *Dalhousie University*, Halifax

Le jeudi 18 février 1982, à 9h 30, *The Women's Research Centre*, Vancouver

Le jeudi 18 février 1982, à 20 heures

COMPARAÎT: L'honorable Judy Erola,

ministre responsable de la condition féminine

2. Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable Monique Bégin, soit invité à témoigner devant le Comité lors d'une séance publique dont la date sera fixée après qu'auront été tenues les consultations habituelles.

3. Qu'une séance à huis soit tenue le mardi 23 février 1982 à 9h 30, pour discuter de la rédaction du rapport du Comité."

En ce qui concerne la question numéro 2, le président fait rapport que cette séance a été prévue pour le mardi 9 mars 1982, à 11 heures.

Professor Bissett-Johnson made a statement and answered questions.

At 11:20 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le professeur Bissett-Johnson fait une déclaration et répond aux questions.

A 11h 20, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, February 16, 1982

• 1010

The Chairman: Ladies and gentlemen, I see a quorum. The committee resumes consideration of its study of violence in the family.

With the permission of the witnesses, I have the report of the Subcommittee on Agenda and Procedure. We had a meeting on Tuesday, February 9 to consider a schedule for the future meetings. It is agreed to recommend that this morning's session will be with Professor Bissett-Johnson, Dalhousie University Law School, Halifax.

On Thursday, February 18, at 9.30 a.m. we will have the Women's Research Centre from Vancouver and on the same day, in the evening session at 8 o'clock, the Honourable Judy Erola, the minister responsible for the Status of Women.

It was discussed that we invite the Minister of Health and Welfare, Miss Bégin, to appear at a public meeting. After consultation with the clerk and the minister's office, the meeting will probably be held on March 9 at 11 o'clock with the Minister of Health and Welfare.

It was also discussed in the report that we want to hold a special meeting on February 23 at 9.30 a.m. to discuss the drafting of the committee's report. At that time, we asked the research branch of the Library to draft notes, and each member could make some input on this working paper. We will proceed with that report and we will have the Minister of Health and Welfare. Then we will go on to the in camera session to draw up the report.

We do not have any limiting date to issue the report or to table the report, but we do not know if the session will be open during the Easter recess or after. The committee is concerned that we have to draft the report as soon as possible because we are going to lose the terms of reference if a new session is ordered after the Easter recess.

I would like to have comments from the members.

Yes, Dr. Hawkes.

Mr. Hawkes: I am sorry, Mr. Chairman. Did you say we had a firm date for the Minister of Health and Welfare now?

The Chairman: Yes. We just received it. It is March 9 at 11 o'clock.

Mr. Hawkes: March 9 at 11 o'clock. Thank you. And that is the earliest she is available?

The Chairman: Yes. The minister is involved at the moment with the federal-provincial ministers dealing with an important

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 16 février 1982

Le président: Mesdames et messieurs, nous avons le quorum. Le Comité reprend l'étude de la violence dans les familles.

Avec la permission des témoins, je voudrais d'abord passer au rapport du Sous-comité du programme et de la procédure. Nous avons tenu une réunion le mardi 9 février pour réfléchir au calendrier des réunions à venir. On a convenu de recommander que la séance de ce matin soit consacrée à M. Bissett-Johnson de la Faculté de droit de l'université de Dalhousie, à Halifax.

Le jeudi 18 février, à 9h 30, nous recevrons le *Women's Research Centre* de Vancouver et le même jour, à la séance du soir, à 20 heures, l'honorable Judy Erola, ministre responsable de la condition féminine.

On a parlé d'inviter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^lle^ Bégin, pour une réunion publique. Après consultation entre le greffier et le cabinet du ministre, il semble que la réunion pourrait avoir lieu le 9 mars à 11 heures.

Il est également question dans le rapport d'une éventuelle réunion spéciale le 23 février à 9h 30 pour discuter de la rédaction du rapport du Comité. On a alors demandé au Service de recherche de la Bibliothèque de préparer des notes de sorte que les membres du Comité puissent faire leurs commentaires et apporter les modifications qu'ils souhaiteront à ce document de travail. Nous entamerons donc la préparation de ce rapport et nous recevrons le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous pourrons ensuite nous réunir à huis clos pour rédiger le rapport lui-même.

Nous n'avons pas de date limite pour ce rapport, mais nous ne savons pas si nous n'aurons pas une nouvelle session aux alentours de Pâques. Le Comité voudrait donc que l'on rédige ce rapport aussi vite que possible au cas où une nouvelle session nous ferait perdre notre ordre de renvoi.

Qu'en pensent les députés?

Oui, monsieur Hawkes.

M. Hawkes: Je suis désolé, monsieur le président, mais avez-vous dit que nous avions maintenant une date ferme pour notre réunion avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

Le président: Oui. Nous venons de la recevoir. C'est le 9 mars à 11 heures.

M. Hawkes: Le 9 mars à 11 heures. Merci. Elle n'était pas libre plus tôt?

Le président: C'est cela. Le ministre est actuellement très occupée avec ses homologues provinciaux et ne peut donc pas

[*Text*]

subject, and that is the reason she is not available at this time. She is quite busy now.

Are there any other questions?

Do you agree with the Subcommittee report?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Now we will proceed with this morning's witness, Professor Bissett-Johnson from the Dalhousie University Law School.

We mentioned that a picture is worth a thousand words, and I think it is a very good opening when we discuss our main subject. You are the professor. I do not know who made the selection of the panelists but they are very qualified, and also the moderator of this program, this session. I wish to congratulate you all for this cassette.

The professor told me that he preferred to answer the questions. That is the reason why the picture is there, and he will be very free to answer all questions, but he is quite limited by time. He is very busy and then he has to catch the flight around 12 o'clock back to Halifax. We now yield the floor to the professor. I am trying to split up the time for all the members who wish to direct questions. Professor Bissett-Johnson.

• 1015

Professor A. Bissett-Johnson) (Dalhousie University Law School, Halifax, Nova Scotia): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. I propose to speak very briefly by way of introductory remarks and to leave the great majority of the remaining time available for questions.

The first thing I would like to do is to update the presentation you saw. There is now, in infant stage, a second transition house in Nova Scotia, in Sydney. It is, I think, suffering some financial difficulties, which is not uncommon, at the moment, but there is a second house in operation.

The thing I would particularly like to emphasize today is that one should not look at the problem of violence in the family in isolation. I serve on the child abuse committee in Nova Scotia. I was involved in making those tapes. I have been involved in the setting up of transition houses and working as adviser to the Status of Women in Nova Scotia.

It is important to see the relationship between the battered child, the battered wife, and even abuse of the elderly. I have made available to members of this committee a very powerful paper done by one of our students at the university on the problem of abuse of the elderly. It seems to me that this is something in which we need much more research. There is virtually no Canadian material on this at all. Yet everybody who spoke on that panel—and, I think, a number of people you have already heard giving evidence—will realize the cyclical nature of violence within the family. The boy who is abused as a child, who is a battered child, may grow up to become a battering husband. He may even go on to batter his battering parents once they are in their declining years. So it is important to see the cyclical nature.

[*Translation*]

se libérer pour le moment. Elle négocie avec les provinces un point très important.

Y a-t-il d'autres questions?

Souhaitez-vous adopter le rapport du sous-comité?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous allons donc maintenant entendre notre témoin, le professeur Bissett-Johnson de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie.

On a dit qu'une image vaut des milliers de mots et je pense que nous venons d'en avoir la preuve. Vous êtes le professeur que nous venons de voir, et je ne sais qui a sélectionné les participants à la discussion, mais on a fait un excellent choix car chacun semblait très qualifié. Je vous félicite donc tous de la qualité de cette cassette.

Le professeur m'a dit qu'il préférerait répondre à vos questions. C'est pour avoir tout le loisir de le faire qu'il nous a passé ce film, bien qu'il soit très limité par le temps. Il est très pris et doit prendre un avion pour Halifax vers midi. Nous lui donnons donc la parole sans plus attendre. Je vais essayer de diviser le temps entre tous les députés qui souhaitent l'interroger. Professeur Bissett-Johnson.

Professeur A. Bissett-Johnson (Faculté de droit de l'Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse): Merci, monsieur le président et messieurs dames du Comité. Je me propose d'être très bref dans mes remarques préliminaires pour réserver le reste du temps aux questions.

J'aimerais tout d'abord faire quelques mises à jour concernant la discussion que vous venez de voir. Il existe maintenant une deuxième maison transitoire en Nouvelle-Écosse, à Sydney. Je crois qu'elle connaît certaines difficultés financières, ce qui n'est pas surprenant, mais elle est maintenant ouverte.

J'aimerais surtout insister aujourd'hui sur le fait qu'il ne faut pas envisager isolément le problème de la violence dans les familles. Je suis membre du comité des enfants maltraités en Nouvelle-Écosse, j'ai participé à la confection de ces bandes magnétoscopiques ainsi qu'à la mise sur pied de maisons transitoires et je suis également conseiller sur la situation de la femme en Nouvelle-Écosse.

Il est important en effet de remarquer la relation qui existe entre l'enfant maltraité, la brutalité dont sont victimes les femmes et mêmes les personnes âgées. J'ai mis à la disposition des membres du Comité un document très puissant qu'a rédigé un de nos étudiants à l'Université sur le problème de la brutalité dont sont victimes les personnes âgées. Il me semble que c'est quelque chose qui nécessite beaucoup plus de recherches. Il n'existe pratiquement pas de documentation canadienne là-dessus. Toutefois, tous ceux qui ont pris part à la discussion que vous venez de voir et beaucoup d'autres que vous avez déjà entendus ici comprennent la nature cyclique de la violence dans les familles. Le garçon maltraité pendant son enfance risque de brutaliser sa femme. Il risque même de

[*Texte*]

Indeed, I would urge the committee, if they want further proof of this, to see a film called *Chiswick 2*, pronounced differently, I suppose, in Canada. That is a film about the first transition house in England. A copy of that film is available. I managed to persuade the Solicitor General's department and one of its officers, Mr. Gerry Léger, to purchase that film. One of the really critical things you will notice is that the children in that transition house are so disturbed—and it is immediate from watching the film how disturbed they are—that they are not capable of being introduced into the ordinary school system immediately. They have to have a special period of training in which, interestingly enough, the women of that particular transition house chose specially loving and caring men to provide a better model for these children than their fathers had done. These men were able to bring the children to a point at which they could be introduced back into the school system.

It seems to me that child abuse is an aspect of family violence. Reporting laws, which we have in every province, I have to tell you, in my view, have not been terribly satisfactory. In my own province the numbers of reports have in fact declined year to year. There may be reasons for that. There is a very interesting paper which was produced by Corine Robertshaw for Health and Welfare Canada, which I referred to in my paper. What she did was look at all the cases of deaths in 1977 of children, and she thought she detected a number of cases where child abuse was involved which had not been detected by the coroners, the social work authorities or those charged with responsibility. Clearly that is an area that may require some further investigation.

It seems to me, however, that there are things that can be done in the area of breaking child abuse. Perhaps the most helpful thing I have seen is the work done by Dr. Henry Kemp, *Prediction and Prevention of Child Abuse*, and I have referred to that in my paper. What he did essentially was the result of doing some questionnaires. It is possible, in fact, if you interview women shortly after they have given birth to a child, to find out just how enthusiastic they are about having the child, the process, nice simple things like that. What is the response of you and your husband? Do you have a name for the child? There are certain things that can give you some sort of indication that these people would be best served by having additional resources thrown at them. I think it is very important you do not label them potential child abusers, but you can label people as people that could be helped by additional resources.

• 1020

I am always intrigued by the fact we send out the public health nurse to virtually everybody in my province, whether they can use her services or not. It seems to me that in times of scaree, resources one might be more discriminating in their use. But the Kemp and Hoffer study, the Kemp study that I referred to, was interesting. They found, as a result of these

[*Traduction*]

brutaliser dans leur vieillesse les parents qui l'avaient maltraité. Il faut donc ne pas oublier ce facteur cyclique.

J'inviterais même le Comité, s'il veut d'autres preuves, à voir un film intitulé «Chiswick 2», que l'on prononce probablement différemment au Canada. C'est un film sur la première maison transitoire en Angleterre. On en a une copie. J'ai réussi à persuader le ministère du Solliciteur général et notamment M. Gerry Léger d'acheter ce film. Un des éléments essentiels que vous remarquerez est que les enfants recueillis dans cette maison sont tellement troublés, et c'est évident dans le film, qu'ils ne peuvent suivre immédiatement une scolarité ordinaire. Il leur faut suivre une formation spéciale pendant laquelle, et c'est intéressant aussi, les femmes de cette maison transitoire ont chosi des hommes particulièrement affectueux et tendres pour donner à ces enfants un modèle meilleur que celui que leur avait donné leur père. Ces hommes réussissaient à ramener les enfants à un état leur permettant de suivre une scolarité normale.

Il me semble que l'enfance maltraitée fait partie du phénomène de la violence dans les familles. Les lois sur la dénonciation, que nous avons dans toutes les provinces, ne sont pas à mon avis tellement satisfaisantes. Dans ma province, le nombre de dénonciations décline en fait d'année en année. Il y a peut-être des raisons à cela. Corine Robertshaw a préparé un rapport très intéressant pour Santé et Bien-être Canada. Je le signale dans mon mémoire, car elle a examiné tous les cas de décès d'enfants en 1977 et s'est aperçue qu'elle découvrait un certain nombre de cas d'enfants maltraités qui n'avaient pas été détectés par les coroners, les travailleurs sociaux ou autres chargés de cette responsabilité. Il est évident que c'est un domaine sur lequel il faudra se pencher davantage.

Il me semble toutefois que l'on peut faire certaines choses pour l'enfance maltraitée. Peut-être l'oeuvre la plus utile que j'ai vue est-elle celle de M. Henry Kemp, «Prediction and Prevention of Child Abuse», que je cite également dans mon texte. Il s'est essentiellement attaché à donner les résultats de certains questionnaires. Il est en fait possible en interviewant des femmes peu de temps après qu'elles donnent naissance à un enfant de connaître leur degré d'enthousiasme devant l'arrivée de cet enfant, devant toute la situation que cela représente. Comment vous et votre mari réagissez-vous? Avez-vous un nom pour l'enfant? Certains indices peuvent vous signaler que ces parents auraient besoin de ressources supplémentaires. Il est très important de ne pas en conclure qu'ils maltraiteront éventuellement leurs enfants mais au contraire, que des ressources supplémentaires pourraient les aider.

Je suis toujours intrigué par le fait que nous envoyons toujours une infirmière de la Santé publique à tout le monde dans ma province, que ces services soient nécessaires ou pas. Il me semble que lorsque les ressources sont rares, il serait peut-être mieux de faire la part des choses. Mais l'étude de Kemp et Hoffer dont je parle est intéressante. Ils constatent,

[*Text*]

questionnaires, a group of people that they thought might be served by additional resources. Into half of the group they put in the additional resources—sometimes it was just a question of having somebody that the mother could phone quickly, just putting a phone at her disposal. It was interesting that the group where the extra resources were put in had a much lower incidence of child abuse than the other group which had been identified as needing extra care but in which the extra care had not been placed. So it seems to me that there are things we can do, such as post-partum questionnaires.

As I say, it is important not to label these people as potential child abusers but as people that can need additional help. We in Nova Scotia have a group called Family Services of Support where we use mothers who would otherwise be on welfare. We give them a small amount of money, not very much more than they would receive on welfare, to go into the home and act as role models for these mothers that are obviously in difficulty, to provide them with moral support. I think that is the sort of thing that can be done. There is obvious concern about teenage mothers in Canada and their ability to parent adequately. There has been a recent study in Nova Scotia, which I have referred to, by Susan MacDonald, and that on the whole suggests that the teenage mothers are doing an adequate job, although they are facing isolation, which is an important factor in these cases, and they are suffering from financial difficulties.

The next stage obviously is interspousal violence. In a longer paper which I wrote which was made available to my students, and which I think is available to the committee—I sent one in advance—I have given an indication of some of the statistics. They are really quite alarming. The important thing, I think, is to ask why the women put up with this. It is not a question of masochism or that sort of thing. It is a question, as Dr. Holmes said, of women being reduced to a sense of very low self-esteem and guilt as a result of what has happened to them, and also I would like to stress isolation. These women are isolated. They do not seem to have the extended family that they can turn to to provide help. What can we do for these women?

Well, obviously there are things that can be done in terms of improving the training of police. This committee, as I understand it, has already heard Dr. Donald Dutton. He has done pioneer work in the training of the police out in British Columbia. There is also Gary Bell who does similar work with the training of the RCMP intake in Regina.

I think it is fair to say, however, that being good at this sort of work, intervening by the police in violent domestic situations, is not perceived as being calculated to further your career as well as catching thieves. So it is very difficult, I think, to get the police enthusiastic. Let us face it. It is extremely dangerous work for the police. As one police officer told me, with a professional criminal he can predict his response. In this sort of situation, with domestic violence, it is

[*Translation*]

suite à ces questionnaires, qu'il y a un groupe de personnes qui pourraient mieux s'en tirer avec des ressources supplémentaires. Ils fournissent de telles ressources à la moitié du groupe: quelquefois, il s'agissait simplement de donner à la mère le numéro de téléphone de quelqu'un en cas d'urgence ou de mettre un téléphone à sa disposition. Ils ont remarqué avec intérêt que le groupe auquel ils avaient fourni des ressources supplémentaires s'était révélé beaucoup moins susceptible de maltraiter les enfants que l'autre groupe qui avait tout autant besoin de ces ressources mais à qui on ne les avait données. Il me semble donc que l'on peut faire quelque chose, ne serait-ce que d'utiliser ce genre de questionnaire.

Je répète qu'il est important de ne pas conclure des résultats que ces parents maltraiteront leurs enfants, mais bien qu'ils ont besoin d'aide supplémentaire. En Nouvelle-Écosse, nous avons un groupe que l'on appelle *Family Services of Support*, dans lequel nous utilisons des mères qui seraient autrement des assistées sociales. Nous leur donnons un peu d'argent, pas beaucoup plus qu'elles n'en recevraient si elles touchaient des prestations de bien-être social, pour aller chez ces mères de toute évidence en difficulté servir de modèles, offrir un soutien moral. Je crois que ce genre de chose est possible. On s'inquiète certainement des mères adolescentes au Canada et de leur aptitude à s'occuper convenablement de leurs enfants. Je fais allusion à une autre étude effectuée en Nouvelle-Écosse par Susan MacDonald qui déclare qu'en général, les mères adolescentes sont assez bien à la hauteur même si elles sont un peu isolées, ce qui est un facteur important dans de tels cas, et souffrent de problèmes financiers.

On passe ensuite, bien sûr, à la violence entre époux. Dans un mémoire plus long que j'avais écrit à l'intention de mes étudiants et qui est je crois à la disposition du Comité, car je l'ai envoyé il y a quelque temps, je donne quelques chiffres. Ils sont tout à fait alarmants. Ce qui est important, c'est à mon avis de se demander pourquoi les femmes acceptent ce genre de chose. Ce n'est pas du masochisme ni quelque chose du genre. C'est le fait, comme le disait M. Holmes, que les femmes sont réduites à un sentiment grave de sous-estimation et de culpabilité du fait de ce qui leur est arrivé et du fait également, me semble-t-il, qu'elles sont isolées. Elles le sont. Elles ne semblent pas avoir de famille au sens large à laquelle elles puissent faire appel. Que peut-on faire pour ces femmes?

Il est évident que l'on peut par exemple améliorer la formation de la police. Si je ne m'abuse, le Comité a déjà entendu M. Donald Dutton. Il a fait un travail de pionnier dans ce domaine en Colombie-Britannique. Il y a également Gary Bell qui fait ce genre de chose pour la formation de la GRC à Regina.

Je crois que l'on peut toutefois dire que le fait d'être bon dans ce genre de travail, d'intervenir dans les cas de violence familiale, ne fait pas en général avancer autant la carrière d'un policier que d'attraper des voleurs. Il est donc très difficile d'intéresser la police. Qu'on ne se leurre pas. C'est également un travail extrêmement dangereux. Comme me l'a dit un agent de police, on peut prévoir la réaction d'un criminel professionnel. Dans ce genre de situation, par contre, il est très difficile

[*Texte*]

very difficult to predict responses. We have lost police officers in New Brunswick quite recently, about the time when that particular video tape was shot. So it seems to me that if the police feel that they are not being rewarded for being good at their intervention, good intervention in family dispute situations, and it is dangerous, then obviously there are the seeds of a problem.

• 1025

The other thing is that it is, I suppose, from the police point of view, extremely discouraging if a woman refuses to come forward and press charges, if she is reluctant to give evidence against her husband. But if you turn that situation around, say, if you were in the woman's position and you could not be guaranteed adequate protection if you gave evidence against your husband, then I think you can see why the woman is in fact very reluctant to pursue the matter. It seems to me that it is only realistic to expect women to press ahead with charges, or to put pressure on the police to independently press ahead with charges, if we can provide social mechanisms that mean the woman is not at risk if she does this.

You heard on the video tape that in fact there had already been two break-ins into the Halifax Transition House at the time of that being shot. One of them was one of my clients. He broke in with his brother; they were both trained boxers and you can imagine the mayhem that they caused there. They actually wrang the address of the transition house out of the local telephone company, and that is another story about the sorts of difficulties of operating a secure transition house. I do not want to pursue that but just to raise it as part of the problem of giving a woman a secure roof over her head, which is obviously part of the problem.

Transition houses, well, the ones in Nova Scotia—I cannot speak for the ones elsewhere—are also running into problems of space. In October they were operating at 130 per cent occupancy, and part of the reason is that they find it difficult to find what I call and what I think is called technically "second stage housing", where the women are not quite in need of all the services of the transition house but they do still need some moral support before they can be left entirely to their own devices again. If women are not able to find places to move out to after they have spent the maximum period that transition house rules provide, which is usually something in the order of six weeks, then it becomes a situation where you have a bottleneck. You have the women there and you have more women wanting to come in, but you have nowhere to send these women to. As Edna Chambers, one of the panelists, pointed out, it is extremely difficult to get landlords to accept women who are on welfare or women who are the head of a single-parent family, to accept them as tenants.

In Halifax at the moment we have about a 1 per cent vacancy rate in our housing, and that is another problem. Housing starts are down, apartments are in scarce supply and as a result of constitutional problems, which you may want to talk to me about, there are problems about the residential

[*Traduction*]

de prévoir les réactions. Nous avons très récemment perdu des agents de police au Nouveau-Brunswick à peu près au moment où l'on tournait cette bande magnétoscopique. Il me semble donc que si la police estime ne pas être suffisamment récompensée pour ce genre d'intervention, pour le bon travail qu'elle fait dans les situations de conflits familiaux, et si c'est en plus dangereux, il est bien évident que l'on a un problème.

L'autre chose, je suppose, est que pour la police, il est extrêmement décourageant qu'une femme refuse de porter plainte, de témoigner contre son mari. Évidemment, si l'on renverse la situation, si l'on se met à la place de la femme à qui l'on ne peut garantir une protection adéquate si elle témoigne contre son mari, on comprend alors pourquoi elle hésite beaucoup à poursuivre l'affaire. Il me semble qu'il serait réaliste de penser que les femmes porteraient plainte ou exerceraient certaines pressions sur la police pour qu'elle inculpe le responsable si l'on pouvait offrir des mécanismes sociaux qui supprimeraient les risques auxquels s'expose la femme en question.

Vous avez entendu dire tout à l'heure qu'il y avait déjà eu deux entrées par infraction dans la maison transitoire de Halifax au moment où on a tourné le film. L'une d'elles a été commise par un de mes clients. Il est entré avec son frère; ils sont l'un et l'autre boxeurs professionnels et vous pouvez imaginer les dégâts qu'ils ont faits. Ils ont extirpé l'adresse de la maison à la compagnie de téléphone locale et c'est un autre problème que l'on rencontre quand on essaie de diriger une maison transitoire sûre. Je ne veux pas poursuivre la question, mais simplement signaler que c'est une des difficultés que l'on éprouve lorsque l'on essaie d'offrir à une femme un toit sous lequel elle se sentira en sécurité.

Ces maisons, du moins celles de Nouvelles-Écosse, je ne puis parler des autres, connaissent également des problèmes de places. En octobre, elles étaient occupées à 130 p. 100 de leur capacité et une des raisons qui font qu'il leur est difficile de trouver ce que l'on appelle techniquement des «logements de deuxième urgence», où elles n'ont pas besoin de tous les services qu'offre la maison transitoire, mais seulement d'un soutien moral avant d'être entièrement laissées à elles-mêmes. Si les femmes ne savent pas où aller après avoir passé le temps maximum réglementaire dans ces maisons transitoires, c'est-à-dire en général quelque six semaines, il y a évidemment un goulot d'étranglement. Les femmes sont là, il y en a d'autres qui veulent venir, mais vous ne savez pas où les envoyer. Comme le faisait remarquer Edna Chambers, qui faisait partie du groupe de tout à l'heure, il est extrêmement difficile de faire accepter à des propriétaires des femmes qui sont assistées sociales ou qui sont chefs de famille uniparentale.

A l'heure actuelle, nous avons à Halifax un taux de vacance d'environ 1 p. 100 et c'est évidemment un autre problème. Les mises en chantier ont diminué, les appartements sont rares et suite à des problèmes constitutionnels, dont vous voudrez peut-être me parler, il y a des questions de conseils de location

[*Text*]

tenancies boards and our provincially appointed family court judges being able to make orders which would enable the wife to stay in the matrimonial home. It seems to me rather strange that we have transition houses for the victims and the men very often stay in possession of the matrimonial homes. There are things that one might think of doing but there are problems in Canada, certainly about federally appointed judges, who seem to have powers that it is not possible to confer on provincially appointed judges.

Things have been done in England in terms of trying to encourage the police to better protect women. We have a Domestic Violence Matrimonial Proceedings Act in England in 1976, which I have made available to the committee. It has some interesting things like attaching a warrant of arrest to any order that the court makes. So if the man repeats it, the police are immediately alerted that they are expected to intervene. We have done what we can in Nova Scotia. We did in fact include a clause in our Matrimonial Property Act which encouraged peace officers to give effect to the sorts of occupancy and division of matrimonial property orders that were made by our courts. Unfortunately, we also put a provision in our Testators Family Maintenance Act saying that provincially appointed family court judges could make orders, in an emergency, restricting the occupation of the matrimonial home, to order the battering husband out, but those have been placed in jeopardy as a result of a recent Supreme Court of Canada decision on Section 6 of the British Columbia Family Relations Act.

• 1030

The other thing I would like to say in conclusion, to the committee, is that this is not going to be amenable of a glib or short-term answer. I think one of the panelists on the videotape said it would take a generation and I think that is right.

But there are things we can do in the short term although, essentially, I think education is going to be the thing to provide the answer in the long term. There is a fairly deeply-held view in society that, in fact, the authorities have no damned business intervening in something as private as the family. So if you have to contend with that sort of attitude, it is not going to be easy for us to do something in short periods of time.

That, perhaps, is all I really ought to say at this stage. My views, perhaps, are more fully known in the series of papers I have made available. But I think perhaps, at this stage, you probably want to ask me questions.

The Chairman: Thank you very much, professor. We will now receive questions from Mr. Fretz.

Mr. Fretz: Thank you, Mr. Chairman. Professor, a letter was written to you by the Nova Scotia Association of Women and the Law, and in paragraph 7 it states that ... encouragement of reconciliation between husband and wife should be abolished. I have three questions. Perhaps I can ask all three of them and then wait for your response.

[*Translation*]

résidentielle et de nominations provinciales de juges de tribunaux de la famille qui devraient pouvoir décréter que la femme peut rester au foyer. Il me semble en effet assez étrange que l'on ait des maisons transitoires pour les victimes alors que très souvent, les hommes restent au foyer. On peut penser à faire certaines choses, mais il y a certainement au Canada le problème des juges nommés par le gouvernement fédéral qui semblent avoir des pouvoirs qu'ils ne peuvent conférer aux juges nommés par les provinces.

En Angleterre, on a essayé d'encourager la police à mieux protéger les femmes. J'ai mis à la disposition du Comité la loi «*Domestic Violence Matrimonial Proceedings Act*» adoptée en Angleterre en 1976. Elle contient certains éléments intéressants comme l'annexion d'un mandat d'arrêt à tout ordre d'un tribunal. Ainsi, en cas de récidive, la police est immédiatement alertée et doit intervenir. Nous avons fait ce que nous pouvions en Nouvelle-Écosse. Nous avons en fait inclu dans notre *Matrimonial Property Act* un article qui encourage les agents de la paix à faire appliquer les ordres des tribunaux sur l'occupation et la répartition des biens du ménage. Malheureusement, nous avons également une disposition dans notre *Testators' Family Maintenance Act* selon laquelle les juges des tribunaux familiaux nommés par la province peuvent en cas d'urgence ordonner de limiter l'occupation du foyer, évincer le mari coupable de brutalité, sans que cela n'ait jamais pu être appliqué du fait d'une décision récente de la Cour suprême du Canada sur l'article 6 de la *Family Relations Act* de la Colombie-Britannique.

J'ajouterai également en conclusion que ce phénomène ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Je crois que l'un des membres du groupe de discussion de la bande magnétoscopique déclarait qu'il faudrait une génération pour y parvenir, et c'est certainement vrai.

Nous pouvons toutefois agir à court terme, même si je crois que c'est essentiellement l'éducation qui permettra d'offrir une solution à long terme. La société est en effet assez fermement convaincue que les autorités n'ont rien à faire dans quelque chose d'aussi privé que la famille. Devant une telle attitude, il ne peut évidemment être facile d'agir rapidement.

C'est probablement tout ce que j'avais à dire pour le moment. La série de documents que j'ai mis à votre disposition vous donnera une idée plus complète de ma position, mais je crois qu'il est mieux que vous me posiez maintenant des questions.

Le président: Merci beaucoup, professeur. Nous entendrons maintenant les questions de M. Fretz.

M. Fretz: Merci, monsieur le président. Professeur, vous avez reçu une lettre de l'Association des femmes et du droit de Nouvelle-Écosse qui, au paragraphe 7, déclare que l'on devrait cesser d'encourager la réconciliation entre mari et femme. J'ai trois questions. Peut-être devrais-je vous les poser toutes les trois avant que vous ne répondiez?

[*Texte*]

My first question is: Is a wife-beater a hopeless case as a result of that statement in paragraph 7? Then, closely connected to that question, I ask: What treatment in your opinion has been successful in dealing with the wife-batterer? Have there been any kinds of treatment which, in your opinion, have been successful? If so, what are they? My third question is: In your opinion, what effect does violence on TV and in movies have on society? Does that accelerate the learning experience regarding the problem discussed this morning?

Professor Bissett-Johnson: I am a lawyer and naturally am cautious about giving glib answers, but I am not sure I would agree with everything that has been said by the Nova Scotia Association of Women and the Law. My evidence is that, of the women in Bryony House, about 30 per cent who go to that transition house are able to be reconciled with their husbands. Now, from my point of view, what that means is that a great number of these women finally have come to the parting of the ways. They have decided that nothing more can be done.

Now I do not know whether, in fact, the 30 per cent represent women who really want to be reconciled with their husbands or women who are forced by circumstances, economic and otherwise to do so. But in some cases, it is possible for them to reach some sort of accommodation. I feel that, very often, we attempt reconciliation too little and too late. Frankly, under the Divorce Act provisions, by the time parties have reached the verge of seeking a divorce, it really is very late in the day.

The evidence we have about these men, the battering men, is rather suspect I think. A lot of the work I know is by Gayford and he gets his information by talking to the battered women. Of course, then they are more easily contactable in a transition house than the men who are scattered throughout the community. I think, in a way, the men are victims. Now, they are not victims who need to be protected in the same way the women are but, very often, they are victims of their own childhood experiences so that probably something needs to be done. But it is very late in the day by the time a man has had that amount of experience of violence to try to get him to change his ways. It is much easier if you can get to a child by family life education, or something, during his school experience; in other words, if you can prevent the leopard growing up with the spots. It seems to me to be important that you should try to get to that man early. I am sceptical that one can do an awful lot, at least in a really large number of cases, for these battering men. The trouble is there seems to be some evidence that, in fact, these men may make a series of pretty disastrous unions, really the way to prevent that is in the early stages.

• 1035

Conciliation is a different matter. It seems to me conciliation is different from reconciliation in the sense that even if partners cannot live together as husband and wife—and they very well may not—in fact they still are going to be parents to their children. So one might very well try to put in work to try to establish a positive relationship between the parent and

[*Traduction*]

Premièrement: Celui qui bat sa femme est-il un cas désespéré si l'on en croit cette déclaration au paragraphe 7? Deuxièmement, et c'est étroitement lié, existe-t-il à votre avis un traitement qui ait réussi pour le mari brutal? Ou existe-t-il plusieurs sortes de traitements qui marchent? Dans l'affirmative, quels sont-ils? Troisièmement: A votre avis, quel effet la violence à la télévision et dans les films a-t-elle sur la société? Cela accélère-t-il l'apprentissage du problème dont nous discutons ce matin?

Le professeur Bisset-Johnson: Je suis avocat et je suis naturellement prudent dans mes réponses, mais je ne crois pas pouvoir être d'accord sur tout ce qu'a déclaré l'Association des femmes et du droit de Nouvelle-Écosse. Je sais qu'environ 30 p. 100 des femmes qui sont allées à la maison transitoire Bryony ont réussi à se réconcilier avec leur mari. Cela signifie également qu'un grand nombre en sont finalement arrivées à se séparer. Elles ont décidé qu'on ne pouvait plus rien essayer.

D'un autre côté, je ne sais pas si les 30 p. 100 en question sont des femmes qui veulent véritablement se réconcilier avec leur mari ou si elles y sont forcées par les circonstances, économiques et autres. Mais dans certains cas, il leur est possible de parvenir à une sorte d'arrangement. J'ai l'impression que très souvent, on n'essaie pas assez la réconciliation et qu'on l'essaie trop tard. Très franchement, aux termes des dispositions de la Loi sur le divorce, lorsque les parties en arrivent à demander le divorce, il est vraiment très tard.

Les renseignements que nous possédons sur ces hommes qui frappent leur femmes sont assez suspects. Beaucoup viennent de Gayford qui les obtient en parlant aux femmes brutalisées. Il est évidemment plus facile de les contacter dans une maison transitoire que de contacter les hommes qui sont éparpillés un peu partout. J'estime que dans un sens, les hommes sont des victimes. Non pas des victimes qu'il faut protéger comme les femmes mais, très souvent, des victimes de leur propre enfance, si bien qu'il faut probablement faire quelque chose. C'est vouloir intervenir très tard que d'essayer de faire changer ses habitudes à un homme qui bat sa femme. Il est beaucoup plus facile d'atteindre un enfant par l'éducation sur la vie familiale ou quelque chose qu'il apprendrait durant sa scolarité; autrement dit, il est mieux de régler le problème dès le début. Il faut donc essayer d'intervenir très tôt. Je doute que l'on puisse faire beaucoup pour ces hommes qui brutalisent leur femme. L'ennui est qu'il semble en fait que ces hommes risquent de faire des mariages assez désastreux et que la seule façon de prévenir le mal est d'intervenir tôt.

La conciliation, c'est autre chose. Il me semble que ce n'est pas comme la réconciliation, en ce sens que même si les partenaires ne peuvent vivre ensemble comme mari et femme, et c'est très possible, ils restent parents de leurs enfants. On peut donc très bien essayer d'établir une relation positive entre le père et l'enfant même après la rupture du mariage. Mais je

[*Text*]

child even after the marriage has broken down. Now, I am not sure I have answered all three parts of the question.

Mr. Fretz: The third one asked was, in your opinion what effect has violence on TV and in movies had? Does that accelerate the learning experience at all?

Professor Bissett-Johnson: I am not a sufficiently trained social scientist to give a definitive answer. I would refer you to some work done by Judge Adrien Beaulieu of the Ontario court which is published among the conference papers on family violence. Certainly, it was something which was looked at by the Ontario government. They set up a commission to look at this matter. And it is certainly true that a number of countries, particularly the Scandinavian countries, have taken the view that violence is a much more serious matter in terms of desensitizing children to its seriousness than things like obscenity or pornography, which tend to be matters of much greater concern in this country.

One of my colleagues on my child abuse committee knows the number but I believe it is something like, by the time a child is 11 or 12, he will have seen several thousand murders on television. So whilst I would not like to give a definitive answer, certainly one must think about what sort of impact seeing that sort of thing has; particularly, if you get a sort of "clean" kind of violence. If children see violence in Guatemala or a Central American country, and there is blood and there are flies crawling over the corpse, then one gets some sense of the horror of it. But if one sees what appears to be clean violence—the sort of thing one sees in a number of programs—one wonders about the effect. But as I say, I am not a trained psychologist; I would not like to give a definitive answer. It is outside my ken, really.

Mr. Fretz: Thank you.

The Chairman: Thank you. Mrs. Mitchell.

Mrs. Mitchell: Thank you, Mr. Chairman. I am interested particularly in some of the difficulties, of course, that the police are having in crisis intervention and in a couple of comments there. It seemed to me that, where there are police training programs, probably we should be doing as much as we can to give very positive recognition to this, since that is kind of a low status part of their job.

It occurred to me also in the process of police intervening, to wonder if there are any cases you know of where it is the practice for a male and female team to go in, so that when they intervene probably a woman police officer would have more of an opportunity to speak to the woman and try to get through to her that there are resources available so that there is more chance of a referral. Has that been tried at all, do you know?

Professor Bissett-Johnson: I think some forces have tried it. I know that, in my own area, the number of women we have in our force is I think too low and so obviously that is a problem. Of course, a number of forces do not have them.

[*Translation*]

ne suis pas sûr d'avoir répondu aux trois parties de votre question.

M. Fretz: Je vous demandais en troisième lieu quel effet avait à votre avis la violence à la télévision et dans les films? Est-ce que cela accélère l'acquisition de telles tendances?

M. Bissett-Johnson: Je ne suis pas assez savant en sciences sociales pour vous donner une réponse définitive. Je vous renverrai à l'oeuvre du juge Adrien Beaulieu de la Cour de l'Ontario, qui fait partie des documents de la conférence sur la violence dans la famille. C'est certainement quelque chose qu'a étudié le gouvernement ontarien. Il a même institué une commission pour étudier la question. Il est certainement vrai qu'un certain nombre de pays, surtout les pays scandinaves, jugent que l'insensibilisation des enfants à la violence est beaucoup plus grave que leur insensibilisation à l'obscénité ou à la pornographie, qui semble nous inquiéter beaucoup plus au Canada.

Un de mes collègues au Comité de l'enfance maltraitée possède les chiffres mais je crois que l'on dit qu'un enfant de 11 à 12 ans a vu plusieurs milliers de meurtres à la télévision. Si je ne puis vous donner de réponse plus érudite, il est bien évident qu'il faut penser à l'incidence que peut avoir ce phénomène, surtout s'il s'agit d'un genre de violence «propre». Si les enfants voient de la violence au Guatemala ou en Amérique centrale, qu'il y a du sang et des mouches sur les cadavres, ils seront un peu horifiés. S'ils voient au contraire de la violence propre, le genre de chose que nous présentent de nombreuses émissions, l'effet est tout différent. Je vous répète que je ne suis pas psychologue de métier et que je ne puis vous répondre en tant que spécialiste.

M. Fretz: Merci.

Le président: Merci. Madame Mitchell.

Mme Mitchell: Merci, monsieur le président. J'aimerais revenir en particulier sur certaines difficultés que rencontre évidemment la police quand elle doit intervenir dans ce genre de crise. J'ai l'impression que lorsqu'il existe des programmes de formation à l'intention de la police, les choses se passent tout de même mieux et qu'ainsi, il faudrait probablement faire le maximum pour que cette partie du travail de la police soit généralement reconnue comme importante.

Il m'est également arrivé de me demander à ce sujet si dans certains cas, la police devrait envoyer deux agents, un homme et une femme, de sorte que lorsqu'ils interviennent, la femme soit mieux à même de communiquer avec la victime et de lui expliquer qu'il existe certaines ressources à sa disposition si elle veut poursuivre son mari. A-t-on jamais essayé cela, savez-vous?

M. Bissett-Johnson: Je crois que certains corps de police l'ont essayé. Je sais que dans ma propre région, nous avons trop peu de femmes policiers, ce qui pose évidemment un problème. Il y a même des corps de police qui n'en n'ont pas du tout.

[*Texte*]

But another thing that concerns me is the problem of the differential in training different police forces within this country. I can point to the training that is offered by Dr. Donald Dutton in B.C., Gary Bell in Regina, and then I can think in fact of other parts of my own province where police forces "do their own training" and make a policy of not employing people trained by the Atlantic Police Academy in Charlottetown. Obviously that gives rise to very considerable concern to me regarding the quality and level of police training, because I think that is very significant.

• 1040

Mrs. Mitchell: Perhaps the federal government could be doing more to encourage this as a standard through the RCMP.

Professor Bissett-Johnson: Well, I would like to think that some of the best training is done by the RCMP. Certainly Gary Bell in Regina, I think, does an extremely good job of using actors in training his recruits. If the recruits do the wrong thing in intervening with a mock domestic dispute then the actors are trained to round on the recruits and, as it were, beat them up in the same way that the people might be beaten up if they made a wrong move in intervening in real life. If you let one of the parties to a domestic dispute get into the kitchen where all those knives and other fairly vicious weapons are readily accessible to them, then that can explain why the police injury figures and the deaths on the job are as high as they are in these domestic violence cases.

Mrs. Mitchell: It seemed to me that you were suggesting that perhaps more could be done and there could be more access to help through the health system in our communities. So I wonder if you have any research material or any suggestions that would help perhaps to make family doctors—and we have some family doctors with us on the committee—more aware and perhaps more active in intervening in this way? Also, I think the public health nurse system, as you suggested, is really a very important one for reaching young mothers particularly.

Professor Bissett-Johnson: I should declare an interest; I am married to a Scottish-trained doctor.

Mrs. Mitchell: Well, you are an expert.

Professor Bissett-Johnson: But I think her view coincides with my own that, in fact, it is very often the case in medical training that a lot more time is spent on what one might call, footnote diseases, which doctors are rarely going to see in practice. Yet, when it comes to things like the battered child, or the battered wife, maybe one to two hours, if that, is found to be spent in the local medical school curriculum. I have not done it but it would be an interesting short research job for somebody to find out just how much time is taken on what one might call social medicine or social diseases, like child abuse, wife battering, abuse of the elderly, in our medical schools compared with a number of diseases which doctors are unlikely to see many times at all in their days in practice.

[*Traduction*]

Ce qui m'inquiète aussi, c'est la différence qui existe dans la formation que reçoivent les policiers d'un bout à l'autre du pays. Prenons la formation qu'offre M. Donald Dutton en Colombie-Britannique, Gary Bell à Regina et je sais que dans d'autres parties de ma province, il y a des corps de police qui se chargent de leur propre formation et qui refusent systématiquement d'employer des gens formés par l'Académie de police de l'Atlantique à Charlottetown. Il est évident que cela m'inquiète beaucoup car je crois que la qualité et le niveau de la formation de la police sont des facteurs très importants.

Mme Mitchell: Peut-être que le gouvernement fédéral pourrait davantage encourager la standardisation de cela par l'intermédiaire de la GRC.

Le professeur Bisset-Johnson: Je serais en effet porté à penser que c'est la GRC qui offrirait la meilleure formation. Il est certain que Gary Bell à Regina fait un excellent travail en utilisant des acteurs pour former ses recrues. Si celles-ci se trompent dans leur intervention dans un conflit familial monté, les acteurs s'attaquent aux aspirants gendarmes et les brutalisent comme si l'horreur avait été commise dans la réalité. Si on laisse une des parties à un conflit familial aller à la cuisine où se trouvent tous les couteaux et autres armes offensives, on comprend que beaucoup de policiers se fassent blesser et tuer dans l'exercice de leurs fonctions dans des cas semblables.

Mme Mitchell: J'avais l'impression que vous disiez que l'on pourrait probablement faire davantage et que les services de santé locaux pourraient probablement apporter plus d'aide. Savez-vous si l'on a fait des recherches ou avez-vous des suggestions qui permettraient d'aider les médecins de famille, et nous en avons certains parmi les membres du Comité, à être plus avertis et peut-être plus actifs dans la façon dont ils traitent de tels cas? J'estime d'autre part comme vous que les services de santé publics sont un élément très important qui devrait permettre en particulier d'atteindre les jeunes mères.

Le professeur Bisset-Johnson: Il faut que je vous avoue que j'ai un préjugé car je suis marié à un médecin de formation écossaise.

Mme Mitchell: Vous êtes donc expert.

Le professeur Bisset-Johnson: Et je crois que nous sommes d'accord sur le fait qu'il arrive très souvent que l'on passe beaucoup plus de temps dans la formation médicale à étudier des petites maladies que les médecins ne verront que très rarement. Par contre, lorsqu'il s'agit de choses comme l'enfant maltraité, ou les femmes brutalisées, on y consacre à peine une heure ou deux. Je n'ai pas effectué de recherche là-dessus, mais il serait intéressant de voir combien de temps on consacre dans nos écoles de médecine à la médecine ou aux maladies sociales que sont l'enfant maltraité, les femmes brutalisées et les personnes âgées brutalisées et combien on consacre de temps à un certain nombre de maladies que les médecins risquent de ne jamais devoir traiter dans la pratique.

[*Text*]

Mrs. Mitchell: As to the effects on the children, I think there are a couple of comments in some of the material that you gave us, a couple of points which you made that I would hope you could elaborate on a little. One is the whole question of family life education in schools so that children get a better understanding and have a better chance of breaking this cycle. We know that there is a lot of resistance in communities and, often, by parents who have a very strong religious bias about this. So I suppose it means really working through churches and the community as well.

The second point that really interested me in one of the reports was the use of almost surrogate father figures in day-care centres and in transition houses, so that children have a chance to relate to a male who is not sadistic and punishing in the sense that their fathers may have been.

Professor Bissett-Johnson: Well, can I take the second question first, and again urge this committee if it is at all possible to view that film *Chiswick 2*, which is available in the Solicitor General's department. You will see the sorts of things that have been done in Chiswick which I think perhaps are a stage farther than has commonly gone in any Canadian transition house. It is probably a function because they have been going longer, and that is why. But I think that is extremely important.

Family life education, it seems to me, one can sell a lot better if people can be convinced that, in fact, one is not confining it just to matters of sex education. It seems to me that a lot of the people who perhaps have worried about the intervention of the state in areas of sex education, would be more willing if they were told that this was in the context of how to run a budget, for instance, or how to care for young children, or how to deal with disagreements between husband and wife in a family. It seems to me that perhaps those are not quite as sensitive as areas such as sex education, contraception, and things like that which, obviously, necessarily do raise real concerns amongst certain groups in the community.

• 1045

Mrs. Mitchell: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mrs. Mitchell. Dr. Hudecki, Miss MacDonald.

Mr. Hudecki: My first question has to do with the field of education. One of the aspects of education is stress in many areas, the importance of succeeding, the importance of getting ahead, whether it is in sports or in broader education. Frequently those of us who have watched junior hockey games and so on, have observed that the person behind all that is the mother. She is the driving force who develops aggressiveness in the young people. And if you go to wrestling matches, you will find that the most active persons in these exciting events are women.

Do you not feel that a lot of our stress in education is on succeeding, on excellence, and that this very often is heaped on people who just do not have the potential, rather than to assess

[*Translation*]

Mme Mitchell: A propos des enfants, j'aimerais que vous développiez un peu votre pensée sur un ou deux points que j'ai relevés dans la documentation que vous nous avez fournie. D'une part, toute la question de l'éducation à la vie familiale dans les écoles, de sorte que les enfants comprennent mieux et aient plus de chances d'échapper au cercle vicieux. Nous savons que la résistance est quelques fois très forte, et notamment de la part des parents qui ont des préjugés religieux à ce sujet. Je suppose qu'il faut donc pour cela travailler avec les églises et la population en général.

Le deuxième point qui m'a vraiment intéressée dans un des rapports que vous nous avez transmis est l'utilisation de personnages qui remplacent les pères dans les centres de garderie et dans les maisons transitoires pour permettre aux enfants d'établir des relations avec des hommes qui ne soient pas sadiques et violents comme leur père.

Le professeur Bisset-Johnson: Puis-je commencer par la deuxième question? Là encore, je recommande fortement au Comité de voir, si c'est possible, ce film *Chiswick 2* que l'on peut se procurer au ministère du Solliciteur général. Vous verrez le genre de chose que l'on a fait à Chiswick et qui sont peut-être un peu plus en avance que ce que l'on a fait jusqu'ici au Canada. C'est probablement parce que ces maisons transitoires existent depuis plus longtemps là-bas. Je pense en tout cas que c'est extrêmement important.

L'éducation à la vie de famille est à mon avis beaucoup plus facile à faire accepter si l'on convainc la population qu'il ne s'agit pas simplement de questions d'éducation sexuelle. Il me semble que beaucoup de ceux qui s'inquiètent de l'intervention de l'État dans l'éducation sexuelle seraient beaucoup mieux disposés si on leur disait que cela se fait dans le contexte de l'établissement d'un budget, par exemple, ou de la façon de s'occuper des jeunes enfants ou encore de régler les conflits entre mari et femme dans une famille. Il me semble que ce ne sont peut-être pas des sujets aussi délicats que l'éducation sexuelle, la contraception et ce genre de chose qui inquiètent évidemment certains groupes.

Mme Mitchell: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, madame Mitchell. Je donne ensuite la parole à M. Hudecki, puis à M^lle^ MacDonald.

M. Hudecki: Ma première question porte d'abord sur l'éducation. L'un des aspects de l'éducation, c'est d'engendrer, de bien des façons, le stress, en mettant l'accent sur l'importance de la réussite, de l'émulation, que ce soit en sports, ou d'une façon plus diffuse. Souvent, ceux d'entre nous qui ont observé les matchs de hockey junior, et d'autres jeux, ont constaté que la personne qui pousse et encourage, c'est la mère; c'est elle la force agissante, qui incite les jeunes gens à l'agressivité. Et si vous assistez à des rencontres de lutte, vous constaterez que, là encore, se sont les femmes qui s'excitent le plus.

Ne vous semble-t-il pas qu'on met beaucoup l'accent, en éducation, sur le succès, sur l'excellence, et que cette influence très souvent s'exerce sur des gens dont les aptitudes ne sont pas

[*Texte*]

their individual abilities? You know this general goal is behind it, and many of the people who promote it are women. Has that been a factor, do you feel?

Professor Bissett-Johnson: Again, I am not a behavioural scientist, but I think I would draw a distinction between a quest for excellence and violence.

Mr. Hudecki: It is the same motivation—to drive.

Professor Bissett-Johnson: But it seems to me to be a drive which is channelled in a socially appropriate way, the quest for excellence; whereas the sorts of violence we have seen in hockey games recently that have led the Attorney General for Manitoba to announce certain actions are a different matter. It seems to me that what one is saying is that certain ways of behaving in society are inappropriate. Excellence is one thing; violence is another.

I do agree with you that some of the women are rather violent themselves. In the presentation, the lady in fact was Mary, as she was called; that was not the lady who was actually the victim of the assault. We had to have someone else to stand in to protect her identity. But Mary herself was on the other side and I was representing her husband. She was a lady in whom there was some violence. And I certainly think one could not deny that violence exists in some of these battered women. Now that is not to say that I blame that; it seems to me that that is a product of the sort of upbringing they have had.

If a woman has been brought up to believe that violence is an acceptable way of solving disputes within the family, she is probably going to behave just as badly as a man although, probably, she will be slightly smaller. But I do not think that the behaviour and what she does with the family are going to be any different. Indeed, it could be said that a woman has a much more dominating effect on the children that she has the care of than their father, because she simply may spend more time with them.

Mr. Hudecki: The point I would try to make is that there is a need for individual assessment of a family that is growing; I think each one requires a different approach and this should be incorporated into our teaching setups.

I am quite interested in the guidelines for courtship; and those of us who are parents have lived through that. Do you think it is practical that young ladies can be given certain guidelines in assessing potential suitors?

Professor Bissett-Johnson: Well, it is one thing to give guidelines, and it is another thing to get people to listen to them. In at least one case known to me, in fact, a young lady was warned off marrying a particular man and she was warned off by her prospective in-laws, not by her own parents, but she still went ahead and did that.

[*Traduction*]

à la hauteur, et que l'on ne tient pas suffisamment compte des capacités de chacun? La soif de réussite est à la base de l'éducation, et beaucoup de ceux qui l'encouragent sont des femmes. Pensez-vous que ce soit là l'un des facteurs?

M. Bissett-Johnson: Là encore, je dois répéter que je ne suis pas un spécialiste des sciences du comportement, et je crois qu'il y a une mine de démarcation entre la recherche de l'excellence et la violence.

M. Hudecki: Mais la motivation est la même, le même besoin de l'emporter.

M. Bissett-Johnson: Oui, mais la recherche de l'excellence est un besoin de s'affirmer qui est canalisé dans des voies tolérées par la société, tandis que la violence à laquelle nous avons récemment assisté lors de matchs de hockey, et qui amené le Procureur général du Manitoba à prendre certaines mesures, comporte un tout autre aspect. Ce que l'on veut dire, c'est que certains modes de comportement ne sont pas acceptables dans une société. L'émulation est une chose, la violence en est une autre.

Je vous concède volontiers que certaines femmes sont elles-mêmes assez violentes. Dans le film que vous venez de voir, la personne que l'on appelait Mary n'est pas la victime elle-même, c'est une autre personne qui était chargée de la représenter, afin qu'elle ne puisse être reconnue. Mais la vraie Mary y assistait et je représentais son mari. C'est une femme qui n'est pas élevée de violence, et il est indéniable que certaines de ces femmes battues ne sont pas dépourvues d'agressivité. Ceci n'est pas pour rejeter le blâme sur elles; c'est,je crois, le résultat de la façon dont elles ont été élevées.

Si les filles sont élevées dans l'idée que la violence constitue une solution acceptable pour résoudre les différends dans une famille, elles se comporteront tout aussi mal qu'un homme, même si elles ne peuvent dominer physiquement. Mais le comportement de ces filles, et leurs actions au sein d'une famille, ne seront pas différentes. Il est même probable qu'une femme exerce une influence beaucoup plus dominatrice que le père sur les enfants dont elle a la charge, ceci tout simplement parce qu'elle passe davantage de temps avec eux.

M. Hudecki: Je voudrais simplement montrer que chaque famille présente un cas différent, nécessite donc une approche différente, et qu'il conviendrait d'en tenir compte dans notre enseignement.

Vous avez parlé de recommandations à faire aux jeunes filles pendant la période où elles sortent avec un jeune homme, et celles-ci m'ont paru fort intéressantes; ceux d'entre nous qui sont parents ont passé par là. Pensez-vous que l'on puisse faire certaines recommandations aux jeunes femmes leur permettant de porter un jugement sur celui qui demande sa main?

M. Bissett-Johnson: On peut toujours faire des recommandations, mais c'est une autre chose que de se faire écouter. J'ai connu personnellement le cas d'une jeune femme à laquelle on avait conseillé de ne pas épouser un certain jeune homme, et l'avertissement émanait non de ses parents à elle, mais des

[*Text*]

Mr. Hudecki: Did she prove them wrong?

Professor Bissett-Johnson: No. I am afraid that the in-laws knew their own son much better than the girl knew her intended husband.

Mr. Hudecki: My last question is something I think you have touched on, which is that we have a tremendous wealth of support in carrying the loving family through the principles of Judaeo—Christian philosophy and teaching and, time and again, I will be at meetings such as this where a variety of research projects have been reported upon, yet there is practically never any reference to what the churches, their philosophies and their teachings, are able to do and have done in the past. Do you have any explanation for that gap in the presentation of this subject?

• 1050

Professor Bissett-Johnson: It is a gap, obviously, and I would not deny the value that churches can have in inculcating a proper sense of family values and ways of behaving within the family. The trouble is that the range of Judaeo-Christian religions covers a very vast spectrum these days, and perhaps it is not easy in glib terms to identify projects just within a totality of the Judaeo-Christian religion. It seems to me that, in fact, one would be looking much more for enterprising work. I would acknowledge, for instance, some of the advertisements that I have seen on television recently, which have been promoted by the churches, to give time to children, to recognize achievement—that sort of thing. I would certainly like to go on record as saying that I think that is valuable.

Mr. Hudecki: Thank you.

The Chairman: Miss MacDonald.

Miss MacDonald: Thank you, Mr. Chairman. Professor Bissett-Johnson, have you had an opportunity to do any comparison of the wife-battering syndrome in the Maritime area with that of other regions of Canada? Is it higher? Or lower? Or about the same?

Professor Bissett-Johnson: I am not sure that I want to give an answer in quite those terms. I think there is some evidence, particularly for child abuse and I think to a lesser extent with wife abuse, that there may be a difference between urban communities and rural communities. It is, perhaps, no surprise to you, madam, that although Cape Bretoners have undergone some fairly rough times, child abuse we find rather rarer there than in metropolitan Halifax. One might ask why that is. I think part of the answer is that if you are living alone—and there is nothing more anonymous than a big city—without the benefit of family and friends, the extended network, to cope with crisis, then you are much more at risk than if you are living in a rural community where your roots are. So it seems to me that one could say that the difference is probably not between the Maritimes and elsewhere, but between rural and large urban areas, to which people have moved away from

[*Translation*]

parents du jeune homme; cela ne l'a pas empêchée de passer outre.

M. Hudecki: La suite l'a-t-elle justifiée?

M. Bissett-Johnson: Hélas, non. Les beaux-parents connaissaient leur propre fils bien mieux que la jeune fille, son fiancé.

M. Hudecki: Une dernière question: vous avez effleuré un sujet intéressant, à savoir que nous trouvons dans les principes judéo-chrétiens un soutien considérable pour fonder des familles aimantes. Néanmoins, j'assiste souvent à des réunions comme celle-ci, où l'on présente une grande diversité de projets de recherches, sans pratiquement jamais faire référence à l'enseignement des églises, à ce que celles-ci sont capables de faire, et elles l'ont prouvé dans le passé. Pouvez-vous expliquer cette lacune en ce qui touche ce sujet?

M. Bisset Johnson: C'est vrai, il s'agit d'une lacune, et je ne nierais pas l'importance que peuvent avoir les églises pour inculquer des valeurs familiales et des comportements intrafamiliaux. Mais les religions judéo-chrétiennes englobent un vaste domaine de nos jours, et il n'est peut-être pas facile de définir en termes simples des projets qui relèveraient d'elles. Je crois qu'il faut, en réalité, oser aller plus avant et j'approuve ainsi certaines annonces publicitaires diffusées par les églises à la télévision, tout récemment, et recommandant de passer plus de temps avec les enfants, de les louer quand ils le méritent, et autres conseils qui me paraissent incontestablement utiles.

M. Hudecki: Je vous remercie.

Le président: Mademoiselle MacDonald.

Mlle MacDonald: Je vous remercie, monsieur le président. Avez-vous pu faire une comparaison, monsieur Bissett-Johnson, entre le phénomène des femmes battues dans les Maritimes et ce qu'on peut constater dans les autres régions du Canada? Ce phénomène y est-il plus répandu, moins répandu, ou plus ou moins équivalent?

M. Bissett-Johnson: J'hésite à répondre à cette question. Certains faits tendent à montrer une différence entre les communautés urbaines et les communautés rurales, en particulier en ce qui concerne les sévices infligés aux enfants et, dans une moindre mesure, les brutalités contre les épouses. Vous ne vous étonnerez peut-être pas d'apprendre que chez les habitants du Cap Breton, malgré toutes les vicissitudes qu'ils ont connues, on trouve moins d'enfants maltraités que dans la capitale, Halifax. On peut se demander pourquoi. Je crois qu'une des raisons en est que si l'on vit seul, et rien n'est plus anonyme qu'une grande ville, sans le soutien de la famille et des amis, et toutes les ressources dont on peut disposer en temps de crise, on est beaucoup plus en danger que dans une communauté rurale, dans laquelle on a ses racines, de sorte que la différence ne paraît pas tant être entre les Maritimes et les autres régions, mais plutôt entre les régions rurales et les

[*Texte*]

their roots and where they are isolated. I think social isolation is an important factor in these cases. For instance, if you are trying to bring up a young family and you are on the 12th floor of Brunswick Towers and the weather has been miserable in Halifax for a long period—which is not infrequently the case—then obviously that imposes tremendous tensions that, perhaps, are not present in the country, where if the children go outside and play there is not the same worry about traffic and that sort of thing.

So my basic answer, I think, is that probably the difference is between urban and country living, to the extent that the extended family may be available in rural areas.

Miss MacDonald: But do you find that, given this situation, there is then an effort made to direct professionals, to direct police forces and to direct the media, or to try to encourage the media, to give greater attention to the problem that exists in urban areas? I particularly want to emphasize the involvement of the media in making this situation known.

Professor Bissett-Johnson: It is a two-edged sword, of course, in a sense. Although the major problems are, I think, in urban areas, they also tend to be the areas — for instance, we have no paediatricians in Nova Scotia outside the Halifax—Dartmouth area, so that, in fact, the problems and the solutions may be in close proximity to one another.

In rural areas the problems are fewer, and no doubt it would be good to recognize that, and I think, in fact, more could be done by the media to do that. But by the same token, if a crisis does occur in a rural area, for instance down in Yarmouth, a woman is a very long way from a transition house or professional advice, so that one has to balance. I do not think, again, there is ever a sort of easy answer. Obviously, we could do more to recognize the nature of urban problems and the pressures that are built up in an urban society; but also one has to recognize that if you are in a rural area and one of these crises does blow up, our resources in this country tend not to be evenly distributed throughout the province or throughout Canada.

• 1055

Miss MacDonald: Have you done any study of the socioeconomic background of the persons whom you have become aware of who have been subject to battering?

Professor Bissett-Johnson: I cannot pretend to have done detailed socioeconomic analyses, but we are aware, from what I know of Bryony House, that the women may come from all walks of life. The one thing I would say is that the women who end up staying in Bryony House tend to be from the lower financial end of the community, simply because they have fewer options. If you have money in your pocket, you have a range of options that you do not have if you do not have money in your pocket. For instance, it is much easier for you to go out and rent accommodation; if you are on public assistance, welfare, it is very much more difficult for you, almost impossible in Halifax at the moment, to find accommodation for a

[*Traduction*]

grandes zones urbaines peuplées de déracinés ont droit à la solitude. La solitude sociale me paraît un facteur important dans ces cas. C'est ainsi que si vous essayez d'élever une jeune famille au douzième étage des Tours Brunswick, et qu'il n'arrête pas de faire mauvais à Halifax, il arrive souvent que cela créée de graves tensions que l'on n'aurait peut-être pas à la campagne, où les enfants peuvent sortir et jouer sans que l'on redoute la circulation ou d'autres dangers.

Je dirais donc que la différence constatée entre les régions rurales et les régions urbaines est probablement due au fait qu'à la campagne, on peut plus souvent faire appel aux différentes branches de la famille.

Mlle MacDonald: Mais puisque telle est la situation, constatez-vous que l'on s'efforce de mobiliser les spécialistes, les forces de police et les médias ou qu'on encourage ces derniers à davantage s'intéresser aux problèmes qui se présentent dans les villes? Les médias ont en effet un grand rôle à jouer pour porter ce problème à l'attention du public.

M. Bissett-Johnson: Oui, mais dans un sens, c'est un couteau à double tranchant. Les problèmes sont peut-être plus nombreux dans les zones urbaines, mais ce sont aussi les zones dans lesquelles les solutions sont davantage à portée de la main. C'est ainsi que nous n'avons pas de pédiatre en Nouvelle-Écosse, sauf dans la région de Halifax—Dartmouth.

Il se peut que les régions rurales présentent moins de problèmes de cette nature, et les médias, effectivement, devraient mieux faire connaître ce fait. N'empêche que si une crise survient à la campagne, par exemple à Yarmouth, une femme se trouverait à une distance considérable d'une maison d'accueil, ou de conseils professionnels, et c'est là une ombre au tableau. Je ne pense pas qu'on trouve jamais à ces problèmes de solutions simples. Il est vrai que l'on pourrait tenter de mieux faire comprendre la nature des problèmes de la vie en société urbaine, et des pressions qu'elle engendre. Et ceci ne doit pas nous faire perdre de vue le fait que lorsque l'on se trouve à la campagne, et que survient l'une de ces crises, nos ressources sont fort inégalement réparties, que ce soit dans une province ou dans tout le pays.

Mlle MacDonald: Avez-vous fait une étude du milieu socio-économique des personnes qui ont été exposées aux sévices?

Le professeur Bisset-Johnson: Non, je n'ai pas fait d'analyse socio-économique détaillée, mais d'après ce que je sais de Bryony House, les femmes proviennent de toutes les couches sociales. Les femmes qui résident à Bryony House tendent à provenir des couches les plus démunies de la société, c'est simplement parce qu'elles n'ont pas d'autres possibilités. Vous avez plus de possibilités si vous avez de l'argent que si vous n'en n'avez pas. C'est ainsi qu'il vous est plus facile de louer un logement si vous disposez d'argent que si vous êtes réduite à l'assistance publique; à Halifax, en ce moment, il est quasi impossible pour une femme qui a des enfants et qui se trouve dans cette situation de trouver à se loger. Mais d'après les

[*Text*]

mother and children in that sort of background. But such evidence as I have seems to include the fact that battering husbands may be lawyers or university professors or doctors, and there is not one section so that you can say that this is a problem of the urban poor, or the poor, and analyse it in quite those terms.

Miss MacDonald: Have you any idea of what is happening in a province like New Brunswick? You mentioned that the only transition houses are one in Halifax and a new one that is being established in Sydney, but there is a province that has problems of poverty, problems of language tensions, problems that add on to the normal conflicts within a marriage. Do you know how voluntary groups and professional groups are addressing this problem in New Brunswick?

Professor Bissett-Johnson: I have no really up-to-date information, and I would not even like to go on record as saying that, in fact, since the making of that videotape there are no transition houses in New Brunswick. There were hopes of setting ones up in Moncton, but I am not quite sure to what stage of fruition those have reached. I think it would be unwise of me to venture a view about New Brunswick society, which I am really not sufficiently familiar with.

The Chairman: Thank you. Now Mr. Halliday and Madam Killens.

Mr. Halliday: This has been a very interesting presentation you have given to us today, Professor Johnson. You raised the issue, and I believe it was raised in the film too, about the difficulty police have in the job of crisis intervention, that it is fraught with danger and obviously difficult to handle at times.

I have been impressed, for a number of years, with the paradox that police are taken on staff usually from high school, not even necessarily from grade 13 on, whereas other professionals, such as social workers, teachers, those who deal with interhuman relationships in their professional work, are not taken on, in a paying way, until they have had their training. I am wondering what you think about the need for our police having some adequate training before they become policemen, the way a social worker does, or the way a teacher, let us say, of handicapped kids, or slow learners, has had to have extra training. Indeed, all teachers do, and yet they are dealing with relatively normal kids, most of the time, and here we send the police out to deal with a crisis situation with little or no training sometimes.

Professor Bissett-Johnson: I would simply like to reiterate my concern about the disparity in the levels of training in the various police forces in Canada, and perhaps say one other thing: there are a number of forces where, in fact, promotion is done on a seniority basis, rather than that of skills, and which would seem, I would think, to confirm the sorts of fears that you have. The difficulty, I suppose, is when you have a large

[*Translation*]

données dont je dispose, les maris brutaux peuvent venir de rangs d'avocats, de professeurs d'université ou de médecins, et tous n'appartiennent pas à la même classe sociale, de sorte qu'on ne peut conclure qu'il s'agit là d'un problème de pauvreté urbaine, et l'analyser dans ce contexte.

Mlle MacDonald: Savez-vous ce qui se passe dans une province comme le Nouveau-Brunswick? Vous signaliez que les seules maisons d'accueil étaient celle d'Halifax, et une nouvelle qui va être créée à Sydney, mais c'est une province qui a des problèmes de pauvreté, des conflits linguistiques, toutes des difficultés qui s'ajoutent aux conflits matrimoniaux «normaux». Savez-vous comment les groupements professionnels et les groupements bénévoles du Nouveau-Brunswick s'occupent de ce problème?

M. Bissett-Johnson: Mes renseignements ne sont pas à jour, et je n'oserais même pas affirmer que depuis que nous avons réalisé ce magnétoscope, il n'y a pas eu de nouvelle maison d'accueil fondée au Nouveau-Brunswick. On espérait en créer une à Moncton, mais je ne sais où on en est à l'heure actuelle. Je crois qu'il serait mal avisé de ma part de vous donner une opinion sur la société du Nouveau-Brunswick alors que je ne la connais pas suffisamment.

Le président: Je vous remercie. La parole est à M. Halliday puis à M^me^ Killens.

M. Halliday: La bande que vous nous avez montrée était très intéressante, monsieur Johnson. Vous avez parlé des difficultés qu'a la police à intervenir dans les crises familiales, et je crois qu'il était fait mention du même problème dans le film. Vous disiez que de telles interventions ne sont pas sans dangers de toutes sortes, affaire délicate de surcroit.

Je m'étonne, depuis plusieurs années, de constater que l'on embauche les policiers parmi des gens qui ont fait des études à l'école secondaire, sans toujours les terminer, tandis qu'en ce qui concerne des professions relatives à l'aide sociale, à l'enseignement, etc., tous ceux qui professionnellement ont à intervenir dans les relations humaines ne sont engagés que lorsqu'ils ont achevé leur formation. Ne vous semble-t-il pas que les membres de notre police devraient recevoir une formation suffisante avant d'entrer en fonctions, comme c'est le cas des assistantes sociales ou des enseignants, ceux, par exemple, qui se spécialisent dans l'enseignement aux enfants handicapés ou à ceux qui présentent une déficience mentale et qui reçoivent un enseignement spécialisé. En fait, tous les enseignants reçoivent une formation supplémentaire, même s'ils n'ont affaire, la plupart du temps, qu'à des enfants relativement normaux, et nous envoyons la police intervenir dans une crise, alors que les agents n'onts reçu, au mieux, qu'une formation rudimentaire à cette fin.

M. Bissett-Johnson: Je voudrais simplement revenir sur l'inquiétude que me cause la disparité entre les niveaux de formation des différentes forces de police au Canada, en ajoutant peut-être une autre chose: dans certaines de ces forces de police, la promotion se fait à l'ancienneté plutôt qu'à la compétence, ce qui ne fait que confirmer vos craintes. La difficulté, je crois, c'est quand on a affaire à un grand nombre

[*Texte*]

number of small municipal forces, and then the RCMP and some provincial forces as well are coming up with sort of nationally approved standards. I think that is going to take persuasion, and probably some time, against the background under which we are now operating—but I share your concern.

• 1100

Mr. Halliday: One other area just to get your comments on: You mentioned the need for education, and have heard from different witnesses too on this subject. Certainly 30 years ago I used to agree that that was one of the major problems. One hears that sort of the panacea, or solution, for most of our social problems is more education—whether we are talking about marijuana, or alcohol, or what have you. The older I get the less impressed I am with the value of education, at least of the formal type of education, anyway. I am wondering what you feel about the changes going on in our society that tend to make individual people less responsible for themselves, the fact that we tend to be putting more responsibility in the hands of the state to make decisions for individuals. What effect does that have on these inappropriate responses that people are showing in this family violence scene—inappropriate responses because they have not learned how to deal with life's frustrations at an earlier age because it has been done for them by their parents, or by the state, or by somebody else.

Professor Bissett-Johnson: I think I share your concern. I have a sort of view of individual responsibility, and I think it is a view that perhaps is shared and perhaps is behind the Young Offenders Act, responsibility for actions is one of the things that that will emphasize. I think education, nevertheless, remains important as one of the long-term things, because I really doubt that there is going to be any glib answer. But I still would like to go along with the short-term solutions as well, in terms of doing more to train professionals, of amending the law, perhaps, to make it a little easier for provincially appointed judges, or devising solutions to the constitutional problems that we have. So I think you have to take the two together, the short term and the long term.

Mr. Halliday: Thank you.

The Chairman: Madam Thérèse Killens.

Mrs. Killens: *Merci, monsieur président.* Professor Bissett-Johnson, you told us that it would take a generation or longer to change attitudes. *Je vais le faire en anglais*—I will do it in English.

Professor Bissett-Johnson: Sorry.

Mrs. Killens: You said that it will take a generation to change attitudes—

Professor Bissett-Johnson: Yes.

Mrs. Killens: —about a generation. I will enumerate, because you did enumerate those yourself I would like to see your priorities as to where we could begin. Some of this will be a provincial matter, likely, but if you have priorities, let us know. For example there is, number one: The power of provin-

[*Traduction*]

de petits groupes municipaux, et la GRC et certaines forces provinciales imposent des normes nationales. Ceci va susciter des résistances qui exigeront beaucoup d'habileté, et probablement de temps dans le contexte dans lequel nous oeuvrons actuellement . . . mais je partage vos craintes.

M. Halliday: J'aimerais également demander ce que vous pensez d'un autre problème: vous mentionniez le besoin de formation, et d'autres témoins en ont également parlé. Il y a une trentaine d'années, cela me paraissait également constituer un grave problème. De toutes parts on nous dit que la solution à la plupart de nos problèmes sociaux, la panacée en quelque sorte, c'est d'améliorer l'éducation . . . qu'il soit question de marijuana, d'alcool, ou du diable sait quoi. Mais avec l'âge, je suis de moins en moins impressionné par la valeur de l'éducation, ou tout au moins par l'enseignement. Que pensez-vous des bouleversements que connaît notre société, qui amènent les êtres à ne plus s'assumer, à s'en remettre à l'État pour prendre des décisions concernant ces individus. Quelles sont les incidences de cette situation sur les réactions inappropriées dont témoignent les gens dans une crise familiale violente? Réactions inappropriées, parce qu'on n'a pas appris, dans sa jeunesse, à accepter les frustrations de la vie, d'autres, comme les parents ou l'État, s'en étant chargés.

M. Bissett-Johnson: Je tends à penser comme vous. J'ai également une opinion sur la responsabilité individuelle, je ne pense pas être le seul de cet avis et c'est peut-être dans cet esprit que sera promulguée la Loi sur les jeunes contrevenants, loi qui devrait mettre en relief la responsabilité des actes commis. Mais je pense que l'éducation, néanmoins, garde de son importance comme effet à long terme, car il n'existe pas de réponse toute faite. C'est pourquoi il nous faut quand même encore trouver des solutions à court terme, que ce soit dans le domaine de la formation de spécialistes, de modifications de la loi, qu'il s'agisse de faciliter la tâche des juges provinciaux ou de trouver des solutions aux problèmes constitutionnels que nous connaissons. Je crois donc qu'il faut axer notre action sur deux plans, le court terme et le long terme.

M. Halliday: Je vous remercie.

Le président: Madame Thérèse Killens.

Mme Killens: *Thank you, Mr. Chairman.* Monsieur le professeur, vous nous dites qu'il faudra une génération, ou davantage, pour modifier les attitudes. *I'm going to switch over to English* . . . je vais poursuivre en anglais.

M. Bissett-Johnson: Pardon.

Mme Killens: Vous disiez donc qu'il faudrait une génération pour changer les attitudes.

M. Bissett-Johnson: C'est vrai.

Mme Killens: . . . environ une génération. Je vais dresser une liste de priorités, car vous ne l'avez pas fait. Mais j'aimerais savoir quelles sont les vôtres. Certaines d'entre elles seront du ressort de la province, selon toute vraisemblance, mais si vous avez une liste de priorités, faites-le nous savoir. La

[*Text*]

cial judges should be changed. All right; we may be able to do something about that.

As I enumerate them—I have about six—I would like to see which one would be your priority: The power of the judges? School education in a family such as that you spoke of, is that more important than the judge? The counselling service at the shelter? Rehabilitation of the batterer, the man? Rehabilitation of the battered? The police training program? And the hospital and doctor, the way they would report it is that important? And the upkeep allowances that the man should be paying if he has the money, rather than having the state pay?

That is it.

Professor Bissett-Johnson: I suspect that my priorities are influenced by the fact that we are living in times of financial constraint and one has to operate within the feasible rather than a utopian world. Some things can be done relatively inexpensively. I think, for instance, that one might make certain changes in the law without it costing a great deal of money, although I must say when it comes to changing the powers of provincial judges, I think that requires a constitutional amendment. It may not cost money, but it would be time consuming and raise all sorts of other problems.

• 1105

The training of professionals, I think, can be done without too much cost, and it seems to me it is probably a better utilization in a reallocation of resources that already exist. When it comes to training law students I suspect my law students get much more exposure to the problems of violence in the family than a number of medical students do. But I am sure that is within the total package of a university education; it is a question of fine tuning the resources we allocate. I suspect we can probably, without too much cost, do something at the level of improving the training of police. So, all of those things, it seems to me, are not expensive and we can move fairly quickly.

The upkeep allowances for battered wives and children—there are real problems there. I have a real concern about the way that maintenance orders in this country rapidly run into arrears, and particularly if a husband moves from one province to another. What concerns me even more is that there was mooted at one stage the suggestion that the federal government should give up its powers over divorce. In my experience, that would make the interprovincial enforcement of maintenance orders much more difficult if we are left to existing mechanisms.

I think one of the things that have been done in other countries stet is procedures, such as a parent-locator service, which exists in the United States. This has been much more

[*Translation*]

première, tout d'abord: il faudrait élargir la compétence des juges provinciaux. Très bien; nous pourrons peut-être faire quelque chose dans ce sens.

Je vais vous donner ma liste, mais j'aimerais savoir quelles priorités vous paraissent les plus urgentes: la compétence des juges? L'éducation scolaire sur la famille, comme vous l'avez mentionné, et ceci vous paraît-il plus important que la compétence des juges? Les services de counselling à la maison d'accueil? La rééducation du délinquant, du mari, de l'auteur de séries? La rééducation de la victime? Un programme de formation de la police? La manière dont l'hôpital et le médecin font rapport de ce qu'ils ont constaté, n'est-ce pas également important? Et la pension alimentaire que devrait payer le mari, s'il en a les moyens, plutôt que de laisser l'État prendre la charge de sa famille?

Je pense que c'est tout.

M. Bissett-Johnson: Mes propres priorités, je le crains, sont influencées par le fait que nous vivons dans une période de restrictions financières et qu'il vaut mieux vouloir ce qui est réalisable plutôt que d'espérer ce qui est utopique. Il y a des actions que l'on peut mener à peu de frais. Je pense, par exemple, que l'on pourrait modifier la loi sans qu'il en coûte beaucoup, encore qu'en matière de compétence des juges provinciaux, il faudrait un amendement constitutionnel à cet effet. Ce n'est peut-être pas très coûteux, mais cela prendrait beaucoup de temps et créerait toutes sortes d'autres difficultés.

On pourrait, sans trop de frais je crois, assurer la formation des spécialistes, je crois qu'on assurerait ainsi une meilleure utilisation des ressources actuellement existantes. En ce qui concerne la formation des étudiants de droit, je crois que ces derniers sont beaucoup plus en contact avec ces problèmes que ne le sont certains étudiants en médecine. Mais je suis sûr que c'est du ressort de la formation universitaire, qu'il suffirait d'orienter dans ce sens les ressources dont nous disposons. Nous pouvons aussi, je crois, améliorer sans trop de frais la formation de la police. Toutes ces mesures pourraient être prises sans être trop coûteuses, et sans laisser traîner les choses.

Les pensions alimentaires des femmes et des enfants victimes de sévices causent des problèmes considérables. Il est inquiétant de constater, en effet, combien les obligations alimentaires sont peu respectées dans ce pays, en particulier lorsque le mari a la ressource de passer d'une province à l'autre. C'est encore plus préoccupant lorsqu'on se rappelle qu'il avait été question, à certains moments, que le gouvernement renonce à sa compétence en matière de divorce. Ceci rendrait, à mon avis, encore plus difficile d'assurer le respect des obligations alimentaires d'une province à l'autre si nous ne disposons pas de d'autres moyens que ceux qui existent actuellement.

Dans d'autres pays, on a essayé, entre autres, de mettre sur pied un service de repérage du parent, aux États-Unis par exemple. C'est une façon bien plus efficace de veiller à ce que

[*Texte*]

effective in ensuring that men who have obligations of support of their wives and children honour their commitments. So I would like to see something done there. And, of course, that again may not cost an awful lot of money, because to the extent that a man meets his obligations, he may relieve an obligation which is being met out of the public purse anyway, out of provincial assistance. So, that may be worth pursuing.

Education counselling, rehabilitation of the battered, rehabilitation of the batterer, these are long-term things, but I suspect they will involve some expense and, being a realist, I think I would have to expect them to be lower down on my priority and would have to await perhaps happier social and economic times.

Mrs. Killens: Police training programs.

Professor Bissett-Johnson: Well, I think police training—

Mrs. Killens: That would go with the education.

Professor Bissett-Johnson: I think that goes with the education. I think it is a fine tuning and a better use of resources that we are already expending.

Mrs. Killens: May I ask you a question?

The Chairman: A very short one. The professor has to catch a flight and we have another questioner.

Mrs. Killens: All right.

The Chairman: Maybe you could send him a letter or maybe the professor—

Professor Bissett-Johnson: If it is short I will be happy to answer.

Mrs. Killens: Did you experience foster families as opposed to sheltered homes, as a temporary—

Professor Bissett-Johnson: Foster families are interesting. They do pose real problems for children, and one of the things that concerns me is what I might call the "clean child abuse". This sometimes happens when children come into foster care. Very often, and I use the phrase "yo-yoed", they go backwards and forwards between different foster parents, and if that happens to children who are parted from their parents, the result may be emotionally very destructive of children. I have experience in a number of jurisdictions where children have been moved several times between different foster parents, and I am concerned that it is not the utopian solution that it may appear.

Good foster parents are not readily found and we really do not pay them very well for what is enormously valuable work. We have a besetting fear about baby farming, that they somehow profit from the children they look after.

The Chairman: Thank you, professor. Mr. Hawkes.

[*Traduction*]

les hommes qui ont des obligations d'entretien de leur femme et de leurs enfants respectent leurs engagements. Je voudrais voir une intervention dans ce sens. Là encore, il ne serait pas nécessaire d'engager de grandes dépenses, car l'homme qui respecte ses obligations décharge ainsi la société, et l'assistance provinciale en l'occurrence. Ce serait donc une initiative digne d'être entreprise.

Le counselling, la rééducation des victimes et des auteurs de sévices sont des entreprises à long terme, qui seraient sans doute assez coûteuses, et par souci de réalisme, je les placerais plus bas dans ma liste de priorités et attendrais peut-être une conjoncture plus clémente.

Mme Killens: Et les programmes de formation de la police?

M. Bissett-Johnson: Eh bien, en ce qui concerne ceci . . .

Mme Killens: Ceci irait de pair avec l'éducation.

M. Bissett-Johnson: Oui, effectivement. C'est une bonne idée, et une meilleure utilisation de nos ressources.

Mme Killens: Puis-je vous poser une question?

Le président: Oui, mais très brève. Le professeur doit prendre un avion, et quelqu'un d'autre a déjà demandé à poser une question.

Mme Killens: Très bien.

Le président: Vous pourriez peut-être envoyer une lettre au professeur, ou ce dernier pourrait . . .

M. Bissett-Johnson: Si la question est courte, je serai heureux d'y répondre.

Mme Killens: Avez-vous fait l'expérience de familles adoptives, à la place de maisons d'accueil, comme solution temporaire . . .

M. Bissett-Johnson: Les familles adoptives constituent une solution intéressante, mais posent des problèmes pour les enfants, et l'une des choses qui m'inquiète, c'est ce que j'appellerais «les enfants malmenés». C'est ce qui arrive parfois lorsque les enfants sont confiés à des familles adoptives, très souvent, ils passent d'une famille à l'autre, c'est ce que j'appelle le traitement du «yoyo». On se les rejette d'une famille adoptive à l'autre, et le résultat peut être tragique, au point de vue affectif, pour des enfants qui ont été séparés de leurs parents. C'est ainsi que j'ai connu différents cas où les enfants avaient été confiés successivement à un certain nombre de parents adoptifs, et je crains que cela ne soit pas la solution utopique que cela paraît être.

Il est difficile de trouver de bons parents adoptifs, et nous les rémunérons fort mal pour un travail dont nous ne reconnaissons pas suffisamment l'immense valeur. Nous sommes obsédés par la crainte qu'ils n'élèvent des enfants comme d'autres se livrent à l'élevage, et qu'ils retirent le moindre bénéfice des enfants dont ils prennent la charge.

Le président: Je vous remercie, monsieur le professeur. Je donne la parole à M. Hawkes.

[*Text*]

• 1110

Mr. Hawkes: Thank you very much, Mr. Chairman.

I will try to be brief. I will start with a comment that I think, if you check with psychologists or people knowledgeable about learning theory, human behaviour is learned more thoroughly from role models in the home than it is from any other source—television or family life education courses. That leads me, listening to the variety of witnesses we have had, to a position which says we must stop the violence in the homes if we are going to solve the problem in the long term because, if the violence is going on, the children will learn from it and they will repeat it. I think that is the strongest finding. I want to make that comment because I think it leads me logically into the question I have for you, which is some legal advice. Perhaps you can provide us with it today or perhaps you can think about it and send us another letter.

But I think we need changes in the law that enable us to recognize more quickly, more adequately, that violence is taking place; that we flag it. We need changes in the law that will help us to stop it. We need, in my view, changes in the law of the following kind—and this is the first time I have laid it on the table. But we are getting into criminal jurisprudence and judges' sentencing—a concept of restitution where the criminal provides restitution to the victim. We see that sort of creeping into our justice system.

I wonder whether or not a portion of the costs of helping these women get back on their feet, those who have been severely battered psychologically as well as physically .... We have heard many pieces of testimony about the degree to which they have self-concepts that are really, really bad and it takes a lot of therapy and a long time to recover. Given the state of the Canadian constitution and the law as it sits, is it possible to change the law and, if it is, how would we go about it to enable these victims, or society on behalf of the victims, to sue the batterer for something akin to damages? In other words, to make them make restitution for the severity of what it is they have done to this other person in our society.

I think that might be helpful to the criminal, if you like, because certainly a lot of scientific evidence suggests that restitution does do that. It also provides more resources within the system for helping the victim get back on her feet and get readjusted. I would like some legal advice on what we should do about it.

The Chairman: We have very limited time for the professor.

Professor Bissett-Johnson: Well, I will try. I think it is important to distinguish really whether the law is defective, as the law stands, or whether the way we are enforcing the law, as it stands, is defective. Now, it seems to me that, in fact, these men are committing assaults on their wives—no question, and the law is clear. The problem is that the mechanisms for getting those cases to court seem to be defective. The

[*Translation*]

M. Hawkes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je m'efforcerai d'être bref. Je voudrais d'abord faire remarquer que, comme le confirment les psychologues à ceux qui se sont penchés sur les théories d'apprentissage, le comportement humain s'apprend mieux à partir d'un modèle, au foyer, qu'à partir de toute autre source, que ce soit la télévision ou des cours d'éducation sur la vie familiale. A la suite des témoignages de toutes sortes que nous avons entendus, ceci m'amène à penser que nous devons enrayer la violence dans les foyers si nous voulons espérer résoudre le problème à long terme, parce que si les enfants assistent à des scènes de violence, ils les prendront pour modèle et la situation se répétera avec eux. Je crois que c'est là la constatation qui s'impose. Ceci m'amène, de façon logique, à vous poser une autre question, qui est d'ordre juridique. Peut-être pouvez-vous y répondre aujourd'hui, ou peut-être préférez-vous y réfléchir et nous envoyer la réponse par courrier.

Je crois que nous devons modifier certains aspects de la loi afin de nous permettre de reconnaître plus rapidement, de façon plus efficace, que la violence sévit partout, qu'elle s'étale. Il faut que la loi nous mette en mesure de mettre un frein à cela. Voici le genre de modifications que je propose, et c'est la première fois que je le fais. Nous entrons dans le domaine de la jurisprudence criminelle, et des jugements des tribunaux, et l'on parle de plus en plus, dans notre système judiciaire, de la notion de restitution à la victime.

Je me demande s'il est possible de consacrer une partie des frais consacrés à aider ces femmes à refaire leur vie, celles qui ont été gravement marquées au point de vue psychologique aussi bien que physique ... De nombreux témoins nous ont parlé du manque d'estime qu'elles avaient pour elles-mêmes, et une telle thérapie exige beaucoup de soins et de temps. Compte tenu de la Constitution et de la loi canadiennes, peut-on changer la loi, et dans l'affirmative, comment nous y prendre pour permettre à ces victimes, ou à la société au nom de ces victimes, d'intenter des poursuites contre l'auteur de sévices en exigeant de lui des indemnités. Autrement dit, exiger de ces hommes qu'ils réparent le mal qu'ils ont fait à un autre être humain.

Ceci pourrait rendre service aux criminels, car on dispose de nombreuses indications donnant à penser que la réparation d'un mal est bénéfique à son auteur. Cela alimenterait également nos ressources destinées à l'aide des victimes, et à leur réinsertion sociale. J'aimerais savoir ce que vous en pensez au plan juridique.

Le président: Pardon, je vous rappelle que le professeur ne dispose que de très peu de temps.

M. Bissett-Johnson: Eh bien, je vais essayer. Je crois qu'il est important de discerner clairement si c'est la loi, telle que nous la connaissons, qui est déficiente, ou si c'est la façon dont nous l'appliquons. Il me semble qu'en fait, ces hommes ont agressé leur épouse ... la loi ne laisse aucun doute sur ce point. La difficulté, c'est que la façon d'intenter des poursuites contre ces hommes laisse à désirer. Le problème ne porte pas

[*Texte*]

problem is not so much the law on assault; it is the procedures for getting the case into court.

When it comes to things like assaults between husband and wife, whether they should be actionable in a civil sense, and I certainly would agree that they should be. I think it is unfortunate that I did not manage to get a clause to that effect into our Matrimony Property Act in Nova Scotia. It has been done in some provinces. I think these sorts of actions between husband and wife should be permitted. I think it is regrettable, in a way, that assaults between husband and wife in Nova Scotia are dealt with in family court rather than the ordinary magistrate's criminal courts because I think it has a tendency to decriminalize, make it look less serious, somehow.

On the question of restitution, however, I have real problems. I think we now have fairer matrimonial property laws in most of the provinces and, if we can sort out this problem of whether provincially appointed judges can make orders that enable wives to stay in the homes, I think we will at least do something which is satisfactory, where there are resources, and I think we can probably do that under existing laws. If there are the resources around and a marriage breaks down, then I think the property allocation, in most cases, will make a very adequate provision for the battered wife and the children.

• 1115

The difficulty I have is, half of nothing is still nothing. In those families where there are limited resources, our ability to do something in that situation .... You can make an order that the husband be ordered to make restitution to his wife, but if the man has limited resources, limited earning capacity, or is unemployed as many men are at the moment, then the difficulty is in that situation.

I think the law works reasonably well where there are resources. However, I would say there is room for fine tuning on certain constitutional problems. But where there are no resources, I am not sure that the change in the law would have any significant effect except the psychological one, which may be important, of setting a seal of society's disapproval on this sort of behaviour. To that extent, I would think it may be appropriate for society to say, we do not believe this sort of behaviour is appropriate; we at least are prepared to say that a wife should be able to sue you for the wrongs you have inflicted on her, although whether she will in fact choose to do that will depend on whether the action is worth pursuing.

It may be if there are actions between husbands and wives for assault, they should be dealt with outside family court in the ordinary criminal court as a way of showing again society's disapproval. That this is regarded as a serious matter, and that you do not have events within the family in some way insulated and beyond the reach of the ordinary rules of the Criminal Code.

Mr. Hawkes: Thank you.

[*Traduction*]

tant sur la Loi sur l'agression que sur la procédure à suivre pour intenter des poursuites contre l'agresseur.

Quand on en arrive à une agression entre mari et femme, et au fait de savoir si une telle agression relève des tribunaux, je considérerais certainement que ceci devrait être le cas, et regrette de ne pas être parvenu à insérer à cet effet un paragraphe dans notre loi dite *Matrimony Property Act* en Nouvelle-Écosse. Certaines provinces l'ont fait, et je crois que ce genre de poursuites entre mari et femme devrait être autorisé. Je trouve regrettable, d'une certaine façon, que les agressions entre mari et femme en Nouvelle-Écosse relèvent d'un tribunal familial plutôt que de la cour d'assises, parce qu'on a ainsi tendance à atténuer la gravité de ces actes, à les mitiger.

En ce qui concerne la réparation, je crois que cela susciterait des difficultés considérables. Je crois que nous avons à présent, dans la plupart des provinces, une législation plus juste en matière de propriété matrimoniale, et si nous pouvons faire en sorte que des juges provinciaux puissent décider que la femme pourra rester dans son foyer, nous aurons fait un progrès considérable, dans les cas où la famille a des ressources; et je crois que ceci est réalisable dans le contexte de la loi actuelle. S'il existe des ressources et qu'il y ait dislocation de la famille, je pense que la répartition des biens de la famille, dans la plupart des cas, tiendra dûment compte des besoins de la femme et des enfants.

Mais le problème, c'est quand il n'y a pas de ressources, car on ne peut diviser ce qui n'existe pas. C'est dans ce cas qu'il nous est difficile d'apporter une aide. Vous pouvez bien passer une ordonnance exigeant que le mari répare les torts causés à la femme, mais si le mari a des ressources limitées, s'il ne peut gagner correctement sa vie ou s'il est en chômage, ainsi que cela arrive souvent à l'heure actuelle, nous nous trouvons là dans une situation fort difficile.

Je pense que la loi est relativement satisfaisante dans les cas où des ressources existent. Toutefois, il serait possible de mieux adapter la loi à certaines questions constitutionnelles. Mais lorsqu'il n'y a pas de ressources, je crains qu'aucun changement dans la loi ne soit de grande utilité sinon d'ordre psychologique, ce qui peut avoir son importance, en livrant son auteur au blâme de la société. Il me paraît très utile, en effet, que la société marque sa désapprobation devant un tel comportement; il faudrait permettre à une épouse de poursuivre un mari pour les torts qu'il lui a causés, encore que la femme ne le fera sans doute que si une telle poursuite en vaut la peine.

Il faudrait peut-être recommander que toute poursuite pour agression entre mari et femme soit jugée en cour d'assises, et non devant le tribunal de la famille, ceci pour livrer l'auteur de l'agression à l'opprobre de la société, pour lui montrer qu'il s'agit d'un grave délit, et que les délits en famille ne sont pas accomplis en vase clos, hors d'atteinte, en quelque sorte, du bras de la loi pénale.

M. Hawkes: Je vous remercie.

[*Text*]

The Chairman: Thank you. Professor, in your briefing notes, you mentioned that you have written books on family law: *Family Law in Australia, Cases and Materials on Family Law, and The Matrimonial Property Law in Canada.* I presume that those books are still available.

Professor Bissett-Johnson: I think *Family Law in Australia* may no longer be. We did such a good job of suggesting areas of reform that the government in Australia then went to work and did the reforms. The book then went out of date and may not be currently available.

The Chairman: How about the other two books?

Professor Bissett-Johnson: Oh, those are still available.

The Chairman: Is it agreed that I ask the clerk to look into the possibility of having those books made available to all members of the committee?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: On behalf of the members of the committee, I wish to thank you very much, Professor Bissett-Johnson, for your very useful observations. We will re-read the brief, and when we write our report we will send you a copy. We hope that we will receive your comments.

Professor Bissett-Johnson: It was a great pleasure.

The Chairman: This meeting will adjourn until Thursday, February 18 at 9.30 a.m. when the witnesses will be the Women's Research Centre of Vancouver. We will have another meeting at 8 o'clock that evening with the minister, the Honourable Judy Erola. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Merci. Vous mentionniez, monsieur le professeur, que vous étiez l'auteur de livres sur le droit familial en Australie, et sur le droit en matière de propriété matrimoniale au Canada. Est-ce qu'on trouve ces livres en librairie?

M. Bissett-Johnson: Je crois que *Family Law in Australia* est épuisé. Nous avons proposé des réformes suffisamment intéressantes pour que le gouvernement australien les ait mises en oeuvre. Tous les exemplaires de mon livre ont été vendus, et il se peut qu'ils soient actuellement épuisés.

Le président: Et qu'en est-il des deux autres livres?

M. Bissett-Johnson: Oh, vous trouverez encore ceux-là.

Le président: Consentez-vous à ce que je demande au greffier de voir s'il peut se procurer ces livres pour les membres du Comité?

Des voix: D'accord.

Le président: Au nom des membres du Comité, je voudrais vous adresser tous nos remerciements, monsieur le professeur, pour vos observations très intéressantes. Nous étudierons votre mémoire, et vous enverrons un exemplaire du rapport que nous rédigerons, en espérant que vous voudrez bien nous adresser vos commentaires.

M. Bissett-Johnson: J'ai eu beaucoup de plaisir à comparaître devant vous.

Le président: Nous ajournons cette réunion jusqu'au jeudi 18 février à 9 h 30. Nous aurons alors pour témoins des représentantes du *Women's Research Centre,* de Vancouver, et siégerons à nouveau le même jour à 20 heures, alors que nous entendrons l'honorable Judy Erola. La séance est levée.

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

Professor Alastair Bissett-Johnson, Dalhousie University Law School, Halifax, Nova Scotia.

Professeur Alastair Bissett-Johnson, Faculté de droit, *Dalhousie University*, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAME
1 2
Publications

HOUSE OF COMMONS
3
Issue No. 29

Thursday, February 18, 1982

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 29

Le jeudi 18 février 1982

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 23

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28541—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Berger	Halliday	Killens (M^me^)	Mitchell (M^me^)
de Corneille	Hawkes	MacDonald (M^lle^)	Savard
Elzinga	Howie	Malépart	Schroder
Fretz	Hudecki	Marceau	Young—(20)
Frith	Kilgour		

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Thursday, February 18, 1982:
Mr. de Corneille replaced Mr. Gauthier.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 18 février 1982:
M. de Corneille remplace M. Gauthier.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 18, 1982
(33)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 9:40 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Elzinga, Frith, Halliday, Howie, Mrs. Killens, Miss MacDonald, Mr. Marceau, Mrs. Mitchell and Mr. Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament.

Witness: *From the Women's Research Centre, Vancouver*: Ms. Jan Barnsley.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 15, 1982, Issue No. 23*).

Ms. Barnsley made a statement and answered questions.

It was agreed,—That the document entitled "A Brief on Wife Assault and Protection for Battered Women", presented by the Women's Research Centre be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "SNTE-10"*).

It was agreed,—That the following reports submitted by the Women's Research Centre be filed with the Clerk of the Committee as exhibits:

—*The Social Organisation of Family Violence: An Ethnography of Immigrant Experience in Vancouver* (1978) (*See Exhibit "SNTE-5"*);

—*"Battered and Blamed": A report on wife assault from the perspective of battered women* (November 1980) (*See Exhibit "SNTE-6"*);

—*A Review of Munro House: Second Stage Housing for Battered Women* (December 1980) (*See Exhibit "SNTE-7"*);

—*A study of Protection for Battered Women* (January 1982) (*See Exhibit "SNTE-8"*).

Questioning of the witness continued.

At 11:15 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 18 FÉVRIER 1982
(33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 9h 40 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Elzinga, Frith, Halliday, Howie, M^me^ Killens, M^lle^ MacDonald, M. Marceau, M^me^ Mitchell et M. Roy.

Aussi présent: M^me^ Mildred J. Morton, attachée de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Témoin: *Du «Women's Research Centre», de Vancouver*: M^me^ Jan Barnsley.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 15 janvier 1982, fascicule no 23*).

M^me^ Barnsley fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu,—Que le document intitulé «*A Brief on Wife Assault and Protection for Battered Women*», présenté par le «*Women's Research Centre*», soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «SNTE-10»*).

Il est convenu,—Que les rapports suivants soumis par le «*Women's Research Centre*» soient déposés auprès du greffier du Comité comme pièces:

—«*The Social Organisation of Family Violence: An Ethnography of Immigrant Experience in Vancouver*» (1978) (*Voir pièce «SNTE-5»*);

—«*Battered and Blamed*»: *A report on wife assault from the perspective of battered women* (novembre 1980) (*Voir pièce «SNTE-6»*);

—*A Review of Munroe House: Second Stage Housing for Battered Women* (décembre 1980) (*Voir pièce «SNTE-7»*);

—*A Study of Protection for Battered Women* (janvier 1982) (*Voir pièce «SNTE-8»*).

L'interrogation du témoin se poursuit.

A 11h 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Thursday, February 18, 1982

• 0940

The Chairman: I see a quorum. The committee resumes consideration of its study of violence in the family.

Today we are going to have two meetings, a morning session with Jan Barnsley from the Women's Research Centre, and evening session at 8 p.m., in the same room, with Judy Erola, the minister responsible for the status of women.

I will now ask our witnesses to make their opening remarks and then we will proceed to the questions. Ms Barnsley.

Ms Jan Barnsley (Women's Research Centre, Vancouver): Thank you, Mr. Chairman.

The Women's Research Centre is pleased to have the opportunity to make a presentation to this committee. Although wife assault is a difficult issue, this committee has been fortunate to have received to date very thoughtful, accurate and consistent advice. We draw attention in particular to the briefs from the Canadian Advisory Council on the Status of Women and from the Ontario Association of Interval and Transition Houses.

These presentations, as well as that of the minister responsible for the status of women, provide an analysis of and background information on the problem of wife battering that is a prerequisite for understanding and dealing with the issue.

We would also refer the committee to the women's research publications on wife assault, specifically *Battered and Blamed*, a report on wife assault from the perspective of battered women, and *A Study of Protection for Battered Women* which is our most recent research on the subject.

Protection against further assaults by their husbands is a major problem facing battered women. I appreciate that not all members of this committee will have the time to read our full report on protection, therefore the centre's formal brief to this committee is a distillation of much of the information provided in that report. Today, because I believe the committee has not yet discussed the problem in detail, I want to talk about the need for changes—specifically in the criminal justice system—that are required to provide better protection for battered women. Then I would like to try to answer any questions you might have concerning wife assault in general.

Although many aspects of the criminal justice system are not under federal jurisdiction, in order to appreciate the difficulties battered women face, I think it is necessary to review briefly how that system functions at the local level. I should point out that attention must also be paid to the health care and social services systems because they too have a

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le jeudi 18 février 1982

Le président: Nous avons le quorum. Le comité reprend donc son étude de la violence dans les familles.

Nous aurons deux séances aujourd'hui, une ce matin avec Jan Barnsley, du *Women's Research Centre*, et une séance à 20h00, dans la même pièce, avec M^me^ Judy Erola, ministre responsable de la condition feminine.

Je vais demander à nos témoins de faire leur introduction, et nous passerons ensuite aux questions. Vous avez la parole, Madame Barnsley.

Mme Jan Barnsley (*Women's Research Centre*, Vancouver): Je vous remercie, monsieur le président.

Au nom du *Women's Research Centre*, je voudrais vous dire ma satisfaction de comparaître devant ce comité. Le problème des femmes brutalisées est une question bien délicate, mais le comité a la chance d'avoir reçu, à ce jour, des conseils judicieux, bien fondés et cohérents. Nous voudrions attirer votre attention, en particulier, sur les mémoires émanant du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, et de l'*Ontario Association of Interval and Transition Houses*.

Ces mémoires, ainsi que celui du ministre responsable de la condition feminine, documentent et analysent la question des femmes battues pour pour permettre au comité de comprendre le problème et de s'y attaquer.

Nous voudrions également renvoyer le Comité aux publications du *Women's Research Centre* intitulées *Battered and Blamed*, rapport qui étudie le problème de l'épouse brutalisée vu sous l'angle de la victime, et *A Study of Protection for Battered Women*, l'étude la plus récente que nous ayons faite sur ce sujet.

Comment se protéger contre d'autres agressions du mari? C'est le principal problème qu'ont à résoudre les femmes brutalisées. Je comprends qu'il ne sera pas possible à tous les membres de Comité de lire le rapport complet que nous avons publié sur la protection, et c'est pourquoi nous nous sommes efforcés, dans ce mémoire officiel, de condenser le plus possible l'information. Je voudrais parler aujourd'hui de la nécessité d'apporter des changements, en particulier dans le système pénal, afin de pouvoir mieux protéger les femmes brutalisées, car je crois que ce problème n'a pas encore été discuté en détail par votre comité. Je m'efforcerai ensuite de répondre à toute question d'ordre général que vous auriez à me poser sur les femmes brutalisées par leur mari.

Si de nombreux aspects de la justice pénale ne relèvent pas du fédéral, il me paraît néanmoins nécessaire de vous résumer le fonctionnement de ce système au niveau local, afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles ces femmes ont à faire face. J'ajouterais qu'il faut aussi tenir compte des services médicaux et sociaux, car eux aussi peuvent jouer un rôle

[*Texte*]

significant role to play in providing more adequate protection for battered women. Again, I refer the committee to the report and our formal brief, both of which also deal with health care and social services issues.

In our research on protection, we interviewed family court judges and counsellors, justices of the peace, police, criminal and supreme court judges, Crown prosecutors and so on, to try to get their perspective on how the criminal justice system works. The picture that emerges from their accounts shows the maze-like quality of the system that has long been a major source of frustration to battered women themselves and to transition house workers and others who seek to help battered women.

• 0945

From what our informants told our researchers, it is a wonder that any battered woman has ever received any protection under the system; it is a wonder that any batterer has ever been prosecuted and received a sentence befitting his crime. The clear message the criminal justice system gives is that wife battering is not a serious matter. It is possible to understand, to some degree, at least, why various aspects of the system function as they do, but there can be no excuses and no justification for maintaining the system as it is.

One might expect that the system would be consistent with the law. This is not the case. Section 244 of the Criminal Code of Canada, as you know, makes it clear that no one has a right to beat anyone. The law is not modified relative to the relationship of an assailant to his victim: when a man beats his wife, he is committing a crime. However, in the criminal justice system there are many levels at which the law, as stated in the Criminal Code, is interpreted and translated. The law is not applied simply as it is written. Discretion is applied to interpret the law by workers at all levels of the system, from police dispatchers and constables through to judges. Their views are often in conflict. Many do not seem to know how other aspects of the system work. They often disagree with each other's decisions. Unfortunately, it is battered women who try to use the system to get protection who suffer serious consequences as a result of such confusion.

I want to give some illustrations of how the system works. I will begin with police practice, and then talk about what women encounter when they try to lay assault charges and touch briefly on what kinds of sentences batterers can expect to receive if they are convicted.

When a call about wife assault is made to a police station, the police telephone operator will, it seems, classify the call as a domestic or family dispute. This vague generic term encompasses eight types of disputes. A domestic dispute could mean anything from a fight between two armed neighbours to a landlord-tenant shouting match, from a woman being beaten by her husband to an argument between friends. Little, if any, clarification or information other than that designation, domestic dispute, is passed on by the dispatcher to the police constables who are sent to respond to the call. So the constables are largely unaware of what kind of domestic dispute they will find. This lack of information, and the exaggerated but widely quoted statistics on the danger to police in answer-

[*Traduction*]

important pour assurer à ces femmes une meilleure protection. Je voudrais de nouveau signaler au comité que notre rapport et notre mémoire officiels traitent tous les deux des questions relatives aux services sociaux et aux services médicaux.

Dans notre étude sur la protection, nous avons procédé à des interviews de juges et de conseillers des tribunaux familiaux, de juges de paix, de policiers, de juges de cours d'assises et de la Cour suprême, de procureurs de la Couronne et autres, afin d'essayer de comprendre comment ils envisageaient le fonctionnement de la justice pénale. Le tableau qu'ils en brossent montre bien les arcanes d'un système qui a longtemps fait le désespoir des victimes, de ceux qui s'occupent des foyers d'accueil et de ceux qui cherchent à porter secours aux femmes battues.

D'après les témoignages recueillis, il est surprenant qu'il soit possible d'accorder une protection quelconque dans le cadre de ce système; il est non moins surprenant de constater que des maris ont effectivement été poursuivis en justice et condamnés dans le cadre d'un système qui traite comme peccadilles les brutalités infligées à une épouse. On peut comprendre, dans une certaine mesure du moins, pourquoi le système fonctionne, à certains points de vue, comme il le fait, mais rien ne saurait justifier son maintien dans l'état actuel.

On pourrait prévoir un système compatible avec la justice, mais ce n'est pas le cas. Il ressort clairement de l'article 244 du Code criminel du Canada, que nul n'a le droit d'infliger des coups à qui que ce soit. La loi est la même quel que soit le lien de parenté entre l'agresseur et sa victime: l'homme qui bat sa femme commet un délit. Mais la loi, telle que la présente le Code criminel, peut être interprétée de plusieurs façons dans le système pénal; elle n'est pas appliquée au pied de la lettre. Une certaine latitude d'interprétation est laissée à ceux qui font partie du système, depuis l'agent de police, jusqu'au juge. Ces interprétations sont souvent en conflit, et beaucoup de ces gens sont ignorants du fonctionnement des autres parties du système. L'un conteste très souvent les décisions de l'autre. Malheureusement, c'est la femme battue qui recourt au système pour se protéger, qui pâtira le plus de cette confusion.

Je voudrais vous donner quelques exemples du fonctionnement du système. Je commencerai par les pratiques de la police, puis des problèmes des femmes qui essayent de porter plainte pour agression, et je parlerai brièvement des jugements auxquels s'exposent les maris condamnés.

Lorsqu'un poste de police reçoit un appel téléphonique pour coups portés à une femme, celui qui prend l'appel le place sous le nom de conflit familial, terme générique vague qui englobe huit catégories de conflits. On placera, sous le terme «conflit familial», tout ce qui peut aller d'une bagarre entre voisins armés à une dispute entre propriétaire et locataire, d'une femme battue par son mari à une querelle entre amis. Le téléphoniste n'informe les agents qui sont envoyés sur les lieux d'aucun détail précisant la situation désignée par «conflit familial», de sorte que les agents ne savent pas à quoi s'attendre. Le manque d'informations et les statistiques fréquemment citées mais exagérées, sur le danger, pour les agents, d'interve-

[*Text*]

ing wife battering calls, may account in part for police reluctance to respond at all.

When the police do respond, their training in crisis intervention, their lack of faith in the rest of the criminal justice system to follow through, their interpretation of the law and their views of the family as a private institution add up to an inadequate response. Many tell battered women there is nothing the police can do. They do not arrest batterers in part because they do not interpret the assault—bodily harm provisions of the Criminal Code to give them that authority and in part because they are trained increasingly not to arrest but rather to cool things out and give the parties room.

Further, from what they told us they try to read the mind of the woman involved and usually conclude she does not really want to follow through with assault charges—perhaps, one might suggest, because they do not believe it is proper for a woman to charge her husband.

Police officers are not unlike the rest of us in that they lack understanding of wife battering. However, police do have something in common with battered women themselves, and with transition house workers and others who work with battered women. What they have in common is a frustration with the legal system.

I want to read for you two accounts from battered women that illustrate some of the obstacles that stand in their way when they try to use the legal system to lay assault charges.

In the first example, it took the woman four days of following the instructions of various legal professionals before she could lay a charge against her husband who had attempted to murder her. She said:

> On Saturday [the day after the assault] I went down to the office of the Justice of the Peace and they said to come back the next day as they had no police reports yet. I told them I had the police report case number but they said they couldn't do anything without the report.
>
> On Sunday I called the J.P.'s office and got a helpful woman J.P. who told me not to come down but to go straight to the crown counsel on Monday morning—because of the seriousness of the charge. On Monday, I went to the crown counsel and he told me that my charge would have to be laid in family court because the man was my husband. He said it would only be a charge of minor assault
>
> • 0950
>
> We waited an hour and then got in to see a family court counsellor. I told her what happened as she wrote it out for the justice of the peace. Then she got the police report that had arrived and gave this with her information to the J.P. He interviewed me and my social worker, and again I went

[*Translation*]

nir quand une épouse est rossée par son mari, expliquent partiellement le manque d'empressement à intervenir.

Lorsque la police intervient, d'autres facteurs s'ajoutent pour expliquer son inefficacité: les agents n'ont pas été formés pour intervenir dans une situation de crise, ils ne se sentent pas épaulés par le système pénal, ils considèrent la famille comme une institution privée, à quoi s'ajoute leur interprétation de la loi. Nombreux sont ceux qui déclarent à la victime que la police ne peut rien faire. S'ils n'arrêtent pas le mari, c'est en partie parce que les dispositions du Code criminel en matière d'agression, et de coups et blessures ne leur paraissent pas les y autoriser, et en partie parce que leur formation vise de plus en plus non pas à arrêter, mais à rétablir le calme et à laisser la situation décanter.

En outre, d'après les témoignages, il leur semble souvent que la femme n'est pas disposée à intenter des poursuites, peut-être, dira-t-on, parce qu'il leur paraît immoral pour une femme de porter plainte contre son mari.

Les agents de police, à l'instar de la plupart d'entre nous, ne comprennent pas le problème des femmes victimes des brutalités de leur mari. Mais il est une chose que la police a en commun avec les femmes battues, avec les travailleurs sociaux et les autres personnes qui s'occupent de maisons d'accueil et de femmes battues: la justice est pour eux source de frustration.

Je vais vous lire deux comptes rendus de femmes battues qui vous décriront certains des obstacles qui se dressent devant elles lorsqu'elles essayent de faire appel à la justice pour se défendre.

Dans le premier exemple, une femme dont le mari avait essayé de la tuer a dû, pour le poursuivre en justice, suivre pendant quatre jours les instructions de différents conseillers juridiques. Elle déclare:

> Le samedi, soit le lendemain de l'agression, je me suis rendue au bureau du juge de paix, et on m'a dit de revenir le lendemain, car on n'avait pas encore reçu les rapports de police. J'ai dit que j'avais le numéro du dossier de police, mais on m'a répondu que sans le dossier même, il leur était impossible d'agir.
>
> Le dimanche, j'ai téléphoné au bureau du juge de paix, où une femme, obligeante, m'a dit de ne pas venir au bureau, mais d'aller voir lundi matin l'avocat de la Couronne, en raison de la gravité de l'accusation. Le lundi, je suis allée voir l'avocat de la Couronne et il m'a dit que ma plainte devait être portée dans un tribunal familial, car l'homme était mon mari. Il m'a dit qu'il ne sera question que d'une plainte pour voies de fait simples.
>
> Nous avons attendu une heure et puis on a vu une conseillère du tribunal familial. Je lui ai rapporté les faits, qu'elle a consignés à l'intention du juge de paix. Puis elle est allée chercher le rapport de police, arrivé entre temps, et elle l'a remis, avec ces renseignements, au juge de paix. Ce dernier

[*Texte*]

through what had happened. I told him I was frightened and wanted a restraining order against my husband. The J.P. had read the police report and he said that 'the police did not view this as a very serious incident.'

The justice of the peace had me swear out two informations and had a warrant for my husband's arrest drawn up. He explained how serious the charges of assault and threatening were, and said my husband would be put in jail, then let out on bail and then we would have a court hearing. I said I was worried about getting hurt by my husband, especially if he was arrested and then let out. He said that 'usually a no contact order is made in such cases' but he could not guarantee this in my case. He said he would try to notify me if my husband was picked up.

Another woman had been tied up and raped by her husband. She had lost consciousness twice; by the way, she did have a restraining order against her husband. Restraining orders are supposed to protect women against further assault. Her account exemplifies the confusion, stalling and disrespect that many battered women have experienced in dealing with the criminal justice system. She told us:

I was amazed that the police report was so short. They told me to go to family court. My lawyer refused. They said, 'Go downstairs then.' The man at the desk downstairs would not accept the charge, he said there was no proof. I had on a turtleneck sweater— typical for a battered woman, hiding the marks. Nothing was done. I went to family court; they said get a doctor's report. Then back to family court. I saw a counsellor who said, 'Why are you seeing me? You should see the J.P.'

Once this woman saw the family court counsellor, it took only half an hour to lay a charge of breach of a restraining order. She went to stay at a transition house, and workers there advised her to go back to the police and have pictures taken of her injuries. The police, after discussion with her, decided the case looked like attempted murder and not just breach of a restraining order. They put her through a polygraph test, then sent her to the Crown prosecutor who argued with her and made the woman feel she had to defend herself, not only against her husband but against the prosecutor's questioning.

Countless battered women have had similar experiences to these. There are many excuses put forward by legal officials to account for battered women's difficulties in trying to lay charges and obtain protection. One police officer suggested that "it would lead to a breakdown in the marriage" if a batterer were charged and put away.

A similar apparent defence of the sanctity of marriage, which in fact is a defence of batterers, is the excuse that a

[*Traduction*]

m'a entendue, ainsi que ma travailleuse sociale, et j'ai relaté les faits une seconde fois. Je lui ai dit que j'avais peur et que je voulais une ordonnance de ne pas faire, contre mon mari. Le juge de paix avait lu le rapport de police et il a dit que, selon celle-ci, ce n'était pas un incident très grave.

Le juge de paix m'a fait prêter serment sur deux informations et il a émis un mandat d'arrêt contre mon mari. Il m'a expliqué la gravité des accusations pour voies de fait simples et menaces, et il m'a dit que mon mari serait mis en prison, puis mis en liberté provisoire sous caution, jusqu'à l'audience au tribunal. J'ai dit que j'avais peur d'être maltraitée par mon mari, surtout s'il était arrêté puis remis en liberté. Il m'a expliqué que d'habitude, une ordonnance de ne pas faire est émise dans de tels cas, sans toutefois en être absolument certain dans mon cas. Il m'a dit qu'il essaierait de me prévenir si mon mari était arrêté.

Une autre femme a été attachée puis violée par son mari. Elle a perdu connaissance deux fois; elle avait une ordonnance de ne pas faire émise contre son mari. Ces ordonnances sont supposées protéger les femmes contre les voies de fait subséquentes. Son rapport est un bon exemple de la confusion, des atermoiements et du manque de respect qu'ont rencontré de nombreuses femmes maltraitées après s'être adressées à la justice pénale. Elle nous a dit:

J'ai été stupéfaite de la brièveté du rapport de police. Ils m'ont dit d'aller au tribunal familial. Mon avocat a refusé. Ils ont dit, «alors, allez en bas». Le réceptioniste d'en bas ne voulait pas enregistrer ma plainte; il a dit qu'il n'y avait pas de preuves. Je portais un chandail à col montant, ce que fait souvent une femme maltraitée afin de cacher les traces éventuelles des coups reçus. Rien n'a été fait. Je suis allée au tribunal familial; ils m'ont dit d'obtenir un rapport médical. Puis je suis retournée au tribunal familial. J'ai vu un conseiller qui m'a demandé pourquoi je venais le voir. A son avis, je devais m'adresser au juge de paix.

Cette femme est retournée voir le conseiller du tribunal familial; il n'a fallu qu'une demi-heure pour signer une plainte d'infraction de l'ordonnance. Elle est allée dans une maison de transition et les travailleuses l'ont conseillée de revoir la police et de faire faire des photographies des blessures. Après discussion avec elle, la police a décidé que le cas ressemblait à une tentative de meurtre et que ce n'était pas seulement une infraction à l'ordonnance. Ils lui ont fait passer un test polygraphe, puis ils l'ont envoyée voir un avocat de la Couronne qui s'est lancé dans une argumentation, comme si c'était elle qui devait se défendre, non seulement contre son mari, mais également contre les questions de l'avocat.

Les exemples de ce genre ne se comptent plus. Les autorités judiciaires doivent beaucoup d'excuses pour expliquer les difficultés des femmes maltraitées en essayant de porter plainte et d'obtenir protection. Un policier m'a même suggéré que l'on aurait une rupture du mariage si l'on poursuivait un homme qui a maltraité sa femme.

Pour défendre l'inviolabilité du mariage, qui est en fait un moyen défense pour l'homme, ou invoque également l'excuse

[*Text*]

batterer should not be charged or sentenced to a jail term because he is likely never to batter again. Research shows that battering is rarely an isolated incident. It recurs, largely because it is allowed to. Few, if any, sanctions are imposed against it. These excuses simply make visible the basic premise of the justice system's current practice. Wife battering is not seen to be a serious crime.

Other excuses include civil liberties arguments put forward to protect the right of the accused. While civil liberties are clearly important, our research shows that an imbalance exists which gives undue precedence to an accused's rights over the rights of battered women to be protected against the crime of wife assault.

Many officials in the justice system suggest the system is all right and they lay the responsibility for lack of protection on battered women themselves. For example, police officers contend that charges are laid four or five times and then dropped by the woman. Judges and prosecutors tend to agree with this statement. There is no doubt that some battered women do withdraw charges against their husbands.

One obvious reason for a woman to withdraw or reconsider laying a charge is the ineffectiveness of the justice system itself in protecting her if she proceeds with charges. Also, many women have indicated they are told by police, prosecutors, justices of the peace and so on, that they should not lay charges against their husbands. Further, many women withdraw charges out of fear of retribution by their husbands, his threat, pressure from family or friends, or lack of information about what to expect from the system.

• 0955

Lawyers we interviewed indicated that the husband's lawyer in a wife assault case, or even the woman's own lawyer, may successfully pressure the woman to drop assault charges in order to proceed with the civil matters such as division of family assets, which are the more lucrative aspects of a lawyer's work.

Some justice system officials said they can understand why women sometimes withdraw charges. However, many others characterize women who drop charges or return to their husbands as passive, neurotic, helpless or masochistic. Significantly battered women who do use the court process to seek legal redress and protection, are also described in similar ways as neurotic, obsessive, pathological, vindictive, vicious, mean, or having a personal vendetta against her husband. This is an ultimate catch-22 situation. It seems the battered woman cannot win, no matter what she does.

In large measure these characterizations stem from the view of many legal officials, that wife assault is not really a crime. The inability of actors in the justice system to understand wife assault and battered women situations does determine the response of the legal system to women's need for protection.

[*Translation*]

qu'un homme ne doit pas être suivi et mis en prison parce qu'il est très probable qu'il ne recommencera plus. Nos recherches nous montrent que ce genre de choses n'arrive rarement qu'une fois. Il se répète, en grande partie parce qu'on le permet. Il y a peu, sinon aucune, sanction contre ce délit. Ces excuses ne rendent que très évident le fondement de la pratique actuelle de la justice. On ne trouve pas que battre une femme est un délit grave.

On invoque aussi les libertés civiles afin de protéger les droits du prévenu. Si les libertés civiles sont importantes, nos recherches nous montrent qu'il y a un désiquilibre qui donne un précédent aux droits du prévenu contre les droits de la femme maltraitée à être protégée.

De nombreux hommes de loi pensent que le système est bon et ils imposent la responsabilité du manque de protection aux femmes maltraitées elles-mêmes. Par exemple, des policiers nous disent que des plaintes sont portées quatre ou cinq fois, puis que la femme se désiste. Les juges et les avocats ont tendance à être d'accord sur ce commentaire. Et il est vrai que des femmes maltraitées retirent leurs plaintes.

Une raison bien évidente pour laquelle une femme retire sa plainte ou hésite à la porter est le manque d'efficacité de la justice elle-même et le manque de protection si elle la maintient. Beaucoup de femmes ont dit aussi qu'elles sont conseillées par la police, les avocats, les juges de paix, etc., et qu'elles ne doivent pas porter plainte contre leur mari. Des femmes retirent leurs plaintes aussi par peur de représailles de la part de leur mari, de menaces, du fait des pressions exercées par la famille ou les amis, ou un manque de renseignements sur le système.

Des juristes nous ont dit que l'avocat du mari, dans le cas de voies de fait contre sa femme, ou même l'avocat de la femme lui-même, peut réussir à convaincre la femme de retirer sa plainte afin de procéder à des opérations comme la division des biens de la famille, ce qui est beaucoup plus lucratif pour lui.

Des juristes nous ont dit qu'ils comprennent pourquoi les femmes retirent parfois leur plainte. Cependant, d'autres désignent comme passives, névrotiques, impuissantes ou masochistes, ces femmes qui retirent leur plainte pour retourner à leur mari. Il est important de constater aussi que les femmes maltraitées qui s'adressent au tribunal afin d'obtenir réparation et protection sont aussi qualifiées de névrotiques, obsédées, pathologiques, vindicatives, méchantes, mesquines ou désireuses de se venger personnellement de leur mari. C'est une situation sans espoir. La femme maltraitée ne peut pas gagner, quoi qu'elle fasse.

Ces épithètes sont basées en grande partie sur le point de vue que le fait de battre sa femme n'est pas vraiment un délit. Ce manque de compréhension du maltraitement et de la situation de la femme maltraitée de la part de la justice détermine la réponse du système aux besoins de protection de la femme.

[*Texte*]

It is in reviewing what happens when a batterer is charged and convicted that this lack of understanding of wife assault and disrespect for women's situations becomes most clear. The most common sentencing decisions known to the people we interviewed were probation with a suspended sentence, or a conditional discharge, which means that if the accused complies with the conditions such as a restraining order or no-contact order, he will not get a criminal record.

One of the possible explanations for these light sentences is that in wife assault cases there is a tendency to reduce the charges from, for example, assault causing bodily harm, to the lesser offence of common assault.

In part this is an indication of the fact that when a woman is assaulted by her husband, it is not considered to be as serious as an incident of stranger-to-stranger violence.

In B.C. where the current practice is to divert wife assault cases to family court, the level of the charge is adjusted to reflect the court's jurisdiction. According to a justice of the peace at family court, for example, a wounding charge, which is more serious than assault causing bodily harm, would usually be reduced to assault causing bodily harm because in his words, "We do not usually take wounding charges here at family court".

A social worker told us that they had a woman who was strangled, who was badly beaten up; she had a restraining order, everything, and the Crown had called it common assault. She said they had to work very hard to get the charges raised to attempted murder. The social worker felt, and we agree, that family court charges are seen as a way to provide a counselling service, not a legal end in themselves, and that keeping families together is seen as more important than making criminal charges to protect the woman.

Whether or not reducing charges is the explanation for suspended sentences and conditional discharges, these dispositions are not adequate to protect battered women from further assaults. A battered woman who had been repeatedly harassed and threatened by her ex-husband said that a police officer told her that restraining orders, legal separations and court orders were not worth the paper they were written on; that the courts will not enforce them. The police could arrest a man for breaking and entering into his ex-wife's home and when they get to court the charge will be dismissed because she is still his wife. The woman suggested that this is why the police are, in her words, "so lackadaisical": it is not followed up when it gets to court.

A police officer we interviewed complained about sentencing practices and remembered the following horrifying example of a man who had been convicted previously of assaulting his wife. He said:

There was a man caught last summer. In family court some time ago he had been convicted of an assault, and some kind

[*Traduction*]

Quand on voie ce qui se passe quand un homme est arrêté et condamné, ce manque de compréhension devient très évident. Selon les gens que nous avons interviewés, les jugements les plus couramment rendus sont la liberté conditionnelle avec condamnation avec sursis, ou un acquittement conditionnel, ce qui veut dire que si le prévenu respecte les conditions, comme une ordonnance de ne rien faire, il n'aura pas un casier judiciaire.

On peut peut-être expliquer ces peines légères par la tendance à réduire les plaintes pour voies de fait avec lésions corporelles à des plaintes pour voies de fait simples.

Ceci explique en partie le fait que, quand une femme est maltraitée par son mari, on ne la prend pas aussi au sérieux qu'un cas de violence entre des inconnus.

En Colombie-BRitannique, où c'est la pratique actuelle de referer les cas de femmes battues au tribunal familial, la plainte est ajustée en fonction des instances judiciaires. Selon le juge de paix du tribunal familial, par exemple, une plainte pour coups et blessures, qui est une plainte beaucoup plus grave que les voies de fait avec lésions corporelles, sera normalement réduite à une plainte pour voies de fait avec lésions corporelles car, selon lui, on ne retient pas les plaintes pour coups et blessures au tribunal familial.

Une travailleuse sociale nous a dit qu'une femme avait été étranglée et sévèrement battue. Elle avait une ordonnance de ne pas faire, tout ce qu'il fallait, et la Couronne a qualifié le cas de voies de fait simples. Elle a dit qu'il a été très difficile de faire valoir la tentative de meurtre. La travailleuse sociale pense, et nous sommes d'accord, que les plaintes portées au tribunal familial sont considérées comme un moyen de fournir un service de conseil, pas comme une fin juridique en soi, et qu'il est considéré comme plus important de sauvegarder l'unité de la famille plutôt que de porter des accusations criminelles afin de protéger la femme.

Si la réduction des accusations est l'explication de ces condamnations avec sursis ou ces mises en liberté conditionnelles, ces dispositions ne sont pas suffisantes pour protéger les femmes maltraitées contre d'autres voies de fait. Une femme maltraitée, battue et menacée par son ex-mari plusieurs fois, nous a dit que d'après un policier les ordonnances de ne pas faire, les séparations légales et les ordonnances de cour ne valaient pas le papier sur lequel elles étaient écrites, les cours n'allant pas les faire repecter. Un policier peut arrêter un homme pour entrée par effraction dans la maison de son ex-femme, et une fois au tribunal, la plainte sera refusée parce qu'elle est encore sa femme. Selon elle, c'est la raison pour laquelle les policiers ne réagissent pas; ils n'ont pas de soutien du tribunal.

Pendant nos entrevues, un policier a critiqué des pratiques de jugement, et il se souvenait d'un exemple horrifiant d'un homme qui avait été condamné pour voies de fait contre sa femme. Il dit:

Un homme a été arrêté l'été passé. Au tribunal familial, il avait été condamné pour voies de fait et une aggression

[*Text*]

of sexual assault. It was really awful. This time he strapped her down and put a knife in her vagina; she died. He had been drinking. He was convicted of manslaughter, not murder, and given one year's probation and a restraining order from driving a car, apparently because it was decided the man had an alcohol problem.

Inadequate sentencing, in addition to endangering battered women, also affects the practice of those who work in the legal system. The police officer I quoted a moment ago summarized the problem. If the system is not just, you will not find it respected by those at whom it is aimed, or enforced by those to whom it is entrusted. To remedy the situation, at least in part, and to make the system more just, we recommend implementation of the proposed model of protection which is included in the brief I have tabled for this committee's consideration and is discussed in detail in a study of protection for battered women which I have also tabled.

• 1000

This would involve a mandatory response by police to wife-assault calls which would require, among other things, changing the domestic dispute classification that is now widely used by telephone operators and dispatchers; secondly, a mandatory arrest policy according to guidelines more consistent with the Criminal Code, with the non-arrest option to be used when necessary.

A central registry of restraining orders and peace bonds, et cetera, would facilitate police enforcement of those orders and provide the police with information that would make their work safer and more effective. A reverse onus provision is required in show-cause bail hearings to determine whether the accused batterer should be released on bail. There should be no diversion to Family Court for assault charges, but rather such charges should be heard in criminal court. Finally, a scheme of minimum and graduated sentencing, with no conditional discharges. The generallly positive reaction to these proposals by the people we interviewed for the protection study: People who work in the legal system suggest that change is possible.

One additional recommendation is that the federal Minister of Justice and the Solicitor General take whatever steps necessary to simply make it clear to workers in the legal system that the Criminal Code's assault provisions do in fact apply to wife assault cases. The department of the Solicitor General should issue directives to counteract the current practice of diverting wife assault cases from the criminal justice system.

For those people who believe that recommendations do not do any good, I should point out that the Law Reform Commission in 1976 encouraged the policy to screen out domestic disputes from the criminal process. That recommendation has been so successful that not only the police but all other aspects of the legal system seem to be acting on that recommendation.

[*Translation*]

sexuelle quelconque. C'était vraiment horrible. Cette fois, il avait attaché sa femme et il avait enfoncé un couteau dans son vagin; elle en est morte. Il avait bu. Il avait été accusé d'homicide involontaire; pas de meurtre; il a écopé d'un an avec sursis et d'une ordonnance de ne pas conduire, car apparemment l'homme avait un problème d'alcool.

Les jugements inadéquats, en plus de mettre en danger les femmes maltraitées, touchent aussi la pratique des hommes de loi. Le policier dont j'ai fait mention il y a un moment a résumé le problème. Si le système n'est pas juste, il ne sera pas respecté par ceux qu'il vise, ni appliqué par ceux auxquels il est confié. Pour rectifier la situation, du moins en partie, et rendre le régime plus équitable, nous recommandons la mise en application du projet modèle de protection incorporé dans le mémoire que je vous ai présenté et qui est approfondi dans un rapport sur la protection des femmes maltraitées que j'y ai joint.

Il faudrait donc que la police donne obligatoirement suite aux appels concernant les voies de fait contre les épouses et procéder, entre autres pour ce faire, à une modification de la classification en querelles familiales, très courantes parmi les standardistes; il faudrait adopter une politique d'arrestation obligatoire plus conforme au règlement du Code pénal et éviter d'arrêter le coupable le cas échéant.

L'élaboration d'un fichier central relatif aux ordonnances enjoignant à l'époux de ne pas battre sa femme et à un engagement à ne pas troubler la paix permettrait à la police de mieux les faire appliquer et lui fournirait des renseignements et rendrait son travail plus sûr et plus efficace. La disposition en matière de fardeau de la preuve est inversée de manière à ce que ce soit le responsable de violence qui doit démontrer qu'il peut être mis en liberté sous caution. Ce ne serait plus les tribunaux de la famille mais bien ceux de droit pénal qui devraient être saisis des accusations d'actes d'agression. Et enfin, il faudrait instaurer un système d'imposition de peines minimales et progressives sans libération conditionnelle. Dans l'ensemble, les juristes que nous avons interrogés pour mener à bien notre enquête sur la protection nous ont dit que de telles modifications étaient possibles.

Nous recommandons en outre que le ministre fédéral de la Justice et le solliciteur général prennent les mesures qui s'imposent pour bien préciser à ceux qui travaillent dans le cadre du système juridique que les dispositions du Code criminel en matière d'agression s'appliquent pour les voies de fait commises sur les épouses. Le ministère du Solliciteur général devrait émettre des directives visant à empêcher que l'on ne retire du domaine de compétence des tribunaux de droit pénal les cas de voies de fait commises sur les épouses.

A l'intention de ceux qui estiment que les recommandations sont inutiles, je signale qu'en 1976, la Commission de réforme du droit a encouragé l'adoption d'une politique visant à retirer les querelles familiales du champ de compétence des tribunaux de droit pénal. Cette recommandation a été tellement bien

[*Texte*]

Further, the Department of the Solicitor General should revise RCMP training in crisis-intervention techniques and balance it with additional emphasis on law enforcement in wife assault cases.

In conclusion, it is essential to note that changing the criminal justice system alone is not enough. The research centre endorses the recommendations contained in the briefs by the Canadian Advisory Council on the Status of Women and the Ontario Association of Interval and Transition Houses. In addition, specific protocols for wife assault cases, such as those in place for child abuse, must be developed for health care and social services systems. I refer you again to the centre's brief and the protection report for details. The federal government must play a leadership role in negotiating with the provinces on these matters.

Further, women's economic dependency in our society is a major barrier to women trying to escape from battering situations. The advisory council's recommendation on maintenance payments is a positive step in addressing this problem. Also, transition houses, as well as other support services for battered women, must be seen as essential services and funded accordingly. Again, I refer you to the advisory council's proposal.

Finally, as Simone de Beauvoir once said, and I paraphrase: I do not care what people think; it is how they behave that matters. I urge this committee to resist any tendency, however idealistic, to focus on attitudinal change as a solution. It is action that is needed. Practices and policies can and must be changed to deal more effectively with wife assault in Canada. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. We will now proceed to the second part of this session. I will recognize Miss Flora MacDonald and Mr. de Corneille.

Miss MacDonald: Thank you very much, Mr. Chairman, and may I say to Ms Barnsley that we very much appreciate her excellent presentation.

As we listened to it, I suppose one of the things that concerns us is the accumulation of evidence we hear which brings into better focus the magnitude of this problem and the difficulties there are in trying to cope with it. You have addressed these very realistically.

• 1005

We have to move on a number of fronts. It would be great to think that we could do it all simultaneously, but that may not be possible. I wonder if you can distinguish for us where you would place the most immediate priority in trying to have the general public and the various enforcement agencies come to grips with this question of wife battering. Would you see

[*Traduction*]

suivie que la police, et aussi tous les autres services juridiques semblent y avoir donné suite.

D'autre part, le ministère du Solliciteur général devrait revoir les techniques de formation de la GRC pour ce qui est des interventions en temps de crise et insister davantage sur l'application de la loi dans les cas où la femme se fait agresser.

En conclusion, il est essentiel de noter qu'il est insuffisant de modifier essentiellement le régime de justice pénale. Le Centre entérine les recommandations présentées dans les mémoires du Conseil canadien de la situation de la femme et de l'association ontarienne des maisons d'accueil et de transition. Il convient en outre d'élaborer des ententes à l'intention des services sociaux et médicaux concernant les cas où la femme se fait agresser, comme il en existe pour les enfants maltraités. Je vous renvoie au mémoire du centre ainsi qu'au rapport sur la protection pour de plus amples détails sur cette question. C'est le gouvernement fédéral qui doit prendre l'initiative de négocier avec les provinces dans ce domaine.

La dépendance économique des femmes, dans notre société, les empêche de pouvoir s'échapper quand elles sont soumises à des sévices. La recommandation du Conseil consultatif concernant les pensions alimentaires constitue une mesure positive et les foyers de transition ainsi que tous les autres services d'aide aux femmes battues doivent être considérés comme des services essentiels et obtenir les fonds nécessaires. Ici encore, je vous renvoie à la proposition du Conseil consultatif.

Pour terminer, je paraphraserai Simone de Beauvoir qui disait: Je me soucie peu de ce que les gens pensent, ce qui compte, c'est la manière dont ils agissent. J'exhorte le Comité à ne pas faire preuve d'idéalisme en s'imaginant qu' un changement d'attitude pourra apporter une solution à cette question. C'est agir qui importe. Nous pouvons et nous devons orienter nos méthodes et nos politiques de manière à régler le problème des voies de fait commises contre les femmes au Canada. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup. Nous passons maintenant à la deuxième partie de nos délibérations. Je vais céder la parole à M^lle^ Flora MacDonald et à M. de Corneille.

Mlle MacDonald: Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à signaler à M^me^ Barnsley que nous apprécions à sa juste mesure l'excellent exposé qu'elle nous a présenté.

On a accumulé bien des preuves qui nous permettent de mieux saisir l'ampleur du problème et les difficultés qu'on rencontre pour y apporter une solution et c'est ce qui nous inquiète. Vous avez traité de tout cela d'une manière très réaliste.

Il faut agir sur plusieurs fronts. Ce serait formidable de pouvoir le faire partout à la fois, mais ce n'est peut-être pas possible. Le grand public et les divers organismes chargés de faire appliquer la loi doivent régler la question des femmes maltraitées et j'aimerais savoir à quels problèmes, selon vous, il faut s'attacher en premier. Faudrait-il insister sur l'applica-

[*Text*]

greater emphasis being placed on strict enforcement of the criminal justice system? Would you see better police training to handle the problem? Would you see more research being done into it and brought to public attention through the media? Would you see a larger number of transition houses and other support services? Would you see any of these as having a priority over any of the others?

Ms Barnsley: Yes, I think I would have two priorities.

First of all, in terms of background it is important to know that the initiative for taking action on this issue has come from women at the community level. Long before it was publicly recognized as a problem, it was women who organized transition houses and other kinds of support services for women, and I think those services, as I said, are essential and have to be supported. I know that Debra Lewis and the Advisory Council's proposals gave a lot of information about the inconsistencies that exist in terms of support for those services, so I think that has to be the first priority. They are the ones who are providing the direct, practical assistance to women in crisis, and that has to be the number one priority.

In addition, I know that many of those groups, and groups like my own, are working with actors in the criminal justice system. I personally have done a couple of training classes for police recruits in Vancouver. I know that this work is going on across the country to try to help them change their practice. They are the front-line workers and they take a lot of flak; and I think, as I pointed out today, that a lot of their work is conditioned by the way the rest of the system operates, and they are as frustrated with it as I am, for example.

I think there have to be directives within the departments that change practices. Awareness is important, and clearly attitudes have an effect on the way people do their jobs, but solid policies and practices that outline workable and straightforward guidelines for police and other workers in the system can go a long way toward improving attitudes. As I said at the end of my informal remarks, it is important to change practices now. Attitudes will follow, I think.

Miss MacDonald: You mentioned that in many cases the initiative, even the timid steps that have been taken toward changing the approach to wife battering, has come from women at the community level. We have paid great attention to the report of the Advisory Council on the Status of Women and their suggestions, but do you have anything specific that you would want to add to that? Is it a question of better funding for these groups, of more emphasis on transition centres being established? Coming out of your experience in Vancouver, what would you really like to see at the Vancouver level? If you had your druthers and could have something happen in Vancouver tomorrow, at the community level, what would it be?

[*Translation*]

tion stricte du régime pénal? Mieux former l'appareil policier? Conviendrait-il que la police effectue davantage de recherches qu'elle communique au public par l'intermédiaire des médias? Multiplier le nombre de foyers de transition et de services d'appoint? Faudrait-il accorder à certaines de ces mesures la priorité sur les autres?

Mme Barnsley: Oui, j'estime pour ma part qu'il faut agir avant tout dans deux domaines.

Tout d'abord, il faut bien savoir que ce sont les femmes qui, au niveau communautaire, ont pris l'initiative. Bien avant que l'opinion publique admette l'ampleur du problème, ce sont les femmes qui ont mis sur pied des foyers de transition et autres services d'appoint destinés aux femmes et, comme je l'ai dit, j'estime que ces services sont essentiels et doivent être aidés. Je sais que Debra Lewis et les membres du Conseil consultatif ont bien insisté sur les lacunes de l'aide apportée aux services en question et voilà ce qui devrait constituer notre priorité. Ce sont précisément ces services qui apportent directement une aide concrète aux femmes traversant une crise, voilà pourquoi c'est eux qu'il faudrait aider en premier.

Je sais que bon nombre de groupes de ce genre, comme le mien, travaillent en collaboration avec les représentants du système pénal. J'ai personnellement donné quelques cours de formation à de nouvelles recrues de la police à Vancouver. On essaie, ainsi, à travers tout le pays de changer leurs méthodes. Ce sont eux qui sont envoyés sur le terrain et qui sont les plus critiqués. Or, comme je l'ai signalé aujourd'hui, leurs méthodes de travail sont conditionnées en grande partie par la façon dont le reste du système fonctionne et à cet égard, ils se sentent aussi aliénés que je le suis.

Les différents services devraient publier des directives visant à rectifier les méthodes en usage. Une certaine prise de conscience est importante et il est bien sûr que l'attitude a une incidence sur la manière dont les gens effectuent leur travail. Cependant, si l'on élaborait des politiques et un ensemble de méthodes bien fermes, des orientations fonctionnelles et claires dont la police et les autres travailleurs pourraient s'inspirer, on pourrait ainsi améliorer grandement les attitudes. Comme je l'ai dit à la fin de mon exposé, c'est maintenant qu'il est important de modifier les méthodes et il s'ensuivra, je crois, un changement d'attitude.

Mlle MacDonald: Vous nous avez dit que dans de nombreux cas c'étaient les femmes qui, au niveau communautaire, avaient pris les choses en main et s'étaient efforcées, même modestement, de faire adopter une nouvelle démarche à l'égard du problème des femmes maltraitées. C'est avec une grande attention que nous avons étudié le rapport du Conseil consultatif de la situation de la femme et les recommandations qu'il comporte, mais auriez-vous des recommandations plus précises à y apporter? S'agit-il d'accroître les fonds accordés à ces groupes ou de créer davantage de centres de transition? Vous avez une certaine expérience de Vancouver et si on vous en donnait le choix, quelles mesures réclameriez-vous au niveau communautaire?

[*Texte*]

Ms Barnsley: Clearly, more transition houses. We are very fortunate in Vancouver in that the transition house that exists there has, I think, one of the largest staff complements in the country. It is staffed 24 hours a day, has two child-care workers, and a lot of support from the community. So far, most of the workers are women who have, as did the original group that started it, life experience that prepares them to deal with wife battering and to be of assistance to battered women. They are not professionals.

• 1010

I think there is a growing tendency in the country to professionalize this service and to suggest that you need therapists and trained counsellors or social workers to staff transition houses, but I think that is inaccurate. I think the vast majority of houses outside of Vancouver are understaffed. I know that it is not unusual for a transition house to have two staff people and one on-call worker; they try to manage the house 24 hours a day and answer all the crisis calls.

I think additional funding is needed for most houses. There are houses developing in different parts of British Columbia at quite a fast rate, but it is usually assumed that if you have one in a community, that is enough, and I think that is not true.

The second point is that second-stage housing is essential. We have done a study of Munroe House in Vancouver, which is second-stage housing for battered women and it is quite clear that many women do need the additional time of staying at a second-stage house to sort out some of the very complicated legal problems, to begin job retraining, to help their children to cope with the effects of battering on them—there is a whole range of problems they have to deal with. I think second-stage housing is essential.

The third thing would be support services. There are two groups that I know of: in British Columbia, Battered Women Support Services, of which I am also a member, and in Toronto, Support Services for Assaulted Women. They try to do support group work for women who either are still in their marriages and simply want to improve the marriages by being able to cope better with them, and hopefully get their husbands to stop beating them, and also for women who have left their marriages and still want to deal with the effects of being battered on their own lives.

I think there is a range of services that has to be supported and, again, the proposal that there be some federal funding program explored until the service is established across the country as the necessary service it is. The proposals outlined by Debra Lewis in the Advisory Council brief, I think, are solid ones and should be paid attention to.

Miss MacDonald: This is more by way of a comment than a question, but I make it because it comes from a discussion that

[*Traduction*]

Mme Barnsley: De toute évidence, plus de foyers de transition. Nous avons beaucoup de chance à Vancouver car nos centres de transition comptent le plus grand nombre d'employés au pays. Ils tournent 24 heures par jour, disposent de travailleurs spécialisés dans les soins aux enfants et sont très aidés par la collectivité. Jusqu'à présent, la plupart de nos employés sont des femmes qui, comme celles qui ont été à l'origine de leur création, ont eu l'expérience de ce problème et sont donc bien préparées à aider les femmes maltraitées. Il ne s'agit pas de professionnelles.

On a de plus en plus tendance, à mon avis, au Canada à engager des spécialistes, thérapeutes, conseillers spécialement formés ou travailleurs sociaux dans les foyers de transition, mais c'est une erreur. La grande majorité des foyers de la banlieue de Vancouver manque de personnel. Il n'est pas rare qu'un centre fonctionne uniquement avec deux employés et un travailleur social qui peut être envoyé sur place; ils essaient toutefois d'assurer un service 24 heures sur 24 et de répondre à tous les appels, en temps de crise.

Il faudrait aussi, à mon avis, accroître le budget de la plupart des centres. Il s'en crée de plus en plus rapidement dans diverses régions de la Colombie-Britannique mais on estime généralement, et c'est une erreur, qu'il suffit d'en avoir un seul par localité.

Deuxième question essentielle, la création de centres où les femmes pourront être envoyées après avoir passé un moment au foyer de transition. NOus avons effectué une étude d'un centre de ce genre, celui de Munroe à Vancouver dont il ressort clairement que bon nombre de femmes devraient séjourner le temps nécessaire dans un centre de ce genre pour régler certains problèmes juridiques extrêmement compliqués, à commencer par leur propre recyclage. Elles doivent aussi aider leurs enfants à surmonter les effets des sévices dont elles ont été la victime et les problèmes auxquels elles ont à faire face sont nombreux. Voilà pourquoi la création de centres d'accueil de ce genre est absolument essentielle.

Troisièmement, il faudrait aussi mettre sur pied des services d'appoint. J'en connais deux, celui d'aide aux femmes maltraitées de Colombie-Britannique dont je fais partie et celui de Toronto destiné aux femmes ayant fait l'objet d'agression. Ils s'adressent aux femmes qui sont encore mariées et désirent simplement améliorer leur mariage en réglant leurs problèmes causés par la violence et qui espèrent, ce faisant, que leur époux cessera de les battre ou encore à des femmes qui ont quitté le foyer conjugal mais veulent se guérir des répercussions de sévices qu'elles ont subis.

Il faudrait donc appuyer toute une gamme de services et aussi proposer l'instauration d'un programme fédéral de financement permettant la création absolument essentielle de centres de ce genre dans tout le pays. La proposition faite par Debra Lewis dans le mémoire du Conseil consultatif est valable et mérite notre attention.

Mlle MacDonald: Plutôt que de vous poser une question, je vais faire une remarque qui découle d'un entretien que j'ai eu

[*Text*]

I had with a woman who lives in a suburban community outside of Vancouver. She had called the police as a result of battering by her husband and the concern that she had for herself and her children. She got in touch with the police station to say, what can I do, as so many women not knowing where to go or what to do will turn to the police. She was advised to move out. Her question was: But where? The police said they could not help her. She knew nothing about transition houses and neither did the police whom she turned to and was in a very difficult position.

I wonder whether in that range of support services there should be money set aside for more education throughout the broad community than we have at the present time, to try to overcome this lack of knowledge that both officials and women have about where they can turn. So many people, even in my own constituency of Kingston are almost totally unaware of Interval House and what it can do in that community.

Ms Barnsley: I know that the difficulty with lack of adequate funding for transition houses is that those workers who are in fact the experts in dealing with this issue are often unable to do the educational work that they want to do, and this has led in large part to the development of other kinds of organizations, such as Support Services for Assaulted Women and so forth, who take on some of the educational work in addition to running support groups.

I think it is also true that under the current system, even if the police all knew precisely where to refer women, there would still be problems. For one thing, we are exploring in Vancouver now the possibility of developing cards that simply can be handed out by the police officer. The Car 86 program, which is a joint program between the police and the Ministry of Human Resources. When a social worker and a constable respond to domestic dispute calls, they have that kind of information available. The idea would be to make it more widely available to police officers, so that they could easily and quickly give out that information. They are under time constraints themselves.

• 1015

The other point, though, is that even with the services that exist the ultimate advice to a battered woman is that, if she really does want to be protected from a husband who is harassing her after he has been charged or they have divorced or whatever, she does have to move to a different city and change her name. That is a sad comment on the way the system works today.

The Chairman: Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: First of all, I would like to observe that your testimony has provided to us, I think, a very comprehensive basis to understand the interplay of all these factors. It is one of the most helpful pieces of testimony that I have heard. It helps because you have also cited examples in real- life situations of how an individual, who is the victim, is shuffled from place to place and treated in such a way you could feel almost that she was the one who was obviously the criminal

[*Translation*]

avec une femme de la banlieue de Vancouver. Elle m'a raconté avoir appelé la police après avoir été battue par son mari et elle s'inquiétait de son sort et de celui de ses enfants. Elle a donc demandé au poste de police ce qu'elle pouvait faire, comme bon nombre de femmes qui, ne sachant pas vers qui se tourner, s'adressent à la police. Les policiers lui ont conseillé de quitter le foyer conjugal. Elle leur a demandé où elle pouvait aller mais ils n'ont pas pu l'aider. Elle n'avait jamais entendu parler de centres de transition, ni d'ailleurs les policiers, ce qui l'a placée dans une position très difficile.

Je me demande s'il ne faudrait pas réserver des fonds afin de mieux informer le grand public, les autorités et les femmes qui sauraient ainsi à qui elles peuvent s'adresser. Bien des gens, même dans ma propre circonscription de Kingston n'ont jamais entendu parler de maisons d'accueil.

Mme Barnsley: Je sais que du fait que les maisons de transition manquent de fonds, les travailleurs spécialistes de la question n'ont bien souvent pas le temps d'entreprendre la campagne d'information nécessaire, ce qui explique l'apparition d'autres types d'organisations comme les services d'aide aux femmes agressées qui, en plus d'appuyer directement les femmes, se chargent d'une partie du travail d'information.

Il faut aussi bien reconnaître, selon moi, qu'étant donné le régime actuel, même si la police savait exactement où envoyer les femmes, on aurait encore des problèmes. Nous envisageons actuellement à Vancouver la possibilité d'élaborer un système de fiches qui pourraient être remises par l'agent de police. La police et le ministère des Ressources humaines ont mis sur pied ensemble le programme Car 86. Le travailleur social et l'agent envoyés sur place en cas de scène de ménage disposent donc des renseignements nécessaires. Il s'agirait de diffuser ces informations à la police qui pourrait les communiquer rapidement. En effet, ils sont pressés par le temps eux aussi.

En dépit de tous les services qui existent actuellement, le meilleur conseil à donner à une femme maltraitée, si elle veut vraiment être protégée d'un époux qui continue de la harceler après avoir été inculpé ou après qu'un divoce ait été prononcé, c'est qu'elle déménage dans une autre ville et change de nom. Voilà qui vous montre bien, malheureusement, comment le système fonctionne aujourd'hui,

Le président: Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Tout d'abord, je tiens à signaler que votre témoignage nous permet je crois, de bien comprendre les rapports entre tous les différents facteurs. C'est l'un des exposés les plus utiles qu'il m'ait été donné d'entendre. Vous nous avez aidés en nous citant des exemples concrets montrant comment la victime est obligée de déménager constamment et est traitée de telle manière que l'on pourrait croire que c'est elle qui a commis le délit et c'est cela qui est tragique.

[*Texte*]

rather than the victim. This is the tragedy of this whole subject.

You vividly brought to our attention in your testimony not only that but also a sense of the fact that we have a situation where we have been developing a concern to rehabilitate the criminal in our system but, in the process, have somehow forgotten the victim—what our responsibility is to that person or to those people.

I would like to thank you so much for your testimony and what you have been sharing with us because of your expertise. Giving us the priorities you have outlined is also very helpful.

It seems to me that one of the problems you have indicated is that, in the process of trying to move away from the idea of punishing criminals and putting them away, which is expensive and wasteful and destructive and reinforces violence, our system has tried to move towards trying to rehabilitate people, not for their sakes only but for the sake of society. So, in the process of trying to do this, obviously we can err in the direction of being too concerned about moving people to dialogue and to try to reclaim their marriages and counselling, which is obviously a very good thing. But in this particular case, and perhaps in others as well—I am thinking also of battered children—the people such as wives and children in violent situations can, in fact, be subjected to grave danger, to brutal punishment and to severe, tragic and unfair situations.

My question is: How do we sort this out? Obviously, in the criminal system you are saying that, when these cases go to the family courts and so on, they are downplayed. The emphasis moves more towards trying to see if we cannot bring these people together, to reconcile them. Also, lawyers may find it is valuable to look at the side of trying to bring about legal separations over due course and so on, and divorces.

This temptation, then, means that the system has already a very clearly built-in premise that it is trying to heal; yet, there are these emergency situations and situations which are more fundamental which cannot be healed or should not be healed.

• 1020

I wonder if you could say something about how one sorts this out, because obviously we are working against well-meaning people—you are and we are—when we are trying to help the battered wife, and to protect her and the battered child. We are working against well-meaning objectives and well-meaning people. The system has been built towards trying to move in a more humane direction, but the process is bringing about terribly inhumane and cruel results. The wife is, in effect, made to look like the criminal; the battered one, the victim, is victimized. And the victimizer is, in fact, the one who is the object of our concern to help and rehabilitate and so on.

How does one get around this fundamental approach problem in the criminal system? How can we find ways to convince those, when we are talking to them, that there are areas where this needs to be corrected? Exactly where can we put a finger on it more precisely?

[*Traduction*]

Vous nous avez rappelé aussi qu'à force de se concentrer sur la réinsertion sociale du coupable, on a quelque peu négligé nos responsabilités à l'égard de la victime ou des victimes.

Je tiens donc à vous adresser mes remerciements les plus chaleureux d'avoir bien voulu nous présenter votre exposé et nous communiquer vos connaissances en la matière. Les priorités que vous nous avez citées seront aussi extrêmement utiles.

Nous nous sommes efforcés d'éviter de punir les fauteurs de trouble et de les incarcérer, toutes mesures coûteuses, inutiles, destructrices qui ne font qu'alimenter la violence et nous avons opté plutôt pour la réadaptation pas seulement dans l'intérêt du coupable, mais dans celui de la société. Ce faisant, nous courons certains risques en axant tous nos efforts sur le dialogue, la reprise de bons rapports conjugaux et l'aide de conseillers, même si tout cela est très bien. Mais les femmes et les enfants—car je songe aussi aux enfants maltraités—exposés à de la violence peuvent courir de graves dangers, un châtiment brutal et se retrouver dans des situations extrêmement injustes et tragiques.

Ma question est donc la suivante: comment régler un tel problème? D'après vous, dans le système pénal, quand de telles affaires passent devant les tribunaux de la famille, on atténue leur importance et les juges s'efforcent de voir s'il y a possibilité de réconciliation du couple. Par ailleurs, les avocats ont peut-être tout intérêt à faire traîner les choses avant d'aboutir à une séparation légale ou à un divorce.

Le système comporte donc des éléments présentant des lacunes que l'on essaie de corriger, mais il y a aussi des cas urgents, beaucoup plus importants pour lesquels il n'existe pas de solution possible.

Peut-être avez-vous une suggestion à apporter car nous sommes tous bien intentionnés et ce qui nous intéresse, c'est d'aider et de protéger la femme et les enfants maltraités. Mais nous nous heurtons à des objectifs conçus avec les meilleures intentions et à des gens de bonne volonté. On s'efforce de rendre le système plus humain, mais l'on n'aboutit qu'à une situation extrêmement inhumaine et cruelle. On fait de la femme victime et maltraitée un coupable alors que l'on essaie d'aider et de réadapter celui qui la harcèle.

Comment régler ce problème fondamental dans notre système pénal? Comment convaincre les autorités du fait qu'il faut corriger la situation dans certains domaines et se montrer plus précis?

[*Text*]

Ms Barnsley: It is difficult. I think that there are many groups who have tried—largely at the urging of battered women themselves—to develop programs for batterers, outside of the criminal justice system; support groups and therapy groups. So far, they have been ineffective. The more effective programs seem to have taken place in the United States. There are two articles to which I can refer your researcher, so that you can have copies. But Anne Ganley and Lance Harris, in Tacoma, Washington, and two other people in the United States as well, have developed programs.

Mr. de Corneille: May I interrupt you for a second. I was not concerned in this question about asking how can we help the criminal. I was indicating that the problem is that the system is trying to focus so much on helping the criminal that it, in fact, prevents us from being able to get the proper accusations laid, and the proper protection for the victim. And while I sympathize very much with the need to rehabilitate the criminal—I do not believe in only a punitive system—there are those who, for well-meaning purposes, in other words, try to rehabilitate the criminals. We find, though, in this situation, that in doing that we are reducing the charges and hindering or hurting or endangering the very lives of the people who are victims. So one has a system that is aiming to try to bring about a more humane approach to criminals, standing in the way—all for very good reasons—but standing in the way, though, of protecting the battered wife.

What I was wondering was, how does one find a way to convince those who are trying to bring about this rehabilitation system for criminals to realize that this system can be very hazardous? And how do we help the battered wife, while still maintaining a modern and a rational approach to try to rehabilitate criminals?

Ms Barnsley: The counselling programs that I was referring to are court ordered. They are part of the sentence that a batterer receives, and so in that sense they are trying to deal with just that problem. Unfortunately, they are ineffective for the most part.

The most difficult part of this is that there are so many different levels at which action has to be taken. I think that looking at the protection model that is attached to the brief, shows you how action has to be taken, step by step, along the route. I think that it really is simply going to require that kind of slogging effort. I do believe that there has been, increasingly over the past several years, a tendency in government to urge diversion from the criminal justice system.

I know that there have been conferences lately—one in Toronto and there is one coming up in Vancouver in March—on victims and the victims of violent crime and how they can be assisted. Those conferences are involving social workers and, I trust, also people from the legal profession, and they are beginning to look at how they can change their practices. I think there is the beginning of a trend in the other direction, but in the meantime it is going to require that all of us, in

[*Translation*]

Mme Barnsley: C'est difficile. Je crois que bon nombre de groupes ont tenté—en grande partie à la demande des femmes maltraitées—de mettre sur pied des programmes ne relevant pas du système pénal et axés sur les responsables de la violence, par le biais de groupes d'aide et des séances de thérapie. Jusqu'à présent, leurs efforts ont été voués à l'échec. C'est aux États-Unis que ce genre de programmes se sont révélés les plus efficaces. Je puis recommander deux articles à votre recherchiste et je vous en fournirai des exemplaires. Mais Anne Ganley et Lance Harris, de Tacoma, dans l'État de Washington, et deux autres personnes aux États-Unis ont élaboré des programmes de ce genre.

M. de Corneille: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Je ne voulais pas vous demander comment aider les fauteurs de trouble. Je signalais simplement qu'en essayant de trop les aider, on ne parvenait pas à les mettre en accusation et à protéger la victime de manière appropriée. Je comprends très bien qu'il faille réadapter les responsables de délits—et je ne me fais pas l'avocat d'un système essentiellement répressif, j'admets que des gens bien intentionnés veuillent se charger de leur réinsertion sociale. Mais en agissant ainsi, on s'aperçoit qu'on les épargne et qu'on menace l'existence même des victimes qui sont les plus touchées. Donc, en s'efforçant d'humaniser la façon dont notre système traite les responsables de violence, pour toutes sortes de bonnes raisons, on met des bâtons dans les roues de la femme battue qui s'en trouve moins bien protégée.

Comment convaincre ceux qui s'intéressent à la réinsertion des responsables de délits que ce genre de système peut être très dangereux? Comment aider les femmes maltraitées tout en gardant une démarche ouverte et rationnelle?

Mme Barnsley: Le recours à des services de conseillers auxquels j'ai fait allusion est ordonné par les tribunaux. Ils font donc partie de la sentence imposée à un responsable de violence et c'est précisément ainsi que l'on cherche à régler cette question mais malheureusement, c'est inutile dans la plupart des cas.

Il faut prendre des mesures dans bien des domaines, ce qui complique la situation. Le modèle de protection que nous avons annexé à notre mémoire vous montre les mesures qu'il convient d'adopter progressivement et je crois qu'il faudra bien, tout simplement, en passer par là. Au cours des quelques dernières années, le gouvernement a eu tendance, à mon avis, à libérer le système pénal de ce genre de responsabilités.

J'ai entendu parler d'une conférence qui s'est tenue récemment à Toronto et d'une autre prévue pour le mois de mars à Vancouver portant sur les victimes de violence et l'aide qui devrait leur être apportée. Les travailleurs sociaux et les juristes, j'imagine, qui y assistent commencent à se demander comment ils pourraient modifier leurs méthodes. On a donc amorcé une certaine réorientation mais dans l'intervalle il faudra que tous, quels que soient les moyens à notre disposition

[*Texte*]

whatever ways we can and with whatever authority we can, work to change the practices, in whatever aspect of the system we come into contact with.

Mr. de Corneille: Can I offer a suggestion and see what your thought would be to this?

The desire to try to bring the couple together, to bring about understanding in the family court where there is a breakdown of family life, and so on, might be suggested for all cases where there seems to be hope for it in treatment and therapy. But we recommend, wherever violence occurs, that this be treated as a totally different category. In other words, to clarify the awfulness of this—and to make it clear to the public that this is one area which will be totally sorted out as very separate—the moment violence enters into the picture it is no longer a family court case.

• 1025

It then becomes criminal and very serious. I am wondering what your reaction would be to that or is it too extreme?

Ms. Barnsley: No, I think it is part of the proposal we are making that, in fact, diversion to family court be stopped for wife assault cases; it is increasingly a problem. The arguments in favour of using family court is that there are support services available to both the victim and the assailant, and advocacy services, if you like. And that is a misunderstanding of the way family court works. In fact, family court counsellors are also probation officers; the major focus of their work, according to the accounts they gave us, is the probation officer function. They are focused on the accused and are not advocates for victims.

So I think one simple solution might be to support programs such as those in Windsor, Ontario, which recently received some publicity in the *Globe and Mail*, I believe. There is a similar program—developing in London, Ontario—of advocacy services for battered women. In addition, I think it should be possible for the services which now exist in family court to be transferred to criminal court division so that there are support services and more adequate information available in criminal court for battered women to receive some assistance, and for the accused. But, rather than arguing that the cases have to be heard in family court because those services exist, we have to be realistic about what those services are and transfer any supportive services and additional information processes to criminal court.

Mr. de Corneille: You have been most helpful. Thank you very much.

The Chairman: Thank you. Mrs. Mitchell.

Mrs. Mitchell: I should also like to thank Jan for coming over the mountains and presenting such a fine report.

I should also like to mention that almost all other witnesses have referred to the outstanding work the Vancouver Women's

[*Traduction*]

ou les postes que nous occupions, nous nous efforcions de changer les méthodes utilisées.

M. de Corneille: Puis-je vous faire une suggestion et vous demander aussi votre avis?

Le tribunal de la famille peut faire des tentatives de réconciliation et essayer d'amener une meilleure compréhension dans les familles en difficulté à chaque fois qu'il y a espoir de traitement et de thérapie. Nous recommandons que chaque acte de violence soit placé dans une catégorie entièrement différente. Afin de bien faire comprendre au public qu'il s'agit d'un problème qui sera traité de manière tout à fait différente et pour faire ressortir tous ses aspects négatifs, il faudra considérer qu'à partir du moment où la violence intervient, l'affaire ne sera plus du ressort d'un tribunal de la famille.

La violence sera donc considérée comme un délit extrêmement grave. J'aimerais savoir si selon vous il s'agit d'une position trop radicale?

Mme Barnsley: Non, j'estime que cela recoupe notre proposition qui consiste à empêcher que les affaires relatives aux voies de faits commises contre les femmes, qui constituent un problème de plus en plus courant, soient renvoyées au tribunal de la famille. Les partisans de la méthode actuelle arguent du fait que la victime et son assaillant bénéficient de services d'aide. Je crois que cela montre bien qu'ils connaissent mal le fonctionnement des tribunaux de la famille. En effet, leurs conseillers font aussi office d'agents de probation et, à les en croire, c'est même leur principale activité. Tous leurs efforts sont axés sur l'accusé, mais ils ne s'occupent pas de défendre la victime.

Une solution simple consisterait, selon moi, à appuyer des programmes tels que celui entrepris à Windsor, en Ontario, dont a parlé récemment le *Globe and Mail*. Il existe actuellement un programme analogue de services d'aide aux femmes battues à London, en Ontario. On devrait pouvoir aussi faire dépendre les services relevant actuellement des tribunaux de la famille des tribunaux de droit pénal de manière à permettre aux femmes battues et aux accusés de bénéficier de services d'aide et d'un supplément d'information. Ce n'est pas parce que ces services sont déjà fournis dans les tribunaux de la famille que ceux-ci doivent continuer à examiner ce genre de cas. En effet, soyons réalistes, voyons en quoi ils consistent et cédons tous les services d'aide et de renseignements aux cours criminelles.

M. de Corneille: Vous nous avez été très utile. Merci beaucoup.

Le président: Merci. Madame Mitchell.

Mme Mitchell: Je tiens, moi aussi, à remercier Jan d'avoir franchi les montagnes pour venir nous présenter un rapport d'une telle qualité.

Je tiens à signaler que presque tous les témoins nous ont parlé de l'excellent travail effectué, depuis très longtemps, par

[*Text*]

Research Centre has done over a longer period;, I think, than most centres in Canada. I have only one complaint and it is that they had the nerve to move out of my riding.

I would like to concentrate on a couple of areas other than the justice system because that seemed to be the focal point, first of all, and our critic, Svend Robinson, will certainly be most interested, as we all are, in that effort. I wanted to go to the section on social services. I know that, of course, health and social services are a provincial jurisdiction. But, on the other hand, 50 per cent of the costs are paid federally and, as you mentioned I think, we do need to be constantly aware of the advocacy role and of the leadership role of the federal government.

In the area of social services, I wondered if you had any ideas for changing financial arrangements so that the woman herself has more alternative. It seemed to me, if there are more ways the woman herself can have a cheque in her hands so she does not have to be dependent all the time on the battering husband, this would be one thing. If you have any comments at all.... It is usually after the separation comes that the woman, of course, has control over the cheques. That was one question. Maybe I could just pose a couple of others. Well, I will leave that one with you first. I will come back.

Ms Barnsley: I understand from reading the transcript of Lucie Pepin's testimony here that, currently in the province of Quebec, the maintenance cheques are handled by the government so the woman and her ex-husband do not have to negotiate or fight over them. It is quite clear that maintenance payments are a huge problem.

I know the United Way in Vancouver has recently produced a report entitled *Excuses* which looks at the entire area of maintenance payments. Again, the recommendation that some measures be taken to incorporate maintenance payments into the income tax system, much as CPP and UIC are currently, would go a long way to solving the problem.

• 1030

Ideally, we would change the situation so that women were not economically dependent on men. That is, I think, a long way off, and so in the meantime I would recommend the tax system proposal.

Mrs. Mitchell: Thank you. Another thing is that it seems to me there is, as we have heard from all witnesses, just a tremendous need for funding for transition houses and similar kinds of alternative shelter for women. From what you were saying I understood that in the transition house in Vancouver there are child care workers, for example. I am wondering if those workers are put in by the social service system. As we heard from the women in Quebec, I think it is quite apparent that the transition houses want to run their own show—they do not want to become another bureaucracy, quite appropriately—and I agree with you that this does not require highly

[*Translation*]

le centre de recherche des femmes de Vancouver qui a fait plus que la plupart des autres centres de notre pays. Si je n'ai qu'une plainte à formuler, c'est qu'elles aient eu le toupet de quitter ma circonscription.

Je vais aborder d'autres questions que celle du système judiciaire qui semble avoir été au centre de nos délibérations, et je suis sûre que notre critique, Sven Robinson, s'y intéressera, comme nous tous, beaucoup. Je vais vous parler des services sociaux. Je sais que les services sociaux et médicaux sont de compétence provinciale. Par ailleurs, le gouvernement fédéral y contribue de moitié et comme vous l'avez mentionné, je crois, nous devons éviter de rappeler constamment le rôle d'initiateur et de défenseur des droits du citoyen que jouent les autorités fédérales dans ce domaine.

Pour ce qui est des services sociaux, je voudrais savoir si vous avez des recommandations concernant les modifications à apporter aux arrangements financiers qui permettraient à la femme d'être moins dépendante. Un moyen serait de fournir à la femme un carnet de chèques qui lui évite d'avoir constamment à s'adresser à un époux qui la maltraite. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus... Habituellement, c'est après la séparation que la femme en obtient un. C'est ma première question, j'en ai d'autres, mais je vais d'abord vous laisser répondre à la première et j'y reviendrai.

Mme Barnsley: J'ai lu le compte rendu du témoignage de Lucie Pépin et, si j'ai bien compris, au Québec c'est le gouvernement qui s'occupe des chèques de pension alimentaire pour éviter que les ex-époux aient à négocier ou se querellent. Il est bien évident que les pensions posent un énorme problème.

Centraide Vancouver a publié récemment un rapport intitulé «Excuses» concernant toute cette question. Ici encore, la solution serait de recommander l'adoption de mesures visant à incorporer les pensions alimentaires au régime d'impôt sur le revenu, comme c'est le cas actuellement pour le RPC et l'assurance-chômage.

L'idéal serait de modifier le régime de manière à éliminer la dépendance économique des femmes par rapport aux hommes. Tout cela est encore bien loin, à mon avis, et entre temps je recommanderais l'adoption de la proposition relative au système d'imposition.

Mme Mitchell: Merci. Tous les témoins nous ont fait remarquer que les foyers de transition et autres logements d'appoint destinés aux femmes nécessitaient d'énormes crédits. D'après ce que vous nous avez dit, le centre de transition de Vancouver comporte des travailleurs spécialisés dans les soins à apporter aux enfants. Je me demandais s'ils vous étaient fournis par les services sociaux. Les représentantes du Québec nous ont bien dit que les centres de transition désiraient accéder à l'autonomie, éviter la bureaucratie, et je suis bien d'accord avec vous pour dire que cette initiative n'exige pas de recruter des professionnelles grassement payés. Effectivement, elles devraient être mieux payées, étant donné leur compétence.

[*Texte*]

paid professionals. They should be better paid: but perhaps a little closer to the woman's experience herself.

But I am wondering if more could be done to sensitize the whole social service system so that there is more use of Outreach and community use of some of their resources, under the control of the operation of the transition house.

Ms Barnsley: Yes, I know from various transition houses that I have worked with around the country that all of them want, if in fact they do not have, trained child care workers. Vancouver's house is under the Ministry of Human Resources. It did not start out that way but made a decision to in fact become a service of the ministry. So that accounts in large measure for its luxurious position of staffing and funding. I think it is true that there are very few houses in the country that exist now that would want to go that route in spite of the benefits of having more staff and so on.

It is a difficult problem. One of the proposals that was made by social workers whom we interviewed for the protection study was that there be more line workers in the social services system who can be trained specifically so that they can deal with battered women situations: there is such an emphasis in those ministries on protection of children and holding the family as an economic unit that in fact it is often women's situations that get lost.

Again, it is a matter of not recognizing the danger that some of these women are in.

Residency requirements are another problem. I think those systems have to be changed. There is a big debate going on in B.C., for example, among women who have come into contact with the social welfare system about whether or not there should be a policy on wife battering specifically that would direct workers to deal with battered women in a particular way that would be a specific protocol, if you like. There is a concern that it would become too rigid and that it would be developed by people who do not understand the situation well enough to make it a reasonable protocol.

In the interim, I think it is necessary to have more support service within the ministry to have a recognition of the problem.

They sound like minor approaches, but at the moment it is a very difficult system to work in and most of the workers who do provide good service to battered women are doing so against the advice of their superiors and against departmental policy. It is a very difficult situation.

Perhaps this is an area, again, where the federal government could negotiate with the provinces in terms of cost-sharing programs and fiscal transfers and so forth to ensure that this problem is addressed more seriously at the local level.

Mrs. Mitchell: Another question has to do with housing. You mentioned the need for second-stage housing. We also

[*Traduction*]

Peut-être pourrait-on faire comprendre aux responsables des Services sociaux qu'il vaudrait la peine de mettre à la disposition des maisons de transition leur programme d'extension et de ressources communautaires.

Mme Barnsely: Oui, j'ai appris en travaillant en collaboration avec plusieurs foyers de transition du pays qu'ils voudraient pouvoir recruter des personnes spécialisées dans les soins à apporter aux enfants. Le centre de Vancouver relève du ministère des Ressources humaines, pas depuis le début, mais c'est lui qui a décidé de devenir un service du ministère. Ce qui vous explique, en grande partie, le grand nombre d'employés et les crédits importants dont il dispose. Il faut bien reconnaître que rares sont les centres existants aujourd'hui à travers le pays qui désireraient se trouver dans la même position, même s'ils pouvaient compter sur un personnel et des fonds plus considérables.

C'est un problème bien difficile. Les travailleurs sociaux que nous avons interrogé dans le cadre de notre étude sur la protection ont proposé de former un plus grand nombre de spécialistes des questions concernant les femmes maltraitées. Les différents ministères mettent tellement l'accent sur la protection des enfants et de la famille en tant que cellule économique que c'est souvent la femme qui est lésée.

Encore une fois, on ne se rend pas compte du danger que courent certaines d'entre elles.

Les exigences en matière de résidence constituent un autre problème. Le système en vigueur devrait être modifié, selon moi. Aujourd'hui, en Colombie-Britannique, les femmes qui ont bénéficié des services de bien-être discutent beaucoup de la question de savoir s'il faudrait établir une politique concernant essentiellement les femmes battues et conclure une entente à laquelle devraient se conformer les travailleurs qui s'occupent de ces questions. Ce qui les préoccupe, c'est que la politique en question est trop rigide et qu'elle est élaborée par des gens qui ne comprennent pas suffisamment bien la situation pour conclure une entente raisonnable.

Pour l'instant, j'estime qu'il faut que le ministère nous fournisse davantage de services d'aide.

Vous me direz qu'il s'agit de recommandations mineures, mais le système est extrêmement complexe et la plupart des gens chargés d'aider les femmes maltraitées vont à contre-courant des conseils de leurs supérieurs et de la politique du ministère, et la situation est bien complexe.

Voilà encore peut-être un domaine où le gouvernement fédéral pourrait négocier avec les provinces et conclure des programmes de partage des frais ainsi que des transferts fiscaux de manière à ce que le problème soit mieux réglé au niveau local.

Mme Mitchell: Mon autre question porte sur les logements. Vous avez parlé des centres d'accueil dans lequel il faudrait

[*Text*]

heard from some people—I think from Saskatchewan—who were concerned about accommodation in rural areas where there is no transition house and no possibility of one. One of the things they were suggesting was family foster homes—not foster homes for the children, but for the mother and children. It would be interesting to have your comments on it.

Another thing I am beginning to feel we should really be doing is pressuring CMHC and the regional counterparts that have anything to do with social housing that in every social housing unit— every development, whether it be public housing, co-op housing, even senior citizens' housing maybe—there should be one or two units of housing that are reserved for women with children. That is to say,a two- or three-month period of second-stage housing, until they can get settled more permanently in the community, that is a federal jurisdiction.

• 1035

Would you like to comment on that?

Ms Barnsley: I think that is an excellent proposal. I am sorry I did not think of it myself.

Mrs. Mitchell: Is my time up?

The Chairman: No, go ahead.

Mrs. Mitchell: The final question has to do with health care; it is not exactly prevention, although prevention to some degree, but also helping a woman who is isolated and fearful and does not have friends or family around to encourage her to take steps to separate, if that is what seems to be evident. In this area, it seems to me that public health nurses, who hopefully are reaching out through the children into the home, from the school to the home and so on, and also family practitioners, have an important role. What would you say about their role in this? Also, should there be sensitizing programs there, as we have said there should be for social service personnel and the police?

Ms Barnsley: I think the major problem with any aspect of the health care system is that the training is to identify symptoms and to try to treat injuries and obvious symptoms. The characterization of battered women, the diagnosis—and it is one of my favourite phrases—is often "a depression with relationship problems". I think that really misses the point.

In the report, the protection study, there is quite an extensive manual, if you like. I think we have reduced it down to three pages with a magic Xerox machine, but it is, in fact, a very extensive system of how to work with different actors in the health care system, not only to sensitize them to the problem but to give them practical steps they can take.

[*Translation*]

placer les femmes qui quittent les foyers de transition. Si ma mémoire est bonne, les représentants de la Saskatchewan nous ont fait part de leurs préoccupations puisque dans certaines régions rurales on ne trouve aucun centre de transition et les possibilités d'en créer sont nulles. IIs nous ont suggéré la création de centres d'accueil pour les familles qui seraient ouverts tant à la mère qu'aux enfants. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

Autre mesure qu'à mon avis nous devrions commencer à prendre: inciter la SCHL et autres organismes équivalents au niveau régional qui s'occupent des logements sociaux à réserver une ou deux unités d'habitation dans les logements financés par l'État, les habitations de type coopératif ou même les foyers consacrés aux personnes du troisième âge. C'est-à-dire une période de deux ou trois mois passés dans une maison de séjour prolongé jusqu'à ce qu'elles puissent s'établir de façon plus permanente dans la collectivité, cela est du ressort fédéral.

Voudriez-vous faire un commentaire là-dessus?

Mme Barnsley: Je pense que c'est une proposition excellente. Je regrette de ne pas y avoir pensé moi-même.

Mme Mitchell: Est-ce que j'ai encore du temps?

Le président: Oui, allez-y.

Mme Mitchell: Ma dernière question porte sur les soins de santé; ce n'est pas exactement de la prévention, bien que ce le soit dans une certaine mesure, mais il s'agit d'aider une femme qui est seule et craintive, qui n'a pas d'amis ou de parents pour l'encourager à faire ce qu'il faut pour se séparer, si c'est la solution évidente. A ce niveau, il me semble que les infirmières en santé publique qui interviennent, j'espère, dans les foyers par l'intermédiaire des enfants, de l'école au foyer et ainsi de suite, de même que les médecins de famille ont un rôle important à jouer. Que diriez-vous de leur rôle à ce niveau? De plus, devrait-il y avoir des programmes de sensibilisation à ce niveau comme on a dit qu'il devrait y en avoir pour le personnel des services sociaux et de la police?

Mme Barnsley: Je pense que le grand problème avec tout aspect du système de soins de santé est que la formation vise à déceler des symptômes et à essayer de traiter des blessures et des symptômes évidents. Le trait caractéristique des femmes battues, le diagnostic est—et c'est l'une de mes expressions favorites—souvent une dépression accompagnée de problèmes de communication. Je pense que c'est passer tout à fait à côté de la question.

Dans le rapport, l'étude sur la protection, il y a un chapitre assez complet là-dessus, si vous voulez. Je pense que nous avons comprimé cela en trois pages au moyen d'une machine Xerox magique, mais on y explique en fait un système très complet de communication avec les différents intervenants du système de soins de santé, non seulement pour les sensibiliser au problème, mais aussi pour leur indiquer certaines mesures concrètes qu'ils peuvent prendre.

[*Texte*]

Changing attitudes, again, is certainly a necessary thing to try to do, but even if attitudes are changed people have to know how they can respond more effectively. We have tried to outline very specific procedures they can follow, and they are similar to some of the procedures that are in place to help rape victims and children who have been abused. They are practical and straightforward and I recommend those to the committee as well.

Mrs. Mitchell: Thank you very much.

The Chairman: Thank you.

Dr. Halliday.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

I want to add my congratulations to Ms Barnsley for her very fine presentation. As I recall, we had one from, I think, a psychologist in Vancouver, and it was an excellent one as well. Judging from the name of her organization, Mr. Chairman, I think Ms Barnsley represents a group that, as well as being an advocate on behalf of women, is interested in the research area.

There are three areas I want to touch on this morning in my brief time to question, three different areas of this problem that I want to ask her about.

You have emphasized to a large degree the legal system. This is very interesting, because we have not had quite as intensive a review of that as you have given us, with a complete outline as to how it might be, if not changed, then certainly how existing legislation might be used more efficiently or effectively. The proposals that you have given us: are they in use anywhere now, in any other jurisdiction that you can cite? Are there any areas our research people could look at to see what has happened there as a result of implementing something such as you have recommended to us?

Ms Barnsley: Again, I am afraid the only references are in the United States, as far as I know. In New York, for example, a class action suit was brought by women's groups against the police because they were failing to respond to wife assault calls and failing to arrest batterers, and they won their case. There are studies out of Pennsylvania and New York State that outline the kinds of protocols that police officers now follow.

Several reviews done in the United States came to our attention just as we were finishing this research, and they are noted in the bibliography as well as in the body of the report. Those reviews give some examples of how these systems have worked, and make further suggestions as well. The suggestions are very complementary to the ones we have made.

• 1040

So unfortunately most of the work is being done in the United States. I think there are a few programs that might produce such results here, and again, I think the advocacy

[*Traduction*]

Changer les attitudes, encore une fois, est certainement quelque chose qu'il faut essayer de faire, mais même si les attitudes changent, les gens doivent savoir comment intervenir de façon plus efficace. Nous avons essayé d'exposer une marche à suivre très précise qui ressemble aux démarches qui sont établies pour venir en aide aux victimes du viol et aux enfants maltraités. Ce sont des mesures pratiques et simples et je les recommanderais également au Comité.

Mme Mitchell: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Monsieur Halliday.

M. Halliday: Merci, monsieur le président.

Je tiens à féliciter M^me^ Barnsley pour son excellent exposé. Je me souviens d'un autre excellent exposé qui avait été fait, je pense, par un psychologue de Vancouver. A en juger par le nom de son organisation, monsieur le président, je pense que M^me^ Barnsley représente un groupe qui, en plus de défendre les intérêts des femmes, s'intéresse à la recherche.

Il y a trois questions que je veux aborder ce matin, dans le peu de temps que j'ai à ma disposition, trois éléments différents du problème sur lesquels je veux l'interroger.

Vous avez insisté dans une large mesure sur le système juridique. Cela est très intéressant, parce que nous n'avons pas abordé cette question de façon aussi approfondie que vous l'avez fait en nous exposant de façon complète la façon dont on pourrait, sinon changer les lois du moins les utiliser plus efficacement. Les propositions que vous nous avez faites sont-elles en vigueur quelque part dans d'autres juridictions? Y a-t-il des régions que notre personnel de recherche pourrait étudier pour voir ce qui s'y est produit par suite de la mise en oeuvre de propositions semblables à celles que vous nous avez recommandées?

Mme Barnsley: Encore une fois, je crains que les seuls exemples sont aux États-Unis, du moins à ma connaissance. A New York, par exemple, une poursuite a été intentée par un groupe de femmes contre la police parce que celle-ci ne répondait pas aux plaintes de voies de fait et qu'elle ne mettait pas sous accusation ceux qui battaient leur femme, et celles-ci ont gagné leur cause. Il existe des études en Pennsylvanie et dans l'État de New York qui expliquent le genre de protocole que les agents de police suivent maintenant.

Plusieurs études effectuées aux États-Unis ont été portées à notre attention à la toute fin de notre projet de recherche, et elles sont notées dans la bibliographie aussi bien que dans le corps du rapport. Ces études illustrent la façon dont ces systèmes ont fonctionné et présentent aussi d'autres suggestions. Ces suggestions complètent celles que nous avons faites.

Donc, malheureusement, le travail se fait en majeure partie aux États-Unis. Je pense qu'il y a quelques programmes qui pourraient apporter de tels résultats ici, et je le répète, je pense

[*Text*]
services that are under consideration in London and the one that exists in Windsor might lead to that as well.

Mr. Halliday: I wonder, Mr.Chairman, if the Vancouver Research Centre has had a chance to consult and get reaction from groups such as the bench, the judiciary, Crown counsels, legal associations, as to their reaction to your proposals on this appendix, page 1.

Ms Barnsley: The report was written based on the comments of individuals in the justice system, so the report outlines very extensively the reaction of JPs, prosecutors and so on. The report was just finished at the end of January and so it has not.... Our plan is in fact to go to professional organizations, to the Justice Institute of B.C., for example, to do workshops. The Legal Services Society in B.C. is supporting us to do that.

So we are going to take it out to get more reaction and to talk about how to implement some of these things, but at the moment I think it is important to note that there is, over all, a generally positive attitude toward these proposals. There are people who have some suggestions to make, for example, that mandatory arrests happen only at the time of the second offence, or that detainment until trial would be an abridgement of the Bail Reform Act. So they have some minor concerns and things they want to suggest that we change, but their comments were over all positive.

Mr. Halliday: On the issue of how you handle the convicted person after conviction, you are putting a fair emphasis on a type of sentence that would involve incarceration and it varies from about roughly 30 days to 180 days, one month to six months. I wonder if you have done any studies, or have studies been done elsewhere, that would indicate the results of having kept a batterer in jail for three months or one month, and what the chances are of his being a reformed person after that, or what the chances are after such a short period of just coming back and doing the same thing again. Have you got studies on that?

Ms Barnsley: We have not done studies on that. I think it is interesting to note that a lot of people in the police and legal systems particularly— maybe a lot is an exaggeration, but several—pointed out they thought the sentences were too weak. We did try to draw parallels with drunk driving offences since we figured that wife assault was at least as serious a crime as drunk driving, and I think that one of our main concerns was that the women have to have some time. Overnight is not enough, which is the usual procedure when a man is detained by the police. So a longer period of time is required for her to make other arrangements and perhaps to settle the business of possession of the matrimonial home and so forth.

[*Translation*]
que les services de défense des intérêts des femmes qu'on songe à établir à London et ceux qui existent déjà à Windsor pourraient également mener à cela.

M. Halliday: Je me demande, monsieur le président, si le centre de recherche de Vancouver a eu l'occasion de consulter des groupes comme les tribunaux, l'appareil judiciaire, les procureurs de la Couronne, les associations de services juridiques et d'obtenir leur réaction concernant les propositions que vous faites à la page 1 de l'annexe.

Mme Barnsley: Le rapport a été rédigé à partir des commentaires de personnes travaillant dans le domaine judiciaire, c'est-à-dire que le rapport reflète très substantiellement la réaction des juges, des procureurs et ainsi de suite. Le rapport a été terminé à la fin de janvier seulement, ce qui fait qu'il n'a pas été possible... Nous entendons effectivement communiquer avec des organismes professionnels, l'Institut de la justice de la Colombie-Britannique, par exemple, pour tenir des ateliers. La Société des services juridiques de la Colombie-Britannique nous appuie dans ce projet.

Alors, nous allons nous servir de notre rapport pour obtenir plus de réactions et pour discuter de la façon de mettre en oeuvre certaines de ces propositions, mais à l'heure actuelle, je pense qu'il est important de signaler que, dans l'ensemble, on accueille ces propositions de façon généralement positive. Par exemple, certains proposent qu'il y ait arrestation obligatoire seulement lorsqu'il y a récidive, ou prétendent que la détention jusqu'au moment du procès constituerait une contravention à la *Bail Reform Act*. Alors il y a certaines petites inquiétudes et des choses qu'on voudrait voir changer, mais les commentaires sont généralement positifs.

M. Halliday: Sur la question du traitement des personnes reconnues coupables d'une infraction, vous insistez passablement sur un type de peine qui comprendrait une peine d'emprisonnement variant entre 30 jours et 180 jours, un mois à six mois. Je me demande si vous avez effectué des études, ou si des études ont été faites ailleurs, sur le comportement d'une personne qui a passé un mois ou trois mois en prison, et sur les chances de réhabilitation de cette personne après cette période d'incarcération ou sur les chances de récidive après un si bref séjour en prison. Avez-vous des études là-dessus?

Mme Barnsley: Nous n'avons pas effectué d'études là-dessus. Je pense qu'il est intéressant de noter qu'il y en a beaucoup au sein de la police et des systèmes juridiques en particulier—et il y a peut-être beaucoup d'exagération, mais plusieurs—qui semblent croire que les peines sont trop faibles. Nous avons établi des comparaisons avec les infractions de conduite en état d'ébriété, puisque nous avons pensé que les voies de fait contre les femmes étaient un délit aussi grave que la conduite en état d'ébriété, et je pense que l'une de nos principales préoccupations était que les femmes ont besoin d'un peu de temps. Et une nuit ne suffit pas, et c'est normalement ce qui se produit quand un homme est détenu par la police. Donc, la femme a besoin de plus de temps pour prendre d'autres arrangements et peut-être aussi pour régler la question de la propriété du foyer matrimonial et ainsi de suite.

[*Texte*]

Mr. Halliday: Mr. Chairman, I wonder if I could ask, in this same general direction, as an alternative to terms in prison, what would your group think about the value or otherwise of community service orders as a more effective deterrent and probably a more effective rehabilitation measure than prison sentences?

Ms Barnsley: Just for the record, we do recommend fines as an option as well as prison terms.

Mr. Halliday: That would not be called community service orders, though, I do not think.

Ms Barnsley: No, I was just adding that. The community service orders, and also there has been a proposal for jail on weekends, that it is possible to sentence men to jail on weekends. They can work during the week and continue presumably to support their families.

I think those proposals are worth considering, but the difficulty is that unless there is some kind of enforcement during the time a man is not in jail, the woman is still in danger and, as we have seen, the restraining orders do not work. I think that the notion of the central registry, which would increase police effectiveness in dealing with those restraining orders and similar conditions, would help, but the onus is still on the woman to protect herself if her husband breaks the order, if he comes and tries to attack her or harass her. So it seems that until we address that problem, incarceration is an unfortunate but necessary step.

Mr. Halliday: Another different line, Mr. Chairman, on the issue of funding, Ms Barnsley has told us about the need for more transition houses and the great need for money, and I dare say she is right. We have here today the parliamentary secretary for the minister, and I know he would probably confirm that if our report comes out with a recommendation that will involve funding, the first question that the minister will ask will be: Now, what kind of dollars are we talking about, and where will we get them?

• 1045

I am wondering what research you have done on that in terms of what you feel is needed here in Canada in terms of dollars in the immediate next year, let us say, bearing in mind that what you would like to see you obviously would not have the structural base to spend the amount of money that should be spent in the first year. What are we talking about in terms of money for the next few years, say the next one to five years? Have you studied the situation across the country so we could give the minister some idea of what moneys we are talking about, because if we are going to be responsible as a committee we have to give her some idea of what we think is going to have to be spent.

[*Traduction*]

M. Halliday: Monsieur le président, je voudrais demander, dans le même ordre d'idées, en tant que solution de rechange à la peine d'emprisonnement, que pense votre groupe de l'utilité ou de l'opportunité d'ordonnance de services communautaires comme mesure de dissuasion plus efficace et comme mesure de réadaptation probablement plus efficace aussi que les peines d'emprisonnement?

Mme Barnsley: Pour que cela soit dit officiellement, nous recommandons également des amendes comme option, de même que les peines d'emprisonnement.

M. Halliday: Mais on ne pourrait pas qualifier cela d'ordonnances de services communautaires, je ne pense pas.

Mme Barnsley: Non, je voulais simplement apporter cette précision. Pour ce qui est des ordonnances de services communautaires, et on a proposé aussi la prison en fin de semaine, c'est-à-dire des peines d'emprisonnement que les hommes pourraient purger en fin de semaine. Ils peuvent travailler durant la semaine et continuer présumément à faire vivre leur famille.

Je pense que ce sont des propositions qu'il vaut la peine de considérer, mais le problème est que, à moins qu'il n'y ait des dispositions pour l'homme pendant qu'il n'est pas en prison, la femme est toujours en danger et, nous l'avons vu, les ordonnances d'interdiction d'accès ne fonctionnent pas. Je pense que l'idée d'un registre central qui accroîtrait l'efficacité de la police sur le plan de l'application des ordonnances d'interdiction et autres mesures semblables pourrait aider, mais il n'en reste pas moins que la femme doit toujours se protéger contre son mari si celui-ci ne respecte pas l'ordonnance, s'il vient la voir et essaie de la frapper ou de la harceler. Alors, il me semble que tant que nous ne réglerons pas ce problème, l'incarcération continuera d'être un mal nécessaire.

M. Halliday: Dans un autre ordre d'idées, monsieur le président, sur la question du financement, M^me^ Barnsley nous a parlé du besoin d'un plus grand nombre de maisons de transition et du grand besoin d'argent, et j'ose dire qu'elle a raison. Le secrétaire parlementaire du ministre est ici aujourd'hui, et je sais qu'il serait probablement d'accord pour dire que si notre rapport comprenait une recommandation concernant le financement, la première question que le ministre poserait serait: eh bien, de combien d'argent parle-t-on, et où allons-nous le prendre?

Quel genre de recherche avez-vous fait sur les besoins financiers au Canada au cours de la prochaine année, disons, compte tenu du fait que vous ne pourriez évidemment pas dépenser dans cette première année les fonds que vous souhaiteriez obtenir parce que vous n'auriez pas l'infrastructure voulue. De combien d'argent avez-vous besoin au cours des prochaines années, disons sur une période d'un an à cinq ans? Avez-vous étudié la situation dans l'ensemble du pays de sorte que nous puissions donner au ministre une idée des fonds que vous aimeriez obtenir, parce que si nous voulons faire un travail responsable en tant que Comité, nous devons lui donner une idée de l'argent qu'il faudra dépenser selon nous.

[*Text*]

Ms Barnsley: We have not done studies of that nature; most of our work is not in the area of government programs. However, rather than my giving an estimate of the kind of money that I think would be involved, it would be a relatively simple matter .... I know that it was possible for Linda McLeod, for example, in her report to get an estimate of the kinds of costs that are incurred at the local level by transition houses. I would expect that the department would be able to get information on the operating expenses of a range of transition houses in different communities. They will not all be the same; the needs are different in rural areas, for example, as opposed to urban centres. To get an estimate and develop a budget, and I know this kind of study was suggested some years ago and should be followed up, I think it is appropriate for the department to do that kind of study.

Mr. Halliday: Do you think that any of the funding that is now given by the federal Department of Health and Welfare Canada, could be better spent in this area? I suspect they probably could. I am wondering if you have any suggestions as to what areas money might be transferred to—from where to where—because that is going to be a very important point too. The minister does not have a lot of new money to play with, but if she could be convinced that this was a more important thing than some other program, maybe that could be effected. Do you have any comments there as to where we might find some—

Ms Barnsley: I am not familiar with all the programs in the Department of Health and Welfare, but I am sure there are programs that, after a few years of running, perhaps the provinces could pick up in exchange for money being used by the federal government to support transition houses. I am simply not familiar enough with the internal workings of the department to know how to shift budgets.

Mr. Halliday: One more question?

The Chairman: One more question.

Mr. Halliday: This question is sort of more of a fundamental research one on the whole subject of wife battering or spousal battering that we are talking about. It intrigues me as somebody who professionally has been dealing with people all my life. Why are we having this problem with men, particularly? It obviously is much more prevalent with men. Is this some defect in the man's genes or some defect in the way his personality has developed through his environment? What would happen if that same man, who is known to be a wife batterer, had met up with a different woman, would he still have been a wife batterer? If it is an inherent problem, do we not have it in women as well, and if so, do they camouflage it better? Is there some research that, although not important today in order to get you help for your transition houses, is fundamental to the understanding of this whole thing, to get to the root of it? Do you know anything about this?

[*Translation*]

Mme Barnsley: Nous n'avons pas fait d'études de cette nature, car la majeure partie de notre travail ne concerne pas les programmes du gouvernement. Toutefois, plutôt que de vous donner une vague estimation du financement dont on aurait besoin, il serait relativement simple ... je sais qu'il a été possible pour Linda McLeod, par exemple, d'obtenir pour son rapport une estimation des frais engagés par les maisons de transition au niveau local. Le ministère pourrait probablement obtenir de l'information sur les dépenses d'exploitation de bien des maisons de transition de diverses collectivités. Les dépenses ne seront pas les mêmes partout; les besoins sont différents dans les régions rurales, par exemple, par rapport à ceux des centres urbains. Pour ce qui est de faire une évaluation et d'établir un budget, je sais qu'on a proposé d'effectuer une étude de ce genre il y a quelques années, et on devrait y donner suite, je pense que c'est au ministère qu'il appartient de faire cela.

M. Halliday: Pensez-vous qu'une part du financement qui est actuellement accordé par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être pourrait être mieux dépensée dans ce secteur? Probablement que oui. Auriez-vous des suggestions quant au transfert de fonds qui pourrait être effectué, soit de tel poste à un autre, parce que cela va être très important aussi. Le ministre n'a pas beaucoup d'argent en main, mais si on réussissait à la convaincre qu'un tel programme était plus important que l'autre, cela pourrait se faire. Avez-vous des commentaires là-dessus ...

Mme Barnsley: Je ne connais pas tous les programmes du ministère de la Santé et du Bien-être social, mais je suis sûre qu'il existe des programmes qui, après quelques années d'existence, pourraient être absorbés par les provinces en retour de l'argent utilisé par le gouvernement fédéral pour financer les maisons de transition. Je ne connais tout simplement pas assez les rouages internes du ministère pour parler de transfert de fonds dans le budget.

M. Halliday: Une autre question?

Le président: Une autre question.

M. Halliday: C'est une question qui se rattache en quelque sorte plus à la recherche fondamentale sur les femmes ou les épouses maltraitées. Je me demande, en tant que professionnel qui a traité avec les gens toute sa vie, pourquoi nous avons ce problème avec les hommes en particulier? C'est un problème qui est beaucoup plus fréquent chez les hommes. Y a-t-il chez l'homme des troubles génétiques ou des problèmes de développement de la personnalité dans son milieu? Que se serait-il passé si ce même homme qui bat sa femme avait rencontré une autre femme, est-ce qu'il la battrait elle aussi? C'est un problème inhérent à l'homme, le problème ne frappe-t-il pas à la femme aussi, et dans l'affirmative, est-ce qu'elle le cache mieux? Y a-t-il des travaux de recherche qui, bien qu'ils ne soient pas importants aujourd'hui pour obtenir de l'aide pour vos maisons de transition, qui seraient essentiels pour permettre de comprendre tout le problème et de le prendre à la racine? Connaissez-vous quelque chose là-dessus?

[*Texte*]

Ms Barnsley: Primarily why we did the report, the red book, called *Battered and Blamed*, was to talk to women themselves to find out what it actually means. There are a lot of theories about wife battering that have existed for several years, and many of them are, as you suggest, a problem of men just being defective in some way.

There are too many cases to assume that is the correct theory. Most of the theories are over-simplifications. One of the reasons we did the study with these women was to ask them what their situations were like. The main source of the problem seems to be the authority that men have to make the rules in marriage. Society has developed that way; it has given men those rights and very little direction recently, I think, on how to exercise them. I do not think it is a psychological problem.

• 1050

I think it is also true, from women to whom I have talked, that a woman marries a man not knowing necessarily that he has battered before and that in a previous relationship he has been violent. I do not think it matters who the woman is; I think it is fundamentally a problem of the rules of marriage and the way marriage and the family are structured in our society. That is the basic crux of the issue.

Mr. Halliday: Then you are saying that the man is likely to be a batterer no matter whom he had married.

Ms Barnsley: One of the interesting questions is why some men batter and others do not. I think we are a long way from knowing the answer to that. But I think it is true that the structure exists in such a way within the family for the man to do it if he is disposed to do it and that there are very few steps taken, if any, to stop him.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Halliday.

Mrs. Killens, just before we start counting your time, I would like to ask the members of the committee, since there are a lot of reports that our witnesses have brought here, whether we could put a table at the exhibit of the committee. I refer to *A Study of Protection for Battered Women, The Social Organization of Family Violence, oA Review of Munroe House, Second Stage Housing for Battered Women, Battered and Blamed: a report on wife assault from the perspective of battered women*, from the Women's Research Centre. Could we have these considered an exhibit to the committee?

The time is so short, although the witnesses did bring many other documents. But pursuant to this brief about wife assault and protection of battered women, that was summarized in the report tabled to the provincial government in January. But some other appendices have not been mentioned at the begin-

[*Traduction*]

Mme Barnsley: La raison principale pour laquelle nous avons rédigé le rapport, le livre rouge intitulé *Battered and Blamed*, était de parler aux femmes concernées pour savoir ce que cela voulait vraiment dire. Il y a eu pendant plusieurs années de nombreuses théories sur la violence faite aux femmes et nombre d'entre elles, comme vous l'avez mentionné, disent que c'est un problème d'hommes qui ont un trouble quelconque.

Il y a de trop nombreux cas pour prétendre que c'est la bonne théorie. La plupart des théories sont trop simplifiées. L'une des raisons pour lesquelles nous avons effectué l'étude auprès de ces femmes était de leur demander de nous décrire leur situation. La principale source du problème semble tenir au fait que les hommes pensent qu'ils doivent établir les règles du mariage. C'est ainsi que la société a évolué; elle a donné ces droits aux hommes et très peu de directives, je pense, sur la façon de les exercer. Je ne pense pas que ce soit un problème psychologique.

Je pense qu'il est vrai aussi, selon ce que les femmes m'ont dit, qu'une femme épouse un homme sans savoir nécessairement qu'il a battu quelqu'un auparavant ou qu'il a été violent avec une autre femme. Je ne pense pas que ce soit la femme qui importe ici, je pense que c'est essentiellement un problème de règles du mariage et de la façon dont le mariage et la famille sont structurés dans notre société. C'est essentiellement le coeur du problème.

M. Halliday: Alors vous dites que l'homme va probablement battre sa femme, peu importe qui elle est.

Mme Barnsley: L'une des questions intéressantes est de savoir pourquoi certains battent leur femme et d'autres, non. Je pense que nous sommes loin de connaître la réponse à cette question. Je pense qu'il est vrai que la famille est structurée de telle sorte que si l'homme veut battre sa femme, il y a très peu de mesures qui peuvent être prises pour l'en empêcher.

M. Halliday: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Halliday.

Madame Killens, avant de vous laisser la parole, étant donné que nos témoins nous ont apporté de nombreux rapports, j'aimerais demander aux membres du Comité si nous ne devrions pas les annexer au compte rendu du Comité. Je parle des rapports effectués par le *Women's Research Centre* intitulés: *Study of Protection for Battered Women»,«The Social Organization of Family Violence», «A Review of Munroe House», «Second Stage Housing for Battered Women», «Battered and Blamed: a report on wife assault from the perspective of battered women»*. Pourrait-on annexer ces rapports au compte rendu du Comité?

Nous avons tellement peu de temps, et les témoins ont apporté bien d'autres documents. Mais en ce qui concerne le mémoire sur la violence faite aux femmes et la protection des femmes battues, cela a été résumé dans le rapport présenté au gouvernement provincial en janvier. Mais il y a d'autres

[*Text*]

ning. Could we attach as an appendix on the issues of this committee meeting?

An hon. Member: Agreed.

The Chairman: It is agreed.

Mrs. Killens.

Mrs. Killens: *Merci, monsieur le président.*

Ms Barnsley, it is very fortunate for the committee that you came at the end. Your brief was presented to us very clearly, precisely. At times I felt it was, for me anyhow, a very sobering and touching presentation this morning. I wondered how you kept your serenity. You seem to be so full of it, and it came through how much there is to be done and how far we have to go. It is the first time this morning that I realise that we have so much catching-up to do, and I am almost afraid. I should not say that. I should be optimistic; I am by nature optimistic. As I heard you this morning, I thought my gosh, we have a lot to do.

I will be quick in my questions. Your Appendix 1 gives us a model for providing protection for battered women. Other witnesses before you told us there were only two ways we could go: Either we put the batterer in jail, or we do nothing. I wonder if your services did any study. You talked to us about support services, but you only mentioned it in your presentation. Do you have anything that would look something like an organogram that we have as a model for providing protection that would talk to us about rehabilitation for both the batterer and the wife? Do you have that?

Ms Barnsley: There are some efforts to develop those kinds of programs that will be effective in helping batterers. There is very little information available on programs that are effective in working with the men. There are two studies on staffs, whichI can refer to the committee, so that they could make some information available to you. But there is a long way to go in that area.

• 1055

Your feeling of being overwhelmed is a usual one. I can only suggest, in order to help you deal with it, that you come visit, that you come out and see what is going on at the local level, how much work is being done already in these areas by women and women's organizations, not only to help battered women, but also to begin to address the other problems of changing these systems. The only thing I think that keeps us going is that when we see what actually is already being done, we know it is possible to do more.

Mrs. Killens: My second question regards protection against further assault. You spent a lot of time in your presentation, and repeatedly at the beginning you came back and used certain phrases like "restraining orders do not work." Then you told us that we should have a centre of registry for restraining orders, for control of it. My question is: At what level would you see the registry? For example, people move

[*Translation*]

annexes qui n'ont pas été mentionnées au début. Pourrait-on les joindre en annexe au fascicule de la réunion du Comité?

Une voix: D'accord.

Le président: C'est convenu.

Madame Killens.

Mme Killens: *Thank you Mr. Chairman.*

Madame Barnsley, il est très bien pour le Comité que vous soyez venue à la fin. Vous nous avez présenté votre mémoire de façon très claire et précise. À certains moments, je sentais que, du moins pour moi, c'était un exposé très sérieux et touchant. Je me demande comment vous faites pour garder votre sérénité. Vous êtes tellement sereine, et vous nous avez fait comprendre combien il y a à faire et jusqu'où nous devons aller. C'est la première fois ce matin que je me rends compte que nous avons tellement de rattrapage à faire, et j'ai presque peur. Je ne devrais pas dire cela, je devrais plutôt être optimiste; c'est plus dans ma nature. Mais en vous écoutant ce matin, je me disais: «Mon Dieu qu'on en a à faire.»

Je vais aller vite avec mes questions. Votre annexe nous donne un modèle pour assurer la protection des femmes battues. D'autres témoins nous ont dit qu'il y avait seulement deux choses à faire: soit mettre le coupable en prison, soit ne rien faire. Je me demande si vos services ont fait des études là-dessus. Vous nous avez parlé de services de soutien, mais vous avez simplement effleuré la question dans votre exposé. Avez-vous quelque chose comme un schéma de sorte que nous puissions avoir un modèle de protection qui nous parlerait de réadaptation tant de la personne qui bat sa femme que de la victime? Auriez-vous quelque chose comme cela?

M. Barnsley: Certains efforts sont accomplis pour élaborer des programmes comme ceux-là pour aider les personnes qui battent leur femme. Nous avons très peu d'information sur les programmes qui marchent efficacement avec les hommes. Il y a deux études que je pourrais transmettre au Comité à titre d'information. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Votre étonnement est normal. Tout ce que je peux vous proposer, pour vous aider, c'est de venir visiter, venir voir ce qui se passe à l'échelle locale, combien il se fait de travail déjà dans ce domaine par les femmes et les organisations de femmes, non seulement pour aider les femmes battues, mais aussi pour essayer de changer les systèmes. Je pense que la seule chose qui nous motive, c'est que nous savons qu'il est possible d'en faire davantage quand nous regardons ce qui se fait déjà.

Mme Killens: Ma deuxième question porte sur la protection contre d'autres voies de fait. Vous avez passé beaucoup de temps dans votre exposé, et vous avez répété fréquemment au début que les ordonnances d'interdiction d'accès ne fonctionnaient pas. Ensuite, vous nous avez dit que nous devrions avoir un registre central des ordonnances afin de pouvoir assurer un contrôle. Ma question est la suivante: à quel niveau fonctionne-

[*Texte*]

from city to city, from province to province. It is a big country. We have computers now. So, at what level would you see this kind of control centre?

Ms Barnsley: It would have to be at the local level, I assume, for local police departments to use it. There is, I believe, a central police computer which could transfer information, and I think that can be explored. It is a difficult problem. I know that if an order is issued on, for example, a man in Kelowna, British Columbia, the Vancouver police will not have a record of it. I think they could work out ways of transferring that information on the computer system.

Mrs. Killens: I think of all the things we have to do, we must have these transition houses, but it scares me to think that we do not have protection against further assault. We do not have enough of protection. Can you imagine the state of mind of the children and the mother? That is a daily fear.

Now, my other question is on page 16 of your brief, where you recommend to us to look towards integrating the collection of support and maintenance into the income tax system. Would you tell me if that means it would also be the same system for people who are divorced? It would not only be for battered women. What you are telling us to do would apply as well to those who do not keep the maintenance in a divorce. Is that my understanding?

Ms Barnsley: Yes, that is correct.

Mrs. Killens: So that would be killing two birds with one stone, I think.

Ms Barnsley: That is right.

Mrs. Killens: That is a very good one which I think the country must pursue. That is all, Mr. Chairman. If somebody else—

The Chairman: *Merci, Madame Killens.*

Miss MacDonald: Mr. Chairman, may I ask a supplementary to one of Dr. Halliday's questions?

The Chairman: Yes, Miss MacDonald.

Miss MacDonald: Thank you, Mr. Chairman. Dr. Halliday was pursuing questioning with you with regard to the causes of wife battering, as to what triggers a man into following this kind of behaviour.

Has your centre done any study with regard to the authority position of the man in marriage, how the role model in marriage is changing as more equality is introduced into the marriage partnership, and whether or not this shift is causing anxiety, uncertainty, fear, among men so there is a noticeable increase in wife battering? Is there is any correlation between the two? Because if there is, there are going to have to be many more steps taken towards some kind of prevention. We have not really been discussing that in any great detail.

[*Traduction*]

rait ce registre? Par exemple, pour les personnes qui se déplacent de ville en ville, d'une province à l'autre, c'est un grand pays. Nous avons l'ordinateur maintenant. Alors, à quel niveau se situerait ce genre de centre de contrôle?

Mme Barnsley: Je pense qu'il devrait se situer au niveau local, pour que les services de police puissent l'utiliser. Il y a, je pense, un ordinateur central de la police qui pourrait transmettre l'information, et je pense qu'on pourrait explorer cette possibilité. C'est un problème difficile. Je sais que si une ordonnance est émise, par exemple à l'intention d'un homme de Kelowna, en Colombie-Britannique, la police de Vancouver n'en a pas de dossier. Je pense qu'on pourrait trouver des moyens de transférer cette information par ordinateur.

Mme Killens: Je pense que ce qu'il nous faut avant tout, ce sont des maisons de transition, mais cela m'effraie de penser que nous n'avons pas de protection contre d'autres voies de fait. Nous n'avons pas suffisamment de protection. Pouvez-vous vous imaginer l'état d'esprit des enfants et de la mère? C'est une crainte quotidienne.

Maintenant, mon autre question porte sur la page 16 de votre mémoire où vous nous recommandez de songer à intégrer les frais de soutien et d'entretien au régime d'impôt. Est-ce que ce serait le même système pour les personnes qui sont divorcées? Ce ne serait pas simplement pour les femmes battues. Ce que vous nous dites de faire s'appliquerait aussi bien à ceux qui n'ont pas de frais d'entretien dans le cas de divorce. Est-ce que je comprends bien?

Mme Barnsley: Oui, c'est exact.

Mme Killens: Donc vous feriez d'une pierre deux coups, n'est-ce pas.

Mme Barnsley: C'est exact.

Mme Killens: Je pense que c'est une très bonne suggestion que l'État devrait songer à appliquer. C'est tout, monsieur le président. Si quelqu'un d'autre . . .

Le président: *Thank you, Mrs. Killens.*

Mme MacDonald: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire en rapport avec l'une des questions de M. Halliday?

Le président: Oui, mademoiselle MacDonald.

Mme MacDonald: Merci, monsieur le président. M. Halliday vous interrogeait sur les causes de la violence faite aux femmes et sur ce qui incite un homme à se comporter de cette façon.

Votre centre a-t-il effectué des études sur la position d'autorité qu'occupe l'homme dans le mariage, sur la façon dont les rôles dans le mariage évoluent avec l'égalité de la femme dans le ménage, et sur la question de savoir si ce changement ne cause pas d'anxiété, d'incertitude et de crainte chez les hommes et si cela n'entraîne pas une hausse appréciable du nombre de cas de violence faite aux femmes? Existe-t-il un rapport entre ces deux choses? Parce que si c'est le cas, il va falloir prendre beaucoup plus de mesures de prévention. Nous n'avons pas vraiment discuté de cette question en grand détail.

[*Text*]

• 1100

Ms Barnsley: Yes. First of all, we have not done studies specifically on the issue that you raise. I should point out that the study I referred to, *Battered and Blamed*, is only a year and a half old, and those interviews were conducted with women who were not only economically dependent but also economically independent. We did not choose them that way, but that is how it turned out. The point is, it does not seem to make any difference whether the woman works outside the home or not. The authority issue is still the central issue

I know that you have seen the film *Not a Love Story*, and in our work on the issue of pornography recently it has become clear that more violent, more masochistic pornography is surfacing. I think there are people who blame the women's movement for it; I think, rather than blaming it, it is actually true that, as women do become more independent and assert themselves in fact there will be more attempts to control them, and I believe pornography is one attempt.

So I think there are consequences coming from women's increasing independence, but the structures of marriage and of our institutions are such that controls exist already on that independence— I think that is why women are not more economically independent—and they will work their way. Men's authority to make the rules in marriage is just an example of how the institution of the family operates. I believe it is going to be an increasing problem.

I think causes are good to understand. It would be nice if we had time and energy to do research into the causes of wife battering and a lot of the other problems that we see in our society. Most of us are too busy dealing with the consequences and I think the priority has to be on dealing with the consequences for now. If there is additional money, if there is additional time to deal with causes, fine, but there are crises happening every day to which we must pay attention.

The Chairman: Thank you, Miss MacDonald. Mr. de Corneille and Mrs. Mitchell.

Mr. de Corneille: A little while ago I was talking about the problem that, in the attempt to be more humane, which I thought was a good development, and to rehabilitate criminals, unfortunately there emerges the situation that those who are subject to violence can be endangered.

In other words, you can have a good objective—trying to be more humane, to rehabilitate, to be more sensitive in the penal system, to move to Family Courts to try to take away situations that are obviously not criminal and to recognize that not everything is a criminal case, to try to fine tune the law— then in turn, as I pointed out, that can result, unfortunately, in there being a problem for those of us who want to fight against this phenomenon of wife and child battering and beating.

[*Translation*]

Mme Barnsley: Oui. D'abord, nous n'avons pas effectué d'étude spécifiquement sur la question que vous avez soulevée. Je vous ferais remarquer que l'étude dont j'ai parlé *Battered and Blamed* ne remonte qu'à un an et demi, et que parmi les femmes interviewées il y en avait qui étaient financièrement dépendantes et d'autres qui étaient financièrement indépendantes. Nous ne les avons pas choisies, c'est le hasard qui a fait les choses. Le fait est que cela semble ne rien changer si la femme travaille à l'extérieur ou non. La question de l'autorité est toujours la question principale.

Je sais que vous avez vu le film *Not a Love Story*, et dans notre récente étude sur la pornographie il est apparu clairement qu'il y avait plus de violence et plus de pornographie masochiste. Je pense que certains blâment les mouvements féministes; je pense que plutôt que de blâmer cela, il est vrai pourtant que plus la femme devient indépendante et plus elle s'affirme, plus on essaiera d'exercer des contraintes sur elle, et je pense que la pornographie est une tentative en ce sens.

Alors, je pense que l'indépendance accrue de la femme a des conséquences, mais les structures du mariage et de nos institutions comportent déjà des contraintes sur cette indépendance; c'est la raison pour laquelle je pense que les femmes ne sont pas plus indépendantes financièrement, et qu'elles vont faire leur chemin. L'autorité de l'homme comme maître de la maison n'est qu'un exemple de la façon dont fonctionne l'institution familiale. Je crois que cela va être un problème de plus en plus grave.

Je pense qu'il est bien de comprendre les causes. Il serait bien si nous avions le temps et l'énergie voulue pour faire des recherches sur les causes de la violence faite aux femmes et sur de nombreux autres problèmes que nous voyons dans notre société. La plupart d'entre nous se préoccupent trop des conséquences, et je pense que la priorité doit porter sur les conséquences pour l'instant. S'il y a un surplus d'argent, s'il reste du temps pour étudier les causes, très bien; mais il y a des crises tous les jours sur lesquelles doivent porter nos efforts.

Le président: Merci, mademoiselle MacDonald. M. de Corneille et M^me^ Mitchell.

M. de Corneille: Il y a un moment, je parlais du problème, du danger auquel étaient malheureusement exposées les victimes de violence quand on tentait d'être plus humain, ce qui est louable, et quand on essayait de réhabiliter le criminel.

En d'autres termes, votre objectif peut être bon—essayer d'être plus humain, de réhabiliter les criminels, d'humaniser le système pénal, d'inciter les tribunaux de la famille à s'occuper des causes qui ne sont évidemment pas criminelles et de reconnaître qu'il ne s'agit pas toujours de cas criminels, d'essayer d'ajuster la loi—et d'un autre côté, comme je l'ai fait remarquer, cela peut malheureusement causer des ennuis à ceux qui veulent lutter contre ce phénomène de la violence faite aux femmes et aux enfants.

[*Texte*]

When you try to change that system, you find that you are meeting head on the problems of the very people who would normally be sympathetic with, and sensitive to, these very issues. They have already started down the road of trying to fine tune it. Therefore one runs into the problem that those who should be supporting your concerns are themselves worried that this might unhinge their drive toward a refinement of the legal codes, the legal system, and the penal system to try to rehabilitate and to minimize violence.

I think there is another cross current, too, that I would like to have you comment on, which is similar. We have seen a tendency and a trend over the years to move from central or federal law, and so on, a trend to try to put family law into the provincial jurisdiction. In fact, in recent discussions on the constitution some time ago, we saw that the federal government was proposing what the provinces have been asking for more and more, and that is to have family issues totally under provincial jurisdiction.

I, myself, am gravely concerned about the implications of that, because we have seen cases where people have jumped from province to province, have almost kidnapped children, and there is the problem of trying to get orders that are carried out in one province effected in another province.

• 1105

It seems to me also that in some provinces you have one standard, in another province another in this country, and it leads to great confusion. So I am not exactly sold on the idea that family law should be in the provincial realm, and yet it seems to me that so much wisdom, presumably, is on the side of moving things to the provinces. All the provinces would seem to say so, and even the federal government is proposing it.

Now, here we are proposing something which suggests something quite to the contrary and that is to say that the federal government become involved in terms of computers, in terms of the tax system, and so on, and try to make a central attempt to deal and cope with this phenomenon because wife battering, child-battering and so many aspects of family law involve escaping from .... The criminal is escaping and the victim is the victim of the system of divided jurisdictions.

I wonder if you have any comments on the problem of this trend and whether those of you who are working in this field have something else that you recommend about that subject. Again, I think unconsciously a lot of people who are dealing in this field do not realize that their prejudices are built on this premise.

Ms Barnsley: I agree with what you said. I think that divorce and family law ought to be within the jurisdiction of the federal government. I think there can be exceptions made in some cases, but I think that all the reasons that you have cited about maintenance payments and kidnapping of children and so forth are ample evidence that we may be a minority on this issue, but I think we are right.

[*Traduction*]

En essayant de changer le système, vous vous apercevez que vous rencontrez l'opposition des personnes qui normalement seraient sympathiques et sensibles à votre cause. Les lois ont déjà commencé à être modifiées. Alors, ceux qui vous appuieraient dans vos efforts craignent que cela les empêchera de raffiner les codes légaux, le système juridique et le système pénal afin de promouvoir la réadaptation des criminels et de minimiser la violence.

Je pense qu'il y a aussi un autre contre-courant semblable dont j'aimerais parler. On a tendance, au fil des années, à s'éloigner du droit central ou fédéral, et ainsi de suite, pour que le droit familial soit de juridiction provinciale. En fait, dans les récentes discussions sur la constitution, il y a quelques temps, nous avons vu que le gouvernement fédéral proposait ce que demandaient de plus en plus les provinces, c'est-à-dire de donner aux provinces la compétence sur les questions de la famille.

Personnellement, je m'inquiète énormément des conséquences, parce que nous avons vu des cas de personnes qui ont changé de province, qui ont presque enlevé des enfants, et il y a aussi le problème de faire exécuter dans une province des ordonnances émises dans une autre province.

Il me semble aussi que les normes diffèrent selon la province et cela est source de grande confusion. Donc, je ne suis pas très convaincu que le droit familial devrait ressortir aux provinces; pourtant, il semble tellement sage de donner plus de pouvoirs aux provinces. Toutes les provinces semblent d'accord, et même le gouvernement fédéral semble faire des proposition en ce sens.

Alors, aujourd'hui, on nous propose quelque chose de tout à fait contraire à cette démarche: On demande que le gouvernement fédéral intervienne davantage sur le plan de l'informatique, du régime fiscal et ainsi de suite, et on demande de centraliser les efforts pour faire face à ce phénomène parce que la violence faite aux femmes, la violence faite aux enfants et tant d'autres aspects du droit familial échappent ... Les criminels s'en sauvent, et la victime est victime du système du partage des compétences.

Je me demande si vous avez des commentaires sur le problème qu'entraîne cette tendance et si les personnes qui travaillent dans ce domaine ont d'autres recommandations à faire à ce sujet. Je le répète, je pense qu'inconsciemment beaucoup de personnes qui travaillent dans ce domaine ne se rendent pas compte que leurs problèmes viennent de là.

Mme Barnsley: Je suis d'accord avec vous. Je pense que le divorce et le droit familial devraient relever de la compétence du gouvernement fédéral. Je pense qu'il peut y avoir des exceptions dans certains cas, mais je pense que toutes les raisons que vous avez invoquées au sujet des pensions alimentaires et l'enlèvement des enfants et ainsi de suite font suffisamment la preuve que nous sommes peut-être une minorité

[*Text*]

Mr. de Corneille: Then that brings you to another question, too, which is a matter of jurisdictions and trends. One of the things that I see about transition houses, halfway houses, or in fact the whole service to the battered wife, the victim of criminal assault of women and of children— and I keep putting in children because I think one cannot divorce the two—is a very important link that we perhaps ought to bear in mind, and that is the question: Under which department does this area of concern fall?

I worry about this being under the area of, perhaps, the penal system, because obviously that means that the victim is put in the category of the criminal. I see it even a problem under the system of justice. It seems to me that some thought has to be given as to how we can do it so that it will receive the proper kind of funding. Yet, at the same time, it has to be close enough to the legal system that it is highly integrated within it. It has to be able to modify the behaviour of the legal system to work effectively on behalf of the needs of the family. I suppose that is true of all social work.

I wonder what your recommendations are both provincially and federally, where it might be best to see this placed. It could be under the rights of women, but then that avoids the question of children; it could be under health and welfare; it could be under law, and so on and so forth—under justice. How do you feel about this in the provincial area and in the federal area— the jurisdiction for this whole problem?

Ms Barnsley: You are referring specifically to the funding of transition houses and support services?

Mr. de Corneille: That is right.

Ms Barnsley: Health and Welfare is the logical area. I think at the provincial level it is the ministries of social services or human resources, whatever they call themselves in each province, that should be looking at that support for those services. I think the health area has been underestimated and perhaps ought to be strengthened— the notion that wife battering is a health problem. It certainly creates a lot of health problems for women who are battered and their ongoing health should be protected. So those departments ought to have more of a role to play.

Mr. de Corneille: Mental and physical.

Ms Barnsley: Yes. It is not a welfare issue, it is more appropriately a health issue. I think there is no problem about integrating. I think if those departments do support transition house services and the educational programs of other support services, that there will be links with the justice system and the penitentiary system and so forth.

[*Translation*]

qui défend ce point de vue, mais je pense que nous avons raison.

M. de Corneille: Cela soulève une autre question aussi qui concerne les compétences et les tendances. L'une des choses que j'envisage au sujet des maisons de transition, des maisons d'accueil ou, en fait, de l'ensemble des services destinés aux femmes battues, aux femmes et aux enfants victimes de voies de fait—j'inclus toujours les enfants parce que je pense qu'on ne peut dissocier les deux—c'est que nous devrions peut-être penser à un lien très important, et la question est la suivante: quel ministère devrait être chargé de ce dossier?

Je m'inquiète que le dossier puisse éventuellement relever du système pénal, par exemple, parce que cela signifie évidemment que la victime est rangée dans la catégorie des criminels. Je pense même qu'on aurait des problèmes si les dossiers relevaient du système judiciaire. Il me semble qu'il faut penser une façon de faire telle que l'on puisse obtenir le financement adéquat. En même temps, il faut que ce soit suffisamment près du système juridique pour qu'il y soit grandement intégré. Il faut pouvoir modifier l'attitude du système juridique pour qu'il réponde efficacement aux besoins de la famille. Je pense que cela est vrai de tout travail social.

Je me demande quelles sont vos recommandations tant sur le plan provincial que fédéral quant à la place de ce dossier. Il pourrait venir s'ajouter au domaine des droits de la femme, mais à ce moment-là on ne peut plus parler des enfants; il pourrait relever du domaine de la santé et du bien-être, il pourrait relever du domaine du droit et ainsi de suite, de la justice. Quelles sont vos idées concernant la compétence en la matière tant sur le plan provincial que fédéral?

Mme Barnsley: Vous parlez spécifiquement du financement des maisons de transition et des services de soutien?

M. de Corneille: Oui.

Mme Barnsley: Je pense qu'il serait logique que cela revienne au secteur de la santé et du bien-être, Je pense qu'au niveau provincial, le financement de ces services devrait être assuré par les ministères des services sociaux et des ressources humaines, peu importe comment ils s'appellent dans chaque province. Je pense que le domaine de la santé a été sous-estimé et que l'on devrait peut-être accorder plus d'importance à l'idée que la violence faite aux femmes est un problème de santé. Cette violence crée certainement beaucoup de problèmes de santé pour les femmes qui sont battues et dont la santé devrait être continuellement protégée. Alors, ces ministères devraient avoir un plus grand rôle à jouer.

M. de Corneille: Mental et physique.

Mme Barnsley: Oui. Ce n'est pas une question de bien-être social, c'est plus un problème de santé. Je pense qu'il n'y a pas de problème d'intégration. Je pense que si ces ministères apportent leur aide au services des maisons de transition et aux programmes d'information sur d'autres services de soutien, les liens avec la justice, le système pénitentiaire, etc. seront crées.

[*Texte*]

• 1110

We have outlined in the briefs and the reports and so on, specific measures that the Department of the Solicitor General and the Department of Justice can take, and what needs to happen at the local level.

I do not think we need to worry that it all has to be integrated together in the same place. I think it would be fine to have different departments do what is appropriate to their own mandate.

Mr. de Corneille: Thank you.

The Chairman: Thank you. Now we will go back to Vancouver to conclude with Mrs. Mitchell.

Mrs. Mitchell: I just wanted to refer back to a point that Dr. Dutton made.

I take note, and I think it is a very important point that you made, that it is not attitudinal change but action that is needed. I think we have all moved quite a bit from the first stages when we really wanted to look at causes and diagnoses and so on, and pathology, to seeing very realistically that action is needed.

I want to come back to the point—this is refuting what I have just said in a way—that Dr. Dutton made. I thought he was saying that sexual politics really is not relevant in this issue. It gets back a little bit to the point, I think, that Flora was aiming at. Since it has really been the women's movement across Canada—women working very hard in transition houses and women's organizations—which has brought this committee together essentially, and has brought the public, and certainly all of us as MPs, to a much greater awareness, I would like to ask if there would not be less battering if we continue to work on a more basic change in societal attitudes to marriage? A change, particularly so that young people have different expectations and different attitudes as they go into marriage, so that women are treated not as spouses but as people with equal rights. It is an equal partnership. Women are not possessions of men, as has been traditional in most societies, therefore the men do not have a right to beat their wives. This is not a private matter; it is a public matter.

Also the point that was raised earlier, that we must be working towards a system—now this is going to take time—which really ties economic independence into that; that women have a right to work with day care, and so do men of course, and they also perhaps ideally should have a chance to remain at home and have some financial pay for parenting.

I would like to pay tribute to women activists and to the women's movement that has really brought this to the fore. It seems to me that sexual politics really does have a very important part to play in this, both from an activist point of view and from the point of view of creating more public awareness and change in societal attitudes.

[*Traduction*]

Nous avons exposé dans les mémoires et les rapports les mesures précises que le ministère du Solliciteur général et celui de la Justice peuvent prendre, et ce qui doit se produire au niveau local.

Je ne pense pas qu'il faille s'en faire pour que tout soit intégré et centralisé. Il conviendrait, je pense, que différents ministères jouent le rôle que leur confère leur propre mandat.

M. de Corneille: Merci.

Le président: Merci. Nous allons maintenant retourner à Vancouver pour terminer avec M^me^ Mitchell.

Mme Mitchell: Je voulais simplement revenir à une question que M. Dutton a soulevée.

Vous avez abordé un point important: il faut de l'action et non des changements d'attitude. Je crois que depuis le début, lorsque nous voulions réellement étudier les causes, les diagnostics, la pathologie, et ainsi de suite, nous avons beaucoup avancé pour voir maintenant qu'en réalité il faut agir.

Je veux revenir à ce qu'a dit M. Dutton, et dans un certain sens ceci contredira ce que je viens de dire. Je croyais qu'il disait que les politiques sexuelles n'avaient rien à voir avec cette question. Je crois que cela revient un peu à ce qu'essayait de dire Flora. Étant donné que c'est le mouvement féminin à travers le Canada—des femmes travaillant très fort dans des maisons de transition et des organismes féminins—qui a réussi à réunir ce comité, à sensibiliser beaucoup plus le public et nous, députés, je voudrais savoir s'il n'y aurait pas moins de femmes maltraitées si nous continuions à travailler en vue d'un changement plus fondamental dans les attitudes de la société envers le mariage? Un changement surtout des attitudes et des attentes des jeunes qui se marient, afin que les femmes soient traitées non comme des épouses mais comme des personnes jouissant de droits égaux. Il s'agit d'une association d'égaux. Les hommes ne possèdent pas les femmes, comme la tradition de la plupart des sociétés le veut, et donc les hommes n'ont pas le droit de les battre. Il ne s'agit pas d'une question privée mais d'une question publique.

Tout à l'heure, on a dit aussi que nous devons travailler à l'élaboration d'un système et que cela prendra du temps—pour relier l'indépendance économique à ce sujet; que les femmes ont le droit de travailler et d'avoir des services de garderie, ainsi que les hommes aussi, évidemment, et que dans la situation idéale elles devraient peut-être avoir la possibilité de rester chez elles et de recevoir une rémunération pour ces services de parents.

Je voudrais rendre hommage aux femmes activistes et au mouvement féminin qui ont mis cette question en évidence. Il me semble que les politiques sexuelles ont réellement un rôle très important à jouer, du point de vue de l'action ainsi que du point de vue de l'augmentation de la sensibilité du public et d'un changement des attitudes de la société.

[*Text*]

Ms Barnsley: I am not sure that changing attitudes towards marriage and training our young people to expect marriage to be a more egalitarian relationship will do this. One of the most interesting things in interviewing transition house residents is that the overwhelming majority of them had very positive expectations of marriages. They expected to be in an equal partnership in their marriage; clearly their expectations were not fulfilled.

I think you are right that it is in fact the economic independence of women that is going to change the structure of marriage, and until that changes I am afraid it will function very much as it has now with all of the inherent problems.

Mrs. Mitchell: Thank you.

The Chairman: Ms Jan Barnsley, I wish to express our appreciation for your trip over the mountains, and your outstanding performance and presentation. We really thank you for all the reports you brought with you and *A Study of Protection for Battered Women* that you tabled with the B.C. government. You mentioned that it was being sent to the federal government too—I must correct the record.

Ms Barnsley: Yes, the federal Department of Justice made a contribution to the funding of the research as well, and received copies of the report. There is clearly on the cover a caveat which says the views are not the views of the Department of Justice, but we do appreciate that they supported the work.

The Chairman: Thank you very much.

May I remind the members that the committee will be sitting tonight at 8 o'clock with the Honourable Judy Erola, the minister responsible for the status of women.

The meeting will not be in this room, but in Room 308. This meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Barnsley: Je ne suis pas sûre que le fait de changer les attitudes envers le mariage et de former nos jeunes pour qu'ils voient le mariage comme un rapport égalitaire donnera ce résultat. Une chose intéressante qu'on a apprise en interviewant les résidentes des maisons de transition est que la majorité d'entre elles avaient des attentes très positives en se mariant. Elles s'attendaient à ce que leur mariage soit une association d'égaux; évidemmment, elles ont déchanté.

Je crois que vous avez raison de dire qu'en fait c'est l'indépendance économique des femmes qui changera la structure du mariage; tant que cet aspect de la question ne changera pas, je crains que le mariage fonctionnera plus ou moins comme à l'heure actuelle, avec tous les problèmes que cela comporte.

Mme Mitchell: Merci.

Le président: Madame Barnsley, je voudrais vous remercier d'avoir franchi les montagnes pour venir nous faire votre présentation exceptionnelle. Nous vous remercions de tous les rapports que vous avez apportés, ainsi que de *Study of Protection fot Battered Women* que vous avez déposé auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique. Vous avez dit que le rapport serait également transmis au gouvernement fédéral—je dois corriger le procès-verbal.

Mme Barnsley: Oui, le ministère fédéral de la Justice a contribué aussi au financement de la recherche et a reçu des exemplaires du rapport. La page couverture dit clairement que les opinions exprimées ne sont pas les opinions du ministère de la Justice, mais nous apprécions quand même le fait qu'il ait appuyé notre travail.

Le président: Merci beaucoup.

Je vous rappelle que le comité siègera ce soir à 20 heures, avec l'honorable Judy Erola, ministre responsable de la Situation des femmes.

Nous nous réunirons non pas ici, mais dans la pièce 308. La séance est levée.

APPENDIX "SNTE-10"

A BRIEF ON WIFE ASSAULT AND PROTECTION FOR BATTERED WOMEN

presented to: The Parliamentary Committee on Health, Welfare, and Social Affairs

by: the Women's Research Centre

February 18, 1982

The Women's Research Centre is pleased to have the opportunity to make a presentation to this committee. Although wife assault is a difficult issue, this committee has been fortunate to have received to date thoughtful, accurate, and consistent advice. We draw attention in particular to the briefs from the Canadian Advisory Council on the Status of Women and from the Ontario Association of Interval and Transition Houses. We endorse the recommendations contained in these briefs and urge the committee to act on them.

The afore-mentioned presentations, as well as that of the Minister Responsible for the Status of Women, provide an analysis of and background information on the problem of wife battering that is a prerequisite for understanding and dealing with the issue. We would refer the committee also to the Women's Research Centre publications on wife assault, specifically Battered and Blamed: A report on wife assault from the perspective of battered women, and A Study of Protection for Battered Women. (Other Centre publications on the issue have been made avaible to the committee also.)

It is clear that wife assault is a critical problem in our society. In this brief we outline what we have learned from our extensive research to be the nature of the problem. Further, we outline briefly the findings of our most recent research into protection for battered women--focussing on the role and responsibility of the health care, social service and criminal justice systems in providing protection. We include recommendations and suggestions for dealing with wife assault and providing the assistance which battered women need and to which they have a right.

Since the Centre's research was conducted in British Columbia, there are specific references to the way the legal, health care and social services systems operate in that province. Nevertheless, other studies of wife assault, including those from other parts of Canada, the United States and Britain, suggest that sufficient commonality exists between systems to make our research findings relevant in those areas as well.

1. The Nature of the Problem of Wife Assault:

Documentation of battered women's actual experience shows many of the theories that commonly attempt to explain wife assault are over-simplifications, flawed by the lack of empirical evidence to substantiate them. The empirical data gathered by the Women's Research Centre in its work discloses some of the realities of wife battering.

There is no accurate profile of the battered woman. Battered women come from diverse circumstance and socio-economic status. Some are financially independent of their husbands. However, like the majority of Canadian women, most battered women are economically dependent on their husbands or have skills and training that equip them for lower-paid occupations. Many battered women we have interviewed had experienced violence in their parental homes; others had not. According to the women's accounts, the same variation is true of the men who battered them. Many battered women married to escape unhappy backgrounds while others hoped to replicate their parents' good marriages. Battered women's expectations of marriage, which were largely positive and optimistic, were not fulfilled whether they married men from happy or unhappy backgrounds. Their husbands' violence against them was a major problem in their marriages but there were often attendant problems such as concerns over money and their husbands' devaluation of the women's work in the home, including child care.

It is difficult to offer a definition of battering which does not run the risk of excluding incidents of violence. Many couples quarrel, some may throw objects around, shout insults, or attempt to make the other appear childish and wrong. Occasionally, a spouse may strike the other in anger. While such a relationship may potentially be one in which battering could occur, it does not display the characteristics of battering: the attempt to control and punish the woman; the fact that the violence is directed primarily against the woman; that no attempt at negotiation to resolve the conflict occurs; that no reasonable change in her behaviour stops the abuse; that she is seen during the battering as the rightful object of violence; that despite periods of remorse, the husband does not of his own accord, quit battering; that the violence does not necessarily occur during or after a verbal argument.

According to our research, the physical violence battered women experience at their husbands' hands ranges from assaults causing bruises to injuries requiring extensive medical treatment. Their husbands hit them in the head and face, punch or kick them, stab them and, in some cases try to murder them. Women reported being assaulted with such weapons as the burner rack from a stove or broken bottles, as well as with knives and guns. Assaults resulted in bruises, broken bones, internal injuries, torn ligaments and dislocated joints. For many women the battering began early in their marriages; for others it began after years of marriage. For some, their husbands' assaults were a regular occurrence, every day, each week; other women were assaulted sporadically.

A husband's reaction to his wife's pregnancy and a concomitant jealousy of the couple's children was cited by some women as a key factor in their husbands' violence. Another widely-reported factor were financial problems, including the husband's refusal to provide the necessary funds to meet the family's needs. The most prevalent factor, evident in women's accounts of how the battering happened, was the issue of control--i.e. violence resulting from the husband's frustrated desire to exercise absolute control over his wife's behaviour. This desire for control embraced all aspects of the woman's life, including her work in the home, caring for the family and maintaining the household, her social life and contacts through her family or work outside the home.

Some women described their husbands beating them for the first time during pregnancy. In many cases such assaults caused miscarriages. And frequently, the assaults began when the children were born--which some women attributed to their husbands not wanting to take responsibility, financially and otherwise, for children. (It should be noted that many women said their husbands had also threatened to or actually did beat their children.) Women reported being beaten when they asked their husbands for money for their children's clothing or for groceries for the family. Some said they were assaulted when their husbands had spent all their household money on drinking or gambling or when bills piled up. For many women, visiting with friends, coming home late from seeing a movie or keeping in touch with their families by telephone or letters precipitated violence from their husbands.

Women indicated that their husbands often seemed to see themselves as the supervisors of the household. They required that their wives run it efficiently according to the husbands' standards--standards which were rarely articulated until the women failed to meet them. Other women described their husbands dictating what housework should be done and inspecting the window sills, stoves or the tops of doors to determine whether "proper" standards had been met. In some cases women were beaten for not doing the housework fast enough. It should be noted that alcohol was <u>not</u> cited by the women we interviewed as a key factor in their husbands' assaults. For example, in the research the Centre conducted with Vancouver Transition House (Barnsley et al., <u>Battered and Blamed</u>, 1980, p.67) less than 25 per cent of the residents mentioned alcohol abuse as a circumstance of the assaults. And even in those relatively few cases where the husband's alcohol abuse was noted as a problem, it was not a consistent feature of the assaults.

Women do not like to be beaten. The Women's Research Centre's interviews with battered women indicate clearly that they try in

every way possible to stop their husbands' assaults. Women usually tried first to fulfill their socially ascribed responsibility to preserve their marriages. They described their attempts to satisfy their husbands, to normalize the relationship. They tried everything they could--not talking so much, talking more, staying home more, going out more, catering to their husbands' wishes, standing up for themselves. Significantly, their efforts were unsuccessful: a woman cannot control her battering husband. The reasons for his behaviour are outside her control, and she is undermined by economic dependence and traditional attitudes about who has the right to make decisions in the family. She does not provoke the beatings, although any particular beating will be blamed on some piece of "misbehaviour." Women who are told to try to "get along" with a battering husband are being told to do something which is impossible to do.

Since battered women are often isolated by their husbands, their ability to seek help is restricted. In addition, the social stigma associated with wife battering and the view that what happens in the family is a private matter are inhibitions to seeking assistance. However, many women reported that they had tried counselling programs, including marriage counselling, as a possible solution to the problem. In most cases the husbands involved refused to participate on the grounds that they didn't have a problem. In those cases where counselling was tried, it was unsuccessful. The counsellors, psychologists and psychiatrists incorrectly constructed wife assault as an interactional problem, blamed the women for provoking the assaults, and held the women responsible for rehabilitating their assailants. This approach serves to absolve the batterer of responsibility for his own behaviour and also ignores the risks to the woman's safety. The medical model, on which this approach is based, has permeated much of the health care and social service fields. In large part this accounts for the fact that battered women were unable to receive adequate assistance from the professionals they approached in those areas.

Although it is commonly assumed that women stay in battering situations, this is not the case. Battered women, out of self-preservation and/or fear for their children, do try to leave their violent marriages. (Over 70 per cent of the population for the research project the Centre conducted with Vancouver Transition House.) In many cases, they try repeatedly to leave.

However, women cannot easily leave the men who beat them--the battering is accompanied by other forms of control and isolation, and all these factors combined leave the women with few resources to change or leave their relationships. A crisis usually forces women to leave--they may return one or more times before they find

a way to leave for good. The major problems a battered woman faces are: she has nowhere to go; no protection from her husband; no money to enable her to stay away; and very little help from the "helping professions." Some women--one in every five murder victims--do not escape in time.

The structures and values of society effectively inhibit women's social or economic independence. Battered women face the same difficulties of inequality in job opportunities and pay scales and the lack of child care that all women face in our society. If women seek income assistance as a means of supporting themselves and their children, their income from welfare payments and other benefits combined will be well below the povety line. Affordable, adequate housing for single mothers and their children is hard to find. Support services, to help battered women to deal with the difficulties of being single mothers and the effects of the assaults they have endured, are scarce. Facilities and programs to help children to deal with the consequences for them of wife battering are virtually non-existent.

Of all the resources women utilized to deal with their situations, transition houses were the only resource they consistently assessed positively. Among those who have examined the problem of wife assault, transition houses are widely recognized as the most viable alternative service available to many battered women. However, most transition houses operate at 100 per cent capacity and are forced to turn women away, because of lack of space. More transition houses are clearly needed.

Transition houses cannot and should not be expected to solve all the problems battered women face. Further, many battered women may not need or be able to go to a transition house to deal with their situations. In addition, ongoing support services, post-transition house, are a major need. Support groups and services, designed specifically to assist battered women, are required. More second stage facilities, such as Vancouver's Munroe House, are necessary for those women who require supplementary assistance in establishing their independence from their husbands.

2. Protection for Battered Women:

The lack of adequate protection has repeatedly been identified as a central problem facing battered women. Many women described being afraid to seek help from the police or the legal system because "it wouldn't do any good" or it would make their husband more violent towards them. Like most citizens, a battered woman is unlikely to know much about the laws that govern her life until she tries to use them. This lack of legal information

inhibits many women from seeking protection. However, women who did call the police and/or pursued legal options were not protected. In many cases, they not only left their husbands and laid assault charges, but even obtained a divorce. Nevertheless, these women described being forced to flee when their husbands found the family's new address. Others were abducted by their husbands or harassed repeatedly. They live desperate lives of terror as a result.

It is important to emphasize the need for the legal, health and social service disciplines to cooperate and interconnect in their work with battered women. A victim of battering may seek help from any one or all of these systems. A coordinated set of protocols, agreed-upon intervention strategies, and equal committment to protection would improve the situation for workers in each system, and, of course, would help battered women as they seek assistance. The criminal justice system has responsibility to act on infringements of the Criminal Code, the health system has a responsibility to respond to injuries and illness, and the social service system has a responsibility to protect children and administer social assistance to those in need. However, neither health, social service nor legal staff should be expected to bear the protection load by themselves. Wife battering, like child abuse, requires a coordinated response from the various professions and systems involved.

Health Care:

As we have discovered, few health professionals actually ask a woman if she is being hit. Not only does this leave a battered woman in danger but it means she is receiving inappropriate assistance from many health professionals. Dispensing of mood-alterning drugs, referrals to psychotherapy,mere splinting of bones and stitching of lacerations are not adequate prescriptions for a battered woman in that her health, other than the immediate injury perhaps, is not substantially improved. Furthermore, her ongoing health is not protected.

Doctors' control over patient care manifests itself in several ways, with varying ramifications for battered women. Medical doctors can choose to work with patients in such a way as to avoid input from the patient or from other health professionals. Physicians may avoid or avert discussion about battering if it appears to them to be a matter outside of their jurisdiction. This occurs especially when they do not see the relationship between a womans's complaint and the possibility of battering. These practitioners will say they don't have time--that they don't wish to become involved, perhaps because of the

possibility of court appearances, or they may themselves believe violence towards wives is a normal part of marriage.

For battered women, their doctor's decision to avoid or minimize discussion about battering means continued isolation and certainly more beatings for the women. This situation is exacerbated in small communities where there is not a wide choice of medical practioners to go to. And ironically, as some references point out, failure by the doctor to probe or listen in cases of battering ensures frequent return visits to the doctor's office. (Evan Stark et al., Wife Abuse in the Medical Setting, 1981, p.38)

Battered women described their experiences of actually telling their doctors or other health professionals about their battering and receiving responses ranging from victim blaming to the prescribing of valium. Women are refused further referrals, or are referred for counselling with their husbands, to help with the "communication difficulties" the couple is perceiving as having.

In many cases, as psychologists and emergency room nurses said, "Doctors don't ask the question, so the referral never happens." A psychiatric nurse clinician commented that referrals made to her by G.P.s seldom stated battering as a problem: the patient was usually described as "as depression with relationship problems."

Except for some mental health professionals, most health professionals treat physical injury, disease, or symptoms, then dismiss patients or refer them elsewhere. Given the limits and scarcity of other services and the trauma battered women have suffered, the effect of this practice in wife assault cases is equivalent to suggesting a patient go jogging immediately after major surgery.

Our informants stated that the attitude of health professionals toward the issue of wife assault is shaped by training which is family or individual-oriented, socially non-interventionist, and usually focussed on the needs of children over the needs of their battered mothers. Unless specific policies and practices regarding treatment of battered women have been set up, their predicament and needs take second place or are invisible to the health practitioner. Some individuals do practice useful and sensitive intervention methods, but by and large these remain individual informal practices and are carried out without the support of colleagues and policy.

Written policy, not unwritten rules or generally agreed-upon practice, ensures the continuation and expansion of good practice

in each working area. Just as health policy and protocols have been developed for victims of rape and child abuse, so should they be extended to victims of battering. Hospitals, clinics, public health departments and so on should appoint working committees to develop such policy. Active consultation should be sought from community groups and individuals already working directly with battered women, such as transition houses and support services for battered women. Professional organizations in the health care field must undertake this work as well.

Social Services:

The mandate of social services ministries is generally to support the family unit and protect children. This mandate determines how work at the individual social worker-level is organized, including limits of the task, the priorities in terms of time and effort, the appropriateness of referrals to other agencies, the focus--through maintenance payments--on shoring up the family as an economic unit, and the conditions for eligibility of certain benefits such as childcare.

Consequently a battered woman is no one's real responsibility; protection and assistance to a battered woman is not part of the job of social services ministries, unless social workers interpret it to be so because of the woman's status as a dependent who has lost her sole means of support, her husband, or because they consider her children to be at risk.

Policies designed to maintain the family and protect children often undermine the efforts of women to protect themselves and their children. Further, due to variations in policy interpretation, many essential services which a Ministry is capable of providing, such as childcare, and monies for furniture and clothing, are not always provided. The fact that no distinction is made between women who are battered and women seeking help for other reasons, brings a series of inappropriate policies to bear on the battered woman's situation, policies that can affect her safety.

Therefore, in British Columbia (as in many other provinces) the Ministry of Human Resources needs more specific consideration of battered women in financial and social service policy, and should develop and disseminate a battered women's handbook comparable to their handbook on child abuse/neglect.

Individual social workers may or may not be helpful to battered women--there is nothing which compels them to be. In B.C. many Ministry of Human Resources workers provide excellent

assistance, interpreting policy as openly as they can and offering individual, empathetic service to the battered woman and her children. However, workers who do take such an interest do so at the risk of having to work to some degree at cross purposes to the Ministry. Other workers provide little individual service. This could be due to personal choice, stemming from their beliefs and attitudes about battering; or it might be a result of the way they, or their colleagues, interpret policy. Some, by carrying the mandate for protection of children to its extreme--assuming only the children are at risk--do harm to the battered woman by rendering her needs invisible and unimportant.

Therefore, there needs to be a comprehensive and intensive training program for social workers and financial aid and family support workers, aimed at increasing their awareness of the nature and severity of the problem of wife battering and helping to equip workers to intervene appropriately in battering situations. This program should offer: (a) assessment and interview skills specific to the situation and needs of battered women; (b) knowledge of protection needs and provision of a range of resources specific to battering situations; and (c) provision of appropriate referral information, especially regarding those services offered by community-based groups. The social services ministries should consult and contract with community groups such as B.C.'s Battered Women's Support Services, Toronto's Support Services for Assaulted Women and with transition and second stage houses for the development of this training program.

Furthermore, consistent support is needed for transition houses and second stage housing for battered women throughout Canada as well as for advocacy services for battered women within the ministries of human resources or social services. And the creation of line-worker positions specifically to work with battered women would help to solve the problem of battered women being "no one's real responsibility."

Legal Systems:

In order to put a discussion of legal protection for battered women into perspective, it is important to remember that in our society no one has the "right" to beat anyone according to Section 244 of the Criminal Code of Canada.

The law does not modify this statement relative to the relationship of the actors in an assault. When a man beats his wife he is committing a crime. However, in the legal system there are many levels at which the law, as stated in the Criminal Code, is interpreted and translated: the law is not applied simply as it is written.

In this section on the legal system, we see that all groups, from front-line workers, such as police dispatchers and constables, through to the final arbitors of justice, such as family and criminal court judges, apply discretion to interpret the law. Their views are often in conflict, resulting in serious consequences for those battered women who seek protection under the law. Furthermore, the amount of discretion allowed in interpreting the law has affected the development, over time, of the practices and policies that influence how workers in the legal system do their jobs.

In terms of protection for battered women, the way police function is of critical importance. The police have a responsbility to respond to wife assault calls quickly and clearly; to enforce the laws equally and without prejudice, using all of the means at their disposal. If they do not, the consequences are serious. Batterers will not be deterred from continuing their violent behaviour. Battered women will not be protected against further assaults. In fact, inadequate or inappropriate response by the police may actually exacerbate the violence.

From the perspective of the police, however, there are several factors which constrain their effectiveness in dealing with wife assault cases.

The procedures of classifying and priority-setting for wife assault calls are inadequate, resulting in non-response in some cases and in inadequate information for the responding officers in others. A central problem in this regard is the continued use of imprecise generic term "domestic/family disputes".

When a team of constables does respond to a wife assault call, our informants suggest that non-arrest is the common practice. A major influencing factor in thos practice is the interpretation of assault law as defined in the Criminal Code. The law is not considered by police to be readilyapplicable in many cases of wife assault. The statement of assault law may appear to be straightfoward to a lay person. However, in practice, interpretation of the crucial term in the law, "bodily harm" has come to mean serious or severe bodily harm, which necessitates the use of discretion to determine severity or seriousness. (It should be noted that federal government proposals in 1981 to amend the Criminal Code would further obfuscate assault law by adding "serious" to the bodily harm provisions).

For police officers, it seems, there are several considerations that influence their determination of appropriate practice--even in those cases where there clearly is bodily harm.

Our informants' comments indicate that the police try to read the mind of the woman involved: What does she want them to do? If assault charges are laid, will she follow through with them? Given the widely-held belief in our society--from which the police are clearly not exempt--that the family is a private institution, there is reluctance to intervene in a "family dispute". Lack of understanding of battered women's situations, and the attendant incorrect views that women deserve to be beaten and that it's easy for women to leave if they really want to, increase the reluctance to act against a batterer.

In addition, police training in crisis intervention can leave officers whith the view that law enforcement is a secondary consideration, that their primary responsibility is to apply defusing techniques and "give both parties room". Such training is, in part, predicated on the exaggerated fear that wife assault cases are dangerous for police. Again theconsequences are effectively permission for the batterer to continue violence in the absence of deterrents, and no protection for the battered woman against further assaults.

If police officers seek to protect the battered woman, their recourse seems to be to remove her from the family home or in some cases to arrest the batterer for drunkeness when that is appropriate. These are admittedly, according to police officers themselves, ineffective actions, affording only minimal and limited protection for the woman. The effectiveness of these responses can be increased if they are accompanied by social assistance to the woman. However, cooperation between police and social services is restricted: there are few cooperative programs and those that do exist are constrained by limited resources, policy restrictions and difficulties in balancing social service and enforcement functions.

However inadequate police practice is in terms of protection for the battered woman, it is neither useful nor accurate to focus exclusively on how the police function. Police action policies cannot be divorced from the policies of actors at other levels of the legal system. The justice system does <u>not</u> give police officers the impression that wife assault is a serious crime.

Criticism of the criminal justice system <u>by its own members</u> was rampant throughout interviews with them for the Protection study. For example: each other's setting; police were irritated with actions of other parts of the ciminal justice system; justices of the peace did not always approve of judges' decisions; judges were critical of lawyers' actions in court, and so on.

Unravelling the process of laying charges in wife battering cases is a difficult task. The issues involved in laying a charge are many. The onus is on the woman to make the case. From locating the police report, to convincing the justice of the peace or the facts, to assuring court staff she will not withdraw charges, to producing evidence of bruises and other injuries, the system makes the woman responsible. During this process she may receive varying degrees of support from family court staff and she is likely to endure further threats or beating from her husband. Informants said warrants for arrest of the husband were issued in about two thirds of the cases, but bail terms were usually granted immediately. Often the husband would be ordered not to have contact with his wife for the time between the bail hearing and the trial. However, the consensus is that restraining orders are virtually unenforceable, not worth the paper they're written on.

Unless a couple is divorcing, has been living common-law for less than a year, or the violence is severe enough to remove it from family court jurisdiction, wife assault cases are dealt with in the family court division of the B.C. provincial court rather than in criminal court. Counselling and support services were reasons why family court was considered the best place for handling wife battering charges. Others said these very services served to encourage reconciliation and to de-criminalize the assault that had brought the woman to seek protection under the law. Descriptions of the processes--of accepting the information, laying a charge, proceeding with a warrant or summons, holding a bail hearing, et cetera--all reveal that the most consistent effort of family court is to work towards protecting, if possible, the relationship between the woman and her batterer.

In the legal system a great deal of attention is focussed on the withdrawal of charges by battered women. Even though family court workers describe efforts to encourage women to consider the ramifications of laying charges, most see the withdrawal of these charges as a bad move by battered women. The contradiction here is in counsellors working to keep the family together, yet blaming women when they do withdraw charges. Unfortunately, the possibility of the woman withdrawing charges is often used as a reason for not accepting charges in the first place--one of many Catch-22 situations in the system.

Probation with a suspended sentence, or a conditional discharge were the most common sentencing decisions described by informants. Again, the possibility of reconciliation is raised as a reason why most wife-beaters were not sentenced to any kind of jail term.

If a husband breaches his sentence, which supposedly occurs in about one out of every 20 cases, the wife has to inform the probation officer or police. The possibility of any acquiescence in the breach on the part of the woman is examined before the breach charge is accepted. Offering protection to women in cases of breach is problematic. Police said they are seldom sure if the breach was legitimate, and had problems ascertaining the current status of any restraining order the woman might show to them. Husbands who breached without further excessive violence were generally told by the courts simply not to do it again or they would be jailed.

Many comments made by informants suggested that women who feel strongly about getting legal protection for themselves are viewed as mean or neurotic. Conversely, women who withdraw charges, or continue to live with their husbands, are seen as passive victims.

In order to make practical recommendations about providing adequate protection for battered women, the Research Centre developed a model of practice to address the current problems in the criminal justice system. We then interviewed representatives of the system to get their perspectives on the changes we proposed. We want to review these changes for you and the comments on them by our informants. (The proposed model for providing protection for battered women is included in Appendix I.)

Working from the assumption and experience that in most cases the use of discretion operates against affording protection, discretion was eliminated from the model as often as possible. Therefore, included in the model are a mandatory response from police officers, mandatory arrest in certain situations by police officers, elimination of the discretion to lay charges by the justice of the peace, and required mandatory minimum sentences for battering.

When statute laws were considered, the Criminal Code was reviewed to discover areas where analogous requirements for other offenders existed. By doing this, the model tends to present methods for dealing with batterers that are already known in our present system. For instance, there is an analogy between batterers and drunk drivers as both representing dangers to society, so the suggestions made for penalties for batterers are similar to those for drunken driving. Similarly, for bail hearings, the process used to determine whether drug offenders should be released on bail was reviewed and the criteria for release extrapolated and applied to batterers.

In some cases, such as the concept of a central registry, existing systems--in this case C.P.I.C. (Central Police Information Centre)--were extended to cover those types of orders most frequently breached by batterers. This was done in response to consistent reports from battered women, lawyers and police about police difficulties in dealing with or responding to breaches of orders.

In terms of existing law, the most "revolutionary" aspects of the model deal with the imposition of bail terms on the batterer when there has been no warrant issued, and mandatory detainment until trial under certain circumstances. Imposition of bail terms was included because interview pre-tests indicated that in B.C. since the Poiglase decision, judges in family court needed a mechanism for dispensing civil remedies now reserved for Supreme Court. The provision for mandatory detainment was included because it seemed clear enough that anyone who had flaunted a previous court order should be detained. Moreover, in many situations it was usual for judges to detain the accused if he had committed a breach of a previous order--it was simply uncommon in family cases.

Five specific areas of the model drew wide and solid support from legal informants for the Study of Protection. These were: mandatory response from police; the central registry; the mandatory arrest (with criteria); all parts of the non-arrest option except for the removal of discretion from the justice of the peace; and the show case bail hearing.

Informants were evenly split over the suggestions of having all wife assault cases heard in criminal court, with the negative responses based on the knowledge that family court presently offers more appropriate support to the accused and the victim. Clearly it should be possible to afford such support services in criminal court.

Qualified to outright support for the suggestion of minimum and graduated sentencing was received from the vast majority of informants. Some offered variations and more specific conditions under which such sentences could be imposed.

This degree of general support offered by informants for the proposed model of protection, and the willingness to entertain at least some change in the current practice, is a positive indication of a readiness to consider more effective ways of working to protect battered women. Although some informants were entrenched in their opposition to various parts of the model, the overall sense from informants is one of a need for change.

Clearly one over-riding action that is required is direction from the federal Minister of Justice and the Solicitor-General (as well as provincial attorneys-general) to workers in the system that the Criminal Code's assault provisions do, in fact, apply to wife assault cases. Further, the Departments of the Solicitor-General and Justice should revise programmes and policies to counteract the current diversion of wife assault cases from the criminal justice system. The Department of the Solicitor-General should also revise RCMP training in crisis intervention techniques and balance it with additional emphasis on law enforcement in wife assault cases.

The changes we propose will not only protect battered women, but will allow the criminal justice system to work more effectively with the difficult problem of wife battering.

In Conclusion:

In addition to the changes we have proposed in this brief and in A Study of Protection for Battered Women relating to the criminal justice system, the health care and social services systems, we recommend that the committee act on the proposals put forward in the January 1982 brief of the Canadian Adivsory Council on the Status of Women (which are consistent in large measure with those of the Ontario Association of Interval and Transition Houses). Specifically these are:

1. That the federal government create a fund for transition houses and other organizations to continue and expand their work on wife battering. Such a fund would provide start-up grants for transition houses, supplemental programmes in transition houses, and programmes developed by women's organizations to respond to the needs of battered women. After the creation of such a fund, further work should be done to establish an alternate funding mechanism for transition houses and other services to guarantee a consistent system of adequate and secure financing.

2. a) That the federal government's position in all negotiations concerning the constitution and/or fiscal transfer or cost-sharing programmes reflect the principle that there be no residency requirements for access to social services.

   b) That the jurisdiction for divorce and related court orders remain with the federal government, with the exception of Quebec.

c) That the federal government accept the goal of integrating the collection of support and maintenance into the income tax system, and immediately begin a study to determine the logistics of implementing this goal.

3. a) That training and information relating to wife battering be expanded in all RCMP training programmes.

b) That the procedures for making assignments to local RCMP detachments be reviewed with the goal of stabilizing the composition of local forces in those areas currently facing high turnover rates.

As we noted earlier, this committee is fortunate to have received a wealth of information and generally consistent advice from women's organizations and individuals with extensive experience and demonstrated expertise on the issue of wife assault. It is not possible to solve quickly all the problems battered women face in our society. However, this committee can begin the work by acting on the practical measures that have been presented to it to make protection and support for battered women a reality.

APPENDIX I

A MODEL FOR PROVIDING PROTECTION FOR BATTERED WOMEN

Call to Police Station

↓

Mandatory Response from Police (no discretion in dispatcher to ignore call; all calls to be answered on a priority basis by police officers)

↓

Central Registry of restraining orders, convictions, peace bonds, no contact orders, information on circumstances of previous charges

↓

Mandatory Arrest by Police Officers in cases where there is:

(1) Any bodily harm to the spouse (including bruises)
and (2) The situation is likely to re-occur
or (3) There are any prior convictions of the spouse for assault, any current restraining orders, no contact orders, peace bonds or any probation orders

↓

Show Cause Bail Hearing

1. Onus on accused to show that violence not likely to re-occur - counselling option for first offender
2. Accused must show that he is likely to appear for trial
3. No bail for second charges or for spouses who violate civil restraining orders, no contact orders, peace bonds or terms of conditional discharges or breach of any probation orders

↓

Trial

- Charge tried criminally - no diversion to Family Court
- Charge of assault bodily harm whenever there are bruises, black eyes or any other forms of bodily harm → **Mandatory minimum prison terms for bodily harm** (no conditional discharges):
  - First Offence - 30 days
  - Second Offence - 90 days
  - Third Offence - 180 days
- Eliminate peace bond in battering situations
- Minimum and Graduated Sentencing (no conditional discharges)

↓

Minimum Sentences for Common Assault:

First Offence - fine and probation terms (no contact order, etc.)
Second Offence - 30 days imprisonment and probation terms
Third Offence - greater imprisonment and probation terms

Breach of Probation

1. Mandatory arrest
2. No bail until trial

Non-Arrest Option (only in cases not covered by Mandatory Arrest policy)

↓

Police officers to advise woman of her rights to civil and criminal remedies, of legal aid offices, Transition House number, and how and where to lay a charge

↓

Unannounced check backs by Police

↓

J.P. no discretion - Justice of the Peace must issue process

↓

Bail terms set (including no contact order, exclusive possession of matrimonial home to victimized spouse

↓

Bail terms recorded on Central Registry

↓

If bail terms broken, imprisonment until trial

APPENDIX II

WOMEN'S RESEARCH CENTRE'S PREVIOUS WORK ON WIFE BATTERING:

The Women's Research Centre has been involved in the issue of wife battering for several years. The Centre's initial work focussed on public education aimed at advancing a clearer understanding of the issue and support for the development of services for battered women. Members of the Centre have been involved in advisory commitees regarding the establishment of such services, including transition houses and the Y.W.C.A.'s Munroe House--second stage housing for battered women. In addition, Centre members participated in the 1977 Symposium on Family Violence in Vancouver and in committees of the subsequent United Way Task Force on Family Violence until 1979.

In 1978 the Centre produced a report entitled The Social Organization of Family Violence: An Ethnography of Immigrant Experience in Vancouver, which was based on immigrant women's experience of being battered and analyzed how their experience is located within the Canadian social and economic context.

In 1979-80, the Research Centre conducted a joint research project with Vancouver Transition House of battered women's perspective on wife assault. The research report, Battered and Blamed, published in November 1980, documents women's situations, their needs and concerns, and the function of Transition House. It contains case histories; a description of assault in all its aspects--physical, psychological and sexual; and an analysis of ways of dealing with the consequences of wife battering, including battered women's attempts to change their own situations and the responses of Transition House, the medical and helping professions as well as the police and legal system.

In 1980, the Centre also published A Perspective on Intervention in Cases of Wife Assault--A Discussion Paper and A Review of Munroe House: Second Stage Housing for Battered Women.

In addition, members of the Women's Research Centre have continued to work with and consult other organizations involved in the issue of wife assault. These include Vancouver's Battered Women's Support Services, the Justice Institute of British Columbia, transition houses across Canada, and government departments and agencies. A Study of Protection for Battered Women is grounded in the Centre's previous work on wife assault.

APPENDIX III

WOMEN'S RESEARCH CENTRE--GENERAL INFORMATION

The intention of the Women's Research Centre is to work closely with women who do not normally have access to research facilities. With them we undertake research projects, collect information and prepare materials, reports, etc. that are relevant to their needs. In addition, we work with women to develop their own skills in collecting and assessing information, preparing and presenting work, and knowing how to make use of work done by others. The information and knowledge gnerated from this work is then made available to women in the community.

Organization Structure:

The Centre is a registered society with an annually elected Board of Directors. A Policy Committee composed of eight members of the Centre meets monthly to discuss and make decisions on the overall policy and direction of the Centre and its various projects. Work of the Centre is carried out by Research Committees composed of women who are interested in and/or have skills and abilities to contribute to a partieular area. At least one member of the Policy Committee sits on each Research Committee.

Through the Centre we have been able to call upon women who have the training and experience necessary to provide resources and share organizational and research skills developed either directly in the women's movement or in various institutions such as the university, government and private organizations in the community.

Methodology:

The Centre has been designed around a particular way of doing research in which we develop, with other women, the skills necessary to make their (and our) experience and knowledge of the world the basis for description and analysis. In doing this kind of research we share with groups skills and knowledge that are concrete and practical and that lead into methods of working and strategies for change that are based on and take account of the needs of women in their local situations. In this way the strength and effectiveness of women's groups are built at the local level as they are able to develop and disseminate information. Any project worked out in conjuction with a women's group or organization is designed to offer a training situation at the same

time. As much as possible the work is done by the women themselves with the assistance and co-ordination of Centre staff and/or consultants.

Projects are initiated in several ways. Most important is at the specific requests of women's groups themselves. These requests range from a simple need to know where to go for information, to a need for a workshop or even a series of workshops around more complicated issues or skill sharing.

The Centre also initiates research that then involves or becomes of interest to other groups, such as our work on economic development and on wife battering. In both these areas we have worked with women in a wide range of community groups, from Women's Studies Programmes to emergency shelter committees, in addition to government agencies.

* * * * * * * * * * *

Women's Research Centre, 301-2515 Burrard Street, Vancouver, B.C. V6J 3J6

APPENDICE «SNTE-10»

MEMOIRE SUR LES VOIES DE FAIT CONTRE LES FEMMES ET LA PROTECTION DES FEMMES BATTUES

présenté au: Comite parlementaire permanent de la sante, du bien-etre social et des affaires sociales

par: le Women's Research Centre

18 fevrier 1982

Le Women's Research Centre se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter ses vues devant votre comité. Bien que les voies de fait contre les femmes soient une question difficile, votre comité a eu la bonne fortune de recevoir jusqu'à présent des conseils réfléchis, précis et cohérents. Nous songeons tout particulièrement au mémoire du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et à celui de l'Ontario Association of Interval and Transition Houses. Nous appuyons les recommandations contenues dans ces mémoires et nous invitons instamment votre comité à agir en conséquence.

Les présentations que nous venons d'évoquer et celle du ministre responsable de la condition féminine fournissent, au sujet du problème des voies de fait contre les femmes, une analyse et des renseignements généraux qui sont essentiels à la compréhension et au traitement de cette question. Nous renvoyons aussi votre comité aux publications du Women's Research Centre sur les attaques contre les femmes, en particulier Battered and Blamed: A report on wife assault from the perspective of battered women, et A Study of Protection for Battered Women. (D'autres publications du centre sur la question ont aussi été mises à la disposition de votre comité.)

Il est manifeste que les attaques contre les épouses sont un problème critique dans notre société. Dans le présent mémoire, nous allons décrire les conclusions tirées des études approfondies que nous avons faites sur la nature du problème. Nous allons aussi décrire brièvement les conclusions de nos travaux de recherche les plus récents sur la protection des femmes battues--en mettant l'accent sur le rôle et sur les responsabilités, en matière de protection, des secteurs des soins de santé, du service social et de la justice criminelle. Nous allons aussi fournir des recommandations et des suggestions relatives au problème des voies de fait contre les femmes et de l'offre, aux femmes battues, de l'aide dont elles ont besoin et à laquelle elles ont droit.

Puisque les travaux de recherche du Centre ont été effectués en Colombie-Britannique, le document contient des allusions précises à la manière dont les secteurs du droit, des soins de santé et du service social fonctionnent dans cette province. Les autres études qui ont été faites sur le problème des femmes battues, notamment dans les autres parties du Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, permettent pourtant de croire que les services fournis ailleurs accusent suffisamment de points communs avec ceux de la Colombie-Britannique pour que les conclusions de notre recherche s'y appliquent aussi.

1. La nature du probleme des voies de fait contre les femmes:

La documentation de la situation effective des femmes battues revele que beaucoup de theories souvent mises de l'avant pour expliquer les voies de fait contre les femmes sont des generalisations simplistes que ne viennent pas appuyer des preuves empiriques. Les donnees recueillies par le Women's Research Centre au cours de son travail revelent des particularites du phenomene des attaques contre les epouses.

Il n'existe pas de profil bien defini de la femme battue. Les femmes que l'on bat proviennent de milieux socio-economique divers et se trouvent dans des situations variees. Il y en a qui sont financierement independantes de leur mari. Pourtant, a l'instar de la majorite des Canadiennes, les femmes battues sont le plus souvent sous la dependance economique de leur mari ou encore possedent des competences et une formation qui les ont preparees a des occupations mal remunerees. Beaucoup de femmes battues que nous avons interviewees avaient connu la violence chez leurs parents; les autres pas. D'apres les recits des femmes, la meme diversite se retrouve en ce qui concerne les hommes qui battent leur femme. Beaucoup de femmes battues se sont mariees pour echapper a une situation familiale penible alors que d'autres esperaient faire un aussi bon mariage que leurs parents. Les femmes battues ont ete deçues dans l'attente, positive et optimiste le plus souvent, qu'elles entretenaient a l'egard du mariage, peu importe que leur mari ait lui-meme ete eleve dans une famille heureuse ou qu'il ait connu une enfance malheureuse. La violence du mari contre sa femme constituait un probleme important du mariage, mais il y en avait souvent d'autres, par exemple des problemes d'argent et le peu d'estime du mari a l'egard du travail de la femme, qu'il s'agisse de tenir maison ou d'elever les enfants.

Il est difficile de definir les voies de fait contre les femmes sans risquer d'exclure des incidents de violence. Bien des couples se querellent, lancent des objets, se crient des injures ou font tout pour creer chez le conjoint le sentiment de se comporter comme un enfant ou d'avoir tort. Il peut arriver qu'un des deux conjoints frappe l'autre dans un moment de colere. Une relation de ce genre peut certes donner lieu a des attaques, mais elle ne presente pas les caracteristiques des voies de fait habituelles contre les femmes, qui sont la volonte de dominer et de punir la femme; le fait que la violence est dirigee surtout contre la femme; qu'aucune negociation n'est tentee pour la solution du conflit; qu'aucun changement raisonnable du comportement de la femme ne met fin aux coups; que l'auteur des coups considere que la femme merite d'etre battue; que, malgre des periodes de remords, le mari ne cesse pas de lui-meme de battre sa

femme; que les actes de violence ne se produisent pas necessairement pendant ni apres une querelle verbale.

D'apres nos recherches, les coups que reçoivent les femmes battues peuvent avoir pour resultat de simples meurtrissures ou exiger des soins considerables. Les femmes reçoivent des coups a la tete et au visage, des coups de poing ou des coups de pied, des coups de couteau et, dans certains cas, il y a meme tentative d'assassinat. Des femmes ont dit avoir ete frappees a coups de gril, de bouteille cassee, de couteau ou d'arme a feu. Les attaques ont eu pour resultat des contusions, des fractures, des hemorragies internes, des dechirures de ligaments et des luxations. Bien des femmes ont commence a etre battues au debut de leur mariage; d'autres, apres plusieurs annees. Certaines sont battues periodiquement, chaque jour ou chaque semaine; d'autres subissent des attaques sporadiques.

Des femmes ont dit que la violence du mari s'expliquait parfois par sa reaction a la grossesse de la femme et par une certaine jalousie a l'egard des enfants du couple. Les problemes financiers sont un autre facteur dont on a souvent fait etat; cela englobe le refus du mari de fournir les fonds necessaires aux besoins de la famille. Le facteur le plus courant, d'apres les recits des femmes battues, est constitue par la question de la domination, c'est-a-dire que la violence resulte du desir frustre du mari d'exercer un contrôle absolu sur le comportement de sa femme. Ce desir de contrôle englobe toutes les parties de la vie de la femme, notamment les tâches domestiques, l'education des enfants, la tenue de la maison, la vie sociale et les contacts avec les proches et les collegues de travail.

Des femmes ont dit que leur mari avait commence a les battre au cours d'une premiere grossesse. Dans bien des cas, ces attaques ont provoque un avortement. Souvent, les voies de fait ont commence apres la naissance des enfants et des femmes ont dit que, dans ces cas-la, le mari ne voulait assumer aucune responsabilite, financiere ou autre, a l'egard des enfants. (Notons que bien des femmes ont dit que leur mari avait aussi menace de battre les enfants ou les avait meme effectivement battus.) Des femmes ont dit avoir ete battues apres avoir demande au mari de leur donner de l'argent pour acheter des vetements aux enfants ou des provisions a toute la famille. D'autres ont dit qu'elles se faisaient battre lorsque le mari avait depense tout l'argent du menage pour boire ou pour jouer ou lorsque les comptes s'accumulaient. Bien des femmes ont dit qu'elles avaient provoque la violence de leur mari en rendant visite a des amis, en revenant tard du cinema ou en communiquant avec des membres de leur famille par telephone ou par lettre.

Des femmes ont dit que leur mari a souvent l'air de se considérer comme le contremaître du ménage. Ces maris exigent que leur femme dirige la maison d'une manière efficace et selon les normes du mari--normes qui d'habitude, sont formulées seulement après que la femme n'a pas réussi à les respecter. D'autres femmes ont affirmé que le mari précise quels sont les travaux ménagers à faire et inspecte les moulures des fenêtres, les rechauds ou le dessus des portes pour déterminer si les normes ont été respectées. Dans certains cas, des femmes ont été battues parce qu'elles ne faisaient pas leur travail assez vite. Notons que l'abus de l'alcool n'a pas été mentionné par les femmes interviewées comme constituant un facteur clé des coups portés sur elles par leur mari. Par exemple, au cours des recherches que le Centre a effectuées à la Maison de transition de Vancouver (Barnsley et al., Battered and Blamed, 1980, p. 67), moins de 25 p. 100 des pensionnaires ont fait état de l'abus de l'alcool comme une des circonstances entourant les coups portés contre elles. Jusque dans les cas relativement rares où l'abus de l'alcool de la part du mari a été noté comme étant un des problèmes présents, il ne s'agissait pas d'une caractéristique constante des attaques.

Les femmes n'aiment pas être battues. Les interviews que le Women's Research Centre a réalisées auprès de femmes battues montrent clairement que ces femmes font tout ce qu'elles peuvent pour empêcher les attaques des maris. Les femmes s'efforçaient habituellement de s'acquitter tout d'abord du devoir que leur impose le milieu social, c'est-à-dire de préserver leur mariage. Elles ont parlé des efforts qu'elles avaient déployés pour donner satisfaction à leur mari, pour normaliser les relations du couple. Elles avaient tout essayé--parler moins, parler davantage, sortir moins, sortir davantage, se soumettre aux désirs du mari, s'affirmer davantage. Ces efforts, comme on pouvait s'y attendre, étaient demeurés sans succès: la femme ne peut exercer aucun contrôle sur le mari qui la bat. Les raisons du comportement de l'homme échappent aux pouvoirs de la femme et celle-ci est handicapée par sa dépendance économique et par les attitudes traditionnelles qui déterminent quel est celui des deux qui a le droit de prendre des décisions dans la famille. Elle ne provoque pas les coups, bien que chaque série de coups soit attribuée à quelque «mauvaise conduite» de sa part. Lorsqu'on dit aux femmes de faire un effort pour «s'entendre» avec un mari qui les bat, on leur demande quelque chose d'impossible.

Puisque les femmes battues sont souvent isolées par leur mari, leur aptitude à rechercher de l'aide est limitée. De plus, la réprobation sociale qui marque le phénomène des femmes battues et le point de vue selon lequel ce qui se passe dans la famille est une affaire privée paralysent les efforts de celles qui voudraient chercher de l'aide. Bien des femmes ont pourtant

déclare qu'elles avaient eu recours à des programmes de consultation, et notamment à des consultations matrimoniales en vue de trouver une solution à leur problème. Dans la plupart des cas, les maris ont refusé leur participation en alléguant qu'ils n'avaient pas de problème. Dans les cas où les consultations ont été essayées, elles ont abouti à un échec. Les conseillers, psychologues et psychiatres ont interprété incorrectement le problème des voies de fait contre les femmes comme un problème d'interaction, ils ont jeté le blâme sur les femmes en jugeant qu'elles avaient provoqué les attaques et allégué qu'il appartenait aux femmes de rééduquer leurs bourreaux. Cette approche a pour effet de dégager les hommes qui battent leur femme de toute responsabilité à l'égard de leur propre comportement; elle ne tient aucun compte, non plus, des risques qui compromettent alors la sécurité de la femme. Le modèle médical sur lequel se fonde cette approche exerce une grande influence dans les domaines des soins de santé et du service social. Cela explique assez bien que les femmes battues n'aient pas pu recevoir l'aide qu'elles attendaient des professionnels de ces services avec lesquels elles ont communiqué.

On suppose souvent que les femmes demeurent dans des situations où elles se font battre, mais tel n'est pas le cas. Les femmes battues, pour se défendre ou pour défendre leurs enfants, s'efforcent effectivement de se soustraire à un mariage où règne la violence. (C'est le cas de plus de 70 p. 100 de la population sur laquelle ont porté les travaux de recherche du Centre à la Maison de transition de Vancouver.) Dans bien des cas, elles ont essayé à plusieurs reprises de partir.

Mais les femmes ne peuvent pas facilement se soustraire aux hommes qui les battent--les coups s'accompagnent d'autres formes de contrôle et d'isolement et tous ces facteurs laissent aux femmes bien peu de ressources qui leur permettraient de modifier leurs rapports ou d'y échapper. C'est habituellement une situation de crise qui force les femmes à partir: elles peuvent revenir une ou plusieurs fois avant de trouver le moyen de partir pour de bon. Les principaux problèmes qui se posent à la femme battue sont les suivants: elle n'a pas d'endroit où aller; rien ne la protège contre son mari; elle n'a pas l'argent qui lui permettrait de ne pas revenir; et elle est très peu aidée par «les professions de l'aide». Il y a des femmes--le cinquième de toutes les victimes de meurtre--qui ne réussissent pas à s'enfuir à temps.

Les structures et les valeurs de la société réussissent à empêcher l'indépendance sociale ou économique des femmes. Les femmes battues sont aux prises, comme toutes les autres femmes au sein de notre société, avec les problèmes de l'inégalité des possibilités d'emploi et des échelles de rémunération et avec

l'insuffisance des services de garderie. Lorsque les femmes ont recours à l'aide au revenu comme moyen de gagner leur vie et celle de leurs enfants, le revenu combiné des prestations de bien-être social et autres les maintient bien au-dessous du seuil de pauvreté. Les mères qui élèvent seules leurs enfants ont du mal à trouver un logement acceptable qu'elles puissent payer. Ils sont rares les services de soutien ayant pour effet d'aider les femmes battues à faire face à la situation difficile des mères seules et aux effets des attaques qu'elles ont subies. Il n'y a à peu près aucun service ou programme qui vise à fournir une aide aux enfants des mères battues.

Parmi toutes les ressources que les femmes ont utilisées pour réagir à leur situation, les maisons de transition sont les seules qu'elles aient constamment jugées d'une manière positive. Les personnes qui se sont penchées sur le problème des femmes battues voient généralement dans les maisons de transition la solution la plus pratique qui puisse s'offrir à bien des femmes victimes de coups. Cependant, la plupart des maisons de transition fonctionnent à pleine capacité et doivent refuser des femmes à cause du manque d'espace. Des maisons de transition plus nombreuses s'imposent de toute évidence.

On ne saurait s'attendre à ce que les maisons de transition puissent régler tous les problèmes qui se posent aux femmes battues. D'ailleurs, beaucoup de ces femmes n'ont sans doute pas besoin ou sont incapables de se rendre à une maison de transition pour corriger leur situation. De plus, des services de soutien permanent, c'est-à-dire des maisons pour l'étape qui suit la transition, constituent une nécessité importante. Il faut des groupes et des services de soutien qui aient pour fonction précise l'aide aux femmes battues. Il faut davantage de maisons de deuxième étape, à l'image de la maison Munroe de Vancouver, à l'intention des femmes qui ont besoin d'une aide additionnelle pour acquérir leur indépendance par rapport à leur mari.

2. Protection des femmes battues:

L'insuffisance de la protection a été identifiée à plusieurs reprises comme un des principaux problèmes des femmes battues. Bien des femmes ont dit qu'elles avaient eu peur de demander l'aide de la police ou du système judiciaire parce que «cela ne servirait à rien» ou qu'une telle démarche rendrait leur mari encore plus violent à leur égard. A l'instar de la plupart des citoyens, la femme battue est, en général, très mal renseignée sur les lois qui gouvernent sa vie tant qu'elle n'a pas fait l'effort d'utiliser ces lois. Cette ignorance juridique empêche bien des femmes de rechercher la protection qu'elles désirent. D'ailleurs,

les femmes qui ont effectivement fait appel à la police ou aux solutions juridiques n'ont pas été protégées. Dans de nombreux cas, non seulement ont-elles quitté leur mari et porté des accusations de voies de fait, mais elles ont même obtenu le divorce. Pourtant, ces femmes ont dit qu'elles avaient été forcées de fuir après que le mari eut découvert la nouvelle adresse de la famille. D'autres ont été enlevées par leur mari ou tracassées sans relâche par celui-ci. En conséquence, elles vivent dans le désespoir et la terreur.

Il importe d'insister sur la nécessité où se trouvent les professions du droit, de la santé et du service social de collaborer et de coopérer entre elles au sujet du problème des femmes battues. Les victimes peuvent avoir besoin de l'aide de l'un ou l'autre ou de chacun de ces secteurs. Une série coordonnée de principes d'action, des stratégies convenues d'intervention et un engagement conjoint dans le sens de la protection amélioreraient la situation à l'intention des travailleurs de chaque secteur et seraient naturellement à l'avantage des femmes battues à la recherche de secours. Le régime de la justice pénale est chargé des infractions au code criminel, le régime de santé s'occupe des blessures et des maladies et le régime de service social protège les enfants et fournit une aide sociale aux personnes qui en ont besoin. On ne saurait pourtant demander au personnel du régime de santé, du régime de service social ou du régime juridique de porter seul le poids de la protection à assurer. Les voies de fait contre les femmes, tout comme les mauvais traitements infligés aux enfants, exigent une réaction coordonnée de la part des diverses professions et des divers régimes en cause.

Soins de santé:

Nous avons découvert que bien peu de professionnels de la santé demandent à leurs patientes si elles ont été frappées. En conséquence, non seulement la femme battue demeure-t-elle en danger mais bien des professionnels de la santé ne lui fournissent même pas l'aide dont elle aurait besoin. En lui dispensant des médicaments qui ont un effet sur l'humeur, en la renvoyant à des psychothérapeutes, en réparant ses os fracturés et en cousant ses plaies, on fournit un traitement insuffisant à la femme battue puisqu'il n'y a pas d'amélioration importante de sa santé sauf en ce qui concerne la blessure la plus évidente. Il n'y a pas non plus, alors, de protection permanente de sa santé.

Le contrôle que les médecins exercent sur les soins accordés à leurs patients se manifestent de plusieurs manières et selon des ramifications qui varient dans le cas des femmes battues. Les

medecins peuvent choisir de travailler aupres de leurs patients de maniere a eviter l'apport aussi bien des patients que des autres professionnels de la sante. Ils peuvent eviter ou detourner les entretiens pouvant porter sur le phenomene des femmes battues s'ils pensent que cette question echappe a leur competence. Cela se produit tout particulierement lorsqu'ils ne voient pas le rapport susceptible d'exister entre l'etat de sante de la femme et la possibilite qu'elle ait ete battue. Ces medecins pratiquants affirment qu'ils manquent de temps--qu'ils ne veulent pas se meler de cela, peut-etre a cause de l'eventualite de devoir temoigner devant un tribunal ou encore ils peuvent penser eux-memes que la violence a l'egard des femmes fait partie normalement de la vie de mariage.

Au point de vue des femmes battues, la decision de leur medecin d'eviter ou de juger peu importants les entretiens sur la question a pour resultat un isolement qui se perpetue et, a coup sûr, de nouvelles series de coups. La situation est encore pire dans les petites localites ou le choix des medecins est limite. Il se produit d'ailleurs un phenomene paradoxal que d'aucuns ont note: si le medecin neglige de sonder le terrain ou d'ecouter les confidences des femmes battues, cela assure la frequence des consultations medicales. (Even Stark et al., White Abuse in the Medical Setting, 1981, p. 38)

Des femmes battues ont revele qu'elles avaient effectivement parle a leur medecin ou a d'autres professionnels de la sante des coups qu'elles avaient reçus. Reaction? On avait rejete le blâme sur la victime ou prescrit a celle-ci du valium. On refuse de recommander la consultation d'autres specialistes ou encore le mari et la femme doivent se presenter ensemble aux consultations prescrites, pour la solution de «problemes de communication» que l'on attribue au couple.

Dans bien des cas, de l'aveu de psychologues et d'infirmieres de l'urgence, «Les medecins ne posent pas de question, de sorte que le renvoi n'a jamais lieu.» Une infirmiere d'une clinique psychiatrique a affirme que, lorsqu'ils lui envoient des patients, les medecins de pratique generale font rarement etat de sevices: on decrit generalement la patiente comme «un cas de depression accompagnee de problemes de relations».

A l'exception de certains professionnels de la sante mentale, la plupart des professionnels de la sante traitent les blessures corporelles, les maladies ou les symptômes puis renvoient les patients chez eux ou chez d'autres specialistes. A cause des limites et de la rarete des autres services, a cause aussi du traumatisme que subissent les femmes battues, cette pratique, dans le cas des attaques contre les femmes, equivaut a conseiller a un

patient d'aller faire du jogging tout de suite apres une grande operation.

Nos sources ont affirme que les attitudes des professionnels de la sante a l'egard du phenomene des femmes battues sont façonnees par la formation qu'ils ont reçue: axee sur la famille ou la personne, neutre par rapport a l'intervention sociale et habituellement plus preoccupee des besoins des enfants que des besoins des meres battues. A moins que des politiques et des pratiques precises aient ete formulees au sujet du traitement des femmes battues, la situation penible et les besoins de celles-ci demeurent secondaires et meme inaperçus aux yeux des praticiens. Il y a des medecins qui recourent a des methodes d'intervention utiles et sensees, mais il s'agit la le plus souvent d'une pratique particuliere non officielle qui n'a l'appui ni des collegues ni de la politique etablie.

Ce sont les politiques ecrites et non les regles orales ou la pratique generalement convenue qui assurent le maintien et l'extension des bonnes pratiques dans chaque secteur de travail. Tout comme une politique et des pratiques relatives a la sante ont ete formulees a l'egard des victimes de viol et des enfants maltraites, il devrait y en avoir a l'egard des femmes battues. Les hôpitaux, les cliniques, les ministeres de la sante publique et le reste devraient constituer des comites de travail qui se chargeraient de formuler ces politiques. Des consultations actives devraient etre recherchees aupres des groupes communautaires et des particuliers qui travaillent deja directement a secourir les femmes battues, et en particulier les maisons de transition et services de soutien. Les organisations professionnelles du domaine de la sante doivent aussi entreprendre cette tâche.

Service social:

Les ministeres des services sociaux ont habituellement pour mandat d'appuyer l'unite familiale et de proteger les enfants. Ce mandat determine l'organisation du travail au niveau de chaque travailleur social, y compris les limites de la tache, les taches qui sont prioritaires par rapport au temps et aux efforts a y consacrer, l'opportunite de renvoyer les clients a d'autres organismes, l'importance accordee--par le moyen des allocations d'entretien--a la consolidation de la famille a titre d'unite economique et les conditions d'admissibilite a certaines prestations, pour le soin des enfants, par exemple.

En consequence, les femmes battues ne relevent de personne; la protection et l'aide a accorder a ces femmes ne fait pas partie

du travail des ministères des services sociaux, à moins que les travailleurs sociaux n'interprètent en ce sens le mandat de leur ministère du fait de la situation de dépendance de la femme qui a perdu son seul moyen de subsistance, c'est-à-dire son mari ou parce que les enfants sont jugés comme étant en danger. Les politiques qui visent le maintien de la famille et la protection des enfants nuisent souvent aux efforts que font les femmes pour se protéger et pour protéger leurs enfants. De plus, à cause des divergences qui marquent les interprétations des politiques, il arrive que demeurent inutilisés bien des services essentiels qu'un ministère donne pourrait offrir, par exemple le soin des enfants ou des sommes pouvant servir à l'achat de meubles et de vêtements. Puisqu'il n'est pas fait de distinction entre les femmes qui sont battues et les femmes qui demandent de l'aide pour d'autres raisons, tout un ensemble de politiques mal adaptées s'applique à la situation de la femme battue, dont la sécurité peut être compromise par ces politiques.

C'est pourquoi, en Colombie-Britannique (et dans beaucoup d'autres provinces), le ministère des Ressources humaines devrait tenir compte plus particulièrement des femmes battues dans ses politiques relatives aux finances et au service social et devrait créer et diffuser au sujet des femmes battues un manuel comparable à celui qui existe déjà au sujet des sévices et de la négligence dont peuvent être l'objet les enfants.

Un travailleur social donné peut apporter une aide aux femmes battues, mais rien ne l'y oblige. En Colombie-Britannique, bien des travailleurs du ministère des Ressources humaines fournissent une aide excellente en interprétant la politique de la manière la plus large possible et en offrant des services personnels, empreints de sympathie, aux femmes battues et à leurs enfants. Pourtant, les travailleurs qui manifestent autant d'intérêt le font au risque de nager à contre-courant, dans une certaine mesure, au sein du ministère. D'autres travailleurs s'abstiennent à peu près complètement de tout service de caractère personnel. Peut-être s'agit-il là d'un choix personnel découlant des opinions et des attitudes qu'ils entretiennent à l'égard des femmes battues; peut-être cela résulte-t-il de la manière dont ils interprètent eux-mêmes et dont leurs collègues interprètent la politique du ministère. En poussant à l'extrême le mandat relatif à la protection des enfants--en supposant que seuls les enfants sont en danger--certains font du tort aux femmes battues, dont les besoins demeurent insoupçonnés ou sont jugés peu importants.

Il importe donc de mettre sur pied, à l'intention des travailleurs sociaux et des travailleurs qui dispensent une aide financière et des services de soutien aux familles, un programme de formation complet et détaillé visant à sensibiliser ces

travailleurs à la nature et à la gravité du problème des femmes battues et à leur permettre d'intervenir opportunément. Ce programme devrait offrir: (a) des techniques d'évaluation et d'interview adaptées à la situation et aux besoins des femmes battues; (b) la connaissance des besoins en matière de protection et l'offre d'un éventail de ressources adaptées à la situation des femmes battues; et (c) l'offre de renseignements pertinents en matière de renvoi, tout particulièrement au sujet des services offerts par les groupes communautaires. Les ministères des services sociaux devraient rechercher les conseils et retenir à contrat les services de groupes communautaires tels que Battered Women's Support Services en Colombie-Britannique, Support Services for Assaulted Women à Toronto et les maisons de transition et les maisons de deuxième étape pour la mise au point de ce programme de formation.

De plus, un soutien permanent s'impose à l'égard des maisons de transition et des maisons de deuxième étape pour femmes battues dans tout le Canada et des services pour la protection des femmes battues au sein des ministères des ressources humaines ou des services sociaux. La création de postes de première ligne axés sur l'aide à fournir tout spécialement aux femmes battues contribuerait en outre à régler le problème qui fait que ces femmes ne relèvent de personne.

Les régimes juridiques:

Si l'on veut accorder à la protection juridique des femmes battues toute la place qui lui revient, il importe de rappeler que, dans notre société, personne n'a le «droit» de battre qui que ce soit d'après l'article 244 du Code criminel du Canada.

La loi ne change en rien cet énoncé d'après les rapports qui peuvent unir entre eux l'auteur et la victime d'une attaque. Lorsqu'un homme bat sa femme, il commet un acte criminel. Au sein du régime juridique, il y a pourtant de nombreux niveaux où la loi, formulée dans le Code criminel, est interprétée et traduite: la loi n'est pas appliquée tout simplement comme elle est écrite.

Un coup d'oeil sur le régime judiciaire nous permet de constater que tous les groupes, qu'il s'agisse des travailleurs de première ligne, par exemple les services de police (préposés aux communications et agents), ou des arbitres de dernière instance (juges des tribunaux familiaux et des assises criminelles), possèdent des pouvoirs discrétionnaires pour l'interprétation de la loi. Leurs opinions sont souvent contradictoires, ce qui a des conséquences graves pour les femmes battues désireuses de se placer sous la protection de la loi. De plus, tous ces pouvoirs

discretionaires qui en sont venus a regir l'interpretation de la loi ont nui a l'elaboration graduelle des pratiques et des politiques regissant le travail du personnel du regime juridique.

La maniere concrete dont fonctionnent les corps de police est d'une importance critique pour la protection des femmes battues. La police a le devoir de repondre rapidement et clairement aux appels faisant etat de femmes battues; d'appliquer les lois d'une maniere equitable et sans prejuge, en utilisant tous les moyens qui sont a sa disposition. Si elle agit autrement, les consequences sont serieuses. Les hommes qui battent leur femme ne sont plus dissuades, alors, de maintenir leur comportement violent. Les femmes battues ne sont plus a l'abri de nouvelles attaques. Une reaction insuffisante ou mal adaptee de la police peut meme accentuer la violence.

Il y a pourtant, au point de vue de la police, plusieurs facteurs qui empechent les corps policiers de s'occuper efficacement des cas de femmes battues.

La procedure qui regit la categorisation et le classement prioritaire des appels relatifs aux femmes battues est peu satisfaisante; elle a pour resultat qu'il n'y est pas donne suite dans certains cas et que, dans d'autres cas, des renseignements insuffisants sont fournis aux agents qui se rendent sur les lieux. Un des problemes essentiels qui se posent a cet egard est constitue par l'utilisation constante de l'expression generale et imprecise «querelles domestiques ou familiales».

Lorsqu'une equipe d'agents repond effectivement a un appel relatif a un cas de femme battue, nos informateurs nous disent que, dans la plupart des cas, il n'y a pas d'arrestation. Un des principaux facteurs qui influencent cette pratique est l'interpretation du droit sur les voies de fait ou sur l'attaque selon la definition qu'en donne le Code criminel. Les corps policiers considerent que la loi est d'une application difficile dans bien des cas de femmes battues. Un profane pourrait croire que la formulation de la loi est tres simple en ce qui concerne les voies de fait ou les attaques. En pratique, pourtant, l'interpretation de l'expression clé «lesions corporelles» en est venue a designer les lesions corporelles graves ou serieuses, ce qui entraîne la necessite d'user de pouvoirs discretionnaires pour determiner la gravite et le serieux des lesions. (On notera que les propositions mises de l'avant par le gouvernement federal en 1981 pour la modification du Code criminel obscurciraient encore davantage les dispositions de la loi sur les attaques en y ajoutant le terme «serieuses».)

Il semble que plusieurs facteurs ont une influence sur la détermination, par les agents de police, de la pratique à suivre--dans les cas mêmes où il y a nettement lésions corporelles. D'après nos informateurs, les policiers s'efforcent de deviner les intentions de la femme en question: que veut-elle vraiment qu'on fasse? Si des accusations de voies de fait sont portées, va-t-elle y donner suite? A cause de l'opinion qui est généralement admise dans notre société--opinion que bien des policiers partagent nécessairement--et selon laquelle la famille est une institution privée, on hésite à intervenir dans une «querelle de famille». On hésite d'autant plus à intervenir contre l'homme qui bat sa femme que l'on comprend moins la situation de la femme battue et que l'on peut entretenir dans une certaine mesure la fausse opinion selon laquelle les femmes méritent d'être battues et qu'il leur est facile de partir si elles le veulent vraiment.

En outre, la formation qui prépare les policiers à intervenir en temps de crise peut leur donner l'impression que l'application de la loi est un facteur secondaire et que leur principale tâche consiste à appliquer des techniques calmantes et à laisser aux deux parties la possibilité de manoeuvrer et de négocier. Cette formation se fonde en partie sur la crainte exagérée que le phénomène des femmes battues place les policiers sur un terrain délicat. Encore une fois, il résulte que cette situation que l'auteur des coups est effectivement autorisé à continuer ses actes de violence en l'absence de tout moyen de dissuasion et qu'aucune protection contre de nouvelles attaques n'est offerte à la femme battue.

Si les agents de police veulent protéger la femme battue, il semble qu'ils doivent soustraire la femme à son foyer ou, dans certains cas, appréhender le mari pour cause d'ivresse le cas échéant. D'après les policiers eux-mêmes, ce sont là des mesures manifestement peu efficaces qui offrent à la femme une protection minime et limitée. Elles sont plus efficaces lorsqu'elles s'accompagnent d'une aide dispensée sous la forme de services sociaux. La collaboration demeure pourtant limitée entre les corps de police et les services sociaux: les programmes conjoints sont peu nombreux et ceux qui existent sont paralysés par la rareté des ressources, par des politiques restrictives et par la difficulté qu'il y a à mettre en équilibre les fonctions du service social d'un côté et de l'application de la loi de l'autre.

Quelque peu satisfaisantes que soient les pratiques policières en ce qui concerne la protection des femmes battues, il n'est ni utile ni réaliste d'examiner uniquement les modalités de l'activité policière. On ne saurait séparer les principes qui régissent cette activité des principes dont s'inspirent les représentants des autres parties du régime judiciaire. Ce régime

ne donne pas aux agents de police l'impression que les hommes qui battent leur femme commettent un grave delit.

Les critiques du regime de la justice penale de la part des representants memes de ce regime ont ete nombreuses au cours des interviews que nous avons realisees avec eux pour notre etude sur la protection. Par exemple: les representants des cours d'assises et des tribunaux de la famille critiquaient les pratiques de leurs regimes mutuels; les policiers manifestaient de l'irritation a l'egard de l'activite d'autres elements du regime de la justice penale; les juges de paix n'approuvaient pas toujours les decisions des juges; les juges critiquaient le comportement manifeste par les avocats devant les tribunaux, etc.

C'est une tâche difficile que celle de demeler le processus de mise en accusation dans les cas de femmes battues. Beaucoup de questions se posent alors. Le fardeau de la procedure repose sur les epaules de la femme. Qu'il s'agisse de trouver le rapport de police, de convaincre le juge de paix au sujet des faits, d'assurer au personnel du tribunal que les accusations ne seront pas retirees, de faire la preuve des contusions et autres blessures, c'est la femme qui, en vertu du systeme, doit tout faire. Durant toute cette procedure, l'appui qu'elle reçoit du personnel du tribunal de la famille peut etre fort ou faible et elle est susceptible de subir de nouvelles menaces ou de nouveaux coups de la part de son mari. Nos informateurs nous ont dit que des mandats pour l'arrestation du mari etaient emis dans les deux tiers des cas, environ, mais que des conditions de cautionnement etaient habituellement accordees sur-le-champ. Souvent le mari recevait l'ordre de n'avoir aucun contact avec sa femme entre l'audience de cautionnement et le proces. Mais on est d'accord pour affirmer que ces ordres restrictifs sont a peu pres impossibles a appliquer et, en pratique, sans valeur.

A moins qu'un couple ne soit en instance de divorce, qu'il vive sous le regime de droit commun depuis moins d'un an ou que les actes de violence soient suffisamment graves pour justifier que la cause soit retiree au tribunal de la famille, les causes relatives a des femmes battues sont entendues par la division des tribunaux de la famille de la cour provinciale de Colombie-Britannique plutôt que par la cour d'assises. L'existence de services de consultation et de soutien est une des raisons qui ont fait preferer les tribunaux de la famille pour l'examen des accusations de voies de fait contre les femmes. D'autres ont dit que ces services avaient eux-memes pour effet d'encourager la reconciliation et de <u>decriminaliser</u> les attaques a la suite desquelles les femmes en etaient venues a rechercher la protection de la loi. Les descriptions qu'on a faites de la procedure--acceptation de l'information, mise en accusation, emission du

mandat, audience de cautionnement et le reste--relevent toutes que les tribunaux de la famille travaillent toujours avant tout a proteger, si possible, les relations existant entre la femme battue et son mari qui la bat.

Au sein du regime judiciaire, on accorde beaucoup d'attention au retrait des accusations de la part des femmes battues. Bien que le personnel des tribunaux de la famille parle des efforts qui sont deployes pour encourager les femmes a songer aux ramifications des mises en accusation, la plupart considere le retrait des accusations comme une mauvaise tactique de la part de la femme battue. Il y a la une contradiction puisque les conseillers travaillent au maintien du lien familial et qu'ils s'en prennent pourtant aux femmes qui retirent leurs accusations. Malheureusement, la possibilite de voir la femme retirer ses accusations est souvent la raison pour laquelle les accusations ne sont pas acceptees au depart et c'est la une des nombreuses contradictions du regime.

La liberte surveillee avec suspension de la sentence ou la liberation conditionnelle constituent les condamnations les plus frequentes qu'aient decrites nos informateurs. Encore une fois, la possibilite d'une reconciliation est invoquee comme raison pour laquelle les maris qui battent leur femme ne sont condamnes, la plupart du temps, a aucune peine d'emprisonnement.

Si le mari viole les conditions de sa condamnation, ce qui, dit-on, se produirait dans un cas sur vingt, environ, la femme doit en informer l'agent de surveillance ou la police. La possibilite de tout acquiescement a la violation en question de la part de la femme est examinee avant que l'accusation de violation soit acceptee. L'offre de la protection demandee aux femmes demeure incertaine dans ces cas de violation. Des policiers ont dit qu'ils n'etaient jamais sûrs que la violation soit reelle et qu'ils avaient du mal a determiner la valeur de toute ordonnance restrictive que la femme pourrait leur montrer. Les maris qui violent les conditions de leur liberte surveillee sans commettre de nouvel acte de violence se font habituellement dire par les tribunaux qu'ils ne doivent tout simplement pas recidiver, sinon ils risquent d'etre emprisonnes.

D'apres de nombreux commentaires faits par nos observateurs, les femmes qui se montrent fort desireuses d'obtenir la protection de la loi sont considerees comme mesquines ou nevrosees. A l'inverse, les femmes qui retirent leurs accusations ou qui continuent de vivre avec leur mari sont jugees des victimes passives.

En vue de presenter des recommandations pratiques au sujet d'une protection suffisante a assurer aux femmes battues, le Research Centre a elabore un modele de la pratique a suivre pour attenuer les problemes actuels du regime de la justice penale. Nous avons ensuite interviewe des representants du regime pour obtenir leurs opinions sur les changements et les observations de nos commentateurs. (On trouvera a l'Annexe I le modele propose pour l'offre de la protection necessaire aux femmes battues.)

A partir de l'hypothese, confirmee par l'experience, selon laquelle, dans la plupart des cas, les pouvoirs discretionnaires ont pour effet de nuire a la protection souhaitee, de tels pouvoirs ont ete ecartes du modele chaque fois que c'etait possible. En consequence, le modele comporte une reponse obligatoire de la part des agents de police, l'arrestation obligatoire par les agents dans certaines situations, la disparition du pouvoir discretionnaire que possede le juge de paix de porter les accusations et des condamnations minimales obligatoires dans le cas des voies de fait contre les femmes.

Au cours de la revue des statuts, nous avons examine le Code criminel en vue d'y decouvrir les secteurs où existent des exigences analogues a l'egard d'autres contrevenants. En consequence, notre modele vise a presenter, lorsqu'il s'agit des hommes qui battent leur femme, des methodes qui sont deja connues dans notre regime actuel. Par exemple, il y a une analogie entre les hommes qui battent leur femme et les gens qui conduisent en etat d'ivresse puisque ces deux categories de personnes representent des dangers pour la societe; les peines que nous suggerons a l'egard des auteurs de coups sont donc analogues a celles qui sont prescrites a l'egard des personnes jugees coupables de conduire en etat d'ivresse. De meme, dans le cas des audiences de cautionnement, la procedure servant a determiner si les narcomanes doivent recevoir leur liberation conditionnelle a ete examinee, les criteres de liberation en ont ete extrapoles et ces criteres ont ete appliques aux hommes qui battent leur femme.

Dans certains cas, par exemple le concept d'un registre central, les regimes existants--ici, le C.I.P.C. (Centre des informations policieres centrales)--ont ete etendus aux categories d'ordonnances qui sont le plus souvent violees par les hommes trouves coupables d'avoir battu leur femme. Cette suggestion repond au grief exprime maintes fois par des femmes battues, des avocats et des policiers au sujet des problemes que connaissent les policiers lorsqu'il s'agit de reagir a la violation des ordonnances.

En ce qui concerne le droit existant, les aspects les plus «revolutionnaires» du modele traitent de l'imposition de cautions

aux hommes qui battent leur femme lorsqu'il n'y a pas eu de mandat d'emis et de la detention obligatoire jusqu'au moment du proces dans certaines circonstances. L'imposition de conditions de cautionnement fait suite a des interviews que nous avons realisees pour faire l'essai de nos suggestions et qui ont revele que, en Colombie-Britannique, depuis la decision rendue dans l'affaire Polglase, les juges des tribunaux de la famille ont besoin d'un mecanisme permettant d'appliquer les corrections civiles actuellement reservees a la Cour supreme. En ce qui concerne la detention obligatoire, il semble manifeste que quiconque a deja viole une ordonnance du tribunal devrait etre mis en detention. De plus, c'est une pratique courante dans bien des situations que les juges ordonnent la detention de l'accuse qui a viole une ordonnance anterieure--c'est seulement dans les causes entendues devant les tribunaux de la famille que cette pratique est peu courante.

Il y a cinq elements particuliers du modele qui ont obtenu l'appui general et ferme des specialistes du droit que nous avons consultes en vue de notre etude sur la protection. Ce sont: la reponse obligatoire de la police; le registre central; l'arrestation obligatoire (avec criteres); tous les elements de l'option de la non-arrestation a l'exception du retrait des pouvoirs discretionnaires que possedent les juges de paix; et les audiences pour la justification des cautionnements.

Nos informateurs se repartissent a peu pres egalement pour et contre l'audition de toutes les causes de femmes battues devant la cour d'assises; les reactions negatives s'expliquent par le fait que les tribunaux de la famille offrent actuellement de meilleurs services de soutien aussi bien a l'accuse qu'a la victime. De toute evidence, il devrait etre possible de fournir ces services de soutien a la cour d'assises.

Selon une tres grande majorite, nos informateurs ont fourni leur appui conditionnel ou sans reserve a la suggestion d'etablir des condamnations minimales et graduees. D'aucuns ont fait des suggestions quelque peu differentes et suggere des conditions plus precises a l'imposition de ces condamnations.

La vigueur de l'appui general offert par nos informateurs au modele de protection propose et la volonte d'accepter des changements, aussi legers de la pratique courante sont l'indice positif qu'on est dispose a envisager des moyens plus efficaces de proteger les femmes battues. Bien que certains se soient opposes fermement a diverses parties du modele, nous avons pu percevoir, au sein du groupe de nos informateurs, le sentiment general de la necessite des changements.

La mesure la plus importante qui s'impose, c'est manifestement que le ministre federal de la Justice et le Solliciteur general (et les procureurs generaux des provinces) donnent a tous ceux qui travaillent au sein du regime des directives etablissant que les dispositions du Code criminel sur les voies de fait s'appliquent effectivement a la situation des femmes battues. De plus, le ministere du Solliciteur general et celui de la Justice devraient reviser leurs programmes et leurs politiques pour lutter contre la tendance actuelle a soustraire le cas des femmes battues a la juridiction du regime de la justice penale. Le ministere du Solliciteur general devrait aussi reviser la formation donnee a la GRC sur les techniques d'intervention dans les cas de crise et mettre cette formation en equilibre par rapport a une importance accrue accordee a l'application de la loi dans les cas de voies de fait contre les femmes.

Les changements que nous proposons non seulement vont proteger les femmes battues mais ils vont permettre au regime de la justice penale d'en venir aux prises d'une maniere plus efficace avec le difficile probleme des femmes battues.

Conclusion:

Outre les changements que nous avons proposes dans le present memoire et dans A Study of Protection for Battered Women au sujet du regime de la justice penale, du regime des soins de sante et du regime des services sociaux, nous recommandons que votre comite prenne les decisions necessaires au sujet des propositions mises de l'avant dans le memoire de janvier 1982 du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (propositions compatibles dans une grande mesure avec celles de l'Ontario Association of Interval and Transition Houses). Plus precisement, ces propositions sont les suivantes:

1. Que le gouvernement federal cree un fonds a l'intention des maisons de transition et d'autres organismes en vue de poursuivre et d'etendre le travail qu'effectuent ces organismes a l'intention des femmes battues. Un tel fonds fournirait des subventions de mise en marche aux maisons de transition, des programmes additionnels a ces maisons et des programmes elabores par des organismes feminins en reponse aux besoins des femmes battues. Apres la creation d'un tel fonds, des efforts plus pousses devraient viser la creation d'un autre mecanisme de financement a l'intention des maisons de transition et des autres services afin de garantir un systeme coherent pour un financement suffisant et sur.

2. a) Que la position du gouvernement federal dans toutes les negociations interessant la constitution et (ou) les transferts fiscaux ou le partage des coûts traduise le principe selon lequel il ne doit pas y avoir d'exigence en matiere de residence a l'egard de l'acces aux services sociaux.

b) Que la juridiction relative au divorce et aux ordonnances judiciaires connexes reste au gouvernement federal, sauf au Quebec.

c) Que le gouvernement federal accepte l'objectif de l'integration au systeme de l'impôt sur le revenu de la perception des pensions alimentaires et entreprenne sans tarder une etude visant a determiner les moyens pratiques de realiser cet objectif.

3. a) Que la formation et l'information relatives au phenomene des femmes battues soient etendues a tous les programmes de formation de la GRC.

b) Que la procedure regissant les affectations aux postes locaux de la GRC soit examinee afin que soit stabilisee la composition des forces policieres locales dans les regions ou il y a actuellement un roulement considerable.

Nous l'avons note plus tot: votre comite a eu la bonne fortune de recevoir une masse de renseignements et des conseils generalement compatibles de la part d'organisations feminines et de particuliers possedant une experience etendue et des connaissances manifestes au sujet de la question des femmes battues. Il est impossible de regler rapidement tous les problemes auxquels ces femmes font face dans notre societe. Votre comite peut pourtant mettre le travail en marche en prenant les decisions pertinentes au sujet des mesures pratiques qui vous ont ete presentees pour que la protection et le soutien des femmes battues deviennent une realite.

ANNEXE I

MODELE DE SYSTEME POUR LA PROTECTION DES FEMMES BATTUES

Appel au poste de police

Réponse obligatoire de la police (l'expéditeur n'est pas autorisé à négliger l'appel; tous doivent recevoir la réponse d'agents de police selon leur ordre prioritaire)

Registre central d'ordonnances restrictives, de condamnations, de cautions, d'interdictions de contact, de renseignements sur les circonstances des accusations antérieures

Arrestation obligatoire par les agents de police lorsque:

(1) Des lésions corporelles (y compris les contusions) ont été infligées à l'épouse
et (2) La situation est apte à se reproduire
ou (3) Le mari a déjà été trouvé coupable de voies de fait, des ordonnances restrictives sont en vigueur, il y a interdiction de contact, cautionnement ou liberté surveillée

Audience pour la justification d'un cautionnement

1. L'accusé doit faire la preuve que les actes de violence ne se répéteront probablement pas - option de consultations dans le cas d'un premier délit
2. L'accusé doit prouver qu'il se présentera probablement à son procès
3. Aucun cautionnement dans le cas d'une deuxième accusation ou si le mari a violé des ordonnances restrictives, des interdictions de contact, les conditions de son cautionnement ou de sa liberté conditionnelle ou

Option de non-arrestation (seulement dans les cas ne relevant pas de la politique de l'arrestation obligatoire)

Les agents de police doivent faire savoir à la femme qu'elle a droit à des mesures correctives au civil et au criminel, la renseigner sur les bureaux de l'aide juridique, lui donner l'adresse de la maison de transition, lui indiquer comment et où porter une accusation

Vérifications anonymes par la police

Le juge de paix n'a pas de pouvoir discrétionnaire, il doit entreprendre la procédure

Etablissement des conditions de cautionnement (y compris l'interdiction de contact, la possession exclusive du foyer de la part de la femme victime

Les conditions de cautionnement sont inscrites au registre central

En cas de violation des conditions de cautionnement, emprisonnement jusqu'au procès

s'il a violé des ordonnances de probation

Procès

- Accusation entendue en cour d'assises - absence de transfert aux tribunaux de la famille
- Accusation de lésions corporelles s'il y a des contusions, un oeil au beurre noir ou quelque autre modalité de lésion corporelle
- Absence de cautionnement s'il y a voies de fait
- Condamnation minimale et progressive (absence de libération conditionnelle)

Emprisonnement minimal obligatoire en cas de lésion corporelle (absence de libération conditionnelle):

Premier délit - 30 jours

Deuxième délit - 90 jours

Troisième délit - 180 jours

Condamnation minimale en cas de voies de fait simples:

Première infraction - amende et liberté surveillée (interdiction de contact, etc.)

Deuxième infraction - 30 jours d'emprisonnement et liberté surveillée

Troisième infraction - peine d'emprisonnement plus longue et liberté surveillée

Violation de la liberté surveillée

1. Arrestation obligatoire
2. Absence de cautionnement jusqu'au procès

ANNEXE II

TRAVAUX ANTERIEURS DU WOMEN'S RESEARCH CENTRE SUR LES FEMMES BATTUES:

Le Women's Research Centre s'intéresse depuis plusieurs années au phénomène des femmes battues. Au début, le travail du Centre a porté sur la sensibilisation du grand public à la question et appuyé la création de services à l'intention des femmes battues. Les membres du Centre ont fait partie de comités consultatifs pour la création de services de ce genre, y compris les maisons de transition et la maison Munroe du Y.W.C.A. - logement de deuxième étape à l'intention des femmes battues. En outre, les membres du Centre ont participé au Symposium de 1977 sur la violence familiale tenu à Vancouver et, jusqu'à 1979, à des comités du Groupe spécial créé subséquemment par Centraide au sujet de la violence familiale.

En 1978, le Centre a produit un rapport intitulé The Social Organization of Family Violence: An Ethnography of Immigrant Experience in Vancouver, fondé sur l'expérience des femmes immigrantes battues. L'ouvrage analysait l'expérience de ces femmes par rapport au contexte social et économique du Canada.

En 1979-1980, le Research Centre a réalisé un projet de recherche conjoint avec la maison de transition de Vancouver au sujet du point de vue des femmes battues sur les attaques contre les femmes. Le rapport de recherche, Battered and Blamed, publié en novembre 1980, documente la situation des femmes en question, leurs besoins et leurs préoccupations et le

rôle des maisons de transition. On y trouve des histoires de cas; la description des attaques selon tous leurs aspects - physique, psychologique et sexuel; et l'analyse des moyens d'aborder les conséquences des voies de fait contre les femmes, y compris les efforts déployés par les femmes battues pour modifier leur propre situation et la réaction des maisons de transition, de la profession médicale et des professions d'aide, celle de la police et celle du régime juridique.

En 1980, le Centre a également publié A Perspective on Intervention in Cases of Wife Assault - A discussion Paper et A Review of Munroe House: Second Stage Housing for Battered Women.

De plus, les membres du Women's Research Centre ont participé au travail d'autres organisations et consulté ces organisations au sujet de la question des voies de fait contre les femmes. Mentionnons, à cet égard, Battered Women's Support Services, à Vancouver, Justice Institute of British Columbia, les maisons de transition de toutes les parties du Canada et les ministères et organismes gouvernementaux. A Study of Protection for Battered Women se fonde sur les travaux réalisés antérieurement par le Centre au sujet des voies de fait contre les femmes.

ANNEXE III

WOMEN'S RESEARCH CENTRE - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le Women's Research Centre a l'intention de travailler en collaboration étroite avec les femmes qui n'ont pas habituellement accès à des services de recherche. Avec elles, nous entreprenons des projets de recherche, nous recueillons des renseignements et nous préparons de la documentation, des rapports, etc., qui intéressent leurs besoins. En outre, nous travaillons en collaboration avec les femmes à développer leurs propres compétences pour l'obtention et l'évaluation de renseignements, la préparation et la présentation de travaux et la manière d'utiliser le travail réalisé par d'autres. Les renseignements et les connaissances qui résultent de ce travail sont ensuite offerts aux femmes de la collectivité.

Structure organisationnelle:

Le Centre est une société enregistrée comportant un conseil d'administration dont les membres sont élus tous les ans. Un comité des politiques composé de huit membres du Centre se réunit tous les mois pour examiner la politique et l'orientation d ensemble du Centre etde ses divers projets et pour prendre des décisions à ce sujet. Le travail du Centre est réalisé par des comités de recherche composés de femmes qui s'intéressent à un secteur particulier et qui possèdent les compétences appropriées. Au moins un des membres du Comité des politiques fait partie de chacun des comités de recherche.

Par l'intermédiaire du Centre, nous avons pu faire appel à des femmes possédant la formation et l'expérience qu'il faut pour fournir des ressources et pour mettre à profit les compétences en organisation et en recherche acquises soit directement au sein du mouvement féminin, soit dans divers établissements tels que l'université, la Fonction publique et les organismes privés de la collectivité.

Méthodologie:

Le Centre a été conçu en fonction d'une manière particulière de réaliser des travaux de recherche: nous développons, avec d'autres femmes, les compétences qu'il faut pour que leur expérience et leur connaissance du monde (et les nôtres) fondent un travail de description et d'analyse. De cette manière, nos partageons avec d'autres groupes des compétences et des connaissances qui sont concrètes et pratiques etqui aboutissent à des méthodes de travail et à des stratégies de changement fondées sur les besoins des femmes dans des situations locales dont il est tenu compte. La force et l'efficacité des groupes féminins s'édifient ainsi au niveau local, ce qui facilite l'élaboration et la diffusion des renseignements. Tout projet élaboré conjointement avec un groupe ou un organisme féminin vise à offrir en même temps une situation de formation. Dans la mesure du possible, le travail est réalisé par les femmes elles-mêmes avec l'aide et la coordination du personnel du Centre et (ou) de consultants.

Les projets sont mis en marche de diverses manières. Le

facteur le plus important est constitué par les demandes particulières présentées par les groupes féminins eux-mêmes. Ces demandes varient entre le simple besoin de savoir où trouver des renseignements et le besoin d'un atelier ou même d'une série d'ateliers portant sur des questions plus complexes ou sur la mise en commun des compétences.

Le Centre met aussi en marche des travaux de recherche qui se transforment ou évoluent jusqu'à intéresser d'autres groupes; c'est le cas, par exemple, de nos travaux sur le développement économique et sur les femmes battues. Dans ces deux secteurs nous avons collaboré avec des femmes au sein d'un large éventail de groupes communautaires, depuis les programmes d'études féminines jusqu'aux comités sur les abris d'urgence, sans compter les organismes gouvernementaux.

* * * * * * * * *

Women's Research Centre, 301-2515 Purrard Street, Vancouver, B.C. V6J 3J6

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

From the Women's Research Centre, Vancouver:
Ms. Jan Barnsley.

Du «Women's Research Centre», de Vancouver:
M^me^ Jan Barnsley.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Thursday, February 18, 1982

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 30

Le jeudi 18 février 1982

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

APPEARING:

The Honourable Judy Erola, Minister responsible for the Status of Women

COMPARAÎT:

L'honorable Judy Erola, Ministre responsable de la Condition féminine

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 2 3

First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28548—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Berger	Halliday	Killens (Mrs./M^me^)	Mitchell (Mrs./M^me^)
de Corneille	Hawkes	MacDonald (Miss/M^lle^)	Savard
Elzinga	Howie	Malépart	Schroder
Fretz	Hudecki	Marceau	Young—(20)
Frith	Kilgour		

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 18, 1982
(34)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 8:15 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Halliday, Hawkes, Hudecki, Mrs. Killens, Messrs. Marceau and Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament.

Appearing: The Honourable Judy Erola, Minister responsible for the Status of Women.

Witnesses: *From Status of Women Canada*: Ms. Diane Wood, Social Policy Analyst. *From the National Film Board of Canada*: Ms. Kathleen Shannon, Executive Producer, Studio D.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23.*).

The Minister made a statement and with the witnesses answered questions.

In accordance with the motion of the Committee at the meeting held on Tuesday, June 3, 1980, authorizing the Chairman to print evidence when a quorum is not present, the Chairman, as requested by the Members present, ordered stricken from the record all references to a specific township or province in the private letter quoted by the Minister and the subsequent discussion thereof.

At 10:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 18 FÉVRIER 1982
(34)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 20h 15 sous la présidence de M. Marcel Roy, (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Halliday, Hawkes, Hudecki, M^me^ Killens, MM. Marceau et Roy.

Aussi présent: M^me^ Mildred J. Morton, attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Comparaît: L'honorable Judy Erola, ministre responsable de la Condition féminine.

Témoins: *De la Condition féminine du Canada*: M^me^ Diane Wood, analyste en politique sociale. *De l'Office national du film du Canada*: M^me^ Kathleen Shannon, producteur exécutif, Studio D.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Le ministre fait une déclaration puis, avec les témoins, répond aux questions.

Conformément à la motion du Comité adoptée à la séance du mardi 3 juin 1980, autorisant le président à faire imprimer les témoignages, à défaut de quorum, le président, sur la demande des membres présents, ordonne d'éliminer des dossiers toute référence à une municipalité ou à une province précisée dans la lettre privée citée par le ministre et la discussion qui a suivi.

A 22h 20, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Thursday, February 18, 1982

• 2016

The Chairman: Ladies and gentlemen, I see a quorum.

Following this morning's session we have tonight, as we mentioned, the Honourable Judy Erola, the Minister Responsible for the Status of Women. The minister has already appeared before this committee on Tuesday, January 26, 1982. She made a good statement, and she entertained all the members and the press, too, with two films.

Since that time, Madam Minister, we have received many other briefs which we will study. We intend to start to draft a report next Tuesday morning. We are going to start an in camera session. But, be sure that commencing with the briefs which we have already received and the comments made by the members of this committee and the exchange of ideas with the witnesses, be sure we will draft a good report, we presume. We really appreciate your attendance tonight for the second time before this committee.

I will now leave the chair to you. I do not know if you have another statement or if you have some guests to introduce. We are in your hands.

The Honourable Judy Erola (Minister Responsible for the Status of Women): Thank you very much, Mr. Chairman.

I have just a brief statement to compliment the members of this committee for the work they have done. I have been observing the hearings as much as possible and have had an opportunity to examine some of the briefs. I am heartened by the interest taken by this committee and by the community at large in this very real problem. I am also, I think, somewhat heartened by the fact that the committee is going to make the kind of recommendations which will see change take place in the country by, I hope, an increase in the number of transition homes and in the changes of attitude which I think are necessary in our society toward women. I think, in the short period of a month, you have been able to produce a great focus on the problem which I brought to your attention on the night of January 26. I hope this evening I will be able to answer some of the questions which are still puzzling you.

I should like to point out at this moment that, as minister responsible for the Status of Women, we have no funding for programs. We are the watchdog agency of the government to alert the government to problems, as we see them, through the work of our secretariat, which is a rather small one. We have

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le jeudi 18 février 1982

Le président: Mesdames et messieurs, nous avons maintenant le quorum.

Comme nous l'avons mentionné à la séance de ce matin, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir l'honorable Judy Erola, ministre responsable de la condition féminine. Le ministre a comparu devant ce Comité une fois déjà, le mardi 26 janvier 1982. Elle nous avait alors fait un exposé fort utile et elle avait également fait projeter deux films à tous les membres du Comité, ainsi qu'aux représentants des médias.

Depuis votre comparution devant ce Comité, madame le ministre, nous avons reçu un bon nombre de mémoires que nous allons étudier. Nous avons l'intention de commencer à rédiger notre rapport mardi prochain, dans la matinée, à une séance à huis clos. Je crois pouvoir être en mesure de vous assurer que notre rapport sera des plus intéressants, compte tenu des mémoires que nous avons déjà reçus, des observations qu'ont formulées les membres du Comité et des échanges d'idées que nous avons eus avec les témoins. Nous vous savons gré de votre présence ici ce soir, votre deuxième comparution devant notre Comité.

Vous avez maintenant la parole. Je ne sais pas si vous avez l'intention de nous faire un deuxième exposé, ou si vous avez quelques invités à nous présenter. Nous nous en remettons à vous.

L'honorable Judy Erola (ministre responsable de la condition féminine): Merci beaucoup, monsieur le président.

La seule déclaration que j'ai à faire ce soir consiste à féliciter les membres du Comité de l'excellent travail qu'ils ont fait jusqu'à maintenant. Je me suis, dans la mesure du possible, tenue au courant de vos audiences et j'ai également examiné quelques-uns des mémoires qui vous ont été soumis. J'ai été très encouragée par l'intérêt qu'ont manifesté les membres de ce Comité et le grand public à l'égard de ce problème très grave. J'ai été également encouragée d'apprendre que le Comité avait l'intention de recommander des changements, comme, je l'espère, une augmentation du nombre de maisons de transition dans notre pays, et aussi, que l'on travaille à modifier les attitudes de la société envers les femmes, une mesure, à mon avis, par trop nécessaire. Je tiens surtout à vous féliciter d'avoir en aussi peu de temps, un mois, réussi à cerner aussi bien le problème que j'avais soumis à votre attention le 26 janvier au soir. J'espère être en mesure de répondre ce soir à certaines questions qui vous laissent encore perplexes.

J'aimerais également vous signaler que, en tant que ministre responsable de la condition féminine, je ne dispose d'aucun fonds pour le financement de programmes. Nous sommes, en définitive, une agence de contrôle chargée de signaler au gouvernement les problèmes que cerne notre secrétariat, qui

[*Texte*]

just 25 people in the Status of Women secretariat, which does not enable us to do a great deal of work of the initiation type. However, we do have an opportunity to feed into what is happening to the women in the country; we look at legislation as it comes forward; and, in that respect, I think we certainly fulfil our obligation. But, I reiterate, we look to the Secretary of State for the funding of women's programs.

The Secretary of State provides $4.9 million a year for the funding of programs. Programs such as the transition houses fall under the aegis of health and welfare. So whatever I say here tonight is in the form of a recommendation and would have to be executed by these various departments.

• 2020

I have with me this evening, as well, some of the people who were very much involved in the two films that you saw earlier. I am especially pleased to introduce Gail Singer, who was the producer of *Loved, Honoured and Bruised*, which was the first film we saw that evening; and back with us this evening as well is Kathleen Shannon, who was the executive producer of *Not a Love Story* from Studio D; and Dorothy Todd Hénaut, who is the producer of *Not a Love Story*. So, gentlemen, we are open for questioning—and, *excuse moi, madame*.

The Chairman: I will just mention, if I may, Dr. Halliday. that the Minister of National Health and Welfare is supposed to be on this committee on March 9, and we will let her know that we intend to get some more money on the budget situation from your department. I would like to mention that we want to thank very much the press for the coverage this committee has received from the beginning when you made your opening remarks and we saw the two films. The press gave good coverage, and I think that is the way to sensitize Canadians to this situation. I wish to thank the press very much.

Now, I will recognize Dr. Halliday, who will put the first question.

Mr. Halliday: Thank you very much, Mr. Chairman. I certainly want to welcome the minister back this evening. She got this committee off to a very flying start about a month ago with unusual crowds for a committee meeting. I do not particularly want to—with due respect to the people who are with you—comment on the movies. I would like to get into some of the more substantive things that will give us some idea of where we are going from here, both as a Parliament and you, representing the government.

I might add this: You said you have been heartened by the interest of this committee, and I think it is fair to say we have been an interested committee; but I think we were motivated

[*Traduction*]

est relativement petit. Le secrétariat de la condition féminine ne compte que 25 employés, ce qui ne nous permet pas de prendre beaucoup d'initiatives. Nous pouvons toutefois nous tenir au courant de ce qui concerne les femmes dans notre pays. Nous nous penchons sur les projets de loi qui sont déposés, et à ce niveau, il ne fait aucun doute que nous remplissons nos obligations. C'est le Secrétariat d'État qui est responsable du financement des programmes concernant les femmes.

Le Secrétariat d'État consacre 4.9 millions de dollars par année au financement de programmes. Les programmes comme les maisons de transition relèvent pour leur part du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Par conséquent, toute recommandation que je pourrais formuler ici ce soir devra être mise en oeuvre par ces divers ministères.

Je suis accompagné ce soir de personnes qui ont été directement intéressées dans la réalisation des deux films que vous avez vus le mois dernier. Je suis particulièrement heureuse de vous présenter Gail Singer, productrice du film *Aimée, honorée et meurtrie*, le premier des deux films qui vous ont été projetés le mois dernier. Je suis également heureuse de vous présenter Kathleen Shannon, qui est revenue vous rencontrer ce soir, et qui est productrice déléguée du film *Ce n'est surtout pas de l'amour*, du studio D. J'ai également l'honneur de vous présenter Dorothy Todd Hénaut, productrice du film *Ce n'est surtout pas de l'amour*. Nous sommes donc prêtes, messieurs, et, *excuse me, madam*, à répondre à vos questions.

Le président: J'aimerais simplement signaler, avec votre permission, docteur Halliday, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doit comparaître devant ce Comité le 9 mars, et nous lui ferons alors savoir que nous avons l'intention de demander un peu plus d'argent pour améliorer la situation budgétaire de votre ministère. J'aimerais également, pour les fins du compte rendu, remercier les membres des médias de l'attention accordée par la presse à ce Comité depuis que vous avez fait vos remarques préliminaires et que nous avons vu ces deux films. La presse nous a accordé beaucoup d'attention, et je pense que c'est là un moyen de conscientiser les Canadiens à cette situation. Je tiens donc à remercier particulièrement les membres de la presse.

J'accorde maintenant la parole au docteur Halliday, qui posera la première question.

M. Halliday: Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis également heureux de souhaiter de nouveau la bienvenue au ministre. C'est grâce à elle si le lancement des travaux du Comité a été autant remarqué, il y a un mois, et si une foule aussi inhabituelle était présente à une séance de comité. Je n'ai pas particulièrement l'intention, sauf le respect des personnes qui vous accompagnent, de faire la critique de ces films. J'aimerais que nous parlions de choses plus concrètes, susceptibles de nous donner une idée de l'orientation que nous, en tant que Parlement, et vous, en tant que représentant le gouvernement, devrions prendre.

J'aimerais cependant ajouter ceci: vous avez dit que l'intérêt manifesté par ce Comité vous a fortement encouragée, et je pense qu'il serait juste de dire que nos travaux ont été des plus

[*Text*]

partly by you, because you have shown that interest too. I think we are counting on your being able to transmit the recommendations that we make on to your colleagues in an effective way.

Although I have not had a lot of experience here in the House the way some members have, I think I have had enough to realize that all too often committees such as this spend time on issues of this sort . . . . I remember spending time like this, even longer, on child abuse, and I think it is fair to say nothing really significant has come of that. We have spent two years on problems with the handicapped and disabled, and something has come from it, but there are some disappointments already too. So I hope in this area that we will be able to count on the minister, Mr. Chairman, to really push this subject.

Having said that, I wonder if I could delve a little bit into the problem of funding, because the more I am around here, the more it seems to me that that is one of the major problems of getting new programs going. We are in a period of restraint, which is understandable and I accept that; but it makes it doubly difficult to get new programs started. I have not yet been persuaded, though, that sometimes programs should not be replaced by a new program. I think there are times when programs become outdated and priorities change, and after sitting through the hearings we have had the last two or three weeks here, what we have heard from our witnesses suggests to me that we have some pretty high priorities we should be looking after as a Parliament and as a government. I think if your colleagues cannot find this new money that should be available, then there is an onus on the government to start transferring money from one program that has less of a demand on it, from the point of view of helping those who need it most. We have been hearing that comment from the Minister of National Health and Welfare and from the Prime Minister fairly often in the last year or two, that the time has come when we must help those who need it most, but I am convinced that we have heard in the last few weeks about those who need it most. I will leave it at that for the time being.

Now, in your responsibility for the status of women, I wonder what your 25 people might have done in terms of establishing what needs to be done now in the way of implementing new programs, further funding for transition houses and so on. You mentioned in your opening remarks to us on January 26 the fact that there were immediate needs in funding for various aspects of this problem, needs for more informational programs. Also, the needs for changes in the legal status and so on.

[*Translation*]

intéressants. Je crois toutefois que vous avez eu un rôle à jouer à cet égard, car l'intérêt que vous nous avez manifesté nous a grandement motivés. Nous comptons sur vous pour transmettre de manière efficace nos recommandations à vos collègues.

Même si mon expérience de la Chambre n'est pas aussi longue que celle de certains autres membres du Comité, je pense qu'elle est suffisante pour me permettre de constater qu'il arrive trop souvent que des comités comme le nôtre consacrent beaucoup de temps à des questions de cette nature . . . Je me rappelle avoir consacré presque autant de temps, peut-être même plus, à la question des enfants battus, et je pense que l'on pourrait, sans trop se tromper, dire qu'on n'a pas vraiment donné suite à nos recommandations. Nous avons passé deux ans à étudier les problèmes des handicapés et des invalides et nous avons formulé des recommandations. Mais nous sommes déjà quelque peu désillusionnés à ce niveau. J'espère donc que nous pourrons compter sur le ministre, monsieur le président, pour promouvoir cette question.

Cela étant dit, je vais maintenant passer à la question du financement, car il me semble, à mesure que j'acquiers de l'expérience, que c'est l'un des problèmes fondamentaux pour ce qui est de lancer des nouveaux programmes. Nous traversons actuellement une période de compression budgétaire, cela est fort compréhensible, et je l'accepte. Mais cela aggrave la difficulté pour ce qui est de lancer de nouveaux programmes. Mais l'on n'a toutefois pas réussi à me convaincre qu'il ne serait pas opportun, parfois, de remplacer les programmes existants par de nouveaux programmes. En effet, certains programmes finissent par devenir désuets, et les priorités changent. Cela fait maintenant deux ou trois semaines que nous avons des audiences et certains témoins ont laissé entendre qu'il conviendrait que nous, en tant que Parlement et en tant que gouvernement, nous penchions sur certaines questions relativement prioritaires. Je pense que si vos collègues ne peuvent pas mettre de nouveaux fonds à votre disposition, il appartient donc au gouvernement de transférer des fonds à partir de programmes moins prioritaires, pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Depuis un an ou deux, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que le Premier ministre lui-même, ont déclaré assez souvent que le temps était venu de venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin. Et je suis maintenant persuadé que nous avons entendu parler, ces dernières semaines, justement de ceux qui en avaient le plus besoin. Je n'élaborerai pas plus longuement là-dessus.

En tant que responsable de la condition féminine, je me demande ce que vous et vos 25 employés ont pu faire pour déterminer ce qu'il faudrait faire maintenant pour lancer de nouveaux programmes, financer des maisons de transition, et ainsi de suite. Vous nous avez dit dans votre déclaration préliminaire, le 26 janvier, qu'il existait un besoin immédiat pour ce qui est de financer divers aspects de ce problème et mettre sur pied un plus grand nombre de programmes d'information. Je pense qu'il faudrait également tenir compte de la nécessité de modifier la situation juridique, et ainsi de suite.

[*Texte*]

• 2025

We were told this morning, Mr. Chairman, by our witness from the Women's Research Centre in Vancouver when I asked her what research they had done on the need for funding, the answer was none. She said they felt the manpower, the womanpower, the personpower for that rested in the departments here in Ottawa.

I am wondering what work your officials might have done by way of assessing the needs in funding the immediate needs in these transition houses and whatever else is needed in that way. What are the immediate needs in educational programs and so on? Have your staff been able to come to grips with that in terms of what they are going to recommend either to the Secretary of State or to the Minister of National Health and Welfare?

Mrs. Erola: First of all, as I said, I made it obviously clear we are not a funding agency and have no ability to provide funds for them. But we do know the need is very great. I could break down for you, for instance, the number of transition homes in Canada. I have the complete breakdown here. There are 13 in B.C., 2 in Alberta, 7 in Saskatchewan, 2 in Manitoba, 40 in Ontario, 24 in Quebec, 1 in P.E.I., 1 in New Brunswick, 1 in Nova Scotia, 1 in the Yukon, 1 in Newfoundland and none in the Northwest Territories. The last one, the bottom of the list, the Northwest Territories, gives me a great deal of difficulty because we do know that native women are statistically high on the top of the list, yet we have none in the Northwest Territories. But again we have a great problem there because of the vast territory, and it would be impossible to have a number of homes strung out across all of the Northwest Territories. But certainly the fact there are none in that area is of great concern to me.

Now to the funding, as you know, most of them— at least 20, I believe—are funded through the capital assistance program and these homes, therefore, are initiated at the provincial level and we come in and match the funding. That seems to me to be rather awkward because we are in this case waiting for the initiative to come from the provinces, from the municipalities, and then we react. I see our role— that is the federal role—as being one which should not be reactive. We should be providing some leadership in this area because the problem is one not isolated in small communities or pockets across the country. Because it is across the country, it is universal. It is a problem I think we, as a federal government, should be looking at in a much broader sense and taking more initiative in the funding.

It is difficult for me to say at this stage what should be the lead agency at the moment. We are not that lead agency. I

[*Traduction*]

Le témoin de ce matin, monsieur le président, qui représentait le *Women's Research Centre*, de Vancouver, a déclaré, en réponse à ma question en ce sens, qu'aucune recherche n'avait été faite sur les besoins en matière de financement. Elle nous a dit qu'elle croyait que cette responsabilité relevait des ministères ici, à Ottawa, qui, eux, disposaient des années-hommes, femmes ou personnes pour ce faire.

J'aimerais donc savoir ce que votre ministère a fait pour évaluer les besoins immédiats en matière de financement des maisons de transition et autres besoins en général. Quels sont les besoins immédiats en matière de programmes d'éducation, et ainsi de suite? Votre personnel a-t-il décidé de ce qu'il allait recommander, soit au Secrétariat d'État, soit au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

Mme Erola: J'aimerais d'abord répéter ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que nous ne sommes pas un organisme de financement et que nous n'avons pas les pouvoirs nécessaires pour fournir des fonds aux maisons de transition. Mais nous savons que les besoins sont énormes. Je pourrais par exemple vous donner la ventilation du nombre de maisons de transition qui existent au Canada. J'ai les données ici, en main. Il y en a 13 en Colombie-Britannique, 2 en Alberta, 7 en Saskatchewan, 2 au Manitoba, 40 en Ontario, 24 au Québec, 1 à l'Île-du-Prince-Édouard, 1 au Nouveau-Brunswick, 1 en Nouvelle-Écosse, 1 au Yukon, 1 à Terre-Neuve et aucune dans les Territoires du Nord-Ouest. Je me préoccupe beaucoup du fait qu'il n'y en ait pas dans les Territoires du Nord-Ouest, car nous savons que, statistiquement parlant, les femmes autochtones sont très haut sur la liste des besoins. Cependant, nous n'avons aucune maison de transition dans les Territoires du Nord-Ouest. Je sais que l'étendue du territoire pose un problème grave et qu'il serait impossible d'installer toute une série de maisons de transition à travers les Territoires du Nord-Ouest. Il n'en demeure pas moins que le fait qu'il n'y en ait aucune dans cette région me préoccupe énormément.

Mais pour en venir à la question du financement, vous savez probablement que la plupart des maisons de transition, au moins 20, il me semble, sont financées par le truchement du programme d'aide à l'investissement, et ces maisons, par conséquent, sont établies d'abord par les gouvernements provinciaux, et le gouvernement fédéral vient ensuite partager les frais. Cela me semble une façon assez complexe de procéder, car nous attendons que les provinces et les municipalités prennent l'initiative et nous réagissons ensuite. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de réaction. Il me semble qu'il devrait prendre l'initiative dans ce domaine, car le problème n'est pas limité à de petites collectivités ou à certains centres à travers le pays. C'est un problème qui touche l'ensemble du pays, un problème universel. Il me semble donc que le gouvernement fédéral devrait adopter un point de vue beaucoup plus général et prendre plus d'initiatives dans le domaine du financement.

Il est très difficile pour moi de dire, à ce moment-ci, quel organisme devrait jouer ce rôle de premier plan. Ce n'est certes

[*Text*]

think probably Health and Welfare would be the lead agency and perhaps Central Mortgage and Housing could look at the possibility of providing special funding for—these are just ideas I throw out at you—these kinds of homes.

I was in Newfoundland last week. The home there is underfunded and has a waiting list. It is full and there are, I think, something like twenty women waiting to be admitted to this home.

So I do think there should be a greater initiative at the federal level to make sure this kind of service is provided evenly across the country.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, to the minister, I think we first have to find out what the need is, and obviously there is a need.

Mrs. Erola: Yes.

Mr. Halliday: Numerially speaking, what is the need? To me that is probably a problem your officials are going to have to decide if they have not already done so, because I can understand the funding comes from some other department, but I think the need and the push for it and the demonstration that there has to be money found has to come from your officials, if I am not mistaken. I stand corrected if I am wrong.

I am wondering if you have had a chance to assess that need and, if not, when are you going to get at that?

Mrs. Erola: We have not had a chance to come up with a complete set of numbers. It is also very difficult to know just how many are out there because a great many women are battered in their homes over a period of years and never seek help for a period of years. I am not sure we are going to find out how many women are really seeking such help until we provide them with homes where they find refuge.

It is a case of what comes first, the chicken or the egg. I think we are seeing the tip of the iceberg here with those who are in great need coming forward. But I suspect there are a great many more out there, and it is almost impossible to find out who they are until they come forward.

• 2030

However, I do know this is a subject that has been dealt with. You had a brief from the Status of Women Advisory Council, and they too have done much the same kind of work as we have done. But we do not have the hard numbers there, and I think you are right, we should come up with as firm a figure as we possibly can.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, may I ask this question of the minister in another way?

The Chairman: Sure.

[*Translation*]

pas le nôtre. Peut-être que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait jouer ce rôle de premier plan, et il serait peut-être opportun également pour la Société centrale d'hypothèques et de logement d'examiner la possibilité de fournir des fonds spéciaux, et ce ne sont là que des idées, pour ce genre de maisons.

Je suis allée à Terre-Neuve la semaine dernière. La maison de transition de cette province ne reçoit pas suffisamment de fonds et elle a une liste d'attente. Cette maison est remplie; il y a quelque 20 femmes qui attendent pour y être admises.

Il me semble donc que le gouvernement fédéral devrait prendre un peu plus d'initiatives pour s'assurer que ce genre de service soit fourni uniformément à travers tout le pays.

M. Halliday: Monsieur le président, j'aimerais dire au ministre qu'il me semble qu'il faudrait d'abord commencer par cerner les besoins qui, il ne fait aucun doute, existent.

Mme Erola: C'est exact.

M. Halliday: Est-ce que vous pouvez nous donner des chiffres sur ces besoins? C'est quelque chose que les membres de votre personnel devront faire, si ce n'est déjà fait, car je crois savoir que les fonds proviennent d'un autre ministère, mais, si je ne m'abuse, c'est votre ministère qui est responsable de déterminer les besoins, de les faire connaître et de justifier les besoins en matière de financement. Corrigez-moi si j'ai tort.

J'aimerais savoir si vous avez déjà évalué ces besoins et, le cas échéant, quand vous le ferez.

Mme Erola: Nous n'avons pas encore pu cerner exactement les besoins. Il est aussi très difficile d'établir des statistiques sur les femmes battues, parce qu'un grand nombre d'entre elles qui le sont pendant des années n'ont pas immédiatement la réaction d'aller demander de l'aide. A mon avis, nous ne saurons pas vraiment combien de femmes ont besoin de ce genre d'aide avant que nous ne leur fournissions des maisons de transition où elles peuvent se réfugier.

Cela revient à essayer de déterminer lequel des deux est venu en premier, de la poule ou de l'oeuf. Celles qui en ont grand besoin et qui demandent de l'aide ne forment, à mon avis, que la partie émergée de l'iceberg. Mais je soupçonne qu'il y en a un bien plus grand nombre et il est presque impossible de savoir qui elles sont avant qu'elles ne demandent de l'aide.

Je sais toutefois que c'est une question sur laquelle il faut se pencher. Vous avez reçu un mémoire du Conseil consultatif sur la situation de la femme qui a fait beaucoup le même genre de travail que nous. Mais nous n'avons pas de données précises, et je pense que vous avez raison: nous devrions compiler des statistiques aussi précises que possible.

M. Halliday: Monsieur le président, puis-je poser cette question au ministre d'une autre façon?

Le président: Bien entendu.

[*Texte*]

Mr. Halliday: To whom should my people, say in Woodstock, where they have an emergency centre now who are crying for financial help, desperately in need of it, I must say; barely able to stay afloat— whom should they be putting the pressure on, besides myself? Should they be going to you, or the Minister of National Health and Welfare, the Secretary of State? I am sure they would like to know that.

Mr. de Corneille: How about Davis?

Mrs. Erola: They would first have to go to the province— yes, they would. He is absolutely right about that, because the best way to fund a transition home at the moment is through the Capital Assistance Program, and that first must come from the province. They would go to the province and say we must have a transition home, and then the federal government kicks in the funding, 50:50.

Mr. Halliday: Let me go at it another way, then. You have agreed that some federal leadership needs to be shown here, and that I agree with. Have you any plans now to have a federal-provincial conference of ministers responsible for this area? Have you plans afoot to have that? What are your plans?

Mrs. Erola: Yes, yes, I do. Plans are afoot now to meet with all the ministers responsible for the Status of Women; the provincial ministers. I have written letters to all the provinces requesting a meeting with all of them, and this is one of the issues with which I would deal at that meeting. We have a date set now tentatively for May, and I have had a favourable response from a number of ministers— already from British Columbia. I must say British Columbia has been very active and progressive in this area. I hope at that meeting to deal with not just this issue but a number of other issues. It will be the first such conference ever held, by the way.

Mr. Halliday: I think it is fair to say that while we were in government, we did have plans made for a conference, although the date had not been set and it had not gone that far. But I am glad to see that you are pursuing this and will have something in the very near future.

Mrs. Erola: We have had a great deal of co-operation in this area, by the way, from the provinces. Our officials have met, I think, three times thus far, and there has been a great deal of interest at the official level. Again, I thought we were going to encounter some opposition, and there has been virtually none. It has been obvious to me that they have been waiting for federal leadership. I am very happy this has happened.

Mr. Halliday: My reference again, Mr. Chairman, to the witness this morning—Ms Barnsley might suggest my memory is rather short, but she gave us a very good presentation this

[*Traduction*]

M. Halliday: J'aimerais savoir à qui mes contribuables, mettons de Woodstock, où il existe un centre d'accueil qui a désespérément besoin d'aide financière et qui a beaucoup de difficulté à se maintenir à flot, je me demande donc, comme je le disais, auprès de qui ces contribuables devraient exercer des pressions, à part moi-même. Devraient-ils s'adresser à vous, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou encore au Secrétaire d'État? Je pense qu'ils aimeraient bien avoir la réponse à cette question.

M. de Corneille: Ne devraient-ils pas d'abord s'adresser à Bill Davis?

Mme Erola: En effet, ils devraient commencer par s'adresser à la province. Je dois dire que M. de Corneille a raison, car la meilleure façon de financer une maison de transition en ce moment est par le truchement du programme d'aide à l'investissement, et l'initiative doit d'abord être prise par la province. Il faut d'abord s'adresser aux autorités provinciales, pour faire valoir la nécessité d'une maison de transition, et c'est alors que le gouvernement fédéral partage les frais, moitié-moitié.

M. Halliday: J'aimerais alors poser cette question d'une autre façon. Vous nous avez dit qu'il conviendrait que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan à cet égard, et je suis d'accord avec vous là-dessus. Projetez-vous une conférence fédérale-provinciale de ministres responsables? Avez-vous des plans en ce sens? Quels sont vos projets?

Mme Erola: Oui, oui. Nous projetons en effet de réunir tous les ministres provinciaux responsables de la situation de la femme. J'ai écrit des lettres à toutes les provinces, les invitant à participer à cette rencontre. J'ai l'intention de soulever cette question lors de notre réunion. Nous avons prévu provisoirement qu'elle sera tenue au mois de mai et j'ai reçu une réponse favorable d'un certain nombre de ministres, dont celui de la Colombie-Britannique. Je dois dire que la Colombie-Britannique a été très active et très innovatrice dans ce domaine. J'espère, à cette réunion, que nous ne traiterons pas surtout de cette question, mais également d'un grand nombre d'autres questions. Et, soit dit en passant, ce sera la première conférence semblable.

M. Halliday: Permettez-moi de rétablir les faits. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avions projeté la tenue d'une telle conférence, bien que la date n'ait pas été fixée. Nous n'étions pas encore rendus là. Mais je suis heureux d'apprendre que vous continuez dans cette veine et que cette conférence aura lieu dans un proche avenir.

Mme Erola: J'aimerais également dire que les provinces ont collaboré étroitement avec nous. Nos hauts fonctionnaires se sont déjà réunis trois fois, je pense. En outre, les plus hautes instances ont également manifesté un vif intérêt. Je pensais aussi que nous aurions à faire face à quelques objections, mais il n'y en a presque pas eu. Il me semble assez évident que l'on attendait une initiative du gouvernement fédéral. Je suis très heureuse de voir que cela s'est produit.

M. Halliday: Je reviens encore au témoin de ce matin, monsieur le président. M^me^ Barnsley dira peut-être que j'ai la mémoire courte, mais elle nous a fait un très bon exposé ce

[*Text*]

morning, and she today, as did others earlier, brought to our attention the importance in their minds—and you alluded to it yourself on page 23:15 of your opening presentation. You alluded to the importance of appropriate changes in addressing the whole criminal justice system—

The Chairman: What page is that?

Mr. Halliday: It is on page 23:15 on the issue of January 20, about the middle of the column.

You were just addressing the fact that, as you say, we have to address the criminal justice system to meet the needs of battered women. The people this morning addressed that very effectively—from one point of view, certainly. It was a fairly hard-nosed point of view, and maybe that is what is needed. I think it is a debatable point, possibly. I am wondering what your current thoughts on that are and whether your officials have given that some consideration. If so, have you made any representations yet to the Minister of Justice, who I presume is the person you have to needle and prod to get some changes there, if that is what should be done?

Mrs. Erola: You mean changing the system so we have criminal charges that the wife-batterer—

Mr. Halliday: That is certainly one aspect of it. They were stressing today incarceration of the convicted, and a number of areas where tbey wanted to tighten up the criminal justice system. In some cases I guess the provisions are there but they are not being implemented.

Mrs. Erola: I did not have an opportunity to examine this morning's brief yet. I am looking forward to doing so. But certainly we feel very strongly that while the matter rests in family court, the issue is treated rather lightly. The wife-batterer is not treated in the same manner as he would be if it were handled in criminal court. I do feel this change must be made if we are going to give the batterer the weight I think it should have.

• 2035

Mr. Halliday: Just a supplementary, if I may, to that one last point, Mr. Chairman. Could we then, Mr. Chairman, to the minister, expect that she will be making representations to the Minister of Justice in the near future on changes that you and your officials think would be appropriate in the criminal justice system?

Mrs. Erola: Yes.

Mr. Halliday: When might we expect to be alerted to that?

Mrs. Erola: We will be making those representations, but it would be very helpful if this committee were to make the recommendations as well. It would reinforce our—

[*Translation*]

matin et elle a attiré notre attention aujourd'hui, comme d'autres l'avaient déjà fait, sur l'importance, comme vous l'avez fait d'ailleurs, à la page 23:15 de votre déclaration préliminaire, des changements qui s'imposent au niveau de l'ensemble du système de justice criminelle.

Le président: A quelle page?

M. Halliday: La page 23:15 du fascicule du 20 janvier, vers le milieu de la colonne.

Vous avez parlé, à ce moment-là, de la nécessité de se pencher sur le système de justice criminelle, et de le modifier pour répondre aux besoins des femmes battues. Les témoins de ce matin ont bien abordé ce problème, d'un point de vue, bien entendu. C'était un point de vue bien déterminé, et c'est peut-être ce qu'il faut. C'est peut-être une question assez controversée. Je me demande ce que vous pensez de cela à l'heure actuelle et si vos fonctionnaires se sont penchés sur cette question. Dans l'affirmative, j'aimerais savoir si vous vous êtes adressée au ministre de la Justice, qui, je le suppose, est responsable de ce genre de changements, s'ils s'imposent?

Mme Erola: Vous voulez dire modifier le système de manière à prévoir qu'une poursuite au criminel puisse être intentée contre un homme qui bat sa femme . . .

M. Halliday: C'est un aspect de la question. On a mis l'accent aujourd'hui sur l'emprisonnement des coupables et sur un certain nombre de domaines où il conviendrait de resserrer le système de justice criminelle. Je suppose que des dispositions existent qui prévoient certains cas, mais qu'elles ne sont pas appliquées.

Mme Erola: Je n'ai pas encore eu le temps de passer en revue le mémoire de ce matin. C'est quelque chose que j'anticipe avec beaucoup de plaisir. Mais il ne fait aucun doute que bien que nous soyons fortement d'avis que cette question relève du tribunal de la famille, nous n'en pensons pas moins qu'on ne la considère pas assez sérieusement. Un homme qui bat sa femme n'est pas traité de la même façon par le tribunal de la famille que par une cour criminelle. Il faudra que des changements soient apportés pour accorder à ce problème des femmes battues toute la considération qu'il mérite.

M. Halliday: Avec votre permission, monsieur le président, j'aurais une question supplémentaire à poser sur ce dernier point. Mme le ministre pourrait-elle nous dire, monsieur le président, si elle a l'intention de s'adresser au ministre de la Justice, dans un avenir prochain, pour lui parler de changements qu'il conviendrait, selon elle et ses fonctionnaires, d'apporter au système de justice criminel?

Mme Erola: Oui.

M. Halliday: Quand pouvons-nous espérer avoir des renseignements là-dessus?

Mme Erola: Nous avons l'intention de présenter des recommandations au ministère de la Justice, mais il serait fort utile que ce Comité fasse de même. Cela renforcerait notre . . .

[*Texte*]

Mr. Halliday: I am sure one aspect of our report would be addressing ourselves to that issue.

Mrs. Erola: Yes.

Mr. Halliday: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Dr. Halliday.

With your permission, may I intervene on this line of questioning? It is regarding funding. You mentioned that the federal government . . . would share the costs fifty-fifty.

Mrs. Erola: Yes.

The Chairman: And you mentioned the number of transition houses. Do you have any idea of the cost per house, or the budget? Could we identify the budget to Health and Welfare, if it is possible to get some figures from the department?

Mrs. Erola: I think we can, can we not? I will ask one of my officials to answer. They vary from province to province.

Ms Diane Woods (Status of Women): Their budgets run anything from $15,000 to $20,000 or $30,000, depending on how much money they are able to raise. A lot of their staff end up being volunteers because that is the only way they can keep things going.

Mrs. Erola: I might add that, on the whole, most of the transition homes in Canada have come into being because a lot of women in Canada cared about many other women. It has been on a fly by the seat of your pants basis as far as funding is concerned and as far as volunteer work is concerned. I personally would like to see it raised to such a degree that many of these women are at least recognized in some form or another of payment.

The Chairman: Thank you. Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: First of all, I would like to thank you so much—I am speaking to the minister through you, Mr. Chairman—for the leadership you have given in really bringing forth the subject of the Status of Women into areas which have in the past been somewhat left alone—the embarrassing ones, the ones that have been hushed up, the ones that have been passed over because they are embarrassing. It seems to me that you have not been satisfied merely with talking only about the problem of equal pay in the workplace, et cetera, but also about something that is much more fundamental, the condition of women in our country which, thanks to the two excellent films you initiated and brought to our attention, brought forward the fact that many women are suffering from outright violence which leads to death, to murders, to an extraordinary wife-beating, to the problems of, if you will, the degradation of the human being, of pornography and of all of these things which have really put a large number of women whom we forget about, the unseen, into such great danger.

Certainly as a man, when I think of fear in Canada, I would only think of fear of perhaps walking down a dark street at

[*Traduction*]

M. Halliday: Je suis certain que nous aborderons cette question dans notre rapport.

Mme Erola: Oui.

M. Halliday: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Halliday.

Avec votre permission, puis-je poser une question? Cela concerne le financement. Vous avez dit que le gouvernement fédéral partage les coûts, moitié-moitié.

Mme Erola: C'est exact.

Le président: Et vous nous avez donné la ventilation du nombre de maisons de transition. Avez-vous une idée du coût d'une maison, ou de son budget? Pourrions-nous avoir une idée d'un budget, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, bien sûr, si le ministère pouvait nous donner des chiffres?

Mme Erola: Je pense que ce serait possible, n'est-ce pas? Je demanderai à un membre de mon personnel de répondre à cette question. Ils varient d'une province à l'autre.

Mme Diane Woods (condition féminine): Le budget d'une maison de transition peut aller de $15,000 à $20,000 ou $30,000, selon les fonds qu'elles peuvent obtenir. Le personnel consiste, en grande part, de bénévoles, car c'est la seule façon pour elles de faire leur travail.

Mme Erola: J'aimerais ajouter qu'un grand nombre de maisons de transition, au Canada, existent parce que beaucoup de femmes canadiennes se sont intéressées au sort d'autres femmes. On peut résumer toute la question du financement et du bénévolat par ceci: on s'est toujours débrouillé avec les moyens du bord. J'aimerais qu'un grand nombre de ces femmes reçoivent une forme ou une autre de paiement en reconnaissance de leurs services.

Le président: Merci. Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: J'aimerais commencer par vous remercier—et je m'adresse au ministre par votre intermédiaire, monsieur le président—de l'initiative dont vous avez fait preuve en intéressant le ministère de la Condition féminime à des questions que l'on avait trop souvent laissées de côté—c'est-à-dire les questions gênantes, celles que l'on passe sous silence, celles que l'on mettait sur les tablettes parce que, justement, elles étaient gênantes. Vous ne vous êtes pas contentée de parler du problème du salaire égal dans le milieu de travail, et ainsi de suite, mais vous avez aussi soulevé des aspects beaucoup plus fondamentaux de la condition féminine dans notre pays. Grâce aux deux excellents films que vous nous avez fait projeter, vous avez rendu public le fait que bien des femmes souffrent d'une violence excessive qui va jusqu'à la mort, au meurtre, aux problèmes très graves des femmes battues et de la dégradation de l'être humain, de la pornographie et de toutes les situations qui mettent un bon nombre de femmes que, malheureusement, nous oublions, dans un tel danger.

Il ne fait aucun doute qu'en tant qu'homme, quand je pense aux craintes que l'on peut avoir au Canada, je ne pense qu'au

[*Text*]

night or something of that nature, that kind of fear. We forget that women are facing fear in their homes every day, fearful every hour for their children, for their own lives, and this is the unseen and unknown story. I therefore just want to say that what you have done, by opening up this area which has not been opened up before in such a way, at least for us to consider, has been an example for other jurisdictions to now feel that it is a fair thing, a proper thing, to talk about.

And again, I think the people who made the films deserve a very special thanks for their role in providing these important issues.

While I think funds for transition and halfway houses is vitally important in terms of emergency work to help the many thousands who have to flee, tragically, from their own homes, I would like to bring up two questions. Perhaps I could pose the first one. They are both general kinds of issues and therefore, because you are working in the ministry, at the level you are, you might perhaps throw some light on what we can do about them. The first one is, in general we have, I think, been carrying out, through the changes in our penal system—in our justice system—trying to move from vengeance and reprisals, from revenge, to a system which tries to prevent crime where possible and tries to rehabilitate those who have committed crimes.

• 2040

We see that this is all very well and good and, in fact, I support this kind of enlightened and modern approach, but one of the problems one sees emerge out of this situation of the battered wife or battered woman—whether it be mental or physical abuse—is that the victims are not given as much attention as the criminal.

We have moved far in our concern to rehabilitate, and quite wisely so, because it certainly saves the country money when we rehabilitate criminals and put them to useful work. But it seems, in this attempt, we are over-balanced now to a point where the victim is given less concern than the criminal. The victim has to prove, all along the way, the truth of her plight and the code of laws, the system of justice, the bail arrangements, the attempts to keep people from going into jail and so on, in fact, create danger for the victim because she cannot be safe. The fact that the criminal can get away, can get out again, can threaten, is in fact one of the major problems that face us. Also, the victim has to flee the house that is her home, instead of the other way around, instead of the criminal having to leave the home.

Therefore, we see here a fundamental problem; the very people who we would normally turn to in the community, those who are, in other words, sensitive and concerned about human rights, are the very ones who have built up a system of human rights that so protects the criminal, that the victim is victi-

[*Translation*]

genre de craintes que l'on peut éprouver dans une rue mal éclairée la nuit, par exemple. Mais nous oublions trop souvent les femmes qui vivent dans la crainte dans leur propre foyer, tous les jours, qui craignent à chaque heure pour leurs enfants, pour leur propre vie. Et c'est là une situation que l'on connaît mal, que l'on ne voit pas. J'aimerais donc dire que ce que vous avez fait en mettant cette situation au grand jour, ce qui était sans précédent, en nous demandant de nous pencher sur ce problème, que cela a servi d'exemple à d'autres niveaux de compétence et que, grâce à vous, c'est un sujet que l'on n'hésitera plus à aborder.

En outre, je pense que les réalisateurs de ces films méritent d'être remerciés bien spécialement du rôle qu'ils ont joué pour ce qui est de mettre ces questions importantes en lumière.

Même si je pense que le financement des maisons de transition et des foyers d'accueil est d'importance vitale pour venir en aide, dans des situations d'urgence, aux milliers de femmes qui doivent fuir, fort tragiquement d'ailleurs, leurs propres foyers, j'aimerais soulever deux questions. Je vais commencer par la première. Ce sont toutes deux des questions assez générales, et vu votre niveau de responsabilité au ministère, vous pourrez peut-être nous dire ce que nous devrions faire. Ma première question porte sur la tendance qui semble se dessiner au niveau de notre système de justice criminelle, et c'est de passer de la vengeance à la prévention du crime et à la rééducation des criminels.

J'appuie en fait cette approche éclairée et bien moderne, mais il me semble que l'on accorde beaucoup plus d'attention, à ce moment-là, aux criminels qu'à la femme victime de violence, tant psychologique que physique.

Nous sommes allés assez loin dans notre désir de rééduquer les criminels, et je crois que c'était une décision assez sage. En effet, cette façon de procéder fait économiser beaucoup d'argent au pays, car l'on peut alors mettre les criminels rééduqués à contribution. Mais il me semble que, ce faisant, on accorde plus d'attention aux criminels, au détriment de la victime. La victime doit fournir des preuves, à tous les niveaux, de ses problèmes et le code de justice, le système de justice criminelle, le système de cautionnement, les efforts que l'on fait pour mettre le moins de monde possible en prison, et ainsi de suite, donnent lieu à une situation fort dangereuse pour la victime, car elle ne jouit d'aucune sécurité. Le fait qu'un criminel peut s'échapper, peut sortir de prison, constitue une menace et l'un des plus grands problèmes auxquels nous faisons face. De plus, c'est la victime qui doit quitter le foyer, plutôt que le contraire.

Par conséquent, cela donne lieu à un problème fondamental. En effet, les personnes à qui l'on a tendance à s'adresser normalement, au sein de la collectivité, celles qui, en d'autres termes, sont intéressées à la question des droits de la personne sont celles-là même qui ont mis sur pied un système de droits

[*Texte*]

mized and their rights, the women's rights, are not protected. So one has a built in problem with the system, a fundamental problem. I wonder how you can deal on that level because that is the case, the overall level of the problem; how can we overcome and change perceptions of the victim, and the victim's rights. It is a major area which has not received much attention until now. I think you have opened this up with this whole issue of battered wives.

Mrs. Erola: Well, you are asking for a lot of answers, Mr. Chairman, but certainly what you point to is very true and we refer to it as systemic discrimination: it is built into the system. When we talk about systemic discrimination, we generally refer to it in the workplace where certain situations exist which prevent women, perhaps, from climbing within an organization or attaining the kind of positions they do in a company because the system is built to thwart them.

Well, I happen to feel that this actually happens in society and in this case to battered wives as well. When a woman is beaten, she has to leave her home. The batterer is perfectly safe. He can stay in his house; she must seek help elsewhere. The system is such, that so often the woman who is battered has no economic resources at all. She has no money and no place to go and the system is also built in where there are often residency requirements which say that none of the social services are available to her unless she has been in a certain area for a certain period of time.

I will give you an example. For instance, if a woman is battered in Winnipeg and she manages to get away to her family is in Ontario, if she manages to go to Ontario, she cannot apply for any of the social services available in Ontario because she has not established residency requirements in the other province. And this is what is called systemic discrimination within that particular area. I think that these are problems that we must recognize as well. Though there is help available to this woman on a piecemeal basis, the system is such that there is no thrust overall in the country that says there is help available to her immediately. You have touched on a problem this committee should look at, or make some recommendations towards. Thank you.

• 2045

Mr. de Corneille: My second point follows what the minister has been saying and it has to do with another fundamental question. I was referring to the problem of the system which is concerned about the rehabilitation of the criminal, but has not focused on the victim; about the human rights of the criminal, helping him to become a more productive citizen, but failed to consider the human rights of the victim.

You entered into my second concern, and I ask you how we can deal with this: You were talking about the problem of jurisdictions. This morning we had a witness who pointed out the importance of being able to provide some kind of compre-

[*Traduction*]

de la personne qui protège tellement le criminel que la victime se trouve doublement punie. Les droits des femmes ne sont pas protégés. Donc, l'on a intégré le problème fondamental dans le système. Je me demande comment l'on pourrait régler ce problème, car il existe. Comment peut-on changer la perception de la victime et la perception de ses droits? C'est une question fort sérieuse, sur laquelle l'on ne s'est pas tellement penché jusqu'à maintenant. Et c'est un problème qui a surgi de toute cette question des femmes battues.

Mme Erola: Eh bien, vous demandez beaucoup de réponses. Mais ce que vous dites est fort vrai et nous appelons cela de la discrimination systémique, c'est-à-dire qu'elle est inhérente au système. Ce genre de discrimination s'applique habituellement au lieu de travail où les femmes sont, dans certains cas, empêchées d'avancer au sein de l'organisation ou d'occuper certains postes au sein d'une société parce que le système est conçu de façon à les réprimer.

A mon avis, cela vaut également pour la société en général, et les femmes battues en souffrent également. Lorsqu'une femme est battue, elle doit quitter son foyer. Le mari, lui, par contre, est en toute sécurité. Il peut continuer de vivre dans la maison. La femme, elle, doit aller chercher de l'aide ailleurs. Le système est conçu de telle façon qu'il arrive souvent que la femme battue n'a aucune ressource économique. Elle n'a pas d'argent et elle ne sait pas où s'adresser. Le système est également structuré de manière telle qu'il existe des critères de résidence, c'est-à-dire qu'une femme n'a accès à aucun service social, à moins d'avoir vécu dans une région donnée pour une période donnée.

Laissez-moi vous donner un exemple. Une femme battue à Winnipeg qui réussirait à se réfugier chez des parents en Ontario n'aurait accès à aucun des services sociaux disponibles dans cette province, car elle ne répondrait pas aux critères de résidence. Et c'est ce que l'on appelle de la discrimination systémique dans ce domaine particulier. Ce sont des problèmes dont on doit également tenir compte. Alors, même si cette femme a accès à une aide minime, le système est tel, à travers le pays, qu'elle n'a accès à aucune aide immédiatement. Vous avez soulevé un problème que ce Comité devrait étudier, ou à l'égard duquel il devrait formuler des recommandations. Merci.

M. de Corneille: Ma deuxième question fait suite à ce que le ministre vient de dire et touche à un autre sujet fondamental. J'ai parlé du problème d'un système qui s'intéresse à la rééducation du criminel au détriment de la victime, j'ai parlé des droits du criminel et de toute l'aide qu'on lui donne pour en faire un bon citoyen et du fait qu'on semble laisser un peu de côté les droits de la victime.

Vous avez donc fourni une introduction à ma deuxième question et j'aimerais vous demander ce que l'on pourrait faire pour résoudre ce problème. Je veux parler de la question des compétences. Le témoin de ce matin a parlé de l'importance

[*Text*]

hensive and equal system whereby protection would be afforded to a victim throughout the nation.

I indicated this morning to Jan Barnsley, that I had reservations about the offer our federal government made last summer to turn family law over to the provinces. I noticed the provinces were demanding this, almost to a province. One of the previous questions in this committee displayed that there is sometimes a lack of awareness of how much the provinces have dominated these issues. The federal government does not have jurisdiction in many of these things. I told the witness this morning that I have misgivings about family law being turned over to the provinces.

She agreed completely and pointed out, for example, in the case of battered wives—and the same thing applies to child abuse, to all family problems—that people can simply escape to another jurisdiction. Unless there is total reciprocity, I would hate to see family law moved entirely into the area of the provinces. Also there may be uneven situations where the law in one province does not protect a person in another.

I wanted to ask you: How, if the federal government—and this committee is going to make its recommendations— wishes to recommend that the federal government play a major role in this area— it obviously flies in the face of the direction, and the suggestions that did not go into the constitution, but which were in the constitution discussions. Do you feel it is valid for us, as a committee, to suggest that the federal government should try to co-ordinate more, and assert some sense of jurisdiction in family law, in order to protect not only battered wives, but battered children, et cetera.

Mrs. Erola: Mr. Chairman, I agree with him completely. He has the support of myself, and I would say 99 per cent of the women's organizations in the country. They support very strongly jurisdiction for divorce remaining with the federal government and related workers, with the exception of the Province of Quebec, where they have a different system. There is total support throughout the country. As I travel throughout Canada, and within the last two weeks I have been in both Newfoundland and British Columbia, the women with whom I have spoken—those who work closely with transition homes and rape crisis centres—all feel this area must remain within federal jurisdiction. There is a great fear that it will change and women of this country will face even greater problems. It is a recommendation I heartily endorse, and I have the support of those women who have been involved with the situation in Canada.

Mr. de Corneille: And that would include such things as a co-ordination of a police computers; the interlocking of co-operation through the use of—?

Mrs. Erola: Maintenance orders.

Mr. de Corneille: —maintenance orders and so on. The federal government would be able to try to achieve co-ordina-

[*Translation*]

d'instaurer un système complet et égalitaire qui protégerait les victimes partout dans le pays.

J'ai dit ce matin à Jan Barnsley que j'avais éprouvé quelques réticences au sujet de l'offre faite l'été dernier par le gouvernement fédéral de transférer aux provinces tout le domaine du droit de la famille. J'ai remarqué que presque toutes les provinces avaient demandé que cela se fasse. Une des questions soulevées précédemment à ce Comité a fait ressortir le fait que l'on ne semblait pas savoir très bien à quel degré les provinces avaient dominé ces questions. Le gouvernement fédéral n'a pas compétence dans bien des domaines. J'ai dit au témoin de ce matin que j'avais des réticences pour ce qui est de faire passer le droit de la famille aux provinces.

Elle était entièrement d'accord avec moi et a soulevé, par exemple, le problème des femmes battues—et la même chose s'applique aux enfants battus, à tous les problèmes d'ordre familial—que l'on peut tout simplement fuir dans une autre province. Je n'aimerais pas voir le droit de la famille passer sous compétence provinciale, à moins qu'il n'existe des mesures de réciprocité complètes. En effet, l'on pourrait avoir une situation inégale, où la loi d'une province ne protège pas quelqu'un dans une autre province.

J'aimerais donc savoir comment, si le gouvernement fédéral—et ce Comité formulera des recommandations—souhaite jouer un plus grand rôle dans ce domaine—et il semble que cela s'impose—des recommandations en ce sens n'ont pas été intégrées à la constitution, alors qu'on en avait parlé. Donc, serait-il utile que nous, en tant que Comité, nous recommandions que le gouvernement fédéral fasse de plus grands efforts de coordination et détermine un peu mieux la compétence en matière de droit de la famille, pour protéger non seulement les femmes battues, mais aussi les enfants battus, et ainsi de suite?

Mme Erola: Monsieur le président, je suis entièrement d'accord avec lui. Il a mon appui et j'irais même jusqu'à dire, l'appui de 99 p. 100 des organisations de femmes de notre pays. Ces dernières sont en faveur de la compétence fédérale en matière de divorce, à l'exception de la province de Québec, où le système est fort différent. Cet appui est général, à travers tout le pays. Les femmes que j'ai rencontrées dans mes voyages à travers le Canada, je veux parler de femmes qui travaillent étroitement avec des foyers de transition et des centres d'aide aux victimes de viol, sont toutes d'avis que le droit de la famille doit demeurer sous la compétence fédérale. L'on craint énormément que cela change et que les femmes de notre pays aient à faire face à des problèmes encore plus graves. C'est une recommandation que j'appuie entièrement et qu'appuient également toutes les femmes qui ont été impliquées de près ou de loin dans ce genre de situation au Canada.

M. de Corneille: Et cela inclurait d'autres aspects, comme la coordination des ordinateurs de la police; l'intégration de la collaboration par l'utilisation de—?

Mme Erola: Décrets de soutien.

M. de Corneille: . . . décrets de soutien, et ainsi de suite. Le gouvernement fédéral devrait essayer de jouer ce rôle de

[*Texte*]

tion to protect people from violence. I would like to say to the minister, I do not think it is only in the matter of, as I said, wife-beating and wife-battering and so on, but also in the areas that affect all of these matters, of the danger of kidnapping of children by an estranged parent, the enforcement of matrimonial settlements et cetera. We have also noticed that sometimes criminals do move to another province and thus escape jurisdiction.

• 2050

Mrs. Erola: And all too often husbands do that.

Mr. de Corneille: Yes. So, therefore, unless at the ministerial level there is some kind of a change, obviously, from what had been until very recently at least, an evidence of our willingness to almost give in to the provinces' demands to have 10 countries; that we rather return to—on the highest levels of the federal government's decision-making—the idea that we wish to reaffirm our role in family law. I take it we have your support?

Mrs. Erola: Yes.

The Chairman: Do you want to make any comments?

Mrs. Erola: No. I am in total agreement.

The Chairman: Thank you, Mr. de Corneille. Dr. Hawkes.

Mr. Hawkes: Thank you, Mr. Chairman, and welcome *Madame le ministre.*

Mrs. Erola: *Merci.*

Mr. Hawkes: It was refreshing to hear in your introductory remarks that you are having those meetings with provincial officials and that you intend to approach them with a spirit of co-operation.

I would say to you that the other side may not be coming in with that attitude because their experience indicates they should be careful. It may take you longer to build that trust than it should, and I simply offer that as free advice.

Mrs. Erola: Most of my counterparts are women so it is easier.

Mr. Hawkes: It is easier. They may not have been at the bargaining table recently on behalf of some other department.

You brought up the issue of the constitution, and I could not let it pass. Clause 6.(3)(*b*) which I argued about in committee and on another task force with Gilles Marceau and during Question Period and in several speeches, enshrines in the constitution of Canada the right of governments to deny social assistance based on residency.

You can interpret that clause one step further, that it provides an individual citizen with the right to sue in the Supreme Court of Canada any government that is providing social assistance of any kind, public spending in that field,

[*Traduction*]

coordination pour protéger la population contre la violence. Je voudrais souligner au ministre qu'il ne s'agit pas seulement de la question des femmes battues ou maltraitées, par exemple, mais de tous les aspects de cette question, du danger que les enfants soient enlevés par un parent séparé, l'application des règlements matrimoniaux, et cetera. Nous avons également remarqué que, parfois, les criminels déménagent dans une autre province, et ainsi, échappent à la loi.

Mme Erola: Et trop souvent, c'est ce que les maris font.

M. de Corneille: Oui. Par conséquent, à moins qu'il y ait des changements au niveau ministériel, il est évident, d'après ce que nous avons vu récemment du moins, notre volonté d'accepter les exigences des provinces, qui veulent dix pays, qu'il nous faudrait revenir—aux paliers les plus élevés du gouvernement fédéral—à cette notion du rôle que nous devons jouer dans le droit familial. Je crois comprendre que nous avons votre appui, n'est-ce pas?

Mme Erola: Oui.

Le président: Voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Erola: Non, je suis tout à fait d'accord.

Le président: Merci, monsieur de Corneille. Monsieur Hawkes.

M. Hawkes: Merci, monsieur le président; je vous souhaite la bienvenue, *madam minister.*

Mrs. Erola: Thank you.

M. Hawkes: Ce fut très intéressant de vous entendre dire dans vos remarques initiales que vous aurez des rencontres avec les hauts fonctionnaires provinciaux et que vous avez l'intention de les aborder dans un esprit de coopération.

Je pourrais peut-être vous dire que de l'autre côté, on n'aura peut-être pas cette attitude, car à cause de leur expérience, ils sont prudents. Cela vous prendra peut-être plus de temps qu'il n'en faudrait pour obtenir leur confiance; c'est le conseil gratuit que je vous offre.

Mme Erola: La plupart de mes homologues sont des femmes; par conséquent, c'est plus facile.

M. Hawkes: C'est plus facile. Elles n'étaient peut-être pas à la table de négociation récemment, pour le compte d'un autre ministère.

Vous avez parlé de la constitution; je ne veux pas laisser passer cette occasion. L'article 6.(3)*b*) dont j'ai discuté en Comité et au sein d'un autre groupe d'étude, avec Gilles Marceau, et également pendant la période des questions et lors de plusieurs discours, enchâsse dans la constitution du Canada le droit des gouvernements de refuser l'aide sociale en invoquant la résidence.

On peut interpréter cet article en disant également qu'il prévoit pour tout citoyen le droit de poursuivre en Cour suprême du Canada tout gouvernement qui offre une aide sociale, de quelque nature qu'elle soit, des dépenses publiques

[*Text*]

without imposing a residency requirement, and it was one of the things that disturbed me from day one about the way that constitution was written. It is sitting there in Britain today with that clause in it.

In terms of briefs, the Canadian Association of Social Workers, the Canadian Council on Social Development, were the only two that pointed that out. In committee, I asked others if it bothered them and got affirmative responses.

But it is one of the problems that we are going to have to, as a society, live with because I think of the atmosphere of confrontation which characterized that process, rather than co-operation. I am pleased to hear you acknowledging that it is a problem, and if you have not been aware of the strength with which that is in the new Canadian constitution, I draw it to your attention. I think you will find that what I say about it is exactly right and should perhaps be part of the discussions that you have with provincial people, remembering always that the rhythm can be that an individual citizen can sue government for not attending to that aspect of the constitution, which is the flip side of any particular provision.

You have made some recent appointments to the National Advisory Council.

Mrs. Erola: Yes.

Mr. Hawkes: I do not know the background of those recent appointments, but I wonder, have any of them experience in this field, either as workers in transition houses, or . . . ?

Mrs. Erola: Quite a number of them, as a matter of fact.

Mr. Hawkes: Okay. So we will have that kind of expertise on the Council.

Mrs. Erola: Yes, very much so. Offhand, at least three of the new appointments have worked very directly with transition homes, and with rape crises centres. So, we have a fair amount of expertise.

All of the new appointments, are women who have been community activists and if they are activists in the area of womens' needs in their communities, then certainly they have been involved in transition homes and that sort of thing.

Going back to transition homes, I might tell you that I have had some first-hand experience as well. We have what we call a halfway house in my area which has been funded purely on a voluntary basis, and I know just how difficult it is to get such a home started and to keep it going, especially when you are constantly out looking for alms. I think it is very significant that we have provided a number of services to the men in our country, the sort of halfway houses and resources which simply have not existed for women up until the last 10 years, when it is the women of the country who have seen the need and have provided these services on a catch-as-catch can basis.

[*Translation*]

dans ce domaine, sans imposer des critères de résidence. C'est un des points qui me préoccupent depuis le jour où la constitution a été rédigée. Elle se trouve maintenant en Grande-Bretagne, et cet article également.

Les deux seuls organismes qui l'aient souligné dans leur mémoire sont l'Association canadienne des travailleurs sociaux et le Conseil canadien du développement social. À d'autres séances, j'ai demandé à d'autres personnes si la question les préoccupait également, et la réponse fut affirmative.

C'est une des difficultés que nous aurons en tant que société, car je crois qu'il y aura un climat de confrontation plutôt que de coopération. Je suis content de vous entendre dire qu'il y a un problème, et si vous ne savez pas dans quelle mesure c'en est un dans la nouvelle constitution du Canada, je vous le souligne. Vous allez vous rendre compte que ce que je vous ai dit est tout à fait vrai, et il faudrait peut-être que cela fasse partie des discussions que vous aurez avec les représentants des provinces, vous souvenant toujours qu'un citoyen peut poursuivre le gouvernement s'il ne satisfait pas à cet aspect de la constitution, ce qu'est l'autre face de toute disposition.

Vous avez récemment fait des nominations au conseil consultatif national.

Mme Erola: Oui.

M. Hawkes: Je ne connais pas les antécédents des personnes nommées, mais ont-elles une certaine expérience dans ce domaine, soit comme travailleurs dans des maisons de transition ou . . . ?

Mme Erola: C'est le cas pour un bon nombre d'entre elles.

M. Hawkes: Très bien. Vous aurez donc des personnes compétentes au conseil.

Mme Erola: Oui, certainement. Je pourrais vous dire, de mémoire, qu'au moins trois des nouveaux membres ont travaillé directement pour des maisons de transition, et pour des centres de secours aux victimes du viol. Nous avons donc un certain nombre d'experts.

Toutes les nouvelles personnes nommées sont des femmes qui étaient très actives dans les centres communautaires, et si elles peuvent répondre aux besoins des femmes dans leur communauté, elles sont certainement impliquées dans le travail que font les centres de transition, par exemple.

Pour revenir à ces maisons de transition, je vous soulignerai que j'ai moi-même une certaine expérience également. Nous avons, dans ma région, une maison d'accueil qui est financée de façon bénévole, et je sais à quel point il est difficile d'ouvrir une maison de ce genre et de la tenir ouverte, surtout lorsqu'il faut toujours demander l'aumône. Il est très significatif que nous ayons prévu un certain nombre de services pour les hommes de notre pays, le genre de maisons de transition et de ressources qui n'existaient tout simplement pas pour les femmes jusqu'à il y a dix ans, alors que ce sont les femmes du pays qui ont senti ce besoin et qui ont offert ces services sur la base d'une lutte libre.

[*Texte*]

• 2055

It is just now, within the last year or two, they have really been able to turn to governments and say that they need this kind of money. I hope we will be able to respond to them, and that this committee will recognize the work of those volunteer organizations, those women out there who have done it virtually just on their own.

Mr. Hawkes: Thank you.

I made a little list of where governments spend money in the chain of things which we have heard about. The transitional houses is one place; policing is another place; the courts is another place; medicare and the whole health care system is another place; and the social service assistance agencies we might broadly call counselling. In some parts of that the costs are borne primarily by provinces; other costs are cost-shared and you mentioned CAP, Canada Assistance Plan. I think you called it something else a little earlier. I raised the issue in the House that we are looking, according to the latest figures, at something like $4.5 billion worth of transfer payments to provinces being cut. You have identified for us that these kinds of services are less available in the poorer parts of the country already than they are in some of the other provinces.

I am wondering if, in your private quiet conversations—I know you have not had your meeting with provincial people yet—but I am wondering if you have any indication of whether, because of the necessity to cut back somewhere, the provinces are intending to cut in any of these areas, specifically the policing part, the court part? Do you have any sense of where those cuts might infringe on the system?

Mrs. Erola: We have had no indication of cutbacks in this area. Lord knows there is very little to cut back. There is the problem in British Columbia at the moment with the rape crisis centres. There is a threat of cutting them back, but I understand it is a problem of jurisdiction rather than funding. I just had a telegram today, as a matter of fact, from British Columbia requesting my assistance, because the province has threatened to cut back all of the funding to the rape crisis centres. But I have not had any indication from the provinces that they intend to cut back.

I will be speaking with them at this conference, as you know, to ask them if they could not possibly step up the funding and the programs. But I often wonder if some of the groups are aware of the procedure, how to go about getting funding for some of these programs. I think, in this process of education, we should make very clear to the women and to the women's groups of this country what the procedure is. I think, doctor, you were asking about how this particular group in Woodstock would go about it; sometimes I think they need some lessons in how to proceed. I would be very willing, in this case, to serve as an information centre if there are groups in the country who are asking how do we set up a transition house, and where to go. We would be happy to tell them what steps to follow.

[*Traduction*]

Ce n'est que maintenant, depuis un ou deux ans, qu'elles ont pu s'adresser aux gouvernements et dire qu'elles avaient besoin de cet argent. J'espère que nous pourrons leur répondre, et que le Comité reconnaîtra le travail de ces organisations bénévoles, de ces femmes qui ont virtuellement été laissées à elles-mêmes dans ce travail.

M. Hawkes: Merci.

J'ai dressé une petite liste des secteurs où les gouvernements dépensent de l'argent pour le genre de choses dont nous avons parlé. Il y a d'abord les maisons de transition, le travail des policiers, les tribunaux, les soins médicaux et tous les soins de santé, les agences d'aide dans les services sociaux, qui font ce que nous pourrions appeler de la consultation. Dans certains secteurs, ce sont les provinces principalement qui défraient ces services; d'autres coûts sont partagés, et on pourrait mentionner le Régime d'assistance publique du Canada. Vous l'avez appelé différemment un peu plus tôt. J'ai soulevé la question l'autre jour, à la Chambre. Il s'agit, selon les derniers chiffres, d'une diminution de quelque 4.5 milliards de dollars en paiements de transfert aux provinces. Vous avez déjà souligné que ce genre de services sont déjà moins disponibles dans les régions pauvres du pays que dans certaines autres provinces.

Je me demande si, dans la quiétude de vos conversations privées—je sais que vous n'avez pas encore eu de réunion avec les représentants provinciaux—mais je me demande si vous savez, à cause de la nécessité de diminuer quelque part, si les provinces ont l'intention de le faire dans ces secteurs, surtout dans les services de police et les tribunaux. Avez-vous une idée où cette diminution pourrait s'inscrire dans le système?

Mme Erola: Rien n'indique que les provinces pourraient effectuer des réductions dans ce domaine. Dieu sait qu'il y a très peu de choses qu'on pourrait enlever. Il y a présentement un problème en Colombie-Britannique, les centres de secours aux victimes de viol. On menace de diminuer les services, mais je crois comprendre qu'il s'agit d'un problème de compétence plutôt que de financement. En réalité, j'ai reçu un télégramme, aujourd'hui, de la Colombie-Britannique, dans lequel on me demande mon aide, car la province a menacé de ne plus financer les centres de secours aux victimes de viol. Cependant, les provinces ne m'ont rien dit à cet effet.

Je vais leur en parler lors de cette conférence, leur demander si elles ne pourraient pas augmenter un peu le financement et les programmes. Je me demande parfois si certains groupes savent comment procéder, comment obtenir des fonds pour certains de ces programmes. Dans le processus d'éducation, il faudrait peut-être expliquer clairement la procédure aux femmes et aux groupes féminins du pays. Je crois, docteur, que vous voulez me demander comment ce groupe de Woodstock devrait s'y prendre; j'ai parfois l'impression qu'il faudrait leur donner des leçons dans ce sens. Je suis bien prête à le faire, dans ce cas-ci, d'agir en tant que centre d'information si les groupes du pays veulent savoir comment mettre sur pied une maison de transition, à qui s'adresser. Nous serions très heureux de leur donner la marche à suivre.

[*Text*]

Mr.Hawkes: I used to teach a course in university about how to apply for funding and lesson number one was—

Mrs. Erola: Then perhaps we should have you draft the proposal.

Mr. Hawkes: It was very simple and you are in accord with it. The first step is write the minister and ask him how, because ministers have to respond.

Mrs. Erola: And we are very willing to do that, yes.

Mr. Hawkes: May I suggest, as you get together with these people from the provinces and in particular the poorer provinces, that you try to get some sense from them where they feel they get between the rock and the hard place. Where, in this system, are they going to have to cut back? Is there is some response that could be made to stop that?

Mrs. Erola: May I say, Mr. Hawkes, in reply that, in the last two weeks I have visited some of these homes, some of these women, and find there is certainly not the sense of enlightenment in some of these areas of the country which we see here this evening. The problem is just not recognized in many parts of the country; it is not high on the priority list of certain governments. It may be high on the priority list of those ministers with whom I will be speaking, but it is a question of whether it goes beyond that stage.

• 2100

That is where I think we, as a federal government, have a real role to play. I think we have to raise the consciousness of the people across the country. I think we have a very good level now at the federal level, but it seems to me, and you mentioned some of the poorer parts of the country, that in those parts of the country where the need is the greatest, the awareness for that need is the lowest. So we have a real problem of education to carry on.

I talked, for instance, to one minister of education in one of the provinces who was aware, as I was—by the way, a woman—of the situation. She felt that probably there should be some sort of program as well within the educational system to look into this matter; to make women aware of what their rights are and, again, to whom they should turn for help.

Mr. Hawkes: The conviction is in me very strongly that it is intergenerational. If somebody grows up in a home where there is violence, then they are more likely to be violent as they become adults, and it is passed on to their children. I am also convinced that children learn more from the behaviour of their parents than they do from schools or television or anything else. The most learning occurs there.

That leads me to the conclusion that early identification that this is happening is step number one. A public education program obviously fits, and you have alluded to that, but in your statement originally, and in testimony that we have heard, it seems that we are going to have to recommend something about compulsory reporting. It seems to me that

[*Translation*]

M. Hawkes: J'ai déjà enseigné à l'université un cours sur la façon d'obtenir du financement, et la première leçon, c'était . . .

Mme Erola: Il faudrait peut-être vous demander de rédiger la proposition.

M. Hawkes: C'était très simple, et vous êtes d'accord. Il fallait tout d'abord écrire au ministre et demander comment faire, car les ministres sont tenus de répondre.

Mme Erola: Nous voulons bien le faire, oui.

M. Hawkes: Puis-je proposer que lorsque vous rencontrerez les représentants des provinces, en particulier des provinces les plus pauvres, vous essayez de savoir un peu ce qu'il en est, où ils éprouvent des difficultés? Où, dans le système, veulent-ils imposer des restrictions? Pourra-t-on, de quelque façon, empêcher cela?

Mme Erola: Puis-je vous répondre, monsieur Hawkes, qu'au cours des deux dernières semaines, j'ai visité certaines de ces maisons, j'ai rencontré certaines de ces femmes, et je me suis rendu compte qu'il n'y avait certainement pas cette compréhension, dans ces régions du pays, que je vois ici ce soir. On ne reconnaît tout simplement pas le problème, dans bien des parties du pays. Pour certains gouvernements, cela n'est pas très prioritaire. Cela le sera peut-être pour les ministres auxquels je m'adresserai, mais reste à savoir si cela ira plus loin.

C'est la raison pour laquelle je pense que nous, en tant que gouvernement fédéral, nous avons un rôle à jouer. Il nous faut en effet sensibiliser le peuple canadien à ce problème. Le gouvernement fédéral en a déjà très nettement pris conscience, mais, dans les régions du pays où le besoin semble le plus grand, le degré de sensibilisation est par contre le plus faible. Nous avons donc un réel problème d'information du public.

Par exemple, je me suis entretenue avec un ministre provincial de l'Éducation, qui, étant une femme, était au courant de la situation. Selon elle, il faudrait peut-être envisager d'offrir un programme dans les écoles, afin d'informer les femmes de leurs droits et des services auxquels elles peuvent faire appel.

M. Hawkes: Je suis absolument convaincu que ce problème est pratiquement héréditaire. En effet, celui qui grandit dans un foyer où règne la violence a plus de chance de devenir violent lorsqu'il parviendra à l'âge adulte, et il transmettra cette violence à ses enfants. Je suis également convaincu que les enfants apprennent davantage du comportement de leurs parents qu'ils ne le font à l'école ou en regardant la télévision. C'est dans la famille, essentiellement, qu'un enfant grandit.

J'en conclus donc que la première chose à faire est d'identifier le problème dès le départ. Un programme d'éducation du public aurait certainement sa raison d'être, et vous en avez parlé, mais selon certains témoignages que nous avons entendus, notamment le vôtre, au début, j'ai l'impression qu'il nous faudra recommander une sorte de système de rapport obliga-

[*Texte*]

people in the medical field, in hospitals and so on, could be required; police could be required. You could go further even; you could say neighbours could be required. You can go one step further and say family members are required by law to report.

I wonder whether you are in favour of all of that, right down to family members, or where do you see . . . .

Mrs. Erola: Well, I am in favour of just about everything—well all of it. The same kind of reporting system that applies to child abuse should, I feel, apply to wife abuse as well. I think I alluded to it, in fact I spelled it out in my original statement, that all to often women will be examined by medical doctors and no one reports, and they are not required to report this to anyone. I think if we are going to make any kind of a step in this direction, number one would be that wife batterers or suspected beaten wives should be reported automatically to the authorities, as they are in the case of children.

We have seen it to be very effective in the case of child abuse. It is working. I think this could happen. I believe in the film, for instance, *Loved, Honoured and Bruised*, the woman mentioned that she did not think her neighbours knew, and when the neighbour picked her up she indicated that she had known for some time that this had been going on. Neighbours do know, and I think it is up to us to see that those neighbours are be able to report this and to help.

Mr. Hawkes: The second step is to stop it.

Mrs. Erola: But the first step is to recognize it.

Mr. Hawkes: Agreed, and we have dealt with that; the reporting of it or the recognizing of it, the early recognition of it. The second step is to stop it and in your opening statement I detect that you would prefer the criminal court system rather than the family court system. I would like confirmation of that.

I also wonder whether you have considered some kind of creative new model; a third model or a fourth model? Could we create a new kind of something? Have you considered anything?

Mrs. Erola: No, I must confess we did not get beyond the stage of saying that it should be out of family court and into the criminal court because there is not enough significance attached to the act of beating a wife; it is looked upon as a family matter that probably could continue. They will be in and out of family court. We know statistically that they come in and out often, whereas if it were to go to the criminal court, I think it would be a case of stopping it then and there, immediately.

• 2105

Beyond that,of course, we would have to look at rehabilitation. I must say that in the case, again, of the film that we saw, *Loved, Honoured and Bruised*, I was somwhat concerned about the husband and the fact that he did walk away scot-

[*Traduction*]

toire. A mon avis, on devrait pouvoir obliger le personnel médical, dans les hôpitaux et ailleurs, ainsi que la police, à signaler ce genre de cas. On pourrait même aller plus loin, et exiger la même chose des voisins et des membres de la famille.

Pensez-vous qu'on devrait aller jusque-là, c'est-à-dire exiger des membres de la famille qu'ils rapportent . . .

Mme Erola: J'approuve tout ce que vous avez dit. De la même façon qu'on exige que les cas de mauvais traitements infligés aux enfants soient rapportés, on devrait également le faire pour les femmes battues. J'en ai parlé dans ma première déclaration en disant que, bien trop souvent, les médecins qui ont examiné des femmes battues ne sont pas tenus de faire un rapport à ce sujet, ce qui est fort regrettable. Si nous voulons vraiment faire un pas dans la bonne direction, il faut absolument que les cas de femmes battues, ou soupçonnées comme telles, soient rapportés automatiquement aux autorités concernées, comme c'est le cas des enfants maltraités.

Ce système s'est révélé efficace dans le cas des enfants maltraités. Il fonctionne bien. Dans le film *Aimée, honorée et meurtrie*, par exemple, la femme indiquait qu'elle ne pensait pas que ses voisins étaient au courant de sa situation et, lorsque la voisine l'a prise dans son camion, celle-ci lui a dit qu'elle se doutait que quelque chose se passait depuis un certain temps. Les voisins sont donc au courant, et c'est à nous de nous assurer qu'ils sont en mesure de rapporter ces cas.

M. Hawkes: La seconde étape consiste à y mettre un terme.

M. Erola: Certes, mais la première consiste à les identifier.

M. Hawkes: Je vous le concède, et nous en avons déjà parlé. Il importe en effet que ces cas soient identifiés dès le départ et qu'ils soient signalés. La seconde étape consiste à y mettre un terme et, dans votre déclaration préliminaire, vous semblez préférer les tribunaux de droit pénal plutôt que les tribunaux de la famille.

J'aimerais par ailleurs savoir si vous avez envisagé la création d'un nouveau modèle.

Mme Erola: Malheureusement, nous n'avons pas encore dépassé le stade où nous disons que ces cas doivent être soumis à des tribunaux de droit pénal plutôt qu'à des tribunaux de la famille, car l'on n'attache pas assez d'importance au délit que représente le fait de battre sa femme. Jusqu'à présent, on a considéré cet acte comme une affaire de famille qui se reproduira certainement. Ainsi, on fera appel continuellement au tribunal de la famille. Nous avons des statistiques là-dessus. Par contre, si ces cas sont soumis à un tribunal de droit pénal, celui-ci prendra les mesures nécessaires pour y mettre fin, immédiatement et une fois pour toutes.

A part cela, nous aimerions bien sûr envisager des programmes de réinsertion. En regardant le film dont je parlais tout à l'heure, j'ai été vraiment surprise de constater que le mari sortait de tout cela sans la moindre égratignure, en quelque

[*Text*]

free. There was no attempt—and I think Mr. de Corneille alluded to that—to rehabilitate him or even to penalize him. I think this is a real problem. Are we ready to go that step further? Is society ready to make that change? The first step, of course, is to move it into the criminal courts, and then how do we sentence him. That is something else we will have to deal with.

Mr. Hawkes: Okay. What about the issue of, in a sense, restitution? That may seem like a strange term, but if you have a batterer, some of the batterers are certainly economically well-to-do. Would you use the court system to compel them, economically, to pay for the rehabilitation of the family, the wife and the children and their care and upkeep?

Mrs. Erola: Oh, of course. In a case where the husband can afford to pay for all of this, of course, that is part of it.

Mr. Hawkes: You would use the courts to do that.

Mrs. Erola: Yes.

Mr. Hawkes: If I can go back to your meeting with the first ministers, or the ministers provincially responsible—

Mrs. Erola: May I say, Dr. Hawkes, that we have had difficulty locating some of those ministers.

Mr. Hawkes: You certainly can.

Mrs. Erola: They are not sure who is responsible for women in some provinces.

Mr. Hawkes: I guess maybe we are captives of the fact that we have this reference, and those of us who have been here for most of the hearings get some deep sense of the seriousness of the problem. But have you given thought, after your first meeting, to calling a specific meeting on this problem? Is that a recommendation that, if we were to make it, you could support? Would it be helpful?

Mrs. Erola: Yes, I could support it. In fact, it would probably be helpful to me in my meetings with the ministers from the various provinces to suggest to them that this had been one of your recommendations. It would probably strengthen my plea, which would be helpful.

Mr. Hawkes: One last one?

The Chairman: Sure.

Mr. Hawkes: In terms of your responsibility for the Status of Women, you have said that you have no budget and you have no department, if you like, just 25 people. Within the system, are you able to take recommendations directly to full cabinet for decision, or does that mean that you have to, first of all, persuade a departmental minister, who then brings things forward because the system requires them to administer and implement them once they come forward?

Mrs. Erola: It depends on the issue. I co-sign cabinet memoranda depending on certain issues, even though it is not my department that is taking the initiative. If it is relevant to

[*Translation*]

sorte. Personne n'a essayé, et M. de Corneille en a justement parlé, de lui faire suivre des programmes de réinsertion, ou même de le pénaliser. C'est véritablement un problème. Sommes-nous prêts à aller plus loin? La société est-elle prête à apporter des changements? La première étape consiste donc à soumettre ces cas au tribunal de droit pénal, qui prononcera une sentence à l'égard du mari.

M. Hawkes: Bien. Qu'en est-il du problème de la réparation? Ce terme vous choque peut-être un peu, mais, parmi ceux qui battent leur femme, il y en a qui sont financièrement à l'aise. Aurez-vous alors recours aux tribunaux pour les obliger, économiquement, à financer la réinsertion et le bien-être de la famille?

Mme Erola: Bien sûr. Lorsque le mari peut payer tout cela, c'est évident.

M. Hawkes: Vous aurez donc recours aux tribunaux pour le faire?

Mme Erola: Bien sûr.

M. Hawkes: J'aimerais maintenant en revenir à votre réunion avec les premiers ministres, ou les ministres provinciaux responsables . . .

Mme Erola: Permettez-moi de vous signaler, monsieur Hawkes, que nous avons eu du mal à identifier les ministres qui étaient responsables de ce problème.

M. Hawkes: Cela ne m'étonne pas.

Mme Erola: Dans certaines provinces, nul ne sait exactement qui est responsable des femmes.

M. Hawkes: Je suppose que c'est parce que nous sommes plongés dans cette question depuis un certain temps que nous avons une certaine idée de la gravité de la situation. Avez-vous envisagé, après votre première rencontre, de convoquer une réunion pour étudier ce problème en particulier? Si cette recommandation était faite, l'appuieriez-vous? Pensez-vous que cela serait utile?

Mme Erola: Je pense que je pourrais l'appuyer. En fait, cela m'aiderait sans doute, au cours de mes réunions avec les ministres provinciaux, de pouvoir leur suggérer que ce genre de recommandation a été faite par vous. Cela renforcerait certainement mes arguments.

M. Hawkes: Une dernière question?

Le président: Je vous en prie.

M. Hawkes: Vous êtes responsable du statut de la femme, mais vous avez dit que vous n'aviez ni budget ni ministère, seulement 25 personnes. Dans le système actuel, pouvez-vous soumettre directement des recommandations au Cabinet, ou bien devez-vous passer par un ministre et convaincre celui-ci de soumettre la recommandation au Cabinet?

Mme Erola: Tout dépend de la nature de la question. Je peux cosigner des mémoires du Cabinet dans certains cas, même si ce n'est pas mon ministère qui prend l'initiative. Si la

[*Texte*]

women's issues specifically, and I have had some opportunity to draft, I work the memorandum. I work very closely with those ministers into whose departments these issues fall. I have had absolutely no difficulty in making my views known in those areas and having full participation in the drafting of these programs. I do feel that there have been some instances, as well, where I have been able to take the initiative alone. As the minister responsible for the Status of Women, I am currently working on a paper on sexual stereotyping in advertising, for instance, which is completely within my shop, so to speak. But in terms, for instance, of pensions, I am working very closely with the Minister of National Health and Welfare; and in those areas where there are applications for funding through the Secretary of State, I work very closely, again, with that department to recommend or to oversee some of the funds that are spent in terms of whether they are the kinds of programs we should be participating in. So

• 2110

So, yes, I am able to make my views known fully and to share the work with those departments which carry the full responsibility. Thank you.

The Chairman: I do not have any doubt your voice will be well known in the cabinet.

Madame Killens.

Mme Killens: Merci, monsieur le président.

Madame le ministre, je vais faire mon intervention en français. Cela va?

Mme Erola: Je réponds en anglais et vous posez vos questions en français.

Mme Killens: Très bien.

Comme le président l'a dit tout à l'heure, nous allons commencer à travailler à huis clos la semaine prochaine. Ma préoccupation ce soir se situe au niveau du suivi que vous pourrez apporter à notre rapport quand il sera déposé. Je pense que nous avons la chance d'avoir un ministre intéressé à la question et que nous ne devrions pas faire dépenser négativement votre énergie. Nous, les membres du Comité, devrions vous aider, même après la fin de notre travail, à mettre en oeuvre les recommandations. Nous aimerions savoir comment nous pourrions continuer à vous aider.

Par exemple, au niveau de nos caucus respectifs peut-être. Il y a trois façons d'approcher le problème. Nous aurons sûrement des recommandations qui n'auront pas besoin d'argent. Est-ce que je peux vous en énumérer quelques-unes qui ne nécessiteront pas d'argent, qui vont demander votre initiative ou celle de vos collègues du cabinet? Par exemple, dans les changements d'attitude, nous avons dans un mémoire présenté par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec, la dernière recommandation, qui s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dit:

Que le gouvernement fédéral utilise les outils qu'il a déjà en main comme l'envoi des chèques d'allocation familiale pour

[*Traduction*]

question concerne précisément le statut de la femme, je rédige le mémoire, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire. Je collabore étroitement avec les ministres de qui les différentes questions relèvent. Je n'ai eu aucun mal à faire connaître mes opinions dans ces domaines-là et à obtenir une participation totale quant à la préparation de ces programmes. Dans certains cas, j'ai même pu prendre l'initiative de mon propre chef. En tant que ministre responsable du statut de la femme, je prépare actuellement un document sur les stéréotypes sexuels dans la publicité, et ce genre de question relève entièrement de mon ministère. Par contre, lorsqu'il s'agit de pensions, je collabore étroitement avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lorsqu'il s'agit de demandes de financement qui passent par le Secrétariat d'État, je collabore aussi très étroitement avec ce ministère, afin de recommander ou de contrôler la manière dont les fonds sont dépensés, la nature de la participation aux programmes établis, etc.

Oui, je réussis à me faire comprendre entièrement et à partager le travail avec ces ministères qui en ont la pleine et entière responsabilité. Merci.

Le président: Je ne doute absolument pas qu'on entendra bien votre voix au Conseil des ministres.

Mrs. Killens.

Mrs. Killens: Thank you, Mr. Chairman.

Madam Minister, I will be intervening in French. Is that okay?

Mrs. Erola: I will answer in English and you can put your questions in French.

Mrs. Killens: Fine.

As the chairman said before, we are going to start our work in camera next week. My concern tonight is about the follow-up you will be able to give our report once it is tabled. I believe we have the opportunity of having a minister interested in this question and that we should not use up your energy negatively. As members of this committee, we should all help you implement the recommendations even after our work is done. We would like to know what we could do to help you in this.

For example, perhaps in our respective caucuses. There are three ways of approaching the problem. We will certainly have recommendations for which money will not be needed. Perhaps I could name a few for you for which money will not be needed and which will require your initiative or that of your cabinet colleagues? For example, as far as changes in attitude are concerned, we have a brief presented by the *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté du Québec*, and the last recommendation addressed to the Minister of Health and Welfare Canada says:

That the federal government use the tools it already has available such as the sending of family allowance cheques to

[*Text*]

faire connaître aux femmes leur droit à l'intégrité physique et morale et les ressources disponibles dans leur région.

Même les ressources disponibles dans leur région, par le chèque d'allocation familiale, ça ne coûte rien.

Maintenant les programmes d'éducation familiale dans les écoles, qui montreraient aux élèves comment résoudre des conflits et des problèmes. Un programme d'éducation, ça ne coûterait pas plus cher. Si on décidait de combattre la violence dans les médias, ça ne coûte rien. Si on décidait de combattre la pornographie.., il y a un abus, ce n'est pas possible, ça ne coûte rien. Il y a des lois déjà qui ne sont pas appliquées, il faudrait les faire appliquer. Il peut y avoir des répercussions monétaires, mais on peut essayer.

Les hôpitaux et les docteurs ne font pas de rapports. Si on les obligeait comme ils le font pour les enfants. C'est déjà fait pour les enfants, mais on ne le fait pas pour les femmes battues.

Si on changeait le pouvoir des juges parce qu'un des témoins nous a dit qu'on devait changer le pouvoir des juges provinciaux. Je ne sais pas si c'est nécessaire, mais, changer des pouvoirs, cela ne coûte pas plus cher.

Il y a des endroits où c'est une question de changer les priorités. Par exemple, dans les négociations de transferts fiscaux avec les provinces, il me semble que si la volonté politique était là de la part des gouvernements provinciaux autant que du fédéral, on pourrait peut-être aider la femme battue un peu plus. Je comprends qu'on a besoin de beaucoup de services.

Il y a un autre aspect qui ne coûterait rien peut-être au gouvernement, ou je ne le pense pas.., sauf la bureaucratie. On a une recommandation qui est très sérieuse ici: «que le gouvernement fédéral recouvre les frais d'entretien de pensions alimentaires dans les régimes fiscaux» . . . Cela veut dire de l'impôt sur le revenu. On déduit du salaire du mari qui ne paie pas la pension alimentaire à sa femme ou à ses enfants. Il travaille; pourquoi ce serait le contribuable qui paierait le bien-être social à une femme et à des enfants quand monsieur est dans sa grande maison confortable? Pourquoi ne serait-ce pas l'impôt sur le revenu qui percevrait l'argent de ce monsieur qui a son numéro d'assurance-sociale et qui est bien étiqueté?

• 2115

Le président: Êtes-vous en train d'écrire le rapport, madame Killens?

Mme Killens: Non non. Je dis au ministre . . . C'est vrai que je devrais peut-être vous poser des questions, mais je veux tellement qu'il y ait un suivi à ce rapport! Je suis très inquiète à ce niveau-là. Je l'ai dit dans ma première intervention, le premier soir, et le président a voulu m'arrêter de parler. C'est que cela m'inquiète énormément, et je me dis que vous pouvez faire quelque chose. Dans quelle mesure? J'ai une question qui me chicote beaucoup. Vous avez dit . . .

[*Translation*]

make known to women their rights concerning physical and moral integrity as well as the resources available in their region.

Even making known resources available in their region, with the family allowance cheque, that does not cost anything.

Then there are family education programs in the schools which would show the children how to resolve conflicts and problems. An education program, that would not cost any much more. If you decided to mount a campaign against violence in the media, that costs nothing. If you decide to mount a campaign against pornography, the situation is so abusive it is impossible, that costs nothing. There is legislation which is not applied but should be. There could be monetary repercussions, but we could always try.

Hospitals and doctors make no reports. Perhaps we could oblige them to do as they do for children. It is already being done for children, but not for battered women.

Perhaps bringing changes to the powers of judges because one of the witnesses told us that we should perhaps change the power of provincial judges. I do not know if it is necessary, but it does not cost any money to change powers.

There are places where it is a question of changing priorities. For example, when you are negotiating fiscal transfers with the provinces, it would seem to me that if the federal and provincial governments both showed the same political will, we could perhaps help battered women a little bit more. From what I hear, we need a lot of services.

There is perhaps another aspect which would not cost the government all that much money or increase the bureaucracy. We have a very serious recommendation here: that the federal government recover support payments and alimony through its fiscal programs. But that means income tax. You deduct that amount from the salary of the husband who is not making his support payments to his wife or his children. He is working; why should it be up to the taxpayer to pay social welfare to a woman who has children while the man is lording it up in his big, comfortable house? Why should not the Income Tax Department get the money from that gentleman because they have his social insurance number and he is well labelled?

The Chairman: Are you writing the report already, Mrs. Killens?

Mrs. Killens: No, no. I am simply telling the minister . . . Well, perhaps I should be putting questions to you, but I so wish there will be a follow-up to this report! I am very concerned at that level. I said so during my first intervention, the first night, and the chairman tried to stop me from speaking. That concerns me tremendously and I do think that you can do something. How much? I do have a question which is really gnawing at me. You said . . .

[*Texte*]

... that you have no money, you have 25 women in a secretariat. Can you, the minister, initiate anything? You co-sign documents; fine. For example, if one of your colleagues is not moving, what tools do you have? Bug him? Or can you initiate?

Mrs. Erola: If the program does not fall within my department, of course I cannot initiate. But you said something very interesting: "bug him". Although I am not in a position to launch new programs because I have no new funding, as I explained earlier I think to Dr. Hawkes, I am in a position to work very closely with the ministers, and there is an overlapping of certain programs—Health and Welfare, Justice. For instance, Bill C-53 affects women greatly, and I am most interested in seeing Bill C-53 proceed. This of course comes from the Department of Justice. I might add that Status of Women has worked very closely with the Department of Justice drafting this bill, watch-dogging it, as it were; we expect to appear before the Justice committee, when it goes to committee, to make our presentation.

So it is not absolutely necessary that all of this be initiated in my department as long as we can work very closely with those other departments, as we are doing now. I must say, with 25 we are hard-pressed, but again, may I say that 25 good women are the equivalent of a great many more of the other sex. So we work very effectively.

Mr. de Corneille: Shame! Female chauvinism.

Mrs. Erola: But it does require a very, very professional and highly motivated staff to carry on the kind of work we do, and I feel that by and large we have been quite successful.

I must say, further to what you suggested, that there have been some suggestions that perhaps we should have a standing committee on the status of women, and I have rejected that for a number of reasons. I feel it would have a tendency to narrow the scope of interest and I feel that so much is happening—in Justice with Bill C-53, in Health and Welfare, in so much that is coming before the House—that it is much better to work it the way we are working now, as the watch-dog committee, making sure we know exactly what is going on in all fields of legislation and flagging it to the women's groups in the country.

I might add that we have launched an intensive campaign to make sure that all of those women in the country who are interested in, for instance, changes to Bill C-53, are aware of when it is going to committee, and that they will be able to make presentations before that committee. I see that as a very real role for us in the Status of Women. We are working on that and it is beginning to take hold in the country. We find

[*Traduction*]

... que vous n'avez pas d'argent, vous avez 25 femmes dans un secrétariat. Pouvez-vous, en tant que ministre, prendre des initiatives? Vous pouvez être cosignataire de documents; parfait. Par exemple, si l'un de vos collègues ne réagit pas, quels outils avez-vous? Le talonner? Ou pouvez-vous prendre des initiatives?

Mme Erola: Si le programme n'est pas du ressort de mon ministère, je ne puis prendre aucune initiative, évidemment. Vous avez dit quelque chose d'intéressant: «le talonner». Quoique je ne sois pas en mesure de mettre sur pied de nouveaux programmes parce que je n'ai pas de crédits disponibles, comme je l'ai déjà expliqué plus tôt à M. Hawkes, me semble-t-il, je suis en mesure de travailler de très près avec les ministres et il y a un chevauchement de certains programmes, Santé et Bien-être et Justice, par exemple. A ce chapitre, le Bill C-53 touche énormément les femmes, et j'espère vivement qu'il sera adopté. Evidemment, l'initiative sera prise par le ministère de la Justice. Je puis ajouter que le Conseil consultatif sur la condition féminine va travailler de très près avec le ministère de la Justice pour rédiger le projet de loi, pour jouer un rôle de surveillance, si j'ose dire; nous nous attendons à une invitation du Comité de la Justice, lorsque ce bill sera étudié en comité, afin de présenter la chose.

Il n'est donc pas absolument nécessaire que tout cela soit fait de l'initiative de mon ministère tant et aussi longtemps que nous pouvons travailler de très près avec ces autres ministères, comme nous le faisons d'ores et déjà. Je dois ajouter qu'avec 25 personnes, nous avons beaucoup de travail à faire, mais j'aimerais ajouter encore une fois que 25 femmes compétentes sont l'équivalent de beaucoup plus de personnes de l'autre sexe. Nous travaillons donc très efficacement.

M. de Corneille: Honte! C'est de la «vaginocratie»!

Mme Erola: Mais il nous faut un personnel extrêmement compétent et très motivé pour pouvoir faire le genre de travail que nous faisons et je crois qu'en gros nous pouvons nous réjouir de notre succès.

Je dois ajouter à ce que vous avez dit que certains ont proposé qu'il nous faudrait peut-être un comité permanent sur la Condition féminine et j'ai rejeté cette idée pour un certain nombre de raisons. Je crois que cela aurait pour effet de diminuer l'intérêt que l'on pourrait porter à la chose et je crois qu'il se passe tellement de choses, en Justice, avec le Bill C-53, en Santé et en Bien-être, toutes ces choses que l'on présente à la Chambre, qu'il vaut mieux de travailler exactement comme nous le faisons déjà, comme comité de surveillance, nous assurant que nous savons exactement ce qui se passe dans tous les domaines de la législation et en signalant toute chose intéressante aux divers groupes féminins partout au pays.

Je dois ajouter que nous avons lancé une campagne intensive visant à assurer que toutes ces femmes du pays qui s'intéressent, par exemple, aux modifications proposées au Bill C-53 sachent quand cela sera présenté au Comité afin de pouvoir faire connaître leur avis. Je crois qu'il y a là un véritable rôle pour nous, pour ce qui est de la condition féminine. Nous y travaillons et cela commence à prendre racine. Nous voyons

[*Text*]

that the women's groups across the country are responding to that very well. And we have done it here, yes.

Mrs. Killens: I am not finished, but go ahead.

Mr. Hawkes: Mr. Chairman, I wonder if the minister would like to confirm—

The Chairman: Do you not give him the right to speak, Mrs. Killens?

Mrs. Killens: Yes, but not on my time.

The Chairman: I thought it was up to the chairman to give the right.

Mr. Hawkes: I would just like the minister to confirm that David MacDonald was responsible for doubling the staff to 25. The minister might like to point that out to the questioner.

Mrs. Erola: May I just say to Dr. Hawkes, "Watch me".

The Chairman: M^me^ Killens.

• 2120

Mrs. Killens: Madam Minister, are we going to be too late in presenting our report for any of the ministers? Because I have no idea when they will meet for the fiscal arrangement discussions. Will we be too late with our presentation of our report?

Mrs. Erola: No, I would not think so. What the ministers are meeting for are the transfers that will not really affect the Canada Assistance Program at the moment. I am not too worried about that.

But I would like to make something very clear here. I have heard rumblings that the Committee on Justice and Legal Affairs is wondering if they should wait for this report before they proceed with Bill C-53. I would like to say please do not do that and please do not make that recommendation. We would like to see work proceed on Bill C-53 immediately. Those changes are needed and the work of this committee should in no way stall that particular committee's work.

Mrs. Killens: All right. Now, Madam Minister, there is a lot of places where we need lots of money. For example, there is only one place in Canada where there is rehabilitation for the offender and it is in Vancouver and it is a pilot project. Now, there is a great need, because the choice is prison or nothing. We are going to spend money anyway; so are we going to go towards rehabilitation? I will just put that in your mind.

The other point is that this morning we heard from Ms Barnsley that there is no protection against a further assault—and the fear in which the woman and her children live daily—and they were suggesting a a control centre of registry for knowing when the restraining orders do not work, and they often do not work. So that will also cost money.

[*Translation*]

que les groupes féminins partout s'y intéressent énormément. Et nous l'avons fait ici.

Mme Killens: Je n'avais pas fini, mais allez-y.

M. Hawkes: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait confirmer . . .

Le président: Vous lui accordez le droit de parole, madame Killens?

Mme Killens: Oui, pourvu que cela ne soit pas déduit de mon temps de parole.

Le président: Je croyais qu'il revenait au président d'accorder cela.

M. Hawkes: Je voudrais tout simplement que la ministre confirme le fait que David MacDonald est celui qui a doublé le nombre du personnel en place pour atteindre les 25. Le ministre voudrait peut-être souligner cela à l'intervenante.

Mme Erola: J'aimerais tout simplement dire à M. Hawkes: «Regardez-moi faire».

Le président: Madame Killens.

Mme Killens: Madame le ministre, sera-t-il trop tard lorsque nous voudrons présenter notre rapport aux ministres? Je vous demande cela car je ne sais pas quand ils vont se rencontrer pour discuter d'arrangements fiscaux.

Mme Erola: Je ne pense pas. Actuellement, ils se rencontrent pour discuter de transferts d'argent qui ne concernent pas vraiment le Régime d'assistance publique du Canada. Cela ne m'inquiète donc pas trop.

J'aimerais toutefois tirer certaines choses au clair. J'ai entendu dire que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques se demandait s'il devait attendre notre rapport avant d'étudier le Bill C-53. A mon avis, ce ne serait pas la chose à faire et je vous prie de ne pas faire ce genre de recommandations. Nous préférerions que ce Comité étudie le Bill C-53 le plus vite possible. Les changements prévus dans ce bill sont en effet nécessaires et le travail de notre Comité ne devrait en aucune façon retarder celui d'un autre.

Mme Killens: Madame le ministre, il y a beaucoup de secteurs où l'on manque d'argent. Par exemple, il n'y a qu'un centre de réinsertion des délinquants au Canada, et il se trouve à Vancouver. Il s'agit d'un projet pilote. Or, ce genre de centre est extrêmement nécessaire car, sinon, c'est la prison ou la liberté totale. Comme, de toute façon, nous devons dépenser de l'argent, pourquoi ne le consacrons-nous pas davantage à la réinsertion? Je voulais simplement vous en parler.

Maintenant, j'aimerais revenir à ce qu'a dit ce matin M^me^ Barnsley, à savoir que la femme battue n'est nullement protégée contre d'autres actes similaires; elle nous a parlé de l'angoisse dans laquelle ces femmes et leurs enfants vivent quotidiennement. Elle a suggéré la création d'un centre de contrôle où l'on tiendrait des registres sur les ordonnances interdisant aux maris de recontacter leur femme et sur le

[*Texte*]

Now, I always say—and if you disagree with me I would like to know—when we say that we should look after rehabilitation for the men: How about the women? So that is another set of expenses that we are facing. Social services are around, and some cities are lucky; but some cities have fewer services.

So there is a great need for money. Now, who is going to decide whether the handicapped are going to get it—because we are now bugging for the handicapped; we really are. And so we are for the children; like the report on the child at risk and the child—I am on three committees where I am asking and begging for money, and who is going to get it?

The Chairman: All members are asking to get more funds, but the problem is for the minister to get—

Mrs. Erola: It is a question of priorities, as you put it; and, as the minister responsible for the Status of Women, my priorities are quite clear: I am worried about the women. We talk about child abuse and the handicapped, but I think wife-battering is something that is so fundamental to our society. A change must take place very quickly because I think from wife-battering flow a number of other things—child abuse, for instance. I think child abuse and wife abuse are closely related, and you cannot really divorce that one and say I am going to spend more money on child abuse than I am on wife abuse. I think there must be equal amounts of money available to these sorts of programs wherever there is a need.

I also feel that we must acknowledge the problem in a way that recognizes, as you say, without money. It is attitudinal as much as anything else. If we turn around and say that this society no longer accepts it; yes, we must have transition houses; yes, we must have facilities and courts to deal with it that cost money. But if as a society we say that wife-battering is completely rejected by us as a society, and totally unacceptable, we will overcome some of those problems.

But our society has tolerated that sort of thing. That is why it is going to cost us money to clean it up. But I do not think many of the programs which you suggested are going to cost that much money. If we can change those attitudes, then we will see ourselves in a much better position.

Mrs. Killens: So we can conclude that we can count on you?

The Chairman: You mentioned what is going on tomorrow after we have tabled the report. May I just re-read the order of the House?

Ordered,— That the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs be empowered to examine, inquire into and report from time to time appropriate measures for

[*Traduction*]

respect de ces ordonnances. Bien sûr, un tel système coûterait aussi de l'argent.

On parle toujours de la réinsertion des maris, mais qu'en est-il de celle des femmes? Cela entraînerait d'autres débours. Dans certaines villes, les femmes ont la chance d'avoir des services sociaux, mais dans d'autres, il y en a beaucoup moins.

Il y a donc des secteurs qui ont grandement besoin d'argent. Par exemple, qui va décider du montant des crédits que recevront les handicapés, si on leur en donne vraiment. Nous réclamons que des crédits soient consacrés aux programmes pour les handicapés; nous en avons fait autant pour les enfants, dans le rapport sur l'enfance en péril . . . Je fais partie de trois comités où l'on demande instamment des crédits pour des secteurs particuliers. Qui va en obtenir?

Le président: Tous les députés réclament davantage de crédits, mais le problème, pour le ministre, c'est de . . .

Mme Erola: C'est une question de priorités, vous le savez bien. En tant que ministre responsable du statut de la femme, les priorités sont très claires: elles concernent les femmes. On parle des mauvais traitements infligés aux enfants et des problèmes des handicapés, mais celui de la femme battue est quelque chose de fondamental à notre société. Il faut que des changements interviennent très rapidement car ce phénomène est à l'origine d'un certain nombre d'autres fléaux, notamment les mauvais traitements infligés aux enfants. En effet, je suis convaincu que ces deux problèmes sont étroitement reliés et on ne peut pas vraiment les dissocier en prétendant consacrer davantage de crédits aux enfants maltraités qu'aux femmes battues. À mon avis, on devrait accorder des crédits aussi importants à tous ces programmes.

Mis à part l'aspect financier, je pense qu'il faut également reconnaître que c'est surtout un problème d'attitude. Si nous affirmons que la société ne peut plus tolérer ce genre de phénomène, que nous devons avoir des maisons de transition et que nous devons avoir des installations et des tribunaux pour traiter de ce problème, il faudra en accepter les coûts. Ainsi, si nous nous ressaisissons en affirmant que l'acte de battre sa femme est absolument inacceptable pour la société, nous réussirons à surmonter ces problèmes.

Cependant, notre société a justement toléré ce genre de chose. C'est la raison pour laquelle il va maintenant falloir dépenser de l'argent pour réparer les dégâts. Toutefois je ne pense pas que la plupart des programmes que vous avez mentionnés exigent beaucoup d'argent. Si nous pouvons modifier les attitudes, ce sera déjà pas mal.

Mme Killens: J'en conclus donc que nous pouvons compter sur vous?

Le président: Vous avez parlé de ce qui doit se passer demain après la présentation du rapport. Puis-je vous relire l'ordre de renvoi?

Il est ordonné que le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit chargé d'examiner périodiquement les mesures prises pour empêcher la

[*Text*]

the prevention, identification and treatment of abused persons involved in interfamily violence in particular, without limiting . . . .

and so on and so forth.

• 2125

I think it is going to be up to the committee or through the chairman of the committee to make the follow-up and to follow through with the minister concerned with the Status of Women, which is you, madam. That would be after we table the report. I am ready to assure you yhat all the members today agree with that part of the order of reference.

Mrs. Erola: Mr. Chairman, may I add that I would be very happy to report to you after my meeting with the ministers in May on our discussion and their views on this subject.

The Chairman: Good. I do not want to talk for the members of the committee, but we hope that we will table the report before the Easter recess. We do hope so.

Mr. Halliday: On a point of order.

The Chairman: Yes.

Mr. Halliday: If we report before the Easter recess, are we able still to get a report then from the minister? Is that possible or not according to the rules of procedure?

Mrs. Erola: No.

Mr. Halliday: Or subsequent to that? I think not, unless I am mistaken. Maybe the clerk can help us on that.

The Clerk of the Committee: No. You are empowered to report from time to time so, technically, you could put in a report retaining the right to report again.

Mr. Halliday: We should remember that; then we do not call the minister back.

The Chairman: Okay. Is that clarified?

Mr. Halliday: That is good; thanks.

The Chairman: Are you through?

Dr. Hudecki.

Mr. Hudecki: Thank you, Mr. Chairman. I am pleased to see you here, Madam Minister.

I thought I would like to put a little bit of perspective on some of the subject matter both as to child abuse and battered women. Those of us who have been dealing with battered children for many years know that you have to be careful about reporting. What you do is that you very quickly sensitize the staff and the social service worker and, regardless of when they bring in a child, say, as soon as there is a bit of a bruise, or a fracture, immediately you are pounded by all sides as to whether this child is abused. After a while it gets a little bit annoying, you know, because children do get their legs caught in beds; they fall down steps; they fall off a chair; there are

[*Translation*]

violence dans les familles et découvrir et traiter les personnes victimes de telle violence et, sans limiter . . .

et cetera

Il me semble que ce sera au Comité ou à son président de veiller à ce qui se passera après, avec le ministre responsable du Statut de la femme, c'est-à-dire vous, madame. Donc, nous verrons après le dépôt du rapport. Je peux vous assurer que tous les membres du Comité approuvent cette partie de l'ordre de renvoi.

Mme Erola: Monsieur le président, je serais heureuse de vous faire part des résultats de ma rencontre avec les ministres, en mai prochain.

Le président: Bien. Je ne sais pas ce qu'en pensent les membres du Comité, mais j'espère pouvoir présenter ce rapport avant l'ajournement de Pâques. Je crois que nous l'espérons tous.

M. Halliday: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y.

M. Halliday: Si nous déposons notre rapport avant l'ajournement de Pâques, aurons-nous le temps d'avoir un rapport du ministre? Cela est-il possible en vertu des règles de procédure?

Mme Erola: Non.

M. Halliday: Ou après? Je ne crois pas, mais le greffier peut peut-être nous aider.

Le greffier du Comité: Non. Vous êtes habilités à préparer un rapport de temps à autre; donc, théoriquement, vous pouvez publier un rapport en préservant votre droit d'en rédiger un autre.

M. Halliday: Ne l'oublions pas. Nous n'aurons donc pas à convoquer le ministre une nouvelle fois.

Le président: Bien. Tout est bien clair?

M. Halliday: Oui. Merci.

Le président: Vous en avez terminé?

Monsieur Hudecki.

M. Hudecki: Merci, monsieur le président. Je suis ravi de vous voir, madame le ministre.

J'aimerais prendre un peu de recul en ce qui concerne les problèmes des enfants maltraités et des femmes battues. Ceux d'entre nous qui ont eu affaire à des enfants maltraités pendant longtemps savent qu'il faut être très prudent lorsqu'il s'agit de rapporter ces cas. En effet, on sensibilise très rapidement le personnel et les travailleurs sociaux qui vont alors vous amener les enfants qui se seront faits une petite fracture, une petite égratignure, et cetera. Tout le monde va alors essayer de déterminer si l'enfant a été maltraité ou non. Au bout d'un certain temps, cela devient pénible car, vous savez, il arrive que des enfants se coincent une jambe entre les barreaux de

[*Texte*]

many many things, so you could really start up a very serious chain of events in situations like that.

That holds true with battered women, too. Now a battered woman is a little different from a child, in that you can get a history from her. If she really wants to, she can sit down and tell you all the details of it. Then every hospital of some status has a social service worker, so it is just a matter of getting in touch with the social service worker and you can deal with it without really upsetting the dynamics of a family.

The other problem that exists is that, having made that diagnosis, you are really limited as to the treatment you can give them. Very few communities have psychologists who are prepared to take on that chore. You cannot really rely on the police. They cannot do anything but arrest them. But a lot of psychiatrists are very good at it, when you get them working with you. Some use a technique of counselling; others will go into family therapy which is even better. Then there are very very many family physicians who have a leaning towards psychological management, and they do a very good job. But I think once you get into the idea that you have to report; that you have to label or earmark them, then you are in a rather dangerous situation. But I do think the educational aspect of it would be good.

One question that I have for you is that I wonder which ministers you are meeting with in the provinces. Also I wonder whether it would be possible to set up a system of scholarships for research and training at medical schools. I think that would be a helpful way of sort of pinpointing a problem and interesting people in this particular field. Perhaps it might be possible to use federal funds and not really have to rely on educational funds in order to start that. Can you respond, please?

• 2130

Mrs. Erola: Yes, on this business of reporting you have brought up some rather interesting points, and I think the child abuse and wife abuse problems are quite different in that one is much easier to report than the other.

In the case of a child, a child will often, of course, protect the parents. I think that is widely recognized, and I think often in the case of a woman it will happen, too, that she will protect her husband.

Mr. Hudecki: Not very often.

Mrs. Erola: But occasionally, because she has no other avenue of support.

Mr. Hudecki: But if you are treating her, she really is not going to protect him. She has a broken arm or a bruise. She has to tell you, and if it does not fall into the pattern of a fall or some sort of a crushing injury, she cannot—

[*Traduction*]

leur lit, tombent dans l'escalier, tombent d'une chaise, et cetera. Tout cela est donc très dangereux.

Il en va de même pour les femmes battues. Certes, une femme battue présente un problème un peu différent d'un enfant maltraité car vous pouvez avoir sa version. Si elle le veut, elle peut tout vous raconter. Tout hôpital d'une certaine importance a un travailleur social et il s'agit donc tout simplement d'entrer en contact avec lui, ce que vous pouvez faire sans bouleverser la vie de la famille.

L'autre problème est que, ayant fait le diagnostic, vous avez très peu de possibilités en ce qui concerne le traitement que vous allez leur donner. Dans très peu de localités, il y a des psychologues qui sont prêts à assumer ce genre de responsabilité. Vous ne pouvez pas vraiment compter sur la police qui ne peut, en fait, qu'arrêter les maris. Toutefois, si vous réussissez à en trouver un, les psychiatres sont généralement très bons. Certains utilisent la technique des conseils, d'autres orientent la personne vers des services de thérapeutique familiale, ce qui est encore mieux. Il y a par ailleurs un grand nombre de médecins de famille qui préfèrent les conseils psychologiques, et ils réussissent très bien. Par contre, si vous instaurez un système obligeant certaines personnes à rapporter ces cas, vous avancez alors sur un terrain dangereux. Je pense toutefois qu'un programme d'éducation du public serait une bonne chose.

J'aimerais tout d'abord savoir, madame le ministre, quels ministres provinciaux vous rencontrez. J'aimerais également savoir s'il serait possible d'instaurer un système de bourses pour la recherche et la formation dans les facultés de médecine. Il me semble que cela permettrait de bien cerner le problème et d'attirer des gens dans ce domaine-là. On pourrait envisager d'utiliser des crédits fédéraux, ce qui éviterait d'avoir à compter sur des fonds à l'éducation pour commencer ce genre de programme. Qu'en pensez-vous?

Mme Erola: Oui, vous avez fait des observations intéressantes concernant la façon de signaler les cas; je crois justement que les cas des femmes et des enfants battus sont différents; les incidences sont beaucoup plus faciles à signaler dans un cas que dans l'autre.

Un enfant va souvent protéger ses parents. Je crois que c'est un fait généralement reconnu et il arrive aussi qu'une femme protège son mari.

M. Hudecki: Pas très souvent.

Mme Erola: Mais parfois parce qu'il représente son seul soutien financier.

M. Hudecki: Mais quand elle reçoit des soins médicaux et qu'elle se présente avec le bras cassé ou des bleus, elle n'essaie pas de cacher la vérité. Elle doit en parler au médecin et si la blessure ne correspond pas avec le genre provoqué par une chute ou un accident pareil, elle ne peut pas . . .

[*Text*]

Mrs. Erola: But that is the point. I think doctors who suspect it can question and can quickly establish whether the woman has been beaten. I think it is easier to establish in the case of a battered wife than it is with a child because of the ability to testify in that case.

I really think, though, doctors are in a position to do something about it. You mentioned counselling services. I think a sympathetic doctor or a doctor at least alerted to the situation is going to do something about it.

The second question you brought up, medical research, I think is quite an interesting one, and one which perhaps we could refer to the Science and Medical Research Council. It is something I do not think has been done and might be quite useful.

Mr. Hudecki: The other point, we feel we have taken a leadership role in this field. Much to my satisfaction, about six months ago I found my son, who goes to a semi-private school in Hamilton, a boys' school with men teachers, his project in social studies was the battered wife. He gave me a bibliography. He already had been to a transit home. He knew the people there and was well informed on it. It was a project for the whole class. I think that is the right place to bring it to attention and to sort of deal with the subject in that aspect.

If you are talking with the provincial ministers, perhaps you will compliment them on that. The educational system is aware of a problem and has been making inroads along that line.

Mrs. Erola: I am delighted to hear that.

Mr. Hudecki: The other point I would like to make is I think you have evolved a model for those of us who had the Year of the Child subcommittee and who are also making a similar recommendation for care of the child. I wonder if you could enlarge a bit more on your secretariat, because we were thinking in terms of having a similar secretariat for child affairs. Again it would be without any official funding capacity. It would co-ordinate and bring together known facts on child abuse. I only bring this up because there is a relevance between child abuse and wife abuse. But it seems to me you are evolving a model which is very applicable to the problems of children.

Mrs. Erola: It is rather difficult for me to comment on that at the moment, Dr. Hudecki. I am not altogether sure we are the model at the moment, because I do feel our resources with 25 are somewhat limited. But I do think the minister responsible for the Status of Women has a very large mandate in that we are 52 per cent of the population, and a majority, I might add, I think, of 2 per cent.

Mr. Hudecki: What is the proportion of children to women?

Mrs. Erola: We divide them on a sexual basis. We put male children and female children in that particular category. So I think we are looking at a rather different population.

Mr. Hudecki: What secretary of state are you dealing with?

[*Translation*]

Mme Erola: C'est justement ce que je disais. Je crois que les médecins peuvent facilement vérifier leurs soupçons pour déterminer la vérité. Mais je crois que cela est beaucoup plus facile dans le cas d'une femme battue que d'un enfant à cause de la possibilité qu'a celle-ci de témoigner.

Je suis persuadée que les médecins sont en mesure de faire quelque chose. Vous avez mentionné les services de conseiller. Je crois qu'un médecin compréhensif ou un médecin conscient de la situation va essayer de faire quelque chose.

Votre deuxième question concernant les recherches médicales me semble intéressante et nous pourrions peut-être demander une réponse du Conseil des recherches scientifiques et médicales. Je crois que rien n'a été fait à ce sujet même si la démarche paraît prometteuse.

M. Hudecki: Nous estimons avoir pris une initiative dans ce domaine. J'ai été content d'apprendre il y a environ 6 mois, que mon fils, qui fréquente une école privée de garçons à Hamilton avec des professeurs hommes, étudiait dans le cadre de son cours de science sociale la situation de la femme battue. Il m'a montré sa bibliographie. Il avait déjà visité un centre d'hébergement, il connaissait les responsables et était bien informé à son sujet. Je crois que toute la classe participait à cette étude. Je crois que c'est une bonne façon de s'attaquer à la question.

Vous pourrez peut-être féliciter de ma part les ministres provinciaux de l'éducation qui ont pris cette initiative. Les écoles semblent reconnaître le problème et s'y intéresser sérieusement.

Mme Erola: Je suis ravie de l'entendre.

M. Hudecki: Je crois que vous avez mis au point un modèle pour le sous-comité formé pendant l'Année de l'enfant et chargé de faire des recommandations concernant la situation de l'enfant. Avez-vous envisagé d'élargir votre secrétariat qui s'occupe de la situation de l'enfant? Il n'aurait pas la possibilité de financer des projets mais il assurerait la coordination et rassemblerait des données sur les sévices à l'égard de l'enfant. Je soulève cela car il y a un lien entre les enfants battus et les femmes battues. Il me semble que vous avez mis au point un modèle qui s'applique très bien à la situation de l'enfant.

Mme Erola: Il m'est difficile de vous répondre, monsieur Hudecki. Je ne suis pas tout à fait sûre que nous soyons le modèle à l'heure actuelle car nos ressources de 25 personnes sont plutôt limitées. J'estime que le ministre responsable de la condition féminine a une très grande responsabilité puisque nous constituons 52 p. 100 de la population, donc une majorité de 2 p. 100.

M. Hudecki: Et quelle est la proportion d'enfants par rapport à celle des femmes?

Mme Erola: Nous faisons une répartition selon le texte. Les enfants des deux sexes se trouvent dans cette catégorie. Donc ce n'est pas tout à fait la même population.

M. Hudecki: De quel secrétaire d'État relevez-vous?

[*Texte*]

Mrs. Erola: The Secretary of State.

Mr. Hudecki: You mentioned that with native women, the battered wife is probably even a greater problem than with any other group. I am just worried we are going to run into the same hassle there as to who is really responsible. Is it the Minister for Indian Affairs? Is it the Minister of Health and Welfare or is it the Minister for the Status of Women? I think this is one area of health care .... The native population is really on hold with a number of different ministries. Have you had any direct experience with it yet and how do you propose to handle it?

• 2135

Mrs. Erola: Generally speaking, in the case of the North-west Territories, this would fall under the Department of Indian Affairs and Northern Development, although, as you know, there is a very close relationship between Health and Welfare in those areas as well. I would probably be dealing with Indian Affairs and Northern Development in this case, and with the Territorial Government as well because I find the Territorial Government .... By the way, the Territorial Government will be represented at this meeting as well.

Mr. Hudecki: My last question, with your permission, will be to your experts in visual arts here. Unfortunately I did not have an opportunity to see the films but I have read the reviews on them and I have heard all kinds of very favourable comments.

In our study of the problems of the child, we felt a very important mode of education would be film strips bringing out a variety of problems related to family life and so on. In order to be effective they really have to be done with sensitivity and with understanding, and with some entertainment value to them. They at least have to grasp the attention so that they will be shown enough, and sort of put into the children's program or in other programs. Where did they get the stimulus? Who was the one who gave them the subject matter, and who initiated the film making on these two subjects?

Mrs. Erola: Dr. Hudecki, it sounds like a plant. I am so delighted you asked this question. The films that we showed that evening were produced by the National Film Board, but more specifically from Studio D of the National Film Board, and this is a group of very talented and dedicated women who have been working, I must say, with very limited budgets. The proposed budget of Studio D is $712,000 and they are seeking this money again to complete a film on sexual harassment, to develop a script for a high technology film on nontraditional jobs; and they are looking at films that will deal with health hazards in the workplace. I am most anxious to see this group well funded because of the very effective work they did in this field—in pornography and in wife-beating, and I am delighted that you gave me an opportunity to point out this ....

Mr. Hudecki: You gave us the commercial but you did not answer the question.

Mrs. Erola: Who initiated? These women did, these women from Studio—

[*Traduction*]

Mme Erola: Du secrétaire d'État.

M. Hudecki: Vous avez dit que le problème de la femme battue est encore plus grave chez les autochtones que partout ailleurs. Allons-nous rencontrer encore une fois des difficultés pour savoir quel ministère est responsable? Est-ce le ministre des Affaires Indiennes, celui de la Santé et du Bien-être social ou celui responsable du statut de la femme? Je crois qu'il s'agit essentiellement d'un service de santé ... Les autochtones n'arrivent pas à obtenir des réponses claires de plusieurs ministères. Savez-vous comment les choses se passent et que proposez-vous?

Mme Erola: De façon générale dans les Territoires du Nord-Ouest, cette question relèverait du ministère des Affaires Indiennes et du Nord, même s'il y a un lien très étroit avec les responsabilités du ministère de la Santé et du Bien-être social. Je vais probablement collaborer avec le ministère des Affaires Indiennes et du Nord à ce sujet et aussi avec le gouvernement du Territoire ... Je vous dis en passant que le gouvernement du Territoire sera représenté lors de cette réunion.

M. Hudecki: Ma dernière question s'adresse à vos spécialistes en matière de présentation audio-visuelle. Malheureusement je n'ai pas eu l'occasion de voir les films mais j'ai lu les critiques et entendu beaucoup d'appréciations favorables.

Dans notre étude des problèmes de l'enfant, nous avons pensé que des films pourraient être très utiles pour traiter de différentes difficultés familiales. Afin d'être utiles, ils devraient être réalisés avec sensibilité et compréhension et divertir en même temps. Il faudrait qu'ils retiennent l'attention de leur clientèle, surtout s'ils passaient en même temps que d'autres émissions destinées aux enfants. Je voudrais savoir comment on a choisi le sujet des films projetés l'autre soir et qui en a pris l'initiative.

Mme Erola: C'est exactement la question que j'attendais, je suis ravie que vous l'ayez posée. Les films que nous avons montrés l'autre soir ont été réalisés par le studio D de l'Office National du Film. Il s'agit d'un groupe de femmes très douées et passionnées par leur métier qui travaillent avec des budgets très limités. Le budget proposé du Studio D est de $712,000, argent qui est nécessaire pour terminer un film sur le harcèlement sexuel et la rédaction d'un scénario pour un film sur les métiers non traditionnels; elles envisagent aussi des films sur les risques pour la santé dans le travail. Je tiens à ce que les efforts de ce groupe soient bien financés à cause de l'excellent travail des films sur la pornographie et les femmes battues et je suis ravie d'avoir cette occasion pour ...

M. Hudecki: Vous avez fait de la publicité mais vous n'avez pas répondu à la question.

Mme Erola: Qui a pris l'initiative? Les femmes qui font partie de ce studio ...

[*Text*]

Mr. Hudecki: Did they get the idea first?

Mrs. Erola: Yes.

Mr. Hudecki: We did not give it to them?

Mrs. Erola: No, they did it on their own. Studio D is a very creative group. They do not have to be told what to do, they do it. All they lack is the usual thing—money. But again, they have been able to do much of their work on a very ad hoc basis, I must say. It is also one of my *raison d'être* to see that this group gets some permanent funding so that they can plan a year or two down the road as to the kind of work that they are going to do. Kathleen, would you like to comment on that for us as well?

Ms Kathleen Shannon (Executive Producer, Studio D, National Film Board): Yes, we are trying to expand our basis of funding so that we can co-ordinate the priorities that different government departments are expressing in terms of the status of women issues, so that they are not simply done on an ad hoc basis—often duplicated, or things falling between the cracks, as has been happening.

Until this point we have been existing as a unit within English production at the Film Board and we are one of 11 studios. It is rather a large task to meet the needs of more than half the population in terms of the women's audience.

• 2140

We have been using some of our budget to make non-racist, non-sexist films for children. We found it ironic that the small amount of money assigned to a women's program is also somehow expected to go for children too. We feel we are only half of the parents of the country.

Mr. Hudecki: They are little women.

Mrs. Shannon: We are just half the parents in the country so we are looking forward to the other parents who are the majority at the Film Board to also take on that task.

Mr. Hudecki: What would you feel would be an optimum . . . ? I think you almost need a repetitious showing, show it Saturday mornings, or whenever children or people are—

Mrs. Erola: Cartoon time.

Mr. Hudecki: Yes, rather than a full half-hour or one-hour production.

Mrs. Shannon: Certainly short films are more effective with most of us than long films, certainly with children's audiences. I think it depends what you are trying to put across and which age group of children you are trying to reach, and so on. I do not think there is one simple answer in terms of films for children.

Mr. Hudecki: But suppose you were trying to sort of combat racism or trying to show the problems at an international level. I do not think you can do it any other way but by film—show

[*Translation*]

M. Hudecki: Ce sont elles qui ont proposé ces sujets?

Mme Erola: Oui.

M. Hudecki: Ce n'est pas nous?

Mme Erola: Non, c'est leur initiative propre. Le studio D est un groupe très créateur qui n'attend pas qu'on lui propose des idées. Tout ce qui lui manque, c'est la chose habituelle, l'argent. Mais jusqu'ici, il a pu se débrouiller. C'est très important pour moi d'assurer un financement plus permanent à ce groupe pour lui permettre de prévoir ce qu'il fera dans un an ou deux. Kathleen, avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

Mme Kathleen Shannon (productrice, studio D, Office National du Film): Nous essayons d'accroître notre financement de façon à coordonner les priorités des différents ministères du gouvernement sur les questions touchant la condition de la femme afin d'en assurer le traitement plus systématique et d'éviter des répétitions inutiles.

Jusqu'ici nous existons comme unité de production du réseau anglais de l'Office du Film et nous représentons un studio sur onze. C'est un énorme travail que de réaliser des films qui expriment la réalité de plus de la moitié de la population, c'est-à-dire les femmes.

Nous consacrons une partie de notre budget à la réalisation de films non-racistes et non-sexistes pour les enfants. Il nous paraît ironique que le peu d'argent affecté à des films d'intérêt féminin soit également censé servir aux enfants. Après tout, nous ne représentons que la moitié des parents du pays.

M. Hudecki: Ce sont de petits bouts de femmes.

Me Shannon: Nous ne sommes que la moitié des parents du pays, donc nous attendons que l'autre moitié qui constitue la majorité à l'Office national du film s'acquitte de ses responsabilités.

M. Hudecki: Quelle serait pour vous la meilleure formule? Je crois qu'il faut projeter certains films régulièrement, le samedi matin par exemple, où à un moment où les enfants ou les gens . . .

Mme Erola: Le moment où l'on montre les films animés.

M. Hudecki: Oui, plutôt que de longues réalisations de 30 minutes ou d'une heure.

Mme Shannon: Il est certain que les courts métrages ont un plus fort impact auprès du public que les longs métrages, notamment chez les enfants. Cela varie selon le message, la tranche d'âge des enfants pour lesquels le film est conçu, etc. Je ne crois pas qu'il y ait une réponse simple en ce qui concerne les films destinés aux enfants.

M. Hudecki: Mais mettons que vous essayez de combattre le racisme ou de démontrer l'existence de problèmes à l'échelle internationale. La seule façon de procéder, à mon avis, serait

[*Texte*]

their culture, their background and try to tie it in with living in Canada and a general acceptance.

Mrs. Shannon: The children's films that we did were initiated under a multicultural program where we looked at children of different cultural backgrounds, different regions of the country. I guess the way they were different from other films that have been done is that we did not focus on what is different about those children's lives, we focused really on similarities in terms of what children enjoy doing, in terms of their relationships with friends, or other important people in their lives, and sometimes around particular activities. We also had several films on children with handicaps as another way of overcoming the gap that occurs when any differences appear between people.

Mr. Hudecki: But where does the funding come from for the National Film Board?

Mrs. Erola: From the Secretary of State. No, no, Department of Communications It has just changed. It is under Francis Fox's department.

Mr. Hudecki: I think that is the kind of sensitivity you need, an understanding of the problem and being able to put it onto film so that they can identify themselves with it.

Mrs. Erola: I might add that the funding has been coming through that department, but from various other departments as well. A department will indicate an interest in a film and throw some money into the pot, so to speak. I would like to see that changed so that this particular group has a budget to work with each year, instead of saying: This is the film we want to do, now let us find the money for that particular film.

Mrs. Shannon: There is another aspect that ties in very tightly with this.

The Chairman: Would you make it short because we have three other questioners on the list.

Mrs. Shannon: I will be very quick.

It is not only the making of the films but the distributing of them and getting them to people. We feel very strongly that a public education campaign using films could be very important in terms of changing the attitudes that lie at the roots of family violence and other issues like that.

Mr. Hudecki: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mrs. Shannon. Mr. Gilles Marceau, Dr. Halliday, Mr. de Corneille, and then Dr. Hawkes.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman. I do not have any questions, but I would like to make some comments.

The Chairman: It is up to you. The minister is here to answer questions, but—

M. Marceau: Madame le ministre, je voudrais vous préciser que le problème des femmes battues est incontestablement un des problèmes les plus graves dans la société canadienne. C'est un problème que j'ai appris à connaître à l'aide des divers exposés que nous avons entendus, mais un problème qui ne doit pas nous faire oublier qu'il existe au Canada des juridictions.

[*Traduction*]

en réalisant un film qui montre les différentes réalités culturelles dans un contexte canadien.

Mme Shannon: Les films pour enfants que nous avons réalisés faisaient partie d'un programme multiculturel et nous prenions des enfants de différents milieux culturels et de différentes régions du pays. La chose originale, c'est que nous n'avons pas mis l'accent sur ce qui était différent dans la vie de ces enfants mais plutôt sur les choses qui les rapprochaient, leurs diverses activités et leurs rapports avec les personnes qui comptaient dans leur vie. Nous avons aussi fait des films sur des enfants handicapés et la façon de surmonter les problèmes liés à une anomalie.

M. Hudecki: Qui finance l'Office national du film?

Mme Erola: Le Secrétariat d'État. Non, c'est le ministère des Communications. Cela vient de changer. C'est le ministère de Francis Fox.

M. Hudecki: Je crois qu'il faut faire preuve de ce genre de sensibilité et de compréhension d'un problème pour faire un bon film qui permette aux spectateurs de s'identifier.

Mme Erola: Je devrais ajouter que le financement provient de ce ministère et d'autres ministères aussi. Si un ministère s'intéresse à un film particulier, il fait une contribution. Je voudrais que ce groupe puisse compter sur un financement permanent chaque année au lieu de devoir chercher à intéresser des commanditaires au film que nous voulons faire.

Mme Shannon: Il y a un autre aspect à cette question.

Le président: Je vous prie d'être brève car il nous reste trois autres intervenants.

Mme Shannon: Je serai très brève.

Ce n'est pas seulement la réalisation de films mais leur distribution qui nous intéresse. Nous sommes persuadés qu'une campagne de sensibilisation du public par le biais de ces films pourrait être très importante quand il s'agit de modifier les attitudes qui sont à l'origine même de la violence familiale.

M. Hudecki: Je vous remercie.

Le président: Merci, madame Shannon. M. Gilles Marceau, M. Halliday, M. de Corneille et M. Hawkes.

M. Marceau: Merci, monsieur le président. Je n'ai pas de questions mais quelques commentaires à faire.

Le président: A vous de décider. Le ministre est ici pour répondre à des questions mais . . .

Mr. Marceau: Madam Minister, I would like to say that the problem of battered women is, without any doubt, one of the most serious problems of Canadian society. It is a problem that I have become familiarized with through the various presentations we have heard but we should not forget that there are in Canada various jurisdictions. I was listening

[*Text*]

J'écoutais hier une émission à Radio-Canada qui parlait justement de notre Comité et du sujet que nous traitons. Les commentaires laissaient entendre que nous faisions de la politique, que nous savions fort bien que c'était une juridiction provinciale et qu'on voulait éviter de prendre nos responsabilités dans des domaines de juridiction fédérale.

• 2145

Le président: Est-ce que c'était à la radio, monsieur Marceau, ou à la télévision?

M. Marceau: Oui, à la radio de Radio-Canada, hier soir, à 19 heures.

Le président: A l'émission *Présent*?

M. Marceau: Oui. Alors, ceci pour vous dire, madame le ministre, que nous sommes tous conscients qu'il y a une situation grave et alarmante. Mais il faudrait quand même éviter de tomber dans le piège de ceux qui vont nous demander d'étudier cette question, qui vont nous demander de présenter un rapport et qui, par la suite, vont nous blâmer. Ils vont dire que nous ne nous acquittons pas de nos responsabilités d'une part et, d'autre part, que nous voulons empiéter sur la juridiction provinciale. Et là, je vous parle comme venant du Québec et je peux vous dire que c'est un sujet *very, very touchy*.

Je pense que les gens ici ne se rendent pas compte de la situation au Québec. Au Québec, lorsqu'on dit qu'on veut s'occuper des politiques familiales, qu'on veut s'occuper, au fédéral, du divorce.., eh bien, on risque un divorce du Québec avec le Canada. C'est aussi clair que cela. On est vus, nous autres, les gens du fédéral, comme voulant enlever des juridictions au Gouvernement du Québec en l'occurrence. Et, dans la population, ce message-là passe. Cela ne veut pas dire qu'on n'est pas conscients du problème. Moi, le premier, je trouve inacceptable cette situation-là. Je la déplore et je trouve qu'une société supposément civilisée et évoluée ne devrait pas avoir ces problèmes-là. C'est la raison pour laquelle je comprends votre enthousiasme. Mais quand vous me parlez de prévoir des crédits, je vous dis ceci: pour certains programmes fédéraux, on répond aux Québécois qu'on n'a pas d'argent alors que, pour certains programmes de juridiction provinciale, vous allez trouver de l'argent. Eh bien cela va nous causer de drôles de problèmes! Je pense qu'il faut absolument comprendre que nous connaissons maintenant l'importance du problème. Il va falloir que les provinces prennent leurs propres responsabilités. Si elles n'en sont pas capables, que les provinces les cèdent au fédéral!

Dans notre rapport, il va falloir être très prudent parce que cela peut avoir un impact considérable au Québec. Les politiques sociales, ce sont les politiques les plus évoluées au Québec. C'est un domaine auquel on ne peut pas toucher, ainsi qu'à l'éducation. Et, dès que le fédéral donne l'impression qu'il veut gruger ces juridictions-là, il se fait considérablement de tort.

Maintenant, ceci étant dit, je suis d'accord, comme disait M^me^ Killens, que, dans le domaine de l'information, dans le domaine de la loi du Code pénal, qui est de notre juridiction,

[*Translation*]

yesterday to a CBC program dealing with our Committee and the subject we are concerned with. The comments were to the effect that we were playing politics, that we knew very well that it was a provincial jurisdiction and that we were trying to avoid taking our responsibilities in areas which were under federal jurisdiction.

The Chairman: Was that on radio, Mr. Marceau, or on television?

Mr. Marceau: Yes, on Radio-Canada last night at 7.00 p.m.

The Chairman: The program was titled *Present*?

Mr. Marceau: Yes. So all this to tell you, Madam Minister, that we are all conscious of the fact that there is a serious and alarming situation. But we should try to avoid falling into the trap of those who would ask us to study this question, who are going to ask us to present a report and, after that, will blame us. They will say that we are not acquitting ourselves of our responsibilities, on the one hand, and, on the other, that we are trying to involve ourselves in provincial jurisdiction. I am talking to you as a person from Quebec and I can tell you that it is a very, very touchy subject.

I think that the people here do not really know what the situation is in Quebec. In Quebec, when you say you want to take care of family policy, that the federal government wants to take care of divorce, then you are really running the risk of a divorce between Quebec and Canada. It is as clear as that. As representatives of the federal government, we are seen as those who want to take away jurisdiction from the Quebec government. And that is the message that the population is hearing over there. It does not mean we are not conscious of the problem. I am the first one to find that situation unacceptable. I deplore it and I find that a supposedly civilized and advanced society should not have those problems. That is why I understand your enthusiasm. When you say to me we should have a budget on that, I reply this: For some federal programs you tell Quebecers that we do not have any funds whereas for some programs under provincial jurisdiction, you will find the money. That is going to cause us some strange problems. I think it must be absolutely understood that we now know the importance of the problem. The provinces are going to have to take their own responsibilities. If they cannot do it, then the provinces should turn them over to the federal government.

In our report, we are going to have to be very cautious because it might have considerable impact in Quebec. Social policies are often the most advanced policies in Quebec. That is an area that you cannot touch, along with education. And as soon as the federal government gives the impression it is trying to gnaw away at those jurisdictions, it is harming itself considerably.

That said, I quite agree, as Mrs. Killens was saying, that in the areas of information or the Criminal Code, which is in our jurisdiction, that we must take a step forward. But I would be

[*Texte*]

on doit faire un pas en avant. Mais je serais très malheureux qu'on donne l'impression que c'est notre juridiction, et que les provinces jouent un rôle secondaire. Alors, au contraire, notre rôle est de sensibiliser les provinces, de travailler avec elles et, surtout, de bien démontrer que nous sommes conscients du problème. Je pense que la dame de ce matin, qui est ici dans la salle et qui a présenté un rapport vraiment excellent, nous a sensibilisés.., puis je suis le premier à reconnaître que c'est un problème sérieux. Mais je voudrais qu'on évite de tomber dans un piège où, vis-à-vis le public, on donne l'impression qu'on va s'en occuper, puis quand, dans les faits, on ne pourra pas tout faire ce qu'on voudrait faire.

Maintenant, je suis heureux qu'on ait étudié la question, mais je voudrais quand même vous dire qu'il y a également un ministère responsable de la condition féminine au Québec. Et vous savez qu'ils sont très actifs. Donc, à ce moment-là, c'est à eux de travailler avec vous. Vous en êtes consciente, vous faites un travail admirable. Mais je vous dis d'être prudente, et je pense qu'il va falloir que nous le soyons dans notre rapport, parce que cela peut jouer un rôle contraire à celui qu'on veut jouer. Cela pourrait être interprété comme si le fédéral voulait remplacer le gouvernement du Québec ou les autres provinces, ce qui n'est pas le cas.

• 2150

Il va falloir sensibiliser ces gens-là au problème. Par exemple, vous avez parlé des maisons de transition. Il va falloir que le Québec joue un rôle accru, avec l'aide du fédéral. Je pense qu'il faut rendre la population consciente du fait que le Québec seul ne peut rien faire dans ce domaine-là s'il n'est pas aidé par le fédéral. S'il est aidé par le fédéral, il va pouvoir jouer son rôle. C'est de cette façon que je vois votre rôle. Le Québec doit se rendre compte que seul, il ne peut rien faire. Au lieu de le remplacer, il faut lui donner conscience de son rôle et l'aider à le bien jouer. Je pense que vous êtes capable de le faire.

Mrs. Erola: Yes, I agree with you completely. I think I made it quite clear at the beginning that there are jurisdictional problems and that we do not intend to change those jurisdictions at all, but that the federal government has a lead role to play, as you say, in educating, in bringing the problem to light. I see my role with my provincial counterparts as being one of co-operation, of saying we have a problem, what do you see the provincial.... Is there an increased role for the provinces, or an increased role for the federal government? Or how can we use the existing system to bring about more homes? There is a system in place now through the program, and I think with the raised interest we will be able to stimulate that kind of interest in those provinces. But there is no suggestion here that we are going to intrude on the provincial jurisdiction.

Le président: Monsieur Marceau, madame le ministre, j'aimerais intervenir. J'ai donné hier une entrevue d'environ 15

[*Traduction*]

very unhappy if we gave the impression that it is our jurisdiction and that the provinces only play a secondary role in that. On the contrary, our role is to make the provinces more aware, to work with them and, mainly, to show that we are conscious of the problem. I think that the lady here this morning, who came into this room and presented a really excellent report, made us all aware of certain things and I am the first one to recognize that this is a serious problem. But I would like us to avoid falling into a trap where, in the public's mind, we give the impression that we are going to take care of something when, in fact, we will not be able to do everything we would like to do.

Now I am quite happy that we studied this question but I would still like to say to you that there is also a department responsible for the status of women in Quebec. And you know that they are very active. At that point, then, it is up to them to work with you. You are quite conscious of that, you are doing admirable work. But I would advise you to proceed with caution and I think we will have to be cautious in our report because it might otherwise lead us to playing a role contrary to that we would want to play. That it might be interpreted as though the Federal Government wanted to replace the Government of Quebec or those of other provinces, which is not the case.

Those people are going to have to be made aware of that problem. For example, you were talking about halfway houses. Quebec is going to have to play a bigger role with federal help. I think the population should be made more conscious of the fact that Quebec cannot go it alone in that area if it does not receive help from the Federal Government. If it is helped by the Federal Government, it will be able to paly its role. That is how I see your role. Quebec must be made aware that alone, they cannot do anything. Instead of replacing that government, we are going to have to make it conscious of its role and help it to play it well. I think you can do that.

Mme Erola: Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je crois avoir dit très clairement dès le départ qu'il n'y avait pas de problème de juridiction et que nous n'entendons pas changer ces compétences du tout, mais que le gouvernement fédéral a un rôle de leadership à jouer, comme vous le dites, dans le domaine de l'éducation, pour jeter de la lumière sur ces problèmes. Le rôle que j'ai à jouer avec mes collègues provinciaux est celui de la collaboration, c'est-à-dire nous rendre compte que nous avons un problème, que croyez-vous que les gouvernements provinciaux... Les provinces pourraient-elles jouer un rôle plus grand ou le gouvernement fédéral? Comment pouvons-nous nous servir du système qui existe déjà pour créer plus de foyers? Il y a déjà un système mis en place grâce au programme et je crois qu'avec le nouvel intérêt que nous pourrons soulever, nous pourrons stimuler ce genre d'intérêt dans ces provinces. Mais rien ici ne peut laisser croire que nous allons nous immiscer dans ces domaines qui relèvent de la compétence provinciale.

The Chairman: Mr. Marceau, Madam Minister, I would like to say a word. Yesterday I gave a 15 minute interview to

[*Text*]

minutes à Radio-Canada au réseau français, à leur demande, et j'ai éclairement établi la question des compétences et celle des objectifs que poursuivait le Comité, à l'intérieur de notre ordre de renvoi de la Chambre des communes. Cela avait franchi toutes les étapes à la Chambre des communes et avait été adopté à l'unanimité par les trois partis à la Chambre des communes.

Je n'ai pas entendu le compte rendu de l'émission, mais je demande au greffier d'obtenir le texte de cette émission, des commentaires de l'émission *Présent*, de façon à ce qu'on puisse rectifier les faits s'il y a lieu.

Je pense qu'il n'a jamais été de l'intention d'aucun membre du Comité, quelle que soit la province qu'il représente, d'empiéter sur des domaines de compétence provinciale. Ce qu'on veut faire, c'est informer la population canadienne, la sensibiliser à cette situation, et voir quels outils on peut mettre à la disposition des ministères concernés afin d'avoir une meilleure coordination et une meilleure utilisation des fonds.

On parle de maisons d'accueil. Dans le comté que je représente, à Laval, nous sommes actuellement en train de structurer un organisme. Je pense que les fonds viendraient de la Société canadienne d'hypothèque et de logement via la Société d'habitation du Québec. Donc, le financement se fera par un organisme du gouvernement canadien, la Société canadienne d'hypothèque et de logement, mais la demande se fera par un office municipal d'habitation en coordination avec la Société d'habitation du Québec.

De toute façon, votre intervention est juste, et je demande au greffier de nous faire parvenir le compte rendu ou l'enregistrement de cette émission.

Do you have any comments?

Mrs. Erola: Mr. Chairman, I was just handed a letter that arrived in my office today. I had not had an opportunity to read it. With your permission, I would like to read it, because it indicates the kinds of problems that we face this in country. It is a rather moving letter, so, with your permission?

The Chairman: I agree.

Mrs. Erola:

Dear Mrs. Erola: I would like to applaud your statements on wife beating as reported in the January 30 *Calgary Herald*. I would also like to encourage you to carry through on this issue, particularly by using whatever influence you can with the provincial social services departments to amend their policies—

The Chairman: Would you please read slowly.

Mrs. Erola: Oh, I am sorry.

—to amend their policies on this. I feel very strongly about this due to an incident that happened here recently, which I would like to relate to you.

[*Translation*]

the French CBC, at their request, and I clearly set out the question of jurisdiction and that of the objectives pursued by this committee in conformity with the terms of reference given to us by the House of Commons. That this had gone through all the stages in the House of Commons and had been passed unanimously by the three parties in the House.

I did not hear that program but I will ask the clerk to get the text of that program, of the comments made during the program *Présent* so that the facts may be corrected if need be.

I do not think it was the intent of any member of this committee, ever, whatever the province represented, to get into areas of provincial jurisdiction. What we want to do is to inform the Canadian population, alert them to this situation and see what tools can be made available to the departments involved so as to get better co-ordination and better use of funds.

You talk about halfway houses. In the riding I represent, in Laval, we are presently setting up an organization. I think that the funds come through Canadian Housing and Mortgage Corporation via the *Société d'habitation du Québec*. Therefore, financing will be done through a Canadian government organization, Canadian Mortgage and Housing Corporation, but the request will be made through a municipal housing bureau in co-ordination with the *Société d'habitation du Quebec*.

Anyway, what you said is true and I would ask the clerk to get us the transcript or the tape of that program.

Vous avez des commentaires?

Mme Erola: Monsieur le président, on vient tout juste de me remettre une lettre qui est arrivée à mon bureau aujourd'hui. Je n'avais pas encore eu l'occasion de la lire. Avec votre permission, j'aimerais bien vous en faire lecture, car on y trouve bien le genre de problèmes auxquels nous faisons face dans notre pays. C'est une lettre plutôt émouvante, alors, avec votre permission?

Le président: D'accord.

Mme Erola:

Chère madame Erola: J'aimerais vous féliciter de ce que vous avez dit concernant les femmes battues que rapporte l'édition du 30 janvier du *Calgary Herald*. J'aimerais aussi vous encourager à continuer votre travail sur cette question, surtout en vous servant de toute l'influence que vous avez auprès des ministères des services sociaux des provinces afin qu'ils changent leurs politiques . . .

Le président: Si vous vouliez bien ralentir votre débit, s'il vous plaît.

Mme Erola: Oh, je suis désolée.

. . . changer leurs politiques à cet égard. Mes sentiments à ce sujet sont très vifs à cause d'un incident que nous avons connu ici récemment et dont j'aimerais vous faire part.

[*Texte*]

First, for background, I am the co-ordinator of a small-town information centre. On January 22 I received a call from the city agency. They had been contacted by a resident here who had been beaten by her husband and who wanted to get out of the situation. They managed to arrange for accommodation for her and her two children at the cities Women's Emergency Shelter (which was fortunate since, as you are probably aware, these facilities are usually at capacity).

The problem that arose, however, was how to get the woman to the shelter located 35 km. away since she had no transportation, no money, and it was 25 below zero that day. The shelter was able to pay half of the cab fare, but the city agency asked us if there was any way we could assist her with the remainder.

I then attempted to contact one of our area social workers. They have no local office, their offices are all in the city. None were available so I spoke to their supervisor. He advised me that "it was against their policy to break up homes" (bones are okay, I guess, but not homes. They will take abused children out of the home, but not abused wives) so they could not assist the woman to leave. Once she had left she could then apply for assistance and they would be able to help her, he reassured me.

Finally I managed to get authority from my supervisor to use a Town vehicle to transport the woman and her children to the shelter. This is not the first such incident of this sort either, although it is a first time that we (myself and the Town) have intervened directly. It is not part of our mandate to provide transportation or assistance of this sort, but the more I deal with the social services, the more frustrated and disgusted I find myself, for it appears to me that what they are actually providing is a DISSERVICE.

That is the letter. It just points out the kinds of things that happen day in and day out, where we have part of a service, but it is missing in another sector and it is just not coming together.

• 2155

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Halliday.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, I have two questions I will keep fairly brief because of the lateness of the hour.

In the course of our hearings we received a very extensive brief entitled,*Elder Abuse in Nova Scotia.* It is about 50 pages, altogether, of brief and documents. We have also had frequent references in our other briefs and from other witnesses, to child abuse and also to husband battering.

[*Traduction*]

Tout d'abord, pour votre gouverne, je m'occupe de la coordination d'un centre d'information d'une petite municipalité. Le 22 janvier, j'ai reçu un appel de l'agence municipale. Une résidente de la municipalité qui avait été battue par son mari et voulait se sortir de cette situation était entrée en communication avec cet organisme. Ils ont trouvé un logement pour elle et ses deux enfants au centre d'accueil d'urgence pour les femmes de la ville (fort heureusement, car comme vous le savez probablement, ces maisons sont habituellement remplies).

La difficulté qui se posait, c'était de savoir comment transporter cette femme au centre d'accueil situé à 35 kilomètres de là, puisqu'elle n'avait pas de moyen de transport, pas d'argent, et qu'il faisait 25 sous zéro ce jour-là. Le centre d'accueil a payé la moitié de la course de taxi, mais l'agence municipale nous a demandé si nous ne pourrions pas de quelque façon aider cette femme pour le reste.

J'ai alors essayé de communiquer avec un des travailleurs sociaux de la région. Ils n'ont pas de bureau local, les bureaux sont tous situés dans la ville. Personne n'était disponible, et j'ai donc parlé au surveillant. Il m'a dit que «briser les foyers allait à l'encontre de leur politique» (des os, ça va, mais pas des ménages. Ils acceptent des enfants maltraités, mais pas de femmes battues). Ils ne pouvaient donc pas aider cette femme à quitter sa maison. Il m'a toutefois donné l'assurance qu'une fois qu'elle l'aura quittée, elle pourrait demander leur aide et qu'ils lui offreraient leurs services.

Le surveillant m'a finalement autorisé à me servir du véhicule de la ville pour transporter cette femme et ses enfants au centre d'accueil. Ce n'était pas le premier incident du genre, mais c'était la première fois que nous (les autorités municipales et moi-même) intervenions directement. Notre mandat ne prévoit pas la prestation de services de transport ou d'aide du genre, mais plus je m'occupe des services sociaux, plus je suis frustré et dégouté, car il me semble qu'on ne cherche vraiment pas à rendre service.

Voilà la lettre. Elle souligne le genre d'événements qui arrivent tous les jours; nous avons un service partiel auquel il manque certains éléments, ce qui nous empêche de boucler la boucle.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Halliday.

M. Halliday: Monsieur le président, je voudrais poser deux questions très brièvement, car il se fait tard.

Lors des audiences, nous avons reçu un volumineux mémoire intitulé *Elder Abuse In Nova Scotia.* Il s'agit d'un mémoire et de documents de quelque 50 pages au total. À plusieurs reprises, on a fait allusion dans d'autres mémoires que nous avons reçus, et d'autres témoins nous l'ont d'ailleurs souligné, au fait que des enfants étaient maltraités et que des maris étaient battus.

[*Text*]

The subject I understand we are studying, Mr. Chairman, is violence in the family. I think that was the reference you recently quoted. I wonder if the minister can tell us, as the Minister responsible for the Status of Women, does she have the authority to delve equally into those areas of abuse of the elderly, child abuse and husband battering?

Mrs. Erola: No.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, does this mean we should not address those issues in our report, because this is rather a serious problem. If the minister can only handle wife battering, we have a bit of a problem here. I am surprised; what was the intention of this reference from the House if the minister can handle only wife battering?

The Chairman: Mr. Halliday, I think the committee will report to the House.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, may I ask just who is responsible? What minister is responsible for the battering of elderly people, grandma battering, child abuse and husband battering?

Mrs. Erola: I think that field falls completely within the Ministry of Health and Welfare, which has been conducting studies. There have been a number of studies in that area as well.

Mr. Halliday: Thank you. My second question, Mr. Chairman, relates to the general issue of research. Early on in these hearings I made some statements, both in the committee and outside the House, which raised the ire of one of my constituents, a lady who I am sure is well-meaning, but she was quite upset about what I said. She was upset because I questioned, as I did in the committee, for instance, the figure of 10 per cent. I was not familiar with that figure and it struck me as being high—10 per cent of all women being battered wives.

Mrs. Erola: We have said one in 10.

Mr. Halliday: Well one in 10 is 10 per cent, yes. Why this question then? I also put some emphasis on the need for a look at the causes of this whole problem, and my constituent was rather upset that I laid such emphasis on those two areas. I now find in reading some of these briefs, for instance the one we received from Nova Scotia on elder abuse, one sentence here says:

> Criminal prosecution is useless in most circumstances as it fails to attack the problem at its root.

• 2200

In the brief that we received from Professor Alistair Bissett-Johnson of Dalhousie Law School, he says in the very last paragraph, and perhaps the minister, Mr. Chairman, might listen to this and comment on this, under "Prevention":

> It will be difficult to sustain an increased preventative program at a time of financial constraint, particularly by the

[*Translation*]

Le sujet que nous étudions, monsieur le président, c'est la violence dans les familles. C'est la référence que vous avez mentionnée récemment. Je me demande si le ministre pourrait nous dire, en tant que ministre responsable de la condition féminine, si elle a l'autorité voulue pour étudier à fond ces autres aspects de la violence, soit les vieillards et les enfants maltraités et les maris battus?

Mme Erola: Non.

M. Halliday: Monsieur le président, est-ce que cela signifie que nous ne pouvons pas traiter de ces questions dans notre rapport, car il s'agit là d'un problème assez sérieux. Si le ministre ne peut étudier que les cas de femmes maltraitées, cela pose un problème. Je suis surpris; quelle était l'intention de ce mandat qu'a confié la Chambre au ministre si elle ne peut que traiter des femmes maltraitées?

Le président: Monsieur Halliday, le Comité fera rapport à la Chambre.

M. Halliday: Monsieur le président, puis-je demander simplement qui est responsable? Qui est le ministre responsable des vieillards maltraités, des grands-mères, des enfants, des maris battus?

Mme Erola: Ce domaine relève entièrement du ministère de la Santé et du Bien-être social, qui a fait des études à ce sujet.

M. Halliday: Merci. Ma deuxième question a trait à l'aspect plus général de la recherche. Plus tôt lors de ces audiences, j'ai fait certaines déclarations, ici au Comité et également à la Chambre, et j'ai soulevé la colère d'un de mes électeurs. Il s'agit d'une dame qui, j'en suis certain, est bien intentionnée, mais elle a été très bouleversée par mes propos. Elle l'a été parce que j'ai remis en question, comme je l'ai fait devant le Comité, le chiffre de 10 p. 100. Ce pourcentage ne m'était pas connu, il m'a frappé comme étant élevé; 10 p. 100 de toutes les femmes seraient des épouses battues.

Mme Erola: Nous avons dit une sur dix.

M. Halliday: Une sur dix, cela fait 10 p. 100. Pourquoi cette question? J'avais également mis l'accent sur le besoin d'examiner les causes du problème dans son ensemble, et mon électrice a été plutôt troublée du fait que j'aie souligné ces deux domaines. A la lecture de certains mémoires, je me rends compte, par exemple dans celui qu'on a reçu d'une vieille personne maltraitée en Nouvelle-Écosse, et qui dit:

> Les poursuites criminelles sont inutiles car dans la plupart des cas, elles ne s'attaquent pas aux racines mêmes du problème.

Dans le mémoire que nous avons reçu du professeur Alistair Bisset-Johnson de l'école de droit de Dalhousie, il déclare dans le dernier paragraphe—le ministre pourrait peut-être écouter ceci, monsieur le président, et me dire ce qu'elle en pense:

> Il sera difficile de soutenir un programme de prévention accrue à une époque de contraintes financières, surtout pour

[*Texte*]

federal government as it moves to block funding. In the long term, however, prevention before a crisis arises is preferable to treatment or intervention after damage has been done.

I think these two sources I am quoting here corroborate and substantiate the concerns I was expressing several weeks ago.

Since I am one who adheres strongly to the philosophy that government should do for its citizens mainly those things that the citizens cannot do for themselves as private citizens, or collectively as the private sector, I feel strongly that it is very important that the government get involved in research.

My question to the minister therefore is: what interest does she have and what influence will she have in promoting the very necessary research that obviously has to be done to get at the root of this problem? Obviously, she does not have the funding to do it, Mr. Chairman. I want to know to what extent she is going to be able to recommend certain research programs that should be undertaken and what influence she will have to make sure it is done?

Mrs. Erola: That is a very good question. I refer to the subject that Dr. Hudecki brought up—

Mr. Halliday: I thought of that; right.

Mrs. Erola: —and that was through the Medical Research Council, but we also have the Status of Women Advisory Council, which is research oriented. It does a great deal of research and as the minister responsible for the Status of Women, I have a mandate to refer to them such matters which I think they should consider. I certainly would take this particular area as one that I would suggest to the Advisory Council to see if perhaps they could devote some research funding to this very problem. It probably could be done very effectively and probably would be done very effectively, because I find that the work of the Advisory Council is oriented to exactly the kind of information that we want, so I would be very happy to accept that as a recommendation.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Dr. Halliday. Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: First of all I want to say that I am glad that Dr. Hudecki was the one who asked that question about films, so that it does not leave me as the one who looks as though he is making the lob for you to smash.

I certainly think the role of film-making, and the films that were made, are tools that should be used; in fact the whole question should be raised.

My first question is: would you agree that this committee recommend that an increasing amount of funds be used from various departments to work on this subject through the Film Board? In other words, that this committee recommend that more funds be given for educational films in this area.

[*Traduction*]

le gouvernement fédéral qui s'achemine vers le financement global. Cependant, à long terme, la prévention avant que la crise ne se produise me semble préférable au traitement ou à l'intervention une fois que le dommage est fait.

Ces deux sources que j'ai citées corroborent les inquiétudes que j'ai exprimées il y a quelques semaines et leur donnent du poids.

Puisque personnellement je crois fermement que le gouvernement doit faire pour ses citoyens surtout ce que les citoyens ne peuvent faire pour eux-mêmes en tant que simples citoyens, je suis donc d'avis qu'il est très important que le gouvernement participe à la recherche.

Ma question au ministre est donc la suivante: quel intérêt a-t-elle, quelle influence peut-elle exercer pour promouvoir la recherche même qui est nécessaire et qui doit être faite évidemment si on veut s'attaquer aux racines du problème? Il est évident qu'elle n'a pas le financement pour le faire, monsieur le président. Je veux savoir dans quelle mesure elle pourra recommander certains programmes de recherche qui devraient être mis en oeuvre et quelle influence elle peut exercer pour s'assurer que cela sera fait?

Mme Erola: C'est une très bonne question. Je me réfère au sujet que le docteur Hudecki a soulevé . . .

M. Halliday: J'y avais pensé, oui.

Mme Erola: . . . c'est-à-dire par le biais du Conseil de recherche médicale, mais nous avons également le Conseil consultatif du statut de la femme qui s'oriente vers la recherche. Il a beaucoup fait dans ce domaine et en tant que ministre responsable de la condition féminine, j'ai pour mandat de lui transmettre les questions qu'à mon avis le conseil devrait examiner. Je vais certainement porter cette question à l'attention du Conseil consultatif et voir si peut-être le Conseil ne peut pas y consacrer une partie du financement de recherche qu'il reçoit. Ce pourrait peut-être être fait de façon très efficace et je le ferai certainement, car je sais que le travail du Conseil consultatif est justement d'obtenir le genre d'information que nous voulons; par conséquent, je suis heureuse d'accepter cette remarque comme une recommandation.

M. Halliday: Merci monsieur le président.

Le président: Merci docteur Halliday. Monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Je dirai tout d'abord que je suis très heureux que ce soit le docteur Hudecki qui ait posé cette question au sujet des films, car je ne voudrais pas avoir l'air de lancer la balle dans votre camp.

Je suis certainement d'avis que la production de films, les films qui ont été faits, ce sont des outils qu'il faut utiliser, et je pense que toute cette question doit être soulevée.

Ma première question est la suivante: seriez-vous d'accord pour que le Comité recommande qu'on augmente les fonds consentis aux divers ministères pour qu'ils puissent travailler sur cette question par le biais de l'Office national du film?

[*Text*]

Mrs. Erola: I certainly would not object to that, Mr. de Corneille.

Mr. de Corneille: My second question then is about the role of NGOs.

There are many organizations which need themselves to be sensitized, or who have a contribution to make and are already sensitive to this. First of all I think of the churches. On the one hand I believe they certainly have every reason to be sensitive and concerned about this whole matter, and some, I am sure, already are.

At the same time there are certain fundamental areas in which faith has provided an attitude towards and an image of women. I think possibly the churches could be called into some conferences to have these films presented, which would indicate to them some of the implications of a lack of sensitivity to this issue—what kind of hardships are going on. I think the clergy generally do have a pretty good idea already of some incidents, but to understand the total ramifications of it and to examine theologically the role the churches played in creating an image of women and what role they have to correct this image would be of value. I do not think it is the job of the government to interfere into religious faith and belief. On the other hand, putting forward this challenge at a conference could be important. Also certain human rights groups and organizations make films. For example, the League for Human Rights of B'nai B'rith created a very excellent set of films on racism. Another set is being produced. The Council of Christians and Jews and other organizations that are NGOs in the field, I feel that their talents should not be wasted and I am wondering if the ministry would be interested in considering the possibility of conferences or bringing them together or confronting them with challenges as well.

• 2205

Mrs. Erola: It is certainly very interesting. It is something that we had not examined at all but I will take under consideration. I would like to add that the churches and individual priests and ministers have been working very closely with the transition homes. In fact, in every province that I have visited homes. In fact, in every province that I have visited thus far there has been reference made to the fact that the churches do a great deal of pastoral work in conjunction with the transition homes and are very supportive of these transition homes.

Mr. de Corneille: Something of more basic problems—

Mrs. Erola: Yes, of problems, yes.

Mr. de Corneille: —relating to the total image and what role they have in that and secondly, what role they can play in education.

Mrs. Erola: Yes.

The Chairman: Thank you. Mr. Hawkes, a question.

[*Translation*]

Autrement dit, que le Comité recommande une augmentation des fonds pour des films éducatifs dans ce domaine.

Mme Erola: Je ne m'y opposerais certainement pas, monsieur de Corneille.

M. de Corneille: Ma deuxième question a trait au rôle des organismes non gouvernementaux.

Il y a beaucoup d'organisations qui devraient être sensibilisées, ou bien qui ont une contribution à faire et qui sont déjà sensibilisées à ce sujet. Je pense tout d'abord aux églises. D'une façon, je crois qu'elles ont toutes les raisons d'y être sensibilisées et de s'en préoccuper; certaines le sont, j'en suis certain.

En même temps, il y a certains domaines essentiels où la foi a créé une attitude envers la femme et une image de la femme. Je crois qu'il faudrait peut-être inviter les églises à participer à certaines conférences pour la présentation de ces films, ce qui leur montrerait l'absence de sensibilité sur cette question—le genre de difficultés qui existent. Je suis d'avis que le clergé en général a une assez bonne idée déjà de certains incidents qui se passent, il serait valable, je crois, que l'église en comprenne toutes les ramifications et étudie sur le plan théologique le rôle que les églises ont joué en créant cette image de la femme et le rôle qu'elles pourraient jouer en le corrigeant. Je ne crois pas que ce soit le travail du gouvernement de s'immiscer dans la foi et la croyance religieuse. D'autre part, il serait peut-être important de poser ce défi lors de conférences. De plus, certains groupes qui s'intéressent aux droits de la personne et certaines organisations font des films. Je pense par exemple à la Ligne des droits de la personne de B'nai B'rith qui a produit une excellente série de films sur le racisme. Une autre série est en cours. Il ne faudrait pas gaspiller les talents des autres organismes non gouvernementaux, le Conseil des Chrétiens et des Juifs, entre autres. Je me demande si le ministère songe à la possibilité de tenir des conférences pour regrouper et confronter ces organismes à ces défis.

Mme Erola: C'est très intéressant. Nous n'y avions pas songé, mais je vais étudier la question. J'ajouterai que les églises et des prêtres ont travaillé en étroite collaboration avec les maisons de transition. En réalité, dans chaque province que j'ai visitée jusqu'à maintenant, on m'a dit que les églises avaient fait un très bon travail pastoral de concert avec les maisons de transition et qu'elles aident beaucoup ces maisons.

M. de Corneille: Au sujet des problèmes plus fondamentaux . . .

Mme Erola: Oui, pour ces problèmes également.

M. de Corneille: . . . qui ont trait à l'image globale et au rôle qu'elles doivent jouer à ce sujet et également sur le plan éducation.

Mme Erola: Oui.

Le président: Merci. M. Hawkes désire poser une question.

[*Texte*]

Mr. Hawkes: Mr. Chairman, first thing. You read into the record a letter from a small town.

Mrs. Erola: Yes, are you familiar with it?

Mr. Hawkes: Yes, I am. But there are allegations of provincial government policy in the letter. They may in fact be provincial government policy or they may be allegations, and I wonder if the minister would find out from the provincial government concerned whether the facts are as stated in the letter, and whatever response is received, if we could append that to our hearing.

Mrs. Erola: The normal procedure would be that I would follow up on this letter by contacting the provincial authorities, so that creates no problem.

Mr. Hawkes: Can we have the committee's permission to append the provincial government's response to that?

Mrs. Erola: Well, I would proceed with this normally—

Mr. Hawkes: But you might mention to them that it was read into the record at this hearing—

Mrs. Erola: —along those channels.

Mr. Hawkes: —and they might like to respond to it.

Mrs. Erola: That a reply was requested by this committee.

Mr. Hawkes: Okay?

Mrs. Erola: Yes.

The Chairman: Is it the wish of the members that the letter is attached as an appendix on the . . . ?

Mr. Hudecki: Mr. Chairman, just on a point of order.

The Chairman: Yes.

Mr. Hudecki: I think that is a matter between the minister and the province.

The Chairman: It seems to me that if there is a correspondence exchange with the minister and the . . . .

Mr. Halliday: Mr. Chairman, on the same point of order, I can see Mr. Hawkes' reason for wanting to have this and I think it is very reasonable. My question is, though, what does that do to the printing of the proceedings for today? If the minister takes a month or two months to reply from the province, what do we do then? Do we have to wait, or can we not have that letter issued at a later date as a supplement?

Mrs. Erola: I would prefer the report.

The Chairman: Is it the normal procedure to put the private letter to the department and to the minister and have it passed as an appendix? I think that is a precedent and I have some reserves about attaching this letter.

Mrs. Killens: I would like to suggest to the committee members that the letter be stricken off the record for now because we are putting the minister in the awkward position of saying that she will table a reply, and it may not be the right

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le président, premièrement, vous avez lu pour le compte rendu une lettre venant d'une petite ville.

Mme Erola: Oui, étiez-vous au courant?

M. Hawkes: Je le suis. Cependant, il y a dans cette lettre des allégations concernant la politique du gouvernement provincial. Il s'agit peut-être d'un politique provinciale ou d'allégations et je me demande si le ministre pourrait savoir du gouvernement provincial intéressé si les faits sont tels que mentionnés dans la lettre et quelle réponse a été donnée afin que nous puissions les annexer à nos comptes rendus.

Mme Erola: La procédure normale serait que je donne suite à cette lettre en communiquant avec les autorités provinciales, afin de ne pas soulever de problèmes.

M. Hawkes: Pourrions-nous avoir la permission du Comité pour annexer la réponse du gouvernement provincial également?

Mme Erola: Eh bien, habituellement, je dois procéder . . .

M. Hawkes: Vous pouvez mentionner que la lettre a été lue aux fins du compte rendu de ce Comité . . .

Mme Erola: De cette façon.

M. Hawkes: . . . il voudra peut-être répondre.

Mme Erola: Dire qu'une réponse a été demandée par ce Comité.

M. Hawkes: C'est d'accord?

Mme Erola: Oui.

Le président: Êtes-vous d'avis que la lettre peut être annexée au . . .

M. Hudecki: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui.

M. Hudecki: Je crois qu'il s'agit là d'une question entre le ministre et la province.

Le président: S'il doit y avoir un échange de correspondance avec le ministre et . . .

M. Halliday: Monsieur le président, au sujet de ce rappel au Règlement, je peux très bien voir la raison pour laquelle M. Hawkes désire procéder ainsi, c'est à mon avis tout à fait raisonnable. Ma question est la suivante, cependant, qu'en sera-t-il de l'impression du compte rendu d'aujourd'hui? Si le ministre prend un mois ou deux pour répondre à la province, que devrons-nous faire en attendant? Devrons-nous attendre, ne pouvons-nous pas annexer cette lettre un peu plus tard?

Mme Erola: Je préférerais que ce soit dans le rapport.

Le président: Est-ce la façon habituelle de procéder, c'est-à-dire d'annexer une lettre privée adressée à un ministère, à un ministre? C'est à mon avis créer un précédent, et j'ai certaines réserves à ce sujet.

Mme Killens: Je voudrais proposer aux membres du Comité que la lettre soit retranchée du compte rendu pour le moment, car nous plaçons le ministre dans une situation embarrassante, l'obligeant à dire qu'elle va déposer la réponse, ce qui n'est

[*Text*]

thing to do at the time. So can we strike it off the record completely?

Mrs. Erola: Yes, I used it as an example. I would not want to embarrass this town unnecessarily and, if that is the wish of the committee, I will certainly follow up on it and give you my response. But I think, for the sake of all concerned, until we know exactly what the situation is, I would prefer to handle it.

Mr. Hawkes: If we are in agreement I think Madam Killens' is a sensible approach.

The Chairman: We do not have any agreement to attach the letter on the appendix?

Mr. Hawkes: No, we have agreement to strike the letter that the minister read into the record. We will take it out of the record. Is that what we are agreed to?

Some hon. Members: Yes.

The Chairman: Just a moment. It is a private letter addressed to the minister.

Mrs. Erola: Mr. Chairman, there are . . . .

• 2210

The Chairman: She did not read all the letter, only some paragraphs that she quoted from the letter. Okay?

Mr. Hawkes: Those parts will be stricken so there is no possibility of the allegations.

The Chairman: Okay. Fine. Agreed.

Mr. Hawkes: Thank you. That is not why I put my name on the list but it came up. As Mr. Marceau talked . . . . We spent many months together on a task force and were together in a parliamentary hearing in the province of Alberta. We had testimony about the impact of separatism. This evening I sit here as a member of a federal legislature but coming from a province where our first separatist who ever ran for office was elected by almost a two to one majority.

I would urge the entire committee to re-read what Mr. Marceau said because the dynamic in western Canada—and in my region in particular—is, I think, very similar. There is no desire on the part of the people in that region to be dictated to by a central government in areas which they consider to be their jurisdiction. The sensitivity to this in our reporting is one I would just like to support and commend because we are in difficulty. I would again reiterate that I am pleased with the minister's statement about co-operation. I think that attitude, carried through consistently, will help us problem solve. I was going to suggest that it is helpful sometimes to think not of jurisdictional problems but of jurisdictional opportunities, and that we are sometimes the victim of the words we use because they condition the way we think about them. And, if one can work hard at thinking about jurisdictional opportunities, we can sometimes be creative and it can be helpful.

[*Translation*]

peut-être pas la chose à faire à ce moment-ci. Pouvons-nous retrancher complètement cette lettre?

Mme Erola: Oui, je m'en étais servie comme exemple. Je ne voudrais pas embarrasser cette ville inutilement et, si vous le voulez bien, je vous dirai ce qui va se passer par la suite, je vous ferai connaître ma réponse. Cependant, pour tous ceux qui sont concernés, jusqu'à ce que nous sachions exactement ce qu'il en est de cette situation, je préférerais m'en occuper de mon côté.

M. Hawkes: Si nous sommes d'accord, je crois que M^me^ Killens propose une façon sensée de procéder.

Le président: Vous n'êtes pas d'accord pour annexer la lettre au compte rendu?

M. Hawkes: Non, nous sommes d'accord pour retrancher la lettre que le ministre avait lue aux fins du compte rendu. Nous allons la retirer. C'est bien ce que nous avons convenu?

Des voix: Oui.

Le président: Un instant. Il s'agit d'une lettre privée adressée au ministre.

Mme Erola: Monsieur le président, il y a . . .

Le président: Elle n'a pas lu la lettre en entier, quelques paragraphes seulement. Très bien?

M. Hawkes: Ces paragraphes seront retirés, il ne pourra donc ne pas y avoir d'allégation.

Le président: Très bien, d'accord.

M. Hawkes: Merci. Ce n'est pas la raison pour laquelle j'ai mis mon nom sur la liste, mais la question a été soulevée. Comme l'a dit M. Marceau . . . Nous avons passé plusieurs mois ensemble au sein d'un groupe d'étude et nous avons participé également à une audience parlementaire en Alberta. Nous avons entendu des témoignages au sujet de la portée du séparatisme. Je suis ici ce soir en tant que député d'une législature fédérale, je suis originaire d'une province où le premier séparatiste qui s'est présenté à des élections a été élu à une majorité de deux contre un.

J'exhorte les membres du Comité à relire ce qu'avait dit M. Marceau car la dynamique dans l'Ouest du Canada, et dans ma région en particulier, est très semblable. Les gens de cette partie du pays ne veulent pas non plus que le gouvernement central leur dicte des décisions qui sont, à leur avis, de leur compétence. La question est très sensible, et nous devons en tenir compte dans notre rapport, que je suis moi aussi de cet avis, puisque nous sommes en difficulté. Je voudrais rappeler de nouveau que la déclaration du ministre mentionnant la coopération me rend très heureux. Je crois que cette attitude, si elle est constante, nous aidera à solutionner le problème. J'allais souligner qu'il est utile parfois non pas tant de penser aux problèmes de compétence mais aux occasions dans ce domaine, car nous sommes parfois les victimes de mots que nous utilisons car ils conditionnent notre façon de penser. Si quelqu'un veut vraiment étudier ces questions de compétence,

[*Texte*]

One of the ways is that we get a variety of models. We can learn from different ways of doing things and perhaps find better solutions through that kind of a mix.

My question to the minister is, whether we can be helpful to her in terms of her responsibility. Or, because of her knowlege and contacts, does she think we have something to learn from calling any other ministers before we finalize our reporting procedure? We will have the Minister of Health and Welfare but specifically the Minister of Justice, for instance, because so much of what we talked about is the criminal justice system. If the minister thinks there are some, could she just tell us which ones she thinks those are, and then we will have to reach our own decision?

Mrs. Erola: Yes. You have mentioned the Minister of Health and Welfare who will be appearing here. I think it would probably be helpful, as well, if this committee had an opportunity to meet with the Minister of Justice and the Solicitor General because they, too, are affected. They could probably be helpful.

Mr. Hawkes: Thank you.

One last sort of half tongue-in-cheek, but we have created a situation which will occur at 5 o'clock tomorrow which is in relationship to funding of things like transition houses, and a little quiet threat to change votes or withhold votes might get some adaptation out of cabinet. It is a lesson in power politics and I commend it to whoever happens to be listening.

Some hon. Members: Oh, oh!

Le président: Madame le ministre, je voudrais, au nom des membres du Comité, vous remercier bien sincèrement d'avoir accepté de venir une deuxième fois devant le Comité. Ceci reflète à quel point vous avez à coeur que le rapport de ce Comité puisse connaître un lendemain et également d'en assurer le suivi.

I wish to thank Ms Gail Singer, the producer of *Love, Honoured and Bruised*; Ms Kathleen Shannon, the Executive Producer; Dorothy Hénaut, the producer of *Not a Love Story*; and also Diane Wood from the Status of Women.

As mentioned by Mrs. Killens and all the members, we are all concerned with this situation. Be sure that we will make a follow-up to the appropriate ministers as to what the report should be as soon as is possible—amplification of that report. Thank you very much.

• 2215

As I mentioned, we will deal with the draft report in an in camera session on Tuesday at 9.30 a.m. We will be sitting in camera. If possible, all members who have participated should attend that meeting. Is that possible?

An hon. Member: I am away then.

[*Traduction*]

nous pourrions parfois être innovateurs et même apporter une certaine aide.

Une des façons de procéder c'est d'abord de réunir plusieurs modèles. Nous pouvons alors apprendre à faire les choses de bien des façons et peut-être trouver de meilleurs solutions.

La question que je pose au ministre est celle-ci: pouvons-nous l'aider à assumer sa responsabilité. Mais étant donné ses connaissances et ses contacts, croit-elle que nous pouvons apprendre quelque chose en convoquant d'autres ministres avant de terminer notre rapport? Nous avons convoqué le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nous pourrions peut-être convoquer les ministres de la Justice par exemple, car nous avons beaucoup parlé du système de justice criminelle. Si le ministre est d'avis ce peut être fait, pourrait-elle nous dire quel ministre il faudrait inviter et nous prendrons ensuite une décision?

Mme Erola: Oui. Vous avez mentionné le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui doit comparaître. Ce pourrait être utile également pour les membres du Comité de rencontrer le ministre de la Justice et le Solliciteur général car ils sont également touchés par cette question. Ils pourraient probablement vous aider.

M. Hawkes: Merci.

Une dervière observation sur le mode plaisant, nous avons créer une situation qui se présentera à 17 heures demain en rapport avec le financement notamment des maisons d'accueil, et une petite menace tranquille de changer son vote ou de s'abstenir pourrait peut-être rendre le Cabinet plus souple. Il s'agit d'une leçon de politique; à bon entendeur salut!.

Des voix: Oh, oh!

The Chairman: Madam Minister, in the name of the committee members, I would like to thank you sincerely to have accepted to come for a second time to this Committee. This really reflects how much you would like the report of this committee to have a future and to be followed up.

Je désire également remercier M^me^ Gail Singer, le producteur de *Aimée, Honorée et Meurtrie*, M^me^ Kathleen Shannon, producteur exécutif, Dorothy Hénaut, producteur de *C'est surtout pas de l'amour* et également Diane Wood de la Condition féminine.

Ainsi que l'ont mentionné MMe Killens et tous les membres du Comité, cette situation nous préoccupe beaucoup. Soyez assurés que nous communiquerons avec les ministres intéressés pour leur faire savoir ce qui advient du rapport, dès que possible. Merci beaucoup.

Comme je l'ai dit, nous allons examiner le projet de rapport à huis clos, à 9h30 jeudi. Nous allons donc siéger à huis clos et si cela vous est possible, je demanderais à tous les membres qui ont siégé au Comité d'assister à la réunion. Le pouvez-vous?

Une voix: Je serai absent.

[*Text*]

The Chairman: You are away. Could we postpone it then to another day? I think it would be very useful to have all the members participate at the beginning of the draft.

An hon. Member: I will be away all week, Mr. Chairman.

The Chairman: Oh, you are away all week.

An hon. Member: I will be here.

The Chairman: All right, we will keep this date for the first meeting, and we will have a meeting with the Minister of Health and Welfare on March 9.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Vous serez absent. Ne pouvez-vous pas retarder d'une journée? Ce serait certainement utile si tous les membres pouvaient être ici pour commencer le projet de rapport.

Une voix: Je serai absent toute la semaine, monsieur le président.

Le président: Oh, toute la semaine.

Une voix: Je serai ici.

Le président: Très bien, nous conservons donc cette date pour la première réunion, et nous allons convoquer une réunion avec le ministre de la Santé et du Bien-être social pour le 9 mars.

La séance est levée.

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From Status of Women Canada:
Ms. Diane Wood, Social Policy Analyst.

From the National Film Board of Canada:
Ms. Kathleen Shannon, Executive Producer, Studio D.

De la Condition féminine du Canada:
M^me^ Diane Wood, analyste en politique sociale.

De l'Office national du film du Canada:
M^me^ Kathleen Shannon, producteur exécutif, Studio D.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Tuesday, February 23, 1982
Thursday, February 25, 1982
Tuesday, March 23, 1982
Thursday, March 25, 1982
Friday, April 2, 1982

Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 31

Le mardi 23 février 1982
Le jeudi 25 février 1982
Le mardi 23 mars 1982
Le jeudi 25 mars 1982
Le vendredi 2 avril 1982

Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Inquiry into violence in the family

Main Estimates 1982-83: Vote 1 under NATIONAL HEALTH AND WELFARE

CONCERNANT:

Enquête sur la violence dans les familles

Budget principal 1982-1983: crédit 1 sous la rubrique SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

APPEARING:

The Honourable Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Monique Bégin, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAY - 6 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28640—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Berger	Elzinga	Kilgour	Marceau
Blaikie	Fretz	Killens (Mrs./M^me^)	Savard
Dantzer	Frith	MacDonald (Miss/M^lle^)	Scott
de Corneille	Halliday	Malépart	Schroder—(20)
de Jong	Hudecki		

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Wednesday, March 24, 1982:
Mr. Blaikie replaced Mr. Young.

On Thursday, April 1, 1982:
Mr. de Jong replaced Mrs. Mitchell.

On Friday, April 2, 1982:
Mr. Dantzer replaced Mr. Hawkes;
Mr. Scott (*Hamilton—Wentworth*) replaced Mr. Howie.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mercredi 24 mars 1982:
M. Blaikie remplace M. Young.

Le jeudi 1^er^ avril 1982:
M. de Jong remplace M^me^ Mitchell.

Le vendredi 2 avril 1982:
M. Dantzer remplace M. Hawkes;
M. Scott (*Hamilton—Wentworth*) remplace M. Howie.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, February 23, 1982

ORDERED,—That Consumer and Corporate Affairs Votes 1 and 5; that National Health and Welfare Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 and 45; and that Social Development Vote 1 for the fiscal year ending March 31, 1983, be referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 23 février 1982

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1 et 5, Consommation et Corporations, les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45, Santé nationale et Bien-être social et le crédit 1, Développement social, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, soient déférés au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, February 23, 1982
(35)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met, *in camera* at 9:45 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Hawkes, Howie, Mrs. Killens, Messrs. Marceau and Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament; Mr. Roger LeBlanc, Translation Bureau; Ms. Judy Schreider, Research Assistant to Mr. Frith.

The Committee continued consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

The Members discussed the drafting of a report.

At 11:45 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, February 25, 1982
(36)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met, *in camera* at 11:15 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Frith, Hawkes, Howie, Hudecki, Mrs. Killens, Messrs. Marceau and Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament; Ms. Peggy Mason, P.C. Research; Ms. Karen Stotsky, N.D.P. Research; Ms. Judy Schreider, Research Assistant to Mr. Frith.

The Committee continued consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

The Members discussed the drafting of a report.

At 12:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, March 23, 1982
(37)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met, *in camera* at 8:10 o'clock p.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Halliday, Hawkes, Howie, Hudecki, Mrs. Killens, Mr. Lang, Mrs. Mitchell and Mr. Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament; Ms. Peggy Mason, P.C. Research; Ms. Judy Schreider, Research Assistant to Mr. Frith; Mr. Roger LeBlanc, Translation Bureau.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 février 1982
(35)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9h45, sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Hawkes, Howie, M^me^ Killens, MM. Marceau et Roy.

Aussi présents: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement; M. Roger LeBlanc, Bureau des traductions; M^me^ Judy Schreider, adjoint de recherche de M. Frith.

Le Comité poursuit l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Les membres discutent de la rédaction d'un rapport.

A 11h45, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 25 février 1982
(36)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11h15, sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Frith, Hawkes, Howie, Hudecki, M^me^ Killens, MM. Marceau et Roy.

Aussi présents: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement; M^me^ Peggy Mason, recherchiste du P.C.; M^me^ Karen Stotsky, recherchiste du N.P.D.; M^me^ Judy Schreider, adjoint de recherche de M. Frith.

Le Comité poursuit l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Les membres discutent de la rédaction d'un rapport.

A 12h50, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 23 mars 1982
(37)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 20h10, sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Halliday, Hawkes, Howie, Hudecki, M^me^ Killens, M. Lang, M^me^ Mitchell et M. Roy.

Aussi présents: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement; M^me^ Peggy Mason, recherchiste du P.C.; M^me^ Judy Schreider, adjoint de recherche de M. Frith; M. Roger Leblanc, Bureau des traductions.

The Committee continued consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

The Members discussed the first draft of a report.

At 9:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, March 25, 1982
(38)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met, *in camera* at 11:10 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. de Corneille, Haliday, Kilgour, Lang, Marceau, Mrs. Mitchell and Mr. Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament; Mr. Roger LeBlanc, Translation Bureau; Ms. Peggy Mason, P.C. Research; Ms. Karen Stotsky, N.D.P. Research; Ms. Judy Schreider, Research Assistant to Mr. Frith.

Witnesses: *From the Department of Justice*: Ms. Faye Campbell, Counsel, Policy Planning; Ms. Holly Harris, Counsel.

The Committee continued consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982, Issue No. 23*).

The witnesses answered questions.

At 12:43 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

FRIDAY, April 2, 1982
(39)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 9:45 o'clock a.m., this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Dantzer, de Jong, Frith, Hudecki, Lang, Miss MacDonald, Messrs. Malépart, Marceau, Roy and Scott.

Appearing: The Honourable Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare.

Witnesses: *From National Health and Welfare*: Mr. J.L. Fry, Deputy Minister and Mr. A. Liston, Acting Assistant Deputy Minister, Health Protection.

The Order of Reference dated Tuesday, February 23, 1982 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1983, being read as follows:

ORDERED,—That Consumer and Corporate Affairs Votes 1 and 5;

That National Health and Welfare Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 and 45; and

Le Comité poursuit l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Les membres étudient la première ébauche d'un rapport.

A 21h50, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 25 mars 1982
(38)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11h10, sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. de Corneille, Halliday, Kilgour, Lang, Marceau, M^me^ Mitchell et M. Roy.

Aussi présents: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du Parlement; M. Roger LeBlanc, Bureau des traductions; M^me^ Peggy Mason, recherchiste du P.C.; M^me^ Karen Stotsky, recherchiste du N.P.D.; M^me^ Judy Schreider, adjoint de recherche de M. Frith.

Témoins: *Du ministère de la Justice*: M^me^ Faye Campbell, conseiller, Planification des politiques; M^me^ Holly Harris, avocat-conseil.

Le Comité poursuit l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Les témoins répondent aux questions.

A 12h43, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE VENDREDI 2 avril 1982
(39)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 9h45, sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Dantzer, de Jong, Frith, Hudecki, Lang, M^lle^ MacDonald, MM. Malépart, Marceau, Roy et Scott.

Comparaît: L'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Témoins: *De la Santé nationale et du Bien-être social*: M. J.L. Fry, sous-ministre, et M. A. Liston, sous-ministre adjoint intérimaire, Protection de la santé.

Lecture est faite de l'Ordre de renvoi du mardi 23 février 1982 portant sur le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983:

IL EST ORDONNÉ,—Que les crédits 1^er^ et 5, Consommation et Corporations;

les crédits 1^er^, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45, Santé nationale et Bien-être social;

That Social Development Vote 1 for the fiscal year ending March 31, 1983, be referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

The Chairman presented the report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure wich reads as follows:

Your Sub-Committee on Agenda and Procedure met on Tuesday, March 25, 1982 to consider its schedule of future meetings.

The Sub-Committee agreed to make the following recommendations:

1. *a*) That, on the subject of violence in the family, the schedule of meetings be as follows:

Thursday, April 1, 1982 at 3:30 p.m. Consideration of a final draft;

Tuesday, April 6, at 8:00 p.m. Final consideration of the final draft and adoption of the report;

b) That the date of tabling in the House of the report on family violence, be determined at the meeting of the Committee on April 6;

2. That, on the study of the Main Estimates 1982-83, the schedule of meetings, subject to the availability of the witnesses, be as follows:

(*a*) under *NATIONAL HEALTH AND WELFARE*:

i) Friday, April 2, 1982 at 9:30 a.m. Tuesday, April 27, 1982 at 9:30 a.m. Thursday, May 13, 1982 at 3:30 p.m. and four (4) other meetings, the dates and times of which to be determined in consultation with the Minister;

APPEARING: The Honourable Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare.

ii) up to three meetings with departmental officials, the dates and times of which to be determined in consultation with the Committee;

(*b*) under *CONSUMER AND CORPORATE AFFAIRS*:

Tuesday, May 11, 1982 at 9:30 a.m. Friday, May 28, 1982 at 9:30 a.m.

APPEARING: The Honourable André Ouellet, Minister of Consumer and Corporate Affairs.

(*c*) under *SOCIAL DEVELOPMENT*:

Thursday, April 15, 1982 at 3:30 p.m.

APPEARING: The Honourable Jean Chrétien, Minister of State for Social Development.

It was agreed,—that the letter received from the Minister of National Health and Welfare, further to the Committee meeting on January 28, 1982 with the Canadian Advisory Council on the Status of Women, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "SNTE-11"*).

It was agreed,—That the document entitled "National Health and Welfare Main Estimates 1982-83, Total Person-

et le crédit 1er, Développement social, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, soient déférés au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le président présente le rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, qui se lit comme suit:

Votre Sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mardi 25 mars 1982 pour établir un horaire des prochaines réunions.

Le Sous-comité a convenu de recommander ce qui suit:

1. *a*) Que, au sujet de la violence dans les familles, l'horaire des réunions soit ce qui suit:

Le jeudi 1er avril 1982 à 15h30—Considération de l'ébauche finale du rapport;

Le mardi 6 avril 1982 à 20h00—Considération finale de l'ébauche finale et adoption du rapport;

b) Que la date de présentation à la Chambre des communes du rapport sur la violence dans les familles soit déterminée à la réunion du 6 avril;

2. Que, concernant l'étude du budget principal 1982-1983, l'horaire des réunions, sujet à la disponibilité des témoins soit ce qui suit:

a) Sous la rubrique *SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL*:

i) Le vendredi 2 avril 1982 à 9h30 Le mardi 27 avril 1982 à 9h30 Le jeudi 13 mai 1982 à 15h30 et quatre (4) autres réunions, les dates et heures précises à déterminer en consultation avec le ministre;

COMPARAÎT: L'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

ii) jusqu'à trois (3) réunions avec les hauts fonctionnaires du ministère, les dates et les heures précises à déterminer en consultation avec le Comité;

b) Sous la rubrique *CONSOMMATION ET CORPORATIONS*:

Le mardi 11 mai 1982 à 9h30 Le vendredi 28 mai 1982 à 9h30

COMPARAÎT: L'honorable André Ouellet, ministre de la Consommation et des Corporations

c) Sous la rubrique *DÉVELOPPEMENT SOCIAL*:

Le jeudi 15 avril 1982 à 15h30

COMPARAÎT: L'honorable Jean Chrétien, ministre d'État chargé du Développement social.

Il est convenu,—Que la lettre reçue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social suite à la séance du Comité du 28 janvier 1982 avec la présence du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, soit jointe aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «SNTE-11»*).

Il est convenu,—Que le document intitulé: «Budget principal 1982-1983 de la Santé nationale et du Bien-être social, Total

Years Authorized" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "SNTE-12"*).

The Chairman called Vote 1 under NATIONAL HEALTH AND WELFARE.

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 11:04 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

des années-personnes autorisées» soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir appendice «SNTE-12»*).

Le président met en délibération le crédit 1er, sous la rubrique SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

Le ministre fait une déclaration, puis, avec les témoins, répond aux questions.

A 11h04, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien,

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Friday, April 2, 1982

• 0944

Le président: A l'ordre! Je vois que nous avons maintenant le quorum.

• 0945

Ce matin nous recevons le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'étude des crédits 1 et 5.

Il est ordonné,—Que les crédits 1 et 5, Consommation et Corporations, les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45, Santé nationale et Bien-être social, et le crédit 1, Développement social, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983, soient déférés au Comité permanent de la Santé, du Bien-être social et des Affaires sociales.

Avec votre permission, j'aimerais vous donner lecture du rapport issu de la réunion du Sous-comité du programme et de la procédure.

Is this report agreed to?

Some hon. Members: Agreed.

(See *Minutes of Proceedings*)

The Chairman: I have here a letter from the Minister of National Health and Welfare which deals with the committee on violence. I think we distributed the letter to everyone. Have you read the letter? If you agree, it will be tabled or attached as an appendix to this meeting. Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: We will now proceed with the reference of this morning's meeting: the Minister of National Health and Welfare. I will now yield the floor to her, and ask her if she would first like to introduce the personnel from her department.

Madame le ministre.

L'honorable Monique Bégin (ministre, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci, monsieur le président.

M'accompagnent tous les sous-ministres ajoints et mon sous-ministre qui est immédiatement à ma droite. M. Larry Fry. Vous en avez la liste.., je crois?

Have I named everybody?

The Chairman: I think for the record we should mention the names of the witnesses.

Madam Bégin: Mr. Larry Fry, Deputy Minister; Dr. L. Black, Assistant Deputy Minister, Medical Services; M. C. E. Caron, *Sous-ministre adjoint Pratiques de gestion*; Mr. Brian Iverson, Assistant Deputy Minister, Social Services Programs; Dr. Maureen Law, Assistant Deputy Minister, Health Services and Promotion; Dr. A. Liston, Acting Assistant Deputy Minister, Health Protection; Mr. D. Lyngseth, Assistant Deputy

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le vendredi 2 avril 1982

The Chairman: Order, please! I see we now have a quorum.

We have with us this morning the Minister of National Health and Welfare for the study of Votes 1 and 5.

It is ordered,—That Consumer and Corporate Affairs Votes 1 and 5; that National Health and Welfare Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 and 45; and that Social Development Vote 1 for the fiscal year ending March 31, 1983, be referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs.

With your permission, I would like to read you the report of the Sub-committee on Agenda and Procedures.

Le rapport est-il accepté?

Des voix: Accepté.

(Voir *Procès-verbaux et témoignages*)

Le président: J'ai une lettre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social traitant du Comité sur la violence. Je pense que nous l'avons distribuée à tout le monde. L'avez-vous lue? Avec votre accord, elle sera déposée ou annexée au procès-verbal et témoignages de cette réunion. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous allons maintenant passer au témoin de la réunion de ce matin, soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je vais lui céder la parole et lui demander de bien vouloir nous présenter ses collaborateurs.

Madam Minister.

The Honourable Monique Bégin (Minister, Department of National Health and Welfare): Thank you, Mr. Chairman.

I have with me this morning all the assistant deputy ministers and my deputy minister, who is on my immediate right, Mr. Larry Fry. You have the list . . . , I think?

Ai-je nommé tout le monde?

Le président: Aux fins du compte rendu, je pense que nous devrions nommer les témoins.

Mme Bégin: M. Larry Fry, sous-ministre; M. L. Black, sous-ministre adjoint, Services médicaux; M. C.-E. Caron, *Assistant Deputy Minister, Management Practices*; M. Brian Iverson, sous-ministre adjoint, Programmes des services sociaux; M^me^ Maureen Law, sous-ministre adjoint, Services et promotion de la santé; M. A. Liston, sous-ministre adjoint par intérim, Protection de la santé; M. D. Lyngseth, sous-ministre

[*Texte*]

Minister, Income Security Programs; Dr. E. M. Murphy, Assistant Deputy Minister, Policy Planning and Information; M. N. Préfontaine, *Sous-ministre adjoint Affaires intergouvernementales et internationales*; M. A. L. Gagnon *Directeur général intérimaire Administration financière*; and Mr. George Campbell, Director General, Operations of Medical Services.

• 0950

Mr. Chairman, would you permit me to make an opening statement reviewing our estimates?

The Chairman: Yes, of course.

Madam Bégin: I am pleased to appear before the committee today to present the estimates of the National Health and Welfare Department for the next fiscal year and to discuss our planned activities.

In the 1982-83 fiscal year we anticipate a budgetary requirement of $19.3 billion, a net increase of $1.7 billion over the 1981-82 estimated expenditures. Basically it consists of net increases in statutory payments, which are forecast to grow by $1,602 million, or 9.3 per cent overall, comprising an increase of $397 million in transfer payments to the provinces under CAP and related programs; an extra $1,264 million for payments to individuals under the Old Age Security Act, basically because of population growth and indexation; then an increase of $249 million under the Family Allowances Act, covering indexation, but partially offset by the forecast reduction in the number of beneficiaries.

Total federal health contributions to the provinces will increase to $8,490 million from $7,570 million, an increase of 12.2 per cent. This $8,500 million translates to a total of $247 for each person living in Canada, and it includes both the tax transfers and the cash payments. Both increase: the tax points from $3,400 million to $4.3 billion, and the cash from $4,180 million to $4,220 million. Of course, the blue book shows a reduction of $288 million in the cash required, because this expresses the elimination of the 1972 revenue guarantee, which for administrative convenience was sent to the provinces through me, through my cheque for health, although it was not earmarked for health.

So over the next five years, federal contributions for health will increase at an average annual rate of 13.4 per cent. Basically what I can conclude from that is that we remain firmly committed to our policy of fully maintaining the value of all our income security payments to individuals and fami-

[*Traduction*]

adjoint, Programmes de la sécurité du revenu; M. E.M. Murphy, sous-ministre adjoint, Planification des politiques et Information; M. N. Préfontaine, *Assistant Deputy Minister, Intergovernmental and International Affairs*; M. A.-L. Gagnon, *Acting Director General, Financial Administration*; et M. George Campbell, directeur général, Opérations des services médicaux.

Monsieur le président, avec votre permission, je voudrais commencer par passer en revue nos prévisions budgétaires.

Le président: Certainement.

Mme Bégin: Je suis heureuse de vous présenter le budget principal des dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la prochaine année financière et de discuter des activités prévues pendant cette période.

Au cours de l'année financière 1982-1983, nous prévoyons avoir besoin d'un budget de 19.3 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1.7 milliard de dollars par rapport à nos prévisions de dépenses pour 1981-1982. Cette augmentation est presque entièrement attribuable aux augmentations nettes de versements prévus aux termes de différentes lois, dont la majoration devrait atteindre dans l'ensemble 1,602 millions de dollars, ou 9,3 p. 100 qui comprend une augmentation de 397 millions de dollars au chapitre des paiements de transfert aux provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et des programmes connexes, un montant supplémentaire de 1,264 milliard de dollars au titre des versements aux particuliers en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, nécessité surtout par la croissance de la population âgée et par l'indexation des prestations au coût de la vie, ensuite une augmentation de 249 millions de dollars pour les versements aux particuliers en vertu de la Loi sur les allocations familiales dont le coût de l'indexation sera en partie compensé par la diminution prévue du nombre de bénéficiaires.

Les contributions fédérales aux provinces pour les soins de santé passeront à 8.49 milliards de dollars contre 7.57 milliards de dollars pour l'année financière antérieure, soit une augmentation de 12.2 p. 100. Ces 8.5 milliards de dollars se traduisent par un total de $247 pour chaque résident du Canada. Ces contributions comprennent les transferts fiscaux et les paiements en espèces. Les deux augmentent: les transferts fiscaux passeront de 3.4 milliards de dollars à 4.3 milliards, et les paiements en espèces passeront de 4.18 milliards à 4.22 milliards de dollars. Toutefois, le budget principal des dépenses indique une baisse des paiements de 288 millions de dollars, découlant de l'élimination de la garantie de recettes de 1972, somme qui pour des raisons administratives ont été versées directement aux provinces par mon ministère, bien que ces sommes n'avaient pas été prévues pour les soins de santé à l'origine.

Donc, dans les cinq années à venir, les contributions fédérales pour les soins de santé augmenteront chaque année en moyenne de 13.4 p. 100. Je pense qu'il est important de souligner ici qu'en dépit des contraintes imposées par l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement reste fermement

[*Text*]

lies, and of course to provinces, in the face of rises in the cost of living.

Maybe I can list rapidly a few other changes in the blue book for my different programs: an increase of $43.8 million in our operating budget, to cover increases in salaries and wages as well as price increases in goods and services; one of $4.5 million for additional medical services to the Indian and Northern Health Services Program; one of $5.1 million for a capital replacement program in our labs; one of $3.2 million for services to young offenders, because we just extended this service to British Columbia; an increase of $2.9 million for research in health science through my NHRDP program. These increases are partially offset by a number of reductions in work-load, increases in productivity, and changes in program cost, totalling a net decrease of $5.4 million.

The authorized person-years for the department reflect the net increase of 59, or 0.6 per cent, on a base of 9,293 persons.

• 0955

What will be the thrust of our work for that money in the coming year? As both Justice Hall and the parliamentary task force pointed out to us, Canada has a basically sound national health system, although action is needed to address some problems that have the potential to become larger if left unchecked. One of these is extra-billing by doctors, which can lead to an erosion of medicare. I am also concerned about user charges for hospital care, which have increased or which have been introduced in a number of provinces since block funding started in 1977. As it is said in the budget, and as I said to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs when I could confirm it to them, yesterday or the day before, I will be meeting soon with my provincial colleagues. I offered a date at the end of April, but some were out of the country, so now we are looking for a common date in May to discuss the changes necessary to clarify the present five basic conditions. I have about a year to address that problem and have the proper legislation passed by Parliament for a new five-year agreement starting April 1, 1983.

Also, we will look forward to intensive public discussions on improvement of both the private and public pension plans. The federal government will soon be issuing a paper describing our proposals for strengthening and of course extending coverage of Canada's pension system. It will include discussions of a form of pension for Canadian home-makers, who are 1.7

[*Translation*]

engagé à maintenir la pleine valeur des prestations de sécurité du revenu destinées aux particuliers et aux familles.

Je pourrais peut-être passer rapidement en revue les quelques autres changements prévus au budget au titre des différents programmes du ministère. Ainsi, il y aura une majoration de 43,8 millions de dollars au chapitre du budget de fonctionnement, qui servira à payer les augmentations de traitements et salaires et du prix de divers biens et services; une augmentation de 4,5 millions de dollars pour des services médicaux supplémentaires au titre du programme des services de santé des Indiens et du Nord; une hausse de 5,1 millions de dollars en vue d'un programme de remplacement des immobilisations nécessaires pour nos laboratoires; une hausse de 3,2 millions de dollars au titre des paiements destinés aux services offerts aux jeunes délinquants, à la suite de l'extension récente du service à la Colombie-Britannique; une augmentation de 2.9 millions de dollars pour la recherche en sciences de la santé dans le cadre du Programme national de recherche et de développement en matière de santé. Ces augmentations sont en partie compensées par certaines réductions de la charge de travail, accompagnées d'augmentations de la productivité et de changements des dépenses du programme totalisant une baisse nette de 5,4 millions de dollars.

L'effectif autorisé du ministère tient compte d'une augmentation nette de 59 années-personnes (0.6 p. 100) par rapport à un chiffre de base de 9,293.

Quelle sera la portée de notre travail accompli grâce à cet argent au cours de l'année à venir? Comme le juge Hall et le groupe de travail parlementaire nous l'ont signalé, le Canada a un système de santé solide, quoiqu'il faille agir pour résoudre certains problèmes qui risquent de s'aggraver si on n'en vient pas à bout. Un de ces problèmes, c'est la surfacturation par les médecins ce qui pourrait aboutir à l'érosion du régime d'assurance-maladie. Je suis inquiet aussi des tarifs imposés aux usagers des services hospitaliers qui ont augmenté ou qui ont été inaugurés dans plusieurs provinces depuis l'introduction du financement global en 1977. Comme on le dit dans le budget et comme je l'ai dit au Comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, quand j'ai pu le leur confirmer, hier ou avant-hier, je vais tenir des réunions avec mes collègues provinciaux. Je leur ai proposé une date à la fin d'avril, mais certains d'entre eux seront à l'étranger; alors nous recherchons une date commune au mois de mai qui nous permette de discuter des changements nécessaires pour tirer au clair ces cinq conditions fondamentales. Il me reste un an environ pour résoudre ce problème et faire adopter la loi voulue par le Parlement pour un nouvel accord quinquennal qui commencera le 1er avril 1983.

De plus, nous envisagerons des discussions publiques intensives sur l'amélioration des régimes de pensions tant publics que privés. Le gouvernement fédéral émettra bientôt un document décrivant notre position pour renforcer et pour étendre la couverture du régime canadien de pensions. Cela comprendra des discussions en vue d'adopter une forme de pension à

[*Texte*]

million women at home who do not have pension protection of their own.

Bon.., évidemment, si je touche rapidement l'Année internationale des personnes handicapées, je devrais conclure.., et tout le monde sera d'accord, je le crois.., que tous les comités qui se sont attaqués au problème ont fait un magnifique travail, et que nous avons observé, je crois, partout dans la société canadienne, un remarquable changement d'attitude. Il ne reste plus maintenant qu'à traduire cela en services concrets du gouvernement, aussi bien le gouvernement fédéral par le truchement de l'ensemble de ses ministères et agences, que les gouvernements provinciaux. Mon ministère discute en ce moment avec les provinces d'un certain nombre de propositions visant à améliorer les paiements d'allocations d'invalidité sous le Régime de pensions du Canada. Une autre de mes préoccupations est, bien sûr.., d'augmenter.., de tout faire pour réussir à améliorer le niveau de la santé des Indiens et des Inuits. Pour venir à bout de ces difficultés, mon ministère appuyera en 1982-1983 l'exécution d'un certain nombre de projets de démonstration au cours desquels diverses façons d'assurer l'administration des services de santé par les communautés indiennes, elles-mêmes, seront explorées.

Quant au domaine de la promotion de la santé, surtout côté nutrition et campagnes anti-tabagisme, anti-alcoolisme et anti-drogue, eh bien nous continuons en adressant nos programmes de promotion sur des groupes cibles que nous avons identifiés comme étant les plus vulnérables à ces problèmes de santé sociale. Alors, nos programmes d'information comme *Dialogue sur l'alcool*, *Mangez mieux, vous irez mieux*, se doivent de rivaliser avec une multitude de messages des média.

Je termine peut-être, monsieur le président, avec un mot sur les services de protection de la santé. Notre travail portera, par exemple, sur certaines questions comme la sécurité des appareils médicaux et les dangers qui menacent les Canadiens par suite de la présence de produits chimiques toxiques dans le milieu, et du transport au loin des polluants atmosphériques, c'est-à-dire toute la question des pluies acides sur laquelle nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement. Bien sûr nous mettrons l'accent aussi sur la santé en milieu de travail.

• 1000

Par ailleurs, je dois mentionner au Comité que sous le Régime d'assistance publique du Canada et sous le Programme de la réadaptation professionnelle des invalides qui sont deux des moyens que j'ai de travailler conjointement avec les provinces, pour nous attaquer à des problèmes sociaux.., et en ce moment ceux qui relèvent du taux actuel de chômage, nous pensons dépenser près de $400 millions de plus dans ces deux programmes afin que le niveau d'aide et de dépannage aux gens soit maintenu. Nous ferons un effort aussi, et j'arrête sur cela, de communications avec les gens sur nos programmes. Nous travaillons d'une façon spéciale sur notre façon de parler aux gens, c'est-à-dire revoir les différentes formules, malheureusement trop nombreuses et trop complexes que le Ministère a, et notre façon d'écouter les gens. Les députés seront peut-

[*Traduction*]

l'intention des 1.7 million de Canadiennes au foyer qui n'ont pas de régime de pension à elles.

It is obvious that in dealing briefly with the International year of the Handicapped I must conclude—and here I feel everyone will be in agreement—that all committees concerned did a magnificent work and that we have witnessed, I think, a remarkable change of attitude throughout all of Canadien society. There only remains now to express that in concrete services of the government, the federal government, and through all its departments and agencies and also the provincial governments. My department, at the present time, is discussing with the provinces a certain number of proposals to improve incapacity payments under the Canada Pension Plan. Another of my concerns is of course to increase and to do everything to improve the level of health of Indians and Inuit. To resolve these difficulties, my department will support in 1982-83 the operation of a certain number of pilot projects during which various methods of administering health services by these native communities themselves will be explored.

In regard to the area of health promotion, particularly in relation to campaigns against tobacco, alcohol and drug addiction, we will continue to address our promotion programs at target groups that we have identified as being the most vulnerable to these problems of social health. So our information programs such as "Dialogue on Alcohol", "Eat Better, You Will be Better", are already in rivalry with many messages put out by the media.

Perhaps I should conclude, Mr. Chairman, with a word about health protection services. Our work, for example, will deal with certain issues such as the safety of medical apparatus and the dangers facing Canadians as a result of the presence of toxic chemicals in the environment and the dispersal over great distances of atmospheric pollutants , by which I mean the whole question of acid rain on which we are presently working in close co-operation with the Department of the Environment. Of course, we should emphasize also the health implications of the workplace.

On the other hand, I should mention that the Canada Assistance Plan and the Vocational Rehabilitation for Disabled Persons Program are both useful tools enabling me to work in co-operation with the provinces to address social problems, including those associated with the current level of unemployment, and at present we anticipate spending about $400 million more under these two programs which remain committed to maintaining the present help and assistance level to individual Canadians. We shall also strive, and I stress the fact, to communicate with the population about our programs. This communications effort which is ours is indeed special: we have to review the various formulas which are unfortunately far too numerous and too complex, and reconsider our dialogue with individuals. It might interest the Honourable Mem-

[*Text*]

être intéressés de savoir que cette année financière qui a commencé hier comprendra une conférence nationale sur la garde de jour, *Day Care National Conference*, à Winnipeg ,je crois, en septembre 1982, et que c'est aussi l'année de la tenue de la première assemblée internationale sur le vieillissement qui se tiendra à Vienne à l'été, laquelle sera suivie d'une conférence nationale sur le vieillissement au Canada que j'espère avoir à l'automne prochain. Bien sûr, j'aurai grand plaisir à répondre à toutes les questions des membres du Comité.

Le président: Cela termine votre exposé, madame le ministre?

Mme Bégin: Oui, merci.

Le président: Nous procédons maintenant à la période des questions, selon la formule habituelle.

La première, ce sera l'honorable Flora MacDonald.

Miss MacDonald: Thank you, Mr. Chairman.

Just in the last few sentences of her statement, you mentioned a national conference on aging. Could you tell us when that is slated? Have the dates been set for that?

Madam Bégin: You wish to know if a date has been set?

Miss MacDonald: You mentioned the international conference in Vienna, and then you said that would be followed by a national conference on aging. Have the dates been set for the national conference?

Madam Bégin: No, not yet. We are working on that right now. The last one I think was about 10 years ago, and we thought it would be time now to give exposure to the problem of aging, in particular, as well as to all the related questions such as the need for development of specialized person-power, et cetera. I think it is going to be in the fall, but I have no more specific details at this point in time.

Miss MacDonald: Thank you. We would appreciate being advised of the dates just as early as possible.

Madam Bégin: Absolutely.

Miss MacDonald: I have a few technical questions for the minister, and then I want to go on to one or two other issues. The minister mentioned the figure 59, I think, for the increase in person-years in departmental staff. But in the estimates on page 18—6 of National Health and Welfare, it shows a jump in person-years authorized under "Departmental Executive" from 49 last year to 75 this year, and that is in the executive of the department. Can you explain that very large increase in one minor division of the department, when you say the overall increase for the whole department is only 59 persons?

Madam Bégin: I will ask Mr. Larry Fry to answer that question.

The Chairman: Mr. Fry.

[*Translation*]

bers to know that this new fiscal year which took effect yesterday will be marked by a national conference on day care which will be held I believe in September 1982 in Winnipeg, as well as by a national conference on aging which will be held in Canada, hopefully next fall, following the world assembly meeting to be held in Vienna this coming summer. Of course, it will be my utmost pleasure to respond to any questions that members of this committee may have.

The Chairman: Does this conclude your statement, Madam Minister?

Madam Bégin: Yes, thank you.

The Chairman: We shall now proceed as usual with our question period.

The Honourable Flora MacDonald now has the floor.

Mlle MacDonald: Je vous remercie, monsieur le président.

A la toute fin de votre déclaration, vous avez parlé d'une conférence nationale sur le vieillissement. Pourriez-vous nous en donner les dates prévues si elles sont déjà définitives?

Mme Bégin: Vous voulez en connaître les dates?

Mlle MacDonald: Vous avez parlé de la conférence internationale qui aura lieu à Vienne et vous avez dit qu'elle serait suivie par une conférence nationale qui aurait iieu au Canada. Les dates en ont-elles déjà été arrêtées?

Mme Bégin: Non, pas encore, mais nous nous y employons. La dernière conférence de ce genre s'était tenue je pense il y a environ dix ans, et nous avons jugé qu'il serait temps de reprendre cette question du vieillissement ainsi que toutes les questions connexes comme les besoins en matière de formation de spécialistes. Je crois que la conférence aura lieu à l'automne, mais je n'ai malheureusement pas davantage de détails pour l'instant.

Mlle MacDonald: Je vous remercie. Nous vous saurions gré de nous faire part des dates dès que possible.

Mme Bégin: Mais bien entendu.

Mlle MacDonald: J'aurais également quelques questions d'ordre technique à poser au ministre puis j'aimerais aborder une couple d'autres domaines. Le ministre a parlé je crois d'une augmentation de 59 années-personnes de l'effectif du ministère. Toutefois, nous relevons à la page 18-7 du budget à la rubrique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social un accroissement de l'effectif autorisé au poste «Direction du ministère» qui fait passer celui-ci de 49 à 75 années-personnes, et je le répète il s'agit des cadres de direction du ministère seulement. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette augmentation brutale d'une toute petite composante de votre ministère alors que vous venez de nous dire que l'augmentation d'ensemble pour tout l'organisme ne sera que de 59 années-personnes?

Mme Bégin: J'aimerais demander à M. Larry Fry de répondre à cette question.

Le président: Monsieur Fry.

[*Texte*]

Mr. J.L. Fry (Deputy Minister, Department of National Health and Welfare): Mr. Chairman, that is not a real increase. What has happened is that we have transferred our regional personnel services, which were attached to each branch in the region, to a central personnel service meant to serve each region. As a result of that action those staff-years, many of which were officers who would appear in the executive category, were transferred to the administrative vote. You have a comparable decrease in those figures in the other votes in the department, so it is not a real increase.

• 1005

Miss MacDonald: I know that elsewhere in the estimates the person-years in strength show a change from the preceding year of something like 37.8 per cent, but then it goes on to explain that this number reflects the redistribution of regional personnel from the client branches to the departmental administration program. I am wondering if, for our purposes of looking into this further, we could get a breakdown by regional and branch personnel, so that we could see exactly where these changes have taken place, which you say also include the departmental executive.

Mr. Fry: I can give it to you in rough figures now or I can table it, whichever you would like.

Miss MacDonald: It is just so that we have the information. I think perhaps if you just tabled it and we had it appended, that would be sufficient. I could go on with other questioning.

The Chairman: Do you agree that this chart be attached as an appendix?

Some hon. Members: Agreed.

Miss MacDonald: The only other question I would have in this area, and perhaps it applies in the same way, is that the estimates show that the number of persons authorized in administrative support has gone from 404 to 604. What is the reason for this? Once again, that is a very large increase in administrative support.

Mr. Fry: I think, Mr. Chairman, the hon. Member is still looking at the administrative vote, and I think that increase is also probably mostly related to that personnel change. I would be quite happy, again, to table more detail on that for the hon. Member.

Miss MacDonald: If you could, just so that we would see the shifts that have taken place— whether administrative, regional or branch.

Mr. Fry: Yes, we will do that.

Miss MacDonald: Thank you.

I would like to move on to a question that I know is of concern to the minister. It is of concern to a great many people

[*Traduction*]

M. J.L. Fry (sous-ministre, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une vraie augmentation. En réalité, nous avons fait relever nos services régionaux du personnel, qui auparavant appartenaient à chaque direction, d'un service central qui desservira toutes les régions. Par conséquent, ces années-personnes, qui relevaient en grande partie auparavant de la catégorie de la direction, sont passées au poste de l'administration. Vous remarquerez d'ailleurs une réduction du même ordre aux autres crédits du ministère, il ne s'agit d'ailleurs pas d'une vraie augmentation.

Mlle MacDonald: Je sais qu'ailleurs dans le Budget l'effectif en place a accusé un changement de l'ordre de 37.8 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, mais le chiffre s'accompagne d'une explication comme quoi il est le résultat d'une redistribution du personnel des régions entre les directions bénéficiaires et le programme d'administration du personnel. J'aimerais savoir si vous ne pourriez pas nous communiquer le détail de vos effectifs entre régions et directions de manière à ce que nous puissions à notre tour étudier ces chiffres et voir exactement où les changements se sont produits puisque, comme vous le dites, même le cadre de direction du ministère a été touché.

M. Fry: Je pourrais vous donner immédiatement une approximation ou déposer les chiffres exacts, à votre convenance.

Mlle MacDonald: Il suffit que nous ayons le renseignement. Peut-être pourriez-vous déposer ces chiffres afin que nous les publiions en annexe et je pourrai dès lors passer aux autres questions que j'ai à poser.

Le président: Sommes-nous d'accord pour publier l'organigramme en annexe?

Des voix: D'accord.

Mlle MacDonald: La dernière question que j'aurais à poser dans ce domaine, et peut-être devrons-nous procéder de la même façon, porte sur le fait que le Budget fait état d'une augmentation de 404 à 604 du nombre d'années-personnes autorisées dans la catégorie du soutien administratif. Quelle est la raison de cette augmentation? Une fois encore, c'est une augmentation très considérable pour le soutien administratif.

M. Fry: Le député se fonde toujours, je crois, monsieur le président, sur le crédit de l'administration et je dirais que selon toute vraisemblance cette augmentation est également attribuable à la redistribution du personnel. Ici aussi, je serais très heureux de déposer le détail de ces chiffres à l'intention du député.

Mlle MacDonald: Cela nous serait utile en effet afin que nous puissions voir quels ont été les remaniements au niveau de l'administration, des régions ou des directions.

M. Fry: Ce sera fait.

Mlle MacDonald: Je vous remercie.

Je voudrais maintenant passer à une question qui, je le sais, tient à coeur au ministre. C'est également une question qui

[*Text*]

across the country, people who have real reason to be concerned, and that is the large number of people who are senior citizens and who are living below the poverty line. The minister has spoken of this from time to time. I know that to bring these half million or so Canadians up to the poverty line would require an additional expenditure under the GIS of some $750 million. Where I take exception to the minister's statements is where she said that we will increase this when economic conditions permit. That seems to be a fair way down the line; it could possibly be two or three years before any such moves are taken, and these people who are living in poverty are suffering deprivation right now.

As the minister will be aware, in these last few days we have been discussing the whole question of EPF transfers, and on Monday night the Minister of Finance informed the Finance Committee that there would be a saving—and these were his words—a saving to the federal government in 1982-83 of $915 million and a saving in the following year of just over $1 billion. What I would like to know from the minister is how successful she has been in persuading the Minister of Finance to use that saving, which has taken place in the EPF transfers, to put that money into an increase in the GIS that will bring the half million Canadians living below the poverty line up to something that enables them to live in some degree of decency.

• 1010

Madam Bégin: The way I looked at that, as the minister responsible directly for social policies and of course social justice in Canada, is, what will benefit most the huge clientèle of whom I am the voice in cabinet and for which we have these billions of dollars? And I subscribed—I must say without too much difficulty—to the hypothesis on which the budget has been developed that if we continue to have to pay large sums of money in interest on federal borrowings and deficits, that will be more harmful to my clientèles and the big budgets I need to protect and continue to see indexed every year than any other approach. I therefore gave my full support to the budget, a budget which is aimed at reducing, not in a harsh way but in a reasonable way, year after year, the deficit of the government. That was the basic choice that we had to make.

I of course made sure—and the cabinet approved that as our policy months ago—that our first priority in new social expenditures, as soon as the circumstances permit, of course, will be the increase in the GIS for single pensioners, of whom most are women. So this has been repeated and repeated, I guess deliberately to make sure none of us forget that this is the commitment. And we are talking of large sums of money. You gave the right figure; it is $750 million dollars. I got more than $500 million a little more than a year ago, but I still need that huge sum of $750 million. Of course, I cannot obtain it if the money does not exist.

[*Translation*]

intéresse énormément de gens au Canada, des gens d'ailleurs qui ont toutes les raisons d'être inquiets, en l'occurrence le très grand nombre de personnes âgées qui vivent en-deçà du seuil de pauvreté. Le ministre y a fait allusion régulièrement. Je sais fort bien qu'il faudrait consacrer quelque 750 millions de dollars au titre du SRG pour que tous ces gens puissent arriver au moins au seuil de la pauvreté. Là où je ne suis plus d'accord avec le ministre, c'est quand elle dit que nous allons nous y employer lorsque la conjoncture économique le permettra. Ce serait, me semble-t-il, attendre fort longtemps: il faudrait sans doute un minimum de deux ou trois ans avant que les initiatives nécessaires puissent être prises alors que les victimes qui vivent vraiment en-deçà du seuil de la pauvreté doivent déjà actuellement souffrir de mille privations.

Comme le ministre le sait sans doute, nous discutons depuis quelques jours de toute la question des paiements de péréquation aux termes du FPE et, lundi soir, le ministre des Finances a déclaré devant le Comité des finances que le gouvernement fédéral économiserait... c'est le terme même qu'il a employé... économiserait 915 millions de dollars en 1982-1983 et un peu plus d'un milliard de dollars au cours de l'exercice suivant. J'aimerais savoir si le ministre de la Santé a réussi d'une façon ou d'une autre à persuader son collègue des Finances de se servir de ces économies, qui sont attribuables aux paiements de péréquation, pour accroître le SRG de manière à donner au demi million de Canadiens qui vivent actuellement en-deçà du seuil de la pauvreté la possibilité de vivre quand même dans une relative dignité.

Mme Bégin: En tant que ministre directement responsable des politiques sociales et, partant, de la justice sociale, au Canada, j'ai dû me demander ce qui bénéficierait le plus à l'énorme clientèle oue je représente au Cabinet et pour laquelle on m'a remis ces milliards de dollars. Je dois dire que j'ai souscrit sans grande difficulté à l'hypothèse selon laquelle le budget avait été élaboré, hypothèse qui dit que si nous devons continuer à payer d'énormes intérêts sur les prêts et les déficits fédéraux, cela nuira davantage à mes clients et aux budgets énormes qui doivent être indexés chaque année et qu'il me faut protéger à l'encontre de toute autre approche. C'est pourquoi j'ai donné mon plein appui au budget, car c'est un budget qui vise à réduire de façon raisonnable, année après année, le déficit du gouvernement. C'était là le choix que nous devions faire.

Je me suis bien sûr assurée (et le Cabinet a approuvé cette politique il y a plusieurs mois déjà) que notre première priorité en matière de dépenses sociales serait, bien sûr, dès que les circonstances le permettraient, d'augmenter le supplément de revenu garanti pour les retraités veufs ou célibataires, dont la plupart sont des femmes. Cela a été répété à maintes reprises et, je le suppose, délibérément, afin que personne n'oublie que c'est ce que nous nous sommes engagés à faire. Il s'agit d'importantes sommes d'argent. Le chiffre que vous avez cité est tout à fait correct: il s'agit bien de 750 millions de dollars. Il y a un peu plus d'un an, on m'a donné 500 millions de dollars, et j'ai toujours besoin de 750 millions. On ne pourra

[*Texte*]

So the choice was a reasonable approach, by which I am protecting the longer term. I am making sure that indexation is not jeopardized by problems of large deficits requesting unwarranted payments of interest.

I never, when I speak of the poverty of seniors—and I do so deliberately to remind other Canadians that this still exists—mention, which could be mentioned, that there are also provincial programs and services jointly funded by the provinces and us, such as subsidized housing, that also help these seniors. So when I speak of money and income available to them—and I do remind Canadians that some are still in need of more—of course I do not count other services available to them which also help them to avoid having to spend their whole budget.

Miss MacDonald: I am sorry to hear the minister admit that she puts the payment of interest ahead of the needs of senior citizens in this country, when you consider that the government is going to have $915 million additional —$915 million in savings—next year that could be directed to increasing payments in the GIS, but she decided that her choice would be to put it into interest reduction.

Madam Bégin: That is not what I said; I am sorry. May I repeat? I said that—

Miss MacDonald: If you would tell me that it is going to be put to the payment of increased GIS payments ahead of your desire to put it into interest reduction, I would be delighted to hear it.

Madam Bégin: All right. May I explain? Say there is $750 million or whatever is the value of the revenue guarantee; your question is, really, where should that have gone?

Miss MacDonald: That is right.

Madam Bégin: Should it not have gone to me for the increase needed in the GIS?

Miss MacDonald: And how much did you press for?

• 1015

Madam Bégin: We made that calculation. We took the two avenues of action open to us and discussed them in comparison. Of course, I do not have these figures, because that was done months ago, but it is crystal clear that if that money was put in favour of the seniors, instead of against the reduction of the deficit, next year the interest payments requested against the deficit would have been so high that my whole indexation would have been in jeopardy. That was the problem. It is a problem of family budget, but at the level of the state.

[*Traduction*]

bien sûr pas me les donner si l'argent n'est tout simplement pas là.

J'ai donc opté pour l'approche raisonnable, en vertu de laquelle je protège ma clientèle à long terme. J'ai fait le nécessaire pour que l'indexation ne soit pas remise en question à cause d'importants déficits qui coûteraient très cher en intérêts.

Lorsque je parle des personnes âgées (et je le fais délibérément pour rappeler leur existence aux autres Canadiens) je ne parle jamais, même si je pourrais très bien le faire, des programmes et des services de prévention qui sont cofinancés par les provinces et nous-mêmes, comme par exemple les logements subventionnés, qui leur sont également d'une très grande aide. Lorsque je parle de l'argent et des revenus dont disposent ces personnes (et je me fais un devoir de répéter aux Canadiens qu'il y a des gens qui sont toujours dans le besoin) je ne parle bien sûr pas des autres services qui leur sont offerts et qui les aident à ne pas dépenser chaque mois jusqu'à leurs derniers sous.

Mlle MacDonald: Il m'attriste de savoir que M^me^ la ministre accorde davantage d'importance aux paiements d'intérêts qu'à la satisfaction des besoins des personnes âgées du pays. Le gouvernement disposera l'an prochain de 915 millions de dollars de plus (915 millions de dollars en économies), qui pourraient servir à augmenter les suppléments de revenu garanti. Pourtant, elle a opté pour la réduction des intérêts que paie le Canada.

Mme Bégin: Je regrette, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. Puis-je reprendre ma réponse? J'ai dit que . . .

Mlle MacDonald: Si vous me disiez que cet argent servira à augmenter les suppléments de revenu garanti plutôt qu'à réduire les intérêts, j'en serais ravie.

Mme Bégin: Très bien. Puis-je m'expliquer? Admettons que les revenus garantis s'élèvent à 750 millions de dollars. Votre question est la suivante: à quoi cet argent aurait-il dû être consacré?

Mlle MacDonald: C'est exact.

Mme Bégin: Cet argent n'aurait-il pas dû m'être remis afin que je puisse augmenter le supplément de revenu garanti?

Mlle MacDonald: Combien d'argent avez-vous demandé qu'on vous verse?

Mme Bégin: Nous avons fait les calculs. Nous avons comparé les deux possibilités. Je n'ai pas les chiffres, parce que cette comparaison a été faite il y a des mois. Il est clair que, si ces fonds étaient consacrés à des services pour les citoyens de l'âge d'or, et non pas à la réduction du déficit, les intérêts sur le déficit seraient tellement élevés l'an prochain que l'indexation serait menacée. Le budget de l'État, c'est comme un budget familial. Il y a les mêmes problèmes.

[*Text*]

I am not known as someone in favour of going against deficit first. I can assure you that when I have to protect what are in any country of the world the most vulnerable of all budgets because they are the biggest, namely the Health and Welfare budgets, then I have to be responsible vis-à-vis Canadians not for just this immediate, nice, apparent political benefit but for the longer term of protecting forever their programs, and that is the choice I made.

Miss MacDonald: Well, the proof of the pudding is in the eating, and I am afraid there are going to be a lot of senior citizens who have to go short of supplies and other requirements they need while the minister goes a very roundabout way of trying to bring down both the deficit and interest charges. These people are needy now; it is the immediate that has to be addressed.

I have other questions, but I will come back.

The Chairman: Thank you very much.

Nous sympathisons beaucoup avec vous pour votre mauvaise grippe, madame MacDonald.

Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président. Madame le ministre, vous avez innové dans plusieurs domaines, et vous nous avez parlé de l'expérience du montant global ou ce que vous appelez le *block fund* . . .

Mme Bégin: Le financement global . . .

M. Marceau: Le financement global . . . Est-ce que vous pourriez me dire si cette expérience-là s'est avérée aussi heureuse et aussi efficace que vous l'aviez souhaitée? Est-ce que vous avez l'intention d'y apporter des modifications ou d'accentuer cette formule-là dans tous les programmes où ce mode de financement n'existe pas?

Mme Bégin: Le financement global a été négocié, à ma connaissance, pour la première fois en regard des paiements pour la santé aux provinces et pour les CEGEP et universités, il y a maintenant un peu plus de cinq ans. J'ai souvent été tentée de retourner au programme à frais partagés en matière de santé parce que, le financement global, comme son nom l'indique, fait que nous donnons mensuellement . . . je paie mensuellement à M. Parizeau, par exemple au Québec, les montants d'argent dévolus à la santé, mais je n'ai plus le contrôle inhérent à la formule de partage, à frais partagés, formule selon laquelle la province me soumettait ses factures de santé et moi je remboursais 50c. du dollar. J'étais donc sûre que la province mettait 50 p. 100 et évidemment, nous mettions 50 p. 100 des coûts. Cela, c'était mes tentations.

Par ailleurs, tous les experts disent que le système de financement global a eu des effets bénéfiques plus grands que les désavantages. Alors nous, bien qu'en théorie, nous pouvons retourner au programme à frais partagés, pour l'instant, je vais continuer de faire la promotion du financement global mais à l'intérieur de règles du jeu plus claires quant à la santé, entre autres, plus claires quant à la transfèrabilité entre provinces. Quand un Québécois est malade dans une autre province, comme à Hull-Ottawa.., là, le problème de la transfèrabilité

[*Translation*]

Je ne suis pas de ceux qui veulent réduire le déficit à tout prix. Dans tous les pays du monde, le budget de la santé est le budget le plus vulnérable, parce qu'il est aussi le plus important. Pour maintenir le budget de la santé et servir les Canadiens, je dois écarter des solutions faciles et acceptables sur le plan politique et chercher à assurer que les programmes existent toujours.

Mlle MacDonald: On verra bien. Je crains que bien des personnes âgées ne soient obligées de se passer des nécessités de la vie parce que le ministre cherche un moyen de réduire le déficit. Ces personnes sont déjà pauvres; pour elles, c'est l'immédiat qui compte.

J'ai d'autres questions, mais je les poserai plus tard.

Le président: Merci beaucoup.

We are very sorry, Miss MacDonald, that you have such a bad cold.

Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman. You have been innovative in a number of areas, Madam Minister, and you have referred to the lump sum experiment or what you call the "block fund" . . .

Madam Bégin: Block funding . . .

Mr. Marceau: Block funding . . . Could you tell us whether this experiment was as positive and as effective as you had hoped? Do you intend to change it or apply the formula to all programs for which this method of financing does not exist?

Madam Bégin: I believe that block funding was first applied, a little over five years ago, to payments to the provinces for health and CEGEP and university education. I have often tried to go back to shared-cost health programs because block funding, as the name indicates, mean that we give monthly . . . every month, I turn the funds allotted for health over to, for example, Mr. Parizeau in Quebec. But I no longer have as much control as I had under the shared-costed-formula, according to which each province submitted its health bill and I reimbursed 50 cents on every dollar. I was sure that the province was spending its 50 per cent and, obviously, we paid 50 per cent of the costs. I tended to prefer that system.

All the experts tell us that the benefits of the block funding system outweight the disadvantages. Although we can, in theory, go back to the shared-cost-program, I intend to continue to promote block funding. However, the rules of the game that apply to health and transferability will have to be made clearer. If a Quebecker is ill in another province, like Ottawa, the problem of transferability of payments, accessibility and universality comes up. In practical terms, that means, among other things, that there is a problem of over-billing by doctors

[*Texte*]

des paiements, le problème de l'accessibilité et de l'universalité des soins . . . Et cela veut dire en termes concrets, entre autres, le problème des surfacturations par les médecins, ce qui se passe dans des provinces autres que le Québec.., mais le problème, aussi, du ticket modérateur, si jamais il revient dans les discussions publiques du Québec.

M. Marceau: Compte tenu des informations très utiles que vous venez de nous fournir, est-ce que vous pouvez dire d'une façon générale que l'expérience du financement global est plus, ou moins chère que celle des programmes à frais partagés? Vous avez parlé d'idéologie, du contrôle . . . Mais du point de vue financier, est-ce que vous pouvez nous dire si le programme à frais partagés dans son ensemble coûte plus cher, ou moins cher, que le financement global par rapport aux augmentations que l'on est obliger d'accorder?

• 1020

Mme Bégin: Alors ça c'est une réponse à laquelle je ne peux pas répondre de façon précise pour la simple raison que si on avait continué avec les frais partagés, nous, nous ne pouvions jamais prendre d'initiatives. Nous devions attendre que la province X, Y, Z, mette telle et telle et telle somme d'argent et là je remboursais. Une province pouvait donc se mettre à ralentir, à couper, je ne pouvais pas dire un mot, je devais simplement rembourser 50 p 100. Tandis que maintenant nous avons bâti une formule . . . Une province pouvait aussi faire le contraire et se mettre à augmenter énormément. J'aurais toujours remboursé 50 p 100. Alors c'est imprévisible.

Par ailleurs, dans la formule, et c'est un des grands avantages du financement global que nous avons maintenant, les paiements sont augmentés, sont escaladés d'année en année, selon une progression arithmétique très similaire à celle des cinq dernières années, pour les cinq prochaines années.., autour d'une moyenne annuelle de 13.4 p 100.

Alors les gens connaissent les règles du jeu dans les provinces. On n'a pas de hauts et de bas. Il ne devrait pas y avoir dans les provinces de coupures de service parce que notre quote-part qui est un coussin économique assuré, énorme, de plus de 8 milliards de dollars, 8.5 milliards de dollars.., pour le Québec 2.2 milliards de dollars depuis hier, leur donne des points de repère où aller. Ils savent de façon certaine qu'ils ont ces énormes sommes à leur disposition. Bien sûr, que l'on ait redonné aux provinces une pleine autonomie administrative d'allocations de ressources, cela fait qu'on a observé une certaine rationalisation des systèmes à l'intérieur de chaque province. Et cela, c'est une épargne valable, parce qu'elle leur permet de mettre ces sommes d'argent-là ailleurs pour la santé, pour de nouveaux programmes nécessaires.

M. Marceau: Madame Bégin, la preuve semble établie et non contestée qu'au Québec les services de santé coûtent plus cher que dans les autres provinces. Êtes-vous préoccupée par cette différence-là et est-ce que ça fait l'objet de discussions avec les provinces? Ce sont les provinces évidemment qui ont la responsabilité.., mais il y a quand même un élément inquiétant sur lequel je me demande si vous pouvez avoir un contrôle

[*Traduction*]

and the differences between other provinces and Quebec . . . There is also the problem of the deterrent fee, if it ever comes up for public debate in Quebec.

Mr. Marceau: You have just provided us with some very useful information. Could you tell us whether block funding is generally more or less expensive than shared-cost-programs? You refer to principal and control . . . But can you tell us whether shared-cost-programs actually cost more or less than block funding in terms of the increases we have to grant?

Madam Bégin: That is a question to which I have no precise answer for the simple reason that had we continued a shared-cost program, we would never have been able to take the initiative. We had to wait until a given province X, Y or Z had spent such and such moneys, which we then reimbursed. The province could then slow down its program, cut its budgets and I would have had nothing to say, simply to reimburse 50 per cent of the costs. Now we have established a different formula . . . Of course, a province could have done the opposite, and increased its costs enormously, and I would still have had to reimburse 50 per cent. The whole system was too unpredictable.

On the other hand, with the new formula, and that is one of the great advantages of block funding, payments are increased, indexed from year to year according to a mathematical formula which takes into account the expenditures of the last five years in order to predict expenditures for the coming five years, which averages to an annual increase of 13.4 per cent.

Now, people know where they stand in the provinces. There are no longer any fluctuations. Provinces should not have to cut services because our share is an economic buffer which is assured, and enormous, at $8 billion to $8.5 billion . . . , of which Quebec's shares since yesterday is $2.2 billion, thus providing the provinces some datum point for future expenditures. They are well aware of the enormous amounts of money made available to them. Of course, provide provinces with full administrative independence in the allocation of resources has brought about a certain rationalization of the systems within each province. And that has provided a substantial economy, as they can then spend the moneys allocated for health, in the necessary new programs.

Mr. Marceau: Mrs. Bégin, uncontested evidence shows clearly that in Quebec, health services cost much more than in other provinces. Does this difference bother you, and has it been the subject of discussions with the provinces? Of course, the provinces are responsible . . . however, there is an element of concern, with respect to the type of control that you may

[*Text*]

ou si de toute façon, cette différence-là, remarquable, est attribuable à des politiques provinciales? Et le problème vous préoccupe-t-il?

Mme Bégin: Le problème me préoccupe mais je n'ai malheureusement pas de mode d'action ou d'influence directe sur cette question-là. Je pense qu'en gros, et je vais demander bien sûr à mes fonctionnaires d'ajouter de l'information s'il y a lieu, mais en gros la masse salariale des différentes catégories occupationnelles de la santé au Québec coûte plus cher que celle des autres provinces. En gros je pense qu'on peut attacher l'interpétation autour de cette question-là.

Est-ce qu'il y a d'autres facteurs à mentionner? *Are there other . . .* ?

Mr. Fry: No, I think you have covered it, Madam Minister. We do hold discussions with the provinces at the official level in which there are a number of ongoing federal-provincial committees which meet regularly and which do look at different systems in the different provinces. We try to look at the best systems and feed information back and forth on both costs and quality of service and approaches. So there is this continuing dialogue going on at the official level.

M. Marceau: Voici mes deux dernières questions pour donner la chance à mes collègues de pouvoir en poser également.

Le président: Votre temps de parole est écoulé monsieur Marceau.

M. Marceau: Madame Bégin.., vous avez touché les questions des organismes, du tabagisme, de l'alcoolisme et des problèmes auxquels on a à faire face. Est-ce que dans votre ministère vous envisagez de donner des possibilités plus grandes à des organismes sans but lucratif de jouer un rôle plus actif dans ce domaine-là? J'ai chez moi par exemple ce qu'on appelle *Sobriété du Canada*, ce qu'on appelle *Domrémy*, qui sont des organismes engagés, où il y a beaucoup de bénévolat, et qui auraient besoin d'aide qu'à certains moments vous leur procurez. Est-ce que vous envisagez d'accentuer ces aides-là pour engager davantage le bénévolat à jouer ce rôle important qui consiste à combattre certains fléaux?

• 1025

Et ma deuxième question, dans le domaine des pensions . . . Comment va la situation, comment évolue le dossier, puisque les gens semblent de plus en plus préoccupés dans le bon sens, à savoir s'intéresser à la question? Et quelles sont les étapes les plus récentes dans votre projet, fort intéressant et fort valable de la réforme des pensions?

Mme Bégin: Alors, la réponse à la première question est, oui; nous avons des sommes augmentées pour aider des organismes à but non lucratif, des associations bénévoles, communautaires, locales, etc., dans le cadre de la promotion de la santé en regard de nos différents objectifs. Par exemple, pour la province de Québec, mon bureau de Québec est dirigé par M. Pierre Lamarche et il est situé rue Université, à Montréal et en gros, la règle du jeu est que, quand il s'agit de financer un service direct à la population, je ne peux pas le faire

[*Translation*]

have over this tremendous difference caused by provincial policies. Does this problem worry you?

Madam Bégin: Of course I am concerned, but unfortunately, I have no influence or no possible direct measures I can apply. I shall ask my officials to complete my answer, if necessary, but I would think that in general, the income of the different professional health occupations in Quebec cost more than they do in other provinces. And I think that is how in general we should interpret that difference.

Are there any other elements you wish to bring up?

M. Fry: Non, votre réponse est très juste, madame le ministre. Un certain nombre de comités permanents fédéraux-provinciaux se rencontrent régulièrement, nous discutons avec les provinces au niveau des fonctionnaires, et nous étudions les différents systèmes de ces provinces. Nous étudions les meilleurs systèmes, et nous échangeons des renseignements concernant les coûts et la qualité des services et des méthodes. Il y a donc un dialogue permanent entre les fonctionnaires.

Mr. Marceau: These will be my last two questions in order to give my colleagues an opportunity to ask other questions.

The Chairman: Your time is up, Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Madam Bégin, you mentioned the programs and bodies involved with the use of alcohol, tobacco, and the problems that they create. Has your department looked into the possibility of providing a more active role for nonprofit organizations involved in these areas? For instance, in my riding, we have a group called *Sobriété du Canada*, also called *Domrémy*, bodies which are deeply committed, through a great amount of voluntary work, and which need the sort of financial help you have offered from time to time. Have you looked at the possibility of increasing that assistance in order to enhance the important role these volunteers play in fighting these social problems?

And my second question regarding pensions is: how is the situation evolving with respect to this matter, as people seem to be more and more concerned with, that is, interested in this whole question? And what are the most recently completed stages of your extremely interesting and valid project to reform the pension scheme?

Madam Begin: Well, the answer to your first question is, yes; we do have increased funding to help non-profit organizations and volunteer, community and local associations, et cetera, for the achievement of our various objectives within the context of health promotion. For instance, for the Province of Quebec, my Quebec office is under the direction of Mr. Pierre Lamarche and is on University Street in Montreal; generally speaking, the rule of the game is that when it is a question of financing a service to be provided directly to the population,

[*Texte*]

malheureusement, car c'est de la compétence des provinces . . . Mais quand il s'agit de projets, de promotion de la santé ou de projets expérimentaux, de projets pilotes, il y a des directives, et je suggérerais que les organismes contactent mon bureau au Québec, pour voir ce à quoi ils ont droit.

Deuxièmement, au sujet de la réforme des pensions, oui, le Livre vert—ou je ne sais pas encore trop quelle couleur—va être publié. Nous sommes en train de mettre la dernière main au texte. Il s'agit de terminer le texte et de faire la production, le «physique du document», ce qui sera fait je l'espère, dans quelques semaines. Et cela sera suivi de consultations publiques où . . . Je suis justement en train de ramasser toutes les bonnes idées pour des mécanismes de consultation et de participation du public qui soient aussi bons que celui que l'on a déjà commencé, même si le Livre vert n'est pas sorti, en septembre dernier,*Par et pour les femmes*. Par exemple, demain à Montréal, il y a un gros regroupement sous.., la Fédération des femmes du Québec, de toutes les associations féminines au sujet des femmes et des pensions.., auquel j'aurai l'honneur de participer; et ces groupes-là se créent partout, pour tous les groupes qui le veulent, on a un petit peu d'argent pour leur permettre de payer les coûts de locaux ou quoi que ce soit, requis, et d'avoir des experts qui animent des ateliers de discussion pour faire préciser par le public, jusqu'où il veut aller et puis qu'est-ce qu'il veut.

M. Marceau: Bravo! Il faut continuer.

Le président: Merci, monsieur Marceau et madame le ministre. Monsieur de Jong.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, I am sorry I did not give the minister earlier warning as to my line of questioning today. In part it was because the material I had did not come in, at least not all of it came in, until earlier this morning.

What I would like to ask her about, really, is the area of testing and marketing of pharmaceuticals in Canada. Her officials here might be able to answer some of the questions in that area. First of all, I would like to ask a general question as to whether her department considers that there might be any problem at all with the testing of pharmaceuticals before they are allowed to be marketed in Canada.

Madam Bégin: May I invite Dr. Bert Liston, Assistant Deputy Minister, to join us and answer?

The Chairman: Would you care to sit at the table and identify yourself for the record?

Mr. A.J. Liston (Assistant Deputy Minister, Health Protection, Department of National Health and Welfare): Thank you. I am A.J. Liston, from the Health Protection Branch.

[*Traduction*]

unfortunately I cannot do this as this is a matter of provincial jurisdiction. However, when health promotion projects or experimental or pilot projects are concerned, there are guidelines on these matters, and I suggest that organizations contact my Quebec office to see what they are eligible for.

Secondly, regarding the reform of pension scheme, the answer is yes. The Green Paper—well, in fact I do not know what color it will be yet—is going to be published. We are presently putting the finishing touches to the document. What remains is to complete the actual text and to proceed with its production, that is, the physical production of the document which, I hope, will be completed in a few weeks. This will then be followed by public consultations where . . . As it happens, I am in the process of gathering all the good ideas I can with respect to mechanisms of public consultation and participation which are as good as those presented in another publication which, even though the Green Paper is not yet out, was begun last September and is entitled *Par et pour les femmes* (By and For Women). For instance, tomorrow in Montreal, under the auspices of the *Fédération des femmes du Québec*, there will be a big rally of all the women's associations on the subject of women and pensions which I will have the honor of taking part in. These groups are being created everywhere, and we will be able to provide a small amount of funding for all those groups who wish it, to make it possible for them to pay for accommodation costs or whatever it may be and pay for the services of experts who will lead discussion workshops to give the public an opportunity to say just how far it wants to go and what it wants.

Mr. Marceau: Bravo! Keep up the good work.

The Chairman: Thank you, Mr. Marceau and Madam Minister. Mr. de Jong.

M. de Jong: Monsieur le président, je dois m'excuser auprès du ministre de ne pas lui avoir donné une idée préalable des questions que j'avais l'intention de poser aujourd'hui. Ceci s'explique en partie du fait que je n'ai pas eu tous les documents en question avant ce matin.

Je voudrais donc lui poser des questions sur les tests relatifs aux produits pharmaceutiques et leur mise en marché au Canada. Ses fonctionnaires seront peut-être mieux placés pour répondre à mes questions dans ce domaine. D'abord, je voudrais poser une question générale, à savoir si ce ministère considère que les tests auxquels sont soumis les produits pharmaceutiques avant d'être mis en marché au Canada pourraient poser un problème.

Mme Bégin: Pourrais-je inviter le Docteur Bert Liston, sous-ministre adjoint, à se joindre à nous et à répondre à votre question?

Le président: Je vous invite à venir vous asseoir à la table avec nous et à vous identifier aux fins de la transcription.

M. A.J. Liston (sous-ministre adjoint, Protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci. Je m'appelle A.J. Liston, de la Direction générale de la protection de la santé.

[*Text*]

Mme Bégin: Avez-vous compris la question?

Mr. Liston: Yes, I believe the question related to whether there were any problems related to the research undertaken on pharmaceuticals in Canada. I must advise, first of all, that the research is undertaken by the private sector in support of their registration, or their application to us to obtain a notice of compliance. We vet the research undertaken by them. At this point in time, I feel that our procedures to review research of this form are adequate to ensure the general safety and efficacy of drugs.

Mr. de Jong: In other words, you feel that a problem does not really exist with the labs or the private investigators?

• 1030

Mr. Liston: There are opportunities during the course of evaluating a drug to have the officers of the company come with us. As well, the clinical investigators are called in to discuss the results of their findings as they are submitted to us, and this does provide an opportunity for substantive exchange of information.

Mr. de Jong: Would it be correct to say that most of the data we would depend on come from the United States?

Mr. Liston: I would not give an estimate that most of it would come from the United States. We have multinational companies from Europe, the U.K. and the U.S. who make a substantive number of submissions to us.

Mr. de Jong: Are you aware, sir, of the presentation made by Dr. Alan Lisook, who is the Chief of the Clinical Investigations Branch of the Federal Drug Administration in the United States, on December 9, 1981, in which he reports on the investigation by the FDA on the investigators and comes to some startling conclusions; for example, that a large number of private investigators were not adhering to the protocol of good laboratory practices; that there were numerous private investigators whose records were totally inaccurate or who did not keep any proper records at all?

Mr. Liston: I am not aware of the specifics you refer to. The situation in general is that the United States has taken initiatives to ensure that the quality of research undertaken in the area of pharmaceuticals is judged against what is called good laboratory practices. We have co-operated with the U.S. in this endeavour and we are in fact looking at a similar type of proposal for Canada.

Mr. de Jong: For example, in that address, the gentleman stated that, from June 1977 to July 1, 1981:

the Bureau of Drugs conducted 173 "for cause" inspections.

"For cause" inspections are those inspections where they have found reasons for doubting the results; they have decreed that 20 clinical investigators have been disqualified, 17 additional investigators are somewhere in the process which might result in their disqualification, and an additional 7 investigators have been investigated and serious deficiences have been found.

[*Translation*]

Madam Bégin: Did you understand the question?

M. Liston: Oui, je crois que la question portait sur les problèmes éventuels relatifs aux recherches faites sur les produits pharmaceutiques au Canada. Je dois signaler d'abord que les recherches sont entreprises par les organismes du secteur privé en vue de les faire enregistrer ou d'obtenir un avis de conformité que nous sommes chargés d'accorder. Nous contrôlons les recherches entreprises par ces organismes. En ce moment, je crois que nos procédures relatives à l'étude des recherches de ce genre permettent d'assurer la sécurité générale et l'efficacité des médicaments.

M. de Jong: Autrement dit, vous ne croyez pas qu'il existe un véritable problème vis-à-vis des laboratoires ou des organismes de recherches privés?

M. Liston: Pendant l'enquête portant sur un médicament, des représentants du fabricant peuvent nous accompagner. En outre, on invite les enquêteurs cliniques à discuter des résultats de leurs recherches au moment où ils nous les soumettent. Il y a donc possibilité d'échange de renseignements.

M. de Jong: Est-il juste de dire que vous comptez surtout sur des données qui proviennent des États-Unis?

M. Liston: En effet, la plupart des données proviennent des États-Unis. En outre, les sociétés multinationales européennes, britanniques ou américaines nous font aussi plusieurs demandes.

M. de Jong: Êtes-vous au courant des révélations en date du 9 décembre 1981, du docteur Alan Lisook, qui est chef de la direction des enquêtes cliniques à la *Federal Drug Administration*, aux États-Unis? Son rapport porte sur une enquête faite par la FDA sur les enquêteurs et les conclusions en sont alarmantes. Par exemple, on a découvert qu'un grand nombre d'enquêteurs privés ne respectaient pas les normes fondamentales en usage en laboratoire. En outre, beaucoup d'enquêteurs privés avaient des dossiers tout à fait inexacts ou n'en n'avaient pas du tout.

M. Liston: Je ne connais pas tous les détails de cette enquête. Les Américains ont pris certaines mesures pour veiller à ce que la qualité de la recherche faite sur les produits pharmaceutiques soit évaluée en vertu des normes fondamentales en usage en laboratoire. Nous avons collaboré avec les États-Unis dans cette entreprise et nous nous proposons d'en faire autant pour le Canada.

M. de Jong: Par exemple, dans son rapport, le Dr Lisook dit qu'entre juin 1977 et le premier juillet 1981:

Le bureau des drogues a fait 173 inspections «motivées».

Les inspections «motivées» sont les inspections qui sont faites quand on a de bonnes raisons de mettre en doute le résultat. Suite à cela, 20 enquêteurs cliniques ont été disqualifiés, 17 autres sont en passe de l'être et dans le cas de 7 autres, on a découvert des lacunes graves. Au total, il s'agit de 44 cas, c'est-à-dire 25 p. 100 des 173 inspections.

[*Texte*]

This 20 plus 17 plus 7 totals 44, or 25 per cent of the 173 investigated.

Now, when the FDA disqualifies an investigator, would that information come to Canada? Would we immediately look at the drugs that that investigator has investigated and would we re-examine his work?

The Chairman: Mr. Liston.

Mr. Liston: Thank you, Mr. Chairman.

Yes, we have contacts with the U.S. FDA, both in the Bureau of Drugs of that organization and the Bureau of Human Prescription Drugs here in Ottawa. Exchange of information relating to clinical trials, their validity or discrepancies against protocol are the subject of frequent contacts.

Mr. de Jong: There have been a few cases where such information has not flown readily across the border. For example, I bring to your attention the case of a Mrs. Juanita Stavro of Oakville, Ontario, who settled with the Upjohn Co. for half a million dollars in 1981. This concerned the antibiotic clindamycin. The fact that this drug had serious problems in the United States, that that was known by the Upjohn Co. as early as 1972 and 1971, was not really conveyed to the Canadian government or to the Upjohn Co. in Canada until 1974, and major problems occurred with this particular drug.

• 1035

As well, I have a case that was obtained by Mr. Peter von Stackelberg through the Freedom of Information Act concerning the company where in fact it was the opposite way, where there was information that Canada had that the FDA did not receive until much later, and the FDA in fact is considering legal action against the Ayerst chemical company. Again, you know, it was disclosed in the memoranda that I have from Health and Welfare, FDA, that information that the Canadian section of the company had was not passed on to the American company. So again, would you say that our system of communication back and forth with the FDA and the Department of National Health and Welfare is as good as you would like to see it?

Mr. Liston: I think, in answering your question, sir, I would have to differentiate between communication between, shall we say, the parent company or the arm of that company in Canada and its communication with the parent company in the United States. That is one thing. About our communications with the United States, we have slightly more frequently than once a year tripartite meetings with the United States, the United Kingdom and ourselves, at which one of the most major sectors is the exchange of information on a number of drugs. Any of the problems or the difficulties that seem to be arising form the subject usually of a two- or three-day discussion, so that we have, shall we say, policy exchanges as well as the programatic ones.

Mr. de Jong: So whenever an investigator in the United States gets disqualified by FDA, that information is automati-

[*Traduction*]

Les renseignements sur les enquêteurs disqualifiés sont-ils transmis au Canada? En conséquence, leur travail est-il réévalué, enquêtons-nous nous mêmes de nouveau?

Le président: Monsieur Liston.

M. Liston: Merci monsieur le président.

En effet, nous travaillons avec la FDA, aux États-Unis, et il y a des échanges entre le Bureau américain et le Bureau des médicaments administrés sur ordonnance, ici à Ottawa. Il y a donc des contacts fréquents, des échanges de renseignements sur les tests cliniques, leur concordance ou leur désaccord.

M. de Jong: Il y a eu des cas où ces renseignements n'ont pas été transmis automatiquement d'un pays à l'autre. Par exemple, il y a eu le cas de M^me^ Juanita Stavro d'Oakville, en Ontario, qui a obtenu un demi million de dollars, en 1981, en dédommagement de la part de la société Upjohn. Il s'agissait de l'antibiotique clindamycin. En fait, dès 1971 ou 1972, ce médicament avait causé de graves problèmes aux États-Unis et la société Upjohn était au courant. Ce n'est qu'en 1974 que la société Upjohn en a informé le gouvernement canadien et sa filiale canadienne. Entre temps, ce médicament a causé de graves problèmes.

Par ailleurs, il y a le cas où M. Peter von Stackelberg a obtenu des renseignements en invoquant les dispositions de la Loi sur la liberté d'information. C'est la situation inverse: en effet, le Canada possédait des renseignements sur la société Ayerst et il ne les avait pas transmis à la FDA. Cette dernière envisage d'intenter des poursuites judiciaires contre la société Ayerst. Les échanges de notes entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et la FDA révèlent que la filiale canadienne de la société avait négligé d'informer la société américaine. Cela m'amène à vous demander si le réseau de communication entre la FDA et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social vous donne pleine satisfaction?

M. Liston: J'estime qu'il faut faire une distinction ici. D'une part il y a les communications entre la société-mère américaine et sa filiale au Canada. D'autre part, quelques fois par années, les autorités américaines, britanniques et canadiennes se réunissent pour échanger des renseignements sur un certain nombre de médicaments. Ces rencontres durent deux ou trois jours et elles sont l'occasion d'un examen des problèmes qu'on a repérés. Nous traitons de questions de politique de même que de cas plus concrets.

M. de Jong: Quand un enquêteur est disqualifié aux États-Unis par la FDA, ces renseignements sont communiqués auto-

[*Text*]

cally and immediately passed on to the Department of National Health and Welfare?

Mr. Liston: I would not be able to say that the disqualification automatically is sent to us. In some instances, changes in the protocol occur because of the nature of the investigation, so deviation from protocol may be an infraction against the GLP standard. But the reason for doing it may be an acceptable or a valid one scientifically, so the investigations may cover a number of such instances. Substantive difficulties, where pivotal studies or clinical trials have a significant bearing on the value of the drug therapeutically—that information is usually exchanged with us on an almost daily basis.

Mr. de Jong: For example, I have—

The Chairman: Your last question.

Mr. de Jong: —one particular case among many that I would like to bring up as an example. The drug lithium carbonate, which is an antimanic drug, is used in Canada. The supporting study was done by a Dr. Cline, who was suspended by the FDA in 1980. He was unable to produce the case histories, and the FDA cannot comment on the efficacy or the safety of the drug. Have we in Canada any replacement studies for this particular drug?

Mr. Liston: I am sorry, Mr. Chairman, in this case we are getting into the specifics. I would have to try to obtain additional information.

Mr. de Jong: I realize that.

The Chairman: Thank you.

Mr. Dantzer and Dr. Hudecki.

Mr. Dantzer: Thank you, Mr. Chairman. I have a couple of areas I would like to discuss with the minister.

The first one perhaps you would like to refer to your deputy. On the order paper, I asked a question some time ago as to what the department thought, in 1981 dollars, would be the cost to GIS in 1986, and the figure you gave me back was $2.3 billion. That is a considerable decrease from the figures that you estimate for 1982-83. You indicate $2.6 billion as the cost in your estimates for that amount, and I would like to know why the decrease to 1986. What would be the reason for that?

Madam Bégin: Mr. Dantzer, would you have a copy of the reply you got?

Mr. Dantzer: Yes, I have.

• 1040

Madam Bégin: Since we were not given any notice of that, why do we not look into it and send a reply?

Mr. Dantzer: Fair enough. I apologize for not letting you know.

[*Translation*]

matiquement et immédiatement au minstère de la Santé nationale et du Bien-être social, n'est-ce-pas?

M. Liston: Je ne pourrais pas vous confirmer que nous sommes renseignés automatiquement sur la disqualification. Dans certains cas, il y a modification du protocole à cause de la nature de l'enquête et ainsi, la dérogation à ce protocole peut constituer un manquement aux normes fondamentales en usage en laboratoire. Toutefois, la dérogation peut être justifiée au point de vue scientifique mais dans un certain nombre de cas, quand des études cruciales ou des tests cliniques révèlent des difficultés majeures ayant une incidence sur la valeur thérapeutique d'un médicament, nous sommes tenus au courant au jour le jour.

M. de Jong: Par exemple, ...

Le président: Ce sera votre dernière question.

M. de Jong: . . . je voudrais vous exposer un cas particulier que je choisis parmi beaucoup d'autres. Le carbonate de lithium, qui est un médicament permettant de soigner la cyclothymie, est utilisé au Canada. Le docteur Cline, qui étudiait les effets de ce médicament, a été congédié par la FDA en 1980. En effet, il ne pouvait pas donner les antécédents des cas étudiés et la FDA ne pouvait pas se prononcer sur l'efficacité ou l'absence de danger. A-t-on fait, au Canada, des études palliatiques sur ce médicament?

M. Liston: Monsieur le président, je suis désolé, mais il s'agit d'un cas particulier sur lequel je devrai me renseigner avant de répondre.

M. de Jong: Je comprends bien.

Le président: Merci.

La parole est à M. Dantzer et ce sera ensuite au tour du docteur Hudecki.

M. Dantzer: Merci, monsieur le président. Les quelques questions que j'ai s'adressent au ministre.

Il se peut que pour la première, vous fassiez appel au sous-ministre. Dans une question que j'ai inscrite au Feuilleton il y a quelque temps, je demandais quel serait, selon les estimations du Ministère, en dollars de 1981, le coût du supplément de revenu garanti en 1986. On m'a dit qu'il en coûterait alors 2.3 milliards de dollars. Les prévisions pour 1982-1983 indiquent 2.6 milliards de dollars, ce qui signifie qu'on prévoit une baisse appréciable en 1986. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi?

Mme Bégin: Monsieur Dantzer, avez-vous un exemplaire de la réponse qu'on vous a envoyée?

M. Dantzer: En effet.

Mme Bégin: Puisque vous ne nous avez pas avisés de votre question, pourquoi ne pas nous donner la possibilité de l'examiner et de vous envoyer une réponse?

M. Dantzer: Très bien, excusez-moi de ne pas vous l'avoir communiquée à l'avance.

[*Texte*]

Madam Bégin: Thank you for bringing it to my attention. At first the answer looks a bit dark, but let us look into it.

Mr. Dantzer: That is what I thought.

The next topic I would like to talk about, Mr. Chairman, is that the minister has spoken of something with which I am sure we all agree—that being the need for increasing the money which is given to disabled people under the Canada Pension Plan. She says she wants to raise that to some $535 a month.

To do that, you have also discussed increasing the contribution of the employers and employees, which is now 3.6 per cent, to 3.9 per cent. My question is precisely this will the increase to 3.9 per cent just cover the cost of increasing the money to the disabled, or will it do more than that? Will additional funds be available?

Madam Bégin: I did not propose to raise the financing, the contributions, directly in relation to the increase of payments for disabled Canadians under CPP. What I proposed to the provinces was from the funds of today of the CPP, immediately to raise the disability benefits. I do not remember the exact figures, but I want to make them in line with OAS-GIS payments, because a disabled Canadian who is insured under the Canada Pension Plan gets a benefit if she or he is severely disabled, and therefore is incapable of going again on the labour market. So it is equivalent to an early retirement pension, and that could be done right now from the fund.

I think your question is based on the assumption that you personally oppose a pay-as-you-go concept for pensions. I do not. What the payment of this increased benefit right now would do to the fund is that it would simply advance by one or two years the first year during which provinces will have to start paying back the interest on the loan they enjoyed; the money of the CPP fund. That is what it does. I will check if I have it here in detail.

Miss MacDonald: Just the interest, not the loan?

Madam Bégin: The interest is what I said. They have never paid any cash back, but up to now, after 15 or so years of existence of the plan it has been just a transfer on books. The benefits paid were still lower than the contributions coming in every year. But they will have to start repaying cash, or the interest. Anyway, what it does is advance the year when the provinces will have to pay back all of it.

Mr. Dantzer: Have you a cost figure?

[*Traduction*]

Mme Bégin: Merci d'avoir soumis cela à mon attention. A première vue, la réponse paraît quelque peu pessimiste mais prenons le temps d'examiner les chiffres.

M. Dantzer: C'est bien ce que je pensais.

Monsieur le président, passons à la question suivante: le ministre a évoqué une question sur laquelle je crois que nous tombons tous d'accord, il s'agit d'accroître les prestations versées aux handicapés dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Le ministre nous a dit qu'elle comptait les faire passer à environ $535 par mois.

Pour ce faire, vous avez aussi songé à augmenter les contributions versées par les employeurs et les employés qui s'établissent aujourd'hui à 3.6 p. 100 afin qu'elles atteignent 3.9 p. 100. J'aimerais savoir si l'augmentation à 3.9 p. 100 va simplement couvrir les montants que représente l'augmentation des versements aux handicapés ou si elle va représenter davantage? Va-t-on consentir des fonds supplémentaires?

Mme Bégin: Je ne me proposais pas de rattacher directement l'augmentation des contributions à celles des paiements accordés aux handicapés en vertu du Régime de pensions du Canada. J'ai proposé par contre aux provinces de puiser immédiatement dans les fonds disponibles à l'heure actuelle pour augmenter les prestations d'invalidité. Je ne me souviens pas des chiffres exacts mais je tiens à les adapter aux prestations de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti car une personne handicapée assurée par le régime de pensions touche une prestation si son taux d'invalidité est assez élevé et si, par là même, elle ne peut trouver du travail sur le marché. Elle toucherait donc l'équivalent d'une pension de retraite anticipée et les montants pourraient provenir dès maintenant du fonds.

J'imagine que votre question découle du fait que vous êtes personnellement adversaire du principe de contribution progressive dans le cadre des pensions. Je ne m'y oppose pas, pour ma part. L'accroissement de cette prestation aurait tout simplement pour conséquence d'avancer d'un ou deux ans la première année au cours de laquelle les provinces devront commencer à rembourser l'intérêt sur l'emprunt qui leur aura été consenti et donc sur les fonds provenant du Régime de pensions du Canada. Voilà de quoi il retournerait et je vais à présent voir si j'ai plus de détails là-dessus.

Mlle MacDonald: Il s'agirait donc de l'intérêt et non pas de l'emprunt?

Mme Bégin: J'ai bien parlé d'intérêt. Les provinces n'ont jamais dû rembourser de montant et jusqu'à présent, il s'est agi simplement d'une opération de comptabilité depuis la création du régime voici environ 15 ans. Les prestations versées n'ont encore jamais atteint le montant des contributions faites chaque année. Toutefois, les provinces devront commencer à rembourser les sommes ou l'intérêt. Le nouveau régime aura pour effet d'avancer d'un an le moment où les provinces seront censées rembourser le total des montants.

M. Dantzer: Avez-vous des chiffres?

[*Text*]

Madam Bégin: Separate from that, we will have to increase the contributions for the Canada Pension Plan. There is no doubt about that, even with whatever avenue is chosen to perform the reform of private pensions. The 3.6 per cent is the same since 1966 and, of course, will have to be increased slightly, slowly, over the years. But the financing of the CPP is a separate question from my proposal to the provinces.

Mr. Dantzer: Have you a total cost figure on your proposal on the disabled?

Madam Bégin: If fully implemented, it would be around $370 million. That would be the cost of that specific proposal.

Mr. Dantzer: Could the minister tell the committee what the reaction of the provinces was to her proposal? I understand that shortly after she came out with this proposal, the Province of Ontario indicated that it did not feel that this kind of a program was in proper place in CPP now. Is that your understanding of the position of Ontario?

• 1045

Madam Bégin: No, I never understood or heard that. The consensus was that—put yourself in the place of a province, and just ask yourself what you would do if there were contradictory interests, if I dare say so, in this proposal. Each provincial minister of social services has to talk with his or her provincial minister of finance, and this has not been resolved. I guess it is the best answer I can offer. Ministers undertook to see, with their respective treasurers, how fast an agreement could be reached. For example, the report to me from provincial ministers could well be—I am supposed to get it soon—yes, they would agree to that if we were to augment *x* point or fraction of points, the contribution as of the year such and such. That is the kind of understanding I am looking for to be able to move ahead with increased disability payments. I forgot to say that.

Also, we decided to address the general problem—and you may be touching upon that too; I am not sure—of who pays what for the disabled. If you are disabled because of an injury at work you fall under Workmen's Compensation, otherwise you can fall under welfare. If it is severely disabled, it falls under Canada Pension Plan et cetera, with very different rates of payment, which is quite an unacceptable patchwork. So we undertook a joint federal-provincial disability study towards a national insurance scheme that should cover all Canadians whatever the cause of disability; and, of course, that will take a certain time and in future many things will take place on that.

Mr. Dantzer: The reason I was interested in the attitude of the provinces is, as you well know, for years Ontario has refused to agree to implementing the child drop-out provisions which everyone else agreed to.

[*Translation*]

Mme Bégin: Compte non tenu de cela, nous devrons augmenter les contributions versées au Régime de pensions du Canada. Cela ne fait aucun doute, quelles que soient les modifications apportées aux régimes privés de pensions. Le taux de 3.6 p. 100 est resté le même depuis 1966 et il faudra progressivement l'augmenter au fil des ans, bien sûr. Toutefois, le financement du Régime de pensions du Canada n'a rien à voir avec la proposition que j'ai faite aux provinces.

M. Dantzer: Savez-vous combien coûtera au total le nouveau régime que vous proposez pour les handicapés?

Mme Bégin: Il coûtera environ 370 millions de dollars dès qu'il sera complètement mis en oeuvre.

M. Dantzer: Madame le ministre pourrait-elle indiquer au Comité quelle a été la réaction des provinces à sa proposition? Sauf erreur de ma part, peu de temps après en avoir été saisie, l'Ontario a signalé qu'à son avis un programme de ce genre n'avait pas sa place dans le cadre du RPC. A votre avis, est-ce bien là la position adoptée par l'Ontario?

Mme Bégin: Non, je n'en ai jamais eu vent. Mettez-vous à la place d'une province et demandez-vous ce que vous feriez si vous constatiez que cette proposition recouvre des intérêts contradictoires. Chaque ministre provincial chargé des services sociaux doit s'entretenir avec son homologue des Finances et cette question n'a pas encore été résolue. C'est tout ce que je peux vous dire. Les ministres ont consulté leurs trésoriers respectifs pour voir dans quelle mesure une entente rapide pourrait être conclue. A titre d'exemple, les ministres provinciaux pourraient très bien me répondre sous peu, comme je l'espère, qu'ils acceptent ma proposition au cas où nous déciderions d'augmenter les contributions d'un certain nombre de points ou de fraction de points, à partir d'une certaine année. Voilà le genre d'entente que je cherche à obtenir pour mettre en branle le nouveau régime visant à augmenter les versements d'invalidité et j'avais oublié de le mentionner.

Nous avons aussi décidé d'aborder la question générale, pour laquelle vous pourriez peut-être me poser des questions, qui consiste à savoir de qui vont relever les paiements d'invalidité. Si une personne devient invalide à la suite d'un accident de travail, elle touchera les prestations de la commission de compensation des accidents du travail ou encore celles du bien-être. Si le handicap est grave, elle relèvera alors du Régime de pensions du Canada qui prévoit des taux très différents. Il conviendrait donc d'harmoniser le montant des prestations. Voilà pourquoi nous avons entrepris une étude sur l'incapacité en collaboration avec les provinces de manière à mettre sur pied un régime national d'assurance couvrant tous les Canadiens, quelle que soit la cause de l'invalidité. Bien sûr, cela prendra un certain temps et bon nombre d'éléments en dépendront dans l'avenir.

M. Dantzer: Si je m'intéresse à l'attitude des provinces, c'est que, comme vous le savez, depuis des années l'Ontario refuse d'appliquer les dispositions d'exclusion pour soins des enfants sur lesquelles tout le monde est tombé d'accord.

[*Texte*]

Madam Bégin: Yes.

Mr. Dantzer: Are we making any progress in that particular item with Ontario?

Madam Bégin: I wish we were, but I do not know. The only little indicator I have is a letter from a minister in British Columbia in charge of that: not Mrs. McCarthy; another minister, whose name escapes me right now. I have just received this letter agreeing for B.C. officially, although they had announced it months ago, to approve the child drop-out provision. In his penultimate paragraph he says something like this: I understand Ontario has not done it yet, but I think they will do it soon. So I am still hoping.

Miss MacDonald: We are making progress with Ontario.

Madam Bégin: They do it or they do not do it. All the women want it and it is a darn good idea, so maybe they will. I understand that you are seeing your friends, and it may work.

The Chairman: Last question, Mr. Dantzer.

Mr. Dantzer: In your opening remarks you indicated that you are moving ahead on pensions for home-makers and then you said nothing else. In what field do you intend to move in that respect? Under CPP?

Madam Bégin: If I said "moving ahead", my English is worse than I thought.

Mr. Dantzer: Well, it was the translators who—

Madam Bégin: I said that we are including that topic in the reform of pensions, and I think it is essential. So we are testing—I guess that is the best way I can put it. Of course, women and pensions will be part of the green paper, that is one thing, and that means the special problem of women workers as well as women home-makers.

Separate from that, last September we started a series of colloquia, symposiums, seminars, et cetera, organized by and for women on these two questions, and at which the ideas floating around on how home-makers can get a pension were tested and discussed. The first one to be tested was the idea that we would open up the Canada Pension Plan on a voluntary basis for home-makers who want to contribute, and then they could contribute. Well, we always knew that the drawback to that is that those with the least money and who are in most need of attention will never be able to find the $40 a month needed to cover both the employer and the employee's part of the Canada Pension Plan. So we recently proposed, Mrs. Erola and myself, the possibility of extending the existing concept that at moment of breakdown of marriage the spouse would get automatically half the pension credits. We decided not to penalize the marriages that do not break down and we are wondering if we could extend the concept of pension-credit

[*Traduction*]

Mme Bégin: Oui.

M. Dantzer: Avons-nous fait des progrès, de ce côté-la, avec l'Ontario?

Mme Bégin: Je le souhaite, mais je l'ignore. Le seul indice, à ce sujet, c'est la lettre qui m'a été adressée par un ministre de la Colombie-Britannique, il ne s'agit pas de M^me^ McCarthy, mais bien d'un autre ministre dont le nom m'échappe actuellement. Cette lettre m'annonce que la Colombie-Britannique vient d'accepter, officiellement, la disposition en question même si sa décision d'accepter les exclusions pour soins des enfants avait été annoncée il y a plusieurs mois. C'est ce qui est dit à l'avant-dernier paragraphe, je sais que l'Ontario ne l'a pas encore fait mais je pense que tout sera réglé sous peu. Donc, j'ai bon espoir.

Mlle MacDonald: Nous avons donc fait des progrès avec l'Ontario.

Mme Bégin: Peut-être qu'ils se décideront, c'est ce que réclament toutes les femmes et c'est une excellente idée. Je sais que vous allez rencontrer vos collègues et cela pourrait très bien se faire.

Le président: Dernière question, monsieur Dantzer.

M. Dantzer: Dans les remarques que vous avez faites en guise de préambule, vous avez signalé que vous aviez accompli des progrès dans le domaine des pensions versées aux ménagères mais vous ne nous avez donné aucun détail. Dans quel domaine comptez-vous prendre ces initiatives? Dans le cadre du RPC?

Mme Bégin: Si j'ai parlé de progrès, c'est que la qualité de mon anglais est encore bien pire que je ne le pensais.

M. Dantzer: Ce sont les interprètes qui . . .

Mme Bégin: J'ai signalé que la réforme des pensions allait porter, entre autres, sur cette question qui me semble essentielle. Il s'agit donc d'une mise à l'essai, c'est ainsi que je décrirais cette opération. Le Livre vert va bien sûr porter sur les femmes et les pensions ainsi que sur le problème particulier que représentent les femmes qui travaillent ainsi que les ménagères.

En plus de cela, en septembre dernier, nous avons lancé toute une série de colloques, symposiums et séminaires, organisés pour et par des femmes, au cours desquels nous avons discuté de ces questions, précisément, ainsi que du problème de la pension à accorder aux ménagères. Nous leur avons proposé de faire cotiser les ménagères au Régime de pensions du Canada. Nous avons toujours su que l'inconvénient d'une telle proposition est que les femmes les plus démunies et le plus dans le besoin ne parviendront jamais à se procurer $40 par mois pour couvrir la part versée par l'employeur et l'employé au Régime de pensions du Canada. M^me^ Erola et moi-même avons proposé récemment d'étendre l'application du principe d'octroi d'une pension de sorte qu'à partir du moment où les liens du mariage soient rompus le conjoint touche automatiquement la moitié des prestations de pensions. Nous avons décidé de ne pas pénaliser les mariages qui survivent et nous nous demandons si nous pourrions appliquer, d'une manière

[*Text*]

splitting on an automatic basis between the two spouses at moment of retirement. In a nutshell, that is what it is; it is accompanied by other proposals and all of that will be detailed in the green paper.

• 1050

Mr. Dantzer: That exists now in British Columbia, of course, under their family law.

Madam Bégin: No, only at moment of dissolution of marriage.

Mr. Dantzer: Well, that is right.

Madam Bégin: I am speaking of an automatic split for any spouse.

Le président: Merci, monsieur Dantzer.

L'été dernier, madame le ministre, j'ai eu l'occasion d'aller, avec M. Dantzer, aux États-Unis rencontrer nos collègues pour discuter des politiques sociales et on nous a dit, à ce moment-là, qu'ils étaient encore avec la Ford, et qu'au Canada, dans le domaine des politiques sociales, nous avions la Cadillac! J'étais accompagné de mon ami M. Dantzer et également d'un membre du N.P.D. L'été dernier . . .

Mr. Hudecki: Madam Minister, again I want to bring to your attention the need that you should reconsider your thoughts on opting out—and perhaps you should not use that term, "opting" out.

Madam Bégin: I never did, sir; I never did use it. I do not know what you mean.

Mr. Hudecki: Which one did you mention? Extra-billing?

Madam Bégin: Yes, which is very different from opting out. You must make a difference between the two, and you know that.

Mr. Hudecki: Also in the question of extra-billing, then—and that has to do with the nature of the work that faces the medical profession at the present time—I do not think you should consider that all doctors take equal risks, have equal training, equal dedication, equal skills. To maintain the quality of practice that we would like in Canada, I think that has to be taken into consideration. I think perhaps "extra-billing" should not be the term used, but maybe use some other term such as an incentive credit or some mechanism whereby these people can be encouraged to give the Canadian public that type of skill they require. I am referring to a number of high-risk specialties—and we know that they are high-risk specialties because the rate of litigation in those areas is higher than in any others. I am thinking of neurosurgery, orthopaedic surgery, plastic surgery, where the public demands a high quality of care and holds the surgeons and the doctors responsible. I think you heard this morning, too, the difficulties the various specialties face in keeping up with the literature on drugs and medications of various kinds. These also require constant alertness because many of these drugs do not mani-

[*Translation*]

systématique, le principe du partage des fonds de pension entre les deux époux au moment où ils prennent leur retraite. C'est, globalement ce dont il s'agit. Ces mesures sont accompagnées d'autres propositions qui figureront en détail dans le Livre vert.

M. Dantzer: C'est ce que prévoit déjà le droit familial de la Colombie-Britannique.

Mme Bégin: Non, seulement au moment de la dissolution du mariage.

M. Dantzer: C'est vrai.

Mme Bégin: Je parle du partage automatique entre les deux conjoints.

The Chairman: Thank you, Mr. Dantzer.

Last summer, Madam Minister, I had the opportunity to go to the States with Mr. Dantzer to meet our colleagues in order to discuss about social policies. We were told, at that time, that in the field of social policy the United States still had a Ford whereas Canada had a Cadillac. I was accompanied by my friend Mr. Dantzer as well as by a member of the N.D.P. Last summer . . .

M. Hudecki: Madame le ministre, j'aimerais à nouveau vous signaler la nécessité de reconsidérer l'utilisation de l'expression «qui se dissocient du système». Il vaudrait mieux que vous n'utilisiez pas cette expression.

Mme Bégin: Je ne l'ai jamais fait, monsieur. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. Hudecki: De quoi avez-vous parlé alors, de surfacturation?

Mme Bégin: Oui, ce qui est tout à fait différent. Vous le savez.

M. Hudecki: Toujours sur la question de la surfacturation, et ma question porte sur la nature du travail qui attend la profession médicale à l'heure actuelle, il ne faudrait pas, d'après moi, considérer que tous les docteurs prennent les mêmes risques, ont la même formation, le même dévouement, et la même compétence. Pour maintenir la qualité des soins médicaux que nous aimerions avoir au Canada, il faut je pense prendre ces éléments en considération. Il ne faudrait peut-être pas utiliser l'expression «surfacturation» mais utiliser plutôt une expression comme crédit de stimulation ou autre mécanisme qui encouragerait les docteurs à donner au public canadien la qualité de soins qu'ils attendent. Je songe notamment à un certain nombre de spécialités à risque élevé—et je dis à risque élevé car le nombre de poursuites dans ce domaine est plus élevé que dans les autres domaines. Je pense notamment à la neurochirurgie, à la chirurgie orthopédique et à la chirurgie plastique pour lesquelles le public exige des soins de haute qualité et tient les chirurgiens responsables. Vous avez dû entendre parler ce matin des difficultés auxquelles doivent faire face les différents spécialistes pour rester au courant

[*Texte*]

fest their toxic effects until after they have been used for a number of years.

Then, above all, I could indicate to you that many Canadians come and want and demand certain specialties and certain standards of specialty, and are prepared to leave the country to get them. If we have a general, equal pay for all doctors, this is something that is going to impair the quality of care in Canada and I feel that should be taken seriously into consideration when you are making those decisions.

I do not have any question on that, unless you want to make any comment.

Madam Bégin: I just want to say that the only time I use the words "equal pay" is for work of equal value, and it is for women.

All that you described as a concern to you regarding different performances by doctors and by specialists can be recognized and acted upon by the provinces any time they want. There is no doubt about that. But I cannot myself pass a judgment on the way they make their negotiations or what deals they arrive at with the provincial medical associations. That really, if I may say, belongs to the provinces. There is no question.

Mr. Hudecki: But every so often you come up with a statement that you are against it.

• 1055

Madam Bégin: No, I think you are mixing up a few things—

Mr. Hudecki: Do you have any jurisdiction?

Madam Bégin: —if I dare say that. You are talking of problems that can be solved by the negotiations on the fee schedules. I do not touch that. You have never heard me comment on that. It is not my responsibility. I respect the very tough job of any provincial minister of health in keeping his or her part of the system together in good equilibrium.

What you will hear me defend for Canadians—and that has nothing to do with doctors per se—are two recent problems of financial surcharges to the customer. Well, Canadians have already paid for health through general taxation and, in certain places, premiums, and they should not pay additional surcharges. So my problem is not one of attacking the doctors. My problem is trying to understand and make the various partners understand why we have arrived at these surcharges; what this unbalance destabilizing the system is; and can we address that.

In the same vein, I want to say that is why I never passed a judgment on opted-in or opted-out doctors per se, because that concept is key to medicare. It was really the historical compromise that doctors obtained back almost 20 years ago; and that should be respected. But customers, on the other hand, must also know their rules of the game; and that is what I want to see clarified.

[*Traduction*]

concernant les divers médicaments. En effet, ceci nécessite une certaine vigilance car les effets toxiques de nombre d'entre eux ne se manifestent qu'après un certain nombre d'années.

En outre et surtout, les Canadiens recherchent certaines spécialités et un certain niveau de spécialité; ils sont prêts à quitter le pays pour les obtenir. Si au Canada nous instaurons un système de rémunération égale pour tous les docteurs, cela va entraver la qualité des soins assumés au Canada et je pense que vous devriez y songer sérieusement lorsque vous prenez des décisions.

Je n'ai pas de question à poser là-dessus, à moins que vous ayez des commentaires à faire.

Mme Bégin: Je tiens tout simplement à dire que la seule fois où j'ai utilisé l'expression «rémunération égale», il s'agissait de paye égale pour un travail égal assumé par les femmes.

Les problèmes que vous mentionnez concernant les différentes performances des docteurs et des spécialistes peuvent être étudiés par les provinces qui peuvent intervenir à n'importe quel moment. Quant à moi, je ne peux émettre de jugement sur la manière dont elles procèdent pour leurs négociations ou sur les ententes qu'elles concluent avec les différentes associations médicales provinciales. Cela dépend des provinces, cela ne fait aucun doute.

M. Hudecki: Mais régulièrement vous dites que vous êtes contre.

Mme Bégin: Mon, vous mélangez les choses . . .

M. Hudecki: Avez-vous compétence?

Mme Bégin: . . . si j'ose m'exprimer ainsi. Vous parlez de problèmes qui peuvent être réglés par l'entremise des négociations sur les honoraires. Cela ne me regarde pas et je n'ai jamais fait de commentaire là-dessus. Ce n'est pas de mon ressort. J'admire les ministères provinciaux de la santé pour réussir à maintenir en équilibre leur part du système.

Mais ce pourquoi je défendrais les Canadiens—et cela n'a rien à voir avec les docteurs en eux-mêmes—c'est à cause de deux récents problèmes de surfacturation. En effet, les Canadiens paient déjà leurs frais médicaux par l'entremise des impôts généraux et, dans certains endroits, par le versement de primes: donc, ils ne devraient pas payer de frais supplémentaires. Ainsi, mon problème consiste non pas à attaquer les docteurs mais à comprendre et à faire comprendre aux différents partenaires, les raisons pour lesquelles il y a des frais supplémentaires, et combien cela déstabilise le système. Il s'agit également de savoir si nous pouvons régler ce problème.

C'est également la raison pour laquelle je n'ai jamais émis de jugement sur les docteurs qui se dissocient ou non du système provincial, car cela n'est pas de mon ressort. C'est un compromis obtenu par les docteurs il y a presque 20 ans et, il devrait être respecté. Par contre, les patients devraient également connaître les règles du jeu et c'est ce que je veux clarifier.

[*Text*]

Mr. Hudecki: Thank you.

The Chairman: Your time has already expired; but just four short minutes, if you want them.

Mr. Hudecki: My question would take some length of time. The only statement I wanted to make is that it is so hard to explain the transfers of funds to the provinces because the debate over what the provinces have to contribute is so very vague. I think one of the points not stressed is that it is not only the money that the provinces get from transfer of cash revenues and tax points which seems to be very vague, but they also get funds from equalization and the Canada Assistance Plan. In addition to that, they have provincial income tax flexibility, so they are able to balance what the federal government is giving them.

I was wondering if you could in a few words tell me what the cash benefits are per capita per province, and also just an explanation of tax points. If there is not enough time, I will pass.

Madam Bégin: There is not enough time, that is for sure. We can table the information with the committee. But I do not call confusing a payment as of yesterday, to Ontario, of $3 billion. That for me is crystal clear.

The general problem you point out is true. There is no official report for all of Canada, province by province, on what each of the partners puts in the health pot, and that is a question which we are addressing and which I will put to provincial ministers when we meet.

The Chairman: Thank you.

Mr. Scott.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman. In the very few minutes we have remaining, I wanted to take advantage of the presence of the minister here to ask a couple of brief questions on this urea-formaldehyde foam matter.

I realize the UFFI question has been put generally into the hands of Mr. Ouellet, who is the umbrella minister, and we will be going after him on the larger policy matters. But perhaps because of the significant historical involvement with this urea- -formaldehyde matter, Madam Minister, you or your officials could help try to put together part of this bureaucratic jigsaw puzzle we are still fighting with. I wonder if you would comment on one matter that is of concern throughout this whole issue. Dr. Stuart Wiberg of the Environmental Health Directorate has been quoted as saying that the acceptable level of urea-formaldehyde was 0.1 parts per million, but that this was an arbitrary figure picked out of the air by your department. If it is an arbitrary figure, if it is an arbitary level, I am wondering why your department recommended that this should be the threshold level for UFFI; the safety level of UFFI.

The Chairman: Dr. Liston.

[*Translation*]

M. Hudecki: Merci.

Le président: Votre temps est écoulé, mais vous pouvez avoir quatre courtes minutes, si vous les voulez.

M. Hudecki: Je trouve tellement difficile d'expliquer les transferts de fonds aux provinces car la part que devraient verser les provinces à titre de contribution, est très vague. En fait, ce qui est vague, c'est non seulement les fonds que les provinces obtiennent par l'entremise des transferts de recettes en argent et en points fiscaux, mais également les fonds qu'elles obtiennent par la péréquation et par le Régime d'assistance publique du Canada. En outre, elles jouissent d'une certaine latitude pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, de sorte qu'elles peuvent équilibrer ce que leur remet le gouvernement fédéral.

Pouvez-vous me dire en quelques mots quels sont les avantages en espèces par habitant par province et également m'expliquer les points fiscaux. S'il n'y a pas suffisamment de temps, je passerai mon tour.

Mme Bégin: Il est évident qu'il n'y a pas suffisamment de temps. Nous pourrons remettre les renseignements au Comité. Mais pour moi, un paiement de 3 milliards de dollars à l'Ontario à partir d'hier, ne prête pas à confusion.

Pourtant le problème général dont vous parlez est vrai: il n'y pas de rapport officiel pour tout le Canada, province par province, sur la contribution de chacun dans le domaine de la santé. C'est un problème que nous attaquons présentement et dont je parlerai aux ministres provinciaux lorsque nous nous réunirons.

Le président: Merci.

Monsieur Scott.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président. Je voudrais profiter du peu de temps qui nous reste, et de la présence du ministre pour poser quelques brèves questions sur la mousse d'urée-formol.

Je sais que cette question a été remise entre les mains de M. Ouellet, ministre globalement responsable, et nous nous adresserons à lui pour les questions plus importantes. Mais peut-être qu'étant donné l'ampleur de la question, madame le ministre, vous-même ou vos fonctionnaires pourraient aider à démêler le «méli-mélo» bureaucratique auquel nous nous heurtons. Pourriez-vous nous donner vos commentaires sur une question qui nous nous préoccupe tout particulièrement? On dit que le Dr. Stuart Wiberg de la Direction générale de la santé environnementale a dit que le niveau acceptable d'urée-formaldéhyde était de 0.1 parties par million, mais que ce chiffre avait été donné arbitrairement par votre ministère. Si c'est un chiffre arbitraire, comment se fait-il que votre ministère l'ait recommandé comme seuil limite, comme limite sécuritaire pour la MIUF?

Le président: Monsieur Liston.

[*Texte*]

• 1100

Mr. Liston: Thank you, Mr. Chairman.

The figure that you have quoted, sir, was derived from a safety factor which was applied to a two parts per million occupational level for formaldehyde, which was deemed by the industrial hygiene people to be adequate to protect the safety of workers in the workplace. We applied a safety factor of 20 to arrive at the figure that you quoted, which we felt would provide adequate protection for those who would be living in homes, and that is the basis from which that particular figure is derived.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Would you agree with some experts' analysis that there is really no safe level of formaldehyde to live with in the home? What about from the calculations you used at the occupational level? Would you agree that there is no safe calculated amount of formaldehyde to have in the home?

Mr. Liston: The sensitivity of individuals can and does vary. On the other hand, one has to consider that formaldehyde in the ambient air of the home can arise from a multiplicity of factors, such as synthetic fabrics, from cooking, from a variety of sources, so that one could not conceive of saying that the regulatory limit should be placed at a level significantly lower than the one that was selected as providing, by and large, protection for the vast majority of people.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Scott, as I mentioned at the beginning of the meeting, the Minister of Consumer and Corporate Affairs will appear before this committee on Tuesday, May 11 and Friday, May 28. I will recognize you at the beginning of the meeting.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you very much, Mr. Chairman.

Le président: Je remercie le ministre et les membres de son ministère pour avoir été les témoins de cette réunion.

Mme Bégin: Merci.

The Chairman: We will meet again on Tuesday, April 6, at 8.00 o'clock for the final consideration of the final draft in the adoption of the report dealing with violence.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Liston: Merci, monsieur le président.

Le chiffre que vous avez cité, monsieur, a été dérivé d'un coefficient de sécurité en milieu de travail de deux parties par million de formaldéhyde, ce qui a été jugé par les responsables de la santé dans l'industrie comme étant suffisant pour protéger la sécurité des travailleurs dans leur milieu de travail. Nous avons appliqué un coefficient de sécurité de 20 pour en arriver au chiffre que vous avez cité, et nous estimions que cela offrait suffisamment de protection à ceux qui résidaient dans des maisons isolées à la mousse d'urée-formol, et c'est sur cette base qu'a été calculé ce chiffre particulier.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Seriez-vous d'accord avec l'analyse de certains spécialistes selon laquelle il n'existe vraiment pas de niveau sûr d'émanations d'urée-formol dans les maisons? Qu'en est-il des calculs qui ont servi à établir le niveau de sécurité en milieu de travail? Seriez-vous d'accord pour dire qu'il n'y a pas de normes sûres de niveau de formaldéhyde pour les maisons?

M. Liston: La sensibilité des individus peut varier et varie effectivement. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la formaldéhyde dans l'air ambiant de la maison peut provenir d'une multitude de sources comme les tissus synthétiques, la cuisine, et autres, de sorte qu'on ne peut dire que la limite réglementaire devrait être fixée à un niveau considérablement inférieur à ce qui a été établi comme niveau assurant de façon générale la protection de la vaste majorité de la population.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Scott, comme je l'ai dit au début de la réunion, le ministre de la Consommation et des Corporations comparaîtra devant le comité le mardi 11 mai et le vendredi 28 mai. Je vous donnerai la parole au début des réunions.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci beaucoup, monsieur le président.

The Chairman: I thank the Minister and her officials for having provided us with evidence today.

Madam Bégin: Thank you.

Le président: Nous nous réunirons de nouveau le mardi 6 avril à 20 heures pour notre dernière étude du projet final de rapport portant sur la violence.

La séance est levée.

APPENDIX «SNTE 11»

OTTAWA, K1A 0A7

Mr. Marcel Roy, M.P.,
Chairman,
Standing Committee on Health,
Welfare and Social Affairs,
House of Commons
OTTAWA, Ontario
K1A 0A6

Dear Marcel:

I understand that at the January 28, 1982 meeting of the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs, reference was made to certain recommendations that had been made to me in a brief submitted by the Canadian Advisory Council on Status of Women (CACSW) in May 1980. The purpose of this letter is to advise you and committee members of my response to that recommendation.

One of the recommendations made by the CACSW at that time was that my Department undertake a feasibility study on the use of the Canada Assistance Plan in providing funds for trandition houses. As you will note from the enclosed copy of my August 8, 1980 reply to the President of the CACSW, I pointed out that the Canada Assistance Plan already shared in the cost of trandition house services (as well as other services designed to assist battered women), and that consequently a feasibility study as such was not required.

You may wish to give members of the committee a copy of my August 1980 letter, the contents of which reflect the current situation with one principal exception. In August 1980 I stated my intention to establish a National Clearinghouse on Family Violence, and I am pleased to advise you at this time that such a Clearinghouse was actually authorized in the Fall of 1981. The developmental work commenced last September and I understand the Clearinghouse will be fully functional by the Fall of this year. Already, its services are in demand.

I would like to reiterate one of the points made in my initial response to the May 1980 recommendations of the CACSW.

While my Department, through the Canada Assistance Plan, can share in the cost of transition houses and a wide range of other relevant services, the decision as to the intiation, administration and delivery of these services rests entirely with the provincial and territorial governments. Consequently, I would again suggest to the Advisory Council that specific issues which come under provincial jurisdiction, such as admission criteria and residence requirements attached to transition houses might be more appropriately directed to the individual province or territory concerned. I can assure you, your committee members and the CACSW that I will continue to do what I can to encourage the growth of these facilities and services which are so important for the battered women and their children. I can also assure you that the Federal Government, under the Canada Assistance Plan, remains committed to meeting 50% of the eligible costs involved.

I appreciate having had this opportunity to comment on this matter, and would be pleased to provide any additional information you may wish.

Yours truly,

Monique Bégin

encl.

OTTAWA, K1A 0K9

Ms. Doris Anderson,
President,
Advisory Council on the
Status of Women,
63 Sparks Street,
Box 1541,
Station "B",
OTTAWA, Ontario.
K1P 5R5

Dear Ms. Anderson:

Thank you for your letter of May 6, 1980, enclosing the C.A.C.S.W. Recommendations on Wife Battering. The issues have been reviewed and I felt it would be helpful to respond on each individual item which was directed to the attention of my Department.

The issues which are raised in Item 1 can be addressed without undertaking the recommended feasibility study. The Canada Assistance Plan (CAP) is an open-ended cost-sharing mechanism. The cost of operating transition homes or any residential welfare institution is shareable for needs-tested persons under the assistance provisions of the Act. In addition, welfare services such as counselling referral and crisis intervention are shareable under both the assistance and welfare service components of the Plan.

The cost sharing of care and services provided to residents of transition homes can only be undertaken if persons are determined to be in need and therefore residents would be subject to needs testing. The eligibility of an applicant for assistance in a home for special care is determined by the need for the service and the income available to her at the time of application. Therefore, the majority of women seeking shelter in a transition home would be eligible for assistance until such time as they had access to alternate resources. The actual definition of what constitutes a family unit is however the prerogative of the provinces/territories.

Section 2(d) of the CAP Memorandum of Agreement with the provinces and territories states that a period of residence in the province or in Canada will not be required as a condition of eligibility for assistance. Therefore this suggestion is more appropriately directed to the individual province, territory or municipality.

However, facilities which have been designated by the provinces/territories as homes for special care, and period of residence in the province imbedded in legislation. This provision is made as these facilities are generally proprietary or non-profit institutions designed to serve clientele in the given geographic area which fostered their development. Depending upon the nature of the institution and demand for the service which can result in waiting lists the institutions may resort to residence requirements as one of their admission criteria.

Provincial, territorial or municipal contributions towards the cost of services, such as child care and counselling provided to residents, are included in the per diem rate of the home which is shared under the Assistance provisions of the Plan, as mentioned above.

There are CAP field representatives in each province. Although their principal role is audit they work in close co-operation with provincial/territorial officials acting as a resource to inform and provide clarification regarding issues associated with the Agreement.

Upon request to my Department, information on CAP is readily available to interested individuals and groups. It must be remembered, however, that the federal government is a partner in cost-sharing and must not infringe upon the provincial right to establish welfare priorities. Directing unsolicited material to a specific interest group or related to a specialized topic could be viewed as unwarranted interference in provincial affairs.

It would appear that your item (e) refers to women residing in the community who require or would benefit from such welfare services as counselling, crisis lines, referral and day care provided by the transition home. These services are also shareable to non-residents of the home if the individuals are considered likely to be in need in social and financial terms. Such services are shareable on a needs or income-tested bases under the welfare service component of CAP.

In substance, my Department supports recommendation Number 3. It is believed beneficial for the social service agency providing the financial support to be given the authority to undertake the necessary action to obtain maintenance or child support as well as seek legal remedies for default.

Although Section B1 on page 6 is directed to the Secretary of State, you should be aware of the involvement of my Department in the area of public education. You will recall that in the publication "Towards Equality for Women" the following recommendation was made:

> "As a service to groups offering assistance to victims of family violence and rape, Health and Welfare Canada will establish, by 1980, a national clearinghouse for legal, research and service information and technical assistance".

We are in the process of making a submission to Treasury Board so that we may respond effectively. If funds are made available, at least some of the activities which you have outlined will be undertaken through a clearinghouse in my Department.

Also, in the area of prevention and promotion of public education; the recommendations for developing a basic information package are in keeping with my Department's concerns and interests in reaching health professionals. Considerations include exploring networks for promoting positive medical attention for all victims and encouraging referral to supportive services such as transition houses as a second stage of treatment.

The final recommendation respecting the treatment of wife battering in its own right does not appear to be in accord with the summary report following the C.A.C.S.W. March consultation. The participants indicated that the problems of abused children and battered wives are intertwined, placing considerable importance on treating them together. We agree that wife battering does need a pardicular and clearer focus. Therefore we will view it as a priority area but still within the scope of the family and context of family violence.

Yours truly,

Monique Bégin

APPENDICE «SNTE-11»

Ottawa, K1A 0K9

Monsieur Marcel Roy, député
Président
Comité permanent de la santé, du
bien-être social et des affaires
sociales
Chambre des communes
OTTAWA (Ontario)
K1A 0A6

Cher Marcel,

Lors de la réunion du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales tenue le 28 janvier 1982, il semble qu'il fut question de certaines recommandations qui m'avaient été soumises dans un Rapport préparé par le Conseil consultatif de la situation de la femme. Je désire, par la présente, vous aviser ainsi que les membres de votre Comité de ma réponse à ce sujet.

Dans son Rapport, le Conseil consultatif recommandait en outre que mon ministère effectue une étude de rentabilité sur l'utilisation du Régime d'assistance publique du Canada pour le financement des maisons de transition. Comme vous pouvez le constater par la copie ci-jointe de ma réponse, j'indiquais au président du Conseil consultatif le 8 août 1980, que le Régime d'assistance publique du Canada partageait déjà les coûts des maisons de transition ainsi que ceux d'autres services conçus pour aider les femmes battues et qu'une étude de rentabilité n'était donc pas nécessaire.

Vous désirerez peut-être distribuer copie de cette lettre aux membres de votre Comité. La situation présente demeure la même qu'alors sauf une exception importante. En août 1980, j'indiquais mon intention de mettre sur pied un Centre national d'information sur la violence dans la famille. La mise en oeuvre du Centre a débuté en septembre 1981. Le Centre a déjà reçu plusieurs demandes et je crois qu'il sera en pleine marche cet automne.

Je voudrais réitérer un aspect de ma réponse aux recommandations faites par le Conseil consultatif en mai 1980. Bien que mon ministère partage les coûts des maisons de transition et d'une gamme de services connexes en vertu du Régime, la décision d'implanter, d'administrer et d'offrir ces services est uniquement de la compétence des gouvernements des provinces et des territoires. Pour cette raison, je souligne encore qu'il y aurait lieu pour le Conseil consultatif de diriger aux responsables provinciaux ou teritoriaux les questions qui relèvent de leur responsabilité tels que les critères d'admissibilité et les exigences de résidence. Je tiens à vous assurer de même que les membres de votre Comité et ceux du Conseil consultatif que je continuerai de faire tout mon possible pour encourager l'expansion de ces installations et de ces services qui sont si importants pour les femmes battues et leurs enfants. Je tiens aussi à répéter l'engagement du gouvernement fédéral en vertu du RAPC, à rencontrer ses obligations et continuer de partager 50 pour cent des coûts admissibles.

Je suis heureuse d'avoir eu l'occasion d'apporter ces quelques précisions et je vous prie de communiquer avec moi si vous désirez des renseignements supplémentaires.

Veuillez agréer, cher Marcel, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monique Bégin

P.j.

Le 8 août 1980

Mme Doris Anderson,
Présidente,
Conseil consultatif de la situation
de la femme,
63 rue Sparks,
C.P. 1541,
Station "B",
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Madame Anderson,

Nous vous savons gré d'avoir joint à votre lettre du 6 mai 1980 les recommandations du Conseil consultatif de la situation de la femme concernant le problème des femmes maltraitées. Ces questions ont déjà fait l'objet d'études et je crois qu'il y aurait lieu de répondre point par point aux questions dont mon ministère a été saisi.

Les problèmes soulevés à l'article 1 peuvent être traités sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'étude de faisabilité recommandée. Le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) est un programme à frais partagés extensible. Les coûts d'exploitation des maisons de transition ou de tout établissement de bien-être ou titre de l'hébergement des personnes dont les besoins ont été dûment évalués sont visés par cette loi. En outre les services de consultations, d'informations et d'interventions en cas de crise sont également visés par ces dispositions du Régime concurrant les services d'assistance et de bien-être.

Le coût des soins et des services assurés par les maisons de transition ne peuvent faire l'objet de partage que s'il a été établi que les foyers spéciaux et le revenu de la personne au moment où elle fait une demande d'aide constituent les critères d'admissibilité. Par conséquent, la majorité des femmes qui cherchent refuge dans une maison de transition seraient admissibles à l'aide prévue dans le Régime tant qu'elles n'ont pas trouvé d'autres ressources de revenu. Mais la définition de ce qui constitue une unité familiale est une prérogative provinciale et territoriale.

L'article 2(d) du protocole d'entente conclu avec les provinces et les territoires dans le cadre du RAPC stipule que la période de résidence dans une province ou au Canada ne sera pas considérée comme une condition d'admissibilité à l'aide prévue en vertu de ce régime. Par conséquent, cette recommandation s'adresse plus directement aux provinces, aux territoires ou aux municipalités.

Mais il se peut qu'une période d'admissibilité ait été prévue dans les lois provinciales et territoriales pour les établissements désignés comme foyers de soins spéciaux et que les maisons de transition soient comprises dans ce genre d'établissements. Ce sont généralement des établissements spéciaux ou des institutions sans but lucratif qui s'occupent essentiellement de la clientèle de la région géographique qui les ont parrainées. Elles peuvent prévoir une période de résidence comme critère d'admission compte tenu de la nature des services qu'elles dispensent et des listes d'attente qu'elles doivent établir à cause de la demande.

La participation des provinces, des territoires ou des municipalités au coût de certains services comme les soins aux enfants et les services de consultation sont inclus dans les tarifs quotidiens exigés par les foyers. Ces tarifs sont assumés conjointement aux termes des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada comme nous l'avons déjà mentionné.

Il existe des représentants du RAPC dans chaque province. Même s'ils sont surtout chargés de la vérification comptable, ils travaillent aussi en étroite collaboration avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux à titre de personnes-ressources pour renseigner et clarifier certaines questions relatives au protocole d'entente.

Mon ministère tient toute une série de renseignements sur le Régime d'assistance publique du Canada à la disposition des groupes et des personnes intéressés. Mais il y a lieu de rappeler que le gouvernement fédéral n'est qu'un partenaire dans les programmes à frais partagés et qu'il ne peut empiéter sur le droit des provinces d'établir leurs priorités en matière de bien-être. Le fait d'envoyer des documents non sollicités sur un sujet en particulier pourrait être considéré comme une engérance injustifiée dans des domaines de stricte compétence provinciale.

L'article (e) de vos recommandations porte semble-t-il, sur les résidentes des localités qui ont ou qui auraient besoin des services de consultation, d'intervention en cas de crise, d'informations et de garderie dispensés par les maisons de transition. Ces services sont également à frais partagés pour les non-résidents des foyers qui sont considérés comme démunis sur le plan social et économique. Le partage des coûts se fonde sur l'examen des besoins aux termes des dispositions sur les services de bien-être du Régime d'assistance publique du Canada.

Mon ministère est d'accord avec le fond même de la recommandation numéro 3. On considère qu'elle aurait des retombées bénéfiques pour les organismes de service social en leur permettant de prendre les mesures nécessaires pour garder l'enfant, pour voir à ses besoins ou pour entreprendre les démarches légales qui s'imposent en cas de carence.

Même si la section B1, à la page 6, concerne le Secrétariat d'État, vous n'êtes pas sans savoir l'intérêt que mon ministère porte à l'éducation du public. Nous vous signalons à ce propos le rapport intitulé «Femme en voie d'égalité» qui renfermait la recommandation suivante:

> «Santé et Bien-être mettra sur pied en 1980 un bureau central de renseignements juridiques, de renseignements sur l'état de la recherche et sur les services ainsi que l'aide technique aux organismes offrant des services, d'une part aux victimes d'acte de violence dans la famille et d'autre part aux victimes de viol».

Nons sommes en train de préparer un mémoire à l'intention du Conseil du Trésor pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. Si des crédits sont débloqués, il sera au moins possible de donner suite à certaines activités en créant un bureau central au sein de mon ministère.

Au chapitre de la prévention et de l'éducation du public, nos recommandations concernant la mise sur pied d'un système global de renseignements font suite aux démarches que mon ministère entend faire pour rejoindre les professionnels de la santé. Il s'agit de trouver des réseaux qui permettraient non seulement d'assurer aux victimes l'attention médicale nécessaire, mais qui les inciteraient aussi à recouvrir aux services des maisons de transition comme traitement de deuxième étape.

La dernière recommandation sur le problème même des femmes maltraitées ne semble pas conforme au rapport provisoire auquel ont donné lieu ces consultations menées en mars auprès du Conseil consultatif de la situation de la femme. Les participants ont rappelé que le problème des enfants maltraités et celui des femmes brutalisées sont étroitement liés et ils ont insisté pour qu'on les traite parallèlement. Nous convenons que le cas des femmes maltraitées est supposamment explicite en soi. Nous le considérons donc comme prioritaire, mais toujours dans le contexte de la famille et de la violence au sein de la famille.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Monique Bégin

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From National Health and Welfare:

J.L. Fry, Deputy Minister;

A. Liston, Acting Assistant Deputy Minister, Health Protection.

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

J.L. Fry, sous-ministre;

A. Liston, sous-minitre adjoint intérimaire, Protection de la santé.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

OBTAINING LIBRARY MATERIAL

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 32
Friday, April 30, 1982
Chairman: Mr. Marcel Roy

CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 32
Le vendredi 30 avril 1982
Président: M. Marcel Roy

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Health, Welfare and Social Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Santé, du bien-être social et des affaires sociales

RESPECTING:

Main Estimates 1982-83: Vote 1 under NATIONAL HEALTH AND WELFARE

CONCERNANT:

Budget principal 1982-1983: crédit 1 sous la rubrique SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

APPEARING:

The Honourable Monique Bégin,
Minister of National Health and Welfare

COMPARAÎT:

L'honorable Monique Bégin,
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAY 2

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28711—1

STANDING COMMITTEE ON HEALTH, WELFARE AND SOCIAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Marcel Roy

Vice-Chairman: Mr. Peter Lang

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Président: M. Marcel Roy

Vice-président: M. Peter Lang

Messrs. — Messieurs

Berger	Gustafson	Killens (M^me^)	Savard
Blaikie	Halliday	MacDonald (M^lle^)	Schroder
Dantzer	Hawkes	Malépart	Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(20)
de Corneille	Howie	Marceau	
Frith	Hudecki	Mitchell (M^me^)	

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Tuesday, April 6, 1982:
Mr. Hawkes replaced Mr. Kilgour.

On Tuesday, April 20, 1982:
Mrs. Mitchell replaced Mr. de Jong.

On Tuesday, April 27, 1982:
Mr. Howie replaced Mr. Fretz.

On Wednesday, April 28, 1982:
Mr. Gustafson replaced Mr. Elzinga;
Mr. Lachance replaced Mr. Frith.

On Thursday, April 29, 1982:
Mr. Frith replaced Mr. Lachance.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mardi 6 avril 1982:
M. Hawkes remplace M. Kilgour.

Le mardi 20 avril 1982:
M^me^ Mitchell remplace M. de Jong.

Le mardi 27 avril 1982:
M. Howie remplace M. Fretz.

Le mercredi 28 avril 1982:
M. Gustafson remplace M. Elzinga;
M. Lachance remplace M. Frith.

Le jeudi 29 avril 1982:
M. Frith remplace M. Lachance.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 27, 1982
(40)

[*Text*]

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met *in camera* at 9:50 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Halliday, Hawkes, Howie, Lang, Miss MacDonald, Mr. Marceau, Mrs. Mitchell and Mr. Roy.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament; Mr. Roger LeBlanc, Translation Bureau; Ms. Peggy Mason, PC Research; Ms. Karen Stotsky, NDP Research; Ms. Suzanne Pilon, Consultant; Ms. Judy Schreider, Research Assistant to Mr. Frith.

The Committee continued consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982 Issue No. 23*).

The Members discussed the final draft of a report.

At 11:05 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, APRIL 28, 1982
(41)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met *in camera* at 3:45 o'clock p.m. this day, the Chairman, Mr. Marcel Roy, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Dantzer, de Corneille, Hawkes, Howie, Hudecki, Mrs. Killens, Messrs. Lachance, Malépart, Marceau, Mrs. Mitchell, Messrs. Roy and Savard.

In attendance: Ms. Mildred J. Morton, Research Officer, Library of Parliament; Mr. Roger LeBlanc, Translation Bureau; Ms. Peggy Mason, PC Research; Ms. Janet Binks, Research Assistant to Mr. Howie; Ms. Judy Schreider, Research Assistant to Mr. Frith; Ms. Suzanne Pilon, Consultant.

The Committee continued consideration of its Order of Reference dated Friday, February 13, 1981, relating to the study of violence in the family. (*See Minutes of Proceedings, Monday, January 25, 1982 Issue No. 23*).

After discussion, the Members adopted the final draft of a report in principle.

At 5:31 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

FRIDAY, APRIL 30, 1982
(42)

The Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs met at 9:42 o'clock a.m., this day, the Vice-Chairman, Mr. Peter Lang presiding.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 AVRIL 1982
(40)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à huis clos à 9h50 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Halliday, Hawkes, Howie, Lang, M^lle^ MacDonald, M. Marceau, M^me^ Mitchell et M. Roy.

Aussi présents: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du parlement; M. Roger LeBlanc, Bureau des traductions; M^me^ Peggy Mason, recherchiste—CP; M^me^ Karen Stotsky, recherchiste—NPD; M^me^ Suzanne Pilon, conseillère; M^me^ Judy Schreider, adjointe à la recherche auprès de M. Frith.

Le Comité poursuit l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Les membres étudient le dernier projet d'un rapport.

A 11h05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 28 AVRIL 1982
(41)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à huis clos à 15h45 sous la présidence de M. Marcel Roy (président).

Membres du Comité présents: MM. Dantzer, de Corneille, Hawkes, Howie, Hudecki, M^me^ Killens, MM. Lachance, Malépart, Marceau, M^me^ Mitchell, MM. Roy et Savard.

Aussi présents: M^me^ Mildred J. Morton, recherchiste, Bibliothèque du parlement, M. Roger LeBlanc, Bureau des traductions; M^me^ Peggy Mason, recherchiste—PC; M^me^ Janet Binks, adjointe à la recherche auprès de M. Howie; M^me^ Judy Schreider, adjointe à la recherche auprès de M. Frith; M^me^ Suzanne Pilon, conseillère.

Le Comité poursuit l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 13 février 1981 portant sur l'étude de la violence dans les familles. (*Voir procès-verbal du lundi 25 janvier 1982, fascicule no 23*).

Après discussion, les membres adoptent en principe le dernier projet d'un rapport.

A 17h31, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE VENDREDI 30 AVRIL 1982
(42)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 9h42 sous la présidence de M. Peter Lang (vice-président).

Members of the Committee present: Messrs. Blaikie, de Corneille, Halliday, Hudecki, Lang, Miss MacDonald and Mr. Malépart.

Appearing: The Honourable Monique Bégin, Minister of National Health and Welfare.

Witnesses: *From National Health and Welfare*: A. Liston, Acting Assistant Deputy Minister, Health Protection and D. Byrne, Acting Assistant Deputy Minister, Social Services Programs.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Friday, February 23, 1982 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1983. (*See Minutes of Proceedings, Friday, April 2, 1982, Issue No. 31*).

The Chairman called Vote 1 under National Health and Welfare.

The Minister, with the witnesses, answered questions.

At 11:02 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: MM. Blaikie, de Corneille, Halliday, Hudecki, Lang, M^lle^ MacDonald et M. Malépart.

Comparaît: L'honorable Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Témoins: *De la Santé nationale et du Bien-être social*: A. Liston, sous-ministre adjoint intérimaire, Protection de la santé et D. Byrne, sous-ministre adjoint intérimaire, Programmes des services sociaux.

Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi du vendredi 23 février 1982 portant sur le Budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1983. (*Voir procès-verbal du vendredi 2 avril 1982, fascicule no 31*).

Le président met en délibération le crédit 1 sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

A 11h02, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Friday, April 30, 1982

• 0942

The Vice-Chairman: We have a quorum so we can open this Health and Welfare meeting.

Our order of reference is the main estimates of 1982-83 under National Health and Welfare and we are discussing Vote 1.

NATIONAL HEALTH AND WELFARE

A—Department—Departmental Administration Program

Vote 1—Departmental Administration—Program expenditures, the grants listed $35,120,000

The Vice-Chairman: We have with us today the Hon. Monique Bégin. You do not have any further opening statement to make so would you introduce your deputy.

Hon. Monique Bégin (Minister of National Health and Welfare): With me is my Deputy Minister, Mr. J.L. Fry, and officials of every branch of the department, assistant deputy ministers, regional directors and acting assistant deputy ministers.

The Vice-Chairman: We are open for questions. Mr. Halliday.

Mr. Halliday: Thank you, Mr. Chairman. We want to welcome the minister and her array of officials here today. It is not without interest that she is here because with her busy schedule we find it difficult at times, Mr. Chairman, to get the minister to appear before this committee. But we do want to welcome her and we are pleased that we have the chance to put some questions to her.

Mr. Chairman, I have read with interest a lot of the speeches the minister gives across the country. Indeed, a lot of the things she says in her speeches I find very interesting and am quite supportive of. Because of that, I want to make sure I fully understand some of the things she is saying in these same speeches and I want to start off by trying to get some clarification.

Madam Bégin: I do not trust that opening at all.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, I think it is very simple really. Back on March 31 of this year, not very long ago, a month ago, the minister was speaking to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs—it was on the subject of medicare— and she said that a minimum level of health services could not be maintained by all provinces without the assistance of federal funding. The operative words there, and on which I would like some discussion, are "a minimum level of health services".

Similarly, in another speech given about a year ago, in June, 1981, to the Special Committee on Federal Provincial Fiscal

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le vendredi 30 avril 1982

Le vice-président: Nous avons le quorum et nous pouvons donc ouvrir la séance.

Notre ordre de renvoi est le budget principal de 1982-1983 sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social, et nous en sommes au crédit 1er.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

A—Ministère—Programme de l'administration centrale

Crédit 1er—Administration centrale—Dépenses du programme, les subventions inscrites $35,120,000

Le vice-président: Comparaît aujourd'hui l'honorable Monique Bégin. Comme vous n'avez pas de déclaration initiale complémentaire, voudriez-vous nous présenter votre sous-ministre.

L'honorable Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je suis accompagné du sous-ministre, M. J.L. Fry, et de fonctionnaires de toutes les directions générales du ministère, des sous-ministres adjoints, des directeurs régionaux et des sous-ministres adjoints par intérim.

Le vice-président: Nous passons donc aux questions. Monsieur Halliday.

M. Halliday: Merci, monsieur le président. Nous souhaitons la bienvenue au ministre et à tous ses collaborateurs. Nous pouvons nous féliciter de l'avoir avec nous, car avec toutes ses occupations, il nous est souvent difficile, monsieur le président, de l'inviter à comparaître devant notre Comité. Nous lui souhaitons néanmoins la bienvenue et nous sommes heureux de pouvoir lui poser quelques questions.

Monsieur le président, c'est avec intérêt que j'ai lu beaucoup des discours que donne le ministre dans tout le pays. On peut dire que j'ai trouvé beaucoup de ses propos très intéressants. Comme je suis bien d'accord avec elle sur de nombreux points, je voudrais m'assurer que je comprends parfaitement bien certaines de ses déclarations et c'est pourquoi je lui demanderai quelques précisions.

Mme Bégin: Je me méfie de la suite.

M. Halliday: Monsieur le président, c'est très simple. Le 31 mars dernier, il n'y a donc pas très longtemps, un mois seulement, le ministre s'adressait au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à propos de l'assurance médicale et a alors déclaré qu'un minimum de services de santé ne pourrait être maintenu par toutes les provinces sans l'aide du gouvernement fédéral. Ce qui est essentiel là c'est ce «minimum de services de santé» et c'est là-dessus que j'aimerais avoir certaines précisions.

D'autre part, à une autre occasion, il y a environ un an, en juin 1981, alors que le ministre s'adressait au Comité spécial

[*Text*]

Arrangements, she stated that she believed that access to a minimum standard of health care is the right of every Canadian. I certainly would agree with that. Next she says that medicare is a program that guarantees this right. Again I would agree, Mr. Chairman. Finally she says that it translates the vision of a caring society to the reality of our national life. I agree with that too.

• 0945

What I am concerned about is the minister's understanding of the words "minimum standard" that she has used on two different occasions, which I think is dead on. I think we, as a parliament of Canada, have an obligation to guarantee all Canadians a minimum level as she says in the one speech, and a minimum standard as she says in the other speech. This wording automatically implies that there should be available in Canada, for those who wish to avail themselves of it, something better than a minimum standard of health care. I agree with that. She is implying that, and I agree with it.

But my question is: What is the mechanism now for Canadians to obtain something better than a minimum standard of health care, if indeed they want it? What is the mechanism whereby one can pay a physician either through insurance or directly for something better than the minimum which your department says, and I agree with you, we should guarantee? Whether we are talking about food as a necessity or housing as a necessity or clothing as a necessity, we all agree in Canada that people deserve a minimum of all those things, but that we make an opportunity available for Canadians to have something better than the minimum if indeed they choose to purchase it, whether it is housing, clothing or food. I think we should be making that same guarantee available for Canadians in health care. We must guarantee a minimum, Mr. Chairman to the minister, as you say, but I want to know now: What is the mechanism whereby Canadians can ensure themselves of something better than the minimum?

Madam Bégin: Thank you, Mr. Chairman. I really welcome that question, which I find absolutely basic. I want to say at the outset that I do not consider the right to pay a little more to one's doctor a human right. I want to immediately say that I disagree with the philosophy expressed by the member, and I think I disagree with the definition he implies in his question to me.

When we speak of the minimum level of health care, we do not speak of the minimum of quality. Quality is quality; you just have it or you do not have it. I do not, when I speak like that, refer to a minimum of quality, nor do I refer to a minimum of accessibility in terms of having free access to services. Since the question is basically to ask me what I mean by that word, I would define a minimum level of health care more in terms of the base of common services offered to Canadians all across the country in 1982 paid for under the global word "medicare". I do not know whether that is clear, but it is a very basic philosophical discussion we are having.

Underlying Dr. Halliday's question, it seems to me, is the philosophy that people who do not have money should of course have access to health, but those with money who want

[*Translation*]

sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, elle déclara qu'elle estimait que tous les Canadiens devaient pouvoir bénéficier d'un minimum de services de santé. Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Ensuite, elle a dit que l'assurance médicale est un programme qui garantit ce droit. Là encore, je suis d'accord. Enfin, elle a déclaré que c'est ce que doit à la réalité de notre vie nationale une société consciente de ses responsabilités. Je suis encore d'accord.

Ce qui m'inquiète, c'est ce que le ministre entend par ce «minimum», dont elle a parlé à deux occasions différentes. Je crois que le Parlement canadien se doit de garantir que tous les Canadiens bénéficient d'un minimum de services comme elle l'a si bien dit. Cela semble automatiquement impliquer qu'il devrait exister au Canada, pour ceux qui souhaitent s'en prévaloir, quelque chose de mieux qu'un minimum. Je suis bien d'accord. Cela implique cette conclusion que je ne puis refuter.

Ma question est donc la suivante: quel mécanisme existe-t-il maintenant pour les Canadiens qui veulent obtenir quelque chose de mieux que ce minimum de services de santé? Quel mécanisme permet de payer un médecin, qu'il s'agisse d'une assurance ou d'un paiement direct afin qu'il offre plus que le minimum que d'après votre ministère, et je suis bien d'accord, nous devons garantir? Qu'il s'agisse des besoins fondamentaux que sont la nourriture, le logement ou les vêtements, nous convenons tous qu'au Canada la population doit pouvoir compter sur un minimum, mais nous permettons également qu'ils puissent obtenir mieux que ce minimum s'ils veulent l'acheter, qu'il s'agisse de logement, de vêtement ou de nourriture. Je crois qu'il nous faudrait donner la même garantie aux Canadiens pour les services de santé. Il nous faut garantir un minimum, comme vous le dites, mais j'aimerais savoir quel mécanisme permettrait aux Canadiens qui le souhaitent d'obtenir plus que ce minimum?

Mme Bégin: Merci, monsieur le président. C'est une question qui me semble assez fondamentale et à laquelle je suis très heureuse de pouvoir répondre. Je dirai tout d'abord que je ne considère pas que le droit de payer un peu plus son médecin fasse partie des droits de l'homme. Je ne suis pas du tout d'accord sur ce principe, et je ne suis pas non plus d'accord sur la définition que semble donner le député dans la question qu'il me pose.

Lorsque nous parlons d'un minimum de services de santé, il ne s'agit pas de qualité minimum. La qualité n'a pas de degré, elle existe ou elle n'existe pas. Lorsque je m'exprime ainsi, je ne parle pas de qualité minimum ni de possibilité minimum en matière de gratuité des services. Étant donné que la question revient essentiellement à me demander ce que j'entends par minimum, je dirais que c'est davantage les services qui sont universellement offerts aux Canadiens en 1982 et qui sont remboursés par «l'assurance médicale». Je ne sais pas si c'est assez clair, mais c'est quelque chose de tout à fait fondamental.

La question du docteur Halliday me semble impliquer que les gens qui n'ont pas d'argent devraient évidemment pouvoir bénéficier des services de santé mais que ceux qui en ont et qui

[*Texte*]

to pay a little more would be able to buy it with different doctors or facilities according to their capacity to pay. That is absolutely not the philosophy that I expressed in the documents he referred to. The old cost-sharing agreement— I do not have it with me but we could forward it easily; but the member is aware of it— specified a list of basic services that were cost sharable. Since those years—I am talking about more than five years ago, more than 10 years ago now—more services have been developed everywhere in the country. Some however are still, and I do not want to be misinterpreted if I say luxury— some provinces can afford them, others cannot; for example, denticare or pharmacare. But there is a minimum of common services offered to all Canadians, which, by the way, cover the basic needs in health matters. If I say basic, then I will be in trouble again. They cover enough of the health needs of Canadians. Of course, it would be nice if denticare were available for every Canadian, so would it be for pharmacare. These are the two most important additions we all wish to see in medicare.

• 0950

In today's Canada it is impossible to think that provinces will be able to afford that, nor could we have a huge increase in our payments to afford new services of that kind to make them available to all Canadians. So, if you take the list of all services available in health, province by province, you can draw a very solid minimum health service in the country. That minimum, by the way, is enough to function for all of us, but I call it minimum by comparison to newer services which are not yet, if I may say, universal. So, if I fight for a universal medicare—because that is the thrust of everything we have done, to keep medicare a universal program.

I think the member when he speaks, describes in his philosophy a medicare which would have gone back to a selective program, applying only to those in need or other lower middle-class Canadians who do not have much means, and those with means could and should be able to afford and buy whatever they want. Well, for me, it is crystal clear that health is no longer in Canadian policy a market commodity and should not be guided and directed by the market rules. It is a public good for the common .... By analogy to education, it is something for the common good which is in the public domain, and must remain in the public domain.

Mr. Halliday: Mr. Chairman, the minister says a lot of things that I have to agree with. We all want to see a universal program that is available to everybody and, indeed, I agree, it has to have a minimum standard. But the minister shows a shocking lack of understanding of what the concept of quality is in health care.

The quality, Mr. Chairman, of health care that a person might receive up in the northern regions of our country, for a

[*Traduction*]

veulent payer un peu plus devraient pouvoir acheter ce surplus en s'adressant à d'autres médecins ou à d'autres établissements selon leurs ressources. Ce n'est absolument pas le principe que je défends dans les documents dont il a parlé. L'ancien accord sur le partage des frais, je ne l'ai pas ici mais nous pourrions le lui faire parvenir facilement s'il ne l'a pas présent à l'esprit, précisait une liste de services fondamentaux pour lesquels les frais pouvaient être partagés. Depuis, et cela remonte à plus de cinq ans, même à plus de dix ans, on a mis sur pied d'autres services partout au pays. Il en reste néanmoins qui sont considérés comme un luxe, et que l'on ne se méprenne pas sur le sens de ce mot pour moi, il y a des provinces qui peuvent se les payer alors que d'autres ne le peuvent pas; par exemple, l'assurance dentaire ou l'assurance pharmaceutique. Mais il y a un minimum de services communs et universels au Canada qui d'ailleurs couvrent les besoins fondamentaux en matière de santé. Si je dis fondamentaux, on va encore m'accuser. Ils couvrent suffisamment les besoins de santé des Canadiens. Il est évident qu'il serait très bien que l'assurance dentaire puisse être offerte à tous les Canadiens, de même que l'assurance pharmaceutique. Ce sont les deux ajouts les plus importants que nous voudrions apporter à l'assurance médicale.

A l'heure actuelle, il est impossible au Canada d'envisager que les provinces puissent se le permettre, ni d'envisager que nous puissions considérablement majorer nos paiements pour offrir de nouveaux services du genre qui puissent s'appliquer à tous les Canadiens. Si vous reprenez donc la liste de tous les services existants en matière de santé, province par province, vous pouvez constater qu'il existe un minimum très réel dans les services de santé offerts dans tout le pays. Ce minimum suffit d'ailleurs pour nous tous, mais je le considère comme un minimum si on envisage les services qui ne sont pas encore, si vous me pardonnez l'expression, universels. Je me bats pour obtenir une assurance médicale universelle, et c'est bien normal puisque c'est ce qui a dicté toute notre politique.

Je pense que le député envisage, lui, une assurance médicale qui serait plus sélective, qui ne s'appliquerait qu'à ceux qui sont dans le besoin ou à certains Canadiens qui n'appartiennent pas vraiment à la classe moyenne et qui n'ont pas beaucoup de ressources alors que ceux qui en ont pourraient se payer ce qu'ils veulent. Ma foi, il est tout à fait clair pour moi que la politique canadienne ne considère plus la santé comme une denrée commercialisable qui serait sujette aux forces du marché. C'est un bien public pour le ... Si on la compare à l'enseignement, c'est quelque chose qui participe du bien commun, qui relève du domaine public et qui doit rester dans le domaine public.

M. Halliday: Monsieur le président, je suis d'accord sur beaucoup des propos du ministre. Nous voudrions tous qu'il existe un programme universel et que des services minimums soient assurés. Mais le ministre me choque vraiment lorsqu'elle refuse de comprendre le concept de qualité en matière de santé.

Monsieur le président, la qualité des services de santé qui sont offerts aux résidents des régions du nord du Canada doit

[*Text*]

given problem, has to be a lot different from the quality that you expect to receive in the city of Toronto or Montreal for the same problem. If you went to the Toronto General Hospital or the Royal Victoria Hospital in Montreal, there would be an altogether different level of quality. That is what I am talking about. I do not want all Canadians to be forced to accept that minimum level that we guarantee up in Rouyn or in some other more remote place of this country, and that is exactly what the minister is saying, that the minimum that those people are entitled to is the minimum that we are going to see across the country.

The minister inadvertently said another word that she quickly retracted, the word "basic." Again, I will refer to those same two speeches that she has given. In the one back on March 31, she uses this description, on page 1:

> Virtually all residents of Canada are entitled to similar basic health care services . . .

Obviously, there is something better available. She says we are all entitled to basic . . . and I agree with her, we all should be. But I want to know how I can get something better than basic. I, and a lot of Canadians, Mr. Chairman, are looking for health care that is far better than basic. Most Canadians want something better than basic and most Canadians are willing to pay for it, but for those who are not we must guarantee them that basic. On page 1 she talks about basic and on page 8 of that same speech . . . and, again, I quote from page 8:

> Canadians have come to expect a basic level of services regardless of where they live, or visit.

Again, I agree, they want that basic level.

On page 9 of that same speech, I am quoting:

> It is important that they remain confident that these basic national health services are available . . .

I do not deny that. We want those basic services.

And going back to her speech before the federal fiscal relations conference on June 17, on page 14, the minister says:

> Canadians have come to expect a basic level of services regardless of where they live, or visit.

And I agree. But, again, I ask the minister, what does she mean when she uses the word "basic"? She has to mean that there is something better available for those who are prepared to pay for it, that is what she is saying— otherwise, there is no point in using that word "basic". "Basic" means that there has to be something better than basic. But, like everything else in our life, Canadians are entitled to a basic level of everything—

• 0955

The Vice-Chairman: This is your last question.

[*Translation*]

être toute différente de la qualité que l'on s'attend à recevoir à Toronto ou à Montréal pour un même problème. Si vous allez à l'hôpital général de Toronto ou à l'hôpital Royal Victoria de Montréal, vous obtenez évidemment une qualité tout à fait différente. C'est ce que je voulais dire. Je ne veux pas que tous les Canadiens soient obligés d'accepter le minimum que nous garantissons à Rouyn ou dans d'autres régions encore plus isolées, et c'est en fait ce que semble dire le ministre, à savoir que le minimum qui est garanti à ces personnes est ce que nous aurons pour l'ensemble du pays.

Le ministre a prononcé par inadvertance un autre mot qu'elle a rapidement retiré et c'est le mot «fondamental». Là encore, je la renvoie à ses deux discours. Dans celui du 31 mars, elle déclare, à la page 1:

> Pratiquement tous les habitants du Canada ont droit à des services de santé fondamentaux similaires . . .

Il va de soi qu'il existe mieux. Elle déclare que nous avons tous droit à des services élémentaires, et je suis bien d'accord avec elle. Mais je voudrais savoir comment je peux obtenir mieux que ces services élémentaires. Je ne suis pas le seul, monsieur le président, à souhaiter bénéficier d'autre chose que des services élémentaires. La plupart des Canadiens le souhaitent et la plupart des Canadiens sont disposés à payer ce qu'il faut mais pour ceux qui ne le peuvent pas, il nous faut leur garantir ces services élémentaires. Elle y fait allusion à la page 1 et encore à la page 8 du même discours, et je vous citerai encore quelques lignes de la page 8:

> Les Canadiens s'attendent maintenant à recevoir un certain niveau de services où qu'ils vivent et où qu'ils aillent au Canada.

Là encore, je suis tout à fait d'accord, nous voulons tous cette garantie.

A la page 9 du même discours, et je cite:

> Il est important qu'ils continuent à croire que ces services essentiels de santé nationale existent . . .

Je ne le nie pas, nous voulons ces services essentiels.

Pour revenir au discours qu'elle a prononcé à la conférence fédérale sur les relations fiscales, le 17 juin, elle déclare à la page 14:

> Les Canadiens en sont arrivés à compter sur un niveau minimum de services, où qu'ils vivent et où qu'ils aillent.

Et je suis bien d'accord. Encore une fois, que veut dire le ministre lorsqu'elle utilise le terme «fondamental»? Cela ne peut que sous-entendre l'existence de services meilleurs pour ceux qui ont les moyens de se les payer, sinon le terme «fondamental» ne signifie rien. Les Canadiens, dans tous les aspects de leur vie, ont droit à un niveau fondamental de telle ou telle chose . . .

Le vice-président: Ce sera votre dernière question.

[*Texte*]

Mr. Halliday: —because we have that concept here. I am asking the minister, again, with respect to the word "basic", how can Canadians avail themselves of something better than basic health care if the they feel they want to provide for it—whether by insurance or whether by paying directly?

Madam Bégin: I completely disagree with the member's philosophy about the availability and accessibility of health care. I want to repeat to him what I thought I had established clearly in my first answer: He does not understand that the word "basic" can be interpreted in several different ways. I have given him my explanation of what I have said and he still refuses what I have said, saying that I meant something else. I think I know what I said and what I meant. He thinks there is only the meaning of quality in the word basic, and he keeps saying that he wants better than basic. I was speaking of broader than basic, not better than basic. I have told him that I do not think we should start having in Canada double-standard medicine and availability to the health system. I want full quality for all Canadians. I resent a bit—maybe because I am a Quebecker and he chose deliberately a Quebec example, which is insulting—the fact that he says the Royal Victoria is much better than the Rouyn hospital and, of course, he would not go to the Rouyn hospital.

The Rouyn hospital, and the hospitals in every community that have one of that size and expertise in Canada, do not pretend to be something other than what they are. They offer the family treatment necessary in a small community—in this case, it is isolated, on top of it. Of course, as soon as the person requires more expertise, specialized treatment, and so on and so forth, the person is transported by air either to the Royal Victoria, Sainte-Justine, if it is a child, or to some other bigger and more diversified hospital that has, of course, a stronger, much stronger in some cases, expertise—because of the medical research capacity attached to these bigger hospitals, amongst other things—and because they are equipped with the latest technological, shall I say, devices, or equipment, needed either for diagnosis—usually—or, eventually, treatment.

I would like to warn the member that his views ... he has always felt like that, I think, that is why he is an up-to-date doctor. By principle, you explained to me, since the creation of medicare, your deep views are that those who can afford it should buy better quality. My deep view is that all Canadians should have access to the best possible quality, that it should be equal to all. That is my view. If you permit Canadians with means to start buying private insurance to cover themselves, or to cover extra billings, say—or direct billing, or what not—if you permit, in other words, additional surcharges in the system for Canadians who can afford to protect themselves against it, probably by way of insurance, you are back to premedicare days and very rapidly the whole system will collapse. That is the actual, shall I say, ideological discussion about medicare. Some people seem to be wanting to abolish the universality. Do not kid yourself, this is abolishing the universality of the program. You cannot have it both ways. You cannot have some pay while others do not pay. That makes it automatically

[*Traduction*]

M. Halliday: ... du fait même de l'existence du concept. Je répète donc ma question au ministre: de quelle manière les Canadiens peuvent-ils se procurer plus que les services de santé élémentaires dans la mesure où ils sont prêts à les financer, soit par une assurance complémentaire, soit par des honoraires directs?

Mme Bégin: Je suis complètement en désaccord avec ce que le député nous dit de la disponibilité et de l'accessibilité des soins médicaux. Je tiens à répéter ce que j'avais déjà clairement précisé dans ma première réponse: il ne comprend pas que le terme «élémentaire» ou «fondamental» peut s'interpréter de diverses façons. Je lui ai expliqué ce que j'entends par là mais il refuse de comprendre, affirmant que j'ai dit autre chose. Je sais ce que j'ai dit et ce que je voulais signifier. Il considère que la seule connotation du terme «élémentaire» est celle de la qualité et il ne cesse de répéter qu'il veut quelque chose qui soit plus qu'élémentaire. Quant à moi, je parle de la quantité des services et non pas de leur qualité. Je ne pense pas qu'il soit bon d'introduire au Canada une médecine pour les riches et une pour les pauvres; je tiens à la pleine égalité de tous les Canadiens. Je lui en veux plutôt d'avoir cité de manière quelque peu offensante l'exemple du Québec lorsqu'il dit que l'hôpital Royal Victoria est meilleur que l'hôpital de Rouyn et qu'il n'est pas question qu'il aille jamais dans ce dernier.

Les hôpitaux de Rouyn et de toutes les localités qui en ont de semblables ne prétendent nullement être ce qu'ils ne sont pas. Ils offrent les soins familiaux nécessaires à une petite localité qui, de plus dans ce cas, est très isolée. Évidemment, dès que le patient a besoin de traitements plus spécialisés, on le transporte par avion, soit au Royal Victoria, soit à Sainte-Justine, s'il s'agit d'un enfant, ou à un hôpital plus important et plus diversifié. Évidemment, les gros hôpitaux possèdent une bien meilleure capacité sur tous les plans, sur celui de la recherche, sur celui des équipements et donc également sur celui du diagnostic et, finalement, des soins.

Je dois avertir le député que ses opinions ... j'imagine qu'il les a toujours eues et qu'elles font de lui un médecin très à la page. Vous m'avez expliqué que vous considérez depuis la création de l'assurance-maladie que les riches devraient être ne mesure d'acheter, par principe, des soins de meilleure qualité. Je crois, pour ma part, au principe très ferme que tous les Canadiens devraient avoir accès à la meilleure qualité possible, qu'ils devraient tous être égaux. C'est mon opinion. Si vous permettez aux Canadiens qui en ont les moyens d'acheter des couVertures d'assurance privée couvrant les factures supplémentaires ou les factures directes, si vous permettez, autrement dit que des honoraires supplémentaires soient facturés à ceux qui en ont les moyens, on en reviendra au système antérieur à l'assurance-maladie et tout s'écroulera. Voilà les grands principes qui sont en jeu. Certains semblent vouloir abolir l'universalité. Ne vous y trompez pas, votre proposition reviendrait à abolir l'universalité. Vous ne pouvez pas concilier les deux, vous ne pouvez pas faire payer les uns et pas les

[*Text*]

a selective program. The nature of its being a universal program is having it universal, with the same rules of the game for everybody.

I am trying to explain to the member, I am trying to explain to him again and again, that in terms of the spectrum of health care offered to the people the word "basic" or the word "minimum" refers to the sum total that we can find today in Canada as the common denominator amongst all the provinces, as opposed to some later-coming dimensions of the program, such as denticare and pharmacare, which are not available yet for everybody, and which I do not think can be developed in these immediate years. They will come later, as a general feature of the system.

• 1000

The Vice-Chairman: Thank you, Madam Minister. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I thought I would get in on this debate just a little before I go on to the questions I intended to ask.

I hope the minister realizes now that when she makes these speeches she needs to make it clear what she means when she is talking about minimum availability or minimum standard of minimum health care services available for all Canadians, because it is one of the arguments of the medical associations and others who would like to see changes in medicare that all that was intended by medicare was that there would be a minimum standard of health care available, rather than a minimum range of services in which the quality would be equal. It is one of the arguments of those who would like to see medicare changed that all that medicare should provide for is a minimum standard within those services.

I support the minister in her view of what ought to be meant by "minimum"—that is to say, that there is a minimum range of services that is now available to Canadians—and we hope some day other services will be available to Canadians on the same basis as the services now available to them under medicare are available. But there is a danger in the kind of language that she has been using insofar as it corresponds, to a certain extent, at least, or can be interpreted to correspond, with the kinds of things that Dr. Halliday has been saying and what others are saying.

However, in terms of what is implicit in certain arguments, it seems to me that what is implicit in the argument given by Dr. Halliday is, insofar as physicians' services are concerned, that physicians at this point will not provide quality care at the rate of remuneration which is now provided under medicare. That seems to me to be implicit in saying that people who want quality health care, or better quality health care, are going to have to put out, or have the freedom to put out under the medicare system, more money for that health care. Implicit in that demand, it seems to me, is a statement that right now there are many patients across the land who are not getting as good health care as they could get from their physicians, precisely because they are not able to pay more or the physi-

[*Translation*]

autres, car vous introduirez automatiquement une sélection par l'argent. L'universalité suppose que les mêmes règles s'appliquent à tous.

Je me suis efforcé à maintes et maintes reprises d'expliquer au député que par le terme «fondamental» ou «minimum» j'entends la somme totale que l'on peut dégager au Canada comme étant le dénominateur commun que toutes les provinces peuvent accepter, par opposition aux programmes nouveaux comme la couverture des soins dentaires et des médicaments qui ne sont pas encore offerts à tout le monde et qui, à mon sens, ne peuvent être introduits dans l'immédiat. Ils seront mis en place plus tard, dans le cadre du système d'ensemble.

Le vice-président: Je vous remercie, madame le ministre. Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'aimerais commencer par intervenir dans ce débat avant de passer à mes autres questions.

J'espère que le ministre a maintenant pris conscience de la nécessité de définir clairement les termes qu'elle utilise dans ses discours, lorsqu'elle parle de disponibilité minimale ou de norme minimale de services mis à la disposition de tous les Canadiens, car l'un des arguments qu'avancent les associations médicales et tous ceux qui aimeraient apporter des changements à l'assurance-maladie est précicément que celle-ci, au départ, ne devait constituer qu'une norme minimale de soins sanitaires et non pas une gamme minimale de services dont la qualité serait universelle. L'un des arguments de ceux qui voudraient modifier l'assurance-maladie est que celle-ci ne devrait assurer qu'une norme nominale de services.

Je suis d'accord avec le ministre quant à la définition qu'il convient de donner du terme «minimale», à savoir qu'il s'agit d'une gamme minimale de services qui sont maintenant mis à la disposition de tous les Canadiens et nous espérons qu'un jour on pourra compléter cette gamme en continuant à suivre le principe de l'universalité. Cependant, de la manière dont elle utilise ces termes, le risque est réel qu'ils soient interprétés dans le sens où l'entend le docteur Halliday et d'autres.

Ce qui ressort implicitement de certains arguments, et notamment de l'argumentation avancée par le docteur Halliday, est que les médecins aujourd'hui ne sont pas prêts à fournir des soins de qualité aux taux de rémunération prescrits par le Régime d'assurance-maladie. Cela me paraît implicite lorsque on avance que les malades qui désirent de meilleurs soins vont devoir payer davantage. Cela sous-entend également qu'il existerait aujourd'hui un grand nombre de patients qui n'obtiennent pas de leur médecin les soins qu'ils pourraient avoir parce qu'ils ne sont pas en mesure de les rémunérer davantage, et que le médecin, pour des motifs politiques ou économiques, ne peut leur en réclamer davantage. Cela me paraît une notion très dangereuse et qui implique beaucoup de

[*Texte*]

cian, either for political or economic reasons, or medicare reasons, is not able to require more money of the patient. And I think that is a very dangerous implication, or at least it implies a lot about the quality of health care that is now available to Canadians. So I would caution Dr. Halliday, as well, as to what is implicit in the kind of arguments that he offers.

I do not feel like getting into the whole medicare debate this morning, Mr. Chairman; but if the minister would like to reply to something that I just had to say, I would be interested to hear it.

Madam Bégin: On medicare, before you turn to other matters, yes, of course, there is always a danger in trying to communicate. But we have to be precise about the words that are used.

I do not agree with you—but it is not for me to answer for Dr. Halliday: I did not see implied in what he said the statement you just made that, and I quote you, "physicians at this point will not provide quality care". That is not my observation—and, if I may say so, my knowledge—of physicians' behaviour in our country. There is, however, a deep frustration amongst physicians about their pay levels. That is pretty obvious. In some provinces it is an acute problem right now, and it is at the core of discussions right now. I think it is extraordinary that you can conclude that Dr. Halliday, in particular, who is a doctor and I think cares about his work and is proud to be one like all of them, told us that because of that, they do not give us quality care. I do not buy that for one minute. I do not think we have seen that in Canada, and it is a statement which I do not think is helpful to the understanding and solving of the problem of medicare in the country. Call things by their names. If there is a money problem, call it a money problem. There is obviously a dispute about money between doctors and the provincial governments. That is pretty obvious to everybody. However, I do not think that you can assume that Dr. Halliday said that doctors for that reason would give us lower quality treatment.

• 1005

The general question of quality in the system, however, is one we should start discussing. I suggest this not to threaten people or create panic or whatever, but because I think Canadians are now worried, maybe increasingly so. I say that with serenity. I am not speaking of a crisis. But we observe that Canadians are worrying more about, say, long waiting lists in hospitals, et cetera, for which they do not understand the rules of the game. To lay people such circumstances do not always seem to be fair or to be even good treatment. Questions like that should be addressed. I do not think they are the subject of debates by Ministers of Health in the provinces who are directly responsible for the delivery of care. I think we would all gain by having public discussions of quality in that sense.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, perhaps I will get into the medicare debate. It was not I who first made the connection between money and quality. It is the medical associations all

[*Traduction*]

choses quant à la qualité des soins dont les Canadiens disposent à l'heure actuelle. Je tiens donc également à mettre en garde le docteur Halliday contre les implications contenues dans son argumentation.

Je ne voudrais pas relancer toute la controverse de l'assurance-maladie ce matin, monsieur le président, mais si le ministre souhaite répondre quelque chose à ce que je viens de dire, je serais intéressé de l'entendre.

Mme Bégin: Oui, bien sûr, quand on parle de l'assurance-maladie il y a toujours le risque de se faire mal comprendre. Il faut donc toujours bien préciser les nuances des termes que l'on utilise.

Je ne suis pas d'accord avec vous et il ne m'appartient pas de répondre à la place du docteur Halliday, mais je ne pense pas qu'il soit juste qu'il sous-entendait que les médecins refusent d'assurer des soins de qualité. Ce n'est certainement pas ce que j'ai observé moi-même dans le comportement de nos médecins. Par contre, ils sont gravement mécontents du niveau de leur rémunération. C'est très évident, davantage dans certaines provinces en ce moment même, et cela fait l'objet de négociations qui se déroulent actuellement. Rien ne permet cependant de conclure que les médecins, pour cette raison, n'assurent pas des soins de bonne qualité. Je le réfute totalement. Je n'ai jamais constaté rien de tel au Canada et ce genre de déclaration ne contribue en rien à faire comprendre et à résoudre le problème de l'assurance-maladie aujourd'hui. Appelons les choses par leur nom. S'il y a un problème monétaire, appelons-le problème monétaire. Il est bien évident qu'il existe un conflit monétaire entre les médecins et les gouvernements provinciaux, tout le monde le sait. Cependant, je ne pense pas que l'on puisse imputer au docteur Halliday l'opinion que les médecins, pour cette raison, dispensent des soins de qualité inférieure.

Il convient, toutefois, de commencer à réfléchir à la question générale de la qualité du système. Je ne dis pas cela pour inquiéter ou paniquer la population, mais parce que je pense que les Canadiens commencent à s'inquiéter, peut-être de plus en plus. Je le dis avec sérénité, je ne pense pas qu'il y ait de crise, mais on observe que les Canadiens s'inquiètent de plus en plus des longues listes d'attente dans les hôpitaux, etc., donc ils ne comprennent pas les raisons. Les gens non avertis trouvent souvent cela injuste ou mettent en cause la qualité des traitements. Il convient de répondre à ce genre d'interrogation et les ministres de la Santé provinciaux qui sont directement responsables de la fourniture des soins ne le font pas. Tout le monde gagnerait à un débat public sur la qualité prise dans ce sens.

M. Blaikie: Monsieur le président, je vais peut-être quand même intervenir dans ce débat. Ce n'est pas moi qui ai établi le premier le rapport entre la rémunération et la qualité, mais

[*Text*]

across the country who have made the connection between money and quality. It is in all their briefs that we have read that, because they do not get enough for a visit, they have to have more people coming through the offices. It is in all their briefs where the complaints about turnstile medicine are found. And that complaint about turnstile medicine is related to the inadequacy, as they see it, of the fees which they receive for ordinary visits. I am not trying to vilify doctors here. You said we should call things what they are, and I am saying that there has been a connection made between money and quality, time and time again by the doctors. I am not sure whether they are right or they are wrong. All I am saying is that the connection has been made. Let us not pretend that it is not there. Let us not pretend that we can deal with the money side of the question in a totally separate way from the quality side of the matter, because I do not think that there is a doctor in the country who would share your view that those two aspects can be separated in that way.

Now what I was saying to Dr. Halliday through the chairman and through my questioning of you, was that these are very very difficult arguments and that there is an implicit and, sometimes explicit, connection, when you listen to the medical associations between money received for services and the quality of the service. So if we are going to have an honest debate about medicare in this country, that is something we are going to have to face up to. And we have to face up to perceiving doctors as human beings. I do not think that everyone who questions statements made by medical associations or by doctors is therefore somehow provocative. It seems to me that doctors are adults, and they can handle debate and criticism and analyses of their arguments as well as anyone else. All I am saying is that in the argument offered by Dr. Halliday, and in the argument offered by the medical associations, there is a connection between money and quality. And I do not think that you are going to get over that problem by stroking the doctors and saying what a great bunch they are. That is true; I mean, no one is going to argue with you there. But that does not get over the problem which I tried to bring to your attention about money and quality.

Mr. Chairman, the question I had in mind to ask when I came here, and which will be my last question until I get my next kick at the can I will put now. Incidentally, all this leads me to comment that I hope we have more opportunities to question the Minister of Health and Welfare than simply what is available to us this morning.

• 1010

It seems to me we have a problem in this country related to the testing of certain substances; things which go on the market without adequate testing. We have what could be, if all the facts were known, a crisis of confidence in the safety of many things that are available to Canadians, that Canadians are using, whether it is pesticides, whether it is drugs, whether it is the effects of low-level radiation from uranium refineries.

[*Translation*]

les associations médicales de tout le pays. Il ressort clairement des mémoires que j'ai lus qu'ils sont contraints de voir davantage de patients du fait que les honoraires de chaque visite sont insuffisantes. Ils se plaignent tous de la «médecine du tourniquet» qui est liée, pensent-ils, à l'insuffisance des honoraires qu'ils touchent par consultation. Je ne veux nullement mettre les médecins en accusation, mais puisque vous demandez que l'on appelle les choses par leur nom, je vous signale que les médecins eux-mêmes ne cessent de lier la qualité à la rémunération. Je ne sais pas s'ils ont tort ou s'ils ont raison, tout ce que je dis est qu'ils établissent cette correspondance. Ne faisons pas semblant de ne pas la voir, ne faisons pas semblant de pouvoir régler l'aspect monétaire de manière totalement indépendante des considérations de qualité car je pense que vous ne trouverez pas un seul médecin dans tout le pays qui ne considère pas que les deux sont liés.

Ce que je voulais faire comprendre au docteur Halliday, par le biais des questions que je vous ai adressées, c'est que ce sont là des arguments extrêmement délicats, qui indiquent, de manière implicite et parfois même explicite, si l'on écoute les associations médicales, un lien entre les honoraires perçus et la qualité du service. Si nous voulons donc ouvrir un débat franc sur l'assurance-maladie dans notre pays, il faudra bien affronter ce problème. Il faudra bien admettre que les médecins sont des êtres humains comme les autres. Ce n'est pas faire de la provocation que de contester les déclarations que lancent les associations médicales ou les médecins eux-mêmes. Il me semble que les médecins sont des adultes, qu'ils peuvent engager le débat et accepter les critiques et les analyses de leurs arguments, au même titre que n'importe qui d'autre. Tout ce que je dis est que l'argument qu'avance le docteur Halliday et ceux utilisés par les associations médicales établissent un lien entre l'argent et la qualité. Vous ne parviendrez pas à surmonter ce problème en flattant les médecins dans le sens du poil et en les assurant qu'ils sont formidables. C'est vrai, personne ne va le contester, mais cela ne règle pas le problème du lien entre l'argent et la qualité sur lequel j'essaie d'attirer votre attention.

Monsieur le président, je vais poser maintenant la question à laquelle je songeais en venant ici et qui sera ma dernière dans ce tour. J'espère, d'ailleurs, que nous aurons encore d'autres occasions de poser des questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et qu'elle reviendra une autre fois.

Je crois que nous avons au Canada un problème concernant l'évaluation de certaines substances, qui sont vendues sans avoir subi de tests satisfaisants. Si tous les faits étaient connus, il pourrait y avoir une sorte de crise de confiance quant à la sécurité d'un grand nombre de choses vendues aux Canadiens, et qu'ils utilisent, qu'il s'agisse d'insecticides ou de médicaments, ou de l'effet des radiations de faible niveau provenant des raffineries d'uranium.

[*Texte*]

Whatever it is, Madam Minister, what I would like to submit to you is that we seem incredibly dependent, almost suicidally dependent, on research done elsewhere. This, I think, in recent years has shown to be an inadequate approach taken by the Canadian government, whether it is in relying on IBT for which pesticides we approve the use of in Canada, or in relying on American laboratories, again, for what drugs are approved for use in Canada. We have just recently had revelations about drugs available on the Canadian market that are there because of tests made in the United States which have been found to be invalid or fraudulent. I am aware of correspondence between yourself and others on the predicted effects of low-level radiation at the Blind River uranium refinery. In your correspondence with the Jesuit Centre for Social Faith and Justice you say we do not have to worry about this; we got the word from the United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation, which is a collection of countries that are interested in the promotion of nuclear power and about as unreliable a source as I could imagine on this kind of issue. Time and time again, it seems to me we Canadians just sit around and blissfully cite some American source which 10 years down the road turns out to be a test done by a host of crooks, or we cite the tests done by institutions that have a vested interested in saying that the products we are having them test are safe.

I am asking—I moved this in an S.O. 43 once in the House; like many 43s, it did not pass—for the setting up of national hazardous substances research council—call it what you like—but some means by which Canadians could do independent research on all the increasing number of substances which are in our environment through agriculture or through medicine or through energy technology or whatever, so we can say to Canadians, and Health and Welfare can say with confidence to Canadians, we have done our job, we are not just citing something that has happened across the border or something that has been done by some international agency, but we have an indigenous research capacity here to decide what is safe and what Canadians can be exposed to. When are we going to see that kind of action on the part of Health and Welfare?

The Chairman: Madam Minister.

Madam Bégin: Mr. Chairman, first to finish on the medicare issue, I think Mr. Blaikie should be fairer when he quotes people, even if he thinks they are enemies. When he refers to tying up of quality and money, he now suddenly, instead of using Dr. Halliday, uses the CMA. Well, the Canadian Medical Association never told us that doctors, to punish us, would give us, each of them, lesser-quality care. They link money to quality in the whole system, and their thesis, which they are pushing through the country right now, is that the system is under-funded and therefore quality will disappear. That is

[*Traduction*]

Quoi qu'il en soit, madame le ministre, je tiens à dire que nous dépendons de façon incroyable, et presque suicidaire, de recherches effectuées ailleurs. Cela montre bien que depuis quelques années, le gouvernement canadien a pris une orientation insatisfaisante étant donné qu'il doit compter sur l'IBT pour déterminer quels insecticides nous pouvons utiliser au Canada, ou qu'il compte sur les laboratoires américains pour autoriser certains médicaments au Canada. Nous avons eu récemment des révélations au sujet de médicaments vendus au Canada parce que des tests effectués aux États-Unis à leur sujet avaient permis de découvrir qu'ils n'étaient pas valables, qu'ils étaient frauduleux. Je sais qu'il y a eu des échanges de lettres entre vous-même et d'autres personnes à propos des répercussions possibles des radiations à faible niveau à la raffinerie d'uranium de Blind River. Dans un échange de lettres avec le *Jesuit Centre for Social Faith and Justice*, vous dites que nous n'avons pas de craintes à avoir à ce sujet; c'est ce que nous a laissé entendre le Comité scientifique des Nations Unies sur l'effet des rayonnements ionisants, comité constitué de pays qui s'intéressent à la promotion de l'énergie nucléaire, et qui est évidemment l'organisme le moins objectif qui soit sur cette question. A maintes reprises, il semble que les Canadiens se contentent de s'asseoir et de citer, avec une satisfaction extrême, des tests faits aux États-Unis, et qui, dix ans plus tard, se révèlent avoir été effectués par un groupe d'escrocs, ou ils citent des évaluations faites par des organismes qui sont les premiers intéressés à dire que les produits que nous les avons chargés d'évaluer ne présentent aucun danger.

Je demande, et je demandais cela déjà à la Chambre en invoquant l'article 43, sans résultat, comme bien des recours à cette disposition, j'ai demandé, dis-je, la constitution d'un conseil national de recherche sur les produits dangereux, on pourrait l'intituler autrement, un moyen grâce auquel les Canadiens pourraient effectuer des recherches indépendantes sur le nombre croissant de substances qui se trouvent dans notre environnement par le biais de l'agriculture, de la médecine, de la technologie énergétique, afin que nous, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, puissions dire en toute confiance aux Canadiens que nous avons fait notre travail, et que nous ne nous limitons pas à citer ce qui se fait de l'autre côté de la frontière, ou ce qui a été effectué par un organisme international, puisque nous disposons d'un service national de recherche, au Canada, pour déterminer ce qui est sans danger, et à quoi les Canadiens peuvent être exposés. Quand le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social va-t-il prendre de telles initiatives?

Le président: Madame le ministre.

Mme Bégin: Monsieur le président, tout d'abord pour terminer sur la question de l'assurance-maladie, je pense que M. Blaikie devrait être plus juste lorsqu'il cite certaines personnes, même s'il pense qu'il s'agit d'ennemis. Lorsqu'il évoque la nécessité d'associer la qualité et la rémunération, brusquement, au lieu d'utiliser le Dr Halliday, il utilise l'Association médicale canadienne. Cette dernière ne nous a jamais dit que les médecins, pour nous punir, nous donneraient, chacun d'entre eux, des soins de moins bonne qualité. Ils associent la rémunération à la qualité du système, et leur thèse, qu'ils

[*Text*]

their thesis. You may agree or disagree, I may agree or disagree, but I would prefer that you be fair and stop using Dr. Halliday in a debate where he cannot answer.

Mr. Blaikie: I am being fair. I have met with every medical association in the country, on the task force, and that is what they told me.

Madam Bégin: I am supposed to be your witness.

At the same time you imply that I do not come to the committee. Well, I come often. But there are two or three members, and at times they are not you, so you may have missed my presence. But it is a pleasure to come to the committee.

• 1015

Mr. Blaikie: Do not push your luck on that one. We could have a lot of fun with how often you are here. Do not push your luck on that one.

Madam Bégin: Then you make the statement that there is a safety crisis in the country.

Mr. Blaikie: Yes.

Madam Bégin: These are your words, and that in terms of the general questions which fall under the control of the food and drugs directorates, research into assuring the safety of chemicals and what not to Canadians, we are dangerously dependent on research done elsewhere.

I would like to ask Dr. Liston to add to that. I do not see the problem in terms of a safety crisis in the country because we rely too heavily on others. Every country in today's world relies on others for research data and results. I am very sensitive, like anybody else in the government, to the natural dependency on the United States and the need to diversify it, just by pure wisdom or precaution. There was the accident of IBT, the IBT list. That, I think, is an accident that happened in the system. In the five years almost that I have been the Minister of National Health and Welfare it is the first time we have had such an accident of data from laboratories which were not reliable, and people have addressed the problem as soon as it became known to us. Then you go on saying that you had to use—

Mr. Blaikie: You have not taken them off the market.

Madam Bégin: —a motion for retrieval, which could not pass, as usual. Well, you are a good parliamentarian. You know very well that if you choose to ask for a motion for retrieval it is because you did not want to ask me a question, because you did not want an answer, because a motion for retrieval cannot be answered—

Mr. Blaikie: I was not complaining that it did not pass. I was not complaining that it did not pass.

[*Translation*]

essaient actuellement de pousser au Canada, veut que le système soit sous-subventionné, et que par conséquent, la qualité risque de disparaître. Voilà leur thèse. Vous pouvez l'accepter ou non, tout comme moi, mais je préférerais que vous soyez plus juste et que vous cessiez de citer le Dr Halliday dans une discussion où il ne peut pas répondre.

M. Blaikie: Je suis juste. J'ai rencontré chacune des associations médicales du Canada, dans ce groupe de travail, et c'est ce qu'elles m'ont dit.

Mme Bégin: Je suis censée être votre témoin.

Par ailleurs, vous semblez dire que je ne me présente pas devant le Comité, alors que j'y viens souvent. Il est possible que vous ayez été absent lors de ma comparution. Mais c'est un plaisir pour moi de comparaître devant vous.

M. Blaikie: Faites attention à ce que vous dites, on pourrait bien s'amuser à déterminer le nombre de fois que vous avez comparu ici.

Mme Bégin: Vous dites donc que le Canada traverse une crise de sécurité.

M. Blaikie: Oui.

Mme Bégin: Vous nous dites donc qu'à propos des questions générales qui relèvent du contrôle des directions des aliments et des drogues et de la recherche effectuée pour s'assurer que les produits chimiques ne présentent pas de danger pour les Canadiens, nous dépendons de façon critique des recherches effectuées ailleurs.

Je voudrais demander au docteur Liston d'ajouter quelque chose à cela. Je ne pense pas qu'il y ait au Canada une crise de sécurité parce que nous dépendons beaucoup trop d'autres pays. Chaque nation, dans le monde actuel, s'appuie sur d'autres pour obtenir des données de recherches et des résultats. Tout comme tous les autres membres du gouvernement, je suis très sensible à la dépendance naturelle envers les États-Unis, et la nécessité de la diversifier, ne serait-ce que par simple sagesse ou précaution. Il y avait eu l'accident du IBT, la liste du IBT. Il s'agit d'un accident possible dans le système. Je suis ministre de la Santé nationale et du Bien-etre social depuis presque cinq ans, et c'est la première fois que des données de laboratoire ne sont pas fiables, et de toute façon, on s'est occupé du problème dès que l'accident nous a été signalé. Pour poursuivre, vous dites avoir utilisé . . .

M. Blaikie: Vous n'avez pas retiré les produits du marché.

Mme Bégin: . . . une motion spéciale, qui, comme d'habitude, ne pouvait pas être adoptée. Vous êtes un bon parlementaire. Vous savez très bien que si vous décidez de présenter une telle motion, c'est parce que vous ne vouliez pas me poser de question, parce que vous ne vouliez pas de réponse, parce que le ministre ne peut pas répondre à une telle . . .

M. Blaikie: Je ne me plaignais pas du fait qu'elle n'avait pas été adoptée.

[*Texte*]

Madam Bégin: —by the minister. In favour of having a Canadian toxicology institute, I have said more than once that we are looking into a few proposals which have been put to us from different parts of the country for centres of study in toxicology. That is being looked into and explored; we have not reached a point where we could give positive answers and announce the creation of such an institution, but there are interests in some parts of the country linked to universities or other research institutions. I think those will progress in the short-term future.

Dr. Liston, could you add, please, on our dependency on research from the United States?

Dr. A. Liston (Acting Assistant Deputy Minister, Health Protection Branch, Department of National Health and Welfare): Thank you, Madam Minister. I would like to comment initially on the character of the submissions that we receive in the Health Protection Branch from manufacturers who wish to obtain either notice of compliance for drugs or permission to use a chemical, be it an agricultural chemical or a food-related chemical. These companies provide us with extensive information which is usually generated in a number of centres. The character of these submissions is very frequently multinational in nature and it is not unusual, for example, in the area of drugs, to have a submission which would include trials that were undertaken in Europe, in the United Kingdom, in the United States as well, so that they truly start to develop, shall we shall, an international character as opposed to a single-country flavour.

On the question of our relying on, shall we say, standards that are promulgated by international agencies, we have found that since we are by population a rather small country we can benefit by having access to wider experience if we go to the international arena to obtain additional information and benefit from the experience of other countries in developing standards that we would then use to regulate these commodities in Canada.

The Vice-Chairman: Mr. Malépart.

M. Malépart: Merci, monsieur le président.

• 1020

D'abord, j'aimerais faire mes commentaires concernant l'assurance-santé avant d'intervenir dans les questions de la sécurité du revenu. Je pense que, dans le conflit que l'on vit présentement au sujet des revenus des médecins, il faudrait être prudent. Et j'invite le ministre de la Santé à être prudente, face aux gouvernements provinciaux, afin de ne pas céder à la pression. Je comprends que les médecins veulent avoir des revenus supplémentaires suffisants, mais je pense que notre premier rôle serait de protéger les millions de Canadiens qui ne peuvent se permettre des soins médicaux plus coûteux, si la conclusion des gouvernements provinciaux, vu la situation financière difficile présente, permettait aux médecins . . . surtout dans d'autres provinces que le Québec, et le même danger existe au Québec.., d'en arriver à ce genre de solution, à savoir

[*Traduction*]

Mme Bégin: . . . motion. A propos de la création d'un institut canadien de toxicologie, j'ai dit plus d'une fois que nous examinions quelques propositions que nous ont présentées des centres d'étude en toxicologie de bien des régions du pays. Nous les avons examinées, et nous ne sommes pas encore en mesure de donner des réponses définitives, pour annoncer la création d'un tel institut, mais la question intéresse des groupes, dans quelques régions, qui sont associés à des universités ou à d'autres établissements de recherche. Je pense que l'on verra des progrès dans un très proche avenir.

Docteur Liston, pourriez-vous ajouter quelque chose au sujet de notre dépendance par rapport à la recherche effectuée aux États-Unis?

Dr. A. Liston (sous-ministre adjoint suppléant, Direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé et du Bien-etre social): Merci, madame le ministre. Je voudrais d'abord faire des remarques sur le caractère des demandes que nous recevons dans notre Direction, et qui émanent de fabricants qui souhaitent obtenir des certificats de conformité pour des médicaments, ou la permission d'utiliser un produit chimique, agricole ou associé à l'alimentation. Ces sociétés nous fournissent des renseignements très détaillés, qui sont en général produits dans un certain nombre de centres. Ces demandes ont très souvent un caractère multinational, et par exemple, dans le domaine des médicaments, il n'est pas inhabituel qu'ils mentionnent des procès en cours en Europe, au Royaume-Uni aussi bien qu'aux États-Unis, de sorte que leur portée commence à être internationale.

En ce qui concerne le fait que nous dépendons de normes promulguées par des organismes internationaux, nous avons pensé qu'étant donné le nombre limité de notre population, notre pays serait mieux desservi en s'adressant sur la scène internationale pour obtenir des renseignements supplémentaires, tout en profitant de l'expérience d'autres nations dans l'établissement de normes qui pourraient être ensuite utilisées pour réglementer ces produits au Canada.

Le vice-président: Monsieur Malépart.

Mr. Malépart: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I would like to give a few comments about Medicare, and then I will deal with the questions of income security. I think that in the present conflict involving M.D's incomes, one should be careful. I invite the Minister of Health to be careful with the provincial governments, in order to resist pressures. I understand that doctors want to have proper supplementary incomes, but I think our first role would be to protect millions of Canadians who cannot afford more costly medical cares, if the conclusion of provincial governments, because of the present difficulty of the financial situation, would allow doctors . . . especially in provinces other than Quebec, and the same danger exists there . . . , to decide to choose this type of solution, which is that the citizens' pay for an increase in the incomes of doctors . . . because then we will

[*Text*]

que ce soit le citoyen qui fasse les frais d'une augmentation des revenus des médecins . . . Parce qu'on aboutirait, je pense, à deux classes de médecine: une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres.

J'invite donc le ministre à être prudente. Je suis d'accord pour que l'on donne justice aux médecins, mais notre premier rôle est de protéger les millions de Canadiens et de Canadiennes qui seraient privés de soins de qualité ou, à cause d'un manque de fonds, iraient moins souvent chez le médecin et se contenteraient d'absorber des médicaments sans consultation auprès de ces médecins.

Mais, ma principale intervention concerne le programme de la sécurité du revenu. Votre ministère et le gouvernement canadien établissent des programmes en fonction de diminuer la pauvreté par l'indexation des allocations familiales, l'indexation du crédit d'impôt pour enfants, pour les familles. J'ai fait une petite étude pour le Québec surtout, et ces actions semblent annulées par des décisions prises par le gouvernement de M. Lévesque au niveau des individus et des familles en ce qui a trait à l'aide sociale. Et je m'explique. Depuis le 1er janvier, le gouvernement du Québec tient compte des allocations familiales et du crédit impôt-enfant pour décider quelle sera l'augmentation pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Tout le monde se rappelle, et je vais vous donner un exemple, que le taux de l'inflation l'an passé a été de 12.3 p. 100 et les prestations d'aide sociale ont été augmentées de 8 p. 100. Et le gouvernement du Québec a annoncé qu'il les indexait à tous les trois mois à compter de cette année.

Or, un exemple concret de ces conséquences c'est qu'une mère de famille avec trois enfants, qui recevait le 1er janvier $496, n'a reçu que 6.4 p. 100 seulement, soit $526; ce qui lui fait une perte de $61 si elle avait été indexée au montant total. Et dernièrement, on vient de hausser le montant, soit le ler avril, donc, elle a eu une augmentation de $31, ce qui veut dire qu'elle perd encore $19.

Je pourrais vous énumérer toutes les catégories, mais je sais qu'en ce qui a trait aux allocations familiales ce sont les gouvernements provinciaux, surtout dans le cas du Québec, qui vous indiquent de quelle façon répartir ces montants d'argent.

J'aimerais savoir s'il y a d'autres provinces qui utilisent ces fonds consacrées aux allocations familiales pour diminuer les prestations d'aide sociale qui devraient être allouées normalement, et sinon, j'aimerais savoir si vous avez l'intention, à l'occasion d'une rencontre avec vos homologues provinciaux, de discuter de ce sujet, à savoir de ne pas tenir compte dans les barèmes d'aide sociale des allocations familiales que vous acceptez de distribuer selon leurs demandes.

J'aimerais avoir une réponse à cette question-là.

Mme Bégin: Je n'ai pas la réponse exacte, je vais la demander.

The child tax credit, when it was introduced a few years ago, was first deducted partially or totally in the Province of Quebec rates of social assistance. How long was that practice carried?

[*Translation*]

have two categories of medical cares, one for rich people and another one for the poor.

So, I invite the Minister to be cautious. I agree to give justice to the doctors, but our first role is to protect the millions of Canadian men and women who would be deprived of good quality medical care or who because of the lack of money would go less often to see their doctor and would simply take medications without consulting them.

But my main intervention deals with the income security program. Your department and the Canadian Government are creating programs in order to diminish poverty through indexation of family allowances, tax credit for children and for families. I made a little survey, mostly for Quebec, and this action seemed to be cancelled by decisions taken by the Government of Mr. Lévesque about individuals and family, concerning social health. Let me explain what I mean. Since January 1, the government of Quebec includes family allowances and child tax credit when determining the increase of benefits for people on welfare.

Everybody knows, and I will give you an example, that last year, inflation rate was 12.3 per cent, when welfare benefits were increased by 8 per cent. Beside, the Government of Quebec said that they will be indexed every three months, from this year on.

The impact of these measures is obvious; for example, a single mother, with three children, who received $496 on January 1 got only 6.4 per cent or $526, with a loss of $61 had she been indexed for the total amount. And recently, on April 1, the amount has just been increased, and so she had an increase of $31 or another loss of $19.

I could list all the categories, but I know that as far as family allowances are concerned, the provincial governments, and this is mostly true in the case of Quebec, tell you how to spread these amounts.

I would like to know if other provinces use these moneys allocated to family allowances to diminish the welfare benefits which should normally be allocated, and if not, I would like to know if you intend, when you meet with your provincial colleagues, to discuss this subject, which is not to include the welfare criteria of family benefits which you accept to distribute according to their requests.

I would like an answer to that question.

Mme Bégin: I do not have an exact answer. I will ask for it.

Le crédit d'impôt pour enfant, adopté il y a quelques années, était d'abord partiellement déduit, ou totalement, au Québec, des barèmes d'aide sociale. Pendant combien de temps va-t-on procéder ainsi?

[*Texte*]

• 1025

A Witness: Madam Minister, I would have to phone to . . . .

Madam Bégin: Bon..! Est-ce que je pourrais proposer, monsieur le président, au Comité de faire vérifier avec précision et de donner un tableau depuis l'introduction du crédit impôt-enfant du traitement qu'en ont fait les provinces par rapport à leurs paiements d'assistance sociale? Parce qu'il est difficile de suivre à la trace ce que font les provinces, ou certaines d'entre elles, parce qu'il y en a qui n'ont absolument pas déduit le crédit impôt- -enfant. Mais, je me souviens qu'au Québec il y a eu quelque chose de fait. Je voudrais avoir les chiffres exacts.

Maintenant, au sujet de ce que dit le député du taux de l'indexation des paiements d'assistance sociale par les provinces, malheureusement, nous n'avons pas un mot à dire sur les taux payés par les provinces. Des règles du jeu de base vraiment minimums doivent être suivies par les provinces, mais nous le fédéral, nous n'avons pas le droit d'imposer aux provinces qu'elles donnent la pleine indexation ou qu'elles donnent une indexation automatique des paiements d'aide sociale. Et je le regrette beaucoup. Alors, je suis sûre que le député a dû faire des calculs que je vais d'ailleurs lui demander. Si le taux d'inflation était autour de 12 p. 100, que le crédit d'impôt-enfant avait été partiellement déduit au début et qu'ensuite, même si très récemment, la province annonce qu'elle donnera une indexation de 8 p. 100 à tous les trois mois, il manquera toujours à la base un montant d'argent qui ne va que grossissant et que la province se trouve à garder, si je peux dire, de la même façon qu'elle a déduit notre augmentation du supplément du revenu garanti des personnes âgées qui habitent dans des foyers et des centres d'accueil de la province, ce qui est payé par le fédéral aussi, en grande partie. Elle a déduit cela de leur argent de poche. Alors, elle se trouve à ramasser, indirectement, des paiements d'argent qui devraient aller au social. Je pense que c'est le point que fait le député.

Sur la question du supplément de revenu, les gens qui en ont besoin sont les mêmes que ceux qui reçoivent de l'aide sociale; ce sont les mêmes, dans le fond. Je vais inscrire cette question au programme de nos conférences fédérales-provinciales futures sur la réforme des pensions, parce que cela en fait vraiment partie. Puis, je pense que maintenant il faut étudier cela de façon sérieuse.

Par ailleurs, comme je l'ai dit, je vais donner au Comité, par votre intermédiaire, monsieur le président, un tableau détaillé des différentes provinces en regard de leurs traitements des allocations familiales, de notre crédit impôt-enfant puis de l'indexation quand il y en a, comment elle est faite, à savoir ce qu'elle donne aux personnes qui reçoivent des prestations d'assistance sociale.

M. Malépart: Je suis d'accord avec vous, madame Bégin, vous n'avez pas le pouvoir de dire aux gouvernements provinciaux qu'ils doivent indexer l'aide sociale de tel ou tel montant. Mais, l'une des raisons pour laquelle le gouvernement du Québec dit qu'il donne 8 p. 100, c'est qu'il tient compte de l'augmentation des allocations familiales et du crédit impôt-

[*Traduction*]

Un témoin: Madame le ministre, il faudrait que je téléphone . . .

Mme Bégin: All right . . . I would like to suggest, Mr. Chairman, to have a detailed check which would enable me to give the Committee a full picture, starting with the introduction of the child tax credit, of the way the provinces have handled this in terms of their social assistance payments? It is indeed difficult to track each and every province since some of them have not deducted this child tax credit. However, I remember that the Province of Quebec has been doing something in this regard but I would like to have the exact figures.

Now, with regard to the member's comment about the indexation rate of the social assistance payments made by the provinces, we unfortunately have no say in this field. The provinces have to meet some minimum base line rules, but the federal level is not empowered to impose this full or automatic indexation of social assistance payments to the provinces, which I deplore. However, I am certain that the member has made his own calculations and, indeed, I am going to ask him what results he came to. Assuming an inflation rate of approximately 12 per cent, and a partial deduction of the child tax credit, if a province announces, albeit very recently, that they will allow a quarterly indexation of 8 per cent, this still leaves us short of an ever-increasing amount being kept by the province, if I may say so, which is not without comparing to the way the province has deducted our increase to the guaranteed income supplement to the older persons who live in provincial homes and which also comes mainly from the federal Treasury. The province has indeed deducted this amount from their pocket money and consequently ends up hoarding directly some payments that should have gone to the social field. This is, I think, the point made by the member.

In terms of income supplement, those people in need are essentially the same as the social assistance recipients. I am going to put this matter on the agenda of our future federal-provincial conferences on the reform of the pension system, since this is exactly what it is all about and since, also, I believe we should now tackle the subject very seriously.

On the other hand, as I have said before, I am going to submit to the Committee through you, Mr. Chairman, a detailed table showing the various provinces and the way they handle children's allowances in terms of our own child tax credit, plus the indexation regime, if any, and how it is applied, or what exactly the provinces give to those people who receive social assistance benefits.

Mr. Malépart: I fully agree with you, Mrs. Bégin, you are not entitled to force such indexing of social assistance payments upon the provincial governments. However, one of the reasons why the Quebec government figures its indexing at 8 per cent is that they take into account the children's allowances increase and the child tax credit, which totals 12 per

[*Text*]

enfant, et cela fait un total de 12 p. 100. J'ai ici un document du gouvernement du Québec qui est officiel et qui mentionne que le montant serait indexé à 8 p. 100 pour les familles ainsi de suite ... Mais, ce montant représente les allocations pour les enfants de moins de 12 ans; il faut ajouter $6.73 par mois pour chaque enfant de 12 ans et plus. Et de plus, il faut ajouter à ce montant le crédit impôt-enfant de $19.83. Il le calcule par mois ...

Mme Bégin: Par mois ...

M. Malépart: ... alors que l'on sait très bien que les citoyens ne l'ont seulement qu'une fois par année. Alors, à tous les mois, ils perdent ... Et on mentionne le chiffre de $21.75 pour l'année 1982. Alors, il serait intéressant que votre ministère ou le Comité fasse une étude complète pour les différentes provinces.., puisque ces familles-là resteront toujours de plus en plus pauvres. Parce que si l'on compare l'indexation des montants versés pour les allocations familiales à une famille qui est sur le marché du travail, on n'empêche pas l'augmentation du salaire minimum parce que les allocations familiales ont augmenté. Alors, ce qui fait qu'une famille avec trois enfants qui reçoit $526.00 par mois, je ne pense pas que dans le contexte actuel puisse vivre ...

J'aurais une autre question concernant la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

Le vice-président: Votre dernière question.

M. Malépart: Ma dernière question ... Un organisme dans mon comté a fait une campagne de publicité pour faire une évaluation des revenus des citoyens. On pourrait comparer cela avec une automobile, faire faire un *tune-up* ou aller passer un examen médical au complet ...

• 1030

A la suite d'une compilation de chiffres tirés d'environ 1,500 dossiers d'individus, on a découvert, malheureusement, qu'il y avait 11 p. 100 des personnes du troisième âge qui avaient droit au supplément de revenu garanti, mais qui ne l'avaient pas demandé. J'aimerais savoir si votre ministère a l'intention, lorsqu'arrivera le temps où les gens doivent remplir, comme cela se fait tous les ans, les formulaires pour le supplément de revenu garanti, de faire de la publicité pour inviter les personnes du troisième âge à demander le supplément de revenu garanti.

On a découvert qu'une des raisons pour lesquelles des personnes n'avaient pas demandé le supplément de revenu garanti, c'est qu'elles croyaient que le fait d'avoir un certain montant d'argent en banque, $2,000 ou $3,000, leur enlevait leur droit au supplément de revenu garanti. Alors, j'inviterais votre ministère à penser à faire une campagne de publicité partout au pays. Si on retrouve cela dans la région de Montréal, il y a sûrement d'autres personnes ailleurs dans le même cas. Ces individus, ce sont le plus souvent des travailleurs qui ont un certain montant d'argent à la banque et qui se privent du supplément de revenu garanti.

Alors, je vous inviterais à étudier la possibilité de faire l'an prochain de la publicité pour inviter les personnes du troisième

[*Translation*]

cent. I have here an official document from the Quebec government which shows that this amount would be indexed at 8 per cent in terms of families and so on ... however, this amount represents the allowances for children under 12 years old: to this, we have to add $6.73 per month for each child over 12 years old. Moreover, we should add the $19.83 child tax credit. This calculation is made on a monthly basis ...

Mme Bégin: Indeed ...

Mr. Malépart: ... when we know for a fact that people get it only once a year. Consequently, every month they lose ... and we also see this figure of $21.75 for the year 1982. Your department or this Committee could usefully make a full study per province, given the fact that those families will become increasingly poor. Indeed, if we compare the indexing of the amounts paid in children's allowances to a family which is on the labour market, any increase of the children's allowances does not prevent a comparable increase of the minimum wage. Consequently, in the case of a three-children family which receives $526 per month, I do not believe that in the present economic situation this family could live with ...

I would have a further question concerning the old age pensions and the guaranteed income supplement.

The Vice-Chairman: This will be your last question.

Mr. Malépart: Indeed ... in my riding, an organization has been active in assessing our citizens' income. This could be compared to a car, for instance, in terms of a tune up as compared with a full medical check-up ...

An analysis of figures drawn from about 1,500 individual files has unfortunately revealed that there were 11 per cent of our old age people who were entitled to the guaranteed income supplement but had failed to apply for it. I would like to know whether your department intends to advertise when the time comes, as is the case every year, for people to fill in their guaranteed income supplement forms, in order to invite those old age citizens to apply for this guaranteed income supplement.

It has been discovered that one of the reasons why those people had not applied for it is that they believed since they had some savings in the bank, $2,000 or $3,000, they were no longer entitled to the guaranteed income supplement. I would thus invite your department to contemplate some advertising on the national scale. If this is the case in the Montreal region, it is no doubt the same elsewhere. Those people are often working people who had a few savings and who failed to benefit from this guaranteed income supplement.

Consequently, I would invite you to do some advertising next year to encourage our old age people to go to your offices,

[*Texte*]

âge à aller dans vos bureaux, il y en a un peu partout au Canada, pour remplir le formulaire de supplément de revenu garanti.

Mme Bégin: Monsieur Malépart, pour terminer en ce qui concerne votre première remarque sur les déductions directes ou indirectes faites dans les paiements d'aide sociale, les allocations familiales ou la valeur du crédit d'impôt-enfant, je voudrais simplement ajouter que je vais faire faire le tableau exact pour voir si, directement ou indirectement, les gens qui vivent de l'aide sociale sont pénalisés ou simplement non aidés, ce qui n'est pas pareil, pour voir si notre crédit d'impôt-enfant, que tous les députés ici ont adopté, se trouve neutralisé parce que les provinces déduisent partiellement ou totalement le crédit d'impôt-enfant qui, comme vous le dites, est payé annuellement et avait pour but de sortir les gens de la pauvreté une fois pour toutes, si possible, en ajoutant aux paiements des provinces, qui sont tous en bas du seuil de la pauvreté.

Il serait vraiment regrettable de voir qu'une politique fédérale soit complètement neutralisée ou partiellement neutralisée. Selon les résultats, je porterai cela à la connaissance des provinces. Cela, je peux vous l'assurer.

Maintenant, en ce qui concerne l'enquête qu'a faite le Centre communautaire de Sainte-Marie, je crois, auprès des personnes âgées dans les mois de janvier et février, au moment du renouvellement du supplément, vous avez découvert des chiffres et vous m'avez donné des chiffres assez frappants, je dois dire, sur plus de 300 personnes, si ma mémoire est bonne . . .

M. Malépart: Plus de 1,500 personnes.

Mme Bégin: . . . plus de 1,500 personnes dont 11 p. 100 à peu près . . . Et chez vous, c'est quand même un comté qui a besoin d'aide; je le connais, c'est la partie de Montréal vraiment.., qui est défavorisée, il faut bien l'avouer. Donc, à peu près 11 p. 100 ne savaient pas qu'ils avaient droit à du supplément chez les personnes âgées. Je dois avouer que cela m'a donné un choc. Je n'ai pas de réponse aujourd'hui même, mais nous sommes en train de travailler au ministère pour établir une façon différente d'essayer d'atteindre les gens par notre publicité pour l'an prochain, quand ce sera la campagne de renouvellement. Cela peut vous surprendre que nous ne le savions pas, mais nous avons toujours tenu pour acquis au Ministère, d'après les données que nous avions qui sont, je crois, moins spécifiques que les vôtres, que tout le monde savait que ce programme existait parce qu'il est très connu, il est très ancien maintenant, et que tout le monde le prenait sauf dans de très rares cas.., qui nous écrivent en nous disant: Moi, je n'aime pas cela demander du supplément, cela me gêne, ou c'est contre ma dignité.., ou bien je ne veux pas le faire par principe . . . alors qu'ils y auraient droit. Il y a quelques personnes dont je respecte l'opinion qui nous disent cela. Nous ne savions pas qu'il y avait un aussi grave problème, et c'est sûr que si la personne a de la difficulté à lire.., parce qu'elle n'a pas eu la chance d'aller à l'école ou bien parce qu'elle a de mauvais yeux tout simplement . . . Nos petites brochures, que j'ai regardées après que vous m'avez donné ces statistiques-là,

[*Traduction*]

which are scattered all over Canada, to fill in the guaranteed income supplement forms.

Mme Bégin: Mr. Malépart, a last word about your first comment in terms of these direct or indirect deductions made from those social assistance payments, children's allowances or child tax credits, I would simply add that I am going to submit a detailed table which will enable us to see whether the social assistance recipients are directly or indirectly penalized, or simply not assisted, which does not amount to the same thing, and to see whether our child tax credit, which has been adopted by all members present, has been effectively neutralized since the provinces make a partial or a total deduction from that credit which, as you said yourself, is being paid on a yearly basis and was aimed at getting once and for all those people out of poverty by adding something to the payments made by the provinces to those people that are all under the poverty threshold.

It would be regrettable, indeed, to have a federal policy totally or partially neutralized. Depending upon the result, I would draw the province's attention on this question and this is a formal promise that I am making here.

Now, in terms of inquiry made by the St. Mary's community centre in January and February among old age people, and this was the time of the year when supplement is renewed, you have yourself discovered some figures, striking figures, I dare say, about more than 300 people who, if my memory does not fail . . .

Mr. Malépart: Over 1,500 people.

Mme Bégin: 11 per cent approximately of whom . . . and yet your riding needs help and assistance, I know it well, it is a part of the city of Montreal which is really disadvantaged, one must admit. Anyway, approximately 11 per cent of those people were not aware of the fact that they were entitled to a supplement. I must confess that this has shocked me. I could not give you an answer today, but we are now trying within the department to set up alternate means by which we could reach those people for next year's renewal campaign. This unawareness of ours may have surprised you, but in the department we have always taken for granted, from the data that were available to us and which are, I believe, less detailed than yours, that everybody knew of this program because it is well known, well established, and that everybody took advantage of it except in very few cases . . . people that write to tell us that they are reluctant to apply for a supplement because they feel ill at ease or because they believe it is beyond their dignity, or simply by mere principle, although they would be perfectly entitled to receive it. There are quite a few people whose opinion I fully respect that indeed write to tell us that. However, we did not know that the problem was that serious and, of course, if someone does not read too well because she or he did not have the opportunity of going to school or due to a poor sight, indeed, our small pamphlets, and I had a look at them after you quoted your statistics, are not appropriate. We will have to find another way of reaching those people, a more

[*Text*]

ne sont pas appropriées. Il va falloir qu'on trouve une autre façon d'atteindre les gens, très simplement et très directement. Nous sommes maintenant au courant du problème.

M. Malépart: Merci. C'est tout.

• 1035

The Vice-Chairman: Thank you, Madam Minister. Miss MacDonald.

Miss MacDonald: Thank you very much, Mr. Chairman. There are two areas of the estimates on which I would like to direct some questions to the minister. The first has to do with the funding to the Medical Research Council this year. As I am sure the minister will know, last year when the funding to the Medical Research Council was increased by some 22 per cent there was a number of us who both congratulated the minister and the government on what we hoped was a step that was being followed and would be followed into the future.

The Vice-Chairman: Excuse me, Miss MacDonald, but the MRC is going to be discussed on May 13 when the minister next appears, and it is not covered under Vote 1.

Madam Bégin: I do not have my papers nor the president of the MRC because I was told it was on the agenda of the next meeting.

Miss MacDonald: I am sorry. If that is so, I will come to other questions, but I I am very anxious to raise this with the minister. I realized that the president of the Medical Research Council would be here later on but I was not sure if the minister would be here at the same time and I want to make sure of putting the questions on policy to the minister rather than to the officials.

Madam Bégin: Yes, I will be there.

Miss MacDonald: I will defer those questions until that time.

If I might, I will come back to another area within the estimates which has to do with the grants and contributions to the national voluntary health organizations and welfare organizations throughout the country. These appear at page 18-20 of the estimates on National Health and Welfare.

In looking at them and in considering the moneys allocated to these very important and worthwhile organizations, I was really astonished to see that the grants had been frozen at last year's level, not even increases allowed for inflation or escalation of costs to these organizations over the past year. I cite one in particular, just to draw out one of the many that are involved, the Canadian Council on Social Development. I am sure the minister is aware of the work done by the Canadian Council on Social Development. It had its funding held at $500,000 this year.

[*Translation*]

direct and a simpler way. But now we are aware of the problem.

Mr. Malépart: Thank you very much. This will be all.

Le vice-président: Merci, madame le ministre, mademoiselle MacDonald.

Mlle MacDonald: Merci beaucoup, monsieur le président. Il y a dans le budget, deux domaines à propos desquels j'aimerais poser quelques questions au ministre. Il s'agit en premier lieu, du financement accordé cette année au Conseil de recherche médicale. Le ministre sait sans doute que l'an dernier, lorsque ce financement avait été augmenté de quelques 22 p. 100, certains d'entre nous avaient félicité autant le ministre et le gouvernement de cette initiative qui, nous l'espérions, allait être répétée les années suivantes.

Le vice-président: Excusez-moi, mademoiselle MacDonald, mais le budget du CRM va être mis en délibération le 13 mai, à l'occasion de la prochaine comparution du ministre, et il ne relève pas du crédit 1.

Mme Bégin: Je n'ai pas les documents nécessaires sous les yeux et le président du conseil n'est pas ici non plus, parce qu'on m'avait dit que la question serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Mlle MacDonald: Excusez-moi. Dans ce cas, je passerai aux autres questions, mais j'ai vraiment hâte d'interroger le ministre à ce sujet. Je savais que le président du Conseil de recherche médicale comparaîtrait ultérieurement, mais je ne savais pas si le ministre assisterait également à cette réunion et je voulais m'assurer que mes questions en matière de politique seraient adressées au ministre plutôt qu'aux hauts fonctionnaires.

Mme Bégin: J'assisterai à la réunion.

Mlle MacDonald: Je vais donc attendre la prochaine réunion.

Si vous me permettez, je vais revenir à un autre domaine, en l'occurrence, les subventions et contributions aux organismes nationaux à caractère bénévole qui oeuvrent dans le domaine de la santé ainsi que les organisations nationales vouées au bien-être social. Il s'agit des pages 18-20 du budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Si je passe les chiffres en revue et si je détaille les crédits accordés à ces organismes aussi importants qu'utiles, je ne laisse pas d'être surprise du fait que ces subventions ont été gelées au niveau de l'an dernier et n'ont même pas été indexées en tenant compte de l'inflation ou de l'augmentation des frais de fonctionnement dont ces organismes ont été victimes au cours de l'exercice écoulé. Je vais vous citer un cas précis alors qu'il y en a beaucoup, en l'occurrence le Conseil canadien de développement social. Le ministre connaît, je n'en doute pas, l'utilité du travail du Conseil canadien du développement social, alors que le financement dont il a bénéficié cette année est resté à $500,000.

[*Texte*]

The Canadian Council on Social Development does some of the best analyses of social programs in this country. As I am sure the minister is aware, they have been critical of the government from time to time, but that does not discount or tend to underestimate the value of the work they do. Yet because their funding has been frozen this year, they are going to have to cut back on their staff because their costs for staff, for maintenance, for operations, are rising right across the board. This will happen to all of the other organizations that do so much good voluntary work in the health and welfare fields, and just to name a few: the Arthritis Society, the St. John Ambulance Association, the Canadian Rehabilitation Council for the Disabled, the Canadian Council on Children and Youth.

Given the work these organizations do, given the fact, as I am sure she knows, that voluntary contributions across the country to all organizations have dropped drastically in these tough economic times, I wonder if she can explain to us why the government felt it was necessary to freeze the contribution to these organizations, and not to even allow for the inflation increases they have to meet.

• 1040

Madam Bégin: The point made by the hon. member for Kingston is really true, and worries me a great deal. The sustaining grants for the associations working in the field of welfare or those working in the field of health, have been kept at last year's level. That is very true. And I have not been able to secure more money and increase it at all. I am, however, exploring right now, through the system with my colleagues, the possibility of getting readjustment to cover at least the inflationary needs of these various associations.

I do not know what a health and welfare minister can say to that type of—I cannot say accusation because I accepted the problem underlined. It is a department where the demands for money are endless, with new groups always wanting to join the group and resenting the sustaining grants we have had for years. In tough economic times, we have no way of expanding to meet all the demands. We do our utmost to help groups that are not on the list of sustaining grants through the development by them with our help of, say, demonstration projects, pilot projects and whatnot. At times we find a way of giving them small research contracts to help them— can I say—to keep alive. This is an acute, constant problem. It is only made more acute in tougher times.

But I want, of course, to dismiss or dispel the very subtle suggestion by the member that it could be because some have been critical of the government. That is the task of such bodies as the Canadian Council on Social Development or the Canadian Advisory Welfare Council to take a distance from

[*Traduction*]

Le Conseil canadien de développement social est l'auteur de certaines des meilleures analyses des programmes sociaux que nous connaissions. Le ministre sait sans doute que le Conseil critique, à l'occasion, le gouvernement, mais ceci ne serait aucunement discréditer l'intérêt de son travail. Toutefois, vu le gel de ses subventions cette année, le Conseil va devoir réduire son personnel en raison de l'escalade des frais de fonctionnement, des frais de personnel, des frais d'entretien et autres frais généraux. Il en sera de même pour tous les autres organismes qui font un travail bénévole remarquable dans le domaine de la santé et du bien-être social, et entre autres la Société d'arthrite, l'Association ambulancière St-Jean, le Conseil canadien de la réadaptation des invalides et le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse.

Compte tenu du travail abattu par ces organismes et aussi, comme le ministre ne l'ignore pas, du fait que les dons dont bénéficient les organismes d'un bout à l'autre du pays ont radicalement diminué en raison de la conjoncture difficile, peut-être le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a jugé nécessaire de geler ses propres contributions sans même les indexer au taux d'inflation.

Mme Bégin: Le point soulevé par M^lle^ MacDonald, député de Kingston, est tout à fait exact, et cette situation m'inquiète énormément. Les subventions octroyées aux associations qui oeuvrent dans le domaine de la santé et du bien-être ont été maintenues au niveau de l'an dernier. Cela est tout à fait exact. Je n'ai pas pu trouver les fonds supplémentaires qui m'auraient permis d'augmenter ces subventions. Je suis cependant en train d'étudier avec mes collègues la possibilité de faire approuver certains rajustements qui pourraient au moins permettre à ces associations de rattraper ce qu'elles ont perdu à cause de l'inflation.

Je ne vois vraiment pas ce que pourrait dire un ministère de la Santé et du Bien-être social en réponse à pareille . . . je ne peux pas parler d'accusation, car je suis tout à fait d'accord que le problème existe. Les demandes d'argent n'arrêtent pas de pleuvoir sur mon ministère; il y a sans cesse de nouveaux groupes qui veulent se joindre au rang de nos bénéficiaires et qui envient les associations qui obtiennent depuis plusieurs années des subventions. La conjoncture économique étant ce qu'elle est, il nous est impossible de satisfaire toutes les demandes qui nous parviennent. Nous faisons cependant notre maximum pour aider les groupes qui ne figurent pas sur la liste des bénéficiaires de subventions d'aide en préparant avec eux des projets de démonstration, des projets-pilotes, et caetera. Nous pouvons parfois même leur offrir des contrats de recherche qui leur permettent de survivre, si je puis dire. Il s'agit d'un problème grave, et constant. Il s'aggrave bien sûr lorsque les temps sont plus durs.

Je tiens cependant à chasser la subtile suggestion faite par le député selon laquelle le problème serait peut-être imputable au fait que certains aient critiqué le gouvernement. Le Conseil canadien de développement social et le *Canadian Advisory Welfare Council* ont justement pour rôle de prendre leur

[*Text*]

government in analysing social policies—that is their role, and I really appreciate when they do carry such a role. They are most helpful to all of us, so that has nothing to do with it. These are grants which, unfortunately, have been kept at last year's level. As I say, I have a memo in the system, and I am trying to obtain more funds for them.

Miss MacDonald: Well, I am sure—

The Vice-Chairman: Miss MacDonald, unfortunately, since time is short, I am going to have to be fairly strict and this will be your last question.

Miss MacDonald: I am sure the minister knows that with these groups, they are similar to, say, groups in international development who are referred to as non-governmental organizations. They do the same kind of work, almost on a person-to-person basis or people-to-people basis, that often government programs cannot accomplish. They get down to the grass roots and work with people—find out what is going on in areas of health concerns where people are afflicted by arthritis. This is why I bring it particularly to the attention of the minister, because she mentions that she is trying to at least get additional funding to increase the allocations to these groups, to meet the increase in the cost of living over the last year.

I would like to ask her, knowing the kind of difficulties that sometimes arise in Cabinet, and for a Cabinet minister to be able to argue for funding in a specific area, what members of this committee can do to lend support to her arguments within Cabinet to prove that these groups should have more priority than a number of other areas of spending? Could I just tack on one other suggestion to the minister there, or ask her one other question? Has she considered and does she approve of the give-and-take proposals that have been put forward by the charitable organizations?

• 1045

Madam Bégin: On the last point, I do not know if I have an official position right now, but I surely personally approve of it and I have always supported it since it has been in the process of being both first studied and then pushed through the system of government.

Yes, I am aware, and I fully subscribe to the description you just gave, of the innovative role of voluntary associations; a role, I fully share the view, which is not a role played by governments, provincially, federally, or municipally; and the fast response, the imagination demonstrated, and the risk taken by voluntary associations—I have worked in them; you have too; and in my department many people come from the voluntary sector and have become officers of the government

[*Translation*]

distance par rapport au gouvernement et d'analyser les politiques sociales de ce dernier. C'est là leur rôle, et j'en suis bien aise. Ces associations nous aident beaucoup; cela n'a donc rien à voir avec le problème. Malheureusement, cependant, ces subventions ont été maintenues au niveau de l'an dernier. Mais, comme je l'ai déjà dit, j'ai déjà pris certaines mesures, et je fais mon possible pour obtenir des fonds supplémentaires pour ces associations.

Mlle MacDonald: Oui, je suis certaine . . .

Le vice-président: Mademoiselle MacDonald, comme il ne nous reste pas beaucoup de temps, il va falloir que j'impose assez strictement le Règlement. Ce sera votre dernière question.

Mlle MacDonald: Je suis certaine que M^me^ le ministre sait que ces groupes ressemblent aux groupes responsables du développement international en ce qu'ils sont définis comme étant des organismes non gouvernementaux. Ils font le même genre de travail, et il y a souvent des contacts directs entre plusieurs personnes. C'est pourquoi ces groupes parviennent parfois à faire des choses qui échappent aux programmes gouvernementaux. Ils vont à la base et ils travaillent avec les gens concernés. S'ils s'intéressent à l'arthrite, ils vont aller rencontrer les gens qui en souffrent. C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention du ministre là-dessus, car elle nous a dit tout à l'heure qu'elle est en train d'essayer d'obtenir des fonds supplémentaires en vue d'augmenter les allocations offertes à ces groupes afin que ceux-ci puissent récupérer ce qu'ils ont perdu à cause de l'augmentation du coût de la vie cette dernière année.

Je connais bien les problèmes qui peuvent se poser à l'intérieur du Cabinet, surtout lorsqu'un ministre essaie de défendre le financement d'un domaine donné. C'est pourquoi j'aimerais savoir ce que pourraient, selon elle, faire les députés membres du Comité pour l'aider au Cabinet afin que ces groupes se voient accorder une priorité. J'aimerais d'autre part proposer quelque chose ou du moins poser une toute petite question au ministre. A-t-elle étudié et approuve-t-elle les propositions de réciprocité qui ont été soumises par les organismes de charité?

Mme Bégin: Pour ce qui est de votre dernier point, je ne pense pas que le gouvernement ait adopté une position officielle là-dessus, mais je puis vous dire que j'approuve personnellement cette idée. Je l'ai toujours appuyée, depuis la première étude jusqu'à son adoption par le gouvernement.

J'approuve tout à fait la description que vous venez de donner du rôle innovateur que jouent les associations de charité. Je pense, moi aussi, que leur rôle ne saurait être joué par les gouvernements, qu'ils soient provinciaux, fédéraux ou municipaux. Je sais que ces organismes ont montré qu'ils peuvent réagir très vite, qu'ils ont beaucoup d'imagination et qu'ils sont prêts à prendre des risques. J'ai moi-même travaillé avec certains d'entre eux et je sais que c'est votre cas égale-

[*Texte*]

and have the mentality of recognizing and trying to help, the most we can, these associations.

Your political question you know darn well I cannot answer. You are asking me if the committee were turned into a lobby group, or if you were to activate the lobby groups over Canada, would it give me more money. Well, that will not print dollars. There is not much money in the system right now, and the only small reserve created in the envelopes—envelopes created by Miss MacDonald's government, to which she was a party—is made up of cuts we imposed on ourselves in the first place. So we try to cut, to trim some fat here and there, and with that envelope, that little reserve, we redistribute. It is against that that I am going, with a memo, as I said, to try to get a little more funds.

I think I would say it, not in this committee, but elsewhere and privately, if it were a matter for groups to make it known to their MPs that they are in existence and in need of special help. It is really a question of tight funds, and I think everybody knows that. It is only worse for the voluntary sector to go through that. I do not want to be dirty to the provinces; they too are—they are not forbidden to do a little help, as well. We do the best we can within the resources of the department, to keep the least for administrative operational costs and to put as much as we can into associations outside of us, the government.

The Vice-Chairman: Thank you, Madam Minister, and thank you, Miss MacDonald.

Dr. Hudecki.

Mr. Hudecki: Madam Minister, I just want to get back to the question of quality care of medicine in Canada. I am particularly referring to a very special group, which is very frequently forgotten in Canada, and that is a group that have really given Canadian medicine status and have really given it world recognition as one of the best systems in the world, and that refers to a group of ordinary practitioners who have been able, by their special interests in their own field, in their own specialties, to develop various improvements in medicine. These first of all have to be graduates in medicine. They have to practice to know the problems that are presented in their specialty. They have to have specialist qualifications. Then on their own they embark on a field of research which is not funded by a research council, which is not funded in any way; it is just their own inquisitiveness, their own interest that keeps them going and survives.

I can talk to you about them from personal experience. In my post-graduate work I spent four or five years with a group

[*Traduction*]

ment. Beaucoup de gens qui travaillent dans mon ministère viennent du secteur bénévole; c'est pourquoi ils sont en mesure de reconnaître le problème et de faire leur maximum pour venir en aide à ces associations.

Pour ce qui est de votre question politique, vous savez très bien que je ne peux pas y répondre. Vous me demandez si je disposerais davantage de fonds si le Comité devenait un groupe de pression, ou s'il appuyait des groupes de pression un peu partout au Canada. Je puis vous assurer que pareille initiative ne ferait pas imprimer davantage de billets de banque. À l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup d'argent, la seule petite réserve qui a été créée pour les enveloppes (enveloppes qui ont d'ailleurs été instituées par le gouvernement de M^lle^ MacDonald) a été constituée grâce aux coupures budgétaires que nous nous sommes imposées au départ. Nous essayons de limiter les frais à droite et à gauche, d'enlever çà et là des surplus, et nous faisons ensuite une redistribution de l'enveloppe, de cette petite réserve que nous nous constituons. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est en vue d'obtenir davantage de fonds que j'ai pris certaines initiatives et que j'ai préparé une note de service.

Je ne sais pas si je dois le dire ici (il serait peut-être préférable que je le dise en privé), mais il faudrait peut-être que les groupes concernés prennent contact avec leur député pour leur faire connaître leur existence et leur dire qu'ils ont besoin d'une aide particulière. Les fonds sont limités, tout le monde le sait. Le malheur, c'est que la situation est plus grave pour le secteur bénévole. Je ne voudrais pas être méchante vis-à-vis des provinces, mais rien ne les empêcherait d'aider, elles aussi. Nous faisons de notre mieux au ministère avec les ressources dont nous disposons; nous faisons notre possible pour limiter au maximum les frais administratifs, afin de pouvoir remettre le maximum d'argent aux associations dont vous avez parlé, qui ne relèvent pas du gouvernement.

Le vice-président: Merci, madame le ministre. Merci, mademoiselle MacDonald.

Docteur Hudecki.

Dr. Hudecki: Madame le ministre, j'aimerais revenir un peu sur la question de la qualité des soins médicaux au Canada. J'aimerais discuter tout particulièrement d'un groupe très spécial, qui est trop souvent oublié au Canada: il s'agit de ces personnes qui ont donné un nom à la médecine canadienne et qui l'ont fait reconnaître de par le monde comme ayant l'un des meilleurs système qui soit. Ce groupe est celui des praticiens ordinaires qui ont pu, par l'intérêt qu'ils ont pour leur propre spécialisation, apporter certaines améliorations à la médecine. Ces personnes doivent tout d'abord être diplômées en médecine et elles doivent soigner des patients pour connaître les problèmes qui se posent dans leur domaine de spécialisation. Elles doivent donc également avoir une formation de spécialistes. Ces médecins se lancent d'eux-mêmes pour faire des recherches non financées par un conseil de recherche ou par un quelconque organisme. C'est leur curiosité et leur intérêt qui les poussent à faire des recherches.

Je peux vous en parler, car pendant mes quatre ou cinq années de travail post-doctoral, j'en ai connu plusieurs. Ce sont

[*Text*]

like that. They have been responsible for upgrading the field of orthopaedics. In the University of Toronto the doctors around that area have made world-famous contributions; in neurosurgery at Western and McGill; and in the field of cardiovascular surgery again in McGill and in Toronto.

Most of these doctors really are not paid. They carry on their own specialty, and this applies in medicine, in obstetrics, and all the specialties. They practice just as every other practitioner is doing, and in order to finance their own personal needs, they have to create sufficient funds beyond their research work to really exist. Their work has gained international reputation and has really put Canada on the map. I feel that in your interpretation of one status of medicine across Canada that these people are going to be hurt. They just have not the time or they just voluntarily dedicate themselves to their own particular specialties. They go out on lecture tours; they go out on post-graduate work, and they are really not paid. They cannot compete and they will not be able to compete if you are going to eventually not give them an opportunity to charge extra fees for their particular services. That is another reason why you should consider leaving in, in some form, an incentive for these people.

• 1050

You do not like the term "extra billing" so I will not use it, but in order to give these people the incentive to do the work that they are doing and that they will do, and since they have already proven themselves in this country, I think there should be some opportunity for them to be reimbursed in some other way. In any of the research grants, the money—

Madam Bégin: Could I ask you a question to better understand. These doctors who do carry on their own research projects, why would they not compete for MRC funds, or NHRDP in my own department?

Mr. Hudecki: They do get the funds, but that money goes to their research workers, for material, for space. They pay their staffs and they, themselves, are not being paid. Most of them are very high-quality people who do have a practice they work at in addition to the research work they are doing, and I think most of them by extra billing, and so on, are quite satisfied. If you cut that out—

The Vice-Chairman: I guess I am going to have to interrupt again. As I said to Miss MacDonald, the MRC will be discussed on May 13.

Mr. Hudecki: Excuse me, Mr. Chairman, I do not think that has anything to do with the MRC. This is a matter of—

Madam Bégin: And you link it to extra billing. But these doctors that are involved in research, the way you describe

[*Translation*]

ces personnes qui sont responsables des progrès réalisés dans le domaine de l'orthopédie par exemple. Les médecins de l'université de Toronto ont apporté à la médecine des contributions énormes, qui sont reconnues à travers le globe; ceux de Western et de McGill ont beaucoup fait dans le domaine de la neurochirurgie; enfin, ceux de McGill et de l'université de Toronto ont beaucoup contribué au domaine de la chirurgie cardiovasculaire.

La plupart de ces médecins ne sont pas payés pour cela. Chacun a sa spécialisation, qu'il s'agisse de l'obstétrique ou d'autre chose. Ces praticiens ont leur cabinet, comme tous les autres médecins, mais pour financer leurs besoins personnels, ils doivent se constituer des fonds supplémentaires. Les travaux de ces médecins ont acquis une réputation internationale, c'est grâce à eux que le Canada s'est fait un nom dans le domaine de la médecine. Il me semble que votre interprétation de ce genre d'activité va leur nuire. Ils n'ont pas suffisamment de temps, ou ils se consacrent entièrement à leur domaine de spécialisation. Ils font des tournées de conférence; ils font des recherches post-doctorales, et ils ne sont pratiquement jamais payés. Ils ne pourront pas continuer à travailler si vous ne leur donnez pas éventuellement la possibilité de prélever des frais supplémentaires pour les services très particuliers qu'ils rendent. C'est une autre raison pour laquelle vous devriez garder des mesures d'encouragement à leur égard.

Puisque vous n'aimez pas l'expression «dépassement des honoraires», je ne m'en servirai pas. Mais ces médecins ont déjà fait leurs preuves au Canada, et il me semble que pour les encourager à faire leurs recherches, il faudrait prévoir de les rembourser d'une façon ou d'une autre. Pour ce qui est de toutes les subventions de recherche, l'argent . . .

Mme Bégin: J'aimerais vous poser une question, afin de mieux comprendre. Pourquoi les médecins qui entreprennent des projets de recherche de ce genre ne demandent-ils pas des fonds au Conseil de recherches médicales ou aux responsables du Programme national de recherche et développement en matière de santé, qui relèvent du ministère?

M. Hudecki: Ils touchent ces fonds, mais cet argent sert à payer leurs adjoints, leur matériel, la location des locaux dont ils ont besoin, etc. Ils utilisent l'argent pour payer leur personnel, mais eux, ne reçoivent rien. La plupart d'entre eux sont très compétents et s'occupent, en même temps que leurs travaux de recherche, de leur propre cabinet. La plupart d'entre eux se débrouillent assez bien, en dépassant les honoraires. Mais si vous leur enlevez cette possibilité . . .

Le vice-président: Il me faudra vous interrompre de nouveau. Comme je l'ai dit tout à l'heure à M^lle^ MacDonald, nous allons revenir sur le Conseil de recherches médicales le 13 mai.

M. Hudecki: Excusez-moi, monsieur le président, mais il me semble que cela n'a rien à voir avec le CRM. Cette question . . .

Mme Bégin: Vous rattachez cela au dépassement des honoraires. Mais d'après ce que vous venez de dire, si je vous ai

[*Texte*]

them, if I understand well, are often university professors as well. I think they are not those making the most money out of the health system, but they are surely not those who give me trouble with extra billing—that I know. I know their views—they have expressed it often—and they are most supportive of medicare as we know it.

Mr. Hudecki: I am not referring to the general care. I think that has been discussed in detail and I understand your feeling on it. But these are the groups that are not really professors. The professors have no particular problem, but there are enough and there are hundreds of them. It is relatively a small group in the whole medical field, but they are the group that have put medicine where it is in the eyes of the world.

Madam Bégin: I think it would be of interest to all if you could put that point to the committee on May 13 when Dr. Bois is here and get his reaction. As head of the classical, if I may say it, conventional institution providing funds for medical research, and vis-à-vis that particular segment of the medical researchers, I think it would be interesting to discuss it in context at that time.

Mr. Hudecki: I would be glad to do it, but the point I want to make is that they are the fringe group; they are not financed.

The Vice-Chairman: This is your last question, Mr. Hudecki.

Mr. Hudecki: My only other question would be on the underfunding. I have often wondered whether it would not help the minister if she had an advisory council as to how best to distribute the money that is available, because there is going to be such a tremendous demand across the country for things like the CAT scanner; there will be a tremendous need for money for good diagnostic equipment that we just cannot afford but which will be requested of the system across the country. I have often felt that there should be an advisory council made up of people who have established themselves and are practising that could advise on how best to utilize the money and could take some of the load off the minister's shoulders.

• 1055

Madam Bégin: I have heard from some provinces the idea, which already exists, I think, in the United States, of an institute assessing higher technology in the health field, but not deciding, of course, where it is going to go because in the Canadian constitution this is under provincial jurisdiction. If such an institute could be of help to the various provincial governments, avoid duplication and equip the provincial ministers and officers with criteria on which to base their own decisions of distribution of such equipment, I guess we would look into that.

[*Traduction*]

bien compris, ces médecins, en plus de faire la recherche, enseignent également souvent à l'université. Ce ne sont pas ces médecins qui gagnent le plus d'argent, mais ce ne sont pas non plus eux qui me créent des tas de problèmes en dépassant les honoraires. Cela, je peux vous l'affirmer. Je connais bien leur point de vue, ils m'en ont souvent fait part, et d'après ce que j'ai pu constater, ils appuient beaucoup notre régime de soins de santé.

M. Hudecki: Je ne parle pas des soins médicaux généraux. Il me semble qu'on en a déjà suffisamment discuté et je comprends bien votre point de vue là-dessus. Les personnes dont je veux parler ne sont pas des professeurs. Les professeurs n'ont pas de problèmes particuliers; il y en a d'ailleurs des centaines. Ce qui m'intéresse, c'est ce groupe relativement restreint de médecins qui ont donné à la médecine canadienne la réputation mondiale qu'elle a aujourd'hui.

Mme Bégin: Il me semble qu'il serait intéressant que vous souleviez cette question le 13 mai, lorsque comparaîtra le docteur Bois, pour savoir quelles sont ses réactions. Il serait sans doute utile que vous en discutiez avec lui, puisque c'est lui qui dirige l'institution conventionnelle classique qui octroie les fonds à la recherche médicale.

M. Hudecki: Je serais ravi d'en discuter avec lui, mais ce que je veux souligner ici, c'est que ce groupe de médecins constitue l'exception. Ces médecins ne reçoivent aucune aide financière.

Le vice-président: Ce sera votre dernière question, monsieur Hudecki.

M. Hudecki: Ma seule autre question se rapporte à l'insuffisance des fonds. Je me demande si le traVail du ministre ne serait pas plus facile si elle pouvait faire appel à un comité consultatif qui serait en mesure de lui dire comment distribuer l'argent. Il est certain que les gens seront nombreux au Canada à vouloir se procurer des tomographes axiaux. Beaucoup de gens demanderont de l'argent pour pouVoir acheter du nouveau matériel diagnostique qu'ils ne peuvent pas se permettre. J'ai souvent pensé qu'il serait bon qu'on ait au Canada un comité consultatif composé de personnes qui ont un cabinet, qui soignent donc des gens et qui savent comment on pourrait utiliser au mieux les fonds disponibles. Cela diminuerait la charge qui pèse sur le ministre.

Mme Bégin: Certaines provinces ont avancé l'idée—déjà mise en pratique, je crois, aux États-Unis—d'une institution qui serait chargée d'évaluer la technologie sanitaire de pointe, sans pouvoir décider de la destination de ce matériel, car le pouvoir de décision, en vertu de la Constitution canadienne, est confié aux gouvernements provinciaux. Ce serait une idée qui mériterait examen si une institution de ce genre pouvait prêter son concours aux différents gouvernements provinciaux, éviter le double emploi et élaborer, à l'intention des ministres et hauts fonctionnaires, des critères qui leur permettraient de fonder leurs décisions de répartition d'un tel matériel.

[*Text*]

The Vice-Chairman: Thank you, Madam Minister. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, in the aftermath of the toxic shock syndrome scare just a while ago, a task force was formulated by the Toronto Board of Health to investigate whether women are discriminated against in health matters and to examine the health implications of feminine hygiene products and birth control products and practices. A similar recommendation this particular study came up with was stricter federal testing and approval of drugs, medical devices and non-prescription health products, as well as improved monitoring after they are commercially available. They also recommended mandatory labelling of ingredients contained in tampons and other medical devices; they recommended that federal safety and efficacy standards be established that should apply retroactively to products not governed by safety regulations; they recommended the issuing of guidelines on the prescription of drugs during pregnancy, especially Bendecton, and guidelines for estrogen replacement therapy; they also recommended the revision of federal regulations so that feminine hygiene douches contain the warning that douching is not advised during pregnancy and that it is not a method of birth control, plus many more recommendations. I wonder, Madam Minister, if you are aware of this study and the recommendations and what the response the health protection branch is to these recommendations.

Madam Bégin: Dr. Liston have we received that report?

Dr. Liston: Yes we have.

Madam Bégin: We have received it in April then because at the end of March it was not yet received. Can I ask you to comment please.

Dr. Liston: Yes, Madam Chairman, we have received the recommendations of this group. In fact, they are rather broad. They cover a very wide spectrum of commodities. We have done a review of the labelling of a lot of the feminine hygiene products and have found that, for example, in the area of douches the information we believed to be adequate to forewarn women that these products are not to be used as contraceptive devices; that the information is adequate to make a distinction between the intended use and the possibility of using this as a contraceptive device.

There are a wide variety of other recommendations as well, dealing, for example, with Bendecton and a number of other commodities. I am not sure that I would have time to go through all of the details of it. Since you raised Bendecton, I might add that we have instituted some action on that particular drug product, which would place this in a "prescription only" category so it would be taken for one indication only and

[*Translation*]

Le vice-président: Je vous remercie, madame le ministre. Je donne la parole à M. Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, à la suite de la panique, créée par la série de cas d'intoxication, le *Toronto Board of Health* a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner si des femmes sont victimes de discrimination en matière de questions sanitaires, et d'évaluer les répercussions sur la santé de l'usage des produits d'hygiène féminine, des méthodes contraceptives et des produits anticonceptionnels. Dans l'une des recommandations formulées à la suite du rapport, le groupe d'étude préconisait un contrôle fédéral plus rigoureux et des conditions plus strictes mises à l'approbation des médicaments, dispositifs de contraception et produits hygiéniques en vente libre, ainsi qu'une amélioration du contrôle du suivi une fois les produits mis en vente. Le groupe a également recommandé l'affichage obligatoire, sur l'étiquette, des ingrédients contenus dans les tampons et autres dispositifs médicaux. Le groupe recommande également l'établissement de normes fédérales de sécurité et d'efficacité, dont l'application devrait s'étendre rétroactivement aux produits qui ne sont pas soumis aux règlements de sécurité. Ils recommandent que soient publiées, à l'intention des médecins, des directives concernant la prescription de médicaments pendant la grossesse, en particulier du Bendecton, et des directiVes sur les traitements à l'oestrogène. Ce groupe recommande également la révision des règlements fédéraux, rendant obligatoire sur les dispositifs de lavage vaginal un avertissement contre le danger d'injection vaginale pendant la grossesse et contre l'usage de l'injection vaginale comme méthode contraceptive. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses recommandations faites par ce groupe. J'aimerais savoir, madame le ministre, si vous êtes au courant de cette étude et si la Division de protection de la santé a pris les mesures qui s'imposent à la suite de ces recommandations.

Mme Bégin: Avons-nous reçu ce rapport, docteur Liston?

Dr Liston: Oui, effectivement.

Mme Bégin: Nous avons alors dû le recevoir en avril, car à la fin de mars je ne l'avais pas encore entre les mains. Puis-je vous demander de donner vos commentaires.

Dr Liston: En effet, madame le président, nous avons été informés des recommandations de ce groupe, dont le champ d'étude était assez vaste et couvrait un grand nombre de produits. Nous avons revu l'étiquetage d'une grande quantité de produits d'hygiène féminine et nous avons constaté, par exemple, qu'en matière d'instruments de douche vaginale, l'avertissement de ne pas utiliser ces dispositifs comme méthode contraceptive est suffisamment bien formulé pour qu'on fasse la distinction entre cet usage et l'usage pour lequel sont conçus les lavements vaginaux.

D'autres recommandations, fort nombreuses, traitent, par exemple, du Bendecton et d'un certain nombre d'autres produits. Je ne crois pas que je pourrais les passer en revue, mais puisque vous soulevez la question du Bendecton, je voudrais vous signaler que nous avons pris des mesures concernant ce produit, qui est désormais délivré sur « 'ordonnance' seulement», de sorte que ce produit ne sera dorénavant prescrit que

[*Texte*]

that is for nauseau caused by pregnancy which is non-responsive to other more conservative or traditional means to treat nauseau and vomiting. On balance, on examining this, we believe the risk of untreated nauseau is probably greater or is greater than that which would be incurred by use of the drug, since the studies to back this product have demonstrated that there are no teratogenic effects that can be associated with its use.

• 1100

Mr. Blaikie: If it is possible—I know there is no time now—I wonder, if the department is preparing a response to this particular study or has corresponded, has a written response, or if anything is available by way of response to this study, whether or not that could be made available to members of the committee, particularly myself, because I am interested in it?

Madam Bégin: The study was directed to the Toronto Department of Public Health, was it not?

Mr. Blaikie: If the department is aware of this, I am asking whether or not we could have the department's opinion on all the recommendations—

Madam Bégin: Yes. I do not want to tie up the officials on too many topics, simply responding to a survey, but on the important points which touch our class of people we will forget the jurisdiction and have something prepared.

Mr. Blaikie: Not a survey, a study.

Madam Bégin: I will have something prepared.

Mr. Halliday: On a brief point of order. The minister indicated that she was offended when I drew out of the air the name of the town of Rouanda from Quebec. I would like to refer to a recent study coming out of Val d'Or and Rouyn about the dreadful situation of professional medical practitioners in that area and the fact that Rouyn-Noranda has one third the general practitioners per population that the average Quebec community enjoys. So I think having drawn that out of the air is quite justified.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Halliday.

The next meeting with Madam Bégin will be on May 13, 1982, with the MRC, and the next meeting that we will be having is Tuesday, May 4, 1982, with the Hon. Jean Chrétien.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

pour les nausées et vomissements dus à la grossesse qui s'avèrent rebelles aux autres traitements plus traditionnels. Compte tenu de tous les éléments, nous considérons que le risque de nausées non soignées est probablement plus grand, ou est plus grand que celui qu'entraînerait l'usage de ce médicament, car la recherche faite pour lancer ce produit a prouvé qu'il n'a pas d'effet tératogène.

Mr. Blaikie: Si c'est possible je sais que nous n'avons pas le temps maintenant—j'aimerais savoir si le ministère envisage de réagir à ce rapport, s'il a mis quelque chose par écrit à cet effet; j'aimerais savoir si un tel document pourrait être mis à la disposition des membres du Comité, en particulier de moi-même, car cette question m'intéresse.

Mme Bégin: L'étude avait été faite pour le *Toronto Department of Public Health*, n'est-ce pas?

M. Blaikie: Si le ministère est au courant de ce rapport, j'aimerais connaître sa réaction devant les recommandations . . .

Mme Bégin: Très bien. Je ne veux pas que mon personnel se disperse sur trop de sujets, et se mette à répondre à une enquête par exemple, mais sur les questions importantes concernant notre catégorie de personnes, nous oublierons la juridiction et ferons préparer notre commentaire.

M. Blaikie: Il ne s'agit pas d'une enquête, mais d'une étude.

Mme Bégin: Je ferai préparer quelque chose.

M. Halliday: Un bref rappel au Réglement. Le ministre a manifesté son mécontentement lorsque j'ai cité la ville de Rouanda au Québec. Je voudrais signaler une récente étude émanant de Val d'Or et de Rouyn sur la déplorable situation de la profession médicale dans cette région, le fait que Rouyn-Noranda ne compte qu'un tiers de la moyenne des généralistes à l'oeuvre dans la population québécoise dans son ensemble. Je pense donc qu'il est pleinement justifié de signaler ce fait.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur Halliday.

La prochaine réunion avec M^me^ Bégin aura lieu le 13 mai 1982, avec le Conseil de la recherche médicale; la réunion qui suivra aura lieu le mardi 4 mai 1982, avec M. le ministre Jean Chrétien.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From National Health and Welfare:

A. Liston, Acting Assistant Deputy Minister, Health Protection;

D. Byrne, Acting Assistant Deputy Minister, Social Services Programs.

De la Santé nationale et du Bien-être social:

A. Liston, sous-ministre adjoint intérimaire, Protection de la santé;

D. Byrne, sous-ministre adjoint intérimaire, Programmes des services sociaux.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

BINDING SECT. SEP 20 1984